
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01091977 7

# HISTOIRE

DE LA

# LANGUE FRANÇAISE

## DES ORIGINES A 1900

---

## TOME IV

---

PREMIÈRE PARTIE

FERDINAND BRUNOT
Professeur d'Histoire de la Langue française à l'Université de Paris.

# HISTOIRE

DE LA

# LANGUE FRANÇAISE

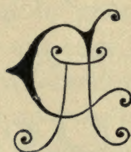
## DES ORIGINES A 1900

*Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Premier Grand Prix Gobert, 1912).*

TOME IV

## La Langue classique (1660-1715)

PREMIÈRE PARTIE



PARIS
LIBRAIRIE ARMAND COLIN
103, Boulevard Saint-Michel, 103

1913

# PRÉFACE

Le présent volume comprend les années qui vont de 1660 à 1715. Ce sont des années à part et qui font époque. S'il faut, en effet, pour qu'une portion du temps fasse époque, qu'elle nous apparaisse avec des caractères bien distincts et que les contemporains eux-mêmes aient eu conscience de cette originalité, aucune période de notre histoire littéraire ne remplit mieux que celle-ci les conditions exigées. Longtemps proclamée unique, elle est encore généralement considérée comme culminante ; elle-même a poussé la conscience de soi jusqu'à l'orgueil.

La date initiale n'était pas très difficile à choisir. En 1660, Malherbe censuré, Corneille se remettant au goût du jour pour ne pas être remplacé, Balzac démodé, Pascal muet et tout entier à ses *Pensées*, Vaugelas digéré, la période de préparation était passée.

Des deux maladies qui venaient de sévir, burlesque et préciosité, l'une est désormais guérie, l'autre a été traitée par le plus rude médecin qui se pût rencontrer, et si les lettres n'en sont pas purgées, elle a cessé d'être menaçante. Entre ces deux excès opposés, les préférences vont désormais à une forme élégante où il entre encore de la recherche, mais moins de manière, et qu'on appellera pendant longtemps le bon goût ou le goût, sans épithète. Nulle mode étrangère, nulle influence ancienne, nulle tradition même ne le contrarie plus. Dans le vocabulaire, dans la syntaxe, dans la forme de la phrase, de tout ce qui était hétérogène on s'est incorporé la partie assimilable, le reste a été banni et renvoyé à son pays d'origine.

J'ai été un peu plus embarrassé pour savoir où arrêter mon exposé. Dès avant 1700, divers symptômes font prévoir qu'un âge nouveau va commencer, âge de prolongation sans doute, mais de renouvellement et de réaction aussi. Je réserve, pour les joindre au XVIIIe siècle, certains faits qui l'annonçent d'assez bonne heure, tandis que j'en signale de plus tardifs qui me paraissent se rattacher à l'histoire du XVIIe siècle. Ainsi la grammaire de Buffier, qui est de 1709, quoique dérivée de la Grammaire Générale

de 1660, doit être, suivant moi, rapportée au mouvement d'idées philosophiques de l'époque suivante, et au contraire le Dictionnaire de l'Académie de 1718, qui n'est guère qu'une réimpression de celui de 1694, ne m'a pas semblé pouvoir en être séparé.

*
* *

Quoique la mode en soit passée, j'aurais volontiers intitulé ce livre : Le siècle de Louis XIV, si le rôle du roi avait justifié cet hommage. Mais sa « grande figure » paraîtra à peine dans les pages qui suivent. Il portait intérêt à la pureté de la langue, il la parlait noblement, s'y intéressait même assez pour prendre, de temps en temps, des informations sur divers détails. Son influence indirecte est incontestable. En inspirant, en imposant aussi l'amour de l'ordre, il a contribué à former l'esprit public, il a encouragé les uns à donner des règles, préparé les autres à les recevoir. Mais, ces choses dites, il peut n'être plus question de lui. Les inclinations du siècle étaient déterminées avant son avènement, et déjà très fortement marquées. D'autre part, les actes par lesquels se manifesta l'autorité dans la langue, ses bienfaits et ses excès, sont indépendants du pouvoir royal, et même, dans une certaine mesure, de l'Académie instituée pour exercer cette autorité.

J'ai donc choisi un autre titre : L'époque classique. Je ne voudrais pas qu'il donnât lieu à des méprises. Evidemment, le fait essentiel de l'histoire de la langue à cette époque, c'est que Molière, La Fontaine, Racine, Bossuet, Madame de Sévigné, La Bruyère, ceux qui sont aujourd'hui nos classiques ont écrit. Si l'histoire littéraire n'était pas faite et n'était pas sue de tout le monde, j'aurais rappelé ces événements qui sont capitaux et qui s'appellent *l'Ecole des Femmes*, *les Contes*, *le Misanthrope*, *le Tartuffe*, *les Fables*, *Britannicus*, *les Pensées*, *Phèdre*, *la Princesse de Clèves*, *le Discours sur l'Histoire universelle*, *l'Oraison funèbre de Condé*, *les Caractères*, *Athalie*. Ce sont nos victoires. Par elles la gloire de notre langue, portée encore une fois à son apogée, rayonnait de nouveau sur le monde, comme après la *Chanson de Roland*, *Tristan*, *le Renard*, *Perceval*, *les Fableaux*, *le Roman de la Rose*. Mais il ne faudrait pas croire pour cela que la langue classique soit justement et exactement la langue de nos auteurs classiques. Sinon, il eût convenu de faire ce livre tout autrement, d'étudier l'usage des écrivains et d'eux seuls. D'autres s'y sont appliqués et ils ont bien fait. On ne saurait mettre à ce travail trop de zèle et de science.

Mais celui qui veut faire l'histoire générale de la langue ne saurait ni s'en tenir là, ni même commencer par là. Si tant de livres ou d'articles écrits sur La Fontaine par exemple, sont à refaire, c'est que la méthode n'était pas bonne. Le génie des auteurs a fait croire qu'ils avaient été les maîtres de la langue et qu'ils l'avaient été depuis leur temps. C'est une double erreur. Ils ont été seulement des maîtres dans la langue. Plus tard, une fois qu'il y eut des classes de français, nos grands écrivains régnèrent sur la jeunesse. Longtemps auparavant, ils étaient pour les amis des Lettres un objet de piété et d'étude. Jamais, même au XVIII^e siècle, nous le verrons, ils n'ont régné sur la langue, jamais ils ne lui ont commandé. Le respect qu'on leur portait ne faisait même pas excuser leurs « fautes », comme on osait dire couramment. Un démenti donné par Racine ou Boileau à une règle n'affaiblissait en rien l'autorité de cette règle, toute objective, qui pour la grammaire ou la syntaxe, comme pour le rythme, existait en dehors des plus grands hommes et au-dessus d'eux. A plus forte raison en était-il de même au XVII^e siècle, avant que l'admiration universelle les eût mis au rang éminent qu'ils occupent.

Chose étrange, mais vraie pourtant, notre langue littéraire du XVII^e siècle — et c'est pourquoi, malgré certaines critiques, je me refuse à lui donner ce nom — n'est pas l'œuvre des hommes de lettres. Le nom de langue écrite même lui conviendrait mal, on l'écrit sans doute, mais on la parle surtout. Comme les libertés spéciales à la conversation, fort peu nombreuses du reste, ont été cataloguées afin qu'aucun écrivain ne songe à s'en prévaloir, elle ne court aucun risque de se corrompre dans des entretiens. Elle s'y affine au contraire. C'est là qu'on va chercher les exemples et la matière des règles. Les maîtres de ces entretiens sont des hommes et des femmes du monde. Le bel usage est le leur. La langue classique, — j'ai l'air de jouer sur les mots, mais telle n'est pas mon intention — avant d'être la langue des classes, a été une langue de classe, créée par le monde et pour lui. Si certains ont eu, comme toujours, un rôle plus marqué dans cette élaboration, personne n'y a eu le premier rôle. L'œuvre est une œuvre collective de l'aristocratie et de la très haute bourgeoisie parisienne, siégeant partout en Académie. Un mot qu'un maître signe, ce maître s'appelât-il Molière ou Ménage, est suspect. Il faut s'habituer à cette idée : l'influence de nos écrivains a été tardive et conservatrice, elle n'a pas été créatrice.

La grammaire n'aurait pas eu plus d'action immédiate que la

littérature, si elle eût été une science, comme à d'autres époques, et si elle eût prétendu, soit à rechercher pour les comparer les formes de langage par lesquelles les différents groupes d'hommes traduisent les idées, soit à étudier comment naissent et se succèdent ces formes dans un même groupe. Psychologique et logique, ou bien historique, elle fût restée sans autorité, étant placée trop loin ou trop haut. Empirique, comme elle le demeura jusque vers 1700, ne s'embarrassant ni de principes généraux ni de traditions, abandonnée au caprice de l'observation quotidienne et à l'arbitraire de décisions prises au nom du goût, elle était entre les mains des Bouhours, des Richelet, des Académiciens de tout état, une forme d'art où chacun, sans connaissances spéciales, s'exerçait et pouvait réussir à son heure. « Non nobis, Domine, sed Nomini tuo da gloriam, » s'écriait Bouhours, après avoir trouvé une remarque qu'il croyait fine. Chacun, à l'occasion, pouvait espérer recevoir la même inspiration, faire sa découverte ou tout au moins sa trouvaille.

*
* *

J'ai essayé de réunir les remarques dont on a cherché et parfois réussi à faire des règles, sans pouvoir le plus souvent en démêler les auteurs anonymes, car les secrétaires des cercles ou des salons nous ont transmis comme leurs des opinions qu'ils avaient recueillies, sans nous dire d'où elles venaient. Des noms obscurs remplaceront ainsi des noms ignorés.

S'il ne s'était agi que de faire connaître des méthodes et des résultats généraux, comme au XVIe siècle, des échantillons bien choisis et mis en ordre eussent suffi, j'aurais su être bref. Je vois bien l'inconvénient qu'il y a à donner à mon œuvre des proportions — ou des disproportions — caricaturales. Un milieu si épais et si vaste va écraser la base trop grêle, et qui sait ce que sera le sommet ? Mais il ne s'agit point d'art ici, et le besoin de répondre à mon objet me commande. Il s'agit non pas seulement de satisfaire des curiosités qui, sur une époque comme celle-là, s'étendent au moindre détail, mais d'orienter les recherches futures, et en attendant, de suffire aux besoins d'un enseignement dont les textes classiques forment la matière principale. Jusqu'ici, faute de savoir que *faire figure* ou *naguère* avaient eu leurs ennemis, personne ne s'est avisé de noter leur présence ni leur absence, de sorte que nous ignorons si les théoriciens qui leur sont hostiles inventent ou suivent l'usage. Nous ignorons de même la portée qu'ont pu avoir

leurs observations à ce sujet. Mes répertoires serviront, j'espère, de base à des recherches ultérieures, que j'aurais voulu faire moi-même, s'il ne m'eût fallu pour cela recommencer le livre une fois terminé. Qu'il s'agisse d'étudier une œuvre, de l'annoter ou d'en expliquer en chaire des fragments, ils permettront d'apprécier plus sûrement dans quelle mesure l'auteur se conforme à l'usage général, et, là où il le modifie, en quel cas, en quel sens, pour quelle raison il le fait. La caractéristique individuelle des écrivains en sera précisée, au grand profit des études et de la science.

La matière étant ce qu'elle est, j'y devais accommoder ma méthode, et il me fallait renoncer à chercher des lois analogues à celles qu'on peut découvrir dans le développement d'époques livrées moins complétement aux actions personnelles. Au reste, si je ne me trompe, la linguistique actuelle, moins encline que celle des époques précédentes à se rapprocher des sciences auxquelles elle ne peut ni ne doit ressembler, se tourne de plus en plus vers l'histoire, pour former une branche de l'histoire sociale. Quoi qu'il en soit, bien peu nombreux sont les faits qui au XVII^e siècle se sont produits spontanément, ou ont évolué librement. Les changements phonétiques eux-mêmes, cessent d'être constants. Observés, conscients, contenus, ils prennent un caractère tel qu'ils ne sont plus comparables, ni par leur généralité, ni même par leur ampleur, aux faits des époques précédentes. Partout, des interventions individuelles ou groupales se mêlent à l'évolution normale, la précipitent et la favorisent, ou au contraire la retardent, la contrarient, la dévient, la redressent, en un mot la faussent.

Il ne saurait être question de négliger ces causes de trouble, ce qui supposerait une méconnaissance complète du sujet et de l'époque. Mais ne leur ai-je pas donné trop d'importance ? N'ai-je pas pris les ravaudeurs pour les ouvriers? Cette forme de la vie ne m'en a-t-elle pas caché d'autres ? Je me suis bien souvent posé la question. Toutefois j'ai constaté à maintes reprises le danger qu'il y aurait à écarter un fait qui paraît être particulier. Dans un groupe social aussi fermé et aussi étroit que celui où s'est élaboré la langue classique une opinion a si vite fait de s'imposer et de devenir loi !

La chose se produit de cent façons. Une tendance poussait à écrire : *il ne voulut pas envelopper ce Prince comme l'avoit été Pharaon*. Bouhours juge que *le* ne peut représenter que l'infinitif exprimé *envelopper*, dès lors, impossible de l'employer à la place du participe. Th. Corneille et d'autres font chorus. La logique est invoquée. Et bientôt l'opinion de Bouhours fait loi.

Une autre fois, c'est un auteur dissident — je choisis exprès un cas bien différent — qui s'obstine à employer un mot rejeté, ainsi *partant*. La langue était en train de simplifier la double série : *partant*, *parquoi*, *par ce que*; *pourtant*, *pourquoi*, *pour ce que*. *Partant* risquait d'être éliminé, il l'était presque, comme *parquoi* et *pour ce que*. La Fontaine le met dans un vers charmant, que bientôt tous les Français cultivés sauront par cœur. Il le sauve. *Partant* ressuscite. Un fait particulier vient encore contrarier le fait général,

Au nom de quels principes pouvait-on choisir? Fallait-il ne s'attacher qu'aux décisions et aux remarques dont la suite avait confirmé le succès? Même si un pareil tri avait été possible, se réduire là eût été tout fausser. Dans ce livre général, il me faut présenter telle quelle la mêlée des opinions ; ne retenir que ce qui a été ratifié, ce serait donner une idée tout à fait inexacte et des écrivains et des théoriciens, les faire paraître infaillibles, alors que les avis et les exemples des plus écoutés ont été souvent discutés et finalement rejetés. Pour présenter aussi exactement que possible le mouvement de la langue, j'ai donc donné des remarques fausses aussi bien que des remarques vraies, des décisions abusives et illusoires comme des observations positives. Elles ont eu souvent du reste sur la langue du temps une influence passagère, qui oblige à en faire mention.

*
* *

Peut-être la masse des faits que j'accumule paraîtra-t-elle un peu lourde, c'est que la pâte était trop épaisse pour le levain. Je n'ai pas pu non plus, faute de recul, apercevoir toutes les idées qui se dégagent de cette masse. Le labeur d'assembler les détails, de les critiquer, de les mettre en œuvre ne m'a pas toujours laissé le loisir d'en saisir les rapports.

Un jour peut-être je pourrai donner au public une courte synthèse. C'est un plaisir pour moi de l'élaborer lentement dans les leçons que je fais à l'Ecole de Sèvres, où depuis longtemps j'ai pris le parti d'enseigner en général sans notes, de façon à mettre en lumière les ensembles et à n'apporter en preuves que les faits strictement nécessaires, tels que ma mémoire me les fournit. Ici, je voulais imprimer les documents comme je les avais. Et il fallait avant tout que ce livre parût. Quand l'âge de la pleine maturité commence à passer, c'est une imprudence de prolonger trop un travail dont l'achèvement demandera encore tant d'années.

Pour la première fois, on trouvera dans ce volume deux chapitres

dus presque entièrement à d'autres qu'à moi. Un de mes élèves et de mes amis : M.Th. Rosset, Professeur à l'Université de Grenoble, et un de mes collègues étrangers, M. Salverda de Grave, professeur à l'Université de Groningue, ont bien voulu m'apporter le précieux appui de leur collaboration. Je l'ai accepté avec empressement, non pas que j'aie l'intention de transformer le caractère de mon livre et de donner désormais une œuvre collective dont je ne serais plus que le directeur. Mais, malgré le conseil de plusieurs de mes amis, j'ai sacrifié la vanité de faire seul à l'espoir de faire mieux. Ce qui importe à l'intérêt général en effet, ce n'est pas que l'*Histoire de la Langue Française* soit en entier mon œuvre, c'est qu'elle approche le plus possible de ce qu'elle devrait être. Or, comme on le pense bien, ma compétence n'est pas universelle. M. Rosset a écrit un très bon livre sur la phonétique du XVII[e] siècle et interprété les témoignages jadis réunis par Thurot. M. Salverda de Grave a savamment mis en lumière les rapports intellectuels de la France et des Pays-Bas. Leur amabilité m'offrait l'occasion de donner à mes lecteurs des chapitres écrits par des spécialistes, que je ne pouvais espérer dépasser. Je leur ai passé la plume, et me suis borné à retoucher par endroits la forme de leur exposé pour le mettre en harmonie avec le reste du livre.

Bientôt mes lecteurs profiteront plus largement encore de l'intérêt que divers savants ont bien voulu témoigner à cette histoire. Mais, même pour les parties que je signe seul, j'ai trouvé de précieux concours : M. Frey, professeur au Lycée Michelet, Madame Bar, née Elvire Samfiresco, ont collaboré à mes recherches, et même à la mise en œuvre. Je les remercie de grand cœur.

Je dois ajouter que si les innombrables citations que contient mon texte ont été vérifiées une à une sur les originaux où elles sont prises, c'est grâce à la patience inlassable de celle dont aucun devoir, si lourd qu'il soit, ne parvient à satisfaire le dévouement, et qui, associée à une vie toute de science et de travail, a voulu en être plus que le témoin.

---

# ABRÉVIATIONS

***Principales abréviations usitées dans les citations de textes, avec indication des éditions auxquelles ces citations sont empruntées.***

(Il n'a pas été fait mention ici des textes qui sont cités d'après les dictionnaires de Godefroy (G.), de Hatzfeldt, Darmesteter et Thomas (H.D.T.), et de Littré (L.). Les signes conventionnels adoptés dans le Lexique sont expliqués, tome III, p. 104, n. 1 ; 145, n. 1. Cf. le présent volume, p. 460.)

## A

A. = Académie, *Dictionnaire*, 1e éd. 1694. Voir tome III, p. IX. — A² désigne l'édition de 1718. Quand il est question d'un avis de l'Académie sur une Remarque de Vaugelas, se reporter à l'édition de Vaugelas de Chassang.

Abot de Bazinghen. Voir à *Traité des monnoies*.

A. de B. = Andry de Boisregard. Voir au tome III, p. IX.

*Agrém. du Lang.* = *Les agrémens du Langage reduits à leurs principes*. [Par Gamache]. Paris, G. Cavelier, J. Estienne, G. Cavelier fils, 1718, 8°.

*Airs et Vaudevilles de Cour.* Voir au tome III, p. IX.

Al., *Guerre civ.* ou *G. Civ.* = Alemand, *Guerre civile*. Voir au tome III, p. IX ; — *Nouv. Rem.* = *Nouvelles remarques de M. de Vaugelas sur la Langue Françoise*, ouvrage posthume avec des Observations de M***. Paris, Guillaume Desprez, 1690, 12°.

Alc. de St-Maurice. Voir au tome III, p. IX.

*Ambass. de Siam* = *Relation de l'Ambassade de M. le Chevalier de Chaumont à la Cour du Roy de Siam*. Paris, Seneuse et Horthemels, 1686, 8°.

Angot, *Instruction populaire dans la Mayenne*. Paris, Picard, 1890.

*Anon. de 1657*. Voir au tome III, p. X.

*Apol. de La Bruy.* = *Apologie de M. de La Bruyere ou réponse à la Critique des Caracteres de Theophraste*. [Par Brillon]. Paris, J.-B. Delespine, 1701, 12°.

*Apol. de Saint-Evremond*. Voir à Boyer de Rivière.

*Apoth.* = *L'Apotheose du Dictionnaire de l'Academie et son expulsion de la region celeste*. La Haye, Arn. Leers, 1696, 8°.

*Ar. et Sim.* = *Araspe et Simandre*, Nouvelle. Paris, Cl. Barbin, 1672, 2 vol. 12°.

Asselineau. Voir à Furetière.

*Astrée*. Voir à d'Urfé, tome III, p. XVII.

*A. Th. fr.* Voir tome III, p. x.

## B

B[rillon], *Portraits serieux, Galands et Critiques*. Paris, Brunet, 1696, 8°.

Bachot, *Err. pop.* Voir au tome III, p. x.

Baldensperger, *Et. Hist. Litt.* = Baldensperger, *Etudes d'Histoire Littéraire*, 2e série. Paris, Hachette, 1910, 8°.

Balz. = Balzac. Voir au tome III, p. x.

Barb. d'Auc., *Sent.* = Barbier d'Aucour, *Sentimens de Cleante sur les entretiens d'Ariste et d'Eugene*. Paris, Pierre le Monnier, 1671, 12°. Quand je cite une autre édition, j'en avertis le lecteur.

Baro. Voir au tome III, p. x.

Baron = *Le theatre de* Monsieur Baron. Paris, P. F. Ribou, 1731, 2 vol. 8°.

Bary, *Rhet. fr.* Voir au tome III, p. x; —*La Rhetorique françoise*. Lyon, 1676, 8°; — *Espr. Cur.* = *L'esprit curieux, ou les Conversations gallantes*. Amsterdam, Jacques Le Jeune, 1681, 12°; — *Secrets de nostre Lang.* = *Les Secrets de nostre Langue*. Lyon, Th. Amaulry, 1776, 8°.

Bayle, *Œuv. div.* = *Œuvres diverses de M. Pierre Bayle, contenant tout ce que cet Auteur a publié sur des matieres de Theologie, de Philosophie, de Critique, d'Histoire, et de Litterature; excepté son Dictionnaire Historique et Critique*. La Haye, Compagnie des Libraires, 1737, f°.

Belleg. = Bellegarde. Voir au tome III, p. x; — *Reflexions sur le ridicule et sur les moyens de l'éviter*... 2° éd. Paris, Jean Guignard, 1697, 8°.

Benss., *Œuv.* = Bensserade. Voir au tome III, p. x.

Bér. (N.), *Nouv. Rem.* = Nicolas Bérain. Voir au tome III, p. XI.

Bezançon, *Les Méd. à la cens.* — Voir au tome III, p. XIV.

B. F. = *Barbarous French*. Recueil ajouté par Guy Miege à son Dictionnaire, 1679, et qui ne contient que des mots spéciaux, vieux, patois, etc., empruntés à Cotgrave.

*Bibl. univ.* = *Bibliothèque universelle et historique de l'année 1687*. Amsterdam, 1688. (On a consulté le tome VII).

*Billets Cicér.* = *Billets que Ciceron a escrit Tant à ses amis communs qu'à Attique son amy particulier. Avec une methode en forme de Preface pour conduire un Escolier dans ses Lettres humaines.* [Par Thomas Guyot]. Paris, Vve Cl. Thiboust, 1668.

Blégny (De), *Orth.* = *L'ortographe françoise ou la Methode de l'Ecriture*. Paris, P. de Batz, 1723, 8°.

Boil. = *Œuvres de Boileau*, éd. Berriat-Saint-Prix. Paris, C. H. Langlois, 1830, 4 vol. 8°. (Je cite le plus souvent par le tome et la page,

suivis de l'indication du poème) ; — *Corr.* = *Correspondance entre Boileau Despréaux et Brossette*, éd. Laverdet. Paris, Techener, 1858, 8°.

Boisrob. = Boisrobert. Voir au tome III, p. xi.

Boiss. = Gustave Boissière, *Remarques sur les poésies de Malherbe, par Urbain Chevreau, édition critique d'après le manuscrit de Niort.* Niort, G. Clouzot, 1909, 8°.

Bordelon. Voir à *La Langue*.

Bossuet, éd. Leb. Voir au tome III, p. xi ; — *Apoc.* = *L'Apocalypse avec une explication.* Paris, Vve Mabre-Cramoisy, 1689, 8° ; — *Avert. aux Prot.* = *Avertissements aux Protestants* : 1e av. 1689, 2e av. 1689, 3e av. 1689, 4e av. 1690, 5e av. 1690, 6e av. 1691. Paris, Mabre-Cramoisy, Jean Anisson pour le dernier av., 1 vol. 4° ; — *Catech. de Meaux* = *Catechisme du diocese de Meaux.* Paris, Sebastien Mabre-Cramoisy, 1687, 12° ; — *Catech. des festes* = *Catechisme des festes et autres solennitez...* Paris, Mabre-Cramoisy, 1687, 12° ; — *Conf. avec M. Claude* = *Conference avec M. Claude, Ministre de Charenton sur la Matiere de l'Eglise.* Paris, Mabre-Cramoisy, 1682, 12° ; — *Conn. de Dieu* = *De la Connoissance de Dieu et de soi-même*, ouvrage posthume. Paris, Vve Alix, 1741, 8° ; — *Déf. des Var.* = *Défense de l'Histoire des Variations contre la Réponse de M. Basnage, Ministre de Roterdam.* Paris, J. Anisson, 1691, 8° ; — *Div. ecr.*, ou *div. ecr. sur les Max. des S.* = *Divers ecrits ou memoires sur le livre intitulé Explication des Maximes des Saints*,... Paris, J. Anisson, 1698, 8° ; — *Doct. cath.* = *Exposition de la Doctrine de l'Eglise catholique sur les Matieres de Controverse.* Paris, Mabre-Cramoisy, 12e éd., 1686, 12° ; — *Est. d'Or.* = *Instruction sur les estats d'oraison.* Paris, Anisson, 1697, 8° ; — *Explic. prophet.* = *Explication de la prophétie d'Isaïe...* Paris, Anisson, 1704, 12° ; — *Expl. Messe* = *Explication de quelques difficultez sur les priéres de la Messe à un nouveau Catholique.* Paris, Vve Mabre-Cramoisy, 1689, 12° ; — *Hist. des Var.* = *Histoire des Variations des Eglises Protestantes.* Paris, Vve Mabre-Cramoisy, 1688, 2 vol. 4° ; — *Hist. Univ.* = *Discours sur l'Histoire universelle...* Paris, Mabre-Cramoisy, 1681, 4° ; — *Lett.* = *Lettres spirituelles de Messire J.-B. Bossuet à une de ses pénitentes.* Paris, Desaint et Saillant, 1746, 12° ; — *Max. Com.* = *Maximes et Reflexions sur la Comedie.* Paris, Anisson, 1694, 12° ; — *Medit. s. l'Evang.* = *Meditations sur l'Evangile*, ouvrage posthume. Paris, P. et J. Mariette, 1731, 4 vol. 12° ; — *Or. fun.* = *Oraisons funèbres*, éd. A. Rébelliau, 5e édition. Paris, Hachette, 1906, 8° ; — *Ire Inst. N. Test.* = *Instructions sur la Version du Nouveau Testament imprimée à Trevoux en l'année 1702.* Paris, Anisson, 1702, 12° ; — *Rec. or. fun.* = *Recueïl des Oraisons funebres...* Paris, G. Du Puis, 1699, 12° ; — *Politique* = *Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture Sainte.* Paris, Pierre Cot, 1709, 2e partie, 8°. — *2e Instr. sur les Prom. de J.-C. à son Eglise* = *Seconde Instruction pastorale sur les*

*Promesses de Jesus-Christ à son Eglise...* Paris, J. Anisson, 1701, 12° — *2eme Instr. sur le N. Test.* = *Seconde Instruction sur les passages particuliers de la Version du Nouveau Testament...* Paris, Anisson, 1703, 12°; — *Tr. de la Com.* = *Traité de la Communion sous les deux especes.* Paris, Mabre-Cramoisy, 1682, 12°; — *Tr. de l'am. de Dieu* = *Traité de l'Amour de Dieu necessaire dans le Sacrement de Penitence*, ouvrage posthume. Paris, Barth. Alix, 1736, 8°.

Bouh. = Bouhours. Voir au tome III, p. XI; — *Imit.* = *Critique de l'Imitation de Jesus-Christ, traduite par le sieur de Beuil.* Paris, Savreux, 1688, 18°, citée d'après M. Rosset. Voir à ce nom.

Bourd., *Œuv.* = Bourdaloue, *Œuvres complètes.* Lyon, F. Guyot, 1821, 16 vol. 8°.

Bours., ou Boursault = *Théatre* par feu M. Boursault. Paris, Vve P. Ribou, 1725, 3 vol. 8°; — *Let. nouv.* = *Les Lettres nouvelles* Paris, Gosselin, 1709, 8°.

[Boyer de Riviere], *Apologie des œuvres de M. de Saint-Evremont.* Paris, Jacques Collombat, 1698, 12°.

Brébeuf. Voir au tome III, p. XI.

Brettev., *Eloq. de la Chaire* = *L'eloquence de la chaire et du barreau, selon les Principes les plus solides de la Rhetorique Sacrée et Profane*, par feu M. l'Abbé de Bretteville. Paris, 1689, 8°.

*Brossette à Boil.* Voir à Boil., *Corr.*

Brun, *Savinien de Cyrano Bergerac.* Paris, A. Colin, 1893, 8°.

Buff. = Buffet. Voir à Marg. Buff., tome III, p. XI.

Buffier, *Gr.* = Buffier, *Grammaire françoise sur un plan nouveau.* Paris, Nic. Le Clerc, Mich. Brunet, Leconte et Montalant, 1709, 8°.

Bussy-Rab., *Hist. am. des Gaules* = *Histoire amoureuse des Gaules* par Bussy-Rabutin, éd. Livet. Paris, Jannet, 1857, 5 vol. 8°; je cite aussi l'édition de Paris, A. Delahays, 1857, 2 vol. 8° dans laquelle, se trouve à partir du tome I, p. 171, *la France Galante*; — *Corr.* = *Correspondance de Roger de Rabutin, comte de Bussy, avec sa famille et ses amis* (1666-1693), éd. L. Lalanne. Paris, Charpentier, 1858, 6 vol. 8°; — *Mem.* = *Les Memoires de Messire Roger de Rabutin, comte de Bussy.* Paris, J. Anisson, 1696, 2 vol. 4°, tome Ier.

## C

*Cahiers* = *Cahiers de remarques sur l'orthographe françoise*, éd. Marty-Laveaux. Paris, Jules Gay, 1862, 16°.

Cam. = Camus. Voir au tome III, p. XII.

*Caq. de l'Acc.* = *Les caquets de l'Accouchée.* Voir au tome III, p. XII.

Carneau, *Stimmim.* Voir à *Stimmimachie*, tome III, p. XXXII.

Caron, *Traité des Bois.* Paris, 1676, 2 vol. 8°.

*Carpent.* = *Carpenteriana* par M. Charpentier, de l'Academie Françoise. Paris, J.-F. Morisset, 1741, 8°.

Cayet. Voir au tome III, p. x.

*Cel. et Maril.* Voir à Desfontaines, tome III, p. xv.

Champmeslé = *Les Œuvres de M. Champmeslé.* Paris, Th. Guillain, 1696, 12°.

Chap. ou Chapel. = Chapelain. Voir au tome III, p. xii.

Chapelle, *Voyage* = Chapelle et Bachaumont, *Œuvres*, éd. Tenant de la Tour. Paris, 1854. Bibl. elzév., 8°.

Chappuzeau, *Acad. des femmes* = *L'Académie des Femmes*, dans Fournel, *Les Contemporains de Molière.* Paris, Firmin-Didot, 1875, 8°, tome III, p. 210.

Charpent., *Excell. de la L. fr.* = *De l'Excellence de la Langue Françoise*, par M. Charpentier, de l'Academie Françoise. Paris, Cl. Barbin, 1683, 2 vol. 8°.

Chevr. = Chevreau. Voir au tome III, p. xii; — Chevr., Ms. Niort..., dans Boiss. Voir à Boissière; — *Chevraeana*, seconde partie. Paris, Florentin et P. Delaulne, 1700, 12°.

Chifflet, *Gram.* Voir au tome III, p. xiii.

Choisy, *Journal* = Choisy (Abbé de), *Journal de l'Académie françoise*, dans *Opuscules sur la Langue Françoise par divers Académiciens* (depuis la page 243). Paris, Brunet, 1754, 8°.

*Cinquieme Denonciation du Philosophisme...* Cologne, Nic. Schouten, 1690.

*Civ.* ou *Civil.* = *Nouveau traité de la Civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens.* Paris, Hélie Josset, 1672, 8°.

*Cléobuline.* Voir au tome III, p. xiii.

Coeffeteau. Voir au tome III, p. xiii.

Cognet (Abbé A.), *Ant. Godeau, évêque de Grasse et de Valence*, 1605-1672. Paris, Picard, 1900, 8°.

Colbert, *Lett.* = *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, publiés par P. Clément. Paris, 1861-1873, 8 tomes en 10 vol., 4°.

Coll. = Colletet. Voir au tome III, p. xiii.

*Comm. de Let. cur. et sav.* = [J. Leonor Le Gallois, sieur de Grimarest], *Commerce de lettres curieuses et savantes.* Paris, Cramoisy, V^ve^ Chevillon, Guil. Cavellier, Ch. Osmont, 1700, 8°.

*Conf. Ren.* = *Conférences de Renaudot.* Voir au tome III, p. xiii.

*Conv. sur la Crit. de la princ. de Clèves* = *Conversation sur la Critique de la Princesse de Clèves.* Lyon, Th. Amaulry, 1679, 8°.

Corn. Ant. = Corneille (Antoine). Voir au tome III, p. xiii.

Corn. = Corneille (Pierre). Voir au tome III, p. xiii.

Corn. Th. = Corneille (Thomas). Voir au tome III, p. xiii. Pour son *Dictionnaire* voir le présent volume, p. 81, année 1694.

*Corr. de Madame, Duchesse d'Orléans.* Voir Jaeglé.

Cost., *Lett.* = Costar, *Lettres.* Voir au tome III, p. xiv.

Cotgrave. Voir au tome III, p. 266.

Cotin, *Oeuv. gal.* = *Oeuvres galantes en prose et en vers* par M. Cotin. Paris, Loyson, 1663, 8°. Voir au tome III, p. xiv.

Courtin, *Traité de la Paresse.* Paris, Elie Josset, 1677, 8°.

*Crit. du Tart.* = *La Critique du Tartuffe*, comédie en vers, réimprimée sur l'édition de 1670, par M. Paul Lacroix. Genève, Gay et fils, 1868, 12°.

Cyr. = Cyrano. Voir au tome III, p. xiv.

## D

D'[Aisy], *Gén.* = D'[Aisy], *Le Genie de la Langue françoise.* Paris, Laurent d'Houry, 1685, 8°.

D'Allais, *Grammaire methodique...* Paris, chez l'auteur, le Sr. D. V. d'Allais, 1681, 8°.

Dancourt = Dancourt, *Les œuvres de théatre* Paris, Libraires associés, 1760, 11 vol. 8°.

Danet, *Dict.* Voir ce tome, p. 80, année 1684.

D'Ass. = d'Assoucy. Voir au tome III, p. xiv.

D'Aubignac. Voir à *Les Conseils d'Ariste.*

*D. des Bois* = *Diane des Bois.* Voir au tome III, p. xvi.

De Callières, *Mots à la M.* = François de Callières, *Des mots à la Mode et des nouvelles façons de parler.* Paris, Claude Barbin, 1692, 12°; — *Du b. et mauv. us.* = *Du bon et du mauvais usage dans les manieres de s'exprimer... Suitte des Mots à la Mode.* Paris, Claude Barbin, 1693, 12°.

*Decis.* Voir à Tallemant et p. 81, année 1698.

*Def. des b. esprits* = De Lerac (J. Carel), *La defense des beaux esprits de ce temps Contre Un Satyrique.* Paris, Guil. Adam, 1675, 12°.

*Def. Po. Her.* = *La defense du Poëme Heroïque avec quelques remarques sur les Oeuvres satiriques du Sieur D...* [Desmarest de S. Sorlin]. Paris, Jacques le Gras, 1675, 8°.

De la Chambre. Voir au tome III, p. xiv.

*De la Crit.* = *De la Critique.* Voir à Saint-Réal.

De la Croix, *Guer. com.* = De la Croix, *La guerre comique, ou la Défense de l'École des Femmes.* Genève, Gay et fils, 1868, 12°.

*De la Delicatesse* = [Montfaucon de Villars], *De la Delicatesse.* Paris, Barbin, 1671, 8°.

De la Suze, *Poes.* = de la Suze (Cesse) et Pellisson, *Recueil de pieces galantes en prose et en vers.* Trévoux, 1741, 5 vol. 12°.

De la Thuil., *Crisp. precept.* = De la Thuillerie, *Crispin precepteur*, dans les *Pieces* de M. de la Thuillerie. Paris, Th. Guillain, 1696, 12°.

De la Touche, *L'Art de parl.* = De la Touche, *l'Art de bien parler françois.* Amsterdam, Wetsheim, 1710, 2 vol. 8°.

*De la vérit. Eloq.* Voir à Gibert.

*Del. de la Camp.* = *Delices de la Campagne.* Voir au tome III, p. xv.

*De l'éducation des Dames.* Voir à Poulain de la Barre.

De l'Estang. Voir au tome III, p. xv.

Desc. = Descartes. Voir au tome III, p. xv.

Deshoulières (Mme), *Poésies.* Paris, Villette, 1707, 2 tomes en 1 vol. 8°.

Desmarets. Voir au tome III, p. xv; — *Compar. de la Lang.* = *La comparaison de la langue et de la poësie françoise avec la Grecque et la Latine...* par le Sieur Des-Marests. Paris, Th. Jolly, 1670, 8°.

De Visé, *Lettre sur les affaires du théâtre en 1665*, suivie d'une notice sur Molière, par Jean Donneau de Visé. San Remo, Gay, 1875, 12°; — *Les Dames vengées ou la Dupe de Soy-mesme* dans le *Théâtre françois*, année 1737, tome VIII, p. 345.

*Dial. sur les Plais.* = *Dialogues de MM. Patru et d'Ablancourt sur les plaisirs.* Amsterdam, Louïs Le Roy, 1714, 8°.

*Dict. des Halles* = *Le Dictionnaire des Halles, ou extrait du Dictionnaire de l'Académie françoise.* Bruxelles, Fr. Foppens, 1696, 12°.

Didot, *Observations sur l'orthographe*, 2e édit. Paris, Firmin Didot, 1868, 8°.

*Discours prononcé au Louvre le 2 may 1684, par M. l'abbé de La Chambre, Directeur de l'Academie Françoise à la reception du Sieur de La Fontaine, en la place de feu M. Colbert, Ministre et Secretaire d'Etat.* B. N., 4°.

*Doctr.* = Brunot, *Doctrine.* Voir au tome III, p. xvi.

D'Olivet. Voir Livet, au tome III, p. xxiii.

Doncieux, *Un jésuite homme de lettres au XVIIe siècle, Le P. Bouhours.* Paris, Hachette, 1886, 8°.

Dorimond ou Dorimon. Voir au tome III, p. xvi; — *Les am. de Trapolin* = *La Comedie de la Comedie et les Amours de Trapolin*, Paris, J. Ribou, 1662, 16°.

D'Ouv. = d'Ouville. Voir au tome III, p. xvi.

Drouhet (Ch.), *Le poète François Mainard.* Paris, Champion, 1909, 8°.

Dub. Mont. = Dubosc Montandré. Voir au tome III, p. xvi.

Duez, *Vray Guidon.* Voir au tome III, p. xvi.

Dupleix, *Lib.* Voir au tome III, p. xvii.

D'Urfé. Voir au tome III, p. xvii.

Du Truc, *Le genie de la lang. fr.*, 1668 = *Le genie de la Langue françoise.* Strasbourg, 12°.

Du Vair. Voir au tome II, p. xiv.

Duval ou Du Val, *L'esch. fr.* Voir au tome III, p. xvii.

## E

*Elom. Hypoc.* = *Elomyre Hypocondre.* Voir au tome III, p. xvii.

*Eloq. de la Chaire.* Voir à Bretteville.

*Enterr*[t] = *L'Enterrement du Dictionnaire de l'Academie.* Sans lieu, 1697, 8°.

*Entr. de Cleandre* = *Réponse aux Lettres Provinciales de L. de Montalte* ou *Entretiens de Cleandre et d'Eudoxe* [par le P. Daniel]. Bruxelles, Henry Fricx, 1697, 8°.

## F

Faret. Voir au tome III, p. XVIII.

Félib. = Félibien. Voir au tome III, p. XVIII.

Fénelon, *Lettre à l'A.* = Fénelon, *Lettre à l'Académie. Opuscules académiques*, éd. Delzons. Paris, Hachette, 1872, 8°.

Fléchier, *Œuvres mêlées.* Lyon, par la Société, 1712, 12°.

*Fleurs de l'éloq. fr.* = *Fleurs de l'eloquence françoise.* Voir au tome III, p. XVIII.

Fontenelle, *Hist. Or.* = Fontenelle, *Histoire des Oracles*, éd. L. Maigron. Paris, Société des Textes français modernes, 1908, 8° ; — *Œuvres diverses.* Amsterdam, Aux dépens de la Compagnie, 1742, 3 vol. 8°.

Fornier. Voir au tome III, p. XVIII.

Frain du Tremblay, *Traité des langues.* Voir p. 81, année 1703.

François (Alexis), *La Grammaire du purisme, et l'Académie française au XVIII*[e] *siècle.* Paris, Soc. Nouv. de libr. et d'éd., 1905, 8°.

Fr. de Sales. Voir au tome III, p. XIX.

Fur. = Furetière. Voir au tome III, p. XIX ; — *Fact.* = *Recueil des factums*, éd. Asselineau. Paris, Poulet-Malassis et de Broise, 1859, 2 vol. 8° ; — *Essais de Lettres familieres Sur toutes sortes de Sujets avec un Discours sur l'Art Epistolaire Et quelques Remarques nouvelles sur la Langue Françoise.* Ouvrage posthume de M. l'abbé Furetière. Bruxelles, Jean Leonard, 1695, 12° ; — *Le voyage de Mercure*, Satyre. Paris, Lovis Chamhovdry, 1653, 4° ; — *Po. div.* = *Poesies diverses.* Paris, Gvil. de Lvynes, 1655, 4° ; — *Par. de l'Evang.* = *Les paraboles de l'Evangile traduites en vers.* Paris, Le Petit, 1672, 8°.

## G

Gar. = Garasse. Voir au tome III, p. XIX.

*Gén.* Voir à d'Aisy.

Gherardi. Voir au tome III, p. XIX.

[Gibert], *De la vér. Eloq.* = [Gibert], *De la véritable Éloquence ou refutation des paradoxes sur l'éloquence avancez par l'Auteur de la Connoissance de soi-même.* Paris, Michel David, 1703, 12° ; — *Réfl.* = *Reflexions sur la rhetorique en quatre lettres Où l'on répond aux Objections du P. Lamy, Bénédictin.* Paris, Veuve Thiboust et P. Esclassan, 1707.

Gill. de la Tessonn. = Gillet de la Tessonnerie. Voir au tome III, p. xix.

G. Miege. Voir p. 79, année 1677. Je cite une édition de 1679.

Gobinet, *Inst. s. la man. de b. étudier* = Gobinet, *Instructions sur la manière de bien étudier*, éd. 1746.

Godard. Voir au tome III, p. xix.

Gombault. Voir au tome III, p. xix.

Gournay (M^lle de). Voir au tome III, p. xix.

*Gram. Gén.* Voir à Port-Royal.

*Gram. méthod.* Voir à d'Allais.

Grenaille = de Grenaille. Voir au tome, III, p. xx.

Grimarest (Le Gallois, sieur de). Voir à *Comm. de Let. cur. et sav.*; — *Traité sur le commerce de Lettres et sur le Ceremonial.* Paris, J. Estienne 1708, 8°; — *Le Discours sur l'usage dans la langue françoise* se trouve à la suite, p. 188.

Guerson. Voir au tome III, p. xx.

Guyon. Voir au tome III, p. xx.

## H

Hamilt., *Gram.* = *Mémoires du Chevalier de Grammont*, par Hamilton, éd. Gustave Brunet. Paris, Charpentier, 1883 ; je cite aussi l'éd. Auger. Paris, Firmin Didot, 1858, 8°.

Hardy. Voir au tome III, p. xx.

Hauteroche = *Les Œuvres* de M. Hauteroche. Paris, Th. Guillain, 1696, 12°.

Her. = Héroard. Voir au tome III, p. xx.

Hervier, *Les écr. fr. jugés p. leurs contemporains* = Marcel Hervier, *Les écrivains français jugés par leurs contemporains*, t. I^er, xvi^e et xvii^e s. Paris, Delaplane, 16°.

Hindret. Voir au tome III, p. xx.

*Hist. de l'A.* = *Histoire de l'Académie*. Voir au tome III, p. xxi.

*Hist. po. de la G. entre les A. et les M.* = *Histoire poëtique de la guerre nouvellement declarée entre les Anciens et les Modernes.* [Par F. de Callières]. Paris, P. Auboüin, P. Emery et Ch. Clousier, 1688, 12°.

*Huetiana*. Paris, Jacques Estienne, 1722, 12°.

Hug. = Huguet. Voir au tome III, p. xxi.

## I

*Instr. meth.* = *Instruction methodique pour l'Ecole paroissiale dressée en faveur des petites Ecoles* par M. I. D. B., Prestre. Paris, P. Trichard, 1685, 12°.

*Introd. char. en la cosm.* = *L'Introducteur charitable en la cosmographie.* Voir au tome III, p. xxi.

Irson. Voir au tome III, p. xxi.

*Isographie* = *Isographie des hommes célèbres, ou Collection de fac-simile de lettres autographes et de signatures*, par Th. Delarue. Paris, 1843, 4°.

## J

Jacquet, *Ville de Prov.* = *La Vie littéraire dans une ville de province sous Louis XIV*, par A. Jacquet. Paris, Garnier, 1886, 8°.

Jaeglé = *Correspondance de Madame, Duchesse d'Orléans*, extraite des lettres publiées par M. de Rauke et M. Holland. Traduction et notes par Ernest Jæglé. Paris, A. Quantin, 1880, 8°.

*Jard. fr.* = *Le jardinier françois.* Voir au tome III, p. xxi.

J. J. Bouch. = J. J. Bouchard. Voir au tome III, p. xxi.

Jouv., *Man. d'appr.* = *De la manière d'apprendre et d'enseigner...* par le R. P. Joseph Jouvency, traduction du latin par H. Ferté. Paris, Hachette, 1892; — *Elève de Rhetor.* = *L'Elève de Rhétorique Au Collège Louis le Grand de la Société de Jésus* par le R. P. Jouvency, traduction H. Ferté. Paris, Hachette, 1892, (deux ouvrages en 1 vol. 8°).

## K

Kolhans, *Gram. gall.* = *Grammatica gallica*...a M. J. Christophoro Kolhansio, Gymn. Cob. Prof... Coburgi, CIƆIƆC, LXVII, 8°.

## L

La Bruy. ou La Br. = La Bruyère, *Œuvres*, éd. G. Servois (Coll. des Gr. Écrivains). Paris, Hachette, 1878.

La Chétardie, *Instr.* = La Chétardie, *Instructions pour un jeune seigneur ou l'idée d'un galant homme.* La Haye, 1683. Paris, Nicolas Le Gras, 1702.

Lachèvre, *Bib. des Recueils* = Frédéric Lachèvre, *Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiées de 1597 à 1700*. Paris, Champion, 4 vol. 4°.

La Fayette, *Princ. de Cl.* = M^me^ de La Fayette, *La Princesse de Clèves*. Paris, Picard, 1868, 8°.

La Font. = La Fontaine, *Œuvres*, éd. H. Regnier (Coll. des Gr. Écrivains). Paris, Hachette, 1892.

*La Langue* [par l'abbé Bordelon]. Paris, Urbain Coustellier, 1705, 12°.

La Mesnard. = La Mesnardière. Voir au tome III, p. xxii.

La Mothe le V., ou Le Vayer. Voir au tome III, p. xxii,

Lamy, *Rhétor.* = *La Rhétorique ou l'art de parler*, par le R. P. Ber-

nard Lamy. Paris, André Pralard, 1688, 3e éd. ; — *Rhétor. trah.* = *La Rhetorique du College trahie par son apologiste.* Paris, 1704, 12°

Lanson. Voir au tome III, p. xxii ; — *L'Art de la Prose*, 2e édit. Paris, Libr. des Annales, 1909, 8°.

La Quintinie. Voir au tome III, p. xxii.

*La Pretieuse.* Voir au tome III, p. xxii.

La Roch. = La Rochefoucauld. Voir au tome III, p. xxii.

*L'art de plaire* = [Pierre d'Orligue de Vaumorière], *L'art de plaire dans la conversation*, 3e et dern. éd. Paris, J. Guignard, 1698, 8°.

La Thuillerie. Voir à De la Thuillerie.

Laval (Antoine de). Voir au tome III, p. xxiii.

L. de Templ. ou Leven de Templ. = Leven de Templery. Voir à de Templery au tome III, p. xvi ; — *Gen. et Pol.* = *Le Genie et la Politesse de la Langue Françoise.* Paris, J. et P. Cot, 1705, 8°.

Le Boulanger de Chalussay. Voir à *Elom. hypoc.*

*Le Cour. de Nuict* = *Le Coureur de Nuict.* Voir au tome III, p. xiv.

*Le Court. parf.* = *Le Courtisan parfait.* Voir au tome III, p. xiv.

*Le Flatteur.* Voir à Du Verdier.

Le Gallois. Voir à Grimarest.

*Le Gr. Alc. frustré* = *Le grand Alcandre frustré ou les derniers efforts de l'amour et de la vertu.* San Remo, Gay et Fils, 1874, 12°.

Le Gras, *Rhet.* = *La Rethorique françoise...* Paris, Ant. de Rafflé et Th. Girard, 1673, 8°; je renvoie aussi à *La Rethorique françoise...* Paris, 1671, 4°.

Le Labour., *Avant. de la L. Fr.* = *Avantages de la Langue Françoise sur la Langue Latine*, par M. Le Laboureur. Paris, Guil. de Luyne, 1669, 8°.

Le Pays, *Am.*, ou bien *Am. am. et amour.* Voir au tome III, p. xxiii.

*Le P. Bouhours, Jésuite, convaincu de ses calomnies anciennes et nouvelles contre MM. de Port-Royal*, contenant l'avertissement sur ce recœuil pour servir de Reponse à *l'Apologie du P. Bouhours.* S. l., 1700.

Leroux, *Dict. com.* = Leroux, *Dictionnaire comique, satyrique, critique, burlesque.* Pampelune, 1786, 2 vol. 8°.

*Les Cons. d'Ar. à Cel.* = [L'abbé d'Aubignac], *Les Conseils d'Ariste à Celimene sur les moyens de conserver sa Reputation.* Paris, N. Pepingvé, 1666, 12°.

*Les Vérit. princ.* = *Les Veritables Principes de la Langue Françoise, pour la scavoir ecrire et parler en peu de temps*, 2e éd. Paris, P. de Laulne, 1685, 8°.

*Let. de Phyll.* = *Letres de Phyllarque.* Voir au tome III, p. xxiii.

*Lett. d'une Dame Sçav.* = *Troisiéme Lettre d'une Dame Sçavante à une autre Dame de ses Amies.* Mons, 1697, 8° ; — *Quatriéme Lettre...* Mons, 1697, 8°.

*Liv. des adr.* = *Le Livre commode des adresses de Paris pour 1692*,

par Abraham du Pradel. Ed. Fournier. Paris, Daffis, 1878, Bibl. Elz., 2 vol. 12°.

Livet, Voir au tome III, p. XXIII.

*Loix de la galant.* = *Loix de la Galanterie.* Voir Sorel, au tome III, p. XXXI.

Loret. Voir au tome III, p. XXIII.

*L'Orph. de Chrys.* = *L'Orphise de Chrysanthe* par Sorel. Paris, 1625, 8°. Voir au tome III, Errata.

## M

Maintenon, *Corr.* = *Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, éd. Geffroy. Paris, Hachette, 1887, 2 vol. 8° ; *Mme de Maintenon dans le monde et à Saint-Cyr. Choix de ses lettres et entretiens*, éd. Jacquinet. Paris, Belin, 1888, 8°.

Mair. = Mairet. Voir au tome III, p. XXIV.

Malh. = Malherbe. Voir au tome III, p. XXIV.

Malleville, *Poes.* Voir au tome III, p. XXIV.

Marg. Buffet. Voir au tome III, p. XI.

Martin, *Parl. Nouv.* Voir au tome III, p. XXIV.

Martin, *Ec. de Sal.* Voir au tome III, p. XXIV.

Mauger, *Nlle Gram.* = *Nouvelle grammaire françoise* par Laurent Mauger, maître des Arts de l'Université de Paris. Rouen, J. Besongne, 1705, 8°.

Maupas. Voir au tome III, p. XXIV.

Maury (Alfred). *L'ancienne Académie des sciences.* Paris, Didier, 1864, 8°.

Mazarin, *Lettres* dans la *Collection de Documents inédits sur l'Histoire de France.* Paris, I. N., 1873, 4°.

Mayn. ou Maynard. Voir au tome III, p. XXV.

Mellema. Voir au tome III, p. 266.

*Mémoires, fragmens historiques et correspondance de Madame la Duchesse d'Orléans*, éd. Ph. Busoni. Paris, Paulin, 1832.

Mén. ou Ménage. Voir au tome III, p. XXV.

*Menagiana* = *Menagiana ou les bons mots, les Pensees Critiques, Historiques, Morales et d'Erudition de M. Ménage*, recue[i]llies par ses Amis. Paris, Florentin et P. Delaulne, 1694, 2 vol. 8°.

*Mercure reprouvé* = *Le Mercure reprouvé.* S. l., 1678, 8°.

*Merv. de Nat.* = *Merveilles de Nature.* Voir R. François, au tome III, p. XXX.

M.-L. ou Marty-Laveaux. Voir au tome III, p. XXIV.

M. L. R., *Curios. de Paris* = *Les Curiositez de Paris, de Versailles, de Marly, de Vincennes, de S. Cloud, et des environs...* par M. L. R., 2e éd. Paris, Saugrain, Quai des Augustins, 1718.

Mosant de Brieux, *Les origines de... plusieurs façons de parler triviales.* Voir p. 79, année 1672.

Mol. ou Molière. Voir au tome III, p. xxv.
Monet. Voir au tome III, p. 262.
Montfl. ou Montfleury. Voir au tome III, p. xxvi.
Montreuil. Voir au tome III, p. xxvi.
Morillot, *Scarron*. Paris, H. Lecène et H. Oudin, 1888, 8°.

## N

N. du Fail. Voir au tome II, p. xiii.
Nicole = *Essais de Morale ou Lettres écrites* par feu M. Nicole. Paris, 1733, 8°.
Nin. de Lencl., *Corresp.* = *Correspondance authentique de Ninon de Lenclos*, éd. Colombey. Paris, E. Dentu, 1886, 12°.
*Nouveau Traité de la Civilité françoise*. Paris, Villette, 1688.
*Nouv. Rem. de Vaug*. Voir à Alemand.

## O

*Obs. sur Malh.* Voir Malherbe, tome III, p. xxiv.
*Observations sur une comedie de Moliere intitulée le Festin de Pierre*, par le Sieur de Rochemont. Paris, N. Pepingué, 1665, 12°.
*Opusc. div. Acad.* Voir à Choisy.
Oud. ou Oudin. Voir au tome III, p. xxvii.

## P

Palaprat, *Les Œuvres*. Paris, P. Ribou, 1702, 12°.
*Panég. de l'Ec. des Fem.* Voir à Robinet.
*Paris rid.* = *Paris ridicule*. Voir au tome III, p. xxvii.
*Parn. ref.* = *Le Parnasse reformé*, Nouv. éd. Paris, Ch. Osmont, 1674, 8°.
Pasc. ou Pascal. Voir au tome III, p. xxvii.
Patru. Voir au tome III, p. xxvii.
Peiresc, *Lettr. à Dup.* Voir au tome III, p. xxvii.
Perrault (Ch.). Voir au tome III, p. xxviii; — *Rec.* = *Recueil de divers ouvrages en prose et en vers*... 2e éd., 1676 ; — *Contes* = *Histoires ou Contes du temps passé*, éd. Lefèvre. Paris, Flammarion, 8°.
Perrot d'Abl. = Perrot d'Ablancourt. Voir au tome III, p. xxviii.
*Perr. d'Abl. vengé* = *M. Perrot d'Ablancourt vengé ou Amelot de la Houssaye convaincu de ne pas parler François*. Amsterdam, Abraham Wolfgangh, 1686, 12°.
Petit. Voir au tome III, p. xxviii.

Pichou. Voir au tome III, p. XXVIII.

Poisson. Voir au tome III, p. XXVIII.

Pom. = Pomey, *Le Dictionnaire royal*. Lyon, Ant. Molin, 1676, 8°.

*Portraits serieux, galands et critiques*. Voir à B[rillon].

Port-Royal = [Arnault et Lancelot], *Grammaire générale et raisonnée*. Paris, Pierre le Petit, 1660, 8°.

[Poulain de la Barre], *De l'Education des Dames pour la conduite de l'esprit dans les sciences et dans les mœurs*. Paris, Jean du Puis, 1674, 8°.

*Pr. Clèves*. Voir à La Fayette.

## Q

Quinault. Voir au tome III, p. XXVIII.

## R

Racan. Voir au tome III, p. XXIX.

Rac. = Racine, *Œuvres*, éd. P. Mesnard (Coll. des Gr. Ecrivains). Paris, Hachette, 1873. Je cite le plus souvent par le tome et la page, suivi de l'indication du poème, avec renvoi soit au vers, soit à l'acte et à la scène.

[Racine (Louis)], *Mémoires sur la vie de J. Racine*. Lausanne et Genève, Marc Michel Bousquet et C^ie^, 1747, 12°.

*Rec. de Pieces présent. à l'A., 1689* = *Recueil de pieces d'éloquence et de poësie presentées à l'Académie françoise pour les prix de l'année 1689*... Paris, J. B. Coignard, 1705, 8°; — *Rec. de Pieces présent. à l'A. 1681* = *Id. pour 1681*. Paris, chez le même, 1719, 8°.

*Rec. de div. Rond.*, 1639 = *Recueil de divers Rondeaux*. Voir au tome III, p. XXIX.

*Refl. s. la poet. d'Arist.* = *Reflexions sur la poetique d'Aristote et sur les ouvrages des poetes anciens et modernes* [par le P. Rapin]. Paris, F. Muguet, 1674, 12°.

*Refl. sur la Rhetor*. Voir à Gibert.

*Reg. de l'A.* = *Les Registres de l'Académie Françoise*, 1672-1793. Paris, Firmin Didot, 1895-1906, 4 vol. 8°.

Regnard. Voir au tome III, p. XXIX.

Régnier. Voir au tome III, p. XXIX.

Regnier-Desmarais, *Traité de la Grammaire Françoise*. 4°. Voir p. 81.

*Relation veritable de ce qui s'est passé au royaume de Sophie depuis les troubles excitez par la rhetorique et l'eloquence avec un discours sur la Nouvelle Allegorique*. Paris, Ch. de Sercy, 1659, 12°.

Ren., *Man. de parl.* = André Renaud, *La maniere de parler la Langue françoise selon ses differens styles*. Lyon, Cl. Rey, 1697, 8°.

*Req. des Dict.* = *La Requeste des Dictionnaires*. Voir au tome III, p. XXIX.

Retz. Voir au tome III, p. XXIX.

R. François. Voir au tome III, p. XXX.

Rich. ou Richel. Voir au tome III, p. XXX ; — *Les plus belles lettres des meilleurs Auteurs François.* Paris, Daniel Horthemels, 1689, 12°.

Richer. Voir au tome III, p. XXX.

Riches., *Prise de Frib.* = *La Relation de la Prise de Fribourg du Bureau des gazettes, Mise en partition selon les Regles de la Critique...* par I. D. S., Escüier, Sr de Riche-Source, Moderateur de l'Academie des Orateurs, 1677 ; — *Les plaisirs de la Lecture aux vives Lumieres du Camouflet ou Maximes de la Critique rectifiante raisonnée.* Paris, place Dauphine, 1681, 12°.

Rigault, *Quer. des Anc. et des Mod.* = *Histoire de la querelle des Anciens et des Modernes* par Hippolyte Rigault. Paris, 1856, 8°.

[Robinet], *Panégyrique de l'Ecole des Femmes*, éd. Jacob. Paris, Jouaust, 1883, 12° (Coll. Moliéresque.)

Rochemont. Voir à *Observations...*

Rosimond, *L'avocat sans pratique*, comédie, dans le *Recueil des petites comédies rares et curieuses du XVII*e *s.* par Fournel. Paris, Quantin, 1884, 2 vol. 8°.

Rosset, *o. c.* = Rosset, *Entretiens, Critiques, Doutes et Remarques du P. Bouhours sur la langue française.* Grenoble, Allier frères, 1908, 8°.

Rotrou. Voir au tome III, p. XXX.

Roy, *Sorel* = *La vie et les œuvres de Ch. Sorel, sieur de Souvigny.* Paris, Hachette, 1891, 8°.

## S

Saint-Amant. Voir au tome III, p. XXX.

St Evrem., *Ver. Oeuv.* = Saint Evremond, *Les veritables Oeuvres, publiées sur les manuscrits de l'auteur*, 3e éd. Londres, Jacob Tonson, 1707, 3 vol. 12° ; — *Œuv. chois.* = *Oeuvres choisies*, éd. Gidel. Paris, Garnier, 12°.

*St Evremoniana.* Paris, Ant. de Billy, 1710, 8°.

[St Réal], *De la crit.* = Saint Réal, *De la Critique.* Lyon, Anisson et Posnel, 1691, 8°.

St-Sim. = Saint-Simon, *Œuvres*, éd. de Boislisle (Coll. des Gr. Ecrivains). Paris, Hachette, 1880 et suiv. ; — *Écrits inédits de St-Simon*, éd. M. P. Faugère. Paris, Hachette, 1880-1883 ; — *Scènes et portraits choisis dans les mémoires authentiques du duc de St-Simon* par Eug. de Lanneau. Paris, Hachette, 1908, 2 vol. 12°.

Samfiresco (Melle), *Ménage polémiste, philologue, poète.* Paris, Impr. de l'Emancipatrice, 1902, 8°.

Sarasin. Voir au tome III, p. XXX.

Savary, *Dict. du Com.* = *Dictionnaire universel du Commerce contenant tout ce qui concerne le commerce qui se fait dans les quatre parties*

*du monde*. Paris, J. Estienne, 1723, 3 vol. f°. Cet ouvrage a été cité par H. D. T. d'après une édition antérieure.

Scaliger. Voir au tome III, p. xxx.

Scarr. ou Scarron. Voir au tome III, p. xxx.

Schenk, *Table comparée des Observations de Callières sur la langue de la fin du XVII*e *s.* par Albert Schenk. Kiel, Robert Cordes, 1909, 8°.

Scudéry. Voir au tome III, p. xv.

Scudéry (Melle). Voir au tome III, p. xv.

Segr. ou Segrais. Voir au tome III, p. xxxi.

*Segraisiana*. Amsterdam, 1723, 12°.

*Sent. crit. s. les Caract.* = *Sentimens critiques sur les Caracteres de M. de La Bruyere*. Paris, Brunet, 1701, 12°.

*Sent. de Cleante*. Voir à Barbier d'Aucour.

Sév. = Mme de Sévigné, *Œuvres*, éd. Monmerqué (Coll. des Gr. Ecriv.). Paris, Hachette, 1862 et suiv.

Somaize. Voir au tome III, p. xxxi.

Sorel. Voir au tome III, p. xxxi.

Souriau, *Vers. fr. au XVII*e *s.* = Souriau, *L'Evolution du vers français au XVII*e *siècle*. Paris, Hachette, 1893, 8°.

*Stimmimachie*. Voir au tome III, p. xxxii.

Subl., *La Folle Quer.* = Subligny, *La Folle Querelle, ou la Critique d'Andromaque*, Comédie... Paris, Th. Jolly, 1668, 16°. Signé à la fin de la dédicace à Mme la Mareschale de l'Hospital.

## T

Tab. = Tabarin. Voir au tome III, p. xxxii.

Tachard (P. Guy), *Dict. Français-latin*. Paris, 1689, 4°.

Tall. = Tallemant. Voir au tome III, p. xxxii.

Tall., *Décis.* ou *Rem. et decis. de l'A.* = *Remarques et decisions de l'Académie Françoise*, Recueïllies par M. L. T. (l'abbé Tallemant). Paris, J. B. Coignard, 1698, 8°.

Templery. Voir à Leven de Templ.

*Theat. d'Eloq.* = *Theatre de l'eloquence*. Voir au tome III, p. xxxii.

*Th. Ital.* ou *Theat. Ital.* = *Théâtre italien*, Voir à Gherardi, tome III, p. xix.

Théoph. = Théophile. Voir au tome III, p. xxxiii.

Thoyn., *Disc.* = Thoynard, *Discussion de la suite des remarques nouvelles du P. Bouhours* par le sieur de Villafranc. Paris, Laurent d'Houry, 1693. Voir p. 81.

Thurot. Voir au tome II, p. xxix.

*Traité de la paresse*. Voir à Courtin.

*Traitté des Ecoles*, *Traitté hist. des Ecoles* = *Traité historique des Ecoles episcopales et Ecclesiastiques*... par M. Cl. Joly, Chantre... de Paris... Paris, Fr. Muguet, 1678, 8°.

*Traité des Bois*. Voir à Caron.

*Traité des monnoies et de la juridiction de la Cour des Monnoies en forme de dictionnaire*, par M. Abot de Bazinghen. Paris, Guillyn, 1764, 2 vol. 4°.

*Traité du choix et de la Meth. des Et.* = *Traité du choix et de la methode des Etudes*, par Cl. Fleury. Paris, P. Aubouin, P. Emery et Ch. Clousier, 1687, 8°.

Tristan l'Herm. = Tristan L'Hermite. Voir au tome III, p. xxxiii.

## U

Urbain, *o. c.* = *Nicolas Coeffeteau*, par M. l'abbé Urbain. Paris, Thorin, 1893, 8°.

## V

Vaganay, *Pour l'Histoire du Français moderne*. Erlangen, Iunge et fils, 1911, 8°.

Vaugelas. Voir au tome III, p. xxxiii.

[Vaumorière]. Voir à *L'Art de plaire*.

*Ver. des Fab.* Voir au tome III, p. xxxiii.

*V. H. L.* Voir au tome III, p. xxxiii.

Villafr., *Disc.* ou *Discuss.* Voir à Thoynard.

Villars, *Delicat.* Voir à *De la Delicatesse*.

Voiture. Voir au tome III, p. xxxiii.

## Z

*Zelinde*, Voir au tome III, p. xxxiv.

# LIVRE PREMIER

## THÉORICIENS ET THÉORIES

---

## CHAPITRE PREMIER

### LES GRAMMAIRIENS ET LA GRAMMAIRE

Les continuateurs de Vaugelas. Ménage[1]. — Ménage était né à Angers, le 15 août 1613, de Guillaume Ménage, avocat du roi, et de Guionne Ayrault, sœur de P. Ayrault, lieutenant criminel. Il cultiva d'abord le droit, devint avocat au Parlement, puis, après un séjour à Paris, rentra à Angers, où son père voulut lui transmettre son office. Mais le jeune homme se dégoûta de la chicane, et, encouragé par l'évêque d'Angers, préféra la vie ecclésiastique. Bientôt pourvu de quelques bénéfices, en particulier du doyenné de Saint-Pierre d'Angers, il commença à s'appliquer à l'étude des lettres. Retz, encore coadjuteur, l'appela ensuite auprès de lui. En 1648, il hérita de son père, dont il était le fils aîné, et fut en possession d'une assez belle aisance ; il l'augmenta encore en obtenant le prieuré de Montdidier, qu'il résigna bientôt à l'abbé de la Vieuville, en échange d'une rente de 4000 livres. Sa situation fut bientôt telle que Mazarin et Colbert le chargèrent de faire un rôle des gens de lettres, « comme celui qui les connoissoit le mieux, et qui avoit correspondance, non seulement avec ceux de Paris et des provinces, mais aussi avec les estrangers ». La *Requeste des Dictionnaires* (Cf. t. III, 36) l'empêcha d'être de l'Académie. En 1684, la Compagnie le rejeta encore, quoique Montmor opinât qu' « il fallait le condamner à en être, comme on condamne un homme qui a déshonoré une fille à l'épouser ». En revanche, l'Académie de la Crusca l'avait reçu, et il tenait lui-même à Paris, le mercredi, une *mercu-*

1. Voir sur tout ce qui concerne Ménage une importante et très consciencieuse étude de M^lle^ Samfiresco : *Ménage polémiste, philologue, poète*. Paris, 1902. Imprimerie de *l'Emancipatrice*.

*riale*, dont les réunions et les décisions furent célèbres. De grands personnages : le prince de Guéméné, Montausier, étaient de ses relations. Madame de Sévigné, Madame de Lafayette furent ses élèves et restèrent ses amies. La reine Christine l'invita et vint à sa rencontre. Ses différends avec Chapelain, d'Aubignac, Cotin, Boileau, de Salo, Bouhours, Baillet, sont parmi les querelles retentissantes de l'histoire littéraire. Mis par une chute dans l'impossibilité de sortir, il en vint à tenir cercle tous les jours, et malgré la fréquence des réunions, sa maison ne cessait pas de s'emplir d'une société de lettrés et de gens d'esprit, qui venaient jouir de sa conversation, émaillée de bons mots, d'anecdotes, soutenue par une science peu commune, variée par une correspondance ininterrompue avec tous les savants de l'Europe.

Ménage mourut en juillet 1692. Il laissait, imprimés ou manuscrits, une ample variété d'ouvrages, des poésies grecques, latines et françaises, des traités en italien, en latin, en français, sur toutes sortes de sujets : philologie ancienne, italienne, française, histoire, droit, belles-lettres[1].

Dans cette grande œuvre, la part faite à la langue française est considérable. Elle comprend : 1° *Les Origines de la langue françoise* (Paris, Courbé, 1650), dont l'édition complète ne parut qu'après la mort de l'auteur, en 1694 ; 2° dans les *Miscellanea* (1652), la *Requeste des Dictionnaires*, pamphlet publié sous le titre de *Parnasse alarmé*, en 1649, sans nom d'auteur[2] ; 3° les *Poésies de Malherbe avec des notes* (1666), dont une édition refondue parut en 1689, chez Barbin, une autre en 1698, et d'autres en 1722 et 1723[3] ; 4° des *Observations sur la langue françoise* (Paris, 1672), revues et corrigées en 1673 ; une seconde partie ajoutée à ces *Observations*, en 1676 ; 5° des ouvrages manuscrits : *Origines des façons de parler provinciales françoises*, et *Observations sur Rabelais*.

Ménage a été longtemps considéré comme le type de l'étymologiste ridicule, et quelques unes de ses erreurs ont jeté sur les recherches de ce genre un discrédit dont elles ne se sont pas encore relevées en France, même dans la partie de la société où l'on devrait savoir

1. On en trouvera l'énumération en tête du volume de M^lle^ Samfiresco, p. x et suiv.

2. Le ms. existe à la Bib. Nat., n° 24.445, fol. 371-377. Il est signé Mesnage, advocat en Parlement. Une *Response au Parnasse alarmé*, par l'Académie françoise, parut en 1649 (4° de 6 pages). Elle n'était, bien entendu, pas de l'Académie. Peut-être est-elle de Boisrobert.

3. Ménage avait commencé à imprimer en 1654. Puis il s'interrompit. Chevreau, dans l'intervalle, fit circuler en manuscrit ses propres remarques. Ménage s'interdit de les lire, ce qui n'empêcha pas Chevreau de crier au plagiat, surtout après la mort de Ménage.

qu'il est né depuis lui une nouvelle science. Je ne me propose pas de réhabiliter sa méthode. Tirer *mouton* de *montone*, et *montone* de *mons*, *montis*, sous prétexte « que le mouton paît sur les montagnes », ajouter à *au* venu de *ab*, successivement *e*, puis *ec*, en alléguant la raison qu'on évite ainsi la rencontre des voyelles, et supposer que c'est par ce procédé qu'on a composé la préposition *avec*, ce sont là des erreurs qui prouvent que l'imagination remplaçait encore chez lui la règle, et qu'il n'avait pas pris conscience des lois véritables du langage. Il est arrivé par là aux résultats les plus grotesques. Mais si Ménage a ignoré notre science positive, il en connaissait du moins les conditions, je l'ai montré au tome I^er^ de cette histoire (6-7). Il avait du reste plusieurs qualités du linguiste. Sa curiosité était très grande et son érudition très variée et très vaste. Elle a fait que ses *Observations*, avec leur caractère historique, sont à part des « remarques » ordinaires. Elle eût pu et dû faire mieux encore. Ayant des notions sérieuses de divers patois, ami du savant Du Cange, connaissant, comme lui, la langue des époques antérieures, non pas seulement celle du xvi^e^ siècle, de Ronsard ou de Du Bellay, mais celle d'Alain Chartier, et en remontant plus haut encore, celle des chartes, des *Lapidaires*, de Villehardouin, Ménage eût pu apporter d'utiles corrections aux règles que l'on imaginait de son temps, empêcher peut-être la grammaire nouvelle de s'élaborer en dehors et souvent en dépit de la tradition de la langue. Ménage a plusieurs fois senti combien les décisions arbitraires de ses confrères étaient en contradiction avec l'esprit et les tendances marquées de l'idiome. Il en a même parfois averti M. de Vaugelas qui lui « fesoit l'honneur de lui communiquer ses Remarques devant que de les envoyer à son Imprimeur » (*O.*, I, 117)[1].

1. A la page 70 du tome II de ses *Observations*, Ménage nous donne des renseignements très curieux sur ses rapports avec Vaugelas : « Si le bon P. Bouhours s'estoit aperçu de toutes ces fautes, il n'auroit pas choisi M. de Vaugelas pour son Héros en matière de Grammaire. Il ne l'auroit pas nommé son Oracle.... Mais je say que le mot de *Héros* n'a pas esté fait pour un Grammairien en Langue vulgaire, tel que M. de Vaugelas. M. de Vaugelas estoit un fort honneste homme : ce que j'estime beaucoup plus que d'estre un savant homme : mais ce n'estoit pas un savant homme. Je connois une personne qui lui a fourni tous les passages Grecs, Latins et Italiens, qui sont dans son livre. Il a pourtant fait de tres-doctes, de tres-belles, et de tres-curieuses remarques sur nostre Langue, mais avecque le secours de ses amis : de M. Chapelain, de M. Conrart, de M. Patru, et de quelques autres de ces Messieurs de l'Académie. Je ne lui ay pas nui aussi. Je lui ay fait part de plusieurs observations que le P. Bouhours admire aujourdhuy, et qu'il se garderoit bien d'estimer, s'il savoit qu'elles sont de moi ».

« M. de Vaugelas au reste me fesoit bien l'honneur de m'aimer ; et c'est à son amitié que je dois cet éloge qu'il m'a donné à l'endroit où il parle du mot de *bailler*... De mon costé, je l'honnorois infiniment : et j'ay aussi parlé de lui avantageusement dans plusieurs endroits de mes écrits » (Id., *ib.*, II, 71).

Dans ses *Origines*, dans ses *Observations sur Malherbe* surtout, il se montre assez favorable aux archaïsmes. Il trouve que *ire*, *parentage* et d'autres pourraient être conservés ; il déclare même que les « mots anciens employez sans affectation rendent les vers et plus merveilleux et plus majestueux ». Pour les mots réalistes ou obscènes, il relève dans Malherbe des « ordures », depuis son « ponant », jusqu'au verbe « puer », qui lui paraît « peu odorant » (II, 7, 133) ; il critique *connu* et *accouplement* : mais il proteste en faveur de *poitrine* (*Ib.*, 27). Parmi les termes réputés bas, il défend le mot *face* (*Ib.*, 27-28). Quant aux néologismes, comme on le verra plus loin par les reproches du P. Bouhours, il resta convaincu jusqu'au bout que ce n'était point un crime contre la langue d'oser en risquer un qui était nécessaire, non seulement pour exprimer une chose nouvelle, mais pour donner aux choses des noms plus beaux et plus significatifs que ceux qu'elles avaient (*O.*, II, 179).

Il y a dans le *Menagiana* (I, 374-5) des considérations fort justes sur l'incurable faiblesse des remarqueurs à qui l'histoire de la langue est étrangère : « On est toujours enfant dans sa langue, y est-il dit, quand on ne lit que les Auteurs de son tems, et que l'on ne parle que la langue de sa nourrice. On donne un tour plus net et plus sublime à son discours quand on sait la généalogie des termes dont on se sert ; et comment le saura-t-on si l'on n'a point lu les Anciens dans leur langue ? [1] »

Mais ces réflexions, qui accablaient les Bouhours et les Vaugelas, qui eussent pu et dû servir d'épigraphe à une publication dont le caractère eût été unique, il les a gardées pour la conversation. Jamais il n'a nettement pris position, et on ne saurait l'en excuser en supposant qu'il s'est senti trop faible pour lutter seul contre l'Académie et le monde. Sans doute on l'a moqué, et on s'en est pris, comme à ses petits vers, à sa fréquentation des vieux auteurs [2].

1. « M. de Vaugelas estoit un bon homme, mais il estoit si mauvais Etymologiste, qu'il ne savoit pas mesme comment il faloit écrire le mot d'*Etymologiste*.... Il l'écrit toujours par *th* » (*O.*, II, 69-70).

2. Le P. Bouhours ne se lassait point de railler la familiarité de Ménage avec Nicot : « Un Dictionaire est une grande autorité pour M. Ménage, et c'est pour cela sans doute qu'il cite si souvent Nicod. Mais je ne sçay si un autre Dictionaire que celuy de l'Académie Françoise peut décider absolument ces sortes de questions ». (***Rem.***, 370, cf. 526).

Ménage répondit : « Puisqu'on m'oblige de m'expliquer sur Nicod, j'avoue que je l'estime davantage que je n'estime M. de Vaugelas, que j'estime pourtant beaucoup.

Nicod estoit un des plus savans hommes du Royaume, non seulement dans les belles lettres, mais dans la Jurisprudence et dans la Politique ; ...et c'est ainsi qu'il ut part aux affaires ; qu'il fut et Maistre des Requestes, et Ambassadeur en Portugal.... A l'égard de son Dictionnaire (de Nicod), c'est un ouvrage où Ranconnet, Président des Enquestes du Parlement de Paris, qui estoit encore plus savant que

Mais son autorité n'en était pas moins très grande, et il le savait. S'il n'a pas joué son rôle, ce n'est pas qu'il ait manqué d'audace, c'est qu'il ne l'a pas compris. Aussi précieux qu'érudit, il unissait en effet à la curiosité des vieux textes et à l'instinct scientifique un goût raffiné de puriste, et était épris autant que personne des grâces du jour et des conventions du beau monde. De la sorte, et quoique ses opinions diffèrent parfois très sensiblement de celles de ses contemporains, il n'a pas été un homme d'opposition, mais seulement un dissident, et encore un dissident par intermittences, qui se prend lui aussi à légiférer avec la même rigueur arbitraire que ceux qu'il combat.

Bouhours. — La vie et l'œuvre du P. Bouhours sont maintenant bien connues, grâce au travail de M. Doncieux[1]. Ses doctrines grammaticales ont été très complètement exposées par M. Rosset[2]. Il était né à Paris, le 15 mai 1628, d'une famille de bourgeoisie parisienne ; il étudia au Collège de Clermont, devint en 1644 novice chez les jésuites, dans leur maison de Saint-François-Xavier, puis, après une année de scolasticat, commença à enseigner à ce même Collège de Clermont. Obligé d'interrompre pendant quatre ans, il rentra dans la vie enseignante comme régent de rhétorique à Bourges. On le retrouve ensuite à Rouen en 1660, précepteur du fils de M. de Longueville. Il prononce ses vœux en 1662. La même année, Colbert ayant sollicité de la Société deux Pères pour les envoyer comme missionnaires à Dunkerque, qui venait d'être rachetée à l'Angleterre, Bouhours y est envoyé, et quelque temps après, rédige sur l'état de la ville un mémoire, qui attire l'attention du ministre. Celui-ci l'appelle auprès de son fils aîné, le marquis de Seignelay, et désormais le voilà fixé à Paris ; sa carrière de professeur est à peu près terminée, il commence celle d'homme du monde et d'homme de lettres. A ce moment, chaque salon à Paris avait son genre, et chaque genre son salon. Celui que fréquenta particulièrement Bouhours s'ouvrait tous les lundis, chez le président Lamoignon ; Pellisson, Fleury, Guy-Patin, Ménestrier, et surtout le P. Rapin en étaient les habitués. Il allait aussi chez M[lle] de Scudéry, où son esprit, naturellement porté vers la délicatesse, trouvait à se répandre et à s'affiner encore. Ce fut en 1668 seulement qu'il débuta réellement, à propos de l'affaire de la Bible

Nicod, a beaucoup de part : et puisque le P. Bouhours méprise cet ouvrage, il faut qu'il n'ait pas de goust pour les ouvrages d'érudition » (Mén., *O.*, II, 73 4).

1. *Un jésuite homme de lettres au XVII[e] siècle, Le P. Bouhours.* Paris, 1886.

2. *Entretiens, Critique, Doutes et Remarques du P. Bouhours sur la langue françoise.* Paris, 1911, 8°.

de Mons par la *Lettre à un seigneur de la Cour* et une *Lettre aux Ecclésiastiques de Port-Royal*. Cette polémique le mit déjà en pleine lumière. Quand, en 1671, il eut donné les *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, il fut célèbre. Ce livre eut un succès immense ; les diverses éditions de Paris, de Grenoble, de Lyon, et de Hollande, en furent « enlevées avec avidité ». C'était un dialogue, dont le fond très bigarré devait plaire par sa variété même aux hommes et aux femmes du temps. Il débute par des réflexions sur la mer, et se termine par un exposé de l'art des devises. Un des entretiens (le deuxième) concerne la langue française, et, il faut le dire, même dans ce sujet aride, l'auteur avait su montrer de la grâce et de l'agrément. Ses adversaires eux-mêmes l'accordaient [1]. Quant à la doctrine, elle laisse beaucoup à désirer. Non seulement Bouhours y montre déjà ses défauts, mais le meilleur de sa science est pris presque mot pour mot d'Estienne Pasquier; il emprunte même à Le Laboureur, son contemporain, quelques-unes des observations qu'il avait faites sur l'usage du temps. Barbier d'Aucour ne manqua pas de relever ces emprunts dans la piquante critique qu'il fit du livre, sous le titre de *Sentimens de Cleante sur les Entretiens d'Ariste et d'Eugene* [2], et Montfaucon de Villars [3] eut beau défendre Bouhours de l'accusation de plagiat, le succès des *Sentimens* balança le succès des *Entretiens*. En vain le jésuite blessé essaya-t-il de faire supprimer le pamphlet, les éditions de Hollande continuèrent à le répandre ; et ce fut son adversaire que Colbert appela pour jouer auprès du marquis d'Ormoy le rôle que Bouhours avait joué auprès de son autre fils.

En 1674, il donna son livre des *Doutes*, où un gentilhomme de province propose à l'Académie un certain nombre de questions que lui ont suggérées ses lectures. Cette fois ce fut Ménage qui prit mal certaines critiques des décisions qu'il avait insérées dans ses *Observations sur la langue*. Dans sa deuxième édition, il releva vertement les erreurs de son adversaire, et une guerre acharnée commença. Bouhours répondit à Ménage dans ses *Remarques*; celui-ci riposta dans le deuxième volume de ses *Observations*. Il suffit d'en lire l'index au mot Bouhours pour comprendre à quelle colère ces futiles discussions avaient poussé les adversaires [4]. Les

1. *Sentimens de Cleante*, 1671, p. 6.

2. Paris, P. Le Monnier, 1671. Les éditions postérieures sont plus complètes.

3. *De la Delicatesse*. Paris, Barbin. 1671 (anonyme). Pour défendre Bouhours, l'auteur soutient que ce Père a montré de la largeur d'esprit en empruntant à un adversaire des jésuites; quant à Le Laboureur, il semble, dit-il, qu'il dût se trouver très honoré d'être pillé par un homme de la valeur de Bouhours.

4. Voici, à titre d'échantillon, un passage des *Remarques* de Bouhours (1676, 363-364) : « M. Ménage est sans doute un des premiers grammairiens du Royaume; car quoy-

querelles des érudits latiniseurs n'avaient rien produit de plus vif que ces « livres de furie », comme dit Mme de Sévigné [1], qui n'empêchèrent point du reste une réconciliation solennelle. « Et in his pectoribus, cum vulnus ingens fuerit, cicatrix non fuit. » [2]

Il y a heureusement dans les *Remarques* autre chose que des injures. C'est là, avec les *Doutes*, le livre essentiel du P. Bouhours, celui où il montre le mieux sa méthode et donne sa mesure. Pendant longtemps, Bouhours se reposa sur ce succès, ou du moins réserva à des travaux de polémique religieuse les loisirs, que lui laissait sa vie mondaine. Toutefois, il revint aux lettres, dont la *Vie de saint Ignace* ne le distrayait que par ordre, et il donna la *Manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit* (1687), puis les *Pensées ingénieuses des anciens et modernes* (1689). C'est, malgré les désagréments que lui attira la mésaventure galante d'une de ses pénitentes, l'époque de son apogée. Non seulement il est un des chefs de son ordre, mais il protège Racine et couvre Boileau. En 1692 parurent les *Remarques nouvelles sur la langue françoise*, adressées à Regnier Desmarais. Les fautes qu'il y reprend ont pour la plupart été rencontrées dans la version de Mons, le livre n'a pas pour cela un caractère exclusivement polémique [3]. Il est dogmatique, aussi, et complète heureusement le volume de 1676 [4]. Bouhours mourut le 27 mai 1702.

Il a été incontestablement, quels que fussent les éloges adressés à Ménage par quelques-uns de ses disciples, le maître de gram-

qu'il ait l'esprit universel, et que ce soit une des plus grandes mémoires du monde, il s'est attaché toute sa vie à la grammaire : mais c'est particuliérement dans les étymologies où il excelle; il semble avoir l'esprit fait tout exprés pour cette science... » Suit une page d'étymologie, qui finit ainsi : « Tant il est vray que les mots, comme les hommes, viennent d'où l'on veut. »

Ménage écrit de son côté : « Je répondray ailleurs (au P. Bouhours)... que M. de Vaugelas estoit le meilleur homme du monde, qu'il n'offensoit jamais personne ; qu'il reprenoit les fautes des Auteurs sans nommer les Auteurs, bien loin de les ridiculiser ; qu'il estoit ami fidelle; qu'il avoit de la reconnoissance; qu'il avoit de l'honnesteté; qu'il avoit en effet de la pudeur ;... qu'il n'estoit point arrogant ; qu'il estoit véritablement modeste ; solidement vertueux ; qu'il n'estoit point plagiaire ; point envieux ; point vindicatif; qu'il n'estoit ny médisant, ny menteur, ny imposteur, ny calomniateur » (*O.*, II, 80).

1. *Let.*, V, 61, 16 sept. 1676.

2. Bouhours eut d'autres querelles. Dans le Dictionnaire du P. Danet, il avait trouvé à reprendre quelques mots : *urbanité*, *conopée*, *hydrie*. Le P. Danet se défend vivement dans l'Avis de la 2e édition, Paris, Pralard, 1680 : « Le R. P. Bouhours trouvera bon aussi qu'en fait de Langue Françoise, je ne m'en rapporte pas non plus à luy. Car je ne pense pas qu'il ait le privilege de donner un caractere de pureté à tous ses mots et à toutes ses expressions; du moins ce privilege est inconnu à de tres-habiles gens, et même à son confrere le P. Mainbourg. »

3. M. Rosset a mis à profit la *Critique de l'Imitation de J.-C.* Paris, Savreux, Desprez et autres, 1688, que je n'avais pas dépouillée, et qui est très riche en remarques utiles.

4. Il y eut une riposte de Thoynard, 1693 (voir ci dessous l'Appendice bibliographique).

maire de sa génération, le successeur, sinon l'égal de Vaugelas. Les statuts des jésuites l'empêchaient d'être de l'Académie ; il était mieux que cela, comme le lui montra un jour un questionneur, qui, le sentant se dérober, s'écria : « Academiam tu mihi solus facis ». Non seulement, dans son ordre, il était considéré comme le correcteur attitré, qui revoyait le style des écrits de toutes sortes, de ceux du P. Maimbourg et de ceux du P. Bourdaloue (Doncieux, *o. c.*, 69) ; mais de toutes les régions du monde lettré on venait vers lui en consultation. Saint-Evremond et Bossuet s'accordaient pour faire cas de lui. Le président Lamoignon lui soumettait ses discours d'apparat. La Fontaine le reconnaissait pour un des maîtres du temps (IX, 412). Racine lui envoyait ses pièces à correction, demandant de marquer les fautes qu'il pouvait avoir faites dans la langue, dont il était un des plus excellents maîtres [1].

Et cependant l'art d'un si grand homme ne s'inspire d'aucune nouvelle formule ; sa science ne s'appuie sur aucune nouvelle méthode. On dit qu'ayant fait la découverte d'une belle règle, il s'écria modestement : « Non nobis, Domine, sed nomini tuo da gloriam ». En réalité il avait un inspirateur plus direct, c'était Vaugelas. C'est en le suivant avec scrupule, en consultant, comme le maître l'avait enseigné, l'usage des gens qui parlaient et qui écrivaient bien, sauf à donner à ces derniers un peu plus d'importance que Vaugelas ne leur en donnait, c'est en visant au même but, savoir d'atteindre à la clarté et à la netteté parfaites, que Bouhours a trouvé les belles distinctions et les finesses qui ont fait sa gloire. On ne peut nier qu'il n'ait fait avancer la langue dans la voie où il la conduisait ; il a ajouté à Vaugelas, il a souvent substitué une nouvelle règle aux siennes ; il n'est malgré tout que son disciple. Dans l'histoire de la langue, il a fait époque, il ne fait pas date.

Thomas Corneille. — La vie de Thomas Corneille jusqu'en 1680, avait été consacrée au théâtre. Ses travaux grammaticaux s'échelonnent de 1687, époque où il donna ses notes sur les *Remarques* de Vaugelas, à 1704, où il servit de secrétaire à l'Académie pour l'édition critique qu'elle voulait faire du même livre. Entre temps, il avait composé son gros *Dictionnaire*, dont il sera parlé ailleurs. La

1. « Voltaire, dans le *Temple du goût*, représente ironiquement le P. Bouhours, à quelques pas de Bourdaloue et de Pascal, qui s'entretiennent sur le grand art de joindre l'éloquence au raisonnement. Le P. Bouhours est derrière eux, marquant sur des tablettes toutes les fautes de langage et toutes les négligences qui leur échappent. Mais Voltaire oublie qu'il a écrit dans les *Variantes* du *Temple du goût* à propos du P. Bouhours lui-même : « Ce sont les grands hommes qu'il faut critiquer, de peur que les fautes qu'ils font contre les règles ne servent de règle aux petits écrivains. » (Rigault, *Quer. des Anc. et des Mod.*, 116).

publication de l'Académie ne peut être considérée comme son œuvre, il ne reste donc, à proprement parler, au compte de Th. Corneille que les deux volumes de 1687. L'auteur lui-même nous a expliqué comment ils ont pris naissance [1].

Une partie de l'Avertissement [2] donne une idée très exacte de la part qu'a prise Th. Corneille dans la composition de ses notes, et il serait superflu d'y chercher la trace de ses doctrines personnelles. Sa méthode est celle de Vaugelas : ne rien créer, s'informer seulement, et décider par soi-même le plus rarement possible. Il semble toutefois que, dès ce moment, les sources, où l'on va chercher le bon usage, ne sont plus tout à fait les mêmes. Les courtisans et les femmes sont beaucoup moins souvent invoqués ; ils cèdent la place aux gens savants en la langue, qui ne sont pas, il est vrai, exclusivement des écrivains, le nom de M. Miton, invoqué dans l'Avertissement, le dit assez.

1. Racine écrit à ce propos son étonnement à Boileau : « J'annonçai au P. Bouhours un nouveau livre, qui excita fort sa curiosité. Ce sont les *Remarques* de M. de Vaugelas, avec les notes de Th. Corneille. Cela est ainsi affiché dans Paris depuis quatre jours. Auriez-vous jamais cru voir ensemble M. de Vaugelas et M. de Corneille le jeune donnant des règles sur la langue ? » (VI, 609, 5 sept. 1687).

2. « Dès le temps que les Remarques commencèrent à paroître, dit-il, elles avoient déjà quelque chose qui n'étoit pas généralement reçû, certaines phrases qui étoient bonnes alors, ont encore vieilli depuis ; et le scrupule qu'elles m'ont fait naître m'ayant fait chercher le sentiment des Sçavans pour fixer mes doutes, j'ai lû avec un soin très-particulier les Observations de Monsieur Menage, et les Remarques nouvelles du Pére Bouhours, que je reconnois tous deux pour mes Maîtres... C'est sur les décisions de ces deux excellens Hommes, que j'ai combattu quelques endroits de M. de Vaugelas. J'ai rapporté ce qu'ils ont écrit, et comme un mot engage quelquefois à parler d'un autre ; j'ai profité de leurs observations pour expliquer dans mes Notes ce qu'ils m'ont appris... Je me suis encore servi d'un autre secours qui m'a été généreusement prêté par M. l'Abbé de la Chambre. Il m'a fait la grace de me confier un Exemplaire des Remarques de M. de Vaugelas, sur lesquelles feu M. Chapelain à qui cet exemplaire appartenoit, a écrit les siennes.... J'ai joint à tant de lumiéres celles que Monsieur Miton a bien voulu me prêter. Il juge si bien de toutes choses, et il a le goût si fin et si délicat sur tout ce qui fait la beauté de notre Langue, qu'on hazarde peu à suivre ce qu'il approuve. Je l'ai consulté sur les façons de parler les plus douteuses, et son avis m'a presque toujours déterminé touchant le parti que j'avois à prendre.

Ces Notes n'étoient encore qu'ébauchées, quand Messieurs de l'Académie Françoise me firent l'honneur de me recevoir dans leur Corps. L'avantage que j'ai eu depuis ce temps-là d'entrer dans leurs conférences, a beaucoup contribué à me donner l'éclaircissement que je cherchois sur mes doutes. Je les ai engagez plusieurs fois à s'expliquer sur ce qui m'embarassoit ; et sans leur dire ce que j'avois envie de sçavoir, j'ai souvent appris en les écoutant de quelle maniére il falloit parler... Il est certain qu'avec la diligence qu'on y apporte, le Dictionnaire sera en état d'être donné entier dans fort peu de temps. Il m'a éclairci sur beaucoup de choses trop scrupuleusement décidées par Monsieur de Vaugelas. Par exemple, parmi les phrases que l'on y emploie sur le verbe *commencer*, je l'ai trouvé indifféremment construit avec la preposition *de*, et avec la preposition *à*, *commencer de faire*, *commencer à faire*. Il en a été ainsi de plusieurs autres façons de parler ; il seroit trop long de les marquer toutes. Cependant... il y en a quelques-unes, sur lesquelles j'ai parlé de moi-même... Quoique j'aye tâché de ne rien dire qui ne m'ait paru avoir l'appui de l'Usage, je ne me suis point attaché à mes propres sentimens, et ne cherchant qu'à m'instruire, je ne me ferai jamais une honte d'en changer » (dans Vaug., I, 3-5).

Alemand, Andry de Bois-Regard. — On ne sait à peu près rien de la vie de Louis-Augustin Alemand, sinon qu'il était né à Grenoble [1], après 1647, et, qu'après avoir abjuré le protestantisme, il se fit recevoir docteur en médecine à Aix. N'ayant pas réussi à entrer dans la médecine de la marine, il vint à Paris, où il fut avocat au Parlement. Il est mort à Grenoble en 1728. Il a écrit divers ouvrages historiques et médicaux. C'est de lui qu'est le livre intitulé : *Nouvelles Observations ou Guerre Civile des François sur la Langue*, paru en 1688 [2]. Il eut également la bonne fortune d'obtenir de M. l'abbé de la Chambre, qui avait déjà donné à Thomas Corneille les notes de Chapelain, un manuscrit inédit de Vaugelas, qu'il publia en 1690 sous le titre de *Nouvelles Remarques*, et qu'il accompagna de ses observations [3].

Alemand a lu les grammairiens ses prédécesseurs, qu'il se plaît à mettre aux prises ; il a dépouillé attentivement les textes des écrivains, surtout depuis l'époque de Voiture, où il place la première réforme de la langue, et il apporte sur les points en litige des exemples curieux ; c'est par là, plus que par les solutions qu'il donne lui-même, que ses publications se recommandent. Son érudition était si réelle, son indépendance si marquée envers les « preux en langue vulgaire », qu'il se faisait lire avec plaisir [4].

Andry de Bois-Regard n'est autre que le célèbre doyen de la Faculté de médecine de Paris, dont les querelles firent tant de bruit au commencement du xviii^e^ siècle. Né à Lyon, en 1658, il étudia d'abord dans cette ville, puis à Paris, au collège des Grassins, où, après avoir fait sa théologie, il rentra comme professeur. En 1689, il se fit connaître par une traduction du *Panégyrique de Théodose le Grand*, de Pacatus, et entra en lutte avec Bouhours, en publiant contre lui les *Sentimens de Cléarque sur le Dialogue d'Eudoxe et de Philanthe*, qui renferment peu de choses intéressantes pour nous.

En 1689, il donna sans nom d'auteur des *Reflexions sur l'usage present de la Langue Françoise*, puis il s'appliqua à la médecine. Pourtant, avant de s'engager dans cette carrière nouvelle, où nous n'avons pas à le suivre, il publia encore en 1693 une suite à ses

1. *Nouv. Rem. de Vaug.*, p. 178.
2. L'Académie en arrêta l'impression, assimilant le livre à un dictionnaire.
3. J'ai déjà eu l'occasion de dire, en parlant de Vaugelas, que, contrairement à l'opinion d'Alemand, les remarques contenues dans ce manuscrit n'était point un nouvel ouvrage que Vaugelas préparait, mais bien, pour la majeure partie au moins, des observations qu'il avait cru devoir écarter. Alemand n'a pas su, ni peut-être voulu reconnaître ce caractère ; et il a montré là un défaut grave de critique.
4. Cf. Goujet, *Bibl. fr.*, I, 163.

« *Reflexions* ». Ces ouvrages sont de caractère dogmatique ; cependant Andry a pris soin de défendre les auteurs jansénistes des traités de morale que le P. Bouhours avait si fort attaqués ; ce qui lui valut une réplique de la part de Vichard de Saint-Réal, dans son livre *De la Critique* (Lyon, Anisson, 1691). Andry nous apprend moins qu'Alemand sur la pratique des auteurs, mais il a de très bonnes remarques qui ne sont que chez lui seul. La Touche, qui était bon juge, pensait déjà qu'il avait fait d'assez bonnes découvertes (*Art de bien parler*, Av^t de la 2^e partie), et il s'en est servi à plusieurs endroits. Quiconque voudra étudier cette époque devra le faire aussi.

Chevreau[1]. — Il est impossible aussi de négliger Chevreau dont j'ai eu souvent l'occasion de citer le nom dans le volume précédent. Il a cultivé tous les genres, mais sans jamais abandonner la grammaire dont ses *Œuvres mêlées* parlent fréquemment. C'est un des puristes les plus rigoureux que le xvii^e siècle ait connus.

Autres grammairiens. — Je ne m'arrêterai pas à la masse des grammairiens d'occasion qui voulurent profiter de l'attention qu'on donnait au langage pour en dire à leur tour leur sentiment, et essayèrent de marcher sur les traces des maîtres. On en trouvera la liste dans l'Appendice bibliographique qui suit ce chapitre. Un des plus connus est ce Nicolas Bérain, dont la première remarque, relative à la substitution de *ai* à *oi*, là où on prononçait *è*, est restée célèbre[2]. La partie dogmatique de son livre n'est qu'un amas de préceptes tout à fait élémentaires relatifs à la forme des mots et à l'orthographe.

Alcide de Saint-Maurice est bien supérieur à Bérain, qu'il précède d'un an (1674). Il y a dans ses « *Remarques* » peu de nouveauté, mais un effort réel pour mettre en ordre les règles de la nouvelle grammaire, et plusieurs chapitres, en particulier celui du verbe, se lisent avec fruit.

Marguerite Buffet, dont on recherche encore le petit livre (1668), n'a fait à peu près que compiler Vaugelas. Elle enseignait aux dames; elle a pris un soin particulier de recueillir les décisions concernant la chasteté du langage. Madelon et Cathos eussent encore appris quelque chose à son école. Bary (1676), d'Aisy (1685),

1. Il était né à Loudun en 1613, il est mort en 1701. Sa vie et ses œuvres ont été étudiées par M. G. Boissière en un gros volume, publié à Niort en 1909. On doit encore à M. Boissière une précieuse publication d'un manuscrit jusqu'ici inédit des *Remarques sur Malherbe*, qui est fort différent de l'édition de 1660, et auquel j'ai emprunté divers renseignements.

2. Bérain est d'une ignorance qui rappelle Périon. Il tire sans vergogne *canif* de *culter*, comme *couteau* de *gladius*, et *garant* de *autor*, et croit en cela suivre Ménage, dont on a dit, non sans raison, qu'il n'était que le singe.

ne sont non plus que des copistes. Rien de bien original dans la *Maniere de parler la langue françoise selon ses diferens styles*, par André Renaud. C'est une poétique et une rhétorique, suivies de quelques appréciations sur les ouvrages relatifs à la langue. L'auteur n'a pas de doctrine propre. En réalité toutes les publications de cette sorte peuvent être négligées ici; elles ont été sans autorité et sans influence.

---

## CHAPITRE II

### POURQUOI LA FRANCE N'A PAS EU SA GRAMMAIRE OFFICIELLE DE L'ACADÉMIE COMME L'ESPAGNE [1].

On a remarqué que, de tous les livres cités au chapitre précédent, aucun n'est à proprement parler une grammaire. C'est que le privilège d'en rédiger une appartenait à l'Académie française. Elle ne l'a point donnée, quoique ses statuts lui en fissent une obligation. Ce n'est ni méconnaissance de ses devoirs, ni mauvaise volonté, mais impuissance. La Compagnie avait pris le goût des débats de grammaire, elle n'eut jamais la cohésion, la netteté de doctrine, l'assurance dans la méthode, ni, il faut le dire, la hardiesse nécessaire pour faire « un ouvrage de système ».

Il s'agissait avant tout pour elle d'achever le Dictionnaire. Une fois qu'il eut paru, tout à la fin du siècle, on s'occupa d'organiser des discussions et des délibérations grammaticales qui permissent de publier des remarques et des décisions. Les bureaux furent constitués en espèces de commissions permanentes [2]. Le désir d'aboutir semblait général. Les membres s'étaient offerts, on avait trouvé des secrétaires, bref, le travail était ordonné.

Néanmoins, le résultat ne fut pas celui qu'on espérait. Le bureau, auquel « MM. Charpentier, Perrault, Corneille, et MM. les Abbez de Dangeau et de Choisy avaient promis assiduité », examina en conscience les « doutes » qu'on lui proposait, et d'autres questions encore, qui pouvaient plus tard servir de fondement à une grammaire [3]. L'abbé de Choisy y tint fidèlement la plume, mais finalement, quand il s'agit d'aboutir, l'Académie ne jugea pas à propos d'ordonner l'impression des décisions ; ce n'était pas qu'elle en désa-

1. Voir A. François, *La Grammaire du purisme*, Introd. II et Chap. 1er.

2. « On a proposé que dans chacun des deux bureaux, il y eut quatre ou cinq de Messieurs qui ne changeassent point pendant tout un quartier ; Mrs. Boyer, de Fontenelle, Tourreil et Dacier offrirent de travailler avec M. l'abbé Regnier au 1er bureau ; Mrs. Charpentier, Perraut, Corneille et l'abbé de Dangeau s'offrirent pareillement au second bureau. Et d'autant que dans ce second bureau il estoit besoin de voir qui rédigeroit les déliberations qui s'y feroient, M. l'abbé de Choisi s'est offert de servir pour cet effet de secretaire pendant le reste du quartier ; et M. l'abbé Tallemant s'est offert en mesme temps d'en servir au mesme bureau, lorsque le présent quartier seroit fini » (*Reg.*, I, 339-40).

3. « On y agite des questions, qui nous serviront extrêmement, quand nous travaillerons tout de bon à la Grammaire » (Choisy, *Journ.*, 288).

vouât le contenu, seulement le secrétaire « l'avoit écrit de ce style gai, libre, dont il a écrit son *Voyage de Siam* » (D'Olivet, *Hist. de l'A.*, 1730, 62) [1]. Nous avons conservé néanmoins l'opuscule, que d'Olivet a publié [2]. Et il est des plus curieux. Aucun ne donne mieux une idée des discussions auxquelles la plus simple phrase pouvait prêter, surtout quand elle devait servir à exprimer les relations entre gens de ce monde si soucieux des distinctions de classes et des délicatesses de formes. On y aperçoit même la division entre les gens de lettres ou de goût qui n'avaient que leur instinct, et les théoriciens qui faisaient de l'analyse. Plusieurs fois, sans doute, il y eut rencontre et choc des deux méthodes. A chaque instant les premiers renoncent à suivre les seconds dans la discussion, faute de connaissances techniques ; ils ne comprennent plus [3].

La rédaction de Tallemant ne donna pas lieu à des objections du même genre. Pourtant, on ne voulut point non plus l'avouer officiellement. L'abbé nous dit bien que son livre n'est que le procès-verbal des discussions académiques. Il reçut néanmoins l'ordre de se nommer et d'en prendre la responsabilité.

Après ces essais malheureux, il fallut bien convenir que des observations de ce genre n'arriveraient jamais à remplacer la grammaire promise, œuvre collective du corps tout entier. Pourtant jusqu'en 1700, rien d'essentiel ne fut résolu, on revisait le *Dictionnaire* ; mais cette année-là fut décisive. Le 27 mars, l'abbé Tallemant, alors direc-

1. Cf. *Reg.*, I, 349. « Quant aux doutes qui avoient esté proposez et résolus dans le second bureau, ceux qui les avoient resdigez par escrit pourroient les faire imprimer si bon leur sembloit, mais seulement sous leur nom ».

2. *Opusc. sur la L. Franç. par divers Académiciens*, Paris, Bernard Brunet, 1754, 243 et suiv.

3. « Mais, Monsieur, a repris quelqu'un, si pour juger de la bonté d'une phrase, il est nécessaire d'examiner, comme viennent de faire ces Messieurs, et les verbes et leurs régimes, si c'est un participe, ou un gérondif, où en serons-nous ? J'ai bien peur que ces Messieurs qui raisonnent tant, ne trouvent moyen de nous fournir aujourd'hui des raisons pour une opinion, et demain d'autres raisons aussi bonnes, peut-être meilleures, pour le sentiment contraire » (*Opusc. div. Acad.*, 311-312).

« Après avoir porté notre premier jugement, et avoir dit, Cette manière de parler me plaît, ou me déplaît, nous rentrons un peu en nous-mêmes, et nous nous disons : Voyons un peu ce qui rend cette manière de parler vicieuse ; voyons ce qui la rend bonne. Alors ayant recours à nos participes, à nos régimes, à nos gérondifs, et à tout cet attirail, que vous avez peur qui ne vienne du pays Latin, nous tâchons de découvrir les raisons de notre premier goût, et nous sommes quelquefois assez hardis pour faire quelques petites règles générales, à l'occasion d'un sentiment particulier. Un homme voit un bâtiment : du premier coup d'œil il dit, cela me plaît, cela me déplaît. Il y a tel homme de bon goût, qui par le grand usage qu'il a d'avoir vû des maisons, d'avoir connu celles qui plaisent et celles qui déplaisent aux connoisseurs, dit fort à propos : Cela me plait, cela me déplaît. Demandez-lui en la raison, il ne sauroit vous la dire. Mais faites venir M. Perrault : aussi-tôt Vitruve en campagne, les cinq ordres d'Architecture, et tout ce qu'il sait par sa méditation jointe à un grand usage des bâtimens » (*Ib.*, 312-313).

teur, posa la question. Allait-on faire une grammaire, et comment? « Après avoir touché quelque chose de la difficulté qu'il y avoit que la Compagnie en corps travaillast à une *Grammaire*, il demanda si à l'avenir, elle ne feroit pas bien de se partager en deux bureaux, pour travailler dans l'un à résoudre des doutes sur la langue, et dans l'autre à l'examen des ouvrages de quelques autheurs ».

« Les choses ayant esté discutées quelque temps, tous les avis se réduisirent à résoudre : que l'Académie devoit faire son capital du travail de la grammaire auquel elle sembloit engagée par son institution, mais comme c'est un ouvrage où une compagnie ne peut pas travailler en corps, M. l'abbé Regnier, secretaire, seroit prié de s'en charger, pour communiquer ensuite son travail à la Compagnie » (*Reg.*, I, 355-6).

Visiblement, une partie de l'Académie, instruite par l'expérience du Dictionnaire, et fidèle à son instinct, qui la dirigeait fort bien, sentait que le Corps, très propre à un travail de détail, était à peu près incapable d'une œuvre d'ensemble. Les controverses sur un mot et sur un tour, où la finesse, la justesse, le goût, un peu d'esprit même remplaçaient les connaissances techniques, lui convenaient mieux, surtout à une époque où les hommes du métier eux-mêmes avaient jusqu'ici travaillé de la sorte. Puisque Regnier Desmarais était occupé à un vaste corps de doctrine, un accommodement avec lui arrangerait tout, et le 27 mars 1700, on convint que « pour remplir les vuides du temps nécessaire à un travail de cette nature, l'Académie s'occuperoit désormais dans le premier bureau aux doutes sur la langue, et principalement à ceux qui auroient le plus de rapport au travail de la Grammaire, dans le second à l'examen de quelques ouvrages des meilleurs autheurs comme Malherbe, Balzac, Vaugelas, d'Ablancourt et autres » (*Reg.*, I, 355-6). Le 1er juillet il fut encore entendu « qu'on continueroit à travailler sur les doutes de langue qui seroient proposez par celuy de Messieurs qui en auroit à proposer » (*Ib.*, 358 ; cf. 17 juillet, *Ib.*, 359).

Pendant tout un quartier, Dangeau, Perrault, Valincour, le Président Cousin, Dacier, prirent part assidûment à ces joutes, qui se succédèrent presque sans interruption. On serait curieux de connaître avec précision la cause de cette fièvre inaccoutumée. Voulait-on achever de convaincre et d'entraîner ceux qui eussent préféré un travail plus suivi et plus méthodique ? S'agissait-il de montrer seulement qu'on pouvait ainsi travailler sur une matière originale, et qu'il n'y avait pas besoin de prendre pour base l'œuvre de Vauge-

las? En tout cas, dès le 1er juillet, la Compagnie entrevit la nécessité de se réduire à une simple refonte des *Remarques* de Vaugelas. Comme pis aller, on se résigna à refaire une édition mise à jour de ce célèbre recueil, et la délibération du 1er fut confirmée le 17 [1]. Toutefois, après les vacations, les partisans de la première manière n'abandonnent pas encore la partie. A chaque séance, et elles sont fréquentes, on examine des doutes [2]. Vaugelas est provisoirement laissé de côté.

Mais au commencement de décembre paraît s'être produite une crise dernière. On avait pu jusque-là espérer que Regnier Desmarais communiquerait le manuscrit de sa *Grammaire*, et qu'ainsi se réaliserait l'ouvrage dont il avait encore été reparlé en séance du 8 et du 25 novembre. Le 29, il est acquis qu'il refuse.

Rien n'eût pressé malgré cela en temps ordinaire, seulement il est très vraisemblable qu'on avait entendu dès lors parler d'une intervention imminente du Roi. Elle ne tarda pas en effet. M. de Pontchartrain fit demander à Regnier par l'abbé Bignon des nouvelles du travail de l'Académie. Nous ne savons malheureusement pas à quelle date précise ; nous savons du moins que Regnier soumit le 20 décembre à la Compagnie la réponse qu'il avait préparée. Ainsi s'expliquent les diverses résolutions prises.

Dès le 2 décembre, on résout d'organiser un travail collectif en vue d'une grammaire, auquel on conviera ceux qui sont absents de la séance [3]. Le 9, même délibération, avec des conclusions peu nettes, mais dans le même sens [4]. Entre temps on négociait vraisemblablement pour faire revenir Regnier sur sa décision, mais il

1. « Au deffaut de doutes, on s'attacheroit à lire les Remarques de M. de Vaugelas, affin que chacun de Messieurs y peust faire ses observations, lesquelles seroient recueillies par M. Corneille pour les donner ensuite au public, si la Compagnie le jugeoit à propos » (*Reg.*, I, 358).

17 juillet 1700...« la lecture des Remarques de M. de Vaugelas feroit le sujet du travail de la Compagnie suivant ce qui avoit esté arresté le 1er de juillet » (*Ib.*, 359).

2. Voir les *Registres* 30 août, 2, 4, 6, 9 et 13 sept. 1700 (I, 361) ; 18, 20, 23, 25, 27, 30 sept. et 2 oct. (*Ib.*, 362) ; 4, 7, 14 oct. (*Ib.*, 363) ; 27 oct. (*Ib.*, 364); 30 oct. (*Ib.*, 365) : 5 nov. (*Ib.*, 366) ; 13 et 15 nov. (*Ib.*, 367) ; 25 nov. (*Ib.*, 370); 13 déc. (*Ib.*, 373).

3. « La Compagnie a résolu de travailler à la grammaire par parties, qu'elle distribuera à ceux de Mrs qui voudront bien s'en charger, et M: l'abbé Tallemant a promis d'aporter les differentes divisions et subdivisions des parties de l'oraison, et aprés qu'on en aura eu la lecture, chacun prendra sa portion de l'ouvrage. Il a été résolu d'avertir ceux de Mrs qui sont absens de la présente déliberation, afin qu'ils soient receus à travailler comme les autres » (*Reg.*, I, 371-2).

4. « On a déliberé... et résolu qu'on travailleroit à la grammaire toutes les fois que M. le Secretaire auroit quelque chose à communiquer ».

A la première de ces séances il y a treize membres présents, à la seconde douze. Presque tous sont grammairiens, ou s'intéressent à la grammaire : Charpentier, Valincour, Tallemant, Corneille, Cousin, Choisy, Regnier.

maintint fermement ses prétentions à l'indépendance ; et jusque dans la réponse qu'il fit au Roi, il était facile de voir que l'accord avec lui était impossible [1]. Dès lors, comme on ne voulut ni lui donner carte blanche, ni travailler en corps à une grammaire avant qu'il eût produit la sienne, l'ouvrage fut abandonné provisoirement. Du moins les procès-verbaux que nous avons n'en parlent plus.

Il s'agissait donc pour l'Académie de trouver le moyen de publier une œuvre grammaticale; et le plus court comme le plus honorable parut être définitivement de se mettre à l'examen des *Remarques* de Vaugelas. Il avait commencé le 13 décembre. Les « Doutes » furent abandonnés aussitôt, et on poussa le travail avec une hâte fébrile [2].

On voulait tenir la promesse faite au Roi. Dès février 1701,

1. « Ce qui en demande encore d'avantage (du temps) c'est une Grammaire françoise que le Public semble estre en droit d'exiger de l'Académie.

On s'est assemblé diverses fois pour déliberer des moyens de satisfaire à cette obligation, et l'Académie auroit bien voulu s'en acquitter en y travaillant en corps. Mais enfin ayant consideré qu'un ouvrage de systeme et de méthode, comme une Grammaire Françoise ne peut guere estre entrepris et conduit que par une personne seule,...... elle a jugé qu'il falloit en donner le soin à quelque Académicien qui, communicant ensuite son travail à la Compagnie, profitast si bien des avis qu'il en recevroit, que par ce moyen l'ouvrage, quoyque d'un particulier peust avoir dans le Public l'authorité de tout le corps.

Il est arrivé en conséquence de cela que la Compagnie ayant plus d'égard à ma charge de Secretaire et à mon zele qu'à toute autre chose, a souhaité que je m'engageasse à travailler à la Grammaire Françoise, et je m'y suis engagé à condition que comme on ne peut travailler que suivant ses propres idées, je serois quitte de cet engagement, si la Compagnie, lorsque je luy ferai voir les commencements de mon ouvrage, n'approuve pas celles sur lesquelles je l'aurai establi et le plan que je me serai fait.

Je n'oublierai rien, Monseigneur, pour me bien acquiter de la commission qu'on m'a donnée » (*Reg.*, I, 374).

2. Voir les séances des 16, 18, 20, 23, 24, 29, 30 décembre 1700, et ensuite du 4 janvier 1701, puis des 5, 8, 13, 15, 17, 20, 21, 24 du même mois. Jusqu'en septembre, on travaille plus que régulièrement : 17, 20, 21, 24 Janvier ; 3, 7, 10, 12, 14, 19, 21, 26, 28 Février ; 3, 5, 10, 12, 14, 19, 21, 22, 30, 31 Mars ; 5, 16, 18, 21, 25, 30 Avril ; 2, 4, 7, 9, 14, 18, 19, 21, 23, 25, 28, 30 Mai ; 1er, 4, 6, 11, 13, 18, 20, 25, 27, 30 Juin ; 30 Juillet ; 1er, 4, 6, 8, 13, 27 Août ; 5, 7, 10, 17, 19, 22, 24, 26, 28 Septembre.

Voir la suite de la lettre de Regnier du 20 décembre 1700 : « Cependant l'Académie, pour avoir dequoy s'occuper le jour de ses assemblées, s'est proposé d'y examiner soigneusement les Remarques de M. de Vaugelas sur la langue, pour les faire ensuite imprimer avec les observations qu'elle y aura faites. M. Corneille qui en a déjà fait de tres bonnes sur le mesme sujet, et qui est tres capable de bien rediger celles que la Compagnie fera à chaque seance, s'est chargé de les recueillir toutes, et quand elles seront rassemblées, cela pourra faire un ouvrage tres utile en ce genre pour le Public » (*Reg.*, I, 375).

Cf. « Rien n'estoit plus nécessaire que de revoir exactement les Remarques de Vaugelas... Le sçavant et laborieux Académicien (*M. de Corneille*) qui de son chef avoit desja fait sur ce livre des notes tres-judicieuses qui ont esté imprimées... ayant esté prié de rediger par escrit les Observations de l'Académie sur cet ouvrage de Vaugelas, en a fait un recueil que l'on donnera incessamment au Public. (Suite du *Discours de M. l'abbé Galloys en response au Discours de M. de Chamillart*, 7 septembre 1702, *Reg.*, I, 412-13, note).

Th. Corneille, qui avait déjà publié ses observations personnelles sur les *Remarques*, était chargé de recueillir celles de la Compagnie (12 février 1701, *Reg.*, I, 380). Le 18 août, il apporte son manuscrit, dont on commence la lecture (*Ib.*, 395). Cette lecture se continue pendant les mois d'août et de septembre. Nous ne savons rien de la suite, mais, en décembre 1704, l'ouvrage était terminé et imprimé. Il avait été fait en quatre ans. Ce fut lui qui provisoirement remplaça tant bien que mal la Grammaire attendue.

La Compagnie, en « réimprimant un ouvrage né dans son sein », voulait, disait-elle, « marquer les changements arrivez depuis cinquante ans ». Rien de bien original ni de nouveau dans la méthode, c'est toujours, comme si Vaugelas eût encore été présent, l'usage qui règne en maître ; la logique, qui jouera bientôt si grand rôle, lui est encore résolument sacrifiée, et on voit revenir de temps en temps le refrain de Vaugelas : « Il faut avouer qu'on ne peut gueres donner de raison de l'usage ». Encore est-il qu'on se sert, pour constater cet usage, d'une méthode bien singulière. Elle consiste à recueillir les voix. Je n'insiste pas sur l'ignorance grammaticale de certains de ces grammairiens jurés, quoique les deux livres, surtout celui de Tallemant, en fassent voir des exemples surprenants. Mais, même si tous ceux qu'on appelait à voter eussent été compétents, comment la seule présence d'une minorité qui doutait n'avertissait-elle pas que ce qu'on condamnait était, sinon bon, au moins tolérable ? Quelquefois, il est vrai, l'opposition de quelques-uns a amené la compagnie à dire qu'elle approuvait ceci sans blâmer cela [1]. Et c'est par là sans doute que s'explique ce libéralisme relatif que l'Académie montre dans ses décisions. Mais sa supériorité sur les grammairiens, à cet égard, eût pu et dû être beaucoup plus grande. Le remarqueur isolé était constamment exposé à prendre pour loi ses propres préférences, et à croire que ceux-là parlaient mal, qui parlaient autrement que lui et que ses connaissances, tandis que la Compagnie constituait une société, aux réunions de laquelle on venait peu nombreux, c'est vrai, assez nombreux cependant pour qu'il n'y eût pas toujours unanimité.

Les livres de l'Académie ont, en outre, le grave défaut d'être, même réunis, très incomplets. Dans le troisième, dont Vaugelas est la base, ne sont naturellement traitées que des questions déjà posées par le célèbre grammairien. Le premier, le seul qui ait été publié à l'époque : les *Remarques et Decisions*, est un mince opuscule de 171 pages,

1. Voir dans Tallemant, p. 137, sur *c'est eux* et *ce sont eux*. Cf. les *Observations* dans l'édition de Vaugelas par Chassang, t. I, 413.

d'une grosse impression et d'un très petit format. Une partie de la place y est prise aussi par ces mêmes questions [1]. Le bureau en a examiné d'autres, relatives à toutes les parties de la grammaire, dont plusieurs sont tout à fait intéressantes, mais elles sont en petit nombre. Evidemment nous n'avons là que des fragments. Les registres perdus renfermaient une foule de discussions qui eussent été bien curieuses pour nous [2].

Regnier Desmarais. — L'ouvrage personnel dont l'Académie n'avait pas voulu prendre la responsabilité sans avoir le droit de l'examiner, et que l'auteur avait tenu au contraire à exécuter en pleine liberté, parut enfin en 1706. A ce *Traité de la grammaire françoise*, Regnier Desmarais avait employé, suivant ses propres expressions, tout ce qu'il avait pu acquérir par cinquante ans de réflexions sur la langue, par quelque connaissance des langues voisines, et par trente-quatre ans d'assiduité dans les assemblées de l'Académie, où il avait presque toujours tenu la plume. Son premier volume devait être suivi de trois autres, dont deux tout grammaticaux. L'auteur se proposait d'y faire voir de quelle sorte « il faut lier ensemble toutes les parties du Discours pour en faire une construction régulière », ensuite de parcourir les différentes façons de parler que l'usage a affranchies des règles de la grammaire. Mais les suites promises ne parurent pas. Le Traité de Regnier Desmarais, pour épais qu'il soit, est donc très incomplet. La première partie, la moins considérable (p. 1 à 136), étudie la prononciation et l'orthographe ; la seconde (p. 137 à 746) est « divisée en autant de Traitez qu'il y a de parties d'Oraison » ; dans chaque traité, l'auteur, « aprés qu'il a examiné la nature et les proprietez de chaque partie d'Oraison, entre dans le détail de tout ce qui en regarde l'employ, soit par rapport aux regles de la Grammaire, soit par rapport à l'usage » (p. 2-3). Dans toute cette étude des parties du discours, dont Regnier s'efforce de pénétrer et de définir la nature, l'inspiration de Port-Royal est très sensible [3] ; mais l'analyste a manqué de profondeur et d'origi-

1. Voir, p. 27, sur : *c'est un des plus grands parleurs qui fut jamais* ; p. 66, sur : *ont-ils pas fait* ; p. 70, sur : *recouvert* et *recouvré* ; p. 82, sur : *vesquit* ou *vescut* ; p. 98, sur les participes ; p. 106, sur : *lors de*, etc.

2. Alors que tout le monde sollicite l'Académie de donner une grammaire, on entend une voix discordante. L'auteur des *Sentimens critiques sur les Caracteres* s'indigne qu'on ait pu féliciter l'Académie de se livrer à un travail de ce genre : « il y a tant de choses à dire en faveur de l'Academie, que je ne pardonne pas à un Orateur de placer la Grammaire dans un discours où il pouvoit s'étendre sur les avantages de l'histoire, la noblesse de la poësie, la perfection de nôtre langue, etc. » (584). L'apologiste de La Bruyère défend avec vigueur la Grammaire (*Apol.*, 463).

3. Regnier critique cependant son modèle, p. 241 et suiv. Cf. p. 267, éd. 4°.

nalité, quelquefois même de justesse d'esprit. Il eût, en outre, pu gagner beaucoup de place en supprimant une foule de rapprochements inutiles ; il s'embarrasse de vieilles classifications qui n'ont point de lieu en français, comme celle des cas des noms ; il revient sur des sujets déjà traités ; s'égaie dans des digressions anecdotiques, comme l'histoire de la princesse Margot, s'attarde dans des discussions, pour conclure ensuite lui-même qu'elles sont plus curieuses qu'utiles, et que la langue n'y peut être intéressée (p. 246, 4°)[1]. Bref, je ne serais point étonné que Fénelon ait surtout pensé à lui, quand il demandait qu'on se bornât à une méthode courte et facile. L'inconvénient le plus grave de ce développement, c'est qu'il est inégal. Dans le traité du verbe, les formes sont à peu près étudiées seules, la syntaxe étant réservée au livre de la construction, qui n'a pas été achevé. En somme, il est certain qu'on a dit, à la suite du P. Buffier, trop de mal de l'œuvre de Régnier, dont certains chapitres, celui des pronoms, celui des prépositions, par exemple, sont très substantiels. Mais telle qu'elle était, elle ne réalisait pas le dessein qu'on s'était proposé. Après comme avant elle, une grammaire complète de la langue restait à faire. Malgré tant de théoriciens on n'avait pas abouti, et c'était fâcheux. Car on avait si fort poussé aux subtilités qu'il devenait souhaitable qu'un travail d'ensemble fixât officiellement celles qu'on acceptait, de façon à arrêter ceux qui seraient tentés d'en chercher d'autres.

La grammaire et les « occupations de l'Académie ». — Les Registres de l'Académie, pour les années 1705 et 1706, ne sont malheureusement guère autre chose que des feuilles de présence. De l'emploi des séances, pas un mot. C'est aussi par ailleurs que nous savons comment en octobre 1712, on recommença à délibérer sur les occupations de la Compagnie. Le discours prononcé à ce sujet par l'abbé de Saint-Pierre, a été retrouvé et signalé[2].

Le 12 janvier 1713, on délibère sur le travail commun. Le jeudi 23 novembre, la discussion reprend encore, mais cette fois il est ordonné que « chacun de Messieurs envoyera son projet, les présents pour le 1er de janvier 1714, les absents pour le 1er d'avril »[3]. La suite est bien connue, grâce aux recherches de M. l'abbé Urbain et de M. A. François. On finit par accorder un délai jusqu'au 1er juin

1. Voir d'autres excuses à la fin du chapitre des pronoms, p. 340.

2. *Reg.*, I, 549. Il est à la B. N. sous la cote X. '3819. En ce qui concerne la grammaire, l'auteur déclarait qu'il préférait des observations sur les textes. On en trouvera l'analyse dans A. François, *La Grammaire du purisme*, 35 et suiv.

3. *Reg.*, I, 567.

à ceux qui se trouvaient en retard. Mais dès le 26 mai, le secrétariat était en possession de la plupart des avis. Les membres se trouvaient encore une fois presque « uniformes sur la nécessité de tenir les engagements que les fondateurs avoient pris [1]. »

Nous n'avons plus le texte des communications. Nous savons cependant que les opinions divergeaient toujours sur ce que devait être la grammaire promise. Valincour, comme l'abbé de Saint-Pierre en 1712, est pour des Observations sur les meilleurs auteurs [2]. L'abbé Genest souhaiterait, au contraire, qu'on prît la résolution de composer une grammaire française dans toutes les formes, « à l'exclusion des Observations ». L'abbé de Saint-Pierre, chercha à concilier les deux opinions et proposa que de trois jours de la semaine, on en prît deux pour la grammaire..., un pour les observations critiques [3].

L'Académie avait été si particulièrement frappée de l'avis de Fénelon qu'elle lui demanda la permission de l'imprimer à quarante exemplaires. Fénelon pria qu'on lui laissât le temps de le revoir, et de ses *Réflexions*, fit l'opuscule célèbre sous le nom de *Lettre à l'Académie*. Dans ce texte revu, comme dans le premier, publié par M. l'abbé Urbain, il exprimait son opinion sur la nécessité de donner une grammaire académique [4]. Mais Fénelon était loin, ignorant des habi-

1. *Reg.*, I, 576.

2. Le mémoire de Valincour, dont l'Académie vota l'impression, le 22 février 1714, non retrouvé jusqu'ici, n'est autre, comme l'a prouvé l'abbé Urbain, que celui qu'on a vingt fois réimprimé en tête des éditions de la *Lettre à l'Académie* de Fénelon. Il y proposait que : « tous les Académiciens qui sont à Paris seroient obligés d'apporter par écrit ou d'envoyer chaque jour d'assemblée une question sur la langue, telle qu'ils jugeroient à propos, sans même se mettre en peine de savoir si elle aura déjà été traitée par le P. Bouhours, par Ménage, ou par d'autres... La meilleure manière de trouver aisément des questions et d'en rendre l'examen doublement utile, ce sera de les chercher dans nos bons livres, en faisant attention à toutes les façons de parler qui le mériteront, ou par leur élégance, ou par leur irrégularité, ou par la difficulté que les étrangers peuvent avoir à les entendre ; et en cela je ne propose, dit Valincour, que l'exécution du vingt-cinquième article de nos statuts. Les académiciens qui sont dans les provinces ne seront point exempts de ce travail, et seront obligés d'envoyer tous les mois ou tous les trois mois à M. le Secrétaire perpétuel autant de questions qu'il y aura de jours d'assemblée. De ces remarques mises en ordre, on pourra aisément former le plan d'une nouvelle Grammaire françoise, et elle sera peut-être la seule bonne qu'on ait vue jusqu'à présent » (*Opusc. ac. de Fénelon*, éd. Delzons, p. 14-15).

3. Le discours de l'abbé de Saint-Pierre n'existe plus en édition originale, mais l'auteur le réimprima avec le premier, de 1712, probablement en 1714, après la mort de Fénelon.

4. On connaît assez le second texte. Voici un extrait du premier : « Il serait fort à désirer, ce me semble, que quelque académicien voulût bien se donner la peine de faire une grammaire française. Elle soulagerait beaucoup les étrangers, que les conjugaisons et les phrases irrégulières de notre langue jettent dans des embarras continuels. Les Français mêmes auraient besoin de consulter cette règle. Il y a un grand nombre de personnes, d'ailleurs très polies, qui ne savent leur langue que par le simple usage, et qui, n'y ayant jamais fait assez de réflexions, ne la parlent point d'une façon assez pure et assez correcte. Les Grecs, qui ne se donnaient guère la peine d'apprendre les langues étrangères, et les Romains qui commencèrent si tard à apprendre

tudes, et son mémoire, demandant qu'on fît trop, n'obtint pas qu'on fît quelque chose. On se tourna vers un nouveau Regnier, un nouveau sauveur, l'abbé de Dangeau.

Dangeau n'est pas un grand homme, mais il ne méritait nullement les railleries des chansonniers [1]. Les bagatelles de l'orthographe, dit Saint-Simon, et de ce qu'on entend par la matière des rudiments et du Despautère, furent l'occupation et le travail sérieux de toute sa vie. Certes, il devait plaisanter, quand à un porteur de mauvaises nouvelles politiques, il répondait : il arrivera ce qu'il pourra, mais j'ai dans mon portefeuille deux mille verbes bien conjugués. Qui eût pu en effet se rendre compte de la joie intime qu'éprouvait Dangeau à avoir distingué dans les pronominaux les identiques, les réciproques, les neutrisés et les passivés? C'était cependant une découverte, et il en a fait bien d'autres. Il était fort instruit, savait la plupart des langues vivantes de l'Europe : l'italien et l'espagnol, et aussi le portugais, l'allemand, l'anglais et le suédois ; la comparaison qu'il faisait de ces idiomes avec le sien, lui avait singulièrement ouvert les yeux, de sorte qu'influencé par la méthode logique, il ne s'abandonnait pas à elle entièrement, mais observait et rapprochait. Ce n'est pas seulement à la prononciation et à l'orthographe qu'il a occupé ses réflexions, c'est aussi à l'analyse, si délicate pour le temps, du verbe français ; il y montre un esprit hardi et exempt de préjugés.

Dangeau, remarque M. A. François (p. 50-51), s'était révélé comme un zélé pourvoyeur des séances académiques. Il avait débuté vers 1694, par y donner lecture de ses deux *Discours sur les voyelles*

le grec même, ne se contentaient pas d'avoir appris pendant leur enfance leur langue naturelle, par le simple usage. Ils l'étudiaient dans un âge mûr par la lecture des livres des grammairiens, pour connaître les règles et les exceptions, pour observer les étymologies, les sens figurés, l'artifice de toute la langue, son analogie et ses variations.

Une bonne grammaire faite avec une méthode simple et facile soulagerait les étrangers, corrigerait certaines négligences des Français mêmes qui ont du génie avec une vraie politesse, et mettrait la postérité en état d'entendre plus finement toutes les délicatesses des bons livres qui ont été faits en France. Cette grammaire ne pourrait pas fixer une langue vivante, mais elle servirait peut-être à diminuer les changements capricieux qui altèrent une langue au lieu de la perfectionner » (*Les premières rédactions de la « Lettre à l'Académie »*, *Rev. d'Hist. Litt. de la France*, 1899, 375).

1. Je suis les Dangeaux à la piste,
J'arrange au cordeau chaque mot,
Je sens que je deviens puriste,
Je pourrois bien n'estre qu'un sot.

Louis de Courcillon, abbé de Dangeau, était frère du marquis, auteur du célèbre journal. Il était né en 1643. Il fut de l'Académie en 1682 ; il en rassemblait une autre chez lui, et c'est presque au milieu d'une séance qu'il mourut en 1723. D'Alembert a fait son éloge, et, de nos jours, Jullien a donné une réimpression (mais très infidèle) de ses *Opuscules grammaticaux*, qu'il a fait précéder d'une notice (Hachette, 1849, 8°).

*et les consonnes*, auxquels il ajouta longtemps après un supplément réclamé par ses confrères. En 1700, on le voit parmi les plus empressés à fournir des « Doutes » sur la langue. Il propose notamment des « Remarques sur les noms et les comparatifs » et parle pendant deux séances sur les « pronoms *moi* et *je*, *tu* et *toi*, *il* et *se* ».

De la sorte, il habituait peu à peu ses collègues à compter sur lui pour traiter des questions de grammaire dans leurs assemblées. Dans son premier *Discours*, l'abbé de Saint-Pierre fait un appel direct à sa bonne volonté. Il était donc tout désigné pour collaborer d'une manière particulière à la grammaire académique, du jour où l'on se déciderait à l'entreprendre ; et en effet, ses *Opuscules*, surtout ceux qui sont réunis dans le recueil de 1717, peuvent être considérés comme autant d'études préliminaires de ce grand travail[1]. Toutefois ses collègues s'égaraient en l'engageant à leur donner des études comparatives des langues. Ce n'était pas non plus en le poussant à publier les notes détachées qu'il avait lues en séance, qu'on allait préparer un traité dogmatique.

L'année 1718 vit l'apparition de la nouvelle édition du Dictionnaire et aussi l'échec définitif du projet de grammaire[2].

Des hommes qui formaient le projet d'accoupler la grammaire de Rob. Estienne et celle de Buffier pouvaient avoir sincèrement

1. Quand Coignard présente le livre imprimé (16 décembre 1717), on jugea que cet ouvrage, fruit d'une longue méditation, pourra estre d'une grande utilité pour la composition d'une grammaire (*Reg.*, II, 38).

2. « Aujourd'huy, disent les *Registres*, à la date du 17 janvier 1718, la Compagnie s'est rendue au Louvre. M. le Directeur a dit que le Dictionnaire estant achevé, elle estoit assemblée pour déliberer sur le travail dont elle devroit s'occuper, et pour prendre sur cella une derniere résolution, qui n'avoit pas encore esté prise dans les assemblées qu'elle avoit desjà tenues sur le meme sujet, et a demandé les avis.

« Le premier qui a opiné a dit qu'il n'estoit pas permis de déliberer ; que nostre establissement nous engageoit de donner une grammaire et que nous estions indispensablement obligés de payer cette dette contractée par nos devanciers et d'obeir à nos statuts. Cella a passé tout d'une voix. Quelques uns de Mess[rs] ont adjouté qu'attendu que le travail d'une grammaire est sec, espineux, et sans aucun agrement, il falloit l'égayer par un travail plus agreable, et qu'ils croyoient qu'on devoit employer un des trois jours de la semaine à examiner quelques uns des meilleurs auteurs de nostre langue et y faire des observations et des critiques, dont on pouvoit donner de temps en temps un volume considerable, qui amuseroit et instruiroit le public en attendant la grammaire qu'on luy faisoit esperer.

« Cet avis a esté rejetté à la pluralité des voix... Cette occupation estant plus agreable attireroit la plus grande attention des Académiciens et les éloigneroit des estudes et de l'application que la grammaire demande ; en outre elle retarderoit la publication de cette grammaire, qui doit estre présentement nostre unique objet.

« On a déliberé ensuite sur la maniere dont on devoit se prendre pour travailler à cette grammaire et on a résolu qu'on lira d'abord la grammaire raisonnée de Port-Royal, qu'on lira ensuite celle de Rob. Estienne, qu'on prendra celle de M. l'abbé Regnier, qu'enfin on lira celle du P. Buffier, et que de toutes les observations qui auront esté faites sur ces ouvrages on composera une nouvelle grammaire » (*Reg.*, II, 40).

les plus honnêtes intentions du monde, ils parlaient comme des enfants, et se montraient par leur déclaration même incapables de jamais aboutir. Malgré l'engagement solennel de ce jour-là, malgré la promesse encore renouvelée dans la Préface de la seconde édition du Dictionnaire, le 11 mai 1719, le secrétaire dut constater qu'après avoir lu les meilleurs grammairiens, on a reconnu qu'il était très difficile de « faire un ouvrage de système ». Au milieu de l'embarras général, Valincour intervint et entraîna l'assemblée. Elle signa sa déclaration de faillite. La grammaire fut abandonnée au profit de l' « examen des auteurs » [1].

1. « Ceux qui ont opiné les premiers ont dit qu'il n'y auroit rien de plus utile que de reprendre le Dictionnaire, de l'enrichir d'exemples tirés de nos meilleurs auteurs, et de marquer l'usage des termes non seulement dans le style familier et dans le style soustenu, mais encore dans le style poëtique, ce qui manque au Dictionnaire. Ils ont adjousté que ce nouveau travail pourroit en quelque façon tenir lieu d'une grammaire, d'une rhétorique, et d'une poétique, car on pourroit inserer dans cet ouvrage les regles les plus nécessaires et les préceptes les plus importants sur tout ce qui concerne ces trois arts, et que par là ce Dictionnaire seroit un ouvrage tout nouveau, et d'une utilité infinie ; mais d'autres ont représenté qu'il falloit avoir égard au génie de nostre nation, qui estant inconstante et avide de nouveautés, ne gouteroit pas d'abord l'importance et l'utilité de ce travail, et seroit blessée de voir l'Académie tousjours occupée à un Dictionnaire ; Que l'exemple de l'Académie de la Crusca, qui ne s'applique depuis tant d'années qu'à cet unique travail, ne nous mettroit pas à couvert de la censure et des railleries du public ; Que d'ailleurs ce nouveau Dictionnaire estant un travail de plusieurs années, l'Académie seroit regardée comme un corps inutile pendant qu'il n'en verroit rien sortir qui pust l'instruire et l'amuser ; Qu'il faudroit donc faire tous les efforts possibles pour surmonter les difficultés qui se trouvent à la composition de la grammaire, et que cella ne seroit pas impossible si quelqu'un de Mess[rs] les Académiciens vouloit bien se charger de faire le plan, et de le porter à l'Académie où tout se decideroit à la pluralité des voix ; Que cela seroit mesme d'autant plus aysé que nous avions desjà le travail de M. l'abbé de Dangeau, qui a fort médité sur cet art, qui y a fait des réflexions tres judicieuses qu'il a communiquées à la Compagnie, et qui si ses autres occupations ne luy permettent pas de se charger du travail entier, ne refusera pas de luy faire part de ce qu'il a encore, et qu'il n'a pas imprimé. Enfin il y a eu un troisieme avis, on a dit qu'il vaudroit mieux entreprendre l'examen des meilleurs auteurs de nostre langue pour en marquer les beautés et les défauts, que tout ce qu'il y a de plus considerable dans la grammaire, dans la rhétorique et dans la poëtique entreroit dans ce travail qui rempliroit en quelque sorte nos premiers engagements, et que par là le public verroit de temps en temps quelque ouvrage qui satisferoit sa curiosité et rempliroit son attente. Ces trois avis ont partagé la Compagnie et l'heure ayant sonné avant qu'on ayt pu prendre une derniere résolution, on a remis à une autre assemblée qui sera convoquée à cet effet » (*Reg.*, II, 75-76). — Le 13 juillet le débat recommence : « Les trois avis qui avoient partagé la Compagnie dans l'assemblée du onze de may ont esté repris et débattus avec beaucoup de zele, et enfin d'une commune voix on s'est rangé à celluy cy qui semble les réunir tous en quelque sorte : on a résolu que l'on entreprendroit l'examen des auteurs » (*Reg.*, II, 79).

## CHAPITRE III

### LES LEXICOGRAPHES ET LE LEXIQUE DE 1660 A 1694

Avant Richelet. — Dans le nombre des œuvres lexicologiques publiées de 1660 à 1680, il en est peu qui méritent une mention. Je citerai le petit livret de Montmeran sur les synonymes, qui a le mérite d'être aussi peu puriste que possible [1], mais ensuite et surtout le travail du P. Gaudin : *Tresor des deux langues françoise et latine*, présenté à M. Montausier, gouverneur du Dauphin. L'auteur, s'il garde quelques mots suspects d'être vieux, bas, dialectaux, techniques, etc. [2], est en général assez informé des exigences de l'usage [3]. Seulement il est très incomplet. Il donne *decampement*, *decolorer*, *defroque*, *dissertation*, *discernement*, *district*, *épistolaire*, *grade*, *grisaille*, *plenipotentiaire*, et en revanche omet des mots acceptés par l'Académie : *anecdote* (qui est dans Balzac), *barioler*, *beneficiaire*, *bijoutier*, *bombarder*, *bondissant*, *bridon*, *caracoler*, *chafouin*, *clairiere*, *clientele*, *colossal*, *croupier*, *deblay*, *dessaisissement*, *difficultueux*, *douanier*, *entresol*, *explicitement* (signalé par M. Vaganay au xv^e^ siècle), *globule*, etc.

Le *Dictionnaire royal* du P. Pomey est une œuvre considérable et sérieuse [4], surtout telle qu'elle se présente en 1676, remaniée et augmentée d'un tiers. D'une « fille de village toute crasseuse et grossière, l'auteur a voulu faire une fille de maison, également belle et bien mise ». Sans métaphore, ayant lu et coté tous les maîtres de la langue, il a tâché de ne laisser passer aucune belle expression et en a recueilli ainsi deux ou trois mille, sans compter un millier de mots « effectifs », qui ne sont, dit-il, ni dans la première édition, ni dans aucun dictionnaire antérieur.

1. *Synonimes et epithetes françoises*. Paris, 1661, in-12° (Maz., 20216^A^).
2. Il garde : *chicheté*, *chiffrer*, *chartre*, *escarpolette*, etc.
3. Il exclut : *s'accagnarder*, *arroi*, *atourner*, *aumaille*, *besson*, *bigne*, *brode*, *cagnard*, *cahute*, *cautele*, *cheoir*, *cognefestu*, *cossu*, *s'épouffer*, *erafler*, *exultation*, etc.
4. La 1^re^ édition est de 1664, la seconde de 1676. Lyon, Ant. Molin.

L'auteur est un Jésuite. Une liste de ses œuvres, théologiques ou scolaires, se trouve dans l'Extrait du Privilege du Roy de l'édition du *Dictionaire*, donnée en 1701 par Horace Molin, à Lyon.

La seule qui soit intéressante pour nous est un petit in-12° qui a pour titre : *Les particules reformées*, sorte de stylistique franco-latine, où il y a beaucoup à glaner pour la connaissance de la syntaxe française du temps.

Mais il n'est pas assez difficile sur le choix des mots [1] : il semble même désapprouver timidement les puristes : « Il n'appartient pas à toutes sortes de gens de s'ériger en juge sur les controverses des langues vivantes qui croissent et changent tous les jours. » Ce n'était pas là un moyen de se recommander aux Aristarques du temps, et sa curiosité ne valut au P. Pomey que le reproche d'entasser sans discernement et sans choix. C'était le pire qu'on pût lui faire à une époque où il s'agissait moins d'abondance que de goût [2].

En 1677, fut imprimé au château de Duillier et mis en vente à Genève, chez Jean Hermann Widerhold, un nouveau dictionnaire français-italien et italien-français. Il est anonyme. C'est, d'après l'Avis au Lecteur, l'œuvre de trois personnes. La préface est peu ambitieuse, et il semblerait, d'après elle, que le seul avantage du nouveau recueil fût de présenter un grand nombre de mots [3] ; en réalité, on se trouve en présence du premier dictionnaire de la langue épurée et classée. Un astérisque marque les mots « qui ne sont souferts, que dans le stile bas ou burlesque, et l'on a mis une croix au devant des mots surannez, qui ne se trouvent plus que dans les vieux Coutumiers, dans les vieux Romans et les vieux Poëtes et devant ceux du Barreau et du stile des Notaires ». Bien entendu, on ne peut se fier aux distinctions faites par la croix et l'astérisque. Qui eût vu dans la plupart des cas si un mot était plutôt bas que vieux ou vieux que bas? Si on tient compte des deux signes réunis, ils devaient constituer un précieux avertissement [4].

Ce n'est pas ici le lieu de discuter la valeur des indications ainsi

1. Il en donne lui-même la raison : « Parmy un si grand nombre de Phrases et de mots François, dont ce livre est remply, il ne se peut qu'il ne s'en trouve plusieurs qui ne seront pas avoüez de tout le monde, et qui passeront ou pour surannez, ou pour trop nouveaux. Sur quoy je n'ay que deux choses à répondre. La premiere que j'ay pris un soin tout particulier de ne rien apporter, que je n'aye lû dans nos plus fameux Ecrivains... La seconde, que mon dessein n'ayant pas esté de faire un Dictionaire, pour enseigner la Langue Françoise, mais seulement pour enseigner à rendre en Latin le François, je n'ay pas dû me soucier que ce François fust pur, et du bel usage, parce que tout vieux et tout décrié qu'il puisse estre en ce temps, on peut se trouver quelquefois en peine de sçavoir comment est-ce qu'il le faut tourner en Latin. » (Avis au Lecteur.)

2. Il y a dans Pomey des mots qui manquent à Cotgrave, Monet, Oudin, Danet, Richelet, Furetière et à l'Académie, par exemple, *conventionnellement*. Il en contient beaucoup d'autres qui ne sont pas chez Richelet : *caracoler*, *discernement*, *disparate*, *district*, *grisaille*, etc.

3. On y trouve en effet des termes tout à fait nouveaux, tels que *rivauté* (Molière a créé *rivalité*), *factotum* (déjà dans Oud., 1642, 1660, Ducz, 1660, 1671). Livet dans son *Lex. de Molière* s'est beaucoup servi du dictionnaire de Duillier, où il a trouvé un certain nombre de mots qui apparaissent pour la première fois.

4. Mots marqués d'un * pour la lettre A seulement : *abdication*, *abonner*, *s'accointer des gens de bien*, *accointance*, *accoiser*, *accostable*, *accoster*, *s'accoster de quelqu'un*, *s'accoter*, *acertener*, *achopper*, *achoppement*, *addouber*, *adoubeur de mauvaise cause*, *adjoindre*, *adonc*, *adulateur*, *adulation*, *adulatoire*, *affectueux*, *affec-*

données, ni leur justesse, en les comparant à celles du dictionnaire de Richelet ou de l'Académie. J'ai voulu faire voir seulement que désormais les dégoûts des contemporains sont connus et commencent à faire loi. Le français classique va être distingué, même pour les étrangers, du français tout court.

Un autre témoignage de ce changement est le dictionnaire de Guy Miege [1]. L'œuvre est suivie d'une *Collection of barbarous french*, c'est-à-dire d'une liste de mots obsolètes, provinciaux, déformés, pris à Cotgrave, pour la satisfaction de ceux qui lisent les anciens auteurs. On comprend la raison qui a guidé Guy Miege, si on jette les yeux sur la préface extrêmement curieuse, où l'auteur explique pourquoi et comment il a fait son choix dans le vocabulaire français [2].

*tueusement*, *affiner*, *affiquet*, *affluer*, *affolé*, *affriolement*, *affrioler*, *affubler*, *affublement*, *agacer par lettres*, *agacer avec injures*, *aguet*, *aguetter*, *ahan*, *ahaner*, *aheuri*, *aheurir*, *aheurter*, *de fil en aiguille*, *aiguillonnement*, *ainçois*, *ainsi comme*, *par ainsi*, *ajoutement*, *aisance*, *aisement*, *alangori*, *alibi forain*, *alléchant*, *allechement*, *allecher*, *aller grand erre*, *je vous feray bien aller*, *aloüer*, *altercat*, *altercation*, *alterquer*, *amadoüer*, *amadoüeur*, *amadoüement*, *amarrage*, *amarri*, *ambage*, *ambitionner*, *améliorer*, *amener*, (= citer), *aménagement*. *aménager*, *amignotement*, *amont*, *monter amont*, *ancienneté*, *angoisse*, *anicroche*, *annihiler*, *annoncement*, *annoter*, *s'annonchaloir*, *antan*, *anuiter*, *anxieté*, *apeau*, *il apert*, *apertement*, *apiécer*, *appareiller*, *apparent* (les plus — d'une ville), *apparenté de quelqu'un*, *bien apparenté*, *il ne t'appartenoit pas de faire cela*, *faire comme il appartient*, *appâtisser*, *appeter*, *cela luy est bien appliqué*, *chargé d'appointement* (= bien battu), *bien appris*, *mal appris*, *il est appris* (= accoutumé), *il apprêtera bien à rire*, *il est aprés d'achever ses lettres*, *apte*, *aptitude*, *acquiescer*, *à qui mieux mieux*, *ardre*, *cousu d'argent*, *il a force argent*, *argenté* (= qui a de l'argent), *argoter* (= quereller), *argoteur*, *arguces*, *arguër*, *arguer*, *arrachement*, *arraisonnement*, *arraper*, *mettre en arrest*, *estre en arrest*, *arrocher*, *arroy*, *ars*, *asaisonner un discours de beaux mots*, *asnonner*, *asperger*, *assener*, *assermenter*, *assoter*, *astuce*, *atifer*, *atouché*, *atoucher*, *atour*, *atourner*, *atrape*, *atraper* (= tromper, atteindre ou gagner), *atre*, *atrempance*, *atremper*, *s'atrüander*, *a val*, *avalage*, *avaler du vin en cave*, *avaler la teste* (= décoller), *aubain*, *aucune fois* (= quelque fois), *aucunement* (= quelque peu), *aveindre*, *avenant*, *à l'avenant*, *avertin*, *aviser* (= avertir, déliberer, s'apercevoir), *avoir* (= richesse), *avoisinement*, *avoisiner*, *avoutre*, *avoutrie*, *donner un mois d'avril*, *il n'est pas autrement riche*.

Dans toute cette lettre, il n'y a pas une seule +. Mais on en trouve ailleurs : *lambruche* (= vigne), *lointain* (= éloigné), *macule*, *maintefois*, *je ne puis mais*, *mais que*, *mal venant*, *mal talent*, *mal traitement*, *maupiteux*, *mauvaistié*, *nuisance*, *pertuis*, *pertuiser*, *se remembrer*, *rememoration*, *sauveté*, *serieuseté*, *signifiance*, *souëf*, *targe*, *tenuité*, *vitupere*, *vituperer*, *vouloir* (= volonté).

1. *A New Dictionary French and English, with Another English and French, According to the present Use of the French.* London, Thomas Basset, 1679, 8°.

2. Guy Miege vante le travail de correction fait par l'Académie et reproche à la dernière édition du dictionnaire de Cotgrave de n'en avoir pas tenu suffisamment compte : « Il fourmille de mots qui sentent le rance et de phrases hors d'usage. Très utile pour la lecture des vieux livres français, il ne peut servir ni pour lire les auteurs récents, ni à apprendre le langage de la cour : et c'est le but que je me suis proposé. Voici la méthode que j'ai suivie : il y a deux sortes de mots, les mots *usités* et les mots *non usités*. Les premiers se divisent en mots communs employés par tous, en mots savants, et de haut choix, pour les érudits et les personnes instruites, et en termes techniques, spéciaux aux professionnels. C'est la partie la plus importante du langage et j'ai pris soin de ne pas en omettre et de noter ceux qui sont récents. Pour

Guy Miege paraît en général avoir été bien renseigné ; son recueil est moins riche en néologismes que ne le seront Furetière et l'Académie [1], en revanche il en présente un certain nombre qui ne seront pas encore dans le Dictionnaire de Richelet [2]. C'était évidemment la partie délicate de son œuvre, car sur quoi s'appuyer pour décider qu'un mot nouveau avait des chances d'entrer dans l'usage? Sur les mots vieillis, l'auteur n'est pas toujours d'accord avec les dictionnaires qui suivront. Il est intéressant de comparer l'opinion des uns et des autres au sujet d'un certain nombre de mots [3]. De cette comparaison il résulte que les tendances puristes de Guy Miege étaient très accentuées. Au reste, comme les Anglais ne trouvaient pas son dictionnaire assez ample, il le compléta par l'addition, dont nous avons parlé, d'une *Collection of Barbarous French* [4], extrait de Cotgrave, qui, imprimé à la suite et en dehors de l'ouvrage, n'en altère pas la nature. Ce complément doit servir à ceux qui ont à interpréter des textes de toute nature, par

les termes techniques, surtout les termes juridiques, le livre en est abondamment pourvu. Les mots *non usités* sont ou des termes vieillis ou des termes de fabrication toute récente : j'ai omis volontairement ces vieux mots qui ne sont qu'une moisissure de la langue, sauf ceux qui peuvent être trouvés chez les auteurs récents. Ceux-là ainsi que ceux des mots nouvellement frappés qui selon toute probabilité entreront dans l'usage, je les ai admis, mais en les marquant d'un signe pour les distinguer des mots courants... J'ai enrichi ce dictionnaire de beaucoup de *locutions* et de *proverbes*, ce qui en rend la lecture non moins agréable qu'utile. Je dois beaucoup au Dictionnaire royal du P. Pomey, mais j'y ai apporté beaucoup de changements, d'additions, de suppressions... V. l'Avis au Lecteur, dont j'ai traduit et résumé le texte anglais.

1. Il n'a pas admis les mots suivants : *anecdote*, *barioler*, *bénéficiaire*, *bijoutier*, *bridon*, *brusquer*, *chafouin*, *clairière*, *claustrer*, *commandite*, *croupier*, *déblai*, *dépendamment*, *dissertation*, *effervescence*, *entresol*, *épistolaire*, *état-major*, *explicitement*, *globule*, *historiettes*, *satiriser*, etc.

2. Par exemple : *caracoler*, *décampement*, *décolorer*, *dessaisissement*, *discernement*.

Il est seul avec Duillier à donner *incirconcis*.

3. La liste qui suit comprend tous les mots de la lettre A qui sont marqués d'une + dans le Dict. de Guy Miege. J'y joins l'opinion de Richelet (R.), de Furetière (F.) et de l'Académie (A) : *acariatre* (+ R., * F., * A.), *accort* (* R., * F., * A.), *accravanter* (⊖ R., * F., * A.), *affadir* (* R., * F., * A.), *s'affoler* (= se blesser, * R. +, * F. (vieux), ⊖ A.), *affourager* (⊖ R., * F., ⊖ A.), *agacer* (* R +, * F., * A.), *agasse* (⊖ R., * F., ⊖ A.), *agrélir* (⊖ R., ⊖ F., ⊖ A.), *agreste* (⊖ R., * F., * A., (de peu d'usage), *s'alangourir* (⊖ R., F. donne *alangouri*, ⊖ A.), *alberge* (* R., * F., * A.), *alterquer* (⊖ R., ⊖ F., ⊖ A.), *alumelle* (* R., * F., * A.), *ambages* (⊖ R., * F., * A.), *amignoter* (⊖ R., * F., ⊖ A.), *apathie* (⊖ R., * F., * A.), *apologue* (* R., F., * A.), *avertance* (⊖ R., ⊖ F., ⊖ A.). Je rappelle que * signifie se trouve dans ; ⊖ signifie manque à.

4. On jugera de la nature de la *Collection of Barbarous French* par la liste des mots compris dans une colonne de la lettre A, qui en contient 44. Ils sont tous dans Cotgrave : *agalloche*, *agamber*, *agannir*, *agart*, *agasse*, *agasser*, *agassin*, *agay*, *agember*, *agenouillon*, *agesimos*, *aggere*, *agglué*, *aggluer*, *agglutinatif*, *agglutinement*, *agglutiner*, *aggraffe*, *aggravanté*, *aggravanter*, *s'aggraver*, *aggressé*, *aggressement*, *aggresser*, *aggripper*, *agiar*, *agiers*, *agiographe*, *agios*, *agiotare*, *agnafile*, *agnelette*, *agneliere*, *agnelin*, *agobilles*, *agonarque*, *agoranome*, *agoubilles*, *agoué*, *agoure de lin*, *agouster*, *agoutter*, *agouttis*, *agrailir*.

exemple, des textes anciens. C'est le corps de l'ouvrage qui contient les mots d'usage.

Le premier dictionnaire français. Richelet. — Richelet [1] avait déjà publié son Dictionnaire de rimes, lorsqu'il entreprit de donner un Dictionnaire français proprement dit [2]. Une lettre de Patru à Maucroix [3] nous apprend comment ce gros ouvrage put être achevé en quinze ou seize mois. Patru fut prié de crayonner des exemples dans ses propres plaidoyers, pendant que Richelet dépouillait d'Ablancourt. Cinq ou six auteurs vivants, « pour avoir le plaisir et l'honneur d'être cités eux-mêmes », fournirent des extraits. Rapin et Bouhours, en particulier, « s'y jetèrent à corps perdu ». Et on eut ainsi les exemples du bel usage qui font l'originalité de ce dictionnaire et ont assuré son succès. Patru en fit une révision. Richelet eut vraisemblablement pour sa part la définition des mots et la mise en œuvre du tout, de sorte que, malgré les collaborations, c'est bien à lui que reviennent les éloges, et sur lui que retombent les critiques que son livre a provoquées. Je n'insisterai pas ici sur les gaillardises qu'on lui a reprochées, et qui sont en assez grand nombre, surtout dans la première édition. Il ne s'est pas refusé non plus d'avoir de l'esprit aux dépens des gens qu'il n'aimait point : abbés, moines, chanoines, témoin la définition du *prédicateur*. Les Normands, les Dauphinois ne lui agréaient pas mieux. Enfin certains confrères sont visés dans divers articles. Voyez plutôt au mot *épicier*. Mais ces malices, peut-être déplacées, tout en donnant au livre de Richelet le caractère d'un « livre satyrique », je n'irai pas jusqu'à dire « contraire aux bonnes mœurs », ne lui ôtent pas le mérite qu'il doit à des qualités très sérieuses.

En 1681, on le réimprima à Lyon, en 1693 à Genève, etc. Plus tard, le P. Fabre, de l'Oratoire, en fit une édition, qu'on dénonça comme suspecte d'hérésie, si bien qu'une lettre de cachet ordonna au P. Fabre de sortir de sa congrégation, et qu'une autre supprima le livre incriminé (1709) [4]. Mais la destinée de l'ouvrage ne finit pas là.

1. Né en Champagne, à Cheminon-la-Ville, en 1631, mort le 22 novembre 1698. Ont paru de lui, outre *la Versification françoise ou l'Art de bien faire et tourner les vers* (Paris, 1671, in-12) : *Commencements de la langue françoise, ou Grammaire tirée de l'usage et des bons auteurs* (Paris, 1698, in-12) ; *Connoissance des genres françois* (Paris, 1694, in-12). Je ne cite que les ouvrages d'un caractère grammatical.
2. Il parut à l'étranger parce que, comme nous le verrons, l'Académie s'était fait donner par privilège un monopole.
3. Elle a été publiée par M. Livet, dans sa réimpression de l'*Histoire de l'Académie* de Pellisson et d'Olivet (II, 50).
4. Voir *Corr. admin.*, IV, 645 et *Corr. de Boileau et Brossette*, 301.

Richelet a commis des oublis ; toutefois le recueil contient l'essentiel ; les auteurs les meilleurs ont été dépouillés [1], les définitions sont en général assez justes, accompagnées souvent de remarques utiles ; l'ordre, à l'intérieur des articles, est le plus naturel, l'auteur commençant par les sens propres pour passer aux figurés ; enfin les exemples dont il a été parlé plus haut éclaircissent l'emploi des mots et offrent des modèles de style choisis en général avec beaucoup de discernement. Quelques notions grammaticales, ajoutées dans les cas difficiles, sur la forme ou la syntaxe des mots, complètent cet ensemble, dont un contemporain a pu dire qu'il « est excellent » (*Maniere de parler*, 543) [2].

Le même ouvrage ajoute qu' « il n'en est pas de plus propre à la pureté et à l'exactitude du français ». Ce qui a valu à Richelet cette appréciation si flatteuse, c'est la rigueur qu'il a montrée dans l'examen des mots qu'il entendait recevoir. Évidemment sa méthode n'est pas inflexible. Il accepte des mots, les uns techniques, les autres vieux, les autres triviaux, que l'Académie et Furetière rejetteront [3] :

*brode*, *chaufeur*, *chifler*, *contractuël* (Patru, *Plaid.*, 12), *culotin*, *démeublement*, *dissecteur*, *dogmatiseur*, *s'entrerépondre* (Perr. d'Abl., *Apopht.*, 189) ; *s'entreplaider* (Id., *ib.*, 266).

Il en accepte aussi d'autres, qui sont nouveaux, et qui manquent pareillement à ses confrères :

* le *bien-dire* (Boss., *Par. de Dieu*, 2, H. D. T.) ; * *cagotisme* (Saint-Evrem., Ib.) ; * *capricieusement* (Oud., 1640) ; * *censurable* (Pasc., *Prov.*, 3) ; **complaisanment** ; † *critiqueur* (Cotgr.) ; * *cronologue* (Perr. d'Abl., *César*, Préf. ; le mot est aussi dans l'A.) ; * *débrutaliser* (Mad. de Rambouillet) ; * *déchainement* (Bourd., *Pas.*, 3^e, 1^re p.) ; * *déïsme* (Pasc., *Pens.*, 22) ; † **dépedantiser** ;

1. La Table cite Arnaud, Balzac, Boilau, Bois-robert, Chapelain, Costar, Desmarais (l'auteur des *Visionnaires*), du Rier, Giri, Godeau, Gomberville, Gonbaud, Habert, La Chambre, Le Maître (*Plaidoiez*), La Mote le Vaier, Malherbe, Mainard, Moliere, Pascal, Racan, Regnier, M^me de la Suze, Saint Amant, Saint Ciran, Sarasin, Scaron, Teophile, Vaugelas, Voiture. Ajoutez des savants : Bélon, Dalechamp (*Histoire des plantes*), Degori (*Dictionnaire des mots de Medecine*), Fournier (*Hidrographie*), Pulvinel (*Ecuier François*), Rondelet (*Histoire des poissons*), Rohaut (*Phisique*), Sanson (*Geographie*), etc. — Les références sont données, malheureusement trop souvent de façon incomplète.

2. Furetière prétend qu'à l'Académie on était jaloux, et qu'on essayait de s'opposer au débit du livre qu'on qualifiait de misérable (*Fact.*, I, 9). En tous cas on se refusa à autoriser le libraire de l'Académie à imprimer une édition de Richelet, comme il en avait fait assez naïvement la demande (*Reg.*, I, 368, note 1, 18 nov. 1700).

3. Les mots marqués d'un astérisque sont ceux dont on ne connaît pas d'exemple avant le xvii^e siècle, les mots imprimés en grasses n'ont pas été signalés avant Richelet.

* *déposteur* [1]; * *docilement* (Oud., 1642) ; * **drôlement** ; * *explicatif* (1617, Guillebert, H. D. T.) ; *flic et flac* (Scarr., *Jod. duel.*, V, 1).

Aussi ne faut-il pas tirer de conclusions trop serrées des faits que je vais signaler. Toutefois il est certain que Richelet a fait un choix.

1° Il omet ou exclut tout à fait des mots donnés comme vieux ou bas par Furetière et l'Académie, ou au moins par l'un des deux :

*arroy, atourner, besson, bigne, cadene, cagnard, cautele, chartre, chatonner, chevir, chicheté, chinfreneau, contumelie, contumelieux, destourber, encharger, (s') espouffer, exultation.*

Il omet ou exclut aussi des mots anciens, triviaux, patois, que ces deux recueils conservent sans observation :

*s'accagnarder, augée, aumaille, blanc-signé, boute tout cuire, brouée, cas* (adj.), *cahuette, caillebotte, cavillation, chevalier d'industrie, chicheté, cognefestu, consulairement, cossu, degobillis, delinquer, encharger, érafler, escarpolette, exultation, fiancer quelqu'un* (dans le sens de *se fiancer à quelqu'un*), etc.

2° Il rebute ou ignore des néologismes qui seront acceptés par les mêmes lexiques :

*a*). Les uns sont signalés par le *Dictionnaire général* avant 1680 :

* *anecdotes* (Balz., *Mél. hist.*, I, 509) ; * *barioler* (voir H. D. T.) ; * *beneficiaire* (Ib., 1609) ; *bijoutier* (qui aime les bijoux, Retz, *Mém.*, III, 143) ; * *bombarder* (Cotgr., 1611) ; * *bondissant* (Boss., *Or. fun. de Condé*) ; * *bridon* (Cotgr., 1611) ; * *brusquer* (se dit tous les jours, d'après Bouh., *Suit.*, 334) ; * *caracoler* (Oud., 1642) ; * *chafouin* (Cotgr., 1611) ; * *chaumine* (Ib.) ; * *clairière* (La Font., *Psyché*, 2) ; * *clientèle* (Cotgr., 1611) ; * *cloîtrer* (Cout. de Lux., 1623) ; * *colossal* (Cotgr., 1611) ; * *commandite* (Ordon., XIX, 96, 1673) ; * *croupier* (Scarr., *Rom. com.*, II, 1) ; * *déblai* (Oud., 1642) ; * *décampement* (Perr. d'Abl., *Apopht.*, 1664, 230) ; * *défroque* (Cotgr., 1611) ; * *dépendamment* (Boss., *Con. de Dieu*, 4, 11) ; * *dessaisissement* (Oud., 1642) ; * *difficultueux* (mot de la conversation, dit Bouh., *Suit.*, 294) ; * *discernement* (Corn., *Cin.*, II, 1) ; * *disparate* (Chap., *Let.*, II, 468) ; * *dissertation* (Balz., Voir mon tome III, 218) ; * *district* (Cotgr., 1611) ; * *douanier* (Ib.) ; * *effervescence* (Sév., *Let.*, IX, 146) ; * *entresol* (Oud., 1643), * *épistolaire* (Balz., I, 554) ; *état-major* (Guillet, *Art milit.*, 1678) ; *explicitement* (Boucher, *Tr. de la rel. chr.*, 1628) ; * *grade* (Cotgr., 1611) ; * *grisaille* (Monet, 1636) ; * *griveler* (*Chron. bord.*, 1620) ; * *globule* (Pasc., *Pens.*, Hav., XXV, 10) ; * *historiette* (d'après Bouh., *Suit.*, 292, « fait depuis quelques années ») ; * *satiriser* (Mol., *Imp. de Vers.*, sc. 3).

Les autres ne sont pas signalés avant Furetière (1690), qui en donne le premier exemple :

1. Le mot porte cette note : « Le mot de « déposteur » n'est pas bien établi, et il ne se dit que parmi les gens de guerre, mais comme il abrege et qu'il est commode, on espere qu'il s'établira. » D'autres sont précédés d'une croix.

* *chacone*, * *charmille*, * *charronnage*, * *cloisonnage*, * *concluant*, * *concurremment*, * *contestable*, * *continuateur*, *contre-ordre*, * *controversiste*, * *convulsif*, * *coulamment*, * *coupole*, * *credibilité*, * *debacle*, *depareiller*, * *deposant*, * *depossession*, * *desincorporer*, * *desinfatuer*, * *diffamant*, * *duperie*, * *effervescence*, * *élastique*, * *élision*, *éraflure*, * *excedent*, * *exhumer*, * *factice*, * *factionaire*, * *inaction*, * *incontestablement*, etc.

3° Enfin il néglige ou refuse d'accepter dans le beau langage des mots qui étaient incontestablement en usage, mais qu'il jugeait ou trop techniques, ou trop latins, ou simplement trop rares, et qu'on trouve dans les dictionnaires de Furetière et de l'Académie :

*ambulatoire*, *baldachin*, *balourde* (également omis par Nicot et Monet) ; *barlong*, * *baroque*, * *battologie*, *blastier* (marchand de blé), *boucanier*, * *clandestinité* (l'A. dit qu'il est du Palais), *confabulation*, *dedicatoire*, *érafler*, *escarpolette*, *exigu*, *factorerie*, *ideal*, *identité*, *idiome*, *idiotisme*, *ignée*, *iliaque*, *illuminatif*, *illusoire*, *immatériel*, *immiscer*, *impassible*, *implicite*, *inclus*, *incompréhensibilité*, *indigeste*, *inhumation*, *inscrire*, *inspecteur*, *instiller*, *integre*, *intellect*, *intercaler*, *intervention*.

Le caractère du lexique de Richelet se marque, il me semble, assez bien par ces différents traits. Il y a dans ce livre bon nombre d'omissions, involontaires sans doute, mais les auteurs en ont rejeté avec soin tout ce qui ne leur paraissait pas suffisamment conforme au bon usage. Ils ont moins voulu donner quelque chose de complet que donner quelque chose de choisi. L'esprit de l'œuvre n'est pas très différent de l'esprit académique, peut-être même est-il plus exclusif [1].

LE DICTIONNAIRE DE FURETIÈRE. — Furetière était né en 1620, à Paris, il fut avocat, puis procureur fiscal de l'abbaye de Saint-Germain, devint abbé de Chalivoy et prieur de Pruines. En 1662, il entra à l'Académie. Tout le monde connaît son *Roman bourgeois*. Sa grande tâche fut cependant son *Dictionnaire*, auquel il travailla plus de quarante ans, mais qu'il n'eut pas la joie de voir paraître, car il mourut en 1688, et l'ouvrage ne fut imprimé qu'en 1690 [2].

Il lui causa de terribles démêlés avec ses confrères, du jour où, en 1684, il eut obtenu un privilège lui permettant d'imprimer un *Dictionaire universel contenant generalement tous les mots François, tant vieux que modernes, et les Termes de toutes les Sciences et des Arts*. L'Académie se crut menacée dans la jouissance du monopole, qu'elle s'était fait donner le 28 juin 1674, portant défense à

1. On notera que l'édition de 1694 a été expurgée encore, et qu'on n'y retrouve plus un certain nombre de termes conservés par la première.

2. Il publia du moins son *Essai d'un Dictionaire universel contenant generalement tous les mots François tant vieux que modernes, et les Termes de toutes les Sciences et des Arts, specifiez dans la page suivante*. Paris, 1685, in-12°.

tous imprimeurs et libraires d'imprimer aucun dictionnaire nouveau de langue française, sous quelque titre que ce pût être, avant la publication de l'Académie française, ni pendant les vingt années qui suivraient cette publication. Le débat commença le 22 décembre 1684. On reprochait au confrère infidèle d'avoir frauduleusement obtenu d'insérer dans son ouvrage tous les mots, tant anciens que modernes, alors que Charpentier, nommé rapporteur, avait appuyé sa demande de privilège, parce qu'il ne s'agissait que d'un dictionnaire « des arts et des sciences, qui n'estoit d'aucun prejudice à celui de la Compagnie » (*Reg.*, I, 236). Il semble qu'à ce moment un sérieux essai de conciliation ait été tenté par Furetière, qui offrait soit de fondre son œuvre dans celle de la Compagnie, soit « de se restreindre aux arts et sciences, relations, étymologies », à l'exclusion des termes communs de la langue (*Extr. des reg. du conseil privé*, dans Asselineau, *Fact.*, II, 7). Mais l'Académie voulut poursuivre juridiquement la suppression du privilège, et elle exclut Furetière le 22 janvier 1685 (d'Olivet, *Hist. de l'A.*, éd. Livet, II, 42) à l'unanimité moins une voix, — sans doute celle de Racine, — sur vingt présents [1].

Le condamné se vengea par des pamphlets très alertes, où ses adversaires furent cruellement malmenés. L'Académie ne crut pas de sa dignité de riposter, mais certains de ses membres ne gardèrent pas autant de calme. On connaît les épigrammes de La Fontaine ; Charpentier publia de son côté un *Dialogue de M. D. de l'Académie françoise et de M. L. M., avocat au Parlement*. Furetière y est accusé d'avoir dérobé l'exemplaire de Mézeray, après sa mort, et aussi les premières feuilles imprimées par Petit, en 1672. Toutes ces invectives ne nous apprennent à peu près rien de sûr. Le résultat de tant de colères fut que les volumes de Furetière durent paraître à l'étranger, mais ils parurent, chez Arnout et Reignier Leers, à la Haye et Rotterdam (1690). Furetière était mort auparavant.

Furetière n'est pas un puriste. D'après *la Critique* (325) « c'estoit le moins poli de tous les hommes. » Son dictionnaire est vraiment « universel », riche en faits et en renseignements de toutes sortes, si bien qu'il a servi de base au vaste recueil qui s'appelle le

1. Assistaient à la séance : de Chaumont, Regnier, Charpentier, Tallemant aîné, Le Clerc, Testu, Tallemant jeune, Boyer, Quinault, Perrault, Racine, Gallois, de Benserade, Huet, président Rose, de Lavau, Dangeau, D'Aucour, La Fontaine Thomas Corneille.

Dictionnaire de Trévoux, et qu'il fut, au XVIII^e siècle, pour un autre camp, une sorte d'Encyclopédie. Il ne s'agit donc pas de l'apprécier ici dans son ensemble, mais seulement comme œuvre et comme instrument lexicologique. Même sous ce rapport, on ne saurait nier qu'il ne soit d'un grand intérêt. Je ne crois pas qu'on puisse le considérer comme tout à fait personnel. Furetière s'est inspiré en plus d'un endroit des cahiers de l'Académie ; il n'en reste pas moins qu'il a fait autre chose qu'elle [1].

D'abord, soit qu'il ait vu le défaut essentiel du plan adopté par ses confrères, soit que l'extension même de son livre l'y obligeât, il a adopté l'ordre alphabétique. En outre, ses définitions, tout en laissant souvent à désirer, sont soignées et assez justes. Les mots anciens, généralement signalés comme tels, ne sont pas exclus ; les mots modernes sont expliqués par des étymologies, qui, si elles empruntent beaucoup à Ménage, viennent ailleurs de Du Cange, et dont la masse est moins ridicule qu'on ne pourrait croire.

Ce sont déjà là des avantages. Le Dictionnaire de Furetière en a un autre, c'est d'être très complet : je veux dire qu'il réunit les mots d'art aux autres, il ne mutile pas la langue [2]. En outre il renferme beaucoup de mots assez courants qui ne sont pas dans l'Académie, et il n'est pas rare de trouver à l'intérieur de ses articles, des expressions, des phrases, des proverbes, voire des acceptions propres ou figurées des mots, que l'Académie a omises, et qui sont utiles ou même nécessaires à connaître [3]. On verra la preuve de ce

1. Je ne puis entreprendre de démontrer ici cette proposition, qui me paraît devoir être acceptée par tous ceux qui ont pratiqué les deux ouvrages, et ont eu à se reporter constamment de l'un à l'autre. Il y a une foule d'articles où le texte de l'Académie a été conservé par Furetière, presque sans changement.

2. Furetière a très nettement conscience de la valeur littéraire des mots techniques : Le principal mérite du Dictionnaire de l'Académie, dit-il, sera sa pureté et son exactitude : Il apprendra aux Français à parler correctement la langue tandis qu'elle sera en un même état... mais « il est certain qu'un Architecte parle aussi bon François, en parlant de plintes et de stilobates, et un homme de guerre, en parlant de casemates, de merlons et de sarrasines, qu'un Courtisan en parlant d'alcoves, d'estrades et de lustres... Cette ignorance de la plûpart des mots de la Langue est ce qui a donné une grande étenduë au mot de *chose*, dont on se sert pour expliquer tout ce dont on ignore le nom. Cependant il n'y a rien dans la nature et dans les ouvrages de l'art qui n'ait son nom propre... Ainsi quand un Bourgeois veut parler de ces grosses separations de pierre qui se voient dans les vieux bâtimens, s'il ne sçait pas le nom de *manteaux* que les Architectes leur donnent, il dira grossiérement : les *choses* de pierre... un Mathematicien, pour parler de l'appuy d'un levier, a recours au Grec et l'appelle *hypomochlion*, parce qu'il ne sçait pas le nom françois que lui donnent les ouvriers qui l'appellent *orgüeil* et ainsi des autres » (*Fact.*, I, 188-9, pagination exacte (il y a une autre page 188 plus loin.)

3. Dans l'édition de 1701, donnée par Basnage, on a prétendu mettre Furetière à la mode, et on en a enlevé beaucoup de mots qui sans doute étaient considérés comme faisant tache.

que j'avance ici dans l'étude comparative que je fais plus loin du Dictionnaire de Furetière et du Dictionnaire de l'Académie [1].

1. Il y a des ombres à ce tableau. L'Académie donne des mots qui ne sont pas dans Furetière. Celui-ci a même laissé de côté d'autres mots, qui se trouvent jusque chez Richelet : *dame*, exclamatif, *déchirement* (désapprouvé par Bouhours, mais soutenu par Barbier d'Aucour), *définitoire* (que H. D. T. cite comme trouvé pour la première fois chez Richelet), *étourderie*. Mais la liste de ses oublis est fort courte, et il s'agit souvent de mots ou très spéciaux ou très contestés.

## CHAPITRE IV

### LE DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE

On a raconté, dans le précédent volume, pourquoi ce laborieux ouvrage avait été entrepris, et comment il n'avait pu être terminé avant la mort de Vaugelas. Ces lenteurs, par une suite de circonstances fâcheuses, faillirent tourner à une totale impuissance.

Vers 1670 surtout, il est très visible que le travail, à peu près abandonné depuis vingt ans, avait cessé d'intéresser la plupart des académiciens. Les séances étaient souvent interrompues, et attiraient peu de membres. A chaque instant on délibère sur la manière d'avancer le *Dictionnaire*. Le 26 janvier 1673, on rejette encore une fois la proposition de s'assembler les jours de fête (*Reg.*, I, 58). Mais le 28 janvier 1675, le 30 mai 1676, nouveaux débats. Il est décidé qu'on tiendra séance en remplacement des jours de fête, et qu'on formera trois bureaux (*Reg.*, I, 142); toutefois ces séances sont désertées, et dans le mois qui suit, c'est à peine si quatre ou cinq fois le minimum de douze membres peut être atteint pour les trois bureaux.

En outre, une nouvelle interruption est causée par la discussion des Cahiers de l'Orthographe (*Reg.*, I, 122). On l'abandonne bientôt et on revient au Dictionnaire proprement dit, mais de révision en révision, les progrès sont si lents que le 2 janvier 1676, deux bureaux reprennent en main l'un la lettre A, le second la lettre B (*Reg.*, I, 132).

Colbert s'était inquiété. On le calma, dit-on, en le faisant assister à une discussion sur le mot *ami* [1]. Le public, qui n'assistait à rien, se morfondait et s'impatientait. Arlequin, « empereur de la lune », raillait ce Dictionnaire auquel on travaille depuis 70 ans, et qui ne sera pas encore achevé de deux siècles (*Th. ital.*, I, 161). Arlequin était un revuiste, à qui le Dictionnaire importait peu. D'autres, plus intéressés, sollicitaient [2].

1. *Dict.* Préface.

2. « Il seroit à souhaitter que le Dictionnaire auquel Messieurs de l'Academie travaillent avec tant de soins, allât plus viste qu'il ne fait : Cela nous releveroit d'une grande peine, et mettroit nostre esprit en repos. Je ne sçay quand nous joüirons des fruits d'un travail si precieux, et j'apprehende qu'avant qu'il soit achevé, nous n'ayons plus besoin d'apprendre la Langue Françoise, nous trouvans en estat de parler celle des Anges, dont les expressions sont bien plus pures et plus délicates que

On n'avançait pas, parce que la méthode de travail était mauvaise. « Au lieu qu'on devroit proposer chaque mot en une seance précedente, dit Furetière, auquel il y a tout lieu de se fier ici, et inviter les particuliers à méditer dessus et à rechercher dans leurs Livres ce qui lui seroit convenable, pour le rapporter à la Compagnie : ils viennent seulement écouter la lecture que fait le secrétaire du canevas qu'il a fait. Chacun pointille sur chaque article, et le juge bon ou mauvais, selon sa connoissance ou son caprice ; tres-souvent on le reforme au pis, ou on ne fait que changer peu de chose dans l'expression. Mais cela se fait avec tant de bruit et de confusion, que les plus sages se taisent, et que l'avis des plus violents l'emporte. Celui qui crie le plus haut, c'est celui qui a raison ; chacun fait une longue harangue sur la moindre bagatelle. Le second repete comme un écho tout ce que le premier a dit, et le plus souvent, ils parlent trois ou quatre ensemble. Quand un Bureau est composé de cinq ou six personnes, il y en a un qui lit, un qui opine, deux qui causent, un qui dort et un qui s'amuse à lire quelque Dictionnaire qui est sur la table. Quand la parole vient au second, il faut lui relire l'article, à cause de sa distraction dans la première lecture. Voilà le moyen d'avancer l'ouvrage. Il ne se passe point deux lignes, qu'on ne fasse de longues digressions ; que chacun ne debite un conte plaisant, ou quelque nouvelle, qu'on ne parle des affaires d'Etat et de reformer le Gouvernement » (*Fact.*, I, 183, 2e paginn).

« M. Patru, ajoute le même pamphlet, qui étoit une des lumiéres de l'Academie, s'en bannit volontairement long-tems avant sa mort, parce qu'il fut scandalisé de la longueur enorme du tems qu'on fut à disputer si la lettre A devoit être qualifiée simplement voyelle, ou si c'étoit un substantif masculin. Cette question dura cinq semaines sur le bureau, et fut traitée avec grande chaleur entre lui et Mezeray ; les bureaux furent partagés et départagés plusieurs fois, les opiniâtres se dirent plus d'injures que de raisons, et elle ne fut terminée que par la lassitude des combatans, en faveur de celui qui eut la meilleure haleine » (*Ib.*, I, 186, 2e paginn). Furetière pousse au noir sans doute, mais le tableau est exact. Des discussions sans ordre se poursuivaient interminablement sur des vétilles.

Il faut dire aussi que la besogne était longue et minutieuse. S'il convient de faire la part de la paresse et du désordre, il convient de faire aussi celle des scrupules. Aux hésitations de la Compagnie,

celles de la nostre. Il faut pourtant toûjours vivre en esperance ; et si nous sommes frustrés de nostre attente, ne nous en tourmentons pas davantage » (Alc. de Saint-Maur., *Rem.*, 219, 1674).

à ses retours successifs vers des lettres déjà rédigées, il est visible qu'on se rendait compte de l'imperfection de l'œuvre ; on la voulait bonne, digne du corps. Ainsi, le 13 février 1677, l'A et le B étaient revus, les cahiers arrangés par M. de Mézeray, et le 13 mai de la même année, on discutait de nouveau sur la forme à donner au Dictionnaire.

A partir de 1680 commence l'impression; elle se poursuit presque aussi péniblement que la rédaction, avec laquelle elle se confond du reste en partie. On ne sait à qui confier la révision. Six ans après, on imprime toujours, et il est décidé que quatre de Messieurs examineront hors séance les épreuves [1].

En 1687, une partie de l'œuvre était tirée [2]. Le Chancelier eût voulu qu'on la donnât au public. C'était chose à peu près impossible, étant donné l'ordre qu'on avait adopté. On prit de nouvelles résolutions, ou plutôt on reprit les anciennes [3].

En 1689, Coignard fils ayant succédé à son père, l'impression continua. En mars 1691, on touche enfin au but. Un bureau spécial est formé ; les feuilles, remises au secrétaire, seront confiées à ce bureau, composé de Barbier d'Aucour et de Th. Corneille, qui ont charge de procéder aux dernières corrections. Mais défense leur est faite de faire aucun changement notable sans prendre l'avis des autres

1. Le 8 janvier 1680, Rose et de Bensserade sont nommés pour « repasser la veue sur les cahiers qui s'imprimeront » (*Reg.*, I, 202).

Ensuite de quoy sur ce qui a esté representé qu'on ne pouvoit apporter trop de soin et trop d'exactitude à la révision des feuilles déja imprimées du Dictionnaire, tant pour en suppleer les obmissions, que pour en corriger les fautes qui peuvent s'y estre glissées, il a esté résolu que quatre de Messieurs tous les jours d'assemblée reverront lesd. feuilles aprés l'heure du travail ordinaire de la Compagnie (1er avril 1686, *Reg.*, I, 267).

2. Depuis longtemps les premières feuilles étaient composées et tirées. Partie de ces feuilles a été conservée. (Voir à la *Bib. de l'Arsenal*, B. L. 816 a.) En 1687, sous prétexte de faire le public juge du différend avec Furetière, on en publiait en Allemagne une reproduction in-4° : *Le grand Dictionnaire de l'Académie françoise* (Première partie), suivant la copie imprimée à Paris, chez Petit. Francfort, Fréderic Arnaud, 1687. Sur les tirages et réimpressions, on consultera avec fruit dans la *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, XLIX, 1888, un article intitulé : *La première édition du Dictionnaire de l'Académie française.*

3. 10 May 1687. « M. le Chancelier avoit tesmoigné qu'il eust extremement souhaitté que l'Accademie donnast dés à présent au public la partie de son dictionnaire qui est desja imprimée.....

L'abbé Testu fut chargé « de remercier M. le Chancelier..... et de luy dire que pour satisfaire à ce qu'il souhaitte, elle a résolu de faire touts ses efforts pour donner au plustost non seulement la partie du Dictionnaire qui est desja imprimée, mais mesme tout le Dictionnaire, et que pour cet effet elle s'y alloit appliquer avec toute sorte de soing et de diligence. Ensuite on a déliberé des moyens d'accelerer le travail, tant à l'esgard de la partie desja imprimée qu'à l'esgard de l'autre, et il a esté résolu que touts les jours d'assemblée, et aprez l'assemblée finie, trois accademiciens examineroient avec soing les feuilles imprimées, et marqueroient ce qu'ils y auroient trouvé à retrancher ou à adjouster » (*Reg.*, I, 278).

bureaux (*Reg.*, I, 305). Cette restriction en dit long. Tout le monde sentait que l'œuvre n'aboutirait qu'une fois confiée à une commission. Et en même temps on ne voulait point la lui abandonner. C'était le travail collectif de la Compagnie, elle avait sur lui un droit auquel elle tenait. Un procès-verbal du 2 juin est très significatif à cet égard[1]. Il ne faut pas que personne accapare la peine ni la gloire, et pour éviter ce résultat, le 2 juillet on distribue des feuilles à chacun pour les revoir[2]. Ce ne fut pas seulement La Fontaine qui oublia de s'occuper de sa tâche. On lit en note dans les Registres, au bas de cette délibération : « Cette distribution a esté ensuite négligée par la pluspart de ceux à qui elle avoit esté faite, ainsi que celle qui a esté faitte depuis, des lettres J, K, L, M, Q et R. »

Un an après, l'impression était définitivement achevée. Il ne restait avec l'errata et les cartons[3] que la Préface et l'Epître dédicatoire à rédiger. Le secrétaire Regnier paraissait tout désigné pour composer ces deux pièces. Il présenta en effet son travail, et deux Commissions furent chargées de l'examiner[4]. Mais l'honneur de

1. « L'acceleration de l'impression du Dictionnaire ayant esté remise sur le tapis, et la Compagnie s'estant trouvée quelque temps partagée sur les moyens les plus propres pour y parvenir, on s'est enfin determiné à vouloir que doresenavant à mesure que l'on continueroit l'impression de la lettre S qui estoit déja avancée jusqu'au mot *Sainte*, les feuilles imprimées seroient reveues tous les jours d'assemblée par trois de Messieurs tels que le Directeur ou celuy qui présideroit la Compagnie en sa place voudroit choisir, et qu'à chaque jour d'assemblée on changeroit les réviseurs qui n'auroient droit que de revoir les feuilles, le plus succintement qu'il seroit possible, sans y pouvoir faire aucun changement ny aucune correction ou addition notable que par le consentement et de l'advis de toute la Compagnie » (*Reg.*, I, 308).

2. « On a reiglé qu'on donneroit des Lettres du Dictionnaire à revoir à chacun de Messieurs qui voudroient bien s'en charger, et pour cet effet on a remis l'A entre les mains de M. Dancourt, le B entre les mains de M. l'abbé Tallemant, le C à M. l'abbé Renaudot, le D à M. Boyer, l'E à M. Le Clerc, l'F à M. de la Fontaine, le G à M. Fontenelle, l'H à M. l'abbé de Lavau, et l'N à M. l'abbé de Choisi, les autres lettres estant demeurées sans estre distribuées (*Reg.*, I, 309).

3. *Reg.*, I, 315.

4. 2 janvier 1693. « Aprés cela on a parlé de l'Epistre dédicatoire du Dictionnaire, de laquelle la Compagnie avoit chargé M. l'abbé Regnier Secretaire » (*Reg.*, I, 322).

16 mars 1693. « Comme on est sur le point de donner le Dictionnaire au public, on a agité ce qu'il y auroit à faire, tant pour l'examen de l'Epistre dédicatoire que pour la Préface. Et aprés que la chose a esté mise quelque temps en déliberation, il a esté dit qu'à l'égard de l'Epistre on suivroit la résolution qui avoit déja esté prise là dessus, selon laquelle M. l'abbé Regnier secretaire avoit distribué des exemplaires imprimez de cette Epistre à tous ceux de l'Académie qui en avoient demandé... A l'égard de la Préface, on a résolu pareillement qu'il y seroit travaillé dans la mesme forme... la Compagnie a exhorté M. l'abbé Regnier Secretaire de la tenir preste le plustost qu'il seroit possible » (*Reg.*, I, 323-24).

15 octobre 1693. « La Compagnie convoquée et assemblée au nombre de dix huit a déliberé sur la maniere dont on procederoit à l'examen de l'Epistre dedicatoire et de la Préface du Dictionnaire dont M. l'abbé Regnier avoit esté chargé et qu'il a mises sur le bureau : il a esté résolu à la pluralité des voix qu'on nommeroit avec luy quatre commissaires pour examiner l'épistre, et quatre autres pareillement pour examiner la préface » (*Ib.*, I, 331).

composer pareil morceau était envié. Des flatteries éloquentes et adroites pouvaient attirer l'attention du Maître et faire la fortune de celui qu'elles mettraient en lumière. Regnier ayant eu l'imprudence de s'absenter, on se jeta sur la proie. Charpentier obtint de faire imprimer une autre préface, qui passa après corrections. L'épître de Regnier fut également abandonnée [1].

Enfin le 24 août 1694, le Dictionnaire fut présenté au Roi.

Il est étrange, dit M. Marty-Laveaux, qu'il ne soit pas question, dans les Registres, de la présentation du *Dictionnaire de l'Académie* faite au Roi. Le *Mercure* d'août la raconte en ces termes : « Enfin, Madame, toute la France va estre contente. Cette Académie qui travaille depuis tant d'années à un Dictionnaire, attendu et souhaité de toutes parts, est prête à le publier, et vous n'en douterez point quand je vous auray dit qu'elle eut l'honneur de le presenter au Roy le 24e de ce mois, jour de la Feste de Saint Barthelemy, et veille de celle de S. Louis... M. de Tourreil dit au Roy que l'Ouvrage que Sa Majesté vouloit bien leur permettre de luy presenter avoit esté achevé dans son Palais, par son ordre et sous sa protection ; à quoy il ajoûta : « Pourrions-nous, Sire, n'avoir pas réussi ? Nous avions pour gage de succes le zele attentif qu'inspire l'ambition de vous satisfaire, et la gloire de vous obëir. Il nous est donc permis de nous flatter que nostre Ouvrage explique les termes, developpe les beautez, découvre les delicatesses que vous doit une Langue qui se perfectionne autant de fois que vous la parlez, ou qu'elle parle de Vous ».

Le Roy ayant écouté ce compliment, répondit tout haut en ces propres termes : « Messieurs, voicy un Ouvrage attendu depuis longtemps. Puisque tant d'habiles gens y ont travaillé, je ne doute point qu'il ne soit tres-beau et fort utile pour la Langue. Je le reçois agreablement ; je le liray à mes heures de loisir, et je tâcherai d'en profiter. » (*Reg.*, 1, 334, note.)

Il est fort difficile de savoir ce qu'on en pensait dans la Compagnie. Furetière prétend que Racine, trouvant à l'ouverture du Dictionnaire imprimé des choses qui ne lui plaisaient pas, s'écria en plein

1. *Mém. de la vie de M. l'Abbé Regn. Desmar.*, p. XXV, cité dans *Reg.*, I, 331, note 1. On trouvera dans cette note les indications nécessaires sur les divers projets de préface. Quant à l'*Epitre dédicatoire*, il paraît, dit d'Alembert, qu'elle « avoit été pour les Académiciens un grand objet d'émulation ; car sans compter celle de l'abbé Regnier qui n'existe plus, et celle qui est imprimée à la tête de la première édition, je trouve encore deux autres Epîtres qui furent composées en ce temps là, l'une par Charles Perrault et l'autre par ce même M. Charpentier qui avoit déjà fait la Préface de l'Ouvrage » (*Hist. des membres de l'A. fr.* dans *Reg.*, I, 331, note). La note indique où on peut trouver ces morceaux.

bureau: Bon Dieu! où nous fourrerons-nous quand ce Livre viendra à paroître? le Public nous jettera des pierres! (*Fact.*, I, 223). De fait, il en parle avec une extrême modestie. Il écrit à Boileau le 28 septembre que, pendant que, M. de Tourreil présentait l'œuvre de l'Académie au roi et à la reine d'Angleterre, à Monseigneur et aux ministres, Leers, introduit par M. de Croissy et M. de Pomponne, apportait au roi une nouvelle édition de Furetière, et qu'elle avait été bien reçue. Il lui semble qu'il y a là « un bizarre contretemps », et que le Dictionnaire de l'Académie ne paraît pas avoir tant de partisans que l'autre. Il ne dissimule pas qu'il a conseillé à son libraire Thierry de faire quelques pas pour avoir en France le privilège de Furetière, que peut-être il serait encore temps de l'obtenir. C'est là évidemment sa pensée secrète, car il demande à son ami de n'en parler qu'à Thierry (VII, 124). Elle contraste singulièrement avec l'orgueil naïf et officiel d'un Charpentier [1]. Mais elle est probablement plus près du sentiment général. Si on avait eu grande confiance dans l'œuvre, on n'eût pas en 1690, couru au Roi, au Chancelier, au lieutenant de police pour faire arrêter et saisir les volumes de Furetière (*Reg.*, I, 298-9).

Dans le public, le succès fut fort médiocre. « Jamais livre n'a été plus universellement désaprouvé que celui-là », dit un adversaire. Divers pamphlets parurent, qui contenaient d'assez justes critiques [2]. En général, on paraît avoir reçu l'œuvre si longtemps

1. « L'Académie, dit-il, nous donne une image de la Langue Françoise, en son estat de perfection ; non point comme elle estoit autrefois ; C'est pourquoy elle rejette les Mots qui sont entierement hors d'usage, ny comme elle est dans la bouche des Artisans ou de ceux qui enseignent les Sciences ; C'est pourquoy elle rejette les Mots d'Arts et de Sciences, la pluspart desquels mesme ne sont pas François ; mais Grecs ou Arabes. Elle s'est retranchée à la Langue commune, telle qu'elle est dans le commerce ordinaire des honnestes gens, et telle que les Orateurs et les Poetes l'employent. Par ce moyen elle embrasse tout ce qui peut servir à la Noblesse et à l'Elegance du Discours. Elle définit les Mots les plus communs, dont les Idées sont fort simples, ce qui est infiniment plus mal-aisé que de définir les Mots des Arts et des Sciences dont les idées sont fort composées. Ainsi il est bien plus aisé de définir le mot de *Telescope*, qui est une lunette à voir de loin, que de définir le mot de *Voir*. Chacun en peut faire l'experience. Cela laisse à juger quelle prodigieuse entreprise a esté celle de l'Académie quand elle s'est chargée de définir tous les mots communs de la Langue Françoise ; et quand elle n'auroit pas reüssi en tous, ne luy est-ce pas une grande gloire que d'avoir reussi en plusieurs? Le Dictionnaire de l'Académie n'est pas seulement estimable par les Définitions de tous les mots, mais par la quantité de belles façons de parler, où chaque mot est employé, et par l'explication des divers sens qu'il peut recevoir (*Rec. de pieces présent. à l'A.*, 1689, Disc. de Charpentier, 283-5). Ces phrases sont reprises textuellement dans la Préface du Dictionnaire.

2. *L'Apotheose du Dictionnaire de l'Academie et son expulsion de la region celeste.* Ouvrage contenant cinquante Remarques critiques sur ce Dictionaire. Ausquelles on en a joint cinquante autres sur divers celebres Auteurs. La Haye, Arnout Leers, imprimeur, 1696 (c'est dans cette maison qu'avait paru l'œuvre de Furetière).

*Le Dictionnaire des Halles ou Extrait du Dictionnaire de l'Académie françoise,*

promise avec une grande froideur et une indifférence presque complète. L'abbé Boisot, ce puriste de province, était très impatient de voir l'œuvre, quoique cinquante francs, ce fût beaucoup pour lui. Dès novembre 1694, l'abbé Nicaise le désabuse, et Boisot lui répond tristement : « Ce que vous me mandez du *Dictionnaire* m'en donne mauvaise opinion. Est-il possible que tant d'habiles gens aient laissé passer des choses si ridicules? Il faut toujours revenir à ce que dit Fra Paolo que, dans une compagnie nombreuse, quelque choisie qu'elle soit, il y a toujours du peuple. Le malheur est que le peuple fait le plus grand nombre et l'emporte par là » (*Corr. Nicaise*, III, 42, dans Jacquet, *Vill. de Prov.*, 97). De son côté La Monnoye écrit à Soyrot en novembre 1697 : « Je n'ai pas encore acheté le dictionnaire de l'Académie... Je veux, avant de faire emplette du vocabulaire académique, le voir, l'examiner à loisir... On en parle peu avantageusement, et d'habiles gens m'écrivent de Paris qu'assurément il n'encherira pas » (B. N, ms. 10.435, p. 51, *Ib.*, 96). Ce n'est que plus tard que le *Dictionnaire de l'Académie* fit autorité, et ce n'est point sa valeur qui l'imposa.

1° Le défaut le plus apparent est dans le plan même : les mots sont, comme on sait, rangés par « racines ». Le 13 mai 1677, Quinault avait bien, avec quelques autres, fait remettre en question cette disposition, déjà adoptée [1]. On se décida à la conserver pour plusieurs raisons : d'abord parce que ce plan était celui de Mézeray et de Vaugelas, et qu'après « trente-sept ans de travail uniforme on ne pouvoit donner semblable marque de legereté » ; puis parce que « cet ordre fait voir la richesse de la langue » ; ensuite parce qu'il épargne beaucoup de peine, et de définitions, qu'il faudrait répéter aux composés et dérivés ; en outre qu'il faudrait recommencer tout, et que l'ouvrage « seroit une toile de Pénélope » ; qu'enfin « une si célebre Compagnie devoit prendre une route nouvelle qui ne fust point frayée par des gents du commun, ce qui distingueroit son ouvrage

Bruxelles, Fr. Foppens, 1696, in-12. L'auteur est un puriste intransigeant, qui eût voulu voir disparaître non seulement les expressions inconvenantes, mais les familières : *rire dans sa barbe*, *prendre la balle au bond*, *être comme l'oiseau sur la branche*.

*L'Enterrement du Dictionnaire de l'Academie.* Ouvrage contenant la Refutation de la réponse de M. de M. et deux cents quinze Remarques Critiques, tant sur l'Epitre et la Preface, que sur les trois premieres Lettres du Dictionnaire, A, B, C. 1697. Ces critiques exaspéraient Huet, qui les attribuait, non sans raison, aux réfugiés.

1. Furetière disait de son côté : « Quant au dessein qu'ils ont pris de faire un Dictionnaire par racines, au lieu de suivre l'ordre alphabetique, il ne leur sera volé par personne. L'usage en fera voir les inconveniens. Cette methode est bonne dans les Langues Orientales et matrices, qui prennent tous leurs composés et dérivés dans leur même fonds : mais elle ne vaut rien à l'égard de nos langues vivantes, qui sont mêlées avec celles de nos voisins » (*Fact.*, I, 221).

de tant de petits Dictionnaires qui sortent tous les jours en foule des colleges » (*Reg.*, I,165).

Qui ne voit la faiblesse de ces arguments ? Les deux seuls qui aient quelque apparence, le deuxième et le troisième, ne résistent pas à l'examen, et ce qui a vraiment décidé l'Académie, c'est le désir d'en finir. Il est impossible de ne pas juger qu'elle lui a sacrifié une des seules qualités que le Dictionnaire pût avoir : la commodité. Obliger tous ceux qui avaient à s'en servir à faire chaque fois un petit travail grammatical pour rapporter les mots à leurs primitifs, ou réduire les chercheurs à ne trouver jamais qu'au moyen de la table, et à condition souvent de passer d'un volume à l'autre, c'était exclure le livre de l'usage courant. Qui irait chercher *prevost* à la suite de *poser*, *destroit* derrière *estreindre*, *invalider* à *valoir* ou *quintessence* à *estre*[1] ? Les critiques du temps ont eu beau jeu à compter les déconvenues. De *dep* à *det* 300 mots renvoyés, de *im* à *ing* 195 [2] !

On est de ces renvois tellement ennuyé
Qu'on maudit le Dictionnaire,
Et qu'apres l'avoir bien payé,
On voudroit l'avoir renvoyé
Dans la boutique du libraire (*Apotheose*, 112-113).

On pense bien aussi que la science étymologique de l'époque étant quelque peu téméraire, il y a dans ces familles de mots quelques membres qu'on est étonné d'y trouver. *Bran de vin* par exemple est rapporté à *bran* ! et écrit pour la circonstance en trois mots. Je n'insisterai pas sur ces méprises, amusantes pour nous, mais que les contemporains ne pouvaient guère apercevoir.

2° Il est incontestable aussi que les définitions sont souvent peu exactes. Ex. : « *anemone* : fleur printanniere qui vient d'oignon. » « Voici, dit l'*Enterrement*, de ces définitions riches qui sont

1. Il s'en faut bien que ce plan soit suivi avec une rigueur absolue. Ainsi *atourner* est à sa place alphabétique, et non au simple *tour*. *Carreau*, *carrelage*, etc., renvoient à *quarré*, non *carrefour*. *Enclin* renvoie à *incliner*, et *incliner* à *declin*. Il ne semble pas qu'on ait vu leur parenté avec *clin*, *cligner*. *Excrément* n'est pas reporté à *croitre*, sous lequel se trouve *excrescence*.

2. Les exemples amusants fourmillent. Cherchez *meusnier*, vous lisez « voyez *moudre* ». A *moudre*, « voyez *meule* ». D'*encanailler*, on doit se reporter à *canaille* ; de *canaille* à *chien*, et à *chien* on ne trouve pas trace d'*encanailler*. D'*appas* on est renvoyé à *paistre*, où il n'y a rien. Le mot a été oublié. Mais il est relevé dans la Table générale, et on le rencontre dans les additions du tome I. A *antistrophe*, l'Académie renvoie à *strophe*, où l'on cherche en vain. La table des additions dit : effacer ce mot. (Il est pourtant dans les *Visionnaires*, de Desmarets, comme l'a remarqué l'*Enterrement du Dictionnaire*, 211).

bonnes, en ce qu'elles se communiquent à d'autres choses qu'à celles qui sont définies. J'ai ouï dire, ce me semble que la tulipe est une fleur printanniere qui vient d'oignon. » Il n'était pas suffisant non plus de dire que le *goujon* est un petit poisson qu'on prend ordinairement à la ligne ; qu'une *boîte* est une espèce de vase à couvercle, et un *cas* un terme de grammaire [1].

3° Il s'en faut bien que le Dictionnaire de l'Académie passe en revue toutes les acceptions d'un mot. Ainsi à *gouvernante*, il oublie de mentionner que le mot se dit d'une femme ou servante qui a soin du ménage d'un homme veuf ou garçon, au lieu que Furetière l'observe. Qu'on compare les deux recueils au mot *hauteur*, on verra que celui de l'Académie néglige l'emploi figuré de ce mot au sens de *profondeur*. Furetière donne avec raison un exemple : qu'on ne peut pas sonder « la *hauteur* des jugements de Dieu, les secrets de la providence, qu'il se faut contenter d'en admirer la *hauteur* ». Au mot *lutte*, je ne trouve pas mention de l'expression *de bonne lutte*, expliquée dans le livre rival, et qui méritait de l'être dans ces phrases : « Vous avez perdu *de bonne lutte*, vous êtes roi de la fève *de bonne lutte.* » A *marmousets*, on a négligé cette

1. Furetière s'en est fort égayé « Que M. Quinaut ne croye pas que je lui reproche cela en haine de la grande querelle que j'eus avec lui à l'Academie sur le mot *contract* : lorsque je soutenois avec tous les Jurisconsultes, que c'étoit un Acte qui portoit une obligation reciproque, et qui naissoit du consentement de deux ou de plusieurs parties, tandis qu'il soutenoit, au contraire, qu'il n'y avoit point de contract qui ne fût en parchemin et qui ne fût fait pour un mariage, ou pour une constitution de rente. Je lui ai pardonné les emportemens qu'il eut là dessus contre moi, et depuis j'ai vécu avec lui avec tant de discretion, que je ne l'ai point combattu quand il a dit que la cire n'estoit pas une matière combustible, et qu'*espalmer* une Galere estoit l'orner de palmes. Je me suis contenté d'en rire sous cape » (*Fact.*, I, 174).

« Mais je sçai principalement que vous ne favoriserez pas les fautes grossieres qui montrent l'ignorance de mes adversaires en toutes sortes de Littérature. Il suffira de faire voir icy de petits échantillons en chaque genre de science. Par exemple en Jurisprudence, ils definissent le *franc alleu*, une terre ou heritage qui appartient incommutablement à une famille. Ils donnent pour maxime qu'un *brevet* ne dure qu'un an, et le confondent ainsi avec une expedition ordinaire de Chancelerie.

« En Physique, ils disent que l'*airain* est une espece de cuivre, au lieu que le cuivre est une espece d'airain. Voilà une belle exactitude de confondre le genre et l'espece. En Medecine, ils definissent une *glande* une tumeur dans l'aine, quoiqu'il y en ait par tout le corps, sans tumeur. En Chronologie, ils definissent l'*Epacte* un moyen de trouver l'âge de la Lune, au lieu que ce n'est que la difference de l'année solaire d'avec la lunaire. En Geographie, ils definissent une *Generalité*, une étendue de Jurisdiction : voilà une belle division de la France en Generalités !

« En Astronomie, ils disent que le *globe Celeste* est celuy où sont descrites les étoiles et les planettes, ne sçachant pas la difference qu'il y a des étoiles errantes d'avec les autres. Dans l'Art Militaire, ils appellent un *aide de camp* un adjoint au General, quoy qu'il ne soit que le porteur de ses ordres. En Musique, ils disent qu'*accorder les instruments*, c'est les mettre tous sous un même ton ; ce seroit le moyen de faire un beau charivari. Et dans les Arts, ils donnent lieu de croire que la Poësie, la Sculpture, et la Peinture sont des Arts Mechaniques, parce qu'ils ne les mettent point dans la liste des Arts Liberaux » (*Ib.*, II, 81).

manière de dire proverbiale : *il sera demain feste, les marmousets sont aux fenestres*. Et il en est ainsi fort souvent ; c'est dans ce genre d'expressions surtout que l'énumération de Furetière est plus complète, peut-être parce que l'Académie a voulu exclure des façons de parler réputées trop basses.

4° Un fait plus grave et plus intéressant pour nous, c'est qu'on trouve dans le Dictionnaire des phrases contraires à ce bon usage dont il s'agissait de donner le code. On y a relevé : *arpenter le terroir de tel village*, alors que l'Académie distingue ailleurs, après Vaugelas : *terrain*, *territoire* et *terroir*. *Quoi* est défini : particule qui tient lieu du pronom relatif *lequel*, *laquelle*, dans les cas obliques, tant au singulier qu'au pluriel. Or il était déjà de doctrine à ce moment que *quoi* ne s'employait qu'en parlant de choses inanimées, et, en outre, que *quoi* ne pouvait pas tenir lieu de pronom relatif au pluriel. *Ressembler*, avec un régime direct, comme dans *il ressemble le chien du jardinier*, est un tour archaïque, etc. Ces fautes, légères en soi, étaient graves, parce que la Compagnie semblait donner de l'autorité aux tours qu'elle acceptait. Certaines allusions de Boileau attestent qu'il ne se dissimulait pas les fautes commises par l'Académie contre le bon usage. Ainsi il parle dédaigneusement de l' « amas de proverbes qu'elle a entassés » (*Corr. av. Bross.*, 76).

5° Enfin, ce qu'il importe de constater surtout, le tableau du vocabulaire français dressé par l'Académie est très incomplet[1]. Assurément, on ne serait pas embarrassé de citer des mots qu'elle a recueillis et qui ne se trouvent ni dans Richelet ni dans Furetière. Tels sont :

**affectif* (blâmé par Bouh., *Suit.*, 26), * *bagatelier* (Racine, *Let.*, IX, vi, 400), *balsamique*, *cailloutage*, **caïque*, **carabinier*, **cenobitique*, **champignonniere*, *chirurgical*, **decomposition*, **degradation* (de la couleur), **enthousiasmer*, * *episodique*, ***espieglerie**, **estourderie* (donné comme nouveau par Bouh., *Rem.*, 350), ***exaggerateur**, **exprimable*, **fadeur*, **galanteries* (= petits présents,) **héroïsme*, *ignoble*, **inefficacité*, *invalider*, **perceptible* (encore blâmé par A. d. B., *Suit.*, 238); **rivalité*, **verglacer**.

Mais, cette liste pût-elle s'allonger beaucoup, et cela n'est pas, les concurrents de l'Académie, Furetière du moins, n'en reprendraient pas moins encore l'avantage. D'abord admettons pour un moment la méthode de l'Académie, et considérons le recueil de Thomas Corneille comme faisant le complément inséparable de

1. *L'Enterrement* compte 69 omissions dans les trois premières lettres. Et il en est vraiment qu'on ne pouvait oublier : *aguets*, *amputation*, *anabaptiste*, *anfractueux*, *appendice*, etc.

l'œuvre de la Compagnie [1]. Assurément il répare beaucoup d'omissions ou d'exclusions [2]. Thomas Corneille, qui semble avoir travaillé assez vite, a travaillé consciencieusement. Et il se rencontre qu'on trouve dans les quatre volumes que forment son Dictionnaire et celui de l'Académie réunis ce que Furetière ne donnait pas [3]. Mais combien ce cas est rare auprès du cas contraire ! C'est dans Furetière seul que je relève :

**blanc-seing** (provincial), ***bouderie**, ***capon** (terme de collège), *casseteste*, ***catalectique**, ***chorus**, **compotation* (Chap., *Let.*, II, 304), ***contrejour**, ***contreporte**,, **convergent*, ***creole**, *crevaille*, ***cristallisation**, *crochuer*, ***deficit**, ***defricheur**, ***deicide**, ***delarder**, ***departager**, ***deplorablement**, ***depolir**, **diffusion*, **divergent*, **domesticité*, **dulcifier*, ***epopée**, **failli*, **ferrailleur*, **gaz*, **generique*, **idiopathie*, **ignition*, *ileon*, *immanent*, *imperitie*, *improprieté*, *inauguration*, *incineration*, *incidence*, ***incompressible**, **incredibilité**, *increé*, *indechiffrable*, *insciemment*, *insolation*, *insolite*, **instigatrice*, *isnel*, *integrant* ; **intentionnel**, *intersection*, **invulnerable**, **polemique*, **rudanier*.

Aucun de ces mots ne se trouve ni dans l'Académie, ni dans Thomas Corneille. J'en dirai autant de ceux qui vont suivre, et que cependant Richelet, avant Furetière, contenait déjà :

*bibus*, **botanique*, *boucon*, **boudeur*, **bouffissure*, **capitan*, **cartonnier*, (fabricant de cartons), **casse-noisette*, **copropriétaire*, **dada*, **debarrasser*, **debredouiller*; **decousure*, **degringoler*, **divertissant*, *gasconisme*, *humaniser*, **impenetrabilité*, **inapplication*, *inobservation*, **sournois* [4].

Or ici il ne saurait être question de principes. Ce n'est pas parce que *cristallisation* était technique, *capon* populaire, *caver* vieux,

1. Dans certains exemplaires il est numéroté à la suite de l'Académie, t. III et IV.

2. On retrouve chez lui des mots, qui n'étaient pas dans l'Académie, et que donnaient Richelet et Furetière : **appresteur*, **belandre*, **berme*, **bidon*, *brandebourg*, *brisant*, *calquer*, **caramel*, **carenage*, **coloriste*, **comparse*, **corporifier*, **deluter*, **demaigrir*, **esquisser*, **evolution*, **filtration*, **homonyme*, *horaire*.

En voici d'autres que ne donnait pas Richelet, mais que Thomas Corneille donne comme Furetière : **bambouc*, **bazar*, **berne*, **biez*, **bivoye*, **bleuir*, **boyer*, **branchies*, **bronches*, **caecal*, *calamite*, *calenge*, **cambiste*, *capsulaire*, **carguer*, *cassaille*, *catafalque*, *ceintes*, **cetacée*, *chambrer*, *charcutis*, *chevance*, *clergie*, **colorant*, **comité*, **contact*, **decanat*, **deficit*, **delestage*, **delicoter*, *dentale*, *deplantoir*, **desopilatif*, **detonation*, **devers*, **dispensaire*, **equipement*, **ethopée*, **excentricité*, **fecule*, **flibustier*, **granulation*, **hygrometre*.

De façon générale, on ne peut se passer de le consulter, c'est là qu'on retrouve des mots aussi usuels que *berge*, *blette*, *botanique*, *bruine*, *cadastre*, *capitation*, *catacombes*, *chambrée*, etc.

3. Je citerai comme exemple les mots : *bordoyer*, *bossoir*, *brassoir*, *bretter*, **briquet*, *caniveaux*, *casilleux* (verre cassant), *chantourner*, *chevanton*, *chlorosis*, *contrepente*, *dame-jane*, *delardement*, etc., qui ne sont pas dans Furetière.

4. A ces exemples on pourrait en ajouter d'autres, de mots recueillis par Oudin, ou par Monet, et qui ne figurent pas dans les recueils académiques : *bredouilleur* (O.) *caver* (*ib.*), *desentraver* (*ib.*), *entrechat* (*ib.*), *fratricide* (*ib.*), *deraidir* (*ib.*), *devoilement* (M.).

qu'ils pouvaient être exclus du recueil de Thomas Corneille. Il était fait précisément pour les mots dans ces conditions. Ils paraissent avoir été simplement oubliés. On avait bien oublié *cavalerie*, qui fut ajouté dans les additions, sans doute sur les observations de Furetière (*Fact.*, I, 347).

La deuxième édition. — Dès janvier 1695, l'Académie décida de se mettre à une révision (*Reg.*, I, 335 ; cf. 339), et en janvier 1698, il fut convenu qu'on y travaillerait sans interruption. Le 20 mai 1700, Regnier et Corneille sont chargés de revoir les feuilles au fur et à mesure qu'elles s'imprimeront (*Reg.*, I, 357). Pendant tout le mois d'octobre, on s'occupe à introduire des mots omis (*Ib.*, 363-365). En mars 1701, les séances ont encore le même objet. Mais à partir d'octobre, il y a des cahiers terminés [1] et on les examine avec une extrême diligence.

Sur la suite, les Registres sont muets ; ce n'est qu'en 1717, le 4 janvier, qu'on y trouve des renseignements sur l'état de l'impression. Le premier volume est alors prêt à être tiré. L'abbé Renaudot et Valincour acceptent de soulager le Secrétaire (*Reg.*, II, 18-19). Le 29 décembre, la Compagnie achève la révision, et les nouveaux volumes sont bientôt en état d'être mis en vente (*Ib.*, 39).

Aucune différence essentielle ne sépare cette édition de 1718 de la précédente, sinon qu'on a adopté l'ordre alphabétique. On y constate cependant des modifications de détail assez nombreuses, ainsi qu'on pourra s'en rendre compte dans le chapitre du Lexique.

Le vocabulaire de l'époque et les Dictionnaires. — Je dois avertir mon lecteur que, même dans les dictionnaires réunis, il n'est pas sûr de trouver tous les mots, qui s'employaient. Je citerai en exemple le substantif *catholicité*. Le *Dictionnaire général* l'a relevé dans les *Mémoires* de d'Aubigné (153). Il est dans une lettre de Guy Patin du 17 novembre 1662. Aucun dictionnaire ne le connaît. Et ce cas n'est pas isolé. *Ruisselet* est aussi ignoré. Mettons que ce diminutif fût « insupportable », ainsi que dit Bouhours (*Entr.*, 44) ; il existait néanmoins. Il en est de même de *câlin*, *camaraderie*, *cantonade*, *capricant*, *cati*, etc. [2].

1. Voir les séances du 3, 6, 8, 10, 13, 15, 17, 20, 22, 24, 27, 29, 31 Octobre ; 4, 5, 7, 10, 12, 17, 24 Novembre ; 1er, 5, 7, 10, 12, 15, 22, 29, 30 Décembre 1701 ; cf. 2, 5, 7 janvier 1702.

2. Voici pour la seule lettre I une liste de mots que ne donnent ni Gaudin, ni Pomey, ni Guy Miege, ni le Dict. de Duillier, ni Richelet, ni Furetière, ni l'Académie : *impayable* (*Songe du Vergier*, dans Godef. *Compl.*, H. D. T.) ; *implexe* (Corn., *Cinna*, Exam., Ib.) ; *impolitesse* (Vaug., *Rem.*, Ib.) ; *importantis-*

La lexicologie n'en avait pas moins fait un pas énorme. Enfin il existait des dictionnaires français, où la langue était recueillie, où elle figurait pour elle-même et non plus en fonction d'une autre langue, ancienne ou étrangère [1]. Ces dictionnaires eussent-ils été beaucoup plus mauvais qu'ils ne sont, c'était un progrès significatif. Comme l'italien, le français méritait donc d'être étudié et l'avait été. Cela faisait beaucoup pour sa gloire d'abord et pour sa diffusion, pour son développement intérieur ensuite.

Tous ceux qui ne suivaient et ne pouvaient pas suivre la Cour, pouvaient maintenant avoir en main des recueils de bon usage, recueils incomplets sans doute, où manquaient bien des détails de grammaire, des règles et des conseils, mais où il y avait des mots assemblés en phrases et des exemples [2]. La leçon théorique était absente ou écourtée, la définition était maladroite ou fausse, mais des modèles pratiques y suppléaient. Dans Richelet l'autorité des écrivains cités garantissait la correction et l'élégance des exemples; dans l'Académie, c'était la compagnie elle-même qui était caution

*sime* (Chapel., *Lett.*, II, 432); *inadversion* (Scarr., *Virg. trav.*, II, 46); *incarcérer* (texte de 1392 dans Du Cange, H. D. T.); *incomplaisant* (Malh., IV, 23); *incorporé* = sans corps (Chapel., *Lett.*, I, 690); *incurie* (1611, Cotgr., H. D. T.; ex. de Boss. dans L.); *indestructible* (Leibn. dans Trévoux, H. D. T.); *infatuation* (Saint-Sim., II, 58, Ib.); *inflexibilité* (Arthus Thomas, *Comm. sur Apoll. Thyan.* dans Delb., *Rec.*, Ib.); *initiative* (1567 dans Delb., *Rec.*, Ib.); *in-quarto* (Boil., *Lutr.*, 5, Ib.); *inséparabilité* (XIV[e] dans Godef., *Compl.*, Desc., *Médit.*, 3, Ib.); *insondable* (1578, J. de Léry, *Voy. au Brésil* dans Delb., *Rec.*, Ib.); *inspectateur* (Mol., *Fach.*, III, 2, Ib.); *insultant* (Boss., *Élév. sur les myst.*, VI, 14, Ib.); *intact* (Saint-Sim., VII, 341, Ib.); *intermédiaire* (Ph. Bornier, *Conf. des nouv. ord. de L. XIV*, art. 7, titre 3, de l'ordon. de 1667, Ib.); *interpolateur* (1671, *Us. et cout. de la mer*, dans Godef., Ib.); *interrupteur* (La Br., 5, Ib.); *introuvable* (Balz., *Lett.*, XVI, 25, Ib.); *inversable* (Gherardi, *Th. ital.*, III, 571, Ib.); *invisibilité* (Balz., *Lett. inéd.*, 142, Tamizey, Ib.).

1. En présence des grands lexiques, que je viens d'étudier, les autres travaux lexicologiques peuvent être négligés. Je signalerai cependant un curieux livret : la *Porte des sciences* ou *recueil des termes et des mots les plus dificiles à entendre*, par D. C. S. D. S. S. Paris, Coignard, 1682 (Bib. Maz., 44 657). C'est un recueil de termes souvent barbares : *acicrologie* (diction impropre), *consintion* (discours mal construit), *parelion* (qui ne sert de rien au sujet), *mictonisme* (ce qui se fait par la risée amère et le geste), etc.

Le *Dictionaire general et curieux*, publié à Lyon, en 1685, chez P. Guillimin, par de Rochefort, est une encyclopédie, qui n'a rien d'intéressant pour nous.

Au contraire, le *Nouveau Dictionnaire François-Latin*, de Danet, Paris, de Laulne, 1683, est à consulter. L'auteur dit dans sa Préface : « J'ai tasché d'éviter les mots barbares, de distinguer en diverses significations ceux qui sont équivoques, de marquer ceux qui sont vieux et hors d'usage, et ceux qui sont si nouveaux que l'usage n'en est pas encore assez établi. » Tout cela est exact. Les remarques de Danet sur la prononciation, sur le caractère élevé ou familier des mots, les éclaircissements qu'il fournit d'un certain nombre d'expressions montrent que, tout en s'appliquant au latin, il avait profité des travaux faits sur le français.

Mentionnons encore le travail du P. Guy Tachard : *Dictionnaire françois-latin*, Paris, 1689, in-4°. Il est très inférieur au précédent.

2. Furetière, pour les besoins de sa cause, les a comparés entre eux (*Fact.*, I, 30 et suiv.).

de ceux qu'elle avait créés[1]. Les lacunes importaient peu. Nous sommes, nous, obligés de les signaler, mais, en général, en ajoutant le travail de Furetière et celui de Th. Corneille à celui de Richelet et de l'Académie, on trouve à peu près tous les mots qui existaient : l'inventaire du français n'est pas complet, mais il est très étendu.

Dans ces conditions, peu devait importer aux contemporains que Richelet ou les académiciens se fussent montrés trop enclins à exclure certains mots, on avait où les chercher ailleurs. J'imagine qu'on se félicitait plutôt, là où on ne pouvait pas connaître autrement le travail d'épuration du lexique, d'être guidé dans son choix, et d'apprendre quels étaient les mots courtisans. On voit bien aux railleries des pamphlétaires que le reproche qu'on fait généralement à la Compagnie, c'est de n'avoir pas été assez sévère.

Les lexiques de Richelet et de l'Académie apportaient aux puristes l'appui le plus puissant. Ils étaient le tableau de la mode du jour. Aucun recueil d'observations détachées ne pouvait entrer en comparaison avec eux[2].

1. *Reg.*, I, 324, note. Disc. de M. Bergeret à la réception de l'abbé Fénelon.
2. C'est pour cette raison que j'ai joint ici les lexicographes aux grammairiens, contrairement à ce que j'avais fait dans le volume précédent. Monet ne collaborait pas avec Vaugelas. Bouhours et Richelet sont inséparables.

---

## CHAPITRE V

### LES PRINCIPES. LES DOCTRINES. LES AUTORITÉS. UN NOUVEAU MAITRE « LA RAISON ».

L'usage ; la Cour ; les écrivains. — Sauf pour Ménage, la tradition française n'existe pas, ou du moins elle ne remonte pas au delà de Malherbe. Les observateurs partent de Vaugelas, ses remarques sont le *Symbole* des puristes. A prendre à la lettre leurs déclarations, ils n'auraient même rien changé à ses principes : l'usage continuait à commander en maître [1].

Bien entendu, il ne s'agit pas de l'usage général du pays, qui est comme s'il n'existait pas. Celui de Paris même compte à peine. On le voit bien par exemple lorsqu'il s'agit des nombres du substantif ; les habitudes du commerce qui parle au pluriel des matières n'empêchent pas de décider que les noms de matière n'ont pas de pluriel. Il s'agit de l'usage de la Cour. Comment eût-elle perdu son prestige, à l'époque du « Grand Roi » ? Sitôt que lui-même veut bien se servir d'une façon de dire, la courtisanerie régnante oblige à considérer cette parole comme sacrée [2]. Toutefois cette autorité absolue semble lui avoir été personnelle. La Cour, malgré son prestige, n'est plus à elle seule l'oracle infaillible du beau langage.

Sans doute, on l'allègue souvent, et, pour les besoins de la polémique, on l'oppose soit aux savants dans la langue, soit aux écrivains. Girard, au commencement du xviiie siècle, revendiquera encore pour les dames de la Cour le droit de donner leur avis [3]. Respirer l'air de Versailles valait mieux, pensait-on, qu'étudier Vauge-

1. « En fait de Langage,... le seul Usage, à proprement parler, est le Roi, ou plutot le Tyran, qui commande imperieusement selon son caprice et sa bizarrerie, même souvent contre les loix fondamentales de la Grammaire et de la Raison » (A. Renaud, *Man.*, Pref., 10).

2. « M. de Langres... m'a dit que tous les joüeurs de distinction disent : *perds-je* mon argent, et non pas *perdé-je*. Et si j'osois prendre la liberté de me servir d'une authorité au-dessus de toutes les autres, je vous dirois... qu'il m'a assuré que le Roy, qui parle mieux que l'Académie dont il est le Protecteur, disoit ces jours passez : Depuis six ans que j'ay tant d'ennemis sur les bras, *perds-je* un seul pouce de terre ? » (Boursault, *Lett. Nouv.*, I, 284).

3. « Quand il s'agit de langue françoise, lés dames ont leur voix, surtout celles de la Cour ; leur autorité en cete matière n'est pas au dessous de celle des Savans » (*Orth.*, 47, dans Thurot, I, cii).

las. « Je connois, dit Perrault, des Provinciaux qui sçavent par cœur les Remarques de Vaugelas, et toutes celles du P. Bouhours, de M. Ménage et de M. [Thomas] Corneille, et qui parlent fort mal François, pendant que tous les enfans élevez à la Cour parlent tres-juste et tres correctement, sans avoir jamais appris un seul mot de Grammaire » (*Parall. des Anc. et des Modernes*, II, 59-60) [1].

Mais en général, les théoriciens commencent à considérer que pour avoir le secret du bon usage, il faut observer aussi la pratique des bons écrivains. Bouhours, par exemple, est très ferme là-dessus. Dès les *Entretiens*, ils nous dit : « Je dois le peu que je sçay au commerce des honnestes gens, et à la lecture des bons livres. Ce sont, à parler en general, les deux voyes qu'il faut tenir, ce me semble, pour sçavoir bien la langue Françoise : l'une ne suffit pas sans l'autre » (p. 130).

Et à divers endroits, il répète ce jugement : « Pour en avoir l'éclaircissement (de mes difficultés), je ne me contentay pas de lire les Livres, et de consulter les Maistres ; j'observay le plus exactement que je pûs comment parloient les personnes qui parlent bien... Si je semble quelquefois décider, ce n'est pas de mon chef que je décide ; ce n'est qu'aprés avoir observé l'usage, et avoir consulté les personnes les plus habiles dans la Langue, ce n'est que sur le témoignage des bons Auteurs que je prononce » (*Rem.*, Avertissement). Il n'y a point de doute, *auteurs* signifie bien ici écrivains. Ces « bons Auteurs » ne sont pas, comme bien on pense, ceux que nous choisirions. Molière, La Fontaine, etc., ne figurent pas parmi eux [2]. Mais peu importe.

1. Le privilège des œuvres de Bensserade attribue une partie de ses mérites à l'influence de la Cour : « Louis..., etc. Nostre amé Ch. de Sercy, Marchand Libraire de nostre bonne Ville de Paris, Nous a fait remontrer, que les œuvres du feu Sieur de Bensserade, de l'Académie Françoise ont un certain air de galanterie, qui ne se trouve point ailleurs, et quelque chose de si naturel et de si fin tout ensemble, qu'on sent bien qu'il en estoit plus redevable à la Cour et au commerce du grand monde, qu'à ses Livres et au Cabinet. » Il est curieux de trouver une semblable opinion dans une pièce administrative.

2. Peut-être trouvera-t-on quelque utilité à savoir quels ouvrages ce maître considère, en 1671, comme des modèles de beau langage. (Je nomme les ouvrages qui sont simplement désignés par allusion.) Ce sont, d'après les *Entret.*, 131 et suiv. : Vaugelas, *Remarques* et *Quinte-Curce*, Balzac (qu'il ne faut pas trop imiter), Voiture (quoique son style ne soit pas toujours fort exact ni fort châtié), Costar, *Défense de Voiture*, d'Ablancourt, de La Chambre, Patru, *Lettres et Plaidoyers*, Pellisson, *Hist. de l'Academie Françoise*, la *Preface des Œuvres de Balzac*, celle de la nouvelle traduction de l'Eneide, les *Reflexions ou Maximes morales*, les *Conversations du Maréchal de Clérambault et du Chevalier de Méré* parues en 1670, les *Observations sur Homere et Virgile*, les *Paraphrases sur les epistres de saint Paul*, les *Actions publiques d'un Predicateur celebre* (?), la *Guide des pecheurs de Grenade*, traduite par Girard, l'*Histoire Sainte du Nouveau Testament*, la *Morale du Sage*, l'*Imitation de J.-C.* de la tra-

Alemand, comme Bouhours, oppose plusieurs fois aux regratteurs de métier les écrivains: Sarrasin, d'Ablancourt, Pelisson (v. p. 59). Charpentier disait, paraît-il : Ce sont les gens de Lettres qui font le bel usage, selon Quintilien (*Carpenteriana*, 167) [1].

L'Académie commence à apparaître comme le corps des gens de Lettres. C'est à elle que Bouhours soumet ses *Doutes*, comme à un tribunal suprême. On veut lui déférer le *Testament de Mons*. L'abbé de Bellegarde témoigne du respect qu'il a pour elle, en lui dédiant ses « *Reflexions*, » et professe que c'est une « restitution qu'il lui fait ». Quand elle aura publié son *Dictionnaire*, malgré Furetière et les pamphlétaires, malgré l'œuvre elle-même, son prestige grandira encore, elle s'acheminera peu à peu vers le rôle qu'elle a tenu si longtemps d'arbitre de la langue. Or, à l'Académie les écrivains comptent, s'ils n'ont pas la « pluralité ». Les notes d'audience de l'abbé Choisy nous montrent qu'on allègue Racine en son absence (*Journ.*, 251). Présent, on dut quelquefois au moins l'écouter.

Contre l'usage. Pour la « raison ». — Fidèle à la doctrine de Vaugelas, Andry écrivait encore en 1689, en tête de ses *Reflexions* : « L'usage est l'unique régle qu'on y a suivie, et bien qu'il ne s'accorde guéres avec la raison dont il franchit souvent les loix, il a semblé néanmoins que la raison vouloit qu'il fût suivi dans une matiere où il est le maistre » (Préf.). C'était là une formule traditionnelle, on la répétait, mais personne ne la considérait plus comme absolue.

Un des plus obscurs, mais des plus vigoureux adversaires de la tyrannie de l'usage, est Courtin. Dans son *Traité de la paresse* (Paris, Élie Josset, 1677), il aperçoit tout ce qu'il y a, dans les prétendues lois des auteurs de remarques, d'imagination personnelle, là où on prétend énoncer des lois objectives : « S'ils disent quelque chose d'avantage (que ce que les autres ont dit avant eux), ce n'est qu'en les censurant, et alors mesme ce n'est que l'opinion, ou peut-estre la vision d'un seul homme qu'ils opposent à l'imagination d'un autre homme.

duction de Port-Royal, les *Confessions de saint Augustin* et la *Vie de D. Barthelemi des martyrs* (malgré les longues periodes).

Dans ses *Remarques*, Bouhours cite souvent Racine, et aussi Fléchier, Bossuet, « dont le talent est au dessus des loüanges » (*Suite*, 101), Rodriguez, *Pratique de la perfection chrétienne*, traduite par Regnier, les *Méditations*, traduites par Dupont, le P. Cheminais « excellent Predicateur que Dieu n'a fait que montrer au monde (*Suite*, 101).

1. En revanche Andry ne se fie point à eux : « Il n'y a rien qu'on ne dût recevoir, s'il suffisoit pour justifier une expression, que d'habiles Ecrivains l'eussent employée ; il faut déferer à l'autorité des grands hommes, mais il n'y faut pas déferer par tout et sans discernement » (*Suite*, 412).

« Ceux qui ne veulent que l'usage disent que c'est ce qui se pratique par la plus saine partie de la Cour ; et comme on leur représente que cette saine partie de la cour mène bien loin, les autres qui se tiennent uniquement à l'autorité, soutiennent pour eux que cette saine partie se doit entendre de celle qui parle et écrit selon la plus saine partie des auteurs. Que si on leur demande qui sont ces auteurs, ce seront, selon eux, les auteurs des Remarques sur la Langue françoise... Et si on leur fait voir qu'ils ne s'accordent pas entre eux, chacun répond hardiment : c'est moi qui suis l'ortodoxe, qui ay trouvé le fin, le délicat, qui veux desabuser le public » (I, 144 et s.). Ce qu'il faudrait consulter, ce serait la raison, « à savoir le rapport que l'esprit trouve qu'un terme ou une expression ont avec des principes établis, certains et immuables » (*Ib.*, 156).

La grammaire générale. — Ce qui avait ébranlé les convictions, c'était la Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal. L'année même où les petites Écoles étaient fermées, paraissait un livre fait pour elles, dont la portée fut énorme. Encore une fois le mot de Pascal se vérifiait. La force avait le dessous dans son duel contre la pensée.

La « Grammaire générale » est du nombre des chefs-d'œuvre qui sont l'œuvre de plusieurs. Lancelot l'a écrite, mais Arnauld l'a pensée, et on sait ce qu'il pensait [1]. Le titre dit : *Grammaire generale et raisonnée.* Il ne faut pas comprendre par là que la grammaire d'Arnauld fût polyglotte, ni qu'elle fournît pour la morphologie et la syntaxe l'équivalent du Lexique de Calepin. Port-Royal a fait pour les langues latine, grecque, italienne, espagnole, des méthodes séparées. Celle-ci n'en est ni un amalgame ni un résumé. C'en serait bien plutôt l'introduction. S'il est fait allusion à des faits appartenant aux langues savantes ou vulgaires ; hébreu, grec, latin, italien, espagnol, voire allemand (p. 126-134), c'est que de toutes l'auteur s'efforce de dégager des principes communs, et les définitions des parties essentielles du langage. Raisonnée, l'œuvre d'Arnauld l'est doublement, d'abord en ce qu'elle cherche à expliquer les faits au lieu de les exposer ; et en outre parce qu'elle tâche de retrouver au terme de son analyse, derrière les formes variables des langues, la raison universelle réglant les principes du langage.

1. On peut cependant constater des taches dans son œuvre. C'est une imagination puérile que de considérer l'invention du pronom de la première personne comme inspirée par le désir de ne pas se nommer soi-même, « ce qui eût eu mauvaise grâce » (59). C'est une inadvertance que d'affirmer qu'on commande fort rarement au singulier. Dans les « petites écoles » de Port-Royal peut-être, les élèves étant de Petits Messieurs, à la Cour aussi, mais ailleurs ?

Ce genre de recherches n'avait rien d'absolument nouveau. Les anciens s'y étaient déjà livrés. Plus hardis même, ils avaient posé tout entier le problème des rapports de la parole et de la pensée ; ils avaient agité la question de l'origine du langage et de la valeur, naturelle ou conventionnelle, nécessaire ou arbitraire des signes [1]. Au XVI^e siècle, J.-C. Scaliger consacre aux « causes » de la langue latine [2] un ouvrage en treize livres (Lyon, 1540). Sanctius [3], qui lui emprunte ses idées, n'hésite pas davantage à mettre de force les faits linguistiques en accord avec ses conceptions philosophiques : ainsi, il avance d'abord que la langue grecque, « comme toutes les langues », *doit* avoir un ablatif, parce que la nature a donné à tout nom six parties ; il ne cherche qu'ensuite des preuves *a posteriori*, et naturellement il en trouve [4]. Scioppius, grand admirateur de Sanchez, qu'il annota, et auteur d'une Grammaire philosophique [5], ne se contente pas de justifier par des raisons intrinsèques la préférence de Cicéron pour telle construction plutôt que pour telle autre [6] ; il va jusqu'à reprendre des fautes dans le modèle avéré de la bonne latinité, et, au nom de la logique, cet Allemand du XVII^e siècle en remontre à l'orateur romain sur le latin de ses oraisons [7].

On voit que la méthode grammatico-philosophique, qui devait bientôt prendre tant d'importance, s'était déjà produite avec tous ses excès, quand parut la Grammaire de Port-Royal. Aussi Lancelot ne croyait-il donner l'exemple d'aucune nouveauté, lorsque, travaillant « aux Grammaires de diverses langues », il se prit à rechercher les raisons de plusieurs choses qui sont ou communes

1. Aristote, avant Port-Royal, avait fondé l'analyse du langage sur celle de la pensée et s'était appliqué à définir le rôle et la nature du nom et du verbe (*Hermén.*, premiers chapitres). Les écoles stoïciennes se signalèrent par leurs efforts pour déterminer le nombre des « parties du discours » et pour établir une nomenclature dont chaque terme exprimât avec une parfaite justesse la nature de son objet. Les grammairiens, s'y employant à leur tour, mirent la langue dans la dépendance des conceptions philosophiques. Apollonios d'Alexandrie se sert plus d'une fois de l'analyse logique pour rendre raison des règles en usage, et même pour en imaginer de nouvelles.

2. Au nom de la raison, Scaliger condamne assez rudement les fantaisies de l'usage : *interest philosophi placitis humanis anteponere rationem* (*Caus.*, II, ch. 63).

3. *Minerva, seu de causis linguae latinae*. Salamanque, 1587.

4. *Minerva*, I, 6.

5. *Grammatica philosophica, sive institutiones grammaticae latinae*. Milan, 1628.

6. Par exemple, on doit dire, selon lui, avec Cicéron, *mihi latet* plutôt que *me latet* parce que le verbe *latere* marquant une action interne, on ne peut y joindre qu'un accusatif essentiel et formel, comme disent les logiciens, de même sens que le verbe (*De veteris ac novae grammaticae latinae origine, dignitate et usu*, en tête de la *Grammatica philosophica*).

7. *Ib.* L'auteur y renvoie à ses *Paradoxa*.

à toutes les langues, ou particulières à quelques-unes ». « Mais, ajoute-t-il, y ayant trouvé des difficultez qui m'arrestoient, je les ay communiquées, dans les rencontres, à un de mes Amis, qui, ne s'estant jamais appliqué à cette sorte de science, n'a pas laissé de me donner beaucoup d'ouvertures pour resoudre mes doutes. Et mes questions même ont esté cause qu'il a fait diverses reflexions sur les vrais fondemens de l'Art de parler, dont m'ayant entretenu dans la conversation, je les trouvay si solides, que je fis conscience de les laisser perdre, n'ayant rien veu dans les anciens Grammairiens, ny dans les nouveaux, qui fust plus curieux ou plus juste sur cette matiere. C'est pourquoy j'obtins encore de la bonté qu'il a pour moy, qu'il me les dictast à des heures perduës » [1]. Ainsi, ce qui détermina Lancelot à mettre en ordre et à publier les pensées de son ami, ce ne fut point, en un sens, la nouveauté de la méthode, ni celle des questions traitées ; ce fut la nouveauté et la haute valeur des solutions proposées.

La Grammaire de Port-Royal marque donc une date dans l'histoire de la langue française, parce qu'Arnauld appliqua, le premier, à notre langue la méthode philosophique d'Aristote et d'Apollonios, de Scaliger et de Scioppius. Dans l'histoire générale de la grammaire, son importance est due, en outre, au mouvement des esprits qui en suivit la publication. Elle est due aussi à l'originalité des vues qu'elle expose [2].

Cette originalité éclate dès que l'auteur entre dans sa véritable matière, et s'efforce de démontrer avant tout que la diversité des mots qui composent le discours repose sur la diversité des opérations de l'esprit [3]. Les définitions particulières, obtenues le plus

1. *Grammaire generale et raisonnée*, préface.

2. Les Grammairiens du XVIII^e siècle ont souvent cité Bacon comme un de leurs précurseurs. Il a placé en effet, parmi les sciences à créer, la Grammaire philosophique, *Grammatica philosophans* (*De augm. scient.*, liv. VI, chap. I). Cette science devait, selon lui, avoir pour objet l'analogie des mots avec les choses, et pour résultat final la création d'une langue parfaite qui emprunterait ses éléments à toutes les langues en choisissant dans chacune les mots dont l'analogie avec les idées exprimées serait jugée satisfaisante.

On voit que, si les conceptions de Bacon ont quelque rapport avec celles des grammairiens, ou d'un certain nombre de grammairiens du XVIII^e siècle, elles n'ont rien de commun avec l'œuvre de Port-Royal. Arnauld applique en effet sa philosophie à expliquer l'usage plutôt qu'à le corriger.

3. L'esprit, dit Arnauld, conçoit, juge et raisonne. Cette troisième opération n'étant qu'une extension de la seconde, il suffit de considérer les deux premières. Or l'homme ne parle guère pour exprimer simplement ce qu'il conçoit, mais pour dire ce qu'il juge. La proposition la plus simple, *la terre est ronde*, est un jugement. Cette proposition enferme un sujet, *terre*, dont on affirme ; un attribut, *ronde*, qui est ce qu'on affirme, et de plus la liaison entre ces deux termes, *est*. Les deux premiers termes sont des conceptions, le troisième est proprement l'action de notre

souvent par l'examen du rôle des mots, sont en général remarquables aussi, même quand on peut les contester. La plus connue est celle du verbe : un mot qui signifie l'affirmation ou l'affirmation de quelque attribut avec désignation de la personne, du nombre et du temps. Il y en a d'autres qui valent la peine d'être relevées, comme celle de l'article, celle de l'infinitif, celle du relatif, « dont la fonction propre, parmi les autres pronoms, est de faire que la proposition dans laquelle il entre puisse faire partie du sujet ou de l'attribut d'une autre proposition » (67). Arnauld ne se borne pas à donner ces définitions ; il les établit, quelquefois longuement, en discutant ses prédécesseurs (p. 93), et c'est même là le principal de son livre : arriver à faire comprendre le rôle permanent et essentiel des parties d'oraison et de chacun des éléments qu'elles renferment. Il est vrai que chemin faisant il a expliqué quelques règles, mais c'est encore pour définir. Ainsi, dans le très remarquable chapitre où il a examiné la règle de Vaugelas « qu'on ne doit pas mettre le relatif après un nom sans article » (p. 75 et s.). Il y trouve, et ne s'en cache pas, « l'occasion de parler de beaucoup de choses assez importantes pour bien raisonner sur les langues, en particulier sur l'indéterminé et le déterminé ». Au reste les règles ainsi examinées ne sont pas nombreuses, pour la raison que la grammaire d'Arnauld n'a pas de syntaxe. En somme, c'est surtout une logique du langage ; une sorte de guide philosophique pour l'étude des langues particulières ; ce n'est pas une grammaire proprement dite.

Sur beaucoup de points, Arnauld dépasse ses prédécesseurs, J.-C. Scaliger et Sanchez ; il voit plus juste et plus loin, et son petit opuscule porte l'empreinte d'un esprit extraordinairement puissant, habitué aux raisonnements abstraits et exercé à la méthode philosophique. Arnauld voulut savoir si les grammairiens officiels avaient fait quelques réflexions sur ces questions de haute doctrine. Une correspondance rapportée par Sainte-Beuve nous conte qu'il consulta l'Académie. Sur les points d'usage, il lui fut répondu. Sur la nature du verbe, du relatif, de l'infinitif, on lui laissa

esprit et la manière dont nous pensons. Il n'y a ainsi à proprement parler dans la pensée que deux sortes d'éléments : les objets de nos pensées, et les manières de notre pensée, dont la principale est le jugement, mais auquel il faut ajouter les autres mouvements de notre âme : *désirs*, *commandement*, *interrogation*, etc. D'où la distinction générale des mots, dont les uns signifient les objets de nos pensées, les autres la forme et la manière de nos pensées, quoique souvent ils ne la signifient pas seule, mais avec l'objet. Les mots de la première sorte sont les noms, les articles, les pronoms, les participes, les prépositions et les adverbes. Ceux de la seconde sont les verbes, les conjonctions et les interjections (Voir p. 89 et suiv.).

voir qu'on regardait comme définitives et entièrement satisfaisantes les explications données par ses prédécesseurs [1].

Influence de la grammaire raisonnée. — Après une courte période, où la méthode de Vaugelas régna seule, l'influence de Port-Royal commença à se faire sentir. Le Cartésianisme entra dans la grammaire. Si cette influence est nulle sur Bouhours, elle agit de temps en temps sur Thomas Corneille. Il suit le texte de Vaugelas, reste fidèle à son esprit, et cependant il lui arrive d'insister sur certaines oppositions entre la raison et l'usage, et de montrer des préférences fondées sur la logique [2].

Le P. Lamy emprunte presque tout à Port-Royal [3]. Mauger en est tout pénétré [4]. Regnier Desmarais, s'en inspire continuellement [5]. Buffier, lui, proclamera que « si la métaphisique contribue à démêler nettement des points essentiels à la Grammaire, celle-ci bien aprise ne contriburoit peut-être pas moins à éclaircir les discours les plus métaphisiques » (*Gr.*, § 340, p. 166). Le *Discours sur l'usage dans la langue françoise* de Grimarest marque une date. C'est la négation de tous les principes proclamés par Vaugelas, une révolte nette et complète contre les courtisans « qui jugent et ne possédent que le quart de la Langue », à la fantaisie desquels il faut substituer les rigueurs de la Logique [6].

1. «Peut-être que ces Messieurs ont cru que les demandes qu'on leur faisoit sur la nature du *verbe*, du *relatif*, de l'*infinitif*, etc,... n'avoient point de difficultés considérables, et que tant d'habiles gens, comme entre autres Scaliger le père, ayant fait des livres entiers pour expliquer ces choses selon les principes de la philosophie, et d'une manière plus relevée que le commun des grammairiens, il n'y avoit point d'apparence qu'elles eussent besoin d'une nouvelle explication. Mais vous saurez, Madame que c'est particulièrement ce que je désirois savoir, s'ils étoient dans ce sentiment ? Car je vous avoue que j'en suis fort éloigné... » (Lettre à Mme de Sablé, du 21 novembre 1659, citée par Sainte-Beuve, *Port-Royal*, liv. IV, ch. III).

2. V. la fin des observations sur la remarque de Vaugelas relative au pronom *le* (éd. Chassang, I, 88). Cf. aussi sur *que* les observations de l'Académie (*Ib.*, I, 257-58).

3. « Les langues ne se polissent que lorsqu'on commence à raisonner, qu'on bannit du langage les expressions qu'un usage corrompu y a introduites, qui ne s'apperçoivent que par des gens sçavans, et par une connoissance exacte de l'Art que nous traitons ». (*Rhétor.*, 1688, 73-74).

4. *Nouv. Gr. fr.* Rouen, 1705. Mauger est un maître ès arts de Paris.

5. Regnier critique cependant son modèle. Parfois il lui oppose des observations touchant l'usage (place des pronoms *lui*, *le*, *se*, accompagnant un impératif, p. 241 et s.; emploi des pronoms personnels pour représenter des noms de choses, p. 271 et s.). D'autres fois il discute les « principes » assignés à l'usage (absence de la 1re personne du singulier à l'impératif, p. 164 ; accord des participes, p. 519, 528).

Le savant Huet, reconnaît, lui aussi, que l'usage est le maître des langues. Il ajoute cependant : Cette maxime doit avoir ses bornes, et il ne faut pas attribuer à l'usage tous les abus que la grossiéreté et l'ignorance introduisent de jour en jour. Ces abus doivent être corrigez par la raison, tant qu'ils ne sont pas homologuez par un usage saint, constant et uniforme du monde poli (*Huetiana*, 149-150).

6. 279. Cf. « Nos petits Critiques... s'ils n'entendent point une expression, ce n'est pas qu'elle soit nouvelle, mais que leur ignorance est ancienne ; qu'ils ne connoissent point

Bientôt toutes les recherches tourneront de l'observation à la spéculation philosophique déductive. L'école historique de Ménage et de Du Cange, vaincue, cédera à l'école rationaliste. Ce cartésianisme linguistique a été certainement une cause de retard pour le développement de la science.

En ce qui concerne la langue elle-même, on pouvait s'attendre à ce qu'une méthode qui ramenait tous les faits linguistiques à une fin raisonnable, et qui était ainsi aux antipodes de celle de Vaugelas, en balancerait heureusement l'influence, en essayant d'arracher la langue aux caprices sans raison, ou contre raison, de l'usage courtisan. Il n'en fut rien. Lancelot s'est plaint que Vaugelas eût trouvé souvent nos façons de parler d'autant plus belles qu'elles sont contraires à la grammaire et à la raison ; malgré cela la *Grammaire Generale* n'entreprend nullement de soutenir celles-ci contre lui. A un ou deux néologismes près : *connotation*, *désembarrasser*, le style en est châtié. Les règles, là où il y en a, sont conformes à celles des « Remarques » ; on refuse d'accepter une exigence de Malherbe, mais c'est que Vaugelas ne la considère pas comme nécessaire (p. 136).

Il est visible qu'Arnauld s'est pénétré de la doctrine courante et qu'il entend s'y conformer. Il conteste à Vaugelas des explications incomplètes ou erronées (62, 65, 76), il ne lui conteste nulle part ce qu'il eût pu ou dû lui contester, sa conception même de la langue et de la grammaire. Il y a plus. Comme il admet pour le français les règles promulguées, et qu'il explique tout, il en arrive à expliquer et à justifier des règles qui existaient à peine en fait [1]. On en verra un frappant exemple dans le chapitre des participes. Arnauld fait effort pour démontrer que le rôle logique du participe passé est différent dans *j'ay aimé la chasse*, et dans *la chasse qu'il a aymée* ; dans le premier cas *aimé* étant gérondif, tandis qu'il est participe passif dans le second (133).

l'étendue de la Langue » (*Ib.*, 280-1). « Tant qu'on donnera pour regle de notre Langue de suivre l'Usage, un chacun de ceux qui s'imaginent être de grands Hommes, sur tout les Poëtes, introduiront dans cet Usage des façons de parler tres-vicieuses » (*Ib.*, 212) ; » C'est donc mon sentiment que l'on doit bannir l'Usage dans la construction, parce qu'on ne devroit admettre aucune maniere de parler sans en avoir une raison » (*Ib.*, 272) ; « J'aurai recours alors à la Logique, qui m'apprend à penser, afin de déveloper la raison pour laquelle on se sert d'une expression plûtôt que d'une autre » (*Ib.*, 246).

1. Port-Royal semble toujours supposer les langues inventées suivant un plan déterminé, en vue d'une fin (voir p. 39, 42, etc.). On y trouve des phrases comme celle-ci : « Les hommes ont trouvé qu'il estoit bon d'inventer encore d'autres inflexions »(107).

Ces erreurs n'étaient rien [1], mais les conséquences en devaient être très malheureuses. Car elles allaient créer un état d'esprit plus fâcheux encore que celui de l'âge précédent. Avec Vaugelas et les siens la fantaisie grammaticale, ne dépendant que de l'usage, restait sujette au changement. Bientôt on la raisonnera, et sans en rien retrancher là où elle paraîtra contraire à la raison, on la fondera en raison partout où on le pourra, par des subtilités plus ou moins spécieuses [2] ; de sorte que l'instrument qui eût pu arracher la langue à de sottes tyrannies, manié par l'école grammatico-philosophique, servira dans le siècle qui suivra à l'asservir tout à fait [3].

Déjà les grammairiens de la deuxième moitié du XVII^e siècle sont incontestablement plus prétentieux que leurs devanciers. On sait comment Bossuet leur donnait imprudemment le droit de l'être : « Vous êtes, disait-il à l'Académie, un conseil réglé et perpétuel dont le crédit, établi sur l'approbation publique, peut réprimer les bizarreries de l'usage et tempérer les dérèglements de cet empire trop populaire». Les livres qui se publient n'osent pas encore, en général, se nommer autrement que Remarques ou Observations ; en réalité chaque auteur sent bien qu'il y a dans son œuvre une part de création personnelle, et il n'en impose pas moins ses « remarques » comme des lois. Même ailleurs que dans les publications académiques, les mots de « décidé, décision » reviennent à chaque instant. On vote et l'opinion de la majorité est réputée règle de la langue. Le plus célèbre de ces votes est celui par lequel l'Académie décida qu'on ne déclinerait plus les participes actifs. Il y a d'autres exemples analogues. A partir de cette époque commence en réalité une nouvelle période dans l'histoire de la langue, celle où des hommes, tout en jugeant les questions en scolastiques, bien moins d'après l'usage que d'après

1. Il y en a d'autres. Lancelot ne se pique pas de cette exactitude scrupuleuse que priseront tant les grammairiens du XVIII^e siècle et ceux du XIX^e siècle commençant. Au chapitre VII, après avoir dit que les articles n'ont point de cas, l'auteur parle à chaque instant du génitif, du datif, de l'article. Fromant se plaint de « l'obscurité inconcevable que le docte Lancelot a répandue sur les idées du savant Arnauld » (*Supplément à la grammaire générale et raisonnée*, 2^e partie, chap VII, fin). « Obscurité » est excessif ; mais il y a bien évidemment, par endroits, défaut de netteté et de suite.

2. Voir p. 37, sur le pluriel des noms ; p. 86, sur la distinction des adverbes et des prépositions ; p. 75, sur *qui* commençant une période.

3. Sainte-Beuve a déjà fait la critique de la Grammaire générale (*P.-R.*, III, 469) : « Cette façon de tout traduire en raison, si elle sert la philosophie, court risque de frapper dans une langue bon nombre de locutions promptes, indéterminées, qui, bien qu'elles aient leur raison, ne l'ont qu'insensible et secrète, et en tirent plus de grâce. »

la tradition et les textes, sont reconnus et sacrés interprètes de l'usage. En un siècle, l'empire de la langue a passé à des théoriciens professionnels. Il est facile de montrer et de blâmer l'abus qu'ils ont fait de leur autorité. Mais ces excès étaient inévitables. Il n'est pas une classe d'hommes qui, se voyant déférer du consentement général un empire sans contrôle, ne soient portés bientôt à le rendre tyrannique. Les professeurs de cette nouvelle science, les prêtres de ce nouveau culte n'ont pas échappé à la loi générale. Ils ont une autre excuse, ils ont voulu immobiliser ce qui est de sa nature mobile. C'est qu'une grande littérature une fois née, les derniers défenseurs de la supériorité du latin ne pouvaient plus guère reprocher au français qu'un certain manque de fixité. Ses défenseurs ont voulu lui donner ce qui lui faisait défaut. La valeur de l'idiome se fût sans doute fait reconnaître sans ce sacrifice. Mais un vague instinct disait au public qu'on avançait ce moment si désiré au prix d'un peu de liberté. On paya avec goût la rançon.

---

## CHAPITRE VI

### ATTITUDE DES ÉCRIVAINS ET DU PUBLIC

LES PROTESTATAIRES. HORS DE FRANCE. — Petit, dans ses *Dialogues satyriques et moraux*, discute non pas simplement les œuvres des remarqueurs, mais les principes même sur lesquels ils s'appuyaient, principes qui, à la Cour, semblaient définitivement établis. L'un des interlocuteurs soutient contre Cléante que le progrès est illusoire, et que toutes les prétendues améliorations apportées à la langue ne l'ont pas fait avancer dans la perfection. Les mots de Monstrelet qu'on dit si vieux paraissaient fort bons de son temps. « S'il revenoit au monde, il trouveroit que nous aurions si bien gasté nostre langue, qu'il auroit de la peine à la reconnoistre, et mesme il nous accuseroit d'en avoir fait une toute nouvelle... il n'y a que l'habitude de parler de nostre maniere qui nous la fait trouver belle ». Poussé par son adversaire, Cléante en vient même à énoncer des vérités plus hautes : « Ils ne viendront jamais à bout de la mettre à son point de perfection... Ils ignorent ce point de perfection. Bien loin d'en venir à bout, il ne faut pas plus d'un demi-siecle pour renverser tout leur travail. Cela a été dés la naissance de nostre Langue et dans son progrés, il ne faut pas estre grand Prophete pour assurer que cela sera jusqu'à sa mort. C'est par cette raison que je soutiens qu'elle est aussi éloignée de sa perfection qu'elle le fut jamais ; ou qu'elle a esté également parfaite en tous les temps, et mesme dés le point de sa naissance » (*Dial.*, 126-128).

Mais c'est là un livre d'Amsterdam. Le calviniste Leclerc, proteste à son tour, d'Amsterdam encore. Rendant compte de l'édition de Vaugelas donnée par Thomas Corneille, il se demande si à tous ces travaux la langue française n'a pas plus perdu que gagné [1]. Contrairement à ce qui s'est passé à Rome, en France, dit-il, quand on a commencé à cultiver la langue française, on ne s'est pas mis à étudier plus qu'auparavant. Ils ont fait consister le bel esprit à entretenir agréablement une femme dont les lumières bornées se trouvaient à peu près de la même étendue que les leurs. Cependant l'usage de ces gens-là n'a pas moins été la règle de la

1. *Bibl. univ.*, 1687, t. VII, p. 182.

langue française, que s'ils avaient été très savants, et qu'ils se fussent appliqués avec soin à l'étudier. Les auteurs les plus estimés ont cru les devoir imiter, particulièrement en notre siècle, où l'on s'est fait une règle d'écrire comme on parle. Cette conduite de la nation française a ôté à notre langue l'abondance des mots, et des phrases, la force de l'expression, et la cadence majestueuse des périodes que l'on remarque dans les langues grecque et latine [1]. Ce n'est pas qu'on veuille nier qu'elle ne se soit embellie à quelque égard, ou blâmer ceux qui suivent l'usage moderne. Mais on soutient qu'à tout compter elle a plus perdu qu'elle n'a gagné.

Saint-Evremond, avec des phrases plus prudentes, insinue qu'il a pour l'avenir des craintes qui semblent bien, malgré toutes les réserves, inspirées par le présent : « J'avoue qu'on n'a pas le même droit contre MM. de l'Academie ; Vaugelas, Ablancourt, Patru, ont mis notre langue dans sa perfection ; et je ne doute point que ceux qui écrivent aujourd'hui ne la maintiennent dans l'état où il l'ont mise. Mais si quelque jour une fausse idée de politesse rendoit le discours foible et languissant ;... si un trop grand attachement à la pureté produisoit enfin de la sécheresse ; si pour suivre toujours l'ordre de la pensée, on ôtoit à notre langue le beau tour qu'elle peut avoir, et que la dépouillant de tout ornement, on la rendît barbare, pensant la rendre naturelle, alors ne seroit-il pas juste de s'opposer à des corrupteurs, qui ruineroient le bon et véritable stile, pour en former un nouveau aussi peu propre à exprimer les sentimens forts, que les pensées délicates ? » (*Œuv.*, éd. 1753, IV, 188.) Quelques pages plus haut, il est plus net, sur un point au moins : « On peut disputer à MM. de l'Academie, dit-il, le droit de régler notre langue comme il leur plaît.

1. Pour reconnaître combien elle est appauvrie il suffit de lire Amyot. Et Leclerc continue : « Ceux qui écrivent s'apperçoivent souvent qu'ils auroient besoin de ces mots qui ont vieilli, ou qui vieillissent, quoi que dans la conversation on ne s'en apperçoive point, parce qu'on ne fait pas difficulté de redire plusieurs fois le même mot... Il en est de même des phrases que des mots. Il étoit autrefois permis d'en transposer un peu l'ordre, de mettre le verbe à la fin, et de retrancher les articles... Outre cela nous n'osons pas prendre la même hardiesse à l'égard des Métaphores, que l'on remarque dans nos bons Auteurs du Siecle passé... Nôtre Langue est devenuë à cet égard non seulement *chaste*, mais même *précieuse*, si j'ose m'exprimer ainsi. J'avouë que nous avons quelques mots et quelques phrases, que l'usage a introduites, depuis quelques années, mais on reconnoîtra que ces phrases et ces mots sont en tres petit nombre, en comparaison de ceux que nous avons perdus, comme on le verra d'abord en comparant un de nos vieux Dictionnaires avec les nouveaux... » Enfin si on doute encore, il n'y a qu'à essayer de traduire quelques pages d'un dictionnaire grec ou italien. « Ce qu'on appelle l'ordre naturel d'une Phrase,... rend souvent nôtre Langue platte et languissante, » comme l'a montré l'abbé Danet. Vossius nous l'a déjà reproché. Mais dames et cavaliers n'entendraient rien à la moindre transposition.

Il ne dépend pas des Auteurs d'abolir de vieux termes par dégoût, et d'en introduire de nouveaux par fantaisie. Tout ce qu'on peut faire pour eux, c'est de les rendre maîtres de l'usage, lorsque l'usage n'est pas contraire au jugement et à la raison » (*Ib.*, 186).

Bayle ne pouvait guère ne pas être avec les protestataires. Il s'en est expliqué plusieurs fois. Admettant sincèrement certaines réformes qui allaient en effet à rendre la langue plus nette et plus sincère [1], il insère au contraire dans sa préface même, des réserves très significatives [2]. Puis, dans les notes très développées des articles Poquelin et Gournay, dont j'aurai à reparler, il dit nettement ce qu'il pense du régime auquel on soumet la langue. Après avoir prononcé, lui aussi, que Molière se donnait trop de liberté d'inventer de nouveaux termes, et de nouvelles expressions, qu'il lui échappait même fort souvent des barbarismes, il ajoute : « Prenez bien garde qu'on ne blâme ici que l'excès de sa liberté ; car au fond, l'on ne nie pas qu'il ne s'en servît bien souvent d'une manière très-heureuse et qui a été utile à notre langue. Il a fait faire fortune à quelques phrases, et à quelques mots qui ont beaucoup d'agrémens. »

En France. La grammaire et les partis religieux. — Pendant qu'au dehors on pèse et on examine la réforme de la langue, qu'on en voit les défauts comme les avantages, à l'intérieur, l'idolâtrie grammaticale n'a guère que des fidèles. L'équivalent de M^lle de Gournay, voire même de La Mothe le Vayer ou de Dupleix n'existe plus. Tout le monde accepte en gros les théories de Boileau et du P. Rapin : « Quoy qu'on puisse dire de grand, d'exquis, d'admirable, il devient méprisable et odieux dés qu'il n'est pas pur : et les plus beaux sentimens du monde n'ont point de grace dés que la cons-

1. Bayle a eu soin d'éviter les vraies fautes : savoir les équivoques, les vers, et l'emploi dans la même période d'un *on*, d'un *il*, de *pour*, de *dans* avec différents rapports : il prend soin de faire qu'un *il* au commencement d'une période se rapporte non à un cas oblique, mais à un nominatif de la précédente, etc.

2. « L'oserai-je confesser ? Le style est une autre cause de ma lenteur : il est assez négligé ; il n'est pas éxemt de termes impropres, et qui vieillissent, ni peut-être même de barbarismes ; je l'avouë, je suis là-dessus presque sans scrupules. Mais en récompense je suis scrupuleux jusqu'à la superstition sur d'autres choses plus fatigantes. Les plus grans Maîtres, les plus illustres sujets de l'Académie françoise se dispensent de ces scrupules, et nous n'avons guére que trois ou quatre Ecrivains qui ne s'en soit pas guéris. C'est donc pour moi une grande mortification, de ne me pouvoir mettre au-dessus de ces vetilles qui font perdre beaucoup de tems, et qui gâtent même quelquefois les agrémens vifs et naturels de l'expression, quand on la corrige sur ce pied-là. Je suis si peu capable de secouër ce pesant joug, qu'au cas qu'on réimprime ce Dictionnaire, mon principal soin sera très-assurément de rectifier, selon les Loix rigoureuses de notre Grammaire, toutes les fautes de Langage qui sont demeurées dans cette Edition » (Préf. de la 1^re éd., p. IV).

truction leur manque. Cette pureté d'écrire s'est si fort établie depuis quelque temps parmy nous, que c'est estre bien hardy que de faire des vers dans un siecle aussi delicat que le nostre, sans sçavoir parfaitement la langue ». (*Refl. s. la Poet. d'Arist.*, 68-9, 1674).

Assurément les uns sont plus enthousiastes que les autres. Dans le parti jésuite, on est très porté aux subtilités de la grammaire française. Les contemporains eux-mêmes l'ont remarqué. Racine trouve que les jésuites ont une pureté grammaticale qui va jusqu'à l'affectation (IV, 440, *Port-Royal*). Il y a peut-être un peu de Port-Royalisme dans ce jugement. En tous cas, leurs adversaires n'ont pas un Bouhours ni personne qui lui ressemble. Or Ogier, Chifflet, Pomey, Danet sont aussi des Jésuites. Toute la congrégation charge le P. Bouhours de corriger le style et le langage des œuvres qu'elle publie[1]. Il n'est que de lire la critique que le P. Daniel fait des *Provinciales*, pour se convaincre de la passion avec laquelle les Pères se jettent dans le purisme. Tout un chapitre de son pamphlet est consacré à démontrer qu' « on a bien pardonné à Pascal »[2], sous le rapport du style. La campagne contre le *Testament de Mons* est aussi vive. Sans doute, plusieurs grammairiens ont fait quelquefois des réserves sur la méthode jésuite[3]. Mais il est significatif que la société en ait eu une, et que dans certaines de ses maisons d'éducation, toutes latines pourtant, on ait jugé des questions de grammaire[4].

Les Jansénistes, au contraire, ne cédèrent jamais à la mode. Ils ont fait la *Grammaire générale* ; ils n'ont pas eu, que je sache, un vrai puriste. Jamais, les scrupules de langue ne furent proprement leur fait. Sans doute ils n'en étaient plus à l'ignorance de Saint-Cyran disant : « Je ne sais qui est ce M. de Vaugelas qui

1. Doncieux, *o. c.* 69. Cependant Bourdaloue s'émancipe de son autorité.

2. « Ho ! dit Cleandre, vous m'avez fait peur en me menaçant de l'Academie Françoise. Mais je jurerois bien que ce que vous venez de lire n'en est jamais sorti. C'est quelque extrait des Lettres du *Secretaire à la mode*. L'agréable jeu ! *J'exterminerois de tout mon pouvoir ce pouvoir qui fait tant de bruit.* Ce *pouvoir Académique*, qui n'est qu'un *pouvoir éloigné*. Que ce dernier mot qui ne signifie rien, est bien placé-là, tout exprés pour faire l'antithese avec le *pouvoir prochain ! Je suis marry que tout mon petit pouvoir ne sçauroit m'acquitter envers vous :* L'heureuse cheute ! l'ingenieux galimatias, que ce *pouvoir prochain qui fait tant de bruit pour rien et sans sçavoir autrement ce qu'il demande* ! Serieusement il faut avoüer qu'on a bien pardonné à Pascal. » (*Entret. de Cl. et d'Eudox.*, 214-5).

3. « Les P. Jésuites accoûtumés à raisonner sur les Langues dans leurs Classes veulent tout mettre dans les régles sans trop examiner si l'usage se soumet à leurs leçons aussi aveuglément que le font leurs écoliers » (Alem., *N. Rem. de Vaug.*, 58).

4. Arrest prononcé en la Cour grammaticale des Jésuites de la Ville d'Aix, cité par La Chèvre, *Rec.*, III, 155.

vous écrit [1]. N'empêche que M. de Saci refusa de se soumettre aux observations de Bouhours. Comment y eût-il consenti, lui qui se demandait si, en traduisant l'Ecriture en un style à peu près clair, il n'avait pas été contre les volontés divines [2]? On verra plus loin Barbier d'Aucour et Nicole défendre résolument ceux qui se croient le droit de faire un mot dont ils ont besoin.

Ainsi, les inclinations ne sont point égales, mais elles sont pareilles, et c'est un fait très significatif qu'entre hommes si profondément divisés, les divergences n'aillent pas à une complète opposition de principes. Loin de là. D'un des partis à l'autre on dispute, on se dénonce. Il arrive souvent qu'un examen de doctrines s'accompagne d'un examen de langage. Or de chaque côté on tâche de prendre l'adversaire en faute, on signale ses solécismes. C'est une façon de lui nuire et de le compromettre. L'un des camps n'est pas pour la règle, l'autre contre elle, mais chacun tâche de prouver que les écrivains du parti adverse l'ont violée. Rien ne marque mieux le respect qu'elle inspire aux deux combattants.

Entre écrivains, entre grammairiens on a fortement bataillé aussi. Il y a eu des jalousies, des coteries, des cabales, Cotin contre Boileau, Pradon ou Subligny contre Racine. Bouhours et Ménage, Andry et Bouhours ont rompu du bois. Un titre en dit long: *Guerre civile des François sur la Langue*. Toutefois dans cette guerre civile, il ne s'est jamais agi de renverser le trône de Vaugelas, mais seulement de l'occuper.

La grammaire et le public. — Que sert, dit le *Mercure réprouvé* (14), la pureté de langage, si elle n'est accompagnée de quelque trait d'esprit qui chatouille l'oreille du lecteur, à qui l'on doit s'étudier de plaire plutôt qu'aux grammairiens [3] ? Sans doute. Mais le trait d'esprit eût-il suffi sans la pureté de langue ? Le monde d'alors ne l'eût point goûté, il était plus que jamais pas-

1. Cité par Sainte-Beuve, *P. R.*, l. II, ch. VIII, t. II, 49.

2. « Et Dieu jusqu'ici a voulu que sa parole fût enveloppée d'obscurités. N'ai-je donc pas sujet de craindre que ce ne soit résister aux desseins du Saint-Esprit que de donner comme j'ai tâché de faire, une version claire, et peut-être assez exacte par rapport à la pureté du langage? Je sais bien que je n'ai affecté ni les agréments ni les curiosités qu'on aime dans le monde, et qu'on pourroit rechercher dans l'Académie françoise : Dieu m'est témoin combien ces ajustements m'ont toujours été en horreur; mais je ne puis me dissimuler à moi-même, que j'ai tâché de rendre le langage de l'Ecriture clair, pur, et conforme aux règles de la grammaire : et qui peut m'assurer que ce ne soit pas là une méthode différente de celle qu'il a plu au Saint-Esprit de choisir? (*Entretien de M. de Saci avec Fontanes*, cité par Sainte-Beuve. *P.-R.*, l. II, chap. XVIII, t. II, 364.

3. Voir dans La Chèvre, *Bib. des Recueils*, III, 133, diverses piécettes dont une lettre critique sur les mots *hostilement*, *payen*, et *chiourme*.

sionné de grammaire. La multiplicité des Remarques et Observations de toute sorte est déjà un symptôme. Il y en a vingt autres. La grammaire entre dans les recueils de pièces à la mode. La pureté devient une forme de la politesse. Philaminte la demande à sa servante, nous en rions, et Chrysale s'en indigne. Mais, vingt ans plus tard, des maîtres de belles manières enseigneront qu'elle fait partie de la civilité [1]. On raille Alcidor, le pédant de grammaire, mais qui le raille? un puriste renforcé, l'abbé de Bellegarde [2]. Ce n'est pas au grammairien qu'il en veut, c'est à l'homme qui étale son savoir à propos et hors de propos. Évidemment un Dangeau n'était pas l'idéal qu'on se proposait, et Saint-Simon se moque d'une vie consacrée aux rudiments et à Despautère [3]. Mais un homme du monde, sans rien affecter, devait pouvoir dire comme La Rochefoucauld : « je possède assez bien ma langue » (I, 7). Lamoignon, autant que don Felibien, éprouve le besoin d'avoir l'imprimatur de Bouhours.

Les femmes en particulier sont enragées de purisme. Les railleries de Molière ne les arrêtent point [4]. Pour être « précieuses » ou « illustres », elles ne craignent pas un peu de ridicule. Vers les autres sciences elles n'ont qu'un penchant, des velléités. En grammaire elles savent, elles discutent et tranchent. La doctrine qui fonde tout sur l'usage les a habituées à s'en donner le droit. Il est hors de doute que certains chapitres de grammairiens se sont inspirés directement des cercles. Rien de plus curieux, par exemple, que de voir le genre de certains noms se régler par galanterie, si bien qu'on pourrait écrire un piquant article : Les femmes et le genre des noms [5]. Nous verrons d'autres effets de leur influence, quand nous

1. Voyez le *Nouveau Traité de la civilité françoise*, Paris, Villette, 1688, 219 (ch. VIII, sect. XVI) : « Un enfant doit-il se servir de mauvais mots? Non, il ne doit se servir que de ceux qui sont honnestes, ordinaires, intelligibles, non affectez et propres au sujet, dont on parle. Il doit principalement éviter les expressions impropres et qui sont meslées de barbarismes, comme *il allit*, *il parta*, *j'allions* au lieu de dire *il alla*, *il partit*, *nous allions*, etc. Il doit encore éviter le patois des provinces, qui est un François corrompu, comme *j'ay tombé mon gand*, *sortez ce cheval de l'écurie*, au lieu de dire *j'ay laissé tomber mon gand*, *faites sortir ce cheval* ».

2. « On ne peut pas faire la moindre faute devant *Alcidor*, qu'il ne vous la reproche niaisement, s'il vous échappe quelque mot contre la justesse de la langue, il éclate de rire, et releve cette incongruité ; il vous cite *Vaugelas*, *Menage* et le *P. Bouhours*, pour achever de vous convaincre ; et se tournant vers ceux qui composent le cercle, il témoigne à l'assemblée que vous lui faites pitié, et qu'il est fort content de soi » (Belleg., *Reflexions sur le ridicule*, 58).

3. L'abbé de Dangeau, dit Mat. Marais (janv. 1723), n'a jamais rien écrit de bon ; c'était un difficultueux ridicule sur la pureté de la langue (*Journ.*, II, 399, éd. de Lescure). Sur l'Académie de son frère, la Martiale, où il jouait un rôle très important, voir le *Livre des Adresses de Paris*, I, 128.

4. Doncieux, *o. c.*, 62 et 274.

5. Ménage lui-même donne dans ces fadeurs : Les femmes qui disent *une*

parlerons de l'épuration du lexique. Toute une partie du travail fait sur la langue est due à leur présence et quelquefois à leur pression[1].

Les écrivains. — Les petits ont le fanatisme de la grammaire. Desmarets, Pradon, rappellent sans cesse Boileau à la règle. Un censeur s'attache à Madame de La Fayette, un autre à Pascal, un autre à La Bruyère; chaque fleur a ses pucerons.

Les grands écrivains, qui auraient pu avoir un mouvement de révolte, gardent une attitude plus que déférente. L'on chercherait vainement, je crois, chez les classiques, une page contre Vaugelas ou contre Bouhours, dans laquelle leur méthode soit discutée, où l'on se plaigne même de leur tyrannie. Plusieurs ont fait des réserves sur les excès des raffineurs. Molière a marqué plusieurs fois son dédain pour le pédantisme grammatical, il était tout de même pour Vaugelas. Il ne raille pas, parce qu'on « perfectionne » le langage, mais seulement parce qu'on a la prétention d'imposer des raffinements à des gens qui n'en ont que faire. Bossuet, après avoir communiqué à Bouhours son *Exposition de la Doctrine de l'Église*, proteste qu'il « n'auroit osé espérer qu'un homme dont la plume est si correcte et si delicate, loin d'etre rebuté de la simplicité de son style, lui donnât autant de louanges ». Si à chaque instant, dans ses *Sermons*, il vante la rusticité des orateurs chrétiens qui osaient discuter avec les maîtres de la rhétorique, s'il a l'air de vouloir comme eux renoncer à tout ornement, c'est que la tradition impose cette attitude. Il ne sacrifie pas le fond à la forme, sans doute; il ne néglige pas pour cela son style ou son langage. A l'occasion, il discutera des expressions de Richard Simon, comme le ferait un puriste.

Boileau aussi a senti à certains jours qu'on abusait. Il lui parais-

*ouvrage* devroient être libres (*O.*, I, 158); Richelet aussi : « Comme les dames qui s'expriment bien, et qui entendent le teâtre, disent presque toutes *une Episode ingenieuse*... je ferois quelquefois et pour l'amour d'elles, *Episode* féminin (*Genres*, 174)!

1. « Certaines petites pelées..... sous prétexte qu'on les a mises dans le *Grand Dictionnaire des Précieuses*, pour se moquer d'elles par une fine ironie qu'elles n'on pas l'esprit de connoistre, pensent qu'il y va de leur honneur de maintenir l'empire de la préciosité ridicule. J'en sçay une qui est devenüe tellement enflée de s'estre vüe en ce dictionnaire, avec des loüanges qu'on ne luy donnoit que pour l'entester à la faire devenir encor plus ridicule, qu'elle croid être la surintendante des *Précieuses*, et devoir regler tout ce qui les concerne. Elle a tant de vanité qu'elle appelle sa rüelle le « polissoir des esprits », et tient que c'est chez elle seulement qu'on leur peut donner le beau tour. Elle affecte de ne parler qu'en termes qui soyent de sa façon, et veut que les autres s'en servent à l'exclusion de tous ceux qui ont esté inventez par les sectatrices de la Préciosité. Elle a substitüé « irrision » en la place de « Risée »; elle use fort du terme de « Pruderie », et de celuy de « Ridiculité », et l'on m'a dit que depuis peu elle appelle le vitrage le « Transparent de la maison »; le lit « le Domicile du sommeil et des songes »; le miroir, le « Fidelle Conseiller du visage », et les autres choses par des noms aussi saugrenus. — O la ridicule *précieuse*! » (Robinet, *Panégyrique de l'École des femmes*, 1664, éd. Jacob, 27-28).

sait injuste que l'Académie ne trouvât dans l'Aristippe de Balzac que des mots à éplucher [1], mais il a, comme ses confrères, travaillé au Dictionnaire, et rien ne nous autorise à supposer qu'il ait eu des idées plus libérales qu'eux. Le fond de sa pensée est bien dans les vers célèbres :

Surtout, qu'en vos écrits la langue révérée
Dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée.
En vain vous me frappez d'un son mélodieux,
Si le terme est impropre, ou le tour vicieux,
Mon esprit n'admet point un pompeux barbarisme,
Ni d'un vers ampoulé l'orgueilleux solécisme.
Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin,
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.

(*Art Poétique*, ch. I[er], v. 155-162).

L'humilité de Racine était parfaitement sincère, quand il écrivait au P. Bouhours : « Je vous envoie les quatre premiers actes de ma tragédie et je vous envoierai le cinquième, dès que je l'aurai transcrit. Je vous supplie, mon Révérend Père, de prendre la peine de les lire, et de marquer les fautes que je puis avoir faites contre la langue, dont vous êtes un de nos plus excellents maîtres » (VI, 515-6) [2]. Bayle lui-même, à certains jours, fait la grimace sur un mot de Molière [3]. A dire vrai, si tous n'ont pas la superstition de la grammaire, ils en ont au moins le respect.

Au reste, presque tous les écrivains de marque ont fait partie de l'Académie. Ils assistent peut-être irrégulièrement, comme les autres membres, aux séances où on achève l'œuvre du Dictionnaire, où on discute sur des points de grammaire. Nous ne savons pas ce qu'ils ont proposé ou accepté, mais nulle part ils ne nous ont dit ni leurs répugnances, ni même leur ennui. Il semble tout au contraire qu'ils aient docilement pris leur part de l'œuvre commune. Peut-être souffraient-ils, à certains jours, ainsi que l'affirme Char-

1. « Ces M[rs] y examinent présentement l'*Aristippe* de Balzac, et tout cet examen se réduit à lui faire quelques misérables critiques sur la langue » (*Corr. de Boil. et Bross.*, XX, p. 43).

2. Cf. « Je vous envoie, mon Révérend Père, trois exemplaires de nos harangues académiques. Je vous prie de tout mon cœur d'en vouloir donner un au R. P. Rapin, et un au R. P. de la Baune. J'ai bien peur que vous ne trouviez sur le papier bien des fautes, que ma prononciation vous avoit déguisées ; mais j'espère que vous les excuserez un peu, et que l'amitié que vous avez pour moi aidera peut-être autant à vous éblouir que ma déclamation l'a pu faire. Je suis de tout cœur votre très humble, etc » (Id., Janvier 1685, VI, 526-27).

3. « On voit dans le même poëme *Marquis repoussable*, terme barbare. On y voit *prevenant amas*, autre terme barbare; car le mot *prevenant* n'est en usage qu'au figuré, et ne signifie pas un homme qui est passé devant d'autres » (Bayle, *Dictionn.*, art. Poquelin).

pentier, de voir l'excès de sévérité où l'on tombait[1]. Ils avaient toutefois conscience que leur temps créait une chose qui n'avait pas encore existé : une langue réglée d'un commun accord entre les grammairiens qui légiféraient, les auteurs qui s'en servaient et le public qui la lisait.

Les résistances tacites. Quelques indépendances. — Ce qui précède ne tend pas à prouver que la soumission aux arrêts des puristes a été uniforme chez tous les écrivains. Sans cela on n'eût pas fait de nos jours les études ou les lexiques qui ont paru, ou bien ils ne seraient pas ce qu'ils sont, car, à l'analyse, le dépouillement des textes eût donné un résultat identique, ce qui n'est pas. Entre La Fontaine et Mme Deshoulières, Molière et Racine, Bossuet et Saint-Simon, il y a non seulement une différence de style, mais certaines différences de langue, qui consistent en autre chose qu'en un emploi variable d'un fonds commun.

C'est que d'abord plusieurs auteurs se sont affranchis, sans en rien dire, des prescriptions qui pesaient sur eux. Quelques-uns y étaient dans une certaine mesure autorisés par les grammairiens eux-mêmes ; c'étaient d'abord les écrivains « comiques, satiriques et burlesques », que Vaugelas avait déjà mis hors de cause. Quand le genre eut produit Molière, quand il fallut reconnaître qu'il avait sa noblesse, on s'avisa — fort injustement — de reprocher au poète de n'avoir pas évité le jargon et le barbarisme. Mais Molière eût eu les textes pour lui. Cela est si vrai que Racine lui-même n'a pas gardé, dans *Les Plaideurs*, les scrupules qu'il montrait ailleurs. La Fontaine eût pu exciper d'une tolérance analogue ; il composait dans un genre non classé, qui ne commença d'exister qu'après lui et par lui. Comme Molière, et plus que lui, il eût sans doute été indépendant par caractère ; il se trouvait être en outre, par profession, à peu près libre. Aussi sa langue est-elle justement le contraire de la langue poétique du temps ; une grande partie de son charme est fait de toutes les audaces que l'on condamnait. Il faut en dire autant des *Lettres* que des comédies ou des fables. Faites ou non pour le public, elles participent des libertés de la conversation. Et cela explique que Chapelain lui-même s'en donne librement, et emprunte ou compose des mots comme Mme de Sévigné ou Bussy, avec le goût seulement et la grâce en moins. Voilà déjà un certain nombre de gens

1. « Elle (la langue françoise) n'est que trop severe. Elle n'est que trop chastiée, et nos Escrivains s'en plaignent tous les jours, dans les difficultez qui naissent de sa grande exactitude. C'est une langue toute naturelle, toute de bon sens » (Charpent., *Excell. de la L. Fr.*, 377-8).

en marge des règles ! Et il faudrait mettre avec eux les auteurs de mémoires, les érudits, les écrivains scientifiques. Un Saint-Simon eût désespéré, je ne dis pas Bouhours, mais même Vaugelas.

Or à cette première classe viendrait s'ajouter encore celle des hommes qui, ayant plus souci des choses que des mots, ou tout au moins, ayant des choses à dire, se sont un peu élargis, quand les règles leur paraissaient trop étroites. Nous en avons vu quelques-uns en revendiquer le droit. D'autres, comme Bossuet, se sont licenciés sans en rien dire, lorsqu'il le fallait. Les archaïsmes sont très nombreux dans certaines de ses œuvres, les latinismes ne le sont pas moins. Et Massillon, Bourdaloue ne se sont pas plaint non plus, à l'occasion, un mot dont ils avaient besoin. Malgré la censure de Bouhours, le style jésuite prenait parfois les licences du style janséniste.

On comprend pourquoi je ne puis pas poursuivre cette revue. Il est hors de mon sujet d'étudier quel usage chacun de nos écrivains a fait de la langue ; c'est affaire à ceux qui analysent leur talent d'analyser aussi leurs moyens d'expression. Je voulais marquer seulement que, pour des causes diverses, un certain nombre de ceux que nous comptons comme les plus grands ne se sont pas astreints à une régularité toute passive.

En outre, parmi ceux que leur genre et leur tempérament portait à accepter la contrainte, encore en est-il que leur génie a défendus au moins de la servilité. Marty-Laveaux a démontré (*Lex. de Rac.*, Préf.) que le plus considérable d'entre eux, Racine, s'il n'est pas un inventeur de mots, a du moins conservé dans ses tragédies des termes familiers, qui paraissaient d'un emploi hardi, et qu'il a créé beaucoup d'expressions neuves, d'alliances de mots et de tours de phrase inconnus. Il y a mieux, et je citerai plus loin des mots ou des expressions condamnés par des grammairiens, qui ont réussi malgré eux. Une quantité de vocables nouveaux, ignorés de l'Académie, de Richelet, et même de Furetière, se rencontrent dans des textes qui ne sont ni des lettres, ni des bouffonneries.

Tout ce que les remarqueurs ont déclaré hors du bon usage, pour être familier ou vieilli, ne s'en est pas trouvé perdu sans recours. Des mots, soi-disant supprimés, sont parvenus à vivre, sans toujours reprendre cependant le rang qu'ils avaient. Les irrégularités grammaticales pullulent de même, comme on le verra par la suite.

Ces réserves ne vont pas à nier l'immense influence des grammairiens. Si elle avait été moindre, il eût fallu faire ce livre autrement. Je devais observer seulement que leur autorité n'avait pas été

absolue, parce qu'elle ne pouvait pas l'être. Mais elle ne fera que grandir, et si la langue de 1660 à 1715 n'est pas encore tout à fait la leur, le plus souvent ce n'est pas qu'on prétende s'émanciper de leur doctrine, c'est que cette doctrine n'est pas assez nette ou assez ferme pour qu'on puisse la suivre en toute sûreté. En somme beaucoup de péchés d'omission et d'ignorance, peu de péchés d'intention.

Cependant, à la fin du règne, pendant cette période où tout le bel édifice se lézarde désastreusement, quelques symptômes de lassitude, quelques velléités d'indépendance se marquent chez certains écrivains. La Bruyère n'est point contre la règle, ce serait lui faire tort que de le poser en révolté. Parmi les mérites qu'il reconnaît à Richelieu, ne le félicite-t-il pas d'avoir su quelle est la nécessité de la grammaire, base et fondement des autres sciences (*Disc. à l'A.*, II, 459) ? N'a-t-il pas exprimé ses regrets que les femmes ne soient pas toujours correctes, et que Molière n'ait pas évité le jargon et le barbarisme (I, 128) ? On pourrait citer d'autres textes, dont celui-ci, qui est la reconnaissance du travail accompli : L'on écrit régulièrement depuis vingt années ; l'on est esclave de la construction ;... l'on a mis enfin dans le discours tout l'ordre et toute la netteté dont il est capable : cela conduit insensiblement à y mettre de l'esprit (éd. 4, I, 147). Un autre est plus formel encore : « L'on doit avoir une diction pure, et user de termes qui soient propres » (éd. 4, I, 146).

Mais ailleurs combien de fois sent-on un regret, et comme un blâme réservé ! Le célèbre passage du chapitre *De quelques usages* conclut bien que la raison veut qu'on suive l'usage, mais il énumère les pertes subies, et laisse apercevoir les inconvénients du système qui empêche les forces créatrices de faire leur œuvre et de donner satisfaction aux besoins [1]. La Bruyère voit l'étroitesse de certaines règles : « L'on peut en une sorte d'écrits hasarder de certaines expressions, user de termes transposés et qui peignent vivement, et plaindre ceux qui ne sentent pas le plaisir qu'il y a à s'en servir ou à les entendre » (I, 149-150). Quand il constate ailleurs qu'il est peut-être moins difficile aux rares génies de rencontrer le grand et le sublime que d'éviter toutes sortes de fautes (I, 125), n'est-ce pas une façon de se plaindre de la contrainte? Enfin, une fois au moins il a dit leur fait aux puristes. « Ils sont comme pétris de phrases et de petits tours

1. « Est-ce donc faire pour le progrès d'une langue, que de déférer à l'usage ? Seroit-il mieux de secouer le joug de son empire si despotique ? Faudroit-il, dans une langue vivante, écouter la seule raison, qui prévient les équivoques, suit la racine des mots et le rapport qu'ils ont avec les langues originaires dont ils sont sortis, si la raison d'ailleurs veut qu'on suive l'usage? » (éd. 7, II, 215).

d'expression, concertés dans leur geste et dans tout leur maintien ; ils sont *puristes*, et ne hasardent pas le moindre mot, quand il devroit faire le plus bel effet du monde; rien d'heureux ne leur échappe, rien ne coule de source et avec liberté : ils parlent proprement et ennuyeusement » (I, 223).

Il me paraît hors de doute qu'il n'avait point pour l' « art » la condescendance sans limite de certains autres, il sentait que l'homme dont l'esprit est vaste, sort de cet art pour l'ennoblir, et s'écarte des règles, si elles ne le conduisent pas au grand et au sublime, « toujours sûr et confirmé par le succès des avantages que l'on tire parfois de l'irrégularité » (I, 147). Mais il n'a formellement dit nulle part que cette indépendance à l'égard de la rhétorique ou de la poétique pouvait être étendue à la grammaire.

Seul Fénelon, avec la hardie originalité de son esprit, s'avoue nettement hostile aux superstitions régnantes. Il n'y a point à essayer d'affaiblir la portée de la doctrine contenue dans le « Projet d'enrichir la langue ». C'est la négation même des théories reçues sur le néologisme, et ne nous étonnons point qu'elle ait été tenue pour une des plus chimériques productions de cet esprit hasardeux. Il convient toutefois de rapprocher ce passage de plusieurs autres, qui en marqueront exactement le caractère. Il n'y est question que des mots et non de la manière de les assembler. Au reste, même dans ce chapitre, il ne s'agit point de supprimer toute autorité. Comment cette idée se concilierait-elle avec le projet de faire une grammaire française? N'y est-il pas dit que la plupart des Français auraient quelquefois besoin de consulter la règle ? « Ils n'ont appris leur langue que par le seul usage, et l'usage a quelques défauts en tous lieux. Chaque province a les siens ; Paris n'en est pas exempt. La Cour même se ressent un peu du langage de Paris, où les enfants de la plus haute condition sont d'ordinaire élevés. Les personnes les plus polies ont de la peine à se corriger sur certaines façons de parler, qu'elles ont prises pendant leur enfance en Gascogne, en Normandie ou à Paris même par le commerce des domestiques » (*Let. à l'Acad.*, ch. II). Les Grecs et les Romains s'appliquaient dans un âge mûr à la lecture des grammairiens. Il faut les imiter pour « remarquer les règles, les exceptions, les étymologies, les sens figurés, l'artifice de toute la langue, et ses variations » (*Ib.*) [1]. C'est là le ton d'un homme qui n'est point d'accord avec les gram-

1. Le texte primitif, donné par M. l'abbé Urbain dans un très curieux article, R.H.L., 1899, p. 367, n'est pas essentiellement différent, quant aux idées. Valincour, lui, cherche tous les moyens de donner à la grammaire une autorité plus grande. Les

mairiens sur tous les points, mais qui ne leur conteste nullement le droit de jouer un rôle, et d'exercer leur autorité.

Observations publiées sur les Remarques de Vaugelas sont de « sages décisions », auxquelles il se faut tenir et dont l'Académie devrait accroître le nombre. « Il faudroit convenir que tous les académiciens qui sont à Paris seroient obligés d'apporter par écrit ou d'envoyer chaque jour d'assemblée une question sur la langue, telle qu'ils jugeroient à propos, sans même se mettre en peine de savoir si elle aura déjà été traitée par le P. Bouhours, par Ménage ou par d'autres. » A chaque séance on s'en occuperait, après avoir donné une heure au Dictionnaire ; ces remarques porteraient sur des textes qui présenteront des façons de parler qui le mériteront, ou par leur élégance, ou par leur irrégularité, ce sera pour les Français un moyen sûr de développer le fonds de notre langue, qui n'est pas encore parfaitement connue. « De ces remarques on pourroit aisément former le plan d'une nouvelle Grammaire françoise : et elle seroit peut-être la seule bonne qu'on ait vue jusqu'à présent. » Ces remarques publiées dans l'intervalle des éditions du Dictionnaire seraient « le journal de notre langue, et le dépôt éternel de tous les changements que fera l'usage. » Ce journal pourrait paraître tous les trois mois (*Mém.*, ch. I).

---

## CHAPITRE VII

### LA LANGUE LITTÉRAIRE ET L'ESPRIT GÉNÉRAL DU TEMPS

La raison d'une soumission si unanime et si complète à des règles si épineuses, est dans l'esprit général de l'époque, toute de centralisation et d'autorité. Le régime auquel est soumis la langue est le régime de tout l'État.

La Cour seule compte ; la France, Paris même ne compte plus. Du temps de Louis XIII, il se produisait encore des contacts. On avait beau isoler le Louvre, chaque fois qu'un cortège en sortait, il fallait rencontrer le peuple et l'entendre. Par la portière du carrosse arrêté, les femmes disaient leur mot à Anne d'Autriche. Or quand un jour une mère, dont les travaux de Versailles avaient tué le fils, insulta Louis XIV, il ne comprit pas, et demanda si les injures s'adressaient à lui. Les liens étaient coupés. A Versailles, il n'y a que des courtisans, le peuple habite au delà du parc et des bois, dans les lointains de la perspective. Le bruit qu'il fait, les plaintes qu'il crie, la langue qu'il parle ne parviennent pas au château. Un mot qui lui est renvoyé est comme un gentilhomme qui est exilé dans ses terres, il a cessé d'exister, on le traite comme un mort.

Le langage, dont la nature est de faire naître des plantes de toute essence, ne donne plus dans cet enclos de terre sassée, sarclée, ratissée, qu'une végétation choisie, variée sans doute, mais dont les espèces sont comptées et triées avec soin. Jadis, au XII^e siècle, le français avait été très homogène aussi, mais d'une homogénéité naturelle, due à l'absence d'éléments étrangers. Au XVII^e siècle, toutes sortes d'éléments étrangers font partie de la langue classique, mais ils ont été assimilés, digérés, fondus dans une unité voulue, dans un dialecte qui est le dialecte de la Cour, que tout le cercle réuni autour du maître s'efforce de parler sans faute et sans accent.

Le désir de s'exprimer librement, qui semble presque aussi incoercible que celui de penser ou de vivre librement, a été étouffé par un appétit d'ordre toujours croissant. Sur toutes choses règne un pouvoir presque divin, indiscutable et indiscuté. On ne subit pas son joug, on le célèbre. L'usage, mis en code par les autorités com-

pétentes, règne souverainement sur la langue. La grammaire, fondée sur lui, polit les langues, pense-t-on. Des maîtres en ont fait, sinon une science, du moins un art. Les plus grands esprits s'accordent à lui obéir, et trouvent tout naturel de limiter leurs besoins suivant la règle, au lieu d'établir la règle d'après leurs besoins. Aucun d'eux ne semble apercevoir que la langue est une matière que l'artiste a, partiellement au moins, le droit de créer. Ils se font une loi de la prendre telle qu'elle existe autour d'eux, déjà à demi façonnée par d'autres. Ils acceptent qu'on ne leur laisse qu'un droit d'assemblage et d'arrangement. Suivant un mot que La Bruyère a appliqué à d'autres choses, ils rendent au public ce que le public leur a donné.

On sait ce que ce public aimait ; comme tous les publics, il s'aimait avant tout lui-même, et modelait inconsciemment son langage sur ses goûts. Sa langue était, je n'ose pas dire une langue de classe, non pas que le mot me paraisse trop moderne, mais surtout parce qu'il est trop large encore, et que, malgré tout, une partie considérable de l'aristocratie ne vivait pas à la Cour, mais la langue d'un groupe pris dans une classe. Dans l'impossibilité où on était de la mettre tout à fait à part de la langue générale, on s'efforçait au moins de l'en distinguer autant que possible. Le nombre des mots importait peu, il s'agissait de n'admettre que des mots de qualité, qu'on articulait, comme on les arrangeait, d'une façon particulière.

Tout ce qui sentait la terre, la mécanique, la boutique, le Palais, l'École, était rebuté ou tenu pour suspect; on en préservait les livres comme les salons. Une pudeur discrète couvrait des mœurs assez libres. Une délicatesse aussi raffinée, qui chez beaucoup devenait de la pruderie, enveloppait de périphrases décentes les réalités grossières de la vie.

Longtemps après que l'astre du siècle avait commencé à baisser, on continua à croire ou à feindre de croire que son éclat était immortel, et que l'heure du zénith durerait toujours. Le gouvernement, qui avait réalisé une forme idéale, était inaltérable. La langue fut ordonnée, elle aussi, avec cette persuasion que « parvenue à son point de perfection », elle devait y rester toujours. Un sentiment d'orgueil faisait dire que les révolutions passées ne se produiraient plus, et qu'on allait sinon « fixer » le français pour jamais, du moins le mettre en tel état que des détails seuls pourraient y être modifiés par la suite. On avait en tout un « état parfait ». Dès lors on oubliait que vivre, c'est changer, et on organi-

sait l'idiome à l'image d'une langue morte, avec l'idée qu'il ne pouvait plus mourir [1].

Cette organisation avait ses maîtres des cérémonies. Elle avait aussi ses principes, analogues à ceux de la vie de Cour. A l'armée, Louvois avait transformé des bandes disparates en compagnies uniformes qu'il avait contraintes à marcher au pas. A la Cour chacun avait son numéro d'ordre dans la hiérarchie. C'étaient autour du roi et de la reine de grandes disputes sur un fauteuil, un tabouret ou un strapontin. Les mots ne marchaient ni ne s'asseyaient non plus comme il leur plaisait et à leur guise. Ils avaient leur rang, leur place et leur rôle. L'Académie, corporation de d'Hoziers officiels, était chargée de les porter, après recherches, sur son état, qui était le Dictionnaire, puis de les investir de leurs fonctions et de leur assurer leur service, suivant qu'ils convenaient aux divers genres et aux divers styles. Une compétition se réglait dans les formes et après exposé de titres. Au besoin, si une confusion risquait de se produire, on affectait à chacun des concurrents son costume ou sa livrée. *Appast* et *appas* mis à part sous deux orthographes, avec défense pour chacun de varier en nombre, n'avaient plus de possibilité d'empiéter l'un sur l'autre.

Dans les cérémonies ou les processions, la majesté de l'ordre dégénérait parfois en raideur. Les allées de Versailles, à trop s'aligner, faisaient d'un jardin une construction abstraite et géométrique. La logique mit aussi parfois dans la langue quelque chose de rigide et de compassé. La phrase, trop bien ordonnée, prit une marche où il entrait moins de grâce que de calcul et de science. Le style se guinda.

Enfin la vie de société détourna de la vie. Des fenêtres du salon des glaces, ce qu'on voyait, ce n'était pas la nature, mais un

1. Bouhours est persuadé que la langue est arrivée à son point de perfection. Il fait l'histoire de la réforme, et montre quel a été le rôle de Vaugelas et de Balzac. « Les changements qui se sont faits depuis trente ans ont servi de dernières dispositions à cette perfection où la langue française devait arriver sous le règne du plus grand monarque de la terre ». (*Entr.*, 122) Cf. : « Encore que nous n'ayons rien à craindre du côté des causes étrangères, le seul caprice des hommes est capable de faire quelques changements dans le langage. C'est la nature des choses vivantes, de changer de temps en temps, et s'il y a quelques langues modernes qui ne changent point, elles doivent être comptées entre celles qui sont mortes. Je ne prétends donc point que la nôtre ne change point du tout, mais je prétends que les changements qui s'y feront dans la suite des siècles ne seront ni plus essentiels ni plus remarquables que ceux qui s'y sont faits depuis trente ans. Je veux dire qu'ils n'altéreront point le fonds de la langue. Il y aura toujours la même naïveté, la même clarté, le même ordre et le même tour dans le style. Quelques mots et quelques façons de parler pourront s'établir selon la bizarrerie de l'usage ;... le nervèze, le galimatias et le phebus ne reviendront point » (*Ib.*, 127-128). Cf. « nôtre langue françoise, que l'on peut dire être dans sa perfection à cet égard » (*Menagiana*, II, 342).

arrangement de la nature, un parc créé, dont les avenues, même vides, restaient pleines des images de la veille, et de la presse des courtisans. Au reste les yeux n'allaient guère vers le dehors, ni vers le présage fâcheux du soleil qui se couchait ; ils se retournaient vers le spectacle du dedans, et se concentraient sur le maître qui n'avait point de soir. On l'y observait, et en même temps on s'y voyait, soi et les autres, dans la foule réfléchie par les miroirs sans nombre et serrés de la galerie. Le monde n'était point dehors, le monde était intérieur. Etrange destinée d'un mot qui pour le savant désigne l'univers, et qui, pour les hommes et les femmes de salon, se réduit au petit groupe dans lequel ils vivent et qui borne leur vue ! Par quels canaux la langue de cette société eût-elle senti monter en elle la sève de la vie universelle ? Dans quelles contemplations eût-elle pris le goût du pittoresque ? Elle se ferme aux images de cette nature, que les courtisans dédaignent ou ignorent. Seules, les splendeurs clignotantes des candélabres et des lustres éclairent les regards ; les grandes clartés simples et profondes ont cessé de luire. On s'épie entre soi, on se pénètre, on s'analyse dans le demi-jour des attitudes imposées ou calculées, au bal, au spectacle, aux réceptions, au lever. L'acuité de cette vision s'exaspère, et, pour exprimer d'imperceptibles nuances, trouve des finesses inconnues. Jamais raffineurs de langage ne dépassent le but, tant l'esprit et la parole se complaisent et se jouent dans les plus fines analyses et les plus subtiles distinctions. Travail délicat et profond, qu'aucune école n'eût pu produire, qu'aucun écrivain n'eût fait admettre, s'il eût été son œuvre propre, mais qui fut le produit naturel de la collaboration de toute une société, où les femmes ont joué un grand rôle, et où beaucoup d'hommes, sans avoir ni génie ni talent même, avaient du goût, de l'esprit et des loisirs.

---

# APPENDICE

## LISTE DES PRINCIPAUX OUVRAGES DU XVII^e SIÈCLE RELATIFS A LA GRAMMAIRE ET AU VOCABULAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

(*Les ouvrages exclusivement consacrés à l'orthographe sont exclus.*)

Je réunis ci-dessous, dans un ensemble, les principaux ouvrages relatifs à la langue française, qui ont paru *en France* entre 1660 et 1706. Ce catalogue n'empêchera pas de se reporter au *Chronologisches Verzeichniss* de Stengel, déjà cité, où on pourra chercher les ouvrages parus *à l'étranger*, mais d'où l'auteur a exclu beaucoup de ceux que je mentionne ici, qui n'étaient pas des grammaires à proprement parler[1].

1660[2]. [LANCELOT et ARNAULD], *Grammaire generale et raisonnée, contenant les fondemens de l'art de parler; expliquez d'une maniere claire et naturelle.* Paris, P. Le Petit, in-8 (Privil. du 26 août 1659 ; achevé d'imprimer le 28 avril 1660). S.

1661. A. DE MONTMERAN, *Synonimes et épithètes françoises, recueillies et disposées selon l'ordre de l'alphabet*, 2e édit., reveuë, augmentée et corrigée de nouveau. Paris, chez Jean Guignard, in-12. Bib. Mazar., 20216 A.

1662. *. DELAUNAY (Joannes), *Linguae gallicae Tyrocinium...* Aureliae, Aegid. Hotot., in-8. S. — * PIATUS (Joh.), *Atrium linguae Gallicae*, Argentorati in-8. S.

1663. COPPIER, Lyonnois, *Essays et definitions de mots, où sont comprises plusieurs belles et elegantes Dictions Latines et Grecques.* Lyon, Guich. Jullieron in-8.

1664. RAILLET (Philippus), *Triumphus linguae gallicae.* Lugduni, in-8, in platea des Terreaux, apud ipsum authorem. Bibl. Nat., X, 1239, in-12[3]. — POMEY (Le P.), *Dictionnaire royal des langues françoise et latine.* Lyon, in-4. Bibl. Mazar., 10172. — * TELLES (S.), *Gallicae linguae grammatica singulari methodo.... conscripta.* Argentorati, in-8. S.

1665. * DE MIRABEAU (J.-A.), *Grammatica gallica brevis quidem et succincta.* Argentorati, G. Andr. Dolhopfius et Joh. Eberh. Zetzner, in-8. S.

1667[4]. RICHELET, *Dictionaire de rimes dans un nouvel ordre.* Paris, in-12. — SOREL (Ch.), *La bibliotheque françoise, ou le choix et l'examen des livres francois qui traitent de l'eloquence...* Paris, Compag. des Libraires, in-12.

1668. JULIANI, *La nomenclature et les dialogues familiers, enseignans parfaitement les Langues Françoise, Italienne, et Espagnole.* Paris, Est. Loyson, in-12. Bibl. Nat., X, 1413. A la suite *les Proverbes divertissans, et les heures de recreation....* — BUFFET (Marguerite), *Nouvelles observations sur la langue françoise.... avec les Eloges des Illustres Scavantes.* Paris, J. Cvsson, in-12. Bibl. Mazar., 20223 A. — DU-TRUC (Louis), *Le genie de la langue francoise.* Strasbourg, in-12. Bibl. Brunot.

1669. FILZ, *Methode courte et facile pour apprendre les langues latine et fran-*

1. Je marque d'un astérisque les livres que je n'ai pas vus. Quand je n'ai pas trouvé le livre dans une bibliothèque publique, si je le possède, je marque : Bib. Brunot. S., dont je fais suivre un titre, signifie que le livre est cité dans Stengel.

2. A cette date paraît le grand *Dictionnaire des Précieuses*, bientôt suivi de la *Clef des Ruelles*, dont j'ai parlé dans le volume précédent.

3. Dans mon exemplaire, le titre est en français, mais l'ouvrage est en latin.

4. A cette date paraît le livre de Le Laboureur : *les Avantages de la langue françoise sur la latine* ; je le néglige ici, comme tous les livres apologétiques qui sont du même genre.

*çoise....* Paris, J.-B. Coignard, in-8°. Bibl. Ste-Genev., X, 281. — [J.-M.] **Les deux Visages de Nostre Langue.* Pour la rendre facile aux Estrangers. Paris. S. — *Mey (Alex.), *Grammatica gallicana.* Lyon, in-8°, S. — Delbrun (le P.), *Le grant apparat françois.* Paris, Henault, in-4°. Bibl. Nat., X, 1394.

1671. Bouhours (Le P.), *Les Entretiens d'Ariste et d'Eugene.* Paris, Seb. Mabre-Cramoisy, in-4°. — [Barbier d'Aucour], *Les sentimens de Cleante...* Paris, P. Le Monnier, in-12. — [Montfaucon de Villars], *De la delicatesse.* Paris, Cl. Barbin, in-8°. — Sorel (Ch.), *De la connoissance des bons livres.... ou examen de plusieurs autheurs* (Paris, And. Pralard, in-12. Bibl. Nat., Z, 316 A.) — Chaulmer (C.), *Nouveau dictionaire des langues latine et françoise dans leur pureté.* Paris, Soc. des imprimeurs, in-4. Bibl. Nat., X, 1395. — Richelet (P.), *La versification françoise ou l'art de bien faire et de bien tourner les vers.* Paris, Est. Loyson, in-12. Bibl. Ste-Gen., Y, 996, Rés. Bibl. Nat., Y, 4331 B.

1672. Mosant de Brieux, *Les origines de quelques coutumes anciennes et de plusieurs façons de parler triviales*, Caen, J. Cavelier, in-12. Bibl. Ste-Genev., X, 402, Rés. — Ménage, *Observations sur la langue françoise.* Paris, Cl. Barbin, in-12. —[Anon.], *La grammaire françoise donnant l'intelligence De cette langue, pour la sçavoir parler et écrire, sans autre étude précédente que d'avoir appris à lire.* Paris, Fred. Leonard, in-8°. Bibl. de l'Ars., 717 A. Bibl. Ste-Genev., X, 341. — [Alc. de St-Maurice], *Remarques sur les principales difficultez que les estrangers ont en la langue françoise.* Paris, Est. Loyson, in-8°. Bibl. Nat., X, + 1312.

1673. Macé (J.), *La politesse de la langue françoise pour parler puremant et ecrire nettemant.* Paris, in-12. Bibl. Mazar., 44767.

1674. D'Aisy (Fr.), *Nouvelle methode de la langue françoise....* Paris, Est. Michallet, in-8°. (Le nom est dans le privilège.) Bibl. Nat., X, 1205. — Bouhours (Le P.), *Doutes sur la langue françoise proposez à Messieurs de l'Academie françoise par un gentilhomme de province.* Paris, Seb. Mabre-Cramoisy, in-12. — Besnier (Pierre), *La réunion des langues.* Paris, in-4. Bibl. Mazar., A. 11362.

1675. Bouhours, *Remarques nouvelles sur la langue françoise.* Paris, Seb. Mabre-Cramoisy, in-4°. — N.[icolas] B.[erain], *Nouvelles remarques sur la langue française.* Rouen, in-8°. — Jobard (J. B.), *Exercices de l'esprit, pour aprendre l'art de bien parler, et de bien ecrire.* Paris, chez l'auteur, in-8°. — [Gaudin], *Nouveau Dictionnaire françois et latin.....* Limoges, Martial Barbou, in-4°. (Le privilège porte que le livre est composé par le P.I.G.D.L.C.D.I.)

1676. Bary (René), *Les secrets de nostre langue, Seconde partie de la rhétorique françoise.* Lyon, in-12. Bibl. Mazar., 20235. — Ménage, *Observations*, 2e partie. Paris, Cl. Barbin, in-12.

1677. *Nouveau Dictionaire françois-italien et italien-françois*, imprimé au Château de Duillier, Geneve, J. Herman Widerhold, in-8°. — Guy Miege, *A new Dictionary French and English, with another English and French.* Londres, Th. Basset, in-4°. Bibl. Bodl.

1678. [Mauconduit], *Nova grammatica gallica quâ quivis alienigena Latinae Linguae peritus, gallicam facilè poterit assequi possunt addiscere.* Paris, in-8°. Bibl. Brunot. — Du Cloux (Louys Ch.), *Vocabulaire François... pour L'usage de la Jeunesse de Strasbourg.* Strasbourg, Frid. Wilh. Schmuck, in-8°. Bibl. Nat., X, 1417 A.

1680. Richelet (P.), *Dictionnaire françois....* Genève [1], Widerhold, in-4. — Thomasini (J. B.), *Triplicis grammaticae pars prima. Lib. I. theoriam linguae Gallicae complectens.* Paris, chez l'auteur et chez Nicolas le Gras, in-8. S. Cf. Bibl. Ste-Genev., X, 434.

1. Quoique cet ouvrage ait été imprimé à Genève, il a été fait à Paris ; il est entièrement français, comme on l'a vu ci-dessus.

1681. Patru, *Remarques sur les Remarques de Vaugelas*. Voir ses *Œuvres*, 1714, Paris, in-4, tome II. — D'Allais (Denis Vairasse), *Grammaire methodique*. Paris, chez l'Auteur, au bas de la ruë du Four, in-12, S. Bibl. Nat., X, 1206 A.

1682. D.C.S.D.S.S., *La porte des siences, ou receuil des termes et des mots les plus dificiles à entendre*... Paris, in-8. Bibl. Mazar., 44657.

1683. Catherinot, *Les doublets de la langue françoise*. Bourges, in-4°. Bibl. Mazar., 19075, 27e pièce.

1684. [Anon.], *Les veritables principes de la langue francoise pour la scavoir ecrire et parler en peu de temps*. Paris, P. de Laulne, in-12. Bibl. Nat., X, 1207. — *Thresor des trois lengues, françese, espagnol et basque*. Bayonne, Ant. Fauvet, in-8. Bibl. Nat., Rés. X, 1940 E. — Furetière (Ant.), *Essais d'un dictionnaire universel*, in-4°. Bibl. Nat., X, 1345. — Danet (l'abbé P.), *Grand dictionnaire françois et latin*. Paris, Vve de Cl. Thiboutet Pierre Esclassan, in-f°. Bib. Nat., X, 1396.

1685. [D'Aisy (Franç.)], *Le genie de la langue françoise*, par le sieur D***. Paris, Laurent d'Houry, in-12. Bibl. Nat., X, 1299. S. — Rochefort (Cesar de), *Dictionaire general et curieux, contenant les principaux mots, et les plus usitez en la langue françoise*. Lyon, P. Guillimin, in-f°, Bibl. Nat., X, 1335.

1686. *Recueil des pieces du Sr Furetiere et de Messieurs de l'Academie françoise*. Paris, in-12. Cf. éd. Ch. Asselineau. Paris, Poulet-Malassis, 1859, 2 vol. in-12.

1687. Perger (Antoine), *Volkommene französische Grammatig. Parfaite grammaire françoise expliquée en langue allemande*... Paris, Th. Guillain, in-8°. Bibl. Nat., X, 1243. — [Ruau], *La vraye methode d'enseigner la langue françoise aux étrangers expliquée en Latin*. Paris, in-8. S. Bibl. Mazar., 44564. — [Jean] [Hindret], *L'art de bien prononcer et de bien parler la langue françoise*. Paris, Laurent d'Houry, in-12. Bibl. Nat., X, 1269. — Corneille (Thomas), *Remarques sur la langue françoise de M. de Vaugelas*,... avec des notes de Th. Corneille. Paris, 2 vol. in-12.

1688. [Alemand (Louis-Augustin)], *Nouvelles observations ou Guerre civile des François sur la langue*. Paris, J.-B. Langlois, in-12.

1689. [Andry de Boisregard], *Reflexions sur l'usage present de la langue françoise*. Paris, Laurent d'Houry, in-12. (L'édition de 1692 contient de nouvelles remarques et un index).

1690[1]. [Alemand], *Nouvelles remarques de M. de Vaugelas sur la langue françoise*, ouvrage posthume. Paris, Guil. Desprez, in-12. — Furetière[2] (Ant.), *Dictionnaire universel*, La Haye et Rotterdam, chez Arnout et Reinier Leers. 3 vol. in-f°. — *Essais de lettres familieres... et quelques remarques nouvelles sur la langue françoise*. Paris, J. Le Febvre, in-8.

1691. [Vichard de Saint-Réal (César)], *De la critique* (Réponse à Andry de Boisregard). Lyon, Anisson et Posuel, in-8.

1692. Mauger (Claude), *Petit Dictionnaire ou dialogues françois et anglois*. Rouen, in-12. Bibl. Brunot. — Richelet (Pierre), *Dictionnaire de rimes dans un nouvel ordre*. Paris, Florentin et P. Delaulne, in-8. Bibl. Nat., Ye 32175. — [De Callieres (François)], *Des mots à la mode et des nouvelles façons de parler*... Paris, Cl. Barbin, in-12. — Milleran (René), *La nouvelle gramaire françoise avec le Latin*.... Marseille, Henri Brebion, in-12. Bibl. Nat., X, 1208. — Bouhours (Le P.), *Remarques nouvelles sur la langue françoise*. Paris, in-12.

1. C'est sans doute en 1689 que parut à Berlin, « nach dem Parisischen Exemplar », in-8, la *Grammaire royale françoise et allemande* de Des Pepliers, qui a eu une multitude d'éditions jusqu'au commencement du xixe siècle. V. Stengel, *o. c.*, p. 58.

2. Je mentionne Furetière pour le motif que j'ai donné au sujet de Richelet. On a vu quelles raisons empêchaient que cette œuvre, toute française, parût en France.

1693. [De Callières (François)], *Du bon et du mauvais usage dans les manieres de s'exprimer. Des façons de parler bourgeoises. Et en quoy elles sont differentes de celles de la Cour.* Paris, Cl. Barbin, in-12. — De Villafranc (nom porté au privilège et pseudonyme de Nic. Thoynard), *Discussion de la suite des Remarques nouvelles du P. Bouhours*, in-12. Bibl. Mazar., 20238 f.

1694. [Dangeau], *Essais de gramaire, contenus en trois lettres d'un Académicien.* Paris, J.-B. Coignard, in-4. Bibl. Nat., X, 1209. — Académie françoise, *Dictionnaire.* Paris, Vve J.-B. Coignard, 2 vol. in-f°. — M. D. C. (Thomas Corneille), *Dictionnaire des Arts et des Sciences.* Paris, Vve J.-B. Coignard, 2 vol. in-f°. — A. D. B., *Suite des reflexions critiques sur l'usage present de la langue françoise.* Paris, in-8.

1695. [Mallemans de Messanges], *Reponse à une critique satyrique intitulée l'apothéose du Dictionnaire.* Bibl. Mazar. 20254A, in-12. — *L'enterrement du Dictionnaire de l'Academie*, s. l., in-12. Bibl. Brunot. — L'Abbé de Bellegarde, *Reflexions sur l'elegance et la politesse du style.* Paris, in-12.

1696[1]. *L'apotheose du Dictionnaire de l'Academie, et son expulsion de la region celeste.* La Haye, Arnout Leers, in-8. — [Anon.], *Dictionnaire des Halles.* Bruxelles, Foppens, in-12. Bibl. Nat., X, 1376.

1697. [Renaud André], *Maniere de parler la langue françoise selon ses diferens styles ; avec la critique de nos plus celébres Ecrivains, en prose et en vers ; et vn petit traité de l'Orthographe et de la Prononciation Françoise.* Lyon, Claude Rey, in-12. — *De Templery, seigneur du Leven-lès-Berre, *Entretiens sur la langue francoise à Madonte.* Aix, Guil. Le Grand, in-8.

1698. Richelet, *Les commencements de la langue françoise ou grammaire tirée de l'usage et des bons auteurs. — Suite du genie de la langue françoise.* Paris, Laurent d'Houry, in-12. Bibl. Ste-Genev., X, 385. — M. L'[abbé] T[allemant], *Remarques et decisions de l'Académie françoise.* Paris, J.-B. Coignard, in-12.

1701. Maunory. *Grammaire et dictionnaire françois et espagnol.* Paris, Vve Cl. Barbin, in-12. Bibl. Brunot.

1702. * [Anon.], *Explication de l'art de la grammaire.* Strasbourg. S.

1703. [De Lionnière.], *Le sort de la langue françoise.* Paris, Vve Cl. Barbin, in-12. Bibl. Nat., X, 1319 (c'est une première ébauche informe d'une histoire de la langue). — [Anon.], *Institutio linguae gallicae.* Lugduni, 1703. Bibl. Brunot. — Frain du Tremblay, *Traité des langues, ou l'on donne des Principes et des Regles pour juger du mérite et de l'excellence de chaque Langue, et en particulier de la Langue Françoise.* Paris, J. B. Delespine, in-12. Bibl. Nat., X, 1191.

1704. *Observations de l'Académie françoise sur les remarques de M. de Vaugelas.* Paris, J.-B. Coignard, in-4.

1705. Mauger (Laurent), *Nouvelle grammaire françoise contenant les principes et les Régles que l'on peut donner à l'Usage et à l'Orthographe de la langue Françoise.* Rouen, Jacq. Besongne, in-12. S. Bibl. Nat., X, 1210.

1706. Regnier-Desmarais (François-Séraphin), secrétaire perpétuel de l'Académie françoise, *Traité de la grammaire françoise.* Paris, in-4° et in-12. S.

1707. [Ant. Arnauld], *Règles pour discerner les bonnes et les mauvaises critiques des traductions de l'Écriture sainte en François, pour ce qui regarde la langue.* Paris, Huguier, in-12.

1. C'est en 1696 qu'un réfugié français, de La Toûche, fit paraître à Amsterdam, in-12, son *Art de bien parler françois*, ouvrage très important, dont la première partie forme une grammaire, dont la seconde est une compilation méthodique des observations faites par les contemporains. La première édition se trouve à la Bibl. Ste-Genev., X, 366.

1709. Buffier (Cl.), *Grammaire françoise sur un plan nouveau.* Paris, in-8°, N. Le Clerc. S. — Cf. *Suite de la Grammaire françoise ou traité philosophique..., pratique d'éloquence* (Ib., in-12°, 1728).

1712. Grimarest, *Eclaircissemens sur les principes de la langue françoise.* Paris, in-12°. Flor. Delaulne S. Bibl. Brunot.

---

# LIVRE II

## LA FORME EXTÉRIEURE DE LA LANGUE. L'ORTHOGRAPHE.

---

### CHAPITRE I[1]

#### AU TEMPS DE MALHERBE

Au XVIe siècle, les imprimeurs avaient réussi à faire repousser les projets de réforme orthographique, ils n'étaient pas parvenus à s'accorder sur un usage commun. Le pédantisme avait prévalu en principe; l'orthographe pédante ne pouvait réussir néanmoins à se maintenir intégralement et elle se corrigeait plus ou moins vite, suivant les tendances des divers ateliers. De sorte que, sous le nom de tradition, continuait en réalité à régner un véritable désordre et une perpétuelle instabilité.

Aussi, dès le rétablissement de la paix publique, les critiques et les essais recommencèrent-ils. Les réformateurs d'alors n'ont pas la hardiesse d'un Meigret ni la puissance d'esprit d'un Ramus; leurs noms méritent pourtant d'être cités ici, dans la liste assez longue des hommes qui ont tenté d'affranchir l'orthographe française de la routine, avant qu'elle fût complètement formée.

L'année 1609 fut particulièrement féconde. Elle vit paraître l'*Alfabet* de Poisson[2] et l'*Aprenmolire* de Le Gaygnard. Le premier de ces deux livres est dédié à Henri IV, auquel il fut présenté le 25 août. Les idées générales sont celles des prédécesseurs[3]. Notons seulement que Poisson espérait engager Henri IV en sa

1. Je donnerai, au fur et à mesure que je citerai les livres du XVIIe siècle, les indications nécessaires. On pourra se reporter aussi à l'ouvrage, si consciencieux, de F. Didot, *Observations sur l'orthographe*, 2e édit. Paris, 1868, 8°. Cf. G. Paris, *Mél. linguist.*, IV, 631.

2. *Alfabet nouveau de la vrée et pure ortografe Fransoize et modéle sus iselui en forme de Dixionére*, dédié à Henri IIII. Paris, Jeremie Perier, 8°.

3. « On doit simplement écrire comme on parle bien pour écrire correctement et meme pour avoir été Aristote pére des lettres et leil de la Filozofie de set avis et aiant dit q'une lettre ne peut avoir q'un son, non plus q'un cors deus âmes » (5).

querelle et l'amener à tenter cette réforme-là avec d'autres [1]. Le roi ne devait guère avoir d'opinion en ces matières, si on en juge par son propre usage. Eût-il vécu longtemps que Poisson n'eût sans doute pas réussi à l'éclairer [2]. Le Gaygnard est plus audacieux encore que Poisson, comme l'indique déjà le barbarisme qui sert de titre à son livre : *Aprenmolire* (apprendre-mot-lire) [3]. Il connaît les théoriciens du XVIe siècle et reprend leur doctrine [4].

Simon, médecin, pour faire passer des nouveautés analogues, dont il sait la témérité, invente d'échelonner les réformes [5]. Le premier mois on se bornerait à retrancher les lettres superflues et à corriger celles qui sont faussement employées, mais ce serait pour arriver à un résultat final, jamais atteint encore : la distinction des brèves et des longues, celles-ci devant être marquées par un redoublement : *j'alee* (j'allai), *il diit* (dist), *Arnood* (Arnaud), *reluumes*. De cette façon, le nom de *Laocoon* deviendrait : *Laaocooon*. Un vers donne idée de ce système absurde :

L'un meurt an bon printans, l'ootre atand la vieelheesse.

La seule idée intéressante à relever dans ce fatras, c'est que, suivant Simon, comme suivant Poisson, la réforme doit être « receue soubs l'autorité royale ». Le chancelier Brulart, auquel il s'adresse, devrait « l'imposer dans les écritures publiques », comme autrefois ses prédécesseurs ont imposé le français. C'était là de la clair-

1. « Jé sete persuazïon qe puisq'il a pleu au treshaut, vous inspirer se bon vouloir, au grand bien de toute la Franse : de reformer entierement se qi se treuve réformable, Vous ne devez poin néglijer d'entendre à notre ortografie » (Au Roi). On trouvera dans Didot (*o. c.*, 209-212) des quatrains sur ses diverses réformes. Son système est assez hardi. Il écarte les lettres étrangères (*filosofie*), introduit les lettres ramistes *j* et *v*, en laissant à *i*, *u* le son voyelle, ôte les lettres superflues, particulièrement *h*, *s* : *omme*, *état*. Il remplace aussi *s* par *z* entre voyelles : *asize*, etc. Il crée une lettre pour *ch* : *ɡ* (p. 9), *ɡer* (*cher*), réservant *ch* à *écho*, *écholier*.

2. J'ai cité ailleurs cet autographe : Mon cousyn, Iauoys depesche a pluuyers deuers uous sur lauys que lon mauoyt donne que uous estyes an ces quartyers la, mays ce jantylhomme ma resyouy d'une mylleure nouuelle quy est de n̄re arryuee a Corbeyl dont je suys tresayse et uous puys dyre que uous soyes le tresbyen uenu pour uous trouuer a la bataylle des bons frances contre ceus quy ont quyte ce beau nom pour ce fayre espagnols.

XX août 1590. — Or. autogr. d'Henry IV. Bibl. Nat., fonds Béthune, ms. 9109, f° 4. Cf. *Let. mis.*, III, 243.

3. Paris, Berjon, 8°. Bibl. Nat., X. 1260 ; Maz., 20242.

4. Il distingue *i* et *u* de *j* et *v*, écrit *oé* au lieu de *oi*, *œu* au lieu de *eu*. Il substitue *f* à *ph*, *c* à *qu* : *vacant* ; *s* à *c*, *j* à *g* : *jenisse*, etc. Outre les accents ordinaires, il en accepte un « de conjonction » : *don^ra* et un de « division » : *seànte*, *païs*. La nomenclature qu'il emploie est aussi d'un pédantisme naïf. Il distingue des *sonnantes*, des *forsonnes* de plusieurs espèces, des *sonnottes* ou *syllabes*. La première espèce est dite *parson*, la seconde *primaide*, la troisième *présonne*, la quatrième *tonbonaide*.

5. *La vraye et ancienne ortographe restaurée*. Paris, Jean Gesselin, 4°. Bibl. Nat., X, 1273.

voyance. L'orthographe archaïque des corps judiciaires influençait les maîtres écrivains, et par eux les enfants, ainsi qu'on le verra par la suite.

C'est encore en cette même année 1609 que Cl. Garnier publie son œuvre maîtresse : « *L'Amour victorieus* », dans l'avant-propos de laquelle il défend l'orthographe qui lui est propre [1] et que ses éditeurs ne reproduisaient pas toujours. Ce n'est pas un théoricien de la réforme, c'est du moins un réformateur décidé.

Ant. de Laval avait choqué la tradition en écrivant dans la seconde édition de ses *Desseins* le mot *antandemant* par des *a* [2]. On lui avait remontré « qu'il se faisait du tort ». Pour s'en expliquer, il met en tête de sa deuxième édition des *Psaumes* (1613) une *Lettre apologétique* qu'il écrit à M. Hinselin, trésorier de France, général des finances à Moulins (10 déc. 1612). « Il respecte, dit-il, l'antiquité et les usages, mais désire répandre le français au dehors parmi les étrangers qui l'appellent langue de cuisine et de ménage ». D'Italie, des Flandres, d'Allemagne, on lui a écrit au sujet de ses ouvrages. Il veut leur faciliter la tâche et se met sous la protection de la Régente. C'est une niaiserie de vouloir écrire « Latin an François, invantion du Pedantisme [3] ». Son essai est un de ceux qui

1. « Quant à l'ortografe, je ne la pratique sans authorité, Ronsard la demande telle en son Art poëtique, du Bellay s'y range et l'ay vûë assez de fois aprouver à Des-Portes, qui devoit en parler s'il eût vécu : puisqu'elle se lit, elle est reçevable, et puis qu'elle sépare les fleurs d'avec les chardons; quant au reste, j'ay mon garant dans les autheurs de toutes langues ».

Voici un spécimen de sa graphie :

L'an dix et huit de mon age, arété,
J'écri ces vers acueilli de tristesse,
En la prizon d'une jeune Métresse,
Cruelle et fière à ma captivité.

Mais quoy ! le pris de sa rare beauté,
Qui rand sans pris la plus belle Déesse,
Et tant d'esprit en si tandre jeunesse,
Me font chérir mon infélicité.

Celuy vraymant a les graces d'un Ange
Qui meurt pour elle, épris de sa loüange,
Bien que de glace elle couvre ses feus :

Qui la regarde, il regarde en sa vuë
Tous les efets de nature et des Cieus,
Et toute choze à son œil est connuë.

(Voir : Fréd. Lachèvre, *Le procès du poète Th. de Viau*, II, p. 150-152; cf. *Les Am. d'Isabelle*, 1631, 8°. Arsenal, 9141 B. L.).

2. *Dessein des professions nobles et publiques*, in-4°, 1612.

3. « Il viendra vn jour quelqu'un plus hardy qui suivra Baïf, Maigret et Rapin, et nous ôtera la lettre *s* des lieus où elle n'a que faire, et *h* de même ; on s'an passeroit bien pour dire *habile*, *habillé*... mais elle sert aus *hales*, au *haranc*... et n'amployera plus les *i* pour *e* : *voir*, *soir*, *cõnoître*, *paroître* ».

Le système d'Antoine de Laval est d'une remarquable netteté ; il distingue

eurent le plus de retentissement. Proposé par un homme qui comptait, il fut examiné et, cinquante ans plus tard, on citait encore l'auteur, soit pour le critiquer, soit pour le louer.

Godard est un poète comme Garnier ; il est poète jusque dans le livre qu'il a écrit sur la langue française, dont le style rappelle beaucoup la prose figurée de Nervèze. Ainsi qu'il l'avoue lui-même, sans le croire peut-être, il n'a pas été au nombre des favoris de notre langue, mais seulement de ses serviteurs [1]. Pour ridicules que soient ses images, les idées de Godard ne laissent pas d'être pénétrantes. Il est le premier, je l'ai indiqué ailleurs, qui ait demandé qu'on organisât l'enseignement du français. En orthographe comme en pédagogie, il voit clair et juste. Il est revenu plusieurs fois à la question de l'orthographe dans son *Discours en prose sur l'h* (Lyon, 1618), à la fin de la *Nouvelle Muse* (1618, 8°), dans sa *Langue françoise*. S'il n'a pas de système à proprement parler, il simplifie néanmoins avec beaucoup de décision ; ainsi il écrira : *il êt bien tans que nous antrions dans la maison, ou nôtre langue françoise nous attand de pié ferme* [2]. De même que Garnier s'en rapporte à Ronsard, Godard s'appuie, lui, sur l'opinion de Desportes [3].

les voyelles longues et brèves : *avant*, *âge*, *opiniâtre*, *malin*. Un accent circonflexe marquera cette différence.

De même pour *e* : *honnêteté*, cf. *état*.

De même pour *î*, *ô*, *û* : *regître*, *fine* ; *plût à Dieu qu'il me vît*, *il me vit naguère* ; *apôtre*, *donc* ; *je voudroy qu'il fût*, *il fut icy*.

Lorsque *i* et *u* sont consonnes, il faut les figurer par *j*, *v*. Quant à ce qu'on trouve rude un *a* pour un *e*, je trouve ridicules ceux qui s'en rient. Pourquoi pas *lamanter* comme *hanter* ; cela est si naturel d'écrire *anfant* et *fame* par *a*, que les simples *fames* et *anfans* ne le scauroient autrement écrire.

1. Voir *La langue françoise*, A Mgr. du Vair, garde des sceaux. Lyon, Nic. Jullieron, 1620, 8° (Maz., 20243). Voici un échantillon du style : Ces Courriers, que l'Esprit anvoye par l'Univers porter le paquet des Artz et des Siances, il faut tous qu'ils prennent langue, pour apprandre les chemins. L'esprit leur baille leurs passepors : mais, c'êt la Langue qui les sêelle. C'êt auec cette main, que l'Esprit tire du fourreau, s'il faut ainsi dire, l'epee qui tranche et tue l'ignorance. C'est cette Langue qui luy sert d'outil en toutes besognes. C'êt la glace de son miroir, l'email de son orfevrerie, la sage famme de ses anfantemās (p. 43).

2. Godard, dans sa *Langue françoise*, propose de remplacer *s* muette par un accent circonflexe ; de supprimer *h* dans *théâtre*, *cholere*. Mais son audace a des intermittences : il accepte *factieux*, *ambitieux* et *second*, tout en prononçant *segond*. Il ne croit pas du reste à la possibilité d'une écriture phonétique « à cause de la variété de voix et de sons dont notre langue abonde ».

3. Je peux ancore apporter ici l'autorité de plusieurs bōs Auteurs françois, méme celle de Déportes, l'un de nos bons Poëtes, et peut être l'un de ceux, qui sont tout ansamble les plus nayfz et les mieux antandus en la Langue Françoise. Car, si je ne me trompe, il a usé de cette ortografe-là, même en sa version des Pseaumes, ouvrage dutout nayf, et que nos Delicatz, qui sont si friandz des pointes, s'il faut ainsi dire, iugeroient du tout assaisonné à leur goût, s'il eût mis un peu plus de ce sel-là dedans sa sausse. Mais si son pinceau n'a pas assez rehaussé son colori de cette laque et de cet asur-là : les traitz pourtant y sont hardis, naturelz, et proportioñez jusques à un souverain accomplissement. La nayveté a, dans ce tableau, sa vive image : et son relief tout antier, dedans cette niche-là (*La l. franç.*, 183).

La réforme n'avait pas cessé d'avoir pour elle des hommes de lettres. Est-ce en regardant à la rime que les poètes apercevaient les défauts de la graphie? La chose est possible. En tous cas, les dictionnaires de versification ne se sont pas fait faute de protester, eux aussi, contre cette fâcheuse écriture qui cachait des rapports d'homophonie pourtant simples et réels. Les poètes souffraient de ces incohérences [1].

Une réforme, pour laquelle on invoquait l'ombre de la Pléiade, pouvait-elle avoir Malherbe pour elle? Sans aucun doute, puisqu'une fois assuré de la victoire, il donna des vers à l'édition monumentale de ce Ronsard dont il avait jadis biffé l'œuvre entière. Mais le tyran qui régissait tout ne paraît pas avoir eu d'opinion bien arrêtée sur la question orthographique. En 1606, il n'avait pris parti que sur des points particuliers, et avec des idées contradictoires. Le *d* de *nid* ou de *nud* lui paraissait de trop, malgré l'étymologie, et inversement la rime *innocence* : *puissance* le choquait. Il semble depuis avoir regardé la dispute avec indifférence. Son rôle dans l'histoire de l'orthographe est nul [2].

C'est ailleurs qu'il faut chercher les traditionnalistes. Mais il y en a, et de fort emportés. Sans parler du livre de Palliot, qui appartient encore au XVI^e^ siècle, on ne serait pas empêché de citer des gens que l'idée de changer la physionomie de la langue [3] portait à toutes les violences. Aucun n'a eu l'éloquence plus indignée qu'un Français établi en Saxe : Abraham de la Faye. Il déclare déjà indigne du nom de Français ceux qui veulent « se rendre esclaves » de l'étranger, sans motif sérieux, et au risque de provoquer des confusions aussi dangereuses que celles de *je toy* et de *j'estoy*

1. Voyez le *Dict. des rimes franç.* de 1624, 2ᵉ pagin., 87 : Quel remede? (dira-on). Les remedes se pourroyent trouuer qui les recercheroit. (Il s'est guari autresfois de pires maladies), mais on est fort mal dispozé pour les receuoir. Et n'y a point longues années que de doctes et habiles hõmes s'en sont meslez, qui n'ont rẽporté de leur labeur quasi autre fruit que de la moquerie de beaucoup de gens, lesquelz toutesfois se deuroyẽt plustost moquer d'eux mesmes, d'estre si aueuglés en vne chose si claire... Il me semble donc, qu'il est grand besoing de retrancher nostre quatriesme *e* & de distinguer les trois autres de quelque remarque, comme aussy nos deux *i*.

Receuoir le *K* au lieu du *Q* et du *C*.

Introduire vne nouuelle lettre qui represente la double *l* espagnole pour escrire *Souille*, *Soleil*, & les semblables.

Retrancher l'*S* liquide entre deux voyelles pour se servir du *z*.

Oster les consonantes doublées, pour escrire *Fole*, non *Folle*, *Nule*, non pas *Nulle*, *Plate* au lieu de *Platte*, etc.

Et en fin receuoir vne marque pour vn accent long, sans lequel nostre Orthographe est sujette à beaucoup d'ambiguitez.

2. Voir *Doctr.*, 518-19.

3. *Le vray Orthographe françois.* Paris, Rousset, 1608, 4°. Cf. Didot, *o. c.*, 207.

(estois). Rien n'est beau que ce qui est difficile et l'idée que n'importe quel homme du peuple pourrait écrire correctement lui cause une telle indignation qu'il ne juge pas utile de pousser plus loin sa philippique [1].

1. Voir *Horae subcisivae*, Witebergae, 1611, in-8°, p. 6-7 : At certè vituperio digni sunt isti Francici, qui revera non sunt Franci·/. liberi, tum seipsos aliorum faciunt mancipia, quando vel in gratiam illorum modum scribendi in sua lingua antiquitus approbatum, temerè improbatum nunc eunt, nullo moti rationum momento. Quid enim absurdius esset, quidve maiorem in hac lingua confusionem pareret, quam si eodem modo hæc ut efferuntur scriberentur ; *Je toy*, pro *J'estoy*·/. eram ; *Je toy* enim significat Ego, Tu ; Sic et primas personas cum secundis et tertijs confundes, ut *Tu etoy*, Tu eram, pro *Tu estois*, tu eras. *Il etoy*, ille eram, pro *Il estoit*, ille erat.

Demùm cum apud Exoticos, tum apud Gallos ipsos hæc lingua minoris æstimaretur, si ad normam et formam pronunciationis formaretur scriptura : quandoquidem quivis è plebe probè tunc scribere posset Gallicè. Difficilia autem quæ sunt, illa pulchra, et facilia ut vilia nemo non aspernare solet. Et tantum de pulcella hac quæsone præfari nobis visum est.

## CHAPITRE II

### DE MONET A VAUGELAS

Au moment où le français commençait à s'infiltrer dans l'enseignement, les pédagogues ne manquèrent pas de s'apercevoir des difficultés sans nombre que faisait naître l'orthographe usuelle. Le P. Monet, jésuite enseignant, ne se borna pas à s'en plaindre. Dès 1620, dans l'*Abrégé* de son *Parallèle*, il annonça son intention de s'émanciper de la coutume en considération des étrangers et des enfants [1]. Bientôt, dans ses Dictionnaires, il appliqua sa réforme. Elle est moins téméraire que ses préfaces ne le feraient attendre, elle est surtout peu systématique, sauf sur un point : la substitution de *an* à *en* [2]. La polémique que lui valurent ces innovations fut néanmoins très âpre, et donna occasion à Monet de plaider la cause tout au

1. « Il restoit vn poinct pour rendre mon ouurage beaucoup plus facile, & fructueux aux enfans, & aux estrangers, qui apprennent nostre langue en France : c'estoit d'escrire chasque mot en la mesme sorte qu'il se prononce, comme font toutes les autres nations, & comme la raison nous obligeroit à faire, si nous ne nous laissions plus gouuerner par la vitieuse coustume particuliere à vn Royaume, que par les plus raisonnables façons de tout le reste du monde. Ie me deporte à ce coup de telle façon d'escriture, pour euiter le retardement de mon edition : mais si Dieu me donne vie, ie le feray vn iour, & croy, que par ce moyen i'obligerai beaucoup la ieunesse Françoise, sur ses premiers commencemens d'estudes, qui en seront grandement facilitez. Ie ne veux pas croire aussi, qu'aucune personne de bon sens, en ce suiet me vueille taxer de nouueauté vaine et ennuyeuse : plustost esperai-ie, qu'on m'en sçaura gré, pour auoir releué les enfans d'vne grande & iournaliere perplexité...

« Et ne seroit-il pas plus honorable à nous, et à nostre langue, qu'elle ne payast aucun tribut ni recognoissance d'origine à l'estranger, & ne fust seruante d'autrui, ains Dame de soi-mesmes, comme ayant tout de son creu ?... Somme, & le parler, & l'escrire sont institués pour se faire entendre : or la parole et l'escriture sont tant plus idoines à cet effect, comme plus elles sont claires chacune en son endroit, et ont plus de rapport l'vne auec l'autre. Si doncques vostre parole est bien intelligible à l'oreille, pourquoy voulez-vous obscurcir l'escrire, de mesme substance que vostre dire, en le figurant aux yeux different de celuy, que vous auez ietté dans l'oreille : & par ce moyen sembler à vn Œdipus par la bouche et à vn Sphinx par la plume ? Ie conclus doncques, que si Dieu me donne la vie et santé, ie fourniray à la ieunesse Françoise & estrangere vn Dictionnaire, qui parlera à leurs yeux en mesme ton, qu'on parle à leurs oreilles » (Monet, *Ab. du Paral. des Lang. Franç. et Latine*, Avis au Lecteur, 10-12).

Très souvent le P. Monet double les consonnes : *gaulloise*, *donner*, *opposition*, *accoutumé*, *apprantis*, *attandre*, *lettre*, à côté de *combatre*, *afranchir*, *maternele*. Il laiss subsister *paix*, tout en écrivant *mieus*, *ceus*. Il garde des lettres grecques : *orthographe*, des consonnes superflues : *tost*, *escole* ; il abuse d'*y* : *abyme* ; il ne distingue même pas constamment *i* de *j*, ni *u* de *v* : *ioie*, *moien*, *clairuoiant*, *préualoir*, *releuer*, *vne*, *uouloir*.

long. Dans le *Parallèle*, dans l'*Invantaire*, il s'attacha à réfuter les objections de doctrine [1].

Nous aimerions à connaître les adversaires, que Monet malheureusement ne nomme pas. Un des plus résolus en tous cas fut Antoine Oudin. Dès 1632, il avertit ses lecteurs de se garder des suggestions dangereuses. « Ie m'estonne de quelques modernes, qui sans aucune consideration se sont meslez de reformer, mais plustost de renuerser nostre orthographe : et bien que leurs escrits, dignes d'admiration, tesmoignent vn grand iugement, ce defaut qui en rabbat vne bonne partie, nous descouure de la presomption ou de la broüillerie.

« Ie ne m'attache pas à vn seul. Il y en a trop qui pechent maintenant en cela, mais ie rougis pour des Pedants, qui sortis des frontieres où le parler n'a point de raison establie, nous donnent à connoistre qui sont plus habiles en Latin qu'en leur propre langue.

« Qui sera ce d'entre-eux, qui bannissant les lettres radicales, vray fondement de l'origine de nos dictions, nous tirera des confusions où nous iette leur impertinente façon d'escrire qu'ils accommodent à la prononciation ? Comment discernera-on *an* (annus), d'avec *en* (in), preposition : *amande* (amigdala), et *amende* (mulcta), etc., etc. ?

« Il est bien vray que les habiles qui sont ennemis des nouueautez, et de telles ignorances, escriuent indifferemment plusieurs paroles Françoises, comme *connoistra* et *cognoistre*, *proufit* et *profit*, *souscrire* et *soubscrire*, etc., etc.

« Ne vous arrestez donc pas aux nouuelles escritures : car ie vous asseure que les plus renommez du temps n'ont point d'autre opinion que celle que ie vous mets icy [2]. »

1. Voici les principales :

Les anciennes et generales coutumes, de toute vne grande nation, comme la Gauloise, doiuent etre obseruées, de chaque particulier, an tout et par tout, et sans rien innouer.

Les vestiges formels de la langue primitiue, et originele, doiuent tousiours paroitre, et etre conserués soigneusemant, an celle qui an est extraite, et an toutes les paroles de cete extraction verbale.

Monet répond : Cete conuenance de ton an l'ecriture, et an la parole de notre langue, doit etre formée vniuerselemant sur tous les mots, et non particulieremant, sur quelques vns : et vous aués deu la dresser toute antiere, ce que vous ne scauriés, ou ne pas vous an meler.

Les ieunes anfans, et les etrangers, accoutumés à votre façon d'ecrire, an prandront l'habitude, pour le reste de leur vie, et semeront cete nouueauté, au long, et au large de la France, et pour les Siecles suiuans.

Aprés auoir repondu à toutes les oppositions, qu'on m'a sceu faire, dés la premiere edition de mon Parallele, et de quelques autres miennes pieces, ie conclus, et ose asseurer : Que, d'auoir contrevenu à vne assés ancienne coutume d'ecrire an France, creée des principes, que i'ai exposés : continuée par des moiens, conformes ausdits principes : ne métre beaucoup arreté à l'etymologie de ce peu de mots François, que nous tenons du Latin....

2. Que s'il arriue qu'on retranche l's des mots où elle ne se prononce point, ie ne

*
* *

A l'époque de Vaugelas le choix commençait à se faire. Lentement, mais sûrement, on allait vers une simplification. J'imagine que l'influence étrangère y devait être pour beaucoup [1]. Monet nous le dit, il avait reçu du dehors des félicitations et des encouragements [2]. On eût pu s'attendre à ce que Vaugelas prît vivement parti contre les nouveautés. Il n'en fut rien. C'est après sa mort seulement que l'Académie choisit une orthographe pour son dictionnaire. Et on aura beau parcourir les *Remarques*, on n'y trouvera pas d'adhésion formelle à la thèse des traditionnalistes. Aucune théorie générale, ni pour ni contre. Si même on relève les quelques observations de détail qui se rapportent à l'orthographe, — il y en a fort peu — on demeure assez perplexe. Sans doute Vaugelas accepte l'idée de distinguer par l'écriture le sens des mots. Il veut écrire *parallele* au sens géométrique et *paralelle* au sens littéraire (I, 193). Il préfère expressément *ph* à *f* dans les mots grecs (I, 202). Mais on pourrait rapporter des décisions d'une autre inspiration. Son usage général est archaïque, comme en témoignent *estranger* (I, 310), *demesler* (I, 208) et cent autres. En revanche il ecrit *stile* (II, 309) et *exent* (I, 208), préfère *bienfaiteur* à *bienfaicteur* (II, 16), ainsi de suite.

Il y a plus. S'il émet quelques principes, ils ne sont pas en faveur de l'étymologie, tant s'en faut. « L'Vsage ne s'attache point aux étymologies, et il n'en depend qu'autant qu'il luy plaist. D'al-

trouue pas à propos de mettre vn *é* accentué à sa place, dautant qu'il oblige les estrangers à le faire sonner fermé où naturellement il est ouvert ; par exemple, *estre* qui se lit *aitre*, estant escrit *etre*, doit bien prendre vn autre son selon la force du dit *é*. Et toutes ces raisons nous doiuent faire tenir à la plus commune façon d'escrire, qui est la plus seure (Oudin, *Gram.*, 1645, 316-318).

1. Certains livres sont remarquables, par exemple les *Lettres de Phyllarque à Ariste*, II^e part., où on trouve des orthographes aussi simplifiées que les suivantes : *vû* (p. 6), *tems* (7), *sis ans* (*ib.*), *voiage* (10), *côté* (*ib.*), *cors* (*ib.*), *eaus* (*ib.*), *pardonable* (11), *triomfer* (11), *deus* (13), *à lons trais* (14) et même *de l'er* (129). Elles ne sont pas constantes, mais elles se rencontrent. Sont-elles dûes à l'auteur ou à l'imprimeur (Nicolas Buon) ? Il est à noter en tous cas que le livre est de 1629, et que l'orthographe de Balzac est beaucoup plus compliquée.

2. Ils me represantent l'equité du dessein, que i'ai eu, lors de ma première edition du Parallele, de suppléer à l'incapacité de la tandre ieunesse de ce Roiaume, et de meme, a celle des personnes de dehors, qui cherchent et aprenent les mots François, dans les Dictionaires, et les desirent au meme ton que tousiours on les leur iete dans l'oreille : lesquels mots, et an ce ton, ils ne peuuent reconnoitre, dans les Liures de vulgaire orthographe : mais, dans mon Parallele et Invantaire, ils les decouurent d'abord, et expedient soudain leur besogne, auec egal plaisir et profit (*Invantaire des deux Langues fr. et latine*, 1636, au Lecteur, 1^re page).

ler au contraire, ce seroit vouloir monstrer que l'on ne sçait pas sa langue maternelle, mais que l'on sçait la Grecque ; et il est sans comparaison plus honteux d'ignorer l'une que l'autre » (I, 194). « Nous avons mille exemples de mots Latins pris du Grec où l'on s'écarte bien dauantage de leur origine » (*Ib*). Il va en un endroit jusqu'à reproduire le principe des phonéticiens. « L'escriture n'est qu'vne image de la parole, et la copie de l'original, de sorte que l'Vsage se prend non pas de ce que l'on escrit, mais de ce que l'on dit et que l'on prononce en parlant » (II, 201).

Je ne veux pas tirer de ces textes des conclusions qu'ils ne comportent pas, et représenter Vaugelas comme un novateur. Ma pensée est plutôt qu'il inclinait naturellement vers la tradition, mais il n'aura pas osé contrevenir à son principe, qui était de s'en rapporter à l'usage. Or il a dû avoir l'impression que l'usage ici n'était pas déclaré, et que, dans les salons où il fréquentait, comme partout, on était très enclin à faire des changements sérieux.

Les décisions prises au début des réunions académiques n'encourageaient ni ne contrariaient ces velléités. Elles étaient contradictoires. Le projet de Chapelain disait bien « qu'on s'en tiendroit à l'orthographe reçue, pour ne pas troubler la lecture commune, et n'empêcher pas que les livres déjà imprimés ne fussent lus avec facilité. Mais il ajoutait : qu'on travailleroit pourtant à ôter toutes les superfluités qui pourroient être retranchées sans conséquence » (Pell., éd. Liv., I, 103). En outre l'opinion de Chapelain, essentiellement conservateur, ne peut être prise pour celle du corps tout entier.

---

## CHAPITRE III

### NOUVEAUX PROGRÈS DE L'IDÉE DE RÉFORME. PORT-ROYAL. P. CORNEILLE

Arnaud et Lancelot étaient des penseurs trop puissants pour ne pas apercevoir la correspondance étroite qui devrait exister entre l'écriture et la prononciation ; ils ont marqué fortement leur doctrine dans un premier chapitre de la Grammaire Générale : suivant eux il « auroit fallu observer quatre choses pour mettre l'usage des lettres en sa perfection (19) :

1° « Que toute figure marquast quelque son, c'est à dire, qu'on n'écriuist rien qui ne se prononçast.

2° « Que tout son fust marqué par vne figure, c'est à dire, qu'on ne prononçast rien qui ne fust écrit.

3° « Que chaque figure ne marquast qu'vn son, ou simple, ou double. Car ce n'est pas contre la perfection de l'écriture qu'il y ait des lettres doubles, puis qu'elles la facilitent en l'abregeant.

4° « Qu'vn mesme son ne fust point marqué par de differentes figures ».

Toutefois, dans la pratique, les solitaires ne partagent pas les illusions des révolutionnaires, et ils considèrent une réforme générale comme utopique [1]. Ils accepteraient un programme assez large :

1. « Quelques-vns se sont imaginez qu'ils pourroient corriger ce défaut dans les Langues vulgaires, en inuentant de nouueaux caracteres, comme a fait Ramus dans sa Grammaire pour la Langue Françoise, retranchant tous ceux qui ne se prononcent point, et écriuant chaque son par la lettre à qui cette prononciation est propre, comme en mettant vne *s*, au lieu du *c*, devant l'*e* et l'*i*. Mais ils deuoient considerer qu'outre que cela seroit souuent des-auantageux aux Langues vulgaires, pour les raisons que nous auons dites, ils tentoient vne chose impossible. Car il ne faut pas s'imaginer qu'il soit facile de faire changer à toute vne Nation tant de caracteres ausquels elle est accoustumée depuis long-temps, puis que l'Empereur Claude ne pût pas mesme venir à bout d'en introduire vn, qu'il vouloit mettre en vsage. Tout ce que l'on pourroit faire de plus raisonnable, seroit de retrancher les lettres qui ne seruẽt de rien ny à la prononciation, ny au sens, ny à l'analogie des Langues, comme on a déja commencé de faire, et conseruant celles qui sont vtiles, y mettre des petites marques qui fissent voir qu'elles ne se prononcent point, ou qui fissent connoistre les diuerses prononciations d'vne mesme lettre. Vn point au dedans ou au dessous de la lettre, pourroit seruir pour le premier vsage, comme *temps*. Le *c*, a déja sa cedille, dont on pourroit se seruir deuant l'*e*, et deuant l'*i*, aussi bien que deuant les autres voyelles. Le *g*, dont la queuë ne seroit pas toute fermée, pourroit marquer le son qu'il a deuant l'*e* et deuant l'*i*. Ce qui ne soit dit que pour exemple » (*Grammaire generale et raisonnée*, p. 21-23).

« retrancher les lettres qui ne servent de rien ny à la prononciation, ny à l'analogie des Langues, comme on a déja commencé de faire ». Mettre à celles qui sont utiles, mais qu'on ne prononce pas de « petites marques », un point en dedans ou en dessous, comme on fait en mettant une cédille sous le *c*. Ils accepteraient même qu'on créât un *g* dont la queue ne serait pas toute fermée pour marquer le son qu'il a devant l'*e* et l'*i*. Encore ceci n'est-il dit que « pour l'exemple ». Nos Messieurs, on le voit, auraient touché, le cas échéant, à l'alphabet.

Des écrivains considérables, tel d'Ablancourt, étaient partisans de la simplification [1]. Irson, dans un passage curieux de sa « Nouvelle Methode » (p. 118-121), cite parmi eux Balzac, Vaugelas, du Ryer, Pelisson, Chapelain, de Scudery, Calprenelle (*sic*), Priezac et Gomberville. L'affirmation me paraît fort hasardée. En tous cas aucun d'eux, pas même ceux qui ont écrit de grammaire, n'a pris soin de mettre en doctrine ce qui n'était sans doute que tendance. Pierre Corneille, peut-être sous l'inspiration de son frère Thomas, avait été plus dogmatique, et en tête d'une édition de ses œuvres (1663), il a placé un avertissement qui contient un programme véritable [2]. Non seulement, à l'exemple des Hollandais, il sépare l'*i* et le *j*, l'*u* et le *v*, mais il propose d'utiliser les deux formes d'*s* : *s* et *ſ*, à des usages divers.

Au commencement des mots : *sien*, *sauver*, à la fin, où *s* ne fait

1. Voir la *Préface* de la *Traduction de Thucidide*, 1662 : « Je suy l'ortografe moderne, qui retranche les lettres superfluës, et je ne mets qu'un t à *ataquer* ni à *ateindre*, pour empescher qu'on ne s'abuse à la prononciation ; Et ceux qui soustiennent l'opinion contraire ne sçauroient nier que l'ortografe ne soit purifiée peu-à-peu, puisque les langues ne sont jamais plus parfaites que lorsqu'elles s'éloignent le plus de leur origine, & qu'elles ont perdu, s'il faut ainsi dire, les marques de leur enfance. Mais pour retrancher les lettres inutiles ou superfluës, je ne retranche pas celles qui ne le sont point. Comme l'on fait tous les jours par un abus manifeste. Car si vous ostez l'*s* d'*estre* ou de *teste*, qui marque que c'est un *e* long, on le prononcera, comme celuy de *bonté*, ce qui causera une prononciation vicieuse ; si vous l'ostez d'*empescher*, & de *depescher*, on confondra le *Pécheur* avec le *Pescheur*. Je ne garde ni l'æ, ni l'œ des Grecs, parce qu'ils ne servent que d'embarras en nôtre langue, qui ne les distingue point des *e* simples ; Pour empescher mesme qu'on ne prononce *Charés*, & *Chersonèse* comme on fait *charge* & *cherté*, j'oste à l'un l'*h* & je change l'autre en un *q*, écrivant *Cares* et *Quersonése* comme *caractére* & *Plutarque ;* J'en ay fait de mesme en *Chio*, où j'ay mis un *k* pour en marquer la prononciation, à cause qu'autrement elle estoit trop desagreable ».

2. On le trouvera dans le Corneille de l'édition des Grands Ecrivains (I, 5). Mais l'orthographe suivie n'est pas celle que préconise le réformateur : « L'usage de noſtre langue eſt à preſent ſi épandu par toute l'Europe, principalement vers le Nord, qu'on y voit peu d'Eſtats où elle ne ſoit connuë ; c'eſt ce qui m'a fait croire qu'il ne ſeroit pas mal à propos d'en faciliter la prononciation aux Eſtrangers, qui s'y trouvent ſouvent embarraſſez par les divers ſons qu'elle donne quelquefois aux meſmes lettres. Les Hollandois m'ont frayé le chemin, et donné ouverture à y mettre diſtinction par de différents Caractéres, que juſqu'icy nos imprimeurs ont employé indifféremment. »

qu allonger la syllabe devant consonne, où elle sonne *z* devant voyelle ; au milieu des mots, car entre voyelles elle vaut toujours *z* : *presumer*, entre consonnes elle « aspire toujours » : *consumer*; dès lors il n'y a pas de confusion possible. Inutile donc d'y pourvoir.

Mais il ne convient plus de souffrir que *refte*, *tempefte*, vous *eftes* s'écrivent de même : Corneille veut donc « orthographer » *reste*, *peste* avec *s* ronde, mais *tempefte*, *hafte* avec *f* longue ; dans *vous étes*, *arréter*, il faut la remplacer par un accent.

Quant aux *e*, il faudrait user de *e* (simple) dans *aspres*, de *é* (aigu) dans *verité*, de *è* (grave) dans *après*. Si les imprimeurs gardent le *z* du pluriel dans *veritez*, on peut se passer d'accentuer l'*é*. Dans le corps des mots, il serait bon aussi d'étendre l'usage de *é* et d'imprimer : *sévérité*. L'auteur a fait observer cette règle par ses imprimeurs. *È* grave doit toujours porter l'accent à la fin des mots : *succès*, sauf devant *ll* ou *l* : *belle*, *appel*.

Cette double *ll* peut-elle se réduire à *l* simple? Après *a*, *o*, *u*, pareille simplification est sans inconvénient, *baler*, *affoler*, *annuler*; elle troublerait après l'*e* : *fidele*, et risquerait après *i* de créer des confusions : *vile*. Comme on le voit, la réforme ne porte que sur quelques points, mais il ne faut pas oublier que Corneille ne se borne pas à la recommander, il l'applique; en outre les mots par lesquels il justifie son dessein en disent long : « Si cette ébauche ne déplaist pas, elle pourra donner jour à faire un travail plus achevé sur cette matière et peut-estre que ce ne sera pas rendre un petit service à nostre Langue et au Public » (I, 7).

## CHAPITRE IV

### LA RÉFORME DANS LES SALONS ET LES CERCLES. UNE CAMPAGNE PHONÉTISTE.

LES PRÉCIEUSES. — A en croire Somaize[1], les Précieuses auraient, elles aussi créé leur système ; l'idée en serait née un beau jour dans un salon, de la fantaisie d'une conversation. Ce fut Roxalie (Madame Le Roy, nous dit-on), qui se mit à penser en présence de Claristène (M. Le Clerc ?), qu'il « falloit faire une nouvelle ortographe, afin que les femmes peussent écrire aussi asseurement et aussi correctement que les hommes. » Silenie qui était présente (M^lle de S^t Maurice, paraît-il), et Didamie (M^lle de la Durandière), s'écrièrent que la chose était faisable et même facile ; on se mit à l'œuvre. Claristène tint la plume, et on décida « que l'on diminueroit tous les mots et que l'on en osteroit toutes les lettres superflues. » Somaize nous donne à la suite de ce récit une longue liste de mots corrigés. Si on les remet en ordre systématique, voici les corrections faites.

1° Suppression de consonnes muettes :

s dans *teste*, *prosne*, *hostel*, *supresme*, *meschant*, *troisiesme*, etc., qui deviennent *téte*, *prône*, *hôtel*, *supréme*, etc.

*c* — *deffunct*, *faicts*, qui deviennent *défunt*, *faits;*

*d* — *advis*, *reprend*, *attend*, qui deviennent *avis*, *repren*, *atten ;*

*p* — *nopces*, *indomptable*, *sçavoir*, qui deviennent *nôces*, *indontable*, *savoir*.

2° Suppression de voyelles muettes :

*extraordinaire* > *extr'ordinaire*, *seureté* > *seûrté*.

3° Réduction de doubles consonnes:

*deffunct* > *défunt*, *souffert* > *soûfert*. Cf. *éfarez*, *éfets ;*
*accommode* > *acomode;*
*pressentiment* > *présentiment;*
*mettre* > *métre*.

1. *Dict. des Préc.*, éd. Livet, I, 178.

4° Réduction de diphtongues apparentes :

*ai* > *é*, *raisonne* > *résonne;*
*ei* > *é*, *treize* > *tréze;*
*eu* > *u*, *veu* > *vû; jeusner* > *jûner;*
*aa* > *a*, *aage* > *âge;*
*oi* > *é*, ou *ai* : *paroistre* > *parétre* ; *gastoit* > *gâtait.* Cf. *reconnétre*, *rédeur*, *frédeur*.

5° Assimilation de consonnes :

*solemnité* > *solennité.*

6° Suppression de lettres grecques ;

*th* > *t*, *autheur* > *auteur.* Cf. *trésor*, *entousiâme.*
*ph* > *f*, *trionfans.*

Telle est la légende. Ni M. Francis Wey, que la colère a pu aveugler, et qui a épuisé contre le « trio de pimbêches », toutes les formules de l'indignation, ni M. Didot ne l'ont contestée. J'avoue qu'elle me paraît des plus suspectes. Comment Le Clerc et ces trois femmes inexpérimentées auraient-ils découvert tout d'un coup les corrections qui avaient chance d'être adoptées, et s'en seraient-ils tenus à celles-là ? Ces dames sont si ignorantes que, lorsqu'elles se mettent à l'œuvre, elles se préparent « aussi bien à ajouter qu'à diminuer ». Malgré cela aucune erreur. Pas même une tentation de proposer des modifications dont les théoriciens s'occupaient, par exemple la substitution de *an* à *en* ! Chose plus remarquable encore, voilà un groupe qui légifère, et nulle part, il ne propose une formule générale ; il applique des règles comme sans les voir, il les dégage sans les énoncer, car c'est moi qui ai groupé en un tableau des faits jetés pêle-mêle, mais cependant concordants.

Toute cette scène n'a guère de vraisemblance. Qu'on ait conversé sur l'orthographe, je n'en doute point. Qu'on ait voulu la simplifier, j'en doute moins encore. Mais Somaize n'a-t-il pas procédé par sa méthode ordinaire, c'est-à-dire choisi dans des livres nouveaux des échantillons des simplifications qui se faisaient ? De là cet accord si surprenant avec l'usage. Les prétendues inventions du cercle ne sont sans doute que des observations.

Il reste vrai qu'on les a adoptées et prônées dans les salons féminins. Les reproches adressés aux Précieuses en font foi. Et la chose était bien naturelle. Les Dames, qui « n'avaient point étudié aux langues, souffraient avec peine l'embarras des lettres étymologiques ». Quoi de plus naturel que d'avoir cherché à s'en désempêtrer, à un moment où leur autorité était grande en matière

de langage ? Roxalie, si Roxalie il y a, ne faisait que mettre en pratique une idée, qui nécessairement devait se produire dans la société mondaine du temps. Elle y fut propagée quelques années plus tard par L'Esclache.

L'Esclache. — Bien obscur aujourd'hui, Louis de L'Esclache eut de longues années de vogue et d'autorité. Ses conférences philosophiques et religieuses en français lui valurent un succès très grand dans Paris. En 1668, il hasarda d'écrire ses *Véritables régles de l'ortografe francéze, ov l'Art d'aprandre an peu de tams à écrire côrectemant*[1].

Ce professeur qui enseignait à des gens du monde, à des dames en particulier, fut-il entraîné par sa clientèle ? Obéit-il à quelque suggestion de son esprit naturellement hardi, qui le porta toute sa vie à rompre avec les routines de la pédagogie officielle, et faillit le mettre en conflit avec l'autorité religieuse, dont il bravait les préjugés? Je ne sais. Mais celui qui voulait vulgariser jusqu'à l'enseignement de la théologie devait en effet souffrir de voir l'orthographe cabalisée et réservée, comme un mystère, à la connaissance de quelques initiés masculins. Je dois dire que les raisons qu'il nous donne lui-même de son intervention sont banales : « Ceus qui ne savent pas la Langue Latine, et qui ont de l'esprit, dizent que nous devons écrire comme nous parlons : ... quelques Savans soûtiénent que céte metôde, nous faizant perdre l'origine des paroles nous ampécherét d'an conétre la propre signification..., il faut plûtôt suivre le santimant de ceus qui n'ont point d'étude... la Langue Francése ét trés-parfaite » et par conséquent « la prononsiasion des mos qui la compozent, doit étre la régle de l'Ortôgrafe » (p. 4-5).

Dans son système, il n'apporte non plus aucune idée nouvelle. Mais il s'attaque hardiment aux plus graves des objections ordinaires. A la première, savoir que les enfants ne pourront plus lire les livres imprimés à l'ancienne mode, il répond : « ceus qui auront été instruis selon céte metôde, n'auront point de péne à lire les livres... car l'Ortôgrafe ï ét an partie conforme à la prononsiasion ; et on leur fera conétre les defaus de l'autre partie, an leur montrant à lire comme l'on parle. Ajoûtons à ces raizons que ces livres... sont ou bons ou mauvais. S'ils sont bons, on an fera bien-tôt une segonde imprésion, côrijera les defaus de la premiére ; mais s'ils sont mauvais, le tams, qui nous doit étre trés cher, ne doit pas étre amploïé à leur lecture

1. Voir Bibl. Nat., Inv. Rés., X, 1955. L'Esclache, s'il a été maltraité par Goujet (*Bibl. fr.*, I, 95-96), a eu l'honneur d'être nommé par La Bruyère (I, 284). C'est le Lisippe de Somaise. Voir l'abbé Ch. Urbain dans la *R. H. L.*, 1894, p. 353.

(p. 39). » A ceux qui prétextent les équivoques qui vont naître, L'Esclache riposte qu'on les écartera par la suite du discours (p. 44-45). Aux tenants de l'étymologie, il oppose l'argument de Meigret, qu'une lettre n'apprend rien à ceux qui savent, et encore moins à ceux qui ne savent pas (51-52) : « Les cauzes des fautes que nous pouvons faire, viénent du déréglemant ordinaire des hommes et du grand atachemant que les Grammairiens ont à la Langue Latine, et à la Gréque » (p. 24, cf. 27, 28-29, etc.).

L'Esclache, avec des principes si absolus, n'est pourtant pas un révolutionnaire intransigeant. Quand on analyse son livre, on s'aperçoit que son programme se réduit en somme à quelques propositions [1]. L'Esclache n'ose pas proposer un signe nouveau ; il attaque l'usage, mais seulement pour le corriger « come il faut côriger les defaus d'un portrait par son original ». Et il conserve, malgré les contradictions, des lettres diverses pour marquer les mêmes sons, quand elles représentent bien la prononciation. Il admet ainsi *cierge, ciboire*, *ciel*, *cilice*, *cité*, *cinq* à côté de *signe*, *siège*, etc. ; *celebre*, *certificat*, auprès de *secrétaire*, *secours* ; *acsent*, à côté de *axion*. Il se sert des « acsans » pour éviter les équivoques : *batirent*, *bâtirent*, *la bouche*, *il boûche*. Ce n'est pas un esprit absolu. Il est à la fois logique et inconséquent, hardi et timide. Il serait curieux de savoir si L'Esclache fit des disciples parmi ses élèves. Mais ceux-là n'imprimaient pas.

C'est en 1668 que le S^r^ des Isles, lecteur ecleziastique et predicateur de sa Majesté pour les Controverses fait paraître sa *Réponse à la requête prezantée au roi par les ecleziastiques qui ont été à Port Roial*, *anvoiée à une personne de mérite*. (Paris, Floren-

1. 1° Emploi régulier de l'accent aigu sur *é* : *écriture* (22), et de *an* pour *en* : *intelijance, violance* (29).

2° Réduction de la diphtongue *oi* à *è* : *j'aimès* (23).

3° Extension de l'*s* à tous les pluriels : *bontés*, *vous avés*, *lois*, *animaus*, *ceus* (25).

Comme corollaires : a) Emploi de l'*x* ainsi réduite à sa valeur véritable au lieu du groupe *ct : axion*, *traduxion* (26-29).

*b*) Emploi du *z*, réduit aussi à sa valeur, là où on entend un *z* entre voyelles : *choze*, *dezirer* (25).

*c*) Emploi de *s*, mise à l'abri de toute confusion, au lieu de *ss*, et *ç* : *pasage*, *sajese*, *prononsa*, *fason*.

4° Remplacement de *k*, et de *qu* par *c* devant *a* : *calité*, *catrième*.

5° Remplacement de *ge* par *j* : *juja*, *gajure* (32).

6° Remplacement de *y* par *i* (14-15).

7° Remplacement des consonnes grecques *ph* et *th* par *f* et *t* : *filosofie* (31) *métode*.

8° Simplification des consonnes doubles partout où on ne prononce qu'une simple : *conésance*, *ocuper*, *coriger* (32-33).

Il ne faut pas pourtant retrancher toutes les létres doubles ; car il faut retenir céles qui se prononsent, comme dans ces mos : *honneur*, *homme*, *guerre*, *terre*, *donner*, *couronne*, *commandemant*, *travailler*, etc. Il faut méme les doubler contre l'uzaje ordinaire, cand la prononsiasion le demande (33).

tin Lambert). L'orthographe est très curieuse, mais ce n'est pas celle de L'Esclache [1]. Il convient de citer aussi un livre anonyme que Barbier attribue à de Rouvière : *Nouveau Cours de Medecine.*

*de l'Ortôgrafe Francéze.* 35

Il ï a quelques années que j'antandis un plaizant Dialogue, antre une Dame de calité et le Précepteur de ſes anfans. Aprés qu'éle lût prié de lui anſegner l'Ortôgrafe Francéze, il lui fit conétre par le chanjemant de ſon vizaje, que la propoziſion qu'éle lui fezét ne lui étét pas agréable : Ele ſe perſüada que ſon ſilance étét un éfét de la crainte qu'il avét de n'étre pas bien recompanſé : ce qui l'oblija à lui dire qu'il ne travaillerét pas inutilemant. Ie n'an doute pas Madame (lui répondit-il) mais vous me demandés une choze trés-dificile. Vous panſés, peut-étre, que je n'ai pas âſés de lumiére pour bien profiter de vos leſons (lui dit-éle avec douceur) il lui replica bruſquemant, que la conéſance de la Langue Latine, et de la Gréque étét necéſaire pour ſavoir l'Ortôgrafe Francéze.

Si vous me réduizés à la necéſité d'aprandre le Grec, et le Latin, pour ſavoir écrire la Langue Francéze (reprit-éle an riant) je ne vous donnerai pas la péne de m'inſtruire.

Spécimen de l'orthographe de L'Esclache (*o. c.*, p. 35).

*ou, selon les principes de la nature et des Mécaniques, expliqués par MM. Descartes, Hogelande... on aprend le Cors de l'Home,*

1. « Le gran titre et le désein general de céte Requête m'ont tout a fait surpris. Ele est prezantée au Roy pour répondre à la Requête que Monségneur d'Ambrun avoit prezantée à sa Majesté contre eus trois mois auparavant. Et il est tres-évidant par la lecture de toute la piece, qu'ils veulent an aparance randre le Roy le souverain juge et le maître absolu des diferans qu'ils ont auec les Catôliques, sur une matiére de nôtre Foy dêja decidée par l'Eglize ; de sorte que des l'antrée i'ai crû lire l'ouvrage de quelques sophistes, ou de quelques hérétiques. Mais ayant pásé plus avant par la lec-

*avec les moiens de conserver sa Santé...* Paris, Fr. Clouzier et Pierre Aubouyn, 1669, in-12° (Bib. Ec. Pharm., 25084) [1]. L'auteur fait une réforme aussi, mais à sa manière.

Lartigaut — Quoi qu'il en soit, L'Esclache fut bientôt suivi par un homme qui crut le dépasser. Dès 1669, Lartigaut publiait un petit livret anonyme, intitulé *Les progrés de la véritable ortografe* (Paris, Laurant Ravenau, in-12°) [2].

L'auteur tient qu'une orthographe commune est nécessaire (*Av. import.*, X-XI), mais qu'on doit apporter à celle que l'on emploie de profondes modifications. « Je ne doute paz, dit-il dans l'Avis important, que si l'on pouvêt treuver le moyen de randre l'écriture conforme à la parole avec une tèle modèracion qu'on pùt suivre des principes asurés et des rêgles constantes, sanz tonber danz aucune absurdité, et sanz rien changer inutilemant; il faudrêt sanz doute le prandre pour pluzieurs rêzons : 1° afin de savoir l'Ortografe avec pluz de facilité, et avec pluz de certitude. 2° afin de ne paz être obligé d'aprandre le Grec et le Latin, pour seulemant ortografier; 3° parce que c'et une choze indubitable que tout le monde an lira mieuz, et que l'on ne poura prononcer mal; 4° Pour randre la Langue Francêse pluz universèle par la facilité que tous les étrangers treuveront danz la lecture de nos Livres. » Il n'a pas peur des nouveautés. Peut-être faudra-t-il une nouvelle impression de toutes les Bibliothèques. Mais cette perspective n'effraie pas notre novateur. Toutefois ses hardiesses théoriques se tempèrent dans la pratique. Il ne propose qu'un signe destiné à marquer l'« axant mèdiocre » : *écrit* (7). Il n'aime pas les accents, qui sont difficiles à mettre. C'est dans

ture exacte que i'ai faite de céte Requête, i'ay trouvé qu'ils ne répondoient à rien moins qu'a cele de l'Archevêque qui les avoit si clairemant convaincus, et si justemant condamnés. I'ay vû qu'ils tâchoient seulemant à donner le change, par l'examen de la question, s'ils sont hérétiques sur le fait de Iansenius; et anfin i'ai conû qu'ils se contredizoient eus mêmes dans céte pieçe, an voulant faire juger une segonde fois leur cauze devant le Roy, qui avoit dêja autorizé contre eus le jugemant de l'Eglize, et lui reprochant neanmoins an même tams, qu'il pouvoit étre surpris, et que sa Maiesté s'estoit trompée an éfet dans les Arés qu'éle avoit randus contre leur dézobeïsance au S. Siège » (5-6).

L'Esclache appliqua ses principes dans l'*Abrejé des fondemans de la relijion crétiéne Ou les ordres de Dieu, qui font relüire sa sajèse è sa bontè.* A Lion, Daniel Gayet. Se vant chès Gabriel Richart, 1670, 12°, avec Priviléje è Approbasion. B. N., Inv. D. 41521.

1. Les principales réformes sont la suppression des lettres doubles : *apélent*, *home*, *excélent*, *bone*, *ocasion*, *etc.*; la suppression de l'*x* au pluriel : *aus*, *nouveaus*, *chevaus*, et au singulier : *chois*; la suppression de fausses diphtongues : *ensegnent*; la suppression de lettres superflues : *et*, *étre*, *cors*; la notation de *ł* (*l* mouillée) par *lh* : *vielhards*, *melheure*.

2. B. N., X, 1278. Maz., 43993. Ce livre a été réédité l'année suivante, sans aucun changement, sous le titre de : *Principes infallibles et les regles asvrées de la jvste prononciacion de nôtre Langue* (Paris, J. d'Houry, 1670).

l'*e* sourd final surtout qu'il s'écarte de la tradition. Il le retranche à la fin des noms : *geni*, *até*, à la fin des adjectifs : *inpi*, *fidél*, *util*, quand ils sont au masculin (168-9). Il écrit *Corneil* (178). Même liberté avec les consonnes, dans les mots qui ne font qu'un : *avan-propos*, *toutefoiz*, *gran-chambre* (197).

Ailleurs il montre bien de la timidité. Il garde *qu* devant *e*, *i* (p. 23, 140, 144), écrit vous *tuëz*, vous *louëz*, à côté de *bontés*, *prospérités* (p. 162). Outre ces contradictions, il fait toutes sortes de concessions sur la doctrine. S'il n'a pas la superstition de l'étymologie [1], il se résigne à divers moyens termes, dont quelques-uns n'étaient pas nécessaires. Il commet de singulières inconséquences, écrit *poura*, *coriger*, mais garde *guerre*, *terre* (184).

Pourtant, ce qui caractérise son œuvre, ce n'est pas cette faiblesse logique, c'est le sentiment qu'il a, et qui est très intéressant à trouver, qu'il existe un phonétisme tempéré qui peut s'accommoder de lettres inutiles conservées pour l'expression des rapports grammaticaux : il accorde qu'on garde tout ce qui sert aux flexions, par exemple *n* des troisièmes personnes du pluriel. « Si c'est un mal, il est sanz reméde ; car celui que l'on y pourêt aporter, serêt toujour pir que le mal même » (200).

Un autre principe, et qui porte bien la marque de l'époque, c'est que la prononciation qu'il s'agit de reproduire n'est pas la prononciation populaire. *Loquendum ut multi*, *scribendum ut pauci*, dit une devise insérée dans son livre. Quand on dit qu'il faut écrire comme l'on parle, cela se doit « antandre come l'on parle parmi les savans ; non paz, comme on parle danz les hales ou danz la place Maubert... il s'ansuivrêt que . . . il faudrêt dire : *Je fré sla devant vous*. Un ome docte peut-il s'imaginer des absurdités si grosières ? » (*Au lecteur Dezintérêsé*, XIII-XIV).

Alors, dira-t-on, les gens du peuple ne profiteront pas de la réforme. Quelle nécessité y a-t-il, répondent les réformateurs, qu'un Artisan en sache autant qu'un Académicien ? L'orthographe est fort nécessaire à l'un, et assez inutile à l'autre. Peut-être croyait-on répondre ainsi à l'argument toujours ressassé qu'une orthographe fondée sur la prononciation changerait de province à province et d'homme à homme. Il est plus probable que d'instinct on modifiait les principes traditionnels pour les accommoder aux idées générales que le

1. « Je ne hê paz la Langue Latine, mês j'ême la Langue Francêze, cant il et question d'écrire du Francês..... je défandrês la Langue Latine, si on la voulêt écrire an Francês ; par la même rêzon je me treuve obligé de défandre la Langue Francêze, lorsqu'on la veut écrire an Latin contre sa prononciacion naturéle... je ne change point notre Langue..., je tache de l'afermir par la conformité de l'écriture avec la parole » (225).

purisme avait répandues en matière de langage. Mais ces concessions, il faut le dire, ne vont pas bien loin.

xix

*a lèsé introduire pluzieurs abus, c' et anfin qu' èle a èté prèque toujour hor ses principes :* les chozes arachées de leur santre, sont toujour vagabondes, n'ont point de fermeté, & sont sujètes à une agitacion continuèle.

*VI. Pour bien trêter de l'Ortografe Francèze, il et bon de savoir ceus de la Gramêre Latine ; mês cela et inutil pour ècrire, & pour bien ortografier le Francês : au contrêr, il n'y-a rien de pluz dangereu que de s'y atacher trop ; & c'et un zel indiserêt & dènaturé de vouloir favorizer des Langues ètrangères aus dèpans de cèle de son pêi ; de fêre paser la Langue Francèze come l'esclave de la Grèque & de la Latine, & de vouloir anfin par cête honteuze ostinacion rèduire toutes les fames à chercher des Racines Grèques, à savoir le Latin pour ècrire Francês, & à anplêyer le cart de leur vie pour savoir seulemant* BIEN LIRE*: car pour les siances, il ne faut point douter que les Langues Grèque & Latine sont nècèsêres ; mês non paz pour bien Ortografier.*

Spécimen de l'orthographe de Lartigaut (*o. c.* XIX).

ECHEC DU SYSTÈME. — Les protestations contre L'Esclache furent nombreuses et très vives, et plusieurs opuscules, ainsi « *La Veritable ortographe* », [1] font penser à certaines diatribes, écrites de nos

1. *La veritable ortographe françoise opposée à l'ortographe imaginaire dv sievr de Lesclache* (Paris, Cottin, 1669). B. N., X, 1277.
Cf. *Traité de l'orthographe; Dans lequel on établit, par une methode claire et facile fondée sur l'usage et sur la raison, les regles certaines d'écrire correctement. Et où l'on examine par occasion les regles qu'a données M. de Lesclache* (Paris, Jacq. Talon, 1669). B. N., X, 1276, 8° ; Ste-Genev., X, 363.

jours. Ce sont les mêmes imprécations dramatiques et burlesques. Comme il arrive chez les pamphlétaires, de faciles calembredaines tiennent lieu de raisonnement, de savoir et d'esprit : « Pourquoi L'Esclache qui ôte l'*s* muette ne retranche-t-il pas l'*s* de son nom ? »[1]. On en appelle contre ce sacrilège au bras séculier, on demande le bannissementd'un audacieux qui a osé mettre la réforme orthographique au nombre « des grandes choses dont le règne pourrait s'honorer et des victoires de la Majesté sacrée » (16). Seulement, L'Esclache n'est pas renvoyé aux pédants, on le renvoie aux gens du monde et aux précieuses ; « son orthographe ne réussira jamais que dans leurs ruelles » (Au Lecteur, et page 7). L'excuse de ces violences, entassées dans un livret où il n'y a ni méthode, ni style, ni connaissance du sujet, c'est que l'auteur est sincère. Il ne dut pas faire grand tort aux réformistes.

Il est difficile de savoir à distance, si le débat provoqué par les hardiesses de L'Esclache nuisit à la cause de la réforme. L'homme avait eu du succès, de l'autorité même, mais, à cette époque, la vogue l'abandonnait. Il est possible que l'occasion qu'il fournissait de le combattre ait été mise à profit, et que l'on ait du même coup réussi à effrayer l'instinct conservateur du public. Avouons toutefois que c'est là une pure hypothèse. Rien ne prouve que l'Académie eût accueilli des propositions plus modérées, et aucun témoignage n'atteste qu'il faille attribuer à la peur d'une révolution le refus d'examiner ou d'essayer des améliorations plus modestes[2].

1. Dans un factum de M. André Beaunier, un Annamite dit de même : « C'est un précieux Occidental que ce Brunot, mais pourquoi met-il un *t* au bout de son nom ? » (*Contre la réf. de l'orthogr.*, Paris, 1909, p. 36). L'argument est en effet sans réplique.

2. En 1672, l'imprimeur d'un livre quasi officiel *l'Etat de la France*, applique certaines nouveautés, distingue le *j*, le *v*, se sert de l'*e* accentué, etc. Voir t. I, le début (non paginé) : « Pour éviter quelques inconvéniens dans la lecture, et pour plusieurs raisons qu'il seroit trop long de déduire en cet endroit, on a observé les V et les I consonnes »....

« Nous avons aussi fait observer les *é* accentués, apelés communément des *é* acut, même au milieu des mots, pour aider à la prononciation : et où cette lettre se doit prononcer comme nu *ai*, on y a mis un *ê* circonflexe ou marqué d'un chevron. »

# CHAPITRE V

## L'OPPOSITION DE L'ACADÉMIE

Depuis longtemps les étrangers, s'en fiant aux promesses des Statuts, et incapables d'imaginer que la réforme de la langue française pût se faire sans une réforme de l'orthographe, dont le désordre et la complexité les gênaient plus que tout le reste, espéraient en l'Académie.

Elle aborda en effet la question. Il le fallut bien, quand le travail du Dictionnaire fut définitivement repris[1]. A l'instigation de Perrault, le lundi 8 mai 1673, — la date mérite d'être notée — la Compagnie décida d'adopter une orthographe unique, obligatoire pour ses membres, qu'on tâcherait ensuite de faire recevoir par le public. Restait à procéder à l'élaboration de cette orthographe officielle[2]. C'est Mézeray qui fut chargé de rédiger le projet de traité[3]. Il apporta bientôt son travail, et on put s'occuper de la révision, du 14 août au jeudi 12 octobre de la même année. Corneille, Fléchier, Chapelain ne l'ont pas lu. Mais Perrault, les deux abbés Tallemant,

1. L'édition de Cotgrave, donnée en 1660 par J. Howell, chez W. Hunt, présente la réforme comme une des œuvres de « l'Académie des esprits » à Paris, qui retranche les lettres superflues dont le français est plus plein qu'aucune autre langue, et il donne un spécimen de cette orthographe comparée à l'autre.

Guy Miege est convaincu qu'on doit à la Compagnie les progrès accomplis : The French orthography, formerly stuffed with so many superfluous letters, they brought as near the Pronunciation as could in reason be allowed (Pref. to the Reader. London, Th. Basset, 1679).

2. Chorier (*Advers.*, II, 11, trad. Crozet, cité par Latreille, *Bull. A. Delph.*, 1900, 438), dit que la première partie du Dictionnaire une fois achevée par Mézeray, on voulut le publier, mais que Quinault entraîna les membres à s'y opposer, parce qu'il fallait auparavant convenir entre tous de l'orthographe, afin que leur décision fût observée comme une loi par les hommes de lettres. Cf. : « M. Perrault, chancelier, a proposé qu'il seroit bon que la Compagnie convinst et demeurast d'accord autant qu'il se pourroist de l'orthographe, qui depuis 40 ou 50 ans avoit esté fort corrompue par des demy sçavants et estoit devenue presque arbitraire. La Compagnie ayant trouvé la proposition fort raisonnable et mesme necessaire, surtout pour le dictionnaire, a chargé M. de Mezeray de dresser des observations, et des regles les plus exactes qu'il pourra sur l'orthographe. Elle a aussy resolu que chaque particulier de la Compagnie sera tenu et obligé de suivre l'orthographe dont elle sera demeurée d'accord, et que l'on se servira des voyes d'insinuation qui seront jugées les plus propres pour la faire recevoir par le public. » (Signé Conrart; *Reg.*, I, 62-63).

3. Le texte primitif de Mézeray est conservé à la Bibliothèque nationale, les deux rédactions des cahiers le sont également. M. Marty-Laveaux a publié la seconde, sous ce titre : *Cahiers de remarques sur l'orthographe françoise...* Paris, Jules Gay, 1863. Cette édition renferme tout ce qui peut être utile pour comparer les trois textes et étudier les remaniements successifs de l'œuvre.

Boyer, Segrais, Doujat, Regnier, Pellisson et Bossuet l'examinèrent, avec plus ou moins d'attention. Le dernier y mit un soin scrupuleux. Non seulement il a lu le projet en détail, mais il motive fortement la résolution qu'a prise la compagnie : 1° « de suiure l'usage constant de ceux qui scauent écrire ; 2° de tascher de rendre autant qu'il se pourra l'usage uniforme ; 3° de le rendre durable » (*Cahiers*, XV). Il fait une critique très vive de « la fausse règle qu'on a voulu introduire d'écrire comme on prononce », justifie le maintien des lettres dites étymologiques, de celles qui servent à distinguer les mots, enfin de celles même qu'on est habitué à voir, en donnant pour raison qu'on ne lit point lettre à lettre, mais que la figure entière du mot fait son impression tout ensemble sur l'œil et sur l'esprit, de sorte que quand cette figure est considérablement changée, les mots ont perdu les traits qui les rendent reconnaissables (*Ib.*, XIV).

Il est juste d'ajouter que Bossuet n'accepte pas pourtant l'autre ortographe (*sic*), qui s'attache à toutes les lettres tirées des langues dont la nostre a pris ses mots (*nuict*, *ecripture*). Celle-là blesse les yeux d'une autre sorte. C'est là ce qui s'appelle l'ancienne orthographe vicieuse. Ce sont deux extremitez entre lesquelles on veut tenir un juste milieu (*Ib.*).

Restait à déterminer ce milieu. Bossuet ajoute : « L'Académie a dessein... de retenir les lettres qui marquent l'origine de nos mots, surtout celles qui se uoyent dans les mots latins, si ce n'est que l'usage constant s'y oppose ; comme la langue latine ne change plus, cela servira à fixer nostre orthographe ; ces lettres ne sont pas superflües, parce qu'outre qu'elles marquent l'origine, ce qui sert mesme à mieux apprendre la langue latine, elles ont diuers autres usages comme de marquer les longues et les breues, les lettres fermées et ouuertes, la difference de certains mots... La Compaignie pretend retenir non seulement les lettres qui marquent l'origine, mais encore les autres que l'usage a conseruées, etc. » (*Ib.*, XIV).

En somme, le cahier manuscrit circula, sans qu'aucun de ceux qui le virent proposât de simplification sérieuse. Certains membres même, appliquant à l'orthographe le déplorable procédé dont on usait en grammaire, prétendaient distinguer par l'écriture des mots en réalité uniques, mais qui avaient plusieurs sens. Doujat voulait qu'on écrivît *dauphin*, poisson, et *daufin*, homme. Il trouvait aussi qu'on pourrait retenir le *c* pour faire différence entre *un lict* et *il lit*, etc. Les *Cahiers* proposaient *phantaisie* (imagination) et *fantaisie* (caprice) (p. 7).

Le texte de Mézeray, avec les annotations, revint à son auteur, qui fut chargé d'en faire une première édition. Elle fut ensuite soumise à l'Académie. Une commission la revisa, et présenta enfin les *Cahiers de remarques* à la Compagnie. Après un dernier examen, ils devaient constituer les *Observations de l'Académie françoise touchant l'orthographe*. L'opuscule, tel qu'il nous est parvenu, est très important : depuis l'époque où il fut distribué, les règles qu'il donne ont subi bien des modifications, beaucoup ont été abrogées ; il n'en est pas moins la première ébauche du code de l'orthographe française.

Dès le début, dans une sorte d'avant-propos général, l'Académie décide nettement en faveur de la tradition : « Generalement parlant, la Compagnie prefere l'ancienne Orthographe, qui distingue les gens de Lettres d'avec les Ignorans, et est d'avis de l'observer par tout, hormis dans les mots où vn long et constant vsage en a introduit vne differente » (p. 2). L'ancienne orthographe pèche quelquefois en lettres superflues, quand elle conserve des lettres originelles, déjà représentées dans le mot par une autre lettre. Par exemple, on ajoute à tort une *l* à *faulx*, à *aulne*, qui ont déjà un *u* représentant cette *l*. Mais cet abus ne va point contre l'emploi des lettres qui servent à marquer l'origine. Ainsi le *g* de *vingt*, encore qu'il ne se prononce pas, doit se conserver ; on ne saurait « appeller » ces sortes de lettres « superfluës » (p. 3).

D'après ces principes, elle garde le *ph* : *philtre*, *phase*, *phanatique*, *cosmographe ;* le *ch* : *chœur*, *charactere ;* l'*y* : *dynastie*, *gymnastique*, *hydre*, *mystere*. Après avoir hésité, elle écarte, malgré Bossuet, le système de Corneille (XXV). Elle rejette le circonflexe pour représenter *s*, et maintient : *fresle*, *gresle*, *troisiesme* (69-70). Elle tient au *z* de *prez*, *cruautez*, *aimez* (94), à l'*e* de *veu*, *veuë*, *teu*, *cheute* (66 et sv.), au *d* d'*advocat*, *advis* (16), à l'*s* de *mesdisant*, *mesprendre* (23-24). Mais ce n'est pas seulement à l'étymologie grecque et latine que l'Académie se montre favorable, c'est aussi à la tradition purement française, ou à ce qu'elle croit être la tradition. Elle estime nécessaire l'*y* de *toy*, *finy*, *celuy*, et les semblables (93) ; le *sç* de *sçavoir* et de *sçavant*, « quoy que plusieurs croient qu'ils viennent de *sapere*. Quand mesme cette origine seroit vraye, l'vsage l'a emporté » (78). De même, encore que la lettre finale des noms, soit singuliers, soit pluriels, en *aux*, en *eux* et en *oux*, se prononce comme une *s*, « néantmoins il les faut escrire par une *x* » (92).

On serait plus indulgent pour ce système, si l'Académie, au lieu de se montrer conservatrice, se fût nettement déclarée réactionnaire,

et, allant jusqu'au bout de la doctrine, eût hardiment restitué partout où c'était possible l'écriture primitive, ou prétendue telle. Passe pour *x* finale, si cette *x* eût été généralisée, si on eût écrit aussi *foux*, *coux*, *moux*, *je faux*, *je vaux*, *je meux*. Mais partout ici c'est *s* qu'il est prescrit d'employer. Qu'attendre en effet en ce sens d'une Compagnie dont toutes les décisions devaient s'autoriser de l'usage? Dans la déclaration même qui est en tête du volume, je l'ai rappelé tout à l'heure, l'exception est faite : « On suivra l'orthographe ancienne, hormis dans les mots où un long et constant vsage en a introduit une differente. » Et les rédacteurs se mettent courageusement à déterminer ces cas spéciaux. Comme on peut le penser, il y en a à foison, et chaque article prend la forme que devra prendre désormais toute grammaire française : on écrit tous les mots d'une telle sorte, sauf cependant les suivants qu'on écrit d'une autre. Ex. :

Il faut conserver le *ph* dans les mots qui viennent du grec. Exceptez *fiole*, *faisan*, *parafe*, *frenetique* (7).

On garde aussi *ch* aux mots qui en grec ont un *chi*, comme *chile*, *chœur*, *choriste*. On ne met cependant plus une *h* à *colere*, *escole*, *escolier*, *camomille* (8-9).

Toute autre consonne que le *g* ou l'*m* se double après la préposition *a*. Exemples : *abbattre*, *accabler*, *addresser*, *affriander*, *allaiter*, *annexer*, *appaiser*, *arranger*, *assaisonner*, *attacher*... Exceptez : *aborder*, *aboucher*, *aboutir*, *adosser*, *aligner*, *aneantir* (12 et sv.).

Quand la préposition *e* est devant toute autre consonne que devant une *f*, on met après elle une *s* devant la première lettre du mot simple : *eschancrer*, *eslever*, *esmerveillé*... Exceptez : *edenter*, *emonctoire*, *emousser*, *enerver* (17-18).

*L* est double « à tous les temps et personnes presens » des verbes en *eler* : *j'attelle*, *je sautelle*. Il en faut néanmoins excepter quelques-uns, comme *celer*, *reveler*, *geler*, qui font au présent : *je cele*, *je revele* (37) ; *l* et *t* sont ordinairement doubles dans la dernière syllabe du mot finissant en *e* féminin : il y a néanmoins quelques mots qui n'ont qu'une *l* et qu'un *t* : *eresypele*, *zele*, *epithete*, *squelete*, *assiete*, *empiete*, *interprete* (38-40).

Nulle consonne n'est double après l'*o* dans les mots radicaux, soit au commencement, soit ailleurs. Exemples : *bestiole*, *consoler*, *capriole*, *desoler*, *demolir*, *drole*, *folie*... (53). Exceptez : *follement*, *molle*, *amollir*, *banderolle*, *bricolle*, *colle*, *coller*, *collet*, *collier*, *collerette*, *decoller* (56).

Item *n* ne se double pas dans *acrimonie*, *admonester*, *consonance*, *dissonant*, *demoniaque*, *cone*, *colonie*... Mais il se double dans *don-*

*ner* et ses composez, *estonner* et les siens, *honneur*, *honneste* et ses dérivez, *sonner* et ses composez, *tonner*, *personne*, et tous les mots qui se forment des noms terminez en *on* : *bonne*, *bonnace*, *actionner*, *empoisonner*, etc.

La Compagnie n'ignore pas, elle voit même le plus souvent ce qu'il faudrait faire, et elle s'y refuse : *Video meliora proboque, Deteriora sequor*. Il y a des chapitres qui sont des chefs-d'œuvre en ce genre : « Il ne devroit y avoir de grandes lettres qu'au commencement des periodes et aux noms propres; neantmoins, pour delasser la veuë et pour orner l'escriture(!), on en a introduit au commencement de tous les vers, aux noms de dignité et de charge, comme : Pape, Empereur, Roy, Connestable, Duc, Cardinal, Evesque, Marquis, President... et à ceux des assemblées et compagnies, comme : Concile, Senat, Parlement... et à ceux des lieux celebres, comme : Palais-Royal, Palais où l'on plaide, Pont Neuf (96-97). Qui déterminera la liste des charges, des compagnies, des lieux célèbres, le livret oublie de l'indiquer.

Si une question méritait d'être traitée à fond, c'était celle des accents. Voici ce que nous apprenons de l'aigu. C'est « vn petit tiret de droit à gauche, qui se met sur les voyelles, comme sur l'*é* masculin final : beauté, formé ». Quelques-uns le veulent à ces mots : « prés, cyprés, progrés ». C'est tout.

Quant au grave, c'est « vn petit tiret de gauche à droit, et qui se met sur les voyelles, et particulierement sur l'article datif *à* (pour le distinguer de la troisieme personne du verbe « avoir »), sur l'adverbe « *là* » (pour le distinguer d'avec « *la* », pronom), et sur « *où* », adverbe de lieu, pour le faire differer d' « *ou* », adverbe disjonctif.

De son usage pour la notation des voyelles ouvertes, pas un mot.

Enfin, en quelques lignes, le circonflexe est gâché pour toujours : « Mis sur vne syllabe, il marque bien qu'elle est longue; mais ce n'est pas pour cela qu'on l'y met, c'est pour montrer qu'on y a retranché une voyelle : « *âge*, *blessûre*, *j'ay pû* ». Ce n'est plus un signe diacritique, c'est un hommage de la piété des générations, l'accent du souvenir (98-99).

En somme, pas une fois, d'un bout à l'autre des écrits académiques, ne se montre le moindre désir d'apporter dans le chaos orthographique un peu de clarté et de logique. On refuse de s'engager même dans les voies déjà frayées. Certains membres visiblement n'étaient pas fâchés que l'orthographe fût à ce point difficile. Regnier et Pellisson critiquèrent la phrase citée plus haut, où il était dit que l'orthographe distinguait « les gens de lettres d'avec

les ignorants » ; ils la trouvaient un peu offensante, et jugeaient que « si on ne se distinguoit que par là, ce seroit peu de chose ». On se contenta de supprimer les mots *et les femmes*, qui venaient après, par politesse. Mais le reste fut accepté (p. 2), et la formule traduit bien la pensée de cette aristocratie. Une orthographe compliquée devait être, pour ceux qui la posséderaient, une marque d'élégance; on ne s'occupa guère qu'elle fût une gêne [1].

Dans ces conditions je fais peu de cas, je l'avoue, du libéralisme que l'Académie montre à quelques endroits : il est bien vrai qu'elle admet assez souvent qu'on puisse orthographier de deux manières. Ainsi elle donne toute une liste de dérivés, qu'il est permis d'écrire avec ou sans *s* : *desbander* ou *debander*, etc. (22; cf. p. 65). Elle dit ailleurs : « Quelques-uns orthographient *sujet* et *sujection*, *soupir* et *soutenir*, à côté de *subjet*, *souspir* (29-30. Cf. 62, 86, 87, etc.). Le livret débute même par cette phrase : « La premiere observation que la Compagnie a creu devoir faire est que, dans la Langue Françoise, comme dans la pluspart des autres, l'Orthographe n'est pas tellement fixe et determinée qu'il n'y ait plusieurs mots qui se peuvent escrire de deux differentes manieres qui sont toutes deux esgalement bonnes; et quelquefois aussi il y en a vne des deux qui n'est pas si vsitée que l'autre, mais qui ne doit pas estre condamnée. »

Mais qu'importe cette réserve, dont les effets ne pouvaient être que minimes et passagers? On allait promulguer une règle, et au lieu de la faire aussi simple que possible, au lieu d'accepter tout au moins les progrès réalisés par l'usage, dont certains étaient presque consacrés, on reculait de cinquante ans. Cette règle, destinée à l'avenir, on la prenait à un passé déjà vieilli. C'était la victoire du pédantisme, plus complète que ne le demandaient ses partisans les plus attardés. Je voudrais pouvoir dire que l'erreur était de Boyer ou de Doujat. Mais parmi les sept académiciens auxquels nous devons ces déplorables décisions, il y avait aussi Perrault, le moderniste, uni ce jour-là au latiniste Bossuet [2].

1. Il y a d'autres défauts dans l'opuscule que j'analyse, et d'abord des inadvertances : p. 20, *desmonter*, *desnouër*; p. 21, *demonter*, *denouër*. Mais elles eussent pu disparaître dans une publication définitive. D'autre part on a cédé quelquefois à la manie de Doujat. On écrit *lacs* et *las d'amour*, tout en se rendant compte que le mot est le même dans les deux cas (88). Toutefois je n'insisterai pas sur ces défauts, bien petits auprès des autres.

2. Chapelain († 1674) était aussi un des plus résolus parmi les conservateurs. Il ne voulait tenir aucun compte des besoins du grand public. Th. Corneille nous renseigne à propos de *charactère* (Vaug., I, 340). « M. Chapelain a écrit ce qui suit : M. de la Chambre dans son livre intitulé : Les Characteres des Passions, conserva l'*h* par

mon avis en ce mot, *charactere*, pour n'estre pas le premier qui dérogeast à l'orthographe receuë, de ce mot, pour la consideration des idiot s, qui ne doivent pas moins apprendre à lire les mots extraordinaires quand ils se meslent de lire, que les François doivent apprendre la prononciation des mots Italiens, quand ils veulent apprendre à lire en Italien. Si le raisonnement de M. de Vaugelas en ceci avoit lieu, quoiqu'il l'ait appuyé avec beaucoup d'adresse, il faudroit oster l'*h* d'*hyperbole*, de peur que les ignorans ne l'aspirassent, ne voyant point de difference entre l'orthographe de ce mot et celui de *heros*, qui est aspiré, ou ajouster une marque aux *h* aspirées, afin qu'ils ne la prononçassent pas comme des *h* muettes. »

---

## CHAPITRE VI

### L'ORTHOGRAPHE NOUVELLE GAGNE DU TERRAIN
### MÉNAGE, POMEY, RICHELET.

Ménage. — J'ignore si les décisions académiques furent dès 1673, connues dans le public. Elles ne pouvaient en tous cas rester ignorées des gens de lettres et des grammairiens. Mais elles n'arrêtèrent ni ne retardèrent en aucune façon le mouvement.

Les grammairiens les plus autorisés nous apportent, il est vrai, peu de lumières. Le P. Bouhours n'a pas de doctrine bien arrêtée, il est conservateur, mais ne fait point de manifeste ; on devine seulement sa pensée à certaines méchancetés qu'il décoche à Ménage, ce qui donne à celui-ci l'occasion de montrer que son adversaire ressemble à beaucoup de partisans de l'orthographe étymologique, c'est à dire qu'il ignore l'étymologie. Ménage, lui, avait écrit un *Traité de l'orthographe*, auquel il renvoie plusieurs fois (*O.*, II, 67, 328). Pourquoi l'a-t-il ou supprimé ou négligé d'imprimer? Peut-être par faiblesse de caractère ; car, à en juger par les tendances nettement réformatrices qu'il montre à plusieurs endroits de ses œuvres, il était de ceux qui pensaient que : « les lettres ont esté inventées pour représenter le son des paroles » (*O.*, 1e éd., 438, sur *cet* et *cest*). Dans le second tome de ses *Observations* (328), il nous donne des indications très nettes sur ses idées vraies en cette matière : « Je prie mes Lecteurs, dit-il, de ne point juger de mon orthographe par celle de mes livres. Car outre que les Imprimeurs, comme je l'ay dit ailleurs, ne représentent pas l'orthographe de ma copie, je ne suy pas dans ma copie mon orthographe. J'écry pour suivre la coustume, *beautez*, *bontez*, vous *avez*, vous *aimez*, et cette orthographe est tout-a-fait ridicule, comme je le feray voir dans mon *Traité de l'Orthographe*. Celle de *Dieux*, *cieux*, *animaux*, au lieu de *Dieus*, *cieus*, *animaus*, que je suy aussi toujours, pour suivre la coustume, ne l'est pas moins, comme je l'ay fait voir au chapitre 106 de la prémiére partie de ces Observations » [1].

1. Du Cange lui avait rapporté que dans les manuscrits français qui sont au-dessus de 400 ans, il n'y a guère que ces sortes de mots qui soient écrits par un *x* (*O.*, I, 247).

Ce serait donc un travail assez vain que de ramasser une à une dans les livres publiés par Ménage les simplifications qu'ils présentent. Didot l'a fait en partie (*o. c.*, 236-7). Il y a des choses intéressantes : des suppressions de consonnes étymologiques ou inutiles : *savoir* (*O.*, 1e éd., 91), *j'ai u* (fréquent). Mais ce sont les doctrines générales surtout qui importent chez un homme de ce genre. Or ce que nous en devinons est très significatif. Il y a d'abord le chapitre sur l'abus de *x* qu'il voudrait réserver pour représenter *cs* ou *gs* : *vexation*, *exercice* (*O.*, I, 238 et sv.). « Ce n'est point un abus d'oster une *l* » en certains mots : *niveler*, *épeler*, *appeler*, malgré leur étymologie latine (*O.*, II, 65). « Ceux qui suivent dans l'orthographe la prononciation plustost que l'étymologie écrivent toujours *paralelle* ». Selon lui, il faut toujours écrire *paralelle* (*Ib.*, 64-5). « Ce n'est point une faute de ne point mettre d'*h* en plusieurs mots qui en devroient avoir par leur origine, comme en *caos*, *caractére*, *Cléante* » (*Ib.*, II, 309). « Il ne peut y avoir d'inconvénient à écrire *segond*, et *segret* : car il n'y a personne de ceux qui savent tant soit peu le Latin, qui ne voye que ces mots écrits de la sorte viennent de *secundus*, *secretum* : et il peut y en avoir à écrire *second*, *secret*, acause des Etrangers qui pourroient prononcer ces mots comme ils seroient écrits » (*Ib.*, II, 307). Donc, il n'y a point de doute, comme tous les vrais étymologistes, l'auteur des *Origines de la langue françoise* était l'adversaire des « lettres étymologiques ».

N. Bérain. — N. Bérain ne traite point d'autre question que celle de *oi*, auquel il substitue *ai*, non seulement dans sa théorie, mais en pratique : *les Français*, *etrait*, *La Cour des Monnaies*, *je le crais*, *un homme drait.* » Il ne voit « rien qui s'opose à céte ortographe qu'un ancien usage qui doit blesser la vûe et la raison dans l'écriture, comme il blesserait l'oreille, si on l'étendait jusqu'à la prononciation » (1-7) [1].

Autres réformateurs. — Le P. Pomey, dans son *Dictionnaire* (1676, Avis au lecteur, §§ VIII et IX), est aussi embarrassé. Il se décide à mettre à leur place à la fois *répondre* et *respondre*, avec leurs semblables. Il a sacrifié le *p* de *dompter* et l'*h* de *colère*, puisqu'aussi bien on écrit *monarque*, *logique*, etc... mais en général

1. C'est la première remarque de son livre : Si l'on peut écrire comme on parle. La notation *ai* se trouve déjà au xvie siècle. Elle est dans l'édition de Maupas, donnée en 1638 (p. 31 sv.). Nous avons vu que les Précieuses écrivaient : *gâtait*.

On trouve chez Bérain d'autres simplifications : *étimologie*, *apelez*, *une bonne euvre*, *un beuf*, *nous remercirons*, etc. (p. 24-25). Ces idées sont remarquables chez un homme qui appartenait au Palais.

il garde les lettres grecques *th*, *ph*, *y*. Ne le croyez pas pour cela étymologiste. Il a ôté le *ç* de *sçavoir*, « parce qu'il l'a veu écrit de cette sorte, dans plusieurs livres du temps tres-corrects », et il juge qu'il « seroit à souhaiter qu'on rejettât tous ces *ç*, qui ne peuvent servir qu'à donner de la peine à ceux qui étudient nôtre Langue ».

En 1681 parut à Paris une œuvre hardie, dont le permis d'imprimer est du 17 nov. 1681, mais le privilège du 20 août 1677 [1]. Ce livre, que son auteur développait au fur et à mesure qu'avançait l'impression, c'est la *Grammaire méthodique* de D[enis] V [airasse] d'Allais. Les innovations orthographiques y sont assez nombreuses. L'auteur, remontant à la source du mal, la trouve dans la nécessité où furent placés nos ancêtres, obligés de se servir de l'alphabet latin [2]. Ce désordre est si grand, qu'après « de longues et sérieuses méditations », d'Allais s'est persuadé qu'il était impossible d'y remédier sans le secours « d'un nouvel alphabet, plus ample et plus methodique que le Romain, qui avec si peu de letres ne sauroit representer les trente sons três simples et três distincts dont les mots de la langue Françoise sont composez » (6).

Et fort de cette conviction, ayant remarqué d'autre part qu'on s'est accoutumé à des changements que tout le monde condamnait d'abord, comme la distinction du *j* et de l'*i*, de l'*u* et du *v* (p. 8), l'auteur a formé un *Alphabet méthodique*, qui représente les trente sons du français, sans rien changer à l'étymologie des mots... Il le propose comme un moyen assuré pour réformer notre orthographe et la rendre facile et raisonnable (6-9) [3].

1. *Grammaire methodiqve contenant en abregé les principes de cet art... dans un ordre clair et naturel, avec de nouvelles observations et des caracteres nouveaux pour en faciliter la prononciation, sans rien changer d'essentiel dans l'orthographe ni dans l'étymologie des mots* (Paris, 1681, chez l'Auteur).

2. « Cependant nos Ancêtres n'ayant point d'Alphabet propre à leur langue naturele furent contraints de se servir de celui des Romains quand ils commencerent à ecrire en langage vulgaire, mais trouvant dans la suite qu'il ne suffisoit pas pour representer tous les sons dont la langue Françoise etoit composée, ils se servirent de quelques voyes indirectes pour suvenir au defaut de l'Alphabet Latin. Ils firent servir une seule letre pour representer un, deux, trois, et jusques à quatre sons differents, et ils se servirent en certaines rencontres de deux, trois, et quelquefois de *quatre* figures differentes pour exprimer un son tres simple ; et c'est là sans doute la principale source du desordre de notre Orthographe » (p. 5).

3. On remarque parmi les voyelles un *a* long à côté de *a* bref ; un *e* représente *e* ouvert, un epsilon accentué figure *é* fermé ; un *e* italique et grêle, renversé à gauche note *e* féminin ; un *e* surmonté d'un point marque *a* nasal (comme dans *entendement*).

L'auteur remarque que *au*, *eu* sont des voyelles simples, que l'*o* de *homme* est intermédiaire entre *o* et *ou*, et pourrait bien former « une dixième voyelle ». Peut-être même, dit-il, *o* fermé est-il distinct de *au* dans : *Il se prévaut de l'absence des prévosts* (10-17).

Parmi les consonnes, il s'ingénie à distinguer par deux caractères *h* muette et *h* aspirée, *l* sèche et *l* mouillée, *n* de *regne* et *n* (ronflante) de *garçon*, *r* douce de *oraison* et *r* rude de *raison* ; *ch* est figuré par un digramme spécial *çh*.

On pourrait penser qu'un homme qui invente si délibérément va s'en tenir aux innovations nécessaires. Ce serait mal comprendre son propos. Il ne veut rien changer à l'étymologie, dès lors non seulement il garde *y* : *syntaxe*, *ch* : *chœur*, *ph* : *philosophe*, il accepte ç à côté de *s* : *façon* ; mais il inventera un *g*, avec une forme spéciale pour figurer *j* dans *genereux*. De la sorte, il représente la prononciation, et reste fidèle au latin. De même pour *porzion*, où un vague *z* barré rappelle le *t* et l's à la fois. Je n'insisterai pas davantage sur les idées de ce singulier réformateur, qui ose ce qu'il y a de plus hardi : l'invention de caractères [1], pour sauver la tradition, sans comprendre qu'il complique ce qu'il fallait simplifier. Voici son alphabet :

ALPHABET

METHODIQUE.

*Voyelles.*

a ẹ ȩ i ɛ o eu ou u.

*Aſpiration* h ĥ.

*Conſonantes.*

g c, l ſ, n gn ŋ, r r, z s,

j çh, d t v f b p m.

Richelet. — En 1680, Richelet publie son Dictionnaire. J'en ai montré ailleurs l'importance. Ce n'était pas l'œuvre d'un homme, mais d'un groupe où entraient Patru, Rapin, Bouhours. Il est fort possible que ni l'un ni l'autre n'ait été consulté sur la question d'orthographe, et que Richelet, laissé à sa propre initiative, se soit surtout abandonné à l'influence toute puissante sur lui, semble-t-il, de feu Perrot d'Ablancourt. En tout cas, l'orthographe de ce recueil si important est singulièrement rajeunie. Elle n'innove rien, elle est au courant : « Touchant l'Orthographe, dit l'Avertissement, on a gardé un milieu entre l'ancienne, et celle qui est tout à fait

1. On le voit au contraire répudier le procédé déjà vulgarisé de l'accentuation. Dans un chapitre sur la prosodie, d'Allais, en parlant des différents accents pour distinguer les *e* muet, masculin et ouvert, dit : « On ne laisse pas de commettre toutes ces erreurs grossieres, et même on voit des Ecrivains et pretendus Reformateurs de l'Orthographe Françoise, qui ont crû avoir trouvé un rare secret pour marquer la difference de l'e masculin, du feminin, et de l'ouvert, en les distinguant par des accens. Ils en chargent si grossierement les lignes, qu'ils les rendent desagreables à la vûe et renversent par-là, sans y prendre garde, les maximes les plus sacrées de la Prosodie » (50).

moderne, et qui défigure la Langue. On a seulement retranché de plusieurs mots les lettres qui ne rendent pas les mots méconnoissables quand elles en sont otées, et qui, ne se prononçant point, embarassent les Etrangers et la plu-part des Provinciaux. On a écrit *avocat*, *batistere*, *batême*, *colére*, *mélancolie*, *plu*, *reçu*, *revuë*, *tisanne*, *tresor*, et non pas *advocat*, *baptistere*, *baptême*, *cholere*, *melancholie*, *pleu*, *receu*, *reveue*, *ptisane*, *thresor*. Dans la même vuë on retranche l'*s* qui se trouve apres un *e* clair et qui ne se prononce point, et on met un accent aigu sur l'*e* clair qui accompagnoit cette *s* : si bien que présentement on écrit *dédain*, *détruire*, *répondre*, et non pas *desdain*, *destruire*, *respondre*. On retranche aussi l'*s* qui fait la silabe longue, et qui ne se prononce point, soit que cette *s* se rencontre avec un *e* ouvert, ou avec quelque autre lettre, et on marque cet *e* ou cette autre lettre d'un circonflexe qui montre que la silabe est longue. On écrit *Apôtre*, *jeûne*, *tempête*, et non pas *Apostre*, *jeusne*, *tempeste*. Cette derniere façon d'ortographier est contestée [1]. Neanmoins... j'ai trouvé à propos de la suivre, si ce n'est à l'égard de certains mots qui sont si nuds lorsqu'on en a oté quelque lettre qu'on ne les reconnoit pas. A l'imitation de l'illustre M. d'Ablancourt, *Preface de Tucidide*, *Apophtegmes des Anciens*, *Marmol*, etc. et de quelques Auteurs celébres, on change presque toujours l'*y* grec en *i* simple. On retranche la plu-part des lettres doubles et inutiles qui ne défigurent pas les mots lorsqu'elles en sont retranchées. On écrit, *afaire*, *ataquer*, *ateindre*, *dificulté*, et non pas *affaire*, *attaquer*, *difficulté* [2]. » De même *acord*, *acoutumance*, *acourir*. Les doubles consonnes ne doivent être conservées que là où elles se prononcent : *innombrable*, *immense*, *illégitime*. Au reste Richelet ne prétend convertir âme qui vive. « Chacun se conduira là dessus comme il le trouvera à propos, dit l'Avertissement. Je ne prétens prescrire de loix à personne. Je raporte seulement ce que j'ai vû pratiquer par d'habiles gens, et ce que j'ai appris de feu Monsieur d'Ablancourt, l'un des plus excellens Esprits et des meilleurs Ecrivains de son siécle ».

1. A *île*, il renvoie à *isle*, tout en conseillant de prononcer *ile*.

2. Il y a plus. Dans les remarques sur la lettre *o*, dès la première édition, au mot *ortographe*, on trouve la note suivante : « J'etois autrefois pour la nouvelle ortographe et je suis presentement pour celle qui n'est ni vieille, ni tout à fait moderne, parce que c'est la plus raisonnable et la plus-suivie. J'écrirois donc *abbé*, *abbate*, *abbaisser*. En verité, l'esprit de l'homme est bien changeant. Mais ce défaut est encore plus-suportable qu'une sote opiniâtreté ! »

Ce demi-repentir servit aux contrefacteurs pour justifier des changements dans l'orthographe du Dictionnaire. Mais dans les éditions reconnues (ainsi dans celle de J. J. Dentand, Genève, 1694) l'orthographe de l'original resta intacte.

Indifférence des grammairiens de cette époque. — Ni Marguerite Buffet, ni Alemand, ni Alcide de St-Maurice ne discutent la question de l'orthographe. Ils paraissent avoir été conservateurs, mais sans scrupule exagéré d'étymologie. L'Auteur des « *Veritables principes* » est également fidèle à la tradition, comme la plupart des grammairiens. Toutefois lui aussi semble manquer de doctrine [1]. La période est une période de calme, je dirais presque de résignation. Ceux qui débattent encore sont des comparses [2] ; et il n'y a rien d'essentiel à tirer de leurs livres. (Il faudrait cependant mettre à part Milleran, de Saumur. Mais c'est un professeur pour étrangers [3]). On attendait peut-être l'apparition du Dictionnaire tant souhaité [4]. Peut-être aussi était-on las. Chacun avait son siège fait.

1. Il accepte *i* et *j*, *u* et *v*. Il met au pluriel *vous êtes aimés* et *vous aimez*. Il mentionne même l'opinion de personnes judicieuses qui mettent *s* en place de *x*, et déclare qu'il ne s'y opposerait pas sans le danger de confondre *poix* et *pois*.

Il fait des accents un emploi tout à fait moderne. C'est non seulement l'*é* qui porte un signe, mais l'*è* : *procès* (28). Et après avoir réfléchi au système qui consisterait à économiser les accents, il maintient longuement la nécessité pour plus de clarté et d'exactitude d'en faire un emploi régulier : *mené*, *je mène*, *je ménerai* (*Obs. sur la gr. de Chifflet*, 214).

2. Ainsi du Soule. Je n'ai vu que la seconde édition de son *Traité de l'orthographe*, Paris, Et. Michallet, 1698 (Ste Genev., X, 365). Il tient pour la tradition. Mais les raisons qu'il en donne sont toutes connues : Sans l'autorité orthographique autant de langues que de villages. Des dissemblances monstrueuses dans les produits d'une même racine : *frian* ferait *frianise*, *exen* > *exenion*. Les Anglais, les Flamands, les Allemands prononcent différemment le latin, ils ne l'écrivent pas moins d'une seule manière. Si les Dames se plaignent de la difficulté, elles n'ont qu'à faire comme les hommes et à mettre en pratique les règles des Sciences dont elles prétendent se servir.

Pour donner un échantillon de ce que deviendrait la langue, si on se conformait à la prononciation, du Soule imagine la transcription suivante :

Moussieu,

Gm'etés ci fort plonjé dans un sentiman quontrere o votre touchan l'Ortograf qe gu toute les pene du mond a m'an détaché : vo rezon neanmoin m'on paru ci just e ci conveinquante, q'elle m'on forsé à lez aprouvé. g ne veu don pluz écrire qe celon vo Regle : qar on ce gette pluto dan la qonfuzion, qon ne ce retire d lepesceur des tenebre qe g qroiés evité fabricant un Ortograf à ma fantezie... (p. 20).

3. *La Nouvelle Gramaire françoise*. Marseille, 1e éd., Henri Brebion, 1692. « Les femmes, dit l'auteur... prononcent le plûsouvent toutes les letres qui se mangent et c'est pour cela qu'elles n'entendent pas ce qu'elles lisent » (Préface).

Milleran est tout à fait un révolutionnaire. Il n'a pas trop osé pour cette fois toucher aux voyelles superflues, mais il retranche les consonnes et les remplace par des accents.

Il écrit : *savans*, *être*, *atiré*, *inover*, *exenples*, *même*, *afecté*, *pû*, *raport*, *corect* ; *sujete*, *conû*, *acompli*, *apris*, *conprendre*, *sintaxe*, *senble*, *apostrofe*, *frase*, *aquises*, *coc*, *tens*.

Son livre forme un Manuel de prononciation tout à fait intéressant, où les lettres muettes sont imprimées en italique dans les mots en romaines, en romaines dans les mots en italiques. Cf. du même, un *Recueil de Letres choizies*. Rome, 1706, avec un *Avis sur la vraye prononciation selon la plus nouvelle ortografe de l'auteur*. C'est une 16e édition.

4. En 1693, un Bisontin, Augustin Nicolas, qui n'est guère connu que par un ouvage contre la torture, adresse à M. l'Abbé de la Chambre, secrétaire de l'Académie, un

Dans cette indifférence, il semble qu'on laissât l'usage s'établir, un usage plein de concessions réciproques, et où se marquaient peu à peu de réels progrès. En tout cas, c'est un fait fort digne de remarque que cette trêve des théoriciens. A un moment décisif, alors que notre langue classique se fixe, comme je vais le montrer, au prix d'un labeur acharné, au milieu de controverses, auxquelles tout le monde prend part, ni un grammairien ni un écrivain de quelque valeur n'est tenté de partir en guerre pour ou contre la réforme de cette orthographe à laquelle, au XIXe siècle, on a donné tant d'importance. Le problème n'existe pas plus pour Bouhours qu'il n'avait existé pour Malherbe ou pour Vaugelas. Racine ou Boileau ne paraissent pas en avoir été préoccupés davantage. « Les Auteurs, dit un contemporain, traittent l'Orthographe de bagatelle, estimant cela beaucoup au-dessous d'eux » (V. Du Soule, *Traité de l'ortographe*, 1698, 23). Les gens de lettres ne revendiquent en effet aucun droit. Jusqu'aux journalistes qui ne s'arrêtent pas à l'orthographe, « laissant cet employ aux Maîtres Écrivains » (*Mercure réprouvé*, 23). Ceux-ci, en revanche, se jettent sur la proie qu'on leur abandonne. L'exemple des Orateurs, proclame un maître écrivain juré, « n'est pas une loy pour les Maîtres Écrivains, et leur autorité ne s'étend point sur l'Ortografe » (De Bleigny, *Ort.*, Au Lecteur). C'est une affaire entre praticiens : maîtres d'écriture et imprimeurs. L'orthographe classique est vraiment née de traditions d'atelier.

*Discours sur l'orthographe*. Il se trouve imprimé à la suite d'une *Dissertation sur le génie poétique* (Besançon, Benoît, 1693, 8°, p. 71). Nicolas est très hardi. Il attaque les lettres superflues, les pluriels en *x*, *en* pour *an*, voudrait conformer à la prononciation *pays*, *temps*, *souvent*, répond à l'argumentation de ceux qui veulent conserver aux mots leur aspect, et aux auteurs anciens la possibilité d'être lus. C'est un court, mais substantiel plaidoyer, qui montre que la question n'avait pas cessé d'intéresser les esprits un peu modernes. Nicolas savait l'italien, l'espagnol, l'allemand. Je dois le plaisir d'avoir fait connaissance de son livre à l'obligeance de M. Georges Gazier, bibliothécaire de la Ville à Besançon (Voir dans le *Bulletin de l'Ac. des Sc. B. L. et A.* de Besançon, 1911, 2e trim., p. 188-199, la notice qui est consacrée à Nicolas par M. G. Gazier).

## CHAPITRE VII

### LE CENTRE DE RÉSISTANCE. L'IMPRIMERIE

Il faudra, un jour ou l'autre, faire l'histoire de l'orthographe, au XVII[e] et même au XVIII[e] siècle, au moyen des imprimés, comme M. Beaulieux a entrepris de la faire pour le XVI[e] siècle. C'est un fait que les Estiennes ou Mabre Cramoisy ont eu sur notre manière d'écrire plus d'influence que Malherbe et Vaugelas. Je n'ai pu entreprendre cet immense et minutieux travail. Je me garderai donc de toute assertion hasardée. Néanmoins il est certain que, de façon générale, les imprimeurs étaient conservateurs. Il est probable qu'ils redoutaient d'être embrouillés dans le travail de composition et de correction des épreuves. Les ateliers, à défaut d'une règle, avaient des habitudes ; ils ne voulaient pas entendre parler de les abandonner.

S'il faut en croire certains passages de ses préfaces, le P. Monet aurait été sollicité un peu « de tous les quartiers de France » de revenir à la commune façon d'écrire. Dans ses dictionnaires, la substitution de *an* à *en* dérangeait en effet une foule de mots de leur ordre ancien. Mais il dit très nettement que ce sont les imprimeurs et les libraires surtout qui protestaient ; particulièrement, paraît-il, ceux qui, voulant contrefaire le livre, s'étaient vus obligés à un certain travail pour y rétablir l'orthographe vulgaire [1].

Il est possible que dans les imprimeries il y ait eu parfois deux tendances, celle des compositeurs et celle des correcteurs. J'en ai même trouvé un curieux indice. Dans une des réponses faites par les Jésuites aux *Provinciales*, l'auteur avertit son lecteur de ne point se scandaliser de certaines nouveautés : « Dans l'intention que j'avois

1. « On excepte du rang de ceus qui m'autorisent, Messieurs les Libraires, et Imprimeurs de Paris, Roüen, et d'ailleurs, qui continuent de croire, et dire, que i'entretiens l'ignorance, et l'erreur, parmi la ieunesse des Escoles, an m'ecartant de l'etymologie Latine ; et pource ils ont remis la vulgaire routine d'ecriture, an ceus de mes Paralleles, qu'ils ont tres-mal contrefaits. On adioute, qu'ils minutent vn Ecrit contre moi, sur ce suiet, lequel j'attans an bonne deuotion, et cepandant, leur dis à l'oreille, qu'on pourroit, au suiet dont il s'agit, leur obiecter, qu'ils samblent etre de la Confrerie des Quinze-vints, et que, côme tels, leur est permis d'etre aueugles, mais non de s'ingerer à conduire les clairuoyans, auec danger de les precipiter dans l'abyme des tenebres » (Monet, *Parallèle des Lang. fr. et Latine*, au Lecteur).

d'observer exactement l'ancienne ortographe et luy de la suivre, dit-il, il (l'imprimeur) a esté contraint d'abandonner beaucoup de choses à ses compositeurs à qui la nouvelle plaisoit davantage »[1]. Les compositeurs étaient des ouvriers, les correcteurs des demi-savants.

LES IMPRIMEURS DES PAYS-BAS. — Toutefois les usages des imprimeurs français furent singulièrement troublés par les tendances de leurs confrères étrangers, grands producteurs de livres, et concurrents de tous les jours. Il serait à souhaiter que quelque érudit belge ou hollandais, à même de fouiller les bibliothèques et les admirables collections que fournissent des établissements comme le Musée Plantin, nous fît l'histoire détaillée de tous ces essais. Si l'orthographe a fait alors quelques progrès, c'est aux efforts des étrangers qu'ils sont dûs pour la plupart. Aux Pays-Bas, on s'appliquait en effet de plus en plus à perfectionner l'écriture française, et en particulier à régulariser les accents. La distinction de *j* et de *v* était acquise[2]. On prétendait à mieux, on voulait distinguer les longues des brèves et sans doute aussi les fermées des ouvertes.

Dans la série des dictionnaires français-flamands en particulier, le désir de corriger l'orthographe, de noter différemment *i* et *j*, *u* et *v*, apparaît de bonne heure. En 1643, Louis d'Arsy met en tête de sa réimpression une préface qui a la portée d'une déclaration, où il donne brièvement, mais fortement, ses raisons pour supprimer les consonnes superflues : *chan*, *cors*, *devoir*, pour substituer *é* à *es*, dans *escrire*, *respondre*, une voyelle avec circonflexe à *as*, *is*, *os*, dans *baston*, *disner*, *oster*. Il ose même toucher à la flexion, et propose de remplacer : *j'aimois*, *ilz aimoient*, par *j'aimais*, *ilz aimêt*. Dans une « Instruction », un continuateur de d'Arsy, van den Ende, expose à cet effet tout un système[3].

Diverses impressions portent la trace de ces tendances. Je citerai la curieuse plaquette qui contient la *Rome ridicule* de Saint-

1. *Response generale à l'auteur des Lettres par le Prieur de Sainte-Foy* (le P. Morel). Lyon, Guil. Barbier, 1656, 4°. Je dois la communication de ce curieux document à l'obligeance de mon collègue M. A. Gazier.

2. Dès 1630, les Elzévirs l'appliquent à l'*Argenis* de Barclay (sauf pour les majuscules). A Bruxelles, on l'introduisit jusque dans la réimpression de César Oudin (*Trésor*, v. l'édition de 1660). A Strasbourg, depuis 1633, les Zetzner se servaient à propos de *j* et de *u* dans les capitales.

3. *Le Gazophylace De la Langue Francoise et Flamende*. Rotterdam, 1654 4°.

Il écrit *áge*, *dáme*, *appás*. Il ne marque d'un accent ni *e* plein ni *e* sourd ; seulement sous l'*e* sourd de *leçon*, il met le signe des muettes : *de ce que*, *leçon*. Il accentue *éṣvêillér*, *frappér*, *bêlle*, *bêṣte*, *piêrre*.

Il surmonte *i* long d'un tréma : *brïn*, *lït*. *O* et *u* sont écrits comme *é*, s'ils sont longs, *róse*, *sót*, *núd*, *abús*.

Système étrange, sans doute, puisqu'il a pour effet de permettre de maintenir

Amant, que Simon Moinêt, Parisien, fait paraître à Amsterdam, en 1660, et dont je reproduis le titre et une page en fac-simile.

LA

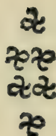
ROME

RIDICULE

DU SIEUR

DE SAINT-AMANT:

*Travêstië à la Nouvêle Ortografe;*
*Pure Invantiön de*
SIMON MOINÊT, Parisiïn.



À AMSTREDAN,

aus dêpans é de l'Inprimerië de SIMON MOINÊT, dans la ruêle de la Sêrviête, vulgairemant *Servet-stêg.*

M DC LXIII.

Il s'agit ici d'un livret spécial, d'une sorte de spécimen. On en découvrira beaucoup d'autres [1]. Mais la masse des impressions hol-

l'orthographe telle quelle. Mais les lettres superflues étant marquées d'un signe particulier, elles auraient disparu tôt ou tard : *fèste* ayant son *e* distinct et son *s* noté comme nul, eût gardé un signe et perdu l'autre. L'auteur lui-même ne suit d'ailleurs pas toujours dans le corps du dictionnaire, les indications données dans son *Instruction Necessaire*.

1. Ainsi, un voyageur français, La Peyrère, imprime sa relation de l'Islande, datée de Copenhague, le 18 décembre 1644, en orthographe réformée, et justifie sa hardiesse par un avis détaillé. Il écrit *an* pour *en* : *commàncemànt*, *contàntemànt*, mais pas

landaises intelligemment simplifiées, à voyelles accentuées, agissait sans doute plus que ces livres à systèmes. Par elles, les yeux

*Ridicule.* 33

78. De-là nous nous an irons boire
(Aïans pris Nicandre an chemin)
L'aigre-de-cêdre é le jasmin,
où la fraicheur êt an sa gloire:
Ha! que dira le Roi dês Pos,
Quand il antandra cês propos?
É moi de même, que diré-je?
Ma raison a biin un bandeau
De suivre dês plaisirs de nêge,
É d'aimér un breuvage d'eau.
79. Qu'i feroit-on? c'êt la coutume:
on êt forcé de vivre ainsi:
Le plus Sain se coront ici,
É tout s'i change an apostume:
Mais sortons sans tant devisér;
si je voulois moralisér,
Je n'aurois pas besogne faite:
Jamais l'objêt ne manqueroit,
É dans une si longue traite
Pêgase anfin se lasseroit.
80. Toutefois, puisqu'il a dês ailes,
Il peut biin alér plus avant,
É de sês plumes êcrivant,
J'an puis biin contér de plus bêles:
Mêtons-an donc une à la main:
Adieu, Tirsis, jusqu'à demain,
Il faut obëïr au caprice,
Il faut qu'à ce Dêmon folêt,
Cliön faite an grosse Nourice,
Done de l'ancre au lieu de lait.

Page 33 de la *Rome ridicule.*

s'habituaient à la réforme, et on apprenait à constater qu'elle facilitait la lecture comme l'écriture.

dans tous les mots. Il supprime les lettres doubles, et marque la longueur des voyelles par un accent circonflexe, supprime *h*, sauf dans *Christ* et *Chrestien*, change *ph* en *f* (Voir le *Recueil des Voïages au Nord*. Amsterdam, Frédéric Bernard, 9 vol. in-12, 1715. I, Avis, 19-24).

Les Français. — A la longue, les Français se résignèrent à mettre les accents « à la Hollandaise » et à prendre exemple à Amsterdam [1]. La concurrence d'éditions plus lisibles et qui devaient se vendre bien décida-t-elle leur esprit de négoce, ou l'exemple arriva-t-il à convaincre leur raison ? Peu importe. Le fait est que la routine céda, et il est de première importance. L'orthographe publique était en effet alors à peu près tout entière entre les mains des imprimeurs.

Ils le savaient bien, et se considéraient comme maîtres en ces matières. L'un d'eux l'a dit avec force, si bien que je voudrais rapporter ici quelques passages de son livre, qui est médiocre, mais fort curieux. Il est intitulé (d'après l'ouvrage de Bouhours ?) *Doutes sur l'ortographe franceze*, et signé Jrilodrad (anagramme de J. Rodilard) [2], imprimeur à Paris. Par les contradictions même où aboutit ce praticien, on imaginera dans quelle indécision devait vivre une corporation à laquelle le code essentiel manquait.

L'auteur affecte d'être tout à fait ignorant, même des termes de grammaire [3]. « S'il raisone quelque peu sur l'Ortographe, dit-il, ce n'est que par un long usage et par une grande aplication au travail, pour voir et faire les choses lui-même ». Mais il est épris de son art, et se scandalise qu'il y ait « autant de diferentes Ortographes » que d'imprimeries. Les ouvriers, eux, sont négligents. Ils mettront à tort et à travers *és* au lieu de *ez*, parce qu'ils n'ont pas la place nécessaire à un *z* au bout de la ligne, ou au contraire ils abusent de *e* et de *z* parce que ces lettres sont plus faciles à prendre, plus à portée, et qu'ils ont peur de manquer d'*é*, quoiqu'on en mette dans les cassetins en abondance (29). Mais les maîtres doivent y veiller. Avec une amusante naïveté, Rodilard déclare que c'est la forme des livres qui importe avant tout. Or la forme, c'est la correction typographique et orthographique. L'orthographe est l'honneur de la profession. Rodilard tranche le mot, c'est la « profession même [4] ».

1. M. A. Schinz a commencé dans la *Revue de philologie française*, 1911, l'histoire des accents dans l'écriture française.

2. Ce livre, auquel Didot (*o. c.*, 240) ne me paraît pas avoir prêté une attention suffisante, m'a été offert par M. Henri Becker, ancien professeur de l'Université, docteur ès-lettres, que je tiens à remercier ici publiquement.

3. « S'ils se servent de masculin, feminin, ou neutre ; nom, pronom, verbe, adverbe. substantif et adjectif, et de quantité d'autres termes qui me sont inconus, je leur déclare que c'est du haut Alemand pour moi » (Épître). C'est là une attitude, Rodilard emploie lui-même ces termes, mais visiblement il veut raisonner en imprimeur.

4. « On doit faire plus d'état d'un bon Imprimeur que d'un bon Compositeur, parceque cet (*sic*) l'Imprimeur qui couronne l'œuvre ; et quand le Compositeur auroit fait le mieus du monde, si son ouvrage n'est pas bien imprimé, tout cela ne vaut rien, et ne lui fait aucun honeur, ainsi tout dépend de l'Imprimeur, duquel on ne sçauroit corriger son ouvrage, lorsqu'il est fait, comme l'on peut faire celui d'un Compositeur » (149-150).

Aux imprimeurs de la maintenir contre les auteurs, contre les grammairiens même, « qui ne sauraient entreprendre de la corriger... sans l'aide d'un habile Imprimeur : l'experiènce des choses l'èmporte sur la sciènce qui est sans pratique » (6-7). A eux aussi de l'enseigner au public, qui ne l'apprend que par le moyen des impressions, non des manuscrits (10) [1].

Malgré le désordre de l'exposé, on démêle les idées qui dominent dans ce traité des *Doutes*. L'auteur n'est pas ennemi des réformes, tant s'en faut, il propose même des changements assez hardis, quand il est libre. Ainsi il remplace *ez* par *és*, même dans les verbes : *vous jouïrés* (27-32), il écrit *religieus*, *ceus* (61), etc.[2]. Sa préface a même fait illusion à Didot. Mais il pose en principe qu'on ne doit pas suivre l'usage, issu du caprice des « ignorants et des femmes » (65). Alors qu'il règne sur toute la langue, l'orthographe lui échappe : elle s'impose à lui. Il est seulement question de trouver une règle.

Ceux qui copient ou qui écrivent ne peuvent pas la fournir. Ils orthographient trop mal. Pour avoir une orthographe fine et claire, d'abord il faut tâcher d'y mettre un peu de suite et de cohésion. Exemple : on rétablira partout l'*i* dans *gaigne*, *Bretaigne*, puisqu'on le garde dans *baigneur* (52) ; on écrira *neantmoins* pour garder sa généralité à la règle que *n* ne se met pas devant *m* (55).

Il faut éviter les équivoques : *feriez* est mauvais, à cause de *jours feriez* (40), de même *dedierai* à cause de *dedirai* (45). Écrire *chœur d'eglise* et *cœur d'homme* (54), *cents* et *cens* (56), *boû* (il bout), *le bout*, *forest* (péys) *forêt* (bois), et *foret* (terebellum), *ognons*, *nous oignons*, *pris*, *prix* (85-108). *Je fai* aurait l'avantage de distinguer la première personne de la seconde (58).

1. « C'est une méchante raison de dire que les Auteurs la veulent ainsi ; il faut plutôt dire que ce sont les Maîtres Imprimeurs qui ne sçavent pas leur profession ; car si une personne aloit trouver un Maître de quelle Profession que ce fut, et qu'il lui dit : Mon Maître, il faut que vous fassiez cet ouvrage de cete maniere-là ; metre cete piéce avec celle-là, joindre celle-ci à cet autre ; n'est-il pas vrai que ce Maître lui répondroit, Monsieur, je sçai ma Profession, cependant je fairai ce que vous voudrez, mais cela sera ridicule » (Épître, p. 4-5).

Ailleurs il proteste contre les ouvriers et même les « Maîtres qui suivent mot à mot, la copie qu'on leur baille, comme on a dit ci-devant, n'étant pas capables d'autre chose » (50, cf. encore p. 71-72).

2. Cf. 83-115

| | | | |
|---|---|---|---|
| baguete au lieu de | baguette | balai au lieu de | balay |
| coline | colline | franceze | françoise |
| cajoler | cajoller | beuf | bœuf |
| chardoneret | chardonneret | domter | dompter |
| chansonete | chansonnette | guépe | guespe |
| chifre | chiffre | nonchalamant | nonchalamment |
| dificile | difficile | péis | païs |
| echaper | echapper | tèms | temps |

Il faut garder les lettres qui aident à la dérivation : *trafic* serait mieux avec un *q* à cause de *trafiquer* (40), le *t* doit se conserver devant *s* ; *intèndants* est mieux qu'*intèndans* à cause *d'intèndante*. Au contraire il faudrait adopter *religieus* ou *religieu*, à cause de *religieuse* (56-64).

Mais ce ne sont là que des précautions. Le principe suprême et dernier, c'est de suivre le latin. On ne peut trouver de fondement solide que dans l'étymologie. « Il est impossible (d'avoir une bone et solide ortographe) si on s'écarte de l'étymologie des mots..... suivre l'usage, c'est fonder son Ortographe sur du sable mouvant... l'étymologie est inebranlable » (70) [1].

Ce n'est pas à dire que l'auteur reste lui-même fidèle à ce principe. Comment le pourrait-il, en voulant retrancher des lettres qui « empêchent de bien prononcer » ? A divers endroits, il raille la vieille orthographe, qui cependant était latine, *advocat*, *soubmis*, *nepveu*, *tousiours* lui paraissent ridicules (69). Mais il n'en est pas arrivé là du premier coup. « J'ai été longtèms, dit-il, à me pouvoir persuader qu'il fut permis de retrancher aucune letre dans le Francez, lors qu'elle venoit du Latin, que les *s* ». Il ne pouvait se résoudre à réduire les doubles lettres *bb*, *cc*, *dd*, *ff*, *mm*, *nn*, *pp*, et autres « qui sont dans le latin » (10). Il a dû faire réflexion et s'imposer un effort. Cet effort l'a libéré en partie de sa propre doctrine. Il est partisan de la suppression des lettres doubles inutiles : *aporter*, *aquerir*, *aprocher* (23) sont mieux écrits ainsi. Mais ce sont là des détails. En général il referait la langue, comme autrefois Sylvius, pour la calquer sur le latin [2]. Pour une fois qu'il incline l'étymologie, à cause des obscurités et des confusions qu'elle entraîne [3], dix fois il lui donne la préférence.

1. « Commènt ce sçavant pourra-t-il convaincre cet ignorant, s'il n'a recours au Latin ?... Qu'un Parisien soit avec un Bourguignon, ou d'une autre Province ; ou bien que ce soit deux personnes de diférèntes Provinces de France qui parlent ènsèmble, on conoîtra fort bien à leur parler qu'ils ne sont pas d'un même lieu..... On void donc par-là qu'il est d'une necessité absolûe de ne point s'éloigner de l'origine des mots, afin de ne pas rènverser èntieremènt l'ordre ; si cela étoit permis, un chacun fairoit une Ortographe à sa mode » (66). *Humainmènt*, *presidènt* ou *présidant* seraient bons, mais le second ne conviendrait que dans des mots qui ne proviennent pas du latin (46) ; *hypoteque* ferait de la peine à trouver dans un Dictionaire (50) ; *precieux* ne vaut rien, puisque le latin dit *pretiosus* (60). Ecrire *aiguille*, *aiguiere*, *phenomene*, *inventaire*, *lancequenet* (il peut venir de lance de soldat), *rheumatisme*, *septiéme* (77-112).

2. « Il nous semble qu'il y a une grande diferènce èntre *verd* et *vert* ; du *verd* c'est une couleur ; et du *vert* c'est une chose qui n'est pas èn maturité, ou qui n'est pas séche : car on dit du bois vert, un fruit vert, du vin vert, il a la tête verte ; ainsi on devroit distinguer ces mots, et metre ceus de couleur ou qui èn derivent avec un *d*, car aussi-bien il vient du Latin *viridis*, et dire *cire verde* et non pas *verte* » (42).

3. Ainsi dans *archange* le *h* fait équivoque (cf. *rechange*, 53-4).

Malgré ses incohérences, l'état d'esprit de cet imprimeur m'a paru typique. Ses réformes importent peu, sa façon de concevoir la question est tout à fait intéressante. Le but pour lui, c'est d'arriver à l'ordre et à la régularité, le moyen c'est le latin. Or nous avons à faire à un homme sans grande instruction, qui a peu étudié, ses préjugés ne sont que plus significatifs. La corporation qui faisait de l'orthographe sa chose, ne voyait de règle et de salut que dans le calque servile de l'orthographe latine.

---

## CHAPITRE VIII

### LA DIFFUSION DE L'ORTHOGRAPHE
### L'ORTHOGRAPHE ET L'ENSEIGNEMENT

C'est ici le moment de montrer quand, comment et pourquoi la connaissance de l'orthographe a commencé à se répandre. La question est fort obscure ; on s'en rend d'autant mieux compte qu'on s'est donné plus de peine pour étudier ce qu'étaient les petites écoles de cette époque. J'aurai à reparler de ces écoles par la suite [1]. Mais en tous cas, qu'il s'agisse des écoles des chantres et écolâtres, des écoles dites de charité, des écoles fondées par des congrégations, tout le monde convient que l'objet essentiel de l'enseignement était l'instruction religieuse, et que, si on apprenait assez généralement à lire, on apprenait beaucoup moins régulièrement à écrire.

D'abord une corporation jeune, mais puissante à divers endroits, avait fait son possible pour garder le monopole de l'enseignement de l'écriture, c'étaient les écrivains jurés. Après avoir habilement manœuvré, ils étaient parvenus, en 1570, à former une corporation, non régulière encore, mais avec laquelle il fallait compter. Chargée de la vérification des écritures litigieuses, ils eussent bien voulu l'être de l'enseignement de l'écriture. Dans certains pays, comme Rouen, ils étaient à peu près parvenus à leurs fins [2]. A Laval, ils paraissent aussi avoir été nombreux, et assez forts pour obtenir la modification d'un réglement d'écoles, qui instituait l'enseignement de l'écriture et nuisait à leur privilège [3]. Ailleurs, à Montfort l'Amaury par exemple, on les voit s'associer à un maître d'école pour tenir une école [4].

1. Voir plus loin, au chapitre : Le Français et l'enseignement.

2. En 1625, ils font condamner une veuve qui enseigne à écrire à des enfants. Un réglement de Georges II d'Amboise, daté de 1520, interdisait en effet aux ecclésiastiques d'enseigner l'écriture et l'arithmétique, hormis dans les villes où il n'y avait pas de maîtres jurés (Robil. de Beaurepaire, *Rech. sur l'Inst. pub. dans le dioc. de Rouen*, II, 275 et suiv.).

3. V. Abbé Angot, *Inst. populaire dans la Mayenne*, Paris, Picard, 1890.

4. « Autre sentence dudit prévost, du 1er février l'an 1586, par laquelle exécutant ladite sentence de règlement, il aurait ordonné que Jacob Leblanc, escrivain, demeu-

A Paris, la lutte fut longue et très âpre. Les maîtres-écrivains avaient pour eux le prévôt, tandis que le chantre, pour maintenir le privilège de ses écoles, s'appuyait sur le Parlement. Ce fut un de ces procès de l'ancien régime qui duraient cent ans. Quand il y avait lieu de faire tête à un ennemi commun, comme les frères des Ecoles, la querelle s'assoupissait, on s'alliait même, puis les hostilités recommençaient. En 1659, il y avait dix procès en cours. En 1661, une sentence renvoyait les parties dos à dos, cependant elle défendait entre autres choses aux maîtres et maîtresses d'école de mettre plus de trois lignes dans les exemples qu'ils donnaient à leurs écoliers. Bien entendu ceux-ci en appelèrent et le débat continua [1].

Le chantre ne prétendait point que ses maîtres fussent grands clercs en orthographe, puisqu'ils ne savaient point le latin. Mais quelle est la prétention des maîtres-écrivains, qui, eux, n'ont jamais que la routine, comme les femmes [2] ! Et comment pouvait-on leur permettre « de monstrer l'orthographe », en leur interdisant d'enseigner à lire [3]. « La doctrine de l'Orthographe est le fait d'un fort bon Grammairien : dont il s'ensuit que les Escrivains Jurés ne peuvent pas l'enseigner, puis qu'ils ne sont point du tout Grammairiens », dit le *Traitté hist. des Ecoles*, 481. Le débat ne fut terminé qu'en 1714, par un arrêt du 23 juillet. Il permettait aux petites écoles d'enseigner la grammaire, la lecture, l'écriture, et de prendre des

rerait sous et à l'aide dudit Perrot pour enseigner l'art d'escripture » (A. de Dion. *Les Ecoles de Montfort l'Amaury*, Rambouillet, 1880, p. 22).

« Seront tenus à huit heures du matin aller en la principale escole et y conduire leurs pensionnaires ; et y demeureront jusqu'à l'heure de onze heures et pendant ce temps enseigneront, ledit Leblanc tous les enfans en l'art d'escripture qui s'offriront à lui pour être enseignés, et ledit Arnault tous les ABCdaires » (Id., *ib.*, 23).

1. Voir en particulier le *Traitté hist. des Ecoles*, 474-5, Jourdain, *Hist. de l'Univ. de Paris*, 215, *Preuves*, Félibien, *Hist. de Paris*, *Preuves*, III, 447.

2. « On demandera peut-estre pourquoi le Chantre de Paris reçoit des Maistres d'Eschole sans étude, et qui ne peuvent pas monstrer l'Orthographe, puis que ne sçachant point de Latin ils n'en sont pas capables, et que neantmoins l'Orthographe est de leur profession.

« A cela le Chantre répond..... qu'il n'entend point que les Maistres d'Eschole se mêlent d'enseigner autre chose que ce qu'ils sçavent.....

« Ainsi c'est une illusion, que les Maîtres Escrivains se vueillent mêler d'enseigner l'Orthographe, qui est de *apicibus Grammaticæ*, ne la sçachans pas eux-mémes suffisamment pour l'enseigner, quoi qu'ils en puissent sçavoir quelque chose par routine, comme il arrive aux femmes dont les unes sçavent orthographer passablement » (*Traitté hist. des Ecoles*, 482-4).

3. « C'est... pourquoi les Maistres d'Eschole se sont pourveus... contre l'Arrest du 2 Juillet 1661 qui porte, *que les Escrivains pourront avoir des écrits ou des livres imprimez pour monstrer l'orthographe, sans que pour ce ils puissent aucunement monstrer à lire*; car cette seule permission qui leur a été donnée est une destruction entiere des Petites Ecoles, parce qu'en même temps que l'Arrest leur deffend *de monstrer à lire*, il leur permet en effet de le faire, en disant qu'ils *pourront avoir des escrits etc*... Car de cette façon il n'y a point d'Escrivain qui faisant lire ses écoliers dans ces *escrits*... ne puisse dire que c'est pour l'orthographe » (*Traitté hist. des Ecoles*, 485-6).

pensionnaires. Les maîtres écrivains [1] pouvaient enseigner l'écriture et l'orthographe, mais ne devaient avoir chez eux ni alphabets, ni rudiments, ni grammaires [2].

Je dois ajouter, avant de terminer ces éclaircissements préalables, que ce ne sont point ces revendications seulement qui empêchaient l'enseignement de l'écriture de se généraliser. Quelque bizarre que cela puisse paraître aujourd'hui, l'écriture était une spécialité. On trouvera la chose moins étrange, si l'on se souvient qu'il y avait un art de la calligraphie, et que la pratique de la ronde, de la bâtarde, des fioritures et des pataraphes étaient une forme et non des moindres, la seule scolaire en tous cas, de l'art du dessin. Bien des maîtres ou maîtresses y étaient tout à fait étrangers, et nombre d'instructions font allusion à cette insuffisance : « Si le Maitre ne se sent pas assez fort pour montrer lui-même à bien écrire, il se servira d'exemples imprimez, ou encore mieux de celles qui sont faites à la main, lesquelles il colera sur de petites Cartes » (*Lettre pastorale de Mgr l'Evesque de Bayeux,* p. 67). En 1684, un règlement de l'évêque du Mans pour une école de filles dit : « On pourra même aussi apprendre à écrire à quelques-unes, qui y seroient plus propres, en se servant pour cela des livres d'exemples qu'on leur aura envoyez » [3]. La phrase est significative, surtout qu'elle vient après une autre où il est dit « qu'on ne doit rien négliger pour l'instruction des enfants ». L'art de l'écriture était un luxe, dont les éléments même ne s'enseignaient pas partout, et ne faisaient pas partout partie intégrante du programme d'éducation.

Là où les maîtres, quels qu'ils fussent, enseignaient à écrire, ils s'efforçaient d'enseigner aussi les rudiments de l'orthographe, du moins ce qu'ils en savaient. Une chose n'allait pas sans l'autre. En

1. Leur corporation avait été reconnue et les statuts avaient été confirmés en 1696.

2. « Arrest de la Cour permettant de mettre aux portes des tableaux avec l'inscription : Céans petite école, et le nom de celuy qui voudra mettre le dit tableau, et ensuite, *Maître d'Ecole, ayant droit et faculté d'enseigner à la Jeunesse le Service, à Lire, Ecrire et former les Lettres, la Grammaire, l'Arithmétique et Calcul, tant au jet qu'à la plume, et de prendre des Pensionnaires* ». On ne doit rien ajouter, ni ornements, ni traits de plume ; ils peuvent prendre des sous-maîtres, même pour donner des exemples d'écritures de trois lignes seulement, mais ces sous-maîtres ne peuvent ni être réservés à cet enseignement spécial, ni en tenir école séparée, mais ils doivent donner l'instruction générale. Les maîtres écrivains sont autorisés à se servir « de leurs Imprimez et Manuscrits pour enseigner l'Orthographe seulement, sans qu'ils en puissent abuser, et sans que lesdits Maîtres Ecrivains puissent avoir chez eux, Alphabets, Rudimens et Grammaires » (23 juillet 1714 dans *Anciens Statuts, Ordonnances et Reglemens.* 1725).

3. Art. 20. Angot, *o. c.*, 173. A St-Haon-le-Chatel, on tire les exemples de l'*Abrégé des Actions des Saints*, imprimé pour ce sujet. Un livre sert fréquemment à cet usage, le *Manuel de civilité.* De là les caractères spéciaux dont on y fait usage.

général, l'enfant copiait, et c'est sur l'imitation fidèle de son modèle qu'il avait à se guider. L'instruction de l'évêque de Bayeux dit : « Pour leur apprendre l'Ortographe, on aura soin de voir d'abord s'ils imitent fidelement ce qu'ils coppient. On leur montrera en suite comme se font les lettres Majuscules, les Initiales et les Finales ; et où il s'en faut servir, comme aux noms propres, au commencement de chaque periode et de chaque vers en Poësie : de même les Accens Aigus et Graves et Circonflexes, que l'Accent Aigu se forme de la droite à la gauche ʹ; le grave de la gauche à la droite ` et le circonflexe des deux joints ensemble ˆ, en leur montrant où il les faut appliquer (69-70) ». Le rédacteur ajoute ensuite naïvement : « Si on les juge capables, on leur marquera ce que c'est qu'un Masculin, un Féminin, un Singulier, un Plurier, etc. [1] ».

Ailleurs les moyens sont moins mécaniques, et l'enseignement, tout pratique, eût été fort bon, s'il eût été un peu poussé [2]. Mais toutes sortes d'indices nous montrent que les connaissances des maîtres étaient assez courtes. L'imprimeur Rodilard se moque de ce « chetif ecrivain, qui, à grand peine sçait-il lire, nous ènseigne l'Ortographe » (*o. c.*, *Ep.*, 10).

J'ai publié jadis [3], et je redonne ici un placard retrouvé à la Bibliothèque Mazarine, qui est des environs de 1655. Il nous fait assister à une sorte de tournoi, ouvert dans une école de charité. On y défie à deux contre un les élèves des autres écoles. Le document est très curieux, mais il est unique, je crois. Cette école paraît avoir été une vraie école spéciale. Irson compose pour elle une méthode de français, qui est certainement le premier bon ouvrage de grammaire fait en notre langue pour des écoliers [4].

1. *Lettre pastorale de Mgr. L'evesque de Bayeux*, 1690, p. 69-70. Caen, chez Morin Yvon.

2. « Les escrivains liront et escriront à part, prendront exemple après les premières leccons, lesquels exemples leur seront baillés sur leurs leccons, s'ils lisent de grammaire ou aultres choses ; lesquels escrivains seront tenus rendre leurs exemples et les dire par cœur pour apprendre le francoys, et mesme dire en épelant par cœur, comme chacune diction et mots de l'exemple est escrite orthographiée, pour apprendre ledit orthographe, sur quoy le régent les interrogera, remarquera leurs faultes, les leur remontrera et souvent leur conduira les mains en escrivant pour leur apprendre dès le commencement à bien former leurs lettres » (V. Angot, *o. c.*, p. 14-15). Réglement de Laval en 1606.

3. *H. de la l. et de la l. fr.* de P. de Juli., IV, 770.

4. Irson a écrit sa méthode pour ceux qui ne savent pas le latin : « L'ordre que j'ay observé dans cét Ouvrage n'est fondé que sur la Fin que je me suis proposée de soulager ceux, qui pour n'auoir pas appris le Latin ny le Grec, n'esperent pas de pouvoir jamais parler corréctement, soit dans les Entretiens ordinaires, soit dans les Lettres qu'ils écrivent » (*Nouv. méth.*, Paris, 1656, pref.). Ce livre est une vraie encyclopédie française, contenant grammaire, écriture, orthographe, étymologie, style épistolaire, bibliographie.

Seulement c'est là ce que nous appellerions un Cours supérieur, et il est seul de son espèce. En général, les manuels étaient loin d'avoir cette valeur. C'étaient de petits livrets, fort secs, où se trouvaient réunis méthode de lecture, d'écriture, éléments de grammaire, d'arithmétique, prières et instruction chrétienne [1]. A partir de 1650, ils se multiplient. La part qui y est faite à l'orthographe grandit et devient assez importante. Il n'est pas rare que l'exposé des règles essentielles soit suivi d'un petit recueil d'homonymes, qui souvent même étouffe le reste, pour lequel on s'en fie à la pratique [2].

Un des manuels en usage chez les maîtres écrivains a eu de nombreuses éditions, c'est celui qu'a donné de Blégny. Reçu maître en 1667, il paie sa dette par un traité d'orthographe [3] : « Si le caractère est le corps de l'écriture, l'orthografe en est l'âme », dit-il (Au Lecteur), et il embrasse toute la matière, orthographe de règles comprise. Mais il a donné plus tard un livre d'ensemble : *Les Elemens ou premieres instructions de la Jeunesse*. Paris, 1691.

On peut lire dans l'épître des mots qui étonnent et indiquent une méthode toute particulière, bien éloignée de celle qu'on suivait alors : « Vous avez ordonné que les Maîtres de vôtre Ecole suivroient vôtre Méthode, qui est raisonnée et sensible tout ensemble. Et parce que vous voulez que la mémoire soit réglée par le jugement, et soûtenuë par l'imagination, vous donnez des Maîtres, qui en suivant la méthode de Socrate, sçavent adroitement les interroger, pour en tirer des réponses conformes aux demandes qu'on leur fait ».

1. L'école d'Irson avait les siens, qui avaient été composés par le fondateur : *Le Grand Alphabet François non encore veu... pour apprendre à bien lire, prononcer, écrire et Orthographer.* Paris, 1657, chez M. Santeul, ruë Bourg-l'Abbé, à l'Ecole de Charité de S[t] Leu, S[t] Gilles ; *Le Grand Alphabet ov la Grande Croix de Par-Diev.* A Paris, chez M. Santevl..., où le livre se distribuë, Aux Pauvres pour rien ; Aux Riches à prix honneste et raisonnable (S[te] Genev., Rés., X, 354). Cf. *Seconde partie de l'alphabet roial Où ét traité de l'ortografe, de la prononciation, des letres superfluës, et suprimées, pour bien parler Françès ; Dont se seruent aujour-dui les meilleurs Auteurs.* Paris, J. de la Caille, 1657 (S[te] Genev., X, 353, in-8°). Voici ce qu'en dit Irson : « Le Livre que vous avez fait de l'Orthographe a esté tellement estimé, qu'il a esté receu avec applaudissement jusques dans les Villes étrangeres. Cét Ouvrage ne pourra paroître petit qu'à ceux qui n'en sçavent pas l'importance... Pour sçavoir comme vous avez rendu intelligibles les Principes de la Lecture, de l'Orthographe, de l'Ecriture, et enfin de toutes les Beautez de nôtre Langue, il ne faut qu'entrer dans l'Ecole que vôtre Charité a fondée tres-avantageusement pour les Pauvres, où vn grand nombre d'Enfans, qui y viennent pour estre enseignez gratuitement, n'en sortent (pour ainsi dire) que Philosophes. Vous avez fait voir par expérience, qu'il y avoit vne Philosophie propre aux Enfans ;... vous faites de ces Enfans des Personnes vtiles au Public dans toute sorte d'emplois et de conditions de la vie civile » (Epistre a iij).

2. A S[te] Geneviève (Rés. X, 355), on a conservé un *Alphabet contenant les mots qvi ont en vne même prononciation diverse signification.* Paris, Jean Promé, 1661. C'est un vrai petit dictionnaire d'homonynes.

3. *L'ortographe françoise ou l'unique metode contenant les Regles qu'il est necessaire de sauoir pour écrire correctement.* Paris, Gilles André, 1667, in-12° (B. N., X, 1302). L'ouvrage est adressé au syndic, doyen et maîtres experts et jurés écrivains. — La préface leur demande d'en conseiller la lecture à la jeunesse. Il y a des éditions pendant cinquante ans.

L'orthographe y figure à sa place, immédiatement derrière le traité d'écriture [1].

Il existe beaucoup d'autres manuels, mais ils m'ont paru moins importants, et ils ont dû être moins répandus. J'aurais voulu pouvoir suivre, dans des éditions successives du célèbre *Traité de l'École paroissiale*, le développement des instructions relatives à l'enseignement orthographique. Malheureusement je n'ai pu retrouver un seul exemplaire de l'édition originale de ce livre, que tout le monde cite et que personne n'a vue.

Ce qui est sûr, c'est qu'en 1687, le livre contenait des *Instructions familières* qui ont dû être d'un usage général [2]. L'auteur rend hommage aux deux manuels d'Irson et de de Blégny, qu' « il essaie seulement d'adapter un peu mieux aux besoins d'enfants sans latin ». Les principes exposés dans l'Avant-propos se résument ainsi : Enseigner surtout par des exemples. — Accoutumer les enfants à observer l'orthographe de leurs livres ; on les interroge ensuite et on les fait disputer sur leurs observations. — Donner à copier ou dicter. Le maître corrige, ou les enfants se corrigent l'un l'autre.

L'exposé des règles qui suit commence par un petit résumé des faits essentiels de grammaire : les articles, noms, verbes..., où on ne touche même pas aux distinctions de personnes dans les verbes (259-262). On explique les treize distinctions (prononciation et accents (262-266). A partir du chapitre III, commencent les règles des mots classés d'après leur terminaison : 1° ceux en *a*, *e*, *i* ou *ie*, (*avocat*, *parti*, *surpris*, *écrit*), *u*, *eu*, *ue*, *eux* (*eur*), 2° ceux en *b*, *c* (où on donne quelques explications sur les difficultés d'écrire ce son), 3° ceux en *g* (avec explication des difficultés qui regardent le

1. Ce Livre a huit Parties. « La premiére contient la Métode de bien écrire. La seconde des Exemplaires de toutes les sortes d'Ecritures d'usage. La troisiéme les Regles de l'Ortografe. La quatriéme un Traité d'Aritmétique... Les cinq et sixième renferment de petites Instructions concernans les bonnes mœurs. La septième contient un Essai de Lettres convenables à de jeunes gens. Et la huitième un Formulaire de Billets, et autres sortes de petits Actes qui se font ordinairement sous signatures privées.

« Les quatre premiéres de ces huit Parties étant composées de choses qui regardent la Profession que j'exerce, ont fait le dessein de ce Livre, ne m'étant proposé les quatre autres, qu'afin que copiant leurs discours, vous puissiez mettre en pratique les Régles de l'Ortografe que vous aurez aprises ».

2. *Instructions familieres comprises en IV. traitez, pour enseigner aux Enfans* : 1. L'Orthographe Françoise, sans la connoissance de la Langue Latine. 2. Les principales Regles de l'Arithmetique. 3. Les Maximes et les Pratiques fondamentales de la Religion chrêtienne.... 4. Les Pratiques plus faciles de la Civilité. Extraites de la IV. partie du Livre de l'Ecole Paroissiale, pour l'usage des petites Ecoles. Paris, Simon Langronne, 1687. L'approbation est de 1669. Ce précieux livret se trouve au Musée pédagogique, n° 35579, derrière le volume intitulé : *Instruction méthodique pour l'Ecole paroissiale...* par M. L. D. B. Prestre, éd. de 1685.

*g*), 4° ceux en *l*, *ll*, *n* (avec explication des adjectifs et participes en *ent*, *ant*, *en*, des noms en *an*, *ain*, *un*, *on*), 5° ceux en *p*, *r*, *t*, *x*. Suit la règle du pluriel touchant l'emploi de *s*, *z*, *x*. (278-280). Le chapitre IV traite de la conjugaison des verbes en *er*, *ir*, *or* (*clorre*), *oir*. On insiste surtout sur les passés. Les auxiliaires sont donnés tout au long, puis quelques observations sur les particularités des verbes réguliers, ou plutôt de leurs désinences. Viennent ensuite les principaux verbes irréguliers. C'est seulement à la fin de cet exposé tout empirique qu'on fournit quelques renseignements sur les personnes pour les enfants « qui sont assez avancéz » (298). Le tout forme quarante pages. L'auteur s'en est tenu là, parce qu'il a fallu « s'étudier à la bréveté », et que « les Enfans, et les autres personnes qui n'ont pas étudié la Langue Latine, ne sont pas capables » d'instructions plus étendues, enfin parce qu'on a toujours remarqué que les enfants s'avançaient plus quand on les attachait « à remarquer l'Orthographe de leur Leçon » (299). A partir de ce moment, l'orthographe est devenue une chose importante à l'école [1]. Des livres qui ne renferment aucune indication sur aucune partie des études, comme celui de Joly : *Avis chrétiens et moraux pour l'institution des enfans* (Paris, Savreux, 1675) contiennent un traité rudimentaire d'orthographe, et cela est significatif.

Il sera intéressant de recueillir les documents qui nous feront voir le prix qu'on attachait à une orthographe correcte chez les secrétaires. On en rencontre un de-ci de-là. Ainsi M^me^ de Sévigné écrit à M^me^ de Grignan pour lui recommander Pauline, « qui a une main toute rompue et une orthographe correcte » (*Let.*, IX, 48, 11 mai 1689). Celle-là n'était point une mercenaire. Mais ailleurs Bouhours présente à M^me^ de Sablé un maître écrivain. Il ne dit rien de ses capacités ; toutefois comment eût-on chargé Bouhours de fouiller le quartier latin, s'il ne s'était agi de trouver un homme qui sût orthographier congrûment [2].

Il se peut que les maîtres aient porté de ce côté les goûts des

1. Voir J.-B. Jobard, *Exercices de l'esprit pour apprendre l'art de bien parler et de bien écrire*. Paris, 1675. (B.,N., X. 1325) ; J. Mercier, *Jeu ou méthode curieuse pour apprendre l'orthographe en joüant avec un Dé ou un Tôton, trés utile pour les jeunes demoiselles*... — Lyon, Ant. Baujollin et Et. Baritel, 1685, 12°. (Bibl. Brunot) ; du Soule, *Traité de l'orthographe françoise*. Paris, Michallet, 1697 (S^te^ Gen., X, 365).

Il n'entre pas dans mon dessein d'étudier où ceux-là ont pu apprendre l'orthographe, qui ont étudié dans les Universités, ou bien ont reçu des éducations particulières. Il est bien certain cependant qu'une étude complète de la question devrait comprendre les gens de qualité comme les autres.

2. Let. autogr. inédite. Coll. V. Cousin. Je la publie plus loin, à l'appendice de ce livre.

enfants et des familles ; les maîtres écrivains en particulier grossissaient ainsi leur importance et leur situation. Mais l'inverse me paraît au moins aussi probable. Savoir écrire était un signe concret d'éducation ; c'était aussi un moyen de faire et d'assurer sa vie. Une bonne orthographe était le complément d'une belle écriture. En possédant l'une et l'autre, on était certain de trouver un emploi dans le commerce, certaines familles l'avaient compris. Dès 1609, Le Gaygnard parle de pères et de mères qui n'ayant pas « de moyens d'entretenir leurs enfants aux estudes des artz et sciences libérales, veulent au moins qu'ils scachent l'orthographe » (*Aprenmolire*, 165). Et d'autres textes font allusion à des enfants qui ne peuvent passer par les études latines avant d'être mis aux métiers, et cherchent une instruction pratique (*Traitté hist. des Écoles*, 322). Les former à ces connaissances réelles et rétribuées était un moyen d'assurer le succès d'une école. De là l'âpreté avec laquelle on s'en dispute le droit. De là aussi le succès de concours tels que celui dont on a vu le programme. C'est en bas, dans les classes pauvres, chez les commis de boutique qu'on a commencé à s'attacher à l'orthographe, pour le profit qu'elle assurait. On eût d'ailleurs bien voulu qu'elle fût plus simple.

# CHAPITRE IX

## DÉSIR GÉNÉRAL DE RÉFORME CHEZ LES MAITRES

En France. — Il serait faux d'affirmer que les maîtres avaient un programme de réforme. Praticiens, ils devaient se conformer à la pratique, et enseigner l'orthographe usuelle. Mais presque tous nous ont marqué qu'ils n'en étaient pas satisfaits.

Quelques-uns, comme Le Loyeur, auraient volontiers demandé qu'on acceptât plusieurs façons d'écrire [1]. J'en dirai autant de d'Argent, qui, sans sourciller, pose en principe qu'il y a deux orthographes, l'une ordinaire, qui compose un mot de toutes les lettres qu'on prononce, l'autre « extraordinaire » qui « écrit beaucoup plus de lettres qu'on n'en prononce » [2]. Mais, en général, on comprend qu'il est d'intérêt public d'avoir une orthographe unique et commune, et on la souhaiterait plus facile, c'est à dire plus proche de la prononciation.

Jean Macé, en religion, P. Léon de Saint-Jean [3], proteste fort

1. *Alphabet contenant les mots qui ont en une mesme prononciation diverse signification*. Paris, Jean Promé, 1661, p. 133. Il accepte *cognoistre*, *congnoistre* et *connoistre*, *besoigne* et *besogne*, *ceulx*, *ceux*, *ceus*, *benoît*, *benoict*, *benoist*, et « un million d'autres, qui se peuvent orthographier en deux ou trois façons, toutes bonnes et fondées sur quelque raison. Les repreneurs se trompent, s'ils « estiment qu'il n'y ait qu'une orthographe pour chaque diction, comme s'il n'y avoit qu'un seul chemin pour aller en un seul lieu, comme si l'on ne pouvait cuisiner des œufs que d'une manière..., les autheurs approuvez n'orthographient pas tous l'un comme l'autre ».

2. Voir d'Argent, *Traité de l'Ortografe françoise dans sa perfection*, dédié à M. Colbert fils, Sgr. de Seignelay. Paris, Florentin Lambert, 1666, in-12° (B. N., X, 1274). — L'auteur fait allusion à une *Grammaire françoise*, écrite par lui en 1642, qui serait tombée dans le commun, et il signe : Dargent, grammairien. Je n'ai trouvé aucune trace de ses ouvrages.

3. Il publia d'abord sous le nom de Du Tertre, une *Methode universelle pour apprandre facilemant les Langues*, Paris, 1650 (Bibl. de l'Univ., L. P. f. 23). Je cite une édition de 1652, c'est la troisième. Puis, sous le nom de Noel François, il fit paroître *La politesse de la langue françoise pour parler puremant et écrire nettemant*, 1656, in-12. L'ouvrage a été souvent réimprimé par la suite (Cf. Thurot, *Pron. fr.*, I, LIX). J'ignore pourquoi Didot a déclaré la *Methode* dépourvue de tout intérêt. Il a dû faire confusion.

vivement contre le désordre orthographique [1]. Il sait quels ont été les obstacles où ont choppé les réformistes ; il persiste cependant : « Les difficultez qu'il y a d'escrire tout ainsi que l'on prononce n'empéchent pas qu'il ne faille tâcher d'en venir là. Mais peut-estre doucemant, et petit à petit : comme on fait lorsqu'on veut monter la corde d'un lut, ou le ressort d'vne monstre (77) [2] ». Au reste la plupart des écrivains contemporains donnent l'exemple. « A ces grans Hommes deuroient se joindre, dit du Tertre, tous ces principaus Maistres de la Librairie... et ceux mesmes qui ont charge du Public. S'il y auoit de veritables Mecenas des Lettres, ils affectionneroient sans doute ce dessein : et donneroient à quelqu'un de sçauant, zelé et exact, l'Intandance de cete correction » (79-80) [3]. « Il n'y a, dit à son tour Irson, p. 118, que les gens du Palais qui s'interessent plus opiniâtrement à retenir les lettres superfluës pour faire leurs expeditions plus longues de quelques lignes [4]. Mais ils ont beau s'opposer à ce retranchement : l'on se plaît aujourd'huy à écrire les mots de la même façon qu'on les prononce [5] ».

On retrouve à peu près les mêmes idées jusque dans le livre plus

1. « Nous renuoyer precizément à l'vzage et à la coûtume, c'est aprés tout nous donner vne regle de Plomb ; qui se plie selon la fantaizie, je ne dis pas du Vulgaire, mais des plus habiles, et des plus polis Auteurs. Non seulemant il n'y en a pas deux dans cet illustre nombre, qui suiuent vne mesme fasson d'écrire : mais encore il ne s'en treuue pas vn seul, qui s'accorde auec soy-mesme. Cepandant ce seroit vn notable profit tant à la France, qu'aux Nations Etrangeres, que quelqu'vn nous dressast vne regle, en laquelle on peust conuenir.

« Manquer en cela, est en verité l'vne des plus fâcheuses difficultez que sentent les Enfans qui commancent à lire : et l'un des plus grans empéchemās, qu'ayent les Etrangers à apprandre nostre Langue. Ie sçay que les derniers ont remercié quelques Auteurs, qui ont tâché de randre la maniere d'écrire conforme à celle de prononcer. » (60-61) « Car pour moy je ne puis m'accorder auec ceux qui soûtiennent qu'on peut indifferammant orthographier tous les mots en deux, ou trois façons. Au moins si cela se peut auec raison, il ne se doit pas pour la perfection de nostre Langue, ny pour l'vtilité publique » (86).

2. « De vray, tous les *Polis* qui sont en si grand nombre... se retirent generalemant, qui plus, qui moins, de l'ancienne fasson d'escrire la Langue Françoise. Plusieurs d'entr'eux escrivent *cete ville*, non plus *ceste ville* : *connoître*, non plus *cognoistre*, *besoin*, non plus *besoing* : *effets*, non plus *effects*, etc., etc.

« En particuler l'vn de nos Ecriuains modernes, qui se montre plus curieus en cela, comme il est tres-exact en tout le reste : est le judicieus Auteur, de l'Instruction Dauphine. Car il escrit... *Dauphin*, non pas *Daulphin* : *caractere*, non pas *charactere* : *eus*, *ceus*, *cieus* ; *conuoiteus*, *ambitieus* ; non pas *eux*, *ceux*, etc..., *écoulé* et *élevé*, non pas *escoulé*, *eslevé* ; *neanmoins*, non pas *neantmoins*, *lui*, non pas *luy*... *Rois* et *l'emploi*, non pas les *Roys* et *l'employ* : les *fruicts parfaits*, non pas *fruicts parfaicts*, et mille samblables diuersitez » (77-78).

3. Il est à noter que du Tertre tient pour les distinctions graphiques : *il dit*, *il dist* (93), *pris*, *prix* (94).

4. *Nouvelle methode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue françoise*... Paris, chez l'auteur et chez Gaspar Meturas, 1656, 8°.

5. Il donne comme exemple « d'Ablancourt, Balzac, Vaugelas, du Rier, Pelisson, Chapelain, de Scudery, Priezac, Calprenelle, Gomberville, Arnaud-d'Andilly, le P. Leon, le P. Lemoine, qui retranchent grand nombre de consones inutiles » (119).

humble de Santeul[1]. Jobard est partagé. Il sait bien qu'il n'y a plus que quelques praticiens, qui « écrivent de même qu'on faisoit il y a cent ans » (*Préf.*, 6). Mais les témérités des phonéticiens l'ont effrayé, et il préférerait *soubsigné* ou *cognoissance*, à l'étrange nouveauté que M. de L'Esclache et quelques autres encore ont voulu introduire (*Ib.*, 6-7). C'est, dit-il naïvement, « une matiere dificile à traiter à cause des diferens sentimens sur ce sujet. Les uns retranchent toutes les Lettres superfluës ; les autres ne les retranchent qu'en partie ; et d'autres ne veulent aucun retranchement de lettres ; Ceux qui retranchent les lettres superfluës sont en assez grand nombre, et sont pour la pluspart des personnes sçavantes et polies, et qui ont beaucoup d'autorité parmy les gens de Lettres ; ils apellent leur maniere d'observer l'Ortografe, le bel vsage d'écrire (*Ib.*, 4-5) ». Sa pratique à lui ne nous intéresse pas, elle oscille entre des retranchements « qui lui paraissent beaux » et des timidités conservatrices. Mais même un esprit débile comme celui-là accepte certains progrès. Il se résout à supprimer les *s* de *mesme* ou d'*estourdi*, à mettre un circonflexe sur *vous portâtes* ou *vous receûtes*, sur *prêtre* et sur *j'ay pû* (160-161). C'est « le bel usage »[2].

Mauconduit avait trop violemment attaqué L'Esclache pour se convertir. Toutefois, s'il ne veut pas réformer l'orthographe, il entend du moins la perfectionner[3]. Il considère comme acquise la distinction de l'*i* et du *j*, de l'*u* et du *v*[4]. Il ne peut pas consentir au sacrifice de l'*x* pour *s*[5], mais abandonne le *z*[6]. C'est que, malgré

1. « Avant toutes choses, je pose pour necessaire *qu'il faut écrire comme nous prononçons* et *qu'il faut prononçer comme nous écrivons* : Reservé quelques voielles qui s'écrivent et ne se prononcent point dans les Diftongues impropres ; Quelque changement du *c* dur, en *ç* mol. Quelque E que l'on entremet après vn G qui precede *a*, *o*, *u*, pour adoucir sa prononciation : et *n* qui s'écrit et ne se prononce point aus troisiémes persones du plurier des Verbes » (*Alphab.*, p. 7-8).

2. En 1672, paraît de Dumas : *Remarques sur la belle orthographe francoise a la mode*. Bordeaux, J. Séjourné, 1672, in-12° (B. N., X, 13026). Le livre est insignifiant. C'est un exposé très élémentaire, dont l'auteur n'a aucune doctrine arrêtée. Il accepte *connoistre*, *connaistre* et *cônestre*, repousse *filosofie*, ne sait s'il doit conseiller *je ly* ou *je lis*, tient pour le *z* derrière *e* fermé, pour *s* derrière *e* ouvert : *prés* (sic). Il est opposé à *ant* dans les adverbes. En somme aucune doctrine propre.

3. *Nova grammatica gallica*. Paris, Th. Joly, 1678.

4. « Puisqu'il y a un « *i* et un *u* voyèles et deux autres lettres de même nom, qui sont de véritables consones, lesquelles se distinguent par ces figures différentes *j* et *v*, il est juste de faire place à ces deux derniéres dans l'ordre de l'Alphabeth. Et pour la même raison je marque six voyèles, comptant *y* pour la sixième dans les mots où elle ne tient point la place de l'*i* double » (préf., ā i i j).

5. « A l'égard de la lettre *x*, j'ai trop de respect pour les personnes que j'ai veu la bannir de la fin des mots, et mettre une *s* en sa place, pour blâmer cette maniére, quoique je ne la suive pas ; le motif que j'en ai est que cette lettre sert a ôter l'équivoque de quelques mots, comme entr'autres, de *poids*, *pois* et *poix*, *pondus*, *pisa* et *pix* » (Préf., ē, i j).

6. Mauconduit le retranche à la fin des noms et des participes terminés au singulier par un *é* fermé, il écrit *majestés*, *bontés*, *jugés*, etc. (*Ib.*, v°).

sa foi étymologique, malgré son respect pour la tradition [1], il s'est convaincu de l'utilité des accents [2].

Il ne veut point en abuser. Au commencement des mots (*édit*), devant une autre voyelle, l'*e*, toujours masculin, pourrait se passer d'accent ; mais ailleurs les accents sont un excellent moyen de distinguer les quatre *e* [3]; précieuses pour tout enseignement, ces notations le sont particulièrement pour l'enseignement des étrangers. Ainsi, sur un point particulier, fort important, Mauconduit, qui repousse l'idée de la réforme, en accepte cependant le principe, à savoir qu'une lettre étymologique inutile gagne à être remplacée par une notation qui est un témoin plus clair et plus fidèle de la prononciation.

Le *Traité* extrait de *l'École paroissiale* est de tendance tout à fait réformiste. On y eût volontiers admis, cela se lit entre les lignes, une orthographe simplifiée. L'on a cru, est-il dit p. 257, « qu'il étoit plus avantageux aux enfans de suivre l'ortographe la

1. « Je viens à l'*f*, dont quelques uns se servent au lieu de *ph*, pour écrire les mots qui sont Grecs dans leur origine. Je demeure d'accord que l'*f* a la même prononciation que le *ph*, mais ce qui me porte à me servir plûtôt de celui-ci que de l'autre, c'est que les Romains avoient une *f* aussi bien que nous, et qu'ils n'écrivoient point ces mots autrement que par le *ph*, ce qui marque la vénération qu'ils avoient pour la Langue Grecque.

Je « dis la même chose du *th*, dont on veut retrancher l'*h* pour la raison de son inutilité » (*Préf.*, ẽ v°).

2. « Je ne parlerai qu'en passant de l'*s* qui a été retranchée des lieux où elle ne se prononce point, parce que c'est une chose assez établie ; Et en effet y avoit-il rien de plus incommode à ceux qui vouloient apprendre nôtre Langue, que de trouver dans les Grammairiens douze ou quinze cens mots, dans lesquels une *s* étant écrite, ne se prononçoit point : et ce qui étoit encore plus embarrassant, c'étoit de trouver un mot simple où l'*s* se prononçoit, ou quelquefois se supprimoit, et que tout le contraire se pratiquoit dans son composé » (*Ib.*, ẽ v°, ẽ ij).

Il est incontestablement mieux d'écrire *blâme*, *blême*, *pâle*, *Jérôme*, etc., que *blasme*, *blesme*, *pasle*, *Jérosme* (*Ib.*, 14e page).

3. « Etant constant que nous avons quatre sortes d'*e* dans nôtre Langue, qu'y a-t-il de plus juste que d'en marquer la différence? La maniére en est facile de la façon qu'on la propose, puisque nous avons trois accens sur des *e*, l'aigu, le grave, et le circonflexe, et un autre *e* qui est sans accent.

« Cet *e* simple et sans accent a toûjours été l'*e* féminin : l'*e* masculin se divise en trois, le fermé, l'ouvert, et le plus ouvert, à chacun desquels on donne un accent ; à l'*e* fermé, l'accent aigu ; à l'*e* plus ouvert, l'accent circonflèxe ; cela n'est pas nouveau ; au contraire il se pratique dans toutes les Imprimeries ; il ne restoit donc plus qu'à donner à l'*e* ouvert l'accent grave, pour en même temps marquer exactement les quatre différens sons de cette voyèle, afin de lever toute ambiguité ; et en effet, comment reconnoître autrement l'*e* féminin d'avec l'*e* ouvert, s'ils demeurent tous deux sans accent ? » (*Ib.*, ã i i i j, et v°).

« La distinction de cette voyèle en quatre prononciations a été reconnuë par des personnes tres-habiles. Le P. Chifflet ne parle que de trois, mais il divise la troisième en deux. M. de Lesclache les a marquées toutes quatre.... Le sieur Irson les a bien marquées avec leur différence, sans néanmoins s'être servi de celle qui a un accent grave. Et M. Corneille est le premier que je sçache, qui l'ait mise en usage ; et je me persuade que sa seule authorité suffit pour me tirer d'affaire sur ce point » (*Ib.*, ã iij v°).

plus commune, que d'en choisir une qui ne fut pas approuvée par l'usage ordinaire ; à cause du danger qu'il y auroit de jetter quelque confusion dans leur esprit, si on leur enseignoit dans la pratique une Ortographe differente de celle qu'ils remarquent dans les livres François les plus corrects, qu'ils ont continuellement entre les mains. L'on fera voir neanmoins en quoi consiste toute la nouvelle Ortographe, quand on parlera des accens ».

La question vient à la page 265. On y enseigne de retrancher « le plus qu'on peut les lettres qu'on ne prononce point, particulierement les *s* », et de les remplacer par un accent aigu sur les voyelles brèves (*étendre*, *aporter*), par un circonflexe sur les longues (*nous parlâmes*, *être*). Et l'auteur va plus loin, il ajoute : « Il est constant qu'il seroit fort commode de retrancher ainsi toutes les lettres inutiles, que l'on ne prononce pas dans les mots ; ou même aussi d'écrire comme l'on parle, et assûrément l'Orthographe Françoise en deviendroit beaucoup plus facile, si elle étoit conforme à la parole ». Si on n'enseigne pas à des enfans ces nouveautés, c'est qu'on attend que « les Maîtres de nôtre Langue aient mis en lumiere un nouveau Dictionnaire, qui soit universellement suivi, et approuvé par l'autorité publique ». (cf. p. 300).

Demia, lui aussi, le grand réformateur des écoles lyonnaises, prescrivait au maître de garder « un milieu entre l'ancienne Ortographe, et celle de quelques Modernes, qui défigurent la Langue ». Il n'était pas du tout d'avis qu'on conservât pieusement les vieux usages. L'on ôtera, dit-il, « les lettres qui ne se prononcent point, et qui ne rendent pas les mots méconnoissables, comme le *p* dans *Bapteme* et *Ptisane*, l'*s* qui se trouve aprés un *é* clair, au lieu de laquelle on met un accent au dessus de l'*é*, comme *dédain* ». Il remplace aussi l'*s* par un circonflexe, dans *apôtre*, *jeûne*, supprime les lettres doubles et inutiles comme l'*f* d'*affaire*, change *y* en *i* simple, etc. (*Réglemens pour les écoles... de Lyon*, André Olyer, p. 24).

Les maitres écrivains. — J'avais cru longtemps, sur la foi de leurs adversaires, trouver chez les maîtres écrivains une opposition obstinée. Il est vraisemblable en effet qu'ils étaient attachés à ce qui dans l'écriture faisait queue et paraphe, les *y*, les *z*. L'Esclache fait encore allusion à cette passion (p. 14), Rodilard aussi [1]. Mais n'y

1. « Ceus qui écrivent metent toutes ces sortes de mots avec un *z* (*bontez*), parce qu'ils font l'*e* et le *z* tout d'une tire, au lieu que s'ils metoient un *e* et une *s* ensuite, il faudroit metre un accent sur l'*é*, et cela leur fairoit perdre du tèms, ce qui fait qu'ils font l'*é* et le *z* tout ènsèmble » (p. 29 ; cf. 49-50). De nos jours, le docteur Javal Lévy, si passionnément épris de la réforme de l'orthographe, était pour la même raison hostile à la substitution de *ète* à *ette*.

a-t-il pas là quelque dépit ? Assurément des gens du métier avaient pu être opposés à des écritures qui dérangeaient la main, obligeaient à mettre sur l'*i* un point, sur l'*é* un accent, au lieu « d'écrire tout d'une tire ». D'autre part, écrivains publics, appelés à coucher sur le papier des pièces destinées aux tribunaux, il était tout naturel qu'ils se laissassent influencer par les habitudes de la chancellerie et du greffe, et par l'orthographe très archaïque en usage dans les milieux judiciaires.

Mais on voit par le traité de de Blégny que certains maîtres écrivains, comme les autres maîtres des écoles sont, autour de 1690, gagnés à la cause d'une simplification progressive. Son *Traité d'orthographe*, dont j'ai parlé plus haut, était très résolument conservateur. « Ceux qui ont écrit *estret*, *j'aimès*, n'ont point fait de secte, dit-il, et ont été abandonnez de toutes les personnes raisonnables ». Et c'était là une allusion très directe aux « folies » de L'Esclache. Au contraire dans ses *Eléments* (*Règles de l'Ort.*, 15), il signale le même changement sans aucune réprobation, il estime même que des corrections rendraient l'orthographe aisée, et qu'elles lui ôteraient cette « désagréable marque de dépendance des langues étrangéres » (15-17).

Au reste, déjà dans le *Traité*, il accepte *j* consonne, différent de *i* voyelle, et aussi *v*, au commencement des mots : *voir*, *vrai*. Il tolérerait le remplacement de *y* par *i* à la fin des mots : *j'aimerai*, *aussi* ; il marque l'accent grave sur *à* : *il ira à Paris*. Il supprime *s*, dans *étude*. Il simplifie des doubles voyelles ou consonnes : *âge*, *abé*. Il préfère même *filosofie* à *philosophie*, et écrit *orthografe*.

Dans ses *Éléments*, il devient assez hardi, surtout sur le chapitre des diphtongues. Il se conforme à l'usage des « personnes connuës pour bien ortografier, qui retranchent sans aucune alteration ni sans causer d'équivoques les lettres des mots où elles leur paroissent superfluës, et où il semble que les Anciens ne les ont emploïées que pour écrire comme ils prononçoient, ou afin de marquer une étimologie Grecque ou Latine, à laquelle peu de gens s'arrêtent à present ». J'ai rapporté, ajoute-t-il, « en quelques endrois de ce Traité, le sentiment de quelques personnes qui voudroient qu'on se servît des Lettres suivant leurs sons naturels, qu'on rejetât les diftongues de tous les mots où une seule voïelle pouroit sufire, et qu'enfin on écrivît les sillables (*sic*) et les mots, ainsi qu'on les prononce, en les prononçant de la bonne manière » (*Avis*,)

Les maîtres pour étrangers. — Les étrangers, en général, étaient tout acquis à une simplification, surtout dans les Pays-Bas, comme

je le montrerai par la suite. Il faut cependant faire des exceptions. Ainsi, en Allemagne, Duez est plus que réservé, il est franchement hostile à la réforme [1]. Dans la Préface du *Dictionnaire français-allemand* de 1663, il combat trois des changements les plus généralement proposés ; 1° la réduction des consonnes doubles : *miene*, *disiper*, *excelent*, car elles ont pour effet de donner une prononciation particulière à la syllabe précédente ; 2° la suppression de *s*. Cela confond l'*e* masculin avec l'*e* ouvert ; 3° le remplacement de *y* par *i*. Il y a là une confusion, car *y* est nécessaire entre deux voyelles : *ayant*, et même au début des mots *yvrongne*. En présence des témérités de quelques-uns, il pense même qu'il ne devroit être loisible à personne de toucher à l'orthographe pas plus qu'aux monnaies, « sans la commission des princes » ; « il faudroit que certains personnages fussent commis et ordonnés pour cela, et que défense expresse fut faite à tout les autres de s'en mesler » [2]. L'idée de faire intervenir l'État dans cette affaire, où on m'a accusé d'avoir introduit le « socialisme grammatical » a, on le voit, une certaine ancienneté. Les adversaires se rencontraient à la proposer à ces socialistes qui s'appelaient Richelieu et Louis XIV.

Quelques Français établis à l'étranger sont conservateurs, eux aussi, ainsi le P. Chifflet [3]. Il ne voit pas l'intérêt qu'il y aurait à régler l'orthographe sur la prononciation [4], on créerait inutilement de ridicules équivoques (*ord*, *or* ; *os*, *aulx*, *eaux* ; *poids*, *poix*, *pois*), et on mettrait une fâcheuse dissemblance entre des paroles qui naissent d'une même racine [5]. « M. de Laval, le P. Monet en son Dictionaire, et d'autres pretendus reformateurs de l'Orthographe Françoise, ont travaillé en vain, quoy que leur intention ait esté bonne. Aussi voyons-nous, que pour trois ou quatre semblables corrupteurs de nostre écriture, tout le reste des Sçavans a tenu bon, et s'est conservé dans la moderation, sans se laisser emporter à ces

1. Dans le *Dictionnaire italien et françois*, imprimé chez Jean Elzevier, Leide, 1660, Duez est moins rétrograde ; peut-être faut-il voir dans cette contradiction un effet de l'influence des imprimeurs. Néanmoins l'auteur déclare aussi qu'il ne veut suivre une orthographe « ny trop ancienne, ny trop capricieuse, comme est celle de plusieurs modernes, lesquels voulans mieux faire que les anciens, font beaucoup plus mal ».

2. Genève, J. Ant. et Sam. de Tournes, 1663, 8°. Au Lecteur.

3. Grâce à la complaisance de mon collègue M. le Prof. Haas, j'ai pu consulter la 1re édition de cette *Grammaire*, conservée à la Bibliothèque de Gœttingen. La doctrine de Chifflet est la même que dans l'édition de 1680, du reste à peu près identique à la première.

4. « Si l'on veut bien étudier les Regles de la Prononciation, il ne sera pas necessaire de chercher les moyens d'écrire comme l'on parle. Car outre que c'est une entreprise impossible, elle tomberoit en de grands inconveniens ».

5. « Par exemple, *grant* et *grandeur* ; car il faudroit dire *granteur* ; *tams* et *temporel* ; car il faudroit dire *tamsorel*. Enfin ce seroit une laide discorde entre la pluspart des Primitifs et de leurs Derivez » (1675, 194).

fades nouveautez » (198). « L'usage des bons Ecrivains est toujours preferable aux extravagances de quelques particuliers ». Les plaintes des étrangers ne doivent pas toucher les Français [1], une orthographe simple n'empêche pas les nations d'articuler le latin chacune à leur manière [2].

Ce n'est pas à dire pourtant qu'on ne puisse rien améliorer. *Un* vaut mieux que *ung* et *devoir* que *debvoir*. Chifflet écrit *médisans*, *ajouter*, *avertir*, *aveu*, *avocat*, *effet*, *respet*, *instint*, *omettre*, *soumettre*, *sujétion*, *montagne*, *lit*, *fait*, *colère*, *Baccus*, *estomac*, *arcange*, *flame*, *consone*. Ailleurs, devant l'embarras où il se trouve d'enseigner quand il faut prononcer l'*s*, l'auteur va plus loin : « C'est maintenant une bonne coûtume de plusieurs Sçavans, dit-il, de ne point écrire l'*s*, en beaucoup de mots, où elle ne se prononce pas, principalement en ceux qui sont composez de *des*, *es*, *mes* ; se contentant de mettre un accent aigu sur l'*é*, comme *défier*, *écrire*, *mécroire*. On n'écrit plus *deuxiesme*, etc. Mais, à dire vray, tout cela n'est qu'un trop petit remede à la bizarerie qu'il y a en nostre Orthographe, au sujet de l'*s*, s'il la faut prononcer, ou non ». Et dans cet embarras, Chifflet devient à son tour réformateur, mais au lieu de retrancher des lettres, il en ajoute : « Je ne vois autre moyen d'en faire une parfaite distinction, que d'écrire une double *ss* au lieu d'une simple, quand elle doit se prononcer devant les consones, par ex. : *escrire* avec une seule *s*, puisqu'elle est muëtte, et *desscription* avec deux *s*, pour signifier que l'*s* y doit estre prononcée » (Id., *ib.*, 270-1). Ainsi cet adversaire, sur un des points essentiels, n'ose pas défendre la tradition. Il ne trouve pas le remède, mais il en cherche un. La résistance en était là.

J'ai voulu rapporter ici l'opinion de ceux qui enseignaient le français et l'orthographe, où qu'ils fussent. Mais il est bien clair que c'est l'opinion des maîtres français surtout qui importe. Or il résulte de tout ce que j'ai exposé que, du jour où l'orthographe a commencé d'être enseignée, ceux qui avaient la charge de la montrer aux enfants se sont plaints plus ou moins vivement, selon leur tempérament, de la bizarrerie et de la complexité de cette orthographe et en ont demandé la réforme.

1. « Il est bien vray que plusieurs etrangers se plaignent de ce que nostre langue ne se prononce pas comme elle est écrite ; et ils se vantent qu'ils ne sont pas sujets au mesme reproche » (Id., *ib.*, 196).

2. « Faites lire une mesme page de quelque livre Latin, à un Allemand, à un Italien, à un François, à un Anglois ; vous verrez que chacun d'eux la prononcera à sa mode, fort differemment des autres. Et comment ferez-vous donc pour écrire d'une telle maniere, qu'ils prononcent comme vous ?

« La Prononciation des langues ne se peut apprendre que par l'oreille, les yeux n'y suffisent pas » (Id., *ib.*, 194-195).

# CHAPITRE X

## LE DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE. L'ANCIENNE ET LA NOUVELLE ORTHOGRAPHE RESTENT EN PRÉSENCE.

En 1694, l'Académie porta au roi son Dictionnaire. La Compagnie, dit la Préface, « s'est attachée à l'ancienne Orthographe receuë parmi tous les gens de lettres, parce qu'elle ayde à faire connoistre l'Origine des mots. C'est pourquoy elle a creu ne devoir pas authoriser le retranchement que des Particuliers, et principalement les Imprimeurs ont fait de quelques lettres, à la place desquelles ils ont introduit certaines figures qu'ils ont inventées, parce que ce retranchement oste tous les vestiges de l'Analogie et des rapports qui sont entre les mots qui viennent du Latin, ou de quelque autre Langue. Ainsi elle a écrit les mots *Corps*, *Temps*, avec un *P*, et les mots *Teste*, *Honneste*, avec une *S*, pour faire voir qu'ils viennent du Latin *Tempus*, *Corpus*, *Testa*, *Honestus* [1] ».

« Il est vray qu'il y a aussi quelques mots dans lesquels elle n'a pas conservé certaines Lettres Caracteristiques qui en marquent l'origine, comme dans lês mots *Devoir*, *Fevrier*, qu'on escrivoit autrefois *Debvoir*, et *Febvrier*, pour marquer le rapport entre le Latin *Debere*, et *Februarius*. Mais l'Usage l'a decidé au contraire ; Car il faut reconnoistre l'Usage pour le Maistre de l'Orthographe aussi bien que du choix des mots » (*Académie*, Préf. ê i j).

Cette déclaration donne une idée très exacte des résolutions adoptées. L'orthographe du *Dictionnaire* est telle que la faisaient attendre les *Cahiers*, volontairement et systématiquement archaïque, avec quelques concessions à l'usage. Pendant ces vingt ans, où tant de progrès s'étaient réalisés au dehors, on n'avait presque rien

1. « C'est ce qui a rendu inutiles les diverses tentatives qui ont esté faites pour la reformation de l'Orthographe depuis plus de cent cinquante ans par plusieurs particuliers qui ont fait des regles que personne n'a voulu observer. Ce n'est pas qu'ils ayent manqué de raisons apparentes pour deffendre leurs opinions qui sont toutes fondées sur ce principe, Qu'il faut que l'Escriture represente la Prononciation ; Mais cette maxime n'est pas absolument veritable ; Car si elle avoit lieu, il faudroit retrancher l'*R* finale des Verbes *Aymer*, *Ceder*, *Partir*, *Sortir*, et autres de pareille nature dans les occasions où on ne les prononce point, quoy qu'on ne laisse pas de les escrire » (*Académie*, préf., ê i j.)

appris [1]. Sans doute quelques lettres furent sacrifiées : *rheume* devint *rhume*, *charactere* = *caractere*. Des lettres doubles furent réduites aux simples dans *banderole*, *bricole*, *bonace; desprendre*, *descourager*, d'autres encore perdirent leur *s*. En revanche on y rencontre *dauphin*, *chyle*, *recepte*, *aggrandir*, tandis que les *Cahiers* donnaient *daufin*, *chile*, *recette*, *agrandir*. Les améliorations ne sont ni systématiques ni fort nombreuses. Et l'orthographe du Dictionnaire est, à de minimes différences près, celles des *Cahiers*. De toutes les améliorations déjà en usage, l'Académie n'a guère accepté que la distinction de *j* et de *i*, de *v* et de *u*.

Elle ignore l'emploi de l'accent circonflexe ou de l'aigu pour remplacer *s* : *apostre*, *tost*, *teste*, *descouvrir*.

L'aigu n'est pas utilisé comme il aurait dû l'être : *college*.

L'accent grave est absent de *procez*, où se maintient le *z*. De sorte que toutes les notations employées ailleurs dans la conjugaison d'un verbe comme *vous amenerez*, *vous amenez*, semblent encore ignorées.

Les lettres grecques sont conservées avec soin : *chymie*, *phlegme*. A *tisane* le lecteur est renvoyé à *ptisane* ! Des consonnes étymologiques hérissent une foule de mots où on n'avait déjà plus l'habitude de les voir : *sçavant*, *raffraischir*, *obmettre*, *oinct*, *poulmon*.

Il faut dire que le plan même qu'avait adopté l'Académie la condamnait à ces archaïsmes. Puisque sous *écrire*, il fallait réunir, en vertu de l'ordre par racines, toute une famille disparate, *escrire* et *escrivain* se trouvaient mieux en rapport avec *scribe* ou *description* que ne l'eussent été *écrire*, *écrivain*. Pour la même raison *manuscript* était rapproché, grâce au *p*, de *inscription*.

Il n'en est pas moins vrai que la langue se trouvait ainsi affublée d'un vêtement qu'elle avait reçu de Robert Estienne, mais qu'elle n'avait déjà plus l'habitude de porter, et qui lui allait comme allaient à nos mariées de village, les vêtements des grand' mères pieusement conservés, dont on avait rafraîchi quelques ornements. Si encore le système eût été simple et régulier ! Mais diverses concessions à l'usage s'étaient imposées. De là l'absence de tout principe fixe et des inconséquences d'une famille à l'autre, ainsi que je l'ai montré plus haut.

Ce n'était pas un fait sans importance que l'Académie eût pris parti dans le débat orthographique. Si son autorité ne s'imposa pas, il n'en est pas moins vrai que le Dictionnaire laissait croire, ce qui

1. Dans les *Observations* sur Vaugelas on énonce des principes comme ceux-ci : on dit *la plus grand'chère* au superlatif, mais il faut écrire *la plus grande* ! (Vaug., I, 279).

n'était pas, à savoir que les gens de lettres et les grammairiens avaient réglé la forme de la langue, comme la langue même, et dans les mêmes débats. Ailleurs *usage* avait une valeur bien déterminée, le mot représentait réellement l'opinion des cercles aristocratiques ; ici il prenait un tout autre sens et c'était équivoquer que de dire, comme la Préface « l'usage est le maître de l'Orthographe comme du choix des mots ». L'usage orthographique, pour reprendre l'expression de Vaugelas, n'était point « déclaré », il n'avait en tout cas point été reconnu par les mêmes autorités que le reste, c'était un usage d'imprimeurs, non d'auteurs, de gens du monde ou de grammairiens. L'existence d'une orthographe dite de l'Académie et qui n'était en réalité celle d'aucun de ses membres, allait obscurcir ce fait que j'espère avoir mis en lumière. Elle créait une équivoque, dont les conséquences à l'époque furent minimes, mais dont la langue ressentit les effets par la suite. Car on en viendra à proclamer que le peuple, maître tout puissant des langues, n'a point de droits sur l'écriture, et bientôt, d'erreur en erreur, on prétendra que c'est l'écriture qui règle la langue parlée. Pour le moment, d'autres inconvénients se voyaient déjà. Il était fâcheux que l'Académie prît la suite du mouvement au lieu de le conduire. Il eût pu désormais y avoir une orthographe officielle. Il n'y eut qu'une orthographe académique, sans autorité. Ce n'était pas ce que Richelieu et Colbert avaient voulu. Le public y perdait, la Compagnie aussi, puisqu'elle fut par la suite obligée de se déjuger.

Déjà l'année même où parut le Dictionnaire, elle était désavouée par le plus compétent de ses membres. « L'abé Dangeau », comme il signait lui-même sur les *Registres*, donnait au public une *Lettre sur l'ortografe*[1]. Sa doctrine et sa pratique sont aussi loin que possible de celles de ses confrères. Il « respecte quelquefois les usages anciens sans les aprouver » (15), mais sur presque tous les points son indépendance est complète. Aussi hardiment que Monet il substitue *an* à *en* : *amployer, anfin*, *ansuite*. Même dans l'usage qu'il fait des accents, il montre de la décision et de la hardiesse. L'*è* et l'*é* lui servent non seulement à distinguer des timbres de voyelles *près*, *prés*, mais, comme on le verra par la suite, à économiser des consonnes (8-9). Il n'est pas moins judicieux dans l'emploi du circonflexe, qu'il refuse d'étendre à tous les cas où une consonne a disparu, et dont il surmonte les longues seules, pour

1. Cette lettre est reproduite dans *les Essais de grammaire*, publiés au XVIIIe siècle par d'Olivet (*Opuscules sur la l. fr. par divers Académiciens*) et au XIXe par Jullien. L'édition originale (1694) est à la Bibl. Nat. (Inv. X. 2375).

remplacer la lettre qui servait à marquer la quantité [1]. Il a gardé l'*y* là où on prononce deux *i* : *royaume* ; partout ailleurs il l'a remplacé par *i*, même dans les mots d'origine grecque [2]. Dangeau retranche enfin les lettres étymologiques : *savant*, *savoir*, *cronologie*, *teorie*, *filosofe*, tout ce fatras dont les Italiens et les Espagnols se sont défaits et qui « ne fait qu'embarasser le lecteur » (15) [3].

Peut-être le bouleversement est-il cependant plus sensible encore dans les remarques qui font suite au *Discours sur les consones*. Il ose une suppression générale des doubles consonnes qui ne se prononcent pas [4]. Il ne fait grâce qu'à *ss*, nécessaire tant que l'*s* sera

1. « Je rèpons que je ne l'ai ôtée (la lettre *s* de plusieurs mots où on a accoutumé de l'employer) que de ceux où elle ne se prononce pas. Mais, dites-vous, il y a quelques-uns de ces mots où elle servoit à alonger la voyelle après laquelle elle ètoit, comme dans *Evesque*, *Prestre*, *oster*, etc... c'est pourquoi afin de faire connoître que ces voyelles sont longues, j'y ai mis un accent ^, *Evêque*, *Prêtre*, *ôter*. Il y a déja beaucoup de gens qui sont de même avis que moi, et qui retranchent des lettres inutiles : mais au lieu de ne mettre des accens ^ que dans les lieux où la longueur de la silabe ètoit marquée par les lettres qu'ils ôtent, ils en mettent dans tous les mots dont ils retranchent quelques lettres, et ils ècrivent, il a *crû*, il a *prèvû*... parce qu'ils ont retranché de ces mots ou un *e* ou une *s*. C'est une faute qui peut induire en erreur, et qui peut doner une prononciation longue aux silabes qui doivent être brèves. Ceus qui ècrivent des *s* dans les lieux où on ne les prononce pas, embarassent fort ceux qui lisent; l'*s* ne se prononce pas dans *respondre*, elle se prononce dans *correspondre*; èle ne se prononce pas dans *respondant*, elle se prononce dans *responsable*, elle ne se prononce pas dans *destruire*, elle se prononce dans *destruction*. Comment peut faire un ètranger, un enfant, etc. pour deviner de quelle manière il doit prononcer ? » (p. 7-8).

2. Dangeau essaie d'expliquer les origines de cet abus de l'*y*. « La lettre que les Grecs nommoient *upsilon*, et qu'ils ècrivoient ainsi Y, avoit une prononciation qui aprochoit fort de notre *u* Fransois; et comme les Latins n'avoient point de lettre qui rèpondît prècisement à cette prononciation, ils se servoient du caractère Grec dans les mots qu'ils avoient pris de la Langue Grecque... cependant on est venu à s'en servir dans des mots purement Fransois, voici comme cela est arrivé. Quand dans l'ècriture il se trouvoit deux *i* de suite, et qu'ils ètoient joints par une liaison, comme les ècrivains ont accoutumé de joindre la pluspart des lettres d'un même mot, il y avoit à craindre qu'on ne les prît pour un *u*. Afin d'y remèdier on alongea la queuë du second *i*, et l'on trouve encore beaucoup de livres Latins, soit manuscrits, soit imprimés, où les derniers *i*... sont plus lons que les autres. On en usa tout de même dans les mots de la Langue Fransoise où l'on prononce deux *i* comme *moyen*, *loyal*, et... cette figure d'*y*... a passé dans la suite... à la fin des mots... *moy*, *loy*, etc. Cet *y* introduit dans la fin des mots où il est inutile, puisqu'on n'y prononce qu'un seul *i*, a passé depuis dans des lieux où il est non seulement inutile, mais même vicieus » (11-12).

3. Voici un spécimen emprunté à la page 7 : « Vous voulez, Monsieur, que j'ècrive quelque chose pour justifier mon ortografe, et pour rendre raison des nouveautés qu'on dit que je veux introduire. Je vais tâcher à rèpondre à une partie des dificultés que vous m'avés proposées, j'en viendrois bien plus aisément à bout de vive voix que par ècrit. Ces prètenduës nouveautés vont à rendre l'ècriture plus conforme à la prononciation, et ces raports des caractères avec les sons dont il s'agit ici, se comprendroient bien mieux par la conversation que par la lecture ». En 1722, l'orthographe est bien plus simplifiée encore.

4. « Quand deus consones samblables se prononcent come s'il n'y en avoit qu'une, je n'en ècris qu'une; par èxemple j'ècris *aprandre*, *abatu*, *ocasion*, *adoner*, *afaire*, *èfacer*, *exagerer*, *agresseur*, *vile*, *balet*, *fole*, *nule*, *ampoule*, *comander*, *comerce*,

employée en fonction de *z*. Il a « èté tanté d'ècrire *uzage*, *pluzieurs* », mais il n'a pas osé, quoique hardi en cette matière (4). Il hésite aussi à proposer *granmaire*, *ardenment* (p. 7), bien qu'il s'en serve (11). Mais ailleurs il rompt avec l'usage. De *terre* et *tère*, de *rejette* et *rejète*, *j'appelle* et *j'apèle*, il choisit les plus simples et écrit avec les accents (8-9).

Je n'entrerai pas plus avant dans l'examen du système. Ce que j'en ai dit suffit à mesurer la distance qui sépare l'orthographe de Dangeau de l'orthographe académique. Or l'opuscule était adressé à Pontchartrain par le principal grammairien de l'Académie. Et c'est là un indice suffisant que même aux yeux de certains membres de la Compagnie, l'orthographe adoptée par elle était provisoire. Nous le savons d'ailleurs d'autre source. Sur des questions aussi essentielles que la conservation de *ez* comme flexion du verbe : *vous menacez*, on discutait dans les bureaux sans pouvoir se mettre d'accord. L'opinion, très suivie dans le public, qui voulait partout *és*, avait ses représentants (Choisy, *Journ.*, 305).

Au dehors, l'ancienne et la nouvelle orthographe, comme on continuera à dire pendant cinquante ans, restèrent en lutte. Le Dictionnaire de l'Académie contribua à maintenir la première, cela est hors de doute, mais son action fut moindre qu'on ne pourrait croire. Il fut accepté sans enthousiasme et sans colère. L'ouvrage, trop incommode, n'eût pu influencer le public qu'indirectement, par les imprimeurs, mais ils ne paraissent pas l'avoir suivi, ou bien par les faiseurs de traités et de manuels, mais ils l'ont complètement dédaigné.

A l'étranger même, où on attendait beaucoup de l'Académie, le dépit fut grand. Le meilleur ouvrage de l'époque est incontestablement l'*Art de bien parler françois*, du réfugié De la Toûche (1696). C'est un recueil excellent, clair et méthodique des remarques faites depuis cinquante ans sur la langue. L'auteur s'incline devant les Vaugelas et les Bouhours. Mais au sujet de l'orthographe académique, il le prend de très haut. « Ce que j'ai dit sur la maniére d'ortographier n'étant pas conforme au sentiment de Messieurs de l'Académie Françoise, comme je l'ai remarqué dans les Préfaces de Messieurs Charpentier et Regnier, je me sens obligé de répondre ici en peu de mots à deux raisons qu'ils aléguent pour soûtenir

*conoitre*, *paneau*, *oposer*, *ariver*, *atirer* », etc. Supplément au 5e article du *Disc. sur les Cons.*, p. 1 de l'édition de 1722. Ce supplément, dans l'exemplaire de la Bib. Nat. Inv. Rés. X. 1931, vient immédiatement à la suite du Discours, sans même en être séparé par un titre.

l'ancienne orthographe. Ces raisons sont prises de l'usage, et de l'étymologie des mots. Pour ce qui est de l'usage, j'avouë qu'ils pourroient s'en prévaloir, s'il étoit général et que tout le monde écrivît comme ils prétendent; mais il est si partagé qu'il ne favorise ni leur opinion ni la mienne. S'il y a d'habiles gens qui soient encore réligieux partisans de la vielle erreur, il y en a d'autres qui prennent la liberté de retrancher les lettres inutiles qui ne servent qu'à embarasser les enfans et les Etrangers qui apprennent notre Langue » (*Préf.*, 8).

« J'ajoûte à cela que quand l'usage seroit tel que ces Messieurs le disent, ils devroient être les prémiers à s'y oposer; puis que non seulement cet usage n'est point nécessaire, mais qu'il est même très incommode à toutes les personnes qui ne savent pas la maniére de bien prononcer. Si l'on s'étoit toûjours ataché inséparablement aux loix de l'usage, nous parlerions encore comme on parloit il y a cinq cens ans ; mais graces à notre bon destin, il s'est trouvé d'heureux téméraires qui nous ont afranchis de la barbarie du vieux Gaulois. L'Usage est un Tyran dont nous devons secoüer généreusement le joug, lors que la raison et l'utilité nous y obligent.

« A l'égard de l'étymologie des mots, je réponds que le retranchement de quelques lettres inutiles n'empêche point du tout qu'on ne reconnoisse aisément d'où ils viennent. Quand on orthographie, *répondre*, *écrire*, *avenir*, *dette*, *promt*, *sujet*, etc. au lieu de *respondre*, *escrire*, *advenir*, *debte*, *prompt*, *subject*, etc. a-t-on plus de peine alors à découvrir que ces termes ont été formés de *respondere*, *scribere*, *advenire*, *debitum*, *promptus*, *subjectus?* De plus, si l'étymologie est une si forte raison pour retenir toutes les lettres superfluës et embarassantes, pourquoi ces Messieurs mêmes les retranchent-ils dans une infinité de mots ? et pourquoi écrivent-ils, par éxemple, *dette*, *fruit*, *pronostiquer*, *neveu*, *semaine*, *poumon*, etc. au lieu de, *debte*, *fruict*, *prognostiquer*, *nepveu*, *sepmaine*, *poulmon* ? Il faut en ces sortes de choses user d'une honnête liberté ; mais d'un autre côté on ne doit pas donner dans le caprice d'un l'Esclache et de quelques autres fous qui vouloient rendre notre orthographe tellement barbare et monstrueuse qu'on ne reconnoissoit plus les mots.

« Ce que je viens de dire sufit pour faire voir que l'on ne conserve que par coutume les lettres absolument inutiles. On a apris en sa jeunesse à écrire les mots d'une certaine maniére, on se feroit de la peine de les écrire autrement. Si les Maîtres d'écriture embrassent quelque jour la nouvelle orthographe, Messieurs de l'Académie per-

dront d'abord leur procès, et l'usage général leur sera bien-tôt contraire » (*Ibid.*, 8 v°-9).[1].

La prédiction était quelque peu irrévérencieuse. Elle se vérifia cependant, comme on le verra au XVIIIe siècle.

1. Le *Dictionnaire du Voiageur*, Genève, Krauser et Teraschon (1695), dit : « Pour ce qui est de l'Orthographe Françoise, on a ordinairement observé celle des Livres modernes, qui est la plus aprochante de la veritable prononciation, pour aller au devant des vieilles plaintes des Etrangers ; par exemple, on n'a mis en aucun endroit la lettre S devant T, ou les autres consones, lorsqu'elle ne se prononce pas : Les mots donc que vous ne trouverez pas par *as, es, is, os, us*, comme on écrivoit autrefois, cherchez les par *â, ê, i, ô, û*, comme ils se doivent prononcer : Ceux que vous ne trouverez pas avec Ph, Th, cherchez les avec F et un simple T. Quelquefois nous avons aussi employé I au lieu d'Y : *û* est aussi mis souvent au lieu d'*eu*, lorsque la prononciation le requiert » (Au Lecteur, 3 v°).

# APPENDICE AU LIVRE II

---

Je donne ci-dessous une petite collection de spécimens, qui permettront de constater quelle a été l'orthographe d'hommes ou de femmes dont le nom est demeuré célèbre. J'ai relégué ces documents dans un appendice, pour que personne ne soit tenté de leur attribuer plus d'importance qu'ils n'en ont. On l'a vu par mon exposé, ce n'est ni Bossuet, ni Bouhours, ni Louis XIV, ni l'Académie même qui ont contribué au XVII^e siècle à constituer l'orthographe. Ce sont les imprimeurs. Les hommes les plus considérables dans l'État ou dans les Lettres ont été ici des élèves, non des maîtres.

Ils ne pouvaient naturellement pas s'accorder, puisque les théoriciens eux-mêmes différaient de doctrine. On ne suit point une règle qui n'est encore ni fixe ni uniforme. Les écrivains du XVII^e siècle non seulement n'avaient point notre orthographe, mais ils n'avaient pas la leur ; d'une page à l'autre ils se contredisaient, n'ayant pas grand souci d'écrire d'après des principes invariables. Quelques uns de mes fac-similés montrent des inconséquences à quelques lignes de distance.

Il est incontestable néanmoins que de 1600 à 1700 l'orthographe est en progrès ; à mesure qu'on avance, le nombre des hommes et des femmes qui évitent les absurdités augmente ; évidemment l'attention qu'on y donne s'accroît, l'éducation de l'œil, fondée sur des impresssions qui diffèrent de moins en moins se perfectionne aussi, la règle n'est pas faite, rien ne l'impose, et pourtant on sent qu'on avance vers le temps où la liberté d'écrire à son gré aura complètement vécu, où il y aura une correction, et où on y attachera du prix.

J'ai mis à part les femmes et les hommes, pour qu'on puisse juger si la supériorité des uns était telle qu'elle justifiât leur dédain, si souvent affiché, pour l'orthographe des femmes, qui, faute d'avoir appris le latin, étaient déclarées incapables d'apprendre à écrire, « sauf par routine ».

## 1^re SÉRIE. — HOMMES D'ÉTAT

HENRI IV :

mon belange sy a toutes heures yl mestoyt permys de uous ynportuner la memoyre de u[ost]re fydelle sujet, ie croys que la fyn de chaque lettre seroyt le commancemant dunautre et aynsyn cyncessammant ie vous antretelyendroys, puys que labsance me pryue de le fayre autremant, mays les afayres ou pour myeus dyre les ynportunytes, sont an plus grant nombre quyls nestoyent a chartres, ils marestent ancores demayn que ie panssoys partyr Dieu scayt les benedyxyons que ma seur leur baylles souuré nous fayt anuyt festyn, ou seront toutes les dames, ie ne suys uetu que de noyr, aussy suys ie ueuf de ce quy me peut aporter de la Joye...

(Let. autogr. à Gabr. d'Estrées, 24 fév. s. a. ; Bib. Nat., N. acq. fr., 484, p. 17.

Armand de Bourbon, prince de Conti :

Les estats finirent dimanche et comme ie leur tesmoigné le mescontentement que iauois de ce que contre la parolle que iauois deux ils nauoient pas faict monter la somme du don gratuict a dix huict cent mille liures cella a oblige Mr de narbonne a faire hier une assemblee particuliere de quelques prelats barons et des plus considerables du tiers estat ou ils ont dun commun consentement donné pouuoir a Mr de la vaur et au marquis de Castres qui sont deputés a la cour d'emprunter encore cent mille francs pour faire monter la somme iusques a dix sept cent mille liures et tous cés M[rs] se chargent de faire agréer la chose aux estats prochains.

(Autogr., Bib. V. Cousin.)

Le roi Louis XIII :

. Mon Cousin je treuvay ier en arivant a La Charité M[r] le Prince lequel me temoi-(gna) avoir une grande joye de me voir en si bõne santé que je suis, je luy fis fort bõne chere, il me dit tous les biens du mõde de vous, il ne ma parlé daucune affaire ny de son voyage de Paris, je ne luy en ay rien dit aussi, il atandra la Reine ma mere, et vous au mesme lieu de la Charité pour vous voir en passant voila pour ce qui est de M[r] le Prince, jai ausi trouvé au mesme lieu Monsigot avec une lettre de mon frere pour ce rejouir de ma convalessance, en suite il me dit que lon avoit escrit de Lion au Coigneux et à Puilorens que je les voulois mettre en prison et arivant à Paris, je me moquay de cela et luy bailé parolle que ils pouvaient venir me voir en toute seureté et que il leur mandast, il me dit que ils ne manqueraient pas de venir avec mon frere, qui viendra au devant de moy vers Milly avec 7 ou 8 seulement ensuite je luy parlé de vous cõme il faut, je ne vous en diray davantage sur ce sujet, pour ma santé elle va toujours de mieux en mieux, je vas a pied un cart de lieue sans mincomoder la chaize et le brancart sont licenties je monteray sil plait au bon Dieu demain à cheval et seray à Versaille mardy de bõne heure et le tout du consentement des medecins. Je finiray donc celle cy en vous assurant de mon aff[on] qui sera toujours telle que vous la pouvés désirer. Louis. — A Briare ce 25[me] octobre 1630.

(Lettre à Richelieu, dans Charavay, *L'amat. d'autogr.*, 1901, p. 5.)

Molé :

Monseigneur, Je receus hier seulement les informations qui ont esté faictes a Bordeaux contre Madaillan. V. E. recognoistra par les dattes depuis quel temps on y a trauaillé. Il reste de scauoir ce quil luy plaist quil soit faict. Si les tesmoins estant confrontez persistent, l'horreur[1] dun tel crime merite des peines tres-seueres. On a essayé d'arrester la fille mais elle sest absentee : quant aux premieres accusations V. E. a veu sa recognoissance, il y a persisté encore depuis : sil luy plaist que cet affaire soit traicté au Parlement, il ny a qu'a faire expedier une com[on] avec attribution du premier et second crime. Le filz est tousiours arresté encores quil ne se trouue coulpable : il pourroit destourner les tesmoings quil fauldra f[e] venir de Bordeaux en cette ville. Jattenderay ses cõmendemens pour les exsecuter avec la fidelité deue par celuy qui est de V. E. tres-humble tres-obeissant et tres-obligé seruiteur.

(Autogr. du 15 mars 1642, Bib. V. Cousin.)

d'Estrées :

Iay pris desja des mesures pour cela; dont ie vous rends conte, par une petite relation que iay enuoyé Aussy a paris a Mr. le Mareschal. Mais comme il y a deux choses en cela qui est lefond de lafaire et la deference quelon doit aux ordres ie ne veux Autres chose que de faire rendre ce que lon me doit. faites moy lhoneur de me mander ce que vous iugez apropos et me croire Monsieur vostre... — Ce 16 may 1660.

(Autogr., Bib. V. Cousin.)

Prince de Condé :

Monsieur Je ne vous puis dire les impatiences que iay dauoir lhonneur de vous voir pour vous entretenir de plusieurs choses qui me regardent et que ie ne puis vous

1. Ici, pour des raisons typographiques, nous séparons les lettres *lh* qui sont jointes dans le manuscrit, mais entre lesquelles l'auteur a mis une apostrophe. Nous ferons de même dans tous les cas analogues.

escrire aiant laissé vostre chifre a paris a mr de la croisette. Je croy pourtant qui vous les aura mandé. Jespere que la prise de tortone nous donnera bientost ce plaisir de vous voir. Je latens auec des impatiences incroiables et cependent Je vous coniure de me conserver vostre amitie et croire que ie suis Monsieur Vostre tres humble et tres affectioné frere et serviteur. LOUIS DEBOURBON. — a diion ce 20 novembre 1642.

(Autogr., Bib. V. Cousin.)

TURENNE :

Vous aurés Monsieur receu mes l[res] par lesquelles je vous mandois denuoier ici jentens a sauerne sans perdre de temps toutes les troupes de larmee de M. le prince qui viennent pour cette armee, voiant la necessité quil y a dauoir de linf : a sarbourg ji ai enuoié deux cent mousquetaires, je vous suplie de voir si de vos garnisons vous ne pouries pas promtement les faire releuer.

sil vous plaist de ne point discontinuer votre application pour la diligence des conuois et pour leur donner toute lescorte que vous pouvés les ennemis sont presentement a une heure et demie dici et font attaquer derriere eux vaselon (Wasselonne) qui est un chateau ou jai cent mousquetaires.

(Autogr., Bib. V. Cousin.)

FOUQUET :

Come ie n'ay aulcunes nouvelles de quoy que ce soit de ce qui sest passé depuis le iour de ma prison, ie nesçais si on aura doné quelque ordre a mon domestique et si ma femme y a pourveu mais come elle se mesle peu dordinaire de toutes ces choses et sen repose sur moy, si on ná rien fait, ie crois que vous voudrez bien y doner quelque soin, et pour cet effet vous transporter en toutes mes maisons et empescher quil ne sy face deppense quelconque, congedier tous les valets qui ne sont pas absolument necessaires, payer leurs gages, iusques au dernier iour de cette année et que des a present ils se pouruoyent, si ie me trouve quelque iour libre ie songeray a leurs recompenses. — Du chasteau d'Angers ce 28 sept. 1661.

(Coll. Morrison. D'après le fac-similé du Catalogue, Londres, 1891, planche 76.)

COLBERT :

cést une maxime constante et reconneüe genellent dans tous les estats du monde que les finances en sont laplus importante et laplus essentielle partie, c'est une matière qui entre entoutes les affaires soit q[lles] regardent la subsistance de l'estat en son dedans, soit q[lles] regardent son accroissemen et sapuïssance au dehors, par les differends effects q[lle] produit danles esprits des peuples p[le] dedans et des princes et estat estrenger p[le] dehors.

Il est presque certain que chaque estat aproportion desa grandeur et deson estendue est auffisamment pouruéu de moyens prsubsister en son dedans pourueu que ses moyens soient bien et fidell[ent] administres maïs pr s'accroistre il ny a queles deux courronnes de france et despagne qui ayent paru jusqu'a present en l'europe avoir assez de force et assez dabondance dans leurs finances pr entreprendre des guerres et des conquestes au dehors.

(Bib. Nat., f. fr. 7755, f° 1. Cf. Clément, *Lettres, instruct. et mém. de Colbert*, II, 1°, p. 17-18.)

LOUVOIS :

Les[r] dauburier m'a donné une liste des noms des comp[es] que vous desiriez qui montast sur chaque gallere ; ie vous enuoye lord[re] que jay expedié ensuite affinque si elle est dans vostresenz vous la fassiez executer sinon preniez lapeine de me la renuoyer, leroy vous en ayant laissé l'entiere disposition et ne m'en ayant commandé lexpedition quesurceque i'ay eulhonneur de luy dire qu'elle estoit sollicité de vostre part Monsieur trouuez bon Monsieur que ie profite de cette occasion pour vous renouueller les assurances demes respectz.

(Post-scriptum d'une Lettre à Vivonne du 8 mai 1665 ; Bib. Nat., N. acq. fr., 2481, f° 58 v°.)

Louis XIV :

Les roys sont souuent obligés afaire deschosescontre leurjnclination et quiblesse leur bon naturel ils doiuent aimerafaireplessir etil faut quils chatie souuent et perdedesgens aqui naturellementils veulent dubien linterestdelestat doitmarcherle-premieron doit forser son jnclination et ne ce pas mettreenestat decereprocher dans quelque chosed'importantquonpouuoit faire mieux maisquequelques jnterestparticuliers en ontempesché etondestourné lesueues quon deuoit auoir pourlagrandeur lebien et lapuissancedelestat souuentouilyades androits quilsfontpeines ilyenade-delicatsquil estdificileadesmesler onadesjdees confuses tantquecelaeston peut demeurersansce desterminer mais desque loncestfixé lesprit aquelquechoseet quon croituoir le meilleur partyil lefautprendre..... riennaistsi dangereux quelafoiblesse de quelque naturequellesoit pourcommender auxautres il fautsesleveraudessus deux etapres auoirentendu ce qui uient detous lesandroits oncedoitdesterminer par le jugement quondoitfaire sanspreocupation etpensant toujoursa nerien ordonner nyexecuter qui soit jndigne desoy du caractere quonporte ny delagrandeur delestat.

Jay souferplusieursennees desafoiblesse de sonopiniastreté et desonjnaplication il men acousté deschosesconciderables je naypas profite de tous les auantages queje pouuoisauoiret toutcela parcomplaisance etbonté enfin il a falu quejeluyordonnonnase deceretirer parcequetout cequipassoit parluy perdoitdelagrandeur etdelaforce quondoitauoir enexecutantles ordres dun roy defrance quinaist pasmalheureux et jauois pris leparty delesloigner plustostjaurois esuisté lesjnconueniens quime sontarriues etjenemereprocheroispas quema complaisance pourluya pu nuirea lestat jayfaitcedestail pourfaire uoirune exemple qui (*sic*) de ceque jaydit cy deuant.

(Louis XIV, *Mémoires*. Bib. Nat., f. fr., 10331, p. 125-130 ; cf. éd. Ch. Dreyss, II, 518-521.)

Lauzun :

Sire trans porté de ioye et de gratitude des effets de la clemance quil plait A Vostre Maiesté de repandre sur moy ; ie demeure confondeu Sire dans leinpuisance où, ie suis danployer des paroles a des graces qui me sont aussi sansible les actions du reste de ma vie vous parleront de latachement que Vostre Majesté me trouuera pour sa sacré personne et vousfairont connoistre que nul subiet ny domestique nest plus avous que Lausun.

(Autogr., Coll. Morrison, pl. 102.)

Barbezieux :

J'ayreceu lalettre quevous auez pris lapeine dem éscrire le 13ᵉ de cemois, Lebrigadier qui doit seruir pendant cet hiver ensauoye sous monsʳ delahoguette, cest mʳ dernoy, et j'aurois volontiers proposé mʳ defamechon, si sama.ᵗᵉ n'auoit pas resolu de n'yenpoint mettre denoueaux, jesuis Monsieur Vostretres humble ettres affne Seruiteur DeBarbesieux.

(Lettre à Catinat du 20 nov. 1691, Bib. Nat., f. fr., 7887, fᵒ 258.)

Catinat :

Ie t'adresse a cachet uolant la response que ie fais a Mᵉ La duchesse de Nauaille, sur les propositions quelle me fait. ie ne trouue rien a redire sur çe quelle me mande, et ie n'ay contre çette affairres qui çertainemet seroit sortable et auantageuse, qu'une ferme resolution de ne me point enchaisnér des liens du mariage, lequel i'enuisage sans aucun plaisir ni satisfaction future et iy uoi çent occasions de troublér un repos désprit dont ie ioüis touttes les considerations que lon peut me representér la dessus me sont connües, mais en uerité elles regardent plustost les suççesseurs que les uiuans.

(Lettre à son frère, du 13 sept. 1692; Bib. Nat., f. fr., 7887, fᵒ 274.)

De Tourville :

Je leur ay laissé Vostre moitié Entre les mains Et Je Vous aduoüe Madame Ma tres chere Cousine que Jay Creu que Vous auies donné ordre a quelqun pour Cette petite

affaire. lors quelle Est morte Jestois Comme Je Vous marque auec le Roy au Voyage de Strasbourg le Viquaire S[t] paul a Executé ses dernieres Volontés Elle a donné ses hardes aux pauvres Et Ses meubles qu'il a Vendus ou faict Vendre publiquemant nont seruy que pour les frais funeraires a mon Retour Jay tant trouué de gueuserie dans tous Ces procedés que Je n'en ay parlé En Rien d umonde Voyés Madame Ma chere Cousine En quoy Jepuis Vous Estre propre Et ordonnés absolumant Car Jene Seray Jamais satisfaict que Jenaye trouué Une occasion de Vous Rendre seruice.

(Autogr., Bib. V. Cousin.)

Fabert :

M[r]. du Montal ma mandez queles espagnols ont laissez a M[r] lePrince les canons et les munitions quils auoyent dans Rocroy et il me prie de receuoir cella icy ou il a ordre de la enuoyer. Je viens deluy faire response que sy cella y vient quon en aura le mesmesoing que dece qui y est desja...

(Lettre du 13 janv. 1660, d'après le fac-similé des *Œuvres de Louis XIV*, éd. Grimoard. Paris, 1806, 8°.)

Créquy :

dun moment a Lautre Lon atent quelqun de vos Couriers qui aportera La nouuelle de cequi aura este ataqué Linquietude des Serviteurs de Monseignieur le duc et des notres augmente de moment en moment...

(*Ib.*)

Fr. de Vandosme, duc de Beaufort (descendant d'Henri IV) :

Monsieur.

venant daprandre par vn courier que Monsieur de lisieus ades pesche a Madame mamesre les instances que vostre esminanse a faites au roy pour obliger sa maieste a oublier toutes les prosesdures faistes contre Monsieur monfresre ie ne pas voulu differer plus lontans avous an randre mes tres humble remersimans auquels Monsieur ia ioutere que la modesrasion dont vous vses en vos propres instesres et en vne afaisre qui vous touche de si pres doit estre non seulemant estimer mais admirer de tout le monde et de moy partiquliesremant qui la ressans infinimant et qui suis auec baucoupt de vesrite et de respect Monsieur Vostre tres humble et tres obesisant seruiteur françois devandosme [1].

(Autogr. Bib. V. Cousin.)

F. d'Harcourt, marquis de Beuvron (ambassadeur d'Espagne) :

Vous serés surpris qu'habitant la capitalle d'un aussy grande monarchie on ny puisse rien apprendre et tout le monde le seroit comme vous, mais quand on en fait l'experience on ne l'est plus, les gens de ce pays icy sont peu curieux de voyage et on ne sçait pas seulement ce qui se passe a quatre lieües dicy, le voyage le plus long est au pardo a deux lieües ou l'on va se promener une fois ou deux, et quand ie veux m'instruire de quelque chose ie recours a vos instructions et vous en sçaués plus des indes que tout ce quil y a d'espagnols en espagne ceux qui y sont n'ont garde d'en rien decouurir a ceux cy, de plus vous croyés peut estre qu'on se parle icy non, monsieur, on ny parle pas dauantage qua la trappe et les seuls discours qu'on fasse sont aux dames par les doigts une chambre entre deux vous croirés peut estre que cette nation nest reseruée que pour les ambassadeurs il ne se communiquent pas dauantage entre eux, il y a peut estre dix ans que deux grands d'espagne n'ont disné ensemble, il en est de mesme de la promenade a pied et a cheual du ieu et de la chasse de maniere que

1. L'auteur a du reste conscience de son ignorance. Il écrit à Colbert, le 4 mars 1662 : Voilà bien hasarder nombre de choses pour un écolier ; comme tel et méchante orthographe, vous lui pardonnerez et lirez mieux au Roy que j'écris, s. v. p.

si ie ne fais pas bien les affaires de s. m. ce n'est pas que i'en sois detourné par aucun plaisir, au reste ne croyés pas perdre beaucoup en ignorant les manieres de ce pays icy vous ny feriés aucun profit, ny sur la maniere de gouuerner les finances ny sur la nauigation ni sur la discipline des trouppes la iustice ny la police ne prenés aucune leçon de cette monarchie, il y a de fort bonnes testes dans le conseil mais elles ne sont pas ecouttées ie croy Monsieur qén voila assés pour vous degouster de vostre curiosité, les sciences mesme les manufactures ny lagriculture ny sont pas dans leur lustre en vn mot i'auray plus tost fait de vous dire quil ny a rien du tout qui meritte vostre curiosité.

(Lettre de Madrid, 9 octobre 1698; Bib. Nat., ms. Clairambault, 1164, f° 95-97.)

D'Argenson (l$^t$ de police):

M. Le curé de S$^t$ Sulpice et des personnes de pieté de La meme parroisse m'ont fait plusieurs plaintes contre vn grand nombre de Blanchisseuses etdeLauandieres qui Battent et Lauent publiquemant Le$^r$ Linges soit dans Les Batteaux soit sur Les bors meme de La Riuiere, *les festes et dimanches* : Jay verifié en effet que ces plaintes estoient bien fondées ; mais pour ne pas donner lieu a vn conflict auec m. Le preuost des marchans et ne pas manquer a la parolle dont vous auez bien voulu vous rendre Le depositaire; Je n'ay pas voulu quon fit assigner aucune de ces femmes pardeuant moy.

(Lettre du 30 septembre 1699; Bib. Nat., N. acq. fr., 4814, f° 43.)

De Harlay (Président) :

Lamaniere enlaquelle on a conduit L'affaire Dont V. A. m'a fait L'honneur dem'escrire en faueur dem : dela Bonneruille : en ayant Retardé le Jugement, Je n'ai pointfait De Response a lalettre deV. A. Jusquesa ce que Je pusse luy rendrecompte dusucces qu'elle auroit eu ; Je me Resiouis Monseigneur qu'il ait eu satisfaction, et Jesupplie V. A. D'estreassurée que Je m'estimerai fort heureus de Rendre a tous ceus qui sont soussa protection tousles seruices quelajusticeme permettra, et deluy marquer en toutes occasions leRespect avec lequel Je suis...

(Lettre du 30 Aoust 96 ; Bib. Nat., N. acq. fr., 4814, f° 318.)

Vauban :

Il nia heure dans la journee que vous ne Soyez fort bien traitee chéz moy ; nen Soyes point Scandalisee Cella ne vous fera point daffaire et tout Ce qui Ce passe chéz moy A vostre Egart demeure dans le fond de mon Ceur et ne sort point dellà adieu ma belle Reine je vous aime et honoré de tout mon Ceur et tout Ce qui Ce peut Imaginer au della Vauban.

(Lettre du 12 octobre 1701 à M$^{me}$ de Ferriol d'après le fac-similé de *Vauban. Sa famille et ses écrits,* par le L$^t$ Colonel de Rochas. Paris, Berger-Levrault, 1910, I, 103.)

Louis, duc de Bourgogne :

le prestre de baccus auoit ordonné que toutes les femmes celebrassent la feste de ce dieu que les maitresses et les seruantes quittassent les trauaux quelles courissent de peaux leurs poitrines quelles deliassent leurs cheueux quelles prissent des thirses. verds dans leurs mains et il declara que la colere du dieu qui auoit ete offense seroit tres grande les meres obeissent les filles laissent leurs ouurages leurs corbeilles leurs laines et ce quelles auoient a faire elles lui offrent de lencens et linuoquent parces diuers noms dont les grecs lapellent.

(Page de son cahier de *Versions meslees* ; Bib. Nat., f. fr., 1758, f° 80-81.)

La Feuillade :

je merejouis auec uous monsieur de la mauuaise manœuure que M$^r$ de Sauoye a fait quand il a ueu que uous ne balanciés point a l'attaquer, j'espere qu'il n'osera

s'opposer a l'entreprise de uerme ou que s'il en a la hardiesse uous le batterés bien je suis tres fasché dene pouuoir fauoriser uos mouuemens par une diuersion Mr de grignan a retardé desa propre aucthorité ledepart des troupes qui estoient en prouence il a fallu luy enuoyer un second courier et luy marquer l'extreme consequence de les enuoyer promptement uous pouués cependant conter quemalgré ce delay je commenceray lesiege de Suze le dix de juin auplus tard en cas que Mr de Sauoye n'y forme point d'obstacles inuincibles je desire toujours monsieur auec la mesme passion l'honneur de uostre amitié et uous suis tres respectueusement acquis.

(Lettre autogr. du 12 mai s. a. ; Bib. Nat., N. acq. fr., 4815, f° 21).

Le duc de Tresmes :

uostre letre me flate monsieur que nous orons Le plesir de uous reuoir bientost isy et que uostre lait uous a fet des merveilles dont ie uous fes milles etmilles complimens de ioy par advanseenatandant que iay le plesir de uous uoir ie uous ay manday quau moins uous auies doublee uostre argan ilya desca quelque temps et comme cela augmente uous ores fet un profitconsiderable pour moymes meschantes afferes fet que ie nyay pu metre les gens qui mauent uoulu aduanser y ont mis sur leur conte etcomme cela ien ay estee frustree il faut prandre patiense.

(Lettre autogr., s. d.; Bib. Nat., N. acq. fr., 4816, f° 68.)

Desmaretz (contrôleur général) :

J'ay leu au Roy la reponsedont vous m'auez honnoré le 24 du mois passé sur la lettre que j'e vous ay ecritte au suiet des emprunts que leDiocesede Reims pourroit faire pour le rachat dela Capitation, Sa Maiesté m'ordonnaaprés l'auoir entendüe de vous dire qu'elle connoissoit vostre attachement pour sa personne, et vostre zele pour son seruice, et qu'elle estoit persuadée que vous feriez plus qu'aucun autre dans des conjonctures si pressantes etsi dificiles.

(Lettre à l'Arch. de Reims. 1er février 1710; Bib. Nat., N. acq. fr., 4814, f° 219.)

## 2e série. — Hommes de Lettres.

Malherbe :

Je continue de souffrir, Madame; c'est pourquoy vous ne deuez pas attendre que ie cesse de me plaindre. Mon malheur yroit iusqu'au desespoir, si a la contrainte q[ue] iay de cacher mon mal a tout le monde, il me faloit adiouster celle de ne vous en ozer entretenir. Ce n'est pas sans vn deplaysir extreme que ie vous tiens des discours si mal agreables, mais en ce pitoyable moment que ie fus separé de vous, ou pour mieux dire que ie fus arraché a moimesme, la tristesse s'estant emparée de mon esprit, s'y est tellement fortiffiée, et s'y fortiffie encore d'vn jour a l'autre aueque tant d'opiniastreté qu'a moindre condition que de vous reuoir, il ne faut pas que i'espere de l'en pouuoir faire sortir.

(Bib. Nat., N. acq. fr., 5168, f° 149 r°. Cf. *Œuv.*, IV, 185.)

Mainard :

Diuines Sœurs pour trouuer la finesse
De ce bel' art dont uous charmés les Roys,
J'ay prodigué les ans de ma jeunesse
Et racourcy mes uignes et mes bois
Et tous les biens que iéus de mes Ayeux,
Mes uers sont nets, la france en est rauie
Mais iaý subjet de croire que ma uie
Aura de maux qui seront infinis
Si le grand Roy qui regit nos prouinces

Ne fait pour nous ce quońt fait tant de princes
Qui sans ronfler dorment à S[t] Denys
Qui nuit et jour
Quon a portés du louvre a S[t] Denys.

(Dans Ch. Drouet, *Fr. Ménard*, 522-3.)

THÉOPHILE DE VIAU :

Je n'ay rien quy m'oblige acraindre
que tes desdains me facent plaindre
Je scay que tu me fais l'honneur
de me tenir en quelque Estime
comme Je croy, bien legitime
l'esperance de ce bonheur
Je trouue vn soing bien ridicule
de trauailler ason renom
deubt on Vaincre le nom d'hercule
dont Je doutte s'il feust ou non
apres nous Il ne faut attendre
que la pourriture et la cendre
achille dont le Vieux tombeau
Est de sy freische renomméé
quand sa paupiere feut ferméé
ne se Vit ny Vaillant nyBeau.

(D'après un fac-similé, dans Lachèvre, *Le procès de Théophile*, I, 93.)

GODEAU :

Monsieur, J'ay remarqué dans les feuilles quel'on m'a enuoyees, qu'a l'Eloge de Gregoire de Nazianze ilya le tiltre d'Euesque de Nazianze que j'y ay mis par inaduertence. Il nefut jamais E. de cette ville mais seulement Coadjuteur de son pere et Euesque de Sazyme esleu E. de Constantinople. Jecroy donc qu'il faudra changer ce carton mais comment estes vous d'aduis de mettre, E. de Sazime ou E. esleu de Constantinople, ou E. Coadjuteur de Nazianze. j'en attens vostre Sentiment que je veux suyure. Il faudra refaire quelque autre carton, où mon copiste a fait faire des fautes considerables. je suis de tout mon cœur...

(D'après un fac-similé, dans Cognet, *Godeau*, *Appendice*.)

DESCARTES :

Mon Reverend Pere Je n'ay pas beaucoup de choses a vous mander a ce voyasge a cause que ie nay point receu de vos letres, mais ie nay pas voulu differer pour cela de vous envoyer le reste de ma response aux obiections de M[r] Arnaut. Vous verrez que i'y accorde tellement avec ma Philosophie ce qui est determiné par les conciles touchant le S[t] Sacrement, que ie pretens qu'il est impossible de le bien expliquer par la Philosophie vulgaire, en sorte que ie croye qú'on l'auroit reietée cōme repugnante a la foy si la miene avoit esté connuë la premiere et ie vous iure serieusement que ie le croy ainsy que ie l'escris. Aussi ñayie pas voulu le taire affin de batre de leurs armes ceux qui meslent Aristote avec la bible, et veulent abuser de l'authorite de l'Eglise pour exercer leurs passions, j'entends de ceux qui ont fait condamner Galilée, et qui feroient bien condamner aussy mes opinions sils pouvoient en mesme sorte, mais si cela vient iamais en dispute ie me fais fort de monstrer qu'il n'y a aucune opinion en leur Philosophie qui s'accorde si bien auec la foy que les mienes... Du iour de Pasques 1641.

(D'après le fac-similé du catalogue de la collection Bovet.)

LA ROCHEFOUCAULD :

Vous voudres bien quejevous donne encore celle cy. Jevous demande encore destrepersuadee de mon respect etdemarecognaissance etquejesuis plus quhomme du monde v[re] treshumble et tres obeissant seruiteur.

(Coll. Bovet, n° 673.)

Vaugelas :

Monseigneur Les grands et signalez bienfaits que mon Pere et tous les siens ont receus et reçoiuent continuellemt de v[ost]re Grandeur donnent la hardiesse à mon frere et à moy de uous faire tousiours quelque supplicaõn, ayants appris que les faueurs desPrinces aiment a se respandre là où elles ont une fois pris leur cours, et que c'est en certaine façon remercier les grands des gratificaõns qu'ilz ont faites par le passé, que de leur en demander de nouvelles.

(D'après le fac-similé de l'édition Chassang.)

Cyrano de Bergerac :

Monseigneur, Quoy que cette dedicasse nous soit glorieuze puisqu'elle vous fait marcher à la teste des hommes Illustres, et vous choisit, pour estre l'arbitre des éloges, qu'on doit à leur vertu ; notre dessein n'est pas (toutefois) de vous les égaler, en vous les comparant... Mais nous voulons, en vous métant au frontispice de notre panthéon, que vous aiez à votre suite, des personnes qui ont laissé derrière eux, les plus augustes princes de la terre.

(*Let. au Chancel. Séguier*, dans Brun, *Savinien de Cyrano Bergerac*, 361.)

Racan :

Monsieur Si mes chevaulx me pouuoit trainer ie me serois donne lhonneur de uous aller uoir et uous suplier de faire uoir mon procureur fiscal de brion present porteur au curateur honorere de Messieur Seruien pour faire avecque luy le nantissement dela moitie de brion dont Je luy ay fait le foy et homage apres quelle ma este adjujee par arrest sur les heritiers de feu Mons le conte Maran ainsi que mond pr fiscal luy fera entendre ie suis honteus de tant de pein que vous prenes pour moy. et encore plus destre si longtemps sans vous rendre mes deuoirs. estant comme ie suis, Monsieur, Vostre tres humble et tres obessant serviteur.

Mendes moy si uous aues acheué les notes que uous faites sur les œuures de M de Malherbe.

(Autogr., Coll. Morrison, p. 215.)

Pascal :

Ils croyent que dieu est seul digne d'estre aymé edestre admiré, et ont desiré d'estre aymer et admirer des hommes. Et ils ne connoissent pas leur corruption Sils se sentent pleins de sentimens pour l'aymer eladorer et quils y trouuent leur joye, principalle, quils sestiment bons ala bonne heure. Mais sils se trouuent repugnants sils n'ont aucune pensee qu'a se vouloir establir dans lestime des hommes et que pour toute perfection ils facent seulement que sans forcer les hommes ils leur facent trouuer leur bonheur a les aymer. Je diray que cette perfection est horible.

(D'après le fac-similé des *Pensées*, éd. Brunschvieg, f° 191.)

Voiture :

Tout Le monde ence pays Se plaint de vostre Silence, et moy ie vous enloué, mais il est temps De le finir, et de tesmoignér que vous n'auéz pas oublié vne prouince où vous estes Si parfaitement honoréé, Si j'eusse creu que mes lettres ne vous eussent pas desrobé quelques momens que vous estimiéz Si chérs, ievous aurois fait connoistre par més soins, que la qualité de vostre seruiteur inutile, est vn reproche respectueux, qui vous oblige àvous souuenir que iesuis tousjours la mesme personne, qui na perdulhonneur devos bonnes graces quepar injustice.

(Lettre autogr. s. d. Bib. Arsenal, Ms. 5132, f° 43.)

Guez de Balzac :

Puisque vos Livres sont vos amours et que je suis cause d'une absence de dix huit mois, Les ayant gardés icy durant ce tems la : Je m'imagine que vous avés fait des vœux pour Leur retour, et q'uils arriueront chés vous, sur Le point que Vous aliés

faire des imprecations contre moy. Vn si long sejour hors de Leur demeure, et L'opinion quon a a Paris, que tout est Gascoigne au deça de Loire, vous ont peu randre suspecte ma fidelité : et vous avés pu craindre auecque raison, que des Romains auroient bien de La peine a se sauuer des mains des Barbares. Les voicy neanmoins Monsieur, aussi sains et aussi entiers, que je Les reçeus de Monsieur Giraud : et je jure que j'ay eu pour eux un tel respect, que s'il meust esté possible, je neusse voulu Les toucher qúauec des doigts de satin. Tout ce qui me vient de vous et qui porte La Liurée de vostre Bibliotheque, me persuade d'abbord de son pris et de son merite...

(Autogr. du 2 Juin 1642, Bib. V. Cousin.)

Scarron :

Je vous enuoye vne maniere de Madrigal des plus grans qui se fassent que je vous prie de'faire voir au Patron pour le faire resouuenir de son treshumble et tresobeissant seruiteur l'homme du Monde qui comme Inutilissime peut estre le plus tost oublié. Je ne vous veus pas detourner-dauantage de vos serieuses occupations. Jesuis tout a vous...

(Autogr. du 11 avril 1660, Coll. Bovet.)

P. Corneille :

Dans le malheur qui m'accable depuis quatre ans de n'avoir plus de part aux gratifications dont sa Majesté honore Les gens de lettres, je ne puis avoir un plus juste et plus favorable recours, qu'á vous, Monseigneur, á qui je suis entierement redevable de celle que j'y avois. Je ne l'ay jamais méritée, mais du moins j'ay tasché à ne m'en rendre pas tout a fait indigne par l'employ que j'en ay fait. Je ne l'ay point appliquée á mes besoins particuliers, mais á entretenir deux fils dans Les Armées de sa Majesté, dont l'un a esté tué pour son service au Siege de Grave, Lautre sert depuis quatorze ans et est maintenant Capitaine de Chevaux Legers.

(Lettre à Colbert, s. d., environ 1678 ; Bib. Nat., f. fr., 12763 f° 151 r° et v°.)

Chapelain :

NostreAmi vous doit auoir mande les mesmes choses et ilestpersuadé quevous vous estes osté cePortrait delesprit. LEpistre Dedicatoire ouvous lepeindres de plus viues couleurs y supplera auantageusement alhonneur du Peint et du Peintre. I'ay fait rendre a Mess[rs] Perrault, Caraui, Huggens etCassini vosExemplaires delObservationdela Comete dont M. Bouliaud mauoit charge aussi bienquedela lettreaM. Cassini. Ils vous sonttous tresobligés devostrepresent etdevostresouvenir. Ienelesuis pas moins queux delapart quevous men aués voulu faire. Mon âgeestgrandetmasanté fortalterée mais enquelqueestat quejesois jeseray jusqualamort plein destime-pour vostrevertuetdezelepour vos intereits.

(Autogr. du 20 nov. 1672, Bib. V. Cousin.)

Bossuet :

Pardonnez nous si nous entandonssi mal vôtsre grandeurs, etayezagreableces iddées grossieres que nous nousformons denotre felicité durant l'exiletla captiuité de ceste uie. uous auez passé parles miséres, ou nous sommes, nous atandons lafelicité queuouspossedez, vous estes dansleport nous loüons dieu de uous auoir choisis, de uous auoir soutenuparmi tantdeperils, de uous auoir comblé d'une si grandegloire.

(*Serm.*, II, Toussaint, 1649, d'après le fac-similé de l'éd. Lebarq, I, p. 62.)

Bourdaloue :

le f. Maillard a entre les mains la démission de L'abbé de Broglie ; elle est m'atil dit conceuë en trois lignes. Si uous aués sur cela quelque ordre à lui donner, il L'éxecutera ponctuellement. le refûs confirmé et réiteré me cause un double chagrin par La raison de celui qúil uous cause à uous meme. Mais uous sçaués mieux que moy

qu'en ce pays La plus qu'en tout autre, il faut posseder son ame dans La patience, ne se rebuter de rien...

(D'après l'*Isographie*.)

Bouhours :

Quelques diligences queiaye faittes Madame pour trouuer un escrivain, ie n'aypû uous en enuoyer un-plustost, ils sont plus rares que ie nepensois, ces messieurs la, mesme dans le pays latin ou ils deuroient estre fort communs. ie ne sçais si uous serez contente de celuy cy mais iesçais bien Madame qu'il doit estre fort content de moy et qu'il seroit un mal habile homme s'il ne mesçauoit bon gré de l'honneur que ie luy procure, en mon particulier Si i'estois bon escrivain i'aimerois millefois mieux escrire sous uous que sous leplus grand docteur de l'uniuersité ie uous donne lebon iour et iesuis plus queiamais Madame vostre tres humble et tres obeissant seruiteur.

(Autogr. d'oct. 1667 ; Bib. V. Cousin.)

Ménage :

Il n'y a pas moyen de viure plus long temps sans vous voir, et particulierement sachant que vous estes indisposée. Quelque resolution que i'eusse prise de passer icy le reste du mois, ie m'en retourneray donc demain à Paris, et seray chez vous sur les quatre heures au plus tard. J'ay aussi bien de l'impatience d'embrasser nostre illustre Ami, et ie vous prie de le luy bien temoigner, si vous le voyez auant moy. Mille baisemains a Agelastre. adieu iusqu'a demain...

(Autogr. de Vichy, s. d. ; Bib. V. Cousin.)

Huet :

Mons^r du four m'apprend, Monsieur, lenouuel accident qui vous est arriué (J'en suis allarmé et affligé plus que je ne vous lesaurois dire) Je vous conjure par n[ost]re ancienne amitié de me faire escrire dans ces Memoires que je reçois si ponctuellement de v[ost]re part, l'estat ou vs estes, et le progrez, ou plustost la fin de v[ost]re mal.

Phoebe faue, laus magna tibi tribuetur, in uno
Corpore servato restituisse duos.

Je vous remercie trés humblement de l'auis que vous m'auez donné des plaintes obligeantes que Monsieur de Montausier a faites de n'auoir point receu de mes nouuelles depuis que j'estois a Bourbon (Il ne se souvient pas que je me suis donné l'honneur de luy escrire de fonteuraud) Depuis mon retour en ces quartiers, j'ay fort peu escrit, par ceque j'ay mis tout mon tems a quelques estudes, et quelques affaires indispensables. J'espere vous rendre compte detout dans peu de jours-et en vous embrassant trés tendrement vous assurer que je suis auec vne fidelité a toute epreuue, Monsieur vostretrés humble et trés obeissant seruiteur.

(Autogr. d'Aunay le 2 octobre 1689 ; Bib. V. Cousin.)

Racine :

L'vn trauaille heureusement a soustenir la gloire dela nauigation. L'autre se signale dans les premiers emplois de la guerre. L'autre donne tous ses soins a la paix, et renuerse tous les obstacles que quelques desesperez vouloient apporter a ce grand ouurage. Je ne finirois point si je vous mettois deuant les yeux tout ce qu'il y a d'illustre dans vostre maison. Vous entrez Monsieur dans une Compagnie que vous trouuerez pleine de ce mesme esprit de ce mesme zele, Car je le repete encore nous sommes tous riuaux dans la passion de contribuer quelque chose a la gloire dvn si grand Prince, Chacun y employe les differens talens que la nature lui a donnez. Et ce trauail mesme qui nous est commun ce Dictionnaire qui semble de soi mesme vne occupation si seche et si espineuse, nous y trauaillons auec plaisir. Tous les mots de la langue, toutes les syllabes nous paroissent pretieuses parce que nous les regardons comme autant d'instrumens qui doiuent seruir a la gloire de nostre auguste Protecteur.

(Bib. Nat., f. fr., 12887, 100 r° et v°.)

Boileau :

Monsieur Racine est presentement tout occupé a finir sa piece qui sera vraisemblablement achevée cette semaine Il vous prie donc Monsieur de remettre a la semaine qui vient le recit que vous souhaittés qu'il fasse a Madame De La Moignon et au P. De la Rue Pour Auteuil il netiendra qu'a vous de l'honnorer quand il vous plaira de vostreprésence Jeserois bien aise neanmoins que vous le vissiés dans tout son eclat, c'est a dire avec un Soleil digne du mois de Juin et nonpas dans unejournée de pluies etde frimats comme celle d'aujourdui Jesuis vostre trés humble et tré obeissant serviteur.

(Autogr., Coll. Bovet.)

Molière :

J'ay receu de Monsieur le seig thresorier de la bourcé des Estats du languedoc la somme de six mille liures a nous accordez par messieurs du Bureau des comptes de laquelle somme ie le quitte faict a Pezenas ce vingt quatriesme iour de feburier 1656.

(*Rapport sur la découverte d'un autographe de Molière*, par M. de la Pijardière. Montpellier, 1873.)

Lafontaine :

Je vous promis par le dernier ordinaire la description du chasteau de Richelieu ; assez legerement pour ne vous en point mentir, et sans considerer mon peu de memoire, ny la peine que cette entreprise me deuoit donner : pour la peine, ie n'en parle point, et tout mari que ie suis ie la veux bien prendre : ce qui me retient, c'est le défaut de memoire ; pouuant dire la pluspart du temps que ie n'ay rien veu de ce que i'ay veu, tant ie sçais bien oublier les choses. auec cela, ie crois qu'il est bon de ne point passer par dessus cet endroit de mon voyage sans vous en faire la relation. quelque mal que ie m'en acquite, il y aura tousiours a profiter : et vous n'en vaudrez que mieux de scauoir, sinon toute l'histoire de Richelieu, aumoins quelques singularitez qui ne me sont point eschapées par ce que ie m'y suis particulierement arresté.

(Let. autog. non signée, de Limoges, 12 sept. 1663 ; Bib. Arsenal, ms. 5132, f° 123.)

Th. Corneille :

Je suis faché, Monsieur, que vous ayez sujet de vous plaindre de Mr. Brunet. qui m'a paru auoir toujours des procedez d'honneste homme. S'il a fait Imprimer a vostre Insceu vos fables d'Esope, il a tort, et Je l'aurois beaucoup dauantuge si J'auois eu la moindre pensée de vous chagriner, ayant une veritable estime pour vous. Je vois bien cependant, Monsieur, qu'il est bon de vous apprendre comment J'ay eu connoissance de vostre livre.

(Autogr. à l'abbé de Bellegarde du 13 sept. 1702 ; Coll. Morrison, pl. 55.)

La Bruyère :

Monseigneur, Comme mon unique application est d'avancer les études de Monsieur le duc de Bourbon, et que je travaille à cela à Versailles du matin au soir sans nul relâchement, ma plus grande joie aussi est d'en rendre compte à Vostre Altesse Sérénissime.... J'entrerai demain dans l'histoire de Charles VIII ; la vie de Louis XI nous a mené [sic] au delà de ce que je pensois, soit par le nombre et l'importance des événements, soit aussi faute de temps, que je partage avec bien des maîtres.

(Let. dans l'éd. Servois, II, 477.)

Abbé Delavau, directeur de l'Académie :

La Compagnie ayant esté avertie de bonne part que le dictionaire de Furetiere estoit achevé d'imprimer en Holande, et qu'au mespris de son privilege, de ses arests confirmatifs, et mesme des deffenses expresses du Roy d'avoir commerce avec les Holan-

dois enemis declarez de l'Estat, un libraire de Paris intéressé à cette impression se préparoit à le faire entrer dans le Royaume pour le débiter, il fut jugé à propos de tâcher à empescher une chose aussi injurieuse que celle là à l'Académie, et aussi préjudiciable aux interests de son Imprimeur. Plusieurs moyens furent proposez, mais on s'aresta à deux seulement... L'autre fut d'aler au Roy qui a joint à tous les avantages qu'il a accordez à l'Accadémie celuy de vouloir estre son protecteur et de luy faire l'honneur d'en prendre le tiltre. On jetta les yeux sur mons. le Président Rose pour une fonciion si importante et si délicatte... Deux jours aprez on fut surpris que mon dit S^r le Président raporta qu'il avoit non seulement pressenti la volonté du Roy, mais que l'ayant informé du fait, il avoit receü ordre de Sa Majesté d'aler trouver de sa part monsieur le Chancelier et M^r de la Rénie, et de leur dire que son intention estoit qu'ils envoyassent chercher le seindic des libraires et ses adjoins..

(Reg. de l'Académie, 28 nov. 1689, signé de l'abbé Delavau, directeur, éd. Marty-Laveaux, I, p. 298-299.)

PERRAULT :

....mon dialogue de Leloquence est asheué je le reuois et me dispose a le faire imprimer incessamment. Je voudrois bien monsieur pouuoir vous mander quelques nouvelles de Lacademie, mais Il ny a rien de nouveau a son egard. Demain expire la magistrature de M^r Corneille le plus debonnaire de tous les Directeurs qu'a jamais eu lacademie et celle de M^r Rose le plus vigoureux et le plus rigide des chancelliers qu'elle aura jamais. on trauaille a L S. dans vn bureau et on fit hier le mot de sien et sienne pronom possessif relatif et dans lautre bureau on trauailla au mot de tâscher. on a beau faire le trauail ne va pas plus viste qu'a lordinaire et Il ira toujours de mesme la difficulté et le retardement sont dans la chose qui demande du temps et mesme a proportion de lhabileté des ouuriers qui nuit plus a laccelaration de louurage qu'elle ny sert. Je suis avec passion, Monsieur Vostre...

(Autogr. du 1^er juil. 1689, Bib. V. Cousin.)

MALEBRANCHE :

Il n'est pas facile Madame, dexpliquer comment la Substance divine est representative de tous les êtres Mais le fait est certain car Dieu ne tire que de lui meme les idees qu'il a des creatures de toute eternite. Cest une proprieté de Linfini, incomprehensible par consequent a tout esprit fini, quil est un et simple et quil contient en lui toute la realite de la multiplicite infinie des etres creez et possibles. Jai dit sur cela plusieurs choses qui seroient trop longues a ecrire, dans mes deux premieres reponses a M Arn. et jaurai lhonneur de vous en entretenir. Jaurai aussi Lhonneur de voir Mad^lle votre fille a la conception puisque vous le souhaittez. Je suis avec bien du respect Madame Votre tres humble et tres obeissant serviteur.

(Autogr. s. d., Bibl. V. Cousin.)

FÉNELON :

a cette demande de son anneau Acante paslit et fut embarrassé. Telemaque dont les yeux étoient toûjours attachez sur lui l'apperçût. il prit cet anneau. je m'en vais, lui dit il, l'enuoyer a Adraste par les mains d'un Lucanien artificieux nommé Polytrope que vous connoissez et qui paroitra y aller secrettement de vôtre part. Si nous pouuons decouurir par cette voye vôtre intelligence auec Adraste, on vous fera perir impitoyablement parles tourments les plus cruels. Si au contraire vous auouez des apresent vôtre faute, on vous lapardonnera, et on se contentera de vous enuoyer dans une isle dela mer ou vous ne manquerez de rien.

(Bib. Nat., f. fr., 14944, f° 369.)

BAYLE :

....J'ai parcouru depuis peu quantité de lettres de feu M. Bigot à M. Nicolas Heinsius, et i'ai remarqué dans quelques unes qu'il lui avoit demandé quelle ville s'etoit qu'Ursellæ, ou l'on voit quelques livres imprimes ; il lui en cotte quelques uns ; i'en ai remarqué et i'en remarque tous les iours plusieurs autres ; cependant c'est une ville dont aucun dictionnaire geographique ne fait mention. je ne sai pas si M. Hein-

sius april où elleetoit et quelestson nom vulgaire, car peutetre estce un nom deguisé...

(Autogr., Bib. V. Cousin.)

Saint-Simon :

Il y a douze ans, Sire, que vous en essayez avec une perseverance que rien ne rebutte, essayez d'un abandon plus seur et Vostre Majesté mesme sera surprise de la facilité du succès d'une cheutte qu'elle ne peut pas ne point desirer, puisque sa gloire ny sa maison ne peuvent avoir une plus dangereuse ny une plus ingratte ennemie.

(Mémoire pour être remis au Roi, autogr. dans A. Baschet, *Le Duc de Saint-Simon*, Paris, 1874, p. 417.)

## 1re série. — Dames de la Cour.

Gab. d'Estrées :

Je meurs de peur a surez moy je vous supplie en me di sant comme se porte le plus braue du monde je crains que son mal ne soit g rand puis que aultre cause ne me deuoit priuer de sa presanse au jourduy diman des nouuelles mon caualie puis que tu sais combien le moindre de tes maus mest mortel conbien que par deux fois jaye seu de vostre etat au jour duy je ne saurois dormir sans vous en voier mile bonsoir : car je ne suys pas douee dune ladre constanse. je suis la prinsesce constante et sansible pour tout ce qui vous touche et in sansible a tout ce qui reste au monde soit bien ou mal.

(Lettre autogr. à Henri IV, s. d. ; Bib. Nat., N. acq. fr., 484, p. 45.)

Mme de Rohan :

Madame Linpacience que iay de voir v[ost]re Majeste me fait preuenir ce bonheur par ce pettit temoignage pour luy en donner une entiere asseurence et puis Madame la Raine vous rendent ceste preuue de son affection par lenuoy de ce gentilhomme ieusse creu auoir mauuaise grace de menquer a ce deuoir par luy mesme pour asseurer v[ost]re maieste que personne ne receura dens ceste entremiçe plus de contentem[ant] que moy et dens ceste impacience ie la suplie treshumblement de ne douter que nulles de celles qui sont honorees de ses bonnes soyt plus que moy Madame...

(Autogr. d'août 1620, Bib. V. Cousin.)

Marg. de Lorraine, duchesse d'Orléans :

Madamoiselle ma belle fille dans lés continuelles ennuis que cettevie maporte, iay resceu vne tres grande consolation cette sepmaine par la réception de vostre belle peinture vous maué autant obligé comme ie la souhaittois et vous asfectione de tout mon coeur Ie vous rendrois volontiere la mienne, mais ma triste assiete demende plus tost que dieu mappelle de ce monde y laissant la mémoire de mes souffrances que dy faire veoire ma peinture en vie, croyé néantmoins sil vous plaist ma tres chere fille quen quel lieu ou condition il plaira a la diuine prouidence me mettre ie seray touiours vostre vous ayment et estiment tres parfaictement. Ie vous recommande Monsieur vostre bon papai et prie den continuer le parfaict soing que ie ne doute quen aué qui sera le plus grand seruice que me pouuez rendre qui suis Madamoiselle ma belle fille Vostre tresaffectionnee belle mére Marguerite.

(Autogr. de Bruxelles 16 juillet 1639, Bib. V. Cousin.)

Mme de Longueville :

Monsieur sy vous n'aués pas perdu le souuenir de léstime particuliere que Jay tousiours eüe pour vous et de la part que jay touiours prise a tout ce qui vous a regardé vous croirés aysement que vostre afliction mést tres sensible, mais comme

de longs compliments ne l'adouciroient pas Je pense qu'il vaud mieux que J'acourcice le mien et que Je vous proteste seulement que Je suis Monsieur Votre tres affectionnée a vous faire seruice H. de bourbon. debourdeaux ce 28 Mars 1652.

(Autogr., Bib. V. Cousin.)

M[lle] DE MONTPENSIER :

Si ie voules mexcuser il me seret difisille cet pour coy il vot mieux auouer ma fote et es perer que la confusion dans la quelle ie suis de lauouer en est vnne ases rude penitanse pour en es perer le pardon iay este tout afaict fachée de la mort de M[r] Girard setet unhoume de merite et pour qui iaues de lestime et ien suis fachée et pour luy et pour vous car set vnne grandeperte de perdre vnne sosiete pareille ála siene dans vnne prouinse ou on nentrouue pas souuant ni de gans fais comme luy.

(Lettre autogr. du 25 mars 1662 ; Bib. Nat., N. acq. fr., 4815, f° 204.)

HENRIETTE DE FRANCE :

Mon cousin ranuoyant le s[r] de montegue auec tout pouuoir de conclure si vous aues enuie de continuer une amitie la reponce quil porte estant ossybonne quil se peut ne doutant point que vous ycontribueres par v[ost]re soing a acheuer une affeire que vous aves mise en vn sybon chemin je conffesse que nust estte le desir que jauois de montrer que se que jentreprand je Le peux acheuer jusse lesse alambassadeur a avoir sa reponce car il a pressee auec trop de soing pour ne luy estre envoye que comme vous me mandes par la lettre que je viens de reseuoir de vous.

(Autogr. de 1632, Coll. Morrison, pl. 86.)

M[me] DE MONTMORENCY :

... vous sachant ancore dan des perils continuels don ie prie dieu vous retirer auec la gloire et lauantage que ie vous souete mes il fault ausi que ie vous coniure de ne vous exposer pas si souuan vous etes trop nesesere au seruise du Roy et au contanteman des personnes qui vous honoret conme moy ie vous coniure de le crere et de me conseruer vos bonnes grases puis que ie suis vostre...
ma fille est vostre seruante elle ma priee de vous an asurer ma belle fille ne se porta iames mieus dieu merci.

(Autogr. du 1[er] janvier s. a., Bib. V. Cousin.)

M[me] DE BEAUVILLIERS :

Mabone et chere sr Je croy q[ue] vous aurez reçeu vne lettre q[ue] ie vous ay escritte depuis quelques Jours, Jadiouste ce petit mot pr vous supplier treshumblement de mobtenir vne faueur de vos Mrs pr mes petits nepueux de st Aygnan lesquels souhaittent vne methode francoise pr lelattin quils ont pr la ieunesse vous mobligerez parfaictement ma boneet chere sr de ceste grace q[ue] ie vous demande auec instance et celle de me croire parfaitem[en]t Mabone et chere sr Vostre...

(Autogr. de Montmartre, 6 novembre s. a., Bib. V. Cousin.)

M[me] DE COMBALET, DUCHESSE D'AIGUILLON :

encore quil ne soit pas besoin de vous suplier de ne point parler des choses q[ue] l on vo confie vo'aues tant de bonte q[ue] vo n'aures pas desagreable q[ue] ie vous coniure de ne parler a persome de ce q[ue] ie vo ai dit ny tesmoigner en scauoir rien en cas q[ue] quelqu'un vo le dit ie vo dirai pour quoi ie vo faits cette suplication quand iauray l'honner de vo voir ce Lundi a minuit.

(Autogr., Bib. V. Cousin.)

M^lle^ DE LA VALLIÈRE :

ns sauons quil n'est trop necessaire de vs presser et que vs faite les choses dans lordre auec soin mais comme elle ns est recommendée par vne personne que ns estimons baucoup ns n'auons pas cru deuoir ns dispenser de vs temoigner linteret que ns y prenons ayant desja eu des marques de vrē honesteté !

(Autogr. à d'Hozier, 28 janvier 1693 ; Coll. Morrison, pl. 103 v°.)

M^me^ DE MONTESPAN :

M^r^ colbert est a versaille et ie me disposest a li aler chercher an sortant de table mest comme ie parlest de mon voiasgele roy adit qui li menest lareyne aprest dinay et quil ni alet que se qui seret dans son carosse ou vrest samblablement ie devrais auoir plasse mest il nest point deregle sur se quy a raport amoy insy il fault atandre iusque a demain au soir.

(Autogr. de 1682 à M^lle^ de Montpensier, Coll. Morrison, pl. 127.)

M^me^ DE MAINTENON :

Ma plus grande consolation apres la soumission a la volonté de dieu est ma gande vieillesse. Mon estat seroit bien triste sil pouvoit durer longtemps Notre Mere receuthier nostre seigneur, elle nest ni hors de danger ni desesperée vous auez trop de charité Monsieur et trop damitié pour moy pour moublier dans vos prieres.

(Autogr. du 4 janv. 1716, Coll. Bovet.)

DUCHESSE DE BOURGOGNE :

Je ne puis estre plus longtemps ma chere grand mere sans vous ecrire mais tous ces temps icy ne mon pas donne un moment de repos car lon estoit tousjours dans des inquietude continuelles et avec toutes ces agitations jay eu une fluction dans la teste et sur les dans qui ma fait beaucoup soufrir et le tout joint ensemble a bien trouble ma sante mais jespere a lheure quil est que je vais estre plus trenquille et me remettre ie souhaitte que la vostre ma chere grand mere soit telle que ie vous la desire et que vous me continuyes tousjour vostre presieuse amitie.

(Autogr. du 17 septembre 1708 ; Coll. Morrison, pl. 18.)

## 2^e^ SÉRIE. — FEMMES DE LETTRES.

LA MÈRE ANGÉLIQUE :

Mon R. Pere I C. se donant a nous vous sanctifie par sa grace, nous avons receu vos secondes [lettres] avec beaucoup de joye ne nous etonnant pas des dificultes bien que jay bien compassion de vous qui les soutenes mais jespere que J C. la gloire duquel seule vous regardes En cette negossiassion vous fera sentir son assistance tres particuliere nous avons distribue vos lettres celles de M^r^ vincent a luy meme et luy celle de M^r^ du val qui la receue de tres bon coeur mais qui trouvant beaucoup de dificultes a lafeire En veut parler au R. P. de Condren avent que den esrire Ce qui ne cest peu faire avent que ce courier partit ce sera dieu aydant pour le premier M^r^ vincent a une affection pour lafeire tout entierre et dit que desia Il jouit des fruitz quelle aportera.

(Let. autogr. du 25 mars 1627, dans Gazier, *L'orthographe de nos pères*, 1890, 13.)

CATHERINE DE VIVONNE M^se^ DE RAMBOUILLET :

Monseigneur Jauois desia essaye par une lettre de laquelle M^r^ datichi a voulu estre le porteur de vous dire auecq combien de respecq et de sentiment iapprens

les honneurs et les bontez que mon fils recoit de vous mais la lettre de Monseigneur que vous m'auez faict l'honneur de mescrire moblige a vous en rendre de nouuelles graces...

(D'après l'*Isographie*.)

Mme de Motteville :

il ne vous ariuera jamais rien Monsieur soit de bien ou de mal que ie ny prenne vne part toutte entiere ie me rejouis donc Monsieur de voir que vous vous estes enfin destiné, alordinaire destinee des hommes ie prie dieu quil benisse votre Mariage et quil vous rende aussy heureux que vous merites de lestre icy subjet de men rejouir doublement car Madame lauocat est despuis longtemps vne de mes meilleures amies.

(Let. autogr. du 22 may, s. a; Bib. Arsenal, Ms. 6626, f° 408 r°.)

Mlle de Scudéry :

Je uous remercie, Monseigneur de m'auoir apris que nostre Ami a eu beaucoup de voix ie ne le sauois pas. Mr pauillon est fort honneste homme et pardessus cela cousin germain de Me de ponchartrain, il est certain qu'il n'y pensoit pas ie le scay de certitude si Mr de Meaux et Mr Danjeau eussent esté a l'Accademie ie croy que Mr de la Loubere l'eust emporté ce sera pour une autre fois il se porte assez bien pour voir une autre occasion. ie suis bienaise Monseigr que vous conties ma voix pour quelque chose mais si vous connaissies bien mon cœur vous me mettries du moins au premier rang de vos Amies et peutestre a coste de vos premiers Amis car personne nest plus que ie le suis vostre tres humble et tres obeissante seruante.

(Autogr., Bib. V. Cousin.)

Ninon de Lanclos :

Quand vous songes a moy creies bien que vous ne songes pas a vne ingrate j'auois mesme quelque pettit depit d'auoir appris que vous esties venu chez Melle de Scudery.

(Autogr.; Coll. Bovet.)

Mme de Lafayette :

Il ny a jour que lon ne parle icy de vous escrire toutes les soirees se finissent en disant mon dieu escriuont donc a ce pauure Mr de Pomponne mandons luy combien nous nous ennuyons de ne lauoir plus et lenuie que nous auons quil reuienne cela ce dit touts les soirs et ce remet toujours au lendemain et le plaisir de la conuersation ou le raissonnement sur les nouuelles fait qu'on ne lexecute non plus le lendemain que lon lauoit fait le jour auparauant.

(Let. autogr. du 24 mars s. a. Bib. Arsenal, Ms. 6626, f° 383 r°.)

Mme de Sévigné :

Monsieur vous me permettres de souhaitter la paix car ietrouue auec vostre permission quune heure de Conuersation vaut mieux que cinquante lettres, quand vous seres icy etque iauray lhonneur devous voir ievous feray demeurer dacort quela guerre est vne fort sottechose ien souhaitte la fin auec passion et la Continuation de vos bonnes graces dont iefais une éstime toute extraordinaire et suis avec verite Monsieur Votre tres...

(*Let. à Lenet*, du 25 mars 1649, signée M. de Rabutin Chantal, Bib. Nat. ms, Lenet, t. XXVII, fonds français, nos 6729, f° 6, imprimée dans 1re édon des *Grands Ecrivains*, I, 397, et reproduite dans l'*Album*.)

Mme de la Sablière :

Je suis sy touchée de la lettre que j'ay reçeuë de uous, mon reuerend pere que sy jáuois peu uous en aller remercier moy mesme je laurois fait mais par ce temps la je nay peu quitter le coin de mon feu je voy dens se que uous me mendés une bonté

et une vraye pieté qui est sy rare que ie ne la croy prequ'en personne parce quelle ne se trouve poingt se que uous me dittes est bien plus capable de me toucher que tous les controollemens des autres ie uous auoüe auec ma bonne foy ordinaire que ie voudrois bien estre devotte mais que ie ne la suis guerejáy une sy grande idée des deuoirs d'une veritable pieté que je náy pas la force dy songer par la quantité de choses qu'il me paroit qu'il faut abendonner et d'un autre causté quand on a de bonne mœurs comme je puis je croy sens orgueil vous dire mon reuerend pere que j'en ai...

(Autogr. au P. Rapin, s. d.; Coll. Morrison, pl. 100.)

Mme Deshoulières :

Que de chagrins j'aurois si ce retard deuoit vous en causer, mais je me flatte que non et que les argonautes pourront l'entendre avant leur depart, qui je crois n'est pas si pres que vous pensez. nous aurons samedy une lecture nouuelle d'un acte tout entier, l'auteur, Mr le duc de Neuers, et moy, nous comptons sur vous : la compagnie ne sera pas nombreuse mais elle vous plaira. ainsy, ma chere et belle heroyne, ne nous manques pas et me croyes vostre bonne'amye.

(Autogr. du 1er déc. s. a., à Mlle de Scudéry ; Coll. Morrison, pl. 63 v°.)

Mme Dacier :

...vous m'aués fait la grace de me promettre de representer a Monsr de Montausier que ce sont deux Aucteurs, et ie suis persuadée, Monsieur, que si vous aués la bonté de le faire je serai payée sur ce pied là. Je vous assure, que s'il en estoit autrement, je ne pourrois que faire, et que je n'aurois pas dequoi payer la moitié de la despense qu'il m'a fallu faire en attendant l'Impression de cet ouvrage.

C'est ce que je vous conjure de vouloir bien representer à Monsr de Montausier, comme aussi qu'il me faudra encore tenir ici sur mes cofres pour faire imprimer Aur. Victor.

J'espere que vous m'accorderés cette faueur, mais au nom de Dieu, Monsieur, accordés la moy promptement et me pardonnés l'embaras que je vous donne. sur tout soyés bien persuadé que personne n'est auec plus de respect que moy, Monsieur...

(Autogr., Bib., V. Cousin.)

# LIVRE III[1]

## LA PRONONCIATION

---

## CONDITIONS NOUVELLES DE L'ÉVOLUTION PHONÉTIQUE

---

### CHAPITRE PREMIER

#### GÉNÉRALITÉS

Importance de cette époque. — Pour l'histoire de la prononciation, comme pour toute l'histoire de la langue, le XVIIe siècle est une époque de première importance. C'est alors en effet que se sont fixés les principes et que se sont élaborées les règles d'après lesquelles s'est établie la prononciation du français littéraire et officiel.

Les théoriciens du XVIe siècle dont j'ai raconté les efforts, avaient bien essayé d'unifier et de régulariser la prononciation, mais ils n'y avaient pas réussi. En se reprochant mutuellement des erreurs, ils avaient contribué à distinguer les caractéristiques dialectales, ils n'avaient pas déterminé le type qui en était exempt et qui devait être considéré comme le modèle incontesté du bon usage. La prononciation de Paris commençait à prévaloir et à avoir la précellence, mais non l'autorité. Au reste les théoriciens eussent-ils été

1. Comme je l'avais annoncé au tome III, p. 81, note 1, je traite ici de l'évolution phonétique du siècle tout entier. Mon lecteur doit presque entièrement ce chapitre à mon élève et ami M. Th. Rosset, professeur à l'Université de Grenoble. Dans son livre : *Les origines de la prononciation moderne* (Paris, 1911), se trouvent en effet expliqués et interprétés les textes de grammairiens réunis, il y a trente ans, par Thurot ; les éléments de l'histoire phonétique y sont transformés en une histoire, où je n'avais qu'à puiser. Non seulement l'auteur m'y a autorisé, mais il a bien voulu extraire lui-même les faits qu'il a jugés essentiels, et en préparer un exposé auquel je n'ai guère fait que des modifications de forme, en ajoutant toutefois un certain nombre d'exemples à ceux qu'il avait donnés. Ce n'est point la première fois que M. Rosset m'apporte sa collaboration, soit dans la rédaction de cet ouvrage, soit dans le dur labeur de la révision des épreuves. Ici, il s'est presque complètement substitué à moi.

unanimes à vouloir lui donner cette autorité, qu'ils n'en avaient point le pouvoir. Des hommes de lettres, des grammairiens isolés étaient capables d'influencer d'autres écrivains ou d'autres grammairiens, non le public, encore étranger à l'idée de discipline grammaticale. Il fallait laisser venir des temps nouveaux où la Cour, la ville, la province elle-même allait éprouver des besoins d'ordre, grâce auxquels ceux qui parlaient de règle devaient s'assurer du prestige, et se faire reconnaître une fonction dans l'organisation de la police des esprits.

Le rôle des salons. La langue parlée. — Ce fut le rôle des salons. Comme je l'ai montré au tome III, du jour où Madame de Rambouillet ouvrit dans la « chambre bleue » une école de politesse, on vit se former à son exemple d'autres cercles, dont chacun avait bien entendu, sa marque propre, mais où régnaient les mêmes goûts et où se débattaient les mêmes questions. Le beau langage était une des passions de cette société choisie, et une belle prononciation était la première pièce et la plus importante d'un beau langage, puisque tous ces arbitres du goût n'écrivaient guère, et parlaient seulement. Plus tard la langue ainsi élaborée devint la langue littéraire et écrite, mais ce fait postérieur ne doit point cacher le fait initial. Le français courtisan de 1620 est écrit par quelques hommes, par Malherbe ou par Balzac, il est avant tout la langue parlée, telle qu'elle s'entend dans les réunions. Vaugelas le dira encore : « La parole qui se prononce est la première en ordre et dignité, puis que celle qui est escrite n'est que son image, comme l'autre est l'image de la pensée » (I, 13).

On comprend dès lors l'importance qu'on attachait à une articulation élégante et conforme aux préférences reconnues ou supposées des maîtres et des maîtresses du langage, qui faisaient loi dans les ruelles. Le *Satyrique de la Cour* (1624) dit :

Il faut, quiconque veut estre mignon de court,
Gouverner son langage à la mode qui court ;
Qui ne prononce pas *il disel*, *chouse*, *vandre*,
*Parest*, *contantemans*, fut-il un Alexandre,
S'il hante quelquefois avec un courtisan,
Sans doute qu'on dira que c'est un paysan,
Et qui veut se servir du françois ordinaire,
Quand il voudra parler sera contraint se taire.

(*V. H. L.*, III, 262.)

Il y avait toujours eu des modes de ce genre, mais cette fois il ne s'agissait plus d'un de ces caprices passagers qui affectent un son ou une articulation isolée, ou qui ne se répandent point hors d'un certain cercle. Il était question de démêler, de choisir le bel usage dans tous les cas où la prononciation était douteuse, et de l'imposer à la société polie tout entière.

On veut fixer la prononciation. — L'idée d'avoir une prononciation fixée paraissait aussi simple à cette génération que l'idée d'avoir une orthographe invariable. En fait, elle s'est même réalisée plus vite. La raison en est claire. Pour enseigner aux hommes et aux femmes de la société, qui lisaient peu, et qui écrivaient moins encore, une façon d'écrire uniforme, il ne suffisait pas d'en adopter une et de la faire adopter aux imprimeurs; il fallait y habituer les yeux et les mains, et, en l'absence d'écoles françaises, c'était là un travail très difficile et fort long. Enseigner à prononcer uniformément, s'il se fût agi d'effacer les accents des provinciaux, eût été impossible ; on n'y est point encore parvenu. Mais ce n'était point là ce qu'on prétendait. Le programme était plus modeste ; il consistait seulement à adopter entre gens habitant tous Paris, et de condition voisine, c'est à dire ayant un fonds de parler commun, une manière uniforme et régulière de prononcer, puis à répandre cette manière et à l'imposer au monde élégant.

Or ces hommes et femmes de la Cour, qui fréquentaient en mêmes lieux, avaient mille motifs de ne pas se singulariser par un « accent » ; d'autre part les occasions de corriger leurs fautes, de s'instruire et de s'exercer, se présentaient tous les jours d'elles-mêmes, puisqu'elles se répétaient chaque fois qu'ils ouvraient la bouche en compagnie.

Une prononciation unique pour chaque mot. — A l'Hôtel de Rambouillet, on discutait s'il fallait dire *serge* ou *sarge*. Les deux façons avaient leurs partisans. Il ne semble pas au contraire que personne ait soutenu l'idée qu'on pourrait dire aussi bien *serge* que *sarge*. Il fallait choisir ; et ainsi partout. On en était arrivé à penser qu'il n'y avait qu'une manière de prononcer comme il n'y avait qu'une façon d'écrire un mot et que toute autre manière était vicieuse. L'esprit du temps, acquis sans réserve à l'unité, y portait naturellement[1].

1. De là l'attention infatigable de tout ce monde à pourchasser les doublets. La prononciation hésitait entre *r* et *l* (*capilotade*, *matelas*, *morue*, etc.), entre les formes savantes et les formes demi-savantes (*fuselier* et *fusilier*, *habileté* et *habilité*, *caste* et *chaste*, etc.), entre *l* et *n* (*venin* et *velin*, *liveau* et *niveau*, etc.), entre deux formes dues à la transposition d'un *r* ou d'un *l*: *border* et *broder*, *formage* et *fromage*

On eût été plus prudent si on avait eu quelque connaissance de la vie des langues, et des causes naturelles qui permettent d'hésiter entre un *a* et un *e*. Mais gens du monde et grammairiens en étaient là-dessus à peu près au même point. Ils n'imaginaient même pas les raisons profondes qu'on eût pu opposer à leurs aspirations vers une unité établie par la mode, c'est à dire fondée sur l'arbitraire.

La part des grammairiens. — Il n'y a aucune raison de reprendre ici, pour l'appliquer spécialement à la prononciation, l'exposé que j'ai fait de la façon dont le travail fut conduit. Peut-être les grammairiens auraient-ils dû avoir plus de part, semble-t-il, à l'élaboration d'une règle de syntaxe ou à la fixation d'une forme de conjugaison, qu'au choix de la prononciation des mots. Dans le premier cas en effet, leurs éclaircissements théoriques paraissaient plus nécessaires, même parmi des gens qui prétendaient tout fonder sur l'observation empirique. Si l'on voulait entendre comment s'articulait un mot, il ne fallait au contraire qu'une oreille fine et attentive. Pour prononcer si cet usage était le bon, il ne fallait qu'un peu d'assurance. Les dames affectaient d'ignorer même le mot de *voyelle*, cela n'empêchait point leur oreille d'en discerner exactement le timbre [1]. En aucune matière donc, Vaugelas n'avait autant de raison d'écouter modestement et de prendre note. Malgré cela, l'examen des faits montre que là non plus les théoriciens ne sont pas restés purement passifs. Alléguant des étymologies, des analogies, essayant de faire des règles, ils ont agi, et beaucoup agi. Il n'y a peut-être que les livres imprimés qui aient eu plus d'influence que leurs doctrines.

*breline* et *berline*, *calfreter* et *calfeutrer*, *calvacade* et *cavalcade*, *saint Sulpice* et *saint Suplice*, etc.. On choisit également entre les doublets d'origine étrangère: *bizarre*, et non plus *bigearre* ; *chicorée* et non plus *cicorée* ; *postiche* et non *postice*.

A la fin du xvii^e siècle, le choix est fait partout ; le bel usage est fixé, souvent avec beaucoup d'arbitraire.

1. « Une femme de qualité, dit par hazard (dans le Cercle de la Reine Mère) le mot de *voyelles*; toutes les autres s'écriérent dabord : Ah Madame, *des voyelles* ; et elles s'entredemandoient, sçavez-vous ce que c'est que *des voyelles*; ce pauvre mot fut renié par toutes les Dames de l'assemblée, qui n'oserent dire qu'elles l'entendoient : et il n'y eut que Madame de Montausier qui eut assez de courage pour avoüer qu'elle sçavoit ce que c'étoit » (de Callières, *Du bon et du mauv. usage*, 126-7).

# CHAPITRE II

## LE BON USAGE

Prononciation parisienne et prononciation provinciale. — Le premier objet qu'on se proposa, le premier qu'on devait se proposer, fut visiblement d'écarter toute prononciation provinciale. Les cas où l'on peut observer ce parti pris, ne manquent pas. C'est ainsi par exemple, qu'on s'est décidé à choisir entre *œ* et *e*, *leçon*, *secousse*, ou *léçon*, *sécousse* ; *opera* ou *opéra* ; ou bien entre *e* et *i* *rédicule* ou *ridicule*, *église* ou *iglise*. On a écarté les formes qui paraissaient gasconnes ou normandes. On a de même rebuté *ivronerie*, *companie*, *deshabiler*, *gentile*, *crocodille*, *volatille* [1], *chucre*, *torche* (pour *torse*), qui étaient considérés comme venus de Picardie ou d'ailleurs. On trouvera dans Thurot toute une liste de ces provincialismes exclus [2].

Le fait le plus caractéristique en ce genre est la distinction faite entre les mots écrits par *eu*, dont les uns doivent être prononcés *œ* et les autres *u*. Depuis Malherbe, on sent que l'usage ne va plus s'accommoder longtemps de la confusion du XVIe siècle (Cf. t. II, p. 264). « *Diminue*, *queue*, rime qui ne vaut rien. Elle est de Chartres », dit-il (IV, 462). Les Angevins disaient *meure*, *meurier*, et c'est sans doute ainsi que prononçait Racan, malgré Malherbe [3].

1. Les textes comiques ou burlesques confondent souvent les rimes *ile* et *ille* : La Maîtresse du *domicile*, Matrône encor assez *gentile* (Loret, 10 Mars 1657) ; Ny d'autres telles *volatilles* Ny des tourtes de *béatilles* (Loret, 9 Août 1659) ; Je rôtis, je brûle et je *grille*. Ah ! petite *crocodille* (Poisson, *Foux divert.* a. I, 1er interm.).

2. Voir l'Index aux mots : Provinces, Angevins, Auvergnats, Avignon, Beauceron, Blois, Boulogne-sur-Mer, Bourges, Bourguignons, Bretons, Champenois, Chartrains, Dauphinois, Flamands, Franc-Comtois, Gascons, Genève, Gévaudan, Hainaut, Languedociens, Liégeois, Lorrains, Lyonnais, Manceaux, Nantais, Narbonnais, Normands, Orléanais, Périgourdins, Picards, Poitevins, Provençaux, Saintonge, Savoyards, Thérouane, Toulousains, Tourangeaux, Tournai, Vendômois, Vermandois, Wallons. On voit que toutes les provinces ont été soigneusement surveillées, et que les traits dialectaux furent également condamnés, quelle que fût leur provenanee.

3. Un chacun admiroit la douceur de ses mœurs,
Et la Mort, dont la faux toute chose moissonne,
Voyoit de sa vertu naistre des fruits si meurs
Qu'elle prit de ses jours le printemps pour l'automne.
(Racan, I, 215).

Les beaux visages de Saumeur
Vont obeyr à ton humeur.
(Id., *ib.*, 217 ; cf. 6-7).

Les Parisiens disaient au contraire *u* pour *œ*[1]. A partir de ce moment les condamnations se renouvelèrent (Th., I, 445 et s.).

Il fallut assez longtemps pour déraciner l'usage, qui paraît avoir été très répandu et qui était fort commode pour les poètes, de rimer *eu* et *u*[2]. Oudin donne encore *nœud* et *nu*. On disait couramment *munier* (*molinarium*), tout aussi bien que *meunier*. Mais finalement la règle l'emporta. L'écriture *eu* se lut *œ* partout où elle subsista, même parfois là où cela était contraire à l'étymologie et à l'évolution phonétique normale. Ainsi dans *heur*, qui ne provenait pas du développement de *o*, les badauds de Paris avaient raison de dire *ur* et non *œr* (*augurium*>*aguryo*>*eür*>*ur*). Mais Ménage jugea *ur* provincial, quoiqu'on l'entendît aussi à Paris, au dire d'Hindret ; toutefois c'est plus tard que la prononciation en *eu* triompha dans *heureux* (Th., I., 515)[3].

Prononciation élégante et prononciation populaire. — Ce qui précède ne veut pas dire que le dialecte adopté fût le parisien. On choisit dans la prononciation de Paris, comme on avait choisi dans les mots de Paris. Il s'agissait toujours du beau langage, et ce beau langage ne pouvait pas être celui des gens de banlieue qui fréquentaient les marchés, ni celui des « mécaniques », ni celui des bourgeois. Aucun « accent » ne fut si étroitement surveillé et dénoncé que l'accent parisien ; dès qu'il se séparait de celui des salons, il était condamné aussi sévèrement que celui des provinces. A la fin du XVIIe siècle, la défiance restait encore telle que St Réal reprochait à Andry de Boisregard, d'avoir en qualité d'étranger et d'homme de collège, été trop indulgent aux parisianismes : « Il fallait, opinait-il, se défier encore de la prononciation des Parisiens plus qu'il n'a fait, je n'entends pas du peuple, j'entends des honnêtes gens de Paris »[4].

1. Par exemple *fu* pour *feu*, *hure* pour *heure*, etc.

2. Naturellement les burlesques et les comiques conservèrent *u*, écrit *u*, *e* ou *eu* : *blessure* : *heure* (D'Ouville, *Espr. fol.*, II, 3) ; *humeur* : *meur* (Loret, *Po. burl.*, 100 et Boisrob., *Foll. gag.*, II, 6) ; *veu* : *desaueu* (P. Carneau, *Stimmim.*, 44) ; *berluë* : *bleüe* (Id., *ib.*, 38) ; *seur* : *peur* (Richer, *Ov. bouf.*, 175).

3. Dans les mots suivants, qu'on lisait des yeux sans les avoir appris par l'oreille, ou pour lesquels on ne voulait pas suivre la prononciation populaire, *œ* et *u* hésitèrent longtemps : *Eucharistie*, *euchologue*, *eunuque*, *rheume*, *teudesque*, *Eucher*, *Eude*, *Eudoxe*, *Eugène*, *Euphrate*, *Euripide*, *Europe*, *Eustache*, *Polyeucte* ; on les a souvent prononcés avec *u*, jusqu'au début du XIXe siècle. *Rhume* et *tudesque*, triomphèrent à la fin du XVIIe siècle (Richelet). Pour les autres, c'est Domergue qui déclara que la seule bonne prononciation était œ.

4. Les étrangers ne manquent pas de le noter. « Propterea separanda est pronunciatio vulgaris ab ea, quam literati probant, qvi suavitati consultum volunt. Plebeia multitudo, volubilitati sermonis assueta, sæpiùs corruptè et non articulatè loquitur... » (J. C. Kolhans, *Gram. Gall.*, Préf., 6).

J'aurai l'occasion de marquer bien souvent comment la prononciation officielle fut soigneusement distinguée de la prononciation populaire. J'en voudrais donner ici un exemple.

*E* et *A*. — Au XVI^e siècle, on constatait à Paris deux tendances contradictoires : les dames et les courtisans prononçaient *e* au lieu de *a* (sans doute *è* au lieu de *à*), le peuple prononçait *a* au lieu de *e*.

Ce passage de *è* à *à* n'était pas nouveau. Devant *r*, dès le plus ancien français, en un certain nombre de mots, *è* avait passé à *à* (Cf. t. I, 407). Ce mouvement prit une grande importance au XV^e et au XVI^e siècle, et même il avait gagné les *è* placés devant une consonne autre que *r* où cependant il ne fut jamais aussi prononcé. Cette transformation était par son origine et par son extension exclusivement populaire.

Thurot a donné de longues listes ; en écartant les témoignages douteux, M. Rosset (p. 98) a compté : 18 mots fixés en *a* ou en *e* avant Oudin (1632) ; 44 mots fixés en *a* ou en *e* après Oudin ; 6 qui ne seront fixés que de 1740 à nos jours. On peut donc considérer que c'est bien au XVII^e siècle que s'est définitivement établie la distinction de *è* et de *à*. Des 44 mots où elle se fait, 28 ont fini par conserver leur forme traditionnelle ; 20 ont gardé *a : ars* (membres d'un cheval), *barlong*, *boulevard*, *carquois*, *charretier*, *charrette*, *chariot* *charme*, *éparvin*, *équarrir*, *harceler*, *harpail*, *jargon*, *marri*, *sarcler*, *sarcelle*, *sarment*, *targette*, *tarière madame*, 8 ont gardé *é* : *apercevoir*, *créneau*, *érené*, *ergoter*, *herce*, *merrain*, *serge*, *tertre* ; 16 mots ont été transformés. *A* est devenu *e* dans 10 mots : *asperge*, *berlue*, *cercueil*, *ergot*, *gercer*, *guéret*, *guérir*, *guérite*, *serpe et serpillière* [1] ; 6 mots ont changé *e* en *a* : *dartre*, *hargneux* [2], *marquer*, *parpain*, *tarière et tarin*. Naturellement, ces chiffres n'ont qu'une valeur d'indication ; mais ils font voir que le mouvement de transformation a eu en somme peu d'effet, puisqu'il n'a déformé que le tiers environ des mots menacés, 16 sur 44.

Comment s'expliquent ces résultats ? Il est toujours fort délicat de chercher à démêler des causes. Qui ne voit cependant que parmi les mots qui ont abouti à la forme populaire en *a*, et qui sont au nombre de six, la majorité fait partie du langage technique : *parpain*, *tarière*, etc... les autres : *dartre*, *hargneux*, sont des mots mal sonnants, et qui ne se disent pas en société. Sauf *marquer*, tous ont un caractère particulier.

1. L'orthographe ordinaire est en *e* ; on trouve cependant quelques exemples de *guarir*, *guarizon* (Loret, 13 Sept. 1653, v. 35, etc.).

2. *Hargne* est dans Scarron, *Virg. trav.* II, 112. L'Académie, 1694, écrit *hergne*.

Ceci posé, comment la mode courtisane n'a-t-elle pas emporté tous les autres vers *e*? C'est précisément que cette mode agissait surtout sur la langue parlée tous les jours. Dans le discours soutenu, elle se heurtait à certaines traditions. Ménage nous l'indique spirituellement : « Le P. Bouhours... a dit *M. le Curé de S. Barthelemi*. Il est certain qu'il faut dire *M. le Curé de S. Berthelemi*. Et c'est ainsi que parleroit M. Patru dans le discours familier. Mais s'il plaidoit pour M. le Curé de S. Berthélemi, il se donneroit bien de garde de l'appeler autrement que *le Curé de S. Barthelemi* » (Th., I, 12). Puis, comme il arrive souvent, la mode de *e* pour *a* ayant eu trop de succès et se généralisant en dehors du monde qui l'avait créée, on s'en dégoûta. Dès l'époque de Vaugelas la réaction s'annonce. « *E* dit Vaugelas, est plus doux que *a*, mais il n'en faut pas abuser, comme font plusieurs » (I, 391). La petite bourgeoisie, en effet, imitant la Cour, se mettait à dire *boulevert*[1]. Il n'en fallait pas plus pour qu'on se récriât, et qu'on préférât *boulevard*. Ce n'est pas la seule fois que des gens du monde renoncent à leurs opinions préférées, sitôt qu'ils les voient partagées.

1. La petite bourgeoisie de Paris, sèlon Hindret, disait *chaisrette*, *chaisreau*, au lieu de *charrette*, *chariot*, et c'était même parfois un trait populaire. « Le peuple de Paris dit *boulevert*, affirme Ménage, mais l'usage des honnêtes gens est pour *boulevard* » (Th., I, 9 et 10). Que l'on prenne garde, observe Grimarest en 1712, en voulant imiter le Courtisan, de tomber dans le précieux, ce qui n'arrive que trop souvent, comme à ces Marchandes du Palais, qui au lieu de *Madame*, *Boulevart*, prononçent *Medeme*, *Boulevert*.

# CHAPITRE III

## CONTRADICTIONS DE LA MODE ET INFLUENCES SAVANTES

*O* et *OU*. — Les résultats de l'intervention des « autorités » aboutissent souvent aux contradictions les plus singulières. Je voudrais le faire voir. J'ai parlé au XVI[e] siècle (t. II, 252) de la longue confusion entre *o* et *ou*. Elle prend fin au XVII[e] siècle, après de vives querelles entre *ouistes* et *non-ouistes*. Ce qui permet ce résultat, c'est d'abord un fait naturel. Le timbre *o* se distingue plus nettement du timbre *u* (*ou*). Le témoignage de Duval (1604, Th., I, 243) montre qu'on entendait désormais un *o* bref, probablement moyen, et un *o* long fermé, écrit *o* et *au* ; mais que cet *o* fermé long n'était plus si voisin de *ou*. Il s'agit dès lors de fixer les cas où l'on doit écrire et prononcer *o* fermé, et les cas où l'on doit écrire et prononcer *ou*. Pour 8 mots, la prononciation restait encore indécise après 1718 ; 60 autres ont été l'objet d'une décision entre Oudin et le Dictionnaire de l'Académie ; c'étaient pour plus d'un tiers (exactement 22), des mots étrangers ou d'origine inconnue.

Voici les décisions prises :

En syllabe tonique, sont fixés en *o*, tous les mots discutés, et même, après un peu d'hésitation, *Pentecoste*, où l'on a entendu l'*ou* jusque vers 1660 (Th., I, 247).

En syllabe atone, sont fixés en *ou*, conformément à l'usage général : *aujourd'hui*, *fournaise*, *fourniture*, *goulet*, *pastoureau*, *poulie*, *pouliot*, *souris*, qui proviennent de *o* long, libre ou entravé.

Sont fixés en *o* : *arroser*, *froment*, *portraire*, *profil*, *profit*, *promener*, et le suffixe *orer* (*colorer*) où *o* provient de *o* long libre ; *fromage*, *ormeau*, *rossignol* provenant de *o* long entravé.

Sont fixés en *ou* : *Couleuvre*, *couronne*, *moulin* qui proviennent de *o* bref libre.

Sont fixés en *o* : *colombe*, *colonne*, où *o* a la même provenance, et en outre *provende*.

Sont fixés en *ou* : *coussin*, *fourbu*, *fourmi*, qui proviennent de *o* bref entravé.

Sont fixés en *o* : *corvée*, *côté*, *poireau*, *poteau* où *o* avait la même provenance.

Ont pris en outre *o* : les mots italiens : *corridor*, *escarpolette*, *golfe*, *porcelaine*, *porphyre* ; provençaux : *moraille*, *cocon*, *hobereau* ; tandis que se fixaient en *ou* des mots espagnols : *bandoulière*, *roupille* ; italiens : *bouton*, *ritournelle* ; un mot anglais : *bouline* ; un néerlandais : *houblon*, un arabe : *goudron* ; et des mots d'origine inconnue : *bistouri*, *mouron*, *poupelin*, *sournois*, *touret*, *tourillon*.

On voit par la liste ci-dessus comment la question s'est résolue entre *ouistes* et *non-ouistes* : l'évolution phonétique a fourni la matière : un *o* et un *ou* distincts. La mode et l'empirisme ont réparti arbitrairement les mots entre ces deux timbres [1].

Influence de l'écriture. — J'ai dit plus haut que la langue qui servit de règle pour la formation du bel usage fut la langue parlée. Cela ne signifie pas que l'écriture fut sans influence sur la prononciation, loin de là. Au XVI[e] siècle l'homme qui a le mieux connu et décrit les sons du français, Th. de Bèze, se laissait lui-même égarer par l'autorité de la lettre. Entendant prononcer *fesant* ce qu'on écrit *faisant*, il considère cela comme un barbarisme, car *ai* doit être lu *è* et non pas *œ*. On peut mesurer par là combien la forme écrite en devait imposer à des juges moins avertis. Lorsque Vaugelas observe qu'on dit *cheuz vous*, *cheuz moi* pour *chez vous*, *chez moi*, il ne peut « comprendre d'où est venu cet *u* dans ce mot » (Th., I, 467). Cette erreur lui apparaît visiblement non comme un changement de timbre de l'*e*, mais comme l'introduction fautive d'une lettre, comme une erreur graphique qui se répercute

1. Je donne ci-dessous un certain nombre d'exemples des graphies et des prononciations qui n'ont pas prévalu :

*Arouser* : *Hélas! les pleurs dont son Epouze Les lis de son visage arouze* (Loret, 10 juin 1656, v. 35 ; cf. 24 janv. 1660, v. 135 et 20 sept. 1664, v. 173) ; *bandolier* : *On mande en cette ville-cy Que Marsin et ses gens de guerre Plus redoutes que le tonnerre Et pire que des bandoliers* (Loret, 10 Déc. 1651, v. 50 ; cf. 11 Janv. 1653, v. 133 et 16 mai 1654, v. 47) ; *Tantost l'on revoit au monde, Faits comme des bandoliers Artus et ses chevaliers* (S[t]-Amant, II, 464 ; cf. d'Ass., *Ovide en belle humeur*, in-4°, 1650, p. 128 et La Mesnardière, *Poésies*, in-4°, 1656, p. 97) ; *bandolière* : *C'est ainsi que fait maint fripon Qui meriteroit tout de bon Qu'avec sa belle bandoliere, On les jetat dans la riviere* (Loret, 19 fév. 1651, v. 67 ; cf. 16 mai 1652, v. 22 et 7 juillet 1652, v. 117 ; 1[er] août 1654, v. 119 et 3 oct. 1654, v. 139 ; 24 avril 1655, v. 153 ; 14 sept. 1658, v. 47 ; 31 déc. 1662, v. 145 ; Scudéry, *Poés. div.*, in-4°, 1649, p. 296 et 303 ; Richer, *Ovide bouffon*, 1662, p. 53) ; *bistori* : *...si le Turc ne leur promet Une augmentation de paye, Ils exerceront la Zazaye Les poignards et les bistoris* (Loret, 25 mars 1662, v. 250) ; *courvée* : *Si elle trouvoit bon que je ne la visse plus, elle m'éviteroit une grande courvée* (d'Urfé, *l'Astrée*, 1614, II, 242 ; cf. Scarron, *Virg. trav.*, 1705, I, 310) ; *forbu* : *Quoy ! pour envisager la trogne Du chef tronqué d'une carogne, Vous demeurez ainsi forbus !* (Richer, *Ovide bouff.*, 1662, p. 533) ; *fourment* : *De tout ce que leur pompe a d'honneur et d'appas, Il eust paistri son pain du fourment de leurs terres* (Racan, II, 219 ; cf. II, 171) ; *pourcelaine* : *Pourcelaines, bassins et vazes* (Loret, 1[er] avril 1651, v. 145 ; cf. 25 août 1652, v. 127) ; *pourmenoir* : *Il fait ses pourmenoirs de nos terres desertes* (Malleville, *Poésies*, 1649, p. 233).

dans la lecture. Peu à peu et inconsciemment se forme cette idée, qui règne encore, que les mots n'ont point d'existence phonétique propre, et que, ce qu'on fait entendre en les disant n'est que la traduction de l'écriture par la voix, une forme orale du type réel, qui est le type écrit, pour tout dire en un mot, une prononciation. Déplorable préjugé qui en se répandant a depuis lors contribué à déformer notre langue!

Peut-être est-ce déjà par lui qu'il faut expliquer la préférence qu'on eut pour les prononciations : *voisine*, *brune*. On avait dit *wezẽn*, *brœ̃n*. Les voyelles *ẽ*, *œ̃*, en se dénasalisant, passaient aux voyelles *è*, *œ*, ; *wezèn*, *brœn*. On les rencontre écrites *voisaine*, *breune*, mais c'est fort rare. Il est possible que la contradiction entre l'écriture courante et ces prononciations ait fortement contribué à les faire considérer comme populaires et à assurer le succès des formes modernes [1].

La prononciation étymologique. — Les cas où l'on voit le plus nettement l'influence de la langue écrite sont ceux où l'étymologie amène des restitutions soit de voyelles, soit de consonnes nettement étrangères à la phonétique populaire, et la chose est si fréquente qu'il y a lieu d'y insister. Elle a agi par l'orthographe, par les grammairiens aussi, mais surtout par le latin appris au Collège, et elle a fait naître une nouvelle phonétique toute latine, à côté de la phonétique proprement française.

En voici deux exemples: Vaugelas tenait pour *sarge*, auquel était acquise d'abord la grande Arthénice. *Serge* triompha néanmoins; M^me^ de Rambouillet elle-même changea d'avis : l'étymologie (*serica*) [2] favorisait cette prononciation, dit Ménage (Th., I, 8).

Le verbe *savoir* faisait à la 3^e^ personne de l'indicatif présent ; *ils sevent*. Depuis le xv^e^ siècle apparaît une autre forme : *ils savent*. La tendance phonétique était pour elle. Mais l'analogie générale des formes du verbe était contre. D'habitude le français assimile la 3^e^ personne plurielle aux trois personnes du singulier, fortes comme elle : *ils demeurent*, *ils lèvent*, etc. Les grammairiens furent néanmoins pour *ils savent*, parce qu'il leur paraissait plus près de *sapiunt*.

Un ou deux siècles plus tôt, l'action du latin n'eût été ni égale, ni semblable. Le latin était alors prononcé à la française, d'où les calembours que répète encore un Tabourot: *omnia tentate*: *on y a tant tasté*. Mais au xvii^e^ siècle, la prononciation érasmienne avait

1. Dans le monde, on affectait de dire *pourcelines* (Call., *B. et m. us.*, 43).
2. C'est Ménage qui a rapporté *serge* à *serica* ; avant lui on le faisait venir de *sarica*.

vaincu : on articulait en général *om*, *ten*, et non plus *õ*, *tã*, etc. Or il ne faut pas oublier que tous ceux qui apprenaient à lire apprenaient à lire d'abord en latin, et beaucoup s'en tenaient là, comme on le verra dans les chapitres de ce volume consacrés à l'histoire externe de la langue. Ainsi, dès l'enfance, la suggestion de la prononciation latine invitait à lire à la latine les mots français, la présence des lettres étymologiques dans l'orthographe continuait à y convier.

*H* INITIALE. — L'histoire de *h* initiale offre un bel exemple de l'influence latine. Au XVIe siècle, on avait commencé à vouloir reprononcer *h* aspirée, qui était muette dans la prononciation populaire. Scaliger nous conte que des gens instruits s'observaient et s'efforçaient de prononcer *h*, quelquefois avec affectation, et que les ignorants, venant à leur suite, la faisaient entendre hors de propos et semblaient aboyer (Th., II, 397, note 1).

Au XVIIe siècle, se fit le compromis entre la tendance populaire et l'autre, tel qu'il existe encore. Des textes soignés du commencement du siècle font encore l'élision : *je ne puis l'hayr* (*Fleurs de l'éloq. fr.*, 32 v°) ; *il ne faict pas bon s'hazarder* (*Ib.*, 34 v°). Mais bientôt, dire *j'aïs*, *allebarde*, *arangue* fut considéré comme une marque de peu d'éducation (Hindret, 1687). Pour éviter ce reproche, ceux qui apprenaient le français étudiaient des listes de mots où *h* est muette, et d'autres où *h* est « aspirée ». Il y a des listes de cette sorte, même dans des livres très élémentaires. Palsgrave en avait déjà donné une. On y changea peu de chose. Il fut seulement établi au XVIIe siècle que *harmonie*, *hélas*, *ortolan*, n'auraient pas d'*h* aspirée, mais qu'il fallait la donner à *harceler*, *houblon*, *hurler* (Oudin), *haïr*, *héros* (Vaugelas), *hallebarde* (Marg. Buffet), *houle* (Th. Corneille), *halener*, *hideux* (Académie).

Quant à la nature de cette *h*, la description qu'on en fait varie ; mais il est bien sûr que ce n'était pas une consonne, ni aspirée, ni autre. Hindret disait bien qu'elle consistait en « un souffle qui se fait dans la bouche sans aucune articulation ». Il ajoute même que dans les mots comme *le harnois, la hache* « on entend » l'aspiration sensible de *h*. Mais comme il recommande aux Bretons de l'aspirer un peu moins fort, il y a là une indication que cette *h*, aussitôt qu'elle se faisait vraiment entendre, comme chez les Bretons ou les Lorrains d'aujourd'hui, le choquait. Lartigaut, en 1670, a très bien vu ce qu'il en était ; il dit que le rôle de *h*, c'est d'empêcher soit l'élision de la voyelle précédente, soit la liaison avec la consonne, soit les

deux à la fois ; c'était aussi l'opinion de Richelet. On disait *crim(e) affreux* en réunissant *m* et *ã*, mais *crime honteux*, comme de nos jours, en séparant *m* de *õ*.

En tout cas, c'était l'écriture seule qui décidait de l'existence ou de l'absence de *h* dans un mot. Lorsque, au XVIIe siècle, on discuta sur *halte* (qui venait de l'allemand *halt*, mais que l'italien *alta* avait transformé en *alte* au XVIe et au XVIIe siècle), Vaugelas, pour soutenir *alte*, déclara « que dans tous les liures et dans toutes les relations qui se sont faites en ces dernieres guerres, on n'a point veu *alte* imprimé ny escrit auec vne *h* » (Th., II, 405). L'Académie écrivit *halte* en 1694, et conséquemment déclara, en 1704, que *h* s'aspirait. L'usage s'imposa ; au contraire on est en droit de penser que, si la graphie *alte* eût prévalu, on n'eût pas dit *la alte*, *les altes*, sans élision ni liaison [1].

Évidemment il était impossible qu'on cédât toujours et partout à l'influence étymologique. La parole corrigeait la lecture. D'autre part la foule des mots français héréditaires, à jamais éloignés du type latin, était grande. Jamais l'orthographe *estre* n'eut amené à articuler l'*s*. Mais les mots savants n'étaient pas dans le même cas. Beaucoup d'entre eux n'avaient pas de tradition orale ni d'existence véritable. C'étaient des mots de livre, on les prononça à la latine : « Verba latina in nostram linguam immediate redacta, Latinorum non Gallorum pronuntiationem fere sequuntur » (Van der Aa, 1622, Th., I, XCII) [2].

1. L'orthographe *alte* est très commune : *on fait alte* (Loret, 29 sept. 1657, v. 134) ; *Alte là, s'il vous plait, ne parlez que pour vous* (Regn., *Democr.*, III, 4, cf. *Légat.*, V, 8).

2. Ces explications ne seraient pas complètes, si je n'ajoutais que l'italien contribua à habituer les Français à certains groupes : ***contraste***, ***leste***, ***disculper***, ***fresque***, ***gigantesque***, ***lanspessade***, cent autres fournissaient des modèles.

D'autre part, en français même, certains mots perdant l'*e*, qui séparait autrefois les consonnes, des rencontres allaient se produire, qui n'avaient pas lieu auparavant : ***boul(e)verser***, ***grand(e)ment***.

# CHAPITRE IV

## LES CONSÉQUENCES. NAISSANCE DE NOUVEAUX GROUPES DE CONSONNES

*S + CONSONNE A LA MEDIALE.* — Le français moderne articule des groupes de consonnes que l'ancien français avait réduits par le jeu des lois naturelles. Les premiers grammairiens se sont déjà aperçus du fait et de la cause. Sylvius note *maître*, *écuelle*, en face de *domestique*, *scolastique*, et l'idée lui vient que ces derniers ont été empruntés récemment, et introduits dans l'usage des savants (Th., II, 317, n. 2). Henri Estienne a développé cette doctrine dans une page très intéressante des *Hypomneses*, dont Thurot a donné le texte (II, 318) [1].

Ce fut un des points sur lesquels se porta l'attention de tous, depuis un spécialiste qui y prit l'idée d'étudier les « doublets » [2], jusqu'aux simples maîtres de lecture française, soit français, soit étrangers. Il faut considérer que l'écriture était ici, comme ailleurs, une souveraine maîtresse d'erreur. On écrivait *feste*, et il eût été ridicule de prononcer *s*. On écrivait *festoyer*, et là il valait mieux la faire entendre. Nul moyen de s'y retrouver sans guide. Ceux qui enseignaient dressèrent des listes. Il y en a dans presque tous les ouvrages, depuis Palsgrave ; elles se perpétueront (à peu près identiques après Oudin), jusqu'au jour où l'Académie se

1. « Je crois que cela est arrivé parce que ces mots qui ont conservé l'*s* sont beaucoup plus récents que les autres, et ont commencé à être usités après seulement qu'un long usage avait, dans les autres mots, en quelque sorte usé ou plutôt broyé cette lettre *s*. *Démonstration* est beaucoup plus récent que *démonstrer*, *bestial* ou *bestialité* que *beste*, *tempestatif* que *tempeste ;* la preuve en est que le vulgaire comprend *demonstrer*, *beste*, *tempeste*, mais non pas les autres, ni surtout *démonstration*, *bestial* ou *bestialité*. Le mot *tempestatif* est connu du peuple en quelques endroits, en particulier à Paris, quoiqu'il n'y ait aucun doute que ce mot ne soit d'un usage très-récent. Quant au mot *pasteur*, il est inconnu au peuple ; ce qui me porte à le croire, c'est que nos ancêtres disaient *pastoureau*, encore usité aujourd'hui ; il était prononcé sans doute avec *s* muette comme de nos jours. Si *pasteur* est inconnu au vulgaire, à plus forte raison *pastoral*. *Bastonnade* était un mot encore plus inconnu au peuple ; c'est probable, ou mieux c'est certain, car encore aujourd'hui le peuple ne le comprend pas, sinon par conjecture ; il l'emploie peu, car il est de formation italienne, étant venu de la langue italienne ».

2. Catherinot, *Les doublets de la langue* (Paris, 1683, Maz., 19075, 27e p.).

décidera à supprimer la difficulté, en rayant l'*s* non prononcée de l'orthographe. Mais ce jour ne vint qu'en 1740.

Au XVI[e] siècle, *s*, après hésitation, avait fini par s'imposer dans certains mots : *bosquet*, *démonstration*, *lester*, *reste* et ses dérivés, *sophisme*, *transmettre* et tous les composés de *trans*. Au contraire, elle avait cessé de se faire entendre dans *alebastre*, *apprester*, *autrusche*, *honneste*, *jesuiste*. Après 1630, elle gagna encore un peu de terrain. Il est décidé qu'on la prononce dans *ajuster*, *bastonnade*, *blasphème*, *correspondre*, *destruction*, *destrier*, *isnel*, *pastoureau*, *resplendir*, *satisfaction*, *senestre*, *souscrire*, *tarabuster*. Richelet et l'Académie l'imposent dans *casuiste*, *presbytère*, *rescrit*, *restreindre*, *soustraire* (en échange, on dit *juridiction*).

Certains mots héréditaires furent même atteints par la contagion : *juque*, *lorque*, *preque*, *puique*, devinrent *jusque*, *lorsque*, *presque*, *puisque* [1].

*S + CONSONNE A L'INITIALE.* — Au début des mots, les groupes de consonnes sont également d'origine savante. On sait comment la phonétique populaire avait transformé *stato* et *spata* en *esté*, *été*, *espée*, *épée*. La tendance à faire précéder un groupe d'un *e* existait toujours, et n'était nullement propre à Paris et à sa banlieue, comme le prétend H. Estienne (Th., I, 216). Pendant tout le XVII[e] siècle, elle agit encore. On disait *espadassin* ; Richelet et Saint-Simon écrivaient *estrapontin* [2]. Ou bien on laissait tomber la première consonne, *tockfisch* (Th., II, 324).

Aux yeux des grammairiens, on l'imagine facilement, *statue* avait l'avantage d'être latin, et *estatue* l'inconvénient d'être vulgaire.

1. M. Rosset (*o. c.*, 344), donne les dates :

Pour *jusque*, Duval est le premier auteur qui indique que *s* se fait ouïr (1604) ; mais, en 1659, Chifflet dit que cette prononciation est indifférente (Th., II, 324). C'est donc après 1660 que la prononciation moderne est devenue générale.

*Lorsque* est transcrit *lorke* par Martin (1632) ; l'*s* dut se prononcer dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, car, en 1733, Dumas reproche aux Parisiens de donner à *s* une articulation trop forte ; mais il fallait la prononcer (Th., II, 20).

Dans *presque*, Lanoue admettait les deux prononciations ; au temps de Ménage, beaucoup de personnes ne prononçaient pas *s* ; c'est en 1694 que la règle devint impérative. L'Académie, en 1694, déclare que *s* se prononce.

*Puisque* eut la même histoire. Lartigaut, qui habitait Paris, affirme encore en 1669 que le bel usage défend de prononcer *s* ; il n'y eut pas de prescription formulée explicitement ; mais, au XVIII[e] siècle, *s* devait être prononcée, sous peine de gasconisme (Mauvillon, 1754, Th., II, 19).

2. *Des vers trop superbes, qui ne sont qu'à la loüange des espadassins* (Sorel, *Poly.*, I, 436, cf. 469 et 471). Cf. *C'est vn bois espongeux d'vne tendresse tousiours alterée* (R. François, *Merv. de nature*, 377) ; *l'esquelette et le fantôme de la Rochelle* (Har. du s[r] de Lescale, *Théâtre d'Eloq.*, 188) ; *cette matiere est trop espatieuse pour estre comprise dans vn seul* (*La Pretieuse* de l'abbé de Pure, 473) ; *il la faut escoüer et passer par le tamis* (R. François, *Merv. de Nature*, 266).

Leur choix était fait. Ils eurent pourtant du mal à l'imposer ; ces groupes répugnaient. *Stampe*, *scorte*, qui n'avaient pas le prestige du latin, mais de l'italien seulement, ne parvinrent pas à passer.

*S + CONSONNE A LA FINALE.* — A la fin des mots, les groupes de consonnes sont aussi d'origine savante. Le mot *Christ* montre bien les deux tendances, l'une populaire, l'autre érudite. Dans l'usage traditionnel on disait *Jésus-Christ*, *s* et *t* étaient muets. Au contraire le nom *Christ* est un mot savant entré en français par les traductions du Nouveau Testament ; on prononce *Krist* [1].

*GROUPES COMMENÇANT PAR* C, P, G, D. — L'histoire des autres groupes de consonnes est sensiblement la même que celle des groupes commençant par *s*. Leur prononciation s'explique par les mêmes raisons.

*C.* — Au milieu des mots, il n'y eut pas de règle générale formellement édictée ; la plupart des mots savants, dès l'époque d'Oudin, faisaient entendre le *c*. Toutefois, lorsqu'il était précédé d'une voyelle nasale (*sanctifier*, *ponctuel*), *c* resta muet pendant tout le XVII$^{e}$ siècle (Th., II, 314, 335-6) [2].

Dans le groupe *cc* ou *xc*, lorsque le deuxième *c* était articulé *s*, le premier se fit entendre avec le son *k*. Maupas est le premier qui indique cette prononciation nouvelle, et Oudin pose la règle. « Double *c* se prononce séparément, quand suit une voyelle qui lui donne le son de l'*s* : *accent*, *accident*, *accès* » (Th., II, 331, Rosset, 352).

Pour *x* entre voyelles, les efforts des grammairiens n'ont pas réussi à le faire prononcer *ks* ou *gz* dans les quelques mots populaires (*deuxième*, *soixante*), où l'orthographe avait conservé *x* ; mais ils ont imposé leurs règles aux mots savants. Ce ne fut pas sans résistance. *Alexandre*, *exemple*, *exercer*, *maxime*, étaient encore prononcés au XVI$^{e}$ siècle : *Alessandre*, *ezemple*, *ezercer*, *massime* (H. Estienne). Au XVII$^{e}$ siècle même, Vaugelas semble bien préférer *ezemple* à *exemple*. Mais la prononciation *ks* ou *gz* finira par l'emporter, même au début des mots. Entre Maupas et Chifflet la prononciation moderne de *maxime*, *exercer* est adoptée.

Les mots d'origine savante faisaient quelquefois suivre dans l'écriture le groupe de consonnes d'un *e* sourd (*compacte*, Th., I, 189).

1. Il faut ajouter du reste que le mot est « tabou » aux yeux des protestants. On n'y peut changer aucun son. De là leur usage de dire *Jésus-Christ*, en faisant entendre les consonnes.

2. Il était aussi tombé dans l'écriture : *nous avons approché de ce santuaire* (Fléch., *Œuv. mél.*, 49).

Dans la plupart des cas, on avait troussé la queue aux mots latins, comme disait H. Estienne, et on écrivait : *contract*, *exact*, *intact*, *tact*, *abject*, *aspect*, *circonspect*, *correct*, *direct*, *infect*, *respect*, *suspect*, *strict*, *défunct*. On articulait une seule des consonnes, tantôt la première [1], tantôt la seconde [2]. Ainsi Richelet était pour *egzat*, Mourgues (1685) pour *egzak* [3]. Tous les mots en *ect* hésitaient de même entre quatre prononciations *ekt*, *ek*, *et*, *é*. Dès la fin du XVI[e] siècle, le groupe *kt* se faisait entendre dans *direct* et *incorrect*. Mais, en général, au XVII[e] siècle on était plutôt enclin à faire sonner le *k*, et à laisser tomber le *t* (Th., II, 103-106) [4].

*P*. — La finale *ption* est fort commune dans les mots savants. Le *p* paraît s'y être prononcé depuis le XVI[e] siècle.

Après voyelle nasale, il y a eu cependant de grandes hésitations, et ce n'est qu'à la fin du XVII[e] siècle que la règle de faire entendre le *t* est fixée pour *assomption*, *somptuosité* (Richelet), *présomptueux*, *présomption* (Académie, 1694).

Au début des mots, on disait *saume*, *sautier*. Mais *psalmiste*, *psalmodie* et l'orthographe *psaume* ont entraîné une restitution. Richelet est pour *psaume*, que cependant beaucoup persistaient à prononcer encore à l'ancienne manière, au commencement du XVIII[e] siècle.

*G*. — Il ne donna pas lieu à de grandes difficultés. Dans les mots tout savants *apophtegme*, *diaphragme*, *énigme*, il se prononçait dès le XVI[e] siècle. Au XVII[e], on le prononça dans *augmenter*, *dogme*, *suggérer* (Oudin), *flegme* (Richelet, Thurot, II, 344).

Une tentative pour restituer *gn* dans les mots français échoua. Il y avait trop longtemps qu'on avait un *ñ* dans *agneau* par exemple; *gn* prit cependant sa place dans lès mots calqués sur le latin : *stagnant*.

*D*. — Le *d* des mots savants faillit entraîner la modification d'une foule de mots, qui s'étaient toujours prononcés *a*, mais s'écrivaient

1. *Et n'être plus si circonspec. Mais, ô Princesse ! le respec Que j'ay* (Loret, 14 fév. 1654, v. 9-10).

2. *J'ai dû craindre en si grand sujet De ne rien faire que d'abjet* (Scarr., *Œuv.*, I, 362 ; cf. Loret, 13 août 1651, v. 141).

3. *Je le crois fort exact ; Quand on a sa parole, elle vaut un contrat* (Bours., *Méd. vol.*, sc. 19); M. Rosset ajoute (350) : Au temps de Domergue il n'y avait plus que deux prononciations, l'une savante, *egzat*, l'autre populaire, *egza*, et Domergue conclut : « Cette dernière prononciation me paraît devoir l'emporter, parce que ces deux mots étant dans la langue usuelle, le besoin de les émettre souvent en abrégera l'émission. » Il n'avait pas prévu que les Français se contraindraient à parler grammaticalement. *Egzakt* est la prononciation académique et officielle depuis 1835 ; mais on entend encore *egza* (Michaelis et Passy, *Dict. phonét.*).

4. C'est par là que s'explique la tradition qui prescrit encore de prononcer en liaison *un aspek admirable*, *le respek humain*. Suivant Lesaint, il faudrait même dire *suspek à son parti*.

*ad*. Vaugelas en était si effrayé, qu'il eût voulu faire abandonner l'orthographe étymologique. On n'osa pas le suivre. De la sorte, des femmes pouvaient encore s'y tromper, et articuler *adversion* pour *aversion*.

Mais, comme pour *s*, on fit des listes, et la langue ne fut vraiment guère troublée. M. Rosset (p. 357) a dressé le catalogue des mots où *d* s'imposa. Ils sont presque tous savants : *adverbe* (Masset, 1606), *adjurer*, *admirer* (Maupas, 1607), *administrer*, *adjacent* (Martin, 1632), *adjectif* (Oudin, 1632), *adjonction*, *admonester*, *admonition*, *administration* (Vaugelas, 1647), *coadjuteur*, *inadvertance* (Richelet, 1680), *adjoindre* (Acad., 1694), *adverse*, *adversaire*, *adversité* (Acad., 1718).

---

# CHAPITRE V

## RÉSISTANCE DE L'INSTINCT POPULAIRE

Résistance de l'instinct populaire. — Ce qui précède ne va pas à dire que désormais l'évolution phonétique soit arrêtée. Les faiseurs de règles n'avaient pas un pouvoir assez étendu pour empêcher les forces naturelles d'agir ; la graphie même était impuissante à résister à certaines tendances. On peut citer des faits de diverses sortes qui l'attestent. Ainsi l'esprit de distinction ne put empêcher *in* (*fin*) de finir de se confondre avec *ain* et *ein* (*pain*, *plein*) [1]. Je rappelle en outre ce qui s'est produit pour *ier* et *ien*.

*Yer* prononcé *ier*. — Toutes les prescriptions et la tradition ne vinrent pas à bout d'arrêter la transformation qui amenait le son *y* à *i* voyelle dans *bouclier*, *meurtrier*, et partout où, comme dans ces mots, *ier* était précédé de consonne + *r* ou *l*. Jodelle avait déjà compté en pareil cas *ier* pour deux syllabes, Mathurin Régnier aussi ; Corneille, dans *Le Cid*, le fit après eux. L'Académie condamna cette audace (Th., I, 492). La prononciation censurée l'emporta néanmoins. Le groupe consonne + *l* ou *r* + *y* devait ou bien se diviser en deux articulations consonnantiques *k* + *ly*, séparées par un *œ* faible, écrit ou non : *bouk* (*œ*) *lye*, ou bien vocaliser *y* en *i* : *bouklie*, comme il le fit.

La versification conserva longtemps, bien entendu, trace de *ier* monosyllabique :

*Celebrer les grandeurs de l'œuvre et de l'ouvrier* (Racan, II, 94).

Mais Racine n'hésitait plus :

*Les glaives meurtriers, les lances homicides* (*Ath.*, v. 1193) ;
*Et je m'en vais pleurer leurs faveurs meurtrières* (*Phèd.*, v. 1613).

1. Déjà Bèze (Bourguignon), les confondait au xvi[e] siècle. Mais Tabourot les distinguait encore à la rime, contrairement à la prononciation des Parisiens ; Deimier, Oudin firent de même. Sorel se moquait de ces contentions sur la rime *main*, *chemin* (*Francion*, liv. V, t. I, 280) ; cf. de Gourn., *O.*, 991-2. Mais Richelet, d'Aisy même, essayèrent encore d'interdire les rimes *in* : *ain* (Th., II, 488). L'usage courant, tout vulgaire qu'on l'accusât d'être, l'emporta et fut reconnu à partir de 1685 (Mourgues, Hindret, 1687, A. de Boisregard, 1689. Cf. Th., II, 490).

Déjà La Mesnardière en 1656 avertissait son lecteur qu'il n'en userait pas autrement [1].

*IEN* ET *IAN*. — Un autre exemple de cette impuissance est la tentative infructueuse pour faire prononcer et écrire *an* les mots savants qui, devenus d'usage courant, étaient écrits *ien* et prononcés *yẽ*, comme s'ils eussent été populaires. On disait *quotidien*, *Arrien*, *Claudien*, *Cyprien*, *Lucien*, *Quintilien*, *Priscien*, *Tertullien*. Les grammairiens essayèrent, par souci étymologique, de restituer dans l'écriture et dans la prononciation les lettres *an* et le son *ã*; ils n'y réussirent pas. Regnier, en 1705, dut reconnaître que *ien* se prononçait *yẽ* (Th., II, 463).

ÉVOLUTIONS RETARDÉES. — Plusieurs évolutions furent retardées par ces efforts. C'est ce qui s'est produit dans la réduction de *ł* à *y*. La tendance à abandonner l'ancienne articulation était très nette. D'une part les badauds de Paris disaient *allieurs* en trois syllabes ou *mellieur*. Ménage et Bérain l'attestent (Th., II, 298 et 300). De l'autre, ils articulaient des *ł* où il n'en fallait pas : *faillance* (*faience*). Et cette double confusion serait déjà un grand signe de trouble en ce qui concerne l'articulation de *ł*. Mais nous savons directement par Hindret qu'on faisait entendre *y* au lieu de *ł* : *ayeurs*. Malgré cela les théoriciens luttèrent longtemps avec succès contre ce « badaudisme ».

UN TYPE DE CONTRADICTIONS. L'ÉVOLUTION DE *OI*. — De tous les cas où des influences savantes vinrent contrarier le jeu des lois phonétiques, il n'en est point de comparable à l'évolution de *oi*. J'ai déjà marqué au tome II (p. 254-7), qu'au phénomène ordinaire de *wé* se réduisant à *é*, commençait à s'en ajouter un autre : *we* passait à *wa*; *j'estwes* > *j'estes*; *les rwés* > *les rwas*. Aujourd'hui la contradiction est complète, on a fini par dire *les Suédois* et *les Anglais*, *François* et *Français*. Il ne s'agit pas pourtant d'une bifurcation phonétique, mais d'une évolution contrariée.

*We* passait à *e*, et, dans certains cas, Vaugelas lui-même renonça à s'y opposer. Ainsi il acceptait que les désinences des verbes *oi*,

1. « J'ay escrit dans tout le corps de ce volume selon la prononciation d'aujourd'hui; employant, par exemple, ces mots *hier*, *ancien*, *meurtrier*, et les autres à peu prés de mesme sorte, selon que l'Académie et la Cour les font sonner à l'oreille, quand elles s'en servent dans le discours » (*Poésies*, in-4°, 1656, préf. sur les imit., 22).

Partout ailleurs, au contraire, c'est le mouvement inverse qui a lieu *i*, *u*, *u* devant voyelle passent aux semi-consonnes correspondantes : *y*, *w*, *ẅ*. Cf. t. II, 267. Cette prononciation est acceptée en prose, mais on maintient l'ancienne en vers : *pas-si-on*, *peri-ode*, *jou-ïr* (Th., I, 531).

*oie*, *ois*, *oit*, *oient*, fussent prononcées en *è* : *j'aimès* (Th., I, 379). On accepta également *e* dans l'infinitif des verbes : *connoistre*, *paroistre*, et dans quelques substantifs : *monnoie*, *cloie*, *ivroie*, *roie*, *mortoise*, enfin dans l'adjectif *foible*.

Mais ailleurs, on prétendit maintenir *we* dans le discours soutenu et la déclamation. Or cet *we* avait changé son *e* fermé en un *e* ouvert. La prononciation ordinaire, dès le début du XVII^e siècle, était *wè*. Cet *è* était fort voisin de *a*, surtout devant *r*, nous l'avons vu. En maintenant *wè*, on préparait donc le succès de *wa*, car on allait être incapable d'empêcher la transformation de *è* en *à*, comme on l'avait empêchée ailleurs. En effet l'orthographe *oi* ne servait ici de rien, elle n'écrivait ni *e* ni *a*, et ne pouvait contribuer par conséquent à faire triompher la prononciation académique *we*. Bien entendu, tous les grammairiens qualifiés déclarèrent que cette prononciation *wa* était bonne pour des gens ignorants de toute règle (Hindret, 1687, Th., I, 398). Ils furent écoutés pendant le XVII^e siècle, ce qui fait que les lettres *oi* avaient alors trois prononciations *è*, *we* et *wa* [1].

Conclusion. — Telles sont les conditions dans lesquelles se développe, à partir de cette époque, la phonétique française. Elle ne s'arrête pas, elle évolue, en opposition fréquente avec une tradition graphique qui la cache, l'altère et la contrarie ; sous le contrôle d'hommes qui prétendent non seulement l'observer, mais la diriger, la contraindre, ou même l'arrêter. D'où un trouble profond dans les lois générales. L'application s'en trouve ou suspendue ou limitée ; il s'y substitue même, pour toute une catégorie de mots, qui échappent à l'action populaire, des décisions arbitraires, individuelles et parfois contradictoires. Les faits qui se produisent sont encore nombreux et importants. J'en ai cité, je vais examiner ceux dont je n'ai point parlé ; mais il m'a paru utile tout d'abord d'étudier le caractère de quelques-uns, pour montrer sur quels faits s'appuient ceux qui considèrent qu'à partir du XVII^e siècle il n'y a plus de phonétique française, mais seulement une histoire de la prononciation.

1. Devant voyelle, *oi*, écrit *oy*, hésita entre la prononciation populaire *oy* et la prononciation savante *wey* ou mi-savante *way*.

Devant *n*, *oi* n'était pas la diphtongue *wa*, mais la voyelle *o* suivie de la consonne nasale palatalisée *ŋ*, écrite *in*, *ign*, *gn*. Seulement dès le XVII^e siècle, le groupe de lettres *oign* est décomposé en *oi* et *gn* au lieu de *o* et *ign*. C'est ce qui explique les doubles prononciations comme *o-gnon* et *oi-gnon*. Les premières, considérées comme populaires depuis le XVII^e siècle, disparaissent peu à peu.

# PRINCIPAUX CHANGEMENTS PHONÉTIQUES

## CHAPITRE VI

### L'E FÉMININ MODERNE

C'est au XVIIe siècle que se fixe la prononciation moderne de *e* féminin (*œ*), qu'on appelle souvent et à tort *e* muet. Dans certains cas il devient muet ; dans d'autres il continue à se prononcer, soit nettement, soit faiblement, avec le son de *œ* moyen ; dans d'autres enfin, il se change en *é*.

I) *E* FÉMININ A LA FIN DES MOTS [1]. — (Cf. t. II, 248).

1° *APRÈS CONSONNE + R OU L.* — Lorsqu'il était précédé de consonne + *r* ou *l*, dans la prononciation populaire ou même bourgeoise, on réduisait le groupe de consonnes et on laissait tomber *œ* (Th., II, 268 et 283). Il en était ainsi depuis longtemps, ce qui explique *arbalèt*(*e*) à côté d'*arbalétrier*, *thériaq*(*ue*) et *triacleur*, *tempe* et *temple*. Les poésies burlesques disent *vot' ville* (Fr. Colletet, *Tracas de Paris*, *Paris rid.*, 233 ; de même *not'*, *aut'*, *fenêt'*) [2]. Les grammairiens protestèrent ; ils affirmèrent qu'*attendre*, et les mots semblables, faisaient entendre un *œ* sourd. Le groupe de consonnes se trouva du même coup restitué et la prononciation officielle garda *tre*, *dre*.

2° *APRÈS SEMI-CONSONNE Y.* — La versification embrouille les faits à nos yeux, parce que les poètes comiques et burlesques se sont permis de compter *e* pour une syllabe, quand cela leur con-

1. *E* précédé de voyelle ne compte plus (cf. t. II, 246). Mais la versification des burlesques et des comiques suit longtemps encore la vieille tradition : *Vos léures de coral et vos jouës pourprines* (Saras., *Œuvres*, 1656, II, 93) ; *J'ai vu venir Carlos l'épée toute nue* (Montfl., *Ec. d. fil.*, II, 8).

2. Les exemples sont très nombreux : *...defricher la tarte. La Cloris, fine comme une martre* (*Espad. sat.*, 39 ; cf. D'Ass., *Ov. en b. hum.*, 4°, 80) ; *s'il perdoit tout son Bien aux Cartes... S'il luy venoit quatre ou cinq Dartes* (Scarr., *Œuv.*, I, 224). René François imprime *le meurte* (*Merv. de Nat.*, 299).

venait : *Plus ils s'en croyent près et plus ils en sont loin* (Montfl., *Ec. d. f.*, I, 5).

Mais, en général, dans la versification classique, on n'emploie plus guère que *aient*, *soient*, et les formes verbales, où les désinences sont en *oie...*, *oient* dans lesquelles *y* avait disparu ; jamais, dans aucun de ces cas, on ne compte plus l'*e* pour une syllabe devant un mot commençant par consonne. Ce fait semble indiquer que, sous l'apparence d'entendre *e* final après *y*, c'était en réalité *y* seul qu'on entendait et qu'on comptait comme une syllabe dans la conjugaison du verbe *payer*, dans le substantif la *paye*, l'adjectif *gaye*, et quelques autres mots comme *baye*, *taye* : *Mais elle bat ses gens et ne les paye point* (Mol., V, 504, *Mis.*, v. 940) [1].

3° *APRÈS CONSONNE.* — L'*e*, après les consonnes prononcées, s'amüissait de plus en plus. Si bien que de fins observateurs se demandaient déjà si la distinction des rimes féminines et des rimes masculines était aussi vraie pour les oreilles que pour les yeux. Le P. Mourgues acceptait l'idée que les consonnes finales ne peuvent se faire entendre que par le secours d'un petit *e* final, écrit ou non. Mais il existait, à son avis, aussi bien dans *bal* que dans *bale*, dans *encor* que dans *encore*, dans *vis* que dans *vice*. Chifflet disait qu'au bout de *l* d' *animal*, il y avait un petit reste d'*e*, et qu'il était un peu mieux exprimé dans *animale*. On ne saurait discuter à distance ces assertions. Il est certain qu'aujourd'hui encore, surtout dans la diction et devant consonne, certaines personnes appuient diverses consonnes finales sur un reste d'*e*, même là où le mot ne le comporte point. Quoi qu'il en soit, la quasi disparition de *e* féminin eut, comme nous le verrons plus loin, de grosses conséquences, pour la voyelle de la syllabe précédente. La consonne aussi s'en trouva affectée. Toutefois, après les consonnes sonores : *v*, *j*, etc., si *e* ne se maintint pas, il en subsista assez pour que le français continuât à vocaliser les sonores en les appuyant sur ce débris de voyelle : *vive* garda son *v*, qu'il eût changé autrement en *f*. *College* garda son *j*, qu'il eût changé en *ch* [2]. Et par suite, le français conserva des variations précieuses pour la morphologie du féminin, déjà si mutilée [3].

1. Pour *balaye*, il y a doute ; on conjuguait souvent *balie*. D'autre part, Chapelain écrit à Brieux, le 17 septembre 1661 : « il faut escrire *balaye* et non *balée* ». Cette dernière orthographe est un indice qu'on prononçait sans *y*.

2. Comparer ce qui s'est passé en français parlé, dans certaines régions, où de bonne heure *e* tomba complètement, par exemple en Lorraine. On dit aujourd'hui *elle est vif* (*vive*), *elle est neuf* (*neuve*). La finale sonore est passée à la sourde.

3. « E à la fin des mots ne se fait presque point entendre dans la prononciation, ce qui a donné lieu de l'appeler aussi e muet, comme *pere, excite*, qui se prononcent à peu près comme si on écrivoit *per, excit* ; et quand cet *e* seroit suivi d'*s* ou d'*nt* pour mar-

4° APRÈS VOYELLE. — *E* sourd cessa de se prononcer : *la lettre que j'ai reçu* (*e*). Mais quand la syllabe qui précédait *e* se trouvait à la fin d'un « mot phonétique », devant une pause, la voyelle s'allongea, se modifia peut-être aussi dans son timbre. C'est pour cela que le P. Bouhours donne une règle différente pour l'accord du participe dans : *la lettre que mon frère a reçue*, et dans *la lettre qu'a reçu mon frère*. On verra le détail de ces règles à la Syntaxe, je n'y insiste point ici. Mais pour qu'elles aient pu être proposées, il faut que le féminin ait encore été entendu autrement que le masculin. Au reste plusieurs pays du centre de la France ont conservé cette prononciation jusqu'aujourd'hui, et nous font sentir encore ce que devait être la différence entre *le coup que j'ai senti* et *la peine que j'ai sentie*, de même entre *un ouvrage fini*, *une tâche finie*.

II) *E* FÉMININ A L'INTÉRIEUR DES MOTS. — Si Vaugelas, Richelet, et quelques autres voulaient garder *e* dans *remerciement*, *saluerions*, c'était pour l'orthographe seulement ; *e* n'avait plus là aucune valeur (Th., I, 145) [1].

Entre consonnes il disparut aussi, dans des mots comme *char'tier*, *d'mander*, *l'çon*, *aim'rai*, *partag'rai*. Oudin enseignait déjà qu'il se mangeait là tout à fait. D'autres théoriciens ne s'en consolaient pas. Nous avons vu au chapitre de l'orthographe, des réformateurs qui s'indignaient à l'idée d'écrire : *Je frai sla* (p. 103). Chifflet élève aussi contre cette vulgarité une protestation éloquente, dont les échos s'entendent parfois encore [2]. Elle ne pouvait pas restituer *e* dans la prononciation courante. Néanmoins, l'opposition empêcha peut-être les poètes de rompre avec la tradition et de suivre « l'usage ». On trouvera dans Thurot toutes les décisions d'espèces, trop souvent contradictoires.

quer le plurier nombre, cela n'en changeroit point le son obscur en clair ; on prononceroit les pluriers *peres*, *excitent* comme les singuliers » (Mauger, *N<sup>lle</sup> Gram.*, 14).

A comparer une curieuse transcription de Kohlans, qui trouve du reste cette prononciation vulgaire et rude. Il s'agit des phrases : « *Faites cela*, *Tu manges trop de cela*, *Parle-je bien*, *Quelque autre chose*, *Comment vous portez-vous ?* Le vulgaire, dit-il, prononce : *Făt sla / Tŭ mangsch trodsla / Parschbiing / Kăck otschos / kmangf porte vu* ? au lieu de : *Fătŏ sŏla / Tŭ mangsch tro dŏ sŏla / Parlŏschŏ biing / Kălkŏtrŏ schoso / Kumang vu porte-vu ?* » (*Gram. Gal.*, Préf., 8).

1. Cf. t. III, 336. Toutefois les prononciations spéciales de *gaye*, *paye* par semi-consonne *y* entraînent : *gayeté*, *payerez* en trois syllabes (cf. Sour., *Vers. fr. au XVII<sup>e</sup> s.*, 24) ; *Non, non, point de chagrin, vive la gayeté* (Hauter., *Crisp. mus.*, III, 7).

2. « Je dis de cette prononciation affectée qu'elle est fausse, injurieuse à notre langue et totalement pernicieuse à la poësie françoise. Elle est fausse, parce qu'elle aneantit des syllabes entieres, qui ont droit d'ettre distinguées des autres, quoy que j'avouë qu'elles sont fort courtes, et qu'il les faut prononcer briévement. Elle est injurieuse à nostre langue, d'autant qu'elle la rendroit dure, scabreuse et fremissante, à cause du choc des consonnes, contre l'extréme inclination qu'elle a à la douceur. Enfin elle ruineroit toute la poësie, estropiant les vers du nombre des syllabes qui est requis à leur mesure » (Th., I, 147).

*E* se maintint aussi lorsqu'il séparait une consonne d'un groupe antérieur de deux consonnes, dont la seconde était une liquide : *prenez*, *tremblement*. Il se maintint également lorsqu'il séparait deux consonnes identiques : *honne(s)teté*, surtout lorsque la première de ces consonnes était déjà précédée d'une autre consonne : *chasteté*. Il est possible d'ailleurs qu'à cette place *e* n'eût pas une valeur vocalique très nette, et qu'il marquât seulement que le *t* double devait être prononcé autrement que le *t* simple.

Ces observations expliquent pourquoi dans les mots où deux *e* se trouvaient en syllabe consécutive, ils n'ont pas pu disparaître tous deux. Soit un mot comme *chevelu*. L'amüissement des deux *e* eût entraîné un groupe *chvl* imprononçable. Un des deux s'est conservé très ferme, généralement le premier : *chev(e)lu*, *échev(e)lé*, *gen(e)vois*. Dans les formes verbales, une transformation s'est faite, et cet *e* est devenu *è* : *chancel(e)rai* > *chancèlerai*. C'est là vraisemblablement un phénomène d'analogie morphologique, dont j'ai traité au chapitre du futur [1].

Quand il y avait plusieurs proclitiques, l'un d'eux conservait *e* féminin prononcé ; on choisissait en général celui qui, par sa place, permettait à lui seul de prononcer le groupe des consonnes accumulées : *i n'me l'dira pas*, *tu te l'fais accroire*, *i n'le croit pas*, *el'ne l' veut pas*, *je sais ce qu' c'est*, etc... (Duez, 1662, Th., I, 208-9).

Tout ce qui précède apparaîtrait avec un caractère beaucoup trop phonétique et trop régulier, si je n'ajoutais que dans beaucoup de mots, *e* qui eût dû tomber, s'est conservé, et s'est changé en *é* sous l'influence de diverses analogies. Tantôt des formes atones de verbes ont pris le radical des formes toniques, qui était en même temps celui des substantifs correspondants : *caresser* a unifié son radical en *è* : *caresser*. De même *aléser*, *regretter*, *quereller*, *receler*, *étrener*. Tantôt elles ont simplement pris le radical des substantifs : *assujettir*, *endetter*, *trompetter*, d'après *sujet*, *dette*, *trompette* [2].

III) *E* FÉMININ AU DÉBUT DES MOTS. — En syllabe initiale, *e* féminin, dit M. Rosset (p. 145), tantôt persista, tantôt disparut : (*plote*

1. C'est également par analogie du verbe que les dérivés ont subi le même changement. C'est *achève* qui amène *achèvement* aussi bien que *j'achèverai*. La preuve en est que les substantifs en *eterie*, non appuyés sur des verbes correspondants, gardent *e* : *greneterie*, *louveterie*, *paneterie*, *pelleterie* ; au contraire *coquetterie*, *bonnetterie* ont subi l'influence de *coquet*, *bonnet*, et même de *je coquette* (Th., I, 141).

De même les mots en *èlerie* appuyés sur un radical nominal ou verbal en *èl* ont passé à *èlerie* (écrit *ellerie*) : *sellerie*, *chandellerie*, *hôtellerie*, etc... (Ib.).

2. C'est certainement aussi à l'analogie qu'il faut rapporter la transformation d'adverbes tels que *confusement* en *confusément*. Voir t. III, 347. Il semble qu'il naisse alors une sorte de suffixe *ément*, venu d'adverbes tels que *nommément*, etc. (Th., I, 127).

et *pelote* (Richelet), *plure* et *pelure*, *pluche* et *peluche*, *blouse* et *belouse*. *E* prit aussi le timbre *é* : *trésor*, *prévot*, *pépie*, *gésir*, *gésier*, *lézarde*, *guéret*, *guérite*, *quérir*, *séjour*, etc. Et il ne faut pas croire que le son *é* n'apparaît pas entre *b* et *l* : le même mot *belitre* s'est prononcé *blitre*, *belitre* et *bélitre* (Th., I, 134).

La première idée qui vient à l'esprit pour expliquer le changement de *e* en *é*, est que *e* féminin ne pouvant pas disparaître, puisqu'il était dans une syllabe tonique secondaire, et n'ayant plus d'autre part assez de sonorité pour porter l'accent secondaire de l'initiale, il s'est transformé naturellement en *é* par simple délabialisation [1]. Cette hypothèse ne semble pas résister à un examen approfondi des faits.

Si l'on regarde de près les listes de mots que Thurot a rassemblées, on voit d'abord qu'un certain nombre de verbes ont pris *é* au lieu de *e* par extension aux formes atones du radical tonique : *téter*, *péter*, *seller*, etc.

Des mots dérivés ont pris une voyelle plus ou moins semblable à la voyelle des mots primitifs : *lévrier*, *grénetier*, *grégeois*, *grésil*, *chérir* s'expliquent par l'action de *lièvre*, *graine*, etc.

En outre, il faut écarter les mots qui commencent par le préfixe *de*, comme *défendre*, *détenir*, *découper*, *débattre*, *débuter*, *débouter*, *défaillir*, *dévaler*, *délaisser*, *délivrer*, *démanger*, *démener*, *décevoir*, etc. ; il y a eu là substitution de préfixe, et *dé* savant, qui représente ou *dis* ou *de* latin prononcé par *é*, a remplacé *de* populaire.

Il y a eu de même échange entre le préfixe savant *ré* et le préfixe *re*; par suite quelques mots commençant par *re* sont devenus *ré* : *réconforter*, *réduire*, *rébarbatif*, *réfléchir* [2].

L'influence savante s'est encore exercée sur beaucoup de mots qui, écrits en latin et en français par la même lettre *e*, ont pris en français la prononciation latine : *péril*, *séduire*, *désir*, *prévôt*, *férir*, *métal*, *quérir*, *présure*, *trésor*, *résine*, *périr*, *bénin*, *rétine*, *séduire*, *séton*, *trépan*, *bénir*, *pélican*.

Un certain nombre de mots commençant par *tre* sont devenus *tré*, sous l'influence populaire d'une fausse analogie avec *tres* ou avec *trois* : *trémie*, *trépied*, *trépointe*, etc.

Quelques mots étrangers ont conservé en français la prononciation *é* : *lésine*, *vétille*, *brésil*, etc.

1. Voir un article de M. Rosset, dans les *Mélanges Brunot*. Paris, 1904, p. 440 et suiv., et dans la *Revue de Philologie française*, 1907, tome XXI, p. 228.

2. En échange, *ré* savant a été remplacé par *re* dans quelques mots savants (Th., I, 115) comme *redonder*, *rebelle* (à côté de *rébellion*), *relapse*, *reléguer*, *refluer*, *relation*, etc.

D'autres mots sont d'origine incertaine, et l'on ne sait rien du timbre primitif de la lettre *e : crécelle*, *pépie*, *pépin*, *frétiller*, *sébile*, *laiton*. Dans ces mots, les grammairiens ont pu donner à *e* la valeur phonétique *œ* ou *é*.

Quelques mots ont présenté l'alternance *é* et *œ*, mais c'est par affaiblissement de la voyelle *é* en *œ : lézard*, *lézarde*, *chétif*, *bélier*, *félon*, *chêneau*, etc.

Sans doute, ces observations faites, il reste finalement quelques mots où les raisons précédentes ne semblent pas expliquer la transformation de *e*(*œ*) en *é* : *déluge* (Corneille), *débonnaire* (Richelet), *bélître*, *génisse* (Danet), *créneau* (1740), *gésir* (1740), *gésier* (1740), *séjour*, *béton* (Trévoux), *sémillant* (1835). Mais ce sont en tout huit mots dont quatre seulement ont changé *œ* en *e* au XVII[e] siècle ; il ne semble pas que l'on puisse s'autoriser de leurs transformations pour émettre l'hypothèse que *œ* féminin tonique secondaire tendait à se délabialiser [1]. Il importe malgré tout de remarquer que, sauf *chevelu* et les dérivés de *cheveu*, tous les mots qui ont à la syllabe initiale la voyelle *œ*, suivie d'un second *œ* qui s'amüit, ont transformé *œ* en *e* (écrit *e*, *è*, ou *é* ; *sèneçon*, *sènevé*, *chevecier*, *chènevis*, *pèlerin*, *vénerie*, *mézeline*. Toutefois la voyelle *é* n'est attestée que depuis le XVIII[e] siècle).

La voyelle *e*(*œ*) est encore devenue *é* dans les mots *cet*, *cette*, *les*, *ces*, *mes*, *tes*, *ses*, *des*. Antérieurement *les*, article défini et pronom personnel relatif, se prononçait *lé* devant une consonne et *lœz* devant une voyelle. Il en était de même de *des*, *ces*, *mes*, *tes*, *ses* (Godard, 1620). Mais bientôt plusieurs estimèrent qu'il était plus à propos de prononcer ces monosyllabes devant des voyelles de la même manière qu'on les prononce devant des consonnes. Et les grammairiens Maupas, Oudin, puis Th. Corneille, Andry de Boisregard, Hindret, tout en reconnaissant qu'en conversation on dit *mé plumes* et *mœz amis*, discutèrent. Mourgues et Th. Corneille se prononcèrent pour *é* partout, au moins dans le discours public et la récitation des vers (Th., I, 211-212). Peu à peu l'analogie unifia *mœz* et *mé* en *méz*, *mé*. La question ne fut plus que de savoir si *e* devait être ouvert ou fermé.

IV) *E* FÉMININ EN SYLLABE TONIQUE. — Les proclitiques *le*, *de*, *ce*, *que* peuvent en certains cas devenir toniques à la fin des mots phonétiques : *prenez-le*, *sur ce*, etc. C'est une prononciation qui ne

1. On trouve dans des textes populaires des *u* remplaçant *e* (*u*) : *jusier*. Ainsi : *on la mettra boüillir avec les Jusiers* (*Dél. de la Camp.*, 238). Bérain recommande de prononcer *pepin*, non *pupin* (214, non cité par Th. ; cf. I, 131).

semble pas très ancienne, car jusqu'au XVIe siècle on pouvait faire rimer *échelle* et *peschez-le* [1].

Il faut noter toutefois que la voyelle *œ* a tendu en plusieurs cas à se changer en *é*. Nous savons par Bérain qu'on disait *dites-le-moi*, mais *dites-lé*. Hindret préférait même cette façon de parler, mais elle fut abandonnée au commencement du XVIIIe siècle [2] (Th., I, 207).

*Œ* passait aussi à *é* dans *chanté-je*. Le fait est très ancien [3]. Mais j'ai marqué les raisons qui empêchèrent la fortune de cette forme d'interrogation. Si le parler populaire tendait à l'étendre à des verbes comme *perdre : perdé-je*, d'autre part il se servait plutôt pour interroger, au moins dans la conversation, des formules composées avec *c'est*, *est-ce : Est-ce que je perds ?* (Voir t. III, 306).

Hormis les deux cas dont il vient d'être question, *e* féminin, même tonique, est toujours resté *œ*. C'est pourquoi je serais assez enclin à penser que jamais il n'y a eu de tendance véritable à une transformation purement phonétique de *e*(*œ*) en *é*. En réalité, ou bien *e*(*œ*) devient muet, ou bien il conserve le timbre *œ* moyen (en syllabe tonique), ou bien il devient une voyelle atténuée, dont le timbre est *œ*, mais dont l'intensité est juste suffisante pour qu'elle soutienne les articulations consonnantiques auxquelles elle est nécessaire.

1. On trouvera dans la thèse de M. Rosset, p. 150, une masse d'exemples où des poètes du XVIIe siècle ont encore élidé cet *e* sur une voyelle suivante : *Honorons-le en tous lieux du cœur et de la bouche* (Racan, II, 255).

2. Prononcer *dites-lé*, est un fait de corruption du à la succession de deux *e* muets. (Tallemant, *Décis.*, 1698, p. 34).

3. Je l'ai noté au XVIe siècle. A. Thomas et Bourciez ont constaté qu'il est antérieur.

# CHAPITRE VII

## LA VOYELLE E

L'histoire de la voyelle *e* est très significative. Elle met nettement en lumière le caractère de l'activité phonétique dans la prononciation moderne. *È* ne devient pas *à*, *é* ne devient pas *i*, mais à l'intérieur du timbre *e*, et sans en sortir, d'une part un timbre *è* et un timbre *é* se précisent et se fixent ; d'autre part, entre ces deux *e*, des variétés nouvelles apparaissent, que les observateurs rassemblent sous le titre commun de *e* moyen. On rencontre ces *e* moyens en syllabe atone et en syllabe tonique, et ils semblent dûs à la nature de l'articulation qui suit la voyelle *e*.

Il est vraisemblable que toutes les voyelles ont subi, plus ou moins, les mêmes transformations dans leurs timbres, avec cette réserve déjà signalée au XVII[e] siècle par les grammairiens, que *i*, *u*, *u* (*ou*) et *a* se prêtent à moins de variations que *o*, *e*, ou *œ*. Mais nous ne connaissons à peu près l'histoire de ces transformations, pour ainsi dire internes, que pour la voyelle *e*, parce que c'est la seule voyelle où l'existence des accents grave, aigu, et circonflexe ait permis aux grammairiens de noter dans l'écriture d'une façon très inexacte sans doute, utilement malgré tout, les variétés du timbre *e*.

*É* ET *È*. NAISSANCE DE *E* MOYEN. — Sans doute la langue distinguait depuis longtemps *é* et *è* en syllabe tonique. Cependant tous ceux qui ont observé d'anciennes écritures ou d'anciennes impressions se sont demandé comment des mots prenaient l'accent aigu, alors qu'ils auraient dû avoir le grave. C'est non seulement que l'usage du premier signe était plus commun, mais que la prononciation hésitait en certains cas. Maupas, Oudin déclaraient bien que *es* était ouvert dans *après* ou *progrès*. Jusqu'à la fin du XVI[e] siècle pourtant, on y avait souvent fait entendre un *é*, et Noel François confondait encore dans une même liste *aimé*, *touché* avec *après*. Les provinciaux faisaient facilement cette faute (Th., I, 53).

Inversement, dans la désinence verbale *ez*, jusqu'à la fin du XVII[e] siècle, on faisait, à Paris, entendre un *e* ouvert, au moins dans le peuple et la petite bourgeoisie. Mourgues, Andry, Tallemant,

protestent contre cette faute, qui demeura commune jusqu'au XVIII[e] siècle (Th., I, 50).

Entre les deux *e*, un *e* moyen a dû apparaître dès le XVI[e] siècle. C'est déjà un indice de son existence que la différence des graphies. Meigret, Saint-Liens écrivent *lève*, Peletier *léve*, H. Estienne prononce *belle* avec *è*, Baïf avec *é*. Divergences dialectales, pensera-t-on. Mais comment un même observateur entendrait-il deux timbres différents dans *chef* et *nef*, ainsi que le fait Lanoue, alors que l'origine et l'histoire de *e* dans ces deux mots est identique ? N'est-ce pas plutôt que les deux mots ont un *e* dont le caractère est assez peu net, pour qu'on puisse le qualifier tantôt d'ouvert, tantôt de fermé ?

Peu à peu du reste, le caractère de cet *e* se révèle directement, les grammairiens le distinguent et lui font sa place, arrivent même à lui donner son nom. « Il se présentait à leur oreille, dit M. Rosset (p. 117), avec des nuances diverses et multiples qui le rapprochaient insensiblement de *è*, ou de *é*. Buffier, en 1709, l'appelait tantôt « *e* tant soit peu ouvert », tantôt « *e* tant soit peu fermé ». Boindin, vers la même époque, le déclare formellement intermédiaire entre *è* et *é* (Th., I, 88). De la Toûche, dès la fin du XVII[e] siècle (1696), était incapable en certains cas de décider si cet *e* était ouvert ou fermé, et il aurait voulu accorder toutes les opinions en l'appelant *e* mitoyen. Il observait qu'en écrivant, on le marquait ici d'un accent grave, là d'un accent aigu, bien qu'il ne dût avoir ni l'un ni l'autre (Th., I, 65). Il commençait même à délimiter son domaine : « Il ne se trouve jamais à la fin des mots, mais dans les syllabes qui précèdent la dernière [1]. Et il se forme souvent d'un *e* ou fermé ou muet. Par exemple, nous prononçons par deux *é* fermés *cédé*, *réglé*, *péché*; mais si le dernier *e* devient féminin, alors le pénultième se change en *e* à peu près demi-ouvert : *cède*, *règle*, *il pèche*. Comme il est difficile à ceux qui ne sont pas accoutumés à une prononciation aussi délicate de bien distinguer cette sorte d'*e* mitoyen et que d'ailleurs il n'est guère facile de donner sur cela des règles précises, je n'entreprendrai pas de le faire », ajoute De la Toûche. « Je dirai seulement ici que j'ai marqué cet *e* d'un accent aigu ou d'un accent grave, selon que j'ai cru qu'il approchait le plus du son de l'un ou de l'autre de ces deux *e* (Th., I, 65-66) ».

La difficulté est fort grande pour nous de fixer quel pouvait être au XVII[e] siècle le domaine de cet *e* qui venait d'être reconnu, et de marquer les dates où il a gagné de nouvelles syllabes. Cependant

1. Il faut entendre la dernière syllabe écrite, constituée par un *e* muet, ce qui montre bien que ce timbre nouveau est dû à l'action de la consonne finale prononcée.

en observant — avec une grande prudence — les changements de l'écriture, on peut arriver à quelques approximations.

Les querelles orthographiques des grammairiens à ce sujet sont aussi particulièrement instructives. Quand les novateurs comme Andry veulent marquer *è*, et que les conservateurs comme Saint-Réal s'y refusent, en alléguant que *è* n'est pas assez ouvert pour troubler la tradition graphique, on a des chances d'avoir affaire à *e* moyen. On trouvera dans l'ouvrage de M. Rosset (p. 118-119) les indications nécessaires pour user de ces divers moyens, et pour fixer une chronologie relative. Je ne saurais y insister ici.

## *E* EN SYLLABE TONIQUE

*E SUIVI DE CONSONNE SONORE.* — Dès le XVIe siècle, les grammairiens donnent le timbre *è* aux désinences écrites : *elle* (*belle*), *eme*, (*sème*). Ailleurs, dans les désinences écrites : *ene* (*forsene*), *ere* (*pere*), *ede* (*remede*), *egue* (*collegue*), *eve* (*acheve*), *ege* (*abrege*), le *e* n'a été couramment écrit *è* qu'après le XVIIe siècle. On peut donc le considérer comme moyen à cette époque.

*E SUIVI D'AUTRES CONSONNES.* — Sont moyens : 1° Les *e* toniques suivis de deux consonnes différentes prononcées : *peste*, *terrestre*. 2° Les *e* suivis d'une consonne sourde seule ou bien qui précède soit *l* soit *r* : *chef*, *lepre*. 3° Les *e* suivis de la semi-consonne *y*.

On peut, d'après le témoignage des grammairiens, préciser à peu près l'époque de ces transformations.

1° Les *e* suivis de *r* + consonne sont considérés comme ouverts dès le XVIe siècle. Au contraire, les mot terminés en *elque* sont notés *élque* par tous les grammairiens du XVIe siècle, sauf Baïf (Th., I,75) ; les grammairiens n'en disent rien après le XVIe siècle. Les mots en *ecte* ont encore *é* au XVIe siècle ; Péletier les écrit encore avec *é*, (*afécte*) (Th., I, 80). Les mots en *este* (*modeste*) sont écrits, au XVIe siècle, tantôt *é*, tantôt *è* ; au XVIIe siècle les grammairiens n'en parlent pas ; on les écrit sans accent ; il est probable que c'est un indice que le timbre est moyen. Les mots en *estre* (*terrestre*) ont pris l'*e* moyen à peu près vers la même époque ; Péletier, le seul qui en parlât au XVIe siècle, leur reconnaissait encore le timbre *é*. Les mots en *epte* ont évolué au cours du XVIIe siècle ; Palliot, en 1608, écrit *précépte*. Th. Corneille supprime l'accent aigu dans les mots en *eptre* (*sceptre*). Enfin les mots en *exe* ont fixé leur timbre à la fin du XVIIe siècle ; Hindret est le premier qui les note avec *è* (*sèxe*).

2° *E* suivi d'une consonne sourde prononcée ou seule, ou suivie de *l*, *r*. — Pour les mots en *ep* (*cep*), on n'a pas de témoignage (Th., I, 54)[1].

Dès le XVIe siècle, quelques mots en *ef* étaient moyens, mais le timbre moyen ne fut général qu'après Oudin ; avant lui, Lanoue notait *chef* avec *é* et *nef* avec *è*. *Greffe* a *è* ouvert, suivant Duval (Th., I, 69). Les mots savants comme *synalephe* étaient écrits *é* au XVIe siècle (Id., 83). Oudin donne à tous l'accent grave : donc le timbre n'est plus fermé ; il est moyen dès cette époque et l'est resté jusqu'à nos jours (Id., 54)[2].

Les mots terminés en *ete*, *ette* et en *etre* sont encore écrits au XVIIe siècle, tantôt *é*, tantôt *è* ; en 1762, l'Académie conserve *athléte* ; mais, dès la fin du XVIIe siècle, le *e* était moyen (Hindret). Les hésitations des lexicographes n'intéressaient plus que l'orthographe (Th., I, 82)[3].

Les mots vulgaires écrits *ece* (*depèce*) ont pris l'accent grave avec Hindret (Th., I, 67), ceux qui étaient écrits *esse* (*tresse*) avaient hésité durant le XVIe siècle (*Ib.*) ; mais déjà Lanoue leur donnait l'*è* ouvert. Les mots savants en *ece* ont pris définitivement *è* grave avec Hindret : *espèce* (Id., I, 80).

*Sec* et les mots où *è* provient d'un *e* latin sont écrits *è* ; on ne peut donc connaître leur timbre ; *échec* où *e* provient de *a* était écrit *é* jusqu'à Lanoue (*eschéc*) ; c'est au XVIIe que *é* disparaît (Th., I, 49). Dès le XVIe siècle, *avèque* avait *è* ouvert. « On l'escrit ordinairement avec un *c* , dit Lanoue car ce *c* ne sert que pour luy bailler la prononciation qu'il a » (Id., I, 66). Les mots savants, comme *bibliothéque*, hésitent pendant tout le XVIe siècle ; la graphie *è* s'impose à l'époque d'Hindret (Id., I, 80).

Les mots terminés en *eche* ont été indécis jusqu'à la fin du XVIIe siècle ; les grammairiens Andry et Saint-Réal discutaient âprement à leur sujet ; De la Toûche était sans doute plus prudent en déclarant que *il pèche* n'était ni ouvert ni fermé, mais mitoyen. Ces mots ont pris l'accent grave à la fin du XVIIe siècle. Dès le XVIe siècle, Lanoue avait noté que dans certains mots (*pêche*) l'*e* était ouvert. Ici l'*è* s'était vraisemblablement ouvert sous l'influence de l'amüissement de *s*. Ceux qui avaient le timbre moyen étaient écrits plutôt *ei* : *seiche*, *meiche*, *creiche* (Th., I, 65, 67).

1. Les mots en *epre* n'ont eu *e* moyen qu'après le XVIe siècle ; si Saint-Liens écrit *lèpre*, Lanoue est pour *lépre* (Th., I, 78).

2. Les mots savants pris au latin étaient en général écrits et prononcés *é*. Quand ils prennent *è*, c'est qu'ils ont depuis quelque temps changé de timbre.

3. Naturellement les féminins comme *secrète* étaient ouverts, par analogie avec le masculin *secret*.

On voit d'après ce qui précède combien de séries de mots ont pris au XVII[e] siècle *e* moyen en syllabe tonique. Ce changement résulte indirectement de l'amüissement de l'*e* féminin final. Par suite de cet amüissement, la consonne qui précèdait cet *e* féminin s'articula avec l'*e* tonique et fit syllabe avec lui. Et c'est là la cause qui agit sur le timbre de cet *e*.

Les mots français qui avaient été longtemps terminés par une consonne prononcée, avaient pour la plupart laissé disparaître cette consonne finale au XVI[e] siècle. Pour qu'il reparût dans la langue des mots à finale consonantique, il fallait la chute d'*e* féminin. Quand elle se produisit, *pé-re* devint *pér*, puis par contrecoup l'*e* s'ouvrit et *pér* passa à *pèr*.

## *E* EN SYLLABE ATONE

Dans cette position, l'*e* a sans doute été toujours différent d'*e* tonique. Les voyelles atones ont un timbre moins nettement caractérisé que les toniques.

Hindret, qui était un observateur très attentif, reconnaissait non seulement un *e* moyen distinct de *è* comme de *é*, mais il y notait des nuances, il entendait un *e* d'un timbre un peu ouvert, et un autre d'un timbre « tant soit peu ouvert ». Et en effet *e* moyen atone passe par diverses gradations de *é* à *è*, si bien qu'on peut parler d'un *e* moyen ouvert et d'un *e* moyen fermé. Au XVI[e] siècle, il semble que *é* ait été plus proche de l'*é* fermé devant voyelle (*agréable*) et dans les préfixes *sé* (*ébahi*), *dé* (*défendre*), *mé* (*méfait*), *ré* (*répondre*), *tré* (*trépas*). Les grammairiens de l'époque ont discuté à ce sujet, les uns prétendant écrire *è* pour marquer que l'*e* s'éloignait d'*é* fermé, les autres voulant *é* pour marquer au contraire que le même *e* ne se confondait pas avec *è* (Th., I, 89, et 91-100).

Au reste l'analogie des mots voisins, quand il y en avait, où *e* tonique était ouvert, influençait l'*e* atone ; *bêche* tendait à changer *bécher* en *bècher* (cf. *prêt* et *prêter*). Malgré cela l'*e* moyen fermé l'emporta ; on prononça, on écrivit même : *arréter*, *méler*, *préter*, *bétail*. (Th., I, 101-2).

Au contraire, ce fut *e* moyen ouvert qui triompha, quand la voyelle était suivie de *r* + consonne : *vertu*, ou de consonnes doubles : *serrer*, *cesser*, *mettons* (Th., I, 105 et suiv.).

Dans les autres cas, la prononciation est mal déterminée. A la vérité, comme M. Rosset le remarque fort justement (125-6), on entend distinctement trois *e* moyens différents dans *perdre*, *pester*,

*pédant.* Mais ces nuances, si elles existaient, ont échappé aux observateurs du XVII[e] siècle.

CONCLUSION. — On peut d'après cette courte étude, apprécier le caractère des changements qui se produisent désormais dans les voyelles françaises. Il semble que les modifications de la langue, surveillées par les techniciens, enchaînées à une orthographe, ne puissent plus aller jusqu'à substituer une voyelle à une autre. *A* ne devient plus *e* ni *o*. Mais à l'intérieur de la série des *a* se distinguent des nuances vocaliques, un *a* ouvert qui est proche de *e*, un *a* fermé qui est proche de *o*. Et les mêmes différenciations atteignant les autres voyelles *u*, *o*, *e*, *œ*, *i*, *u*, la gamme s'accroît de demi-tons et la richesse vocalique du français se multiplie, sous l'apparente uniformité d'une écriture grossièrement inexacte et qui semble ignorer la plupart de ces accroissements.

---

# CHAPITRE VIII

## LES CONSONNES FINALES

*ANCIENNE ET NOUVELLE PRONONCIATION.* — Quelques noms de nombre, comme *sept, neuf*, nous donnent une image exacte de l'ancienne prononciation des finales. Devant consonne, elles étaient muettes : *hui* (*t*) *maisons*. Devant voyelle ou à la pause, elles sonnaient : *huit œufs, j'en vois huit*[1]. L's devant voyelle passait à la sonore correspondante *z* : *siz hommes*, *en touz états*. A la pause, *s* sonnait : *je les vois tous*. Les mots dont la finale se prononce ainsi sont aujourd'hui rares et exceptionnels. Jusqu'au XVI[e] siècle, c'était la règle générale.

Le français moderne a rompu à cet égard avec la tradition. Aujourd'hui, si une consonne se fait entendre, elle se fait entendre aussi devant consonne : *un bec pointu* comme *un bec acéré*. Si elle est muette, elle reste muette à la pause : *je prendrai du sirop*. Elle ne reparaît qu'en liaison, dans certains cas dont nous aurons à parler. Ce changement, qui est essentiel, qui a eu toutes sortes de conséquences pour la morphologie et la syntaxe françaises, et mérite d'être étudié en détail, a eu lieu au XVII[e] siècle.

### LES CONSONNES *P*, *T*, *S*.

*P.* — Les derniers mots qui faisaient encore entendre *p* le laissèrent tomber : *camp*, *champ*, *loup*. Il ne resta plus désormais que *coup*, *drap*, *sirop*, *galop* et *trop*, qui fussent terminés par un *p* final. Encore tout le monde ne s'y accordait point, et les prononciations *cou*, *dra*, *siro*, *galo* avaient leurs défenseurs (Th., II, 123-4).

*T.* — Les Parisiens le laissaient tomber et disaient *un gran po*, *aisse tou ?* (*un grand pot*, *est-ce tout ?*). Toutefois, à la fin du siècle, les théoriciens étaient en majorité favorables à une restitution du *t*. Le *Journal de l'abbé Choisy* (291-2) montre nettement que le désir de la majorité de l'Académie était qu'on dît : *dans un endroit*, *avec*

1. Les noms de nombre *un*, *deux*, *trois*, *vingt* faisaient encore sonner leur finale autour de 1688, tout comme *cinq*, *six*, *sept*, *huit*, *neuf* et *dix*. De là peut-être l'usage populaire : *une*, *deusse*, *troisse*, encore conservé. Quant à *vingt*, il est aussi fréquemment prononcé *vẽt* que *vẽ*.

*écla*T. (Cf. Regn. Desm., 58). Mais nous savons que, dès 1711, cette mode était passée. La règle de Regnier fut déclarée un songe (Th., II, 94 et suiv.) [1].

*S.* — Elle était devenue muette, et j'ai déjà dit les conséquences que sa chute avait entraînées. La formation du pluriel en avait été bouleversée, sinon en apparence, du moins en fait ; la conjugaison du verbe était également troublée [2].

### LES CONSONNES *C* ET *F*

*C.* — Comme toutes les occlusives sourdes finales, *c* (*k*) devait semble-t-il, devenir muet partout. En effet, dès le XVI^e siècle, on ne l'entend plus après les voyelles nasales : *banc*, *jonc*.

Mais ailleurs, il n'a jamais entièrement disparu. Seuls, entre 1630 et 1685, *estomac*, *cric*, *accroc*, *broc*, *croc*, *floc*, *clerc*, *marc*, ont fini par laisser tomber le *c*. Les autres mots hésitaient, et finalement ils ont gardé la consonne [3]. C'était de beaucoup la majorité. Si on les examine, on voit que la plupart étaient pris à des vocabulaires techniques (alchimie, médecine) : *alambic*, *ombilic*, etc. ; ou bien ce sont des mots étrangers, italiens ou allemands : *busc*, *loustic*, des emprunts latins : *aqueduc*, *grec*, ou bien ce sont des substantifs verbaux : *choc*, *truc* ; ou bien des adverbes à forme écrite *c* ou *que* : *donc*, *donque*, ou enfin des mots d'origine inconnue : *mic mac*, (écrit aussi *mique maque*), et des onomatopées *tic-tac*. Tous avaient ainsi de bonnes raisons pour rester en dehors du mouvement général d'amüissement de la consonne finale.

M. Rosset dit à ce propos (p. 239-240) : « Cette masse de mots savants ou exotiques, ou nouveau venus, où *c* final était prononcé, comparée au petit nombre des mots populaires où *c* tendait à devenir muet, a dû faire illusion aux grammairiens ; ils ont cru que cette disparition de *c* était un vice de prononciation et ils s'y sont oppo-

1. Par là s'explique l'indécision dans l'orthographe de certains mots : *escarbol* ou *escarbo*, *crapau* et *crapaud*, *encant* et *encan*, etc.

2. Dans les mots terminés par *p*, *t*, *s*, on en trouve où la consonne se fait entendre. C'est un phénomène qui s'explique assez facilement. D'abord quelques-uns de ces mots sont savants ou étrangers. Peu à peu d'autres, qui étaient anciens, tels que *cap*, *cep*, *préciput*, *jadis*, *hélas* ont suivi leur analogie, fort lentement du reste.

D'autres fois le radical verbal, où la consonne survivait, agissait sur le substantif verbal qui en avait été tiré. L'analogie de *buter* influait sur *but*, celle de *heurter* sur *heurt*.

Enfin l'écriture, le souci de distinguer des « homonymes » a eu son influence. *Mœurs*, *sens* avec une *s* ne risquaient plus de se confondre avec *meurs* et *sang*.

3. Les graphies témoignent de ces hésitations : *luc et luth*, *paletoc* et *paletot*, *arsenac* et *arsenal*, *cotignac* et *cotignat*, *lilac* et *lilas*. Dans Maynard (1646, p. 292) *arsenacs* rime avec *almanachs* ; de même *cotignac* : *estomac* (Loret, 20 janv. 1664, v. 43 ; Martin, *Ec. de Sal. en vers burl.*, 21 et 38).

sés le plus possible. Pour faire triompher leur prononciation, ils ont très habilement su l'insinuer dans l'usage littéraire, puis dans l'usage des gens distingués. On prononce un *coq* ou un *co*, selon Hindret; mais au sens figuré on dit toujours *coq*..... *Avec* était prononcé par beaucoup de gens *ave* devant une consonne : *ave moi* ; c'est une faute, affirme Vaugelas ; Chapelain et Patru déclarent que cette faute était dans l'habitude populaire ». De fait elle resta fréquente, même dans la France du Nord, jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, et on peut affirmer qu'au XVIIe, il n'y avait que les plus instruits qui fissent entendre *c* ; c'était peut-être l'antique forme *avecque* ou *avecques* rejetée de l'écriture qui persistait dans *avec* (Voir t. III, 348) ; en tous cas *avec* triompha dans le discours soutenu (Th., II, 127).

*F*. — Les mots terminés en *f*, furent, comme les précédents, contrariés dans leur évolution. Dès le XVIe siècle, le *f* tendait à s'amüir, et H. Estienne notait cette modification, dont l'usage se généralisait. Au commencement du XVIIe, dans la prononciation vulgaire, elle est faite : *f* est muet. Mais une réaction se produisit. A la Cour, on estima que c'était là une chose qu'il fallait laisser au « peuple grossier ». Et cette opinion finit par triompher des tendances phonétiques naturelles, mais fort lentement.

Devant consonne, on disait au XVIIe siècle, sans *f*, comme de nos jours : *che(f)-d'œuvre*, *cer(f) volant*, *ner(f) de bœu(f)*, *le bœu(f) gras*. On disait aussi *du bœu(f) salé*, un *œu(f) de pigeon*, *un habit neu(f) mais laid*. Et jusqu'au XVIIIe, rien ne fut changé à cet usage. C'est dans les mots *juif*, *suif*, ordinairement prononcés *jui*, *sui*, même devant voyelle, que *f* commença à reparaître à la lecture (Th., II, 137)[1]. Les mots savants en *if* étaient en effet fort nombreux, il est probable qu'ils agissaient ici directement sur les mots populaires. Toutefois, même au temps de Raillet (1664), le mot *chétif* n'avait pas encore subi cette analogie, on disait, comme aujourd'hui en Bourgogne : *un chti garçon* (Th., II, 172)[2].

## LES CONSONNES *L* ET *R*

*L*. — Ici la question devient plus obscure et plus complexe, et il importe d'examiner en détail les divers cas.

I. Après *ou*. — *L* était muette dès le XVIe siècle, même dans *saoul*.

1. On voit *Juif* rimer avec *vif* dans *Elomire hypocondre*, 1670, act. 4 ; *Div. com.*, sc. 2.

2. Certaines rimes montrent la restitution de *f*. Ainsi *chetifs*, *atentifs*, dans Loret, 20 déc. 1664, v. 241. *Apprenti*, *bailli* n'ayant pas conservé *f* dans l'écriture, restèrent tels quels.

II. Après *o*. — Il semble qu'aujourd'hui encore les mots en *ol* aient gardé une prononciation très ancienne : *un fol amour*, *un amour fou*. En réalité ils l'ont reprise. Au XVI[e] siècle, on disait : *cou*, *licou*, *fou*, etc. (Th., II, 186). Si on écrivait *col*, c'était par superstition étymologique, et à cause des féminins en *ole*.

Toutefois les grammairiens du commencement du XVII[e] siècle trouvèrent cet usage digne du grossier populaire, — c'est le mot de Maupas — et préférèrent *col*. Cette délicatesse ne prévalut pas, et dès le temps de Ménage, *ou* était admis. *Col* était conservé seulement dans les expressions d'anatomie (*haussecol* passait avec lui). *Fol*, commode aux poètes, fut déclaré meilleur devant un substantif que ce mot qualifiait (*fol amour* à côté de *fou à lier*), *mol* parut plus poétique que *mou*, même devant consonne. En fait, l'influence des féminins a dû contribuer à troubler les tendances phonétiques [1] (Th., II, 186-9).

III. Après *u*, deux classes de mots étaient admises depuis le XVI[e] siècle. Dans l'une (*cul*), *l* était muette ; dans l'autre, sous l'influence des mots savants et des radicaux des verbes, *l* se prononçait : *calcul*, *cumul*, *nul*, *recul*, *consul*. Le XVII[e] siècle ne changea rien à cette répartition.

IV. Après *œ*, *l* était en général muette, même là où on l'écrivait : *espagneul*, *filleul*, *tilleul*. La restauration est du XVI[e] siècle dans *linceul*, elle est postérieure dans les autres ; Loret écrivait encore *des tilleux* (15 novembre 1653, v. 159). *Moyeu*, *camayeu* n'ont jamais été refaits.

V. Après *i*. — Le mot le plus intéressant est *il*. *L* y était muette au commencement du XVI[e] siècle. Mais certains grammairiens, comme Saint-Liens et H. Estienne approuvaient qu'on l'y prononçât. Au XVII[e], on admit *i* devant consonne, et dans la forme interrogative *dit-il*. Milleran considère encore *il* comme pédant et peu courtisan. Mais Chifflet demande *il* partout ailleurs, et tous les grammairiens, à la suite d'Hindret, jugent *il* plus élégant. Il était aussi plus commode pour leurs distinctions syntaxiques (Voir sur *qui* et *qu'il* au t. III, p. 293).

D'autres raisons amenèrent la restitution de *l*, dans d'autres mots, ainsi l'analogie de *mille* dans *mil*. Les mots savants *exil*, *subtil*, *volatil* faisaient analogie, et *fi(l)*, où auparavant l'on n'enten-

1. Les poètes burlesques ont rimé ces mots aux mots en *ol* : *De ce qu'ils ont été si fols D'avoir croyance aux Espagnols* (Loret, 27 fév. 1655, v. 113) ; *Il étoit sans fraude et sans dol Il n'étoit ni lâche ni mol* (Id., 11 fév. 1652, v. 27) ; *Ils ont vu que les Espagnols Etoient trop tardifs ou trop mols* (Id., 9 août 1653, v. 79). Le fait ne prouve pas grand'chose.

dait *l* que dans les expressions *de fil en aiguille* et *donner du fil à retordre*, devint *fil*. Dans *vil*, les adjectifs savants et l'influence du féminin ramenèrent *l*.

VI. Après *e*. — Ici les contradictions étaient nombreuses. M. Rosset dit à ce sujet (p. 255) : « A l'intérieur d'un mot phonétique, *bel*, par exemple, avait la forme *beau* devant une consonne, *bel* devant une voyelle ; à la fin d'un mot phonétique, devant une pause, le mot *bel* pouvait hésiter entre *beau* et *bel*... et peut-être aussi prendre la forme *be*, phonétiquement produite par la chute régulière de *l* final » comme dans *qué* (*quel*), *Noé* (*Noel*), *Miché* (*Michel*).

Cet amüissement de *l* ne pouvait pas se généraliser dans la langue correcte des savants et grammairiens. Depuis le x^e^ siècle, en effet, entraient sans désemparer dans la langue française, des mots empruntés d'abord au latin, puis, au xvi^e^ siècle, à l'italien et au provençal, qui étaient terminés par *l* ; leur origine savante et le souci étymologique leur conservait ce *l* final.

Ces mots qui, au xii^e^ et xiii^e^ siècle, ont résisté à la vocalisation de *l*, ont résisté de même au xviii^e^ siècle à la tendance à l'amüissement de *l*. Leur nombre a permis à des mots comme *appel* et *dégel*, qui étaient des substantifs verbaux et comme tels conservaient volontiers le radical des verbes, de ne pas suivre la tendance générale à rendre *l* muet ; ils ont retenu en outre des substantifs comme *fiel*, *ciel*, *miel*, qui auraient dû perdre *l*, et où Chifflet assure qu'on le prononce (Th., II, 179). *Autel*, *hôtel*, *mortel*, *sel*, *tel* ont, eux aussi, subi l'influence savante. Mais la conservation de *l* y est dûe en outre à une influence analogique que l'on va apercevoir plus nettement dans les mots terminés en *al*.

VII. Après *a*. — Ici, dit M. Rosset (p. 257), « la prononciation est encore plus compliquée. La tendance à l'amüissement de *l* est attestée par un certain nombre de mots où la graphie hésite entre diverses consonnes finales », ainsi pour *arsenal*. Suivant Vaugelas, *arsenal* est le plus usité ; mais, en parlant, on prononce plutôt *arsenac*, au contraire on écrit plus volontiers *arsenal* (Th., II, 181). Ménage est pour *arsenac*. La discussion dura longtemps. Au temps de Féraud on entendait encore *arsena*. Pour *estomac*, Bérain note qu'il faut écrire *estomac* et non *estomal* ; c'est qu'on prononçait *estoma* (Id., 127 et 181). De même les doubles graphies *bocal* ou *bocar*, *brancal* ou *brancar*, *brassal* ou *brassard* (Id., II, 178) laissent supposer que *l* et *r* étaient également muets.

Quoi qu'il en soit, la finale *al* s'est maintenue en français. Sans doute l'influence des mots savants terminés en *al* a pu être partielle-

ment cause de ce maintien. Mais il faut remarquer que ces mots savants se sont soumis à la double forme : *al* singulier, *aux* pluriel, à l'imitation des mots populaires ; et cela sans aucune nécessité phonétique, car *l* dental, tel qu'on le prononçait au XVI$^{e}$ siècle, était très différent de *l* palatal, qui s'était autrefois vocalisé en *u*. Cette formation archaïque du pluriel à laquelle les mots savants se sont soumis, prouve donc une action très forte des mots populaires sur les mots savants. Et par suite, il semble qu'on ne puisse pas expliquer la conservation de l'*l* final exclusivement par une influence savante.

Il est probable qu'il faut y ajouter une raison d'analogie morphologique. Sur les 250 à 300 mots en *al* que possède le français moderne, il y a seulement 26 substantifs ; tous les autres sont des adjectifs Les adjectifs, grâce au féminin singulier et pluriel, conservent régulièrement la consonne *l* (*loyale*, *loyales*), très nettement prononcée, et à l'abri de tout amüissement. Cette forme féminine a sauvé la consonne *l* du masculin ; ou plutôt, des mots comme *loyal* ont un féminin écrit *loyale*, mais dans la langue parlée ce sont des adjectifs à forme commune, prononcés de même avec *l* final aux deux genres. Cette reformation par le féminin était du reste favorisée, il importe de l'ajouter, par ce fait que le masculin *loyal* était toujours resté *loyal* devant une voyelle suivante : *loyal ami*.

Les substantifs en *al* ne subissaient pas cette action du féminin, aussi, dans la langue populaire, on les trouve très communément au singulier avec la forme du pluriel en *au* : *chevau*, *bestiau*, etc. Si la langue littéraire a fini par garder les deux formes *cheval* et *chevaux*, c'est que la graphie et la tradition ont permis aux grammairiens de les imposer, en s'appuyant sur l'analogie des adjectifs correspondants où *al* se conservait, pour les raisons qu'on vient d'exposer. Les noms en *al* ont été maintenus grâce aux adjectifs.

*R*. — Il importe dans ce cas, où l'analogie a joué un très grand rôle, de considérer à part les diverses espèces de mots.

I. *Verbes*. — Dans tous ceux qui n'ont pas l'infinitif en *er*, une tendance très nette se manifeste. L'usage populaire, au XVII$^{e}$, est non seulement de prononcer *r* là où on écrit *re*, *rendr*(*e*), mais de le faire reparaître dans *ir*. Ménage l'eût voulu sonore à la rime seulement (*O*., I, 253). Si les autres grammairiens recommandent de faire peu sentir *r* dans *finir*, c'est que le peuple l'allongeait *finir*(*e*) (Th., II, 162, 148). M. Rosset (p. 265) pense qu'un phénomène aussi surprenant ne peut être dû qu'à une assimilation morphologique. « La désinence *re* des verbes de la quatrième conjugaison a pu, dit-il, se généraliser aux verbes dont l'infinitif n'est pas en *er*. Mais

tandis que d'habitude une désinence en supplante une autre, ici il y aurait eu non pas substitution de désinences, mais renforcement de désinence par agglutination de la désinence *re* (*rendre*) ». En d'autres termes, *i* de *fini*(*r*) se serait trouvé ramené à *finir*(*e*).

Je ne pense pas que *r* ait jamais cessé de se faire entendre dans les infinitifs en *oir*. Mais, si la théorie ingénieuse de M. Rosset se trouve réduite par cette observation, elle n'est aucunement détruite. Il faut seulement ajouter que la présence d'un infinitif en *oir*, où *r* sonnait, s'est ajouté à l'influence de l'*r* du type *rendre*.

A la première conjugaison, les faits sont différents. Une foule de grammairiens, de Maupas à Regnier : Chifflet, Marg. Buffet, la *Grammaire générale*, Ménage, Th. Corneille recommandaient de prononcer *r*, au moins dans le discours public et dans la déclamation. De là les rimes si communes, *calmer*, *la mer* [1].

Mais Vaugelas s'étonna que des gens qui parlaient bien dans la conversation ordinaire et disaient *aimé*, fissent, quand ils lisaient, entendre *aller* comme s'il y avait *allair*, avec un *è* et un *r* (Th., I, 58). Vaugelas voulait ici *é*, « qui est la vraie prononciation ».

1. Rosset (*o. c.*, 267), cite une foule d'exemples :

*— Grand Dieu, qui fais naistre et calmer,*
*Et sur la terre et sur la mer,*
*Nostre crainte et nostre assurance,*
*Preste l'oreille à ceux qui reverent tes loix.* (Racan, II, 170.)
*Et sur mes pavillons je voy déja dans l'air*
*La Victoire voler.* (Id., *ib.*, 88.)
*Semblables à ces fleurs que l'on ne peut sauver*
*Des rigueurs de l'hyver*, (Id., *ib.*, 89.
*Des communes intelligences*
*Que l'esprit ne sçauroit cacher,*
*Par les sentimens des sciences,*
*Se communiquent à la cher.* (Théoph., I, 39.)
*Qui ne s'estonneroit, entendant reciter*
*Que les oyseaux frappés du venin de cét air...* (Ant. Corneille, 68.)
*Il porte dans le flanc un cœur pestry de chair;*
*La perte d'une mere a droit de le toucher.* (Id., 79.)
*— De l'element nitreux le monstre le plus fier*
*Se rendroit plus sensible en m'escoutant prier.*
*— Mais Ovide m'apprend dedans son Art d'aimer*
*Qu'au veritable Amant rien ne doit estre amer.*
*— Mais je ne parle plus qu'à la fille de l'air!*
*Elle a fermé l'oreille, et vient de s'en aller.* (Gil. de la Tessonn., *Desniaisé*, II, 7.)
*— Qu'ils viennent, ces faiseurs de mariage en l'air;*
*Ils auront le plaisir de m'entendre parler.* (Montfl., *Le Coméd. poete*, II, 3.)

Il y a bien d'autres rimes analogues, jusque chez les classiques. Voir Souriau, *Evolution du vers fr.*, 279. Molière accommode *douter* et *Jupiter* et nombre d'autres. Toutefois, si nous sommes sûrs que lui faisait sonner *r*, il se peut au contraire que d'autres poètes aient rimé : *Jupité* avec *douté*(*r*), *ché*(*r*) avec *mé*(*r*). Vaugelas s'est trompé à ce sujet, quand il a parlé de la façon dont on prononçait dans l'Ouest.

Cette prononciation finit en effet par s'imposer, mais longtemps après [1].

Ces faits phonétiques eurent toutes sortes de conséquences. Les verbes se trouvèrent classés par la force analogique en deux catégories, comme ils le sont encore aujourd'hui : 1° ceux qui ont le présent en *s* et l'infinitif en *r* : *finis*, *vois*, *crois*, *ris*, *finir*, *voir*, *croir*(*e*) *rir*(*e*) ; 2° ceux qui ont le présent en *e*, l'infinitif en *é* : *aime*, *aime*(*r*). Les premiers allaient continuer à tirer leur futur de l'infinitif, les seconds le formaient désormais du présent + *rai*.

On peut aussi rapporter à ce changement des faits qui paraissent d'abord n'avoir aucun rapport avec lui, comme la disparition de l'infinitif substantivé. Du moment que le *marche*(*r*) sonnait comme le *marché*, le *tue*(*r*) comme le *tué*, la formation ne pouvait se continuer. L'esprit de l'auditeur se portant naturellement vers le participe substantivé, si commun, il eût été exposé aux plus grossiers contre sens.

II. *Noms en ER*. — L'hésitation fut grande aussi. On entendait d'une part des finales en *è* + *r : enfer*, d'autre part des finales en *é* sans *r : berger*. Il est vraisemblable que, dans le premier cas, *r*, protégé longtemps par une consonne tombée ensuite, n'avait été que plus tard exposé à l'amüissement général des finales. Quoi qu'il en soit, Frémont d'Ablancourt est seul à noter ici une tendance de *r* à l'affaiblissement. Les grammairiens n'ont pas eu grande peine à maintenir *r* ; il n'était pas vraiment menacé. Donc la prononciation de la finale écrite en *er* était ou bien un *é* sans *r* : *cavalier*, ou un *è* + *r : fier*, comme aujourd'hui. Point de noms en *é* + *r* ni en *è* sans *r*. Les mots nouveaux se rangeaient dans une des deux séries [2]. Le mot *cuiller* offre un exemple frappant des changements qui se produisent. On avait dit *cuillé*. La restitution de *r* entraîne le changement de *é* en *è* : *cuillèr* [3].

On remarquera sans peine le lien étroit qui unit cette loi à celle que nous avons exposée au sujet des noms écrits *ère*, en réalité pro-

1. Des préceptes des théoriciens on garde l'*r* en liaison : *aimé-ren haut lieu*.

2. Les mots *familier*, *altier*, *singulier*, *particulier* faisaient entendre *r* final, l'*è* y était ouvert (Th., II, 159).

3. Les poètes présentent en grand nombre des rimes inexactes où on a confondu *é* et *ér* (Voir M. Rosset, *o. c.*, 270) :

> *Afin de rafraischir ceux qu'il tenoit si chers,*
> *Les rochers amolis se changeoient en fontaines*
> *Quand leurs cœurs endurcis se changeoient en rochers.*
> (Racan, II, 248, cf. *Ib.*, 121.)

> *Car c'est sa fille unique, et le bruit court d'hier*
> *Qu'il a tüé pour elle un jeune Cavalier.*
> (Boisrob., *Les appar. tromp.*, I, 1 ; cf. *La folle gageure*, V, 13.)

noncés *èr*. Elle est restée depuis en vigueur et explique nos féminins: *dernier*, *dernière* [1]. Toutefois il n'est pas sûr que *er* n'ait pas ici été maintenu assez longtemps sous l'influence du féminin (cf. Rosset, *o. c.*, 271 et Th., II, 148).

III. Les mots en *our*, *or*, *ir*, *ur* sont en majorité savants. Les mots populaires qui avaient perdu *r*, dont j'ai parlé au tome II, p. 271 : *plaisi(r)*, *toujou(r)s*, *acco(r)t*, *suppo(r)t* subirent l'analogie des mots savants, et reprirent la consonne.

Après *a*, l'amüissement s'arrêta aussi. La confusion qui a régné longtemps entre des formes comme *brancard* et *brancal*, *bocard* et *bocal*, *poignard* et *poignal*, cessa peu à peu.

Après *eu*, la restitution fut très tardive (cf. Th., II, 271). Dans la conversation, jusqu'en 1660, on disait *procureu*, *laboureu*. C'est à partir de cette date que l'influence des théoriciens commença à se faire sentir. Elle ne s'exerça pas sur tous les mots en même temps, ni de la même manière (Th., II, 166). Dans les mots savants, dit M. Rosset (p. 272), la restitution de *r* est certainement dûe à l'influence du latin. « Quand les noms viennent tout entiers du latin par le seul changement d'*or* en *eur*, comme *orateur*, *auteur*, etc., c'est une règle qu'on fait sonner *eur* à la fin, suivant Bouhours (Th., II, 164). Cette restitution a été fortement aidée par le fait que beaucoup de ces mots étaient féminins (*la blancheur*) ; et comme on l'a vu à propos de *cuiller*, c'était une tendance de donner une désinence féminine, c'est à dire de prononcer la consonne finale aux mots du genre féminin. Ce fait explique que cette restitution savante ait triomphé en somme assez vite ».

Pour les termes concrets, ceux qui n'avaient pas de féminin en *euse* se prêtaient plus facilement à la restitution de *r*. Hindret le dit explicitement : on ne dit point *amateux*, *exécuteux*, *imposteux*, *raporteux*, parce que ces mots n'ont point de féminin (Th., II, 167) [2];

*Eh bien ! vous le verrez, je veux vous l'accorder !*
*Mais, si c'est un Fantôme, un corps qui n'est que d'air,*
*N'aurez-vous point de peur ?*
(Th. Corn., *Feint Astrol.*, III, 6 ; cf. *Am. à la Mode*, I, 1.)

*C'est, n'en déplaise au sexe, un plaisir bien léger ;*
*Dès qu'on le prend, il cesse d'être,*
*Et toujours il coûte trop cher.*
(Perrault, *Barbe bleue, Moralité.*)

Boileau fera rimer *hier* et *Garnier* (*Lutrin*, IV, v. 175-176); *altiers* et *fiers* (*Art poétique*, III, v. 133-134).

1. Les mots en *air* ont toujours fait entendre *é*+*r*.

2. Toutefois on disait *vainqueu*. Chapelain dans une *Lettre* à Balzac du 14 août 1638 conseille de changer *vainqueux* en *maistres* dans les vers suivants : *C'est assez de chanter les grandes actions Que firent nos ayeux Maistres des nations.* On évite ainsi le son pareil de *vainqueurs* et d'*ayeux*.

l'influence savante pouvait donc s'exercer plus librement en ce cas-là.

Ceux qui avaient un féminin en *euse* étaient plus attachés à la prononciation *eu* ; la forme féminine était un obstacle considérable à la restitution de *r* ; cependant les grammairiens sont arrivés à rétablir cet *r*. Ils ont attribué à la prononciation de *r* un caractère plus élevé : « Quand on parle simplement et sans émotion, on parle comme s'il y avait *eux : c'est un flateux*. Au contraire, quand on le prend sur le haut ton, qu'on parle avec emphase et qu'on s'échauffe en parlant, on prononce *eur : c'est un hardi menteur*, dit Bouhours » (Th., II, 167). La graphie *eur* aidait aussi [1].

L'étymologie, la graphie, la distinction des styles ont ainsi servi, à des degrés divers, de moyens aux grammairiens qui, depuis Bouhours jusqu'à Domergue, ont travaillé à faire prononcer un *r*, qui avait été muet dès avant le XVI^e^ siècle, et y ont finalement réussi. C'est un bel exemple de l'influence des théoriciens sur la prononciation moderne.

Conclusion. — Les consonnes sourdes finales ont donc, au XVII^e^ siècle, une histoire à peu près commune. La tendance qui poussait à les amüir a été contrariée souvent, parfois arrêtée. Il y a ici une opposition visible entre la phonétique populaire et les influences savantes, l'écriture, l'étymologie, les prescriptions grammaticales. Mais la cause générale et profonde est dans l'existence des mots savants, rarement employés dans la conversation et souvent lus, dont la finale se conservait. Dans certaines séries où ils étaient peu nombreux, leur présence n'a pas eu d'influence sur les mots populaires ; en ce cas, les consonnes qu'ils faisaient entendre n'ont pas reparu dans les mots populaires, ainsi *p*, *t*, *s*. Très nombreux dans d'autres séries, ils ont déterminé un mouvement général de restitution des consonnes, et les mots populaires ont repris *c*, *f*, *l*, *r* final, là du moins où la graphie avait conservé la consonne. Ces transformations ne s'achèveront qu'au XVIII^e^ siècle. Elles sont commencées partout avant 1700.

## CONSONNES SONORES FINALES

Elles étaient fort peu nombreuses. La loi qui les faisait passer

1. Déjà Lanoue avait constaté qu'on disait *menteu* et *menteur*; il n'aimait pas *menteu*, mais il avouait que cette dernière terminaison est plus étrange en l'écriture qu'au parler (Th., II, 166); on conserva donc l'orthographe *eur*, en notant qu'elle était inexacte. En 1835 l'Académie écrit encore : « *oublieur*, on prononce *oublieux*. » En 1878, elle a supprimé cette note ; *oublieur* se prononce désormais tel qu'il est écrit.

aux sourdes correspondantes existait toujours. *Job* se prononçait *Jop; David* : *Davit* ; *nord* : *nort.* C'est seulement au début du XVIIIe siècle qu'on considère cette prononciation comme Suisse (Boindin, 1709, Th., II, 115). Le *g* qui s'était prononcé *k* dans *étang*, *rang*, était tombé à partir d'Oudin. Il ne subsistait que dans *joug* (*jouk*) et *bourg* (*bourk*) [1].

La chute de *e* féminin fit entrer dans le lexique une foule de mots terminés en consonne sonore, mais, sans doute parce qu'il y subsistait des traces de la voyelle, la consonne devenue finale se maintint, ainsi que je l'ai remarqué plus haut : *viv*(*e*).

## LES CONSONNES FINALES EN LIAISON

Avant Chifflet (1659), personne n'a posé avec netteté la question des consonnes finales en liaison [2]. Jusque là, il semble que pour personne il n'y ait de doute. A l'intérieur d'un « mot phonétique », les mots sont liés étroitement : la consonne finale d'un mot s'articule avec la voyelle du suivant (Th., II, 6). En fait, s'il fallait s'en fier à cette règle, on eût dit *des gens inconnus*, avec un *s*, et cela n'était pas.

Il n'est même pas sûr qu'on dît toujours *des genz inconnus.* Une consonne, muette devant consonne, tendait à rester muette aussi devant voyelle. Hindret avoue que les Français hésitent entre : *dè janz inconnu* et *dè jan inconnu.* « De cent personnes qui parleront dans une conversation, quelles qu'elles soient, il y en aura bien quatre-vingts qui ne prononceront pas les consonnes finales ». Sur quoi Hindret ajoute qu'il n'entreprendra pas de dire lequel est le meilleur (Th., II, 9).

« Cependant, remarque M. Rosset (p. 278), il y avait déjà des distinctions très nettes, d'après lesquelles, en beaucoup de cas, l'usage était fixé. D'abord, il faut observer que le fait même des liaisons était naturel à la prononciation populaire. Les grammairiens relèvent et condamnent des prononciations comme *on-z-a*, *un laid-z-homme* (Cauchie, 1570, Th., II, 61) ; *on-z-ouvre*, *on-z-ordonne* (Vaugelas, Th., II, 34) ; *j'ai-z-été*, *je l'ai-z-appris*, *je l'ai vu-z-aussi*, *on-z-an a vu* (Lartigaut, 1669) ; *j'ai-z-eu*, *il a-z-eu* (Hindret, 1687)... *avant-z-hier* (Buffet, Ménage, Vaugelas, Th., II, 61) ; — *il a-t-ouï*, *il va-t-où j'ai dit* (H. Estienne, Marguerite Buffet, Hindret, De la Touche, 1696, Th., II, 241) ; — « *je n'en ai point-n-eu* (Hindret, Th., II, 91) ».

1. *Gaz*, mot inventé par Van Helmont, sonnait en *s*. Furetière l'écrit *gas*.
2. Voir sa *Grammaire*, éd., 1680, p. 242.

Elles indiquent que le peuple avait toujours une répugnance naturelle aux hiatus, et que, pour les résoudre, il intercalait entre les deux voyelles une consonne : *t*, *z* ou *n*, sans se soucier de l'ancienne consonne finale.

Si l'on essaye de se rendre compte des règles proposées par les grammairiens, on voit d'abord qu'un certain nombre de locutions toutes faites ont naturellement gardé l'ancienne prononciation. Par définition, ces locutions conservent leur prononciation immuable aussi longtemps qu'elles existent ; ce sont des mots où l'on ne distingue plus les divers éléments. On fait la liaison dans : *quant à nous* (Chifflet, Th., II, 89) ; *au doigt et à l'œil* (d'Aisy, Id., 92) ; *de font en comble* (Id., 110), *sanc et eau* (Id., 118), *de clerc à maître* (Id., 132), *franc-alleu*, *franc archer*, *franc arbitre*, *franc étourdi*, *de franc étable*, *franc ivrogne* (Id., 131), etc.

Ces locutions mises à part, il y a quelques mots pour qui les grammairiens ont prescrit des règles particulières de liaison : *Froid* suivi de voyelle se prononce avec un *t* : *froit horrible*, *froit orateur* (De la Toûche) ; de même *secont accident* (Regnier, Th., II, 110) ; *joug* et *sang*, dans les mêmes conditions, se prononcent avec un *k* final : *jouk insupportable* (Hindret) ; *un sank impie* (Regnier) ; de même *long* et *rang* : *ce lonk amas d'aieux* (Hindret), *un rank élevé* (De la Toûche, Th., II, 118).

*P* fait liaison dans les mots *coup*, *trop*, *beaucoup*, en style élevé : *coup à faire* (Hindret), *trop attendu*, *beaucoup attendu* (Chifflet, Th., II, 121).

Ailleurs il s'est fait un compromis entre l'ancien usage, où la consonne finale s'articulait avec la voyelle initiale de n'importe quel mot suivant et les tendances populaires récentes qui allaient à l'amüissement général de la consonne. La date où ce fait s'est produit peut être fixée au second quart du XVII^e siècle. En 1624, une grammaire anonyme déclare que tant qu'on ne fait pas une pause, les mots doivent être liés les uns aux autres comme par une chaîne. En 1659, Chifflet professe que cette liaison n'a lieu entre deux mots que si le premier sert de régime ou de déterminatif au mot suivant : adjectif devant un substantif, préposition devant le complément qu'elle introduit, verbe devant son complément direct, sujet devant le verbe. En 1687, Hindret répète et précise cette règle, qui est encore la nôtre (Th., II, 8).

C'est ainsi que désormais les déterminatifs du verbe qui, étant atones, précédent le verbe (pronom sujet, pronom complément), font liaison avec le verbe et entre eux ; les déterminatifs

atones du nom (article, adjectifs pronominaux, noms de nombre, adjectifs), font de même liaison avec le nom qu'ils précèdent et entre eux [1].

1. Les consonnes muettes, prononcées en liaison, sont prononcées, les occlusives avec l'articulation sourde, *p*, *t*, *k*, les constrictives avec l'articulation sonore *z*, *v*, les nasales en dénasalisant la voyelle précédente. Mais l'influence de l'écriture a changé, au XVII[e] siècle, pour les voyelles nasales, cette prononciation traditionnelle.

Pour ces consonnes, la prononciation a été double dès le XVI[e] siècle. Le peuple faisait la liaison en dénasalisant la voyelle ; les grammairiens sont en général tous d'avis qu'elle doit rester nasale.

Mon lecteur me saura gré sans doute de lui apporter, sur cette difficile question des liaisons, le témoignage explicite de Dangeau : « Notre langue... suprime dans la conversation l's des mots *nous*, *vous*, *nos*, *tes*, *dans*, l'*l* du mot *il*, etc. elle les suprime toujours devant une consone, et l'on prononce *nous marchons*, come s'il y avoit *nou marchon*, *il parle* come s'il y avoit *i parle*, etc. elle les suprime même quelquefois devant des voyèles dans *irons nous à Paris*, l's ne se prononce point, et l'on prononce come s'il y avoit *iron nou à Pari*. On ne prononce point non plus l'*l* dans *voit il aujourdhui* qu'on prononce come s'il y avoit *voit-i aujourdhui*. Mais si un mot terminé par une de ces consones qu'on suprime, precede imediatement un autre mot, qui comance par une voyèle et avec qui il soit intimemant uni come un pronom personel avec son verbe, une preposition avec son nom, un adjectif avec son substantif, un adverbe avec son verbe ou avec son adjectif, alors pour éviter le bâillement, on fait revivre la consone qui avoit été suprimée, par exemple l's du pronom personel *nous* avoit été suprimée dans *nous marchons*, qu'on prononce *nou marchon*, et dans *irons-nous à Paris*, qu'on prononce *iron-nou à Pari*, cète *s*, on la fait revivre dans *nous alons*. parce que *alons* est le verbe du pronom personel *nous*. Tout de même l'*s* du pronom personel *vous* ne se prononce point dans *vous dites*, dans *partirés-vous aujourdhui*, mais elle se prononce dans *vous irés*, parce que *irés* est le verbe du pronom personel *vous* ; tout de même encore on fait revivre l'*l* de *il* dans *il examine*, l'*s* de *dans* en ces mots *dans Aténes*, l's de *grands* dans *de grands homes*, le *t* de *fort* dans *fort avare*, parce que *examine* est le verbe du pronom personel *il* ; que *Aténes* est le nom de la préposition *dans* ; que *homes* est le substantif de l'adjectif *grands* ; que *avare* est l'adjectif de l'adverbe *fort*. Le pronom personel est si intimemant uni avec son verbe que ces deus mots se prononcent sans aucun intervale entre deus, et ainsi s'il y a quelque bâillement, il est trop sensible. on ne le peut soufrir, et pour l'éviter, on fait revivre la consone : je dis la même chose de l'union intime, qui est entre la preposition et son nom, entre l'adjectif et son substantif, entre l'adverbe et son verbe, entre l'adverbe et son adjectif, cète union intime qui fait qu'on prononce les mots sans aucun intervale qui les separe rendroit le bâillement trop sensible, et pour l'éviter on fait revivre la consone ».

« Si dans les cas dont nous venons de parler, les bâillemens qui arivent par la rencontre de deus voyèles, sont si insuportables, et qu'il soit vrai que nos voyèles sourdes soient de vraies voyèles, notre langue prendra le même soin pour éviter les baillemens qu'elles pouroient causer. Voyons ce qui arive : Si le mot de *on* qui est un pronom personel indefini, se trouve devant un verbe qui comance par une voyèle, par exemple dans ces mots *on apèle*, et qu'on lui laisse sa prononciation ordinaire, il causera un bâillement. Pour l'éviter, il faut mètre une *n* entre *on* et *apèle*, et prononcer come s'il y avoit *on napèle*. Si ce mot *on* avoit precedé une voyèle qui n'eût pas été cèle de son verbe, on n'auroit point mis de *n* entre *on* et la voyèle : par exemple dans ces mots *ira t'on aujourdhui*, *on* precede la voyèle *au* ; mais je prononce sans mettre une *n* avant *aujourdhui*, et je laisse a *on* sa prononciation sourde telle qu'il l'auroit devant une consone, telle qu'il l'auroit par exemple dans ces mots *on parle*. Ce que j'ai dit du pronom *on* devant son verbe, je le dis de l'adjectif *bon*, devant son substantif, dans ces mots *bon enfant* : du pronom possessif *mon* devant son substantif dans ces mots *mon ami* : de la préposition *en* devant son nom dans ces mots *en Alemagne* : de l'adverbe *bien* devant son adjectif dans ces mots *bien apris* : du même adverbe *bien* devant son verbe dans ces mots *pour bien écrire*. Dans tous ces cas les mots *bon*, *mon*, *en*, terminés par des voyèles sourdes se trouvent devant des mots ausquels ils sont étroitement unis, et qui comancent par des voyèles. Cète union

Voici comment un contemporain figure les liaisons dans cette phrase, *Comme les espics vuides se dressent en haut*, *et les pleins se baissent*, *ainsi les ignorans et les présomptueux sont altiers*, *mais les sages*, *modestes et humbles*: *Kunme lås åpi vüide se dreßt an hoht | å lå plin se båß/t inßi lås injorans å lă presentůô sunt altiehr | må lå saschå modests å ůnble* (Kolhans, *Gramm. Gall.*, 86).

intime serre la prononciation, et rend le choc des voyèles sourdes avec les autres plus sansible, l'oreille ne le peut suporter, et pour l'éviter elle a mis des *n* après le son de la voyèle sourde, et on a prononcé *bon enfant*, come s'il y avoit eu *bon nanfant* : *mon ami*, come s'il y avoit *mon nami* : *en Alemagne* come s'il y avoit eu *en nalemagne*: *bien apris*, come s'il y avoit eu *bien napris* : *pour bien écrire*, come s'il y avoit eu *pour bien nécrire* » (*Essais de Granmaire*, 1700, 43-52).

# APPENDICE

## SPÉCIMENS DE PRONONCIATIONS FIGURÉES.

Nous avons quelques spécimens d'écriture phonétique qui peuvent donner une idée approximative de la prononciation d'une phrase au XVII[e] siècle : Les plus intéressantes et les plus précises sont certainement celles de Kohlhans (*Gram. Gall.*, Cobourg, 1667, p. 91 et suiv.). Voici son Notre Père (on comprendra facilement ses principes de notation [1]), en particulier les inflexions des voyelles (*aͤ* = *e*, *oͤ* = *œ*, etc.). (Cf. les spécimens de Martin, donnés par Thurot, II, 757).

I *Notr Pehr | ki aͤsaͤßjoͤh | Tung Nung ßoaͤ ßangtifieh. Tung raͤngjoͤ viaͤnoͤ. Ta volungteh ßoaͤ faͤt | ingßi ang la taͤrroͤ | kuͤmnoh ßiaͤll. Dunnoͤnuʃohjchurdwi notr pjing kotidjing. Ae nu kitoͤ no daͤte | kummohßi nu laͤ kitungsa no daͤtoͤhr. Ae noͤ nusindwi puing-tang tangtaßiung; Maͤ nu doͤlivr du maling. Kara toaͤ aͤ loͤ raͤngjoͤ | aͤ la puͤißanßoͤ | aͤ la gloaͤr ajschamaͤs | Amén.* (Gram. Gall., 92-3.)

II *Djuͤ a telloͤmangtaͤmé loͤ mungdoͤ | ki a dunné ßung Fisuͤnikoͤ | afing koͤ kikunkoͤ kroaͤ-tang luͤi | noͤ perißoͤ puing | maͤ-saͤ viaͤternelloͤ. Kar djuͤ na puing-tangvaͤjé sung Fiß oh mundoͤ, pur kundangehr loͤ mundoͤ; maͤ-ʃa fingkoͤ loͤ mundoͤ soaͤ sové par luͤi. Ki kroaͤ-tang lui noͤ soͤrá puing kundangé : maͤ ki noͤ kroaͤ puingt | aͤ daͤjschá kundangé : kari na puingt kruͤ oh Nung duͤ Fisuͤnikoͤ doͤ Djuͤ.*

III *Ingßi konoaͤ loͤ ßaͤrf bruͤiroͤ |*
*purschaßang loͤ fraͤ daͤ- | ʃ^e oh :*
*ingsi mung koͤhr | ki ßuhpiroͤ !*
*Sfingjoͤhr | apraͤ daͤ ruͤiß^e oh*
*Va tujʃchuhr kriang | ßwivang*
*Loͤ grang | loͤ grang Diuͤ vivang.*
*Ela | dungkoͤ kan ßoͤrá-ßoͤ |*
*Koͤ vaͤrreh doͤ Djuͤ la faßoͤ.*

On traduirait très exactement les notations de Kohlhans en écriture phonétique moderne :

1. *aͤ* = ę ; *oͤ* = œ ; *eh* = ę ; *oh* = ọ ; *ß* = s ; *s* = z ; un *g* ajouté à *n* indique une nasalisation de la voyelle qui précède ; *ngj* = *ñ* ; *jsch* = *j*.

I. *Nǫtr pęr, ki ezesyœ, tõ nõ swe sãtifię, tõ reñœ vienœ, ta volõté swe fet, ẽsi ã la terrœ | kõmo sięll. Dõnœ-nuzǫjurdwi notr pẽ kotidyẽ, ę nu kitœ no detœ | kõmǫsi nu le kitõza no detœr, e nœ nuzẽdwi pwẽtã tãtasiõ, mę nu dœlivr du malẽ, cara twe e lœ reñœ, e la puisãsœ e la glwer ajames. Amęn.*

II. *Dyœ a telœmã temę lœ mõdœ, ki a dõnę sõ fizunikœ afẽ kœ kikõkœ krwe-tã lui, nœ perisœ pwẽ, me-zevieternellœ. Kar Dyœ na pwẽ-tãvweyę sõ fis ǫ mõdœ pur kõdãner lœ mõdœ; me-zafẽkœ lœ mõdœ swe sovę par lui. Ki krwe-tã lui nœ sœrá pwẽ kõdãné, mę ki nœ krwe pwẽt, e deja kõdãnę : kari na puẽ kru o nõ du fizunikœ dœ Dyœ.*

III. *Esĩ kõnwe lœ serf bruirœ,*
*purçasã lœ fre de-z^eǫ :*
*Ẽsi mõ kœr ki supirœ*
*Sẽñœr, aprę tę rwis^eǫ,*
*Va tujur kriã, swivã*
*Lœ grã, lœ grã Dyœ vivã.*
*Ẹlã! dõkœ ka sœrá-sœ,*
*Kœ verrę dœ Dyœ la fasœ ?*

# LIVRE IV

## LE VOCABULAIRE

## ÉPURATION DU LEXIQUE

## CHAPITRE I

### LE LANGAGE A LA MODE. LA MODE DE LA PAUVRETÉ

Si la restitution de types généraux, destinés à représenter la langue ou les mœurs d'une époque, n'était pas chose téméraire et contraire à la méthode historique, rien ne serait plus facile que d'imaginer le « langage à la mode de la cour » suivant la formule de la fin du siècle. Mieux vaut se reporter aux portraits qu'en ont fait les contemporains, de Callières et Boursault, qui ont peint d'après nature. On se souviendra toutefois que ces portraits sont des charges ; les personnages sont trop complets, ils réunissent en eux trop de traits qui, dans la réalité, appartenaient à plusieurs.

Dans le langage courtisan, d'où étaient exclus tant d'autres termes, entraient, bien entendu, tous les noms des colifichets de la mode, des brimborions de la toilette, des divertissements dont on « régalait » une société. Mais cela était fort peu de chose; en outre, les marchands de la rue Saint-Denis, les simples fournisseurs connaissaient aussi : *chenille* [1], *culebute* [2], *mousquetaire* [3],

1. *Chenille*, au sens d'ornement de toilette, est signalé par Boursault (*Mots à la mode*, sc. 15). —* Rich., Fur., A., Th. Corn., A 2. Je rappelle que dans ce chapitre et ceux qui suivront * signifie : se trouve dans; ⊖ signifie : manque à.

2. *Culebute*, ornement de toilette dont il est question dans Boursault (*Mots à la mode*, sc. 15). — ⊖ tous les lexiques.

3. *Mousquetaire* se trouve aussi dans Boursault (*Mots à la mode*, sc. 15). — ⊖ tous les lexiques.

*boute-en-train* [1], *tatez-y* [2], *jardinière* [3], *engageante* [4], *guespe*, *papillon* [5], *effrontée* [6], *passecaille* [7], etc... [8]. Ils en vendaient.

Un homme de cour colportait aussi quelques néologismes, mais la mode n'y était pas, et de telles audaces étaient mieux faites pour vous compromettre que pour vous recommander ; à un *dinatoire* [9], les railleurs répondaient par un *crotatoire* [10] ; à moins d'être un très grand seigneur, qui peut imposer ses usages, il était plus sage d'éviter le coup de griffe d'un La Bruyère [11].

Les sots avaient d'autres moyens, leurs *tarte à la crême*, qu'ils répétaient à tout propos [12]. Nous connaissons quelques-uns de ces

1. *Boute-en-train* : Un beau nœud de brillans dont le sein est saisi, S'appelle un *boute-en-train*, ou bien un *tâtez-y*, Et les habiles gens en étimologie, Trouvent que ces deux mots ont beaucoup d'énergie (Boursault, *Mots à la mode*, sc. 15). — ⊖ tous les lexiques en ce sens.

Le mot, que H. D. T. relève en 1751 dans l'Encyclopédie, est dans A² : On appelle ainsi un petit Oyseau qui sert à faire chanter les autres et qu'on nomme autrement *Tarin*. Et figurément on appelle aussi de la sorte dans le style familier et bas, Un homme de plaisir qui excite les autres et qui les met en train.

2. Voir le texte cité à la note précédente. — ⊖ tous les lexiques.

3. *Jardinière*. Une longue cornette... D'une dentelle fine, et d'environ un doigt, Est une *jardinière* (Boursault, *Mots à la mode*, sc. 15) ; cf. C'est la défaite des fontanges à plate couture : plus de coiffures élevées jusqu'aux nues, plus de casques, plus de rayons, plus de bourgogne, plus de *jardinières* (Sévigné, X, 25). — ⊖ tous les lexiques.

4. *Engageante*. Ces manières galantes Laissant voir de beaux bras ont le nom d'*engageantes* (Boursault, *Mots à la mode*, sc. 15) ; C'est lui qui m'a apporté de Flandre les cornettes et les *engageantes* que vous voyez. — Des cornettes et des *engageantes !* Quand une fille est prise par la tête et par les bras, elle a bien de la peine à se défendre (Regnard et du Fresny, *La Foire S^t-Germain*, a. I, sc. 11). — ⊖ tous les lexiques. H. D. T. cite un exemple de S^t-Evremond et de plus relève le masculin *engageant* (ruban porté par les jeunes filles près du sein), dans Fur., 1701.

5. *Guespe*, *papillon*. Ce qu'on nomme aujourd'hui *guespes* et *papillons*, Ce sont les diamans du bout de nos poinçons, Qui, remuant toûjours et jettant mille flâmes Paroissent voltiger dans les cheveux des Dames (Boursault, *Mots à la mode*, sc. 15) — ⊖ tous les lexiques.

6. *Effrontée*. La coëffure en arriere, et que l'on fait exprès Pour laisser de l'oreille entrevoir les attrais, Sentant la jeune folle, et la tête éventée, Est ce que par le monde on appelle *Effrontée*. (Boursault, *Mots à la Mode*, sc. 15). — ⊖ tous les lexiques.

7. *Passecaille*. Monsieur le Commandeur croid, par exemple, qu'une *Passecaille* ne veut dire autre chose qu'un air de l'Opera... Cependant une *Passecaille* veut dire presentement un porte manchon (de Callières, *Mots à la mode*, 180-1). — ⊖ tous les lexiques.

8. Voir Boursault, *Mots à la mode*, 130-3, sc. 15.

9. *Dinatoire* est un mot qu'affecte la mode et que raille de Callières : il est heure *dînatoire* (*Mots à la mode*, 92). — ⊖ tous les lexiques.

10. *Crotatoire* (de Callières, *Mots à la mode*, 91-2).

11. « Malheur pour lors à qui est exposé à l'entretien d'un tel personnage ! combien de jolies phrases lui faudra-t-il essuyer ! combien de ces mots aventuriers qui paroissent subitement, durent un temps, et que bientôt on ne revoit plus » (La Bruy., *Caract.* I, 219,).

12. Que vous importe que *Faustine* affecte un jargon pour se distinguer, et qu'elle repete vingt fois dans un quart-d'heure, un mot qui ne fait que de naitre ; les Favoris de cette espece ne tirent pas à consequence (Belleg., *Refl. sur le rid.*, 192-3). Cf. Il y a peu de personnes qui n'aïent leur mot favori, qu'ils repetent sans cesse, à qui ils ont donné leur cœur et leur tendresse (*Ib.*, 280-1) ; C'est un vice,... de faire parade

passe-partout, dignes remplaçants du *car enfin* de la génération précédente, dont l'usage se survivait [1]. Les exclamations et les formules superlatives, jouaient le premier rôle dans ces « mots de poche », les unes modestes, comme *assez* [2], les autres excessives et enthousiastes : *par merveille* [3], *en perfection* [4]; *il n'est pas permis d'avoir tant d'esprit* [5], *on n'y peut tenir* [6], *cela est violent* [7], *voilà*

trop souvent de certains mots qu'on appelle favoris, ou mots de poche, parce qu'on s'en sert à tout propos (Leven de Templ., *Entr. à Madonte*, 410).

1. *Car enfin* est signalé par de Callières (*Mots à la mode*, 10). La faveur de l'expression datait de loin : *Car enfin* n'attends pas de mon affection Un lâche repentir d'une bonne action (Corn., III, 154, *Cid*, v. 871). Marty-Laveaux signale dans son *Lex. de Corn.* (Corn., XI, 152), un passage du *Parnasse réformé* de Guéret faisant allusion à cette vogue de *car enfin*. — * A., A². — *Car enfin*, ma princesse il faut nous séparer (Racine, II, 422, *Bér.*, v. 1061); *Car enfin* je me sens un étrange dépit (Mol., IX, 133, *F. sav.*, v. 851; VIII, 570, *Escarb.*, sc. 2).

2. *Assez*, à en croire Bouhours, aurait été à la mode. Il cite des expressions comme : cela est *assez* de mon goût, j'entre *assez* dans ce sentiment. Il en est de même de *trop* (*Entr.*, 92). Selon Sorel, *assez* serait d'un emploi plus régulier que *trop* (*Conn. des b. liv.*, 1672, 422, 452). L. de Templ. (*Le Genie et la Politesse de la Lang. fr.*, 17) constate que le mot ne s'employait d'abord qu'en bonne part, mais qu'il s'emploie aussi en mauvaise (*assez* méchant), et enfin absolument (je comprends *assez*). — Vous avez l'œil fripon, la mine un peu coquette... Le teint *assez* uni, le poil *assez* blondin, Les pieds fort bien tournés, le geste *assez* badin, L'air fort escarbillard, et les mains *assez* blanches (Montfl., *Ec. des jal.*, a. II, sc. 6).

3. *Merveille* (par—). « Les jeunes gens... placent cette façon de parler dans toutes leurs conversations; les Dames ne manquent de les imiter en cela, et j'entendis dire l'autre jour à une jeune Dame de qualité qui venoit de chez un de nos Ministres, dont elle avoit été bien reçeuë, Monsieur... *m'a fait par merveille*... Je suis resolu de m'en tenir à l'ancienne maniere qui est de dire, Monsieur un tel dance ou chante *à merveille*, et je ne conseillerai jamais... à une jolie femme de dire que quelqu'un *luy a fait par merveille*, pour dire qu'il l'a bien reçeuë » (de Callières, *Mots à la mode*, 112-3). — ⊖ tous les lexiques.

4. *Perfection*. De Callières ne voit pas de raison pour dire Madame la Princesse de Conty est belle *à la perfection*, puisque l'usage universellement reconnu est de dire qu'elle est *parfaitement* belle ou belle *en perfection* (*Mots à la Mode*, 114). — Fur. et A. donnent *en perfection*; A² cite de plus *à la perfection*, mais comme étant du style familier. — J'ai eu une grande conversation avec M. le Camus... il est instruit à *la perfection* (Sév., II, 499-500).

5. *Permis* (il n'est pas —). De Caillières (*Mots à la Mode*, 114-116) signale que les jeunes gens, pour louer quelqu'un qui excelle en quelque chose disent : *il n'est pas permis* d'avoir l'esprit aussi vif et aussi éclairé,... que Mademoiselle,... *il n'est pas permis* d'avoir autant d'esprit et de valeur que Monsieur le Duc du Maine. Il blâme cette expression ; il est non seulement très permis, mais encore trés necessaire d'imiter les belles qualitez des autres. Cette maniere de parler ne peut s'employer avec justesse que dans un sens opposé, comme quand on dit qu'*il n'est pas permis* d'être vicieux ou impie.

6. *Tenir*. On se rappelle le mot de Philaminte : Ah ! peut-on y *tenir*? (Mol., IX, 97, *F. sav.*, v. 487). C'était une expression à la mode (de Callières, *Mots à la Mode*, 7), conforme d'ailleurs à un sens courant du mot, et qui est dans tous les lexiques.

7. *Violent*. Le mot était à la mode dans une expression comme : cela est *violent* (de Callières, *Mots à la Mode*, 54). Cela est *fort* était une expression plus nouvelle encore (Id., *Ib.*, 54-5), — * A., A². — En vérité, voilà qui est *violent*, de ne pouvoir pas avoir un laquais pour donner des sièges (Mol., VIII, 564, *Escarb.*, sc. 2); La question est un peu *violente* (Id., VII, 443, *Am. magn.*, a. III, sc. 1); Il se dispose à vous envoyer saisir par tout où vous serez. — Cela est *violent* (Du Verdier, *le Flatteur*, a. V, sc. 2).

*ce qui s'appelle régalant* [1]. Ces « phrases » eussent-elles été très répandues, qu'elles ne pouvaient rien changer à l'histoire de la langue. Elles ont fait la fortune provisoire de quelques adjectifs, *joli* [2] d'abord, *gros* surtout [3]. Mais l'homme de Cour véritable,

1. *Appeler*. Selon de Callières (*Mots à la Mode*, 7, 12), ç'aurait été une mode d'user de la locution : *ce qui s'appelle*. On ne trouve rien à ce sujet dans les lexiques. — J'ai vû l'Inconnu, moi, le vrai, *ce qui s'appelle* L'Inconnu régalant ; le vôtre, bagatelle. (Th. Corn., *l'Inconnu*, a. IV, sc. 5) ; Voilà *ce qui s'appelle* un garçon fait au tour (Regnard, *le Bal*, sc. 9) ; Dés le premier jour que je vous vis, vous fûtes *ce qui s'appelle* absolument souveraine de mes volontez (Du Verdier, *le Flatteur*, a. IV, sc. 2).

2. Bouhours constate qu'il est fort employé par les femmes (*Rem.*, 151). En particulier, il était employé comme substantif, ce que Bellegarde (*Eleg.*, 296) désapprouve fort. Mais surtout de Callières et Boursault se sont élevés contre l'emploi du mot dans des expressions comme *joli* officier, *joli* général. Madame Josse, qui parle même de stratégie, prétend que « Feu Monsieur de Turenne, et feu Monsieur le Prince, L'un pour temporiser et lasser l'Allemand ; L'autre pour foudroyer Espagnol et Flamand ; Ont été... les deux plus *jolis* Hommes Que la France ait produit dans le siecle où nous sommes » (Boursault, *Mots à la mode*, sc. 11). Il n'y a pour s'opposer à son avis que M. Brice, mais il est vrai que « Les mots les plus *jolis* sont par lui censurez » (Id., *ib.*, sc 8). — * Duil. donne : il m'a fait un *joli* trait ; Rich. : cela passe le *joli* ; Fur., id., et il s'est fait *joli* garçon ; A. et A [2] donnent : il a fait de *jolies* actions à la guerre. — Et, plus — que tous monsieur Joly (Qui passe vrayment le *joly*) Faizoit des sermons admirables (Loret, 4 janv. 1653, v. 120) ; A mon gré, le Corneille est *joli* quelquefois Despréaux, *Sat. III*, v. 183) ; J'en sçais un... Qu'on ne feroit pas mieux quand on le feroit peindre : Fier sans être orgueilleux ; doux, sans être soûmis ; Estimé des soldats et craint des ennemis ; Enfin ce qu'on appelle un des plus *jolis* hommes, Qu'on ait vû de long-tems à la Cour où nous sommes (Boursault, *Esope à la Cour*, a. IV, sc. 3) ; Les François sont *jolis* assurément : il faut que tout leur cède pour les actions d'éclat et de témérité (Sévigné, III, 137) ; le marquis est arrivé depuis deux jours, très *joli* ; mais la fièvre lui reprit hier (Ead., *Autogr.*, X, 19 ; On disoit de quelqu'un qu'il était *joli* à manger (Boursault, *Mots à la mode*, sc. 4 ; cf. de Callières, *Mots à la mode*, 101). — Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

3. *Gros*. La vogue de ce mot a été extraordinaire. Bouhours dit : « on l'emploie au sens de grand : une *grosse* fortune, une *grosse* passion ; il a été très usité et l'est encore : *gros* lot, *gros* mariage, *gros* jeu, *grosse* pension, *grosse* armée, *grosse* faute, *grosse* querelle, *grosse* faim, *gros* temps, *gros* vent » (*Suite*, 227 et suiv.). Certains de ces emplois ont subsisté, mais d'autres n'ont eu qu'un temps. Nous ne dirions pas que la cour a de *gros* charmes, mais qu'il faut être femme d'un *gros* Seigneur... et y faire *grosse* figure pour en goûter tous les plaisirs (de Callières, *Mots à la mode*, 6), ni que les femmes d'une *grosse* qualité, d'une *grosse* consideration, d'une *grosse* distinction soient plus polies, et parlent mieux que les femmes ordinaires (Id., *Ib.*, 11).

Si Madame Josse trouvait que rien n'est mieux dit que *grosses* vertus, il y avait toutefois des gens pour jeter contre le mot de *gros*, feux et flammes, au risque d'être lapidés par les Dames (Boursault, *Mots à la mode*, sc. 8). De Callières avait fait protester son commandeur contre ceux qui disent un *gros* seigneur : Faut-il, pour parler à la mode, que nous disions le *gros* Turc, le *gros* Visir... le *gros* Chambellan ? Alexandre le Grand deviendra-t-il le *gros* Alexandre ? Et pourquoi ne pas dire une épaisse qualité, une épaisse distinction (*Mots à la mode*, 21 et suiv.). Voici une chanson satirique contre le mot en vogue :

Une *grosse* beauté dérange la cervelle,
Et fait pousser de *gros* soupirs,
La *grosse* qualité peut flatter nos desirs,
On se donne des airs et l'on s'entête d'elle,
Mais avec un *gros* bien on a ce qui s'appelle,
Un *gros* bonheur, de *gros* plaisirs.
(Id., *Ib.*, 236.)

Saint-Réal, reprochant à Andry d'avoir approuvé cet emploi du mot dans des

n'usait point de ces affectations pour montrer qu'il était d'un « *gros relief* » [1]. Si sa conversation s'émaillait naturellement de

expressions comme *gros* seigneur (A. de B., *Refl.*, 246) essaye de régler l'emploi du mot : d'après lui, on ne doit l'appliquer qu'à des choses qu'on peut concevoir sous quelque image matérielle, susceptible de grosseur ou de petitesse, mais non pas aux passions de l'âme ou aux sentiments de l'esprit (*Critique*, 108-114).

Ces critiques eurent quelque effet ; il y eut moins de gens à placer sans raison le mot de *gros* partout (Hauteroche, *Bourg. de qual.*, I, 5); ce fut être retardataire que l'employer dans un certain nombre de cas, comme on peut en juger par ce passage de Boursault :

Je vous veux un *gros* mal d'une si *grosse* absence.
Depuis quinze *gros* jours ne m'avoir point écrit !
Vous qui passez par tout pour un si *gros* esprit.
A peine un *gros* Seigneur, que le rang autorise,
Se seroit-il permis cette *grosse* sotise.
— Quoi ! ma sœur, votre erreur dure jusqu'à present !
Laissez mourir en paix un mot agonisant.
Hors chez quelques Laquais qu'il est en étalage
En aucun lieu du monde il n'est plus en usage.
Laissez, encore un coup, mourir ce mot en paix.
Me trouver l'esprit *gros*, c'est le trouver épais.
A moins qu'un *gros* Seigneur n'ait la taille fort *grosse*
Est-il expression plus bizarre et plus fausse ?
Qui, Diable, a jamais dit depuis quinze *gros* jours ?
Ceux qui risquent ces mots pour leur faire avoir cours
Devroient être punis presque de même voye
Que ceux qui font passer de la fausse monnoye.
*Gros* est un mot proscrit, ma sœur.
(*Mots à la mode*, sc. 6.)

Pom. ne donne que jouer *gros* jeu, Duil. un des *gros* de la ville, Fur. indique que le mot est quelquefois augmentatif : *gros* pendard, A. et A [2] notent que *gros* se dit de certaines choses pour marquer qu'elles sont considérables — Et la plus-part des Citadins, autant les *Gros*, que les Gredins (Loret, 8 juin 1658, v. 83-84); Il fut, des plus *Gros* de la Ville, De beaux prézens gratifié (Id., 5 juil. 1659, v. 134-135); une bonne *grosse* demi heure (Mol., VII, 242, *Pourc.*, I, 2); Il faut que ce soit queuque *gros*, *gros* Monsieur (Id., V, 106, *D. J.*, II, 1) : le Comte a-t-il du bien, Qui d'un *gros* equipage assure l'entretien (Hauteroche, *Bourg. de qual.*, III, 2); c'étoit un des *gros* Seigneurs de la Cour qui le disoit (Baron, *Rendez-vous*, Prol., 10); une fille, Pour enrichir un frère, en faire un *gros* seigneur, Doit renoncer au monde (Regnard, *Distrait*, IV, 2); j'aime assez ces *gros* airs-là (Lesage, *Turcaret*, V, 8); Quand on est, Monsieur, dans une aussi *grosse* consideration... — Eh oüi, oüi, Madame. *Grosse* consideration, voila qui est bien, *grosse* consideration ; mais parbleu cela est accablant (Palaprat, *Important*, 39). — Le mot s'employait aussi au sens de nombreux : la Cour y fut extrémement *grosse* (Mlle de Scudéry, *Mathilde*, 390); il y avoit beaucoup de duchesses, la cour fort *grosse* (Sévigné, VIII, 414); vous voyez qu'avec une si *grosse* famille on n'est pas sans embarras (Racine, VII, 272, *Let.*); Il void la Justice, en *grosse* compagnie (Despr., *Sat. VIII*, v. 295).

Le roi lui-même avait remarqué la vogue du mot. Brossette rapporte une réponse que Boileau lui fit, dans le temps qu'on employait le mot de *gros* au même sens que celui de *grand*. « Le roi, dit-on, condamnoit le mauvais usage qu'on faisoit de *Gros*, en le confondant ainsi avec *Grand*. Alors vous répondites que tant que la postérité sauroit les merveilles du Régne de Sa Majesté, on ne confondroit jamais Louis-le-*Grand*, avec Louis-le-*Gros* » (*Lett.* de Brossette à Boileau, 25 nov. 1706). Cf. « Dans le tems que l'affectation de substituer le mot de Gros à celui de Grand régnoit à Paris comme en quelques Provinces où l'on dit un gros chagrin, pour un grand chagrin, le Roi lui demanda (à Boil.) ce qu'il pensoit de cet usage : *Je le condamne*, répondit-il, *par ce qu'il y a bien de la différence entre Louis le Gros et Louis le Grand* » (L. Rac., *Mém.*, 178-9).

1. *Relief* était à la mode au sens de richesse, grandeur, importance. De Callières

quelques expressions qui rappelaient la Cour : *il y a appartement* [1], *il y a toilette* [2], *il fait jour chez Mme X* [3], elles y paraissaient rarement, et ne pouvaient servir à caractériser son langage quotidien. Sans cela M. Jourdain eût vite appris à parler gentilhomme, et se serait trouvé bientôt *au niveau* [4] de la Cour, si bien qu'on n'eût pu lui *jeter* sa roture *au nez* [5]. Mais la difficulté n'était pas là. Il ne s'agissait pas d'apprendre quelques douzaines de mots à employer, mais de savoir d'instinct et sans faute ceux qu'il ne fallait pas employer. Ce qui caractérisait l'homme qui *avait un nom* [6], ce qui lui donnait un langage qui allait avec *les grandes manières* [7], c'est le soin et l'art qu'il avait de choisir. Là se marquait la distinction véritable.

La langue de Cour, dans la deuxième moitié du XVIIe siècle, ne se confondait plus absolument avec la langue littéraire, je l'ai dit plus haut, elle l'influençait toujours néanmoins ; et la vogue dont certains

met en scène un jeune comte qui parle du gros *relief* des maisons nobles de France (*Mots à la Mode*, 144). — * A 2. — Puis-je prendre un époux à moins que de son chef, Il ne soit Noble, riche, et d'un *gros Relief* (Boursault, *Mots à la mode*, sc. 4) ; tirer toute sa sainteté et tout son *relief* de la réputation de son directeur (La Br., II, 152).

1. *Appartement.* On dit il y a *appartement* pour dire qu'il y a une réception dans l'appartement du roi, On disait de même : il y a *canal* (cercle) (de Callières, *Mots à la Mode*, 4, 32, 34) — * Fur., A., A2 ; L. cite St-Simon.

2. *Toilette.* On disait : il y a eu *toilette* pour dire que la Cour avait vu la Reine à sa toilette (de Callières, 428 et suiv.). ⊖ tous les lexiques.

3. *Jour.* De Callières approuve l'expression : il n'est pas encore *jour* chez le roi (*Mots à la Mode*, 42). — * Duil. : il n'est pas encore *jour* au Louvre, façon de parler qui, de même que les riches etoffes et les belles modes s'introduit peu à peu jusques dans les maisons des Partisans. Fur , A2. — Mais, Monsieur, pensez-vous qu'il soit *jour* chez Lucrèce ? (Corn., IV, 199, *Ment.*, v. 1089) ; Ho ! quelqu'un ! Fait-il *jour* chez la belle Amarante ? (Boursault, *Portr. du Peintre*, sc. 2).

4. *Niveau*. L'emploi figuré du mot est relevé par Boursault : Je voudrois bien sçavoir si Monsieur Poussineau, Peut jamais, quoi qu'il fasse, être à notre *niveau* (*Mots à la Mode*, sc. 4). — Il n'y a que dans A 2 que l'on trouve : il est de *niveau* avec les plus honnestes gens. — Quelle horrible peine à un homme qui est sans prôneurs et sans cabale... de venir au *niveau* d'un fat qui est en crédit (La Br., I, 152).

5. *Nez.* L'expression *jeter au nez*, au sens de reprocher, est signalée comme étant à la mode (de Callières, *Mots à la Mode*, 53). ⊖ Pom., Duil., G. Miege ; * Rich., Fur., A., A2. — C'est un étrange fait du soin que vous prenez A me venir toujours *jeter* mon âge *au nez* (Mol., II, 362, *Ec. des maris*, v. 57-58).

6. *Nom* (avoir un —). De Callières met l'expression dans la bouche d'un néologue de la cour, pour dire être bien né (*Mots à la mode*, 8 . — * Rich., A. et A 2 donnent avoir un *nom* dans les lettres, et aussi l'expression voisine : s'acquérir un *nom* dans la guerre. — Cf. Polyeucte *a du nom* et sort du sang des rois (Corn., III, 506, *Pol.*, v. 420).

7. *Manières* (*petites.* —) Les femmes de la ville n'ont jamais les bons airs des femmes de la Cour... ce sont de *petites manieres* (de Callières, *Mots à la mode*, 10). — Babet reproche à Monsieur Josse ses *petites manieres* (Boursault, *Mots à la mode*, sc. 4). — * Rich. — S'il n'a pas les grandes *manières*, il a au moins toutes les *petites* (La Br., I, 321). — On dit à la Cour et dans le beau monde, il a des *manieres* agreables... il a quelque chose de rude dans *sa maniere*, etc. (Bouh., *Entr.*, 92 et Rosset, *o. c.*, 204).

mots à la mode ont joui dans les salons, les a par contre-coup introduits dans les œuvres. Les notes dont j'ai accompagné mon texte ont fait voir que la plupart de ces mots se retrouvent, même ailleurs que dans des comédies, où des intentions ironiques les appellent. Ainsi *gros* abonde dans les *Caractères* de La Bruyère [1].

Mais ce sont là des accidents, presque des curiosités. Autrement importants sont les caractères négatifs. L'homme et la femme du monde, l'homme et la femme qui écrivent, excellent surtout à éviter et à s'abstenir. Une épuration continue, systématique, du vocabulaire se poursuit d'un commun accord, les conseillers les plus autorisés enseignent qu'elle ne sera jamais assez minutieuse [2]. Mademoiselle de Gournay avait, cinquante ans auparavant, comparé le repas auquel la nouvelle école conviait le monde à une belle table bien nette, où il ne serait servi que de l'eau claire. Bouhours reprend cette métaphore ironique et en fait un aphorisme : « Le beau langage ressemble à une eau pure et nette qui n'a point de goust » (*Entret.*, 55).

Il ne s'agit point d'accroître, mais seulement d'organiser les richesses du français : « Croyez-moy, dit le porte parole de Bouhours, Eugène, la langue Françoise n'est pas si pauvre que l'on pense. Ceux qui se plaignent de sa pauvreté devroient peut-estre se plaindre de leur ignorance ou de la stérilité de leur esprit. Car enfin elle est abondante en toutes sortes de termes et de façons de parler. Elle en a pour le discours familier et pour l'eloquence ; pour le stile mediocre et pour le stile sublime ; pour le serieux et pour le burlesque ; pour la chicane mesme, et pour les affaires. On ne demeure jamais court ; on exprime tout ce qu'on veut en nôtre langue quand on la sçait bien » (*Ib.*, 73-74). « ...A la verité... il nous manque quelques mots propres ; mais nôtre langue ne

1. « *Gros Seigneur*, c'est là un terme de nouvelle édition, que l'usage établit chez les précieuses » (*Sentim. crit. s. les Caract.*, 75). « *Il a au doigt un gros diamant.* Vous blâmez le Theophraste Moderne de se servir du mot de *gros* : il ne s'en sert qu'aprés son modéle : de telles autoritez rendent un copiste hardi » (*Ib.*, 147) ; « Qu'il blâme, à la bonne heure, l'affectation des precieuses qui ont sans cesse dans la bouche *un gros merite, une grosse santé...* cette épithete convient seulement aux objets sensibles, surtout à un diamant, dont la *grosseur* fait le prix » (*Apol. de La Bruy.*, 93) ; « *Gros nœud d'épaule...* Vous avez déja vû *gros Seigneur*, vous verrez *grosse fortune*, *gros riches* ; cette epitete est souvent employée dans le cours de l'ouvrage ; il y a d'autres mots à choisir, sans affecter le langage des petits maîtres, et des Precieuses » (*Sentim. crit. s. les Caract.*, 130-1).

2. Lémontey, si justement sévère d'ordinaire, exagère un peu, quand il dit : L'influence de la cour et de ses nouveaux hôtes parut dans cette prédilection, et quelques esprits pensèrent qu'on aurait dû peut-être associer un peu moins aux accents de Pascal, de Racine et de La Bruyère un jargon de châtelains désœuvrés (Lémontey, *Mon. de Louis XIV*, 367).

merite pas pour cela le reproche que vous luy faites... Car si vous y avez fait reflexion, l'abondance n'est pas toûjours la marque de la perfection des langues. Elles s'enrichissent à mesure qu'elles se corrompent, si leur richesse consiste precisément dans la multitude des mots. Ce qui arrive par le peu de soin qu'on apporte à choisir les termes propres, et usitez ; et par la liberté qu'on se donne, de dire tout ce qu'on veut, sans avoir égard à l'usage, ni au genie de la langue » (*Ib.*, 77-8). Et, comme un peu plus loin, l'interlocuteur se récrie : « on a retranché de nôtre langue une infinité de mots, et de phrases : et apparemment cela ne l'a pas enrichie », Eugène donne sa théorie tout entière : « Ne pensez pas vous en moquer... c'est par ce retranchement qu'on l'a perfectionnée, et qu'on en a fait une langue également noble et delicate » (*Ib.*, 80). Étudions donc d'abord ces « retranchements » où l'époque a mis tout son esprit d'invention.

---

## CHAPITRE II

### LES MOTS VIEUX

La lutte contre le vieux langage, si vigoureusement commencée dans la première moitié du siècle, se poursuit avec acharnement. Jamais génération n'eut si peur de ressembler à d'autres et même à la précédente. Étrange état d'esprit dans une société où la noblesse héréditaire joue un rôle prépondérant. Il faut avoir des aïeux, mais ne point leur ressembler.

Tout ce qui remonte au delà d'Henri IV est du « vieux gaulois ». Le Roi se récrie, lorsque Racine, son lecteur, lui propose d'entendre un extrait du Plutarque d'Amyot. Et le poète doit changer au fur et à mesure mots et tours pour faire supporter « ce gaulois » [1]. On considère le français du XVI$^{e}$ siècle comme une langue particulière, qui demande une traduction. Il convient à peine pour assaisonner certaines compositions, comme celles de La Fontaine [2]. Encore cette exception n'était-elle pas du goût de tous, et le « stile de Marot » eut quelque peine à se conserver, même dans le genre marotique [3].

Sans doute quelques élégances de la génération antérieure con-

1. Mon père proposa une des *Vies* de Plutarque. « C'est du gaulois », répondit le Roi. Mon père répliqua qu'il tâcheroit, en lisant, de changer les tours de phrase trop anciens, et de substituer les mots en usage aux mots vieillis depuis Amiot. Le Roi consentit à cette lecture ; et celui qui eut l'honneur de la faire devant lui sut si bien changer, en lisant, tout ce qui pouvoit, à cause du vieux langage, choquer l'oreille de son auditeur, que le Roi écouta avec plaisir (L. Racine, *Mém. s. J. Rac.*, éd. des G$^{ds}$ Ecriv., I, 291) ; il (le vieux français) commence à former une langue particuliere qu'on nomme *vieux Gaulois* (*Apol. de La Bruyère*, 209) ; du François ancien mis en nouveau langage est une vraye traduction (*Id.*, *ib.*).

2. Cf. son Avertissement de 1665. Il a cru que... cette manière (le vers libre) pourroit sembler la plus naturelle, et par conséquent la meilleure. D'autre part aussi le vieux langage, pour les choses de cette nature, a des grâces que celui de notre siècle n'a pas (IV, 4). Chapelain lui écrit à ce sujet : « Je n'ay trouvé en aucun escrivain... tant de jugement à ménager les expressions ou antiques ou populaires qui sont les seules couleurs vives et naturelles de cette sorte de composition » (*Lett.*, II, 439).

3. Racine avait refait la fable du Bûcheron, parce qu'il désapprouvait ceux qui employaient le style de Marot : Pourquoi, disoit-il, emprunter une autre langue que celle de son siécle ? (L. Racine, *Mém.*, 124).

tinuent à être des élégances. La vogue d'un *furieusement* ne passe pas tout d'un coup [1]. Beaucoup de gens ont encore « *du tendre* » pour les adjectifs substantivés : *le pur*, *le poli* [2]. Mais quelques exceptions ne font que confirmer la règle. Avant tout il ne faut pas paraître du temps des « *collets montés* » [3].

Malherbe, Vaugelas même ne peuvent être suivis qu'avec précaution : « la plus part de leurs termes ont vieilli, et on n'ose plus se fier à leurs modelles et à leurs remarques » (Fur., *Fact.*, II, 84). Les fidèles du roman sentimental se réjouissent de voir paraître *l'Astrée* « en bon françois » [4].

Il n'y a guère que Ménage, qui, parmi les grammairiens, eut un certain respect pour les vieux mots, encore le devine-t-on plutôt qu'il ne le montre. Néanmoins ses contemporains l'ont fortement tancé à ce sujet. Alemand lui fait son procès à propos du genre du mot *age* [5]. Il s'est laissé si fort préoccuper, dit la *Maniere de parler*, en faveur de certains mots qui ne paraissent que comme des monstres et des avortons de notre langue, que, quoiqu'ils aient vieilli ou même qu'ils soient morts, il prétend les renouveler ou les ressusciter, et l'autorité de Nicot ou de J. du Bellay l'emporte dans son esprit sur celle de Vaugelas ou même de l'Académie (511) [6]. En réalité, Ménage n'était pas très affecté de tous ces retran-

1. Voir Dancourt, t. III, p. 9, 27, 64, 71, 75, 81, 87. On le trouve jusque dans Petit, *Dial. sat. et mor.*, 74.

2. Voir Bouh., *D.*, 47, et surtout Bellegarde, *Eleg.*, 296.

3. *Collet monté* est une expression assez fréquente : « ce mot sent le *colet monté*, et je l'ay entendu dire à ma grand'mere » (de Callières, *Mots à la Mode*, 48-49). — * Fur., qui donne le mot avec le sens de vieille femme critique. A. et A [2] ne donnent que : c'estoit le temps des *collets montés*. — Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

4. Buss. Rab., *Corr.*, IV, 98.

5. « Ce n'est pas en cette occasion seulement où il prend le parti de ces derniers contre les autres, ce qui luy a attiré la raillerie qu'on luy a faite d'être un peu trop familier avec Jodelle, Rabelais, et Coquillard. Il est vray que ses observations sont un peu trop remplies de ces authorités surannées, sur lesquelles aussi il se fonde un peu trop, ne prenant pas garde que Ronsard, Dubartas et Marot sont de mauvais garens de nôtre usage moderne, puis qu'il suffit presque de dire qu'ils se sont servis d'un mot pour faire presumer qu'il n'est gueres bon presentement, ou peut-être qu'il ne vaut rien du tout, tant il est vray que l'usage, ce maître des langues, change tous les jours » (*Guer. civ.*, 4-5).

6. Ménage répondait dédaigneusement : « Il n'y a que les Coquillards de ce tems-ci qui puissent me reprocher d'avoir lu les Coquillards d'un autre siecle » (*Menagiana*, I, 374-375).

« Je pourrais faire voir par cent exemples qu'on a remis en usage une infinité de mots qui semblaient avoir été proscrits ; et il faut nécessairement pour empêcher notre langue de périr, que, puisqu'on retranche plusieurs mots nouveaux, on en rappelle plusieurs anciens. Je voudrais pouvoir prouver qu'il y a des mots qui ont vieilli, et qui sont pourtant assez agréables pour mériter d'être rappelés, et il me semble qu'on ferait moins de violence à notre langue en cela, qu'en y introduisant, comme on l'a fait, des mots nouveaux et tirés des langues étrangères ; comme on fait moins de violence aux lois et à la nature en rendant le droit de bourgeoisie à des

chements de vieux mots. Suivant lui « les mots changent dans une langue tant que l'on voudra, la beauté sera toûjours la même tant que l'arrangement des mots ne changera pas » (*Menagiana*, II, 342).

Andry de Boisregard, c'est une justice à lui rendre, s'est fait aussi quelques réflexions sur une sévérité qu'il jugeait excessive : « On peut se servir quelquefois de vieux mots, dit-il, pourvû qu'on en use sobrement, ils donnent aux discours une force et une noblesse que les nouveaux n'y sçauroient donner » (Préf.). Cf. 21-22 : « S'il falloit ne garder que les meilleurs mots, et abolir tous les autres, on se verroit bientost reduit à des redites continuelles. On appauvriroit nostre Langue, et l'on ne pourroit plus s'exprimer que par des circonlocutions, ce qui est le plus grand defaut d'une Langue. » [1]

Mais Bouhours ne distingue pas archaïsme et néologisme. Faire revivre des mots qui sont sortis de la langue ou en créer de nouveaux, c'est tout un. « Je ne voy pas, dit-il, de difference entre faire un mot, et en renouveller un qui ne se dit plus, et qui est à nostre égard comme s'il n'avoit jamais esté » (*D.*, 13, cf. 33). Et tout le monde à peu près partage sa façon de voir. De Callières ne tolère les mots vieux qu'en matière de plaisanterie : « Les mots qui ont vieilli ne sont pas propres à être employez dans les discours ordinaires et sérieux ; mais on peut s'en servir par forme de raillerie dans les conversations libres et enjoüées » (*Bon et mauv. us.*, 139) [2].

Renaud, fidèle disciple de Bouhours, flétrit l'archaïsme comme une des sources empoisonnées de la corruption de notre langue. « On s'atache, dit-il, [3] aux anciens Auteurs avec une deférence aveugle, et on prétend sur le mérite de leur autorité passée, pouvoir renouvéler de nos jours les vieilles locutions dont ils se sont servis, cependant les Ouvrages qui ont été autrefois les délices et l'admiration de la vieille Cour, sont aujourd'hui le rebut des Provinces et du Peuple, selon le destin des Langues vivantes. Les mots et les phrases de ce tems-là sont comme ces habits antiques dont on ne se sert guéres que dans le Carnaval, ou sur un Théâtre pour faire

citoyens exilés qu'en l'accordant à des étrangers » (Suppl. au *Menagiana*, Jacquet, *Vill. de prov.*, 105).

1. Il voudrait faire revivre ou conserver *bailler*, *désassurer*, *éhonté*, *ire*, *jadis*, *sapience*, etc.

2. Bussy s'amuse quelquefois à ce jeu : « il étoit encore un chevalier bien fourni de beaux et aornés mots, et qui fut tenu de son temps l'un des plus sages, plaisans et courtois chevalier qui fût en Bourgogne, ne que l'on sût nulle part » (*Corr.*, IV, 107).

3. *Man. de parler*, 508-513. De ce qui peut corrompre la pureté de la langue françoise.

rire... Comme nôtre Langue s'est beaucoup purifiée, ainsi qu'un ruisseau, en s'éloignant de ses sources, et qu'elle ne tient guéres plus du Gaulois, du Latin et du Thudesque, dont le mélange faisoit sa corruption plûtôt que sa beauté, nous avons des obligations infinies soit aux anciens Maîtres comme Alain Chartier, Joachim du Bellay, Amiot et Ronsard qui eurent le plus de part à ce changement, soit à ceux qui sont venus après eux, comme Déportes, Malherbe, Duperron, Coiffeteau, qui ont ajoûté de beaux traits à ce que leurs Prédecesseurs n'avoient fait qu'ébaucher, mais qui n'ont pas laissé d'être reformés et éfacés eux-mêmes avec beaucoup d'honeur pour nôtre Langue par Vaugelas, d'Ablancourt, Patru, Bouhours, et par un petit nombre d'autres qui ont ce caractère de politesse et d'exactitude. La vieillesse donne du prix, selon Alfonse Roi d'Arragon, au bois, au cheval, au vin, aux livres, et selon le Proverbe, aux amis, aux écus, aux poissons; elle reléve aussi la beauté de ce que nous apelons l'Antique, mais en fait de Langue vivante, comme en matiére de beauté corporelle, la vieillesse n'a point d'autorité ».

Il n'y a guère pour juger la méthode un peu sévère que des hommes qui voient les choses de loin, ce qui est quelquefois presque la même chose que les voir de haut. Ainsi Petit, ou Leclerc. Le premier, dans ses *Dialogues* fait converser *moult* avec la Grammaire [1], et il résulte clairement de l'entretien qu'on n'a pas plus de raison de chasser *moult* sous prétexte qu'il est vieux qu'on n'en aurait de chasser *j'aime*. Tous deux ne sont que du latin écorché. Les mêmes conclusions, et d'autres encore, se dégagent de la discussion entre Cléante et Léonce. Cléante est fort sceptique sur les perfectionnements que croient apporter les raffineurs [2]. Un passage de Monstrelet que j'ai cité p. 61 lui fournit

1. « *Moult :* Si la vieilesse de mots est un crime digne du bannissement, il faloit, condamner tous ceux de mon age qu'on a retenus, comme *Mais*, *Pour*, *Par*, et une infinité d'autres. En quoi suis-je coupable plus que ceux-ci ? En verité le procedé injuste de vos Maîtres crie vangeance. Pour ce qui regarde le Latin écorché, que la Langue Françoise s'en fasse accroire tant qu'il lui plaira, elle ne fut et ne sera jamais aussi autre chose. *Multum*, est mon Pere, comme *Amo* est celuy de *j'aime*. Ou est la justice de lui faire grace, et de me condamner à l'exil ? Grammaire, si les Romains revenoient au monde, n'auroient-ils pas raison de se plaindre que les François ont formé une Langue qu'ils appellent Françoise, mais qui dans le vray, n'est autre chose qu'un Latin corrompu ?

« *La Grammaire :* J'ay souvent dit ces raisons à Messieurs du Païs de bel Esprit, mais ils n'ont jamais voulu les écouter. Quand vous leur pressez l'argument, ils vous repondent en souverains, *ainsi le voulons, et nous plaïst* » (Petit, *Dial. sat. et mor.*, 131-2).

2. Voir en particulier, p. 116-117 : « Je ne suis pas encore a en faire la comparaison, et je la trouve beaucoup plus pauvre aujourd'huy. Combien a-t-elle perdu de sa richesse par la quantité de mots qu'on luy a ostez, sans parler de ceux qu'on luy oste encore tous les jours ? Cependant ces mots ne sonnent pas moins bien à l'oreille, et

matière à une jolie étude, où les réflexions profondes ne manquent pas [1].

Leclerc, lui, déplore l'appauvrissement de la langue. « Ceux qui écrivent, dit-il, s'apperçoivent souvent qu'ils auroient besoin de ces mots qui ont vieilli, ou qui vieillissent, quoi que dans la conversation on ne s'en apperçoive point, parce qu'on ne fait pas difficulté de redire plusieurs fois le même mot ». Il avoue « que nous en avons que l'usage a introduits depuis quelques années » mais « ces mots sont en tres-petit nombre, en comparaison de ceux que nous avons perdus » ; on le voit « en comparant un de nos vieux Dictionnaires avec les nouveaux [2] ». Saint-Evremond ne reconnaît pas à Messieurs de l'Académie « le Droit de régler nôtre Langue comme il leur plaît. Il ne dépend pas des Auteurs d'abolir de vieux Termes par dégoût et d'en introduire de nouveaux par fantaisie [3] ». Bayle, surtout, dans une note développée de l'article Gournay, dit nettement ce qu'il pense du régime auquel on soumet la langue. « Tout bien considéré, dit-il, cette Demoiselle n'avoit pas autant de

n'expriment pas moins nettement ce qu'ils signifient, que quelques uns qu'on leur a substituez, et que ceux que l'on a laissez dans son Tresor ». — A quoi Leonce répond du reste : « Elle fait le même gain à cette perte que font les Coquilles ; et les Pierres precieuses, quand on les dépoüille de cette épaisseur raboteuse qui leur derobe leur éclat ».

1. De la délicatesse et du charme dans les mots :

*Cleante.* — Ce pretendu charme n'est qu'un pur effet de l'imagination. Je vay vous le faire voir. Par exemple, Monstrelet commence ainsi un Chapitre de ses Chroniques. *Item en suivant les besongnes dessus-dites, Valeran Comte de saint Paul fut envoyé de par le Roy par toute la terre de Vallois.* Je vous demande si ces paroles n'expriment pas nettement ce qu'il vouloit dire ?

*Leonce.* — Bon Dieu ! Que tout cela est dur ! Comment une oreille juste, et delicate pourroit-elle s'accommoder de ces termes Gaulois ?... Que cela tient de la Barbarie !

*Cleante.* — C'est une chose etrange que le prejugé ! Ces mots ne vous plaisent point par ce qu'ils sont vieux, et que vostre oreille est accoutumée au nouveau Langage....

Le Langage courant ne fait le procez à celuy de nos Peres, que par la même raison que la Barbe en pointe l'a fait autrefois à la Barbe à la Bearnoise ; et que la Moustache à la Royale, et le Menton rasé l'ont fait à la Barbe en pointe, et à la Moustache à Coquille. Reprenons un peu nostre passage de Monstrelet. Vous ne sçauriez le souffrir à cause de ces Mots. *Item*, *en suivant*, *dessusdites*, *de par*, et *besoingnes*, que vous traitez de vieux mots. N'en avons nous pas retenu de plus vieux encore ? Je vous demande pourquoy l'on se sert tous les jours de ces autres mots du mesme passage *Fut*, *envoyé*, *le Roy*, *la Terre* ? Ils ne sont pas plus jeunes que ceux que vous rejettez, puis qu'ils sont contemporains. Ou bannissez les tous, ou gardez les tous ; autrement, on aura raison de vous accuser de bizarrerie.....

Mais si ce que vous dites est vray, il faut conclurre que les oreilles de nos Peres n'avoient point ce je ne sçay quoy de spirituel, ni ces Regles, et qu'elles estoient organisées autrement que les nostres, puisque ce que vous appellez vieux Langage, et que vous ne sçauriez souffrir, estoit un charme pour eux.

*Leonce.* — Sans doute elles avoient les mesmes facultez, et des organes toutes pareilles aux nostres, mais elles n'avoient entendu rien de mieux. (Petit, *Dial. sat. et mor.*, p. 122 et suiv.).

2. *Bibl. Univ. et Hist. de l'année*, 1687, Amsterdam, 1688, t. VII, p, 189-190.

3. *Les Verit. Œuvres*, 2ᵉ éd., III, p. 320.

tort que l'on s'imagine, et il seroit à souhaiter que les Auteurs les plus illustres de ce tems-là se fussent rigoureusement oposez à la proscription de plusieurs mots qui n'ont rien de rude, et qui serviroient à varier l'expression, à éviter les consonances, les vers, et les équivoques. La fausse delicatesse, à quoi on lâcha trop la bride, a fort apauvri la Langue. Les meilleurs Ecrivains s'en plaignent, je dis les Auteurs qui sont le moins incommodez de cette indigence, et qui trouvent dans le fond fertile de leur génie de quoi la réparer. Voiez les réfléxions de M. de La Bruyere. Quelques-uns d'entre eux donnent mille bénédictions à M. l'Evêque de Meaux, à M. l'Evêque de Nîmes, et à telles autres plumes du premier étage, lors qu'ils les voient se servir de quelque terme vieillissant. Cela le réhabilite, et le rajeunit ; c'est au moins une barriere qui prévient la prescription, et qu'on peut oposer aux chicaneries des puristes. Nôtre Langue doit beaucoup aux Ecrivains qui disent *certes* en prose, et qui se commettent pour luy dans leurs Ouvrages... La source du mal n'est pas toute entiere dans cette inconstance des Langues vivantes, que les Anciens ont éprouvée et très bien décrite. Il s'y fourre je ne sai quel complot, et cette machination ne vient pas tant des Lecteurs qui sont Auteurs, que de ceux qui ne le sont pas. Ceux-ci se donnent tout le plaisir de critiquer, sans sentir la peine de composer. Ceux qui sentent cette peine sont plus indulgens envers les mots » (Cf. l'article Accius).

Quelques auteurs aussi ont dit leur tristesse des ravages que le goût faisait dans la langue. La Bruyère était trop « artiste » pour ne pas sentir ce que la proscription des mots vieux faisait perdre de pittoresque à la langue ; dans le passage que rappelait Bayle, il ne dissimulait pas ses regrets. « *Ains* [1] a péri, dit-il, la voyelle qui le commence, et si propre pour l'élision, n'a pu le sauver ; il a cédé à un autre monosyllabe, et qui n'est au plus que son anagramme. *Certes* [2] est beau dans sa vieillesse, et a encore de la force sur son déclin : la poésie le réclame, et notre langue doit beaucoup aux écrivains qui le disent en prose, et qui se commettent

1. Les mots qui n'ont point de note ont été étudiés dans mon tome III.

2. *Certes* est un mot de province auquel Marg. Buffet préfère *asseurement* (*Obs.*, 37). Bouhours ne l'accepte que dans le style soutenu, et c'est aussi l'avis de A². Dans la conversation il « ne se dit plus que par les Gascons » (Bouhours, *Suit.*, 75). — * Pom., Duil., G. Miege (a word scarce to be used in familiar discourse), Rich. : il commence à vieillir, Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. — *Certes*, plus je médite et moins je me figure Que vous m'osiez compter pour votre créature (Racine, II, 262, *Brit.*, v. 151 ; cf. Id., I, 561, *Alex.*, v. 817 ; à ce propos, L. Racine remarque que le mot « quoique vieux », est beau en vers, quand il est placé à propos).

pour lui dans leurs ouvrages. *Maint* [1] est un mot qu'on ne devoit jamais abandonner, et par la facilité qu'il y avoit à le couler dans le style, et par son origine, qui est françoise. *Moult*, quoique latin, étoit dans son temps d'un même mérite, et je ne vois pas par où *beaucoup* l'emporte sur lui. Quelle persécution le *car* n'a-t-il pas essuyée ! et s'il n'eût trouvé de la protection parmi les gens polis, n'étoit-il pas banni honteusement d'une langue à qui il a rendu de si longs services, sans qu'on sût quel mot lui substituer ? *Cil* a été dans ses beaux jours le plus joli mot de la langue françoise ; il est douloureux pour les poëtes qu'il ait vieilli. *Douloureux* ne vient pas plus naturellement de *douleur* que de *chaleur* vient *chaleureux* [2] ou *chaloureux* : celui-ci se passe, bien que ce fût une richesse pour la langue, et qu'il se dise fort juste où *chaud* ne s'emploie qu'improprement. *Valeur* devoit aussi nous conserver *valeureux* [3] ; *haine*, *haineux* [4] ; *peine*, *peineux* [5] ; *fruit*, *fructueux* [6] ; *pitié*, *piteux* [7] ; *joie*, *jovial* [8] ; *foi*, *féal* [9] ; *cour*, *courtois* [10] ;

1. *Maint* (cf. III, 13, 97, 179, 298) — * Pom. : vieux mot, Duil. avec †, B. F., Rich. : vieux mot burlesque, Fur. : burlesque, A. : il ne se dit que dans certaines poésies, A² : id. ; ⊖ Th. Corn. — L'origine de *maint* est fort obscure.

2. *Chaleureux* — * Pom., Duil. ; ⊖ G. Miege, Rich. ; * Fur. : il ne se dit gueres qu'en cette phrase, les vieillards ne sont gueres chaleureux, A. et A² qui donnent un exemple semblable et n'admettent le mot que pour les personnes ; ⊖ Th. Corn.

3. *Valeureux* — * Pom., Duil., B. F., Rich. : est plus de la poësie que de la prose, Fur., A. répète Rich. ainsi que A² ; ⊖ Th. Corn. — Corneille l'avait employé : Les hommes *valeureux* le sont du premier coup (III, 133, *Cid*, v. 483). L. cite deux exemples de Bossuet : Elle est destinée au sage et *valeureux* Philippe (*Or. fun. Reine d'Angl.*) : Trois fois il fut repoussé par le *valeureux* comte de Fontaines (*Or. fun. Condé*).

4. *Haineux* est déjà donné comme suranné par Duil., * Pom., G. Miege ; ⊖ Rich. ; * Fur. : vieux, A. et A² le citent sans observation. Cependant Th. Corn. le donne comme vieux.

5. *Peineux* — * Pom., Duil. et G. Miege donnent *peneux* avec le sens de honteux et confus ; ⊖ Rich. ; * Fur. donne seulement la semaine *peneuse* (semaine sainte) ; A. répète Fur., en ajoutant que le mot vieillit ; selon A² il n'est plus en usage que dans le peuple ; ⊖ Th. Corn.

6. *Fructueux* — * Pom., Duil. ; G. Miege le rejette dans B. F., Rich., A. et A² ne le gardent qu'au sens figuré, Fur. donne un exemple au sens propre, mais en faisant observer que l'emploi en est surtout figuré ; ⊖ Th. Corn. — L. cite au sens propre Boileau : La grêle... qui... Abat l'honneur naissant des rameaux *fructueux* (*Lutr.*, V), au sens figuré Nicole et Bossuet.

7. *Piteux* — * Pom., Duil., B. F., Rich. avec †, Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A² : style familier. Il faut noter que seuls Pom. et B. F. le donnent avec le sens actif : qui a pitié. — L. cite Corneille et La Fontaine.

8. *Jovial* — ⊖ Pom. ; * Duil., B. F. ; ⊖ Rich. ; * Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A². — Il est gai, *jovial*, familier (La Br., II, 58).

9. *Féal* est déjà signalé comme vieux par Pom. ; * Duil., G. Miege avec †, Rich. : terme de chancellerie, se dit en burlesque quelquefois, Fur. ; A. renvoie à *foi*, mais oublie le mot ; Th. Corn. : vieux mot ; A² : vieux mot ou familier. — Notre *féal*, vous lâchez trop tôt prise (La Font., V, 573) ; Comme Amy *féal* et sincère De cette Eglize, ou monastére (Loret, 4 sept. 1660, v. 109-110).

10. *Courtois* envers les Dames... est du vieil stile, il faut dire il est civil et obligeant aux Dames (Marg. Buff., 30) ; quoi qu'on le trouve dans de bons Auteurs, on ne s'en

*gîte*, *gisant* [1]; *haleine*, *halené* [2]; *vanterie*, *vantard* [3]; *mensonge*, *mensonger* [4]; *coutume*, *coutumier* [5];... *Heur* [6] se plaçoit où *bonheur* ne sauroit entrer; il a fait *heureux* qui est si françois, et il a cessé de l'être. *Issue* prospère, et vient d'*issir* [7], qui est aboli. *Fin* subsiste sans conséquence pour *finer* [8], qui vient de lui... *Verd* ne fait plus *ver-*

sert plus guere (Rich.); Bouh. (*Rem.*, 51), préfère aussi *civil*; de même de Callières (*Bon et m. us.*, 173). — * Pom., Duil., G. Miege, Fur., A., Th. Corn., A²: commence à vieillir. — C'est un comédien bien fait, *courtois*, habile (La Font., VII, 281, v. 37; cf. V, 117, v. 192; II, 53, v. 4). Il manque aux *Lexiques* de Corn., La Rochef., Mol., Rac., Sév.

1. *Gisant* — * Pom., Duil., G. Miege; ⊖ Rich.; * Fur., Th. Corn., A²: Style de pratique. — quoique son camarade Soutînt que le *gisant* iroit voir ses aïeux (La Font., I, 402, v. 3-4); Il voit ce corps *gisant*, le croit privé de vie (Id., I, 429, v. 24).

2. *Halené* — Le verbe est dans Pom. au propre et au figuré, Duil., B. F., Rich., qui l'emploie au figuré: pressentir; Fur.: terme de venerie, et au figuré; A.: sentir l'haleine de quelqu'un, corrompre l'esprit, se dit aussi des chiens de chasse... au figuré: *halener* quelqu'un, descouvrir ce qu'il a dans l'ame; A²: id.; ⊖ Th. Corn. — Ils sont bien ayses... d'escumer le pot et *halener* les cuisines des Seigneurs de la Cour (Garasse, *Doctr. cur.*, 954; cf. Chapelain, *Guzman d'Alf.*, III, 457).

3. *Vantard* — ⊖ Pom.; * Duil.; ⊖ G. Miege, Rich., Fur., A., A². Tous donnent *vanteur*; ⊖ Th. Corn. — Maître Æneas, vôtre bâtard, Comme tout soudrille est *vantart* (Scarron, *Virg.*, I, 284).

4. *Mensonger* — * Pom. et Duil., avec le sens de adonné au mensonge, B. F.: false, untrue, Rich. qui cite: illusion *mensongere*, et aussi: Vous êtes... Inconstante, bizarre, ingrate, *mensongére*, Voit., *Poës.*; Fur.: vieux mot qui signifioit autrefois trompeur, vanitez fausses et *mensongeres*; A.: discours *mensonger*, il est plus en usage en poësie; A² remarque de plus qu'il ne se dit que des choses; ⊖ Th. Corn. — Pourueu que vous ne soyez point *mensongere* (d'Urfé, *Astrée*, 1614, I, 59 A); Vous estes vn *mensonger* (Garasse, *Doctr. cur.*, 876). Corneille avait dit: Après m'avoir promis, seriez-vous *mensongère?* (II, 110, *Gal. du Pal.*, v. 1745). En 1660, il changea le vers et fit disparaître le mot. Au sens actuel, voir dans L. des exemples de La Font. et de Racine. Au sens ancien il ne cite qu'un exemple du XVIIIᵉ s. de J. B. Rousseau.

5. *Coutumier* — * Pom., Duil., B. F. Dans G. Miege, Rich., Fur., on ne trouve que le sens juridique, A. et A² y joignent le sens de: qui a accoustumé de faire, qu'ils déclarent vieux et bas. De plus A. le donne comme poétique au sens de *ordinaire* et au féminin: sa clarté *coustumiere*; ⊖ Th. Corn. — On en trouve de nombreux exemples dans Racan (II, 205, 351, 361) et Loret (24 déc. 1651, v. 174; 10 avril 1655, v. 205); Et mes yeux... Ne trouvent plus aux siens leurs graces *coutumières* (Corn., III, 542, *Pol.*, v. 1159-1160); La fraîcheur *coutumière* (Racine, IV, 31, *Poés. div.*, v. 19).

6. *Heur* n'est plus guere aujourd'huy en usage, ni en prose ni en vers... Cependant il y a tel endroit où il peut trouver sa place comme en ces façons de parler, *Il n'y a qu'heur* et *malheur en ce monde* (Ménage, *Obs. s. Malh.*, II, 108). Chevreau ne l'accepte pas, si on n'y joint *bon* ou *mal*, ce qui revient à ne plus l'accepter (Ms. Niort, 83, dans Boiss.). C'est également l'avis de Leven de Templery (*Gen. et Pol. de la L. Fr.*, 250) — A² ne le tolère plus que dans les proverbes, * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A.; ⊖ Th. Corn. — Ce vieux mot faisait encore belle figure dans le *Cid*: Chimène, qui l'eût dit? Que notre *heur* fût si proche et si tôt se perdît? (Corn., III, 159, v. 987-988). Les exemples sont alors nombreux (cf. Racan, I, 24, 44, 54, 107, 119, 133, 136). Bientôt il ne fut plus que comique: puisque de tant d'*heur* le ciel me favorise... Touchez là (Montfleury, *La Dupe de soi-mesme*, a. V, sc. 10); Remplissez hautement l'*heur* de votre naissance (Th. Corn., *Geol. de soi-meme*, a. II, sc. 5; cf. Id., *Am. à la mode*, a. V, sc. 7); comblé d'*heur* et de jours (Racine, IV, 70, *Poés. div.*, v. 99).

7. *Issir* (cf. III, 102, 314) — ⊖ Pom., Duil.; * B. F., Rich., Fur., A. et A² le déclarent hors d'usage, Th. Corn.: vieux mot, il n'est plus en usage qu'au participe, en parlant de genealogie.

8. *Finer* n'est plus que dans B. F.

*doyer*[1] ; ni *fête*, *fétoyer*[2] ; ni *larme*, *larmoyer*[3] ; ni *deuil*, *se douloir*[4], *se condouloir*[5] ; ni *joie*, *s'esjouir*[6]. On a dit *gent*[7], le corps *gent* : Ce mot si facile non seulement est tombé, l'on voit même qu'il a entraîné *gentil*[8] dans sa chute. On dit *diffamé*, qui dérive de *fame*[9], qui ne s'entend plus. On dit *curieux* dérivé de *cure*[10], qui est hors d'usage. Il y avoit à gagner de dire *si que* pour *de sorte que* ou *de maniere que*, *de moi* au lieu de *pour moi* ou de *quant à moi*[11], de dire : *je sais que c'est qu'un mal*, plutôt que *je sais ce que c'est qu'un mal*, soit par l'analogie latine, soit par l'avantage qu'il y a souvent à avoir un mot de moins à placer dans l'oraison. L'usage

1. *Verdoyer* — *Pom., Duil., G. Miege, Fur. ; A. le déclare vieux, A$^2$ : id. On ne trouve que l'adjectif *verdoyant* dans Rich. ; ⊖ Th. Corn. — Il est dans Ch. Perrault, *Barbe-bleue*.

2. *Fetoyer* se trouve dans tous les lex. sauf Rich. et Th. Corn. ; A$^2$ déclare qu'il vieillit. — Il faut croire que l'Envoyé Du Roy Grec fut bien *festoyé* (Scarron, *Virg.*, II, 277 ; cf. Racan, I, 61 ; Loret, *Poes.*, 10) ; *Festoyer* cet étranger (Racine, VI, 128, *Rem. sur l'Odyss.*).

3. *Larmoyer* — *Pom., Duil., B. F. ; ⊖ Rich. ; *Fur. : il a peu d'usage, A. et A$^2$ : il vieillit, Th. Corn. le cite à l'art. *larmer*. — Qui vous fait *larmoyer* ? (La Font., VII, 360, v. 950).

4. *Douloir* (cf. III, 315) — ⊖ Pom. ; *Duil. avec †; ⊖ G. Miege, Rich. ; * Fur. : vieux mot, A. et A$^2$ : ce mot n'a presque plus d'usage, Th. Corn. : vieux mot qui a esté employé autrefois pour : avoir douleur.

5. *Condouloir* (*se* — cf. III, 108) — * Pom. : *condoloir*, Duil., B. F., Rich. : hors d'usage, Fur. : de peu d'usage hors l'infinitif, A. : id. ; ⊖ Th. Corn. ; A$^2$ est de l'avis de Rich., et de A.

6. *S'éjouir* — ⊖ Pom. ; *Duil., qui renvoie à *se réjouir*. B. F. ; ⊖ Rich., Fur., A ; *L., H. D. T., Hug. citent Pascal, La Fontaine et S$^t$-Simon. — on en fait maint repas, Dont maint voisin *s'éjouit* d'être (La Font., I, 352, v. 35-36).

7. *Gent* — ⊖ Pom. ; * Duil. avec †, B. F., Rich. : mot vieux et burlesque, Fur. : vieux mot ; ⊖ A., Th. Corn. ; * A$^2$ : il est vieux et n'a plus d'usage qu'en certain style. — Que dit-elle de moi, cette *gente* assassine (Mol., I, 119, *Et.*, v. 220) ; la jeune bachelette Aux blanches dents, aux pieds nus, au corps *gent* (La Font., VI, 7, v. 26-27 ; VI, 128, v. 56 ; V, 538, v. 199 ; VII, 163, v. 310 ). Voir *Lex. de Mol.* par Livet.

8. *Gentil* estoit autrefois un mot élegant... mais maintenant on n'en use point dans les livres : on ne le dit que dans la conversation ; encore ne le dit-on pas trop serieusement (Bouhours, *Rem.*, 21). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich. : burlesque, et en sa place, lors qu'on parle sérieusement on dit *joli*, Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A$^2$. — Il... me disoit les mots les plus *gentils* du monde (Mol., III, 201, *Ec. des Fem.*, v. 560) ; Elles étoient toutes assez *gentilles* (La Font., IV, 488, v. 34) ; Une nymphe *gentille* (Id., IX, 347).

9. *Fame* — ⊖ Pom., Duil. ; * B. F. ; ⊖ Rich. ; * Fur. : vieux terme du palais, il n'est en usage qu'en cette phrase : il a esté rétabli en sa bonne *fame* et renommée, A. et A$^2$ : id., Th. Corn. : ne se dit plus qu'au palais.

10. *Cure* — ⊖ Pom. ; * Duil., qui l'indique comme burlesque, B. F. ; ⊖ Rich. ; *Fur. : il n'a plus d'usage qu'en cette phrase proverbiale : On a beau prêcher à qui n'a *cure* de bien faire, A. et A$^2$ : id. ; ⊖ Th. Corn. — Le Meunier n'en a *cure* (La Font., I, 202, v. 41).

11. *Quant à moi* semblait parfaitement beau à Chevreau (Ms. Niort, 126-127, dans Boiss.). *Quant à moi* ne s'emploie plus, dit Ménage (*Obs. s. Malh.*, II, 262). Richelet est du même avis. Même au Palais, on commence à le bannir (Bouhours, *Rem.*, 586). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A$^2$ ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug.

a préféré *par conséquent* à *par conséquence*, et *en conséquence* à *en conséquent*, *façons de faire* à *manières de faire*, et *manières d'agir* à *façons d'agir* ... dans les verbes, *travailler* à *ouvrer* [1]; *être accoutumé* à *souloir* [2]; *convenir* à *duire* [3]; *faire du bruit* à *bruire* [4]; *injurier* à *vilainer* [5]; *piquer* à *poindre* [6]; *faire ressouvenir* à *ramentevoir* [7]...; et dans les noms, *pensées* à *pensers* [8], un si beau mot, et dont le vers se trouvoit si bien ! *grandes actions* à *prouesses* [9], *louanges* à *loz* [10], *méchanceté* à *mauvai-*

1. *Ouvrer* — * Pom. : *ouvrer* la monnoie, Duil., B. F. ; ⊖ Rich. ; * Fur. : il n'est gueres en usage qu'en cette phrase, Il est deffendu d'*ouvrer* les Festes et les Dimanches, A. et A[2] ne donnent que le participe, le verbe n'étant plus en usage ; ⊖ Th. Corn. — Tant fut *ouvré* que... (La Font., IV, 162, v. 64).

2. *Souloir* (cf. III, 77, 310) — * Pom., Duil., G. Miege avec †, Rich. : vieux et hors d'usage, Fur. : vieux mot qu'on dit encore dans la pratique, A. : vieux, Th. Corn. : id ; ⊖ A[2]. — Cf. *Lex. de Mol.* par Livet, à *ramentevoir* in fine. — Deux parts en fit, dont il *souloit* passer L'une à dormir et l'autre à ne rien faire (La Font., IX, 80, v. 5-6).

3. *Duire* (cf. III, 13, 77, 312). — Au sens d'instruire, façonner, * Pom. : vieux, Duil. : burlesque, G. Miege avec † ; ⊖ Rich. ; * Fur. : ne s'emploie gueres qu'au participe, A. : vieux ; ⊖ Th. Corn. ; * A[2] : vieux. — Au sens de convenir, ⊖ Pom. ; * Duil. : bas ; ⊖ G. Miege ; * Rich. : n'a d'usage que dans le burlesque, Fur., A. : bas ; ⊖ Th. Corn. ; * A[2] : bas. — Genre de mort qui ne *duit* pas A gens peu curieux de goûter le trépas (La Font., II, 436, v. 7-8) ; Ceux-là me *duisent* fort (Id., VII, 36, v. 441) ; tout *duit* Aux gens heureux ; car aux autres tout nuit (Id., VI, 43, v. 30-31).

4. *Bruire* — * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur. : n'est en usage qu'en peu de phrases, A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A[2] : vieux. — Vous voyez, depuis un temps, que le vin émétique fait *bruire* ses fuseaux (Mol., V, 136, *D. Juan*, a. III, sc. 1) ; Pareilles à ces coups de tonnerre Qui ne font que *bruire* et passer (Racine, IV, 67, *Poés. div.*, v. 9) ; on n'entend aux montagnes *Bruire* en ces lieux aucuns torrents (La Font., VI, 340, v. 45-46) ; [Louis] Fera *bruire* en leurs vers tout le sacré vallon (Id., VIII, 36).

5. *Vilainer* — ⊖ Pom. ; * Duil. le donne comme suranné, B. F. ; ⊖ Rich., Fur., A., Th. Corn., A[2].

6. *Poindre* — * Pom., Duil., G. Miege, Rich. qui ne le donne qu'au figuré et le déclare peu usité ; Fur. : il ne se dit gueres qu'en ce proverbe, oignez vilain, il vous *poindra*, A. et A[2] : id. — Quel taon vous *point* (La Font., IV, 310, v. 147).

7. *Ramentevoir* n'est plus reçeu dans le bel usage (Chevreau, Ms. Niort, 67, dans Boiss.). — * Pom., Duil. : bas, G. Miege avec † ; ⊖ Rich. ; * Fur. : vieux ; ⊖ A., Th. Corn., A[2] ; * L., H. D. T., Hug. — Ne *ramentevons* rien, et réparons l'offense (Mol., *Dép. Am.*, I, 461, v. 889 ; voir un long article dans le *Lex. de Mol.* par Livet) ; Puis-je *ramentevoir* l'accident plein d'ennui (La Font., VIII, 378).

8. *Penser* (cf. III, 117) — ⊖ Pom., Duil., G. Miege ; * Rich. : mot qui n'est usité qu'en vers, Fur., A. et A[2] : n'a d'usage que dans la poésie ; ⊖ Th. Corn. — Je ne dis point mes *pensers* là-dessus (Mol., I, 493, *Dép. am.*, v. 1392 ; voir le *Lex. de Mol.* par Livet) ; Je tremble au seul *penser* du coup qui le menace (Racine, II, 111, *Andr.*, v. 1405) ; ils se confioient leurs *pensers* et leurs soins (La Font., I, 200, v. 12) ; Pour moi, de tels *pensers* me seroient malséants (Id., I, 337, v. 7).

9. *Prouesse* (cf. III, 77, 100, 119) — * Pom., Duil., G. Miege, Rich. : il n'est plus guere en usage qu'en riant et dans le burlesque ; Fur. : vieux d'après les delicats du temps ; A. et A[2] : il n'a guere d'usage, il se dit figurement et en plaisanterie des Excés qui se font en certaines choses ; ⊖ Th. Corn. — Ces dragons de vertu... Se retranchant toujours sur leurs sages *prouesses* (Mol., III, 248, *Éc des Fem.*, v. 1297 ; voir le *Lex. de Mol.* par Livet) ; Le lion... pleurant son antique *prouesse* (La Font., I, 242, v. 1-2) ; sa mère la Jument Dont il contoit mainte *prouesse* (Id., II, 24, v. 3-4) ; Après bon vin, trois commères un jour S'entretenoient de leurs tours et *prouesses* (Id., IV, 296-297, v. 1-2).

10. *Los* (cf. III, 36, 100, 115) — * Pom., Duil., B. F., Rich. : vieux mot, burlesque ; ⊖ Fur. ; * A. répète Rich. ; ⊖ Th. Corn. ; * A[2] : n'est plus en usage que dans le

*tié*[1], *navire* à *nef*[2], *armée* à *ost*[3], *monastère* à *monstier*[4], *prairies* à *prées*[5]... tous mots qui pouvoient durer ensemble d'une égale beauté, et rendre une langue plus abondante » (La Bruyère, *De quelques usages*, II, 205 et suiv.). Mais on ne saurait donner à ces regrets le sens d'une proposition claire et décidée. Le paragraphe finit par un acte de soumission à l'usage.

Fénelon, qui vient plus tard, est autrement hardi ; sa *Lettre à l'Académie*[6] déclare net qu'on a « appauvri la langue... en voulant la purifier ». Elle fait l'éloge de « ce vieux langage » si méprisé, qui avait « je ne sais quoi de court, de naïf, de hardi, de vif et de passionné ». Personne depuis cinquante ans n'avait osé parler de la sorte, et sa voix resta sans écho.

Dans la pratique, tous les auteurs se montrent singulièrement réservés : leurs archaïsmes sont peu nombreux et inconscients. Bossuet, ainsi que l'a constaté l'abbé Lebarq (*Introd.*, I), conserve des mots comme *liesse* (*Danger des plaisirs des sens*, 1664, 2e p., IV, 470), *accoisé* (*S. Ben.*, 1665, 3e p., IV, 543), *ensuivi* (*Dém.*, 1660, 1re p., III, 220). Mais des archaïsmes comme *dextre* (*Felic. des SS.*, 1648, I, 22) appartiennent à des œuvres de jeunesse ; *quasi*, fréquent dans les premiers sermons (I, 5, 7, 22, 48, 106, 151), devient très rare dans ceux de la grande époque (*Souff.*, 1661, 2e p., III, 704). Les discours d'apparat évitent des mots conservés dans le dogmatique. Les archaïsmes de Racine, ceux des *Plaideurs*[7] mis à part, se trouvent soit dans des poésies de jeunesse (*féru* et *oncques*, IV, 240 ; *sourdre*, IV, 181), soit dans les *Livres*

vieux stile. — Vendôme, consentez au *los* que j'en attends (La Font., VI, 164, v. 169) ; Tous renonçoient au *los* des belles actions (Id., III, 193, v. 104).

1. *Mauvaistié* (cf. III, 115) — *Pom. : vieux mot, Duil. avec †, B. F. ; ⊖ Rich. ; * Fur. : vieux mot hors d'usage ; ⊖ A. ; * Th. Corn. dit : *mauté*, vieux mot, diminutif de *Mauvaistié*, qui a esté dit, pour Meschanceté ; ⊖ A [2].

2. *Nef* — *Pom., Duil. ; ⊖ G. Miege ; * Rich. : dans le beau langage, il ne se dit qu'en vers et au figuré, en prose, il est vieux et appartient au burlesque, Fur. : vieux mot qui n'est plus en usage que dans les enseignes, A. et A [2] : il n'a plus guere d'usage qu'en poësie ; Th. Corn., répète Fur. et A. — cette superbe ville Prétend brusler nos *nefs* en presence d'Achille (La Font., VII, 609, v. 207-208).

3. *Ost* (cf. III, 97, 117) — * Pom. : vieux mot, Duil. avec †, B. F. ; ⊖ Rich. ; *Fur. : vieux mot, A. id. ; ⊖ Th. Corn. ; * A [2] : il n'est plus en usage qu'en ce proverbe, Si l'*Ost* sçavoit ce que fait l'*Ost*, l'*Ost* batteroit l'*Ost*. — on vit presque détruit L'*ost* des Grecs (La Font., III, 112, v. 35-36).

4. *Monstier*, *moustier* — ⊖ Pom., Duil. ; * B. F. ; ⊖ Rich. ; * Fur. : vieux mot, A. et A [2] : il ne se dit qu'en cette phrase Mener au *Monstier*, Th. Corn. — Puis au *moutier* le couple s'alla rendre (La Font., IV, 324, v. 321).

5. *Prée* ne se dit plus ny à la Cour, ny à Paris (Ménage, *O.*, I, 460). — Ce mot ne se trouve que dans le B. F. ; ⊖ L., H. D. T., Hug.

6. Voir III, *Projet d'enrichir la Langue*.

7. Dans les *Plaideurs*, archaïsmes et mots du Palais se confondent, tels sont : *céans* (II, 157, v. 170), *icelui* (*Ib.*, 212, v. 786), *plaids* (*Ib.*, 146, v. 22). Dans les *Menteurs qui ne mentent point* de Boursault, un barbon Isidore se sert de mots vieux.

*annotés* (*accoutumance*, V, 543 ; *se revancher*, V, 512 ; *devers*, VI, 156), soit dans la correspondance, où ils sont employés en badinant (*parentage*, VI, 608). Les tragédies sont soigneusement épurées, et le vieux mot *discord* ne se risque point hors de la *Thébaïde* (I, 470, v. 1255). La Bruyère lui-même pouvait aimer certains vieux mots Son style, sauf deux passages qui sont visiblement des pastiches [1], n'en était pas moins conforme à l'usage commun. A peine y rencontre-t-on quelques archaïsmes : *désoccupé* (I, 57) *pécunieux* (I, 291 ; II, 448) *recru* (I, 282 ; II, 23) *querelleux*, qui revient jusqu'à cinq fois (I, 26, 47, 67 ; II, 15, 61). Mais La Bruyère suit l'usage de son temps si fidèlement que, s'il lui arrive de s'en écarter par un mot insolite, il souligne. *Drus* (semblable à ces enfants *drus* et forts d'un bon lait qu'ils ont sucé, I, 117) et *flaquer* (il en *flaque* plus de la moitié au visage de celui qui est à sa droite, II, 12) sont ainsi remarqués. Enfin le mot *certes* lui avait d'abord échappé dans le parallèle entre Corneille et Racine ; malgré tous les éloges qu'il lui accorde ailleurs, il le remplace au moyen d'un carton par *surtout*. Comme tous, il se soumet donc à la règle, il admire même combien on écrit régulièrement depuis vingt années, et c'est lui qui a dit : « On fit du style ce qu'on avait fait de l'architecture : on abandonna l'ordre gothique que la barbarie avait introduit » (I, 117).

Les dictionnaires enregistrent le travail accompli de 1680 à 1694. Richelet et l'Académie surtout n'admettent plus les mots vieux. Richelet en particulier pousse au plus haut point l'exclusivisme. Il ne se contente pas d'exclure des mots donnés comme vieux par Furetière et l'Académie, ou au moins par l'un des deux : *arroi*, *atourner*, *besson*, *cadène*, *cautèle*, *chartre*, *chatonner*, *chevir*, *chinfreneau*, *contumélie*, *encharger*, *exultation*, etc., il exclut encore des mots anciens que ces deux recueils conservent sans observation : *chicheté*, *cagnard*, *cossu*, *délinquer*, *s'accagnarder*, etc. Partout se manifeste un principe de choix, qui sépare nettement l'ancien et le nouvel usage.

Il convient naturellement d'excepter les écrivains comiques, satiriques et burlesques, que les théoriciens mettaient hors de cause. La Fontaine, on le sait, s'est placé aussi à part. Il a multiplié les archaïsmes : on en trouvera une liste dans la préface de M. Henri Régnier au

1. Un vieil auteur... dit que *s'élongner des petits, voire de ses pareils, et iceulx vilainer et dépriser ; s'accointer de grands et puissans en tous biens et chevances, et en cette leur cointise et privauté estre de tous ébats, gabs, mommeries, et vilaines besoignes ; estre eshonté, saffranier, et sans point de vergogne ; endurer brocards et gausseries de tous chacuns, sans pour ce feindre de cheminer en avant, et à tout son entregent, engendre heur et fortune* (La Bruy., I, 319 ; cf. I, 227).

*Lexique de La Fontaine* (*Œuvres*, éd. des G[ds] Écr., X, p. VI-IX). Ce n'est pas le lieu de rechercher quels motifs il a eus ; mais il est certain que le fait a son importance dans l'histoire générale de la langue. Plus tard en effet les *Fables*, prenant place parmi les plus purs de nos chefs-d'œuvre, et devenant classiques, ont sauvé un certain nombre de mots. Les libertés prises par Molière, moins nombreuses du reste, et moins systématiques, ont eu une action moindre, car ses grandes pièces ne sont pas celles où la langue s'éloigne vraiment de la langue littéraire. Il n'y a pas lieu de s'exagérer cette influence des écrivains. Quelle vie La Fontaine a-t-il conservée à l'adjectif *gent* ou au substantif *frairie* ? L'action des maîtres demeurés indépendants fut réelle pourtant, et il faut en tenir compte.

---

# CHAPITRE III

## RÉSULTATS. LES MOTS VIEUX PROSCRITS.

Observations préalables. — Je voudrais, avant de donner la première des listes que je veux fournir, et où je n'ai pu présenter que quelques renseignements concernant chaque mot, avertir mes lecteurs que mes recherches ne suffiront presque jamais à les renseigner complétement. Dans l'état actuel de la science, j'eusse été en droit de me borner à rapporter les condamnations des puristes et l'opinion des lexicologues. J'ai cru préférable d'y ajouter des exemples pris aux textes. Mais je reconnais que dans la plupart des cas, j'apporte plutôt des matériaux qu'une histoire faite. D'abord, si les exemples me manquent, n'est-ce pas quelquefois parce que les auteurs des Lexiques, non avertis, les ont laissés passer, et que je n'ai pu, naturellement, refaire leur travail ? Ailleurs, là où vraiment nous sommes à peu près sûrs qu'un mot est devenu rare, que faut-il penser de ce fait ? Les théoriciens ont-ils constaté l'usage, ou l'ont-ils créé ? Le mot était-il vieux, et pour cela inusité, ou bien n'est-ce pas eux, qui, en le taxant de vieux, l'ont flétri et ont empêché leurs contemporains de l'employer ?

Il me faut, à l'aide de quelques exemples, montrer à ceux qui se serviront de ces listes, avec quelle réserve et quelle critique ils devront le faire. Sur certains mots, à vrai dire, je n'ai guère d'hésitation. Soit l'adverbe *possible*, au sens de *peut-être*. Tout le xvi[e] siècle en avait usé. Au xvii[e] siècle Nicot et Monet ne le mentionnent pas, c'est évidemment par oubli, car les grammairiens le citent sans observation (Maupas, 364, Duval, 267, Oudin, *Gr.*, 293, *Phras.*, 46). Les exemples fourmillent dans les textes [1], et il faut arriver jusque vers 1650 pour se douter qu'il est proche de sa décadence. Les uns le trouvent bas, dit Vaugelas, les autres vieux, et « il convient de s'en abstenir » (I, 248). Vaugelas est en général témoin fidèle, il semble probable qu'il rapporte exactement

1. *Possible* me forcerez-vous à vous donner le reste (R. Franc., *Merv. de nat.*, 392 ; cf. 493) ; qui sont *possible* puisees de quelque nouvel autheur (Sorel, *Berg. extr.*, l. I, I, p. 29) ; il pensa que tous ces discours n'estoient *possible* que des boutades de sa gayeté (Id., *Polyand.*, II, 586), etc.

des opinions qu'il a entendu exprimer. Une seule difficulté se présente à ce propos. La condamnation de Vaugelas n'est pas rigoureuse, comme certaines, et sans parler de La Mothe le Vayer qui proteste (éd. or., 48), des gens aussi autorisés que Vaugelas, Chapelain par exemple, contestaient l'opinion des courtisans. Dès lors, ont est en droit de se demander si elle était très répandue jusque là. Le maître est peut-être allé un peu vite.

Quoiqu'il en soit, la décadence de *possible* se précipite bientôt. Sans doute, il n'est pas difficile de citer des textes où le mot figure encore. Littré l'a relevé dans Balzac, Scarron, etc. Il est dans Molière, dans La Fontaine, et bien ailleurs [1]. Mais ces exemples, à y regarder de près, appartiennent tous au style comique, satirique et familier. Je doute qu'on en trouvât de semblables dans les « grands genres ». Et le nombre en tous cas n'en serait point assez grand pour prévaloir contre les renseignements donnés par les théoriciens. Or tous se prononcent contre *possible*, Ménage (*O.*, I, 497), Bouhours (*D.*, 45), Th. Corneille et l'Académie dans Vaugelas (*o. c.*), de Callières, (*Du bon et du m. us.*, 149). L'unanimité des grammairiens vérifie l'histoire qu'on pouvait faire d'après les textes d'auteurs. *Possible* est un mot tombé à partir de 1660.

L'histoire de *défaveur* est moins claire. Suivant Bouhours, c'est un assez méchant mot, avec tout le respect qu'on doit à Balzac. Ce n'est pas qu'il ne soit français, mais il est un peu vieux (*D.*, 33). Évidemment une opinion, ainsi exprimée, serait fort sujette à caution, même appuyée par Richelet, car Richelet pourrait avoir écrit sous l'inspiration de Bouhours [2]. Toutefois Furetière ne donne pas *défaveur*. Si l'Académie le donne, elle note qu'il vieillit. Il y a donc accord entre les lexicographes.

Dans les textes, le mot ne paraît pas être commun. On le cite dans Regnier, (*Sat.*, *III*, v. 12), dans Balzac (*Le Prince*, ch. 8, L.), dans Tristan (*Mar.*, IV, 5). Mais les lexiques de la *Collection des Grands Écrivains* ne le signalent que dans La Rochefoucauld (III, 324). Je ne

1. C'est à vous, *possible*, Qu'est réservé l'honneur de la rendre sensible (Mol., IV, 158, *Princ. d'El.*, v. 313) ; Même un refus eût fait, *possible*, Qu'on eût vu quelque beau matin Un mariage clandestin (La Font., I, 265, v. 34-36) ; c'est peut estre un certain drôle qui dit-on, en veut à ma niéce, et qui *possible* a de l'intelligence avec luy (Hauter., *Le Cocher*, sc. 20, cf. Id., *Crisp. méd.*, I, 10 ; *Bourg. de qual.*, V, 2 ; *Le Deuil*, 5) ; j'avois commencé par l'obligation d'un secours qui me l'avoit *possible* conservée (*Ar. et Sim.*, I, 72-73).

2. Il dit : Ce mot se trouve dans Voiture et dans quelques auteurs modernes, mais il est vieux et hors d'usage, au moins d'habiles gens le croient ainsi, en sa place on dit *disgrace*.

me souviens pas de l'avoir rencontré chez Bossuet. Il peut se trouver à mon insu dans divers écrits, cela est hors de doute, néanmoins on est en droit de dire que depuis 1650, c'est un mot rare, les lexicographes nous apprennent pourquoi. Sur les faits donc, point d'hésitation.

Mais que penser des causes ? Est-ce spontanément qu'on a laissé se perdre un mot si utile en opposition à *faveur*, un mot qu'il semble quel'époque eût dû créer, s'il n'avait pas existé. Le mécontentement du maître pouvait avoir tant de formes et tant d'effets ! Comment n'a-t-on pas essayé ici une de ces fines distinctions qu'on affectionnait ? La *défaveur* de Fénelon, comme l'observe justement Littré, n'était pas semblable à la *disgrâce* de Fouquet. C'est un de ces cas où on ne s'explique guère du premier coup comment l'analogie, la possession d'état, l'utilité n'ont pu déterminer des hommes de jugement à réagir contre une si fâcheuse propension à sacrifier les richesses du lexique. Il faut se souvenir, pour comprendre, du dégoût qu'on avait pour un mot réputé vieux. Rien ne montre mieux jusqu'où il allait.

Or chaque fois qu'on veut interpréter les faits, toutes sortes d'autres difficultés analogues se présentent. Il y a des mots qu'il eût été facile d'éliminer, j'ai dû les citer parce qu'ils ont été condamnés comme vieux, mais en réalité, ils n'ont jamais fait partie de la langue : *homicider*, *incomplaisant*, *incrédible*, *inflation*, *inforçable*, *infrangible*, *inguerdonné*, *inhonnête*, *inscrutable*, *intempérature*, *pérégriner*, *prestigiateur*, *prédiseur*, *rassurement*. D'autres étaient réellement vieux : *Badelaire*, *débeller*, *déconfire*, *déconfiture*, *déconfort*, *défuler*, *déformité*, *désaccointer*, *désappétissance*, *dits*, *embesognement*, *enchargé*, *enger*, *ensuivre*, *forcenerie*, *fringuer*, *gaber*, *impartir*, *impieusement*, *inde*, *inexécuté*, *irrision*, *itérer*, *joliveté*, *martyrer*, *mésaise*, *marri*, *maudisson*, *outrecuidé*, *outrecuidance*, *partement*, *pêle-mêler*, *pertuis*, *pleige*, *portement*, *portraiture*, *pourpenser*, *prée*, *pressoirer*, *quérimonie*, *quérir*, *ramentevoir*, *riotte*, *sade*, *saquer*, *sauteler*, *serpente*, *seoir*, *soudre*, *tordion*, *translater*, *tremble-terre*, *trouvure*, *tressuer*. D'autres étaient bas : *déchasser*, *ponant*, *réciproquer*, *tourniolcr*. Mais il en est sur lesquels il est bien difficile de se prononcer. Ils sont morts, cela est vrai, mais étaient-ils dès lors, et en dehors de toute intervention, condamnés à mourir ? Tel mot, qui n'avait pas la vitalité nécessaire pour résister à une proscription, eût pu être sauvé par une indulgence bienveillante ; *conquester* faisait encore bonne figure, ainsi que *controuver* ; *gauchir*, *lignage*, *outrepasse*, avaient pour eux de bons auteurs ; *consulte* et *débord*

n'étaient pas absolument incapables de résister à *consultation* et à *débordement*, malgré la superstitieuse considération attachée aux mots à suffixes. La preuve en est que *visite* a supplanté *visitation*.

Dès lors on se rend compte que les théoriciens ont eu ici une action, mais laquelle ? Il n'est guère possible d'en fixer la mesure. Et en bien d'autres cas, on n'arrive pas à déterminer la cause qui a entraîné la mort des mots, à faire la part de la vie naturelle et de la vie artificielle, et dans celle-ci à reconnaître les diverses influences qui ont agi.

Trop souvent, en outre, ce sont non point seulement les causes des faits, mais les faits eux-mêmes qui demeurent obscurs. *Desservir* est, suivant Bouhours, dans le même cas que *défaveur*. C'est un mot français, mais vieux, Balzac ne fait pas autorité (*D.*, 33). Or, au sens de « rendre de mauvais offices à quelqu'un »[1] ce verbe se trouve dans les tragédies de Corneille et de Rotrou, aussi bien que dans les comédies de Molière du genre le plus élevé [2]. Ainsi Balzac avait d'illustres écoliers.

Les lexicographes d'autre part ne paraissent pas avoir été d'accord avec Bouhours. Aucun n'exprime la même opinion que lui, sauf le compilateur de La Toûche, lequel rapporte en même temps, du reste, que l'Académie ne condamne pas le mot. Il est probable qu'en le déclarant vieux, il ne fait que recopier Bouhours. Est-ce à dire qu'il ne faille tenir aucun compte de l'avis de celui-ci ? S'est-il purement et simplement trompé ? On serait tenté de le croire, puisque le mot a survécu. Mais ce n'est pas là une raison suffisante. Beaucoup d'autres se sont maintenus, qui incontestablement ont été à ce moment-là condamnés et même à peu près abandonnés, ainsi qu'on le verra par la suite : *courtois*, *déloyauté*, *désastre*, *désireux*, *désorienté*, *desservir*, *dévoyé*, *effigie*, *sur ces entrefaites s'éprendre de*, *étrangeté*, *étreindre*, *évitable*, *glaive*, *hanter*, *incorrect*, *insidieux*, *jadis*, *de longue main*, *malencontreux*, *obscurcissement*, *outré*, *oiselet*, *par trop*, *patienter*, *pouacre*, *souci*, *tancer*, *tant y a*, *si tant est*, *volontiers*. Seules les recherches ultérieures et des statistiques fondées sur les indications que je donne ici, éclaireront ces questions. Je n'ai aucune honte à avouer, dans l'intérêt de la science, combien de points demeurent obscurs pour moi.

1. *Desservir* avait d'autres sens : 1° ôter les plats et le couvert ; 2° mériter. Au sens 2 il avait été condamné par Malherbe (IV, 358, cf. Mlle de Gourn., *O.*, 954, et *Adv.*, 635).

2. S'il est vrai qu'un homme tel que moi, Quand il est mécontent, peut *desservir* son roi (Corn., VII, 47, *Agés.*, v. 942 ; cf. Rotr., *Vencesl.*, I, 1 ; Mol., IV, 471, *Tart.*, v. 1042 et ailleurs).

Mes successeurs trouveront du moins ici quelques indications sur ce qu'il faut observer.

### MOTS VIEUX, PROSCRITS OU ABANDONNÉS

Je commence toutes les listes par la lettre *B*. Le mouvement général du Lexique dans les mots commençant par *A* sera l'objet d'un tableau d'ensemble qu'on trouvera plus loin, dans un appendice.

*bailler* (donner) que Vaugelas (II, 39) déclarait déjà vieilli, est blâmé par tout le monde à la fin du siècle. La Mothe le Vayer l'avait cependant soutenu, le trouvant nécessaire pour diversifier le style (56)[1]. Il avait été blâmé chez Malherbe par Ménage (*Obs. s. Malh.*, 1722, II, 42) et par Chevreau (*Ib.*, I, 224). Marg. Buffet le repousse parce que c'est un terme de pratique (*Nouv. Obs.*, 71); Andry ne l'accepte que dans les expressions *bailler à ferme*, *la bailler belle* (84); de Callières le trouve bas et vieux [2]. — * Duillier : bas, Pomey, G. Miege, Rich. : n'est pas du bel usage, Fur. : moins en usage que *donner*, A. : vieillit ; ⊖ Th. Corn. ; * A² : n'est plus guere en usage que comme terme de pratique. — Le mot avait été fréquent chez les burlesques : Sorel, *Franc.*, I, 15 ; Scarr., *Virg.*, I, 240; Loret, 18 juil. 1654, v. 157 ; 28 juin 1659, v. 188 ; 21 oct. 1662, v. 80. On le trouve chez d'Ablancourt : sous prétexte de leur *bailler* quelque commission (*Apopht.*, 1664, 281). Mais il n'est plus guère que chez les comiques : Je vous dis que je vous *baillerai* sur les oreilles (Regnard, *Hom. à b. fort.*, III, 1). Ce n'était pas *bail* ni *bailleur*, mots de Palais, qui pouvaient le sauver.

*bastonner* terme proscrit (L. de Templ., *Gen. et Pol.*, 248). — * Duillier, Pomey, G. Miege, Rich. : bas, Fur., A., Th. Corn. (mais comme terme de Palais, au sens de souligner), A², qui note : *s* se prononce.

*beatilles* a deux sens selon L. et H. D. T. : menues viandes délicates dont on garnit les pâtés ; certains petits ouvrages de religieuses. Le premier sens est fréquent. — ⊖ Pom., Duil., G. Miege ; * Rich., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A². — Ny tourtes de *béatilles* (Loret, 9 août 1659, v. 108 ; 2 juillet 1651, v. 82 ; 16 mai 1654, v. 58 ; 26 fév. 1656, v. 199 ; 9 fév. 1664, v. 209). Le second sens n'est que dans B. F. : bagatelles, vieilles nippes, femmes de petite taille. — De mille *beatilles* et joliuetez (R. Franç., *Merv. de nat.*, 343) ; les despoüilles des ennemis, les attours des femmes, et telles *beatilles* (Id., *Ib.*, 408).

1. Selon lui, *donner* exprime le véritable transfert d'une propriété, *bailler* signifie la simple transférance d'une chose. « Le sentiment de la Mothe le Vayer est fort considerable », dit Bary (*Rhet. fr.*, 1653, 224).

2. Je connois, reprit le Duc, un homme de la Ville qui se sert presque toûjours du mot de *baïller* pour celuy de donner; il vint il y a quelques jours chez une Dame de mes amies où j'étois... Quand est-ce donc Mesdames, que vous voulez que je vous *baille* à dîner, leur dit-il, je vous *bailleray* ensuite l'Opera ou la Comedie : il dit encore en parlant d'une Dame chez qui l'on jouë, Madame de... *baille* à joüer chez elle. Cet homme me fait *baailler* en parlant ainsi, me dit la Dame du logis qui ne pouvoit souffrir ce mot. Elle avoit raison de ne le pas trouver bon, dit le Commandeur ; car outre qu'il est bas et vieux, il est ridiculement placé dans les endroits que vous venez de nous citer (*Bon et mauv. us.*, 62-63).

*boucon* (morceau empoisonné). — * Pom., Duil., B. F., Rich. : vieux, Fur. ; ⊖ A., Th. Corn. ; * A$^{2}$. — L'assassin de glaive ou de bale Icy se loue à peu de frais ; Le *bouccon*, traitre en ses apprets, S'y vend comme herbe en pleine hale (S$^{t}$-Am., II, 419 ; cf. Chap., *Guzm. d'Alf.*, III, 429).

*bref (en)* — * Pomey, Duillier : bas ; ⊖ G. Miege ; * Rich. : vieux, Fur., A., Th. Corn., A$^{2}$. — Cf. Scarr., *Œuv.*, I, 367 ; Richer, *Ov. bouf.*, 584 ; Gomb., *Epig.*, 67.

*bris* blâmé par Vaug. (*Rem. posth.*, II, 375) — * Pomey ; ⊖ Duil., G. Miege, Rich. ; * Fur., A., Th. Corn., A$^{2}$. — Voir L.

*cachement* encore dans Nic., Mon., Oud., Rich., C. et A. Oud. ; ⊖ Pom., Duil. ; * B. F. ; ⊖ Rich., Fur., A., Th. Corn., A$^{2}$. — leurs *cachements* de visage (Mol., *Crit. de l'E. des F.*, sc. 3). L., H. D. T., Hug., Livet ne connaissent que cet exemple.

*calamite* — * Pom., Duil., G. Miege ; ⊖ Rich. ; * Fur. ; ⊖ A. ; * Th. Corn. ; ⊖ A$^{2}$. — Encore dans l'*Astrée* : Nous voyons un fer, entre deux *calamites*, se laisser tirer à celle qui a le plus de force (1614, I, 323 A).

*carre* (carrure, contenance) — ⊖ Pom., Duil., G. Miege ; * B. F. au sens de coin, Rich. : id. ; ⊖ Fur. ; * A. : technique et au sens de carrure, populaire ; ⊖ Th. Corn. ; * A$^{2}$ répète A. ; * L., H. D. T. — Il faisoit beau le voir dans les ruës, car il marchoit avec une *carre* et une gravité de president gascon (Fur., *Rom. b.*, 266 ; cf. Loret, 7 juin 1653, v. 198).

*cavillation* (subtilité, faux raisonnement) — ⊖ Pom. ; * Duil., B. F. ; ⊖ Rich. ; * Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A$^{2}$ : il n'a guere d'usage dans le discours ordinaire. — Desc., *Rép. à Gass.*, 2$^{e}$ méd., H. D. T. — Voir L. qui cite S$^{t}$-Simon.

*champs (aux)*, *des champs* — locution vieillie, il faut dire *campagne* : je m'en vais *à la campagne* (de Callières, *Bon et mauv. us.*, 70). C'était l'opinion de Bouhours. — * Pom., Duil., G. Miege ; ⊖ Rich. ; * Fur. ; ⊖ Th. Corn. ; * A. et A$^{2}$. Voir les exemples cités par Livet, *Lex. de Mol.*, à propos du *Mal. imag.*, II, 3. Ajoutez : Je suis icy depuis deux mois dans vne *ville des champs*, comme vous parlez à Paris (Costar, *Let.*, II, 157). Cf. *Port-Royal des Champs.*

*change* — Ménage dit seulement qu'il ne lui déplait pas en vers (*Obs. s. Malh.*, II, 311). Chevreau le considère comme peu usité et le blâme dans : O ! que nos fortunes prosperes, Ont un *change* bien apparent (I, 227, note 2) [1]. Richelet ne le trouve beau au propre qu'en poésie. — ⊖ Pom. ; * Duil. : *aimer le change*, *aller souvent au change* ; ⊖ G. Miege. ; * Fur. applique le mot aux échanges de meubles, ou aussi aux choses morales ; ⊖ Th. Corn. * A., qui conserve les deux expressions *aimer le change*, *courir au change*. A$^{2}$ dit que le mot n'a guère d'usage que dans les expressions *gagner*, *perdre au change*. Voir pour les exemples Livet, *Lex. de Mol.*

*chartre* est considéré comme vieux par Fur., A. et A$^{2}$ ; * Pom., Duil., G. Miege, Th. Corn. ; ⊖ Rich. — Arêta sept faux-Monoyeurs Qu'il conduizit

1. Il n'admet l'expression que dans *Lettres de Change* ou dans le style familier (Ms. Niort, 59, dans Boiss.).

en *chartre* obscure (Loret, 10 janv. 1660, v. 92-93 ; cf. 27 oct. 1657, v. 173 ; 1er janv. 1661, v. 157). Voir *Lex.* de La Fontaine.

*chaste* — Le mot de *Chaste* n'est plus en usage dans nôtre Langue, il y a déja du tems, et l'on a repris la *Chaste* Sylvie dans mes Poësies. Cependant on dit encore *la Chaste Lucrece*, *la Chaste Suzanne*, *la Chaste Diane*, mais on ne le dit qu'en ces rencontres (*Menagiana*, I, 18). Aucun lexique ne confirme cette critique. Mais on voit, au vers 1035 de *Phèdre*, Racine remplacer *chaste* maintien par *noble* maintien.

*chatonner* — vieux (A.). ⊖ Pom. ; * Duil. ; ⊖ G. Miege ; * B. F. ; ⊖ Rich. ; * Fur. ; voir L. qui cite Tallemant.

*cheoir* — Mlle de Gournay croyait railler ses adversaires, en disant que c'était « un mot sans douceur que la nouvelle Ecole devroit proscrire » (*Adv.*, 397, cf. tome III, 99) ; on n'y manqua pas. Ménage déclare qu'il l'emploierait à l'infinitif, ailleurs il lui paraît désagréable, surtout à l'imparfait et au futur (*Obs. s. Malh.*, II, 124-125, cf. *O.*, II, 477) ; suivant Alemand, le plus sûr est de dire qu'il est familier et bas. Au figuré, il peut passer à l'infinitif en vers. Richelet a eu tort de le dire élégant en vers, on l'emploie encore, on ne le loue plus (*G. civ.*, 363-366) ; pour de Callières, il est vieilli, bon pour les Bourgeois (*Bon et mauv. us.*, 58) ; — * Pom., qui renvoie à *tomber*, de même Duil., G. Miege avec †, Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A²: vieillit. Voir *Lex. de Corneille* et *Lex. de Mol.* ; Racine ne l'a que dans des traductions.

*comparoir* est vieux (Renaud, *Man. de parler*, 404) ; Ménage lui préfère *comparoistre* (*O.*, II, 424). — * Pom., Duil., G. Miege ; ⊖ Rich. ; * Fur. qui dit à l'article *comparoistre* : on disoit autrefois *comparoir*, A., A² ; ⊖ Th. Corneille.

*conche* — * Pom. : vieux, Duil., B. F., Fur. : vieux, A. : vieillit, A² ; ⊖ Rich. ; * Th. Corn. — un insigne et effronté charlatan... estant monté en bonne *conche* et superbe équipage (Tabarin, *Œuv.*, II, 213) ; Le Cadet du Roy Nôtre Sire,... En bonne *conche* s'y trouva (Loret, 27 nov. 1660, v. 270-271), En bonne *conche* et bel-aroy (Id., 19 juin 1660, v. 133).

*connil* vieux (A.). * Pom., Duil., G. Miege avec †, Rich. avec †, Fur., A. : vieux. Th. Corn. : id. ; ⊖ A² ; dans L. avec †. La Fontaine, chose remarquable, ne l'a plus employé.

*conniller* — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich. ; * Fur., A., Th. Corn. : bas ; ⊖ A² ; — sans *conniller* pour en chercher d'autres (de Gourn., *O.*, 985).

*conquester* — On a dit *conquerre*, *conquerir*, et *conquester*... De ces trois mots, il n'y a plus que celuy de *conquerir* qui soit en usage (Mén., *Obs. s. Malh.*, II, 198) ; condamné quelquefois comme un peu vieux, se dit encore avec grace (A. de B., 133) ; il est rejeté par L. de Templ. (*Gen. et Pol.*, 251). — * Pom., Duil. avec † ; ⊖ G. Miege ; * Rich. : pas en usage dans le beau stile, et même ne se dit presque pas, étant vieux, Fur., A. : vieux, Th. Corn. : id. ; ⊖ A². Voir Hug. qui cite Corn., *Ill.*, II, 4. Mais afin de le voir, il la faut *conquester* (Scud., *Po. div.*, 4°, 271, cf. *ib.*, 193) ; Savez-vous que chez moi j'ai plus d'une fenêtre ; Et, si vous prétendez y venir *conquêter*, Que vous y pourriez bien apprendre à dessauter (Montfl., *Fem. juge et part.*, I, 4).

*considerant* — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich., Th. Corn. ; * Fur., A., A². —

Si vous estiez charitable et *considerante*, vous me plaindriez (Costar, *Let.*, II, 135); O Comte, toutefois, songeant à son langage, Je jugeay qu'elle estoit *considerante* et sage (Loret, *Po. burl.*, 120).

*consulte* — il y a quarante ans, on disait *consulte de Médecins*, *consultation d'Avocats*. On dit maintenant *consultation* (Mén., *O.*, I, 510). De même pour *conteste* (*Ib.*). A. de B. considère ces mots ainsi qu'*impresse* comme appartenant aux provinces, particulièrement à Lyon (135); N. Bérain (*Rem.* 246), L. de Templ. (*Gen. et Pol.* 253), n'admettent plus que les formes en *ation*. — ⊖ Pom.; * Duil.; ⊖ G. Miege, Rich., Fur., A., Th. Corn., A²; avec † dans L., qui cite Scarron. Il est intéressant de constater qu'il ne se trouve pas dans Molière, dont les médecins consultent souvent, mais emploient le terme savant : *consultation* ; cf. Vous aurez aujourd'huy la *consultation* (Le Boul. de Chal., *Elom. hyp.*, I, 3).

*conteste* — Cf. à l'article précédent. * Pom., Duil., G. Miege ; ⊖ Rich. ; * Fur., A. : terme de Palais ; ⊖ Th. Corn., et A². — Molière a employé sans *conteste*, (*Tart.*, V, 4, et ailleurs). On disait aussi *être en conteste*.

*controuver* avait été employé encore par Vaugelas dans son *Quinte-Curce*. Il raconte qu'à l'Académie on le trouva vieux (II, 415). Alemand ne le maintiendrait qu'à l'infinitif et au participe passé. *Controuver des mensonges* commence à vieillir (*Nouv. Rem.*, 224-5). Cf. Marg. Buff., 29. — * Pom., Duil., G. Miege avec †, Rich., Fur., A. renvoie à *trouver*, où il n'y a rien ; ⊖ Th. Corn., qui cite le subst. *contreuve* ; * A². — Et, quoy que l'on ait pû contre moy *controuver* (Racan, II, 120 ; cf. Scarr., *Virg.*, I, 106); certaines amourettes, Qu'il *controuva* (La Font., IV, 65 et note 8); Voyez le peuple : il *controuve*, il augmente, il charge par grossièreté et par sottise (La Bruy., II, 244).

*cornichon* (petite corne) — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich. ; * Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A² ; * L., H. D. T., avec exemple de R. Belleau. — Je me trompe, car la femelle... N'a ny corne ny *cornichon* (Scarr., *Virg.*, I, 281) ; Compagnon, si la troupe alors t'eust aperçu, De nouveaux *cornichons* ton front seroit bossu (Rotrou, *Cél.*, II, 1).

*coulement* — * Pom., Duil., G. Miege ; ⊖ Rich. ; * Fur. ; ⊖ A., Th. Corn., A² ; * L. avec †, H. D. T. : vieilli.

*cremillée* (crémaillère) — ⊖ tous les lexiques, qui donnent des formes *cremaillée*, *cremillière*, *cremillon*. — je suis plus noire que nostre *cremillee* (Sorel, *Berg. extr.*, I, 215). Sorel nous dit dans ses *Remarques du Berg. extr.* que c'est un mot vulgaire, qui est en la bouche de toutes les femmes (III, 120).

*dandiner* — commencer ses révérences, « tenant le chapeau en main, et penchant la teste et la moitié du Corps tantost d'un costé tantost de l'autre », se fût appelé autrefois *dandiner* (*Les lois de la Galant.*, dans le Rec. de Sercy, de 1658, 82). * Pom., Duil., B. F., Rich., Fur. avec † ; ⊖ Th. Corn. ; * A. : bas, A².

*debeller*, *debellé* — * Pom. ; ⊖ Duil. ; * B. F. ; ⊖ G. Miege, Rich., Fur., A., Th. Corn., A², ; * L. cite St-Sim. — Encore dans Malherbe (II, 424), il est cité par Mme de Sévigné : Je vous assure qu'elle est *débellée*, comme dit Coulanges (II, 120 ; cf. VIII, 474).

*debonder* — * Pom., Duil., G. Miege ; ⊖ Rich. ; * Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A$^2$. — Et *debonda* par ceste playe les torrens de sang, qui depuis ont inondé la France (Du Vair, I, 379, 40) ; j'ay l'esprit si remply De ce Heros accomply. Que par tout il se *debonde* (Trist. l'Herm., *V. hér.*, 343) ; son cœur ainsi se *débonda* (Richer, *Ov. bouf.*, 200) ; elle le *débonda* d'abord par ses sanglots, (Quinault, *Mère coq.*, I, 1).

*debord* — * Pom. ; ⊖ Duil. ; * G. Miege ; ⊖ Rich. ; * Fur. ; ⊖ A. ; * Th. Corn. ; ⊖ A$^2$. — Tel qu'un *debord* sur un rivage (Racan, II, 158) ; Et, dans ce *debord* de licence Où se perdent les forts esprits (Id., *ib.*, 322).

*debteur* ne se dit pas (Rich.). Vaugelas l'avait déjà blâmé (II, 295). Cf. Marg. Buffet, 54. — ⊖ Pom. ; * Duil. avec † ; ⊖ G. Miege, Fur., A., Th. Corn., A$^2$ ; — * avec † dans L., qui cite La Font., XII, 7, H. D. T. : id. — les roys, potentats, empereurs et monarques, tous sont *debteurs* de la divine Majesté (Tabar., II, 115) ; vn *debteur* insoluable (Trist. l'Herm., *V. hér.*, 63).

*dechasser* encore dans Pomey, qui cite Mézeray ; * Duil., G. Miege ; ⊖ Rich., Fur., A. ; * Th. Corn., terme de tourneur ; ⊖ A$^2$. Voir L., qui cite Regnier.

*declore* — L'Académie a eu tort de négliger ce verbe, alors qu'il est très employé : *déclore* un jardin. *Déclos* s'emploie aussi au propre et au masculin (*Enterr$^t$*, 298). — * Pom., Duil., G. Miege ; ⊖ Rich. ; * Fur. ; ⊖ Th. Corn. ; * A$^2$ : ce parc est *déclos*, *desclore* son champ. Voir L. — des lettres *déclozes* Qui contenoient toutes ces chozes (Loret, 15 déc. 1657, v. 250-251) ; vn bouton de Roses Ressemble à ses lévres *décloses* (La Mesnard., *Po.*, 120).

*deconfire* — Ce verbe est tout-à-fait hors d'usage (A. de B., 157) ; cf. Renaud (*Man. de parler*, 513). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich. : vieux, Fur. : il vieillit, A., même obs. ; ⊖ Th. Corn. ; * A$^2$. Voir L. — Ils savent *déconfire*, Brûler, raser, exterminer, détruire (La Font., IX, 146) ; Et combien les enfers qu'il avoit *desconfits* ont respecté le pere a cause de son fils (Rotrou, *Herc. mour.*, V, 2). Bossuet le traite de vieux : Pour colorer une si indigne falsification, il (Jurieu) a voulu s'imaginer que le mot Grec qu'on a traduit à Geneve par le vieux mot *déconfira* et celuy qu'on y a traduit par *abolira* sont d'une vertu bien différente (Boss., *Apocal.*, 681-2) ; *deconfit* est très commun. Littré le cite dans S$^t$-Simon et jusque dans Hamilton. Il est cependant déclaré vieux par L. de Templery (*Gen. et Pol.*, 239).

*deconfiture* est à éviter (L. de Templ., *Gen. et Pol.*, 239). — ⊖ Pom. ; * Duil., G. Miege, B. F. ; ⊖ Rich. ; * Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A$^2$ : il est vieux ; L., cite La Font. — Il est très commun chez Scarron (*Œuv.*, I, 411 ; *Virg.*, II, 137, 256).

*deconfort* — Il est vieux (A.). — ⊖ Pom. ; * Duil., B. F. ; ⊖ Rich. ; * Fur. : vieux ; ⊖ Th. Corn. ; * A$^2$ : vieux. — Il est très commun chez Loret (21 juil. 1652, v. 4 ; 1$^{er}$ sept. 1652, v. 54 ; 30 août 1659, v. 178 ; 25 oct. 1659, v. 91 ; 24 juil. 1661, v. 42). La Fontaine l'a employé (IX, *Ep.*, 3, v. 32).

*deconforter* — Il commence à vieillir (A.). * Pom., Duil., G. Miege avec † ; Rich. avec † : *se deconforter*, Fur. ; ⊖ Th. Corn. ; * A$^2$, sans obs. — Ce changement vous *déconforte* (Breb., *Po. div.*, 87). Le participe *déconforté* est plus commun que son verbe.

*decouverture* (cf. t. III, 231) était encore accepté par Vaugelas, dans le sens de *découverte* (II, 224). Patru le réprouvait (*ib.*, 225), Th. Corneille le con-

damna (*ib.*), à la suite de Bouh. (*Rem.*, 597) ; c'était désormais un mot tout à fait barbare. — ⊖ Pom., Duil., G. Miege ; * Rich., qui le proscrit ; ⊖ Fur., A., Th. Corn., A² ; * L., dans un autre sens.

*deformité* — hors d'usage (Renaud, *Man. de parl.*, 404). Voiture déclarait déjà qu'il était mort depuis dix ou douze ans (*Let.*, éd. Jouaust, II, 79). Vaugelas l'avait soutenu dans les *Rem. posth.* (II, 481). — ⊖ Pom., Duil. ; * B. F. ; ⊖ Rich. ; * Fur. ; ⊖ A., Th. Corn. ; * A² : terme de morale, la *deformité* de cette action ; avec † dans L., qui cite St-Simon ; ⊖ H. D. T. — Enquoy apparoist vne grandissime *déformité* de ce vice (Camus, *Divers.*, I, 48 v°).

*defrayeur* — * Pom., Duil., G. Miege ; ⊖ Rich., Fur., A., Th. Corn., A² ; * L. avec †. — L'autre luy répondit qu'il trouveroit assez à déjûner, moyennant qu'il eût un *defrayeur* (D'Ouville, *Contes*, I, 292).

*defuler* (découvrir) — ⊖ tous les lex. ; * L., H. D. T. — Voyez quelle inciuilité D'entrer dans vne chambre honneste Sans auoir *défulé* sa teste (Richer, *Ov. bouf.*, 241) ; Mégrigny, teste *défulée*, En prézence de l'assemblée, Diroit : « Monsieur Bigot, mercy » (Loret, 4 août 1652, v. 89-92). Voir la forme *défubler* dans L. et H. D. T.

*degout* (gouttiere) — * Pom. : dégoût de pressoir, Duil., G. Miege ; ⊖ Rich. ; * Fur. : pluie qui tombe d'en haut ; ⊖ A., Th. Corn., A² ; * L. avec †, il cite Regnier ; H. D. T. cite St-Amant.

*delecter* ne peut se dire qu'en riant, il a vieilli depuis Balzac, et il était déjà vieux quand Balzac l'employait (Bouh., *D.*, 38-39) ; Ménage l'abandonne (*O.*, II, 478). — Richelet, Furetière le considèrent aussi comme vieilli. * Pom., Duil., B.F., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A² qui indique *délecter* comme terme de morale et *se délecter* comme du style familier. — On ne le trouve guère que chez les burlesques (Loret, 4 nov. 1656, v. 20 ; 10 fév. 1657, v. 39 ; 27 déc. 1664, v.13). Bossuet emploie *se délecter* (*Concupisc.*, 5, *Pensées*, 9, L.).

*delectable* — Bouhours le haïrait, si M. de la Chambre ne l'aimait et ne l'avait employé (*D.*, 39). Ménage le soutient (*O.*, II, 478). — Furetière le considère comme vieilli, Richelet comme propre aux matières philosophiques. * Pom., Duil., G. Miege, A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A². — Corneille l'avait employé (I, 17, *Disc. du poëm. dram.*). Racine l'a aussi : *Cent labyrinthes délectables* (IV, 34, *Po. div.*, v. 34) ; cf. La Fontaine : De ceux qu'enferme un *lieu* si délectable (IX, 346).

*delectation* — Bouhours ne peut plus le souffrir (*D.*, 39). — * Pom., Duil. ; ⊖ G. Miege ; * Rich. : vieux mot qui ne se dit qu'en riant, Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A². — Il est dans Pascal : Dans le système des deux *délectations* (*Vrai bien*, 9, L.). Cf. Vous pouvez desirer ces saintes *delectations* (Boss., *Let. abb.*, 179) ; La grâce medicinale de J. C. consiste dans une *délectation* intérieure (Fénel., III, 244, L. Le mot est constant chez cet auteur) [1].

1. C'est un des termes techniques du langage spécial des quiétistes, dont je n'ai pas voulu tenir compte, le considérant comme l'argot d'un groupe particulier, qui fut bientôt détruit par l'autorité spirituelle. Mais ce langage mérite une étude.

*deloyal, deloyauté* — mots meilleurs en poésie, qu'en prose (A. de B., 159); cf. L. de Templ. (*Gen. et Pol.*, 218).

*deloyal* — * Pom., Duil., G. Miege avec †, renvoie à *infidèle*, B. F., Rich. : pas si usité qu'*infidèle*, Fur., A. ; ⊖ Th. Corn., A$^2$. — Molière l'a employé dans l'*Et.*, v. 1601 et dans le calembour célèbre du *Tartufe*, v. 1772.

*deloyauté* — * Pom., Duil. ; ⊖ B. F. ; * Rich., moins usité qu'infidélité ; Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A$^2$. Voir L., qui cite *Tartufe*.

*demeurant* — déjà blâmé par Chevreau dans les *Obs. s. Malh.*, I, 9 [1]. Il est vieux (A.) — * Pom., Duil., G. Miege ; ⊖ Rich. ; * Fur. ; ⊖ Th. Corn., A$^2$. Voir L., qui cite La Fontaine ; le *Lex. de La Font.* en donne de nombreux exemples.

*desaccointer* — ⊖ Pom., Duil, G. Miege ; * B. F. ; ⊖ Rich., Fur., A., Th. Corn., A$^2$. Le participe *désaccointé* se trouve dans Th. Corn. avec la mention : mot du vieux langage.

*desaccoutumance* — * Pom., Duil., G. Miege; ⊖ Rich., Fur., A., Th. Corn., A$^2$. On trouve encore le verbe. — Lorsque les nerfs optiques, par une longue *désaccoutumance* de souffrir la lumière,... sont exposés tout à coup à une grande lumière (Bossuet, *Conn.*, III, 3, L.).

*desasseurer*, vieux mot qu'il faudrait faire revivre, car la langue n'en possède pas d'autre pour dire : faire naître le doute dans l'esprit de quelqu'un (A. d. B., 168). — ⊖ Pom. ; * Duil., B. F. ; ⊖ Rich., Fur., A., Th. Corn., A$^2$.

*desastre*, encore employé en poésie, commence à vieillir en prose (L. de Templ., *Gen. et Pol.*, 232). — Il est dans La Fontaine (IV, 345), dans La Bruyère (ch. XI, cité par L.).

*desireux* n'est pas du bel usage (Bouh., *Rem.*, 14.) Il a vieilli (Id., *Suite*, 370). Ménage le soutient (II, 448). A. de B. est de l'avis de Bouhours (171). — * Pom., Duil. avec †, G. Miege, Rich. : vieillit ; Fur. cite Vaugelas ; A. le donne avec des restrictions ; A$^2$ ne l'admet que dans le style soutenu. — Aucun des *Lexiques* des classiques ne l'a relevé. Il est cependant dans Sévigné, 16 mars 1672 (II, 537).

*désorienté* est un terme dont on se servoit autrefois... il sent le colet-monté, et je l'ay entendu dire à ma grand'mere (de Callières. *Mots à la Mode*, 48-49) [2]. Le mot avait été auparavant approuvé par Marg. Buffet (*Nouv. obs.*, 1668, 40). — ⊖ Pom. ; * Duil. ; ⊖ G. Miege ; * Rich., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A$^2$. De Callières préférait encore ce terme à *dérangé*, qui manque à tous les lexiques.

*devis* (entretien familier, propos) — * bas et vieux (Rich.); il n'est plus guere en usage (A. et A$^2$), Pom., Duil. avec † ; B. F., Fur. ; ⊖ Th. Corn. — Tous ces menus *deuis* ne seruent de rien (Sorel, *Pol.*, I, 523, cf. Theoph., I, 59) ; Tuez-vous donc vite : ah ! que de longs *devis* ! (Mol., *Et.*, v. 697) ; cf. La Font., V, 330, IX, 208. Loret en use souvent (16 nov. 1658, v. 241 ; 19 nov. 1661, v. 286).

*devouloir*, que Ménage attribuait à tort à Malherbe (*O.*, I, 97) car le mot est ancien, approuvé par Vaugelas, fut blâmé par l'Académie (II, 228-230). Il ne se trouve que chez Richelet.

1. Il regrette que Balzac s'en soit servi (Ms. Niort, 117, dans Boiss.).
2. Noter que le premier exemple de *désorienter* est d'après H. D. T. de 1662.

*devoyé* vieux mot (A. de B., 175) — * Pom., Duil., G. Miege : estomac *dévoyé* ; ⊖ Rich. ; * Fur., A. : vieillit, sauf au figuré, $A^2$, même observation. Voir L. — Monseigneur, employez toutes vos forces à rappeller dans cette unité (de l'Eglise) tout ce qui s'en est *dévoyé* (Boss., *Hist. Univ.*, 428).

*discord*, encore accepté en vers par Vaugelas (Voir tome III, 179), est tout à fait exclu de la langue par Bouh. (*Rem.*, 398 ; cf. Th. Corn. et A. dans Vaug. II, 234, et L. de Templ., *Gen. et Pol.*, 224). Il était encore défendu par Ménage (*Obs. s. Malh.*, II, 73), et par Marg. Buff. (54 ; cf. t. III, 179, note 5). — ⊖ Pom., Duil. ; * B. F., Rich. : moins usité qu'autrefois, Fur. : vieux, A. : en vers et au pluriel, $A^2$ : vieux, n'a guère d'usage qu'en vers. L. a accumulé des exemples.

*dits* — L'expression : *des dits spirituels*, *des dits agréables* commence à vieillir (A. de B., 101 ; cf. Renaud, *Man. de parl.*, 515). — ⊖ Pom. ; * Duil. ; ⊖ G. Miege ; * Rich., Fur., A., avec des restrictions, $A^2$., id. Voir L.

*Effigier* — * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A., $A^2$. Voir L.[1].

*egalement* — Bellegarde doute que ce mot soit en usage comme substantif dans le sens de partage égal. Il cite cet exemple : de quelle maniere la coûtume, l'imagination, la passion font cet *également* de biens et de maux (*Élég.*, 370). — ⊖ tous les lexiques ; * L., H.D.T. ; ⊖ Hug.

*ehonté* est un vieux terme qu'il seroit à souhaiter qui s'introduisît, car effronté ne veut pas dire la même chose : l'un marque la corruption du cœur, l'autre la légèreté de l'esprit (A. de B., 187). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, B. F., Rich., Fur. ; * A. : commence à vieillir ; ⊖ Th. Corn., $A^2$ ; * L., H.D.T. ; ⊖ Hug. L'Académie reprend le mot en 1762 et le déclare vieux.

*elevement* est condamné par Bouhours (*D.*, 15). Richelet signale que les uns approuvent le mot, tandis que les autres le blâment : *élévement de cœur.* (cf. Renaud, *Man. de parler*, 50) ; — L'ambition consiste à désirer l'*élèvement* pour l'*élèvement* et l'honneur pour l'honneur (Pasc., *Prov.*, *Défense de la 12e*, Édit. des Grands Écriv., I, 423).

*empreindre* n'est usité qu'au passif : *empreint* (A. de B., 190). — * Pom., Duil., G. Miege ; ⊖ Rich. ; * Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * $A^2$, L., H.D.T., Hug. — au lieu de recevoir les idées de ces choses pures, nous les... *empreignons* de notre être (Pascal, *Pens.*, I, 1) ; Soit que le vin par ce chaud véhément S'*empreigne* alors beaucoup plus aisément (La Font., VI, 348).

*encharger* — * Pom., Duil. ; ⊖ G. Miege ; * B. F. ; ⊖ Rich. ; * Fur., A. ; ⊖ Th. Corn., $A^2$ ; * L., H.D.T., Hug. — On m'a *enchargé* de prendre garde que personne ne me vît (Mol., VI, 511, *G. Dandin*, a. I, sc. 2)[2].

*s'en courir* n'est pas du bel usage (A. de B., *Suite*, 72). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A., Th. Corn., $A^2$ ; * L., H.D.T. ; ⊖ Hug. — (il) *s'en courut* chez celui qu'il ne réveilloit plus (La Font., II, 221, *Fabl.*, liv. VIII, v. 47).

1. Dans le *Perrot d'Ablancourt vengé*, il est conseillé d'éviter *effigie* parce qu'on ne s'en sert bien qu'en parlant de *pendu* (p. 30).

2. Sur *à l'encontre de*, *à l'endroit de*, voir la Morphologie, au chapitre des prépositions.

*enger* — ⊖ Pom., Duil., G. Miege; *B. F.; ⊖ Rich.; *Fur., A.: bas, Th. Corn.: vieux mot, A²; * L., H.D.T., Hug. — Votre père se moque-t-il de vouloir vous *anger* de son avocat de Limoges (Mol., VII, 241, *Pourceaugnac*, a.I, sc. 1); Il les *engea* de petits Mazillons, Desquels on fit de petits moinillons (La Font., IV, 506).

*ensuivre* sent le moisy (Bary, *Rhét. fr.*, 225). — *Pom., Duil.; ⊖ G. Miege; *B. F. donne *ensuyvant*, Rich., Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; *A²; * L., H.D.T.; ⊖ Hug. Selon Richelet, il n'est usité qu'à quelques temps; d'après l'Académie, il ne se dit plus qu'à la 3e personne du singulier et du pluriel. — Si l'on *ensuit* la plus commune opinion (Segrais, *Nouv. fr.*, II, 264, 5e *Nouv.*); le jour *ensuivant* (Loret, 28 juill. 1657, v. 47); les hardes, nippes,et bijoux dont *s'ensuit* le mémoire (Mol., VII, 94, *Av.*, a.II, sc. 1); cf. le *Lex. de La Fontaine*. On trouve aussi *s'en ensuivre*: la victoire *s'en ensuivit* (Bossuet, *Catéch. de Meaux*, 1687, 75; cf. *Hist. des Var.*, II, 119; Mol., VI, 423, *Amph.*, v. 1165).

*s'entredonner* — ⊖ Pom.; *Duil.; ⊖ G. Miege; * B. F., Rich., Fur.; ⊖ A., Th. Corn.; * A²; *L., H.D.T.; ⊖ Hug. — ces yeux les ont vus *s'entredonner* parole (Mol., I, 475, *Dép. am.*, v. 1113); tous deux *s'étaient entredonné* la foi (La Font., IV, 324). Les exemples sont fort nombreux; cf. *Lex. de Corn.* et *Lex. de Mol.* par Livet [1].

*entrerepondre* (s') n'est que dans Richelet, qui cite d'Ablancourt et dans A²; * L., H. D. T.; ⊖ Hug.; — ces deux derniers livres sont un dialogue continuel entre ce rédempteur de nos âmes et le vrai chrétien, qui souvent *s'entrerépondent* dans le même chapitre (Corneille, VIII, 16)[2].

*s'entresuivre* — * Pom., Duil. avec †, G. Miege; ⊖ Rich.; * Fur.; ⊖ A., Th. Corn.; * A²; * L., H.D.T.; ⊖ Hug. — Voir Le *Lexique* de Corneille et celui de La Fontaine.

*entretenement* ne se lit plus que sur les Troncs des Eglises; d'Ablancourt l'emploie encore, mais l'usage a changé depuis lui (A. de B., 195). Dans ce sens *d'entretien*, le mot se trouve dans Duil., B. F., Rich., Fur., A., A², qui le signale comme commençant à vieillir. Au sens de *liaison*, *suite*, on le trouve dans Pom., Duil., B. F.; selon Furetière il signifie aussi persévérance qu'on met à poursuivre l'exécution de quelque chose. * L., H. D. T.; ⊖ Hug.; — l'un vient querir la taille ordinaire... l'autre le nouvel *entretenement* des ministres (*Caquets de l'Acc.*, 33); une levée Qu'on entretient soigneusement... Et pour cet *entretènement*... Chacun a son département (La Font., IX, 245-246); l'amitié de cet oncle ne va pas toute seule, il y faut de l'*entretènement*; je prends soin d'en faire souvenir (Sév., VIII, 408).

*entretuer* (s') — C'est à propos de ce mot que Ménage a déclaré qu'il fallait préférer les simples *se tuer*, *se battre*, *s'aimer*, *s'embrasser* (*Obs. s. Malh.*, II, 170,); — * Pom., Duil., G. Miege; ⊖ Rich., Fur., A., Th. Corn., A². Voir L., H.D.T.; ⊖ Hug. — Et que... nous employions notre vaillance Ailleurs qu'à nous *entre-tuer* (Malh., III, 2).

1. Pour *Sur ces entrefaites*, voir à la Morphologie, chapitre des adverbes.
2. Les mots composés avec *entre* sont vieux, et j'ai été étonné d'en trouver chez un puriste comme Bary: comme ils *s'entre-servoient* de spectacle, ils *s'entre-embrassoient* d'amour (*Secrets*, 204). Il y a là sans doute quelque mode précieuse.

*s'entr'immoler* n'est dans aucun lexique. * Avec † dans L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Il y en a plusieurs exemples dans Corneille.

*epreindre* — * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn., * $A^2$; * L., H. D. T; ⊖ Hug. — Le mot est employé par Chapelain (*Guzman d'Alfarache*, I, 196, III, 479), et Vaugelas (*Q. C.*, VII, 4, cité par Rich.) ; l'aliment commence à s'amollir dans la bouche, par le moyen de certaines eaux *épreintes* des glandes qui y aboutissent (Bossuet, *Conn.*, II, 10, H.D.T. ; cf. La Font., VIII, 186).

*eprendre* n'est pas en usage (A. de B., 197). Au sens propre, le mot ne se trouve que chez Pomey : le feu s'estant *épris* au toict. Au sens figuré, le mot n'est que dans l'Académie qui signale qu'il ne s'emploie guère qu'au participe. Le participe au sens figuré est partout, et les exemples en sont nombreux. — Et l'amour qui pour lui m'*éprit* si follement (Corneille, I, 202, *Mél.*, v. 993).

*etrangeté* est signalé comme vieux par Th. Corn., qui est seul à le donner. * L. ; H. D. T. dit que le mot semble être inusité au xvii$^e$ et au xviii$^e$ siècle ; ⊖ Hug.

*etreindre* n'est plus guère bon, ni au propre, ni au figuré (A. de B., 1692, 215). — Il ne manque qu'à Th. Corn. — le Prince Eugéne Doit *étreindre* cette Alliance Qui plaît fort à la Cour de France (Loret, 29 mai 1655, v. 186-190). Voir Littré.

*foiblet* — Vieux, comme presque tous les diminutifs ; manque à tous les lexiques ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — La comparaison est *foiblette* (Scarron, *Virg.*, II, 121). Le mot est très fréquent chez Loret, 23 nov. 1652, v. 8 ; 7 mai 1661, v. 245 ; 2 sept. 1662, v. 6, etc. Cf. Chap., *Let.*, II, 372 : mon corps *foiblet*.

*forcener* — ⊖ Pom. ; * Duil. ; ⊖ G. Miege ; * B. F. ; ⊖ Rich., Fur. ; * A. : il vieillit ; ⊖ $A^2$; * L. cite Corn., *Veuve*, V, 9, H. D. T., Hug. — Il boult, il *forcene*, il faict rage (Tabarin, II, 372) ; je *forcene*, je meurs (Baro, *Clorise*, IV, 4, p. 107) ; Celles qu'amours a *forcenées* (Scarr., *Virg.*, II, 148).

*forcenerie* (cf. III, 77) — * Pom., Duil. ; ⊖ G. Miege ; * B. F. ; ⊖ Rich., Fur. A., Th. Corn., $A^2$; * L., H. D. T. Voir Hug., qui cite une var. de *Clit.*, IV, 1, Corn., I, 333. Cf. Ch. de Sévigné dans M$^{me}$ de Sév., IX, 350. Scarron l'avait plusieurs fois employé (*Dern. œuv.*, I, 24, *Virg.*, II, 224) [1].

*fringuer* (laver) n'est guère en usage qu'en cette phrase : *fringuer un verre* (A.). Dans le sens de *danser*, *sautiller*, il est vieux (A.). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege ; * B. F., Rich. avec †, Fur. ; ⊖ Th. Corn. ; * $A^2$ : même observation que dans A. ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Lacquay, *fringue* bien ce verre (S$^t$-Am., I, 237).

*gaber* est signalé comme vieux par Rich., Fur., A. ; G. Miege ne le donne que dans son B. F. et $A^2$ l'a laissé de côté ; ⊖ Pom. ; * Duil. ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug.

*garde-magasin* (vieux reste, « rossignol »). — Manque à tous les lexiques. Rich., Fur., A., $A^2$, donnent *garde-boutique*. L. et H. D. T. ont les deux ;

1. Cf. *forcenement* Baro, *Clorise*, III, 6, p. 81.

⊖ Hug. — Le marchand affamé, se montrant aussi fin, Fait chez lui le gros lot d'un *garde-magasin* (Montfleury, *Gentilh. de Beauce*, a. II, sc. 5).

*gavache* — ⊖ Pom., Duil., G. Miege ; * B. F., Rich., Fur. ; ⊖ A. ; * Th. Corn. ; ⊖ A[2] ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Frere Estienne,... sur sa teste de *gauache*, posa trois plumes de Heron (Dassoucy, *Ov. en b. hum.*, 27) ; Et ceux que vous nommez *Gavaches*, Ne sont plus à prézent si fous Que de s'intéresser pour vous (Loret, 17 juin 1656, v. 158).

*genin* (mari trompé, cf. Godefroy). — Le mot se trouve sous les formes *jannin jennin*, *jeannin* (vient de Jean). — ⊖ Pom. ; * Duil. ; ⊖ G. Miege ; * B. F., Rich., Fur. ; ⊖ A., Th. Corn., A[2] ; * L. ; ⊖ H. D. T., Hug. — C'est un diable dans la maison... Qui plante à son mary des cornes Et le menace de venin S'il ne souffre d'etre *genin* (Colletet, *Juv. burl.*, 1657, 20-21).

*gent* ne s'emploie plus guère au singulier, si ce n'est en vers burlesques (Ménage, *Obs. s. Malh.*, II, 156 et *O.*, I, 61-62) ; Chevreau, cependant, trouvait le mot très beau et très poétique (Ms. Niort, 86, dans Boiss.). — ⊖ Pom., Duil. ; * G. Miege, Rich. : est un peu vieux, et a meilleure grace dans le burlesque, Fur. : on l'a dit ci-devant en poésie ; cf. A., Th. Corn., A[2] ; * L., H. D. T., Hug. — Les exemples sont nombreux chez Scarron, La Fontaine, etc. On trouve encore : la *gent* volatile chez La Bruyère (II, 134) ; vous n'avez point la mine De recevoir échec de la *gent* féminine (Regnard, *Coquette*, a. II, sc. 15).

*glaive* — Il y en a qui font difficulté de s'en servir comme étant trop vieux, et ils ont tort (Ménage, *Obs. s. Malh.*, II, 43). — Se trouve dans tous les lexiques, sauf Th. Corn., mais, à partir de Richelet, le mot n'est plus approuvé, il est considéré comme burlesque ou vieux ; L. donne de nombreux exemples.

*hanter* — Je ne *hante* point, et ne frequente point ces gens-là, sont vieilles façons de parler ridicules (Marg. Buffet, 50-51). Ce mot se dit plûtost dans le stile simple (A. de B., 147, 2[e] pagin.). Ce n'est pas que les mots de *hanter* et de *hantise* ne soient françois; mais... je les crois vieux (de Callières, *Du bon et du mauv. us.*, 83). *Hanter* la Cour est une expression basse et vulgaire, bien que Vaugelas et après lui Bouhours s'en soient servis (Bellegarde, *Élég.*, 138). On disait : *hanter* quelqu'un, ou *hanter* chez quelqu'un. — * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A[2], *L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Dans le faux-bourg de saint Germain Où je *hante*... (Loret, 14 déc. 1658, v. 13-14) ; Dans ce peu de temps qu'elle a *hanté* chez M[lle] Angélique (Fur., *Rom. bourg.*, 196).

*estre honteux* de dire, ou faire telle chose est du vieil stile, il faut dire, il a honte de dire... qui est mieux (Marg. Buffet, 49). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A., A[2], * L., H. D. T., Hug. — La beauté dans l'Olimpe aura trouué des temples, Et vous *serez honteux* de luy sacrifier (La Font., VII, 606, v. 168-169).

*historier* (écrire l'histoire) — ⊖ tous les lexiques, sauf Duillier qui l'explique par *décrire* ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — je vais avec grande vitesse ; *Historier* pour votre Altesse (Loret, 17 juil. 1661, v. 2 ; 11 mai 1658, v. 12 ; 10 mai 1659, v. 10). On trouve aussi la forme *historiser* : Je vais, soudain, *historizer*, Et vous particularizer Les Nouvelles les plus nouvelles (Loret, 16 nov. 1658, v. 5-7).

*homicider* est signalé comme vieux par Fur. et Th. Corn., qui sont seuls avec le B. F. à le donner ; * L., qui cite Scarron et Th. Corn., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Quoi ! vous *homicidez* ! (Montfleury, *Ec. des filles.*, a. I, sc. 4).

*huis* (cf. III, 135) — * Pom., Duil. avec †, G. Miege : terme de palais, Rich. : vieux, ne se dit plus guere qu'en matiere de palais, Fur. : vieux mot qui n'est demeuré en usage qu'en peu de phrases, A. : ce mot vieillit; ⊖ Th. Corn. ; * A² : n'a plus d'usage qu'au palais: à *huis* clos. — Lucas trouva l'*huis* ouvert (La Font., VII, 577, v. 228); On frappe à l'*huis* (Id. V, 72, v. 69).

*imbecillement* est encore dans Duil. et B. F., qui le traduisent par *faiblement* ; manque à tous les autres lexiques ; * L. qui ne le cite qu'au sens de *stupidement*, avec exemple de St-Simon, H. D. T. ; ⊖ Hug.

*immisericordieux* ne se dit pas. On ne voit neanmoins aujourd'huy que précieux et que précieuses affecter ces sortes de termes et il n'y a pas longtems que j'entendois dire de sang froid, *Intheologien*, *Inphilosophe*, etc. Il faut pourtant tenir ici un milieu, car il y a des mots qui s'accomodent mieux que d'autres de cette particule *in* (A. de B., *Suite*, 153). Le mot n'est plus que dans Duil. et B. F. Voir Chapelain, *Let.*, II, 819, note 2.

*immolateur* — * Pom., Duil., G. Miege, Fur. ; ⊖ Rich., A., Th. Corn., A² ; * L. ; ⊖ H. D. T., Hug.

*impartir*, que donnaient Nicot, Mellema, Monet, n'est plus que dans B. F. ; ⊖ L. ; * H. D. T. ; ⊖ Hug.

*impieusement* a esté fait par Amyot... mais on ne s'en sert plus aujourd'huy, on dit *avec impieté* (A. de B., 258). Il n'est dans aucun lexique.

*incomplaisant* (Malh., IV, 23) et *incomplaisance* ne sont point françois (Bouhours, *Suite*, 1693, 139). Une foule de gens de bon goût s'en servent cependant (Bellegarde, *Élégance*, 291-292). — Ils manquent à tous les lexiques ; * L.

*inconvenient* (adj.) n'est plus que dans Duil. et B. F. — Comme il n'est pas *inconvénient* que ce ne puisse quelquefois être notre bien d'avoir été vaincus (Malh., II, 86). — L. cite Balzac et La Font. Voir Hug.

*incorrect* est blâmé par Bouhours (*Suite*, 139). — * Pom., Duil., G. Miege. A partir de Richelet le mot ne se trouve plus. * L., H. D. T. ; ⊖ Hug.

*incredible* n'est plus que dans B. F. — Par un travail presque *incredible*, Il a fait une grande Bible (Loret, 20 oct. 1661, v. 155).

*inde* (couleur bleue) que donne encore Pomey, n'est plus que dans Fur. et Th. Corn. Il disparaît des autres lexiques comme mot de la langue courante. Cf. *indigo*.

*indevot* — Ménage n'a pas tort de se plaindre qu'on l'ait voulu bannir ainsi qu'*indévotion* ; ces mots ne sont pas mauvais (Bouhours, *Rem.*, 524). — Se trouve dans les lexiques sauf Th. Corn. ; * L., H. D. T., ⊖ Hug. — Laissez la, croyez-moy, gronder les *indévots* (Boil., *Sat.* X, v. 607) ; ce sont... des apparences qu'on pourroit épargner... aux *indévots* (La Bruyère, II, 173).

*induire* est un peu vieux, il signifie persuader (Rich.) ; * tous les lexiques, sauf Th. Corn. — Bossuet en fournit de nombreux exemples : *Hist. Univ.*, 1681,

279; *Hist. des Var.*, 1688, II, 474; etc.); Et mon fils à l'aimer vous devroit tous *induire* (Mol., IV, 402, *Tart.*, v. 54). *Induire* à partir de Fur. est donné aussi avec le sens de *conclure*, bien des gens le condamnaient, mais Andry de Boisregard le trouvait bon (264-5). — Pour ce qui est *d'induire* que sa mere ne pût être vierge, parce qu'elle étoit mariée... qu'il ne leur est jamais arrivé de faire ce raisonnement (Bossuet, *Explic. de la Proph. d'Isaïe*, 1704, 37). On trouve encore chez Bossuet le sens ancien d'*amener*: ce qui prononcé indistinctement *induit* une confusion universelle dans les dogmes (*2$^e$ Inst. s. la Vers. du Nouv. Test.*, 1703, 197)[1].

*inexecuté*, qu'on trouvait dans Cotgr., Nicot, Mellema, n'est plus que dans le B. F. Il ne se dit qu'à Port-Royal selon S$^t$-Réal (192). — * L., H. D. T.; ⊖ Hug.

*inexpugnable* semble avoir été blâmé, puisque A. de Boisregard le défend et soutient qu'il est encore bon (265). — D'après A$^2$, il ne se dit guère que dans le style soutenu; * Pom., Duil.; ⊖ G. Miege; * B. F.; ⊖ Rich.; * Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * A$^2$; L., H. D. T.; ⊖ Hug.

*inflation* n'est plus que dans Pom., Duil. et B. F.; * L.; ⊖ H. D. T., Hug.

*inforçable* est un mauvais mot (Bouhours, *D.*, 19); il ne se dit qu'à Port-Royal (S$^t$-Réal, 192); il est insupportable (Renaud, *Man. de parler*, 512). — * B. F., seulement; * L.; ⊖ H. D. T., Hug.

*infrangible* est un mauvais mot (Bouhours, *D.*, 19; cf. Renaud, *Man. de parler*, 512). — * B. F. seulement; * L.; ⊖ H. D. T., Hug.

*inguerdonné* est un mauvais mot (Bouhours, *D.*, 19). — * B. F. seulement. Le simple, qui est encore dans les dictionnaires, est considéré comme vieux et burlesque (Rich., A., A$^2$).

*inhonneste* et *inhonnestement* ne sont plus que dans B. F. Le nom *inhonnêteté* manque à tous les lexiques du temps.

*inscrutable* est mauvais (Bouhours, *D.*, 19). Il est encore en usage, selon A. de Boisregard, qui toutefois préférerait *impénétrable* (269). — * Pom., Duil., G. Miege; ⊖ Rich.; * Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * A$^2$; * L., H. D. T.; ⊖ Hug.

*intemperature* est blâmé par Bouhours (*D.*, 19). C'est un mot insupportable (Renaud, *Man. de parler*, 512). — * Pom., Duil., G. Miege; ⊖ partout ailleurs; ⊖ L., H. D. T., Hug.

*insidieux* ne plaît pas à Bouhours, qui le croit inventé par Malherbe (*D.*, 50). Malgré Ménage, qui le trouve bon (*O.*, I, 301), Richelet prétend qu'il n'est pas reçu; Furetière le déclare vieux et écorché du latin; enfin pour Renaud, c'est un barbarisme (*Man. de parler*, 47). — * Pom., Duil., B. F., Rich., A., A$^2$: le mot est du style soutenu et de la poésie; ⊖ G. Miege, Th. Corn.; * L., H. D. T.; ⊖ Hug.

*intrure* est dans Pomey. Tous les autres lexiques donnent seulement *intrus*: il sert à former quelque (*sic*) temps du verbe *intrure* qui n'est point en usage, dit A.; Rich., au participe *intrus*, cite cet exemple de Perrot d'Abl.

1. Le mot a été employé aussi au sens de *revêtir*: bien que ce soit une pure puissance qui *induise* tantost une forme, tantost une autre... (Tabarin, I, 19).

plusieurs *se sont intrus* dans le Ciel qui n'étoient pas dignes de cét honneur (*Luc.*, Tome 2); ceux qui *se sont intrus* dans le sanctuaire (Massillon, *Conf. voc. à l'état ecclésiast.*, 2, H. D. T.), * L. ; ⊖ Hug.

*irrision* est un peu vieux, mais il ne laisse pas de se dire encore quelquefois (Rich.). — *Pom., Duil., G. Miege, Rich.; ⊖ Fur., A., Th. Corn., A²; *L.; ⊖ H. D. T., Hug.

*iterer* ne se dit pas, en sa place on dit *réiterer*, déclare Richelet. Après lui, le mot n'est plus dans les lexiques. * L. qui cite Bossuet : On a beau dire : réjouissez-vous ; eût-on *itéré* mille fois ce commandement, la joie ne vient pas (*Sermons*, *Joie du chrétien*, Préambule) ; ⊖ H. D. T., Hug.

*jadis* est vieux (Rich.). Cf. tome III, 102 et 360 ; le mot est meilleur en poesie qu'en prose (A.). Il n'est plus usité par les Prosateurs, mais il l'est toujours par les Poëtes (Ménage, *Obs. sur Malh.*, II, 101). Andry de Boisregard, qui avait d'abord exprimé la même opinion (252), a été par la suite d'un avis contraire : le mot est tres-beau en Prose... il convient surtout au stile sublime, parce que les vieux mots donnent souvent de la majesté au discours (*Suite*, 154-155). — * dans tous les lexiques ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Dans Florence *jadis* vivait un médecin (Boil., *Art poét.*, IV, v.1) ; cette même Agrippine Que mon père épousa *jadis* pour ma ruine (Racine, II, 269, *Brit.*, v. 308-309); au temps *jadis* (La Font., I, 76, v. 3).

*joliveté* est un vieux mot (Pomey). * Duil., B. F. ; ⊖ G. Miege, Rich., Th. Corn. ; *Fur., A., A². Ces trois derniers lexiques indiquent que le mot ne se dit guère qu'au pluriel ; * L. cite Th. Corn. : mille *jolivetés* qui dans l'esprit me viennent (*Comt. d'Orgueil*, a. II, sc. 10), H. D. T. cite Dufresny : je ne vise guère à la *joliveté* des filles (*Noce interr.*, sc. 16) ; ⊖ Hug. — Mille beaux rubans ajustez Y formoient des *jolivetez* (Loret, 9 août 1664, v. 137-138).

*labeur* est un terme qui a vieilly et qui ne se trouve plus que dans les Livres gaulois (A. de B., 281). L. de Templery le signale parmi les mots archaïques (*Gen. et Pol.*, 225). — * tous les lexiques, sauf Th. Corn., Furetière signale qu'il vieillit, Rich., A. et A² ne l'admettent guère que dans le style soutenu et dans la grande poésie. — Ce premier *labeur*, ou *labour*, Donne à la France Philisbourg (La Font., VIII, 466, v. 11-12).

*lignage* — * tous les lexiques, sauf Th. Corn. A partir de Rich., on le déclare vieux ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Le mot est surtout employé dans le style familier. — Le Sieur Macquard, Homme fort sage, De bonnes mœurs, de bon *lignage* (Loret, 8 mars 1659, v. 19-20 ; 17 mai 1659, v. 64 ; 24 février 1663, v. 133); Ce sont enfants tous d'un *lignage* (La Font., III, 17, v. 36 ; VIII, 45 ; IX, 115, v. 105 ; 197, v. 37).

*de longue main* n'est plus employé (L. de Templery, *Gen. et Pol.*, 245). — * tous les lexiques, sauf Th. Corn. ; *L., H. D. T. ; ⊖ Hug.

*madré* — ce mot est ancien et ridicule (Marg. Buffet, *Nouv. obs.*, 30). — *Pom., Duil., G. Miege, Rich. avec †, Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A² : familier ; *L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Qu'en amour il fut peu *madré* (Loret, 27 mai 1662, v. 68) ; Le *madré* ! gardez-vous des finesses qu'il brasse (Boursault, *Médecin volant*, sc. 24) ; Et le *madré* qu'il est, fait tant par son esprit, Que

souvent le rieur est celuy dont on rit (Chevalier, *Amour de Calotin*, 1664, a. II, sc. 2).

*malencontreux* n'est que du stile burlesque ou satyrique (A. de B., 293). — A. signale qu'il vieillit, *Pom., Duil. avec †, G. Miege, Rich. avec †, Fur., A.; ⊖ Th. Corn; *A², L., cite Sévigné, Regnard, Boileau, H. D. T.; ⊖ Hug. Voir Livet, *Lex. de Mol.*

*marri* — Il est *mery* de cela, ne se dit plus, il faut dire *fâché* (Marg. Buffet, *Nouv. Obs.*, 44). En la place du mot de *marri*, il (un homme du monde) se seroit servy de celuy de fâché, ...qui l'a presque entierement banny du commerce des gens qui parlent bien (de Callières, *Du bon et du mauv. us.*, 180). — * tous les lexiques, sauf Th. Corn., mais A² le déclare vieilli; *L., H. D. T., Hug. — On ne peut l'attaquer sans en *être marri* (Boursault, *Portr. du Peintre*, sc. 6); le Roy Catholique... Est *marry*, du dernier *marry* (Loret, 17 déc. 1661, v. 28; cf. 28 mai 1661, v. 248); Je suis bien *marri* (La Roch., III, 285); c'est de quoi je suis fort *marri* (Racine, VI, 379, *Lettres*; cf. La Font., II, 152, v. 24).

*martyrer* est un vieux mot pour dire *tourmenter*, note Richelet, qui est seul à le donner avec B. F.; *L.; ⊖ H. D. T., Hug. — Lors le garçon, d'un ton pleureux, Leur dit: Hélas! ils me *martirent* (Loret, 1er sept. 1652, v. 94-95).

*maudisson* — ⊖ Pom., G. Miege, Rich., Th. Corn.; * Duil., Fur., A., A². Les trois derniers lexiques le donnent comme vieux et bas; *L., H. D. T.; ⊖ Hug.

*merci* — *Je me rends... A la merci d'elle et du sort*... Quoi que ce mot (à la merci) soit devenu vieux, je n'ozerois pas le condanner, puisqu'il est bon en quelques rencontres, que l'on peut dire, sans rien hazarder: Elle fut exposée à la merci des flots, et nous avons des Religieux que l'on nomme encore les *Peres de la Merci* (Chevr., Ms. Niort, 138, dans Boiss.).

*mesaise* ne peut se dire (A. de B., *Suite*, 193). — *Pom., Duil. avec †; ⊖ G. Miege; * B. F., Rich.: vieux mot, Fur., A.: vieux; ⊖ Th. Corn.; * A² vieux; *L. cite Vauban, Fénelon, St-Simon, Vauvenargues; H.D. T.; ⊖ Hug.

à *miracle* a vieilli (L. de Templery, *Gen. et Pol.*, 214). — * A. et A² seulement. A² le déclare bas et populaire; * L., H. D. T.; ⊖ Hug. — L'Abbé Bossuët, cét oracle, Ce sçavant, *qui prêche à miracle* (Loret, 3 mai 1664, v. 141-142); Je suis libéral *à miracles* (Id., 9 août 1664, v. 24); Il sait notre langue *à miracle* (La Font., IX, 215, v. 37).

*naguere* n'est plus en usage et particulièrement en prose. Il faut dire: qui estoit arrivé depuis longtemps (Ménage, *O.*, I, 163). Il seroit à souhaiter que ce mot fust encore d'usage... mais l'usage l'a banny (A. de B., 323). — Le mot est dans tous les lexiques, qui, à partir de Rich., le déclarent vieilli: d'après A² il n'a plus d'usage que dans la poésie ou le style soutenu. * L., H.D.T.; ⊖ Hug. Les exemples sont nombreux.

*obscurcissement* est un de ces mots que Bouhours blâme comme nouveaux, et qui était en réalité ancien (*Entr.*, 140). Il a été soutenu par Barbier d'Aucour (*Sent.*, 1676, 60). — * tous les lexiques, sauf Rich. et Th. Corn.; * L., H. D. T.; ⊖ Hug. — on voit l'Empire attaqué dans sa teste, c'est-à-dire, dans l'Empereur mesme, et de là un horrible

*obscurcissement* de tout le corps (Bossuet, *Apocalypse*,1689, 355) ; C'est dans les temps du plus grand *obscurcissement...* (Id., 2e *Instr. s. les Prom. de J.-C.*, 1701, 62).

*oiselet* est un diminutif insupportable (Bouhours, *Entr.*, 44). — Il n'est guère en usage (A. et A [2]) ; * Pom., Duil., G. Miege ; ⊖ Rich. ; * Fur. ; ⊖ Th. Corn. ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug.

*outrecuidé* — * Pom., Duil. ; ⊖ G. Miege, Rich. ; * Fur. : vieux ; ⊖ A. ; * Th. Corn. : vieux ; ⊖ A [2] ; * L., H. D. T., Hug. — Le mot se trouve souvent dans l'*Astrée* comme adjectif ou comme substantif (1615, I, 44 [A], 166 [B], 272 [B] ; 1614, II, 254, 447) ; on le rencontre fréquemment chez Loret : Quelques Imprimeurs et Libraires *Outrecuidez* et téméraires (20 mars 1661, v. 241-242) ; Je ne suis pas *outrecuidé* (20 oct. 1661, v. 9 ; 31 juil. 1661, cf. v. 234, etc.). — *Outrecuidance* est, lui aussi, considéré comme vieux par Rich., Fur., Th. Corn.

*outre-passe* n'est que dans Fur., comme terme des eaux et forêts. Richelet donne dans un sens voisin le mot *passe-route*. * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — la Reine, ...Des Vertus étant l'*outre-passe*, Etoit allée au Val-de-Grace (Loret, 7 juin 1659, v. 59) ; A Nôtre-Dame, au Val-de-Grace, Convent des Convens l'*outre-passe* (Id., 6 mai 1662, v. 21-22).

*pal* est un vieux mot qui n'est plus en usage que dans le blason (A., A [2]). ⊖ Pom. ; * Duil. au sens de pieu, Rich. : terme de blason, Fur. : supplice et blason. — Les *pals* les plus serrés font passage à ses coups (Corn., X, 209, *Poés. div.*, v. 216). G. Miege donne *paux* comme pluriel.

*palombe* est hors d'usage (Renaud, *Man. de parler*, 404). — ⊖ tous les lexiques ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug.

*pansart* n'est plus dans Pom., Duil. et Fur. ; B. F. donne *pançard* et aussi *pançu*. A. et A [2] ne connaissent que *pansu* ; H. D. T. cite Fur., *Rom. bourg.*, I, 161.

*partement* (départ) — Ce mot ne se dit plus guéres. Des Auteurs polis néanmoins s'en sont servis (A. de B., 352). C'est un terme archaïque (L. de Templery, *Gen. et Pol.*, 232). — * Pom., Duil., Rich. : a vieilli, Fur., A. et A [2] : vieux ; * L. ; ⊖ H. D. T., Hug. — Les exemples fréquents dans la première partie du siècle, ne se trouvent plus que chez des auteurs familiers. Le Chevalier... Voulut, avant son *partement*, Subir le divin Sacrement (Loret, 11 oct. 1664, v. 109-117) ; mais avant ledit *partement* De son précédent logement (Id., 26 juil. 1664, v. 215-216).

[ *par trop*, que Vaugelas avait condamné et qu'Alemand signale comme très en usage, bien qu'il ne soit pas absolument à approuver dans un livre (*Nouv. Rem.*, 41-42), ne se rencontre plus que chez Duil. et Fur. ; ] * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Tu m'obliges *par trop* avec cette nouvelle (Mol., I, 186, *Et.*, v. 1199) ; La dispute est *par trop* inégale entre nous (Id., VI, 378, *Amphitryon*, v. 387).

*passefin* n'est dans aucun lexique ; * L. cite G. Patin ; ⊖ H. D. T., Hug. — Leurs mœurs et façons de faire sont d'estre... menteurs, trompeurs, *passefins* et à outrance (Tabarin, II, 258).

*patienter* est un terme sorti de l'usage (L. de Templery, *Gen. et Pol.*, 248). — * tous les lexiques, sauf Rich. et Th. Corn. ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. —

vous devez,.. *patienter* encore cette fois (Molière, VI, 591-2, *G. Dand.*, a. III, sc. 7) ; il fallut *patienter* durant la vie de ce Prince (Bossuet, *Hist. des Var.*, I, 64).

*peccadille* (ornement de toilette) — Le mot, qui était encore dans St-Amant : La moitié d'une *peccadille*, Sur qui sa criniere pandille (I, 213), n'est plus dans aucun lexique.

*pecune* — * Duil., B. F., Rich. : bas et burlesque, Fur., Th. Corn. : vieux ; * L., H. D. T.; ⊖ Hug. — Le Feu de nôtre Chancelier Fut aussi rare et singulier, Et coûta bien de la *pécune* (Loret, 21 fév. 1660, v. 95-97) ; il l'endoctora donc, moyennant sa *pecune* (Le Boulanger de Chalussay, *Elom. hypocondre*, a. IV, *Div. com.*, sc. 2).

*pêle-mêler* est encore dans Pom. et Duil. ; B. F. donne le participe. Les autres lexiques n'ont plus ce mot. — on void ces petits boüillons *se pesle-meslant* (R. François, *Merv. de Nat.*, 211). L. cite : Cette confusion de places amies et ennemies, *pêle-mêlées* parmi les unes avec les autres, ne me plaît pas (Vauban, *Lett. à Louvois*, 19 janvier 1673) ; ⊖ H. D. T., Hug.

*penaillon* est un vieux mot et hors d'usage d'après Fur. ; Th. Corn. : vieux, A² ne l'admet que dans le style familier ; ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich., A. ; * B. F. ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. Malgré ces condamnations, le mot se trouve encore au XVIIIe s. — Trente manteaux, vingt cotillons, Et deux ou trois mil *pénaillons* (Loret, 9 nov. 1652, v. 95-96).

*pertuis* est vieux d'après Fur., A. et A², * Pom., Duil. avec † ; ⊖ G. Miege ; * B. F. ; Rich. : n'est guere usité dans le commerce ordinaire (au sens de petit trou), Fur., A., Th. Corn., A² ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Les miserables Danaïdes... Versoient l'eau qu'ils tiroient d'vn puis Qui s'écouloit par les *pertuis* (Richer, *Ov. bouf.*, 453-454) ; Et regardant par un *pertuis*, Il ouvre, ou refuze son huis (Loret, 26 août 1656, v. 243-244) ; Une nuit donc dans le *pertuis* mettant Un long cornet... (La Font., IV, 465, v. 51).

*petun* (tabac) — on ne s'en sert guere dans le discours ordinaire, si ce n'est par une espece de denigrement (A²). * Pom., Duil., Rich., Fur., A., Th. Corn., A². — Mais sa grand'mere Cytherée... Alla voir son Oncle Neptun, Qui pour lors prenoit du *petun* (Richer, *Ov. bouf.*, 463).

*piot* — * Duil.. Rich., Fur., A., A²., qui tous s'accordent à le signaler comme burlesque. — Auoit-on soif, l'on s'abreuuoit ; Leur *piot* estoit de l'eau pure (Richer, *Ov. bouf.*, 11) ; Dans notre chambre allons humer ce *piot*-ci (La Font., VII, 313, v. 423).

*pistolier* n'est plus que dans B. F., Fur., et A². — Emût le prochain Corps-de-garde, D'où sortirent deux *Pistoliers* (Loret, 3 mars 1657, v. 220-221) ; O Malheureux Arquebuzier ! Ou bien *Pistolier* (Id., 17 juillet 1655, v. 226-227).

*pite* — Petite monnoye hors d'usage (Fur.). On ne se sert de ce mot que dans quelques fractions de compte. — * Pom., G. Miege, Rich., Th. Corn., A². — Cerês n'ayant maille ny *pite* (*pipe* dans le texte), En pauure estat se voit reduite (Richer, *Ov. bouf.*, 579).

*à Dieu ne plaise que* est un tour gothique (de Callières, *Bon et mauv. us.*, 206). — ⊖ Rich. et Th. Corn. ; * tous les autres lexiques ; * L., H. D. T. ;

⊖ Hug. — *A Dieu ne plaise* que nous apprenions par les Oracles trompeurs la gloire du Fils de Dieu (Bossuet, *Hist. Univ.*, 1681, 380).

*pleige* ne manque qu'à Rich.; d'après A. il vieillit, et Th. Corn. dit : il n'est pas d'un usage universel, il est particulier à quelques provinces. Voir L., H. D. T. et Hug.

*pleiger* vieillit aussi (A. et A²) ; ⊖ Rich. et Th. Corn. seulement. Voir L., H. D. T. et Hug. — c'est chose assez infame Qu'un mari corps pour corps n'ose *pléger* sa Femme (Th. Corn., *D. Bertr. de Cig.*, a. IV, sc. 1); Et je les *pleigerois* tous-deux D'avoir l'intention très-bonne (Loret, 29 mars 1653, v. 68-69); Même au besoin notre ami Pellisson Me *pleigera* d'un couplet de chanson (La Font., IX, 109-110, v. 57-58); Pour me *pleger* il prend sa couppe Où petille et rit le nectar (S^t-Amant, I, 295). Le mot a eu autrefois le sens de causer du dépit, qui n'est dans aucun lexique.

*pomper* (aller avec pompe) — On trouve le mot au XVI^e s. : Je *pompe*, je morgue, je brave (J. Godard, *Desguisez*, a. III, sc. 4); ⊖ tous les lexiques.

*ponant* — * Pom., Duil.; ⊖ G. Miege; * Rich., Fur., A.; ⊖ Th. Corn., A²; * L., H. D. T.; ⊖ Hug. A partir de Richelet, tous les lexiques critiquent le mot. Ménage signale qu'on raillait un vers de Malherbe, où le mot était employé, parce que le peuple emploie *ponant* pour dire le derrière (*Obs. s. Malh.*, II, 7).

*portement*, au double sens de : action de porter et de : santé n'est plus que dans B. F.; * L. : usité seulement en parlant de tableaux religieux : *portement* de croix, H. D. T.; ⊖ Hug.; — en ce qui est de tous ces *portemens* de sacs et de queuës, je n'y contredits point, puisque les femmes mettent là le point d'honneur (Sorel, *Polyandre*, II, 564) ; ... cét éloignement n'est que pour leur bon *portement* (Loret, 6 septembre 1659, v. 180); Le Roy, de leur bon *portement*, Témoigna du contentement (Id., 5 mai 1663, v. 131-132).

*portraiture* est vieux (A. et A²). * Pom., Duil.; ⊖ G. Miege; * B. F.; ⊖ Rich.; * Fur.; ⊖ Th. Corn.; * L., H. D. T.; ⊖ Hug. — De cette propre main j'ai fait ma *portraiture* (Th. Corn., *D. Bertr. de Cig.*, a. IV, sc. 1); Où l'on voyoit en *Portraiture*... Les miracles du Saint susdit (Loret, 12 juin 1660, v. 33-35); Je ne pourois pas, je vous jure, Tracer icy la *portraiture* De l'éclat des Beautez, des pas, D'un grand Bal où je n'êtois pas (Id., 14 janvier 1662, v. 129-132).

*pouacre* est considéré comme vieux par Pom. et Th. Corn.; comme bas par Rich., Fur., A. et A²; G. Miege ne le donne que dans le B. F.; Duil. seul le cite sans observation; * L., H.D.T.; ⊖ Hug. — Comment étoit vétu le Cocher? — Comme un *poacre* (Poisson, *Fem. Coq.*, a. II, sc. 8). — Le mot autrefois s'employait comme substantif, pour désigner une sorte de maladie. Il n'a plus ce sens dans les lexiques.

*pourchas* est déclaré vieux par Fur., * Duil., B. F., Th. Corn.; ⊖ Pom., G. Miege, Rich., A., A². — Monsieur le Duc d'Arpajon... Entre bien-tôt dans l'Alliance (Aprés un honnête *pourchas*) De l'aimable et belle Mouchas (Loret, 3 février 1657, v. 162-166). L. cite La Fontaine.

*pourpenser* vieillit (Fur.). ⊖ Pom.; * Duil.; ⊖ G. Miege; * B. F.; ⊖ Rich., A., Th. Corn., A²; * L. cite S^t-Simon, H.D.T.; ⊖ Hug. — sans les vents et l'orage, ... Le dessein, entr'eux *pourpensé*, Seroit du moins bien avancé (Loret, 2 janvier 1655, v. 37-40).

*poutieux* — D'après Furetière, le mot se dit d'un homme difficile et pétillard, que la moindre petite ordure dégoûte. Th. Corn. sous la forme *potieux* dit : vieux mot, qui a mal de cœur de toutes choses. Etre *potieux* = faire le délicat. B. F. donne *poutieux* et renvoie à *potieux* : over-dainty. — Et n'avoit plus d'entier que des jartieres vertes, Qu'il vendit seulement environ douze sous A certain hostelier, y compris quelques pous. — Poûac! ne me parlez pas de cette sale engeance, Vous me feriez vomir sur l'honnête assistance. — Estes-vous si *poutieuse* (Robinet, *Panég. de l'Éc. des F.*, 1re entrée.)

*prediseur* n'est plus dans aucun lexique après G. Miege ; *L. ; ⊖ H. D. T., Hug. — C'en est fait, je suis mort! je n'en puis revenir. *Prédiseuses* du diable, ah! laissez-moi partir (Regnard, *Coquette*, a. II, sc. 15).

*pressoirer* — H. D. T. cite un vers du XIIIe siècle. On le trouve encore dans Pomey, mais dans le corps d'un article. Richelet le donne, en indiquant que *pressurer* est plus d'usage à Paris ; ⊖ partout ailleurs. — Ayant *pressoirée* Sa moite criniere azurée (Richer, *Ov. bouf.*, 603).

*prestigiateur* n'est plus que dans B. F. Le mot avait cependant quelque chose de noble, dit A. de B. (447), qui cite *Mémoires touchant la Religion* : ... adorer un *Prestigiateur*, au lieu du vray Dieu.

*querimonie* n'est plus que dans B. F. et Fur., encore ce dernier ne le donne-t-il que comme terme de juges d'Église ; *L. cite Saint-Simon, H. D. T.; ⊖ Hug. — L'on m'a dit qu'il ne m'aime mie Pour certaine *querimonie* (Scarron, *Œuv.*, I, 278).

*querir* est un vieux mot (Fur.) ; il ne se dit qu'à l'infinitif (Rich., A., A²); il est dans tous les lexiques, sauf Th. Corneille ; *L., H. D. T. ; ⊖ Hug. Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*quinaud* (rendu) — Le mot est vieux et de nul usage, sinon dans le burlesque (A., A²). ⊖ Pom., Duil., G. Miege ; * B. F. ; ⊖ Rich. ; * Fur. ; ⊖ Th. Corn. ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — en ce faisant ie leurs fermois la bouche, et les rendois *quinauds* (Chapelain, *Guzm. d'Alf.*, III, 383).

*raire* est vieux et burlesque (Rich.) et n'est plus en usage que dans quelques façons de parler proverbiales (A., A².). * tous les lexiques ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Mais quoy que j'eusse museau net, Et qu'à dessein de moins déplaire, Je me fusse au matin fait *raire* (Scarron, *Œuv.*, I, 359) ; Etant chez un Barbier-barbant, Pour se faire touzer, ou *raire* (Loret, 27 oct. 1657, v. 152-153).

*rassurement* — ⊖ tous les lexiques ; *L. ; ⊖ H. D. T., Hug. — le vol des Aigles, et la responce des Oracles, ont quelquesfois contribué au *rasseurement* des Armées (Bary, *Rhet. fr.*, 146).

*recru* semble un peu vieux à quelques personnes, cependant on s'en peut encore servir quelquefois dans un stile grave et un peu soutenu (Rich.). Racine (VI, 355) a souligné le mot dans Vaugelas. — * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A., A². — Tant qu'à la fin lasse, *recreuë*,... Elle paruient audit tombeau (Richer, *Ov. bouf.*, 397-8) ; Il revient de nuit, mouillé et recru (La Bruy., I, 282) ; Et revenir bien tard, mouillé, las et *recru* (Regnard, *Démoc.*, a. I, sc. 6).

*redonder* commence à vieillir dans le sens de : choses qui tournent au déshonneur ou à la honte de quelqu'un (A. et A²). Le mot ne manque qu'à Rich. et Th. Corn.

*regardure* — vieux mot (Th. Corn.). * B. F. ; manque à tous les autres lexiques. — Oui, ça, voyons un peu quelle est votre figure, Et si vous n'êtes point de laide *regardure* (Th. Corn., *D. Bert. de Cig.*, a. II, sc. 4).

*rememorer* — Les lexiques qui donnent le mot l'accompagnent d'une croix ou de la mention : vieux ; ⊖ Pom. ; * Duil. ; ⊖ G. Miege ; * B. F.; ⊖ Rich. ; * Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A² ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Et, mesmes, je me *remémore* (Loret, 11 sept. 1660, v. 163) ; d'ailleurs, il *s'est remémoré* Qu'une bonne paix sur la Terre Vaut mieux qu'une mauvaize guerre (Id., 10 nov. 1657, v. 150 ; cf. 25 fév. 1662, v. 59 ; 20 août 1661, v. 235 ; etc.).

*repart* (repartie) a disparu de tous les lexiques, sauf du B. F. ; * L., H. D. T., Hug. — Il a le *repart* brusque, et l'accueil loup-garou (Molière, II, 381, *É. des Maris*, v. 310).

*riotte* (querelle) — * Pom., Duil. ; ⊖ G. Miege ; * B. F., Rich. avec †; Fur., A. : il est bas ; ⊖ Th. Corn. ; * A² : familier et vieilli ; * L., H. D. T., Hug. — Les Polonois... continüans leurs *riotes* Font, à toute-heure, ... Naître de nouveaux accidens (Loret, 5 mai 1663, v. 243-248 ; cf. Richer, *Ov. bouf.*, 97) ; il arrive de temps en temps des *riotes* entre nous deux (Bussy, dans Sévigné, I, 555) ; *Riottes* entre amants sont jeux pour la plupart (La Font., VII, 92, *Eunuque*, v. 1428).

*sablon* avait été employé comme équivalent de sable : J'arrosé le *sablon* d'vn grand ruisseau de pleurs (*Fleurs de l'Eloq. fr.*, 19r) ; des neiges, Qui fertilisent leurs *sablons* (Corn., IX, 203). A partir de Rich. le sens n'est plus que : sable délié dont on se sert pour nettoyer la vaisselle. Il faut noter toutefois que Richelet cite l'exemple de Perrot d'Abl. : ce ne sont que *sablons* infertiles. L. donne des exemples de La Fontaine et Bossuet.

*sade* — Tous les lexiques qui le donnent indiquent qu'il est vieux ; ⊖ Pom., Duil., G. Miege ; * B. F. ; ⊖ Rich. ; * Fur., A., Th. Corn. ; ⊖ A² ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug.

*sanglamment* — * Duil., B. F., Rich. ; ⊖ tous les autres ; ⊖ L., H.D.T., Hug. Richelet emploie le mot au propre et au figuré : *sanglamment* outragé. — ils se battirent, mais si *sanglamment* que Florençal le tua sur la place (Segrais, *Nouv. fr.*, I, 127 ; *1re Nouv.*).

*sapience* ne s'emploie plus guere au sens de sagesse, sauf dans l'expression courante : Le pays de *sapience* pour dire la Normandie. C'est un vieux mot (A²). * Pom. ; ⊖ Duil. ; * G. Miege, Rich., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A² ; * L., H. D. T., Hug. C'était, d'après Rich. et Fur., un mot consacré pour dire Dieu. Ce sens disparaît dans A. et A². C'est cette proscription du mot qui a motivé la remarque d'A. de Boisregard : Il y a de certaines occasions où ce mot peut avoir entrée (627). — Et j'aime bien moins sa Personne Par la pension qu'il me donne, Que par sa débonnaireté, Esprit, *sapience* et clairté (Loret, 2 oct. 1660, v. 49-52) ; Vers Dieu son Esprit se tourna, Il adora sa *Sapience* (Id., 24 juil. 1661, v. 74-75) ; Il n'estoit qu'une *sapience* qui attendoit à devenir Verbe (Bossuet, *Avert. aux Prot.*, 1689-91, VIII, § 63, 551) ; Près de Rouen, pays de *sapience* (La Font., V, 320, v. 10) ; Près du Mans donc, pays de *sapience*, Gens pesant l'air, fine fleur de Normand (Id., VI, 41, v. 11-12).

*saquer* est un vieux mot qui signifioit autrefois tirer l'espée (Fur.). ⊖ Pom., Duil., G. Miege; * B. F.; ⊖ Rich.; *Fur.; ⊖ A.; * Th. Corn.; ⊖ A²; *L., H. D. T.; ⊖ Hug. — Quel est le damné mallepipe ,Qui t'a si bien *saqué* la tripe (Richer, *Ov. bouf.*, 406).

*sauteler* se trouve dans tous les lexiques jusqu'à A., il disparaît ensuite; ⊖ L.; *H. D. T.; ⊖ Hug. Il cède la place à *sautiller* (voir néol.). — Il me semble que ie la voy *Sauteler* à l'entour de moy (Malleville, *Poes.*, 318).

*seconde* (sans) — L'expression n'est admise que dans les vers par Fur. et A.; A² signale qu'elle commence à vieillir; ⊖ Pom.; *Duil.; ⊖ G. Miege, Rich.; * Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * A²; * L., H. D. T., Hug. — Les exemples abondent; voir le *Lex. de Mol.* par Livet. La Fontaine a employé l'expression au masculin (cité par Littré).

*serpente* n'est dans aucun lexique; * L., qui cite La Fontaine, H. D. T.; ⊖ Hug. — Que la fine et fausse *serpente* Témoigna d'en être contente (Loret, 3 Juillet 1655, v. 127-128); ...ie vous conseille... D'emprunter la grande *serpente*, Où les bons Amadis s'embarquoient à souhait (Sarasin, *Œuv.*, I, 336).

*servage* ne se dit point en Prose, mais on peut l'employer en Poësie (A. de B., 636). — *Pom., Duil., B. F., Rich., Fur., A., A². Ces quatre derniers le déclarent vieux, et A² constate qu'il vieillit, même en poësie. — Si je vivois dessous votre *servage* (La Font., IV, 67, v. 46); Liberté fit place à honteux *servage* (Id., IX, 40, v. 16); Et...venez recevoir le glorieux *servage* que vous tendent les mains de la Reine des Cieux (Mol., IX, 581).

*seoir* (s'asseoir) — Il n'a guere d'usage qu'au figuré, au sens de convenir (Tallemant, *Décis.*, 158). — Le mot est vieux (A. et A²). Les autres lexiques se contentent de marquer que c'est un verbe défectif. * tous les lexiques, sauf Th. Corn.; * L., H. D. T., Hug. — *Seoyez-vous* (Montfleury, *Ambigu Com.*, 2ᵉ interm., 6); Des sièges ...*Seyez-vous* (La Font., VII, 420, v. 269); *Soyez-vous* sur ce lit (Id., VII, 157, v. 205); A table, où Trufaldin l'oblige de *se seoir* (Molière, I, 206, *Étourdi*, v. 1514); ne se voulant pas *seoir* sur des siéges (Racine, VI, 94, *Rem. s. l'Odyss.*).

*souci* ne s'emploie plus guère que pour désigner la fleur de ce nom; mais, comme synonyme d'inquiétude, ce mot commence à vieillir (L. de Templery, *Gen. et Pol.*, 231). —* tous les lexiques, sauf Th. Corn.; * L., H. D. T.; ⊖ Hug. — Princesse, nôtre cher *soucy* (Loret, 6 août 1661, v. 1); Sais-tu quelle est sa chambre? en as-tu pris *souci* (Th. Corn., *D. Bertr. de Cig.*, a. III, sc. 3); ... perdez en le *souci* (Id., *Am. à la mode*, a. II, sc. 8); sous le nom de souci, il ne faut exclure que le trouble, l'inquiétude... (Bossuet, *Div. écr. sur les Max. des Saints*, 1698, 171).

*tancer* est un verbe un peu vieux (A. de B., 657). C'était aussi l'opinion de Chevreau (Ms. Niort, 103, dans Boiss.). — * Pom., Duil., G. Miege; ⊖ Rich.; * Fur. : il vieillit, A.; ⊖ Th. Corn.; * A² : il vieillit; * L., H. D. T.; ⊖ Hug. — Et le Podestat de la Ville, Aprés s'être échaufé la bille A les arguër et *tancer*, Les envoya faire panser (Loret, 9 oct. 1655, v. 115-118); Le Magister... à contre-temps s'avise De le *tancer* (La Font., I, 116, *Fabl.*, I, 19; cf. IV, 132, v. 3; VI, 10, v. 53).

*tant y a* est vieux, et ne s'emploie plus que dans le discours familier (Bouhours, *Suite*, 1693, 311). C'est la conclusion du discours familier (A., A²). * tous

les lexiques, sauf dans Th. Corn. ; * L., qui cite Sévigné, H. D. T. ; ⊖ Hug. — *Tant y a* qu'il nous fit partir (La Font., IX, 240, *Lett.*) ; *Tant y a* qu'il n'est rien que votre chienne prenne (Racine, II, 206, *les Plaid.*, v. 711) ; *Tant y a* que cela se fait (Bossuet, *Confér. avec M. Claude*, 1682, *Réflex.*, 334 ; cf. *Ib.*, 396 ; Id., *Hist. Univ.*, 1681, 388).

*si tant est* est une expression peut-être un peu vieille ; il faut en user sobrement (A. de B., *Suite*, 341). — Elle est familière (A. et A²). *tous les lexiques, sauf Rich. et Th. Corn. ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — *si tant est* qu'il les lise (La Font., V, 9, v. 2) ; vos bonnes grâces à tous me sont très-précieuses, *si tant est* que je les aie (Ch. de Sévigné, dans Sévigné, IX, 468).

*testamenter* n'est que dans Th. Corn., qui l'indique comme vieux ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Il a *testamenté* tout d'une autre manière (Regnard, *Distrait*, a. V, sc. 10).

*testonner* avait deux sens : 1° tancer, frapper quelqu'un sur la tête : *Lors s'acheva la Satyre*... Ceux qui lisent leur Missives, En dépit que l'on en ait... Y furent bien *testonnez* (Scarron, *Œuv.*, I, 95) ; Il rosse, il *testonne*, il bat (Brebeuf, *Luc. trav.*, 80) ; 2° friser : Tu te fais friser, *testonner* (Richer, *Ov. bouf.*, 383, cf. 241). C'est probablement à cause du double sens que La Fontaine explique le mot quand il s'en sert (I, 110, *Fab.*, I, 17 et note 2). — Le mot manque à G. Miege et Th. Corn. ; Pomey et Rich. ne donnent pas le premier sens ; B. F. ne donne que le second ; Duil., Fur., A. et A² donnent les deux. Mais A. et A² indiquent que le mot est vieux ou bas ; * L., H. D. T. : deux sens ; Hug. : second sens.

*toilier* (marchand de toile) — * Pom., Duil., G. Miege ; ⊖ Rich. ; * Fur. : n'a que le féminin ; ⊖ A., Th. Corn., A² ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — cette Marchande qui estoit plus-belle que la *Thoiliere* ny l'Orfeveresse (Sorel, *Polyandre*, I, 525).

*tourbe* (foule) — Ce mot n'est en usage qu'en cette phrase du Palais : enqueste par *tourbes* (Fur.). A. et A² sont du même avis en précisant qu'il est vieux. Le mot est dans tous les lexiques, sauf dans Rich. et Th. Corn. ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Seneque, qui veut que le merite, et non pas la dignité, nous separe de la *tourbe* (Sarasin, *Œuv.*, I, 216) ; Confondu chez les morts, suivre la *tourbe* vile (La Font., VII, 622, v. 460) ; Princes et rois, et la *tourbe* menue (Id., VI, 92, v. 33).

*tressuer* n'est plus dans aucun lexique. — J'ai *très-sué* d'ahan oiant cette parole — Sechez cette sueur avec cette pistole (Quinault, *Am. indiscr.*, a. I, sc. 3).

*tournioler* n'est plus dans aucun lexique ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Je n'y trouve rien à souhaiter (à votre lettre) que de n'écrire point toujours en *tourniolant* comme vous faites (Sévigné, X, 111).

*translater* (traduire) est vieux (Ménage, *O.*, I, 308). — Tous les lexiques qui donnent le mot confirment l'avis de Ménage. ⊖ Pom., G. Miege ; * Duil., B. F., Rich., Fur., A., Th. Corn., A² ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — *Translation*, dans le même sens, est aussi condamné [1] ; il n'est que dans Duil. ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug.

1. Le mot n'est accepté que dans le sens de *transfert* (Bouhours, *Rem.*, 385). — * tous les lexiques, sauf Th. Corn. — *Et la translation* du Samedi au Dimanche ? C'est une institution Apostolique (Bossuet, *Catech. des Festes*, 1687, 3). Dans le même sens *translater* est chez Loret : Cette Image fut transportée, Ou, pour mieux dire, *translatée* (Loret, 15 sept. 1663, v. 183-184).

Il en est de même de *translateur*. — ⊖ Pom.; * Duil.; ⊖ G. Miege; * B. F., Rich.; ⊖ Fur., A., Th. Corn.; * A²; * L., H. D. T.; ⊖ Hug.

*tremble-terre* n'est que dans Pomey. Le mot avait été condamné par Vaugelas (Alemand, *Obs.*, 108). — * L.; ⊖ H. D. T., Hug. — ...un *tremble-terre* Avoit, durant quelques momens, Cauzé bien des êtonnemens (Loret, 3 juillet 1660, v. 88; cf. v. 275; 14 mai 1661, v. 151).

*trouvure* n'est dans aucun lexique. — Il raconte la bonne fortune qui luy étoit arrivée; et sur cette *treuveure*, vont boire en un cabaret proche de là (d'Ouville, *Contes*, I, 63); Prenez, donc, à toute avanture, Le seul droict de vôtre *trouvure* (Loret, 4 février 1662, v. 151-152).

*vergogne* (cf. tome III, 122) — Le mot est encore dans tous les lexiques, sauf Th. Corn., mais ils s'accordent à le proclamer vieux et à le reléguer dans le burlesque. Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*vespre* — Fur., A., Th. Corn. et A² s'accordent à le déclarer vieux; * Pom., Duil.; ⊖ G. Miege, Rich.; * L., H. D. T., Hug. — Au temps du sacrifice du *vêpre* (Pascal, *Pens.*, XVIII, 22, n. 5); encore que le vray temps de *Vespres* soit le couché du Soleil... (Bossuet, *Traité de la Communion*, 1682, 266). On se rappelle que Molière a mis, pour railler, le mot dans la bouche de M. Bobinet: Je donne le bon *vêpres* à toute l'honorable compagnie (Mol., VIII, 584, *Escarb.*, sc. 6).

*visitation* — Dans le vieux langage on disoit *visitation*, mais il faut dire *visite* (A. de B., 705-06). Andry n'accepte le mot que dans la langue religieuse: encore fait-il cette restriction que si l'on peut bien dire la *Visitation* pour signifier la *Feste de la Visitation*, ce seroit mal dit : *la visitation* que la Sainte Vierge rendit à Sainte Elizabeth. — Se trouve dans Duil. seulement; * L.; ⊖ H. D. T., Hug. — Il ne prit argent de personne, Ny dans ses *vizitations*... (Loret, 17 janvier 1660, v. 194-195).

*volontiers* est si ancien qu'on ne s'en sert plus dans le beau stile (Marg. Buffet, *Nouv. Obs.*, 67); — Le mot est dans tous les lexiques, et les exemples en sont assez nombreux.

*voulu* (*mal*) est encore dans Pom., G. Miege, Rich. A partir de Furetière, on ne trouve plus l'expression dans les lexiques. — Il etoit generalement *mal voulu* (Mézeray, dans Pomey). Cf. *bien voulu* de chacune (La Font., V, 27, v. 26). — Voir Hug. et le *Lex. de Mol.* par Livet.

# CHAPITRE IV

## MOTS QUI PERDENT DES SENS ANCIENS

*balancer*, au sens propre d'être en équilibre, tenir en équilibre, ou peser dans une balance, se trouve dans Pomey et Duil., mais n'est dans aucun autre lexique. — Le 1[er] sens se maintient dans Fur. et A. Mais, suivant A. de Boisregard le verbe ne se dit qu'au figuré (85) ; cf. L. de Templ., *Gen. et Pol.*, qui condamne formellement *balancer de la viande* (174). Richelet ne donne que le sens figuré. — les deux puissantes Maisons... dont il (Dieu) se sert pour *balancer* les choses humaines (Boss., *Or. fun.*, 1699, 188)[1].

*bacler* (fermer la porte par dedans) — * Duillier : bas, Pomey, G. Miege, B. F., Fur., A. : bas, A². — D'après l'*Enter. du Dict.* ce n'est là qu'un sens figuré et métaphorique (224). — Richelet ne donne que le participe, au sens figuré de *conclu*.

*bonhomme* — Le sens ancien de vieux, si commun à l'époque précédente, disparaît devant le sens de simple, dépourvu de jugement (A. de B., 93 ; cf. S[t]-Réal, *Critique*, 269-271). Suivant Bouhours, le sens dépend du ton (*Rem.*, 89) ; cf. Richelet. — * Pomey, G. Miege, Duillier, Fur., A. et A². — Livet cite des exemples en grand nombre dans son *Lex. de Molière*. On y comparera le *Lex. du Festin de Pierre*, éd. Gend. de Bévotte.

*candide* — Le sens de franc, sincère, y est si peu net qu'A. de Boisregard croit bon de faire précéder le mot d'un autre qui en détermine le sens (101) ; S[t]-Réal l'excluait tout à fait (*De la Crit.*, 104). — G. Miege le relègue au B. F. L'A. dit qu'il est moins en usage que *candeur*.

*cas* (malheur) — Le sens de *crime* était donné par Nicot, Cotgrave et Monet ; le sens de *malheur* se conservait dans l'expression *c'est un grand cas* (Du Vair, 350, 11 ; Régnier, *Sat.*, *V*) ; mais c'est grand cas que tant de palais... se sont évanouis en une nuit (Malh., II, 725). — ⊖ tous les Lexiques, sauf Richelet qui cite Voiture : Il ne savoit pas de Phaeton l'histoire et piteux *cas*.

*chargeant* (au sens propre de *pesant*) — A. de B. condamne : un fardeau *chargeant* (117). On le dit d'une dignité, d'un emploi (Id., *Suite*, 34, et L. de Templ., *Gen. et Pol.*, 175). — Furetière seul a des locutions telles que : de gros bois seroient trop *chargeants* sur ses murs. — Le sens de *incommode*, *fâcheux*, continue à être accepté de tous, l'A. l'enregistre. Cependant A² ne l'a plus que dans l'expression : viande *chargeante*. S[t]-Réal, dans la *Critique*, eût exclu le mot tout à fait (104).

1. Dans ce chapitre * signifie : ce sens est dans, ⊖ signifie : ce sens manque à.

*chere* — Le sens de *visage* a à peu près disparu[1] ; le sens d'*accueil*, *réception*, tend aussi à devenir moins commun. ⊖ Pom., Rich. ; * Duil., G. Miege, Fur., A. et A². Mais A. dit : Il n'a plus guere d'usage que dans cette phrase : Il ne sçavoit quelle *chere* luy faire. Les exemples de *recevoir*, *faire bonne chère*, *mauvaise chère* sont très nombreux dans la première moitié du siècle.

Le sens nouveau de festin, repas est très commun : Durant la *chére* plantureuze, Y servirent leur Viande creuze (Loret, 23 juin 1657, v. 37-38. Cf. Mol., VII, 125, *Av.*, III, 1).

*cité*, suivant Richelet, ne se dit plus qu'en parlant des places où il y a deux villes, une vieille et une nouvelle ; pour Furetière c'est une ville fermée de murs ou le cœur de la ville ; pour l'A. une ville épiscopale. L. de Templery affirme qu'il ne désigne guère que la Sainte Cité et la Cité de Sion (*Gen. et Pol.*, 229). — j'aime aux *cités* Un peu de bruit et de cohue (La Font., IX, 255).

*corsage* (taille) — Sur le vers de Malherbe, Achille estoit haut de *corsage*, Ménage déclare que ce mot est vieux, mais beau, il ne sait pourquoi on ne s'en sert plus (*Obs. s. Malh.*, II, 221). — * Pom. : corporis habitus, Duil., G. Miege, Rich. : port d'une personne, mais le mot est vieux et burlesque ; Fur. : populaire ; * A., A² ; * L. qui cite La Font. : Dame belette au long *corsage* (II, 324 et note 2 ; cf. V, 413, etc., et Boileau, *Sat.*, *XI*, v. 153) ; * H. D. T., Hug. — Grand de teste, et grand de *corsage* (Scarr., *Virg.*, II, 249 ; cf. Loret, 25 mars 1662, v. 102 ; 6 janv. 1663, v. 77).

*decrire* n'est pas François dans le sens de *copier* (A. de B., 170). La même observation était déjà dans Ménage (*O.*, II, 434). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich. qui le condamne, Fur., A. ; A² n'a plus le sens de copier ; ⊖ H. D. T. ; Hug. cite plusieurs textes recueillis par L. dans ses *Notes tardives*, entre autres une Lettre de Ménage du 16 mars 1646, et le *Roman bourgeois*, I, 24 : il laissa à un clerc le soin de les *décrire*.

*deplorer* au sens de *pleurer*, prend un sens moins général. Un salut *déploré*, pour *désespéré* ne vaut rien absolument (Chevr., Ms. Niort, 14, dans Boiss.). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A., Th. Corn., A² ; * L., H. D. T., Hug. — je n'en trouueroy point [de larmes] pour *deplorer* le mien (Du Vair, 339, 5) ; Qu'alors qu'on les *déplore* ils s'estiment heureux (Corn., III, 316, *Hor.*, v. 801 ; cf. III, 341, v. 1344). — Pomey donne encore le participe au sens ancien de *perdu sans remède*. De même Guy Miege, et encore A. et A² : maladie, affaire *deplorée*.

*desemparer* (abandonner, évacuer) — Il trouveroit mieux sa place dans le comique que dans le sérieux (Rich.). * Pom., Duil., G. Miege ; ⊖ Fur. ; * A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A² ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Quel droit a la Reyne d'estre chef du Conseil ? si son fils est majeur il faut qu'elle *desempare* sa personne (Dub. Mont., *F. M.*, 11) ; et depuis les charmantes conversations de Poitiers, vous n'avez point *desemparé* mon cœur (Regnard, *Att. moi sous l'orme*, sc. XIII). Cf. La Font., V, 123, v. 264. Littré cite un exemple de Buffon.

*douteux* (hésitant, qui est indécis) — * Pom. ; ⊖ G. Miege, Rich.,

1. Cf. Où les jeunes et les Barbons... Montrérent tous joyeuze *chére* D'avoir un si noble Confrére (Loret, 30 juin 1657, v. 257-260).

Fur., A., Th. Corn., A [2]. Voir L., H. D. T., Hug. qui citent des exemples de Corn., Racine, La Font., Boss. — Non, je n'ay plus sujet de demeurer *douteux* (Pichou, *Fol. de Carden.*, I, 8, p. 18) ; Ainsi toujours *douteux*, chancelant et volage (Boil., *Ép.*, *III*, v. 89). Est-ce oubli des lexicographes ?

*edification* (construction) — Ce mot ne se dit qu'au figuré. Au propre on dit *construction* (Bouh., *D.*, 100). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich. : ne se dit pas bien au propre, Fur. : id., A., A [2]; * L., s. ex., H. D. T., s. ex. ; ⊖ Hug.[1].

*edifier* (bâtir) — Ce mot ne se dit gueres qu'au figuré (Bouh., *D.*, 100). A. de B. ajoute qu'on l'emploie pourtant dans le stile sublime, et dans l'expression *ruïner au lieu d'édifier* (*Suit.*, 70). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich. : du style bas et burlesque, Fur. : de peu d'usage, A. : on ne s'en sert guere qu'en parlant des Temples et autres grands bastiments publics, A [2] ; * L., s. ex., H. D. T., s. ex. ; ⊖ Hug.

*elire* (choisir) — * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A., A [2]. Voir L., H. D. T. et Hug. — L'âme de cette ingrate est une âme de cire, Matière à toute forme, incapable d'*élire* (Malh., I, 60, cf. 124, 313; II, 32, 34, 63. Voir pour Mol., le *Lexique* par Livet.

*enfance* (enfantillage) — * Pom.; ⊖ Duil., G. Miege, Rich., Fur., A., Th. Corn.; * A [2] (au pluriel). Voir L., H. D. T., Hug. — ce n'estoit qu'*enfance* et que friponnerie de nulle consequence (Chapel., *Guzm. d'Alf.*, III, 182; cf. II, 15); ils ne sont guère empressés chez ces petites filles, ils ne font que des *enfances* (Sév., VIII, 433, cf. au Lex.) ; Vous connaissez toutes les *enfances* dont elle s'occupe (Ham., *Gram.*, XIII, 302)[2].

*enrager de* (désirer avidement) — Bouhours ne cite pas ce sens (*Entr.*, 104). — * Pom., Duil. ; ⊖ G. Miege, Rich. ; * Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A [2]. Voir L. et H. D. T. ; ⊖ Hug. — ce pauvre conseil, qui *enrage* de se maintenir sur ce rang (Dub. Mont., *Fo.*, 20); Tantale *enrage* de manger (Scarr., *Virg.*, II, 162). Cf. *Lex. de Sév.*, 2°.

*epistre* (lettre) — Bouhours proscrit ce mot au sens de lettre ordinaire (*Rem.*, 261-262). — « Mot consacré aux lettres Gréques, Latines des Anciens, à celles des Apôtres, Péres, aux dedicaces de livres, aux lettres en vers » (Rich.). C'est aussi l'avis de Fur. et de l'A.

*erreur* (voyage) — Encore que nous disions les Etoilles errantes, nous ne disons pourtant point l'*erreur* des Etoilles... *Erreur* est proprement en nostre Langue une fausse opinion (il n'y a pas long-temps qu'on disoit une *opinion erronée*) ;... nous sommes plus retenus que ceux qui ont dit les *erreurs d'Ulysse* (Chevr., *Obs. s. Malh.*, I, 276-277). — ⊖ Pom. ; * Duil. ; ⊖ G. Miege, Rich., Fur. ; * A., ne se dit que dans : les erreurs d'Ulysse ; cf. A [2] ; * L., H. D. T., Hug. — Quand ce vertueux homme-là sera en repos dans sa patrie, après de si longues *erreurs* (Chap., *Let.*, II, 422); cf. Corn., *Lex.*

*factionnaire* perd le sens de factieux. Il n'est plus que dans le B. F. : mutinous. Il prend en revanche le sens de soldat qui monte la faction, et se trouve partout dans ce dernier sens, sauf dans Duil.

1. Voiture avait employé *édificateur* au sens de *bâtisseur*, comme le rappelle La Fontaine (IX, 257).

2. L. de Templery: *enfance* désigne l'âge, *enfantise* les actions (*Gen. et Pol.*, 78). Ce mot d'*enfantise* est signalé par Pomey.

*faillir* — Chevreau blâme : C'est une chose qui ne peut *faillir* (*Obs. s. Malh.*, I, 231 ; cf. Ms. Niort, 137-138, dans Boiss.). C'est un sens qui vieillit. — Le discours luy *faillit* (Mallev., *Po.*, 1649, 95) ; La Paix,... n'est point *faillie* (Loret, 21 oct. 1662, v. 204).

Mais on continue à se servir de quelques expressions, en particulier de *jour failly* : Mardy dernier, à jour *failly* (Loret, 30 nov. 1658, v. 243 ; très commun dans ce texte.)

On ne trouve plus non plus le verbe avec un complément d'objet : pour ne *faillir* Astree son retour (*Astrée*, 1614, II, 565). En *faillant* vn dessein si beau (Tristan l'Herm., *Vers hér.*, 1648, 28). — Pomey donne pourtant *faillir son coup*, *le blanc*. *Faillir* suivi d'un *à* ou d'un *de* et d'un infinitif reste encore en usage.

*fleurs de Lys* (la France) — C'est une vieille périphrase que Balzac a blâmée chez certains bons auteurs qui seraient du Vair, Coeffeteau et Malherbe (Sorel, *Bibl. fr.*, 1664, 108).

*franc* ne s'emploie plus au sens de libre dans l'expression *franc arbitre* (Bouhours, *Rem.*, 584). Pourtant les lexiques le donnent encore. — le nom de *franc arbitre* est un nom qui n'appartient qu'à Dieu (Bossuet, *Hist. des Var.*, I, 70) ; c'estoit luy oster son *franc-arbitre* (Id., *ib.*, I, 314).

*galanterie* s'est employé pour signifier présent (Peiresc, *Lett. à Dup.*, I, 484). Ce sens est encore donné par Pomey. Le sens très voisin de *fête*, que n'indique plus aucun lexique, se trouve encore chez quelques auteurs. ⊖ L., H. D. T., Hug. Ce sens est du reste discuté : la Cour... étoit bien aise de faire durer ces *galanteries*. L'Auteur parle de fêtes et de tournois ; mais le mot de *galanterie* est fait pour une autre espece d'amusement (Bellegarde, *Élég.*, 146). — Mais pour mon fils, on croit toujours qu'il n'a pas un sou ; il ne donne rien du tout, jamais un repas, jamais une *galanterie* (Sévigné, VI, 469). — Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*gaster* — Les premiers lexiques donnent le sens de dévaster, piller : vastare regionem. Furetière a encore : les soldats ont *gâté* et ruiné tout le pays ; le mot vient de vastare. * Pom., Duil., G. Miege ; ⊖ Rich. ; * A. et A², n'ont plus que le sens d'endommager : la gresle a *gasté* les vignes.

*gêne* (ou *gehenne*) avait le sens de torture. — Ce sens est dans tous les lexiques, mais Rich. le trouve vieux, et A. déclare que le plus grand usage du mot est dans le figuré. C'est aussi l'avis de L. de Templery (*Gen. et Pol.*, 175). On en trouve de nombreux exemples. — * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.— On me lia les deux bras... et me leua t'on en l'air suspendu... en forme d'astrapade, qui fut vne terrible *gehenne* pour moy (Chapelain, *Guzm. d'Alf.*, III, 523) ; La *gêne* ayant tiré ton aveu de ta bouche (Montfleury, *Fem. juge et part.*, IV, 3) ; je pense être à la *gêne* (Boil., *Sat., VII*).

*germain* (frère ou sœur) — Le mot n'est plus comme substantif que chez Duil. ; comme adjectif même, il tend à disparaître. Ce n'est plus selon A. qu'un terme de pratique. A. l'accepte aussi dans la haute poésie ; l'indication est supprimée par A² ; * L. ; ⊖ H. D. T. ; voir Hug. — Et cet Astre, *Germain* des Rayons du Soleil, D'un Berger ténébreux respecta le sommeil (La Mesnardière, *Po.*, 6) ; Le Roy s'est rendu tout soudain, Pour saluër ce cher *Germain* (Loret, 28 oct. 1662, v. 67-68).

*habile* a presque changé de signification. On ne le dit plus gueres, pour dire docte et sçavant : et on entend par vn homme *habile*, vn homme adroit et qui a de la conduite (Bouhours, *Entr.*, 102 ; cf. *Suit.*, 243). D'après A. de B., *habile* dirait plus que savant, il supposerait en plus de l'érudition un jugement profond, un discernement étendu (630). — ⊖ Pom., Duil. ; * G. Miege, Rich., Fur., A., $A^2$ ; ⊖ Th. Corn. Voir L., H. D. T. qui cite La Bruyère, Hug. — Il peut se faire que la jalousie d'Aristote contre les *habiles* gens de son temps... ait rendu cet art odieux à ce jeune prince (La Font., VIII, 320-321).

*habitude* (liaison, fréquentation) — * tous les lexiques, sauf Th. Corn. ; * L., H. D. T., Hug. — La longue *habitude* que j'eus auprés de cette Princesse fit que j'en devins amoureux (*Cleobuline,* 1658, 260) ; Si je fais par hasard quelque douce *habitude*... J'aurai soin de t'en avertir (Regnard, *Mar. de la Fol.*, sc. 4).

*hautesse* perd le sens de hauteur qu'il a encore dans Pomey. Duillier ne l'emploie qu'au figuré. A partir de G. Miege, on ne trouve plus que le sens d'empereur des Turcs. Bouhours ne connaît plus le sens de hauteur : « Il y a dans l'Avertissement au lecteur vn mot qui m'a surpris,... le voicy. Il égale la *hautesse* et la magnificence des ouvrages des saints Peres... J'avois creû jusqu'à cette heure... que la *hautesse* étoit affectée au grand Seigneur » (*Entr.*, 138 ; cf. *Rem.*, 113, et *D.*, 8 et 9 ; Mén., *O.*, II, 440).

*idole* — St-Réal avait prétendu que *idole* ne se disait que de figures fabriquées pour estre l'objet d'un culte religieux (*De la Critique*, 142) ; A. de B. étend le sens « aux spectres, aux phantômes, et à tout ce qui n'ayant qu'une apparence de verité, peut imposer aux yeux » (*Suite*, 157). — * Fur., seulement ; ⊖ L. ; * H. D. T., Hug. qui cite Racine : Elle s'endort, et Pallas lui envoie l'*idole* d'Iphthime... pour la consoler (*Rem. s. l'Odyss.*, VI, liv. IV, 94-5) ; Ce n'est qu'une machine. — C'est l'*idole* d'un sage (La Font., VII, 191, Prol.).

*illuminer* — Pom. et Duil. donnent encore à ce mot le sens d'*enluminer* : tabellam coloribus illuminare. Après eux on ne trouve plus ce sens.

*inclemence* se trouve au début du siècle avec le sens de *inhumanitas* (Nic., Mon.), *want of pitie* (Cotgr.). Bouhours croit que c'est là un sens nouveau (*Rem.*, 541-542). Après Richelet qui cite Racine : Fléchir l'*inclemence* des Dieux (*Iphig.*, a. I, sc. 2), les lexiques n'acceptent plus que l'*inclémence du temps*. Le mot dans le sens ancien n'est plus admis qu'en poésie (A. de B., 260). — * L. cite Corn. et Racine ; H. D. T. ; ⊖ Hug. — *Inclément* qu'on trouve dans les lexiques du début n'est plus que dans Pom., B. F. et Richelet ajoute : il n'est pas reçu.

*influer* a deux sens. Le premier est pénétrer : * Pom., Duil. ; ⊖ à tous les autres lexiques. — (le) libre arbitre, dont les conséquences *influënt* si avant dans les matiéres de la Justification et de la Grace (Bossuet, *Hist. des Var.*, I, 261). — Le second sens est faire pénétrer : * Pom., Duil., G. Miege, Fur., A. et $A^2$ ; ces deux derniers réservent le mot au langage de l'astrologie : Les astres *influent* diverses qualitéz sur les corps sublunaires ; Rich. n'a que le sens de : porter son effet. — inutile au corps qui lui a *influé* la vie (Pascal, *Pens.*, éd. Havet, II, 113) ; ... (le) soin que la nature a d'y (dans les membres) influer les esprits (Id., *ib.*, id., II, 112) ; Je nâquis sous

vn Astre *influant* la valeur (Tristan l'Hermite, *Vers héroïq.*, 298) ; Dieu *influe* le bien dans tout ce qu'il fait (Bossuet, cité par Hug.).

*injure* (injustice) — * Pom., G. Miege, Rich., Fur. On ne trouve plus que le sens affaibli de tort, chez Duil., A., A²; * L., H. D. T., Hug. — ceux d'Ardée dont le droit estoit le plus apparent, indignez d'un jugement si inique, estoient prest à s'en venger par les armes. Le Senat ne fit point de difficulté de leur déclarer publiquement qu'il estoit aussi sensible qu'eux-mesmes à l'*injure* qui leur avoit esté faite (Bossuet, *Hist. Univ.*, 517) ; Une extrême justice est souvent une *injure* (Racine, I, 455, *Théb.*, v. 1036).

*instinct* au sens de *impulsion* est encore dans Pom., Duil., G. Miege : *instinct* du ciel ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Cette expression est fréquente chez Bossuet : une inspiration, un *instinct* venu du Saint Esprit (*Avert. aux Prot.*, 802 ; cf. 354, 355 ; *Apocalypse*, 8 ; *Explic. de la Proph. d'Isaïe*, 54).

*instituer* au sens d'enseigner n'est plus que chez Duil., Rich., Fur. ; ⊖ L. ; * H. D. T. cite Patru.

*insulte* (aggression) — * Fur. : Valenciennes a esté prise d'*insulte*, A² : mettre hors d'*insulte* ne se dit qu'en parlant des places fortes. Richelet donne : *insulter* ; attaquer hautement et à découvert un poste. — Evrard... Se croyoit à couvert de l'*insulte* sacré (Boil., *Lutrin*, V, v. 235-236) ; un bruit de voix confuses et d'épées se fit entendre tout à coup... Ils jugerent qu'il pourroit bien estre que les deux Filoux... se seroient peut-estre accompagnez de leurs amis pour faire cette *insulte* (*Araspe et Simandre*, II, 176-8).

*interesser* (blesser, faire tort) — là où ce qui part de la main des hommes... ne craint point que le temps l'*interesse* (La Mothe le Vayer, I, 448). — * Pom., Duil., A., A²; ces deux derniers disent que le mot s'emploie quelquefois en ce sens. Le sens de Fur. est plus vague : porter quelque avantage ou quelque prejudice à quelqu'un ; toutefois le sens ancien se retrouve encore dans un des exemples qu'il donne : cela ne m'*interesse* ni en mon honneur, ni en ma conscience. — L'aversion que Caton et les autres Romains prirent pour Archagathus, n'*interessa* jamais l'estime qu'ils garderent pour l'art de la Medecine (Bezançon, *Medecins à la censure*, 274-5). Le sens ici mentionné s'est conservé dans le langage médical [1].

*interest* (dommage) — * Pom., Duil., G. Miege, A. : Tirer un homme d'*interest*, Le dedommager ; signifie quelquefois dommage, préjudice ; A². — s'ils pouvoient sans *intérêt* notable de leur commodité s'en dispenser.... (Bauny, *Somme des Péchés*, 1641, cité dans les *Provinciales*, éd. Faugère, I, 176).

*issue* (dessert) — * Duil. seul ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — il nous donnoit pour l'*issuë* vne petite lesche de fromage (Chapelain, *Guzm. d'Alf.*, III, 393).

*loyer* au sens de salaire, vieillit (A.). Le sens de récompense se trouve surtout en poésie (Rich.), n'est pas du style familier (A²). * tous les lexiques, sauf Th. Corn. — Ceux que l'amour du gain tira de leur foyer Perdoient d'un an de peine en un jour le *loyer* (La Font., VI, 283, v. 83-84) ; Un rustre l'abattoit : c'étoit là son *loyer* (Id., III, 9).

1. M. l'abbé Urbain a donné une note très curieuse sur les mots *intérêt* et *intéresser* pris en ce sens (V. *Bulletin des Humanistes français* n° 2, 25 juin 1894, p. 29).

*malice* (méchanceté, perversité) — Le sens du mot commençait à s'effacer, puisqu'Andry trouve trop faible l'expression : la *malice* des voleurs (*Suite*, 361-362). — *Pom., G. Miege, Rich., Fur., A., A²; le lexique de Duillier donne : mauvaise finesse, friponnerie. — On est ordinairement plus médisant par vanité que par *malice* (La Roch., I, 205); Aux *malices* du sort enfin dérobez-vous (Racine, III, 519, *Esther*, v. 898); Constantin, deshonoré par la *malice* de sa femme receût en mesme temps beaucoup d'honneur par la pieté de sa mere (Bossuet, *Hist. Univ.*, 115; cf. 286, 294, 390; *Hist. des Var.*, I, 8; II, 3, etc.).

*moustache* — On appelloit aussi autrefois *Moustache*, les cheveux que l'on laissoit croistre fort longs des deux costez du visage (A ²). *Duil., Fur. : Les femmes ont des *moustaches* bouclées qui leur pendent le long des jouës jusque sur le sein ; *L. Voir de nombreux exemples dans le *Lex. de Mol.* par Livet.

*nier* (refuser) — *Pom., Duil., Fur. — Les gestes des muets, Qui veulent réparer la voix que la nature Leur a voulu *nier* ainsi qu'à la peinture (Mol., IX, 548, *Val de Grâce*, v. 150-152). Voir le *Lex. de Mol.* par Livet. *L., H.D.T., Hug. Féraud blâme Molière.

*nourriture* (nourrisson) — On en trouvera de nombreux exemples dans L., H.D.T. et Hug. ; ⊖ tous les lexiques. — C'est un rare trésor qu'elle devroit garder Et conserver chez soi sa chère *nourriture* (Corn., V, 537, *Nic.*, v. 571-2).

*objet* au sens de spectacle, ou d'image commence à vieillir. Aucun des lexiques n'indique ce sens d'une façon précise. On trouvera dans L., H.D.T., Hug. et dans le *Lex. de Mol.* par Livet, de nombreux exemples. — Ses murs... présentant de loin leur *objet* ennuyeux, Du passant qui le fuit semblent suivre les yeux (Boil., *Lutrin*, III, v. 5-8); Leur appétit fougueux, par l'*objet* excité, Parcourt tous les recoins d'un monstrueux pâté (Id., *ib.*, V, v. 95-96); Et dans son sang, hélas! elle est soudain tombée. Jugez à cet *objet* ce que j'ai dû sentir (Racine, I, 481, *Théb.*, v. 1470-1471).

*original* avait le sens de modèle. — *Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A., A², mais les trois derniers lexiques ne l'emploient plus que pour qualifier un auteur, ou pour désigner ce dont on tire une copie. — Entr'autres nôtre Cardinal, De bontez un *original* (Loret, 28 avril 1658, v. 47-48); Fouquet, Procureur Général, D'honneur un franc *original* (Id., 19 août 1656, v. 15-16); De cét Eminent Cardinal L'Exemplaire et l'*Original* Des extr'ordinaires Personnes Propres à servir les Couronnes (Id., 11 novembre 1662, v. 61-64).

*outré* — Beaucoup disent quand une personne est fâchée, elle est *outrée* jusques au cœur, ce mot est rude et ancien (Marg. Buffet, *Nouv. Obs.*, 44). — Le mot est dans tous les lexiques et chez beaucoup d'auteurs; *L., H. D. T., Hug.

*parquet*, au sens de petit parc, dont H. D. T. cite un exemple dès le XIVe s., n'est plus que dans Pom., qui le définit : petit parc, petit clos, mais ne donne comme exemple que *parquets d'Audiance*. — Après la messe, le roi alla tirer dans les *parquets* nouveaux (Dangeau, I, 240, dans L.).

*peinture* (portrait, image) — Ce sens n'est plus que dans Pomey; * L. ; ⊖ H.D.T., Hug. — ... Un guy sacré dont le fruict De la perle est la *peinture*

(St-Amant, II, 471); Je la porte à souffrir que j'aye sa *peinture* (Montfleury, *Éc. des Filles*, a. III, sc. 12); ... O Ciel! c'est mignature, Et voilà d'un bel homme une vive *peinture* (Mol., II, 175, *Sgan.*, v. 145-146)[1].

*plaindre* — le sens de *regretter* n'est nettement indiqué que dans Pomey et G. Miege. — Quand ils ont fléchy sous la Parque, Aucun jusques aujourd'huy, Ne fut jamais tant *plaint* que luy (Loret, 7 juin 1664, v. 116-118); Tous les jours nous aurons de nouveaux morts à *plaindre* (La Font., VII, 623, v. 484); Je révoque des lois dont j'ai *plaint* la rigueur (Racine, III, 333, *Phèd.*, v. 475). Le sens de regretter se retrouve toutefois dans les expressions comme: *plaindre* sa peine, son argent, d'où le sens d'épargner et enfin de refuser, dont les exemples sont nombreux. Voir L. et Hug.

*plaisant* (agréable) — *Plaisant* sejour, *plaisante* demeure ... estoient des phrases dont on se servoit autrefois en Poësie, mais presentement elles ne sont plus en usage, et se prennent en mauvaise part (A²). * tous les lexiques. — C'est une chose, hélas! si *plaisante* et si douce (Mol., III, 205, *Éc. des F.*, v. 604); *Plaisants* repas, menus devis, Bon vin, chansonnettes jolies (La Font., IX, 208, v. 32-33). Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*pouvoir* (tenir) — On dit: il *peut* huit personnes dans ce carosse (Alc. de St-Maurice, *Rem.*, 170). Marg. Buffet voulait que l'on dît: il *peut* tenir (*Nouv. Obs.*, 85). — * Fur., A.: familier, A²: id.

*presence* (air, manières) — * Pom.: un homme de belle *presence*. Le sens n'est plus aussi net dans A.: un homme est d'une *presence* agreable, il a un air et des manieres qui plaisent[2]. — Ce port majestueux, cette douce *présence* (Racine, II, 388, *Bérén.*, v. 311); ...le bruit de sa fierté a redoublé pour lui ma curiosité. Sa *présence* à ce bruit n'a point paru répondre: Dès vos premiers regards je l'ai vu se confondre (Id., III, 331, *Phèd.*, v. 409-410). Le sens est quelquefois le sens voisin de vue, aspect: ...craignez-vous la présence De ces paisibles lieux, si chers à votre enfance (Racine, III, 306, *Phèdre*, v. 29-30). Hug. donne plusieurs exemples, mais il n'est pas sûr qu'on ne puisse en expliquer quelques-uns par le sens actuel; L. et H. D. T. citent Montaigne: l'autorité que donne une belle *présence* et majesté corporelle.

*promouvoir* (mettre en avant et par suite faire réussir) — * Duil., Fur.: procurer l'avancement et l'avantage de quelque chose. Le Roy François Ier employa tous ses soins pour *promouvoir* et cultiver les Lettres en France. Hug. et H. D. T. citent Bossuet: ces fidèles ...ne laissaient pas de combattre sous ses étendards, et de *promouvoir* de toutes leurs forces la victoire.

*quereller* (attaquer quelqu'un en justice) — * Pom. Le sens de: disputer quelque chose à quelqu'un, n'est plus que dans A. qui le donne comme vieux. Voir L. et Hug.

*ressentiment* pouvoit s'appliquer aux bienfaits comme aux injures (Bouhours, *Rem.*, 280-3); mais de Callières ne veut plus qu'il s'emploie, sinon pour les injures, reconnaissance est le terme propre pour les bienfaits (*Bon et mauv. us.*, 200-201). — * tous les lexiques, sauf Th. Corn., mais A. indique

1. Au sens figuré, le mot s'emploie encore très bien. Il est dans les lexiques et on en trouve de nombreux exemples.

2. Féraud notera ce sens d'après de La Touche, mais en ajoutant: il est douteux.

qu'il se met plus ordinairement pour les injures. Voir de nombreux exemples dans Hug. et le *Lex. de Mol.* par Livet.

*reussir* (devenir, avoir une issue) — *Pom. : il *reussit* le plus grand Prince qui fut jamais (Perrot d'Abl.); il *réüssit* de là que. Voir Hug. et le *Lex. de Mol.* par Livet. C'était un italianisme assez ancien.

*sanguinolent* (sanguinaire) — * B. F., Fur. : vieux mot qui signifioit autrefois sanguinaire. — O de tous les Vieillards le plus *sanguinolent* (Th. Corn., *D. Bertr. de Cig.*, a. IV, sc. 1, cité par L.) ; Il mourra de ma main. — Qu'elle est *sanguinolente* (Quinault, l'*Am. indiscret*, a. V, sc. 5). Voici l'autre sens : Et, dites-moi, ce que crache Madame... Est-il fuligineux ou bien *sanguinolent* (Montfleury, *Dame méd.*, a. II, sc. 5).

*secretaire* — au sens de confident est élégant en vers (Ménage, *O.*, I, 523). Richelet qui est seul à donner le mot en ce sens, ne l'accepte plus qu'en poésie. Voir Hug.

*semonce* (invitation) — *Pom, Duil. avec †, G. Miege, Rich. avec †, Fur., A. : vieux, A² : id. — J'ay fait à sa douce *sémonce*, Une assez naïve réponce (Loret, 29 juillet 1656, v. 25-26) ; Or durant ladite soirée, Si belle et si bien êclairée, Pluzieurs, tant connus, qu'inconnus, Qui, sans *semonce*, êtoient venus (Id., 24 mai 1659, v. 137-140). Hug. cite Sévigné et La Fontaine.

*soudart* (soldat) — * Duil., B. F., A. : ce mot vieillit, Th. Corn. : id., A² le regarde comme du style familier : homme qui a longtemps servi à la guerre. C'est dans un sens défavorable que La Fontaine l'emploie (IV, 359).

*stupide* (frappé de stupeur) — * Pom. : devenir *stupide*, stupefieri, A. : La pensée de revoir encore une fois mon cher conservateur me rend *stupide* (*Cleobuline*, 544) ; A le voir interdit, rêveur, muet, *stupide*... (Montfleury, *Mari sans femme*, a. III, sc. 2). Voir Hug.[1].

*stupidité* (stupeur) — *Pom. Voir Hug. — il se contentoit d'examiner les actions et le discours de ce Duc avec un étonnement qui aprochoit de la *stupidité* (Segrais, *Nouv. fr.*, 5e *Nouv.*, 187-8);

*subsistance* (action de subsister) — *Pom. : subsistentis ratio, status, habitus; H.D.T. : rare. — On avoit veû jusqu'alors les persécutions se ralentir de temps en temps, et on attribuoit à ce relaschement la *subsistance* de l'Eglise (Bossuet, *Apocal.*, 218). Richelet donne un sens voisin : ce mot se trouve dans Voiture, *l.* 25. pour dire état, mais il est un peu vieux (je lui laisse à juger si je ne pourrai pas être en bonne *subsistance*, aussi-bien que lui).

*succès* avait le sens de résultat bon ou mauvais. — *Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur. Mais peu à peu le mot seul ne s'employa plus qu'au sens d'heureux succès (A. et A²). Voir Hug. et *Lex. de Mol.* par Livet. — les causes profondes de ce malheureux *succés* (Bossuet, *Hist. des Var.*, I, 435); Comme c'est aujourd'hui qu'on juge son procès, Je veux, si je le puis, en sçavoir

1. D'après M. Huguet, ce sens se trouverait chez Fur., mais dans l'explication qu'en donne ce dernier : « Qui n'a point d'esprit, dont l'ame paroist immobile et sans sentiment », les derniers mots pourraient n'être qu'une explication des premiers ; l'immobilité de l'âme s'applique à une disposition habituelle aussi bien qu'à un état passager provoqué par une cause extérieure.

le *succès* (Montfleury, *Impr. de l'Hôt. de Condé*, sc. 3); Le *succès* fait toujours nos vertus ou nos crimes (Regnard, *Epitre V*).

*suffisance* — Bouhours constate que le mot a deux sens : présomption et capacité. Il voudrait que dans ce dernier sens, pour éviter toute équivoque, le mot fût accompagné d'un autre, par exemple de zèle, de sagesse (*D.*, 10-11). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich. qui confirme Bouhours, A., A² qui ne l'accepte guère que dans le style de chancellerie. — L'illustre Monsieur de Marca, En qui, toûjours, on remarqua Grand sens et grande *sufizance* Touchant les Afaires de France... (Loret, 2 nov. 1658, v. 65-68); Ne dispute donc plus touchant leur *suffisance* (Montfleury, *Procès de la Fem. juge et Part.*., sc. 3); ils n'avoient point besoin de permission (pour répondre du Droit) mais de *sufisance* (Perrot d'Abl., *Apopht.*, 174); jamais on n'y explique la foy si sincérement, ni avec une si pleine *suffisance* qu'on s'en tienne précisément aux premiéres décisions (Bossuet, *Hist. des Var.*, II, 353). Voir Hug. et *Lex. de Mol.* par Livet. On en trouve quelques exemples au XVIII^e siècle. Voir Féraud.

*surgeon* (rejeton, fils) — * Fur., A. : il vieillit, A² : id., L. et H.D.T. citent Rotrou. — *Surgeon* du plus beau Sang du monde, Princesse, en merveilles féconde (Loret, 11 déc. 1660, v. 263); De Monsieur d'Orleans, la Fille, Joly *Surgeon* de sa Famille (Id., 19 Août 1662, v. 45-46).

*surgir* (arriver par bateau) — * tous les lexiques, mais Rich. le déclare vieux et ne l'accepte plus guère qu'au figuré; A² constate aussi qu'il vieillit. A. de Boisregard l'acceptait (656). Voir Hug.

*tourner* (traduire) — En ce sens le mot est déjà discuté par Ménage (*O.*, I, 308-309). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich. : il n'est pas tout à fait du bel usage, A. : vieux, A² : id.; L. cite Regnard. — Le Livre estoit déja *tourné* en Anglois par feu M. l'Abbé de Montaigu (Bossuet, *Expos. de la Doctr. cath.*, Avert., 25); Luther ne put souffrir qu'un autre que luy se meslast de *tourner* la Bible (Id., *Hist. des Var.*, I, 303); Cependant leur Loy (des Juifs) est *tournée* en Grec, par les soins de Ptolomée Philadelphe (Id., *Hist. Univ.*, 247).

*traquenard* (cheval qui va l'amble) — * Pom., Duil., B. F., Fur., Th. Corn. — Son *traquenart* rongeant son frein (Scarron, *Virg.*, I, 289).

*travail* (peine, fatigue) — * Pom. : j'ay souffert de grands travaux, G. Miege, Fur. — La jeune Reyne d'Angleterre Ayant encor quelque caterre Dont elle se sent oprimer Pour les *travaux* qu'elle eut sur mer (Loret, 1^er juill. 1662, v. 183-186); A cause du grand Mystere de nostre Rédemption que Nostre Seigneur y a opéré, et des grands *travaux* qu'il a soufferts (Bossuet, *Catech. des Festes*, 41); en subissant les *travaux* de la penitence... on est ramené... à la pureté de sa premiere regeneration (Id., *Remis. des Pechés*, 1696, 113). Voir Hug. et *Lex. de Mol.* par Livet.

*tuer* — Selon L. de Templery, *tuer le temps* est une expression archaïque (*Gen. et Pol.*, 211). — * Fur., A., A² : il est du style familier. — *Tuer* un flambeau est une façon de parler figurée, mais qui est devenue si commune, qu'elle est moins noble que la propre : *éteindre un flambeau* (Ménage, *Obs. s. Malh.*, II, 344). C'est une expression provinciale (Alc. de S^t-Maur., 175). — * Pom., Duil., Fur., A., A² : il est bas et populaire. — Je luy aurois bien *tué* sa chandelle (*Araspe et Simandre*, II, 3).

*veillant* (vigilant) — ⊖ tous les lexiques; L. cite La Fontaine et Bossuet. — Si du *veillant* Argus la figure effrayante... (Boil., *Lutrin*, III, v. 89).

*viande* (aliments en général) — * Pom., Duil., G. Miege; Fur., A. et A² ne donnent plus ce sens que dans l'expression *viande de carême*. — On continua longtemps à dire chez le Roy : *La viande est servie* les jours maigres comme les jours gras; l'expression est dans les *Contes* de Perrault (90); Après s'être rempli de *viandes* le soir, il se lève la nuit pour une indigestion (La Bruyère, I, 63); Que faut-il faire le reste de la journée (après la communion)? La passer en actions de graces et savourer cette *viande* céleste (Bossuet, *Catech. de Meaux*, 216). Nombreux exemples dans Hug. et *Lex. de Mol.* par Livet. Féraud cite Rollin.

*visiere* (vue, yeux) — le mot en ce sens ne se rencontre plus que dans l'expression : donner dans la *visière*. On en trouvera de nombreux exemples dans Hug. et *Lex. de Mol.* par Livet.

Il est bien plus difficile encore d'interpréter des pertes de sens que des pertes de mots, et je ne soumets les remarques qui suivent que comme des réflexions qu'on devra discuter.

Il est incontestable que les influences extrinsèques sont ici presque nulles. Dans quelques mots, le sens latin prévaut sur l'autre (*épître*, *présence*). Dans un plus grand nombre, ce sens latin disparaît, et l'influence du latin n'est pas suffisante pour empêcher ce changement (*injure*, *instituer*, *nier*, *promouvoir*). L'influence italienne ne se fait plus sentir (*réussir*).

Si le sentiment étymologique est absent, le sentiment de la tradition n'est pas plus vif (*chère*, *subsistance*, *corsage*, *secrétaire*). On en pourrait donner pour preuve que rarement le sens matériel et primitif prévaut (*nourriture*, *peinture*, *surgeon*). En général c'est l'inverse qui se produit, le sens figuré reste seul (*balancer*, *édification*, *inclémence*, *original*).

La question se pose de savoir dans quelle mesure ce travail sémantique a été conscient. Il est possible qu'on ait voulu éviter des équivoques (*décrire*, *douteux*, *germain*, *erreur*). Il est possible surtout qu'on ait cherché, comme si souvent, à faire entre des mots voisins des distinctions de sens (*enfance*, *faillir*, *hautesse*, *sanguinolent*). Mais en réalité, ce qu'on observe surtout, ce sont les mêmes variations spontanées qu'on observe ailleurs. Le sens souvent s'avilit et le mot est pris en mauvaise part (*bonhomme*, *candide*, *soudard*, *stupide*, *suffisance*). Ailleurs la signification s'use, et le sens fort disparait (*cas*, *gêne*, *gâter*, *malice*, *travail*). Enfin et surtout le sens, de général qu'il était, devient plus particulier (*cité*, *déplorer*, *élire*, *instinct*, *loyer*, *plaisant*, *ressentiment*, *succès*, *viande*). Certains

mots ne gardent que leur valeur technique (ainsi *visière*. Au contraire : *intéresser*).

On le voit, il n'y a rien dans tous ces faits de bien spécifique. C'est leur abondance seule qu'on doit remarquer. Elle achève de faire voir combien, malgré ce qu'on en a pu dire, cette génération, prise dans son ensemble, est peu traditionnaliste, et se laisse difficilement influencer par des souvenirs étymologiques, qui eussent paru moins vénérables que pédants.

---

## CHAPITRE V

### L'HONNÊTETÉ DANS LE LANGAGE

Développement de la pruderie. — Après l'effort fait depuis quarante ans pour débarrasser la littérature de Cour des expressions « malhonnêtes », il paraît extraordinaire que la librairie de Sercy ait osé offrir et dédier à Son Altesse Royale Mademoiselle un livre tel que les « *Airs et Vaudevilles de Cour* » [1]. Si beaucoup de pièces y sont insipides et d'une fadeur précieuse, d'autres, en revanche, les *Vaudevilles*, choquent par l'extrême liberté du style et de l'expression. Des gauloiseries [2] y voisinent avec des plaisanteries scatologiques [3]. Et un pareil recueil, sans excuser pleinement les pudibonderies des épurateurs de la langue, les explique.

En général, ils considèrent la chasteté du langage comme une forme de la civilité, obligatoire en présence des dames. C'est une

1. Paris, 1665, 2 vol., 8°.
2. Voir: I, 136, 170, 175 ; II, 11, 20, 31, 37, 135, 149, etc...
3. Voir : II, 38, 59, 118, 166. Voici un échantillon de chacun de ces genres ; je suis obligé de citer parce que le livre est des plus rares :

I, 131. —

N'ay-je pas droict, sans qu'on me le dispute,
De passer pour Catin ?
Plus de cent fois i'ay fait la cullebute
Auec mon grand Cousin ;
On m'a baisé, l'on a cassé mes vitres :
N'ay-je pas mes titres, moy ?
N'ay-je pas mes titres ?

II, 18. —

J'y consens, sans pareille Charlote,
De leuer ta cotte,
Pour aller p....
Sans te lasser.
Ne sors point de ta chambre
Pour faire de l'eau,
Tu pourois bien au lieu d'vn pot de chambre,
Prendre mon chapeau. etc...

manière de les respecter. Les théoriciens de la politesse l'enseignent, et il ne faut pas regarder s'ils le font quelquefois d'une façon naïve et presque bouffonne. C'est ainsi que Bary, dans la Préface des *Conversations gallantes*, conseille aux écrivains d'imiter les Académiciens qui savent ne pas « donner tousjours à leurs pensées la liberté toute entiere, surtout quand il y a des Filles parmy les femmes », un mot pouvant « devenir un boute-feu dans leur cœur » [1]. L'abbé d'Aubignac enchérit. C'est à tort que « les privileges du Mariage ont fait imaginer à quelques femmes, qu'elles ont la liberté de tout écouter, et de tout dire, ce qui est interdit aux filles ». Il veut bien admettre que, dans ce nouvel état, « elles reçoivent de nouvelles connoissances qui les peuvent tirer d'une contrainte que l'on ne doit jamais estimer trop scrupuleuse pour une jeune fille », et qu'elles acquièrent le « droict de parler librement de beaucoup de choses qui dépendent de leur condition ; encore faut-il que ce soit par quelque sorte de necessité, auec beaucoup de modestie, et dans vn langage qui ne choque en rien la bienseance » [2].

Charpentier va plus loin et conseille aux hommes d'être aussi scrupuleux, car « non seulement les Dames les fuyent (les mots déshonnêtes), les Hommes mesmes qui ont quelque politesse ne les sçauroient souffrir » [3]. « Les moins prudes, dit encore Bellegarde, s'en offensent, et veulent qu'on les ménage devant le Public. Tout le monde sait l'histoire de *Dorimene* ; A peine prend-elle le soin de cacher ses intrigues ; elle ne paroit point effraïée des déclarations qu'on lui fait en particulier ; mais une parole un peu libre, quoiqu'on ne s'adresse point à elle, la gendarme, et elle fait semblant d'en rougir » (*Reflex. sur le ridicule*, 250-251).

Le papier avait beau être, lui, « l'effronté qui ne rougit point », les règles de la conversation polie allaient devenir celles de la littérature de Cour. « Quoy-que nos mœurs ne soient peut-estre pas plus pures que celles de nos voisins, avoue Bouhours, nôtre langue est beaucoup plus chaste que les leurs, à prendre ce mot dans sa propre signification ; elle rejette non seulement toutes les expressions qui blessent la pudeur, et qui salissent tant soit peu l'imagination ; mais encore celles qui peuvent estre mal interpretées ; sa pureté va jusques au scrupule, comme celles des personnes qui ont la cons-

1. *L'Esprit Curieux ou les Conversations Gallantes*, Amsterdam, 1681.
2. *Conseils d'Ariste à Celimene sur les moyens de conserver sa Reputation*, 1666, 61-64.
3. *De l'excellence de la langue Françoise*, 1683, II, 613.

cience fort tendre, et ausquelles l'ombre mesme du mal fait horreur; de sorte qu'un mot cesse d'estre du bel usage, et devient barbare parmi nous, dés qu'on luypeut donner un mauvais sens »[1].

Cette supériorité du français sur le latin excite aussi l'enthousiasme de Charpentier : Notre langue est « sur tout, Chaste jusqu'au scrupule, et d'une Delicatesse de goust presque infinie, dit-il. Les Saletez, les Paroles outrageuses, les Bassesses, n'y sont point souffertes ; Et si l'on veut s'expliquer sur quelque passion tendre, il ne faut pas que ce soit avec ces vilaines expressions que Catulle et Martial ont si soüvent employées. Il faut que cela soit dit d'une maniere envelopée d'un tour fin, et que l'on puisse toûjours s'imaginer qu'on a voulu dire autre chose. C'est avoir porté la Parole jusqu'au dernier degré de Noblesse : c'est avoir introduit l'Honnesteté dans la Licence, et fait une habitude familiere avec la Pudeur et la Retenuë. Je sçay bien que la langue Françoise a quelquefois pris ces vilaines libertez ; Mais il est certain aussi qu'elles ne sont aujourd'huy approuvées de personne »[2]. L'idée est reprise par Boursault : « Nôtre Langue a cet avantage sur les autres qu'elle est beaucoup plus sage et plus retenuë. La langue Latine sur tout dit presque toutes choses par leur nom : au lieu que la Françoise se contente de faire entrevoir celles qui peuvent blesser la Pudeur. Soit dans les Ouvrages méditez, soit dans l'entretien familier, elle veut qu'on évite les façons de parler vicieuses » (*Lett.*, 1702, 96-97. Cf. encore Perrault, *Lettre à Ménage*, à la suite du *Parallèle*, 1692, III, 321).

Si vous hasardez des images, gardez-vous de tout ce qui peut donner une « idée sale ». La Bruyère écrit : « *Il est vû de tous, et à toute heure, et en tous états* ; il faloit en demeurer là, sans ajoûter, *au lit*, *nud*, *habillé*, etc. Ce détail est trop ouvert ; car ce n'est point faire l'éloge d'un homme de merite, que de le rendre visible *au lit*, et de le produire tout *nud*. L'auteur nous assûrera néanmoins page 463, que *le merite à de la pudeur* ; quel moyen de le croire, si les gens de merite se laissent voir *au lit*, *nuds*, *etc.* ? » (*Sentim. s. les Caract.*, 249)[3]. *Congrès*, au sens d'Assemblée, de

1. Bouh., *Entr.*, 1671, 68. Cf. le passage de *La Maniére de bien penser* (2^me *Dial.*, éd. in-4°, 1687, 122), où Bouhours s'en prend à Bacon pour avoir dit que « *l'argent ressemble au fumier, qui ne profite que quand il est répandu*. Il y a du vray, et mesme de l'esprit dans cette pensée, mais il n'y a point de noblesse ».

2. Charpentier, *Excellence de la langue Françoise*, II, 611-613. Cf. : « Il faut prendre garde dans l'usage de la Métaphore, de ne se jamais servir que de choses très-connuës, et d'éviter celles qui peuvent donner une idée sale ; comme lorsqu'on dit, que la Republique avoit été châtrée par la mort de Scipion l'Africain. Cette Métaphore qui donne une vilaine idée, a été avec raison condamnée par Ciceron, et après lui par Quintilien » (*Carpenteriana*, 217).

3. L'Apologiste réplique que le Censeur n'a pas de pudeur : « Quel est le Lecteur,

Conference de Ministres, est barbare et sale, estime de Callières, il faut dire Assemblée (*Bon et mauv. us.*, 159)[1].

Les écrivains ne pensent point autrement que les théoriciens de la langue. Tout le monde a appris par cœur les vers de Boileau : ... *le lecteur français veut être respecté ; Du moindre sens impur la liberté l'outrage, Si la pudeur des mots n'en adoucit l'image* (*Art Poét.*, II, v. 176-178)... *Mais son emploi* (du comique) *n'est pas d'aller, dans une place, De mots sales et bas charmer la populace* (*Ib.*, III, v. 403-4)... *Mais pour un faux plaisant, à grossière équivoque, Qui, pour me divertir, n'a que la saleté, Qu'il s'en aille* (*Ib.*, III, v. 424-6) etc.

La guerre aux syllabes. — Ce ne sont point les mots seulement qui sont coupables, mais les syllabes elles-mêmes. On s'imagine que Molière a comiquement exagéré les scrupules de Philaminte. Non, il est exact que l'on prétendait arriver au *retranchement de ces syllabes sales, Qui dans les plus beaux mots produisent des scandales... sources d'un amas d'équivoques infâmes, Dont on vient faire insulte à la pudeur des femmes* (Mol., IX, 138, *Fem. Sav.*, v. 913-918). Nous verrons Bouhours s'essayant à ce rôle d'émondeur de syllabes. Chevreau, en plusieurs endroits, a fait la théorie de cette phonétique ombrageuse. Il interdit, non pour leur sens, mais pour leur son, *convaincu* et *consistoire*. Il défend d'employer le présent du verbe *vivre* et le passé défini du verbe *voir*[2].

assez grossier pour prendre ceci à la lettre ? On en doit simplement conclure que l'homme de Lettres n'a point l'abord inaccessible de l'homme d'affaires » (*Apol. de La Bruy.*, 162).

1. Le *congrès*, tel que l'ordonnait l'ancienne loi pour vérifier les cas d'impuissance, a été aboli en 1677. — Le sens nouveau manque dans les Lexiques.

2. *Chevræana*, II, 128-9.

Furetière, à l'imitation de pamphlets tels que *La Requête des Dictionnaires*, a imaginé une protestation plaisante, signée La Fontaine, contre ces excès de délicatesse. Les mots menacés implorent :

C'est à vous, délicats Auteurs,
D'être aujourd'hui nos protecteurs,
Puisque, sans vôtre Academie,
Du beau sexe la pruderie
Poussant la pudeur dans l'eccez,
A cent mots fera le procez.
Telle a du mal à se resoudre
A parler seulement du foudre,
Et dès qu'elle begaye un peu
Craint ce terme comme le feu ;
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Enfin ce grand rafinement,
Pour parler plus modestement,
Fait que de sottes creatures
Ne disent que choses fitures,

*Inculquer* fut menacé, malgré son allure scolastique. La pudeur allait jusqu'au calembour[1].

Censure des écrivains. — Jusqu'alors le comique et le burlesque avaient été mis à part, on y tolérait certaines audaces. Est-ce parce que, aux mains de Boileau et de Molière, ces genres s'élèvent dans la hiérarchie qu'on se montre plus exigeant ? En tout cas l'un et l'autre doivent désormais subir la loi commune. On sait à quelles protestations avait donné lieu l'*École des Femmes*. Du moment que le vers innocent : « *La femme est en effet le potage de l'homme* » avait été déclaré ignoble (cf. Mol., III, 192, note 1), certains passages devaient éveiller d'autres scrupules[2]. Le libre génie de Molière dut imposer une limite à ses hardiesses[3]. Boileau accepta pour la satire les mêmes contraintes. En tête de la *Satire X*, il se déclare assuré que les dames le loueront d'avoir trouvé moyen, dans une matière aussi délicate, de ne pas laisser échapper un seul

Redoutant qu'un censeur cagot
Ne blâme la moitié du mot.
Cet abus est de consequence,
Il détruiroit la CONSCIENCE,
Et mettroit à perdition
CONFESSEUR et CONTRITION.
C'est ce qui fait qu'on apprehende,
Que la guerre ne soit plus grande,
Et qu'on ne chasse desormais
Force mots qui n'en peuvent mais. (*Factums*, éd. Asselineau, II, 267-268).

1. *Inculquer*. Si l'on croit Alemand, le mot, que Vaugelas trouvait fort significatif, était blâmé par les délicats, parce qu'il était composé d'une façon qui donne de sales idées ; et Alemand proteste vivement contre ce genre d'esprit ultramontain (*Nouv. Rem.*, 333-4). — * tous les lexiques, sauf Th. Corn. — Je ne sais autre chose que lui *inculquer* fortement et souvent les endroits de l'histoire (La Bruyère, II, 507) ; L'Eglise ne se lasse point d'*inculquer* cette vérité (Bossuet, *Explic. de la Messe*, 1689, 260 ; cf. *ibid.*, 52 ; *Catechisme des Festes*, 1687, 1 ; *Hist. des Var.*, II, 27, etc.).

2. « Moliere... a déguisé cette Coquette (la Comédie), sous le voile de l'hypocrisie, il a caché ses obcenitez et ses malices : tantost il l'habille en religieuse, et la fait sortir d'vn Couuent, ce n'est pas pour garder plus estroittement ses vœux ; tantost il la fait paroistre en Païsane qui fait bonnement la reuerence quand on luy parle d'amour : quelquefois c'est vne innocente qui tourne par des equiuoques estudiez l'esprit à de sales pensées, et Moliere, le fidele Interprete de sa naifueté, tasche de faire comprendre par ses postures [ce] que cette pauvre Niaise n'ose exprimer par ses paroles. » (de Rochemont, *Observ. sur le Festin de Pierre*, Paris, 1665, N. Pepingue, p. 15-16.)

3. On ne sait si l'on doit croire ce que raconte Boursault : « Dans le Comique même on veut que les obcenitez soient enveloppées : et Moliere, tout Moliere qu'il étoit, s'en apperçût bien dans le *Malade imaginaire*... Il y a dans cet Ouvrage un Monsieur Fleuran, Apoticaire, brusque jusqu'à l'insolence, qui vient une Seringue à la main, pour donner un Lavement au Malade Imaginaire. Un honnête homme, qui se trouve là dans ce moment, le détourne de le prendre, dont l'Apoticaire s'irrite, et lui dit toutes les impertinences dont les gens de sa sorte sont capables... (à la première représentation la réponse de l'honnête homme à l'apoticaire indigna les auditeurs) au lieu qu'on fut ravi à la seconde d'entendre dire : *Allez, Monsieur, allez, on void bien que vous n'avez pas coûtume de parler à des Visages* ». C'est dire la même chose, et la dire bien plus finement » (*Lett. nouvelles*, 1702, 97-98).

mot qui pût le moins du monde blesser la pudeur. La suite lui montra qu'il se trompait ; du moins il avait voulu, comme le Président de Lamoignon le lui disait, purger même la poésie satirique de la saleté qui lui avait été jusque-là comme affectée [1].

On ferait un recueil avec les censures que les termes déshonnêtes ont valu aux écrivains. Personne ne fut épargné [2]. Dans les odes de Malherbe, Ménage signala des ordures, depuis ce vilain mot équivoque de *ponant* jusqu'au verbe *puer*, qui lui paraissait *peu odorant* [3]. Le même donnait amicalement à Mlle de Scudéry, qui lui avait soumis des vers, le conseil de ne point écrire *mes fleurs*, « expression peu bien-seante à une Demoiselle, il falloit écrire *ces fleurs* » (*Menagiana*, I, 334) [4].

L'honnête Coëffeteau avait eu raison de condamner les mœurs de Poppea Sabina, mais non de l'appeler du nom qui lui convenait [5]. Bouhours, si réservé, n'avait pas su éviter le scandale [6]. Chevreau, lui-même, le grand-prêtre de la pudeur [7], dont le commentaire sur Malherbe est un manuel de pruderie, dut se défendre contre une dame qui lui reprochait ses imprudences de langage [8]. Balzac n'eût pas dû salir l'imagination du lecteur en disant de quelqu'un qu'il est *un Clou aux Fesses de la Nature* (*Guerre des Aut.*

1. Les Satyres... ont pris un caractere de pudeur qui est pour le moins aussi admirable que l'esprit, le tour, le sel, et les agrémens que l'Illustre M. Des-Preaux y a fait briller (Bayle, *Républ. des Lett.*, 1684, I,363).

2. J'ai vû, s'écrie Subligny, les Dames les moins délicates n'entendre ces mots, dont cette piéce est farcie, qu'avec le dégoût que donnent les termes les plus libres, dont la modestie ne peut s'empêcher de rougir. ([Subligny], *Dissert. sur les tragédies de Phedre et Hippolyte*, 1671, Granet, II, 359).

3. Ménage, *Obs. sur Malh.*, II, 7, 133. Il prétend que Malherbe eut honte d'un vers et que, pour cela, il tronqua, en la citant, sa strophe : *Quand je verrois Héleine au monde revenue. En l'état glorieux où Paris l'a connue.*

4. Néanmoins on trouva que le censeur s'était bien oublié lui-même dans le *Menagiana*, et le *Journal des Savants* jugeait que ce livre ne pouvait être lu sans pudeur (21 Février 1695, p. 96, Paris, chez Jean Cusson. Le mot *cû* n'est pas rare dans le *Menagiana*, cf. I, 216).

5. Belleg. *Élég.*, 1706, 286.

6. *Troisiéme Lettre d'une Dame Sçavante*, p. 8.

7. Voir tome III, 156 et ajouter Ms. Niort, p. 91-94, 185, dans Boiss.

8. « Une Dame qui a beaucoup d'esprit, mais qui tient trop de la Precieuse, m'assuroit un jour, qu'elle ne se servoit jamais de mots qui pûssent laisser une salle idée, et qu'elle disoit, avec les personnes qui savent vivre, un *fond d'artichaut*, un *fond de chapeau*, une *ruë qui n'a point de sortie*, pour ce que l'on nomme un *Cul de sac*, Je lui répondis qu'elle faisoit bien ; et qu'en cela je ne manquerois point de l'imiter. J'ajoutay, qu'il y avoit pourtant des occasions où l'on étoit souvent obligé de parler comme les autres. Elle me défia de lui en marquer fort honnêtement ; et je lui demanday comment elle appeloit dans la conversation ordinaire une piece qui valoit soixante sous. Soixante sous, reprit-elle. Mais, Madame, comment nommez-vous la lettre de l'alphabet qui suit le P? Elle rougit ; et repartit dans le même temps : Hoho ! Monsieur, je ne pensois pas que vous dûssiez me renvoyer à la Croix de par Dieu ». (*Chevræana*, éd. de Hollande, IIe partie, p. 107-8).

*anc. et mod.*, 1697, 195). Quant à l'Académie, son *Dictionnaire* était une « ordure », on essaya de le lui montrer dans le *Dictionnaire des Halles*[1]. Furetière avait soutenu la même thèse auparavant déjà, en vingt endroits de ses pamphlets[2].

Bref, dès 1660, cette religion de la pureté est si fort à la mode, que Tallemant, le conteur d'anedoctes souvent graveleuses, n'échappe pas lui-même au désir de marquer la supériorité de son temps, et, après avoir rapporté un mot libre de la reine Marie de Médicis, il ajoute dédaigneusement : « on parloit ainsi alors » (*Histor.*, éd. du *Mercure de France*, 1906, 145)[3].

La grossièreté des anciens. — Une chose devait pourtant gêner

1. Le *Dictionaire des Halles, ou Extrait du Dictionaire de l'Academie Francoise*. A Bruxelles, Chez François Foppens. M.DC.XCVI (in-12, Bibl. Nat., X. 1402). C'est l'œuvre d'un puriste intransigeant, qui s'est donné à tâche de relever les façons de parler proverbiales que l'Académie avait accueillies dans son Dictionnaire. « L'Académie... a emprunté sagement des Halles tous les Proverbes qui y sont en usage, et elle a consulté apparemment les Harengeres qui excellent dans ce langage ; il y a mesme lieu de croire qu'elle a consulté aussi les Gadoüars sur certaines locutions, qui ne sont gueres usitées que parmy eux : par exemple, *s'embrener dans une affaire* » (Avertissement). Puisque l'Académie avait déclaré se retrancher à la langue commune, telle qu'elle est « dans le commerce des honnestes gens et telle que les Orateurs et les Poëtes l'employent », notre auteur critique avec quelque raison des expressions comme, *il est glorieux comme un pet* ; mais son intransigeance va plus loin, et il range nombre d'expressions imagées et familières dans la langue propre « aux plus vils Artisans, les Crocheteurs, les Batteliers, les Porteurs d'eau, les Goujats d'armée et autres personnes qui ont une langue à part, et qui ne se piquent pas de politesse » (*Ibid*). C'est ainsi qu'il relève :

Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud (9) ; A brebis tonduë, Dieu mesure le vent (23) ; Chat échaudé craint l'eau froide (30) ; les bons comptes font les bons amis (40) ; Vous me la baillez belle (6) : rire dans sa barbe (7) ; c'est de l'eau benite de Cour (13) ; à bon entendeur salut (16) ; Prendre la bale entre bond et volée (17) ; Des finesses cousuës de fil blanc (78) ; être comme l'oiseau sur la branche (22) ; jetter le manche après la cognée (38) ; la clef des champs (36) ; de fil en aiguille (77) ; Loger à la belle estoille (105) ; un Poëte à la douzaine (64) ; le chemin des escoliers (31) ; avoir le diable au corps (43) ; etc., etc.

2. La delicatesse du choix paroîtra dans les exemples suivans : *bran du prêcheur si on ne l'écoute* ; *il a ch... au lit* ; *cet homme a ch... dans ma malle* ; *ils font comme les grands chiens, ils veulent p... contre la muraille*, ou bien *pendant que le chien p..., le loup s'en fuit* (*Factums*, éd. Asselineau, I, 189-190).

3. La Reine avait dit : Vous y mènerez bien des *p*... Ailleurs Tallemant avoue que de son temps on appliquait ce mot « même aux meilleures dames ». La chose est difficile à croire. En tous cas ce fut un beau scandale, quand, plus tard, le maréchal de Villars laissa échapper que « dans l'ennui où il se trouvoit dans son armée, il étoit bien las de monter à cheval comme ces p... de la suite de Mme la duchesse de Bourgogne »... Un tel propos, tenu en pleine promenade par un général d'armée peu aimé, courut bientôt d'un bout de l'autre du camp, et ne tarda guères à voler à la cour et à Paris. Les dames cavalières s'offensèrent, les autres prirent parti pour elles » (St-Simon, éd. Boilisle, XIX, p. 404). On trouve, ibid., p. 546, les lettres de Villars à Voysin où il se disculpe d'avoir tenu le propos ; il aurait simplement dit, à table, « il falloit me mettre à cheval comme une p.... » (il avait une blessure à la jambe). (Cf. une lettre citée par M. Boilisle dans son éd. de Saint-Simon, IX, 351, et une lettre de Mme de Sévigné (Recueil Capmas, II, 253). Saint-Simon, lui, ne se gênait pas pour employer le mot (éd. de 1873, XIX, 173).

nos théoriciens. Comment justifier les anciens et concilier les règles étroites de la bienséance avec le respect qu'on professait pour des œuvres où ces règles sont souvent enfreintes ? Chevreau avait beau appuyer sur leur autorité ses exigences de puriste [1], il ne pouvait empêcher que Plaute, Martial, Ovide, Virgile même, ne fussent pleins de mots grossiers.

Comment faire pour traduire Pétrone « qu'on n'ose nommer, dés qu'on a de la pudeur » (*Refl. sur la Poet. d'Arist.*, Avert., 3) ? Le traducteur de 1677 rend *se circumminxere* par le mot vague de *faire sur lui*, en disant qu'il n'a pas voulu dire *compisser* « qui n'est pas honnête ». A *meretrix* il substitue la *maîtresse de la cellule*, et déclare « qu'un autre terme serait malhonnête » et « qu'on ne pourrait l'écrire sans rougir » (p. 206). Le respect du texte cède ainsi le plus souvent aux exigences du goût moderne. L'auteur du *Dialogue sur les plaisirs* reconnaît franchement « que dans quelques-uns des plus excellens Poëtes anciens, il y a un petit nombre d'endroits scabreux et qui font rougir. Et veritablement ces morceaux doivent être cachez avec soin aux enfans. Pour ceux qui sont plus avancez, il faut croire, à moins qu'ils n'aïent le cœur entierement corrompu, qu'ils ne s'arrêteront pas là-dessus, et qu'ils n'y prendront pas de criminelles impressions. Ajoûtez à cela, que ces endroits fâcheux sont ce qu'il y a de plus mauvais dans les bons Ecrivains » [2].

Un cas, particulièrement embarrassant entre tous, se présentait. Allait-on appliquer le système à la Bible, qu'on se décidait à faire passer en français ? A quoi se résoudrait-on ? à modifier un texte sacré, intangible, ou à blesser les oreilles ? La première solution n'allait pas sans de graves inconvénients ; j'en voudrais donner

1. « C. Servilius Glaucia, Questeur l'an six cens quarante-un de Rome bâtie, étoit regardé comme l'ordure et la boüe des ruës pour toutes les bassesses de son âme. Cependant, le plus éloquent de tous les Romains ne put souffrir qu'on l'eût appellé *Curiæ stercus* ; ni que l'on eût dit, pour exagerer la grande perte que l'on avoit faite dans la mort de Scipion, *Respublica morte P. Scipionis Africani castrata*. M. de Balzac ne s'en tenoit pas à la bienseance, ni aux precèptes des Anciens Rheteurs qu'il appelloit bien souvent ses Maîtres, quand il écrivoit d'un certain homme, Qu'il étoit tout composé de parties honteuses » (*Chevræana*, Paris, 1700, IIe partie, p. 273).

2. J'ai regret, ajoute-t-il, sans mentir, qu'Horace, le plus poli et plus honnête-homme de la Cour d'Auguste, soit tombé dans ce vilain défaut, en deux ou trois endroits de ses Ouvrages ; mais il me semble qu'en ces lieux-là il sort un peu de son caractere, tant le vice est laid et malheureux en tout. Je n'y reconnois plus l'Horace de l'Ode à Barine, qui est à mon sens, un des plus galants Ouvrages de de toute l'antiquité, et celui qui a plus de ce fin badinage, dont si peu de gens sont capables.

Ainsi, il ne faut qu'avoir quelque délicatesse pour passer ces endroits-là, et si on les rejette, comme simples honnêtes-gens, à plus forte raison on les rejettera comme Chrêtiens (200-1).

deux exemples. La généalogie de J.-C. n'est pas la même suivant Mathieu et suivant Luc. Le premier dit : *Jacob genuit Joseph*, le second : *Jesus, ut putabatur, filius Joseph, qui fuit Heli* (Luc, III, 23). Pour concilier, les Pères de l'Église ont imaginé de répondre, dès le temps de Julien, que Jacob était père de Joseph selon la nature, Héli, père de Joseph selon la Loi, de sorte que saint Mathieu a écrit dans le premier sens et saint Luc dans le second. De là, suivant eux, la différence d'expression : Jacob engendra Joseph. Dans le second : Joseph fut fils d'Hély. Or, le père Bouhours, veut éviter *engendrer*. Il traduit : *Hély fut père de Joseph, Jacob fut père de Joseph.* C'est donner beau jeu aux hérétiques, comme on le lui reproche dans la *III*e *Lettre d'une Dame Sçavante* (6-7). Ailleurs on trouve : *Pariet autem Filium et vocabis nomen ejus Jesum.* Le père Bouhours traduit : *Elle mettra au monde un fils que vous nommerez Jésus.* Si on ne traduit pas *pariet* par *enfantera*, on n'exclut pas l'opinion des hérétiques, tels que les Valentiniens, qui disaient, je cite textuellement : que « J.-C. étoit venu au monde en passant par le sein de la Vierge Marie comme l'eau de la fontaine passe par l'aqueduc et par le canal ; mais qu'il n'avoit point été formé de sa substance ». Malgré le danger, le P. Bouhours n'hésite point à expurger. Il condamnait la liberté des Jansénistes qui avaient rendu directement : Abraham *genuit* Isaac, par : Abraham *engendra* Isaac, parce que, disait-il, ce mot *engendra* salit l'imagination [1]. Il évite jusqu'au terme innocent de *vierge* [2], et, chose à peine croyable, il s'arrange pour ne pas employer *convertir* [3] ni même *confesser* [4].

1. Ce mot s'emploie au figuré : la verité *engendre* la haine ;... ou en matiere de Religion... le Pere *engendre* son Fils. Mais au propre, en parlant des hommes, c'est un terme bas et sale. Il se dit dans le propre au sujet de la vermine et des plus vils insectes,... mais ici le sens n'est pas le même, et ce qu'il y a là de sale est d'une autre espece. (Bouh., *Suit.*, 203). De Villafranc juge que ces raffinements sont ridicules (*Disc.*, 8) : *génération* est un mot dont sans doute Bouhours n'usera pas de peur qu'il ne salisse l'imagination de quelque tendre lecteur, mais il est parfois nécessaire de traduire *generatio* par *generation*, quand on veut exprimer non pas que quelqu'un naquit, mais comment il fut conçu. A. de B. observe que *mettre au monde*, que Bouhours veut substituer à engendrer, ne se dit que de la femme, ou du père et de la mère réunis (*Suit.*, 190-191). — *Engendrer* est, bien entendu, dans tous les Lexiques. On trouvera des exemples en foule dans L. ⊖ Th. Corn. seul. Saint Jean... commence son Évangile par la *génération* éternelle du Fils de Dieu (Bossuet, *Catech. des festes*, 1687, 101) ; il n'estoit pas permis d'avoir des enfans... de-sorte que le mariage, ou plûtost la *génération* des enfans estoit défenduë (Bossuet, *Hist. des Var.*, II, 162 ; cf. *Avert. aux Prot.*, IV, § 5, p. 260 ; *Instr. s. la Vers. du Nouv. Test.*, 84, 85, et Mme de Sévigné, VIII, 27).

2. Anne avoit été sept ans avec celui qu'elle épousa étant encore *fille* (Luc, II, 36) ; cf. *IV*e *Lett. d'une Dam. Sçav.*, 26.

3. Quand *vous serez* un jour *revenu à vous* (Luc, XXII, 32) ; cf. *ibid.*, p. 26.

4. Quiconque *se déclarera pour moy* devant les hommes, le fils de l'homme *se déclarera* pour lui devant les anges de Dieu (Luc, XII, 8) ; cf. *ibid.*, 28.

Protestations. — Molière fit contre la bégueulerie une campagne assez rude et fort habile. Au fond Climène avait raison de trouver que ce *le* n'est pas « mis pour des prunes ». Il me paraît hors de doute que Molière s'est arrangé pour que l'article, si innocent qu'il fût en lui-même, éveillât « d'étranges pensées » [1]. Mais il suffit à la décence qu'on ne soit pas obligé de les avoir. Et l'auteur se réserve le droit de sourire de celles qui ne comprennent pas et de vitupérer celles qui comprennent. « L'honnêteté d'une femme, s'écrie Uranie, dans une belle tirade d'aspect janséniste, n'est pas dans les grimaces. Il sied mal de vouloir être plus sage que celles qui sont sages. L'affectation en cette matière est pire qu'en toute autre ; et je ne vois rien de si ridicule que cette délicatesse d'honneur qui prend tout en mauvaise part, donne un sens criminel aux plus innocentes paroles, et s'offense de l'ombre des choses. Croyez-moi, celles qui font tant de façons, n'en sont pas estimées plus femmes de bien. Au contraire, leur sévérité mystérieuse et leurs grimaces affectées irritent la censure de tout le monde contre les actions de leur vie. On est ravi de découvrir ce qu'il y peut avoir à redire ; et, pour tomber dans l'exemple, il y avoit l'autre jour des femmes à cette comédie, vis-à-vis de la loge où nous étions, qui par les mines qu'elles affectèrent durant toute la pièce, leurs détournements de tête, et leurs cachements de visage, firent dire de tous côtés cent sottises de leur conduite, que l'on n'auroit point dites sans cela ; et quelqu'un même des laquais cria tout haut qu'elles étoient plus chastes des oreilles que de tout le reste du corps » (III, 324, *Crit. de l'École. des F.*, sc. III).

Climène est une femme qui a de l'esprit, mais « elle a suivi le mauvais exemple de celles qui, étant sur le retour de l'âge, veulent remplacer de quelque chose ce qu'elles voient qu'elles perdent, et prétendent que les grimaces d'une pruderie scrupuleuse leur tiendront lieu de jeunesse et de beauté. Celle-ci pousse l'affaire plus avant qu'aucune ; et l'habileté de son scrupule découvre des saletés où jamais personne n'en avoit vu. On tient qu'il va, ce scrupule, jusques à défigurer notre langue, et qu'il n'y a point presque de mots dont la sévérité de cette dame ne veuille retrancher ou la tête ou la queue pour les syllabes déshonnêtes qu'elle y trouve (Id.,

1. Le procédé, que la chanson de café-concert a popularisé, se trouve ailleurs.

De la Beuvron j'en aime toute chose,
J'aime ses yeux, sa bouche, et son,
Oüy-da, oüy-da,
Son teint de rose.
(*Airs et Vaud. de Cour*, I, 92).

338, *Ib.*, sc. v). La comtesse d'Escarbagnas, Arsinoé, Bélise, Philaminte sont de sa famille. La prude est désormais un type de théâtre que Célimène ne ménage guère :

Là, votre pruderie et vos éclats de zèle
Ne furent pas cités comme un fort bon modèle :
Cette affectation d'un grave extérieur,
Vos discours éternels de sagesse et d'honneur,
Vos mines et vos cris aux ombres d'indécence
Que d'un mot ambigu peut avoir l'innocence...
(Mol., V, 503, *Mis.*, v. 924-930.)

Un des articles essentiels du programme de l'Académie que doivent fonder les *Femmes Savantes*, c'est la guerre aux syllabes :

... le plus beau projet de notre académie,
Une entreprise noble, et dont je suis ravie,
Un dessein plein de gloire, et qui sera vanté
Chez tous les beaux esprits de la postérité,
C'est le retranchement de ces syllabes sales,
Qui dans les plus beaux mots produisent des scandales.
(Mol., IX, 138, *Fem. Sav.*, v. 909-918.)

On connaît la suite, que j'ai du reste citée plus haut (p. 282). Molière, malgré certains amis, n'était pas homme à céder à de ridicules exigences. Mais ses œuvres appartenaient à un genre placé en dehors des règles. Eût-il gagné sa cause que la question restait entière.

Les chicanes en arrivèrent à fâcher Boileau lui-même. Quoiqu'il eût fait la théorie de la chasteté du style français, et qu'il fût, par nécessité, disaient les malveillants, le plus chaste des hommes, il sentit qu'on allait trop loin. Comme on lui avait rapporté que M. de Termes ne pouvait pas souffrir dans son épigramme sur le *Livre des Flagellants* le mot de lubricité [1] : « Eh bien ! s'écria-t-il, qu'il en cherche un autre. Mais moi, pourquoi ôterais-je un mot qui est dans tous les dictionnaires au rang des mots les plus usités ? Où en serait-on, si l'on voulait contenter tout le monde ? » (Boil., éd. B. S. P., IV, 116, *Lettre à M. Le Verrier*) [2].

1. *Et combat vivement la fausse piété,*
*Qui, sous couleur d'éteindre en nous la volupté,*
*Par l'austérité même et par la pénitence,*
*Sait allumer le feu de la lubricité.* (éd. B.S.P., II, 474, v. 9-12.)

2. Cf. *Vous soutenir qu'un lit ne peut être effronté;*
*Que nommer la luxure est une impureté.*
(*Ep.*, *X*, v. 55-6, éd. B.S.P., II, 131.)

Un de ceux qui lui reprochaient de blesser la pudeur était Pradon (voir Boil., *Sat.*, X v. 134 et 141, éd. B. S. P., I, p. 228-229, et note 2).

Ce qui valut mieux que ce cri de révolte, c'est que la sévérité de Perrault amena l'intervention d'Arnauld, et donna lieu de connaître la pensée des moralistes. La doctrine quiétiste se fût volontiers accommodée pour ses extases de ces retranchements de mots, puisque l'un des moyens pour s'élever au pur amour et devenir insensible aux idées matérielles était de débaptiser les objets : le *ventre* s'appelait le *tablier*, etc.[1] Mais les Jansénistes n'étaient guère favorables à ces exagérations. La preuve en fut donnée à propos de la *Satire X*. Perrault avait demandé à Boileau : « Est-ce que des héros à voix luxurieuse, des morales lubriques, des rendez-vous chez la Cornu, et les plaisirs de l'enfer qu'on goûte en paradis, peuvent se présenter à l'esprit sans y faire des images dont la pudeur est offensée ? » (*Lettre d'Arnauld à Perrault*, Boil., éd. B. S. P., IV, 29 et suiv.). Arnauld commence, après Cicéron, par rompre avec les stoïciens et leur maxime : nihil esse obscœnum nec in verbo nec in re ; et il adopte le principe chrétien : « Saint Paul a mis entre les vices le *turpiloquium*, les *mots sales* ; il faut nécessairement reconnaître que la même chose peut être exprimée par de certains termes qui seraient fort déshonnêtes, mais qu'elle peut aussi être exprimée par de certains termes qui ne le sont point du tout ».

Il en est ainsi dans toutes les langues policées, et il faut qu'il en soit ainsi, « car si certaines choses, qui font rougir, quand on les exprime trop grossièrement, ne pouvaient être signifiées par d'autres termes dont la pudeur n'est point offensée, il y a de certains vices dont on n'aurait point pu parler, quelque nécessité qu'on en eût, pour en donner de l'horreur et pour les faire éviter ».

Mais s'ensuit-il qu'on doive condamner une phrase « parce qu'on ne peut en creuser la pensée sans que l'imagination ne se salisse effroyablement ? Si creuser une pensée de cette nature, c'est s'en former dans l'imagination une image sale, quoiqu'on n'en eût donné aucun sujet, tant pis pour ceux qui, comme vous dites, creuseraient celle-ci. Car ces sortes de pensées, revêtues de termes honnêtes, comme elles le sont dans la satire, ne présentent rien proprement à l'imagination, mais seulement à l'esprit, afin d'inspirer de l'aversion pour la chose dont on parle ; ce qui, bien loin de porter au vice, est un puissant moyen d'en détourner ».

« Cela me fait souvenir, ajoute Arnauld, de la scrupuleuse pudeur du père Bouhours, qui s'est avisé de condamner tous les traducteurs du Nouveau Testament, pour avoir traduit *Abraham genuit Isaac*,

1. Cf. *l'Adamiste*, ou *Le Jesuite insensible*. Le Sincere, 1684, in-12.

*Abraham engendra Isaac*, parce, dit-il, que ce mot *engendra* salit l'imagination. Comme si le mot latin *genuit* donnait une autre idée que le mot *engendrer* en français [1]. Les personnes sages et modestes ne font point de ces sortes de réflexions, qui banniraient de notre langue une infinité de mots, comme celui de *concevoir*, d'*user du mariage*, de *consommer le mariage*, et plusieurs autres. Et ce serait aussi en vain que les Hébreux loueraient la chasteté de la langue sainte dans ces façons de parler : *Adam connut sa femme, et elle enfanta Caïn.* Car ne peut-on pas dire qu'on ne peut creuser ce mot *connaître sa femme*, que l'imagination n'en soit salie ? Saint Paul a-t-il eu cette crainte quand il a parlé en ces termes de la fornication, dans la première épître aux Corinthiens, chap. VI : « Ne « savez-vous pas, dit-il, que vos corps sont les membres de J.-C. ? « Arracherai-je donc à J.-C. ses propres membres, pour en faire les « membres d'une prostituée ? A Dieu ne plaise ! Ne savez-vous pas « que celui qui se joint à une prostituée devient un même corps « avec elle ? Car ceux qui étaient deux ne seront plus qu'une même « chair, dit l'Ecriture ; mais celui qui demeure attaché au Seigneur « est un même esprit avec lui. Fuyez la fornication ». Qui peut douter que ces paroles ne présentent à l'esprit des choses qui feraient rougir, si elles étaient exprimées en certains termes que l'honnêteté ne souffre point ? »

« Veut-on savoir ce qui peut être un sujet de scandale aux faibles ? C'est quand un faux délicat leur fait appréhender une saleté d'imagination, où personne avant lui n'en avait trouvé ; car il est cause par-là qu'ils pensent à quoi ils n'auraient point pensé, si on les avait laissés dans leur simplicité » (Boil., éd. B. S. P., IV, 33 et suiv.).

Et Arnauld ne fait là que résumer une théorie qu'il a développée plus amplement dans *l'Art de penser*, au chap. XIII de la 1e partie, et qui mérite d'être rapportée : « Les Philosophes, dit-il, n'ont pas assez considéré ces idées accessoires que l'esprit joint aux idées principales des choses. Car il arrive de là qu'une mesme chose peut estre exprimée honnestement par un son, et deshonnestement par un autre, si l'un de ces sons y joint quelqu'autre idée qui en couvre l'infamie, et si l'autre au contraire la presente à l'esprit d'une maniere impudente. Ainsi les mots d'adultere, d'inceste, de peché abominable, ne sont pas infames, quoy qu'ils representent des actions tres infames ; parce qu'ils ne les representent que couvertes d'un voile d'horreur, qui fait qu'on ne les regarde que comme des

1. Voir plus haut, p. 287.

crimes : de sorte que ces mots signifient plûtost le crime de ces actions, que les actions mesmes : au lieu qu'il y a de certains mots qui les expriment sans en donner de l'horreur, et plûtost comme plaisantes que comme criminelles, et qui y joignent mesme une idée d'impudence et d'effronterie. Et ce sont ces mots-là qu'on appelle infames et deshonnestes.

« Il en est de mesme de certains tours par lesquels on exprime honnestement des actions, qui quoy que legitimes, tiennent quelque chose de la corruption de la nature. Car ces tours sont en effet honnestes, parce qu'ils n'expriment pas simplement ces choses ; mais aussi la disposition de celuy qui en parle de cette sorte, et qui témoigne par sa retenuë qu'il les envisage avec peine, et qu'il les couvre autant qu'il peut et aux autres et à soy-mesme. Au lieu que ceux qui en parleroient d'une autre maniere, feroient paroistre qu'ils prendroient plaisir à regarder ces sortes d'objets ; et ce plaisir estant infame, il n'est pas étrange que les mots qui impriment cette idée soient estimez contraires à l'honnesteté ».

La conclusion, c'est donc que parmi les mots, ceux-là seuls sont déshonnêtes et devraient être exclus des Dictionnaires, qui, à une époque (car auparavant ils pouvaient être très bons) « enferment aussi l'image d'une mauvaise disposition d'esprit, qui tiennent quelque chose du libertinage et de l'impudence ».

Il y a plus. Les Jansénistes découvrent avec beaucoup de clairvoyance l'erreur qui consiste à croire que ce qui est gagné pour le style est aussi un gain pour la morale. « Je sai bien, dit la *Reponse à l'apologie du P. Bouhours*, qu'on n'appelle *ordures* que les paroles grossiérement sales, et qu'on nomme *galanteries*, celles qui sont dittes d'une maniére fine, delicate, ingenieuse : mais des ordures, pour être couvertes d'une équivoque spirituelle comme d'un voile transparant, n'en sont pas moins des ordures, ne blessent pas moins les oreilles chrétiennes. Il y a des éloges de la pudeur, que la pudeur même ne peut souffrir. Témoin celui du P. Le Moine (Pasc., *Prov.*, *XI*). Il s'en faut bien que les saletés grossiéres d'un chartier ou d'un crocheteur, fassent autant de ravages dans une ame que les paroles ingenieuses d'un conteur de fleurettes » [1].

Les protestants pensent là-dessus comme les Jansénistes. Ils veulent de la décence : « Je ne veux pas, dit une des interlocutrices de Petit, que dans les Entretiens les plus gais il se glisse rien de bas, et qui puisse blesser les bonnes mœurs. Je suis la premiere à

1. *Reponse à l'Apologie du P. Bouhours*, 1700, p. 73 et suiv. Cf. St Réal, *De la Critique*, 203, 239 ; *Lettre de l'abbé de Bellegarde*, La Haye, 1702, p. 384.

proscrire ces Contes sales, et burlesques, qui ne sont que pour les Esprits débauchez, et dont les Autheurs devroient estre bannis pour jamais » (*Dial. sat. et mor.*, 11). Mais tous refusent de confondre pudeur et pudibonderie. Bayle ne fait que reprendre les arguments des Stoïciens, à savoir que « blesser la pudeur n'est pas du tout attenter à la chasteté » attendu qu'« une chose qui dégoûte dans sa crudité n'a aucun attrait ». Ce qui est un risque pour les mœurs, c'est qu'on se serve d'enveloppes, « de détours qui ne cachent rien, et qui excitent au contraire l'imagination » sans l'arrêter par aucune honte. « Cela est... dangereux pour l'écrivain », obligé de s'arrêter à la manière de dire, « de tourner autour du mot scabreux, et d'user de circonlocutions ». Cela est dangereux aussi « pour le lecteur qu'aucune honte ne retient », qui ne se fait point scrupule de parcourir de l'œil ces objets des pieds à la tête. On lui en dit assez pour qu'il comprenne, mais à la condition qu'il achève lui-même ce que le texte ne dit qu'à moitié. Au lieu d'être passive, son imagination y devient active, est engagée « à méditer sur une matière sale, afin de trouver le suplément de ce qui n'a pas été exprimé par des paroles précises ».

Madame de Maintenon, pour ennemie qu'elle fût des protestants et des jansénistes, étonnée des pratiques que sa maison de Saint-Cyr avait empruntées aux couvents, protestait, elle aussi, avec une certaine force. « On m'a dit qu'une des petites fut scandalisée au parloir de ce que son père avoit parlé de sa *culotte* : c'est un mot en usage ; quelles finesses y entendent-elles ? Est-ce l'arrangement des lettres qui fait un mot immodeste ? Auront-elles de la peine à entendre les mots de *curé*, de *cupidité*, de *curieux*, etc. ? Cela est pitoyable. D'autres ne disent qu'à l'oreille qu'une femme est *grosse* : veulent-elles être plus modestes que Notre Seigneur, qui parle de *grossesse*, *d'enfantement*, etc. ? Une petite demoiselle s'arrêta avec moi quand je voulus lui faire dire combien il y a de sacremens, ne voulant pas nommer le mariage ; elle se mit à rire, et me dit qu'on ne le nommoit pas dans le couvent dont elle sortoit... Voilà ce qui tourne en ridicule l'éducation des Couvens ! Il y a bien plus d'immodestie à toutes ces façons-là qu'il n'y en a à parler de ce qui est innocent, et dont tous les livres de piété sont remplis » [1].

Et ailleurs : « Mme de Maintenon ayant marié Mlle de Normanville, qu'elle avait gardée pendant quelques années depuis qu'elle était sortie de Saint-Cyr, à Mr le président Brunet de Chailly, lui fit

1. *Lettre à Mme de Fontaines*, 9 juin 1713, éd. Geffroy, II, 328.

l'honneur de se trouver à ses noces ; le lendemain elle dit aux religieuses de Saint-Louis que M. l'abbé Brunet, son oncle, lui avait fait en la mariant une excellente exhortation dans laquelle il avait blâmé la délicate modestie des personnes qui se récrient dès qu'un prêtre ouvre la bouche pour parler dans l'église d'un sacrement qu'on y administre. « Cette fausse délicatesse est un des travers que je voudrais ne pas voir chez vous, mes chères filles, ajouta-t-elle ».[1]

« Ayez la bonté, Madame, dit encore Mme de Jas, de nous faire un petit détail de ce qu'il nous convient de leur dire à ce sujet. — Vous ne sauriez trop leur prêcher, reprit Mme de Maintenon, l'édification qu'elles doivent à leur mari, le support, l'attachement à sa personne et à tous ses intérêts, tout le service et les soins qui dépendent d'elles, surtout le zèle sincère et discret pour son salut dont tant de femmes vertueuses leur ont donné l'exemple, aussi bien que celui de la patience ; le soin de l'éducation des enfants qui s'étend bien loin, celui des domestiques et du ménage, qui sont plus indispensables aux mères de famille que les prières de surérogation que quantité d'entre elles ont coutume de faire au préjudice de ces premiers et plus importants devoirs de leur état. Quand vous parlerez du mariage à vos demoiselles de cette manière-là, elles n'y trouveront pas de quoi rire, rien n'étant plus sérieux qu'un pareil engagement ; établissez donc chez vous de leur parler sur cette matière, quand elle se présente, comme de toutes les autres qui leur conviennent, et ne souffrez pas que, sous prétexte de modestie et de perfection, on n'ose y nommer le nom de mariage ; cette sotte affectation, si j'ose m'exprimer ainsi, vous rejetterait bien bas dans toutes les petitesses que j'ai tâché de vous faire éviter avec tant de soin ».[2]

1. « La plupart des religieuses n'osent prononcer le nom de mariage ; saint Paul n'avait pas cette sorte de scrupule, car il en parle très ouvertement ; je vous ai vu ce faible, je voudrais bien qu'il fût détruit ici pour toujours. — Il est vrai, répondit Mme de Jas, que nous passions ordinairement cet article du catéchisme, et l'on consultait la supérieure pour savoir si on en parlerait ; nous ne l'avons même fait au chœur que depuis que vous nous avez dit qu'il fallait en parler comme des autres matières du catéchisme, quand l'occasion s'en présente. — Ne comprenez-vous pas, mes chères enfants, reprit Mme de Maintenon, que c'est un travers qui est insoutenable dans une maison comme la vôtre, de n'oser y parler d'un état que plusieurs de vos demoiselles embrasseront, qui est approuvé par l'Église, et que J.-C. même a honoré de sa présence ? Comment les rendrez-vous capables de bien remplir les devoirs des divers états où Dieu les peut appeler, si vous ne leur en parlez jamais, et, qui pis est, si vous leur laissez entrevoir la peine que vous avez à en parler ? Il y a certainement moins de modestie et de bienséance à ces façons que lorsque vous leur en parlerez bien sérieusement et bien chrétiennement comme d'un état saint qui a de grandes obligations à remplir. Craignez que les omissions qu'elles feront par ignorance des devoirs de cet état ne retombent sur vous qui aurez manqué de les en instruire » (Mme de Maintenon, *Entretiens*, éd. Jacquinet, XXI, p. 386 et suiv. *Sur le mariage*).

2. Cf. « Nos Poëtes sont encore plus sages et plus scrupuleux (que les Latins), tant

Les Jésuites, dont on connaît assez les rapports constants avec la société mondaine de l'époque, avaient-ils favorisé l'épuration des mots deshonnêtes ? La décence du langage a-t-elle été pour eux un moyen de sauver l'apparence ? C'est un Jésuite, le P. Jouvency, qui porte, dans la légende, la responsabilité d'avoir mutilé, *ad usum puerorum*, les textes latins. Et cependant il est juste de constater que d'autres l'avaient précédé ; à Port-Royal même, de Sacy avait épuré Térence en 1647. Dans la question qui nous occupe, le P. Rapin, sans être très net, met résolument la fausse pudeur dont on a voulu faire un caractère de notre langue, au nombre des excès dans lesquels on est tombé [1]. Bouhours ne faisait pas à lui seul toute la Société. Ce n'est pas un Jésuite, c'est un abbé qui a dit là-dessus le mot de Tartuffe : « Si l'on n'est pas vertueux, la modestie fait croire qu'on l'est, et c'est là le privilege de la modestie ». [2]

Attitude du pouvoir. — La censure. — Ce mouvement reçut-il l'approbation et l'appui du Roi et de l'administration ? C'est une question qui exigerait des recherches très délicates. On nous dit bien que Louis XIV, en personne, demanda à l'Académie de changer le mot de *lavement* en celui de *remède*. Que vaut cette légende suspecte ? Avait-il oublié à ce point Molière ? Bayle prétend que les Cours de justice elles-mêmes « n'acceptent point que les avocats profèrent ce qu'on met dans les Mémoires ». Jusqu'où

par leur propre genie que par celui de nôtre langue, qui est naturellement fort modeste, et ennemie des moindres libertés. Oüi, de tous nos Poëtes, à les prendre depuis Marot et Saint-Gelais, jusqu'à Malherbe et à Corneille, je n'en vois aucun qui offense ouvertement la vertu, hors quelques miserables que personne ne lit.

Quelle raison auriez-vous donc d'interdire la lecture de tous ces Auteurs ? mais voulez-vous que je vous dise ; Les Critiques austeres sont fort propres à rendre criminelles ces lectures, qui sont trés-innocentes d'elles-mêmes. On lit ces Livres sans autre reflexion, et par maniere d'acquit ; mais à force de crier qu'il y a du mal, on le fait croire à des Lecteurs, qui non seulement n'y en voïoient point auparavant, mais qui n'y en soupçonnoient seulement pas » (*Dial. sur les Plaisirs*, 196-197).

1. On est tombé depuis dans une autre extremité par un soin trop scrupuleux de la pureté du langage : car on commença d'oster à la Poësie sa force et son élevation, par une retenuë trop timide, et par une fausse pudeur, dont on s'avisa de faire le caractere de nostre langue, pour luy oster toutes ces hardiesses sages et judicieuses que demande la Poësie : on en retrancha sans raison l'usage des metaphores, et de toutes ces figures qui donnent de la force et de l'éclat aux paroles : et on s'étudia à renfermer toute la finesse de cet art admirable dans les bornes d'un discours pur et châtié, sans l'exposer jamais au peril d'aucune expression forte ou hardie. Le goust du siecle qui aimoit la pureté, les femmes qui sont naturellement modestes, la Cour qui n'avoit alors presque aucun commerce avec les Sçavans de l'antiquité, par son antipatie ordinaire pour la doctrine, et l'ignorance universelle des gens de qualité donnerent de la reputation à cette maniere (*Reflexions sur la Poetique d'Aristote*, 1674, 82-3).

2. *La langue*, par [L. Bordelon], 1705, 195.

allait cette pudeur des oreilles que les yeux ignoraient ? Nous ne le savons guère.

Reste sans doute la surveillance exercée par l'administration sur les livres et le théâtre. Mais la plupart des faits qu'on peut noter ne sont pas caractéristiques. Je vois bien qu'on saisit, en avril 1675, *les Contes* de La Fontaine [1]. Le texte parait net, et cependant il faut remarquer qu'on donne deux raisons de l'opération : indécence absence de privilège. Cette dernière n'est-elle pas la vraie ? Quinze cents exemplaires de Richelet sont saisis. Est-ce à cause des plaisanteries grivoises, ou n'est-ce pas plutôt parce que le recueil est imprimé à l'étranger et introduit en fraude ? Le 15 septembre 1666, on avait déjà mis la main sur des livres appartenant à Guy et à Charles Patin. Admettons que l'Histoire des amours de Henri IV pût scandaliser, que Rabelais même parût peu convenable, les autres ouvrages sont des livres jansénistes, ou qui n'avaient point eu de privilège [2].

Je ne prétends pas nier qu'à partir de 1685 une décence apparente n'ait régné à la Cour. En 1690, le roi cesse d'aller à la Comédie ; « par piété on fait défense aux comédiens, tant français qu'italiens, de dire un seul mot à double entente, sous peine d'être chassés » (*Correspondance de Madame*, trad. Jaeglé, I, 91). Il est certain que, sans qu'on ait voulu suivre la Sorbonne, qui demandait l'interdiction générale de la Comédie, celle-ci fut surveillée. Le 8 janvier 1696, Pontchartrain écrit

1. Sur ce qui nous a été remontré par le Procureur du Roi qu'il a eu avis que certains Libraires de cette Ville débitoient un petit Livre imprimé sans aucun privilege ni permission, sous le titre de *Nouveaux Contes de Monsieur de La Fontaine*, qui se trouve rempli de termes indiscrets et malhonnêtes, et dont la lecture ne peut avoir d'autre effet que celui de corrompre les bonnes mœurs et d'inspirer le libertinage ; et d'autant qu'il est important d'empêcher le débit d'un tel livre... faisons tres-expresses defenses à tous Libraires, Imprimeurs, Colporteurs, et à tous autres, d'avoir, vendre ou débiter ledit Livre (Furet., *Fact.*, II, 198).

2. Livres défendus, appartenant à Guy et à Charles Patin, saisis à Paris, 15 septembre 1666 :

Soixante treize restitution des grands non reliez.
Dix-huit Lettres Provinciales.
24 Journaux des Scavans.
12 Relation de la Cour de Rome.
12 Histoire des Amours d'Henry IV.
1 Œuvres de Corneille, en 25 volumes.
1 Œuvres de Quinault, 4 vol.
80 Rabelais, sans relier 2 vol. in douze
12 Memorial de l'Eveque de Paraguay, non reliez.
100 Rome pleurante, en blanc.
8 Romans Comiqes. Scaron, en 7 vol. en blanc.
68 Relation et Voyage d'Espagne, en blanc.
1 œuvre de La Chambre, en 5 vol. reliez.
20 Interests et Maximes des Princes et des estats souverains, reliez.
12 Rabellais, en 2 vol. reliez.

(B. N., fonds fr., 22.087, pièce 177.)

à La Reynie que le Roi a encore « fait défendre aux comédiens italiens, par M. de La Trémoïlle, de faire ni dire leurs indécences ordinaires ». La police a reçu ordre de les observer. Enfin, en 1697, on ferme leur théâtre. Des lettres de cachet sont envoyées, et Gherardi, malgré ses démarches, ne peut faire rapporter la mesure. Mais ne peut-on supposer qu'on eût pu continuer à jouer les prudes, si on ne s'était avisé de jouer *La Fausse Prude*, où il sembla que M^me de Maintenon était raillée.

Il est certain, malgré tout, que les scènes trop hardies déplaisaient. Les Comédiens français reçurent à leur tour des avertissements à propos du *Bal d'Auteuil*, de Boindin, joué en 1702. Enfin, en 1706, on installa une censure permanente. Elle n'était point faite pour les mots seulement, sans doute, pourtant elle leur fut de tout temps plus rigoureuse qu'elle ne l'était aux choses mêmes, et on put, dès le début, lui appliquer ce que Bussy disait de sa cousine : « Elle reçoit avec joie tout ce qu'on lui veut dire de libre, pourvu qu'il soit enveloppé ».[1]

1. *Hist. amoureuse des Gaules*, Bibl. Gaul., I, 140.

# CHAPITRE VI

## LES MOTS RÉALISTES

Le réalisme. — En même temps qu'aux grivoiseries, toute cette génération a fait la guerre aux mots grossiers, et, de même qu'on trouvait indécents des termes ou des syllabes fort innocentes, de même on taxa de grossières des expressions qui n'avaient souvent que le défaut d'exprimer avec simplicité les choses de la vie et de la nature.

Les deux campagnes se menaient en même temps, et je n'aurais guère ici qu'à répéter ce que j'ai dit plus haut des scrupules des dames et des théoriciens de la vie de société. Les théories sont les mêmes. Boileau, heureux de citer les paroles de Longin : « Les mots bas sont comme autant de marques honteuses qui flétrissent l'expression », renchérit encore en les commentant : « Il n'y a rien qui avilisse davantage un discours que les mots bas. On souffrira plutôt, généralement parlant, une pensée basse exprimée en termes nobles que la pensée la plus noble exprimée en termes bas ».[1]

Racine, tout jeune, avait déjà été préoccupé de la difficulté d'accorder le culte des Anciens avec la délicatesse du langage. Subligny lui reprocha plus tard d'avoir fait « un dieu piquebœuf et un prince palfrenier ». Dès sa jeunesse il avait jugé impossible, en tout cas, de leur prêter un langage d'écurie. Dans ses *Remarques sur l'Odyssée* (éd. des G[ds] Écr., VI, 163), après avoir noté que : « ces mots de *veaux* et de *vaches* ne sont point choquants dans le grec », il observe qu'ils le sont dans le français, « qui ne veut presque rien

1. Boileau, *Réflex. crit. sur Longin*, *Réflex.*, *IX*, éd. B. S. P., III, 221. — Et plus loin : (la langue française) « bien qu'elle soit riche en beaux termes sur de certains sujets, il y en a beaucoup où elle est fort pauvre... bien que dans les endroits les plus sublimes elle nomme sans s'avilir un mouton, une chèvre, une brebis, elle ne saurait, sans se diffamer, dans un style un peu élevé, nommer un veau, une truie, un cochon. Le mot de *génisse* en français est fort beau, surtout dans une églogue ; *vache* ne s'y peut pas souffrir. *Pasteur* et *berger* y sont du plus bel usage ; *gardeur de pourceaux* ou *gardeur de bœufs* y seraient horribles » (223). Longin lui-même dictait à Boileau ce qu'il fallait penser des termes bas. Voir le *Traité du Sublime*, ch. 34.

*Flus* laisse presque toujours une sale idée, disait Chevreau, sauf dans l'expression de jeu : *j'ai flus*, et en parlant de la mer (Ms. Niort, 90, dans Boiss.). Il ne voudrait pas employer *vomir*, même dans la traduction de l'Écriture (*Ib.*, 22-23).

souffrir, et qui ne souffriroit pas qu'on fît des éclogues de vachers, comme Théocrite. Il ajoute toutefois : « mais ces délicatesses sont de véritables foiblesses ». Avec la querelle des Anciens et des Modernes, la question des crudités de langage homériques se posa publiquement. Que fallait-il penser et faire ? Perrault, ne manqua pas de souligner malicieusement les contradictions où tombaient ses adversaires ; il consentait à admettre « des Héros qui *font* eux-mesmes *leur cuisine* » et « des Princesses qui vont *laver la lessive* ». Mais comment ne pas s'offenser « d'entendre Achille qui traite Agamemnon *d'yvrogne*, qui l'appelle *sac-à-vin* et *visage de chien* ? » Était-il bien noble aussi de voir « les gens d'Agamemnon tuez comme des *cochons* ? » [1] Et Boileau de riposter, en flétrissant le peu de sens de ces critiques modernes « qui... imputent à Homère la bassesse de ses traducteurs » : « Un terme grec très noble ne peut souvent être exprimé en français que par un terme très bas ». Ainsi *asinus* en latin, et *âne* en français. Ainsi encore le mot de *sus*, qui est « fort noble » en grec, et qui, traduit par *cochon*, est de la dernière bassesse en français [2]. Racine, tout en approuvant en gros la théorie, avertit très finement son ami de ce qu'il y avait de hasardé dans de telles affirmations : « J'ai fait réflexion, écrit-il à Boileau, qu'au lieu de dire que le mot d'*âne* est en grec un mot très-noble, vous pourriez vous contenter de dire que c'est un mot qui n'a rien de bas.... Ce *très-noble* me paroît un peu trop fort ». [3] Malgré ces sages suggestions d'un délicat, ce fut la théorie de Boileau qui prévalut, et M^me^ Dacier soutint ce paradoxe qu'il ne pouvait y avoir de « termes vils et communs » dans Homère [4]. « Il a employé ces termes avec tant d'Art et d'industrie, qu'il les a rendu nobles et

1. Perrault, *Paralelle des Anc. et des Mod.*, 1692, III, 47 et suiv.

2. Boil., *Réflex. crit. sur Longin, Réflex. IX*, éd. B. S. P., III, 222-225. Cf. « Il y a dans le grec *une sueur froide*, mais le mot de *sueur* en français ne peut jamais être agréable, et laisse une vilaine idée à l'esprit » (Id., *ibid.*, III, 416).

3. Rac., VII, 118, *Lett. à Boileau*, 1693. Boileau fit la correction, cf. édition citée, III, 223.

4. J'ai dit qu'un autre avantage d'Homere dans sa diction, c'est qu'*en mèlant des termes durs, rudes, et communs, avec les termes les plus polis et les plus coulans*, il a fait une composition moyenne qui tient de l'austere ou de la rude, et de la gracieuse ou de la fleurie ; et par ce moyen il mèle agréablement l'Art et la Nature, la Passion et les Mœurs, comme Denys d'Halicarnasse l'a fort bien remarqué. M. de la M... veut encore rabaisser cet avantage de la Langue d'Homere et faire entendre que si nous ne nous en servons point, c'est que nous le méprisons, et que nous le trouvons plus nuisible qu'utile : *Nous n'employons pas ce mèlange*, dit-il, *quoi-que nous en ayons les materiaux.* Il est vrai, nous avons des termes bas, et des termes nobles ; mais quand nos Poëtes les mèlent, comme cela arrive souvent, cela fait un composé tres risible. D'où vient cela, c'est que notre Langue ne fournit pas cette harmonie que la Langue Grecque fournit (M^me^ Dacier, *Des causes de la corruption du goût*, 1715, 237).

harmonieux». Une expression est noble dans une langue, et ridicule dans une autre, dit de même le *Carpenteriana* (40).

Aussi est-il curieux de voir dans les traductions du temps[1], les efforts des puristes pour voiler par « l'honnêteté des termes » le réalisme du sens[2]. C'est qu'il s'agit avant tout de ne pas tomber dans le style bas, et la chute est si facile. Voilà un historien qui fait « le pompeux denombrement des Presens magnifiques envoïés de toutes parts au Roi de Perse. On lui envoïa, dit-il, des boisseaux remplis de toutes les choses propres à réjouïr le goût, des Armoires et des sacs pleins de papiers, et comme des montagnes de viandes salées de toutes sortes d'animaux. Ces mots bas sont autant de tâches et de marques honteuses qui flétrissent la noblesse des riches expressions dont il a usé auparavant, de vestes magnifiques, de tentes dorées, de lits somptueux, de vases d'or et d'argent enrichis de pierres precieuses et artistement travaillés. L'Historien devoit se contenter de dire en géneral qu'on avoit envoïé au Roi de Perse plusieurs bêtes de voitures chargées de viandes les plus exquises et de toutes sortes de rafraichissemens, en un mot de tout ce qu'on pouvoit souhaiter de plus delicieux pour la bouche du Prince : c'est là le moïen de soûtenir son Discours et de ne le pas laisser tomber dans la bassesse ». [3]

1. Dans les premières années du siècle, au contraire, Malherbe, traduisant Tite-Live (lib. XXXIII), employait des expressions telles que *mettre le nez en ses affaires* (inquirere quid faciendum), *tâter le pouls aux villes* (tentare urbes), *mettre sur le tapis* (agere de). Cf. Marie J. Minckwitz : *Der Purismus bei Uebersetzern. Inaugural-Dissertation*, Berlin, 1897.

2. Le traducteur de Pétrone dont j'ai déjà parlé, interprète *mellitos verborum globulos* par *foule empressée de belles paroles*, en remarquant qu' « on pourroit interprêter par *toupillons* », mais que « le mot n'est pas du bel usage » (p. 204).

Le maître du genre est le théoricien même des « belles infidèles », Perrot d'Ablancourt. Sa *traduction de Lucien* (1674) est accompagnée de notes significatives. Ainsi il dit : *les maladies*, et remarque... il y a en grec des *bubons*, le mot est plus beau, dit en général (p. 396). Il imagine cette phrase élégante : *Un amoureux oublieroit plutost le logis de sa maîtresse*, à la place du grec : *une charogne ne seroist pas de sitost decouverte par des vautours*, la comparaison « seroit trop sale » (p. 405). Ailleurs, ayant traduit *un efféminé achevé*, il reconnaît « qu'il y eust peut-être quelque mot plus propre en cet endroit, tel que celui qui est si souvent dans la bouche du peuple » (280), mais il se garde bien de l'écrire.

Le traducteur des *Satyres de Juvénal* (1653) se contente de « biaiser un peu le sens et la force des paroles, pour n'offencer pas les oreilles chastes » (Préface). — De Longepierre, donnant en vers français les *Idylles de Bion et de Moschus* (1688) déclare que la tâche du traducteur est de « nettoyer et mettre en leur jour » l'or et les pierreries presque entierement ensevelies sous du fumier. — Le sieur de Brye, dans ses *Odes choisies d'Horace mises en vers françois* (1695) se décide à « quitter quelquefois la traduction pour l'imitation, quand la matière s'est éloignée tout à fait du génie de nostre langue ».

3. Renaud, *Man. de parl.*, 1697, ch. IV, art. 3, p. 160. Les auteurs de rhétoriques prônent la périphrase ou circonlocution pour remplacer des mots auxquels sont jointes des idées impures (Le Gras, *Rheth.*, p. 197), « des mots sales, desagreables, qu'il est de la bienseance et du devoir de l'orateur d'éviter » (Id., *Ib.*, 176).

## CHAPITRE VII

### RÉSULTATS

Je m'abstiendrai, pour des raisons que l'on comprend, de faire une liste détaillée des mots obscènes que j'ai rencontrés dans les textes. J'en ai noté plus haut un ou deux, sur lesquels il est inutile de revenir. *P...* est dans Racine (VI, 339, liv. annotés, nº 1), *pucelage* avait d'abord été imprimé tout cru dans les *Satires* de Boileau (*IV*, v. 34). Il y fut remplacé par un *p.* Boursault en a osé bien d'autres. Voir ses *Lettres*, I, p. 119 et suiv.

Au reste, c'est l'inverse qu'il faudrait faire. Il y aurait lieu de rechercher non si on trouve des termes orduriers, mais s'ils sont escamotés. Seulement sur quoi se fonder, et comment constater, ailleurs que dans des traductions, qu'un mot plus honnête a pris la place d'un autre? On peut bien relever le cas où *inculquer* n'est pas employé, mais de quel droit affirmer que, dans tel ou tel passage, et par respect des dames, on lui a substitué un homonyme? On ne pourrait procéder que par comparaison avec les textes de l'âge antérieur, et cette méthode n'a rien de rigoureux [1].

Je voudrais marquer autrement quels résultats a eu la pruderie mondaine et l'horreur du réalisme. Il y en a un qui saute aux yeux. A partir de ce moment commence, dans les genres reconnus de notre littérature officielle, un escamotage du détail scabreux ou même précis. Chevreau ne voulait pas qu'on fît voir même une *campagne couverte de chardons* (Ms. Niort, 77, dans Boiss.), ni qu'on parlât *du poids de la justice* (Ib., 183).

On s'est assez égayé, lors de la bataille romantique, des petites habiletés des classiques, pour que je n'aie pas besoin d'apporter

1. Un néologisme du moins y gagna, c'est *obscénité*. On sait comment Molière s'en moque dans la *Critique de l'École des Femmes*, sc. III. Dès le XVIe siècle, on l'avait vu apparaître. Sa fortune date réellement des environs de 1670. Selon Bouhours (*Rem.*, 517), c'était un mot de Ménage. Ménage reconnaît qu'il s'en sert, mais affirme qu'il est très usité (*O.*, II, 55), et il soutient qu'il vaut bien *ordure*, *saleté*, ou *vilenie*, dont se sert Balzac.

beaucoup d'exemples. Les fadeurs de Mme Deshoulières contrastent, non seulement avec la nature, mais avec la manière même de Racan. De tout ce qui rappelle la vie réelle de la campagne, il ne reste plus rien chez elle. Nous sommes dans l'*heureuse paix d'aimables lieux*; les *cruels outrages* de l'hiver portent atteinte à *ce que la terre avoit d'attraits* (*Po.*, *L'Hiver*, *Idylle*, I, 170); *les perles* (encore sont-ce les perles du visage!) deviennent *Des pleurs dont s'enrichit la Mer Orientale* (*Epitre à la Cesse d'Alegre*, *Po.*, II, 91). On mesure le chemin parcouru, en lisant les oraisons funèbres de Fléchier. Ici, la langue est chaste, polie, vague. C'est vraiment « l'eau pure et nette » dont parle Bouhours. Une de ses héroïnes visite les pauvres : « Je pourrois vous la représenter dans ces *tristes demeures où se retirent la misere et la pauvreté*, où se présentent *tant d'images de morts et de maladies différentes*, recueillant les *soupirs* des uns, animant les autres à la patience, laissant à tous *des fruits abondans de sa piété*. Je pourrois la décrire ici dans ces *lieux sombres et retirés*, où la *honte* tient tant de *langueurs* et de *nécessités* cachées, versant à propos des *bénédictions secrettes* sur des familles désespérées » (*Or. fun. de Mme d'Aiguillon*, 1675, 111). On comprend mieux que La Fontaine, après avoir nommé la peste, ajoute : « puisqu'il faut l'appeler par son nom », quand on a lu ce passage : « Dieu affligea *la Capitale de ce Royaume*[1] d'une *maladie contagieuse* : la *corruption* se répandit d'abord sur le peuple; elle passa dans *les maisons des Grands*; elle approcha du *palais des Rois*... (La duchesse) ne craint pas ces *souffles mortels* qui portent le *poison* dans les *cœurs*. Vous sçavez l'horreur qu'on a de recueillir ces *soupirs contagieux*, qui sortent du *sein* d'un mourant, pour faire mourir ceux qui vivent » (*Or. fun. de Mme de Montausier*, 1672, 37-38).[2]

Racine se vante d'avoir, même en une comédie, réjoui le parterre « sans qu'il lui en ait coûté une seule de ces sales équivoques et de ces malhonnêtes plaisanteries qui coûtent maintenant si peu à la plupart de nos écrivains et qui font retomber le théâtre dans la turpitude d'où quelques auteurs plus modestes l'avoient tiré » (II, 143, *Les Plaid.*, Au lecteur)[3]. Ce n'est pas que Racine, dans son œuvre,

1. Cf. Pascal : Il y a des lieux où il faut appeler Paris Paris, et d'autres où il la faut appeler capitale du royaume (*Pensées*, Éd. Havet, I, 102).

2. La Rochefoucauld avait écrit d'abord : On peut dire que ces froideurs et ces mépris (de la mort) font à leur esprit ce que le *mouchoir* fait à leurs yeux, mais, dès 1665, il remplace *mouchoir* par *bandeau* (I, 39, *Maximes*, XXI).

3. Racine visait-il Molière, c'est possible. En tout cas, il n'y a point dans cette comédie de personnages qui s'oublient, sauf les chiens.

ait partout et toujours cherché le mot noble, comme le lui reprochaient les romantiques. Il ose mettre Claude *dans le lit* d'Agrippine, (II, 311, *Brit.*, v. 1137, cf. III, 467, *Esth.*, v. 34), il nomme *l'adultère*, parle d'un mari qu'une femme *caresse dans ses bras* (*Brit.*, v. 1130). Et, malgré les pudeurs de Bouhours, il emploie couramment *concevoir* (*Brit.*, v. 107, 521, 673). Mais, en dépit de ces hardiesses, que n'imiteront plus ses successeurs, il témoigne à l'égard des mots déshonnêtes, ou simplement réalistes, une réserve extrême. Elle aboutit à de multiples résultats.

D'abord il lui arrive de conserver un terme réaliste, mais en y ajoutant une épithète qui le « relève ». Il parlera des *chiens dévorants* d'Athalie, ou du *poil hérissé* de Calchas [1].

Mais, le plus souvent, il évite le terme suspect en lui substituant un mot noble. *Ventre* fait place à *flanc* : Ce fils qu'une Amazone a porté dans son *flanc* (III, 317, *Phèd.*, v. 204 ; cf. La fierté des Nérons qu'il puisa dans mon *flanc*, II, 257, *Brit.*, v. 38) ou à *sein* : Dans quel *sein* vertueux avez-vous pris naissance ? (III, 525, *Esth.*, v. 1020) [2].

Ailleurs le mot général prend la place du mot particulier : *Ce mal dont vous craignez, dit-il, la violence* (II, 333, *Brit.*, v. 1639) ; c'est l'*épilepsie*. Est-elle tabou ? En tout cas elle n'est pas nommée, les expressions : *haut mal*, *mal caduc*, elles-mêmes sont évitées [3].

Enfin abondent les périphrases, qui voilent de leur noblesse l'expression exacte des objets. Le *fard* de Jézabel devient *l'éclat emprunté* dont elle peint son visage (III, 633, *Ath.*, v. 494). Junie ne sera pas en *chemise*, mais dans le *simple appareil* D'une beauté qu'on vient d'arracher au sommeil (II, 273-4, *Brit.*, v. 389-390) [4].

1. C'est de la même manière que Bossuet, revisant en 1666 un sermon prononcé en 1660, parle encore des *épaules* de Jésus, mais en y ajoutant l'épithète *d'innocentes*.

2. Plus généralement, à considérer les termes qui désignent les parties du corps, on voit que Racine emploie les uns regardés comme nobles, et ignore les autres, qui sont déshonnêtes ou réalistes. Sont nobles : *bouche*, *bras*, *chair*, *cheveux*, *cœur*, *front*, *genou*, *gorge*, *joue*, *main*, *oreille*, *os*, *veine*. Disparaissent au contraire, ou sont méprisés : *barbe*, *cerveau*, *cervelle*, *cuisse*, *dent*, *dos* (au propre), *épaule*, *foie*, *jambe*, *mollet*, *nerf*, *peau*, *poitrine*, *poumon*, *ventre*, *etc.*

3. Pour parler de la mer, Virgile dit Neptune, Pour le pain dit Ceres, et Bacchus pour le vin. — Dor. : Par ce rare secret en eux tout est divin. — Damon : C'est de leurs fictions la plus ingenieuse, Pour rendre de leurs vers la force harmonieuse. — Dor. : Dés l'enfance tels mots nous ont entretenus Par les tons imposteurs des doctes prevenus : Et ces grands noms appris sous des Maistres severes, Nous ont accoutumez à ces vieilles chimeres. — Dam. : Cét art des termes bas cache bien les deffauts (*Defense du Po. her.*, 9).

4. La Fontaine s'amuse du procédé :

Les reines des étangs, Grenouilles, veux-je dire
(Car que coûte-t-il d'appeler
Les choses par noms honorables ?)
(III, 349, *Le Sol. et les Gren.*, v. 6-8. Cf. IX, 437).

On a admiré parfois le courage qu'il a eu de présenter, dans un tableau fameux :

un horrible mélange
D'os et de chairs meurtris, et traînés dans la fange,
Des lambeaux pleins de sang, et des membres affreux
Que des chiens dévorants se disputoient entre eux.
(III, 633, *Ath.*, v. 503 et suiv.)

Pour apprécier ce que vaut exactement cette audace, il faut se reporter à la Vulgate : Et erunt carnes Jezabel sicut stercus (II, *Rois*, IX, 37).

Veut-on saisir, dans l'ensemble, l'application de ces procédés? Qu'on se rappelle, dans Tacite et dans Suétone, le meurtre de Britannicus. Néron, dit Tacite, en confie le soin à Locuste, fameuse par ses crimes : un premier poison est administré à Britannicus, une diarrhée l'en délivre ; on promet à Néron que le meurtre sera aussi rapide que s'il était exécuté par le fer ; et l'on recuit un breuvage composé de poisons qu'on a d'abord essayés (*Ann.*, XIII, 15). Suétone, en donnant les mêmes détails, indique les expériences faites : le poison est essayé sur un chevreau, qui met cinq heures à expirer ; puis, fortifié et recuit, il est donné à un marcassin, qui meurt sur-le-champ (*Néron*, XXXIII). Voici comment, dans Racine, Narcisse annonce à Néron tous ces préparatifs :

Seigneur, j'ai tout prévu pour une mort si juste.
Le poison est tout prêt. La fameuse Locuste [1]
A redoublé pour moi ses *soins officieux* :
Elle a fait expirer *un esclave* à mes yeux;
*Et le fer est moins prompt*, pour trancher une vie,
*Que le nouveau poison* que sa main me confie.
(II, 322, *Brit.*, v. 1391-1396.)

Du texte de ses modèles, Racine a retenu les détails moraux, ou abstraits (*la fameuse Locuste*). Mais la diarrhée n'est pas mentionnée ; les *soins officieux* de Locuste ont remplacé la *cuisson du poison* ; un *esclave* enfin, mot noble et général, s'est substitué aux noms trop bas de *chevreau* et de *marcassin*. Tout ce qui est détail précis a disparu.

On pense bien que, dans les pièces composées pour Saint-Cyr et qui devaient être « écrites en blanc », les crudités des textes bibliques ne pouvaient subsister. Rien de plus curieux que des morceaux comme le récit d'Esther (I, 1) ; tout y est voilé, transposé pour ne point offenser les plus chastes oreilles. Le sujet était délicat : Vasthi disgraciée,

1. Transposition poétique.

on cherchait dans tous les États, afin de distraire le roi, de belles filles vierges, qu'on mettait dans le harem, à la garde des eunuques. La vulgate disait rudement : Dixeruntque pueri regis ac ministri ejus : *Querantur regi puellæ virgines ac speciosœ*, et mittantur qui considerent per *universas provincias puellas speciosas et virgines*, et *adducant eas ad civitatem Susan*, et *tradant eas in domum feminarum* (*Esther*, II, 2-4). Racine traduit : Dans *ses nombreux États* il fallut donc *chercher Quelque nouvel objet* qui l'en pût détacher... *Les filles de l'Égypte* à Suse *comparurent* (III, 467, *Esth.*, v. 37-40).

Toutes ces femmes se préparent en femmes d'Orient, passent un an dans les parfums, se fardent en vue de la nuit qui décidera de leur sort, puisque le maître, après une première rencontre, choisira une reine, ou renverra sa compagne éphémère dans le harem. Il n'est point question du mot *harem* qui n'existait pas, mais Racine s'était servi ailleurs de *sérail*; ici il n'a garde, il préfère abandonner le texte et se souvenir d'un passage de Tacite :

Qui pourroit cependant t'exprimer les cabales
Que formoit en ces lieux ce peuple de rivales,
Qui toutes disputant un si grand intérêt,
Des yeux d'Assuérus attendoient leur arrêt ?
Chacun avoit sa brigue et de puissants suffrages :
L'une d'un sang fameux vantoit les avantages ;
L'autre, pour se parer de superbes atours,
Des plus adroites mains empruntoit le secours.
Et moi, pour toute brigue et pour tout artifice,
De mes larmes au ciel j'offrois le sacrifice.
Enfin on m'annonça l'ordre d'Assuérus.
Devant ce fier monarque, Élise, je parus
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
De mes foibles attraits le Roi parut frappé.
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Enfin avec des yeux où régnoit la douceur :
« Soyez reine », dit-il ; et dès ce moment même
De sa main sur mon front posa son diadème.

(III, 469-70, *Esther*, v. 56-76.)

Boileau a encore quelques mots réalistes dans ses *Satires* [1], genre qu'il élève cependant au-dessus de sa condition antérieure. Dans

1. « Redouter ses baisers pleins d'*ail et de tabac* » (*Sat. X*, v. 672, éd. B. S. P., I, 263) ; « Aux *chiens*, aux *chats*, aux *boucs* offrir des sacrifices » (*Sat. XII*, v. 97, Ib., I, 295). Trois éditions, entre 1711 et 1713 portent : *aux rats*, au lieu de *boucs*. On lit au vers 97 et suivants : *ail*, *oignon*, *fumier*. *Crasse*, *couple*, *pièces*, *haillons*, *sales guenillons*, *chiffons*, *ordure*, *bas* (un), *soulier*, *grimaçans*, *rapetassés*, *bout de ficelle*, *vieux masque pelé*, *jupon*, *jupe*, etc. se trouvent dans la *Satire X*, du v. 309 au v. 327.

les « grands genres [1] », il s'exerce à représenter par de nobles images les phénomènes de la nature, ou bien la fusillade et les coups de mine :

Dix mille vaillans *Alcides*,
Les bordant de toutes parts,
*D'éclairs au loin homicides*
Font pétiller leurs remparts ;
Et, dans son *sein infidèle*,
Partout la terre *y recèle*
*Un feu prêt à s'élancer*,
Qui, soudain *perçant son gouffre*,
Ouvre un *sépulcre de souffre*
A quiconque ose avancer.
(*Prise de Namur*, v. 31 et suiv.)

Bossuet, après avoir rapporté des paroles d'Anne de Gonzague, où il est question de « bonnes vieilles », de « l'étable » où elles vivent, de leurs « ustensiles », craint d'avoir choqué les oreilles délicates, et il s'excuse (*Or. fun.*, éd. Réb., 359). Dans le récit du songe qu'elle eut, la princesse disait simplement : « Je courus... à lui pour lui ôter le petit poulet, et comme je voulais lui ouvrir la gueule, j'entendis quelqu'un qui disait : C'en est fait, il l'a avalé ». Dans l'oraison funèbre la transposition est complète, la princesse voit « une poule devenue mère, empressée autour des petits qu'elle conduisait... Elle accourt, elle lui arrache cet innocent animal... On lui crie d'un autre côté qu'il le fallait rendre au ravisseur, dont on éteindrait l'ardeur en lui enlevant sa proie » (*Ib.*, 353).

Dans les genres dits inférieurs, les scrupules ont été moindres. Sans doute Molière gaze souvent, et pour dire les choses, applique les divers procédés qui sont si fort en honneur. Ou bien il ne nomme pas : *Sans préjudice encor d'un accident bien pire, Qui m'afflige un endroit que je ne veux pas dire* (II, 180, *Sgan.*, v. 221-2). Ou il voile : *il n'est rien tel, Madame, croyez-moi, Que d'avoir un mari la nuit auprès de soi ; Ne fût-ce que pour l'heur d'avoir qui vous salue D'un Dieu vous soit en aide ! alors qu'on éternue* (II, 169, *Sgan.*, v. 87-90) [2].

Mais en général il n'y regarde pas de très près, qu'il s'agisse du mariage, de l'amour, des relations des sexes [3], ou des choses de la

1. Cf. *Épitre I*, v. 135 à 150, éd. B. S. P., II, 18-19.

2. Cf. *Je ne m'étonne plus de l'étrange froideur Dont je le vois répondre à ma pudique ardeur : Il réserve, l'ingrat, ses caresses à d'autres, Et nourrit leurs plaisirs par le jeûne des nôtres* (II, 173, *Sgan.*, v. 127-130); *Vous ne serez plus en droit de me rien refuser ; et je pourrai faire avec vous tout ce qu'il me plaira, sans que personne s'en scandalise* IV, 26-27, *Mar. forcé.*, sc. 2).

3. *Vous me voulez envoyer de Gemini en Capricorne* (Mol., I, 28, *Jal .du Barbouillé*, sc. 4) : *Vous allez être à moi depuis la tête jusqu'aux pieds, et je serai maître de tout,*

vie corporelle [1]. Il y a encore chez lui des mots crus [2]. Pour n'en citer qu'un ici, on peut dire que, jusqu'au bout, il a usé et abusé du mot *lavement*. La *seringue* est un des accessoires essentiels de son théâtre, un des éléments de son comique.

Boursault n'est pas plus réservé. Quand, dans le *Mort vivant*, il met Guzman en présence de Stéphanie, il fait parler au pseudo-ambassadeur le langage des Halles : *L'Ambassade est à c... quand on parle de vous* (I, 27, act. II, sc. 3) [3]. Regnard fait un emploi discret des expressions un peu hardies relatives à l'amour [4]. Mais les plaisanteries scatologiques sont fréquentes chez lui : *remède*, *lavement*, *clystère*, jouent un rôle considérable. C'est la tradition de Molière : *Un dévoiement... causé à ma bourse... m'a obligé d'avoir recours au remède astringent d'un petit billet* (*Divorce*, II, 4) ; *De*

*de... yeux... nez... lèvres... oreilles... menton... de vos petits tétons rondelets, de votre... Enfin, toute votre personne sera à ma discrétion* (Id., IV, 27, *Mar. forcé*, sc. 2). Cf. Regnard : *je verrai ses appas Cap à cap, sans réserve, et du haut jusqu'en bas. Je verrai son nez... son... Mais j'aperçois Lisette* (*Le Bal*, sc. 7) ; *Je ne veux point porter de cornes, si je puis* (Mol., II, 367, *Éc. des maris*, v. 126) ; *Je vais dire partout qu'il couche avec ma femme* (Id., II, 201, *Sgan.*, v. 474) ; *Ah! truande, as-tu bien le courage De m'avoir fait cocu dans la fleur de mon âge?* (Id., II, 184, *Sgan.*, v. 265-6, etc.) ; *cette infâme, Dont le coupable feu, trop bien vérifié, Sans respect ni demi nous a cocufié !* (Id., II, 193, *Sgan.*, v. 350 et suiv.) ; *Mon remède guérit, par sa rare excellence,.. La gale, La rogne, La tigne, La fièvre, La peste, La goutte, V..., Descente, Rougeole* (Id., V, 334, *Am. médecin*, II, 7) ; (elle) *me vint demander,... Si les enfants qu'on fait se faisoient par l'oreille* (Id., III, 170, *Éc. des Fem.*, v. 162-164) ; *Ma foi, sans aller chez le notaire, voilà le certificat de mon cocuage* (Id., I, 28, *Jal. du Barbouillé*, sc. 4) ; *L'un amasse du bien, dont sa femme fait part A ceux qui prennent soin de le faire cornard* (Id., III, 162, *Éc. des Fem.*, v. 25-26).

1. Le Docteur troussant sa robe derrière son c... (jeu de scène) (Mol., I, 25, *Jal. du Barbouillé*, sc. 2) ; *qu'on la fasse encore p... — J'ai bien eu de la peine à la faire p... — Faites-là p... copieusement. Si tous les malades p... de la sorte, je veux être médecin toute ma vie* (Id., I, 60-61, *Médecin volant*, sc. 4) ; *tâche à faire un effort généreux, En le tuant tandis qu'il tourne le derrière* (Id., II, 207, *Sgan.*, v. 532-533).

2. *Quand j'aurai fait le brave, et qu'un fer, pour ma peine, M'aura d'un vilain coup transpercé la bedaine* (II, 198, *Sgan.*, v. 429-430) ; *Si tu la faisois mettre en prison... La carogne en sortiroit avec son passe-partout* (I, 21, *Jal. du Barbouillé*, sc. 1 ; *Carogne* est fréquent dans Molière) ; *Je crèverois plutôt que d'avouer ce que tu dis* (IV, 33, *Mar. forcé*, sc. 4) ; *Souvenez-vous de l'homme que vous fîtes crever ces jours passés* (V, 326, *Am. méd.*, sc. 4) ; *tue-toi, crève, va-t'en au diable, je ne m'en soucie pas* (I, 40, *Jal. du Barbouillé*, sc. 11) ; *Et s'il vient à roter, il lui dit : « Dieu vous aide ! »* (IV, 409, *Tart.*, v. 194 ; il est vrai que Molière ajoute en note : c'est une servante qui parle) ; *je puis voir à l'aise la trogne Du malheureux pendard qui cause ma vergogne* (II, 183, *Sgan.*, v. 253-4) ; *on m'a dit que vous aviez des remèdes admirables pour faire aller à la selle* (V, 343, *Am. méd.*, sc. 5).

3. Cf. *Paumez-lui moi la gueule, et lui cassez le nez* (*Menteurs qui ne mentent point*, II, 9) ; *A p... comme il faut ma Maîtresse s'applique* (*Méd. volant*, sc. 10, voir toute la scène) ; *Un p... nuit quand il est trop gardé* (*ibid.*, sc. 5).

4. Cf. *Ne prends point de femme, car, Au lieu de sonner l'heure entière, Tu ne sonnerois que le quart* (*Foire de S^t-G.*, III, 5) ; *que je serais heureux si j'étais le jardinier d'une aussi jolie plante que ta maîtresse! Je la cultiverais, je la labourerais ; et devant qu'il fût un an, j'en aurais de la graine* (*Naissance d'Amadis*, sc. 4).

*ses bouillons de bouche, et des postérieurs, Tu prends soin ?* (*Légat.*, I, 1)[1]. Au théâtre italien on s'en donne à cœur joie[2].

Cette liberté, on le sait, déplaisait fort à La Bruyère : « Le paysan ou l'ivrogne fournit quelques scènes à un farceur, dit-il ; il n'entre qu'à peine dans le vrai comique : comment pourroit-il faire le fond ou l'action principale de la comédie ? » « Ces caractères, dit-on, sont naturels. Ainsi, par cette règle, on occupera bientôt tout l'amphithéâtre d'un laquais qui siffle, d'un malade dans sa garde-robe, d'un homme ivre qui dort ou qui vomit : y a-t-il rien de plus naturel ? » (I, 138-139).

Malgré tout, l'influence de la mode agissait sur les genres les plus libres. Chez La Fontaine, dans les trois premières parties des *Contes*, j'ai relevé quelques mots « deshonnêtes » ou réalistes[3], mais en fort petit nombre. Le plus souvent le poète se dérobe[4], cherche un biais, a recours à un mot vague, à un euphémisme spirituel : *Puis un baiser, puis autre chose encor* (IV, 81, v. 212) ; *ce que vous savez bien* (IV, 109, v. 12) ; *Avoit le doigt où vous savez* (IV, 383, v. 48) ; *le galant montre ce qu'il sait faire* (IV, 159, v. 42) ; *quelque chose, Qu'honnêtement exprimer je ne puis* (IV, 209, v. 86-87) ; *Il fit l'époux* (IV, 211, v. 112) ; *Le reste du mystère Au fond de l'antre est demeuré* (IV, 413, v. 263-264) ; *Tant lui donna du retour de matines* (IV, 447, v. 166) ; *Et puis... Et puis, comme personne sage, Elle remit sa coiffure en état* (V, 80, v. 160-161) ; *Cette dernière eut ce qu'il lui fallut* (V, 84, v. 199) ; *ce jeu Qu'il*

1. Cf. *Tiens, voilà le pot de chambre ; puisses-tu p... la parole !* (*Divorce*, II, 1) ; *Un médecin ? je m'en doutais bien, car j'ai eu envie de faire une selle en le voyant* (*Homme à bonne fortune*, III, 8 ; cf. *Ib.*, I, 4, *Div.*, I, 4 et 5, III, 2, *Att. m. sous l'orme*, sc. 1).

2. Cf. *Le grand Kam des Tartares ayant eu une grande querelle avec sa femme... La cause de cette querelle, étoit qu'étant extrêmement pressée d'un cours de ventre, elle s'étoit par mégarde servi de son Turban au lieu de pot de chambre* (*Th. Ital.*, I, 5, *Mercure galant*) ; *Je ne pense pas qu'en trois ans... je l'aye vu aller à la Garde-Robbe... — Tu te moques... — Il n'est rien de si vrai, Madame. Elle faisoit dans sa chambre* (*Ib.*, I, 117, *Arleq. Empereur*). Cf. *Ib.*, I, 7, 8, *Merc. gal.*

3. Cocuage (IV, 37, 103, 321, 370, 378, V, 30, 43, 52, 83, 92, 93, 95, 98, 101, 103, 114, 134) ; cocu (IV, 83, 361, V, 79, 85, 92, 97, 132, 133) ; pucelle (IV, 48, 58, 265, 387, 398, 462, 466, V, 217, 225) ; pucelage (IV, 50, 52, V, 225) ; c... (IV, 115, 426) ; cochons (IV, 201) ; déduit (IV, 233) ; enceinte (IV, 156) ; tétons (IV, 214, 284) ; postes (IV, 215) ; patiner (V, 74).

4. Les contemporains l'ont fort bien remarqué. Perrault écrit : « Il y a peu de lectures plus dangereuses pour la jeunesse, quoique personne n'ait jamais parlé plus honnêtement des choses déshonnêtes » (Ch. Perrault, *Les Hom. Illust.*, 1701, I, 179, cité par Marcel Hervier, *Les écrivains français*, 1911, p. 524). Et l'abbé de la Chambre disait à la réception de La Fontaine : « ces mesmes paroles... vous condamneroient... si vous ne prenies à tasche de joindre la pureté des mœurs et de la doctrine, la pureté du cœur et de l'esprit, à la pureté du stile et du langage, qui n'est rien, à le bien prendre, sans l'autre » (*Disc. prononcé* le 2 mai 1684, p. 5).

*n'est pas besoin que je nomme* (V, 123, v. 256-257); *Quelle chose ? C'est celle-là Que fille dit toujours qu'elle a* (V, 224, v. 223-224); *homme de... ? la pudeur me défend d'achever* (V, 275, v. 256). Bussy avait raison. La Fontaine est un grand « enveloppeur ».

Je voudrais donner de l'influence de la mode un dernier exemple, c'est celui de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, de ce même Bussy, et de *La France Galante*. L'ouvrage est le contraire d'un livre chaste, et je ne prétends pas soutenir que tout eût pu être lu à haute voix dans un salon [1]. Toutefois, même dans une œuvre, que Bussy ne comptait certes pas mettre au jour, puisque la divulgation du manuscrit fut la cause de sa disgrâce, il y a fort souvent des délicatesses de plume.

Ainsi s'établit en général dans la littérature de Cour une décence extérieure et de forme [2]. La caricature écrite, l'autre, a cessé d'être ordurière. Toutefois, comme Sainte-Beuve nous en a déjà avertis, « ne nous faisons aucune illusion à cet égard; il y a deux siècles de Louis XIV : l'un noble, majestueux, magnifique, sage et réglé jusqu'à la rigueur, décent jusqu'à la solennité, représenté par le roi en personne, par ses orateurs et ses poëtes en titre, par Bossuet, Racine, Despréaux ; il y a un autre siècle qui coule dessous, pour ainsi dire, comme un fleuve sous un large pont, et qui va de l'une à l'autre Régence, de celle de la Reine-mère à celle de Philippe d'Orléans [3]... A mesure que

1. Cf. (La reine) *avoit déjà assez de chagrin... d'avoir entendu presque toutes les nuits que le roi rêvoit tout haut de cette petite cateau* (*Hist. am.*, I, 226, *France galante*); *la femme... Qui fait le métier de donzelle* (*Ib.*, I, 238, *ib.*); *Dieu te garde, ma pauvre enfant,... comment se portent mes petites fesses ? sont-elles toujours bien maigres ?* (*Ib.*, I, 119); *Hélas ! mon Dieu ! l'on aperçoit, Lâcherai-je cette parole ? Que la dame avait la v...* (*Ib.*, I, 319, *France galante*); *Ainsi tous deux couchés, nous nous baisâmes mille fois ; elle n'en vouloit pas demeurer là et cherchoit quelque chose de plus solide, mais de ma part, ce fut inutilement* (*Ib.*, I, 58, var.); *pleurer comme un veau* (*Ib.*, I, 34); *Fanchon, Qui de ses deux yeux de c...* (*Ib.*, I, 234, *France galante*) ; *étant soûls comme des c...* (*Ib.*, II, 391, *ib.*); *Aux vents, pour moi, je fais prière De leur bien souffler au derrière* (*Ib.*, I, 234, *ib.*) ; *elle dormoit... Qu'elle étoit belle encore dans ce silence, mais plus assez sans doute pour m'intimider, et cette fois j'osai tout lui dire : elle ne se réveilla qu'à la fin de mon discours ; mais son sourire me prouva qu'elle avoit tout entendu* (*Ib.*, I, 64-65) ; *Angélie n'en fut pas ingrate; mais elle ne lui donna que l'usufruit de ce dont Amédée avoit la propriété* (*Ib.*, I, 93) ; *il la mit dans le malheureux état qu'on peut appeler l'écueil des veuves* (*Ib.*, I, 92) etc.

Dans sa *Correspondance*, Bussy ne craint pas non plus le mot propre (IV, 172, etc.).

2. Même dans *Eve ressucitée ou La Belle sans chemise* (Cologne, 1683, in-12), Eve n'est en chemise qu'à la dernière ligne du volume, et si ses aventures sont peu décentes, les termes sont convenables.

3. Je dois dire que malgré tout on trouve de temps en temps des mots qui étonnent : j'ai été surpris, par exemple, de lire dans Le Pays, au milieu d'un livre de galanterie, qui « respire l'air de la cour », des phrases comme : *Mon Valet ronfle comme un cochon* (40), ou pis encore : *Je demeuray d'accord en moy-mesme,*

s'avançait le règne, et que le monarque redoublait de rigorisme, cette veine refoulée ne fit que rentrer et se répandre en dedans... les mœurs de la Régence existaient déjà sous Louis XIV » (*Lundis*, I, 362-372, *Sur les Lettres de Chaulieu*).

Je n'ai pas à dire ici ce qu'étaient les mœurs et la vie scandaleuse de certains princes et grands seigneurs autour desquels des poètes, grands et moyens, ont vécu. Tout le monde sait qu'à la Cour même, où on étouffait sous l'étiquette et la bigoterie, certains membres de la famille royale éprouvaient le besoin de vivre et de parler librement. Madame (la Princesse Palatine) appelle fréquemment Madame de Maintenon de noms plus que vulgaires (*Correspondance*, trad. Jaeglé, I, 120, *Lettre* du 6 février 1695, etc.) [1]. Mais il ne m'appartient pas de suivre la littérature libertine et gauloise dans son développement. D'autres s'en sont chargés, et l'on apprend sans peine, pour peu qu'on veuille le chercher, qui avait succédé à Théophile, à Chapelle, à Cl. Le Petit [2].

Même en mettant à part les livres de médecine [3], les manuels de confesseurs, des publications juridiques telles que le procès du marquis de Gesvres, dont la femme demandait l'annulation de son

*qu'il y avoit bien des Belles qui auroient plus de raison de se cacher le nez, que vous n'en avez de cacher vos fesses. Si vous aviez vescu du temps qu'à Syracuse on dédia un Temple à Vénus aux belles fesses..... chacun vous y eut porté son offrande et vous fut aller baiser au c...* (31-32. Cf. dans l'*Esprit de Cour*, de Bary, la 11e conversation, *De la curiosité*, p. 194, éd. 1781, Paris, de Sercy).

Chez Madame de Maintenon, à Versailles, le curé Huchon exhortait les dames à la charité en termes pleins de « sales équivoques » (*Mémoires*, éd. Busoni, 75).

Enfin, je ne voudrais pas prendre comme type des plaisanteries qui amusaient les grands seigneurs l'histoire que rapporte Saint-Simon (VI, 121-122), où l'on voit le chevalier de Coislin faisant ses ordures au beau milieu de la chambre occupée chez une bourgeoise par son frère le duc de Coislin, tandis que ce dernier prenait congé et remerciait son hôtesse. Il n'y a pas lieu pourtant d'oublier ces grossièretés.

1. Cf. *ibid.* : *Monsieur m'a dit une nouvelle, à savoir que la vieille* (Mme de Maintenon) *est atteinte d'un cancer à la matrice. Quel bonheur ce serait* (I, 109, 27 février 1695); *la vieille g..... est crevée à Saint-Cyr, samedi passé, 15 avril 1719, entre quatre et cinq heures du soir* (*Mém.*, éd. Busoni, 81); *il* (le prince de Birkenfeld) *a pris une coureuse pour héroïne... Ces gourgandines-là coûtent plus cher que quelqu'un de bien. Pour ce qui est de Fanchon, son prix est connu : elle coûte plus de mille pistoles, car le grand-prieur de Vendôme l'entretient et il est très jaloux : on prétend qu'il la roue de coups quand il apprend quelque chose sur son compte ; il faut donc bien que les autres paient les coups* (*Correspondance*, trad. Jaeglé, I, 244, *Lett.* du 13 novembre 1699).

2. Cf. *Bibliographie des ouvrages relatifs à l'amour, aux femmes, au mariage*, par le Cte d'I., Paris, Gay, 1864, 2e éd.

3. Encore le *Journal des Sçavans* (éd. de Hollande, 1666, p. 417) en rendant compte d'un livre de Deusingius : *Genesis Microcosmi, seu de generatione Fœtus in utero*, dit-il : « Il y a dans ce livre quantité de choses assez curieuses et qui meriteroient d'estre icy rapportées, si l'on n'avoit peur de choquer les oreilles chastes par des termes, dont il est permis de se servir dans les Escoles de Medecine, mais que la modestie ne souffre pas ailleurs ».

mariage, même si on fait abstraction des naïfs théologiens qui écrivent tranquillement la *Divine salutation aux membres de la Vierge* (par le R. P. L. H., capucin, Paris, 1678, 16 p.), ou *Les aventures de la Madona et de François d'Assise* (par Renoult, A la Sphère, 1701), il reste des poètes et des prosateurs qui sont des libertins conscients. Chaulieu [1], La Fare et Vergier sont les plus connus ; il y en a d'autres, beaucoup d'autres [2]. Il serait facile d'extraire des romans certains passages extrêmement libres ; les titres même sont parfois difficiles à reproduire [3].

Dans les petits genres, les épigrammes, les chansons, dans les mémoires, les lettres privées, la plaisanterie indécente, énorme, n'est pas rare, le mot cru tient toujours la place qu'on avait voulu lui ôter [4]. Une fois en colère, des Académiciens s'injurient comme des harengères [5]. La langue reste peu scrupuleuse dans son déshabillé. Mais pour le gala, et c'est là l'important, elle a mis une robe longue et tout à fait montante. Les convenances font partie des conventions.

1. L'abbé de Ch.. (✝ 1720), *Poésies*, Amsterdam, (Lyon, 1724, 8°). La Fare est généralement à la suite.

2. P. Corneille Blessebois, *Les œuvres satyriques*, Leyde, 1676 ; Dutuit, *Les veritez plaisantes* (dont *Le Cocu vindicatif*), Rouen, 1702, in-12 ; Et. Pavillon, *Œuvres* (où on trouve : *Lettre à une dame qui avoit montré son d...*, *Metamorphose du c... d'Iris en astre*, p. 199), La Haye, 1715.

3. *Le cocu imaginaire*, par Doneau, 1660 ; *L'Ecole des cocus*, de Dorimond, 1661 ; *Le cocu volontaire*, de Montfleury ; *Le cocu en herbe*, 1686 ; *Les Disgrâces des Amants du Chevalier de Mailly*, Paris, 1690, in-12 ; *Le Zombi du Grand Perou*, 1697, in-12, est d'une crudité et d'une grossièreté extrêmes.

La plupart des pamphlets et des libelles sont très libres, mais ils ont paru à l'étranger. Voir *Des amours du Palais Royal*, ou *Histoire Galante de M. le C^te de Guiche et de Madame* (Hollande, 1666) ; *Traité d'amour*, par un sieur Boullanger, qui toutes les semaines en dédie une partie à Mgr le Dauphin (mentionné par Seguier, au Conseil de police du 3 février 1667) ; *La vie de M^me de Brancas*, Fribourg (Hollande, 1668, satire en vers plus que libres) ; *La carte géographique de la Cour et autres galanteries* (Cologne, 1668. La *Carte* transporte en villes, bourgs, et lieux de passage les dames de la cour) ; *Le Cocuage de la Cour* (1669, libelle analogue au *Maquerellage de la Cour*, cf. Ravaisson, Arch. Bast., VII, 211 et suiv.) ; *L'Esprit familier de Trianon*, ou l'*Apparition de la Duchesse de Fontange*, 1695, Paris, V^ve Jean Félix ; le *Cochon mitré* (Hollande), etc.

4. Voir : *Le Nouveau Siècle de Louis XIV*, ou *Choix de chansons*, Paris, Garnier, 1857.

5. Charpentier donne pour devise à Furetière, représenté par un « étron » : Ab expulso corporis sanitas. Et Furetière répond par une petite pièce qui se termine ainsi :

> Votre brutalité jointe à votre embonpoint,
> Fait que vous pouvez bien vous vautrer dans l'ordure ;
> Car on tient qu'aux c... la m... ne put point.
>
> (*Factums*, II, 250-251, cf. 264-265).

On rapprochera de ce passage délicat la théorie donnée par le *Carpenteriana* : « Il faut prendre garde dans l'usage de la Métaphore, de ne se jamais servir que de choses très-connües, et d'éviter celles qui peuvent donner une idée sale ; comme lorsqu'on a dit que la Republique avoit été châtrée par la mort de Scipion l'Africain. Cette Métaphore qui donne une vilaine idée, a été avec raison condamnée par Ciceron, et après lui par Quintilien » (217).

## CHAPITRE VIII

### LES MOTS BAS

DÉDAIN DES DIALECTES. — Pour être bas, il n'était pas nécessaire qu'un mot fût déshonnête ou réaliste, il suffisait qu'il n'appartînt pas au langage de Paris. « Je me garderai bien, dit la préface de la *Comédie des Empiriques* de Brueys (1698) de me donner le ridicule de prôner au milieu de Paris les charmes d'un langage qu'on traite d'un jargon aussi méprisable que l'argot »[1]. Voilà l'estime où l'on tient le provençal. Les autres dialectes ou patois sont mis sur le même rang[2]. Au théâtre ils servent aux Pierrots et aux Toinons[3].

Un mot qui passait pour venir de ces langages était immédiatement suspect. La doctrine, fixée depuis longtemps, ne se discutait même plus. « Il n'y a en France, dit Ch. Perrault, que le pur François, ou pour mieux dire, que le langage de la Cour, qui puisse estre employé dans un ouvrage sérieux, parce qu'il en est dans un Royaume, du langage comme de la monnoye ; il faut que tous les deux pour estre de mise soient marquez au coin du Prince » (*Parall. des Anc. et Mod.*, 1692, III, 113-4). Le patois sert d'élément comique.

Quand on disait un provincial, suivant Bouhours, on voulait désigner un homme qui n'avait pas l'air et les manières des gens qui hantaient la Cour, ou qui vivaient dans la Capitale du Royaume[4]. Sans doute, il y avait pire encore, car le campagnard, qu'il s'agît d'un homme ou d'un mot, était dans le ridicule à un degré au-dessus du provincial, suivant l'expression du même Bouhours (*Suit.*, 278)[5].

1. Cité par Sainéan, l'*Argot ancien*, 35.

2. Dans la *Comédie sans titre* paraît un grotesque qui a ouvert à Paris une école de normand (a. III, sc. 6).

3. L'exemple de Molière est suivi par Boursault, Dancourt et tous les comiques, malgré les répugnances de certains contemporains.

4. «Ce sont des provinciales, dit-on de ces femmes nouvellement debarquées, qui viennent à Paris pour la premiere fois, et que tout le monde montre au doigt quand elles sont à Versailles, ou aux Thuilleries Le mot de provincial emporte je ne sçay quoy de contraint et d'embarassé, un fort méchant air ; et sans compter le mauvais accent, quelque chose d'irregulier et de peu poli dans le langage » (Bouhours, *Suite*, 276).

5. « Quand j'ai parlé de votre séjour à la campagne, je n'ai point prétendu parler de votre province, ou de la capitale de votre province, selon le style de quelques Parisiens précieux qui appellent campagne tout ce qui est hors de leurs murailles » (*Corr. Nicaise*, I, 211, dans Jacquet, *Ville de prov. sous Louis XIV*, 59).

Mais les gens de Cour ne faisaient guère de différence. Ils s'inquiétaient peu qu'une expression fût d'une ville ou d'un village. Ils ne regardaient même pas si elle était gasconne, normande, ou bien si elle s'employait jusqu'aux portes de Paris, soit à Montmartre, soit à Vaugirard. Elle était paysanne, cela suffisait [1].

Noblesse et Bourgeoisie. — D'autres façons de parler, bien plus répandues, n'avaient rien de dialectal, elles étaient parisiennes, mais avaient le tort d'appartenir aux classes inférieures, on eût bien voulu leur en réserver l'usage exclusif. La chose se comprend. Depuis longtemps la bourgeoisie faisait effort pour effacer une à une les distinctions de classe que l'aristocratie maintenait jalousement. A défaut de privilèges réels qu'il était difficile de conquérir, on cherchait du moins à usurper des caractères extérieurs dont la loi du royaume ne garantissait pas le monopole à leurs possesseurs.

Tout bourgeois veut bâtir comme les grands seigneurs,
Tout petit prince a des ambassadeurs,
Tout marquis veut avoir des pages.

(La Font., I, 67, v. 12-14.)

Beaucoup de gens, dont l'apparence extérieure suffisait à satisfaire la vanité, se contentaient de l'équipage, des valets, des habits de couleur. D'autres voulaient plus et mieux. Ils prétendaient avoir leur maître à danser et leur professeur de beau langage.

Je n'ai point à faire l'histoire de ces usurpations et des révisions qu'elles amenèrent, ni à conter comment l'aristocratie parvint à maintenir ses droits légaux. Ce sont là des faits qui appartiennent à l'histoire politique et sociale. Mais la noblesse tenait presque autant aux marques extérieures de bonne naissance [2]. A elle seule appartenait la tradition des belles manières, la grâce des révérences, la sobriété et l'élégance du geste. Comment n'eût-elle pas cherché à avoir son langage propre?

J'ai montré au tome III (p. 160) que la société polie avait eu, avant même le règne de Louis XIII, le dégoût des mots « roturiers ».

1. Racine plaisante, quand il écrit d'Uzès qu'il va perdre son français pendant son séjour au milieu des barbares (*Let.*, VI, 127-128) ; mais l'insistance avec laquelle il revient sur le galimatias du pays pour le railler, montre quel cas il en fait.

2. Aujourd'huy l'on ne cognoist plus rien aux habits : tout est permis, pourveu que l'argent marche ; quant on parle à quelqu'un, on ne sçait si l'on doit dire Monseigneur ou Monsieur simplement (*Caq. de l'Acc.*, 106-107).

« C'est (Caumartin) le premier homme de robe qui ait hasardé le velours et la soie : on s'en moqua extrêmement et ne fut imité de personne » (S[t]-Simon, IV, 7).

Il ne fit que s'accroître sous le « Grand Roi ». Lui-même donnait le ton : « La noblesse de ses expressions vient de celle de ses sentiments », disait Bossuet. Sa cour, d'abord fastueuse, plus tard austère, fut toujours, à son exemple, éprise de noblesse et de grandeur [1].

Aucun maître de philosophie n'eût pu initier M. Jourdain aux délicatesses de ce langage. Il fallait être né, être « l'enfant d'une maison ».

> Le Pere Medecin, l'Ayeul Apoticaire,
> Le Bis-ayeul peut-être encor moins que cela,
> Qui diable seroit Noble à descendre de là ?
>
> (Bours., *Com. s. titre*, I, 2.)

Vraisemblablement un certain ton de voix était déjà nécessaire, une prononciation particulière l'était en tous cas. Nous le savons de science certaine, et, quoique de Callières ne nous ait pas donné le traité qu'il avait annoncé sur la prononciation de la Cour [2], traité plus difficile à écrire que les autres, du reste, nous avons assez de renseignements par ailleurs pour connaître les caractères principaux de cette prononciation.

On nous a transmis bien d'autres indications. La Bruyère nous conte que des bégueules eussent cru se compromettre, rien qu'à prononcer le nom de rues hantées par les femmes du peuple [3]. Il suffisait, à vrai dire, de saluer, pour être classé.

Dans le *Bourgeois gentilhomme*, le langage des personnages est caractéristique de leur condition. Madame Jourdain surtout est bien de sa classe, avec ses exclamations : *Çamon* (p. 108), *tredame* (120), avec ses images vulgaires : *vous avez bien opéré* (108), *vous vous êtes embéguiné* (109), *il le gratte par où il se démange* (112), *il vous sucera jusqu'au dernier sou* (117), *être de la côte de*

1. *Or. fun. M. Thér.*, éd. Réb., 233. Cf. les témoignages de La Bruyère et de Mme de Caylus.

2. Un certain nombre d'observations intéressantes se trouvent dans son livre *De la Science du Monde*, d'où M. Roques les a extraites (*Mélanges Brunot*, 290 et suiv.).

3. « Il a régné pendant quelque temps une sorte de conversation fade et puérile… Quelques femmes de la ville ont la délicatesse de ne pas savoir ou de n'oser dire le nom des rues, des places, et de quelques endroits publics, qu'elles ne croient pas assez nobles pour être connus. Elles disent : *le Louvre*, *la place Royale*, mais elles usent de tours et de phrases plutôt que de prononcer de certains noms ; et s'ils leur échappent, c'est du moins avec quelque altération du mot, et après quelques façons qui les rassurent : en cela moins naturelles que les femmes de la cour, qui ayant besoin dans le discours des *Halles*, du *Châtelet*, ou de choses semblables, disent : *les Halles*, *le Châtelet* » (La Bruy., I, 238).

*saint Louis* (144), etc. Son mari ne sait pas mieux éviter les vulgarités : *trop de tintamarre*, *de brouillamini* (84), *je te baillerai sur le nez* (99), *ne bougez* (98). Il a les formules de la rue Saint-Denis : *J'aime mieux être incivil qu'importun* (113) [1].

Quand nous lisons ou que nous voyons représenter les comédies du temps, où sont raillés les bourgeois, nul doute que nous ne perdions une partie des effets dont s'égayaient les contemporains. Monsieur Jourdain et Dorante parlent du même ton, avec le même accent, ou si les acteurs font une différence, ce n'est plus la vraie, et cette transposition gâte tout. Il n'est pas bien sûr non plus que la maladresse dans l'allure du bourgeois soit opposée comme il le faudrait, à la grâce aisée du grand seigneur. Le geste du brave homme quand il dit « pas plus grand que cela », ne fait point le contraste qu'il devrait faire avec ses prétentions. Molière a pris soin toutefois de souligner, comme on est si souvent obligé de le faire à la scène, certaines des incongruités du langage de « maître » Jourdain ou de G. Dandin [2].

Le *Roman bourgeois* de Furetière est aussi une satire de la langue en même temps que des mœurs bourgeoises. Qu'un homme, pourvu des connaissances lexicologiques de l'auteur, ait trouvé plaisir à railler des mots et des expressions, cela est tout simple [3]. Dans cer-

1. « J'ai regardé avec eux ce prétendu *jargon* de Moliere comme un secret recherché pour mieux peindre la nature. Maître de son art, il affectoit quelquefois de sortir des regles de la Grammaire, afin de rentrer plus heureusement dans le naturel des mœurs. Un païsan, un valet ne doivent pas parler aussi exactement qu'un homme qui postule une place à l'Academie : mais un homme qui postuloit une place à l'Academie, devoit faire ces sortes de differences » (*Sentim. crit. s. les Caract.*, 111). L'Apologiste pense que le critique « est en train de bouffonner », car La Bruyère « distinguoit si bien qu'il semble élever Moliere au dessus de Terence » (61).

2. Dans la comédie de Boursault, Nannette vient d'appeler son père *Monsieur*.

M. Josse :

Je vous ai dit, et vous le réitere
Que vous m'appellassiez simplement votre pere ;
A moins que votre mere en secret, et tout bas,
Ne vous ai[t] fait sçavoir que je ne le suis pas.

Babet :

Les gens de qualité, dont elle a l'honneur d'être,
Ont une extreme peine à ne pas le paroître :
Quoi-que le nom de pere ait de beau, de touchant,
Depuis un an ou deux cela put le Marchand.

(*Mots à la mode*, sc. 4.)

3. Furetière n'aime point ce monde. Il n'y a point de qualité bourgeoise qui ne devienne à ses yeux un défaut : la réserve des filles n'est que sottise ; il leur manque d'avoir « esté nourrie à la Cour ou chez des gens de qualité » où elles auraient pu se guérir de ces « grimasses et affectations bourgeoises », qui font bien deviner le lieu où elles ont été élevées. Il plaisante jusqu'à la tendresse des parents pour leurs enfants. « C'est la coustume de ces bons bourgeois d'avoir toujours leurs enfans devant leurs yeux, d'en faire le principal sujet de leur entretien, d'en admirer les sottises et d'en boire toutes les ordures » (*Rom. bourg.*, éd. Jannet, I, 108). La vertu

tains passages, la critique devient tout à fait visible, elle est partout pour des yeux avertis. Les mots bas, condamnés par les grammairiens, pullulent d'un bout à l'autre. Assurément il y a autre chose dans le roman, comme il y a plus qu'une caricature de langage dans les *Précieuses ridicules*, mais cette caricature n'en est pas moins une partie essentielle de l'œuvre.

Laissons de côté ce qui concerne spécialement les termes techniques des Chicanous dont il sera parlé plus loin, et voyons comment s'expriment ces greffières, ces procureuses, ces avocates. Pour mettre les particularités de leur langue en relief, on leur donne pour interlocuteur quelqu'un que ses fréquentations ont mis à même d'éviter tout ce qui lui faisait courir le « danger de passer pour bourgeois ou pour provincial » (Furet., *Rom. bourg.*, I, 52)[1]. Ailleurs, pour faire ressortir la bassesse d'une expression qui pourrait passer dans les entretiens familiers, on la leur fait employer en un sujet où une certaine tenue de langage serait de mise[2]. Et ce procédé rappelle celui des burlesques. Furetière a d'ailleurs soin d'accumuler les expressions bourgeoises, tout comme Molière faisait des expressions précieuses. Ses personnages usent à chaque instant de façons de parler proverbiales, semblables à celles que le *Dictionnaire des Halles* reprochait si âprement à l'Académie, ils lâchent même de gros quolibets qui rappellent les turlupinades des Mascarilles[3]. Mais il y a plus.

suprême de cette classe : l'ordre, n'est point respectée. Elle entraîne les femmes à faire de leur ménage un sujet de conversation. « Madame Vollichon, avec son entretien bourgeois, faisoit beaucoup souffrir la pauvre Laurence, qui estoit une femme d'esprit et accoustumée à voir le beau monde » (*Ib.*, I, 101).

1. Nicodeme, « homme amphibie, qui estoit le matin advocat et le soir courtisan », débite quelques galanteries à Javotte, qui vient de quêter à l'église : « Mademoiselle, à ce que je puis juger, vous n'avez pu manquer de faire une heureuse queste, avec tant de mérite et tant de beauté. — Hélas, Monsieur,... vous m'excuserez :... je n'ay *fait* que soixante et quatre livres cinq sous ; Mademoiselle Henriette *fit* bien dernierement quatre-vingts dix livres ; il est vrai qu'elle questa *tout le long* des prieres de quarante heures... Il n'y avoit pas un *denier* davantage que ce que je vous ay dit : et puis croyez-vous que je voulusse *ferrer la mule* en cette occasion ? » (I, 15-16).

2. Voici de quelle façon Vollichon expose le sujet de Cinna : « Un particulier nommé Cinna s'advise de vouloir tuer un empereur ; il fait ligue offensive et deffensive avec un autre appelé Maxime. Mais il arrive qu'un certain quidam va descouvrir le pot aux roses. Il y a là une demoiselle qui est cause de toute cette manigance, et qui dit les plus belles pointes du monde. On y voit l'empereur assis dans un fauteuil, devant qui ces deux messieurs font de beaux plaidoyers, où il y a de bons argumens. Et la piece est toute pleine d'accidens qui vous ravissent. Pour conclusion, l'empereur leur donne des lettres de remission, et ils se trouvent à la fin camarades comme cochons. Tout ce que j'y trouve à redire, c'est qu'il y devroit avoir cinq ou six couplets de vers, comme j'en ay veu dans le Cid, car c'est le plus beau des pieces » (I, p. 102-103).

3. « Je crois que vous avés noyé toutes mes fautes dans le fleuve d'oubly. — Voilà

On voit chez Furetière le langage bourgeois s'étendre de la conversation même des personnages au récit que fait l'auteur de leurs entretiens, à l'analyse de leurs sentiments ou de leurs idées. Madame Vollichon dit en parlant de sa fille : « Ma fille a toujours esté bien élevée et je la *livreray* à un mary *bonne ménagere*, depuis le matin jusques au soir elle ne leve pas les yeux de dessus sa *besogne* » (I, p. 94). L'auteur, sans la faire parler, dira d'elle : « Elle lui avoit aussi fait *plainte de la despence de la maison et de la cherté des vivres*, disant tousjours pour refrain qu'un *ménage avoit la gueule bien grande*, et une autre fois, que *c'estoit un gouffre et un abisme* » (I, p. 101).

Enfin, le langage bourgeois passe du style indirect à la description d'un personnage bourgeois. Voici le portrait du procureur Vollichon : « C'étoit un petit homme *trapu*, *grisonnant*, et qui étoit de mesme âge que sa *calotte*. Il avoit vieilli avec elle sous un *bonnet gras* et enfoncé. Il avoit la *bouche bien fendue*, ce qui n'est pas un petit avantage pour un homme qui gagne sa vie à *clabauder*, et dont une des bonnes qualitez c'est d'estre *fort en gueule* » (I, 21-22,). La langue des personnages est devenue celle de l'auteur. Au besoin les expressions sont soulignées : « Madame Vollichon ne parla plus avec Mademoiselle Laurence que des belles qualitez de son fils, de ses *miesvretez* et *postiqueries*. Ce sont les termes consacrez chez les bourgeois et les mots de l'art pour expliquer les gentillesses de leurs enfans » (I, 108).

En reprenant la littérature du temps pour y noter la satire verbale, on trouvera, sans aucun doute, bien d'autres passages curieux où se marquera la « noblesse » des uns et la « bassesse » des autres [1]. Toutefois, il est douteux qu'on trouve beaucoup de pièces écrites sincèrement par des bourgeois ou des hommes du peuple dans leur langue propre. Cette veine, en tout temps si abondante, semble tarie jusqu'autour de 1720. Et c'est déjà là un symptôme bien inté-

bien débutté (dit Vollichon) ! Les oublies sont chez le patissier..... Hé bien (dit Vollichon), je vous prends au mot : j'iray demain diner chez vous et je porteray de quoy manger. — Il ne sera pas nécessaire que vous apportiez de quoy manger (reprit Nicodeme); la ville est bonne, je ne vous laisseray pas mourir de faim. » Laurence fut encore l'interprete d'un pareil souris de Vollichon, en disant : « Je vois bien que Monsieur n'a pas dessein de rien porter chez vous pour augmenter la bonne chere ; mais qu'il veut dire qu'il y portera ses dents, qui sont des instruments pour manger » (I, 104-105).

1. Je me borne à renvoyer à la Comédie de Champmeslé : *La Rue S[t] Denys*, 1682. J. Guindé y est présenté comme l'esprit le plus marchand qui soit... avec son jargon de boutique qu'il employe par tout. Voir en particulier sc. XVI.

ressant à noter. La prédominance de la langue de la Cour est telle qu'elle fait tomber la langue de la ville à l'état de langue parlée, de patois.

Censure des mots populaires. — J'ai essayé de grouper ici, pour ceux que tenteront ces recherches, les indications des théoriciens. Tous en ont fourni, Ménage comme Chevreau, Boileau comme Pradon. Les auteurs du commencement du siècle aussi bien que les contemporains ont été épluchés. Dès 1660, c'est Chevreau qui commence à noter dans Malherbe ce qu'il a « d'étranger, de bas et de rude, vilain reste du siecle passé ». « Malherbe a esté le premier, dit-il, qui a reconcilié les Grâces avec les Muses, et qui en a fait cette agreable assemblée, dont il est parlé dans Euripide. Il n'a reçeu mesme en cette illustre compagnie que les Grâces toutes *Celestes* ; et s'il s'y en est rencontré de *Populaires*, il leur a donné la place qu'il ne leur pouvoit refuser, et presque toujours celle que les autres ne pouvoient remplir. Il luy est pourtant arrivé ce qui arrive ordinairement à ceux qui font de belles et grandes assemblées, qui malgré leur diligence et leur soin, ne sçauroient empescher que dans la foule et dans le tumulte, il ne s'y glisse toujours quelque trouble-feste, quelque étranger, quelqu'un de la lie du peuple... » (p. 1-3). Le P. Rapin ne pense point autrement. Il accorde au « Père de la Poësie » d'avoir montré à joindre « la pureté au grand style, mais comme il commença cette maniere, il ne pût la porter jusques dans sa perfection. Il y a bien de la prose dans ses Vers ». [1] Malgré les progrès accomplis, Racine lui-même ne semblait pas suffisamment noble à Subligny, non plus que Boileau à Pradon. L'un avait introduit dans ses vers des « familiarités indignes de la poésie », des « expressions bourgeoises », une quantité de mots « bas et rampants » qu'il faudrait renvoyer à l'hôpital [2]. L'autre avait osé dire : Paris est pour un riche un pays de Cocagne [3], ou opposer « les louanges d'un *fat* à celles d'un héros ». Quel mot, s'écriait Desmarets, pour être présenté au Roi à qui il ne faut offrir que des termes nobles ! [4] Le critique de La Bruyère lui reproche *recrüe de fatigue* (371), *faire sonner haut le peu qu'il offre* (335), etc. Des observations

1. *Refl. sur la Poet.*, 1674, 72-73, 80-81.
2. Voir *La Folle Querelle ou la critique d'Andromaque*. Paris, 1668.
3. Cela est bas et sent le langage des Halles. Pradon, R., 42 (Boil., *Sat.*, *VI*, v. 119, éd. B. S. P., I, 149) ; cf. sur *petit cœur*, *Sat.*, *X*, v. 11, ib., I, 221.
4. Boil., *Disc. au Roi*, v. 24, éd. B. S. P., I, 44. Voir *Def. du po. her.*, 87, 107. Une autre façon de parler incriminée, c'est : Y *viens-tu de la part* de cette troupe avare ? (*Ib.*, 129).

analogues abondent dans les leçons de Richesource : « *Le Marquis de Créquy profita*... ce Verbe seul est trop marchand, trop caissier, et trop a *dix pour cent* pour être martial, où l'on ne trouve que des caisses de gloire » (Riches., *Prise de Fribourg*, 104). « La particule relative et de parité, *aussi bien*, est . . . vulgaire et du bas peuple, qui parle son patois, le terme *bien*, est honête, noble, glorieux et avantageux » (*Ib.*, 199).

Il ne faudrait pas s'y méprendre et croire que seuls les médiocres, incapables de mieux, se rejetaient sur ces faciles critiques, pour se venger de leur impuissance. Boileau ayant à donner l'exemple d' « un mot extrêmement bas » dans sa traduction de Longin, d'un mot qui fasse tache dans une description divine de tempête, écrit : « La mer commençant à *bruire* », et il explique dans son Commentaire pourquoi il a choisi ce mot [1]. Un autre jour, c'est le Roi lui-même qui trouve mauvaise l'expression *rebrousser chemin*. Et malgré Boileau, qui proteste, tous les courtisans, Racine le premier, l'abandonnent [2].

De Callières. — Toutes ces délicatesses, malgré les pamphlets des petits écrivains, nous seraient mal connues, si nous n'avions un opuscule sur la matière, dû à un homme du monde, Fr. de Callières [3]. Dans les *Mots à la mode*, il avait déjà affirmé qu'il y a de mauvaises façons de parler qui ne conviennent qu'à ce qu'on appelle des « commeres de quartier » (1692, p. 60), et que les bourgeois parlent autrement que « les gens de qualité » (*ib.*, 73). Il nous le montre en détail dans un dialogue où un jeune bourgeois nommé Thibault vient se faire moquer [4]. Le titre seul est significatif : *Du bon et du mauvais*

1. Ed. B. S. P., III, 395 et 429.
2. Boileau à Brossette, *Let.*, CXXVI, 2 déc. 1706, éd. Laverdet, p. 233. Cf. la *lettre* CXXVII.

Bouhours dans les *Doutes* avait censuré des termes qui, appliqués au Christ, lui paraissaient trop bas : *compagnon* (*Imit.*, 18), *économe* (*Ib.*, 13), *effectivement* (*Ib.*, 4). *Tracasser*, *avoir sa suffisance*, avaient eu une note dans les *Doutes* (7, 10-12).

Dans la *Suite des Remarques* il examine : *être aux trousses de quelqu'un*, *tirer les vers du nez*, *tordre le nez à la poëtique d'Aristote*, *avoir la langue bien penduë*, *faire passer par l'étamine*, *suivre sa pointe*, *mettre la puce à l'oreille*, *prier quelqu'un de son deshonneur*, *mettre les fers au feu*, *toucher du bout du doigt*, *promettre merveilles*, *faire des merveilles*, *faire les dégoustez* (134 et suiv.).

3. Diplomate de profession, ministre plénipotentiaire pour les négociations de Ryswick, membre de l'Académie. Voir les *Notes sur François de Callières*, de M. Mario Roques, dans les *Mélanges Brunot*, et un article de M. Fosseyeux paru récemment dans le *Mercure de France*, 1er août 1912, 568-575 et 575-581.

4. « C'est le fils d'un Bourgeois de Paris... qui a étudié à dessein d'entrer dans les Charges, mais il auroit besoin d'être purgé du mauvais air et du langage de la Bourgeoisie ; il ne pouvoit venir plus à propos pour nous fournir des façons de parler bourgeoises » (p. 15-16).

*usage dans les manieres de s'exprimer. Des façons de parler bourgeoises* (Paris, 1693) [1].

Quelques résistances. — Il serait faux de dire que tout le monde accepte sans réserves cette classification rigoureuse des mots. En publiant la remarque de Vaugelas sur les locutions basses dans Malherbe, Alemand ajoute : « Il ne faut pourtant pas être si rigoureux à l'égard de ces façons de parler, que l'usage tire souvent de la bassesse où elles étoient auparavant, pour les élever et les rendre meilleures. Et c'est à quoy il faut bien prendre garde : car il en est à-peu-près de ces locutions comme des hommes. Telle qui sera aujourd'huy basse et roturiére sera demain noble et relevée » (*Nouv. Rem.*, 289). Mais l'éditeur de Vaugelas ne conteste pas pour cela le principe du maître, tout au contraire, il regrette que personne ne se soit attaché à donner une liste générale de ces façons de parler basses. Celle de M. R. (Richelet ?), ajoute-t-il, n'est pas tout-à-fait exacte. Et il se propose de donner un ouvrage sur la matière (*Ib.*).

Il est certain que divers auteurs ne s'en sont pas laissé toujours imposer. La Bruyère, par exemple, a aimé le terme particulier, qui note les caractères des personnages. Il peint, ou plutôt il crayonne net, s'agît-il même des petits chiens qui aboient. Au lieu de prendre le ton solennel : On bâtit dans sa vieillesse et on meurt quand s'achève l'édifice, il dit : *quand on en est aux peintres et aux vitriers*, sans crainte de faire reparaître au jour des personnages inférieurs et dédaignés (VI). Son amateur d'oiseaux passe les jours à *verser du grain* et à *nettoyer des ordures* (XIII). Il affectera ailleurs de parler politique en termes de commerce : « Les huit ou les dix mille hommes sont au souverain comme une monnoie dont il achète une place ou une victoire : s'il fait qu'il lui en coûte moins, s'il épargne les hommes, il ressemble à celui qui marchande et qui connoît mieux qu'un autre le prix de l'argent » (I, 384). Son style veut délibérément être réaliste, c'est une de ses originalités.

On aimerait à pouvoir considérer comme une protestation contre le style toujours noble le célèbre passage où il raille les petits-maîtres : « Que dites-vous ? Comment ? Je n'y suis pas ; vous plairoit-il de

1. Les notes de F. de Callières avaient été relevées par M. Geijer dans les *Mélanges Wahlund* (1896, p. 255-71). Elles ont fait l'objet d'un important travail de M. Schenk, intitulé : *Table comparée des Observations de Callières sur la langue de la fin du XVIIe siècle*. L'auteur ne s'est pas borné à une table analytique ; il a accompagné les observations de F. de Callières d'exemples souvent curieux, et, si j'ai connu son travail trop tard pour m'épargner diverses recherches, je l'ai vu assez tôt au moins pour y pouvoir, à l'occasion, renvoyer mon lecteur. Je le ferai sous cette forme : V. Schenk.

recommencer ? J'y suis encore moins. Je devine enfin : vous voulez, *Acis*, me dire qu'il fait froid ; que ne disiez-vous : « Il fait froid ? » Vous voulez m'apprendre qu'il pleut ou qu'il neige ; dites : « Il pleut, il neige ». Vous me trouvez bon visage, et vous desirez de m'en féliciter ; dites : « Je vous trouve bon visage ». — Mais, répondez-vous, cela est bien uni et bien clair ; et d'ailleurs qui ne pourroit pas en dire autant ? — Qu'importe, Acis ? Est-ce un si grand mal d'être entendu quand on parle, et de parler comme tout le monde ? » (I, 216-7). Mais ce serait, je crois, forcer le sens du paragraphe que de lui donner une trop grande portée. Il vaut contre l'affectation, il ne signifie rien pour le sujet qui nous occupe. En voici un autre tout semblable, inspiré même sans doute des *Caractères* : « Quelle fatigue d'entendre ces personnes, qui n'emploïent dans leurs discours, que des mots choisis pour exprimer les choses les plus triviales ? Est-il necessaire de chercher une periphrase pour demander à boire, ou pour dire quelle heure il est ? Pourquoi affectez-vous, *Dorilas*, de vous servir toujours de mots nouveaux, et que vous inventez vous-même ? Ne voulez-vous avoir rien de commun avec le Peuple ? Avez-vous peur de ne paroitre pas assez précieux ? Ces mots à la mode, dont vous croïez embellir vôtre discours, vous donnent un air effeminé et ridicule : vous croïez qu'on vous applaudit, quand on se moque de vous, et qu'on vous rit au nés » (104-105). Mais ces paroles si sages sont tirées des *Reflexions sur le ridicule et sur les moyens de l'eviter*. Or ce livre est de Bellegarde, qui écrit ailleurs un chapitre sur les locutions basses, et le fait précéder de ce préambule : « Les plus belles expressions, dit l'Auteur de l'*Art de Parler*, deviennent basses, lorsqu'elles sont profanées par l'usage de la populace, qui les applique à des choses basses. L'application qu'elle en fait attache à ces expressions une certaine idée de bassesse, qui fait qu'on ne peut s'en servir sans souiller, pour ainsi dire, les choses qui en sont revêtues. Ceux qui écrivent poliment évitent avec soin ces expressions. Les personnes de qualité, et les Savans tâchent de s'élever au-dessus de la populace, et n'emploient jamais ces expressions qu'elle gâte par le mauvais usage qu'elle en fait. Les hommes imitent volontiers ceux dont ils estiment la qualité ; ce qui fait qu'en très-peu de tems, les mots que les riches ou les savans bannissent de leur conversation, ne sont ensuite reçûs de personne ; ils sont obligez de quitter la Cour, les Villes, et de se retirer dans les Villages, pour

n'être plus que le langage des Païsans »[1]. Nulle part la théorie ne s'étale aussi nette : aux yeux des puristes, les mots se dégradent pour être employés dans certains milieux.

La hiérarchie des mots. — Quand les faits seront suffisamment démêlés, on arrivera peut-être à voir clairement quels étaient les différents degrés de la hiérarchie dans le royaume du vocabulaire. Ils correspondaient naturellement aux degrés de la hiérarchie sociale : courtisans, demi-courtisans, bourgeois, de la petite bourgeoisie, populaires, de la lie du peuple, toutes ces qualifications sont appliquées aux mots et servent à les caractériser. Mais je dois dire tout de suite que jamais, suivant moi, semblables étiquettes ne pourront servir à une véritable classification. Qu'on se souvienne de l'embarras que nous donnent les termes dont se servent les Latins : sermo vulgaris, plebeius, etc... A une distance moindre, les épithètes du XVIIe siècle n'offriront guère plus de clarté. Les mots appartiennent à des groupes spéciaux, mais ils n'y sont point enfermés, et en outre, on ne sait presque jamais exactement où finissent ces groupes. Il y a, observe déjà de Callières, entre la Cour et la bourgeoisie une classe intermédiaire : « l'Esprit et l'air Bourgeois est répandu sur plusieurs Courtisans, comme l'esprit de politesse et de bon goust sur plusieurs gens de la Ville... il y a parmi les Courtisans du second ordre beaucoup de mauvais Singes qui copient mal de bons modèles » (*Bon et mauv. us.*, 120-121).

Suivant leur caractère, les mots convenaient à divers genres, et à divers styles. Au sommet était la poésie, où « la diction doit estre relevée et éclatante,... car tout ce qui est commun et ordinaire dans les termes, ne luy est pas propre. Il faut des paroles qui n'ayent rien de bas et de vulgaire, une diction noble et magnifique »[2]. Cette diction ne peut convenir ni à des écrits ni à des personnes inférieures[3]. Elle est particulièrement propre au « sublime » auquel atteint aussi l'éloquence. Fénelon l'applique aussi à l'épo-

1. *Refl. sur l'Eleg. et la polit. du stile*, 136-7.
2. Le P. Rapin, *Refl. sur la poet.*, 70-71.
3. Molière avait écrit : Les livres cadrent mal avec le mariage. Bussy observa : « Il n'y a pas de jugement à faire dire le mot *quadrer* par une servante qui parle fort mal, quoiqu'elle puisse avoir du bon sens » (*Lett. au P. Rapin*, 11 avr. 1673). Cf. « Quand il (Tartuffe) s'écrie d'un ton plaintif : Ah ! si vous daigniez voir d'une âme un peu bénigne Les tribulations de votre esclave indigne, il n'y a point de femme qui ne se représente l'*Office des morts*, et que ce terrible mot de *tribulations* n'épouvante, ou qui n'éclate de rire de l'extravagance de cette expression. Les véritables Tartuffes sont

pée en prose [1]. C'est la théorie même de Desmarest : « il ne faut jamais parler du Heros, ny aux Heros que par des sens et des termes nobles » (*Def. du po. her.*, 28). [2]

Tel mot qui n'appartient pas à cette élite peut passer dans la poésie courante. Les autres conviennent à la prose, où il faut bien prendre garde pourtant de ne point introduire des phrases dont l'usage sera élégant dans le style familier. Les lettres, la conversation en admettent qui ne sauraient être tolérés ailleurs [3]. Il en est enfin dont, même en conversation, même en raillerie, quoiqu'on puisse marquer par le ton qu'on ne les approuve pas, mieux vaut s'abstenir.

Il n'entre pas dans mon dessein d'insister sur l'organisation de la littérature, qui appartient à l'histoire littéraire, dont tout le monde au reste a une idée approximative. Mon rôle à moi est seulement de montrer qu'elle s'appuie sur une organisation correspondante du vocabulaire classé d'après les diverses catégories sociales et en vue

plus délicats que cela. Ils croiroient se trahir par ces sortes de paroles, et ils sçavent trop de quelle importance est en amour la politesse du discours, pour ne pas éviter tout ce qui peut blesser une oreille fine... A l'égard de Tartuffe, reprit Oronte, je demeure d'accord avec vous que ce n'est point la manière des hypocrites de faire l'amour en des termes que l'Église a consacrés. Ils peuvent bien, quand ils parlent de dévotion, employer les termes d'*onction*, de *liquéfaction*, et mille autres de cette force ; mais, hors de là, ils ne s'en servent jamais » (G. Guéret, *Promen. de St Cloud*, éd. Monval, 1669, 54-6).

1. C'est par la couleur qui embellit tout, que cette prose (celle du *Télémaque*) vise à rivaliser avec la poésie, par l'enluminure vive et mignarde : Si les héros y boivent pour étancher leur soif, c'est *de l'ambroisie et du nectar* : ce n'est point dans des verres c'est dans des *coupes d'or*. S'ils y mangent, ce n'est point de la viande de santé et commune, comme bœuf, mouton, agneau, à quoi Homère réduit précisément toute la somptuosité des festins de ses héros : ce sont des viandes inconnues et d'une *rareté extrême*. S'ils logent dans quelques maisons de hasard pour se mettre à couvert, ce ne sont pas des maisons bâties à l'ordinaire, de pierres ou de plâtre, ou autres semblables matériaux : ce sont des *palais enchantés*, *tous bâtis d'or et d'argent, de pierres précieuses et de porphyre*. S'ils brûlent du bois pour se chauffer, ils ne ramassent pas eux-mêmes le premier qui leur tombe sous la main, comme fait Ulysse, qui n'était pas si glorieux qu'eux chez le même Homère : c'est du *bois de cèdre et odoriférant d'Arabie*, que les déesses leur apportent... Leurs belles femmes et leurs maitresses n'y ont pas de beaux cheveux blonds cendrés ou d'un beau noir, comme celles qui passent pour belles parmi nous : elles ont des *tresses d'or*. Elles sont toutes ou rousses ou jaunes (Faydit, *Télémacomanie*, 474 ; dans Lanson, *L'Art de la prose*, 117).

2. Cf. au contraire : Les grands mots, font si peu l'essence entière du sublime, qu'il y a même dans les bons écrivains des endroits sublimes dont la grandeur vient de la petitesse énergique des paroles, comme on le peut voir dans le passage d'Hérodote, qui est cité par Longin : « Cléomène étant devenu furieux, il prit un couteau dont il se hacha la chair en petits morceaux ; et s'étant ainsi déchiqueté lui-même, il mourut » car on ne peut guère assembler de mots plus bas et plus petits que ceux-ci, « se hacher la chair en morceaux, et se déchiqueter soi-même ». On y sent toutefois une certaine force énergique qui, marquant l'horreur de la chose qui y est énoncée, a je ne sais quoi de sublime (Boileau, *Longin*, *Réfl. X*, éd. B.S.P., III, 252).

3. *Si j'aime le moins du monde mes interêts*... La conversation souffriroit cette maniere de parler ; hors de-là elle n'est pas reguliere (*Sentim. crit. s. les Caract.*, 155).

des divers genres littéraires. Il y a, en somme, beaucoup de réalité historique dans la célèbre description qu'Hugo a faite du lexique classique :

..... l'idiome,
Peuple et noblesse, était l'image du royaume ;
La poésie était la monarchie ; un mot
Etait un duc et pair, ou n'était qu'un grimaud ;
Les syllabes pas plus que Paris et que Londre
Ne se mêlaient ; ainsi marchent sans se confondre
Piétons et cavaliers traversant le Pont-Neuf ;
La langue était l'état avant quatre-vingt-neuf ;
Les mots, bien ou mal nés, vivaient parqués en castes ;
Les uns, nobles, hantant les Phèdres, les Jocastes,
Les Méropes, ayant le décorum pour loi,
Et montant à Versaille aux carrosses du roi ;
Les autres, tas de gueux, drôles patibulaires,
Habitant le patois ; quelques-uns aux galères
Dans l'argot ; dévoués à tous les genres bas ;
Déchirés, en haillons dans les halles, sans bas,
Sans perruque ; créés pour la prose et la farce ;
Populace du style au fond de l'ombre éparse ;
Vilains, rustres, croquants, que Vaugelas leur chef
Dans le bagne Lexique avait marqués d'une F ;
N'exprimant que la vie abjecte et familière,
Vils, dégradés, flétris, bourgeois, bons pour Molière.

(*Réponse à un acte d'accusation*, *Contemplations*, I, 28-29, éd. Hetzel).

## CHAPITRE IX

### RÉSULTATS, CLASSIFICATION DES MOTS

*Babil* est du style moyen, dit Alemand, mais très français et non comique, comme le veulent Barbier d'A. (*Sent. sur les Entr. d'A.* [1]) et Richelet. Il a pour lui le P. Caussin, Bouhours, Bensserade (*rondeau de Tirésias*), et les Maximes d'amour... *Babiller* et *babillard* sont du style moyen (*G. civ.*, 212-216). — *Babil* est partout, tous les dictionnaires le donnent ; ces connoissances dégénerent en un *babil* dangereux (Bossuet, *Catech. de M.*, Avert., p. 7 ; cf. *Hist. des Var.*, II, 232) ; Ah ! que par le *babil* vous estes encor fille (Poisson, *Com. s. tit.*, IV, 4 ; cf. Monfl., *Trig.*, IV, 7, Du Verdier, *Le Flat.*, 1696, III, 3).

*babillard* — * Pom., Duil., G. Miege, Rich. : burl., Fur., A., A². — Voir Liv., *Lex. de Mol.* Très commun dans les textes : Grace au Ciel, la *babillarde* nous laisse en repos (Subligny, *F. quer.*, II, 10) ; C'est une *babillarde* (Regnard, *Dist.*, III, 9) ; cf. Quin., *Am. ind.*, I, 6 ; Bensserade, *Ball. de Thét. et de Pélée*, 6e Entrée [2].

*babiller* — ⊖ Pom. ; * Duil. ; ⊖ G. Miege ; * Rich. : burl., Fur., A. et A². Ce verbe se trouve également partout. Voir Livet, *Lex. de Mol.* Ajouter La Font., I, 275, v. 52 [3]. Quelques uns de cette suite... *babilloient* (Boss., *Hist. des Var.*, II, 232).

*babiole* — familier, dit A. de B. (*Refl.*, 83). Cf. de Call., *Mots à la mode*, 186. — * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A. — Les exemples sont innombrables, au sens de jouet d'enfants.

*bacule* (*donner la* —) — * Duil., Pom., G. Miege ; ⊖ Rich., Fur., A., Th. Corn., A². — C'est que de grace il te plaise ordonner Aux plats rimeurs qui t'iront lanterner, A ton retour, de carmes ridicules, Bernes, soufflets, taloches et *bacules* (St-Amant, I, 371).

*baller* (danser) — * Duil. : bas, Pom., B. F., Rich. : bas, Fur. : peu en usage, A. : bas ; ⊖ Th. Corn. ; * A² : vieux. — L'on y mangea, chassa, *balla* (Loret, 14 avril 1657, v. 175 ; cf. 6 fév. 1655, v. 157, 9 fév. 1658, v. 145, 23 avril 1651, v. 67, 24 janv. 1660, v. 219, etc. ; et Scarr., *Virg.*, II, 216) ; Tousjours babiller, Dancer, *baller* (Saras., II, 86) ; il sait danser, *baller* (La Font., II, 372, v. 21).

*barboter* — On connaît les discussions de Richelieu et de Colletet sur ce mot. Ce n'est pas un terme noble, aux yeux d'Andry (*Refl.*, 85), qui fait cependant remarquer qu'il s'emploie comme terme de chasse (*Suite*, 20). D'après Alemand

1. Voir p. 119, éd. 1671.
2. Loret employait *babilles* : dites que femmes et filles Sont toûjours des saintes Babilles (23 nov. 1652, v. 143-44).
3. Tabarin avait forgé les *babilloires* (II, 307).

Mme Deshoulière, en parlant de la cane, préfère user du mot *farfouiller*, qui ne vaut guère mieux ; le sens figuré de parler entre les dents est lui aussi un peu bas (*G. Civ.*, 221-227). Pourtant Renaud (*Man. de parl.*, 533) déclare le mot bien établi. — Au sens propre : ⊖ Duil., G. Miege ; * Pom., Rich., Fur., A., A 2. — Au sens figuré : * Duil., Pom., G. Miege, Rich., Fur. ; ⊖ A., A 2. — *barbotons* les paroles Que la Magie enseigne en ses escoles (St-Amant, I, 321 ; cf. Saras., II, 101).

*bas de* — Le menu peuple, dit : Il est *bas d'argent* : et ceux qui sont au-dessus du menu peuple ne doivent point dire : Il est *bas de fortune*, ni *bas de merite*, à moins que les expressions basses ne leur plaisent (Chevr., Ms. Niort, 159, dans Boiss.). ⊖ à tous les lexiques.

*bellement* — Les Bourguignons disent toûjours *bellement*, c'est un méchant mot françois (A. de B., *Refl.*, 85). — ⊖ Pom. ; * Duil. ; ⊖ G. Miege, Rich. ; * Fur. A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A2 : familier. Voir L. ; * H. D. T. ; ⊖ Hug.

*besson* — * Pom., Duil. ; ⊖ G. Miege, Rich. ; * Fur., A. : vieillit ; ⊖ Th. Corn., * A2 : vieux ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug.

*bien* — *avoir le bien de voir quelqu'un*, locution de bourgeois, il faut dire *avoir l'honneur* (de Call., *Mots à la m.*, 72-3 ; v. Schenk, p. 19). C'est un scrupule récent. Richelet cite encore la phrase de Voiture : Tous les maux que j'ai souferts n'égalent pas *le bien de l'avoir vuë*. Toute la première partie du siècle en avait usé : Quand vous aurez *le bien* de la conversation de cet Amant illustre (Sorel, *Polyand.*, I, 523 ; cf. Saras., II, 93 ; Mallev., *Po.*, 8). Plus tard : Peut-il avoir *le bien* de vous voir quelquefois (Baron, *Le Jal.*, IV, 7). Cf. *Le bien* que je reçoi de vous entretenir, De mes ennuis passez m'ôte le souvenir (Quin., *Am. ind.*, III, 4 ; cf. *Com. sans Com.*, I, 7) [1].

*bigne* — ⊖ Pom., Rich. ; * Duil. ; ⊖ G. Miege ; * B. F., Fur., A. : bas. — Tu te fis en tombant cette *bigne* à la temple (Gil. de la Tess., *Desn.*, IV, 5) [2].

*bissestre* — L'Académie omet ce mot, qui est populaire, mais très usité. Il signifie malheur (*Enterrt*, 244). Il me porte *bissestre* (Oud., *Cur. fr.*). — ⊖ Pom., Duil. ; * G. Miege, B. F. ; ⊖ Rich. ; * Fur. : populaire ; ⊖ Th. Corn., A2 ; voir L., H. D. T., Hug., Livet, *Lex. de Mol.*, qui cite, avec l'exemple de Mol., *Et.*, V, 5, Fur., *Rom. bourg.*, 123 : Si j'ay fait icy quelque *bicestre*... j'en ay payé les dommages et interests, etc. [3]

*bonne*, *ma bonne* [4] — Locution de bourgeois de Paris s'adressant à leur mère (de Call., *Mots à la m.*, 60 ; v. Schenk, p. 114).

*mettre à bord*, bas et prosaïque, *mettre au port* serait moins bas (Mén., *O. s. Malh.*, II, 161). — ⊖ Pom., Duil. qui donne *allons à bord*, G. Miege ; * Rich. :

1. *Sentir son bien* est de la bonne bourgeoisie de Paris, et elle s'étend même jusqu'à des demi-Courtisans (de Call., *Mots à la m.*, 73 et 81 ; voir Schenk, p. 152) ; cf. Mol., I, 215, *Et.*, v. 1646, et *Le Festin de Pierre*, éd. G. de Bévotte, Lex.

2. La Font. a employé *beignet* (VII, 300, v. 288).

3. *boire un affront* est familier (Chevr., Ms. Niort, 17-18, dans Boiss.).

4. Bouhours condamne comme basse l'expression : *une bonne femme* pour *une femme de merite, vertueuse, réguliere, aimable* (Belleg., *Eleg.*, 138). Elle est dans Bossuet : Mr Nicolle presse le Ministre sur l'invincible difficulté où se trouvera une *bonne femme* dans un article important (*Avert. aux Prot.*, III, § 22, p. 221).

terme de batelier; ⊖ Fur., A., Th. Corn.; *A² : mettre du monde à bord. — Le Dauphin l'alloit *mettre à bord* (La Font., I, 292, v. 19; cf. IV, 407, v. 185)[1].

*bouger* — Bien des gens se servent encore de ce terme, qui est fort rude, il faut dire que l'on n'a point sorty de sa chambre (Marg. Buff., 33). Vaug., *Rem. posth.*, II, 377, proscrivait *se bouger*, mais non *bouger*, qu'il approuve implicitement (Préf., I, 26). De Callières le trouve bourgeois (*Bon et m. us.*, 18; v. Schenk, p. 24).

Avec la négation, il est dans tous les dictionnaires. L. en cite de nombreux exemples classiques. Ajoutez : un grand traîneur d'épée qui ne *bouge* d'ici (Regn., *Div.*, II, 2); Depuis qu'il est dehors, ils n'ont *bougé* d'ensemble (Montfl., *Gent. de B.*, IV, 5). Nombreux exemples dans le lexique de La Fontaine[2].

*boutez vous-là*, déjà condamné par Vaug. (Préf., I, 26; cf. tome III, 50, et 164), est de la petite bourgeoisie (de Call., *Bon et m. us.*, 186; v. Schenk, p. 26). — * Pom., Duil.; ⊖ G. Miege; * B. F.; ⊖ Rich.; * Fur. : du bas peuple; A. : bas et ne se dit plus. Rapprochez la raillerie de Robinet. *Panég. de l'École des F.*, 1re entrée : Prem. laq. : Où les *bouterons* nous? (les sièges) Sec. laq. : Il faut dire : Où les mettrons-nous? faquin... Je pense que tu n'as jamais servi que dans un village, et chez quelque maître de charüe. Voir des ex. dans Livet, *Lex. de Mol.* La Font. le met dans la bouche de gens qui parlent patois (Voir le Lex.).

*bravache* — Mot vieux et burlesque (Rich.). * Pom., Duil., G. Miege, Fur., A. Toutefois, s'il est dans les Dictionnaires, on le rencontre moins souvent qu'à l'époque précédente. Cf. Gar., *Doctr. cur.*, 993, 981; Sorel, *Polyand.*, I, 452; Mayn., 1646, 304, etc. L. cite La Br., XII, dans H. D. T. même exemple; ⊖ Hug.

*bretauder* — omis par l'A. comique et burlesque : Qui vous a *bretaudé* de la sorte? (*Enterrt*, 256). — * Pom.; ⊖ G. Miege; * B. F.; ⊖ Duil.; * Rich. : se dit quelquefois dans le comique et le bas burlesque, Fur. : vieux, Th. Corn. : vieux mot. — La Martin l'avoit *bretaudée* par plaisir (Sév., II, 117).

*buffe* — * Duil. : burlesque; ⊖ Pom., G. Miege; * B. F.; ⊖ Rich., Fur., A., Th. Corn., A²; ⊖ L., H. D. T., Hug.

*Cadeau* (cf. tome III, 258), dans le sens de grand repas, est plustost de la Ville que de la Cour; *banquet* n'est pas aussi du bel usage (Mén., *O.*, I, 386). C'est aussi l'avis de Sarasin; Alemand cite Bensserade et croit que c'est la chose surtout qui est bourgeoise (*G. Civ.*, 281-287); Bellegarde : sent le bourgeois (*Eleg.*, 139). — * Pom. avec ce seul sens, Duil., G. Miege, Rich. avec †, Fur. : il vieillit, A. et A². — Livet a rassemblé une masse d'exemples de ce vieux sens dans son *Lex. de Mol.*

*cagnard* a deux sens. Substantif, il signifie, lieu malpropre, comme celui où logent les chiens. Adjectif, il signifie : fainéant, poltron, qui ne veut point

1. *L'homme de lettres est trivial comme une borne au coing des places* : cette comparaison l'est beaucoup, dit le critique de La Bruyère (*Sent. s. l. Car.*, 249).

2. Un bien qui n'a point de *bout*, pour un bien qui n'a point de fin, qui est éternel, ne peut pas être excusé. On peut dire il est venu *à bout de son dessein*, mais Chevreau ne croit pas qu'on puisse dire : j'ai vu *le bout de mon dessein* (Ms. Niort, 25, dans Boiss.).

quitter le coin du feu. Le substantif n'est que dans Fur. ; — Endureras-tu toujours que cette petite gueuse du coin de notre rue, qui étoit au *cagnard* il n'y a pas longtemps, me morgue quand elle me rencontre (Sorel, *Francion*, 60, éd. Colombey). — Au deuxième sens, il est signalé comme bas par l'Académie ; — ⊖ G. Miege, Rich., Th. Corn. ; * Pom., Duil., B. F., Fur., A., A² ; —les « Pauvres de Lyon »... surnommez autrement les Turlupins et les *Caignards* (Garasse, *Doct. cur.*, 72).

*cahin-caha* — Oudin (*Cur. fr.*) : vulgaire ; * Fur. : bas et proverbial ; ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich. ; * A. — Puis on entra *cahy, caha* (Loret, 7 mai 1651, v. 98 ; cf. Richer, *Ov. bouff.*, 4, et La Font., VII, 129 et 295).

*caillette* — * Fur. : bas ; ⊖ Pom. ; * Duil. ; ⊖ G. Miege ; * B. F. : a fool ; ⊖ Rich., A., A² ; cf. Oud., *Cur. fr.* : la *caillette* le tient, il est sot ; * L. qui cite Sorel, (*Francion*) et S^t-Simon, H. D. T. ; ⊖ Hug.

*cajoleur* pour *galant*, ne vaut rien (Marg. Buff., 80). — * Pom. : amatorius, Duil., G. Miege, Rich., Fur., A., A² ; L. cite Scarron, Hauteroche, H. D. T. cite Furet., *Rom. bourg.*, I, 155. Ajoutez : il n'avoit pas la mine d'un *cajolleur* dangereux (Id., *Ib.*, I, 98) ; ⊖ Hug.

*cal* s'emploie métaphoriquement, dit Sorel : Je me fay un *cal* contre tout ce qui me peut arriver. Un Ministre d'Etat s'en servoit (*Conn. des b. liv.*, 1671, 410). Cf. Si les Nimphes avoient des *cales* (Sorel, *Berg. extr.*, l. IV, I, 253). Furetière a noté cet usage au mot *calus*. L'A² dit qu'on en use en bonne et en mauvaise part : ce Juge est incorruptible, il s'est fait un *calus* contre les sollicitations. — Cette image ne semble pas avoir pénétré dans les textes littéraires.

*canapsa* (sac de soldat, mot emprunté au xvi^e-xvii^e de l'all.) — * Rich., A. : bas ; ⊖ Pom. ; * Duil. ; ⊖ G. Miege, ; * Fur., A².

*caresser* se dit plus en badinant, et au regard des enfans, que faire des caresses. Il se prend aussi au sens de rendre des soins à l'égard des grandes personnes (Bouh., *Suit.*, 382-83). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A., A² : ce prince l'a fort *caressé*. — Le Roy de Castille devant la victoire à la valeur d'Alphonse,... le *caressa* extraordinairement (M^lle de Scudéry, *Math.*, 130) ; c'est en la *caressant* qu'on veut luy faire avaler le poison d'une nouvelle doctrine (à l'Église gallicane) (Boss., *Avert. aux Prot.*, V, § 61, p. 445). — Au sens physique : Camille, en *caressant* la belle (La Font., V, 206, v. 290, et souv.) ; Et soit frayeur encore, ou pour me *caresser*, De ses bras innocents je me sentis presser (Rac., III, 620, *Ath.*, v. 253-254) ; Le vieux reître, morbleu ! m'a disloqué les dents. — C'est sa façon, Monsieur, de *caresser* les gens (Montfleury, *Amb. com.*, 2^e interm., 9).

*carolus* — terme populaire pour dire dix deniers (A. de B., *Refl.*, 103) ; Oud. (*Cur. fr.*) le donnait déjà comme vulgaire. — * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A., Th. Corn. Ces trois derniers signalent que la monnaie est hors d'usage, sans rien dire de l'expression. Voir L. qui cite La Fontaine, et Hug. qui cite Racine, *Let.*, 13 juin 1662 [1]. Vos derniers Rondeaux que je leus Ne valoient pas un *carolus* (*Rec. de div. Aut.*, 1639, 90).

1. Cf. plus tard : ne valent pas un liard, un patard, etc. Nous savons que l'usage de ce mot se conserva longtemps dans le peuple (Abot de Bazinghen, *Traité des monnoies*, 1764).

*carrousse* — « beuverie à l'allemande ». Il est bas (A.). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., Th. Corn.: vieux ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Ceux qui conseillent qu'en esté De vos eaux on face *carousse*, Fussent-ils de la Faculté, Sont de vrais Medecins d'eau douce (Saras., II, 38). Il est dans La Font., IV, 428, v. 480.

*castille* — Il est vieux (A.), * Pom., Duil., B. F.; ⊖ Rich.; * Fur. : populaire. Voir L. et H. D. T. ; ⊖ Hug. — Très commun chez Loret, 21 mars 1654, v. 57 et 7 mars 1654, v. 112, 26 déc. 1654, v. 101, etc.; cf. Rich., *Ov. bouff.*, 390 et un jeu de mots de La Font., IX, 15, v. 15.

*cauteleux*, n'est plus employé que dans le style comique (L. de Templ., *Gen. et Pol.*, 234). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich. avec ✝, Fur., A: commence à vieillir; A², sans observation. Il était dans l'*Astrée*, II, 688, I, 147ᴬ, Loret, 2 juin 1652, v. 72; L. cite d'Ablancourt et La Bruyère, I, 321. Cf. Cét Esprit *cauteleux* invente une finesse (La Mesnard., *Po.*, 286).

*champion* ne se dit plus en Prose, sauf dans le style burlesque (A. de B., *Refl.*, 116). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A. et A². — une palme si vulgaire N'est pas pour un tel *champion* (*Rec. de Rond.*, 1639, 20). Le féminin est dans Mol., I, 236, *Et.*, v. 2015, le masculin dans La Font., I, 96, v. 4, et Boil., *Lutrin*, V, v. 133.

*chiche* est ridicule pour *vilain* (Marg. Buff., 58) [1]. — * Pom., Duil., G. Miege, Rich. avec ✝, Fur., A., A². — Ses ducats nous font tort, et s'il étoit moins riche... Pour en avoir beaucoup, il n'en est pas moins *chiche* (Th. Corn., *D. Bertr. de Cig.*, I, 2 ; cf. Montfleury, *Dam. méd.*, III, 2, *Gentilh. de Beauce*, IV, I, etc.) [2].

*ci-devant, ci-apres, ci-dessus, et autres* sont des termes plats, qui ne se rencontrent pas dans un livre bien écrit. On ne dira pas *nous avons dit ci-dessus* (A. de B., *Suite*, 366 et suiv.). — Littré cite Retz, Descartes, Bossuet. L'A. donne ces expressions, en remarquant simplement qu'elles ne s'emploient que pour marquer dans un discours ce qui précède ou ce qui suit, et que *ci-dessous* n'a d'usage que dans les épitaphes. — cette lettre et par toutes celles que je vous ay *cy-devant* escrites (Racan, I, 336).

*cimetière* n'est pas noble (Mén., *O. s. M.*, II, 228). — * Pom. : *cemetiere*, Duil. et G. Miege, avec les deux formes ; Rich. préfère *cimetiere* ; Fur., A. — Ils sont bossus les *Cimetieres* (Richer, *Ov. bouff.*, 332) ; Tel on voit qu'un brigand fameux et redouté... Fait des champs d'alentour de vastes *cimetières* (La Font., VI, 250, v. 253-255).

*civilités* (*rendre ses* —) — façon de parler bourgeoise pour rendre ses devoirs (de Call., *Mots à la m.*, 72-73, 82 ; v. Schenk, p. 145 et un long article de Livet, *Lex. de Mol.*).

*coiffé de quelqu'un* — ce mot rendait autrefois l'idée d'être fou de quelqu'un (Sorel, *Conn. des. b. liv.*, 1672, 447), Rich. le marque d'une ✝. Il est dans tous les lexiques et les textes (voir Livet, *Lex. de Mol.*). — Une femme de chambre

1. Dans l'*Astrée*, *chiche* était appliqué à Dieu (I, 128ᴮ).

2. Loret a employé *chichard*, 12 mai 1650, v. 31, *Poés. burl.*, 166. On trouve aussi *chiche-face* (Sorel, *Polyand.*, II, 600). L'A. le trouve bas.

qui s'amuse... à faire l'*Harmione* contre vostre cocher dont *elle est coëffée* (Subl., *Fol. Quer.*, 46, I, 8).

[*comme tout*, *riche comme tout*, est ridicule et barbare : dire *beaucoup*, *grandement* (Marg. Buff., 75-76). — ⊖ tous les lexiques.]

*commer* — Fur. : faire une comparaison, il ne se dit qu'en stile familier et en matiere odieuse. Je vous prie, Monsieur, ne *commons* point. Il est bas (A.); ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich. ; * A²: familier. — Un honneste homme enfin seroit-il honneste homme S'il n'avoit pas aimé. Mais pour te montrer comme. — Helas! ne *comes* plus, veux-tu parler tousjours (Dorimond, *Am. de Trap.*, sc. 3, p. 27) ; cf. un texte cité par Livet, *Lex. de Mol.*, I, 429, vº *comme*.

*compagnon* — mot que M. de Sacy a eu tort d'employer en parlant du Christ : « Jésus trouve plusieurs *compagnons* de sa table, mais peu de son abstinence (*Imit.*, 18). Ce mot donne ici une idée qui ne convient pas avec la personne de J.-C. C'est donc un mot bas. Sans doute en parlant d'un artisan, il eut été bon (cf. Rosset, *o. c.*, 24). Est-ce parce que le mot était employé par les hommes de loi : Par devant maître un tel et son *compagnon*, notaires,... que Bouhours refusait le droit de l'employer ici ? Mais il eût dû réfléchir que *compagnon* se disait des rois même : Vous trouverez cent rois *compagnons* de vos fers (Rac., I, 529, *Alex.*, v. 111). Des poètes l'avaient appliqué à Jésus : Il s'est fait *compagnon* de nos infirmités (Ant. Corn., *Stanc. en l'hon. du Sacr. de l'Autel*).

*conduite* — mot de Normandie, dans le sens de conduite de fontaine. Ménage dit qu'à la Cour on se sert de *conduit* (*O. s. M.*, II, 196). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A. ; * Th. Corn., cf. A²; voir L. et H. D. T. ; ⊖ Hug.

*connaisseur* — Bouhours prenait ce mot ancien pour un néologisme (*Entr.*, 84, cf. *Dout.*, 50). Sorel estime que *connaisseux* est bas (*Conn. des b. l.*, 1671, 397; cf. Roy, *Sorel*, 279). Barb. d'Aucour étendait la sentence a *connaisseur* lui-même (*Sent. de Cleant.*, 333). — * Pom., Duil. qui ne donnent que *connaissant* [1] ; ⊖ G. Miege ; * Rich., Fur., A. — Avec le temps je me rendrai encore plus *connaisseuse* (Regnard, *Fille err.*, II, 3); la *Connoisseuse* en tient (Boursault, *Portr. du peint.*, sc. 8); Vous êtes *connoisseur* (La Font., V, 428, v. 26). Le mot est chez tous les classiques [2].

*corner* est employé seulement dans l'expression populaire : les oreilles luy *cornent* (A. de B., *Refl.*, 137). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich. avec †, Fur., A. — Voir Livet, *Lex. de Mol.*, qui, outre des exemples burlesques, cite La Bruyère, II, 128) [3].

*correction*, (*sauf* —) expression populaire comme *sauf votre respect* (A. de B., *Refl.*, 138). — * Pom. qui cite Mézeray, Duil., G. Miege ; ⊖ Rich. qui donne *sous correction* ; * Fur., A. Il est dans Mol., VII, 62, *Av.*, I, 3.

*coterie* — mot bourgeois, suivant Ménage : Les honnestes gens disent société (*O.*, I, 386). A. de B. dit que *coterie* est familier et désigne des cabales qui ne regardent que de petites choses ; *societé* désigne quelque chose de plus consi-

1. Ce mot est dans Bensserade, *Ball. des Muses*, XIe Entrée, Mme de Rochefort Muse, Sorel, *Polyand.*, II, 616. — ⊖ aux lexiques à partir de Richelet. Cf. Littré.

2. *convenable* n'est pas trop de la belle Poësie (Chevr., Ms. Niort, 75, dans Boiss.).

3. *course* d'un fleuve est plus poëtique que *cours* (Ib., 150).

derable (*Refl.*, 138-140); du style le plus bas (Rich.). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege; * B. F., Fur., A : familier; L. cite Hamilton. — La ville est partagée en diverses sociétés... Deux années cependant ne passent point sur une même *coterie* (La Bruy., I, 277).

*coussin*, *carreau* — A la cour on dit *coussin* de carrosse, mais pour ce qui sert à s'asseoir ou à s'agenouiller dire *carreau*, et non *coussin* comme les bourgeois (de Call., *Bon et m. us.*, 43-44; v. Schenk, p. 43); le mot *coussin* est dans les lexiques, sans précisions. — Un fastueux *carreau* soit vu sous ses genoux (Boil., *Sat.*, X, v. 504); Qu'il entre dans l'Église une femme à *careau* (Hauter., *Bourg. de qual.*, II, 2); Quand je viens à songer que ce riche brutal Couché sur vos *carreaux* vous conte son martire (Montreuil, *Œuvr.*, 623. Cf. Mlle de Scudéry, *Math.*, 47; Regn., *Divorce*, III, 6. Pour *coussin* je citerai : une pitié qui leur a fait porter des *coussins* sous les coudes des pécheurs (Boss., L.). Son corps... Fait gémir les *coussins* sous sa molle épaisseur (Boil., *Lutr.*, I, ib.)

*crapule* au sens d'excès, débauche, doit être évité parce qu'on y a attaché des idées basses et désagréables (Belleg., *Eleg.*, 144). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur. : bas, A.; — *Faire crapule*, c'est-à-dire Bien manger, bien boire et bien rire (Loret, 24 septembre 1651, v. 91-92. Cf. Id., 19 oct. 1652, v. 166, etc.); ce débauché fumant de vin et de *crapule* (Regnard, *Ep. au Mis de...*); Un grand... s'enivre de meilleur vin que l'homme du peuple : seule différence que la *crapule* laisse entre les conditions les plus disproportionnées (La Bruy., I, 348); Pour du vin, vous n'en buvez pas? La *crapule* me fait horreur (Regnard, *Coquette*, II, 2). Cf. Rac., VI, 159, *Rem. sur l'Od.*

*crieries*, *criaillerie*, sont du style familier et ne s'emploient qu'au pluriel (A. de B., *Refl.*, 142). — * Pom., qui ne donne pas *criaillerie*, de même Duil., G. Miege; *criaillerie* est dans Rich., qui n'a pas *crierie*, * Fur. qui donne les deux, ainsi que A.; L. cite *criaillerie* (Mol., *Tart.*, V, 7) et *crierie* (La Bruy., I, 85). — Ils en viennent... à la *criaillerie* et aux coups (Bezanc., *Les Med. à la cens.*, 254).

*croustilleux* — synonyme bas et populaire de *plaisant* : cet homme est *croustilleux* (de Call., *Bon et m. us.*, 190, 1re pagin; v. Schenk, p. 45). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege; * Rich. : bas; Fur. : terme populaire et vieux qui se dit ironiquement de ceux dont on admire la sottise, A. : très bas. L. cite Bachaumont, d'après Pougens.

*Dagorne* — bas (A. et Fur. au sens de vieille femme); ⊖ Pom., Duil., G. Miege; * B. F.; ⊖ Rich., Th. Corn., en ce sens; * A²; * L. : vieilli; H. D. T.; ⊖ Hug. — A la terre elle chanta poüille, Et l'appella vieille citroüille, Vieille *dagorne* au dos bossu (Richer, *Ov. bouff.*, 585).

*darne*, *dalle* (= tranche) — ⊖ Pom., Duil., G. Miege; * B. F.; ⊖ Rich.; * Fur., sous les deux formes, A.; ⊖ Th. Corn., * A²; * L., H. D. T.; ⊖ Hug. On trouvera dans Furetière les étymologies de du Cange, Ménage, etc. — Et peut-être que quelque *darne* De son corps il y laissera (Scarr., *Virg.*, I, 169).

*dauber* — Des personnes polies emploient ce mot et disent *dauber le prochain*, cela est trivial (Belleg., *Eleg.*, 373-374). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege; * B. F.,

Rich., Fur., A. : bas, soit au sens de battre, soit au sens de railler, $A^2$ : bas ou familier; voir L., H. D. T.; ⊖ Hug. Livet, *Lex. de Mol.*, cite un grand nombre d'exemples.

*débagouler* est signalé comme bas par Fur., qui indique qu'il s'emploie surtout au figuré, par A. et par $A^2$. * Pom., Duil., G. Miege, Rich. — A dessein d'empêcher qu'un malade ne meure, J'allois *dégabouler* du latin tout à l'heure (Boursault, *Méd. vol.*, sc. 13); Il faut que je *débagoule* mon cœur (*Th. Ital.*, I, 116, *Arleq. emp.*); Dis-moi, sans barguigner ce que c'est que cela; Et quelle manigance on *débagoule*-là (Boursault, *Mots à la mode*, sc. 15).

*déduit* est supprimé dans $A^2$, A le donnait comme vieilli. * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur.; ⊖ Th. Corn.; * L., H. D. T., Hug. — ... en son lict de nuit, Où dormir est tout son *desduit* (Loret, *Po. burl.*, 52); n'ayant autre *déduit* Que d'y ruminer jour et nuit (La Font., I, 345, v. 13-14. Cf. une foule d'exemples dans le Lexique).

*déferrer* — On a trouvé si peu civile cette maniere de parler : il a *deferré une telle femme* ou *un tel homme*, qu'on lui a substitué déconcerter (Chevr., *Œuv. mesl.*, 460). A. de B. citait la phrase : il se fit une huée qui *déferra* le témoin (*Refl.*, 159). Cf. Renaud, *Man. de parl.*, 541 : inusité. — ⊖ Pom.; * Duil.; ⊖ G. Miege; * Rich. cite Perrot d'Abl., Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * $A^2$; * L.; ⊖ H. D. T., en ce sens, Hug. — bien loin d'estre *defferré*... il satisfit autrement toute la compagnie (Sorel, *Polyand.*, II, 443); Ne vous *déferrez* point, et me faites répondre (Montfl., *Dam. méd.*, II, 5; cf. Id., *Fem. juge et partie*, I, 2).

*défunt* — La phrase : si nous les avions voulu croire, mon pere seroit *défunt*, est un tour bourgeois. *Le pauvre défunt* est tres bourgeois. On peut dire *défunt mon pere*, mais *feu* est mieux (de Callières, *Bon et m. us.*, 18 et 32-34; v. Schenk, p. 47). — * Pom. : *defunt* Maximilien, Duil., G. Miege, Rich. : plus du palais que du beau langage, Fur., A., Th. Corn., $A^2$ : s'emploie plus ordinairement comme substantif; * L., H. D. T.; ⊖ Hug. — Dix grains d'une poudre à faire les *défunts* (Montfl., *Trig.*, IV, 1); Il est *défunt* depuis soixante et dix semaines (Id., *Dam. méd.*, V, 9); son *défunt* maître (Robinet, *Paneg. de l'Éc. des F.*, $1^{re}$ Entrée, p. 7). Il est aussi savant que *défunt* Cicéron (Regnard, *Mén.*, III, 8).

*dégaîne* — ⊖ Pom.; * Duil. avec ∔; ⊖ G. Miege; * B. F.; ⊖ Rich.; * Fur. : vieux mot; ⊖ A., Th. Corn.; * $A^2$ : il ne se dit que dans cette phrase proverbiale *d'une belle dégaine*; * L. cite Molière, H. D. T.; ⊖ Hug. — Molière connaît l'expression *d'une belle dégaîne*, et dans les scènes teintées de patois la met dans la bouche de Pierrot (V, 110, *Don Juan*, II, 1). Cyrano l'avait employée dans le *Pedant*, II, 2. Cf. Avec ces complimens *de si belle degaisne* (Robinet, *Panég. de l'Éc. des F.*, $1^{re}$ Entrée); Vos affaires iront d'une belle *dégaîne* (Poiss., *Foux divert.*, II, 15).

*dégorger*, comme *regorger*, dont Malherbe s'est servi à la Reine Mere sont plus honnêtes que *rendre gorge* et *vomir* (Chevr., *Œuv. mêl.*, 1697, 519, $1^{re}$ pagin.). — * Pom., Duil., G. Miege; ⊖ Rich., Fur., A. et $A^2$, en ce sens; * L., H. D. T.; ⊖ Hug. — Racan l'avait employé comme Malherbe, I, 149. Cf. Je sens qu'en tons heureux ma verve *se dégorge* (Regnard, *Fol.*

*am.*, II, 7); la foule ... de courtisans dont la maison d'un ministre se *dégorge*[1] (La Bruy., I, 359).

*dégoûté* (*faire le* —) — expression qui n'est pas noble (Bouh., *Suit.*, 137). — * Pom.; ⊖ Duil.; * G. Miege; ⊖ Rich., Fur.; * A.; ⊖ Th. Corn.; * A ²; * L., H. D. T.; ⊖ Hug. — Ah, vous en osez donc *faire la dégoûtée* (Th. Corn., *Am. à la m.*, V, 8)[2]; L'envoya chez Pluton faire le *dégouté* (La Font., II, 131, v. 19).

*déhonter* — ⊖ Pom., Duil.; * G. Miege, participe; ⊖ Rich., Fur., A., Th. Corn., A²; * L., H.D.T.; ⊖ Hug. — Venir de guetappens *dehonter* une Fille (Th. Corn., *Bar. d'Alb.*, a. IV, sc. 7).

*déjuc* — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich.; * Fur.; ⊖ A., Th. Corn., A²; * L. avec ┼; * H. D. T.: vieilli; ⊖ Hug. — Ainsi fait Oyseau de saint Luc, (Jupiter), Il prend terre au poinct *du déjuc*, Et se mesle parmy les Vaches (Richer, *Ov. bouff.*, 262).

*déjuquer* (ou *dejucher*) — * Pom., Duil., G. Miege; ⊖ Rich.; * Fur.: dejucher l'ennemi, A.: bas; ⊖ Th. Corn.; * A ²: familier; * L., H. D. T.; ⊖ Hug. — Elle *déjuque* de son lit (Richer, *Ov. bouff.*, 254).

*délivre* (*arriere-faix*) — mot de campagne, d'après Furetière et Th. Corneille: le delivre d'une vache. — ⊖ Pom., Duil., G. Miege; * B. F.; ⊖ Rich.; * A., sans observation: le *délivre* d'une femme, Th. Corn., A ²; * L., H. D. T., s. ex.; ⊖ Hug.

*demi* (*ni* —) expression familière: je n'y ay veu ni boutique *ni demi* (A. de B., *Refl.*, 164). — ⊖ tous les lexiques; * L.; ⊖ H. D. T., et Hug. — Expression tout à fait commune à l'époque. Voir le *Lex. de Mol.* par Livet, qui donne de nombreux exemples.

*deniers* — de *grandes sommes de deniers* pour de grandes sommes d'argent, cité comme tour très bourgeois (de Call., *Bon et m. us.*, 18; v. Schenk, p. 49). — Le mot *deniers* est, bien entendu, dans tous les dictionnaires. Rich. cite Vaugelas: Il fit une grande levée de *déniers*. Voir aussi Fur. Mais l'expression elle-même est loin de se trouver partout. Elle était commune au xvɪᵉ siècle, p. ex. Amyot, *Pér.*, XXVIII. L'A. donne *grande somme de déniers* au milieu d'autres expressions où le mot a le sens d'argent. Cf. A ² et La Rochef., II, 384: *une somme de deniers*. Voir aussi L. à *denier*.

*déparler* — mot qui se dit en riant et n'est bon que dans le burlesque (Belleg., *Eleg.*, 266, cf. 303). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege; * B. F., Rich. avec ┼ (ex. de Scarr.), ne s'emploie qu'en négative, Fur.: familier, A., avec les restrictions de Richelet, A ²; * L., H. D. T.; ⊖ Hug. — Celuy-là.... ne *déparla* point (Montreuil, *Œuvres*, p. 336); Si vous voyiez Moncade auprès de ma Maîtresse, il ne *déparle* point (Baron, *Homme à Bonne Fortune*, III, 1); Tu t'imagines bien que ma joie est extrême D'y voir certaines gens tout fiers de leur maintien, Qui ne *déparlent* pas, et qui ne disent rien (Regnard, *Démocrite*, II, 5)[3].

1. Il traduit le *vomit* de Virgile.
2. On trouve aussi l'expression: *c'est un bon dégoûté*: un gaillard qui a de l'appétit.
3. *Dépité*. Tant je suis *depité* contre ma destinée est bas (Chevr., Ms. Niort, 133-134, dans Boiss.).

*déplaisant* — bourgeois, dans le sens de *qui a du deplaisir* (de Call., *Bon et m. us.*, 172 et 179; cf. Schenk, p. 50). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, B. F., Rich., Fur.; * A.: vieux, A$^{2}$, même observation, * L. cite S$^{t}$-Simon; ⊖ H. D. T., Hug. — j'en eûs le cœur *déplaizant* (Loret, 6 déc. 1653, v. 86); Dont son épouze illec prézante Fut terriblement *déplaizante* (Id., 1$^{er}$ fév. 1653, v. 81-82).

*descendre de la côte de S$^{t}$ Louis, de la cuisse de Jupiter* — expressions à abandonner aux bourgeois (Belleg., *Eleg.*, 142). — Cette expression manque à tous les lexiques, mais Livet a noté dans le *Bourg. gent.*, III, 12: Est-ce que nous sommes, nous autres, *de la côte de S$^{t}$-Louis*, et il en a rapproché Scarron, *Rom. com.*, 1706, I, 22: comme s'il *estoit sorty de la coste* de saint Louis.

*dessert* — mot des bourgeois, pour *le fruit*, il faut dire qu'on nous apporte *le fruit*, quoique le mot de dessert, plus général, soit plus propre (de Call., *Bon et m. us.*, 37, 38, 40; v. Schenk, p. 53). — Il vieillit. Les gens polis disent *le fruit* (A., cf. A$^{2}$); ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur.; * L., sans exemple, H. D. T.; ⊖ Hug.

*dessolée* — ⊖ Pom.; * Duil. (un cheval); ⊖ G. Miege; * B. F.; * Rich., Fur., A., A$^{2}$; * L., H. D. T.; ⊖ Hug. — pauvres heres... Dont les souliers sont *dessolez* (P. Carn., *Stimmim.*, 16); Arrestez, Nymphe solitaire, En faveur du pied *dessollé* D'un pauvre amoureux rissollé (Dassouc., *Ov. en belle hum.*, 4°, 105).

*détaler*, au figuré, est bas et populaire (A. et A$^{2}$); ⊖ Pom.; * Duil.; ⊖ G. Miege, B. F.; * Rich., Fur.; * L., H. D. T.; ⊖ Hug. — Le Rat de ville *détale* (La Font., I, 86, v. 15); Allons, que l'on *détale* de chez moi (Mol., VII, 62, *Av.*, I, 3).

*dévaler* — bien vieux, ne se dit plus guère (Rich., qui cite Du Ryer); mot bourgeois et populaire pour descendre (de Call., *Bon et m. us.*, 58; v. Schenk, 54). — * Pom., Duil., G. Miege, Fur., A.: bas, au sens de faire descendre, A$^{2}$: vieilli et populaire; * L. cite S$^{t}$-Amant, * H. D. T., Hug. — Un autre Rodomont devale en ces lieux sombres (Pichou, *Fol. de Carden.*, V, sc. dern., p. 120); Là, *devalez* cent pieds soûs terre (La Mesn., *Po.*, 39,; cf. Martin, *École. de Sal.*, 10-11); On ne montera point au rang dont *je dévale* (Corn., IV, 451, *Rodog.*, v. 499).

*dicton* — mot souligné comme bourgeois par de Call. (*Bon et m. us.*, 114 et 120). — Mots sententieux qui ont quelque chose du proverbe, mais dans ce sens vieux et burlesque (Rich.); * Pom., Duil. avec † : raillerie; ⊖ G. Miege, B. F.; * Fur., A., A$^{2}$; * L., H. D. T.; ⊖ Hug. — Voir Livet, *Lex. de Mol.*

*disetteux* — *Le Dictionnaire des Halles* (62) reproche à l'A. de l'avoir accepté; * Pom., Duil., G. Miege; ⊖ Rich.; * Fur.: ne se dit que dans une seule phrase, c'est un pauvre disetteux; A., A$^{2}$: il est vieux. — Il donna quantité de vivres A plus de cent nécessiteux Qui de pain êtoient *dizéteux* (Loret, 10 déc. 1661, v. 194-196).

*dodeliner* — ⊖ Pom.; * Duil., B. F.; ⊖ Rich., Fur., A., Th. Corn., A$^{2}$.

*Ebahir* (*s'*) est provincial (Marg. Buffet, 50). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A.: vieux; ⊖ Th. Corn.; * A$^{2}$.: vieux; * L., H. D. T.; ⊖ Hug. — il fut

surpris, étonné, et, comme il (Balzac) me le dit luy mesme, *ébahi* (Costar, *Lett.*, I, 207) ; Vous nous rendez tous *ébahis* (La Font., IX, 115, *Ep. à M. le Surintendant*, v. 95) ; Corneille l'avait employé dans *Polyeucte*, (III, 524, v. 794). Voir le *Lex. de Molière* par Livet.

*ébattement* est blâmé par Chevreau (*Rem. s. Malh.*, 1660, 4). — ⊖ Pom. ; * Duil., G. Miege, B. F., Rich., Fur. : n'est plus guere en usage, A. : ne se dit qu'en raillant ; ⊖ Th. Corn. ; * $A^2$ ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — J'en vais prendre l'*ébatement* (Loret, 29 juin 1658, v. 268 ; cf. 8 janv. 1661, v. 211) ; L'*ébattement* pourroit nous en être agréable (La Font., II, 9, *Fabl.*, v. 16).

*éclanche*, pour dire un Gigot de mouton, est un mot particulier aux Bourgeois de Paris, qui a peu d'usage à la Cour et dans les Provinces (de Callières, *Du bon et du mauv. us.*, 41 ; v. Schenk, p. 58). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich. : provincialisme, Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * $A^2$ ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug.

*écolage*, que l'on trouve dans les lexiques de la première partie du siècle n'est plus dans aucun lexique de la fin.

*économe* — Ce mot ne convient pas à Jésus-Christ, et quand M. de Sacy écrit : Jésus ne dédaignera pas de vous tenir lieu d'un *économe* très fidèle ; au moins devrait-il ajouter, si l'on peut ainsi parler (Bouhours, *Imit.*, 13, Rosset, *o. c.*, 24). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * $A^2$ ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Mais je n'ai aucun exemple à comparer avec la phrase blamée par Bouhours.

*effectivement* — Bouhours se demande si le mot est du bel usage (*Imit.*, 4, Rosset, *o. c.*, 25). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * $A^2$ ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug.

*embabouiner* est du style familier (Fur., $A^2$) ; * Pom., Duil., G. Miege, Rich., A. ; ⊖ Th. Corn. — Il brusqua un superbe enterrement, *embabouina* le curé, qui ne se douta jamais de la cause réelle (Saint-Simon, XVII, 80).

*encoffrer* n'a plus que chez Pom. et Duil. le sens d'*emprisonner*. Le mot n'est pas chez Rich. ni Th. Corn. ; * G. Miege, Fur., A., $A^2$, qui ne donnent que le sens de *serrer dans un coffre*.

*endosser* au sens de *mettre sur son dos* est burlesque. Quand il se dit sérieusement, il est vieux et poëtique (Rich.) ; * Pom., Duil. : endosser un fardeau, G. Miege, Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * $A^2$ ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — L'un court chez un ami, l'autre chez un Frippier, *Endosser* l'attirail d'un nouvel héritier (Regnard, *Tomb. de Despr.*). Cf. Montfl., *Com. Poete*, IV, 8.[1]

*enseignes* (*à bonnes* —) est fort françois, mais il est du stile entre le mediocre et le bas (Chap., *Let. à Brieux*, 12 juin 1661). — * Pom., Duil., G. Miege ; ⊖ Rich. ; * Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * $A^2$ ; voir L., H. D. T., Hug. — Il n'y a pas trop de sûreté de se mettre sur le Rhône qu'*à bonnes enseignes* (Rac., VI, 413, *Lett. à La Font.*) ; je ne viens qu'*à bonnes enseignes* (Regn., *La Ser.*, 18)[2].

1. Au sens d'écrire sur le dos d'un acte le mot est praticien. Je ne trouve plus que dans Pomey : chaise *endossée*, banc *endossé*.

2. L'expression *à fausses enseignes* est tout à fait usuelle :*., G. Pom., Duil. Miege, Rich. — Il sçeut que je l'avois trompé *à fausses enseignes* (Bussy-Rab., *Mém.*, 1696, I, 17).

*s'épouffer*, est populaire et bas, disent Fur., A. et A², qui sont seuls à donner le mot. * L. qui cite Scarron (Mais le texte est douteux. L'édition de 1706, II, 85, donne *s'étouffer*). H. D. T. cite Gherardi, *Th. Ital.* ; ⊖ Hug.

*époux* — Les Bourgeois... croiroient se rabaisser, s'ils avoient dit *ma femme* une fois en leur vie (de Call., *Mots à la m.*, 55-6, cf. p. 60 et Schenk, p. 68). Le mot est aussi, bien entendu, de la langue élevée et poétique. — Dans Molière, don Juan, pour se moquer de M. Dimanche, lui dit: Comment se porte Madame Dimanche, *votre épouse* ? (V, 168, *D. J.*, IV, 3).

*étamine* (*faire passer par l'*—)— expression bien populaire (Bouh., *Suit.*, 135). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich. avec †, et des exemples, Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A²; voir L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Les exemples foisonnent : Tout ce qui s'offre à moi *passe par l'étamine* (Boil., *Sat.*, *VII*, v. 54). Cf. La Font., V, 438, v. 136.

*exténuer*, au sens d'*atténuer*, est un provincialisme (A. de B., *Refl.*, 223). — * Pom., Duil., G. Miege; ⊖ Rich. ; * Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A²; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. La remarque d'Andry est-elle juste ? Il le paraîtrait, d'après le silence de Richelet, qui ne donne pas le mot. Mais le lex. de Corneille, après avoir cité de nombreux exemples du poète, montre que ce sens s'est conservé jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Bossuet se sert du mot aussi bien que Corneille: adoucir et *extenuer* les sentimens Catholiques (*Exp. de la D. cath.*, 1681, Avert., 65 ; cf. *Avert. aux Prot.*, VI, § 111, 617, *Ib.*, VI³, § 9, 643, *Ib.*, VI³ § 16, 651, etc.).

*Façon* (*avoir bonne* —) est du discours familier, dit l'Académie. D'après de Callières, on ne se sert point de cette expression à Versailles, il faut dire avoir bonne *mine* (*Du bon et du mauv. us.*, 165-6 ; v. Schenk, p. 68). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A² ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Il a belle et bonne *façon* (Loret, 18 mai 1858, v. 104) ; certain fils de famille, Bien fait et beau, d'agréable *façon* (La Font., VI, 54, v. 33-34). Les exemples sont nombreux[1].

*figure* (*faire* —) se dit encore par quelques gens, mais les personnes intelligentes l'évitent jusques dans la conversation, ou ne le disent que par raillerie (Bouhours, *Entret.*, 100). — * Pom. ; ⊖ Duil. ; * G. Miege, Rich. ; ⊖ Fur. ; * A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A²; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Ces societez (les Vaudois, les Hussites) ne *faisoient* non plus *de figure* dans le monde que les Sociniens (Bossuet, *Avert. aux Prot.*, 707 ; cf. Id., *Ib.*, 87) ; ... pourveû qu'on trouve, le moyen de s'assembler... et *de faire figure* dans le monde, on est un vray membre du corps de l'Eglise Catholique (Id., *Hist. des Var.*, II, 653 ; cf. Robinet, *Panég. de l'École des F.*, 4e entrée ; Le Boulanger de Chalussay, *Élomire hypocondre*, I, 3). Voir le *Lex. de Molière* par Livet.

*faire voir du pays* est une expression basse (Bellegarde, *Eleg.*, 375). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege ; * Rich., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A²; * L., qui cite Sévigné et Fénelon ; ⊖ H. D. T., Hug. Cf. un ex. de Bussy dans Lanson, *Art de la prose*, 90.

*faiseur* ne s'emploie que pour se moquer des ignorans qui font les habiles (Bouhours, *Suite*, 403). C'est un mot bas, selon Barbier d'Aucour, on

1. *fainéant* est bien une épithète de nos anciens rois, mais, dans les vers héroïques, il ne vaut rien (Chevr., Ms. Niort, 43-44, dans Boiss.).

n'a jamais dit sérieusement un *faiseur* de tableaux pour un peintre (*Sentimens*, 1776, 333). C'est également l'avis d'Andry de Boisregard (*Suite*, 101), qui fait remarquer que Bouhours s'est servi de *faiseur* de voyages. — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich. ; * Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * A²; * L., H.D.T. ; ⊖Hug. — Adieu, *faizeurs* de reverances (Loret, 26 sept. 1654, v. 110) ; C'est donc vous, *faiseuse* de conquête (Montfleury, *Éc. des Jal.*, a. I, sc. 12) ; Qu'ils viennent, ces faiseurs de mariage en l'air (Id., *Com. poet.*, a. II, sc. 3) ; Il traite l'un d'affecté, l'autre de pedantesque, celui-ci de petit esprit, celui-là de *faiseur* d'entretiens (S[t]-Réal, *De la Critique*, 164).

*famille* se dit au lieu de *maison*, quand on parle de bourgeois, de marchands, de gens d'affaires (Bouhours, *Rem.*, 306). — ⊖ Pom., Duil. ; * G. Miege, Rich., au figuré, Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A² ; * L. ; ⊖ H. D. T., Hug. — pour débourgeoiser un enfant de *famille* (Regnard, *Ret. impr.*, 6). Voir l'usage que Bossuet fait de *famille* et de *maison* dans l'*Or. fun. de M. Thér.*, éd. Réb., 225.

*fat* — Desmarets de S[t] Sorlin reproche à Boileau de l'avoir employé dans le vers : On ne fut plus ny *fat* ny sot impunement. « *Fat* et *sot* sont la mesme chose, et le mot de *fat* est si bas, que Boileau ne devroit pas l'affecter comme il fait, aprés avoir donné pour precepte : Quoy que vous escriviez, évitez la bassesse (*La defense du poëme heroïque*, 1675, 87). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A²; * L., H. D. T., Hug. — Les exemples sont très nombreux. — Voir le *Lex. de Mol.* par Livet et les lexiques des grands écrivains.

*faute* (*se faire — de* dans le sens de *se priver de*) est une façon de parler populaire (de Callières, *Du bon et du mauv. us.*, 176-7 ; v. Schenk, 67). L'expression ne se trouve que dans Fur. et A².

*femme de cour* se prend en mauvaise part, selon Bouhours, il faut dire *femmes de la cour* (*Suite*, 9). — ⊖ tous les lexiques. Fur., A. et A² donnent : *dames de la cour*. On trouve *femmes de la cour* chez La Bruyère (I, 238).

*fête* (*se faire de* —) a deux sens : se vanter et se mettre en avant. L'expression est condamnée comme très basse par Bellegarde (*Eleg.*, 139). — ⊖ Duil. ; * Pom., 1[er] sens, G. Miege, Rich., sans indication de sens, Fur., A. et A², 2[e] sens ; * L., donne les deux sens, H. D. T. et Hug. le 2[e]. — Elle (M[me] de Coligny) sait bien des choses dont elle ne *se fait* point de *fête* (Sévigné, V, 163) ; Son foible est, de l'humeur dont je l'ai sçû connoître, De se *faire de fête* en faveur de son maître (Quinault, *La Mère coquette*, a. IV, sc. 3) ; allons, *fais-toi de fête*. Remue un peu les bras ; balance-toi la tête (Regnard, *Démocrite*, a. II, sc. 3).

*fille de chambre* est une expression bourgeoise, à la Cour on dit *femme de chambre* (de Callières, *Du bon et du mauv. us.*, 73 ; v. Schenk, 79). — * Pom.; ⊖ Duil. ; * G. Miege, Rich. : n'est pas le mot d'usage, il faut dire *femme de chambre*, Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A² : on dit aujourd'hui *femme de chambre* ; * L., H. D. T., Hug. — J'ai besoin d'une *fille de chambre* ; je crois que tu serais assez mon fait. Sais-tu raser ? (Regnard, *Coquette*, a. III, sc. 9) ; Avec sa *fille de chambre* et un laquais (Palaprat, *Muet*, act. II, sc. 4) ; Rosine la *fille de chambre* de Clarice (Id., *Grondeur*, act. I, sc. 11).

*fleur* (*la — des hommes*) — Sorel condamne cette expression comme populaire (*Bibl. fr.*, 1664, 235). — *Pom.; ⊖ Duil.; * G. Miege, Rich. cite d'Ablancourt, Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * A²; * L., H. D. T.; ⊖ Hug. — ... j'ûs peu de cervelle, D'oublier sa Gogo-Souris, La *fleur* des Chiennes de Paris (Loret, 6 juillet 1658, v. 232-234); ... tous ces docteurs, la *fleur* du parti Protestant (Bossuet, *Avert. aux Prot.*, 777). Cf. les lexiques de Corneille, Sévigné, La Fontaine.

Nous disons encore, apres les Anciens, *la fleur du vin*, *la fleur de la jeunesse*. Qui voudroit dire apres eux : *la fleur du feu*, *de la flamme*, *des Étoiles?* Et quel ancien a dit comme nous *nager à fleur d'eau*, *voler à fleur de terre?* (Chevr., Ms. Niort, 46, dans Boiss.).

*fois* (*en faire à deux —*) est ordinaire dans le discours familier (A. de B., *Suite*, 109). — * Fur. seul; * L., H. D. T.; ⊖ Hug. — Sans en *faire à deux fois*, je vous conjure d'embrasser tous vos aimables Grignans (Sév., II, 343).

*fois* (*une —*) est une façon de parler commune aux femmes de Paris, et qui a passé jusqu'à plusieurs femmes de la Cour (de Callières, *Du bon et du mauv. us.*, 150-151; v. Schenk, 160); — Vous êtes la partie interessée *une fois* (Baron, *Hom. à b. fort.*, a. III, sc. 6); Je suis le maistre, *une fois*, et nous sçavons,... mettre une femme à la raison (Hauter., *Crisp. méd.*, a. I, sc. 2; cf. Regnard, *Coquette*, a. II, sc. 1); Je me fais homme d'épée, *une fois*; et je viens à Paris pour acheter une charge dans l'armée (Regnard et Duf., *La Foire S^t-Germain*, a. II, sc. 9). A rapprocher du tour classique : Tranquille entre les bras de son Dieu, où il s'était *une fois* (définitivement) jeté (Boss., *Or. fun. de Condé*, éd. Réb., 552).

*foncer* (= financer) — Ce mot, d'après Richelet, est vieux, et ne peut se dire qu'en burlesque, il doute même qu'on puisse s'en servir en écrivant. L'Acad. ne l'accepte que dans la phrase : *foncer à l'appointement*. — * Pom., Duil., G. Miege, Fur.; ⊖ Th. Corn.; * A²; * L., H. D. T.; ⊖ Hug. — Pourveu qu'il *fonce* la pistole On n'en sonne aucunne parole (Colletet, *Juv. burl.*, 24).

Fur., A. et A² donnent l'adjectif *foncé* : riche, habile dans une science. Qu'avec elles des gens, quoique fort bien *foncés*, Passent fort mal leur temps, et sont embarrassés (Montfleury, *Procès de la Fem. Juge et Part.*, sc. 3).

*force* (= beaucoup) est blâmé par Ménage (*Obs. s. Malh.*, II, 221); il vieillit un peu et on ne le dit plus gueres que dans le langage familier (Bouhours, *Suite*, 306); il n'est pas dans le bau stile (N. Berain, *N. Rem.*, 200). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * A²; * L., H. D. T.; ⊖ Hug. — *Force* pois-ramez, pois-cossus (Loret, 23 avril 1651, v. 95; cf. 29 août 1654, v. 32; 23 déc. 1656, v. 198, 9 juin 1657, v. 76); J'ai dévoré *force* moutons (La Font., II, 96, v. 26). Les exemples sont nombreux.

L'expression *à force de* est aussi condamnée comme basse (Bellegarde, *Eleg.*, 301). Toutefois Bouhours la trouve fort bonne (*Suite*, 306); Il y a des erreurs où nous tombons en raisonnant, car l'homme s'embrouïlle souvent à *force de* raisonner (Bossuet, *Hist. Univ.*, 363).

*forfaire* est signalé comme étant du style simple par Richelet, qui cite : Si elle avoit *forfait* à son honneur, je l'étranglerois de mes propres mains (Mol.,

*G. Dandin*, a. I, sc. 4). Le mot est dans tous les lexiques. Pomey dit *forfaire* l'honneur ; tous les autres : *forfaire à* l'honneur.

*fourmiller* tient du bas usage ([de Lerac], *La defense des Beaux-Esprits*, 1675, 48). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * $A^2$ ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — ... leur grande Place, Qui *fourmilloit* de Populace (Loret, 21 août 1660, v. 33-34) ; les toits *fourmillants* de l'avare cité (La Font., VI, 297, v. 364) ; des comtes ou des marquis, dont la terre *fourmille* (La Bruyère, II, 133) ; tout *fourmille* d'erreurs dans ses écrits (Bossuet, *Avert. aux Prot.*, 817).

*franc du collier* est blâmé par le *Dict. des Halles* (79). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich. ; * Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * $A^2$ ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Il faut voir sur-le-champ si les vice-baillis Sont si francs du collier que vous l'avez promis (Regnard, *Le Joueur*, a. III, sc. 11). Littré cite La Fontaine et S$^t$-Simon.

*frein* au figuré. A propos de la phrase : le roi qui seul peut mettre *un frein* à l'ambition du grand prince, Bary déclare que le mot n'est pas assez noble pour l'ambition (*Les Secrets de la Rhet. fr.*, 185). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege ; * Rich., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * $A^2$ ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Les exemples sont nombreux dans Molière, La Fontaine, La Bruyère (voir Littré). Tout le monde connaît les vers d'*Athalie*, où figure l'image.

*fricasser*, au sens figuré, est signalé comme bas par A. et $A^2$. Le *Dict. des Halles* (80) reproche à l'Académie le mot *fricassé*. — * Pom., Duil., G. Miege ; ⊖ Rich. ; * Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * $A^2$ ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Ce pauvre Estat est *fricassé* (Loret, 27 mai 1662, v. 216) ; Sans fruit aucun vendit et *fricassa* Tout son avoir (La Font., V, 156, v. 24-25).

*frime* devient bas. — ⊖ Pom., Duil., G. Miege ; * B. F. ; ⊖ Rich. ; * Fur. : populaire, A. : bas ; ⊖ Th. Corn. ; * $A^2$ : bas ; * L., H. D, T. ; ⊖ Hug. — Tout franc, et sans faire de *frime*, Contre les siens, il a procez (Loret, 26 janvier 1658, v. 126-27).

*froisser*, pour chiffonner, n'est pas français. C'est une faute des Provinciaux, et en particulier des Lyonnais, dit Andry (*Refl.*, 118) S$^t$-Réal estime que la faute ne mérite pas qu'on y prenne garde (*de la Critique*, 94).

*Galvauder* (= humilier par des reproches) est bas, d'après Fur., Th. Corn. et $A^2$ ; A. le donne sans observation ; ⊖ aux autres lexiques ; * L., H.D.T., ⊖ Hug. — elles n'ont qu'à venir, comme diable je les *galvaudrai* (Regnard et Dufr., *La Foire S$^t$-Germain*, a. II, sc. VIII ; cf. *Th. Ital.*, t. VI, 210).

*garde* (*n'avoir — de*) est noté comme bourgeois par de Callières (*Du bon et du mauvais us.*, 16 ; v. Schenk, 75). — ⊖ Pom. ; * Duil., G. Miege ; ⊖ Rich. ; * Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * $A^2$ ; * L., H.D.T., Hug. Les exemples sont très nombreux. — Elomire n'*avoit garde de* faire parler Arnolphe comme il devoit (*Zelinde*, 1663, sc. 3) ; Herodote n'*avoit garde de* parler des Juifs (Bossuet, *Hist. Univ.*, 59) ; Dieu... n'*avoit garde de* les mépriser (Id., *Ib.*, 386 ; cf. *Ib.*, 461 ; Id., *Confer. av. M. Claude*, 204 ; Id., *Avert. aux Prot.*, 434 ; Id., *Def. de l'Hist. des Var.*, 42).

*gaupe* est blâmé dans l'A. par le *Dict. des Halles* (83). — * Pom. ; ⊖ Duil., G. Miege ; * B. F. ; ⊖ Rich. ; * Fur., qui l'applique à un homme, A., Th. Corn., qui le donne dans l'article *gaupinet*, $A^2$ : il est du style familier ;

*L., H.D.T., Hug. Le mot est fréquent chez les burlesques. — ...quelque *Gaupe* friande, Qui viendra, sans raison, censurer chaque Mets (Hauteroche, *Crisp. music.*, a. I, sc. 6); Cette Peau d'Ane est une noire taupe, Plus vilaine encore et plus *gaupe* (Perrault, *Peau d'Ane*).

*gausser*. — Un homme du monde ne dit point *se gausser* de quelqu'un, à moins qu'il ne le dise en raillant, la raillerie ayant le privilege de pouvoir employer des mots vieux ou bas (de Callières, *Du bon et du mauv. us.*, 28; v. Schenk, 76). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich. : burlesque, Fur. : bas, A. : bas; ⊖ Th. Corn.; * $A^2$ : bas; * L., H.D.T.; ⊖ Hug.—Oronte *gaussant* Elomire (Le Boulanger de Chalussay, *Elomire hypocondre*, a. V, sc. 3). Si quelqu'un vient encor *se gausser* davantage, Je lui sangle d'abord mon poing par le visage (Regnard, *Démocrite*, a. II, sc. 3). Voir de nombreux exemples dans le *Lexique de Mol.* par Livet.

*gausseur* a le même sort que son verbe (de Callières, *Du bon et du mauvais us.*, 28; v. Schenk, 77). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich. avec une †, Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * $A^2$ : bas; * L., H.D.T.; ⊖ Hug. — Sais-tu raser? — Moi, raser! Je vois bien que vous êtes un *gausseur* (Regnard, *Coquette*, a. III, sc. 9).

*gentil* — Ce mot estoit autrefois un mot élegant. Mais maintenant on n'en use point dans les livres : on ne le dit que dans la conversation; encore ne le dit-on pas trop serieusement (Bouhours, *Rem.*, 21-22). C'est *joli* qui a pris la place de *gentil*, mais sans le remplacer tout-à-fait. *Joli* n'a pas tant d'étenduë qu'en avoit *gentil*, qui se disoit des grandes choses aussi-bien que des petites (Id., *ib.*, 155). Richelet signale aussi *gentil* comme burlesque, et le remplace dans le style sérieux par *joli*[1]. — * tous les lexiques, sauf Th. Corn. — Une histoire des plus *gentilles* (La Font., I, 291, v. 5); Elles étoient toutes assez *gentilles* (Id., IV, 488, v. 34); faites le plus de diligence,... pour me venir trouver avec huit ou dix soldats au plus; mais cherchez les plus *gentils* garçons (La Rochefoucauld, III, 283). Cf. La Bruyère, II, 211.

*geste* (au sens oratoire). Il a un beau *geste* est provincial, on dit : il a l'action belle (Marg. Buffet, 67). Le mot est avec ce sens dans tous les lexiques.

*gigot* (jambe). Étendre les *gigots* est une expression basse pour dire étendre les jambes, les cuisses (A.). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege; * Rich. avec †, Fur.; ⊖ Th. Corn.; * $A^2$ : bas et populaire; * L., H.D.T.; ⊖ Hug.[2]. — Cousin, il faut ici remuer le *gigot*... ; Je vais plus qu'on ne veut, quand on m'a mis en danse (Regnard, *Le Bal*, sc. 17).

*glouton*, pour gourmand, n'est plus employé que pour plaisanter (L. de Templery, (*Gen. et Pol.*, 219). (Richelet remarquait que *gloutonnerie* ne se dit ordinairement que dans le burlesque). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A.;

1. On trouve chez d'Assoucy un composé *gentiljoli* qui n'est dans aucun lexique : Nous avons dedans ces bas lieux Cent *Gentiljolis* petits Dieux (*Ov. en b. hum.*, 43).

2. *Au giron De Phœnix ou de Chiron.* J'ay remarqué autrefois, dit Chevreau, que dans les Provinces, on ne disoit *giron* qu'à l'egard des femmes... *Giron* est vieux et les delicats le peuvent laisser aux curés de village, ou à leurs vicaires, qui croient parler fort elegamment, quand ils disent : *Rentrer au giron de l'Eglise. Rentrer dans le sein de l'Eglise* est meilleur (Ms. Niort, 111, dans Boiss.).

⊖ Th. Corn.; * A². Les lexiques d'auteurs n'offrent pas d'exemples, sauf celui de La Font. L. et H. D. T. le citent.

*gobelotter* — Ce mot est bas, dit Richelet, et signifie boire et grenouiller dans quelque cabaret. — ⊖ Pom., Duil., G. Miege; * Fur. : se dit en mauvaise part. A. : bas ; ⊖ Th. Corn.; * A² : bas ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug.

*goguenard* (cf. tome III, 211), ne se dit que dans le style bas et familier; ce n'est pas un nom fort honorable :... il y a apparence que M. Ménage n'a pas pretendu loüer le Pere Bouhours, quand il a dit de luy dans son Avis au Lecteur, nostre Réverend Pere *goguenard* (A. de B., *Refl.*, 242). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich. avec ✝, Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A²; * L. qui cite de nombreux exemples, H. D. T. ; ⊖ Hug. — La plus-part, malins *goguenards*, Leur dizoient de méchans brocards (Loret, 13 mai 1656, v. 73-74, cf. 3 juin 1656, v. 239, 13 mai 1662, v. 141); Je t'avoue Que ton air *goguenard* mérite qu'on te loue (Montfleury, *Fille capitaine*, a. III, sc. 1); Vous n'aviez pas douze ans que j'étois *goguenard* (Poisson, *Fem. coq.*, a. IV, sc. 12). Cf. le *Lexique de Mol.* par Livet.

*gorge* (*faire rendre* —) — Chevreau félicite l'abbé de Villeloin d'avoir évité cette expression du menu peuple dans sa traduction du Curculion (*Œuvres mêlées*, 1697, 516-517). — * Pom., Duil.; ⊖ G. Miege, Rich.; * Fur., A. ; ⊖ Th. Corn.; * A²; * L., H. D. T.; ⊖ Hug. — A bon droit, ils (les partisans) sont condamnez De *rendre gorge*, par les poches (S^t-Amant, I, 450); Je jure par Monsieur saint George, Que je te feray *rendre gorge* (Richer, *Ov. bouff.*, 275).

*goûter* — Ce mot, employé comme verbe au sens de faire collation, ou comme substantif, est du langage des bourgeois de Paris (de Callières, *Bon et mauvais us.*, 41 ; v. Schenk, 80). — Richelet signalait déjà *goûter* comme n'ayant d'usage que parmi le petit peuple; * Pom., Duil.; ⊖ G. Miege ; * B. F., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn.; * A²; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Si la chére y fut merveilleuze, Tant au Dîner, comme au *Goûter*, C'est dont il ne faut pas douter (Loret, 5 oct. 1658, v. 76-78).

*goutte* (*ne voir* —) — L'expression est blâmée chez Malherbe, comme prosaïque (Chevreau, *Rem. sur Malh.*, 1660, 30; cf. éd. 1722, I, 248). Marguerite Buffet déclarait l'expression : *on ne voit plus goute*, incorrecte et n'acceptait le mot *goutte* qu'en parlant des liquides (28), tandis qu'A. de B. la trouve élégante dans le style familier (*Suite*, 398) ; *Il ne voit goutte* est bas, et du menu peuple. On ne s'en sert que dans le stile familier, dans le burlesque (sic) et dans la satire (Chevr., Ms. Niort, 52, dans Boiss.). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A²; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Certainement, je n'y voy *goute*, Ou le bon Dieu l'aime, sans doute (Loret, 5 nov. 1661, v. 67-68 ; cf. 25 fév. 1662, v. 156 ; 15 mai 1660, v. 181, etc.); mon esprit d'abord n'y voyoit *goutte* (La Font., VI, 33, v. 121 ; cf. VII, 76, v. 1150, etc.); je ne vois *goutte* dans votre cœur (Sévigné, II, 100). Cf. le *Lex. de Mol.* par Livet.

*grâce* (*de votre* —) pour *de vous-même* est signalé comme une locution bourgeoise (de Callières, *Bon et mauv. us.*, 17 et 113). — * Pom. ; ⊖ Duil.; * G. Miege; ⊖ Rich., Fur., A., Th. Corn., A²; * L. ; ⊖ H. D. T. ; * Hug. — Deux sens sont indiqués par Pom. et G. Miege : 1° *de vôtre grâce* vous

me priez souvent de vous avertir : me saepe rogas, quae tua humanitas est, ut te moneam ; 2° de votre grâce j'ai été bien reçu : tuo beneficio, tua operâ, etc. L. et Hug. citent des exemples de La Fontaine, Molière, St-Simon. Voir le *Lexique de Mol.* par Livet. *Sauf votre grâce* n'est plus que chez Pomey, et comme vieille façon de parler. C'est une façon de parler de la petite bourgeoisie qui ne doit trouver place dans la bouche des gens du monde que pour s'en divertir (de Callières, *Bon et mauvais us.*, 185-6, seconde pagination après la p. 192 ; v. Schenk, 150). *C'est votre grâce* est un terme de civilité pour s'excuser de contredire une autre personne, il est bas et se dit par corruption pour *sauf votre grâce* (A.).

*grâces* — L'expression : *Je vous rends graces* est du style de la conversation journalière, ainsi que je vous remercie ; dans le style soutenu, il vaut mieux dire : *rendre des actions de graces* (Bellegarde, *Eleg.*, 305). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich. ; ⊖ Fur. ;* A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A² ; * L., H.D.T. ; ⊖ Hug. — Bouhours avait déjà fait semblable distinction (*Rem.*, 343). *Je vous rends grâce*, leur dit-elle, De tant de marques d'amitiés (La Font., VIII, 100) ; Psyché... *rendit grâces* au hasard (Id., VIII, 138). L. cite Sévigné et Bossuet. Pour l'emploi du singulier ou du pluriel, voir à la Syntaxe.

*gratis* est du discours familier, il est moins noble et moins usité que *gratuitement* (A. de B., *Refl.*, 245-246). — *Pom., Duil., G. Miege, Rich. ; Fur. : est purement latin, A. ; ⊖ Th. Corn. ;*A² ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug.—Lui Loup *gratis* le guériroit (La Font., I, 391, v. 18). *Gratis* est mort (La Font., IV, 358, v. 3). L'A. indique que le mot se prend comme substantif : il a demandé le *gratis* de ses bulles. Le mot se prend au figuré pour dire qu'on avance un fait sans en apporter preuve (A.). — Vous vous imaginez que je dis cecy *gratis* : je veux que vous n'en croyez que Moliere mesme (Bezançon, *les Medec. à la Censure*, 310).

[*grenouiller*, au sens de s'enivrer, est dans tous les lexiques, sauf dans Pomey. Il est signalé comme trivial. Le mot pourtant semble avoir été à la mode] : Je voudrois... qu'ils apprissent... à connoître combien il est indecent à des gens de qualité d'aller, comme on dit, *grénoüiller* dans des Cabarets (de Callières, *Mots à la mode*, 189-90 ; v. Schenk, 84).

*grillet* est un provincialisme, il faut dire *grelot* (A. de B., *Refl.*, 146, 2e pagin., mise pour 246).

*Hobereau*, terme de vénérie, n'est pas trop du bel usage, et se dit dans le familier d'un petit gentilhomme de campagne (Bouhours, *Entr.*, 76). De Callières le met en italiques, dans la bouche d'un néologue (*Mots à la mode*, 144 ; v. Schenk, 95). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich. : burlesque, Fur., A., Th. Corn. : terme de vénérie seulement, A² ; * L., H.D.T. ; ⊖ Hug. Pomey et G. Miege, ne le donnent au figuré qu'au sens d'apprenti. — quelques badins Soit *hobéreaux* ou citadins (Loret, 24 oct. 1654, v. 31-32) ; Messieurs les *Hobereaux*, ...N'auront peur, sur leur propre terre (Id., 10 mai 1659, v. 75-77) ; Hé ! l'ami, les épaules vous démangent. — Comment ! à moi, petit *hobereau* ! (Regnard, *Crit. de l'Hom. à b. fort.*, sc. 6) ; Quel est-il ce Lisandre ? — Un petit *hobereau* D'une Noblesse aisée à casser comme verre (Hauteroche, *Bourg. de qualité*, a. II, sc. 4).

[*horion* est critiqué par le *Dict. des Halles* (93). — Fur., A., Th. Corn., et A² le déclarent vieux et populaire] * Pom., Duil., G. Miege, Rich. ; * L., H.D.T. ;

⊖ Hug. — Aprés pluzieurs gourmades, Assauts, *horions*... Ces deux obstinez champions... De se tapoter se lassérent (Loret, 22 sept. 1652, v. 155-159); Dûssay-je avoir un *horion* (Id., 27 sept. 1659, v. 225); De *horions* laidement l'accoutra (La Font., IV, 96, v. 136); Hé bien, souffrez les trente *horions* (Id., IV, 137, v. 55).

*Imbriaque* (= ivrogne) — C'est un mot fort bas, selon Richelet, qui est seul à le donner. — * L.; ⊖ H.D.T., Hug. — Je pense que je suis aujourd'huy *imbriaque*; j'oublie la moitié des choses dont j'ay besoin (Hauter., *Crisp. med.*, II, 4).

*individu* ne se dit qu'en plaisanterie, hors du sens philosophique (A.).; * tous les lexiques, sauf Th. Corn.; Fur. et A² signalent l'expression familière: avoir soin de son *individu*; * L., H. D. T.; ⊖ Hug. — Hem, hem, l'*individu* fait encor son office (La Font., VII, 299, v. 281).

*innocenter* — mot burlesque et satirique qui se trouve dans Marot, mais qui est hors d'usage, on dit en sa place, *donner les innocens* (Rich.); * B. F.; ⊖ tous les autres lexiques; ⊖ L., H. D. T., Hug. — Le mot signifiait: taper sur les fesses pour rire; il n'a pris son sens actuel qu'en 1762 (H. D. T.).

*ivrogner* est du style familier (A²); * tous les lexiques, sauf Rich. et Th. Corn.; * L., H. D. T.; ⊖ Hug. — Nôtre belle et guerriére armée, A ne rien faire acoûtumée, Sinon à... *Yvrogner* (Loret, 18 juin 1651, v. 57-60); ayant apris qu'ils *ivrognoient* (P. d'Ablanc., *Apopht.*, 1664, 50); Cela est-il beau d'aller *ivrogner* toute la nuit (Mol., VI, 586, *G. Dandin*, a. III, sc. 6); Que de gens à *yvrogner*, dit-il à quelques Chanoines qui l'accompagnoient, pendant qu'il y en a si peu au Catéchisme (Boursault, *Lett. Nouv.*, I, 66).

*Jattée* est bas (A.); ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich.; * Fur., A., A²; ⊖ Th. Corn.

*je suis tout joyeux quand je vous vois*, est une expression qui peut être mise en œuvre dans le discours familier; mais... cette façon de parler commence à n'être plus du bel usage dans le sens dont il s'agit (de Callières, *Bon et mauv. us.*, 177; v. Schenk, 109)[1]. Marg. Buffet avait déjà fait cette observation, elle voulait qu'on remplaçât *joyeux* par *gai* ou *de belle humeur* (58). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * A².

[*Lamper* (1665, Colletet, dans H. D. T.) est bas, c'est un terme de goinfrerie (A.); * Rich., Fur., A²; * L.; ⊖ Hug.]

*langue* (*avoir la — bien pendue*) — c'est une expression un peu basse (Bouhours, *Suite*, 135). — * Pom.; ⊖ Duil.; * G. Miege; ⊖ Rich.; * Fur., A., A²; ⊖ T. Corn.; * L. qui cite Scarron et Sévigné, H. D. T.; ⊖ Hug. — Que *n'ai-je la langue* aussi *bian pendue*? (Mol., VI, 88, *Méd. malgré l.*, a. II, sc. 4).

*lantiponer* (importuner) — * Rich., Fur.: populaire et burlesque, A²: bas. — *lantiponage* — * Rich.: bas et burlesque; A²: bas. Voir Hug. et le *Lex. de Mol.* par Livet.

1. L'Abbé ayant protesté contre cette exclusion de *joyeux*, on lui donne la liberté de s'en servir. Il dit alors: *je suis tout joyeux* de la liberté que vous me donnez. Et le commandeur répond: Et moy je suis fort aise que vous en soyez *tout joyeux* (Id., *Ib.*, 178-179).

*lavement* — « Sur mes scrupules qui ont des raisons, dit Chevreau, je vous conseille d'avertir vos Patriarches, de changer les mots suivans dans leur forme d'administrer le Baptême : « Puis donc qu'ainsi est que la Vertu de ces deux choses est accomplie en nous, par la grace de Jesus Christ, il s'ensuit que la vertu et substance du Baptême est en lui comprise. Et de fait, nous n'avons point d'autre *lavement* que son sang ». Dans le 5e verset du troisiéme chapitre de St Paul à Tite, ils ont quelque chose de semblable : « Non point par les œuvres de justice que nous eussions faites, mais selon sa misericorde, par le *lavement de son Sang* ». M. de Sassi a traduit plus honnêtement : « Il nous a sauvez non à cause des œuvres de justice que nous eussions faites, mais à cause de sa misericorde, par l'eau de Renaissance, et par le renouvellement du Saint Esprit ». Le P. Bernardin Surius, qui n'est pas dans nôtre Langue un fort bon Auteur, a écrit avec assez de naïveté dans le chapitre 46 du premier Livre de son *Pieux Pelerin*, en parlant de Mahomet : « Or remarquez comme il attira dans ses rets les Juifs : pour les gratifier, il nia avec eux la Sainte et adorable Trinité, et la Divinité du Messie. Il aprouva la Circoncision qu'il vouloit être exactement observée, et defendoit l'usage des viandes interdites par la Loy de Moyse ; ordonna qu'on observât ponctuellement *les lavemens du Vieux Testament* ». Le Ministre Jean d'Espagne, que je vous ai allégué, n'y a pas entendu plus de finesse, quand il a écrit dans le dernier Aphorisme de son abregé de la manducation du Corps de Christ : « Sous l'Ancien Testament, il n'y avoit que deux choses saintes. Car elles lui étoient exhibées, ou en *Lavement*, ou en Nourriture ». Dans ses nouvelles Observations sur le Symbole de la Foy, il a dit encore : On sçait que les *Lavemens d'eau* étoient fort frequents sous la Loy ». L'idée ordinaire que l'on attache à ces *Lavemens*, frappe le nez ; et l'odeur en est toujours incommode pour un delicat (Chevr., *Œuvres mêlées*, 1re partie, 1697, p. 520-21. Cf. Ms. Niort, 23, dans Boiss.).

[Si *lavement* perdait le sens général d'ablution, en revanche, comme terme de thérapeutique, *lavement* tendait à remplacer *clistere*, considéré comme vieux et burlesque (Rich.) ; *clistère*, mot de province, dire *lavement* observe Ménage (*O.*, I, 264).] *Clistere* — * Pom., Duil., G. Miege, Fur., A. Mais A2 observe : On se sert plus ordinairement de *lavement* ou de *remède* 1. — Livet l'a exclu de son *Lexique*, on sait néanmoins combien le mot est commun chez Molière. Voir le *Lex. de Molière* de M. M. Desfeuilles. — Ils voulaient obliger tous les apothicaires A faire et mettre en place eux-mêmes leurs *clystères* (Regnard, *Légat. univ.*, II, 11 ; cf. Bezançon, *Les Med. à la Censure*, 99, La Font., IV, 122, etc.).

Pour *lavement*, on pourrait citer de nombreux textes : elle refuse, étant fort enrhumée, De prendre un *lavement*, lorsqu'il sent la fumée (Boursault, *Com. sans titre*, I, 1).

*lénifier* est attribué au XVIIe s. par H. D. T. Richelet le donne au contraire comme vieux : il ne se dit qu'entre médecins et le plus souvent même en

1. Louis XIV, sur les observations du Père Le Tellier, ne se permit plus, dit-on que cette expression de *remède* ; et s'il faut en croire Mirabeau, en son *Erotica Biblion*, l'Académie françoise eut ordre de l'insérer dans son Dictionnaire avec cette nouvelle acception (V. H. L., IX, 183, n.). De fait, on trouve ce sens donné à *remède* à partir de Furetière.

riant, ajoute-t-il; * Th. Corn.; ⊖ tous les autres lexiques — Adoucissons, *lénifions*, et accoisons l'aigreur de ses esprits (Mol., VII, 279, *Pourc.*, a. I, sc. 8).

*lignes* — dire: je vous écris ces *lignes* pour..., est du style familier, selon Alemand qui confirme l'opinion de Vaugelas (*Obs.*, 186). De Callières blâme cette tournure comme inutile (*Bon et mauv. us.*, 197-198; v. Schenk, 113). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich.; * Fur.; ⊖ A., Th. Corn., A². — Il (Louis XIV) trace six *lignes*, et les envoie à son ambassadeur à la Haye (Racine, IV, 366).

*loyer*, au sens de récompense, était discuté; Ménage estime que ceux qui font difficulté de s'en servir, sont bien délicats (*Obs. s. Malh.*, II, 134). D'après Richelet et A², il serait en ce sens plus en usage en vers qu'en prose. — * tous les lexiques, sauf Th. Corn.; * L., H. D. T., Hug. — ... tes peines, Dignes d'un immortel *loyer* (Loret, 19 juin 1660, v. 220-21); Qui, pour digne *loyer* de la Bible éclaircie (Boileau, *Sat.*, VIII, v. 223); Toute peine, dit-on, est digne de *loyer* (La Font., III, 314, v. 5; cf. II, 41, v. 9; III, 9, v. 73). Les exemples antérieurs sont nombreux.

*Mais* (*n'en pouvoir* —) — Cette expression avait été condamnée comme populaire et barbare (cf. tome III, 361-2; A. de B., *Refl.*, 290; de Callières, *Bon et mauv. us.*, 146; v. Schenk, 140). Bellegarde rappelle que Vaugelas a condamné l'expression, et ajoute que quelques modernes ne la désapprouvent pas (*Eleg.*, 304). — * Pom.: bas et burlesque, Duil. avec ┼, G. Miege, Rich., Fur., A.: familier; ⊖ Th. Corn.; * A²; * L., H. D. T.; ⊖ Hug. — Le lion... Bat l'air, qui *n'en peut mais* (La Font., I, 157, v. 26-28). Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*maladif*, semble être donné comme populaire (de Callières, *Bon et mauv. us.* 17; v. Schenk, 119). — * tous les lexiques, sauf Th. Corn.; * L., H. D. T.; ⊖ Hug.

*mal-bâti* est relevé par le *Dict. des Halles* (8). — ⊖ Pom.; * Duil.; ⊖ G. Miege, Rich.; * Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * A²; * L., H.D.T.; ⊖ Hug. — Richelet ne donne que *bien bâti*, pris dans un sens ironique.

*mal-sage* est blâmé dans l'*Aristippe* de Balzac (*Œuv.*, II, 138) par Bouhours (*D.*, 32). — ⊖ tous les lexiques; * L., H. D. T.; ⊖ Hug.

*manière* (*de la belle* —) — Cette expression avait été fort à la mode au dire de Sorel (*Conn. des b. liv.*, 1672, 402-407; cf. tome III, 73). Elle passa très rapidement: *De la belle maniere* est aujourd'hui abandonné au peuple, qui le dit encore comme une belle phrase (Bouhours, *Entr.*, 92). — * Pom.; ⊖ Duil., G. Miege [1], Rich.; * Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * A²; * L., H. D. T.; ⊖ Hug. — Et je le bernerois *de la belle manière* (Montfleury, *Fille capitaine*, a. I, sc. 6); Ma nièce, approchez-vous... Et me remerciez, *de la belle manière* (Id., *Trigaudin*, a. I, sc. 5,).

*manière* (*de* — *que*) — Cette locution avait été très attaquée; nous avons vu Sorel se moquer de ceux qui veulent la supprimer (tome III, 389). Au temps de Bouhours, « quelques-uns l'emploient encore dans la conversation et dans les écrits » (Bouhours, *Rem.*, 595). Richelet constate qu'après avoir été hors d'usage, elle recommence d'avoir cours. — * tous les lexiques, sauf

1. Il est curieux de constater que sous le mot *manière*, Pomey donne la phrase: Cette façon de parler n'est plus de *la belle manière*, tandis que G. Miege sous le même mot dit: Cette façon de parler n'est plus *du bel usage*.

Th. Corn.; * L., H. D. T.; ⊖ Hug. — J'oseray seulement avec respect avertir les theologiens scholastiques de mesurer *de maniere* leurs expressions, *qu*'ils ne donnent point de prise à des gens outrez (Bossuet, *Estats d'oraison*, 82) Cf. le passage de La Bruyère cité p. 235.

*marchand* (*être bon*, *mauvais — de*...) — Cette expression ne paraît pas assez noble à Bellegarde (*Eleg.*, 142). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich.; * Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * A²; * L., H. D. T.; ⊖ Hug. — Mais ce m'est un tresor si doux et si touchant, Que celle qui sur moi remporte la Victoire; Que je croi que l'Amour n'en *est pas bon Marchand*, Si pour la lui payer il suffit de ma gloire (Bensserade, *Ball. de l'Impatience*, 1re partie, 1re entrée); cette nouvelle maniere d'agir faisoit que plusieurs *s'en trouvoient mauvais marchands* (Furetière, *Rom. bourg.*, I, 162).

*à merveille* n'a cours que dans le style comique, il n'en faut user que rarement (L. de Templery, *Gen. et Pol.*, 215). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich. avec †, Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * A²; * L., H. D. T.; ⊖ Hug. — Vos deux lettres sont *à merveilles* (Racine, VII, 27); tout sera *à merveilles* (Sévigné, V, 35); vous vous en êtes acquittée *à merveille* (Mol., III, 402, *Impromptu de Versailles*, sc. 1).

L'expression *faire merveilles* ou *faire des merveilles* est basse (Ménage, *Obs. s. Malh.*, II, 69; cf. Bouhours, *Suite*, 137); Il en est de même pour *promettre merveilles* (*Ib.*). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege; * Rich., Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * A². — ... dans le sérieux, tu crois *faire merveilles*? (Le Boulanger de Chalussay, *Elomire hypocondre*, act. IV, *Divorce comique*, sc. 2). Les exemples sont nombreux.

*mésavenir* — On ne se sert plus guères de cette façon de parler, dont néanmoins nous avons des exemples dans de bons auteurs (A. de B., *Refl.*, 298). — Elle n'a d'usage que dans le langage familier (A.); * Pom., Duil.; ⊖ G. Miege; * B. F., Rich., Fur.; ⊖ Th. Corn., A²; * L., H. D. T.; ⊖ Hug.

*mésarriver* donne lieu à la même remarque d'Andry et de l'Académie. — ⊖ Pom., Duil., G. Miege; * B. F., Rich., Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * A²; * L. qui cite St-Simon, H. D. T.; ⊖ Hug. — Il n'en peut *mesarriver*, dit-il, car je mourray ou seray vainqueur (P. d'Ablancourt, *Apopht.*, 156).

*mièvre* est « bassissime » et ne se dit mesme par le peuple que des jeunes enfans au dessous de dix ou douze ans quand ils sont ce que les Latins nomment *petulans*. ... Le monde raisonnable ne l'employe jamais en escrivant (Chapelain, *Lett. à Huet*, 22 janvier 1663, note. Cf. une lettre inédite du 12, f° 389, v°). Il est signalé comme bourgeois (de Callières, *Bon et mauv. us.*, 47; v. Schenk, 124). — ⊖ Pom.; * Duil.; ⊖ G. Miege, Rich.; * Fur.: terme populaire, A.; ⊖ Th. Corn.; * A²: bas; * L., H. D. T., Hug. Cf. *Lex. de Molière* par Livet.

*mièvreté* est lui aussi bourgeois. — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich.; * Fur., A.: bas; ⊖ Th. Corn.; * A²; * L. cite Dancourt, H.D.T.; ⊖ Hug. — c'est un enfant gâté que Janot, qui fait quelquefois de petites *miévretés* (Dancourt, *Bourgeois à la Mode*, act. III, sc. 3); Madame Vollichon ne parla plus ... que des belles qualitez de son fils, de ses *miesvretez* et postiqueries. Ce sont les termes consacrez chez les bourgeois, et les mots de l'art pour expliquer les gentillesses de leurs enfans (Fur., *Rom. bourg.*, I, 108).

*montée* au sens d'escalier, est bas et populaire, et il a une autre signification encore plus basse, et qui est fort en usage parmy le menu peuple de Paris ; c'est lors qu'il disent pour exprimer que quelqu'un loge avec eux dans le même corps de logis, il demeure dans nôtre *montée* (de Callières, *Bon et mauv. us.*, 162 ; v. Schenk, 127). — ⊖ Pom. ; * Duil. ; ⊖ G. Miege ; * Rich., Fur., A., Th. Corn., A $^2$; * L. cite Boileau, H.D.T., Hug. — Elle entre comme une effrontée, Passe la court et la *montée* (Richer, *Ov. bouff.*, 457) ; prenez garde de tomber sur la *montée* (Baron, *Coquette*, a. V, sc. 6) ; Il y a les plus maudites langues dans notre *montée.* — Écoute, Margot ; votre *montée* a peut-être raison (Regnard, *Coquette*, a. III, sc. 9).

*Nazarde* (*donner des —s*) — Il n'y a rien de plus bas que cette expression pour dire *critiquer*, ou *insulter* (Bellegarde, *Eleg.*, 140). — ⊖ Pom. ; * Duil. ; ⊖ G. Miege ; * B. F., Rich., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A $^2$ ; * L., H.D.T. ; ⊖ Hug. — ...aux gens de Cour, A qui Messieurs qui sont en garde Donnent souvent pis que *nazarde* (Loret, 30 juin 1652, v. 160-162) ; Dont je mériterois *nazarde* (Id., 4 décembre 1660, v. 107). Voir de nombreux exemples dans le *Lex. de Mol.* par Livet.

B. F., Rich., Fur. donnent aussi le verbe *nazarder* ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Les laquais par mon ordre iront te *nazarder* (Dorimond, *Am. de Trapolin*, sc. VIII, p. 40) ; ...être le Précepteur d'un fat à *nazarder* (La Thuilerie, *Crisp. précept.*, sc. 2) ; L'honneur est un vieux fou qu'à présent on *nazarde* (Montfleury, *Éc. des Jal.*, a. III, sc. 6) ; Le moindre châtiment c'est d'être *Nazardé* (Th. Corn., *Geol. de soi-même*, a. V, sc. 7).

*né natif* — cette façon de parler est de ces locutions basses qui ne sortent point de leur bassesse... Les honnestes gens disent : *un tel est né à Paris*, ou *est natif de Paris.* On ne joint point *né* et *natif* ensemble (Bouhours, *Rem.*, 139). — A. et A $^2$ confirment l'opinion de Bouhours ; ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich. ; *Fur. ; ⊖ Th. Corn. ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Ce gibier est charmant, et je le garantis Bourgeois, et *né natif* en plaine Saint-Denis (Regnard, *Le Bal*, sc. 2). Il faut signaler que *natif* vieillit selon Richelet, et que, selon Bouhours, il n'est pas fort noble, tout en étant françois (Bouhours, *Rem.*, 140).

*nocier* est un vieux mot que les poëtes ont donné pour épithete aux Fausses Divinitez qu'ils croyoient presider aux nopces (Fur.). D'après A. et A $^2$, c'est un terme poétique qui vieillit ; ⊖ Pom. ; * Duil. ; ⊖ G. Miege ; * B. F., Rich. ne l'admet que dans le bas stile ; ⊖ Th. Corn. ; * L. ; ⊖ H.D.T., Hug. — Junon, la Déesse *nopciere* (Scarron, *Virg.*, I, 280).

*Perplexe* — ce mot n'est plus d'usage (A. de B., *Refl.*, 400). — A. et A $^2$ le déclarent vieux ; * Pom., Duil. ; ⊖ G. Miege ; * B. F., Rich., Fur. ; ⊖ Th. Corn. ; * L., H.D.T ; ⊖ Hug. — Mon esprit, *perplex* sur ce point, Ne s'en formalizera point (Loret, 11 avril 1654, v. 179-180) ; Je suis *perplex*, j'atens... (Id., 15 mars 1664, v. 2).

*petit à petit* s'emploie parmy le petit peuple pour *peu à peu* (A. de B., *Refl.*, 405). — Si quelque appetit vicieux Ne l'a mis dessous son empire ; En ce cas, pour que tu n'empire, Change le *petit à petit*, Et non à coup (Martin, *Ec. de Sal.*, 1650, 21). — * Pom., Duil. ; ⊖ G. Miege, Rich. ; * Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A $^2$ ; * L., H.D.T. ; ⊖ Hug.

*petits-pieds* pour gibier, est un terme bourgeois (de Callières, *Bon et mauv. us.*,

37 ; v. Schenk, 138). — ⊖ Pom. ; * Duil.[1] ; ⊖ G. Miege ; * Rich., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A²; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug.

*phlébotomiser* ne se dit qu'en riant (Rich.), * Fur., Th. Corn. — Je suis d'avis qu'il soit *phlébotomisé* libéralement (Mol., VII, 274, *Pourc.*, a. I, sc. 8).
Le xvi^e siècle avait *phlébotomer*. Quant à *phlébotomie* il ne se dit, suivant Richelet, qu'entre chirurgiens et médecins. ⊖ Pom. ; * Duil. ; ⊖ G. Miege ; * Fur., A., Th. Corn. ; ⊖ A².

*pimpesouée* se dit dans le style familier en parlant d'une femme qui fait la delicate et la precieuse (A²). Le premier exemple cité est celui de Mol., *Bourg. gent.*, III, 9 : une *pimpesouée* bien bâtie. Voir le *Lex. de Mol.* par Livet[2].

*pistagne* (ornement sur les habits), fréquent dans Scarron, n'est plus dans aucun lexique. — Inventoriant cette proye, On y trouva... Maint passement, mainte *pistagne* (Loret, 16 août 1653, v. 137-141).

*porte-Dieu* — C'est grand'pitié qu'un terme si peu respectueux pour exprimer une chose si digne de respect, ait tant de cours dans le petit peuple... les honnestes gens de la Cour, et presque toutes les personnes qui se piquent de parler noblement, ne s'en servent point, et ne la peuvent mesme souffrir (A. de B., *Refl.*, 439-440). — * Rich. : mot de Paris, Fur., A., A² : c'est ainsi qu'on appelle communément dans une Paroisse, Le Prestre qui est destiné à porter le Viatique aux malades ; * L., H. D. T., Hug.

*potage* (*pour tout* —) — c'est une façon de parler proverbiale et basse (A²) ; * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Que si je n'ay *pour tout potage* Que des plumes en appanage... (Richer, *Ov. bouff.*, 492) ; Une mignonne... qui n'avoit *pour tout potage* Qu'un doux et gracieux vizage (Loret, 21 avril 1652, v. 116-118) ; Et lequel n'est, *pour tout potage* ... Qu'organiste de l'Empéreur (Id., 29 sept. 1652, v. 170-172) ; Le pauvre Grignan n'a *pour tout potage* que le régiment des galères (Sév., III, 285).

*prédicament* (*être en bon* — être en bonne réputation) — le mot dans ce sens n'est en usage que dans le style familier (A²) ; ⊖ Pom., Duil., G. Miege ; * Rich. avec †, Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * L. cite S^t-Simon, H. D. T. ; ⊖ Hug. — Voila vostre Cupidon *en mauvais predicament*, et tous ses mysteres découverts fort à son desavantage (Sarasin, *Œuvr.*, I, 160) ; Et mon Maître, pareillement, L'avoit *en grand prédicament* (Loret, 1^er mars 1659, v. 149-150) ; Il ne faut plus recevoir de gens de robe... et surtout, point de greffiers, car ces gens-là mettent l'enfer *en mauvais prédicament* (Regnard, *Desc. d'Arl.*, sc. 8). — Féraud donne encore l'expression.

*preneur* qu'avait employé Corneille : *preneur* de villes (V, 563, *Nic.*, v. 1152), n'est plus admis dans le style sublime par Bellegarde (*Eleg.*, 369), qui doute

1. Noter que Duillier ne donne que *pieds* qu'il définit : toute sorte d'oyseaux delicats.
2. J'ay ouï dire autrefois, rapporte Chevreau, *Piper le dé*, *des dés pipés* pour *de faux dés*... Mais il me semble que les honnestes gens disent aujourd'huy de *faux dés* ; que l'on ne dit plus *piper le dé*, ni *piper un home*, et qu'on se contente de prendre des oiseaux à la pipée (Ms. Niort, 183, dans Boiss.).

même que le mot soit français. — ⊖ Pom.; * Duil. ; ⊖ G. Miege ; * Rich. avec †, Fur., A. ; ⊖ Th. Corn.; * A²; * L., H. D. T.; ⊖ Hug. — *Preneur* de murs, subjugueur de provinces (La Font., IX, 147, v. 44).

*présente* (lettre) — Le mot de *la presente*, pour dire la Lettre, n'a plus d'usage entre les particuliers qui écrivent bien (de Callières, *Bon et mauv. us.*, 236 ; v. Schenk, 141). — * A. et A² qui ne l'acceptent que dans le style familier; ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich. ; * Fur. ; ⊖ Th. Corn.; * L., H. D. T.; ⊖ Hug.

*priser*, pour estimer, est ridicule (Marg. Buffet, 67). — * tous les lexiques, sauf Th. Corn. ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Ceux qui *prisent* trop leur noblesse, ne *prisent* pas assez ce qui en est l'origine (La Roch., I, 224) ; Contremandez celui qu'on a sçu vous *priser* (Montfleury, *Dame méd.*, a. III, sc. 3) ; Dindenaut *prisoit* moins ses moutons qu'eux leur Ours (La Font., I, 427, v. 9 ; cf. II, 288, v. 26; IV, 173, v. 200; VII, 67, v. 958; 88, v. 1364, etc.) ; plusieurs des Dieux ... *Prisent* moins le nectar que le plaisir extrême D'être auprès de Louis (Racine, IV, 73, v. 17-20) ; Tandis que mon faquin qui se voyait *priser* (Boil., *Sat.*, III, v. 103, éd. B. S. P.).

*prolixe* — Ce mot ne vaut gueres dans le serieux (Bouhours, *Suite*, 214). — * Pom., Duil.; ⊖ G. Miege; * B. F. ; ⊖ Rich.; * Fur., A.; ⊖ Th. Corn. ; * A²; * L., H. D. T.; ⊖ Hug. — Or ai-je été *prolixe* sur ce cas (La Font., V, 389, v. 50); L'autre... en bannit le *prolixe* et l'incroyable (La Br., II, 461).

*prolixité* est condamné comme son adjectif ; cependant Bouhours l'accepterait avec une épithète, tout en préférant *longueur* ennuyeuse à *prolixité* ennuyeuse (*Suite*, 214). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, B. F., Rich.; * Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * A²; * L., H. D. T.; ⊖ Hug. — Je suis dans une *prolixité* qui m'ennuie moi-même (Sév., VI, 53). Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*promettre* au sens d'*assurer* était déjà condamné par Oudin. Andry signale que le mot ne peut s'employer que pour le futur : je vous *promets* que je le ferai, et non je vous *promets* que cela est (*Refl.*, 451). — ⊖ tous les lexiques ; * L., H. D. T., Hug. — Ces Vers, souz la Presse je mets, Le sept du mois, je vous *promets* (Loret, 7 sept. 1658, v. 259-260) ;... le feu Duc de Longueville, Etoit chèry, je vous *promets* (Id., 2 juin 1663, v. 208-209); Je vous *promets* que ce qu'il m'a dit ne m'a point du tout offensée (Molière, VII, 146, *Av.*, a. III, sc. 7). Cf. le *Lex. de Mol.* par Livet [1].

*putrefait* n'a guere d'usage qu'en terme de Medecine, ou en raillerie (A., A²); ⊖ Pom., Duil., G. Miege; * Rich. avec †; Fur. le préfère à *putrefié* ; ⊖ Th. Corn.; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Toute cette Troupe malsaine Dont trés-*putrefaite* est l'halaine (Scarron, *Œuv.*, I, 278) ; Des bleds, les uns furent gelez, D'autres en herbe rissolez, Certains *putrefaits* par la pluye (Richer, *Ov. bouff.*, 587).

*Râfler* est du style familier (A²) ; * tous les lexiques, sauf Th. Corn. ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Les Anglois... Avoient débarqué beaucoup d'hommes Pour *rafler* œufs, fromages, pommes (Loret, 30 mai 1654, v. 12-14) ; Pour y *rafler* grains et boissons (Id., 28 avril 1657, v. 186).

1. *purifier* est incomparablement plus beau et plus propre que *purger*. On ne dit point *repurger un temple* (Chevr., Ms. Niort, 160, dans Boiss.).

*râtelée* (*dire sa* —) est déclaré bas par les lexiques à partir de Richelet ; * partout, sauf chez Th. Corneille ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Il n'est cervelle si fêlée Qui n'en dize sa *ratelée* (Loret, 8 juin 1658, v. 193-194 ; cf. 22 déc. 1657, v. 108 ; 16 déc. 1656, v. 25, etc.).

*rebecquer* — * tous les lexiques, sauf Th. Corn. ; Rich. et A² le donnent comme bas. D'après Fur., il ne se dit que sous la forme pronominale ; c'est la seule aussi que donne A. — Le moyen de l'apaiser, n'estoit pas de luy *rebequer* (Sorel, *Polyandre*, II, 332) ; la fille *se rebecqua* (St-Sim., éd. de Lanneau, II, 361).

*réciproquer* — * Pom., Duil., G. Miege et Fur. ; ⊖ Rich., A., Th. Corn., A² ; * L. avec †, H. D. T. : vieilli ; ⊖ Hug. — Les exemples qu'on en possède sont burlesques. Voir le *Lex. de Mol.* par Livet. — Si le bien se *réciproque* avec la fin (Molière, IV, 41, *Mar. forcé*, sc. 4) ; Quand veux-tu donc, ma tigresse, *Réciproquer* mon amour ? (Regnard et Dufresny, *la Foire St-Germain*, a. II, sc. 2). Il faut remarquer que Molière met le mot dans la bouche de Pancrace, et Mme de Sévigné l'a indiqué comme étant un mot provincial qu'elle raille (IV, 327).

*regorger* — nous *regorgeons* de biens est blâmé par Ménage comme bas et prosaïque (*Obs. s. Malh.*, II, 202). Ce mot infecte une imagination delicate (L. de Templery, *Gen. et Pol.*, 148). *Regorger* n'est pas plus honneste que *cracher*, que *vomir* etc., quand il s'agit des personnes (Chev., Ms. Niort, 23-24, dans Boiss.). — * tous les lexiques, sauf Th. Corn. ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — D'éloges on *regorge* (Mol., V, 510, *Misanth.*, v. 1073) ; elles *regorgent* de train, de splendeur et de dignités (La Bruyère, I, 291) ; Maudit provincial ! — De plaisir je *regorge* (Regnard, *Le Bal*, sc. 7) ; cf. dans Sorel, *Polyandre*, II, 500 : regorge-museau.

*rengaîner* au figuré est assez usité, mais il est bas et burlesque (Richelet) ; il est du style familier (A²) ; ⊖ Pom., G. Miege, Th. Corn. ; * Duil., Fur., A. ; * L., H.D.T. ; ⊖ Hug. Le *Dict. des Halles* blâme l'Académie d'avoir accepté cette locution (82). — Je *r'engaîne* Plume et colere (Loret, 8 mai 1660, v. 246) ;... qu'ils *r'engaînent* leur satyre (Id., 4 déc. 1660, v. 103). Il *rengaina* (St-Simon, XVII, 33). Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*répit* n'est que du discours familier, selon Andry (*Refl.*, 591). Bellegarde l'accepte dans la conversation, il l'a lu dans quelques auteurs, mais il le trouve bas et familier (*Eleg.*, 302). — * tous les lexiques, mais ils ne le donnent que comme terme de palais ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug.

*respect* (*sauf votre* —) — Les personnes polies disent le plus honnestement qu'elles peuvent ce qu'elles ont à dire, sans recourir à cette sorte de civilité basse et populaire (A. de B., *Refl.*, 138). Lorsque les gens polis sont obligez de nommer les choses auxquelles les gens ordinaires croyent devoir adjouster ces especes d'adoucissemens, ils se contentent de les nommer purement et simplement par les termes les plus honnêtes pour les faire entendre... Il y a des gens qui disent il en a menty, *sauf vôtre respect* ; c'est un sot, *respect de sa femme* ; tous ces respects-là doivent être retranchez de toute société bien policée (de Callières, *Bon et mauv. us.*, 89-92 ; v. Schenk, 150).

— * Pom., Duil., G. Miege ; ⊖ Rich. ; * Fur., A. : bas ; ⊖ Th. Corn. ; * A² : bas ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug.

*restauration* est un mot à fuir (Alemand, *Rem.*, 120-1). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A² ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug.

*revancher — se revancher d'une grâce reçûë* est une mauvaise expression ; le mot de *revancher* n'a d'usage que dans le sens opposé... et il n'y a que ceux qui parlent mal qui s'en servent dans le sens dont il s'agit (de Callières, *Bon et mauv. us.*, 203-4). Bellegarde confirme cette décision (*Eleg.*, 143). — Ce sens n'est nettement indiqué que chez Fur., A. et A². A² n'accepte l'expression qu'en style familier ; * L. ; ⊖ H. D. T., Hug. — Et pour *me revancher* de ces bienfaits divers (Racan, II, 156) ; Pour *me revancher* de cet honneur (La Font., IX, 378).

*révérence* (*— parler*) — De Callières porte sur cette expression le même jugement que sur *sauf votre respect* (*Bon et mauv. us.*, 89-94 ; v. Schenk, 148). — A part Th. Corn. et Rich., tous les lexiques donnent le mot dans cette expression ou dans des expressions équivalentes, A. et A² confirment le jugement de de Callières ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Ce damoiseau, *parlant par révérence* (Mol., II, 195, *Sgan.*, v. 373) ; ma chemise passe *reverence parler* par... (Regn., *La Coq.*, a. I, sc. 2, *Th. Ital.*, III, 99). Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*rondement* — L'expression *aller rondement* pour dire : procéder avec franchise, était vulgaire selon Oudin. A² la déclare familière ; * tous les lexiques, sauf Th. Corn. ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Il vaut mieux aller plus *rondement*, sans tant de finesse (Racine, VI, 197, *Livres ann.*) ; Morguenne, il en agit *rondement* avec moi (Regnard, *Démocrite*, a. II, sc. 3).

*ruer* (*se —*) — ce mot était bas dans la prose, mais meilleur en vers d'après Vaugelas (II, 386-387) ; Alemand confirme cette opinion : les honnêtes gens disent, *il se jetta*. On feroit mieux de ne le mettre jamais que dans un stile bas (*Nouv. Rem.*, 70-71). — * tous les lexiques, sauf G. Miege et Th. Corn. ; * L., H. D. T., Hug. — Le Grison *se rue* Au travers de l'herbe menue (La Font., II, 25, v. 3-4). — Au sens de *lancer*, *ruer* a été soutenu par Ménage, qui constate que Segrais l'emploie souvent dans son Énéide (*Obs. s. Malh.*, II, 129). Il était condamné par Chevreau (*Rem. s. Malh.*, I, 225-6). — ⊖ Pom., G. Miege, Th. Corn. ; * les autres lexiques. — On trouve fréquemment l'expression *coups ruez* chez Loret (13 août 1651, v. 117 ; cf. 10 mars 1652, v. 155 ; 19 mai 1652, v. 39 ; 5 mai 1663, v. 87). Voir le *Lex. de Mol.* par Livet. Pomey, Duil., donnent *ruer* dans le sens de *jeter à terre*.

*Saluer* — Je *salue vos grâces* est une locution bourgeoise ridicule, pour boire à la santé de quelqu'un (de Callières, *Bon et mauv. us.*, 37-38 ; v. Schenk, p. 149). — ⊖ tous les lexiques.

*sémillant* est une expression bourgeoise (de Callières, *Bon et mauv. us.*, 47 ; v. Schenk, 152). — Cette opinion est confirmée par A. et A² ; ⊖ Pom., Duil., G. Miege ; * B. F. ; ⊖ Rich. ; * Fur. ; ⊖ Th. Corn. ; * L. qui cite Hamilton, H.D.T. ; ⊖ Hug.

*serviteur* (*faire —*) est une locution bourgeoise pour *faire une révérence* (de Callières, *Bon et mauv. us.*, 47, v. Schenk, 70). A² en juge de même. — ⊖ Pom., Duil., G. Miege ; * Rich. ; ⊖ Fur., A., Th. Corn. ; * L. ; ⊖ H. D. T., Hug.

*silencieux* ne se dit que dans le discours familier (A. de B., *Refl.*, 639). — * B. F., A., A² seulement ; * L. qui cite Bossuet, H. D. T. ; ⊖ Hug. — M. de Lamoignon, accoutumé au caquet du petit Broglio, ne s'accommoderoit pas d'un *silencieux* (Sévigné, VIII, 308) ; vivre comme un *silencieux*, Dans le règne des curieux (Racine, IV, 203, v. 35-36).

*somme* (sommeil) — Vaugelas voulait qu'on l'employât toujours avec une épithète et surtout avec le verbe dormir. Alemand trouve le mot fort bon, sans aucune restriction (*Nouv. Rem.*, 394-395). Mais L. de Templery ne l'accepte qu'en poésie (*Gen. et Pol.*, 221). — * Pom., Duil., Rich., Fur., A., A² ; ⊖ G. Miege, Th. Corn. ; * L., H.D.T. ; ⊖ Hug. — Ses yeux d'un *somme* dur sont pressés et couverts (La Font., VI, 266, v. 522) ; C'est là que le prélat, muni d'un déjeuner, Dormant d'un léger *somme*, attendait le dîner (Boil., *Lutr.*, I, v. 63-64).

*soûler* (*se* —) au sens de *se rassasier, se lasser de* est une expression peu polie (A. de B., *Suite*, 339-340). — * tous les lexiques, sauf Th. Corn. ; * L., qui cite Bossuet, H. D. T., Hug. — Corneille remplace ce mot par *remplir*, en 1660. Même beauté, tant soit exquise, Rassasie et *soûle* à la fin (La Font., V, 505) ; ils *se soûlent* de ce plaisir (Id., VIII, 114) ; après que je *fus soûlé* de pleurer (Racine, VI, 91, *Rem. s. l'Odyss.*). On trouve aussi de nombreux exemples de *soûl* au même sens, et de la locution *tout son saoûl*.

*soupe* est un mot bourgeois pour *potage* (de Callières, *Bon et mauv. us.*, 36-37 ; v. Schenk, 153). — * tous les lexiques ; * L., H. D. T., Hug. — Le cuisinier y met des *soupes* de santé (Montfleury, *Gentilh. de Beauce*, a. II, sc. 5) ; Les salades, ny les fromages, Ny les *soupes*, ny les potages (Loret, 9 octobre 1660, v. 215-216) ; Ma Sarvante, trempez ma *soupe* (Id., 7 juin 1664, v. 288) ; Quoi ? je mettrois, dit-il, un tel chanteur en *soupe* ! (La Font., I, 236, v. 17). Les burlesques ont souvent l'expression *ivre comme une soupe*.

*suivre sa pointe* — quelque noble que soit peut-estre cette expression dans son origine, elle n'est plus gueres que du discours familier (Bouhours, *Suite*, 135-6). — * tous les lexiques, sauf Th. Corn. ; mais jusqu'à A², l'expression est *poursuivre sa pointe* ; * L. qui cite S^t-Simon, Molière, Bossuet, * H. D. T., Hug. — trente mil combatans... Qui toûjours *leur pointe poursuivent* (Loret, 19 mai 1657, v. 111-113) ; Bucer *poursuivoit sa pointe* sans se rebuter (Bossuet, *Hist. des Var.*, I, 191 ; cf. II, 665) ; il *suit sa pointe*, et d'encor en encor Toujours l'esprit s'insinue et s'avance (La Font., V, 296, v. 76-77) ; Affligé d'un si grand mal, il *suit* sa pointe (Boss., *Hist. des Var.*, I, 270).

*Toiller de la besogne* est condamné comme populaire (Sorel, *Bibl. fr.*, 1667, 260). — ⊖ Pom. ; * Duil. ; ⊖ G. Miege, Rich. ; * Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A², * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Les Anglois partializez... Ont, dit-on, la mine et la trongne De se *tailler grande bezongne* (Loret, 10 janvier 1660, v. 243-246) ; Les confédérez de Pologne *Taillent* toûjours *de la besogne* Au Roy... (Id., 23 septembre 1662, v. 189-191) ; Ce petit sot me *taille* ici *de la besogne* (La Font., VII, 360, v. 953 ; ailleurs il emploie *tailler de l'ouvrage*, V, 557, v. 85).

*tant que terre* — Il va *tant que terre* pour dire : il va tant que terre se présente, tant que terre peut le porter, est du style familier ou burlesque (A. de B., *Suite*, 357). — * Fur., A. et A² seulement. Ces deux derniers lexiques

déclarent l'expression populaire ; ⊖ L., H. D. T., Hug. — La locution s'employait d'ailleurs avec bien des verbes, qui ne contiennent aucune idée de marche. — Pour Vineüil, on croid *tant-que-terre* Qu'il sera prizonnier de guerre (Loret, 22 fév. 1653, v. 41-42) ; Les Flamans pestent *tant-que-terre* Contre Messieurs leur Gens de Guére (Id., 29 déc. 1657, v. 255-6). La voici sous sa forme complète : je vous tiendrois compagnie à causer sur un lit, *tant que terre nous pourroit porter* (Sév., IV, 500).

*tapis* (*mettre sur le* —) — Autrefois on disoit, *On l'a bien mis sur le Tapis*, à l'imitation de ce qu'on dit, *Mettre une affaire sur le Tapis* ; cette façon de parler est reçue, mais elle est un peu basse (Sorel, *Conn. des b. liv.*, 1671, 387). — L'expression ⊖ Pom. ; * Duil., G. Miege, Rich., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A², mais ce n'est que dans Fur. qu'on la trouve appliquée à un homme ; * L., H. D. T.; ⊖ Hug. — Les mauvais Prestres et les mauvais Moines *estoient mis* aussitost *sur le tapis* (Bossuet, *Hist. des Var.*, II, 270).

*tâter* n'est d'usage que dans le style familier au sens de *goûter de* (A. de B., *Refl.*, 658-9). — * Pom., Duil. ; ⊖ G. Miege ; * B. F., Rich., Fur., A., A² ; ⊖ Th. Corn. ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Jupiter... Reprendroit l'appétit en *tâtant* d'un tel mets (La Font., III, 136, v. 35-36 ; cf. IV, 494, v. 77) ; *tâter* des eaux de Bourbon (Racine, IV, 596) ; *tâtez* de cela, voilà qui est le meilleur du monde (Mol., V, 185, *Don Juan*, a. IV, sc. 7) ; Tartuffe est votre homme, et vous en *tâterez* (Id., IV, 443, *Tart.*, v. 672). Les exemples chez Molière sont nombreux ; voir le lex. des Gr. Écrivains.

*timbre* s'emploie figurément pour dire la tête : il est du style burlesque (Rich., A., A²) ; * Duil., Fur. Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*tirer* — L'expression *se faire tirer*, pour dire : faire faire son portrait n'a d'usage que parmy la Bourgeoisie (de Callières, *Bon et mauv. us.*, 43 ; v. Schenk, 157). — * tous les lexiques, sauf Th. Corn., mais Rich. et A² signalent que l'expression vieillit ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — On y voyoit, bien ajustez, Les Portraits de nos Majestez, *Tirez* par un Peintre de Flandre (Loret, 25 sept. 1660, v. 91-93).

*tirer les vers du nez* pourroit se souffrir dans un discours familier ou dans une piece comique ; à l'entrée d'une Histoire Ecclesiastique l'expression est basse (Bouhours, *Suite*, 134). — * Pom., Duil., G. Miege ; ⊖ Rich. ; * Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A² ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Il faut remarquer que Loret, l'employant dans sa *Muse historique* le 8 janvier 1661, v. 95, ajoute entre parenthèses « comme l'on dit ». Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*tolée* (bande, suite) que l'on trouve dans Richer : Diane, et toute sa *tolée* (*Ov. bouff.*, 286) ; la Reyne et toute sa *tollée* (*Ib.*, 527), n'est dans aucun lexique.

*tourner autour du pot* est un proverbe bas et qui sent la cuisine, dont il a été tiré (Bellegarde, *Eleg.*, 309). — ⊖ Pom. ; * Duil. ; ⊖ G. Miege ; * Rich. avec †, Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A² ; * L., H.D.T. ; ⊖ Hug. — Fille aimable autant qu'on peut l'être, Et ne *tournant autour du pot* (La Font., V, 210, v. 23-24). Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*tout* (*comme* —) — Cet homme est riche *comme tout*, paraît barbare et provincial à Marg. Buffet (75-76). — ⊖ tous les lexiques.

*tout à fait* est si prosaïque et si fort du langage familier qu'il ne peut entrer dans la poësie tant soit peu noble ni mesme dans la prose du genre sublime (Chapelain, *Lett. à Brieux*, 17 sept. 1661, f° 212 r°). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A² ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Je suis à vous, Madame, et j'y suis *tout à fait* (Corn., VI, 73, *Perth.*, v. 1242 ; cf. Id., *Ib.*, v. 893).

*tracasser* — Bouhours demande « depuis quand on le dit dans un stile noble » (*D.*, 7). Bellegarde trouve que le mot sent le village (*Eleg.*, 142 et 303). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich. avec †, Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; suivant A², il est du style familier ; * L., H. D. T., Hug. — Des affaires qui les font *tracasser* dès la pointe du jour (Pascal, *Pens.*, éd. Havet, I, 48) ; il aime la chambre, où... il *tracasse* (La Bruyère, II, 197) ; goutte bien *tracassée* Est, dit-on, à demi pansée (La Font., I, 227, v. 32-33).

*tramontane* (*perdre la* —) — Cette expression n'est que du stile familier (A. de B., *Refl.*, 689). — Richelet dit qu'on « auroit peine à le soutenir dans les beaux discours » ; * tous les lexiques, sauf Th. Corn. ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. Voir le *Lex. de Mol.* par Livet. — Louis XIV l'aurait dit à M^me^ de La Fayette au chevet d'Henriette d'Angleterre, s'il faut en croire la *Relation*, imprimée à la suite de l'*Or. fun.* de Bossuet (éd. Réb., 193).

*travers* (défaut) — C'est un mot affecté, pour ne rien dire de pis (Bouhours, *Suite*, 176). — Richelet constate que c'est un terme de conversation, et que même il n'est pas fort établi ; * A² seulement ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — C'est me renouveler les douleurs de l'éloignement, que de me faire apercevoir les *travers* de mes inquiétudes (Sévigné, VII, 60) ; il a des *travers* d'esprit qui me désolent (Regnard, *Divorce*, a. II, sc. 3) ; Il n'est point de cerveau qui n'ait quelque *travers* (Id., *Ep. à M^r^ le M^is^ de...*). On le trouve même chez Bossuet : les talens que le monde admire leur paroistront peu de chose, lors qu'ils verront tant... de *travers* dans les sçavans (*Hist. des Var.*, *Préf.*, § XXIX) ; pour voir jusqu'où peut aller le *travers* d'une teste... (*Avert. aux Prot.*, VII, § 51, 538).

*trébucher* n'est plus de la belle poësie (Ménage, *Obs. s. Malh.*, II, 225). — Richelet le trouve beau au figuré. *Faire trébucher des hommes* ne vaut rien absolument (Chevr., Ms. Niort, 114-5, dans Boiss.). — * tous les lexiques, sauf Th. Corn. ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — un vent altier... Fit trés-bien des Gens *trébucher* (Loret, 18 mars 1662, v. 74-77 ; cf. Id., 1^er^ av. 1662, v. 204) ; Les Turcs, aux moindres escarmouches Y *trébuchent* dru comme moûches (Id., 22 sept. 1663, v. 251-2) ; Ce poëte orgueilleux, *trébuché* de si haut (Boileau, *A. poét.*, I, v. 129) ; ...ces augustes lieux... Un jour *trébuchant* avec eux (Racine, IV, 23, *Poés. div.*, v. 35-38).

*troller* (aller ça et là, traîner) est désigné comme bas par les lexiques qui le donnent ; ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich. ; * Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A² ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — desormais j'ordonne... Que l'on vous plante et qu'on vous *trolle* Dans le Temple et le Capitole (Richer, *Ov. bouff.*, 68) ; Après avoir bien galoppé Et *trollé* nos gens à sa queuë Plus de l'espace d'une lieuë, Elle fit alte, éternua (Id., *Ib.*, 271).

*truand* est dans tous les lexiques, sauf dans Th. Corn., et tous s'accordent à le déclarer trivial, bas, vieux ; * L. qui cite Scarron et Molière, H.D.T. ; ⊖ Hug. Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*tuerie* est moins noble que carnage, mais on peut le dire dans le stile simple (A. de B., *Refl.*, 695). — * tous les lexiques, sauf Th. Corn. — Il s'est sauvé beaucoup de troupes ; la terreur et la confusion ont été plus loin que la *tuerie* (Sév., IV, 112) ; le dénouement (de Bajazet) n'est point bien préparé : on n'entre point dans les raisons de cette grande *tuerie* (Ead., 535) ; On parle encor d'une *tuërie* Qu'on a faite avéque furie (Loret, 8 nov. 1653, v. 141-2) ; Grande est la gloire, ainsi que la *tuerie* (La Font., IX, 146, v. 4).

*Valet (je suis votre —)* — C'est une formule de politesse bourgeoise ; il faut dire *serviteur* (de Callières, *Mots à la mode*, 74, 81 ; v. Schenk, 161). — ⊖ tous les lexiques, sauf Rich., Fur., A. et A² qui donnent l'expression, mais comme formule de refus ; ⊖ L., H. D. T., Hug. Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*vendre (être à quelqu'un à — et à dépendre)* — C'est une vieille locution proverbiale usitée par les bourgeois (de Callières, *Bon et mauv. us.*, 171 ; v. Schenk, 161). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich. ; * Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A² ; * L. qui cite Saint-Simon, H. D. T. ; ⊖ Hug. — Croyez que nous sommes à vous *A vendre aussi bien qu'à dépendre* (Richer, *Ov. bouff.*, 456).

*vent (avoir — de quelque chose)* — C'est une expression basse (Bellegarde, *Eleg.*, 139). — * tous les lexiques, sauf Fur. et Th. Corn. ; * L., H.D.T. ; ⊖ Hug. — Clytie en *eust* bien-tost *le vent* (Richer, *Ov. bouff.*, 420) ; Cet enfant se perdit.. Sans en avoir jamais *eu ni vent ni nouvelle* (Montfleury, *Crisp. gentilh.*, a. I, sc. 4) ; On n'en *a ny vent ny nouvelles* (Loret, 20 août 1651, v. 156) ; ...aucun mortel, je crois N'a pu de cette fille *avoir ni vent ni voix* [1] (Regnard, *Démocrite*, a. II, sc. 1) ; il y a ici des disciples de M. de Balzac qui *en ont eu le vent* (La Roch., III, 136) ; Nérie *en a* bientôt *le vent* (La Font., V, 124, v. 273). Cf. la chose ne se put faire si secrètement qu'il n'*en vînt quelque vent* aux oreilles des Jésuites (Racine, IV, 453, *P.-R.*).

*venue* n'est plus en usage dans la belle poësie, ni même dans la belle prose (Ménage, *Obs. s. Malh.*, II, 105). — * tous les lexiques, sauf Th. Corn. ; * L. qui cite Pascal, Bossuet, Bourdaloue, Saint-Simon, H.D.T. ; ⊖ Hug.

*vertir*, au sens de *tourner*, « n'a plus aucun usage que chez les Normands, parmy lesquels il y en a qui disent en plaidant : cette somme a *verty* au profit de M. un tel, et elle doit *vertir* à mon profit ». Mais l'usage est de dire : « un tel a fait la Version du Nouveau Testament, et non pas... *a verti* le Nouveau Testament » (de Callières, *Du bon et du mauv. us.*, 61 ; v. Schenk, 162).

*vilain* n'est que du stile bas (A. de B., *Refl.*, 705). — * tous les lexiques, sauf Th. Corn. ; * L., H.D.T., Hug. Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*vironnée*. — ⊖ tous les lexiques. — En vain, en bien des lieux il fit sa *vironnée* Afin d'en débiter... (Robinet, *Panégyr. de l'Éc. des Fem.*, 1ere Entrée, éd. Jacob, p. 11). — On trouve le verbe dans B. F.

1. La Fontaine écrit : nous n'*en avons ici ni vent ni voie* (V, 70, v. 52).

*vitement* ne se dit plus que dans la conversation et le discours familier (A. de B., *Refl.*, 706). —* Pom., Duil. ; ⊖ G. Miege ; * Rich., Fur., A.. ; ⊖ Th. Corn. ; * A² : Il vieillit et il est bas ; * L., qui cite Molière et Bossuet, H.D.T. ; ⊖ Hug. — Votre fille caresse votre portrait et le flatte d'une façon si plaisante, qu'il faut *vitement* la baiser (Sév., III, 4) ; Ordonnez qu'on apporte un fauteuil *vitement* (Regnard, *Fol. am.*, a. III, sc. 10).

*voir* (*il faut* —) — De Callières signale l'expression comme nouvelle et ayant passé de la cour à la ville (*Mots à la Mode*, 71 ; v. Schenk, 162). Bouhours rapporte que les femmes s'en sont beaucoup servies : Je me suis bien promenée, *il faut voir*. Cette locution, aujourd'hui décriée, ajoute-t-il, peut trouver sa place au sens de : on verra. Vous me demandez une chose qui a des difficultés, je vous réponds : *il faut voir* (*Suite*, 27-28). — ⊖ tous les lexiques.

*voyons voir* est une mauvaise façon de parler fort ordinaire parmy les bourgeois de Paris (de Callières, *Bon et mauv. us.*, 153 ; v. Schenk, 165). — ⊖ tous les lexiques. — Cependant *voyez voir* là dedans si j'y suis (Montfleury, *Ec. des Jal.*, a. I, sc. 13).

Observations. — Dans la liste qui vient d'être donnée, les mots réalistes se décèlent d'eux-mêmes : *crapule*, *déduit*, *dégorger*, *regorger*, *rendre gorge*, *grenouiller*, *innocenter*, *ivrogner*, *lavement*, *soûler*, *tâter*, *tirer les vers du nez*.

Peut-être est-ce pour des scrupules analogues qu'on rejette des mots désignant des actes de la vie matérielle : *carrousse*, *glouton*, *gobelotter*, *goguenard*, *ne voir goutte*, *lamper*, *pour tout potage*.

Certains termes étaient vraiment de la langue du peuple, sans qu'il fût besoin de les y rejeter : *bigne*, *bissestre*, *buffe*, *cahin-caha*, *castille*, *comme tout*, *dagorne*, *darne*, *dauber*, *dégaîne*, *déparler*, *descendre de la côte de St-Louis*, *dessolé*, *détaler*, *frime*, *horion*, *avoir la langue bien pendue*, *montée*, *rafler*, *tôlée*, *tourner autour du pot*, *trôler*, *truand*, *vilain*. — *Etre bon marchand d'une chose*, *être à vendre et à dépendre* sentaient d'une lieue la boutique. Pour ceux-là et leurs semblables on n'innovait rien, on fermait la barrière.

D'autres sont bas, parce qu'ils appartenaient aux métiers : *mettre à bord* (marine), *canapsa* (armée), *ci-dessous*, *ci-après* (chicane), *défunt mon épouse*, *forfaire*, *né natif*, *priser*, *répit* (administration et chicane), *franc du collier*, *frein* (voiture), *fricasser* (cuisine), *individu* (scolastique), *ratelée* (agriculture), *tuerie* (boucherie), *tâcher*, *tailler de la besogne*. Tous éveillaient des idées de la vie des « mécaniques ».

Plusieurs sont bas parce qu'ils sont vieux, c'est le cas de *bravache*,

*croustilleux*, *dévaler*, *dicton*, *endosser*, *foncer*, *loyer*, *mésavenir*, *mésarriver*, *nocier*, *perplexe*.

On s'est dégoûté de quelques-uns, peut-être parce qu'ils avaient été trop à la mode : *banquet*, *cadeau*, *gentil*, *de la belle manière*.

Il est à remarquer que beaucoup des termes condamnés appartiennent aux formules de politesse : *bien humble serviteur*, *avoir le bien de voir quelqu'un*, *rendre ses civilités*, *sauf votre respect*, *sauf correction*, *avoir bonne façon*, *de votre grâce*, *je vous rends grâces*, *révérence parler*, *je salue vos grâces*, *faire serviteur*, *je suis votre valet*. Ce sont aussi des expressions d'affection : *ma bonne*, *cajoleur*, *caresser*, *être coiffé de quelqu'un*. On peut en rapprocher des locutions usitées dans les lettres : je vous écris *ces lignes*, *la présente*[1]. C'est qu'un homme bien élevé se reconnaissait à la façon de donner son bonjour, aussi bien qu'à son adresse à donner le coup de chapeau. Entrer en disant qu'on *vient rendre ses civilités*, sortir en affirmant qu'on *a bien de la considération*, c'était se déclasser. Un bourgeois seul se déclarait le *bien humble serviteur de quelqu'un*. L'homme de qualité était le *très humble serviteur*. Un adverbe changé vous ridiculisait (de Call., *Mots à la m.*, 73-74 ; cf. *Bon et m. us.*, 17, et Schenk, 22).

Mais les plus intéressants, peut-être, de tous les mots abandonnés, sont ceux qui sont bas « parce qu'ils sont bas », sans raison appréciable pour nous : *Ne bougez*, *champion*, *cimetière*, *connaisseur*, *faire le dégoûté*, *déplaisant*, *dessert*, *faiseur*, *fat*, *se faire faute de*, *faire figure*, *fourmiller*, *le goûter*, *gratis*, *être tout joyeux*, *mal bâti*, *de manière que*, *à merveille*, *petit à petit*, *rengaîner l'épée*, *le somme*, *silencieux*, *la soupe*, *tout à fait*, *se faire tirer*, *tracasser*, *un travers*, *trébucher*, *venue*, *vitement*. L'explication des proscriptions dont ils sont l'objet, et où il paraît entrer tant de fantaisie, n'est-elle pas dans ce fait que les décisions ont été prises en général dans des cercles ? Là dominaient des personnes, qui n'écrivaient point et qui ont tranché d'après les seuls caprices de leur goût, jamais par raison, quelquefois par sentiment, toujours avec l'idée arrêtée de « se distinguer ». On ne peut s'empêcher de penser aux dames qu'une toilette habille bien, mais qui s'en dégoûtent sitôt qu'elles en aperçoivent une semblable portée par une personne qu'elles considèrent comme inférieure. *Commun* n'est-il pas synonyme de *laid* ?

1. Cf. plus loin, p. 371 et suiv.

# CHAPITRE X

## AUTRES EFFETS DE L'ESPRIT DE POLITESSE
## TITRES ET FORMULES

L'étiquette a la cour et dans le monde. — L'influence de l'étiquette sur le langage ne s'arrêtait pas aux mots. Les choisir était bien, la politesse exigeait d'autres connaissances [1]. Si de tout temps les rois imposèrent un cérémonial à leur entourage, jamais ce cérémonial ne fut plus sévère, plus minutieusement réglé qu'à la cour de Louis XIV. A partir de la date où le roi se fixe à Versailles (1682) et s'entoure de plusieurs milliers de courtisans, un rituel rigoureux est établi pour tous les actes, toutes les paroles, tous les moments de la vie de cour, qui est réduite à une « mécanique » parfaite. Les plus petits services sont réglementés par des ordonnances, comme des affaires d'État : « La viande de Sa Majesté sera portée en cet ordre. Deux des Gardes marcheront les premiers, ensuite l'Huissier de sale, le Maître d'Hôtel avec son bâton, le Gentilhomme servant Pannetier, le Contrôleur Général, le Contrôleur clerc d'office, et autres qui porteront la viande.... » (Dumont et Rousset, *Cérémonial*, I, 432).

A l'imitation de la Cour, tout le reste de la société se met à codifier les formes extérieures auxquelles doivent être soumis les rapports sociaux. Chaque corps, chaque individu prétend à des égards et à des honneurs qu'il revendique comme un droit. Toute cérémonie est l'occasion de conflits de préséance qui entraînent des rivalités,

1. On connaît le gros recueil, intitulé : *Le ceremonial françois, ou description des ceremonies, rangs et seances observées en France en divers actes et assemblées solennelles*... Recueilly par Theodore Godefroy, conseiller du Roy en ses conseils, et mis en lumiere par Denys Godefroy, advocat en Parlement et historiographe du Roy (Paris, Cramoisy, 1649, 2 vol. in-fol.). Dans la préface l'auteur justifie son dessein qui est « d'appaiser et terminer tant de debats qui surviennent chaque jour en matieres de presceances... Ce qui rompt l'amitié et concorde, et dont arrivent souvent de grands inconvéniens, c'est quand les uns sont en differend avec les autres pour des prerogatives d'honneur; outre qu'il est de la justice et importe que chacun soit maintenu au degré qui luy appartient » (Avertissement, non paginé, 3[me] page).

Une réglementation rigoureuse lui paraît donc nécessaire pour mettre fin aux querelles qui se multiplient à ce sujet.

des violences, des procès. L'autorité publique intervient pour y mettre un terme par des règlements qui fixent les droits et devoirs de chacun. L'« ordre », qui fut une grande préoccupation des contemporains de Louis XIV, s'est introduit là comme partout ailleurs. Dans les simples rapports de particulier à particulier, on surveille aussi les formes. C'est l'esprit général du temps.

La société en effet est fondée, non sur le principe de l'égalité, mais sur le principe des distinctions, dont les « traitements » accordés sont un reflet. La grande préoccupation d'un individu est de marquer la distance qui le sépare de ses inférieurs. Un homme qui sait son monde ne peut manquer aux égards dûs aux supérieurs sans blesser des orgueils et même des dignités ; il ne peut davantage exagérer le respect sans déprécier sa politesse et s'abaisser au-dessous de son rang. « Quoiqu'on doive être civil, dit La Chétardie, il ne faut pas traiter tout le monde également. Il n'y a rien de si juste que la subordination » (1re part., 135-6). C'était aussi l'avis de Mme de Sotenville : « Il faut qu'il y ait une subordination dans les choses » (Mol., VIII, 570). Boursault a mis la maxime en deux vers détestables :

Il faut selon les rangs, de la distinction,
Et l'on nomme cela subordination.

(*Mots à la mode*, sc. 10).

La politesse, ainsi comprise, comportait naturellement toute une casuistique, qui a amené à préciser le sens et la portée des titres et des formules à employer en chaque circonstance. Qu'un maréchal des logis écrivît « en craie » sur un logis « *Pour Monsieur un tel* », au lieu d'y mettre simplement « *Monsieur un tel* », la chose était si peu indifférente que seuls les princes du sang, les cardinaux, les princes « *étrangers* [1] » gardèrent le droit que leur nom fût ainsi huché sur une préposition. Et les ambassadeurs conviés à Compiègne en 1698 demandèrent en vain la même faveur [2].

La question de savoir si Messieurs du Clergé, dans les cérémonies religieuses, seraient appelés ou non *Messeigneurs* par les jurés-

1. On désigne ainsi « ceux qui sont sortis d'une famille souveraine, qui se sont établis en France, et que le Roi lui-même a reconnus pour tels, comme les princes de la Maison de Lorraine, de Monaco, de Rohan et de Bouillon, et de La Trémouille, qui sont toujours appellés Princes Etrangers, nonobstant qu'ils soient nés en France, et qu'ils y fassent leur sejour ordinaire,.... parce qu'ils ne peuvent pas succeder à la Couronne » (Dumont et Rousset, *Cérémonial*, I, 434).
2. St-Simon, V, 354 et suiv.

crieurs, les membres de l'Université *Scientifiques personnes*, et ceux des autres corps de l'État simplement *Nobles et devottes personnes* donna lieu à d'âpres débats [1]. Les titres auxquels prétendaient les ambassadeurs de France dans les cours étrangères étaient discutés comme affaires d'État [2]. Je ne puis, naturellement, donner ici un exposé complet des faits. Je me bornerai à ceux qui ont eu leur retentissement dans l'histoire du langage.

Les titres nobles. — On connaît la querelle du *Monseigneur*, dont St-Simon est tout plein. Seules, dit Richelet, les personnes les plus qualifiées y ont droit. Il se donne « à celui de qui on est vraiment sujet, ou à ceux qui sont les plus-éminens dans l'Eglise, dans la robe ou dans l'épée, comme Princes, Ducs etc. » (1680). Employé seul, il désigne le fils du Roi Louis XIV [3].

Chapelain s'excuse auprès de Colbert de lui donner ce titre dans une lettre qu'il lui écrit [4]. Le même Colbert interdit aux intendants, ses subordonnés, de l'appeler *Monseigneur* dans leurs lettres [5]. Mais lorsqu'il veut obliger des élus à reconnaître l'autorité d'un inten-

1. ***Relation de la cérémonie de translation du corps de M. de Turenne à Saint-Denis*** (Delort, ***Autour de Paris***, I, 14). Aux obsèques de la Dauphine, le roi d'armes dit : M. le Maréchal de Bellefonds, parce que, comme maréchal de France, il est officier de la couronne, mais il dit seulement : Marquis de Montchevreuil (dans St-Simon, I, 519).

2. V. De Wicquefort, *L'ambassadeur et ses fonctions*, 1690, t. I, chap. xx, p. 254 et suiv.

3. Régulièrement, « on appelle le Dauphin Monsieur le Dauphin ; le fils du roi Louis XIV porta le titre tout court de *Monseigneur*, cependant on n'a pas voulu établir par là une règle certaine, puisque les Dauphins avant lui, et même le Duc de Bourgogne, qui lui succeda, ne se sont jamais servis de ce titre » (Dumont et Rousset, ***Cérémonial***, I, 434). Cf. Richelet, *Les pl. bel. let.*, 154.

4. Let. du 20 nov. 1665 : « Monseigneur, vostre modestie me pardonnera, s'il luy plaist, si, sans l'avoir consultée, je vous rends à la fin par ce titre ce que je vous dois avec tout ce qu'il y a de gens équitables en France. Il y a trop longtemps que je me fais violence, en m'abstenant de vous le donner, et j'y suis plus obligé que personne par les grâces que j'ay reçeües de vous en si grand nombre » (*Lett. Inst. et Mém. de Colbert*, V, 606).

5. Let. à Foucault, Intendant à Montauban, 1er juin 1674 : « Dans toutes les lettres que vous m'écrirez à l'avenir, vous ne devez pas vous servir du terme de *Monseigneur* mais de celuy de *Monsieur* seulement » (*Ib.*, II, 1re part., 341).

Déjà Colbert avait fait, à la date du 18 Novembre 1672, une recommandation analogue à M. Ravot, premier président au parlement de Metz : « La place que vous occupez dans le parlement de Metz ne vous permettant pas d'user du terme de *Monseigneur* à mon égard, si vous voulez que j'aye quelque correspondance avec vous, je vous prie de me traiter dans vos lettres ainsy que font tous ceux qui sont à la teste des Compagnies supérieures » (*Ib.*, note 3).

A. M. de Baas, Gouverneur et Lieutenant général des îles d'Amérique, 17 Mai 1675 : « Je vous diray de plus que, estant lieutenant général des armées du roy et commandant en chef dans un pays, vous ne devez point me traiter de *Monseigneur*, mais seulement de *Monsieur*, ce que j'ay omis jusqu'à présent de vous faire sçavoir » (*Ib.*, III, 2e part., 591).

dant, il les contraint à l'emploi du titre [1]. Il y eut tout un débat pour savoir si les secrétaires d'Etat devaient l'employer pour les ducs, sans que ceux-ci fussent obligés de le leur rendre. Colbert se soumit à la règle [2] ; mais Louvois changea ce style : il cessa de donner du *Monseigneur* aux ducs, et l'exigea pour lui [3].

D'autres l'imitèrent, ainsi les maréchaux. Le temps était passé où le comte de Guebrian menaçait le duc de la Trémouille de brûler ses lettres, s'il lui donnait du Monseigneur [4]. Ses successeurs y prétendirent et finirent par l'obtenir, grâce à l'intervention du roi [5].

1. A. M. Tubeuf, Intendant à Tours, 23 Novembre 1674 : « A l'égard du terme de *Monseigneur* dont ils [les élus] ont toujours usé jusqu'à présent en haranguant MM. les intendans, j'auray soin de leur faire expédier une lettre de cachet pour leur ordonner de s'en servir encore à vostre égard » (*Lett. Inst. et Mém. de Colbert*, II, 1e part., 362).

2. « Pour venir au fonds de la prétention sur les secrétaires d'Etat, il n'est pas douteux qu'ils écrivoient *Monseigneur* à tous les ducs. J'ai encore... trois lettres à mon père, lors à Blaye, de M. Colbert... toutes trois, et dedans et dessus, traitent mon père de *Monseigneur* » (St-Simon, VI, 126) ; M. de Boislisle fait toutefois remarquer que Colbert ne pouvait faire autrement, tant qu'il n'était qu'intendant des finances. Donnant cette qualification en 1662 au duc d'Arpajon, il ne traite plus le duc de Saint-Aignan que de *Monsieur* en 1673, comme un surintendant l'aurait fait (*Ib.*, note 6).

« Il n'existe rien de Colbert dans le recueil de lettres au duc Claude de St-Simon..., mais seulement des lettres de le Tellier, de Louvois, de Lionne, de M. de la Vrillière, où il n'est traité que de *Monsieur*, avant comme après 1660 » (*Ib.*, 127, note 3).

Quant aux ducs et pairs, selon le formulaire conservé par Clairambault, ils écrivaient au secrétaire d'Etat en commençant la première ligne par *Monsieur*, et mettant ensuite un seul mot au bout de cette ligne ; et ils souscrivaient : « Votre bien humble et très affectionné serviteur ».

3. « M. de Louvois est celui qui changea ce style... M. de Louvois étoit craint, chacun avoit besoin de lui, les ducs n'ont jamais eu coutume de se soutenir : il écrivit *Monsieur* à un, puis à un autre, après à un troisième ; on le souffrit ; après, cela fit exemple, et le *Monseigneur* fut perdu... M. de Turenne.., mit tout son crédit à se faire conserver le *Monseigneur*... La facilité avec laquelle M. de Louvois fit ce grand pas lui ouvrit une plus vaste carrière : bientôt après, il exigea tant qu'il put d'être traité de *Monseigneur* par ceux qui lui écrivoient... bientôt après, il fit ordonner par le Roi que personne non titré ne lui écriroit plus que *Monseigneur*... La même chose qui étoit arrivée sur le *Monseigneur* aux ducs des autres secrétaires d'Etat leur réussit de même à tous quatre pour se le faire donner comme M. de Louvois ; et le rare est que ni lui ni les trois autres ne l'ont jamais prétendu ni eu de pas un homme de robe » (St-Simon, VI, 128-130).

4. Tall., *Hist.*, IV, 137.

5. « Je parlerai à M. de Pompone pour le *monseigneur*. En attendant, je crois que M. de Vivonne a son passe-port sans conséquence ; et, comme il est sûr que vous ne devez pas le fâcher, je lui écrirois un billet, et y ficherois un *monseigneur* en faveur de son nom. Pour les autres, il faut chicaner comme Beuvron et Lavardin. On croit que d'Ambres perdra cette contestation contre le maréchal d'Albret, et que la règle sera générale. C'est le Roi qui doit dans peu de jours prononcer sur cette affaire » (Sév., *Lett.*, IV, 62-3). Dans une autre lettre nous apprenons que le roi s'est prononcé : écrire *Monsieur* serait mal faire sa cour. A la suite de cette décision, le marquis d'Ambres écrit au maréchal d'Albret : « *Monseigneur*, Votre maître et le mien m'a fait commander d'user avec vous du terme de *monseigneur* : j'obéis à l'ordre que j'en viens de recevoir avec la même exactitude que j'obéirai toujours à tout ce qui viendra de sa part... » (Ead., *Ib.*, IV, 95). « Le maréchal d'Humières fit mieux avec M. de Grignan ; celui-ci l'ayant appelé *Monsieur*, le maréchal lui fit réponse en badinant qu'il avoit tort de ne

Les cardinaux eurent d'abord seuls, parmi les gens d'église, le droit au titre : aux évêques on n'accordait généralement que le *Monsieur* [1] Cependant on commence à trouver, au XVII^e siècle, quelques exemples du *Monseigneur* donné à un simple évêque par les laïques. Peu à peu on se persuade, suivant l'expression spirituelle d'un contemporain, « qu'on doit appeller *Monseigneur* tout Prestre dont on a besoin » (Montreuil, *Œuv.*, 134 *bis*, après la page 143). Dans le clergé, on leur donnait déjà très souvent ce titre [2].

On trouverait dans le théâtre contemporain de nombreuses plaisanteries sur l'abus du *Monseigneur*. Dans *le Parisien* de Champmeslé (V, 5), un recors est paré de ce titre pompeux. Regnard prétend que les Italiens s'adressaient sous cette forme au parterre :

le point appeler *Monseigneur*, et que malgré l'imprimé de M. de Montausier pour faire voir que les lieutenants généraux dans les provinces ne devoient pas écrire *monseigneur* au maréchaux de France, il étoit persuadé qu'ils le devoient, et qu'à Paris ils videroient ce différend » (Ead., *Ib.*, VII, 153 ; cf. 151, note 4, 156).

« MM. de Beuvron et de Matignon,... firent difficulté d'écrire *Monseigneur* au Maréchal de Choiseul, et reçurent ordre du Roi de le faire » (S^t-Simon, II, 134-135).

1. Lorsqu'on parlait d'un évêque, on employait couramment le *Monsieur* suivi du nom de sa résidence : M. de Meaux, M. de Cambrai. Toutefois les puristes n'approuvaient pas sans réserve cet usage : « si en écrivant je di seulement l'Evesque d'Aire, ou l'Evesque de Nantes, je pense parler plus honorablement que ceux qui disent *Monsieur* de Nantes, et *Monsieur* d'Aire. *Monsieur* est un terme qui marque quelque seigneurie temporelle, celui d'Evesque declare une superintendance spirituelle, qui est plus noble et plus excellente que l'autre... Au moins, dira quelqu'un, deviez-vous l'appeller *Monsieur l'Evesque d'Aire* ? cela se peut dire, mais il se peut aussi omettre sans faute » (*Let. de Phyll.*, 2^e part., 710-711).

2. V. le *Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France*, Paris, 1675 et suiv., in-fol., t. I, 1^re part., p. 371-434, sur les prérogatives et préséances des ecclésiastiques, et t. II, p. 235 et suiv.. Dans les actes législatifs cités ici, les évêques et archevêques sont appelés *Messire* : « *Messire Jean de Fossé*, Evesque de Castres » (Ar. du Conseil, 30 juin 1645, p. 377) etc. Toutes les lettres du roi à des évêques ou à des archevêques contenues dans le Recueil portent le titre de *Monsieur* (Monsieur l'Archevesque de Rouen, etc.). Les lettres circulaires envoyées par les assemblées générales du clergé de France aux archevêques et évêques portent également toujours *Monsieur*. Exceptionnellement la lettre des agents généraux du clergé aux évêques, du 28 nov. 1651, porte *Monseigneur* (I, 1, p. 1011). Au contraire, dans l'*Extrait du Procès-verbal de l'assemblée du clergé de France*, 18 août 1645, on lit : « *Monseigneur de Toulouse* a dit que la Declaration de l'Assemblée... » (*Recueil des actes... du clergé*, I, 1, p. 1004). Cf. *Déclaration verbale faite par les Jésuites de Rouen à l'archevêque*, s. d. (vers 1660) : « L'on vous a, *Monseigneur*, donné mauvaise impression de luy » (*Ibid.*, p. 1013) ; *Extrait du Procès verbal de l'assemblée du clergé* du 27 mai 1661 : « *Monseigneur l'Evesque de Xaintes* a dit » (*Ibid.*, p. 1016). Rich., Furet., A., A 2 donnent des exemples. *Monseigneur* devenait en effet commun.

Les épithètes à l'italienne dont le titre s'accompagnait ne passèrent point du premier coup : « Ainsi toutes les fois que j'auroi à parler d'un Evesque, vous m'obligeriez de dire *Monseigneur l'Illustrissime* et *Reverendissime Evesque* d'un tel lieu. Cela est bon à mettre à de grands Pardons, et à des Indulgences plenieres, ou au dessus des letres missives, qu'on adresse aux Evesques : Mais non pas dans une histoire ou dans un livre » (*Lett. de Phyll.*, 2^e part., 712). D'après de Callières, *Mots à la Mode*, 152 ; v. Schenk, 162), l'expression de *Votre Grandeur* était encore vivement discutée à la fin du XVII^e siecle.

« Le parterre monseigneur ! j'enrage » (*Coq.*, III, 7 ; cf. *Les Chinois*, IV, 2).

Si le titre de *Monseigneur* se généralisait parmi les vivants, il avait été abandonné, quand il s'agissait des morts. Dès l'époque de Malherbe, il avait semblé ridicule de dire *Monseigneur Saint-Ambroise*[1] ; Balzac et le P. Goulu étaient déjà d'accord là-dessus.

MONSIEUR. — Ce titre marquait un degré de respect au-dessous de *Monseigneur*, mais ne se donnait pas non plus à tout venant. « Lorsqu'on se sert de ce mot sans y rien ajouter, dit Richelet, il signifie le Frère unique du Roi ». Pour les autres personnes, on ne devait en user que si ces personnes étaient hors du commun. Mais ce titre se vulgarisa, comme les autres, et on voit Corneille, qui en avait beaucoup usé d'abord, faire des corrections dans ses pièces, pour lui substituer des appellations plus nobles.

Quand on parlait des morts, il fut prescrit de ne plus faire précéder leur nom de *Monsieur*. Si l'on avait à citer un auteur, même français, on ne le désignait que par son seul nom, sauf s'il était vivant [2].

Dans la conversation, on regardait comme irrévérencieux, en s'adressant à une personne, de faire suivre le mot *Monsieur* du nom de la personne [3]. Seuls, les supérieurs avaient le droit d'en user ainsi à l'égard de leurs inférieurs [4]. La comtesse d'Escarbagnas dit toujours : Mr Thibaudier. « En parlant à des gens qu'on méprise, observent les *Lois de la galanterie*, il ne faut jamais

1. Le Cardinal du Perron assistait un jour au sermon d'un prédicateur « qui citoit les Peres, et à tous propos disoit, *Monseigneur saint Augustin..*, *Monseigneur saint Ambroise*, *Monseigneur saint Hierôme*, etc. On void bien, dit le Cardinal, que nostre predicateur n'a pas pris beaucoup de connoissance ni de familiarité avec les Peres de l'Eglise, puis qu'il leur donne encore du *Monseigneur* » (*Lett. de Phyll.*, 2e part., 713-714).

L'emploi de *Monsieur* est du reste également condamné dans le même cas : c'est « faire trop le Catholique, et vouloir estre trop opposé aux Huguenots que d'ajouster le nom de *Monsieur* à celuy de Sainct et d'appeller *Monsieur Sainct Ambroise*... ils sont eslevez d'une distance infinie au dessus de nos qualitez et de nos titres » (Balzac, II, 256). Les burlesques s'en amusent : Car mon esprit est tout uzé, Depuis le jour *Monsieur saint Charle* (Loret, 12 nov. 1661, v. 200-201) ; Témoin *Monsieur Saint Charlemagne*, Jadis, Empéreur d'Allemagne (Id., 30 déc. 1661, v. 97-98) ; Le Peuple de *Monsieur Saint Marc* (Id., 13 janv. 1957, v. 122).

2. Cf. de l'Estang, *De la Trad.*, l. II, ch. 18, p. 153-6, et De la Touche, II, 296-297, qui cite Ménage. Grimarest se défendra plus tard d'avoir dit « Monsieur Molière ».

3. « Je vous dirai, Monsieur de Sotenville, que j'ai lieu de... — Doucement, mon gendre. Apprenez qu'il n'est pas respectueux d'appeler les gens par leur nom, et qu'à ceux qui sont au-dessus de nous il faut dire « Monsieur » tout court. — Hé bien ! Monsieur tout court... » (Mol., VI, 517-518, *G. Dandin*, a. I, sc. 4).

4. Le souverain et les Princes de sa famille peuvent seuls dénommer en écrivant la personne à qui ils écrivent : « Monsieur le Marquis de Saint Jean... Toute autre personne qui en useroit ainsi sur le papier, se tourneroit en ridicule » (Grimarest, *Comm. de Lett.*, 137).

les appeler simplement *Monsieur*, mais y ajouster tousjours leur nom » (43-44).

Toutes sortes de personnes, à la réserve des gens de très basse condition, pouvaient se servir en écrivant de la formule : *Monsieur mon père*, *Madame ma mère* [1] (De la Touche, II, 296-97). Mais en parlant, seuls les Princes disaient de la sorte, et c'était un ridicule insupportable que de les imiter (*Civ.*, 36) [2].

Les deux expressions *un Monsieur*, et *ce Monsieur*, avaient déjà un caractère peu respectueux, comme aujourd'hui ; « ce n'est point bien parler, de dire : *c'est un Monsieur*, remarque Buffier : à moins qu'on ne le dît en riant ; on ne dit point non plus *ce Monsieur*, etc. mais on dit tres-bien, *ces Messieurs* » (434) [3].

Bien entendu, le titre de *Monsieur* ne devait jamais être raccourci. S[t]-Simon raconte tout au long l'histoire de Saumery, dont l'insolence était légendaire, car il ne disait que *Mons*, quand il ne supprimait pas tout à fait le titre [4].

1. Il n'était bien entendu pas question parmi les gens de condition de *mon papa*, *ma maman*, qui « n'avaient pas de grace chez de grands enfans » (*Civ.* 36). « Il vint à Fontainebleau, du fond de la Silésie, une fille de la maison de Wurtenberg... Elle avoit perdu son père il y avoit six mois... Elle étoit dans un deuil à faire peur, et ne marchoit que dans un carrosse drapé comme en ont les veuves... on lui demanda de qui un si grand deuil : « Hélas ! dit-elle en sanglotant.., c'est de Monseigneur mon papa ». Cela parut si plaisant, que chacun lui fit la même question pour donner lieu à la réponse : et voilà comme sont les François. Ce qui leur parut si ridicule, et qui l'étoit en effet à nos oreilles, ne l'étoit en soi qu'à demi. Personne de quelque distinction, même fort éloignée de celle des maisons souveraines, d'Allemagne, en parlant de ses parents en allemand, ne dit jamais autrement que : Monsieur mon père, Madame ma mère, Mademoiselle ma sœur... et supprimer le *Monsieur* ou le *Madame* seroit une grossièreté pareille à tutoyer parmi nous » (S[t]-Simon, VI, 312-14).

Encore les dames de Sévigné raillaient-elles Madame de Lillebonne de dire à tout propos : « S. A. R. mon père » (Id., *ib.*, 314, note 2).

2. En s'annonçant soi-même, on ne devait pas non plus ajouter Monsieur à son nom : « Quand on grate à la porte chez le Roy, et chez les Princes, et que l'Huissier vous demande vostre nom, il le faut dire, et jamais ne se qualifier de *Monsieur* » (*Civ.*, 20).

3. Mais un *Monsieur* ne pouvait pas toujours être évité : « par exemple, quand on veut parler d'une personne au-dessus du peuple, et dont on ne sait ni la qualité ni le nom ; si l'on dit c'est *un Gentilhomme*, cette qualité ne lui convenant peut-être pas, peut donner du ridicule. Si l'on dit simplement c'est *un homme*, le terme semble peu poli à l'égard d'une personne qui est quelque chose dans le monde ; sur tout si celui qui en parle est d'une moindre condition que la personne dont il parle ; c'est ce qui a fait douter si dans les conditions mediocres le terme, *un Monsieur*, n'est point quelquefois excusable » (Buffier, 434-5).

Cf. : « Je crois qu'un égal ne peut bienséamment se servir du terme d'*homme*, de *femme*, de *fille*, de *garçon*, en parlant d'une troisiéme personne. Encore moins un inférieur peut-il l'employer, à moins que ce mot ne soit accompagné d'un autre terme de louange, comme : *c'est un homme de bonnes mœurs*. Car ce seroit en quelque façon insulter ce troisiéme, que de dire : *c'est un homme que je connois*, ou autre expression semblable. On substitue à la place de ces termes bas, et insultans, *un Monsieur*, *une Personne*, *un Cavalier*, *un Gentilhomme*. *une Dame*, *une Demoiselle* » (Grimarest, *Comm. de Lett.*, 179-180).

4. « Il (Saumery) parloit des personnages les plus distingués, dont à peine il avoit vu les antichambres, comme de ses égaux et de ses amis particuliers. Il racontoit des

MADAME. — Ce titre avait été longtemps encore moins vulgaire que celui de *Monsieur*. En principe, à la Cour, il était « réservé aux filles de France, aux filles duchesses femelles, et, depuis l'invention de Louis XIII... pour M^lle d'Hautefort, aux filles dames d'atour [1] ». Toutefois « M^lle de Séry... trouva indécent d'être publiquement mère et de s'appeler *Mademoiselle*. Nul exemple pour lui donner le nom de *Madame* : Il (le duc d'Orléans) força la complaisance du Roi, quoiqu'avec beaucoup de peine, d'accorder des lettres patentes portant permission à M^lle de Séry de porter le nom de *Madame* et de comtesse d'Argenton » (S^t-Simon, XIII, 457) [2].

Les plaisants riaient, naturellement, des ambitions des nouvelles Madames [3], qui se multipliaient, mais cela ne changea rien à la mode. On s'arrogea sans façon le précieux titre. Il avait, comme dit un écrivain du XVII^e siècle, l'emphase plus belle [4] que *Mademoiselle*, appellation ordinaire des femmes mariées de la bourgeoisie ou de la petite noblesse. Cathos et Madelon, ne manquent pas de s'en

traits qu'il avoit ouï dire, et n'avoit pas honte de dire devant des gens qui avoient au moins le sens commun : « Le pauvre Mons. Turenne me disoit », qui, à son âge et à son petit emploi, n'a peut-être jamais su qu'il fût au monde ; et, le *Monsieur* tout du long, il n'en honoroit personne. C'étoit « *Mon. de Beauvillier* »... et ainsi de ceux dont il ne disoit pas le nom tout court, et il le disoit de presque tout le monde, jusqu'aux princes du sang. Je lui ai ouï dire bien des fois : « La princesse de Conti », en parlant de la fille du Roi... Pour des premiers seigneurs de la cour, il étoit rare quand il leur donnoit le *Mon.* ou le *Mons.* C'étoit : « Le maréchal d'Humières », et ainsi des autres ; et des gens de la première qualité, très ordinairement par leur nom, sans qualité devant » (S^t-Simon, VI, 365-6).

M. de Boislisle note à ce propos : « Cette abréviation de Monsieur ne s'employait que familièrement et de supérieur à inférieur; il était également impoli d'écrire *Mr.* sur l'adresse d'une lettre (Tallemant, VII, 453 et 468). Mais les lettres du Roi, même à un grand personnage, commençaient par : « Mons^r *un tel* ». Petit à petit, l'abrévation de la lettre ^r disparut, et il resta : « Mons » (VI, 365, note 5).

1. « C'est la même (M^lle d'Hautefort) que le Roi fit dame d'atour de la Reine, et que, sous ce prétexte, il fit appeler M^me d'Hautefort... et c'est depuis elle que les dames d'atour filles ont été appelées *Madame* » (S^t-Simon, I, 164-165) ; « Cette fille (du marquis de Rouillac, faux duc d'Épernon)... se fit beaucoup d'amis... et entre autres, Mademoiselle, fille de Gaston, qui obtint du Roi de fermer les yeux à ce qu'elle se fît appeler *Madame*, comme duchesse d'Épernon » (Id., II, 98).

2. Cf. le *Cérémonial de la Cour* : « Les filles du Roi s'apellent *Madame de N.* pour les distinguer des filles des autres princes, qu'on ne qualifie que de *Mademoiselle* ; les filles de *Monsieur* s'appellent *Mademoiselle de N.*, ou s'il n'y a qu'une fille unique, *Mademoiselle* tout court » (Dumont et Rousset, I, 434).

3. Cf. « Monsieur, j'ay ouy dire que madame ou mademoiselle vostre femme (car il y en a de toutes sortes de conditions) se gouverne mal » (Tabarin, II, 306) ; « J'ay oublié à mettre des *Madame* dans ma Lettre ; et à present que vous estes Lieutenante de Roy de Fougeres, c'est une grande faute. Tenez donc, en voilà trois, distribuez-les aux endroits qui vous sembleront en avoir plus de besoin. *Madame, Madame, Madame* » (Montreuil, *Œuv.*, 6) ; On sait que Racine, dans les suscriptions de ses lettres, appelait sa sœur *Madame*, avant son mariage avec Ant. Rivière, et *Mademoiselle* après.

4. *Alizon*, a. II, sc. 2; *A. Th. fr.*, VIII, 429.

parer, et peu à peu les comédiennes elles-mêmes l'empruntèrent à leurs personnages [1].

M^me de Sotenville voulait qu'on le lui donnât, même en famille [2]. C'était un usage assez répandu que de donner un titre à sa mère. « N'y avait-il pas à Paris, parmy la Bourgeoisie, de grandes filles prêtes à marier qui parlant de leurs Meres, les appelaient toûjours *ma Bonne*, et beaucoup de femmes de la Ville et même de la Cour se servaient entr'elles de cette mauvaise façon de parler qui ne convient qu'à ce qu'on appelle des Commeres de quartier » ? De Callières signale avec dédain cette inconvenance (*Mots à la m.*, 60 ; v. Schenk, 114).

« Je vous ameneray, dit M. Gobineau, *M^me Gobineau* » (Id., *ib.*, 73, cf. 82). « Ce mari ne savait pas sa civilité. Pour parler sainement, un mari ne devait dire que « *ma femme* », en parlant d'elle » (de Call., *Mots à la m.*, 56). Encore cela dépendait-il des rangs, le gendre des Sotenville l'apprenait, avec beaucoup d'autres choses, à ses dépens [3]. Un homme de qualité, lui, devait dire *Madame Dandin* [4]. Mais il fallait encore distinguer. Personne ne se fût permis de demander à M. de Lamoignon, comment allait M^me de Lamoignon. Ici, nous étions à un degré supérieur encore, le titre devait se substituer au nom : Comment va *Madame la Présidente* [5]. « On

1. Grimarest s'indigne que « des Comédiennes se soient éfrontément arrogé cette qualité », et il conseille même de ne pas la leur accorder, si on était obligé de leur écrire (*Comm. de Lett.*, 158).

2. « Mon Dieu ! notre gendre, s'écrie M^me de Sotenville, que vous avez peu de civilité de ne pas saluer les gens quand vous les approchez ! — Ma foi ! ma belle-mère, c'est que j'ai d'autres choses en tête, et... — Encore ! Est-il possible, notre gendre, que vous sachiez si peu votre monde, et qu'il n'y ait pas moyen de vous instruire de la manière qu'il faut vivre parmi les personnes de qualité ? — Comment ? — Ne vous déferez-vous jamais avec moi de la familiarité de ce nom de « ma belle-mère », et ne sauriez-vous vous accoutumer à me dire « Madame » ? — Parbleu ! si vous m'appelez votre gendre, il me semble que je puis vous appeler ma belle-mère. — Il y a fort à dire, et les choses ne sont pas égales. Apprenez, s'il vous plaît, que ce n'est pas à vous à vous servir de ce mot-là avec une personne de ma condition ; que tout notre gendre que vous soyez, il y a grande différence de vous à nous, et que vous devez vous connoître » (Mol., VI, 516-517, *G. Dand.*, a. I, sc. 4).

3. « J'ai à vous dire que ma femme me donne... — Tout beau ! apprenez aussi que vous ne devez pas dire « ma femme », quand vous parlez de notre fille. — J'enrage. Comment ? ma femme n'est pas ma femme ? — Oui, notre gendre, elle est votre femme ; mais il ne vous est pas permis de l'appeler ainsi, et c'est tout ce que vous pourriez faire, si vous aviez épousé une de vos pareilles » (Mol., IV, 518, *G. Dand.*, a. I, sc. 4).

4. « Il n'y a que les gens de qualité qui puissent dire en parlant de leurs femmes, *Madame une telle : Madame Guillemot*, *Madame de Sottenville*, etc. sont fort ridicules en la bouche de *M^rs Guillemot* et *Sottenville* leurs maris. Quel deshonneur y a-t-il à dire *ma femme* ?... Pour ce qui est des femmes qui ne sont pas de trop basse naissance, on leur pardonne d'apeler leurs maris, *Monsieur un tel*, quoi que la plûpart fissent pourtant beaucoup mieux de dire simplement *mon mari* » (De la Touche, II, 297).

5. *Civil.*, 35 ; cf. Grimarest, *Comm. de Lett.*, 136.

donne aux Dames, dit Richelet, le nom de la qualité, ou de la Charge de leurs maris ; et à moins que ce nom n'ait quelque chose de rude, c'est manquer au respect, et contre la Langue, que de ne point faire partager à une Dame le titre de son époux. Ex. L'*Impératrice* Faustine étoit un peu trop *galante*, pour être l'épouse d'un empereur Filosofe tel que l'étoit Antonin (M. d'Acier, *Vie d'Antonin*). Caterine de Medicis, Epouse du Roy Henry II, étoit une *grande Reine* (Mezerai, *Hist. de Fr.*)... Ces mots d'*Imperatrice*, de *Reine*, d'*Archiduchesse*, se disent quand on s'entretient de ces Princesses ; et cela sans qu'ils soient accompagnez de celui de *Dame*. Mais les autres noms qu'on donne aux femmes distinguées, et qu'on prend de la Qualité, ou de la Charge de leur Epoux, ne sont jamais usitez qu'ils ne soient immediatement precedez du mot de *Dame*... *Madame la Daufine*, *Madame la Duchesse*, *Madame la Gouvernante*, *Madame la Chanceliere*, *Madame l'Avocate generale*, etc.

« Les Tîtres des Charges illustres des maris qui ne se communiquent point à leurs Epouses, ce sont... *Maître des Requêtes*, *Secretaire d'Etat* et *Conseiller*... ce n'est point parler conformément à l'usage que de dire : *Madame la Conseillere*, etc... ou du moins ce n'est que dans les discours familiers, et entre amis.

« Quand on parle... sérieusement, les femmes ne portent point de nom formé de la profession de leurs maris, lorsque cette profession n'est ni fort basse, ni fort distinguée. On n'appelle pas la femme d'un simple Avocat, Procureur... Elû, *Mademoiselle l'Avocate*, *Mademoiselle la Procureuse*, ni *Mademoiselle l'Elûë* », sauf en riant. « Moliere semble être là dessus de mon sentiment » (*Tartufe*, II, 3) :

> Vous irez visiter pour vôtre bien venuë
> Madame la Baillive, et Madame l'Elûë.

« Du métier des Artisans, on forme des noms qu'on donne à leurs femmes » (Richel., *Connoiss. des genres*, 6-7).

Les titres bourgeois. — Les titres que portaient anciennement les bourgeois se trouvaient peu à peu déconsidérés, et on les abandonnait. Celui de *Maître* n'était plus guère usité dès lors qu'au Palais, et suivi du nom de famille, non plus du nom de baptême : *Me Furetière*.

Il fut un temps où *Noble homme* s'appliquait uniquement aux

nobles authentiques [1]; désormais, devenu vulgaire, il était regardé comme « marchand ». En effet, lors de la recherche des faux nobles, entreprise en 1661, on avait discuté au Conseil la question de savoir si l'on poursuivrait comme usurpateurs ceux qui s'étaient qualifiés *Noble homme* dans des actes publics : la solution fut négative. De même *Honorable homme*, *Sire*, *Sieur*, n'ont plus de valeur, les gens qui les eussent portés autrefois cherchent à leur substituer l'appellation plus honorable de *Monsieur* [2]. « Je suis autant Monsieur que luy [3] » devient un cri général.

Les noms sans titre. — Enoncer le nom d'une personne vivante sans le faire précéder d'un titre, a toujours été une grande impolitesse. On ne se la permettait qu'à l'égard des gens du commun, des domestiques, ou des familiers. Mais faire précéder le nom d'un article, avec ou sans adjectif, était pis encore. Dans la société, c'était « affectation de gentilshommes jeunes, qui ne craignaient pas de se signaler en empruntant au peuple quelques unes de ses habitudes : *la celle-cy*, *la celle-là*, *la bonne une telle*, en parlant de duchesses, *le bon L.* en parlant d'un prélat », de Callières tranche le mot et traite ces manières d'insolentes (*Mots à la mode*, 53-54 ; v. Schenk, 110) [4].

1. Cf. : « Avant 1600, le terme de *Noble homme* et d'écuyer estoient sinonymes, principalement dans les campagnes et lieux taillables ; souvent mesme les familles les plus qualifiées employoient plus volontiers le terme de *noble homme* ; mais depuis 1600, la qualité de *noble homme* prise dans une ville franche où l'exemption des impositions la fait tolerer dans ceux qui vivent honorablement sans cependant estre gentilshommes, ou quand elle est prise avec le titre de médecin, avocat, officier de quelque jurisdiction, elle n'est point censée faire preuve de noblesse ; au contraire, elle en est plus suspecte, les charges ou le domicille paroissant alors favoriser l'usurpation et y avoir donné lieu » (*Mém. sur la rech. de la nobl. dans la génér. de Rouen en 1696*, publ. par de Caumont dans le *Cabin. histor.*, t. VI, 1860, p. 218).

2. « Autrefois, quoy qu'ils fussent à la Cour des grands Roys, et dans des villes superbes, ils (les Ecrivains) ne se soucioient pas que l'on leur donnast ce tiltre de monsieur, et l'on ne voyoit que leurs noms propres au front de leurs livres... Quelques autres plus recents ont mis *Les œuvres du Sieur*, ce qui semble assez modeste : mais pour mettre *les œuvres de monsieur*, ainsi que l'on commence de faire, c'est ce que l'on ne devroit pas entreprendre à moins que d'estre Mareschal de France » (Sorel, *Berg. extr.*, III, *Rem.*, 27-8. Cf. S[t]-Amant, cité par Livet, dans son édition du *Tartufe*, p. 160).

On se plaignait déjà au XVI[e] siècle de toutes ces prétentions au *Monsieur* : « Ce marchant... souffroit estre appellé *Monsieur*, au lieu de ce beau et ancien titre de *sire* Pierre, *sire* Fiacre. — De nostre ville, dit Lupolde, se sont depuis trente cinq ans retirez et perdus ces beaux et honnestes mots *Maistre*, pour le regard des gens de Justice, et de *Sire*, en l'endroit des marchans... Ce mot de *Monsieur* appartient privativement à la seule noblesse ou juges royaux » (N. du Fail, *Cont. d'Eutr.*, éd Jouaust, II, 158-9).

3. Colletet, *Juven. burl.*, 35.

4. Cf. la règle de Buffier : « On met l'article défini devant les noms de femmes pour les distinguer des noms d'hommes : *la Tibaut*, *la le Maire* ; mais on ne parle ainsi que des femmes pour qui on n'a pas une grande considération » (437, pagination exacte : 433). Bussy écrivait sans façon : « *La Coligny fait la même chose* » (*Corr.*, IV, 160). Cf. tome III, 426.

Géralde dans *Le Misanthrope* en use ainsi, et Célimène ne manque pas de l'en relever vertement :

> Il tutoye en parlant ceux du plus haut étage
> Et le nom de Monsieur est chez lui hors d'usage.
>
> (Mol., V, 482, *Mis.*, v. 601-2).

Formules et circonlocutions. — Je passerai rapidement sur des règles qui n'ont rien de bien nouveau : ne pas contredire par un *non* [1] ; ne pas interroger directement [2] ; si l'on a à commander, avoir l'air de demander [3] ; ne jamais paraître mettre en doute la parole d'autrui par une phrase mal tournée [4].

Mais l'usage avait des exigences autrement raffinées : Fait-on quelque action avec un supérieur, en la rapportant, il convient de s'oublier et de la lui attribuer à lui seul, qu'on lui parle [5] ou bien qu'on s'adresse à des tiers [6].

En outre, dans les phrases ordinaires doivent entrer des formules qui en ôtent la rudesse. Quand un inférieur raconte une action d'un grand à son égard, il ne faut pas qu'il dise crûment : *Monsieur N. me dit cela*, *m'envoya à la Cour*, etc., mais par circonlocution : *Monsieur N. me fit l'honneur de me dire cela*, *de m'envoyer à la Cour*, etc. (*Civ.*, 32). *Je vous dirai* est sec ; *je prends la liberté de vous dire*... est comme il faut. D'où la plaisanterie des personnages de Molière : Je vous demande pardon des coups de bâton que *j'ay pris la liberté*

1. « Lorsqu'on doit répondre *non* pour contredire quelque personne de qualité, il ne le faut jamais faire crûment, mais par circonlocution, en disant, par exemple, *Vous me pardonnerez*, *Monsieur*, *etc.*, *je vous demande pardon*, *Madame*, *si j'ose dire*... » (*Civ.*, 28).

2. « *Irez-vous à la guerre*, *Monsieur*, cela est choquant, parce qu'il est trop familier : au lieu que cette façon de parler, *sans doute*, *Monsieur*, *que vous ferez aussi la campagne*, n'a rien d'offençant que la curiosité, que l'on excuse, quand elle est respectueuse » (*Civ.*, 65-6). Cf. : « L'interrogation suppose de la familiarité. Ainsi il est tres-impoli d'interroger un Supérieur sur le papier, à moins que cette figure ne soit accompagnée d'un correctif tres-respectueux, contenu dans les termes qui forment l'interrogation, ou dans une autre pensée qui la corrige. Il en est de même du commandement ; il n'est pas permis de parler à l'imperatif à une personne à qui l'on doit du respect, sans user de la même précaution » (Grimarest, *Comm. de Lett.*, 134-135).

3. « Au lieu de dire, *allez*, *venez*, *faites cecy*, il faut : *vous feriez bien d'aller*, *trouveriez vous pas à propos de venir ?* » (*Civ.*, 33).

4. « C'est une incivilité, quand une personne a parlé, de dire, par exemple, *si ce que vous dites est vray*, *nous sommes mal*... Il faut dire, *selon ce que vous dites*, *nous sommes mal* » (*Civ.*, 40-41).

5. « Si quelque homme de tres-haute qualité, joüe à quelque jeu, deux contre deux, et qu'il gagne la partie, son associé se doit bien garder de dire : *Nous avons gagné* ; mais *vous avez gagné*, *Monsieur* » (*Civ.*, 31-32).

6. « Il faut éviter en faisant une histoire... si la chose s'est passée en la compagnie d'un grand Seigneur, de parler en pluriel ; comme *nous allasmes là*... il ne faut parler que du grand Seigneur, sans parler de soy, et dire, *Monsieur N. y alla* » (*Civ.*, 31).

de vous donner (Cf. de Call., *Bon et mauv. us.*, 112). *Rendre service* est insuffisant, *rendre ses tres-humbles*, ou *petits services* est mieux (Grimarest, *Comm. de Lett.*, 182).

On s'étonne parfois des formules filandreuses par lesquelles les gens du XVII[e] siècle se remercient ou se complimentent. Sait-on quelles étaient sur ce chapitre les exigences de la politesse ? En voici un exemple : « *Monsieur, je viens vous remercier de l'amitié que vous m'avez témoignée en recommandant mon procez, et vous assurer que si je puis vous donner aussi des marques de la mienne en quelque occasion, vous reconnoistrez que je n'ay pas esté indigne de vostre protection*, etc. » (*Civ.*, 89). Ce compliment est « incivil », dit la *Civilité*, « parce que premierement ces expressions qui sont le langage du cœur, et qui touchent par consequent plus vivement, donnent lieu de croire que la personne qui parle, a de la presomption et trop bonne opinion d'elle-même : Et en second lieu, parce que les termes estant trop familiers, ils blessent le respect. C'est pourquoy, pour le rendre civil, il faut que la pensée et les termes soient plus humbles, et dire par exemple : *Monsieur, vous m'avez témoigné tant de bontez, pendant mon procez, que j'ose esperer que vous ne trouverez pas mauvais que je sois venu, pour avoir l'honneur de vous en rendre tres-humbles graces, et vous assurer de ma reconnoissance et du zele que j'ay de meriter l'honneur de vostre protection par mon respect et mon tres-humble service, en toutes les occasions qu'il vous plaira m'honorer de vos commandemens* » (*Ib.*, 90). « Ce compliment à une Dame, *Madame, je prends trop de part à vostre douleur, pour ne pas venir méler mes larmes avec les vostres dans cette funeste occasion*, etc... pourroit se souffrir d'égal à égal, mais d'inferieur à superieur, il faut marquer plus de soûmission et dire à peu prés : *Madame, l'honneur que vous m'avez toûjours fait de me regarder comme un des serviteurs particuliers de vostre maison, me donne la liberté de venir vous témoigner avec le respect que je dois, la part que je prends à vostre douleur dans cette triste rencontre*, etc., » (*Ib.*, 91).

La correspondance. — Dans les lettres, les titres et formules à employer sont réglementés d'une façon plus rigoureuse encore que dans la conversation. La disposition de l'adresse, à elle seule, exprime déjà des nuances nombreuses de respect [1].

1. « On ne met que *Au Roi*, sur les Lettres que l'on écrit au Roi son Maître ». Pour les autre son désigne le Prince : *A Sa Majesté, le Roi de Suéde*, tout au bas de l'envelope, « afin de marquer par le blanc qui est au-dessus le respect que l'on a pour la personne du Prince ». Pour Monseigneur, pour Monseigneur le Duc de Bourgogne, pour Monsieur,

On se souvient que Vaugelas avait défendu de dire : J'ai reçu *la vôtre* je vous écris *celle-cy*. La règle, reprise par Marg. Buffet (88), Ménage, (*O.*,I, 506) et de Callières, (*Bon et m. us.*, 234-5), sera justifiée en raison par Grimarest, qui en fait un précepte de politesse [1].

Dans les bureaux des ministères, dans les chancelleries, existaient des formulaires, dont les termes avaient été minutieusement discutés, pour tous les cas qui pouvaient se présenter. Le roi avait le sien, même pour ses relations avec ses plus proches parents; la reine [2], les princes du sang, les ministres, avaient aussi chacun le leur [3]. Pour les rapports avec les souverains étrangers, le protocole était fixé à la suite de négociations diplomatiques très laborieuses. Louis XIV observait des nuances infinies pour marquer le cas qu'il faisait de tel ou tel autre roi ou prince [4].

on met simplement en une ligne au bas de l'enveloppe : *A Monseigneur : A Monseigneur le Duc de Bourgogne.* Pour les Petits-Fils de France, on écrit au haut de l'enveloppe *A. S. A. R.*, et un peu au-dessous, en commençant à un tiers de l'enveloppe : *Monseigneur*, et enfin tout au bas : *Monseigneur le Duc de N.*

La première mention varie : « Aux Princes du Sang, on écrit : *A.S.A.S.*, Aux Princes étrangers : *A. S. A.*; Aux grands Seigneurs à qui l'on donne de l'*Excellence : A .S. Ex*[ce]; Aux Cardinaux Princes : *A. S. A. E*[me]; Aux simples Cardinaux : *A. S. Em*[ce]. Mais il ne faut pas indiquer le lieu de leur séjour ; personne ne doit l'ignorer. « ce seroit diminuer l'attention que l'on doit à leur personne, que de marquer le lieu de leur séjour, comme celui d'un particulier : ce seroit impolitesse d'en user autrement » (Grimarest, *Comm. de Lett.*, 150-154). Pour les personnes de moindre qualité, on met seulement au haut *Monseigneur* ou *Monsieur*, selon le rang de celui qui écrit, et le plus bas possible, on redouble le *Monseigneur* ou le *Monsieur*, suivi des qualitez et du lieu de séjour, mais sans désigner la demeure particuliere (Id., *ib.*, 155). Colbert écrit à Michel Colbert, le 29 janvier 1674 : « Il est nécessaire que vous réformiez la manière dont vos lettres sont écrites, et que vous vous serviez de celle qui est pratiquée par mes lettres et par toutes les personnes qui sont dans les charges et dans les emplois, n'estant pas de l'usage d'écrire de travers sur le dos de la feuille, à moins qu'il n'y ayt une nécessité indispensable ».

1. « Il n'est permis qu'aux Marchands et aux Banquiers de mettre : *J'ai reçu la vôtre*, pour, *j'ai reçu votre Lettre* ; parce qu'il ne doit point y avoir de relation de la construction d'une Lettre à celle d'une autre Lettre, ce que cette maniere de parler suppose » (Grimarest, *Comm. de Lett.*, 179). En attendant, on s'amuse à l'insérer par plaisanterie dans des échantillons de style « mercantin » : « *Pour réponse à la chère vôtre du 13 du courant, je vous dirai, Monsieur que les trois pistoles que vous m'avez envoyées, valant la somme de trente livres, m'ont été comptées, nombrées et délivrées par M. Boudet, marchand de cette ville, dont et du tout je vous remercie.* Autre chose n'ai à vous dire en style Mercantin et je prends un style plus convenable » (Bross. à Boil., *Corr.*, 86).

2. « Lorsque le roi Louis XIII fut marié, la Reine mère et la jeune reine régnante eurent quelque different au sujet du ceremonial.... Le Roi signe en écrivant à sa mere : *Votre très-humble et très-obeissant fils*, et la Reine-mère prétendoit la même souscription de la Reine régnante, mais celle-ci ne voulut absolument se signer que : *Votre très affectionnée fille*, puisque la Reine-mere en lui écrivant ne signoit pas autrement que *Votre très-affectionnée mere* » (Dumont et Rousset, I, 435).

3. Voir le formulaire des lettres du Roi, dans Dumont et Rousset, I, 464-469, ceux du Dauphin, de Monsieur, des Princes du sang, *ibid*,, 469-474, le formulaire des bureaux de Colbert, Bibl. Nat., mss. Clairambault, 658, celui du grand maître des Cérémonies, Arch. Nat., O[1], 1092 à 1044. Cf. Du Sault, *Nouveau stile des lettres des chancelleries de France...* Paris, 1666, in-4.

4. Voir Dumont et Rousset, I, 466-469. En 1661, on discute au Conseil si l'on donnera

Dans la correspondance privée, si les règles n'étaient pas aussi nettes, les formules n'avaient pas moins d'importance. La place du mot *Monseigneur* ou *Monsieur* en tête de la lettre doit être bien calculée [1]. Le même mot doit être répété au début, mais il faut prendre bien garde, « que le premier mot du corps de la lettre ne puisse pas faire de liaison et avoir aucune construction avec celuy de *Monsieur* ou de *Monseigneur*, qui est à la teste, comme par exemple, si aprés *Monsieur*, on venoit à commencer la lettre par ces mots, *vostre laquais m'est venu* » (*Civ.*, 162-163). L'équivoque serait en effet désastreuse [2].

Dans le corps de la lettre, il ne faut point omettre les titres d'*Altesse*, d'*Excellence*, auxquels les gens ont droit, mais s'en servir le plus possible, à condition toutefois de pouvoir les employer naturellement et dire : comme *votre Excellence* sait, etc. (*Civ.*, 164). Encore y a-t-il un art véritable à placer ces vocatifs [3]. « On ne doit jamais répéter *Monseigneur*, *Monsieur*, etc, dans la même période, quelque longue qu'elle soit. Il faut tâcher de placer ces mots après le pronom *vous*, lors qu'il finit le membre de la période médiatement ou immédiatement, comme, *il n'apartient qu'à vous; Monseigneur*, etc. *Pour vous dire*, *Madame*, etc. Les termes d'honneur sont aussi fort bien placés après les termes de liaison qui commencent les périodes, comme ; *Au reste*, *Monseigneur. Après tout*, *Madame*, etc. » (De la Touche, *Art de b. parl.*, II, 296).

Les formules de souscription surtout devaient être choisies avec un soin minutieux [4]. Brieux avait consulté à ce sujet Chapelain, qui

au roi de Pologne, le titre de *Majesté*; ou simplement celui de *Sérénité* (*Mémoriaux du Conseil de 1661*, publ. par J. de Boislisle, II, 224, 227-228). En 1669, le roi de Danemark demande à Louis XIV le *Majesté* et ne l'obtient pas (*Journal de Dangeau*, 29 sept. 1699).

1. « Tantôt on place le *Monsieur*, au haut de la page, et l'on commence la Lettre immédiatement au-dessous ; tantôt on la commence par *Monsieur* et on met un, deux trois ou quatre mots dans la même ligne, selon l'honneur que l'on veut faire à cet inférieur. Un mot à la ligne fait plus d'honneur que deux, deux que trois, etc. » (Grimarest, *Comm. de Let.*, 119-120).

2. « C'est le desagrément de céder qui a fait inventer de supprimer les intervales entre personnes qui ont cru être d'une égale condition, ou à peu près : cela se fait en mettant le, *Monsieur*, ou le, *Monseigneur*, dans la premiere ligne de la Lettre ; et c'est une marque de respect, et d'estime, de le placer le plus près qu'il est possible du premier mot, sans gâter la construction ; et ce seroit une impolitesse qu'il fût à la fin de la premiere ligne, ou dans la seconde : cela n'est permis qu'aux Supérieurs » (Grimarest, *Comm. de Lett.*, 115-116).

3. « Il seroit fort impoli de n'employer ces termes (*Monseigneur* ou *Monsieur*) qu'au commencement, et à la fin d'une Lettre ». On doit les répandre dans le corps d'une Lettre, mais avec prudence, pour éviter les équivoques, la cacophonie, ou les vices de construction (Grimarest, *Comm. de Lett.*, 137-138).

4. Voir P. Dablin, *Les souscriptions de lettres dans la correspondance depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours*. Vendôme, 1903, in-8.

lui répond : « Les questions que vous me faites sur le sujet des souscriptions ne sont point encore decidées dans notre Monde et sont asses arbitraires pour empescher de prononcer dessus. Il me semble pourtant que votre gradation est la bonne et qu'on ne se peut gueres abuser en la suyvant. J'en exclurois pourtant, *votre tres humble* absolute, qui ne s'escrit point bien et qui n'a d'usage que dans le langage familier et seulement en parlant. On dit encore *Votre obeissant*, *votre obligé*, *votre affectionné serv*r sans le *tres*, lorsque l'on escrit a ses inferieurs selon le degré [s] d'inferiorité, et les Princes a ceux qui sont bien au dessous d'eux *Votre affectionné a vous faire service.* Bien souvent mesme, pour eviter les plaintes ils n'escrivent qu'en forme de billets, et sans *Mr.*, au commencement ni *votre* a la fin, et a la suscription ils mettent *Mr. Tel* sans redoubler Le *Mr.* Le tout par grandeur et pour maintenir leur dignité en imitant le stile des Testes Couronnées ce qui ne sert pas a leur acquerir ou conserver des serviteurs. Je croirois comme vous que *votre tres humble* est plus soumis que *Votre tres obeissant.* Je ne scay point comment Mr. et Mr. le Prince en usent avec les Dames. Vous m'avés fait faveur de me lever ce lievre là. Il est bon de s'en eclaircir. Je le feray pour vous et pour moy. Je pense toutesfois qu'ils n'y font pas plus de façon que les autres Princes et qu'ils demeurent en cela dans le droit commun » (*Lett.*, *12 juin 1661*, f° 189-190).

La Chétardie traite longuement de ce sujet [1] et Grimarest après lui. Suivant ce dernier, les formules de lettres aux inférieurs... sont doubles ou simples [2]. Avec les supérieurs on a moins de choix.

1. « Il faut entendre la force des qualitez qu'on donne dans les souscriptions. Entre ces qualitez là, il y en a de simples, et de redoublées, qui vont du plus au moins, selon le rang que je leur vais donner dans cet Ecrit. Les simples sont, *Vôtre tres-humble*, *Vostre tres-obeïssant*, *Vostre tres-obligé*, *Vostre tres-aquis*, *Vostre tres-affectionné*, *Vostre plus affectionné à vous servir*, *Vostre plus affectionné à vous faire service.*

Les redoublées sont : *Vostre tres-humble et tres-obeïssant*, *Vostre tres-humble et tres-obligé*, *Vostre tres-humble et tres-aquis*, *Vôtre tres-humble et tres-affectionné ;* car dés qu'on donne du *Tres*, on ne dit plus *à vous servir* ny *à vous faire service.* Aussi ne traite-t-on de la sorte que des Personnes fort inférieures.

Il y a encore une autre remarque qui regarde le *Tres*, qu'il est necessaire de faire ; c'est, que quoy que le terme d'*Obeïssant*, soit au dessus de celuy d'*Affectionné*, la qualité de *tres-humble*, jointe à celle de *tres-affectionné*, est plus soûmise que celle de *tres-humble* et *obeïssant*, à cause des deux *Tres* qui se trouvent dans la premiere » (***Instr. pour un jeune seigneur***, 1re part., 138-141).

2. Celles-là sont suivant leur rang : « *Vôtre tres-humble et obéïssant : Vôtre tres-humble, et tres-affectionné : Vôtre tres-humble, et affectionné.* Les souscriptions simples, qui font moins d'honneur que les précedentes, sont : *Vôtre tres-humble : Vôtre tres-obéïssant : Vôtre tres-affectionné : Vôtre bien humble : Vôtre obéissant : Vôtre affectionné : Vôtre affectionné à vous servir : Vôtre bon ami.* Cette derniere souscription s'emploie pour les personnes de la moindre condition; et les autres en remontant » (Grimarest, *Comm. de Lett.*, 120-121).

« Pour tous les Princes et les grands Seigneurs on met : *Je vous supplie tres-humblement*, SIRE, *d'en être persuadé, et du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être*,

SIRE

DE VÔTRE MAJESTÉ ;

*Le tres-humble, tres-obéïssant, et tres-fidéle sujet et serviteur.*

Si l'on n'est pas sujet du Souverain à qui l'on écrit, on met simplement à la souscription : *Le tres-humble, et tres-obéïssant serviteur* » (Grimarest, *Comm. de Lett.*, 110-111) [1].

Rien ne donne une idée plus exacte de l'art avec lequel on cherchait à éviter les moindres susceptibilités, que le débat au sujet de la formule *affectionné*, ou *très-affectionné serviteur*. Bouhours avait conté l'anecdote d' « un grand Ministre d'Espagne » déchirant une lettre du Ministre de France, qui ne lui donnait que du *très affectionné* : c'était le traiter en inférieur (*Rem.*, 32). Alemand en fit une question, la dix-huitième de ses *Observations* (*Guer. civ.*, p. 67 et suiv.). Il rappelle tous les scrupules qu'avait eus l'Académie, au dire de Pellisson, alors qu'elle voulait écrire à Bois-Robert, qui était un de ses membres et que le Corps entier ne pouvait point traiter d'égal. *Très obéissant serviteur* se trouvait par là écarté, *très affectionné* d'autre part était trop peu civil, on s'arrêta à *passionné*. Alemand montre par l'exemple de Voiture et de d'Urfé, combien il y a peu de temps que l'expression est considérée comme trop familière, mais il convient que Furetière, pour s'en être servi après d'Urfé et Voiture, a été repris par l'Académie. Il lui semble, comme à Th. Corneille, que la formule pourrait passer, si *très affectionné* se trouvait après *très humble* (67-72). Andry de Boisregard ne manque point de disserter à son tour et de rechercher si l'affection comprend toujours l'obéissance, et comme il constate que non, il est fermement contre *affectionné* (*Refl.*, 34-39). S[t]-Réal ne reproche à son adversaire qu'une chose, c'est de s'attarder à démontrer la grossièreté de Furetière (*De la Critique*, 325). De Callières confirma l'opinion de ses prédécesseurs (*Mots à la m.*,

1. De Callières signale avec admiration l'usage d'un duc qui était ministre de France à l'étranger, et qui diversifiait toutes ses fins de lettres, faisant en sorte qu'elles fussent toujours liées au corps, « afin de tomber en cadence à la souscription ordinaire ». Il considérait que « c'étoit un respect qu'il croyoit devoir au Roy » (*Bon et mauv. us.*, 220-221).

146 ; cf. *Bon et mauv. us.*, 224 ; v. Schenk, 160), et du même coup institua une comparaison en règle entre *très obéissant*, *très acquis*, *très humble*, *très obligé*, etc.

Il est juste d'ajouter que, pour éviter tout ce formalisme, on avait la précieuse ressource d' « écrire en billet ». C'était le refuge où on se sauvait, comme ces petites chambres des palais fastueux où les plus grands allaient chercher le temps de vivre, de respirer, et d'aimer à l'aise. Cette manière d'écrire en billet était récente. « Elle ne fut pratiquée dans les commencemens, dit la Chétardie, que par les Personnes qui s'écrivoient, par exemple, de Paris à Paris ; même, pour l'ordinaire, elles s'écrivoient en tierce Personne. Ces Billets-là, la plûpart du temps, n'étoient point signez, et on se contentoit de finir par un *je suis tout à vous*, ou quelque chose de semblable » (*o. c.*, *1re part.*, 132-133). Mais « comme les Lettres ont quelque chose de plus gesnant, et qu'elles assujettissent à des distinctions, qui obligent les Personnes inférieures à traiter les autres avec plus de respect, soit en laissant plus d'intervale entre l'inscription, et la premiere ligne, ou en donnant par exemple, du *tres-humble*, *et tres-obeïssant Serviteur,* à des Personnes qui se contenteroient de vous donner du *tres-humble* ; la plûpart des Gens, pour éviter cette distinction, se sont avisez d'écrire en Billet, et on n'écrit presque plus d'une autre maniere » (Id., *Ib.*, *1re part.*, 133-135 ; cf. Grimarest, *Comm. de Lett.*, 122).

Le vous et le tu [1]. — L'usage du tutoiement était si complètement abandonné au peuple que j'ai à peine besoin d'en parler. Nous n'en usons, dit Maupas, qu'à l'endroit de nos sujets et inférieurs, ou par dédain et courroux, ou bien « à nos priuez amis, pour vne priuauté et familiarité tres-estroitte » (124) [2].

En public il n'est point poly,
De s'entretutoyer sans cesse.

(Coulanges, *Chans.*, II, 11, 1694).

La mode, par moments, amena quelques dérogations à cet usage. Précieuses et petits-maîtres se tutoyaient parfois (Voir Mol., V, 495 et suiv., *Mis.*, a. I, sc. 3, et cf. Belleg., *Refl. sur le rid.*, 449). Mais Clitandre et Acaste ne firent pas autorité. A Port-Royal, les

1. Je crois devoir joindre à ce qui précède ces quelques observations, qui se rapportent elles aussi à la politesse et à l'étiquette.

2. Voir Molière, *Mis.,* éd. Livet, 141. L'annotateur renvoie aux *Fâcheux*, a. I, sc. 1, v. 45.

enfants, habitués à se prévenir d'honneur les uns les autres, ne se tutoyaient jamais, Ste-Beuve l'a déjà noté.

En s'écrivant, on gardait les mêmes formes que dans la conversation. Le tutoiement de Patru et de Perrot d'Ablancourt, de La Fontaine et de Maucroix (La Font., IX, 342), est chose exceptionnelle. Même en famille, on s'en gardait. Colbert tutoyait son fils, non son frère. Et bientôt Grimarest y verra une manière grossière de s'entretenir, bannie du bel usage [1]. « On ne dit jamais *tu* ny *toy* en François, affirmait déjà de l'Estang : il n'y a qu'un maistre qui puisse dire *tu* ou *toy* à son valet, qu'il doit méme traiter de *vous* en lui écriuant. La ciuilité dont toute nôtre langue est remplie, me dispense d'en apporter des exemples, parce que ce seroit chose superfluë. Je diray seulement icy en quelles rencontres on peut dire *toy*, en parlant, ou en faisant parler quelqu'vn. On peut dire *toy* lors qu'on fait parler deux égaux, pour marquer ou leur grande familiarité, ou leur grande affection ; lors qu'on fait parler quelqu'vn, ou auec grande indignation, ou auec grande haine : lors qu'vn homme est fort en colere ou qu'il parle auec mépris contre quelqu'vn, lors que Dieu, vn Ange ou vn Prophete parle aux hommes : lors qu'on fait parler vn barbare, ou vn homme fort inciuil, pour marquer son inciuilité : lors qu'on parle à vn homme mort, ou qu'on le fait parler luyméme : et lors qu'on se parle à soy-méme, à son ame, ou à son corps, ou à une partie de soy-méme » (*De la Traduction*, 1660, 57).

Dans ces conditions, le tutoiement, fréquent dans la langue littéraire, y prend des caractères fort divers. Les personnages des tragédies de Corneille se tutoient fort souvent, ainsi Chimène dit à son amant : *Sors vainqueur d'un combat dont Chimène est le prix.* Et le roi dit de même au héros : *Laisse faire le temps, ta vaillance et ton roi.* Ce n'est pas là évidemment une marque de respect, tandis que là où Boileau s'adresse à Arnauld, à Guilleragues, au Grand Roi, en les tutoyant, ce tutoiement n'implique aucune familiarité, tout au contraire. D'une et d'autre façon, il paraissait choquant à plusieurs. Subligny ne pouvait accepter que l'amitié eût amené deux rois à tant de familiarité (*Fol. Quer.*, *Pref.*, 15). Et de fait les héros de Racine sont d'ordinaire plus cérémonieux. Corneille, lui, a corrigé en différents endroits son texte primitif d'après la mode.

Les partisans du tutoiement respectueux eurent aussi à se

1. « En la pratiquant, ajoute-t-il, on parle comme le Peuple : c'est même un langage qui répugne, et qui a ses conséquences, quand il est écrit : on ne risque rien de se renfermer dans celui des honnêtes gens » (*Comm. de Lett.*, 140).

défendre. Ils soutenaient que d'abord c'était un moyen de reproduire l'antique ; Desmarest a présenté cette théorie dans l'*Advis* qui précède son Clovis [1]. Maupas avait déjà donné pour raison qu'en tutoyant Dieu, on « ensuiuoit le stile de l'écriture » [2]. Il ne faudrait pas croire pourtant que la doctrine fût faite sur ce point, ni chez les protestants ni chez les catholiques. Godeau, évêque de Vence, tutoie Dieu, et Richard Simon, l'oratorien, le fondateur de l'exégèse, lui en fait reproche [3]. Les protestants eux-mêmes hésitaient encore, malgré l'exemple de leurs coreligionnaires étrangers. Bayle nous en dit les raisons [4]. On voyait fort bien que le *vous*

1. « Que l'on ne trouve point estrange aussi, que dans cét ouvrage l'on parle aux Princes et aux Princesses par le mot de *toy*. C'est ainsi que l'on parle à Dieu mesme : et c'est ainsi que l'on parloit aux Alexandres, aux Cesars, aux Reines et aux Imperatrices. Le mot de *vous* en parlant à une seule personne, n'a esté introduit que par la basse flaterie des derniers siecles, qui s'est avisée de parler en pluriel à une personne en voulant luy faire croire que toute seule elle en valloit plusieurs : et cela s'est estendu enfin jusques aux personnes de la moindre condition. La Poësie Heroïque ne peut souffrir cette foiblesse » (Desmarest, *Clovis*, 1666, *Advis*).

2. « Parlans à Dieu en prieres et Cantiques, nous retenons le singulier tant pour ensuiure le stile de l'écriture que pour signifier ceste vnique vnité incommunicable. Toutefois aucuns, suivans la molesse de nostre langue, estimans le langage plus doux et respectueux, vsent du plurier » (125).

3. « Il (Mr. Godeau) dit que c'est la raison pour laquelle il a toûjours retenu la façon de parler à Dieu en singulier, et non pas en pluriel, et de luy dire plûtost *toy* que *vous*. Comme il étoit Poëte, il étoit accoûtumé à cette sorte d'expression, qu'on ne souffre pas facilement en prose dans nostre langue. Il a neanmoins crû honorer davantage la grandeur de Dieu en luy parlant ainsi, que s'il luy parloit à la maniere des hommes. Mais je suis persuadé qu'il y aura peu de gens de son sentiment : car il ne s'agit pas icy de la langue originale du Nouveau Testament, ni de celle des anciennes Versions qui ne reconnoissent point cette civilité, comme il le remarque. C'est assez qu'elle soit reçûë generalement des François, qui regardent comme une chose indecente de parler à Dieu par *toy*. Il ajoûte, qu'il y a davantage d'indecence *que Dieu parle au Diable par vous*. Mais s'il jugeoit qu'il y eust en cela de l'indecence, il luy étoit libre de faire parler Dieu par *toy* au Diable; au lieu qu'en se servant par tout également de l'expression *toy*, il met Dieu et le Diable dans le même rang, faisant autant de civilité à l'un qu'à l'autre » (R. Simon, *Hist. crit. des Versions du Nouv. Test.*, Rotterdam, Reinier Leers, 1690, 391).

4. « ... Je vous dirai en général, mon cher Monsieur, que quoi que je ne voie rien de condamnable dans notre usage de *tutaïer* Dieu : et que je ne voulusse pas même qu'on le changeât, puis qu'il a déjà tant duré : je ne trouve point que nous le puissions bien justifier... M. Jurieu a toujours trouvé cela rude, et... il a souvent usé du *Vous* dans quelques Exclamations en *Chaire*, apostrophant la *Divinité*... Je ne vois pas que la Raison que nous alléguons ordinairement, et dont aussi vous vous servez, soit bonne. C'est que Dieu a lui-même adopté le *Tu*, et que Jésus-Christ l'a inséré dans l'*Oraison*, qui nous doit servir de modèle; car, cela seroit bon à dire, si dans les *Langues Hébraïque, Syriaque, Grecque et Latine*, le *Vous* eut été en usage de l'Inférieur au Supérieur, comme il l'est aujourd'hui en *François*. Il ne faut donc pas dire qu'*il y a toujours eu parmi les Peuples un Tu de Religion et de Piété* ; car, anciennement, le *Singulier* se donnoit en tout tems et en tout lieu à toutes sortes d'*Objets, supérieurs et inférieurs*. Mais, vous avez raison de dire, que depuis que les *Langues* ont adopté le *Vous* envers les *Supérieurs*, et ceux qu'on traite civilement ou en Cérémonie, on n'a pas laissé de retenir le *Tu* en certains cas ; par exemple, dans les Vers, et dans les *Prieres*. Encore y a-t-il toûjours eu des *Poëtes* qui ont emploié le *Vous*, et des *Prieres*, où le *Vous* a été pareillement conservé. Quoi qu'il en soit, je ne saurois voir la moindre ombre de Mystere en ce que Dieu, dans sa *Parole* s'est désigné par *Tu* et *Toi* : car, la *Langue*, dont il se servoit, ne reconnoissoit point d'autre usage : il falloit

français était conforme à l'usage de notre langue comme le *tu* à l'usage du latin, et que c'était une fidélité maladroite que de suivre la lettre et non l'esprit. Néanmoins les poètes gardèrent le droit de s'adresser aux rois, aux princes, à Dieu au singulier. Racine, pour ne citer que lui, tutoie Dieu à toutes les pages dans *Esther* et dans *Athalie* [1]. L'Académie approuvait cette forme de langage (*Reg.*, IV, 92).

Toutes ces dérogations à l'usage général ne changent rien à la règle, qu'elles confirment au contraire. Il était « ridicule, pour ne pas dire impertinent, de tutaier les personnes avec qui on n'était pas fort familier » (Rich.).

Au contraire le *Nous* de majesté, usité à la première personne depuis Constantin [2], n'avait jamais passé dans l'usage commun ; il avait continué à appartenir aux dignitaires laïques ou ecclésiastiques, exclusivement, et ne s'était généralisé que dans les documents de la langue administrative. Les particuliers qni en usaient dans la vie courante se faisaient moquer, pour peu qu'ils le fissent par sentiment de leur importance [3].

Seuls les héros tragiques avaient le privilège de parler ainsi d'eux-mêmes. C'est une forme de style noble. Elle est fort répandue [4], et explicitement approuvée par les théoriciens [5]. Par une contradic-

passer par là, ou exposer l'*Ecriture* à la moquerie qu'excitent les *Phrases à Solecismes et à Barbarismes* » (Bayle, *Lett. à M. Rou*, 10 oct. 1690, dans les *Lett. choisies*, Rotterterdam, Fritsch et Böhm, 1714, 8°).

1. *Grand Dieu, juge ta cause...* (III, 463, *Esther*, Prol., v. 41) ; *O mon souverain Roi ! Me voici donc tremblante et seule devant toi* (Id., 482, *Ib.*, v. 247-8, et toute l'invocation) ; *Voilà donc quels vengeurs s'arment pour ta querelle... ô Sagesse éternelle* (Id., 667, *Ath.*, v. 1119-1120) ; *Où sont, Dieu de Jacob, tes antiques bontés?* (Id., 687, *Ib.*, v. 1501, etc.).

2. Cf. Jos. Sasse, *De numero plurali qui vocatur majestis*, Leipzig, 1889, Diss. C'est d'abord une manière d'associer un autre à lui-même, qui meut l'empereur à *nos*. Mommsen l'a prouvé. L'usage de ce pluriel ne se généralise pas avant le v[e] siècle. Chez les rois, *ego* est général. Chez les papes, il faut descendre à Léon le Grand (440-461 après J.-C.) pour que *nos* devienne régulier.

3. « Ce larron chiquaneur icy use du mot de *nous*, comme si c'estoit un grand Seigneur » (N. du Fail, *Eutrap.*, éd. elz., I, 212) ; Cf. : « Il conneut bien que Theophraste pretendoit passer pour grand Seigneur, d'auoir des hommes auec luy, qui luy rendoient tant de deuoirs, et de parler tousiours de luy seul en plurier comme il faisoit. Au commencement il auoit creu qu'il parlast en mesme temps de ces deux hommes » (Sorel, *Poly.*, II, 178-179).

4. *Ils s'aiment. C'est ainsi qu'on se jouoit de nous* (Rac., III, 72, *Mithr.*, v. 1117) ; *Non, ne révoquons point l'arrêt de mon courroux : Qu'il périsse ! Aussi bien il ne vit plus pour nous* (Id., II, 111, *Andr.*, v. 1407-1408).

Montfleury, dans *Sa Femme juge et partie*, III, 8, tire un effet burlesque de l'application de cette forme à des dialogues comiques.

5. On peut parfois en parlant de soi-même, mettre le verbe au pluriel « avec beaucoup de grace ». *Servons-nous de nos appas pour nous attirer des cœurs*. On peut, mettre dans une même periode un verbe au plurier et l'autre au singulier, encore qu'on ne parle que de soy-même : *Ne deliberons plus, allons droit à la mort ; La tristesse m'appelle à ce dernier effort* (Leven de Templ., *Entr. à Mad.*, 119-121).

tion assez singulière, le même pluriel sert de forme de modestie chez les auteurs.

La troisième personne. — Mais un nouvel usage se répand, dont il importe de marquer les premiers débuts. On commence à parler à la troisième personne, ainsi qu'en espagnol et en allemand. Oudin avertissait ses lecteurs que c'était là un tour qui convenait avec les rois, les princes, les grands seigneurs : *Vostre Majesté commande-t'elle ? vostre Altesse, vostre Excellence me pardonne*, mais qu'il fallait se garder de dire comme les Flamands : *Monsieur veut-il ? Madame veut-elle ?* (*Gram.*, 108). Andry reprend le précepte positif sans rien dire de l'autre [1]. Même ainsi présenté, ce principe n'agrée pas à Saint-Réal, qui soutient que le simple *vous* a plus de véritable politesse [2]. Il est à présumer toutefois que la flatterie avait déjà commencé à répandre la troisième personne.

L'irrévérence des pronoms. — *Il. Elle.* C'était au XVII^e siècle, comme aujourd'hui encore, une impolitesse de parler de quelqu'un qui était présent, et après l'avoir nommé, de le désigner par *il* ou *lui* [3].

Ce qui est plus digne de remarque, c'est la théorie que j'ai trouvée chez Richesource, d'après laquelle (même sans parler à une personne réputée), du moment qu'on parle d'elle et qu'on raconte des faits, où elle a été mêlée, il est bon d'éviter les pronoms personnels, ou les adjectifs personnels, dits possessifs. Dans une phrase telle

1. « Le mot *vous*, n'est pas des plus respectueux, lors qu'on parle à quelque personne que l'on doit ou que l'on veut traiter avec respect. Si par exemple on est avec un grand Seigneur, et qu'on ait occasion de luy demander sa volonté sur quelque chose, il faut bien se garder, si l'on n'est pas son égal, de luy aller dire, *vous plaist-il Monseigneur*, etc., ou ce qui seroit bien pis : *voulez-vous, Monseigneur*, etc., il faut parler indirectement, *Monseigneur agréroit-il que*, etc. » (*Refl.*, 403-4).

2. « La repetition du mot d'*Altesse*, ou autre semblable deviendroit ennuyeuse, à force d'estre trop frequente, ou mesme ridicule, pour se trouver jointe à des mots d'un sens fort contraire à celui d'*Altesse*, le mot de *vous*, qui lui est equivalent, marque plus de veritable politesse, pourveu qu'il soit accompagné d'expressions respectueuses... Croyez vous qu'une personne... ne parlât pas aussi poliment, en disant de tems en tems : *Vous m'avez fait l'honneur de me dire* ; qu'en disant vint fois de suite : *Vostre Altesse m'a dit ?* » (*De la Crit.*, 277-279. Cf. Grimarest, *Comm. de Lett.*, 108-109).

3. « Il n'est pas de la civilité, quand on parle à un tiers d'une personne de qualité en sa presence, de la nommer, et de continuer par *luy* » (*Civ.*, 36). Cf. Les *Loix de la Galanterie*, (1644), : « Que s'il arriue que ceux auec qui vous vous entretiendrez vous nomment quelque fois quelqu'vn qui vous semble estre de trop bas aloy pour auoir de l'affinité auec vous, il faut dire auec un ton mesprisant : *ie ne connoy point cela*, comme ne sçachant pas mesme dequoy c'est que l'on vous parle, et se gardant bien de dire, *ie ne le connoy point*, pource que ce seroit encore faire trop d'honneur à une telle personne. Quand il sera aussi question de mespriser quelqu'vn en sa presence, il se faudra bien garder de repeter le nom de *Monsieur*, en parlant de luy à quelqu'autre qui se trouuera là, comme par exemple, il ne faut pas dire : *n'entendez vous pas ce que Monsieur vous dit?* mais seulement, *n'entendez vous pas ce qu'il dit?* de mesme que si l'on disoit : *ce que celuy là vous dit*, ce qui témoigne vn vray desdain » (43-44).

que : ...*oste à l'Empereur une partie considerable de ses revenus*, le professeur d'eloquence enseigne tout au long que « Le Pronom possessif, *ses*, est trop familier, et trop bourgeois pour des gens de la qualité de l'Empereur, Il faut de la prosopopée ou de la troisiéme Personne, à sçavoir, *Maiesté Imperiale*, pour dire, *et prive S. M. Imp. d'une grande partie de ses revenus* » (*Prise de Fribourg*, 125). Ailleurs la théorie prend plus d'ampleur encore. « La frequente reprise d'une même diction est marque ou de sterilité, ou de negligence... Si quelqu'un parloit de cette maniere, *Le Roy parla à Monsieur le M. de Louvoy, etc., et luy dit etc.*, il pourroit s'exprimer de même façon s'il faisoit parler le Roy au dernier de tous les hommes... il doit se défaire de ce, *lui*, Pronom personel relatif et lui substituer l'Eloge de M. le M. de Louvoy, et dire de cette maniere : *Le Roy parla, quelque temps, à M. le M. de Louvoy... et fit entendre à ce grand et judicieux Ministre, etc.* Le Lecteur voit quelle grace la Phrase reçoit de cet equivalant, *Grand Ministre*, au lieu de ce, *lui*, simple Pronom [1] ». Quelque fantaisiste que soit le sieur de Richesource, sa doctrine m'a paru trop en harmonie avec l'usage et avec l'idée qu'on se faisait des convenances à garder dans certains styles, pour ne pas mériter d'être rapportée. Elle explique bien des passages de nos auteurs, en particulier de Bossuet, qui a semé ses oraisons funèbres des mots cent fois répétés de *le jeune prince, ce grand roi*, etc. ne pouvant pas dire *il* ou *lui*. La majuscule ne se prononçait pas, et elle n'eût pas suffi.

1. Cf. : C'est aussi cette agreable necessité d'éviter l'usage des Pronoms dans les grandes Actions, qui a piqué les Orateurs et même les Relateurs, à chercher de ces tierces Persones, à les trouver à la faveur de la Prosopopée, qui sont de si grand service à l'Orateur et à les employer dans le discours, lors que la grandeur des Actions, le demande, comme sont, *Divinité, Sainteté, Eminence, Hautesse, Maiesté, Altesse, Excellence, Grandeur*, etc., afin de ne pas dire trop souvent, le, *vous*, *lui*, *elle*, etc... ils la font passer (la Prosopopée) jusqu'aux Vertus et jusqu'aux Passions dominantes : ainsi nous disons; *C'est une faveur que ie tiens de vôtre Generosité*. où ainsi, *nous en sommes redevables à vôtre auctorité;* au lieu de dire : *C'est une grace que ie vous doy, c'est une faveur de laquelle nôtre Compagnie vous est redevable.* Ou ainsi. *Enfin, M. pour le dire en peu de mots, sa prudence et fermeté ne triomphent pas moins dans l'action que dans le conseil, dans le champ de Bataille que sous le Pavillon*. Ainsi le Relateur, dans le fait dont il s'agit, devroit rougir de honte de n'avoir point fait d'autre dépense en riches expressions, qu'en celle du simple, *il*, Pronom personel relatif, comme qui diroit, non un simple Valet de Pied, mais même un chetif Laquais, comme qui diroit une diction Populaire qui n'est bonne qu'à representer un simple Soldat, et non pas un Prince que l'illustre Naissance de l'une des plus anciennes Maisons fait presqu'aller de pair avec les plus puissans Potentas de l'Europe (Riches., *Prise de Fribourg*, 92-3).

## CHAPITRE XI

### LES PROVERBES [1]

Ancienne vogue des proverbes. — Jusqu'au temps de Louis XIII, l'abondance des proverbes français avait été considérée comme un des mérites essentiels de la langue, on les ramassait pieusement ; les grands recueils lexicographiques en étaient comme couronnés. Les manuels divers les recommandaient, les indiquaient comme une des élégances de la conversation les plus utiles à attraper. Et tout le monde connaît la *Comédie des proverbes* (1633), où le comte de Cramail fit le tour de force de composer à l'aide de proverbes à peu près tout le dialogue. Peu après la mode cessa brusquement [2]. Il est possible que l'influence espagnole y soit pour quelque chose. On sait qu'un des ridicules de Sancho Pança est sa manie de citer des proverbes. Don Quichotte a pu agir vivement sur la France, soit directement, soit indirectement aussi, par le changement qu'il produisit dans les goûts de nos voisins, auxquels les nôtres se seraient conformés.

Mais il n'est pas besoin de chercher des explications dans des influences étrangères. Évidemment les proverbes, qui étaient pour la plupart en « vieux gaulois », qu'on entendait dans la bouche du peuple et des paysans, ne pouvaient pas convenir au goût de la Cour. Déjà au livre IX du *Berger extravagant*, Sorel farcit de proverbes le rôle du roi Phinée, par raillerie, et parce qu'il fait de ce roi le personnage d'une comédie burlesque sur la conquête de la Toison d'Or. Les remarques ne nous le laissent pas ignorer. Elles nous avertissent que les proverbes n'ont été mis que dans la bouche des bouffons, des valets, des bourgeois, et pour faire rire [3]. Corneille les fait débiter par le valet du *Menteur*. Ce sera bientôt une des

1. J'entends ici proverbes dans le sens étroit que nous donnons aujourd'hui à ce mot, le seul du reste que mentionne l'Académie en 1694. Mais au xvii[e] siècle on entendait aussi par *proverbes* « les façons de parler triviales et communes qui sont en la bouche de toutes sortes de personnes » (Fur.). Il faut s'en souvenir, quand on cite les textes qui en parlent ; ils se rapportent souvent aux mots bas en même temps qu'aux proverbes.

2. On joue aux proverbes dans les Salons (*La Maison des Jeux*, 1642, 363). Mais ce n'est qu'un divertissement, on joue aussi au vieux langage.

3. Voir Roy, *Sorel*, 252.

grandes ressources des burlesques. Autour de 1650, il n'y a plus guère qu'un étranger comme Fleury de Bellingen pour s'y tromper, et s'extasier sur la *Comédie des proverbes*. Son livre, *De l'étymologie des proverbes* est une curiosité pour érudits [1], mais il retarde.

Décri des proverbes. — Désormais, quand on traite des proverbes, c'est pour s'en moquer. En 1644, les *Loix de la Galanterie* ne parlent pas des proverbes, en 1658, elles recommandent de les fuir : « Vous vous garderez sur tout d'user de Proverbes et de Quolibets, si ce n'est aux endroits où il y a moyen d'en faire quelque raillerie à propos. Si vous vous en serviez autrement, ce seroit parler en Bourgeois et en langage des Halles » (Art. XVI au tome I, 85 du *Recueil de pieces en prose les plus agreables de ce temps*, 1658-1660, *Loix de la Gal.*). Dans Molière, Le Roux de Lincy l'a noté déjà, « ce sont toujours des gens du peuple, des valets, ou des soubrettes, jamais des grands seigneurs ou des personnages sérieux » qui usent de proverbes [2]. A mesure qu'on avance, ils sont moins nombreux, même dans les farces. Dans les pièces de haute comédie, on n'en trouve pas. Il n'y en a pas un seul, je crois, dans le *Misanthrope*. Dans le *Tartuffe*, seule Mme Pernelle ose se servir d'une expression proverbiale, mais c'est une femme « de l'autre siècle ».

Et ce n'est point là un hasard ; Molière, qui mieux que personne au XVIIe siècle, a su faire parler chaque personnage selon sa condition et les usages de son milieu, n'aurait garde de heurter une des conventions de la société mondaine. S'il raille Philaminte, qui ne supporte pas :

> Les proverbes traînés dans les ruisseaux des Halles [3],

c'est qu'elle demande à une femme du peuple de s'en abstenir. Elle fait abus, là comme ailleurs, d'une règle juste.

Le P. Bouhours, dans ses *Remarques*, consacre un long article aux Proverbes. Il sait le cas qu'on en a fait. « Cela estoit bon pour le temps passé ; dans un discours sérieux, et dans des compositions relevées », l'emploi des proverbes « seroit ridicule » ; ils sont bons

1. *L'Etymologie ou explication des proverbes françois...* La Haye, Adrian Vlacq, 1656. Cf. *Les illustres Proverbes nouveaux et historiques... qui peuvent servir à toutes sortes de personnes pour se divertir agreablement dans les Compagnies.* Paris, René Guignard, 1665, 2 vol. in-12.
2. *Le livre des Prov. fr.*, Introd., LXXXIII.
3. Mol., IX, 101, *Fem. sav.*, v. 520.

tout au plus dans la conversation et en riant. « M. de Vaugelas ne les aimoit point... M. d'Ablancourt, qui estoit si intelligent en nostre Langue, avoit le mesme goust que M. de Vaugelas; et il dit dans l'Epistre dédicatoire de son Lucien, que pour rendre sa traduction plus agréable, il n'a pas traduit tous les proverbes dont cet Auteur Grec s'est servi ». Les locutions proverbiales « ressemblent à ces vieilles armes, et à ces habits antiques qui sont dans les gardes-meubles des grandes maisons », mais qui ne peuvent plus servir qu'à des mascarades ou à des ballets. Sans doute, on peut cependant se servir quelquefois de proverbes, mais il y faut « un grand art, et c'est en quoy M. de Voiture a excellé », si bien que M. Costar a pu dire que dans les mains de cet auteur « cette boûë et cette ordure se change en or et en diamans ». Mais cela n'appartient qu'à M. de Voiture, qui sait même employer heureusement les proverbes latins, témoin sa Lettre à M. le Maréchal de Schomberg. Puis après avoir admiré la façon dont Voiture amène le proverbe : *jeune chair et vieux poisson* dans la Lettre de la Carpe, Bouhours ajoute qu' « il est dangereux de vouloir copier ces originaux, à moins que l'on n'ait l'esprit de M. de Voiture ». Les étrangers sont moins sévères que nous sur ce point, et cependant il est assez bizarre que nous leur empruntions des proverbes et que nous les citions dans leur langue (562-568).

De Callières professe des théories analogues. « Quantité de proverbes, dit-il, sont des maximes pleines de sens et cependant on les abandonne aux gens du commun ». Un homme du monde qui « s'avise encore de les mettre en œuvre... se singularise en cela d'une maniere qui lui est desavantageuse ». Puis, après avoir raconté ironiquement une conversation farcie de proverbes, de Callières compare son interlocuteur à « *Scancho Pança*, ce digne Ecuïer de *Dom Quixote*, qui, tout fou qu'il étoit, ne les pouvoit souffrir ». Il est bien vrai que, s'il y a « grossièreté à se servir trop fréquemment de Quolibets et de Proverbes, et à les entasser l'un sur l'autre », on voit néanmoins des gens de la Cour qui s'en servent. On peut le souffrir, mais à condition qu'ils le fassent « avec grace », qu'ils ne les disent pas « serieusement, comme quelque chose dont on fasse cas », qu'ils en usent avec sobriété, « comme on fait des fortes épiceries dans les saulces, qui en relevent le goust, quand il y en a peu, et qui les gâtent, quand on y en met trop (*Du bon et du mauv. usage*, 114-121 ; v. Schenk, 142).

L'un des reproches que fait Furetière à l'Académie, c'est d'avoir bourré son Dictionnaire de proverbes. Lui, dans son recueil, a cher-

ché à en relever la bassesse, et pour cela les a « enrichis, soit par la recherche de leur origine, soit par des histoires curieuses » (*Fact.*, I, 15)[1]. Enfin Bellegarde intitule un de ses chapitres : « De l'usage et du choix des Proverbes », et le chapitre débute ainsi : « Les proverbes sont de certaines façons de parler familieres et triviales, qui sont dans la bouche de tout le monde, dont le peuple et les bourgeois ont coûtume de parer leurs discours ; c'est ce qui les rend fades et dégoûtantes, parce qu'elles sont usées, et que les oreilles en sont rebattues[2] ». Ce texte mérite l'attention. Les proverbes y sont comme souvent joints et assimilés aux « quolibets », c'est-à-dire à « ces locutions populaires toutes faites, qui ont pu être plaisantes, mais qu'on emploie à tout propos et qui, à l'usage, ont perdu toute saveur ». On les traite comme les allusions, les jeux de mots, les calembours : « Nostre petite Demoiselle file comme une araignée, dance comme une marionnette, et fait des reverences de travers comme un chien qui court à Vespres » (Cotin, *Œuv. galantes*, 67).

Les quolibets. — Bouhours a, naturellement, les quolibets en horreur : « Nostre Langue, est devenuë raisonnable, elle les hait encore plus que les proverbes » : ceux-ci, du moins, ont quelque chose de vrai, tandis que les quolibets ne sont presque que du faux,

1. « Entre ces beaux Proverbes, ils ont mis celui-ci qui porte leur condamnation : *Il ressemble le chien du jardinier qui ne mange point de choux, et qui n'en laisse point manger aux autres* » (*Factums*, I, 190). Il ajoute : « Ils ont crû par ces beaux Proverbes rendre leur Dictionnaire utile au peuple, mais ils se sont lourdement trompés, car il n'y a point de Bourgeois qui n'en sçache davantage que toute l'Academie, et qu'Antoine Oudin, qui a pris a tâche de les recueillir » (I, 191 ; cf. II, 195 et 373).

2. « Afin que les proverbes plaisent aux gens de bon goût, il faut qu'ils soient fins et piquants ; il faut les dire sans affectation, et sans les amener de trop loin ; ils dégoûtent quand on les donne pour excellens ; comme les turlupinades, qui ne sont bonnes, que quand on ne les donne que pour ce qu'elles valent.

« Il faut du génie, du feu, de la vivacité pour faire un bon usage des proverbes ; tout le secret consiste à les bien mettre en œuvre, et à bien prendre son temps : la même chose qui plaît dans une certaine rencontre, seroit insipide dans un autre temps » (*Eleg. et politesse du stile*, 306-307).

« A parler en général, il est dangereux d'user de proverbes ; l'on tombe souvent dans de mauvaises plaisanteries, qui rebutent les gens de bon goût ; ceux qui recherchent ces ornemens, pour embellir leurs discours, n'ont nulle idée de nôtre Langue, qui a banni toute sorte d'affectation, et qui est naturellement très-serieuse.

« Si l'on veut absolument se servir de proverbes, il faut du moins ne le faire qu'en riant, dans des conversations enjouées, ou dans des Lettres familieres, pour réjouïr ceux avec qui l'on parle, ou à qui l'on écrit. Encore est-il nécessaire de connoître l'humeur et le caractere des gens ; les personnes fieres et serieuses ne veulent pas être traitées avec tant de familiarité.

« Il faut ajoûter, pour finir cette matiere, que les gens qui aiment le plus les proverbes, sont d'ordinaire des esprits médiocres, qui s'amusent à la bagatelle, et qui n'imaginent rien de fin et de délicat » (*Ib.*, 312-313).

« des allusions grossiéres, froides, insipides, fatigantes », et Bouhours a en vue non seulement « les quolibets d'usage dans le petit peuple, mais encore ceux qui se font tout de nouveau en écrivant ou en parlant ». Gardons-nous surtout des bons mots de cuisine : *la sausse au verjus, la sausse court risque de n'estre pas des meilleures, puis qu'on y met trop de verjus*, ils font mal au cœur, ils n'ont ni sel ni grâce (*Rem.*, 568-371).

Il peut y avoir des cas où le quolibet est tolérable, c'est quand il est spirituel et délicat. M. de Voiture est encore un maître en ce genre. Mais craignons de tomber dans ce style froid qui déplaît tant à Longin et à son traducteur. Abstenons-nous en, même dans la conversation, à moins « de laisser entrevoir que c'est une méchante plaisanterie, qu'on dit exprès ». Il arrive aussi que l'on trouve par là le moyen de s'expliquer finement, comme le fit Catherine, sœur de Henri IV, quand on la força à épouser le Duc de Bar. Elle aimait ailleurs, on le savait, et elle dit que, dans ce mariage, elle ne trouvait point son *comte*. « Mais... le plus seûr est de ne point donner dans ce qui s'appelle quolibet. Toutes ces sortes d'allusions (= calembours) marquent un petit esprit, et ont je ne sçay quoi de rampant, qui s'accorde mal avec la noblesse de nostre Langue » (Bouh., *Suit.*, 562-576). Le censeur de La Bruyère ne peut pas supporter qu'il ait écrit : *Il faut juger des femmes... à peu près comme on mesure le poisson, entre queuë et tête.* « La comparaison est basse, et conviendroit mieux dans la bouche d'Arlequin » (*Sentim. crit. s. les Caract.*, 173).

Les jurements. — Les jurements, considérés comme des blasphèmes, avaient toujours été défendus, non seulement par l'Eglise, mais par l'autorité. Au XVII^e siècle, les anciennes lois et ordonnances sur la matière furent remises en vigueur et appliquées par les cours de justice avec une extrême sévérité. On peut voir une série d'actes législatifs à ce sujet dans le *Recueil des actes, titres et mémoires du Clergé*, II, 197 et suiv., notamment des lettres patentes du 10 novembre 1617 (*o. c.*, 209-210). La déclaration du 30 juillet 1666 porte : « que ceux qui se trouveront convaincus d'avoir juré et blasphémé le nom de Dieu, de la Vierge et des Saints, seront condamnés, pour la premiere fois, en une amende pécuniaire, selon leurs biens, la grandeur et énormité du Serment et Blasphême... et en cas de récidive, seront, pour la seconde, troisiéme et quatriéme fois, condamnés en une amende double, triple et quadruple, et pour la cinquiéme fois, seront mis au carcan, aux jours de Fêtes et Dimanches...

depuis huit heures du matin, jusqu'à une heure après midi... et en outre condamnés à une grosse amende, et pour la sixiéme fois, seront menés au Pilori, et là, auront la lévre coupée d'un fer chaud, et pour la septiéme fois la langue coupée ».

De temps à autre, la *Gazette* prévenait le public et relatait les condamnations ; ainsi on y lit le 6 juin 1681 : « Le roi a renouvelé ses ordres pour la punition des jureurs et des blasphémateurs. Le 29 du mois dernier... le nommé François Amiot, convaincu de blasphéme, fit amende honorable et eut la langue percée ». Le 12 mai 1685, c'est le tour de Joseph de Rumini, qui « convaincu d'Impiété et de Blasphême, fait amende honorable devant l'Eglise de Notre-Dame, et est condamné aux Galères à perpétuité ». Les poursuites de ce chef furent nombreuses, de sorte que les jureurs se tenaient sur leurs gardes, et Spanheim constate, dans sa *Relation de la cour de France en 1690*, que : « les débauches, les dissolutions, les blasphèmes ou autres vices scandaleux, et ci-devant assez ordinaires dans la cour n'y sont plus tolérés ni impunis et au moins font un obstacle invincible à la fortune de ceux qui en sont atteints » (éd. Bourgeois, 288)[1].

Les jurons où les noms sacrés étaient déformés, tronqués ou remplacés, n'avaient jamais eu la même gravité. Une commode hypocrisie faisait tolérer *ventrebleu* ou *morbleu*. A dire vrai, la conversation qui en était relevée sentait même son gentilhomme. Henri Estienne l'avait noté autrefois (*Dial.*, éd. Liseux, II, 149); M^lle de Gournay le redit cinquante ans après lui (*O.*, 605). Gombaud en fit une épigramme, que Livet a citée dans son *Lexique de Molière* (au mot *jurons*) :

> Gentilhomme, fils de Marchant,
> Tu n'entens pas bien la noblesse...
> Il faut parler d'une autre sorte ;
> Il faut dire en déterminé :
> *Mort ! Teste ! Sang ! Je sois damné !*
> *Je veux que le Diable m'emporte !*

Longtemps encore les marquis affectèrent de se distinguer par là. Ils semaient leurs propos de ces jurons que la civilité interdisait aux gens du commun (*Civ.*, 64) ; toutefois la piété croissante rendit peu à peu suspect tout ce qui ressemblait à un jurement. Il y aurait

1. Un Règlement du prince de Conti, gouverneur de Languedoc († 1666), pour ses domestiques, porte à l'article 1er :

Tous mes domestiques doivent savoir que je ne souffrirai dans ma maison aucuns jurements, blasphèmes, impiétés (Abbé Cl. Fleury, *Œuv.*, éd. 1837, p. 586).

à faire une petite histoire des jurons. Les choses ont bien changé entre le temps où Henri IV essayait de corriger son verbe, et où le jésuite Garasse se moquait des scrupules exagérés des Pasquiers (*Doct. cur.*, 960-961), jusqu'au règne de Madame de Maintenon. Il y a des inventions bouffonnes, dues aux burlesques : *Par mon ame et sur ma fressure* (Rich., *Ov. bouff.*, 366) ; *par la mordondienne* (Scarr., *Virg.*, II, 238) ; *ventre de moy* (Id., *ib.*, I, 342, etc.). Il y a aussi des préciosités comme : *je donne mon âme à l'amour* (Sorel, *Berg. extrav.*, 1627, p. 280). Mais, en dehors de ces fantaisies, nul doute que pas mal de formes n'aient été créées ou vulgarisées pour permettre d'échapper aux soupçons d'impiété. *Jarny* (du Verdier, *Le Flatteur*, I, 2) ; *mardi* (Regnard, *Div.*, I, 5) ; *tuchou* (Regn., *Hom. à b. fort.*, II, 1) ; *vertuchou* (Champellé, *Ruë S. Denys*, 16) ; *la peste me renie* (Montfl., *Fil. capit.*, V, 3), d'autres encore, qui sont ou patois, ou français, ou mi-partis, et qui ont tous le mérite de n'avoir point de sens apparent, conciliaient les besoins d'explosion de certaines natures et les exigences d'une société dont la bigoterie était devenue de plus en plus chatouilleuse.

## CHAPITRE XII

### LA LANGUE DU PALAIS ET LA LANGUE DE COUR

Vous ne sauriez changer votre style sauvage,
Et nous faire un contrat qui soit en beau langage?

demande Philaminte au notaire (Mol., *F. sav.*, V, 3). Depuis si longtemps qu'on travaillait à « débarrasser la Langue des ordures contractées dans la foule du Palais et les impuretés de la chicane », on en était venu à vouloir nettoyer le Palais lui-même de « ces vilaines taches ». Vaugelas avait déjà eu à prononcer (V. t. III, 26). S'il se fût agi de rendre aux débats un peu de clarté, on n'eût pu que féliciter les gens qui s'indignaient contre les archaïsmes traditionnels de la procédure [1]. Mais leurs réclamations n'allaient point si profond, ces dames n'avaient que faire de comprendre, elles voulaient seulement que leur purisme ne fût pas choqué. Pour éviter la « barbarie » dans son contrat, Bélise elle-même n'eût point refusé le mariage, et il y a bien de l'invraisemblance dans l'anecdote que nous conte Sorel, d'un jeune homme en passe de s'avancer chez un Secrétaire d'État, et qui aurait abandonné la carrière, par dégoût du langage qu'on y employait [2]. Mais si le conte est inventé, le senti-

1. C'était le cas de Cotin: « Il luy echeut, dit Perrault, tout à coup deux ou trois successions qui le rendirent riche. Les affaires et les procez qui luy vinrent avec les richesses, l'obligerent à plaider contre des fermiers et contre des locataires qui ne payoient pas, il fallut faire des baux, faire faire des reparations, et enfin donner et recevoir des exploits à tous momens. Le langage et le stile du Chastelet où il ne connoissoit rien le desoloient. Il estoit au desespoir de ne pouvoir lire le moindre exploit, luy qui lisoit sans peine l'Hebreu, le Siriaque, et toutes les langues Orientales » (*Paralelle des Anciens et des Modernes en ce qui regarde la poesie*, 1692, p. 256-257).

2. Ces gens là, dit-il (les Precieux, les delicats), « sont aussi dans la pensée que tous les Termes de Droict ou de Pratique, ceux du Conseil et des Finances, sont Termes Barbares, ce qui peut nuire à leur fortune ; et on fait le Conte d'un Homme de cette humeur qui estoit des plus zelez pour la Nouvelle Caballe des Critiques, lequel avoit esté dans le chemin de s'auancer chez un Secretaire d'Estat, ou chez un Tresorier de l'Espargne; mais apres y avoir esté Commis quelques Mois, il abandonna tout par chagrin et par dépit. ne pouuant plus lire ny écrire de Mots qui luy sembloient estre contre la pureté de la Langue Françoise. Voyez si ce galant Personnage n'estoit pas de ceux qui critiquent jusqu'aux Lettres Patentes et qui croyent que les Privileges du Roy inserez dans les Liures en sont la partie grossiere... et qu'ils sont tous remplis de Solœcismes ».

« Ces délicats ont donc vne terrible opinion des Termes du Palais et de la Chicane,

ment qui en fait le fond a réellement existé [1] et les imitateurs de Molière n'ont pas manqué de mettre à profit l'indication [2]. Toutefois les aigrettes de cour perdirent leur temps. La tradition judiciaire était trop forte ; la grande ordonnance de 1667 sur la réforme de la justice et l'ordonnance criminelle de 1670 maintinrent tous les mots abhorrés : *icelle*, *nonobstant*, *es-qualités*, et leur séquelle.

Le monde et le jargon de la chicane. — En revanche la langue littéraire fut expurgée avec plus de soin que jamais, et parmi les mots de robe, tous ceux qui gardaient quelque air de la profession furent pourchassés et exclus.

Il fallait un de ces utopistes que leurs contemporains regardent comme des fous, pour imaginer que les jeunes gens trouveraient profit à s'initier au vocabulaire de l'administration et de la justice, « aussi utile à connaître que le jargon des philosophes ». Cl. Fleury a eu, avec d'autres courages, celui de penser ainsi : « Je fais, dit-il, consister cette conoissance médiocre, nécessaire à tout le monde, premierement à entendre les termes, dont on use ordinairement en parlant d'affaires, et qui sont employés dans les ordonnances, les coûtûmes, et les autres livres de droit : comme fief, censive, propres, acquest, déguerpir, garantir, et tous les autres... et plûtost les enfants les auront apris, moins ils leur paroîtront barbares, dans la suite : toûjours vaut-il bien autant en charger leur mémoire, que des noms des figures de réthorique, et des termes de philosophie... Mais

et ils ont étrangement à souffrir quand ils sont obligez de les entendre en poursuiuant le jugement de quelque procez » (*Discours sur la nouvelle Allégorique et sur la relation faite ensuite*, 1659, p. 153-154. Imprimé à la suite de la *Relation Véritable de ce qui s'est passé au Royaume de Sophie*).

1. Livet a déjà cité un passage des *Nouvelles nouvelles* (1663, p. 279-80) : « Clorante s'écria qu'il avoit quelque chose à luy donner pour mettre dans sa Comedie : C'est d'un Nouvelliste, dit-il, mais d'un Nouvelliste de Parnasse, c'est à dire, d'un de ceux qui veulent toujours voir de la pureté dans le langage, et qui n'y sçauroient, disent-ils, rien souffrir de rude. Ce Nouvelliste s'estant trouvé chez un Nottaire, releut cent fois un Acte qu'on luy vouloit faire signer, declama contre la barbarie, et la dureté des termes, les voulut faire changer, et ne le voulut jamais signer, disant que c'estoit non seulement approuver, mais mesme authoriser une méchante chose, et qu'il y alloit de son honneur de le signer avant que de l'avoir fait mettre, ou mis luy-mesme en meilleure prose ».

2. Cf. Hauteroche, *Bourg. de qualité*, IV, 5 : « Il faut vous épargner le jargon des Notaires, Tandis qu'on dressera les clauses necessaires, Je vay vous envoyer ma fille. — Trop d'honneur ».

« Croiriez-vous bien, Madame, que je ne me suis fait séparer de corps et de bien d'avec mon pénultiéme mari, que parce qu'il m'étourdissoit tous les jours de quelque barbarisme du Palais (Dancourt, II, 238, *La fem. d'intr.*, I, sc. 7). Voir tout ce qui précède : Dorise voudrait entrer à l'Académie, surtout pour sa réforme de la langue du Palais.

dira quelqu'un, n'y a-t-il pas déja trop de chicaneurs en France, sans vouloir que tout le monde le devienne ? Voilà le langage ordinaire des ignorans, de nommer chicaneurs, tous ceux qui entendent les affaires, ou qui en parlent en termes propres. Au contraire, une des plus grandes sources de la chicane, est cette ignorance du droit » (*Traité du choix et de la méth. des Études*, 193-195).

Mais tout autour de Fleury, c'est à qui se sauvera du « Palais de la Reine-chicane, Et du Roy des Fesse-cahiers ». Furetière a joué ici un des personnages principaux [1]. Le *Jeu de boules des Procureurs*, qui forme la 5e Satire des *Poésies diverses* (Paris, Guil. de Luynes, 1655, p. 40), n'est guère qu'une parodie du langage de la corporation. Qu'un des joueurs place sa boule, ou la lâche, qu'il touche au « noyon », qu'un autre le veuille chasser, tous les mots des partenaires sont transposés en mots du palais. Et l'auteur, comme s'il craignait qu'on ne l'eût pas remarqué, croit bon de signaler le procédé :

Le plus divertissant, c'est que chacun se pique
De bien dire en parlant sa langue de pratique [2].

1. Une mention cependant à Berthod qui dans *La Ville de Paris en vers burlesques* fait toute une tirade contre le langage du Palais (p. 103 et 106).

2. Quand vne boule pousse vne autre en son chemin,
Elle a *lettres*, dit-on, pour la *confortemain* ;
C'est *subrogation*, quand elle entre en sa place,
*Distraction* se fait, alors qu'elle la chasse,
Et c'est *réintégrande*, alors qu'elle revient,
Ayant un peu gauchi du chemin qu'elle tient :
Quand elle tourne ailleurs, c'est un *déclinatoire*,
Va-t-elle un peu trop doux, c'est lors le *pétitoire* :
Si quelqu'un met au but, soudain il s'aplaudit,
Disant qu'il a fourni *piéce sans contredit*,
Et si l'un des perdans joue à l'acquit son homme,
Qu'il luy gagne ou pareille, ou plus *notable* somme,
Ils disent au vaincu pour consolation
Qui *gagne au principal, perd en sommation.*
Enfin si je voulois achever ce qui reste
I'aurois plûtost décry le Code et le Digeste.
Tous les mots du Palais soit à droit, soit à tort,
Trouuent auec ce jeu, chez eux quelque rapport.
Ils se querellent mesme en semblables paroles,
Qui jouë à contre-temps, n'est point *au tour des rôles*
Qui donne un démenti, dit qu'il *s'inscrit en faux*,
C'est *dol*, quand la partie est faite entre inégaux ;
Qui vend ses compagnons, est *stéllionataire* :
Qui conteste souvent, *vn plaideur téméraire* ;
Et si quelqu'vn soûtient vn mot qui fait affront,
Il dit qu'il va subir le *récol* et *confront*.
(p. 50-51, cf. *Voy. de Merc.*, 62).

Il dit *certification*,
Quand il se parle de criées ;

Toute la deuxième partie du *Roman bourgeois* (1666) est encore la caricature de ce monde des chicanoux. Collantine, plaideuse née, qui a appris à lire, non dans les « sept Pseaumes moulez » mais dans des « contracts bien griffonnez » (II, p. 13), préfère à un sonnet d'amour un « exploit en retrait lignager » bien dressé, et ne sait donner aux mots que leur sens judiciaire. Une déclaration, elle n'en a que faire, elle en a une de bien rédigée en trois cents articles, si belle qu'il n'y a dans tout le texte, ni une raie, ni une croix. Une lettre, elle en possède en forme de requêtes civiles, obtenues contre treize arrêts, tous contradictoires.

Le juge Belastre ne sachant pas le droit, avait été obligé de prendre un « sifleur ». Mais au bout de cinq ans, dès « qu'il sceut une douzaine de termes, il crut en sçavoir tout le secret et toutes les ruses » (II, 57), si bien qu'une fois tombé amoureux de Collantine, il saisit d'un coup le moyen de lui plaire, qui était de plaider contre elle : « Je veux intenter un procés criminel contre vos yeux, qui m'ont assassiné, et qui ont fait un rapt cruel de mon cœur » (II, 61). Et comme cette manière enthousiasme la défenderesse, sûr qu'il a trouvé le secret, et le « Praticien françois » à la main, comme un enfant qui compose à l'aide des « Epithètes de Textor et des Elegances poëtiques », son siffleur derrière lui, il produit sa célèbre déclaration [1].

Lors qu'elles sont certifiées,
Il dit *signification*;
Il dit une *assignation*.
Ma foy, si je voulois tout dire,
Je te ferois pisser de rire.
Ce sont des mots du temps jadis,
Comme en usoient les Amadis.
(Cl. Le Petit, *Chron. Scand.*, *Paris ridic.*, p. 106).

1. Lettre de Belastre à Collantine.

Mademoiselle, si je forme complainte contre vos rigueurs, ce n'est pas de m'avoir emprisonné tout entier dans la Conciergerie, mais c'est parce qu'au mépris des arrests qui m'ont eslargy, vos seuls appas ont d'abondant decreté contre mon cœur, dont ayant eu advis, il s'est volontairement rendu et constitué prisonnier en la geolle de vostre merite. Il ne se veut point pourvoir contre ledit decret, ny obtenir des defenses de passer outre ; ains, au contraire, il offre de prester son interrogatoire et de subir toutes les condamnations qu'il vous plaira, si mieux vous n'aimez, me recevant en mes faits justificatifs, me seeller des lettres de grace et de remission de ma temerité, attendu que le cas est fort remissible, et que si je vous ai offensée ce n'a esté qu'à mon cœur deffendant : faisant à cet effet toutes les protestations qui sont à faire, et particulierement celle d'estre toute ma vie

Votre très humble et très patient serviteur,

Belastre.

(t. II, p. 63-64).

Palaprat a mis l'idée sur la scène : « Ho je voy bien que cy : mais quand vous aurez entendu lire les clauses de nostre Contract de mariage, comme nous venons de faire avec Madame vostre mere, et que vous y verrez en quels termes sont stipulez les avantages matrimoniaux dont on y fait mention, peut-estre que vous perdrez cette

Il est possible que Furetière ait collaboré directement dans le cabaret de la place du Cimetière St-Jean à la composition des *Plaideurs*. En tout cas, son ami Racine, qui avait plus de goût que lui, mit plus de discrétion dans l'emploi des mêmes moyens. Ils auroient tort, dit-il dans la *Préface des Plaideurs* (1668), « s'ils me reprochoient d'avoir fatigué leurs oreilles de trop de chicane. C'est une langue qui m'est plus étrangère qu'à personne, et je n'en ai employé que quelques mots barbares que je puis avoir appris dans le cours d'un procès que ni mes juges ni moi n'avons jamais bien entendu ». Il ne faut pas prendre du reste ces phrases à la lettre. Quand on veut bien chercher dans les *Plaideurs*, on trouve la parodie du style judiciaire partout. Elle est visible particulièrement dans trois sortes de passages : d'abord des extraits de procédure [1], en second lieu, dans des morceaux d'éloquence judiciaire, où sont conservés à dessein des termes du barreau, par exemple, dans les bouffonneries de l'Intimé [2], troisièmement dans des passages où

taciturnité qui se denote sur vostre front, et que vous remarquerez par le stile élégant du Conseiller Gardenotte, que le feu dont je me sens brûler pour vous ne peut estre plus violent. — Javote : Voila une declaration d'amour sur du papier timbré » (*Concert ridic.*, sc. 7, p. 33-34).

On retrouve quelque chose d'analogue dans le *Carpenteriana* : « Les jeunes gens de Pratique, comme les Procureurs et les Avocats, sont fort sujets en faisant l'amour à leurs Maîtresses, de se servir des termes de leur profession ». Suit une épigramme qui se termine par :

Contentez-vous que j'aime à present par Sentence,
Dans quelque tems d'icy j'aimerai par Arrest (234-235).

1. Sixième janvier,
Pour avoir faussement dit qu'il falloit lier,
Étant à ce porté par esprit de chicane,
Haute et puissante dame Yolande Cudasne,
Comtesse de Pimbesche, Orbesche, et cætera,
Il soit dit que sur l'heure il se transportera
Au logis de la dame ; et là, d'une voix claire,
Devant quatre témoins assistés d'un notaire,
Zeste, ledit Hiérome avoûra hautement
Qu'il la tient pour sensée et de bon jugement. (v. 397 et suiv.)
Lequel Hiérome, après plusieurs rébellions,
Auroit atteint, frappé, moi sergent, à la joue... (v. 418-419).
Et de ce non content,
Auroit avec le pied réitéré. Courage !
Outre plus, le susdit seroit venu, de rage,
Pour lacérer ledit présent procès-verbal... (v. 422-425).

2. Mais quelque défiance
Que nous doive donner la *susdite* éloquence,
Et le *susdit* crédit, *ce néanmoins*, Messieurs (v. 735-737).
Voici le fait. Un chien vient dans une cuisine ;
Il y trouve un chapon, *lequel* a bonne mine.
Or celui *pour lequel* je parle est affamé ;
Celui *contre lequel* je parle *autem* plumé :
Et celui *pour lequel* je suis prend en cachette
Celui *contre lequel* je parle. L'on *décrète* :
On le prend. Avocat *pour et contre appelé* ;
*Jour pris.* Je dois parler, je parle, j'ai parlé (v. 755 et suiv.).

Chicaneau raconte son procès [1]. Encore sommes-nous jusqu'ici en présence de reproductions directes ou indirectes de scènes empruntées à la vie judiciaire. Mais Dandin a si bien fait sien ce langage qu'il en use hors du palais :

> Si je leur *donne temps*, ils pourront *comparoître.*
> Çà, pour nous *élargir*, sautons par la fenêtre.
> *Hors de cour* (v. 63-65).
> Quoi ? l'on me menera coucher *sans autre forme?*
> Obtenez un *arrêt* comme il faut que je dorme (v. 115-116).

Léandre lui-même répond dans des termes analogues, même avant d'arranger le procès de Citron :

> Hé ! *par provision*, mon père, couchez-vous (v. 117).

De même,

> Vous serez, au contraire, un juge *sans appel* (v. 609).
> Leurs gages vous tiendront lieu de *nantissement* (v. 617).

1. Voici le fait. Depuis quinze ou vingt ans *en çà*,
Au travers d'*un mien pré* certain ânon passa,
S'y vautra, non sans faire un *notable* dommage,
*Dont* je *formai ma plainte* au juge du village.
Je fais saisir l'ânon. Un expert est nommé,
A deux bottes de foin le dégât *estimé*.
Enfin, au bout d'un an, *sentence par laquelle*
Nous sommes renvoyés *hors de cour*. *J'en appelle.*
Pendant qu'à l'audience on *poursuit un arrêt*,
Remarquez bien ceci, Madame, s'il vous plaît,
Notre ami Drolichon, qui n'est pas une bête,
Obtient pour quelque argent un *arrêt sur requête*,
Et je *gagne ma cause*. A cela que fait-on ?
Mon *chicaneur* s'oppose à *l'exécution*.
Autre *incident* : tandis qu'au *procès* on travaille,
*Ma partie* en mon pré laisse aller sa volaille.
*Ordonné qu'il sera fait rapport à la cour*
Du foin que peut manger une poule en un jour :
*Le tout joint au procès* enfin, et *toute chose*
*Demeurant en état, on appointe la cause*
Le cinquième ou sixième avril cinquante-six.
*J'écris sur nouveaux frais.* Je *produis*, je *fournis*
*De dits, de contredits, enquêtes, compulsoires,*
*Rapports d'experts, transports, trois interlocutoires,*
*Griefs et faits nouveaux, baux et procès-verbaux.*
J'obtiens *lettres royaux*, et je *m'inscris en faux*.
Quatorze *appointements*, trente *exploits*, six *instances*,
Six-vingts *productions*, vingt *arrêts de défenses*,
*Arrêt* enfin. Je perds ma cause avec *dépens*,
Estimés environ cinq à six mille francs.
Est-ce là *faire droit* ? Est-ce là comme on juge ?
Après quinze ou vingt ans ! Il me reste un refuge :
La *requête civile* est ouverte pour moi,
Je ne suis pas rendu (v. 201 et suiv.).

Isabelle y vient à son tour, dans la dernière et gracieuse scène où on la marie. Son père l'interroge :

Es-tu muette ? Allons, c'est à toi de parler,
Parle.
— Je n'ose pas, mon père, *en appeler.*
— Mais j'*en appelle*, moi !
(v. 867-869)

Il faut convenir que M. de Brilhac ou M. de Lamoignon étaient de bons maîtres de langue.

Malgré le mauvais succès des *Plaideurs*, le genre fut quelque temps à la mode. Dans l'*Avocat sans pratique* de Rosimond (1670, sc. XVI), l'avocat Clitandre éblouit de son savoir et exaspère le savetier Carille, déguisé en avocat :

Clitandre

« Que nostre employ, monsieur, veut une grande attache !
Pour moy, je suis surpris de ce qu'il faut qu'on sache
Pour passer pour habille en voulant l'exercer !
Que de livres à lire, à qui veut l'embrasser !
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Car sans les Loix, Codes, Digestes, Titres,
Décrestales, Versets, Canons, Gloses, Chapistres,
Combien pour les comprendre est-il besoin d'Auteurs,
Et combien nous faut-il lire de glossateurs !
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
De plus, les termes du Palais,
Comme Enquestes, Arrest, Productions, Extraits,
Contredits, Inventaire...

Carille

Oh ! jase, je te quitte !

Clitandre

Eh ! Monsieur, s'il vous plaist, écoutez-en la suite :
Promesses, Testamens, Contracts, Procès-Verbaux,
Moyens de nullité, Griefs, Lettres Royaux,
Forclusions, Répy, Récision, Requeste,
Sentence, Apointemens.

Carille

Que tu me romps la teste !
La peste soit du sot Avocat de bibus.

Clitandre

C'est toi qui n'es qu'un sot, et per omnes casus.

Vingt ans plus tard, ces railleries n'étaient point usées. Nigaudin qui est juge, transpose tout dans son langage. Croquignolet, dans les *Filles errantes*, fait le bravache avec des mots de procureur : « Monsieur, on ne traite pas comme cela un gentilhomme parisien qui revient de Flandre. — Vous, de Flandre ?... — Eh ! non, nous n'y étions pas, quand notre général fit signifier un avenir aux ennemis ! Ils ne comparurent pas le dernier juillet, à une heure de relevée, pour plaider sur le champ de bataille !... — Oh! oh ! voilà un style de guerre tout nouveau. — La cause fut appelée, qui dura plus de huit heures ; mais en vertu de bonnes pièces de canon, dont nous étions porteurs, nous fîmes bien vite déguerpir l'ennemi. Il voulut deux ou trois fois revenir par appel ; mais il fut toujours débouté de son opposition, et condamné en tous les dépens, dommages et intérêts, et aux frais, morbleu ! aux frais .. — Voilà, je vous l'avoue, un plaisant récit de combat. Je vois bien, monsieur, que vous avez vu la bataille dans quelque étude de procureur » (Regnard, *Filles err.*, I, 11).

Dans le *Batteau de Bouille*, dont la date incertaine doit être fixée vers 1693, l'auteur Jobé met en scène un M. Processif, qui fait un procès à son voisin Rustaut, au sujet d'un nid de geais dont ils se disputent la possession. Il raconte longuement le délit et les détails de l'affaire :

J'appelle au Parlement : on appointe l'affaire ;
Notre affaire appointée, on nomme un Commissaire.
Le Raporteur nommé, j'eus le vent que bientost
Mon procez, bon au fond, alloit faire le saut.
Je l'évoque au Conseil. Après beaucoup de peines,
Le Conseil nous renvoye au Parlement de Rennes.
Là, les Juges honteux d'estre Juges de Geays,
A notre Parlement nous fumes renvoyez.
Pour la dernière fois ma cause est donc instruite.
Je ne négligeay pas une seule poursuite ;
Je fais tout faire : enqueste, appel, production,
Griefs, contrôle, exploits, signification,
Mon arrest du Conseil, le sceau, l'exécutoire,
Sentence en conséquence, acte interlocutoire.
J'avois payé Greffier, Clerc, Avocat, Sergeant,
Par tout la bourse ouverte, et par tout de l'argent,
Et puis au bout du compte enfin, pour tout potage,
Je perds avec dépens ma cause, dont j'enrage.
Par notre arrest, Madame, à la fin il est dit
Qu'il aura les oyseaux, et que j'auray le nid,
Se peut-il jamais voir injustice plus grande? (Sc. IX).

La langue du palais et les théoriciens de la langue. — Les grammairiens n'ont point fait de critiques si éclatantes, mais on verra par les condamnations rapportées dans les listes qui suivent combien ils ont été sévères aux mots de chicane. Dans la querelle entre Perrot d'Ablancourt et Amelot de la Houssaye [1], un des griefs les plus communs que fait le vengeur de Perrot à son adversaire, c'est de ne pouvoir se défaire de ses habitudes de praticien : « Il n'y a pas de patience qu'il ne pousse à bout avec ses *un chacun* » (p. 16) ; Remarquez ce d'*autant plus*, qui « sent son Tabellion de village » (p. 77) ; Quand il parle de « *donner seance* » à des soldats, ce clerc ne peut oublier son Palais (p. 107) ; dans les mots « en vertu d'un Arrest par où », je reconnais mon Clerc de procureur (p. 129) [2]. La Bruyère eut aussi maille à partir avec son censeur pour avoir employé des termes d'administration : *recettes* [3], *rehabilitations* [4], *adjuger* [5], *déduire* [6], et jusqu'à l'innocente formule : *seizième et dernier chapitre* [7]. L'Académie fut sévère aux mots de pratique, Furetière prétendit que c'était surtout par ignorance [8], c'était par principe aussi. Antagoras était un « meuble de ruelle » (La Br., II, 60), mais un meuble qu'on n'aimait point.

1. Amsterdam, Abr. Wolfgang, 1686.

2. Cf. p. 133, à propos d'*un parler-sommaire*, p. 147, sur leur *acquisition*, p. 152, sur *à raison de quoy*, etc.

3. « *Celui-là est pauvre dont la dépense excede la recette* ; voila le stile de la Chambre des Comptes. Monsieur de la Bruyere l'a crû propre aux Caracteres ; il s'en est encore servi dans le même chapitre, *Leur depense etoit proportionnée à leur recette*. J'aimerois mieux substituer au terme de *recette* celui de *revenu*,.. la phrase est plus noble » (*Sentim. crit. s. les Carac.*, 255). « Mais quoi ! s'écrie l'Apologiste, par ce que la chicane se les est appropriées, faut-il que nôtre langue en souffre ? Usons de toutes les locutions qui ne sont point barbares, et ne permettons pas que la langue Françoise, déja assez sterile d'elle-même le devienne encore plus par une fausse delicatesse » (*Apol. de La Bruy.*, 172-3).

4. *Rehabilitations*, mot en usage dans les Tribunaux, qui a fait vieillir... celui des Lettres de noblesse, autrefois si françois et si usité. Se faire rehabiliter suppose qu'un homme devenu riche originairement est noble... que les Lettres de noblesse ne lui conviennent plus, qu'elles n'honorent que le roturier (*Sentim. crit. s. les Caract.*, 463).

5. *Il sçait à qui il ajuge la seconde place* ; Ce verbe *ajuger* ne se dit que des choses exposées aux encheres publiques ; cependant je ne veux point trop soûtenir qu'il soit mal apliqué (*Ib.*, 232).

6. Mes écritures (de procès) étoient farcies de ce mot ; il m'a tellement fatigué, que, soit prévention ou bonne delicatesse, je ne puis le souffrir que dans la bouche des Praticiens (*Ib.*, 51).

7. *Seixiéme et dernier Chapitre*... cette addition approche trop du stile des comptes (*Ib.*, 552-553).

8. Que M. Quinaut ne croye pas que je lui reproche cela en haine de la grande querelle que j'eus avec lui à l'Academie sur le mot *contract* ; lorsque je soutenois avec tous les Jurisconsultes, que c'étoit un Acte qui portoit une obligation reciproque, et qui naissoit du consentement de deux ou de plusieurs parties, tandis qu'il soutenoit, au contraire, qu'il n'y avoit point de contract qui ne fût en parchemin et qui ne fût fait pour un mariage, ou pour une constitution de rente (Furet., *Factums*, I, 174).

Le style de Palais réunissait en effet, aux yeux de l'aristocratie, des défauts dont un seul l'eût fait proscrire : il était vieux, il était technique, enfin il était bourgeois. Assurément, il fallait être Mgr. le Duc de Saint-Simon pour professer un mépris universel de tous les hommes en charge, de l'hysope jusqu'au cèdre. Mais les petits faisaient tort aux autres. « Il y a dans la ville, dit La Bruyère, *la grande et la petite robe* ; et la première se venge sur l'autre des dédains de la cour... De savoir quelles sont leurs limites... ce n'est pas une chose facile » (I, 277).

---

## CHAPITRE XIII

### EXCLUSION DES MOTS DU PALAIS

Résultats littéraires. — Les résultats furent de deux ordres : littéraires et grammaticaux. Littéraires d'abord. Le xvii[e] siècle vit disparaître à peu près complètement le vieux genre des Débats, Procès, Arrêts, dont le xvi[e] siècle offrait de nombreux et heureux spécimens, tels que le *Debat de Folie et d'Amour* de Louise Labé. A peine de temps en temps quelques pièces, surtout burlesques. En cela comme en tant de choses, La Fontaine tranche sur ses contemporains. Il n'a pas craint de donner à ses récits la forme du procès. On connaît le joli badinage qui commence :

> Les gens tenant le parlement d'Amours
> Informoient, pendant les grands jours,
> D'aucuns abus commis en l'île de Cythère (VIII, 423, v. 1-3).

Là le tour seul est juridique. Mais la fable « Les Frelons et les Mouches à Miel » narre, sans épargner les mots de métier, quand il est besoin, une véritable demande au possessoire, qui se règle par une expertise (Cf. dans les *Contes*, V, 333-334). C'est là une de ces hardiesses par lesquelles ce libre génie se plaisait à contrarier les modes et les préjugés du temps [1].

Résultats pour le vocabulaire. — Pour la langue, le résultat pris en gros fut de confiner au Palais les expressions qui étaient propres à ses familiers. Comme bien l'on pense, semblable démarcation ne peut être absolue. La première raison en est que beaucoup de termes de droit appartiennent aussi à la langue commune, tels qu'*attentat*, *arrêt*, *bannir*, *priser*, *requête*, *enquête*, *tour de rôle*, et une foule d'autres. Et pour ceux qui semblent tout à fait particuliers à la langue technique, tels que *petitoire*, *quasi contrat*, *tacite reconduction*, etc., nul ne peut dire qu'une circonstance imprévue ne va point les répandre dans le public. Une affaire récente a rendu familiers à tous *bordereau* et *collusion*.

1. En 1708, les notaires font sur la scène une rentrée éclatante avec le *Légataire universel*.

Sans cet à-coup, tous les jours la pratique du droit se mêle à la vie quotidienne, et nous apprenons — souvent à nos dépens (encore un mot juridique) — ce que c'est que *bail*, *contrat*, *dédite*, *testament*, *commandite*, *faillite*, *banqueroute*, *responsabilité civile*, *inventaire*, *saisie*, *arbitrage*, *remploi*, *régime dotal*, *communauté*, *dommages et intérêts*, *amende*, *tutelle*, *demandeur*, *défendeur*, etc. M. Lanson a noté avec raison l'usage que Bossuet a fait parfois des termes de chicane. « Si soucieux qu'il soit d'être noble, dit-il, Bossuet tend à l'image, cherche à incarner dans une phrase concrète la substance morale et logique de son idée. Cela le conduit, naturellement, au symbole. Nous sommes « insolvables », Jésus-Christ est notre « caution ». « On ne discute la caution que lorsque la partie principale est insolvable. Jésus est donc contraint par corps »... Il appelle l'honneur du monde au tribunal de Jésus-Christ, il lui fait son procès, et le sermon est disposé en réquisitoire, que conclut un arrêt : Vous avez ouï l'accusation ; écoutez, maintenant, la sentence (Lanson, *L'Art de la prose*, 110-111 ; cf. Quillacq., *o. c.*, 797). Toute doctrine qui oblige à se priver de ces mots préjuge à tort qu'ils ne sont point susceptibles d'un large et fécond développement. L'histoire prouve tout le contraire. *Apanage*, *gage*, *garantie*, *mainmise*,*contredit* font très bonne figure dans les vers où ils sont entrés.

La Fontaine, à cet égard, est encore un modèle. Au besoin, il conte en vers un procès en nullité de mariage (IX, 429). Il emploie figurément non seulement des mots usuels comme *gain de cause*, mais des vocables désormais réputés hideux : *assignation*, au sens de rendez-vous d'amour :

> Une *assignation* pleine d'impatience
> Fut un jour par les sœurs donnée à cet amant (V, 585, v. 74-75).

L'Isabeau du *Psautier* n'ayant voulu lâcher le morceau à personne,

> Par *préciput* à notre belle on laisse
> Le jeune fils, le pasteur à l'abbesse (V, 422, v. 145-146).

Le païen de l'Oracle ne croit en Dieu que « *par benefice d'inventaire* », et ainsi de suite. On trouverait de même au milieu des passages les plus poétiques : *expédier en forme*, *appointé contraire*. Dans la paraphrase du « Dies irae » (VIII, 414) il y a bien d'autres audaces :

> L'ange rassemblera les débris de nos corps ;
> Il les ira *citer* au fond de leur asile (v. 8-9).

Et dans le psaume XVII (VIII, 395) :

> Ma prière parvint aux temples étoilés,
> Parut devant sa face, et fut *entérinée* (v. 28-29).

Mais les heureuses fantaisies de cet indépendant n'ouvrirent les yeux de personne, et sauf quelques phrases reçues : *caution bourgeoise*, *compromis*, la proscription fut générale.

1° On confina dans la langue judiciaire quelques mots qui avaient en même temps le défaut d'être vieux : *pardevant*, *arguer*, *amiable*, *clandestinité*, *enquester*.

2° On y confina ensuite des mots qui y étaient, qui y sont restés et qui y sont morts : *d'abondant*, *adirer*, *ajournement*, *blanc signé*, *blanc sellé*, *contredits*, *decreter*, *insinuation*, *interrogat*, *iteratif*, *obreption*, *préfix*, *préfixion de délai*, *turbe*, *vendiquer*.

3° On y confina aussi des mots qui y vivent encore, mais n'en sont plus guère sortis : *abroger*, *abrogation*, *acceptant*, *acquit*, *patent*, *adjudicataire*, *amodier*, *amodiateur*, *ameublir*, *appointer*, *arbitrage*, *cassation*, *cens*, *collatéral*, *colluder*, *compulsoire*, *contractuel*, *contumace*, *décisoire*, *délinquer*, *enteriner*, *enterinement*, *impetrant*, *indivis*, *indult*, *indultaire*, *interdit*, *interjeter*, *interlocutoire*, *licitation*, *subreptice*, *subreption*, *subroger*, *subrogation*, *us*, *vacation*, *main levée*, *main mise*, *prescription*, *possessoire*.

4° Enfin on y relégua des mots encore usuels alors dans la langue courante, qui n'y ont plus reparu : *acquêt*, *comparoir*, *hoir*, *observance*, *pléger*.

Quelquefois les sentences des puristes n'ont pas été ratifiées : *adjoint*, *allouer*, *appel*, *annuler*, *anticipation*, *aubaine*, *conflit*, *consort*, *clause*, *compétent*, *compulser*, *comminatoire*, *controuver*, *définitif*, *en définitive*, *délai*, *départir*, *détenteur*, *domicile*, *domicilié*, *encan*, *exploiter*, *factum*, *évincer*, *instance*, *intenter*, *intrus*, *legs*, *léguer*, *local*, *main-forte*, *mutation*, *notoriété*, *précaire*, *préconiser*, *préconisation*, *rapporter*, *référer*, *sommation*, *sommer*, *sequestre*, *sequestrer*, *total*, *transaction*, *tabellion*, *vexer* ont survécu. Mais un certain nombre de ces mots, tout en survivant, ont perdu à ces condamnations quelque chose de leur dignité ou de leur extension : *à son corps défendant*, *au demeurant*, *déguerpir*, *déguerpissement*, *endosser*, *foncer*, *mercuriale*, *molester*.

C'était donc une perte, moindre que certaines autres, mais sensible tout de même, pour un vocabulaire dont on émondait déjà tant d'autres branches.

## MOTS DU PALAIS EXCLUS DE LA LANGUE LITTÉRAIRE

*Ab intestat* — terme de pratique qui ne se dit que dans cette phrase, *héritier ab intestat* (A.) ; ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich. ; * Fur., Th. Corn., A². — *L'Enterrement du Dictionnaire* (170) reproche à l'Académie d'avoir omis ce mot, — l'auteur du pamphlet n'était pas allé le chercher où il fallait, sous *tester* —, et il affirme à ce propos qu'*ab intestat* est de la langue des honnêtes gens et que La Bruyère l'emploie plusieurs fois. — Ne voulant pas aussi décéder *intestat*... — *Intestat* !... — *Intestat* !. . Ce mot me perce l'âme (Regnard, *Lég. univ.*, a. V, sc. 7).

*Calanger* — * Pom., Duil. avec †, B. F., Fur. : vieux mot ; ⊖ Rich., A. ; * Th Corn. : vieux mot ; ⊖ A².

*cassation* — terme de pratique (Rich.) ; * Pom. ; ⊖ Duil., G. Miege ; * Fur. : terme de palais, A. : id., Th. Corn. et A² : terme de pratique.

*clause* — terme de notaire (Rich.) ; * Pom., Duil., G. Miege, Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A² ; L. cite Patru, *Plaid.*, XII, d'après Rich., et Regnard, *Lég.*, IV. — Laissant-là toute autre matiére, Je diray pour *clauze* premiére, Que maintenant Sa Majesté Posséde une entiere santé (Loret, 16 oct. 1655, v. 19-22) ; ce sens est rare désormais.

*collatéraux* — terme de pratique (Rich.) ; L. cite Picard, *Le Collatéral*, I, 6 ; cf. Avant qu'il soit neuf mois, sans trop me signaler, Tous mes *collatéraux* auront à qui parler (Regnard, *Lég. univ.*, I, 7).

*comminatoire* — terme d'Église et de Palais (Rich.) ; * Fur. : terme de Palais, Pom., Duil., G. Miege, A.

*compétence, compétent* — termes de Palais. Au figuré, capable de juger et dire son sentiment en quelque chose (Rich.). En ce sens je signalerai : être d'âge *compétent* (Duil.) ; Fur. : il ne faut pas que le cordonnier juge de la peinture, cela n'est pas de sa *compétence*. * A. — Je puis me vanter qu'il n'y a pas d'homme en France qui ait plus raccommodé de visages que moi. — Vous avez raccommodé des visages ! Je croyais qu'un visage n'était pas de la *compétence* d'un apothicaire (Regnard, *Crit. du Lég.*, sc. 8)[1].

*conflit* — terme de palais (Rich.). *Conflit :* choc de plusieurs personnes armées... il vieillit,... se dit figurément des contestations qui se font dans les procés et dans les disputes d'écoles,... enfin se dit particulierement en Justice (Fur.). * Pom. : conflictus, Duil. : mêlée de deux armées, combats ; ⊖ G. Miege ; * A. : choc, vieillit en ce sens, L. cite Fléch., *Or. fun. de le Tellier*. — Le pigeon profita du *conflit* des voleurs (La Font., II, 364, v. 50).

*contredit* — Fur. s'en moque : Cét incident a fait production nouvelle, Fournissez maintenant de *contredits* contre elle (*Jeu de boule des proc.*, 45) ; A. ne cite le mot que comme terme de palais. — En dehors de *sans contredit*,

1. Le sens de *compétition, concurrence,* existait toujours : Auec toy pour l'amour long-temps en *compétence* (La Mesnard., *Po.*, 253).

on trouvait le mot avec le sens de réfutation : la proposition qu'a faite Frontenie, semble estre *sans contredit* (Segr., *Nouv. fr.*, *4e Nouv.*, 245).

*contumacer* — ⊖ Pom., Duil., Rich., Th. Corn.; * G. Miege, B. F., Fur., A., $A^2$. — en cas de rendez-vous auprès des dames, je ne me laisse jamais *contumacer* (Regnard, *Coquette*, I, 15).

*cul* (*tenir au — et aux chausses*) se dit, en termes de palais, des parties qui ne peuvent plus fuir la condamnation (Fur.); ⊖ Pom.; * Duil., G. Miege, Rich., A. Voir Livet, *Lex. de Mol.*, v° *chausses*. Cf. il y a trois gentilshommes que *je tiens au cul et aux chausses* (Fur., *Rom. b.*, II, 85).

*Détroit* (district, région) — terme de palais (Rich., Fur., A., et $A^2$); ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Th. Corn. ; * L. n° 4, H. D. T. ; ⊖ Hug. — Quand des chiens étrangers passent par quelque endroit, Qui n'est pas de leur *détroit* (La Font., III, 83, v. 36-37 et note 13). Racine l'a employé au sens juridique, dans une lettre du 6 juin 1662, VI, 475.

*Excéder* (maltraiter) — En termes de palais, signifie *battre, outrager*. Cf. A et $A^2$. — qu'il se gardast bien de jamais rentrer, sur peine d'estre *excedé* et maudit (J. J. Bouch., *Conf.*, 63).

*entériner* et *entérinement* sont des termes de palais (Rich., Fur., A. et $A^2$). * Pom., Duil., G. Miege; * L. qui cite La Font. et Bossuet, H. D. T. ; ⊖ Hug. — Ces jours passez, le Parlement... *Entérina* ladite Grace (Loret, 19 fév. 1661, v. 79-82); Or, comme la Requeste est juste.... Je croy qu'on l'*entérinera* (Id., 8 janv. 1661, v. 137-140).

*évincer* est recouvrer en justice une chose que votre partie averse avoit acquise de bonne foi (Rich.); * Pom., Duil., G. Miege, Fur., A., $A^2$.; ⊖ Th. Corn. Le sens actuel n'est indiqué nulle part; * L., H. D. T.; ⊖ Hug.

*Factum* est un terme de palais qui désigne une sorte d'écrit en forme de plaidoyer qu'on fait pour montrer le droit d'une personne (Rich.); * Pom. : un manifeste ; ⊖ Duil., G. Miege; * Fur., A., et $A^2$; ⊖ Th. Corn. On connaît les *Factums* de Furetière ainsi appelés dans l'édition de 1694 ; * L. qui cite un emploi de St-Simon au sens de manifeste, H. D. T.; ⊖ Hug.

*Hoir* n'a plus guère d'usage qu'en termes de pratique (A.); * tous les lexiques, sauf Th. Corn.; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Molière emploie le mot (III, 232 et suiv., *Éc. des F.*, a. IV, sc. 2) dans un passage qui est tout entier en style de notaire. Cf. *Lex. de Mol.* par Livet.

Il en est de même pour *hoirie*; ⊖ Rich. et Th. Corn. seulement; * L. qui cite La Bruyère; H. D. T. : vieilli; ⊖ Hug. — Mon oncle, pour ce soir il me faut, je vous prie, Cent louis neufs comptant, en avance *d'hoirie* (Regnard, *Lég. univ.*, a. III, sc. 2).

*Impétrer* est d'ordinaire du palais (Rich.); * tous les lexiques, sauf Th. Corn.; L. cite Bossuet et Bourdaloue. — Pour tâcher d'*impétrer* des Cieux... La guérizon de nôtre Reine (Loret, 20 déc. 1664, v. 166-168); afin qu'en tout cas, s'il vient quelque chapelle, il la puisse *impétrer* (Racine, VI, 475)[1].

1. Chevreau juge que *imputer à l'amour qu'il abuse nos ans*, est une façon de parler vieille (Ms. Niort, 154, dans Boiss.) Cf. Rac., II, 64, *Andr.*, v. 479.

*incidenter* est d'usage, selon A. de B. (*Refl.*, 260). Mais Fur. et A. ne le donnent que comme terme de palais et Renaud ne peut l'approuver (*Man. de parler*, 97). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich., Th. Corn. ; * A² qui l'admet même en dehors du palais; L. cite Retz. — nous *incidenter* sur la transsubstantiation, est une chicane peu digne d'eux (Bossuet, *Hist. des Var.*, II, 490); n'*incidentons* pas avec un homme qui ne cherche qu'à tout embrouiller (Id., *Avert. aux Prot.*, VI, § 48, 533).

*inexécution* — terme de palais (Fur.). Bellegarde constate que ce mot n'est guère employé par les auteurs de son temps (*Eleg.*, 290). — * Pom. ; ⊖ Duil. ; * G. Miege ; ⊖ Rich., A., Th. Corn. ; * A².

*instigation* — Vaugelas s'en était servi, contrairement à l'avis de l'Académie, Maucroix l'avait employé aussi, et Alemand estime qu'on peut s'en servir hors du palais (*Nouv. Rem.*, 212-3). — * tous les lexiques, sauf Th. Corn. — l'ame sent à de certaines *instigations* confuses qu'il (le St-Esprit) veut d'elle quelque chose qu'elle ne peut comprendre (Bossuet, *Estats d'Orais.*, 158) ; les autres chefs du parti... portoient dans son cœur une secrette et puissante *instigation* à consommer l'entreprise (Id., *Avert. aux Prot.*, V, § 34, 380).

*interloquer* — * Pom. ; ⊖ Duil., G. Miege ; * Rich., Fur., A., Th. Corn., A² ; * L. qui cite Sévigné. — On plaide, et je me trouve enfin *interloquée*! — *Interloquée*! Ah ciel ! quel affront est-ce là ! Et vous avez souffert qu'on vous *interloquât* ! Une femme d'honneur se voir *interloquée* ! — Pourquoi donc de ce terme être si fort piquée ? c'est un mot du barreau. — C'est ce qu'il vous plaira ; Mais juge, de ses jours, ne m'*interloquera* : Le mot est immodeste, et le terme me choque ; Et je ne veux jamais souffrir qu'on m'*interloque* (Regnard, *Lég. univ.*, a. III, sc. 8, cf. Id., *Critiq. du Lég.*, sc. 5).

*intimer* — terme de palais (Rich.) ; * tous les lexiques, sauf Th. Corn. ; L. cite en dehors des emplois juridiques, un exemple de Bourdaloue : Voilà... ce que j'ai à vous *intimer* de la part de Dieu.

*intitulé* n'a guère d'usage qu'en style de pratique (A. et A² qui sont seuls à donner le mot). — L'*intitulé* sera tel que l'on doit le faire, Et l'on le réduira dans le style ordinaire (Regnard, *Légat. univ.*, a. IV, sc. 6., cité par L.).

*Labial* — on appelle *labiale*, en terme de Palais, les offres qui se font simplement de bouche (A. de B., *Suite*, 166). Le mot est aussi terme de grammaire (Id., *Ib.*). Il avait été repoussé par St-Réal (*De la Crit.*, 104). — * Fur., Th. Corn., A².

*légat* (legs) — Ménage le donne comme mot provincial, qu'il oppose au *lès* Parisien (*O.*, I, 512). Le mot ne se dit en ce sens que dans les pays gouvernés par le Droit ecrit (Fur.). — * Pom., Duil., G. Miege. — Ils payent les *legats* de pieté suivant sa volonté (Garasse, *Doctr. cur.*, 930).

*Mercuriale* — signalé comme terme de palais par Richelet ; * Pom., G. Miege, Fur., A., A². Au sens figuré on le trouve partout. — Voilà le but où tend votre *mercuriale* (Montfleury, *Fille Cap.*, a. I, sc. 7)[1].

1. On pourrait ajouter *morguer*, regarder fixement un prisonnier, afin de le reconnaître. La *morgue* était un second guichet où l'on retenait le prisonnier pour que le guichetier, le « morgueur », fixât ses traits (v. Furet.).

*Office.* — La mesme chose se nomme *office* en style de formule dans les Provisions et les Edits du Roy, et *charge*, dans la conversation (de Callières, *Bon et mauv. us.*, 65, v. Schenk, p. 132). — * tous les lexiques, sauf Th. Corn. — Duquel Employ de Trézorier, Nôtre Roy, pour salarier L'ardeur qu'il eut pour son Service, Luy fit don, en titre d'*ofice* (Loret, 22 déc. 1657, v. 173-176) ; on ne donneroit plus... *d'offices* de la couronne (La Roch., II, 145) ; Avoir, s'il se peut, un *office* lucratif (La Bruyère, II, 88). Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*Plaid* est dans tous les lexiques, avec le sens d'audience ou de « jours et temps où l'on plaide ». — Il s'en alla à la prochaine ville, où se tenoient *les plaids* (Chap., *Guzm. d'Alf.*, III, 326 ; cf. d'Ouv., *Contes*, II, 80, Richer, *Ov. bouff.*, 21). Racine l'a mis dans les *Plaideurs* (II, 146, v. 22) et Regnard dans les *Vendanges* (sc. 3) : Va dire en diligence Au procureur fiscal qu'il tienne, en mon absence, *Les plaids* pour moi.

*précaire* — Après avoir dit que *précaire* et *précairement* sont fort en usage (*Refl.*, 444), A. de B., se défendant contre un auteur qui refuse de reconnaître le mot de *précaire*, dit : c'est pourtant un terme de Jurisprudence (*Suite*, 266), ce qui est restreindre l'emploi du mot. — ⊖ Pom., Duil., G. Miege ; * B. F. ; ⊖ Rich. ; * Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * $A^2$ ; L. cite Bossuet.

*précairement* — * B. F. seulement. — les Evesques ne l'éxerçoient (la puissance épiscopale) que *précairement* (Bossuet, *Hist. des Var.*, I, 419) [1].

*Récépissé* — terme du palais (Fur.), purement latin (A. et $A^2$) ; ⊖ Pom. ; * Duil. ; ⊖ G. Miege ; * B. F., Rich. ; ⊖ Th. Corn. — Traiter ainsi ma Fille ! où Diable a-t-il pensé, De l'attendre au moyen de son *recepissé* ? (Th. Corn., *D. Bertr. de Cig.*, a. I, sc. 6).

*reprochable* se dit plus ordinairement des témoins suspects qui peuvent être récusés (A. et $A^2$) ; * Pom., Duil., G. Miege ; ⊖ Rich. ; * Fur. ; ⊖ Th. Corn. ; * L. cite Pascal : ce qui aurait été *reprochable* et injuste. — Il avait été employé dans un sens différent : tes premieres amours qui ne te seront jamais *reprochables* comme les secondes (*Fleurs de l'Eloq. fr.*, 18 r°).

*renonciation* est un terme de jurisconsulte qui ne s'emploie qu'au Palais et qu'il ne faut pas confondre avec *renoncement* (Bouhours, *Rem.*, 336). — Certains lexiques confondent les deux sens : Pom., Duil., G. Miege ; d'autres font la distinction : Rich., A., $A^2$.

*Séquestrer* est un terme de palais (Rich.). — il est fort bon en terme de pratique (Marg. Buffet, 47). — * Pom., Duil., G. Miege, Fur., qui cite le sens figuré, A. ; ⊖ Th. Corn. ; * $A^2$. — la raison d'ordinaire N'habite pas longtemps chez les gens *séquestrés* (La Font., II, 259, v. 4-5) ; Ce quartier est fort beau, quoiqu'un peu *séquestré* (Montfleury, *Coméd. Poëte*, a. II, sc. 5).

*Total* est signalé par Richelet comme se disant souvent au Palais, au lieu de *entier*. *Totalement* et *totalité* sont également bannis du beau style. Cette condamnation ne se trouve dans aucun autre lexique.

*transaction* est un terme de notaire (Rich., Th. Corn.) ; * tous les lexiques. — Cette *transaction* fut encore prolongée (Racine, V, 128).

1. Suivant Saint-Evremond, *rébellion* aurait été abandonné aux huissiers (*Saint-Evremoniana*, 316).

*Verbaliser* est un terme de Palais qui, au figuré, est bas et ne s'écrit pas, pour signifier être long dans ses recits (Rich.) ; * Fur. et $A^2$ seulement ; * L. qui cite Sévigné ; ⊖ H. D. T. ; * Hug. — Quelle chicane de *verbaliser* sur le titre qu'on donne à une hérésie (Bossuet, *Hist. des Var.*, II, 187-8).

*vexer* veut dire tourmenter, persécuter une personne, lui faire de la peine ; il ne se dit guére que dans les matiéres de Palais et autres pareilles (Rich.) ; * Pom., Duil. ; ⊖ G. Miege ; * B. F., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * $A^2$.

---

# CHAPITRE XIV

## LES SAVANTS ET LE MONDE

Le mouvement scientifique. — Je n'ai pas à exposer ici les progrès faits par les sciences au XVIIe siècle [1]. Le nom et le rôle de savants tels que Bacon, Descartes, Pascal, Harvey, Newton, Leibnitz, sont connus de tout homme cultivé. Entre 1660 et 1715, ce ne sont pas les savants français qui tiennent le premier rang, les historiens l'ont constaté : « Après Descartes, Viète, Fermat, Pascal, un siècle passera avant qu'il se produise en France une renaissance » [2]. Toutefois il y a encore à Paris des hommes qui comptent ; quelques-uns, comme Huyghens et Cassini, sont des étrangers appelés par le roi, les autres, Picard, Mariotte, Roberval, Ph. de la Hire, Dodard, Tournefort, sont des nationaux.

L'Etat contribue de son mieux à accroître et à hâter le progrès. Le roi, sous l'inspiration de Colbert, appelle les savants de l'étranger [3] ou des provinces [4]; il en subventionne au dehors, il en établit au dedans, et les fournit des instruments d'étude nécessaires. L'abbé Gallois, après avoir renseigné Colbert par le *Journal des savants*, devient le familier de sa maison. De 1673 à 1683, il a place à sa table et dans son carrosse. Huyghens est un autre de ses conseillers ; entre deux affaires d'Etat, il lui montre des infusoires nouvellement découverts (1678. Voir Huygh., *Œuvr.*, VIII, 94). L'Académie des sciences, fondée en 1666, logée au Louvre, est, comme l'Académie française, plus qu'elle peut-être, l'objet d'une sollicitude

1. Voir E. Lavisse, *Hist. de France*, VII, 2e part., 172 et suiv. On y trouvera une bibliographie du sujet.
2. *Ib.*, p. 177.
3. On fit même des offres en Angleterre. Collins à J. Grégory, 5 mai 1671 : « Quelques uns de l'Académie Royale écrivirent à M. Oldenburg, le priant de communiquer au Conseil de la Société Royale que le roi de France était disposé à allouer des pensions à un ou deux savants anglais, mais ils ne donnèrent jamais aucune réponse à une telle proposition » (cité dans les *Œuvres complètes* de Huyghens, VII, 88, note).
4. Chercher dans les provinces les gens qui sont disposés à « s'appliquer à la recherche de tout ce qui pourroit composer l'histoire d'une province, ou à quelque autre science », les exciter à entreprendre ce travail, à redoubler leur application. S. M. leur donnera des gratifications (Circ. de Colbert aux Intendants, 19 juin 1683, *Let. de Colbert*, V, 436).

constante, active, qui offre des faveurs plutôt qu'elle n'en accorde [1]. Le roi la visite en grande pompe et lui apporte ses encouragements avec ses félicitations. La découverte des satellites de Jupiter est commémorée, à l'instar des plus grands événements, par la frappe d'une médaille (1684). En somme, tant que Colbert vécut, les sciences aussi bien que les arts furent considérés comme un des principaux ornements, et en même temps comme un des éléments de prospérité du royaume.

Il était difficile que des recherches ainsi encouragées par le roi, ne fussent pas, en apparence au moins, célébrées et admirées, sinon réellement goûtées par les Courtisans. Et cependant ni les hommes de science, ni la langue de la science ne purent vaincre les préjugés amassés contre eux.

Popularité de certaines sciences. L'astronomie. — Assurément, il ne faut pas généraliser. L'astronomie au moins fut à la mode, et des deux infinis qui s'ouvrirent alors au génie humain, on comprend que celui des cieux ait attiré tous les regards. Seule l'Église, qui avait fait taire Galilée, pouvait voir avec inquiétude la terre et l'homme cesser d'être le centre de l'Univers [2]. Mais une sorte de « concordisme » tacite finit pourtant par incliner la tradition et les textes sacrés devant la réalité des faits. Le grand Observatoire, qui allait sonder l'immensité des nuits, fut construit, et il domina tout Paris. Il y en eut d'autres, plus modestes, à l'hôtel Soubise, à l'hô-

1. « La première chose que M. Colbert fit entendre à ceux qui furent choisis et dans la France et dans les pays estrangers pour composer cette Académie, fut qu'il ne tiendroit qu'à eux que leur Compagnie ne se rendist la plus savante et la plus célèbre qu'il y eust au monde, parce que le Roi leur fourniroit de son costé tous les secours qu'ils pourroient désirer ». — Ils ont des livres dans la bibliothèque du Roi, on va leur bâtir des laboratoires. (Note de Cl. Perrault, août 1667, *Let. Inst. et Mém. de Colbert*, V, 515).

2. Bossuet enseigne encore au Dauphin, suivant la pure doctrine traditionnelle, que le soleil tourne autour de la terre : « Considérez le soleil avec quelle impétuosité il parcourt cette immense carrière qui lui a été ouverte par la Providence ! » (cité dans *Les Grands Ecrivains scientifiques*, p. 5, note 1). Il convient cependant d'ajouter que son élève reçoit un enseignement des sciences très solide, où l'on fait intervenir des expériences : « Nous avons mêlé beaucoup de physique, en expliquant le corps humain ; et pour les autres choses qui regardent cette étude [de la métaphysique], nous les avons traitées, selon notre projet, plus historiquement que dogmatiquement. Nous n'avons pas oublié ce qu'en a dit Aristote ; et pour l'expérience des choses naturelles, nous avons fait faire devant le Prince les plus nécessaires et les plus belles... Les Mathématiques... lui ont été montrées par un excellent maître... Il lui a enseigné les mécaniques, le poids des liquides et des solides, les différents systèmes du Monde, et les premiers livres d'Euclide » (Bossuet, *De l'instruction de Mgr le Dauphin*, dans ses *Œuvres*, éd. 1864, t. XI, p. 360). Cf. des notions d'anatomie contenues dans le *Traité de la conn. de Dieu et de soi-même*, ch. II (*Ibid.*, XI, 389 suiv.). Le goût du duc de Bourgogne pour les sciences était très vif, et on lui fit faire de bonnes études positives. Voir St-Sim., éd. Boisl., XIX, 148, note.

tel de Cluny, au Collège royal, à l'abbaye de Ste-Geneviève, à l'École militaire, au collège Mazarin, chez le marquis de Courtanvaux à Colombes, chez M. de Malézieu à Châtenay.

Visiblement le goût de l'observation positive était né, les calculs chassaient les visions. Si l'astrologie n'était pas morte, elle était frappée à mort. Les dames elles-mêmes s'intéressaient à la science nouvelle, à la forme et au mouvement des astres. Chrysale n'y comprenait rien :

Vous devriez brûler tout ce meuble inutile,
Et laisser la science aux docteurs de la ville ;
M'ôter, pour faire bien, du grenier de céans
Cette longue lunette à faire peur aux gens,
Et cent brimborions dont l'aspect importune ;
Ne point aller chercher ce qu'on fait dans la lune,
Et vous mêler un peu de ce qu'on fait chez vous....
...l'on sait tout chez moi, hors ce qu'il faut savoir ;
On y sait comme vont lune, étoile polaire,
Vénus, Saturne et Mars, dont je n'ai point affaire ;
Et, dans ce vain savoir, qu'on va chercher si loin,
On ne sait comme va mon pot, dont j'ai besoin [1].

Mais les événements étaient plus forts que les railleurs. Une éclipse [2] ou une comète agissent plus sur les imaginations, même

1. IX, 106, *Fem. Sav.*, v. 563-569, 590-4. De la tirade de Chrysale, M. Livet (dans son édition des *Fem. Sav.*, p. 166), a rapproché plusieurs textes, en particulier le monologue d'Hortense qui, dans l'*Académie des Femmes* de Chappuzeau, voit son amour repoussé par la savante Émilie :

Dieu me garde d'avoir jamais dans mon dongeon
Une femme qui lit Descartes, Casaubon !...
Une bonne quenouille, en la main d'une femme,
Luy sied bien et la met à couvert de tout blâme.

Longtemps après Molière, des tirades analogues se rencontrent : Auger, dit encore M. Livet (*ib.*), cite un amusant passage de la *Fausse Agnès* de Destouches, où Angélique (la fausse Agnès), après avoir simulé l'ignorance, devant ses juges, fait au contraire montre de savoir :

Angélique. — Ne pourrois-je point, pendant que je suis seule, me fixer à l'un de ces deux systèmes de la physique moderne ?... J'aime les tourbillons, mais j'ai peine à resister à l'attraction. Descartes me ravit et Newton m'entraîne.

La Comtesse. — Mademoiselle, laissez ces matieres abstraites...

Angélique. — Vous venez à propos pour me déterminer..... Le système des tourbillons vous paroît-il preferable à celui de l'attraction ?

La Comtesse. — Oh ! Je suis furieusement pour l'attraction. J'aime tout ce qui attire.

Angélique. — Je m'en étois doutée. Et Madame la Présidente ?

La Présidente. — Pour moi, je me jette à corps perdu dans les tourbillons (III, XII).

2. Il y eut éclipse de soleil le 11 juin 1676, éclipse de lune le 11 juin 1675, etc. Des comètes avaient paru en 1652, 1664, 1665.

« L'appréhension de l'éclipse a si universellement égaré les esprits, qu'il y en a peu qui en soient exempts. Il y en a qui sont morts de peur et les autres sont aux pieds des confessionnaux » (Œuv. de Bouhier, B. N., Ms. 22 238, p. 168-9, dans Jacquet, *o. c.*, p. 42).

de nos jours, que les vers d'une comédie, fût-elle de Molière. Mettons que l'occultation de Jupiter par la lune (1679, 1686), la découverte des taches du soleil (1688), ne fussent pas des accidents capables d'intéresser le public, les comètes se chargeaient d'éveiller, elles, assez d'inquiétudes ou d'espoirs pour faire braquer des lunettes sur les greniers. Trissotin arrive effaré et grotesque :

Nous l'avons en dormant, Madame, échappé belle :
Un monde près de nous a passé tout du long,
Est chu tout au travers de notre tourbillon ;
Et s'il eût en chemin rencontré notre terre,
Elle eût été brisée en morceaux comme verre [1].

Mais parmi ceux qui riaient de sa peur, il y en avait peut-être qui l'avaient éprouvée. Quand, en 1680, passa la comète dont parle Mme de Sévigné [2], ou, en 1682, celle de Halley, la crainte fut peut-être moins vive, — encore n'est-ce pas sûr, car c'est à ce propos que Bayle écrivit les fameuses lettres sur la Comète, où « il est prouvé... que les présages des Comètes ne sont appuyés d'aucune bonne raison » (1681-2), — la curiosité en tout cas fut grande, et on continua, malgré Molière, à improviser des observatoires, ou à interroger des observateurs.

Le livre de Fontenelle sur *La pluralité des mondes*, qui parut en 1686, mit à la portée de tous les résultats principaux de la science, qui envahit de nouveau les salons, au grand dépit de quelques-uns. Saint-Evremond en a composé un dialogue burlesque, où Morin se plaint à lui d'être dérangé dans son jeu [3]. Boileau était-il du côté de ces protestataires ? En tout cas, il n'aimait pas beaucoup voir les dames s'abîmer dans cette contemplation des cieux :

Que, l'astrolabe en main, un autre aille chercher
Si le soleil est fixe ou tourne sur son axe (*Ep.*, V, v. 27-28.).

1. Mol., IX, 165, *Fem. Sav.*, v. 1266-1270.

2. Nous avons ici une comète qui est bien étendue aussi ; c'est la plus belle queue qu'il est possible de voir. Tous les grands personnages sont alarmés (Sévigné, VII, 133, 2 janvier 1681).

3. On n'oseroit parler de Bassette un moment,
Tout est *Lune*, *Soleil*, *Cercle*, *Orbe*, *Firmament*.
Morin. — Ze n'entens plus que des sornettes :
Que veut-on avec ces Planettes ?
Qui vont ruiner la Banque ?

Suit une charge à fond contre tous ces vilains mots :

...z'enrazois dans l'ame,
D'entendre certains mots de conzuration,
Que l'on donne aux Sorciers dans leur communion ;
*Essentrix*, *Paralac*, d'autres mots effroyables...
(St Evrem., 1753, V, 149 et suiv.).

Et Mme de la Sablière, qui hébergeait des savants en même temps que La Fontaine, l'ayant repris, la *Satire des femmes* (1693) donna un réchauffé des vers de Molière :

> Qui s'offrira d'abord ? Bon, c'est cette savante
> Qu'estime Roberval, et que Sauveur fréquente.
> Un astrolabe en main, elle a, dans sa gouttiere,
> A suivre Jupiter passé la nuit entière (X, v. 425 et suiv.) [1].

Autres sciences. — On voudrait pouvoir suivre avec cette précision relative, non pas l'histoire des autres sciences, mais l'histoire de leur diffusion, et se rendre compte de l'attitude des gens du monde. C'est un chapitre qui pourra et devra se faire de l'histoire des mœurs, laquelle domine et détermine, ici comme ailleurs, l'histoire de la langue. Les documents que j'ai sont, je m'en rends compte, très insuffisants. Beaucoup viennent de Fontenelle, et il est suspect d'avoir, pour faire ressortir le mérite scientifique du xviiie siècle, voulu un peu rabaisser par antithèse l'esprit du siècle précédent.

Il est certain que l'anatomie eut ses fidèles. En 1680, Sauveur, devenu Maître de mathématiques des Pages de Mme la Dauphine, faisait un « cours d'Anatomie pour les Courtisans. On dit, ajoute encore Fontenelle, que toute la Cour alloit l'entendre, mais je crains qu'on ne fasse trop d'honneur à toute la Cour » (*El. des Ac.*, *Œuvr.*, III, 329). Une autre série de conférences régulières fut donnée par du Verney, « l'Anatomiste des Courtisans » [2]. Montausier, Bossuet, Huet, Cordemoi, le duc de Chevreuse, Dodart, le P. de la Chaise y assistaient. « A mesure qu'il parvenoit à être plus à la mode, dit Fontenelle, il y mettoit l'Anatomie, qui renfermée jusque-là dans les Ecoles de Medecine, ou à St Côme, osa se produire dans le beau monde, présentée de sa main. Je me souviens d'avoir vû des gens de ce monde-là, qui portoient sur eux des piéces seches préparées par lui, pour avoir le plaisir de les montrer dans les Compagnies [3] ».

Lémery, reçu « maître Apotiquaire », ouvrit des cours publics rue

1. Est-ce parce que La Fontaine avait vécu dans l'intimité de Madame de la Sablière qu'il est favorable à ce développement des sciences ? Même en racontant l'anecdote de l'animal dans la lune, il n'y met aucune malice, tout au contraire. Ailleurs, dans *Le Renard Anglais*, il écrit des Anglais :

> Ils étendent partout l'empire des sciences (III, 320, v. 16).

2. *Suite des Éloges des Academiciens morts depuis* 1722. Paris 1733, p. 380.

3. *Ib.*, 376-377.

Galande. « Son Laboratoire, toujours d'après Fontenelle, étoit moins une Chambre qu'une Cave, et presque un Antre Magique, éclairé de la seule lueur des fourneaux ; cependant l'affluence du monde y étoit si grande, qu'à peine avoit-il de la place pour ses opérations. Les noms les plus fameux entrent dans la liste de ses Auditeurs, les Rohaut, les Bernier, les Auzout, les Régis, les Tournefort. Les Dames mêmes, entraînées par la mode, avaient l'audace de venir se montrer à des Assemblées si sçavantes » (*El. de Lémery*, *Ib.*, III, 273). Régis fit à son tour chez Lémery un cours si fréquenté, que la maison, qui était une maison particulière, ne suffit pas à contenir les auditeurs (1680). Toutefois il dut le fermer, sur l'invitation de l'archevêque.

Il semble, d'après tout cela, que le monde de la Cour s'ouvre et s'intéresse à ces connaissances nouvelles [1]. Il se trouve même des auteurs qui y veulent initier l'autre sexe. Deux ans après les *Femmes Savantes*, un livre qui traite de l'éducation des Dames se montre très libéral [2]. Marguerite Buffet — elle était professeur — nomme avec orgueil quelques dames savantes : M^me^ de Bonnevaut (264), M^me^ de Gredeville, qui sait les mathématiques, l'astrologie, la philosophie, la géographie (266), M^lles^ des Jardins (274), Guillaume (276), Descartes (278), Dupré (280), Despinasse (281), de Mortemard (283).

1. J'ai fait allusion (p. 98) au Cours de philosophie de l'Esclache dont je reparlerai ailleurs. Il y en eut beaucoup d'autres. Richesource tenait boutique d'éloquence. Le ms. de Conrart, XVIII, f° p. 34 donne l'annonce des cours du « Palais pretieux ». Voici, d'après le *Livre des adresses de Paris*, 1691, p. 12, les principales conférences :

Chez Ménage.

Chez M. de Villevaut, rue Hautefeüille, tous les aprés dînées, sur les sujets qui se présentent.

Chez M. d'Herbelot (orientaliste), rue de Condé, tous les soirs.

Les mardis, chez M. le Marquis d'Angeau.

Les jeudis de relevée, chez M. l'Abbé de la Roque (médecins et savants).

Les samedis de relevée, chez M. le Chev. Chassebras du Breau, sur l'Histoire et les Sciences.

Chez M. de Fontenay, les Samedis, rue Cristine (Mathematiques).

Je reviendrai, dans le chapitre où je traiterai du développement de l'enseignement en français, sur ces réunions.

2. Voir *De l'Education des Dames* par Poullain de la Barre, Paris, Du Puis, 1674, in-12. A la page 308 et suiv. sont énumérées les choses qu'une femme devrait avoir lues : « La Logique de Port-Royal. La Methode, et les Meditations de Descartes. Les Discours de M. de Cordemoy sur la distinction et sur l'union de l'Ame et du Corps. La quatriéme partie de la Physique de monsieur Rohaut, qui traitte du corps animé. Le Traitté de l'homme de Descartes avec les Remarques de la Forge. Le Traitté de l'Esprit de l'Homme du même de la Forge. Le Traitté des Passions de Descartes, auquel il est bon de joindre celuy de M. de la Chambre... les trois premieres parties de la Physique de monsieur Rohaut » ; dans un autre ordre d'études : « le Nouveau Testament, la Rhetorique d'Aristote, celle de Ciceron, ou son Orateur, ou celle de Quintilien, l'abregé de Philosophie de monsieur de Gassendi, ou de l'Esclache, et d'une façon generale les ouvrages de Descartes ».

Préjugés contre la science. — Malgré cela les préjugés ne sont pas détruits. On confond, ou on feint de confondre le pédantisme avec la science, le pédant avec le savant. Boileau a opposé dans une antithèse célèbre l'homme de collège et l'homme de ruelles [1]. D'autres nous ont expliqué à satiété l'impossibilité de concilier la vie d'homme de cabinet et celle d'homme de cour. Ils ont étudié pourquoi le premier ne se plaît pas dans les cercles que hante le second, et pourquoi il n'y plaît point [2]. Les plus bienveillants pensent que si les savants ne savent pas briller dans la conversation, c'est qu'ils sont trop accoutumés aux belles choses, ils ont acquis une si grande délicatesse, que tout ce que l'on dit leur paraît bas, en comparaison des idées qu'ils se sont formées [3]. Ce sont deux mondes qui doivent rester fermés l'un à l'autre. Si un homme de qualité a ce vice d'être savant, il s'en cache. Il est « ignorant par bienséance » [4].

1. Un pédant enivré de sa vaine science,
Tout hérissé de grec, tout bouffi d'arrogance,
Et qui, de mille auteurs retenus mot pour mot,
Dans sa tête entassés n'a souvent fait qu'un sot,
Croit qu'un livre fait tout, et que, sans Aristote,
La raison ne voit goutte, et le bon sens radote.
D'autre part un galant, de qui tout le métier
Est de courir le jour de quartier en quartier,
Et d'aller, à l'abri d'une perruque blonde,
De ses froides douceurs fatiguer le beau monde,
Condamne la science, et, blâmant tout écrit,
Croit qu'en lui l'ignorance est un titre d'esprit ;
Que c'est des gens de cour le plus beau privilège
Et renvoie un savant dans le fond d'un collège (*Sat.*, IV, v. 5 et suiv.).

2. « Des gens à qui l'étude n'a servi qu'à faire de leur teste une forteresse contre le sens commun, où la raison ne peut plus entrer sans breche ; qui croyent estre aussi habiles que tous les Grecs et tous les Latins, lorsqu'ils en ont étudié la langue ; qui ne prononcent pas seulement d'un ton d'Oracle, mais qui s'en attribuent l'infaillibilité ; qui veulent que tout le monde se soumette à leurs decisions, qu'on les écoute et les respecte comme des Dieux sur terre ; qui bien loin de se trouver avec les femmes, de les regarder, et d'en aimer au moins quelques-unes, comme vos Precieuses, si difficiles qu'elles soient, aiment quelques hommes, font consister la vertu à médire de tout le beau sexe, et à éviter sa rencontre, comme des hipocondres et des hibous....
..........................Vous sçavez mieux que moy, poursuivit-il, quelles alterations la meditation et l'Etude produisent dans ceux qui s'y appliquent. Le cœur se resserre ; l'imagination se fatigue, les yeux s'enfoncent et se ternissent ; le visage devient pasle et morne, la mine sombre, mélancholique, et chagrine ; la parole rude, les manieres grossieres et mal polies. On s'enteste, on se preoccupe, et l'on prend un esprit de contradiction, de mystere et de chicane. Or les femmes estant d'un temperamment plus delicat que les hommes, elles seroient aussi bien plus susceptibles de ces mauvaises impressions. Et il ne leur faudroit plus que cela pour les achever dans l'esprit de ceux qui ne les estiment déja pas trop » (Poullain de la Barre, *De l'Education des Dames*, 1674, p. 10, 12, 13).

3. Bellegarde, *Modèles de Convers.*, p. 364, Sur les études.

4. « La Nation Françoise aussi polie qu'aucune Nation, est encore dans cette espéce de barbarie, qu'elle doute si les Sciences poussées à une certaine perfection ne dérogent point, et s'il n'est point plus noble de ne rien sçavoir. Il (le marquis de l'Hôpital) eut si bien l'art de renfermer ses talens, et d'être ignorant par bien-séance, que

Les femmes surtout « ne sont pas moins obligées à cacher les lumiéres acquises de leur esprit que les sentimens naturels de leur cœur, et leur plus grande Science doit toûjours être d'observer jusqu'au scrupule les bienséances extérieures de l'ignorance » (Fonten., *Œuv. div.*, III, 213) [1]. Les portraits de « femmes savantes » continuent à faire partie des livres qui ont pour objet d'enseigner l'art de vivre [2]. Nous avons de M. de Vaumorière un traité qui, venu de lui, peut être pris, mieux encore que les ouvrages d'un Bary, pour le code de *l'Art de plaire dans la conversation* (Paris, Guignard, 1698, 3e éd.). L'entretien XX roule précisément sur ce sujet : « Quelles Sciences peuvent fournir des sujets de Conversation ? Ce n'est point la Théologie, déclare Eraste. — Je souffrirois encore moins les Mathemathiques, riposte Philemon. Dorante accepte la Morale, la Politique, l'Histoire, la Fable, la Poësie, les Relations des Voïages en un mot, les « Belles-Lettres ». Les Femmes peuvent en parler sans rougir de les avoir apprises, reconnaît Eraste. Passe aussi pour la Géographie. Mais il ne veut point que « la connoissance de la Sphere fasse tout d'un coup sauter une Femme de la Terre au Ciel » (316-320). Ensuite la conversation dévie sur l'histoire, sur la morale, et finalement il n'est aucune science proprement dite qui ne soit citée. Aussi, dans certains salons, les femmes du monde n'eussent-elles pas osé toujours avouer qu'elles savaient, comme disait Mlle de Scudéry, même ce que personne ne devait ignorer. « Un jour, au cercle de la Reine Mere, une femme de qualité dit par hazard le mot de *voyelles*. Toutes les autres s'écriérent dabord : Ah ! Madame, des voyelles ; et elles s'entredemandoient : sçavez-vous ce que c'est que des voyelles ? Ce pauvre mot fut renié par toutes les Dames de l'assemblée, qui n'oserent dire qu'elles l'entendoient ; et il n'y eut que Madame de Montauzier qui eut assez de courage pour avoüer qu'elle sçavoit ce que c'étoit » (de Callières, *Bon et mauv. us.*, 126-7, v. Schenk, p. 165) [3].

Il semble toutefois qu'il y ait eu plusieurs camps. Dès 1672, la science a ses maisons, en particulier celle de Condé [4] ; plus tard elle

tant qu'il fut dans le métier de la guerre, les gens les plus pénétrans sur les défauts d'autrui ne le soupçonnérent jamais d'être un grand Géométre » (Fonten., *El. des Savants*, *Œuv. div.*, III, 54).

1. Un de leurs maîtres, Carré, « ne les voyoit presque qu'avec les précautions usitées pour un sujet fort différent » (*Ib.*, 214), et deux heures avant sa mort il fit brûler leurs lettres (*Ib.*, 216).

2. J'en retrouve un jusque dans les *Portraits serieux, galands et critiques* du sieur B. [P. Jacques Brillon], Paris, Brunet, 1696, p. 308.

3. Etait-ce à cause de la leçon que Molière avait empruntée à M. de Cordemoy pour la mettre dans « le Bourgeois gentilhomme » ?

4. « Il y avoit (en 1672) encore alors des Conférences chez divers particuliers ; ceux

aura celle du duc d'Orléans. Il a étudié lui-même, il travaille avec Homberg, c'est déjà un « prince philosophe ». Et ceux qui ont vécu, comme La Bruyère, dans ces milieux, n'ont jamais donné dans les lieux communs vulgaires. En vain chercherait-on dans les *Caractères* des railleries contre les savants. C'est le parti contraire que l'auteur a suivi : « Chez plusieurs, dit-il, savant et pédant sont synonymes » (II, 80). Avec quel dédain il parle de ces politiques qui croient un homme d'études incapable d'affaires [1] ! Il y a plus. Dans sa septième édition (1692), il fait à Lucile une admirable leçon d'astronomie, pleine de chiffres précis, et où il introduit à dessein, sans aucun doute, des mots techniques tels que, *sinus*, *parallaxe*, contre lesquels les grammairiens du monde s'acharnaient.

Mais cette opinion semble avoir été celle de la minorité. Il y a à cela des causes profondes et d'autres accidentelles. Parmi les premières il faut mettre en tête le respect de la tradition, l'insuffisance de l'éducation des collèges, où les études scientifiques étaient nulles ou à peu près, la répulsion instinctive de ce milieu frivole pour des recherches dont on ne pouvait comprendre les résultats qu'avec beaucoup de réflexion et d'effort, une défiance aussi à l'égard de doctrines dont certaines touchaient au dogme et échappèrent à peine à des condamnations officielles.

En outre, après la mort de Colbert, la situation de la science et des savants se trouva bien amoindrie. On les utilisa, et quelques-uns furent de vrais praticiens. Perrault, Roemer, Mariotte, Blondel, furent mis à calculer le tir des bombes. Thévenot étudia les aqueducs de Versailles, pendant que Mariotte mesurait la dépense d'eau des fontaines. La science ne perdit pas tout à ces travaux d'applications, mais les savants n'y gagnèrent pas en considération ; ils se trouvaient ravalés à des besognes d'entrepreneurs ; de grands seigneurs ne devaient point faire de différence entre eux et les « mécaniques ». D'autres raisons encore les rendirent plus tard suspects. Le cercle de Ph. d'Orléans est en une certaine mesure une réunion d'opposants, de libertins aussi.

qui avoient le goût des véritables Sciences s'assembloient par petites troupes comme des espéces de Rebelles qui conspiroient contre l'ignorance et les préjugez dominans. Telles étoient les Assemblées de M. l'Abbé Bourdelot, Médecin de M. le Prince, et celles de M. Justel » (Fonten., *El. des Sav.*, *Œuv.div.*, III, 272-273). Le Prince de Condé avait dans son hôtel un laboratoire à l'usage de Martin, apothiquaire. Il avait souvent fait venir Régis, etc.

1. « Il est savant, dit un politique, il est donc incapable d'affaires ; je ne lui confierois l'état de ma garde-robe ; — et il a raison. Ossat, Ximenès, Richelieu étoient savants : étoient-il habiles ? ont-ils passés pour de bons ministres ? » (II, 84).

Les savants et le monde. — Il faut bien dire en outre que le caractère de la plupart des hommes de science explique l'aversion qu'éprouvait pour eux un monde dont ils ignoraient ou méprisaient les usages [1]. Fontenelle nous a laissé un tableau de la vie de Morin. « Il se couchoit à sept heures du soir en tout tems, et se levoit à deux heures du matin. Il passoit trois heures en priéres. Entre cinq et six heures en Eté, et l'Hiver entre six et sept, il alloit à l'Hôtel-Dieu, et entendoit le plus souvent la Messe à Notre-Dame. A son retour il lisoit l'Ecriture-Sainte, et dînoit à onze heures. Il alloit ensuite jusqu'à deux heures au Jardin Royal, lorsqu'il faisoit beau. Il y examinoit les Plantes nouvelles, et satisfaisoit sa premiére et sa plus forte passion. Après cela il se renfermoit chez lui, si ce n'étoit qu'il eût des Pauvres à visiter, et passoit le reste de la journée à lire des Livres de Médecine, ou d'Erudition, mais sur-tout de Médecine, à cause de son devoir. Ce tems-là étoit destiné aussi à recevoir des visites, s'il en recevoit, car on lui a entendu dire : *Ceux qui me viennent voir me font honneur, ceux qui n'y viennent pas me font plaisir*, et l'on peut bien croire que chez un homme qui pense ainsi, la foule n'y est pas. Il n'y avoit guére que quelque Antoine qui pût aller voir ce Paul » (Fontenelle, *Œuv. div.*, III, p. 270, *Eloge de M. Morin*).

D'autres vivaient de la même vie, Varignon, le P. Sébastien, Roberval, « confiné au fond de son collège de Maître-Gervais et qui n'en sortait que pour remplir ses devoirs d'Académicien » et « porter dans la Compagnie l'âpreté de sa parole et la rudesse de son caractère » ; La Hire, indifférent à tout ce qui n'était pas ses recherches : l'Académie des Sciences, celle de peinture, l'Observatoire et quelques autres corps dont les réunions constituaient son seul divertissement ; Michel Rolle, ancien clerc de procureur, puis maître d'écriture, qui n'avait aucune idée des devoirs de la société, et, en fait de bonnes manières, n'avait appris que l'arithmétique et l'algèbre ; Bourdelin, le parfait modèle de ces médecins raillés par Molière, qui poursuivait de ses anathèmes les fanatiques partisans de la saignée ; Tauvry, élevé dans les disputes de la Faculté, qui mettait

1. Ils vivaient retirés, dit Maury « se couchaient de bonne heure, se levaient tôt, allaient presque tous beaucoup à l'église et ne sortaient guère de la sphère d'occupations qu'ils s'étaient faite. Conséquemment ils avaient peu de savoir-vivre, et apportaient dans la discussion plus d'entêtement que de liberté. A part cela, c'étaient des gens vertueux, à la façon du moins dont on entendait alors la vertu. Simples et réguliers dans leur vie, rigides dans leurs devoirs religieux, mais n'en étant pas pour cela moins rancuniers et moins envieux ; d'une humilité parfois plate auprès des grands, travailleurs opiniâtres, mais n'ayant que rarement sur les choses des vues générales et

dans les discussions une ardeur qui fut fatale à sa vie »[1], Parent, qui apportait si peu de ménagements dans la discussion, qu'on avait peine à le souffrir, même à l'Académie (Fonten., *El. des Sav.*, III, 338).

Bref, en lisant les témoignages qui nous sont parvenus sur l'insociabilité d'hommes à qui la vie de société était restée étrangère, on s'explique la survivance de bien des préjugés, et on comprend les aphorismes d'un Bary : « La pluspart d'entre eux [les savants] ne triomphent que sur la chicane de l'Ecole, et hors cette chicane, ils ont la conversation si fade, qu'il n'y a rien de plus dégoûtant.... Quelques peu propres que soient les Scholastiques à entretenir les Grands, ils le sont encore moins à entretenir les Dames » (*Convers. gal.*, 181-183). La Bruyère, qui n'est pas suspect, n'en parle guère différemment : « La conversation d'un homme sçavant plairoit, s'il ne vouloit pas dire en un jour ce qu'il a été plusieurs années à apprendre », etc.[2].. Les *Reflexions sur le Ridicule* de l'abbé de Bellegarde reviennent cinq ou six fois sur ce caractère du pédant : « J'ai de la peine à deviner, pourquoi les personnes nourries dans les Colleges sont pour l'ordinaire peu complaisantes et impolies : la science qu'ils y puisent, ne devroit point faire un si mauvais effet sur leur esprit, qu'elle gauchit, au lieu de le redresser : Je crois que l'habitude qu'on y a de disputer toujours, et de se dire des injures en Latin, les rend feroces et incapables de ceder et de plier leurs sentimens, pour s'accommoder à celui des autres... Ce qui fait que les Savans de profession sont si peu au goût des gens polis, c'est qu'ils n'étudient point le monde, et qu'ils ne consultent que leurs livres ; une application continuelle à ce qu'ils ont lû, les rend distraits, et les enfonce dans eux-mêmes : A peine écoutent-ils ce qu'on leur dit ; ils ne répondent que d'une maniére languissante ; les entretiens ordinaires ne leur paroissent pas assez relevez pour mériter leur attention : Ne vaudroit-il pas mieux savoir moins de Grec, moins de Latin, et ne pas s'enterrer avec les morts, pour apprendre à converser parmi les vivans ? » (34-35.) En somme Théodème est savant et honnête, mais « il manque d'agrément et de

élevées, gardant souvent tous les ridicules des pédants de Collège, toute l'infatuation de gens qui ne vivent qu'avec leurs idées » (*L'anc. Acad. des sciences*, p. 29).

1. Id., *ib.*, 29-30.

2. Ici c'est le censeur qui se récrie : « L'Auteur declame fort ici contre les Sçavans. Ne seroit-il point de ceux, dont Monsieur de la Bruyere parle, qui prevenus contre les doctes, leur ôtent les manieres du monde, le sçavoir vivre, l'esprit de societé, et qui les renvoyent ainsi dépoüillez à leur cabinet et à leurs Livres ? » (*Sentim. crit. s. les Caract.*, 215).

politesse » (*Ib.*, 36)[1]. Et si La Bruyère juge sévèrement ces dédains du monde, s'il les explique par la vanité et l'inintelligence des courtisans, c'est encore une façon d'en confirmer l'existence : « Il y a certains esprits devant lesquels il faut de la hardiesse pour soutenir la honte de l'érudition. Il est une prévention toute établie contre les Savants, à qui ils ôtent les manières du monde, le savoir-vivre, l'esprit de société, et qu'ils « renvoient ainsi dépouillés à leur cabinet et à leurs livres ». Si l'on atteste des noms de grands hommes, qui furent à la fois des savants et des hommes du monde : Bossuet, Harlay, etc., ou même Condé, Bourbon, Vendôme, etc., ils vous répondront que ce sont des « exemples singuliers ». Si l'on apporte des raisons plus solides, elles seront faibles contre « la voix de la multitude ». Et pourtant ne devrait-on pas se donner la peine d'examiner, de douter seulement, si ce grand esprit « qui fait bien penser, bien juger, bien parler, bien écrire ne pourroit point encore servir à être poli » (II, 80 à 84, *Des jugements*, 18; cf. I, 263, *Biens de la fortune*, 56).

1. « Les Savans de profession sont souvent fort sots, et tres-ridicules, parce qu'ils veulent faire trop connoitre qu'ils sont savans : ils parlent de choses sublimes devant des gens qui n'y prennent aucun interest, et qui au lieu de les regarder comme des savans, les traitent de pedans et d'importuns, dont ils sont étourdis. *Simon* dans les visites qu'il rend à des Femmes, ne leur parle que d'Algebre, et veut, à quelque prix que ce soit, leur faire comprendre les proprietez de l'*Ellypse* et de la *Parabole* ; son intention n'est pas de leur apprendre l'Algebre ; il veut qu'on le croïe grand Mathematicien ; on le croit, et on le tient quitte de ses démonstrations.

« Ce qui fait que les Savans sont moins propres pour le commerce, que les personnes qui n'ont qu'une érudition ordinaire, c'est qu'ils ne s'humanisent pas assez ; ils croiroient deshonorer leur science, et mal soutenir le caractere de savant, s'ils s'abaissoient à parler des bagatelles, qui font la matiére des conversations ; s'ils n'y prennent garde, ils y font souvent de sots personnages, et ils sont les duppes de personnes moins savantes, qui disent, de bonne grace et d'un air enjoüé, des choses simples et naïves, dont on est bien plus touché, que des discours sublimes des savans » (Belleg., *Reflex. sur le Ridicule*, 233-235).

« Ce n'est point la science qui gâte l'esprit ; c'est la faute de ceux qui en font un mauvais usage. Un homme qui a l'esprit tourné à la pédanterie, à mesure qu'il devient savant, devient plus ridicule ; son naturel, ses maniéres, ses mœurs, ses discours, sont infectez d'un mauvais air de *pédantisme* ; il est intraitable, fier, incivil, impoli, opiniâtre. Au contraire un esprit bien tourné acheve de se polir et de s'embellir par la science ; elle n'a rien de rude en sa personne, ni de sauvage, ni de rebutant » (Id., *Ib.*, 415).

## CHAPITRE XV

### LA LANGUE PÉDANTE ET LA LANGUE COURTISANE

Inexpérience des savants dans le maniement de la langue. — Après ce qui vient d'être dit de l'état d'esprit des courtisans, on peut déjà deviner que la langue des sciences est considérée par eux comme une langue sinon opposée, du moins étrangère à la langue littéraire. En tout temps, les mots techniques ont paru rébarbatifs au public mondain. Avec ces dispositions, il devait les trouver barbares.

Il faut bien dire que les sciences restaient souvent fidèles à l'habitude de parler latin. A l'Académie, les procès-verbaux se firent d'abord en cette langue. C'est parce qu'il la possédait et la maniait que l'oratorien Duhamel avait été nommé secrétaire.

A d'autres occasions, les sciences parlèrent français, c'est vrai, et même bon français, témoin l'espèce d'encyclopédie qui porte le nom de *Physique de Rohault*. La chimie abandonna aussi son langage cryptographique, elle cessa d'être une Kabbale, à l'usage des seuls initiés, et le cours de Lémery, qui rompait si heureusement avec la tradition, se vendit, au dire des contemporains, « comme un ouvrage de galanterie ou de satire ». Mais beaucoup des principaux savants étaient étrangers : Huyghens, Cassini, Roemer, Homberg, qui jusqu'au bout fut forcé de chercher ses mots. D'autres, natifs de France, n'étaient guère plus éloquents. Sauveur, qui avait été muet, demeura toujours si peu orateur, qu'il renonça à se présenter à la chaire de Ramus, pour ne pas faire de harangue. Quand il l'accepta, en 1686, ce fut à la condition qu'il lirait, et jusqu'au bout on voit les courtisans se moquer de sa difficulté de parole [1]. Les savants bien disants n'étaient qu'une minorité, et c'était à peine des savants : Amable de Bourzeis, Cureau de la Chambre. Il faut faire exception pour Cl. Perrault, et surtout pour Fontenelle. Quand il succéda à Duhamel, lors de la réorganisation de 1699, on put dire que l'éloquence et la pureté du langage entrèrent avec lui à l'Académie. Vers le même temps, l'abbé Gallois « épurait le style des Mémoires [2] ». Une ère nouvelle s'ouvrait. C'est le XVIIIe siècle qui commence.

1. Voir Fonten., *o. c.*, III, 330
2. Id., *Ib.*, III, 130.

Railleries et censures. — Jusque là les condamnations se succèdent sans interruption, diverses, mais au fond pareilles, et s'inspirant d'une même idée : « Il est impossible que des personnes qui ont été sur les bancs écrivent finement et poliment, parceque, comme disait Varillas, ils ne se peuvent jamais défaire entierement de toutes les duretez de l'Ecole, ni de cet air de Pédanterie qu'on y prend [1] ».

Molière n'a pas cessé de se servir du baragouin médico-scientifique pour amuser son public. Tantôt c'est le docteur de *La Jalousie du Barbouillé* qui fait des jeux de mots assez orduriers sur des termes de grammaire, ou Metaphraste [2], qui entasse les citations et débite gravement des étymologies burlesques : « Maître est dit *a magister* : C'est comme qui diroit trois fois plus grand » [3]. « Vous voulez peut-être savoir, dit ailleurs Pancrace, si la substance et l'accident sont termes synonymes ou équivoques à l'égard de l'Être?... S'il y a dix catégories, ou s'il n'y en a qu'une?... Si l'essence du bien est mise dans l'appétibilité ou dans la convenance ? » [4] Les comédies, comme les farces, sont égayées de toutes sortes de plaisanteries de ce genre. « Quoi ! Monsieur, s'écrie Lysidas dans *la Critique de l'École des Femmes*, la protase, l'épitase, et la péripétie... ? » Sur quoi Dorante : « Ah ! Monsieur Lysidas, vous nous assommez avec vos grands mots. Ne paroissez point si savant, de grâce. Humanisez votre discours, et parlez pour être entendu. Pensez-vous qu'un nom grec donne plus de poids à vos raisons? Et ne trouveriez-vous pas qu'il fût aussi beau de dire, l'exposition du sujet, que la *protase*, le nœud, que l'*épitase*, et le dénouement, que la *péripétie* ? » [5]. Le Maître de philosophie du *Bourgeois gentilhomme* continue le type traditionnel du pédant, il parle une langue hérissée de mots d'école, et les *Femmes Savantes*, quoique taillées sur un autre modèle, ont le même travers.

Si on résume tant de critiques adressées par le grand comique à ses ennemis les médecins, elles se réduisent toutes à deux griefs : ils sont ignorants, et en outre ils couvrent leur ignorance d'un jargon prétentieux. C'est le sens de la consultation burlesque où Sganarelle entremêle *humeurs peccantes* et *ventricules des omoplates* [6],

1. *Carpenteriana*, 303.
2. Mol., I, 33.
3. Id., I, 444, *Dép. amour.*, v. 670-1.
4. Id., IV, 40-41, *Mar. forcé*, sc. 4.
5. Id., III, 360-361, *Crit. de l'Éc. des F.*, sc. 6. On voit par cet exemple, combien il est difficile de tirer l'horoscope d'un mot technique. *Protase* est à peu près inconnu, *péripétie* est devenu tout à fait courant. Il était du reste fort usuel dès le XVIIe siècle.
6. Id., VI, 80-91, *Le Méd. malg. lui*, II, sc. 4.

mais c'est aussi celui du grand discours que dans *Monsieur de Pourceaugnac* le premier médecin fait en français « pour être intelligible » : L'*espèce* de la maladie y est établie par des signes *diagnostiques* et *prognostiques*, et *pathognomoniques*. Il y est question de *mélancolie hypocondriaque*, de *pléthore obturante* et de *cacochymie luxuriante*, ce qui nécessitera que le corps soit *phlébotomisé* et purgé par *cholagogues*, *mélanogogues*, et caetera [1]. Molière n'a jamais pensé que le moyen fût usé, témoin les *concedo* et les *nego* de Thomas Diafoirus, témoin la malédiction de Purgon dans le *Malade imaginaire*, annonçant à Argan qui défaille sous le coup, qu'il tombera dans la *bradypepsie*, de la *bradypepsie* dans la *dyspepsie*, de la *dyspepsie* dans l'*apepsie*, de l'*apepsie* dans la *lienterie*, de la *lienterie* dans la *dyssenterie*, de la *dyssenterie* dans l'*hydropisie*, et de l'*hydropisie* dans la *privation de la vie* où l'aura conduit sa folie [2]. C'était d'un effet certain sur un public de gens du monde.

Furetière s'en est mêlé lui aussi, comme le prouve la curieuse Satire contre les Médecins [3]. Regnard en use comme Molière : « Je suis venue ici plus de dix fois depuis les *calendes* du mois dernier. — Comment dites-vous cela, s'il vous plaît ? Les Cal.... Les calendes, Mademoiselle, c'est la manière de compter des Romains et la mienne » (Regn., *Coq.*, III, 3). Montfleury fait de même : « Son mal se peut guérir, mais je le tiens chronique. — Que veut dire ce mot de *chronique*? — J'entends Qu'il faut pour la guérir, bien des soins, bien du temps » (*Dam. méd.*, II, 5) [4]. Boursault aussi, dans *les Menteurs qui ne mentent point*, prête à son Isidore, homme savant, un baragouin qui est dans la tradition du *Pédant joué* :

1. Id., VII, 271-4.
2. Id., IX, 410, 411.
3. Il remonte plus haut et décrit en chemin
La disposition de tout le corps humain ;
Parle à tort et travers de Vaisseaux et d'Organes,
De Cartilages, d'Os, de Muscles et Membranes,
Vertèbres, Glandes, Nerfs, Fibres et Filaments,
Définit Apophise, Artères, Ligaments,
Ce que c'est Mésentère, Hipogastre, Alvéole,
Balanus, Clitoris, Systole et Diastole,
Que fait le Péricarde, où finit le Sternon,
Que servent Pancréas, Méninge, Epiploon,
Epiglotte, Larinx, Prostates, Pannicules,
Les tuniques de l'oeuil, du poulmon les Valvules.
Et je pense, ma foy, qu'il n'eust finy jamais,
Sans qu'à force d'argent, voulant avoir la paix,
J'ordonne à mon valet, qu'il fouïlle en ma pochette.

Dorvaux, *Sat. de Furetière contre les Médecins*, dans le Bull. de la Soc. fr. d'Hist. de la Méd., Juin 1910, p. 239.

4. Cf. De quelle espèce étoit le médecin Qui vous a visitée ? Etoit-il dogmatique, Etoit-il méthodique, étoit-ce un empyrique ? (*Ib.*, II, 5).

Eclaircis ta matiere à mon individu.
A ma memoire active à comprendre la chose,
De sa voix attractive incorpore la cause,
Articule tes mots, et divulge le fait ;
Puis aprés de la cause on descend à l'effet.
— Deduis ta malencontre en maniere succinte —[1].

Les mots de science et les théoriciens. — Les théoriciens, arbitres du goût, Bouhours en particulier, nous ont dit aussi et répété leur horreur du mot pédant ou d'apparence pédante : *calvitie* ou *aptitude*, *atrabile* ou *système*. « Il ne faut pas que, par des termes qui sont rudes pour leur bouche, les dames affectent de paraître un peu trop géographes. Je leur abandonne *climat*, *zone*, *détroit* et quelques autres ; mais je ne veux point qu'elles me viennent effrayer par des *longitudes* et des *latitudes* » (Vaumorière, *Art de plaire*, 320)[2].

Parmi les grammairiens qui comptent, on a souvent mis Ménage à part, comme si sur ce point il s'était séparé de ses contemporains. L'éloge n'est pas mérité, il vient des préjugés qui courent encore contre celui qu'on soupçonne d'avoir été le prototype de Vadius. Ménage, à propos des mots techniques, ne dit rien que n'eût dit avant lui Cicéron, qu'il cite du reste. Dans un discours de physique, l'auteur a pu user d'*atrabile*, qui est un terme de son art ; mais s'il eût dit à une Dame, « dont il ust esté Médecin : L'*atrabile* domine en vostre tempérament,... il auroit sans doute mal parlé » (*O.*, II, 157). On voit jusqu'où va sa tolérance, une consultation même ne souffre pas de mots du métier, pas plus qu'une conversation. C'est une règle identique qui est appliquée aux vers de Malherbe, à propos d'un mot d'une science pourtant répandue, celui de *Pléïades* (*Obs. s. Malh.*, II, 191) : « Comme les finesses de l'Astronomie sont connues de peu de personnes et que nous fesons nos vers particuliérement pour les Cavaliers et pour les Dames qui n'entendent pas ces finesses, je croi que nous devons user aujourd'hui sobrement de tous ces Termes d'Astronomie, et que nous ne devons employer dans notre Poësie que ceux qui sont connus de tout le monde ». Si on en croit le *Menagiana*, notre critique est allé plus loin et a déclaré qu'on ne pouvait rien trouver « de plus heureux ni de plus poëtique, que l'expression dont se sert un auteur (Ch. Perrault) dans un Poëme sur Loüis le Grand, pour dire que les Anciens ignoroient la circulation du sang ». Et voici cette trouvaille : l'antiquité « ignoroit jusqu'aux routes certaines Du Meandre vivant

1. A. II, sc. 11 ; cf. a. III, sc. 8 et 10.
2. Tout ceci n'empêche point, bien entendu, de rappeler à l'ordre celui qui confond *hypochondre* et *hypochondriaque* (*Def. du po. her.*, 47).

qui coule dans les veines ». N'est-ce pas là le type de la périphrase ? (Voir le *Menagiana*, II, 5).

Il y a un endroit où il semble qu'Alemand soit plus juste, et voie nettement qu'en certains cas le mot savant n'est pas déplacé. C'est à propos d'une dispute entre Ménage et Bouhours au sujet du mot *amphore*, employé par l'abbé de Marolles dans une traduction d'Horace. Cette traduction, dit-il, n'est pas pour les servantes et les harangères, et il est impossible, en pareil endroit, de se servir *d'aiguière*, *pot à eau*, *bouteille*, *flacon* (*G. civ.*, 132 et suiv.). Ne serait-ce pas abuser du texte que d'en tirer une conclusion quelque peu générale ? Si. Il y a à peu près entente des grammairiens de cour sur ce sujet.

Le vengeur de Perrot d'Ablancourt reproche à la Houssaye ses mots techniques (p. 22). Andry, qui vient d'être professeur de collège, et qui sera le prince des Diafoirus, n'a pas assez de mépris pour le mot de collège, ou entre il ne sait quoi de bas. En ces sortes de lieux on ne se polit point, au contraire on y contracte des défauts ridicules, c'est pourquoi ces termes : *gens de collége*, *langage de collége* sont méprisants, disent les *Reflexions* (19 ; cf. S[t]-Réal, *de la Critique*, 235). Andry ajoute dans la *Suite des Remarques* (207) : « Rien n'est de plus mauvais goût que de mettre des mots latins dans une phrase françoise pour remplacer un mot qu'on ne trouve pas ».

Si l'on veut connaître de quelle façon un homme instruit doit parler science dans les salons, il n'est que de consulter Bary : « Lorsque les matieres tombent sous l'intelligence de tout le monde, je ne faits point parler selon leur caractere, ceux qui composent ordinairement nos Entretiens. Un *Medecin*, par exemple, ne doit pas parler medecin, quand par des expressions familieres, il peut estre nettement entendu ; l'on ne s'assemble pas pour les mots, l'on s'assemble pour les choses ; et outre que la presence des Dames doit bannir le langage des Maistres, ceux-mesmes qui sont sçavans, n'ont pas tousjours les idées presentes de tous les termes de l'Art, et c'est jetter quelquefois un bel Esprit dans la confusion, que de luy parler Ecole » (*L'Esprit Cur. ou les Convers. galantes*, Préf., a 3 v°). C'est dans ce sentiment que de Callières, arbitre de toutes les mondanités, écrit : « Les mots sçavants qui sentent le Grec et le Latin doivent être suspects à tous les gens du monde, et ils attirent sur ceux qui les disent un air pedant, quand il y en a d'autres plus simples et plus connus pour exprimer les mêmes

choses » (*Du Bon et du mauv. us.*, 140; v. Schenk, p. 130). — La honte du mot technique devient une sorte de distinction sociale : « Un galant homme ne laisse jamais deviner par ses discours qu'il ait une profession particulière, et c'est ce qu'un homme d'esprit a bien exprimé en disant qu'un honneste homme n'a point d'enseigne ».

Sur une modeste phrase de Boileau : *J'ay fait originairement cette traduction pour m'instruire*, Desmarets observe : « Il suffit de dire que ce grand mot, *originairement*, qui ne convient point en ce lieu-là, est bizarre, choquant, et mesme ridicule » (*Def. du po. her.*, 71). La doctrine est générale. Pour trouver des hérétiques, il faut chercher parmi ceux qui sont à part et en dehors du mouvement littéraire [2].

1. C'est de la même façon que l'abbé Bordelon dira : « C'est parce que l'on doit parler intelligiblement, que les termes de l'Art qui ne sont pas dans l'usage ordinaire du monde, me paroissent hors de leur place, dans de certaines conversations familieres : j'aimerois mieux qu'un Medecin y dît, *seigner* que *phlebotomiser* » (*La Langue*, 14).

2. Livet a cité un poëme du P. Pierre de St-Louis (P. de Vauréas) qui naïvement nous montre son héroïne au fond de sa Baume, étudiant sur son crucifix et en apprenant tous les arts. L'exemple est d'une naïveté curieuse et rare, rien de plus. L'auteur n'est vraisemblablement pas rebelle aux idées courantes, il les ignore.

C'est ainsi qu'elle trouve en cette Tragedie,
De toutes les vertus une Encyclopedie,
Et c'est sa discipline, et tous ses châtimens,
Qui lui font commencer ces rudes Rudimens.
Mais dans l'obscurité d'un Ciel cimmerien,
Ce qui la fait trembler pour son Grammairien,
C'est de voir, par un Cas, du tout déraisonnable,
Que son amour lui rend la mort indéclinable ;
Et qu'actif comme il est, aussi-bien qu'excessif,
Il le rend à ce point, d'impassible, Passif.
O que l'amour est grand ! et la douleur amere,
Quand un Verbe passif fait toute sa Grammaire,
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Pendant qu'elle s'occupe à punir le forfait,
De son tems Preterit, qui ne fut qu'Imparfait,
Tems de qui le Futur reparera les pertes,
Par tant d'afflictions et de peines souffertes,
Et le Present est tel, que c'est l'Indicatif,
D'un amour qui s'en va jusqu'à l'Infinitif.
Puis, par un Optatif : « *Ah plût à Dieu*, dit-elle,
« *Que je n'eusse jamais été si criminelle*,
« *Ou que mon crime au moins se trouvât effacé*,
« *Pour pouvoir appaiser mon Dieu tant offensé.*
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Après tous ses progrès, elle se glorifie
De vaquer toute entiere à la *Philosophie*,
Sous ce divin *Regent*, et sage *Professeur*,
Dont la *Chaire* est la Croix que tient ce Défenseur,
Qui défend, et soutient des *Theses* admirables,
Contre ses ennemis, les plus considerables,
Ou le voyant si bien combattre et triompher,
Marie apprend de lui, l'Art de philosopher,
Art qui n'est pas commun, et pratique nouvelle.
(*La Magdeleine au desert*, p. 43, 44, 45).

Je ne crois pas qu'on trouvât dans la suite de l'œuvre oratoire de Bossuet les mots médicaux dont il n'a pas craint d'user dans le *Sermon sur la Conception de la Vierge*.

## CHAPITRE XVI

### LA LANGUE DES ARTS ET LA LANGUE DE COUR

J'ai joint la langue des arts à celle des sciences, pour me conformer à l'usage du temps. Les mots des « mecaniques » pourraient aussi être réunis aux mots bas. Mais ceux qui les excluent et ceux qui les recueillent, ont l'habitude de grouper, comme je le fais, ces divers éléments du langage technique. Arts et sciences sont pour eux à peu près inséparables. Un mot comme *paysagiste* est exclu au même titre qu'*hétérogène*, quoiqu'il n'ait rien de latin ni de grec. Le jour de la réception de M. de Péréfixe, La Mesnardière qui avait risqué ce mot dans la Chambre du roi et qui en avait été relevé, avait par ordre consulté l'Académie, qui tout d'une voix avait déclaré « *paysagiste* » du jargon (nous dirions de l'argot) des peintres. « Dès lors, conclut Bouhours, il sera à sa place dans les Entretiens sur les vies et sur les ouvrages des plus excellens Peintres. Mais il n'est pas permis à une personne du monde d'employer *paysagiste* dans les conversations ordinaires ou à un écrivain de le mettre dans les livres qui ne traitent point expressément de peinture. Il faut alors s'expliquer d'une manière qui ne sente point le jargon de l'art, et dire par exemple : C'est un peintre qui travaille en paysages, qui ne fait que des paysages, qui s'entend en paysages »[1]. Il en est de même pour « tous les termes d'Arts qui ne sont pas reçeûs generalement, et que le commun du monde n'entend point : on doit s'en abstenir dans le discours familier et encore plus dans les livres qui sont écrits pour toutes sortes de personnes ». Un matelot « qui raconte à d'autres Matelots un combat naval ou un naufrage, » peut « charger son recit de tous les termes de marine » ; mais « un Historien ou un faiseur de Relation » qui veut être entendu, ne peut « remplir son livre de termes particuliers tout marins » ; qu'il les remplace par « d'autres... qui soyent intelligibles à tout le monde ». Il en est des termes de guerre comme des termes de marine. « Un Historien qui feroit la

1. Le mot est dans Rich., Fur., A. et A². H. D. T. ne l'a pas signalé avant Félibien.

description d'un siege, comme un Officier la feroit aprés la prise de la ville, pécheroit asseûrement contre les regles de l'Histoire, qui ne demande pas un si grand détail, ni des termes si propres de l'Art » (*Suit.*, 83-87; cf. Rosset, *o. c.*, 42) [1].

En théorie, depuis Vaugelas, cette séparation du vocabulaire technique et du vocabulaire ordinaire était généralement admise par les théoriciens du style : « Il faut preférer, dit Bary, les circonlocutions aux termes de l'art, lors qu'on a affaire à des ignorans, à des femmes, à des gens qui ont l'esprit vuide, et les oreilles voluptueuses » (Bary, *Secr. de nostre Lang.*, 44). Même devant des hommes cultivés, on évitait le mot spécial. Brossette avait prétendu que Boileau avait eu tort de se servir de « son principal » au lieu de « sujet ». Son ami lui répond : « J'ai eu tort, dites-vous, de ne pas employer les termes [de la musique] dans la description que Longin faict de la périphrase ; mais est-il possible que vous me fassiés cette objection après ce que vous avés lû dans mes remarques... Par la manière dont j'ay traduit, tout le monde m'entend, au lieu que s'y j'avois mis les termes de l'Art, il n'y auroit que les Musiciens proprement qui m'eussent bien entendu [1] ».

A l'« Académie des Orateurs » on entendait une autre cloche. Pour Sourdier de Richesource, comme autrefois pour Ronsard, les termes techniques sont « les meilleurs, estans propres » (*Les plaisirs de la Lecture*, § XIII). Si on emploie comme termes d'art « des Expressions estrangeres, soit Grecques, soit Latines », c'est « non seulement à cause qu'ils nous manquent en François » mais « pour obliger ceux qui aiment les Langues, s'estans donné la peine de les apprendre », et pour exciter la hardiesse des gens compétents à ne point craindre d'en emprunter, même en les francisant un peu. Tels sont des mots comme *Païsagiste*, *Fleuriste*, *Oculiste*, *Juriste*,

1. *Corr. de Boil. et Bross.*, CLIV, p. 280, 7 janv. 1709. Cf. « Il est bon d'estre piqué de la Science universelle, et l'esprit n'est pas raisonnable, s'il n'est sensible à cet éguillon, mais il ne faut pas pour cela sçavoir tout. Il est de ces Arts mecaniques qui sont indignes de l'honneste homme, un Philosophe Savetier seroit joüé des Sçavans, et un Prince qui meneroit la charuë feroit un exercice indigne de sa puissance. Quoy que l'Alcoran vueille expressement que les Empereurs Ottomans travaillent aux jardins et à d'autres œuvres mecaniques ; ainsi que nostre Auteur qui veut estre de tous Métiers, s'en aille à Constantinople, sans demeurer à Paris, où il est insuportable, parce qu'on n'y peut souffrir un esprit mercenaire, qui n'écrit que pour gagner sa vie, renversant la nature de la Science, qui veut qu'on travaille d'esprit, et non du corps. Je ne sçay qui conseille cet Auteur, mais il s'expose à une belle amende, car par malheur, si les Tailleurs, les Merciers, les Brodeurs, et les Cordonniers, suivis d'un nombre d'autres Métiers, presentoient leur requeste, il seroit fait défence à ce personnage qui la fait faire aux autres, d'entreprendre sur leurs droits. Peut-être aussi aura-t-il fait quelque concordat avec ces sortes d'Artisans, pour avoir permission de donner au Public la mesure et le plan de toutes les modes » (*Mercure reprouvé*, 136-138).

*Timpaniste*, *Humaniste*, *Philologiste*, *Legiste*, *Organiste*, *Symphoniste*, *Chimiste*, *Alchimiste* ; des dérivés comme *Timpanisation*, *Symphonisation*, *Legalisation* ; des verbes comme *Fleurdeliser*, *Castoriser*, *Timpaniser*, *Humaniser*, *Royaliser*, *Cardinaliser*, *Evangeliser*, *Panegyriser*, *Eterniser*, *Legaliser*. Mieux vaut, conclut-il, en user de la sorte que d' « employer des termes generaux », ou « d'user de circonlocutions ou trainée de paroles qui ne sont pas d'usage à la Table des Auberges de jeunes gens, ny dans le bain des grandes rivieres lors qu'on se noye, où il n'y a point de temps à perdre, et où le Laconisme le plus sec, le plus succint et le plus court n'est toûjours que trop long ». (*Des plaisirs de la Lecture*, Préf., § XIII). Dans ses Cours, il hasarde *verbe auxiliarisé*, historien *èphémériste*, *épitomateur*, etc. (*Prise de Fribourg*, 123 et 91). Cependant, en réalité, lui aussi traduit par des périphrases et rejette des mots qui « sentent la hâle » [1].

La Bruyère avait à ce sujet des idées fort larges. Il aimait, comme Molière, à adapter le langage aux milieux. Il fait usage avec sûreté et goût des mots de métier : « Le marchand fait des montres pour donner de sa marchandise ce qu'il y a de pire ; il a le cati et les faux jours afin d'en cacher les défauts, et qu'elle paroisse bonne ; il la surfait pour la vendre plus cher qu'elle ne vaut ; il a des marques fausses et mystérieuses, afin qu'on croie n'en donner que son prix, un mauvais aunage pour en livrer le moins qu'il se peut ; et il a un trébuchet, afin que celui a qui il l'a livrée la lui paye en or qui soit de poids » (I, 260). Il raille même l'indifférence et l'ignorance où se tiennent les gens de cour : « On s'élève à la ville dans une indifférence grossière des choses rurales et champêtres ; on distingue à peine la plante qui porte le chanvre d'avec celle qui produit le lin, et le blé froment d'avec les seigles, et l'un ou l'autre d'avec le méteil : on se contente de se nourrir et de s'habiller. Ne parlez à un grand nombre de bourgeois ni de guérets, ni de baliveaux, ni de

1. « ... *dont le Public a vû le detail veritable*. Le terme, *detail*, est bon asseu[re]ment, et la Metaphore est fort parlante ; mais nous advertissons les jeunes Orateurs qu'ils ne doivent pas en abuser, et lors que les termes simples ou propres sont de bon goust et d'usage commode et agreable, comme *recit*, nous les exhortons de les preferer aux metaphoriques, comme celuy de *detail* qui sent trop son Marchand, et sa hâle » (Riches., *Prise de Fribourg*, 37).

Richesource traduit le mot *légaliser* : c'est-à-dire « autoriser un acte public, et le rendre authentique, en le revestant des solemnitez et formalitez de la Loy ou des Ordonnances » (*Des plaisirs de la Lecture*, Préf., § XIII v°).

Cf. Lamy : « cet endroit (une description) n'a-t-il pas un grand air d'érudition ? Et l'Acteur ne se connoît-il pas bien à ce qui est marqué par ce terme ? Je voy bien que si un Tapissier lui faisoit le détail des diverses nuances d'une tapisserie, et des divers tissus dont elle est composée, il n'hesiteroit pas à le prendre pour un homme d'érudition, et passeroit même jusqu'à l'accuser d'en faire parade » (*Rhetor. trah.*, 153).

provins, ni de regains, si vous voulez être entendu : ces termes pour eux ne sont pas françois » (I, 295). Ce qu'il redoute, c'est moins le pédantisme des spécialistes que celui des hommes qui font mine de l'être : « Avec cinq ou six termes de l'art, et rien de plus, l'on se donne pour connoisseur en musique, en tableaux, en bâtiments, et en bonne chère : l'on croit avoir plus de plaisir qu'un autre à entendre, à voir et à manger ; l'on impose à ses semblables, et l'on se trompe soi-même » (I, 331). La difficulté était de marquer la limite. En certaines matières, par exemple en matière de guerre, les mots de métier devenaient rapidement vulgaires [1], tandis qu'ailleurs, le lexique presque entier de l'art demeurait étranger aux profanes.

Le langage technique et les lexiques de la fin du siècle. — Il s'engagea à ce propos un grand débat à l'Académie. En 1680, Richelet avait exclu un grand nombre de termes des arts [2] : *catégorie*, *concomitance*, *crédibilité*, *dogmatiquement*, *énergie*, *individu*, *ineptie*, *pléthore*, *suavité*, *concupiscible*, *inextinguible*, *intrinsèque*, *irascible*, *lénitif*, *occulte*, *sensitif*. L'Académie fait plus, elle écarte systématiquement de son Dictionnaire les mots d'arts et de sciences qui entrent rarement dans le discours (Préface) [3]. Les réservait-elle pour un recueil spécial ? C'est fort douteux. Et il est probable que l'idée du *Dictionnaire des arts et des sciences* de Thomas Corneille, qui fait suite au sien, ne vint que plus tard, inspirée par la concurrence

1. Regnard amuse son public en brouillant les termes militaires et maritimes : « Le combat commença par les tambours ; à l'instant nous fîmes avancer nos vivandiers : les ennemis, voyant cela, détachèrent cinq escadrons de leurs meilleurs voiliers. Oh ! c'était là où nous les attendions ; car aussitôt on lâcha toutes les galères pour enfoncer leur demi-lune... Après cela, la mousqueterie, pif, paf. Ah ! je suis mort... les brûlots... les canons... les trompettes, qui étaient chargées à cartouches ; pan, bedon... don... ; les... Je ne saurais vous dire le reste; car la fumée du canon m'empêcha de le voir » (*Filles err.*, I, 11). Cf. « ..J'en connois qui ne citent que *Bastion*, *Demi-lune*, *Contrescarpe*, et *Chemin-couvert*; qui font des descentes dans le Fossé, qui vont à l'Assaut, et tout cela, comme vous jugez bien, sur un bon fauteüil, dans une ruelle, et fort à leur aise » (Vaumorière, *Art de plaire*, 363). « Nos Dames peuvent savoir ce que c'est que *mettre à la voile*, *cotoïer*, *moüiller*, et le mot de *manœuvre*... Je ne trouverois pas mauvais, que mon Epouse parlât d'un vaisseau *dématé*, mais je ne lui conseillerois pas de dire qu'il seroit *desagréé* : Qu'elle m'avertisse qu'on a vû ce bâtiment à la hauteur de Brest, j'y consens, mais qu'elle ne m'aille pas étaler les mots de *Sud-Oüest*, et ces autres noms de Vents, qui étourdissent les gens » (*Ib.*, 364).

2. Il ne faut pas croire que les mots d'arts soient absents tout à fait de son Dictionnaire. Un assez grand nombre de traités spéciaux avaient été dépouillés. Ils sont énumérés dans la Table alphabétique des abréviations.

3. Voici quelques exemples de mots d'arts qui sont dans Furetière, et que l'Académie rejette dans le Dictionnaire de Thomas Corneille : *caecal*, *cambiste*, *capsulaire*, *contact*, *corporifier*, *décanat*, *déficit*, *désopilatif*, *dispensaire*, *éthopée*, *évolution*, *excentricité*, *filtration*, *granulation*, *horaire*, *hygromètre*, *intersection*, *phlébotomie*.
Quant aux sens techniques que peuvent avoir les mots usuels, elle ne suit aucune règle, tantôt elle les enregistre, tantôt elle les écarte.

de Furetière.] En tout cas, le Dictionnaire officiel les excluait de parti pris du corps de la langue d'usage.

Furetière ne pouvait pas manquer de soutenir l'opinion inverse. Les mots des arts et des sciences, c'était son domaine propre, la raison d'être ou au moins le prétexte de son travail. Eux seuls justifiaient l'auteur de l'accusation de concurrence déloyale portée contre lui. D'autre part, pour expliquer que son dictionnaire spécial contînt les mots ordinaires, il lui était indispensable de démontrer qu'aucune démarcation ne sépare les catégories des mots, que les mots vulgaires sont fréquemment employés avec un sens technique, et que les mots techniques font partie intégrante de la langue vulgaire. Une fois ces principes posés, il était à peu près inévitable qu'au cours de la polémique, il prît violemment parti contre le mot général et vague, contre le mot usé et vulgaire. La vraie raison de la répugnance que les mots des arts inspirent à l'Académie, est, suivant lui, l'ignorance où sont ses confrères de toute cette portion de la langue, et il entasse, pour la mettre en lumière, anecdotes sur anecdotes. L'authenticité de la plupart d'entre elles n'est rien moins que certaine [1]. « Le Dictionnaire..., dit-il, souffre de l'ignorance de ceux qui sont jaloux de voir employer des mots qu'ils ne connoissent pas et qui les condamnent avec un grand éclat de risée dés qu'ils en doutent le moins du monde... J'ai tâché

1. « Il arrive bien souvent que les choses se discutent d'une maniere bien ridicule, comme il arriva au mot de *refraction*, qui est à la verité un terme d'optique, que les bourgeois et faiseurs de bouts-rimés ne sont pas obligés de sçavoir. Quand j'en eus donné la définition ordinaire, qui est l'action d'un rayon de lumiére rompu et brisé quand il passe par des milieux de differente densité, comme sont l'air, les verres des lunettes, etc., tous les autres confreres qui ne sçavoient ce que c'est, me la contesterent pendant plusieurs séances. L'un dit que la refraction étoit un synonime de *reflection*, parce qu'il falloit que les rayons de lumiére fussent rompus pour se refléchir; d'autres dirent que c'étoit un terme d'arithmetique, où l'on parloit souvent de fraction, que ç'en étoit une subdivision, ou une fraction de fraction; un autre ajoûta qu'on le pouvoit dire de toutes les secondes ruptures, et que c'étoit l'état d'une chose brisée par deux fois; un autre dit que ce mot pouvoit venir de *refractaire*, et que l'action d'un corps opaque qui refléchissoit la lumiére, étoit en quelque façon rebelle et contraire à son action naturelle, mais il fut sifflé avant que de pouvoir soûtenir son opinion. Enfin, il fut conclu qu'on mettroit à la marge du mot, A ENQUERRE, et aprés plusieurs enquêtes ma définition fut confirmée. On peut juger de la beauté des autres conferences par ces échantillons » (Furet., *Factums*, I, 228).

« Mr Mezeray se chargeoit de consulter le maître-garçon de Racicot, son Apotiquaire, et le clerc de son Procureur, quand il y avoit quelques mots qui regardoient la Pharmacie ou la Pratique; et ces gens-là ont eu plus de part au Dictionnaire que beaucoup d'Académiciens dont les noms sont dans la Liste. Par exemple, quand il a été question de définir un *état major d'armée*, Mr de Lavau a été deputé vers Mr le Maréchal de Vivonne, pour sçavoir ce que c'étoit. On a deputé aussi Mr le Marquis son frere, pour apprendre ce que c'étoit qu'une *compagnie d'Ordonnance*. Je leur ai l'obligation d'avoir confirmé les definitions que j'en avois apportées, qui n'avoient pas pû passer par mon seul suffrage » (Id., *Ib.*, I, 184, 2me pagin.).

de les guerir de l'erreur où ils sont de croire que sous ombre qu'ils ont appris leur Langue maternelle de leur nourrice, ils sçachent pour cela toute la Langue Françoise, et qu'ils aient droit de rejetter tous les mots qu'ils n'entendent point : parce qu'il est vrai de dire que le plus habile homme ne sçait que la moindre partie de la Langue de son Païs. Il est certain qu'un Architecte parle aussi bon François, en parlant de plintes et de stilobates, et un homme de guerre, en parlant de casemates, de merlons et de sarrasines, qu'un Courtisan en parlant d'alcoves, d'estrades et de lustres ; un Avocat qui a des termes particuliers de pratique, pour lesquels l'Academie a une prodigieuse aversion, ne laisse pas d'expliquer sa pensée en la Langue de son païs : et cela est si vrai, que quand le Roi veut faire des Ordonnances et des Reglemens sur ces matiéres, il se sert des termes de cet art, sans qu'on puisse l'accuser de parler une Langue barbare.

« Cette ignorance de la plûpart des mots de la Langue, est ce qui a donné une grande étenduë au mot de *chose* dont on se sert pour expliquer tout ce dont on ignore le nom. Cependant il n'y a rien dans la nature et dans les ouvrages de l'art qui n'ait son nom propre que la plûpart des gens ne connoissent pas. Ainsi quand un Bourgeois veut parler de ces grosses separations de pierre qui se voient dans les vieux bâtimens : s'il ne sçait pas le nom de *manteaux*, que les Architectes leur donnent, il dira grossiérement : ces *choses* de pierre étoient bien vilains. Un Mathematicien, pour parler de l'appuy d'un levier, a recours au Grec, et l'appelle *hypomoclion*, parce qu'il ne sçait pas le nom françois que lui donnent les ouvriers qui l'appellent *orgüeil*, et ainsi des autres » (*Fact.*, I, 188-189, 1re pagin.).

Au nom de l'Académie, on répondit par des plaisanteries sur les mots barbares :

Voulez-vous de nôtre Heros
Peindre le pouvoir sur les flots ;
Le voulez-vous armer du foudre
Qui réduisit Alger en poudre ?
Usez de ces mots : galeban,
Nolis, siphon, ebe, jussan,
Horque, charpartie, hansiere,
Javeau, lamaneurs, sivadiere,
Basbord, vareck, rum, gord, rubord,
Stibord, extribord, dextribord ;

Beaux termes qui dans un poëme
Le rendent d'un mérite extrême [1].

Laissons de côté ces racontars et ces papotages. Il y avait bien deux doctrines en présence. L'une était celle de l'Académie : Elle avait jugé qu'elle ne devait pas mettre dans son Dictionnaire les vieux mots qui sont entièrement hors d'usage ni les termes des Arts et des Sciences qui entrent rarement dans le discours. Mais « en bannissant de son Dictionnaire les termes des Arts et des Sciences, (l'Académie) n'a pas creu devoir estendre cette exclusion jusques sur ceux qui sont devenus fort communs, ou qui ayant passé dans le discours ordinaire, ont formé des façons de parler figurées ; comme celles-cy : *Je luy ay porté une botte franche. Ce jeune homme a pris l'Essor*, qui sont façons de parler, tirées, l'une de l'Art de l'Escrime, l'autre de la Fauconnerie. On en a usé de mesme a l'esgard des autres Arts et de quelques expressions tant du style Dogmatique, que de la Pratique du Palais ou des Finances, parce qu'elles entrent quelquefois dans la conversation » (*Acad.*, Pref., 4e page). L'autre était celle de Furetière : « Les termes des Arts et des Sciences sont tellement engagés avec les mots communs de la Langue, qu'il n'est pas plus aisé de les separer que les eaux de deux rivières à quelque distance de leur confluent » (*Fact.*, I, 20).

Après 1694, il est visible que certains théoriciens sont un peu embarrassés et se contredisent ; ainsi Renaud, dans *La Maniere de*

1. Voulez-vous de ses bâtiments
Et de ses pompeux monuments
Laisser à la race future
Une surprenante peinture?
Employez-y le bois canard,
Le bois bombé, le bois pelard,
Le mesolabe, la graitie,
Le hourder et la segrairie,
La mezzanine et le mesplat,
Ou tout y sera fade et plat.

De sa race toute divine,
Voulez-vous vanter l'origine ?
N'oubliez pas tout l'attirail :
Ny hamade, ny le mezail ;
Mettez dans des phrases expresses
Nazail, nille, nigle, ogesses,
Gulpes, heurte, d'autres encor
Que vous verrez dans son tresor.
(Fur., *Fact.*, II, 285-286).

On n'était pas non plus à court d'anecdotes : Furetière était allé, disait-on, chez un vinaigrier pour savoir de lui tous les mots particuliers aux vinaigriers et aux faiseurs de moutarde, cet homme l'avait pris pour un « monopoleur », et l'avait voulu battre (Id., *Ib.*, II, 233).

*parler*, qui n'accepte qu'à contre-cœur les mots techniques, et là où on ne peut absolument s'en passer. Il blâme bien l'usage des termes généraux, qui marque, dit-il, la stérilité de l'esprit et la disette des mots dans celui qui parle. Il ajoute même : « Pour les mots consacrez en fait de la Religion, des Siences et des Arts, ce seroit une fausse délicatesse et un scrupule vicieux que de n'oser les emploier là où il est necessaire ; par exemple de n'oser dire les *Actes des Apôtres*, quand on parle de l'Histoire des Apôtres composée par saint Luc ; de n'oser dire *Rarefaction* en matiere de Physique, *Attitudes* en matiere de Peinture ». Il rapporte ensuite et approuve l'avis de Furetière que ces termes « bien loin d'être barbares, sont tres-françois » quand ils sont appliqués à propos. Mais hors de propos, « rien n'est si dur aux oreilles délicates... En outre, il faut savoir choisir et placer ces sortes de termes avec beaucoup de discretion et de jugement, de peur de paroître Pédant, lors qu'on prétend quelquefois étaler une vaste érudition » (117-118). Il y a des gens qui ont le goût si gâté, l'esprit si mal tourné, qu'ils ne croiraient pas parler en philosophes, en théologiens, en mathématiciens, etc., s'ils n'usaient de termes « qui sentent bien plus le barbare et le Canadois, que l'homme poli et le François civilisé ». Ceux qui se plaignent en cela de la pauvreté de notre langue se trompent, le français abonde en toutes sortes de termes, il ne laisse jamais court, il permet de dire tout ce qu'on veut. « Nôtre Langue, comme la Reine des Langues, a une infinité de magasins et de trésors » mais ils ne sont pas ouverts à tout le monde, et tout le monde ne sait pas y puiser.

Renaud cite ensuite quelques exemples d'auteurs qui ont su être délicats, naturels, fleuris, dans ces matières : M. de la Chambre, dans ses *Traités des Passions, de la Lumière, du Raisonnement des Bêtes*, etc... M. de Cordemoi, dans le *Discours Physique de la Parole* et *le Discernement de l'Ame et du Corps*. Il cite encore la Logique de Port-Royal, celle de M. Mariote, la Physique de Rohault, les Méditations de Descartes, etc... En somme « il y a des mots consacrés aux matieres de l'Ecole, dont ce seroit une fausse délicatesse de s'abstenir, et dont on doit se servir sans scrupule, aux endroits où ils sont atachés ». S'ils sont obscurs, il faut les éclaircir, en prenant comme exemples les grands philosophes modernes. Mais il ne faut point imiter le Barbon de Balzac qui faisait « un très-méchant usage des termes de l'Ecole ». A quoi bon se répandre dans une infinité d'expressions mystérieuses quand il s'agit d'un sujet que la Nature elle-même semble présenter à nos

yeux pour nous le faire voir sans aucune peine ? A quoi bon les termes pompeux et « abstrus » d'une étrange métaphysique ? Cela est bon pour un Pédant, entêté des maniéres de l'Ecole, qui veut faire de l'esprit et passer pour un Docteur, mais qui ne fait que prouver son manque de jugement (*Man. de parler*, 356-362). « Il y a même dans le Dictionaire de Richelet, des mots écorchés du Grec ou du Latin, que l'Usage ne paroît pas tout-à-fait aprouver, comme *clepsydre*, *concatenation*, *personifier*, *convertisseur*, *numismatographie*, *aitiologie*, et plusieurs autres semblables » (Id., *Ib.*, 542).

La doctrine des auteurs de pamphlets n'est pas plus décidée. L'*Apothéose* [1] reproche à l'Académie d'avoir omis des termes comme *agrez*, *haubans*, *botanique*, *amputation*, *antilogie*, *caryatides*, *alimenteux*, *détersif*, *heterogène*, *hypercritique* (p. 113-119). En revanche, l'auteur supprimerait volontiers *agrégé*, qui « a bien l'air de venir de ce quartier que l'on appelle à Paris le païs Latin et de devoir sa naissance à quelque Hybernois, de ceux qui logent dans les Colleges de ce païs-là... On sçait bien que dans le langage grossier de l'Ecole, qui ne se pique point de politesse, mais de bien exprimer et faire entendre la nature de ce dont elle parle, un *tas* de bled peut être appellé un *aggregé* de grains, parceque ces grains sont assemblez. Mais parle-t'on comme cela dans le beau monde ? » (*Apoth.*, p. 36-37).

L'*Enterrement* [2] ne pardonne pas à la Compagnie l'oubli de termes comme *ampliatif* (203), *anabaptiste* (id.), *anfractueux* (207), *benne* (235), *berge* (id.), *berme* (237), *bezant* (238), *biez* (239), *brugnon* (258), *cadastre* (265), *callosité* (266), *capillaire* (272), *catacombes* (277). Mais souvent, en vertu même du principe qu'invoque l'Académie de « se retrancher à la Langue commune, telle qu'elle est dans le commerce des honnestes gens » (*Acad.*, Préf., 2e page), le critique discute des mots qu'elle conserve : « *Agape* n'est gueres connu dans nôtre langue » (*Enterrt.*, p. 91); « *anastomose*, *aneürisme* et *aorte* sont des noms barbares » (*Ib.*, 208).

Saint-Réal, en homme de goût, voudrait s'en tenir à une opinion moyenne : « Bien loin que ce soit une perfection, c'est plutôt un vice dans le langage ordinaire, que de parler trop en termes des Arts ; comme c'est aussi un défaut de n'en pas employer de certains. Il y a donc un milieu en cela comme en tout, pour éviter également l'affectation de paroitre trop habile en des matieres, qu'un galant

1. L'*Apotheose du Dictionnaire de l'Academie*. A la Haye, chez Arnout Leers, 1696.
2. L'*Enterrement du Dictionnaire de l'Academie*, 1697.

homme ne doit pas faire gloire de savoir, et pour éviter aussi l'ignorance grossiere et rustique de celles qu'il est en quelque sorte honteux d'ignorer... On n'est pas obligé, comme il (Furetière) pretend, de savoir les noms de tout ce qui peut tomber ordinairement sous les sens, comme par exemple, tous les termes de massonnerie et de charpenterie, on est au contraire obligé de savoir les plus communs et les plus ordinaires de ces termes. Mais je ne pense pas, qu'autre que lui s'avise jamais de pretendre que celui de *meneaux* qu'il choisit si curieusement entre un million d'autres pour appuyer son sentiment, soit de ces plus communs et plus ordinaires » (*De la Critique*, 317-319). Je n'accorderais pas plus d'importance à la protestation de Grimarest dans son *Discours sur la langue françoise* : « Parce qu'ils (les Critiques) ne sont point initiez dans la Guerre, ni dans la Marine, il me sera interdit d'employer les expressions, les termes qui conviennent à ces deux Professions, cela est injuste ».

Le vrai protestataire ici, ce sera, mais un peu plus tard, la Science même. En rompant définitivement avec la tradition livresque, en ouvrant à l'homme des horizons infinis, elle allait bientôt détruire toutes les barrières. Et à ce moment, elle n'aura que faire d'aller vers les gens du monde. Ce sont eux qui viendront à elle.

---

## CHAPITRE XVII

### RÉSULTATS. LES MOTS TECHNIQUES ET LA LANGUE LITTÉRAIRE

Voici des listes de mots qui appartiennent à la langue technique. Dans chaque liste on verra que tantôt l'un, tantôt l'autre des lexiques du langage ordinaire, Richelet, l'Académie, souvent les deux recueils omettent ou rejettent ces termes. Parfois des théoriciens en ont expressément proscrit l'usage.

#### Théologie et Philosophie.

*Concept* — terme de philosophie, qui n'est pas bon dans le langage ordinaire (St-Réal, *De la Critique*, 104). A. de B. constate que c'est une expression de philosophes, très commune parmi eux (*Refl.*, 132). — ⊖ Pom. ; * Duil.; ⊖ G. Miege, Rich., Fur., A., Th. Corn., $A^2$. Voir L., qui cite Descartes, et H. D. T., sans ex..

*concomitance* — terme d'école de Téologie (Rich.) ; * Pom., Duil. ; ⊖ G. Miege; * Fur. : terme de théologie, A. ; ⊖ Th. Corn. ; * $A^2$. Voir L. — Nos Réformez... entendent bien... qu'on ne peut croire une presence réelle du Corps et du Sang de Jesus-Christ, sans admettre toutes les choses que nous venons d'expliquer, et ces choses ainsi expliquées, c'est ce qu'on appelle la *concomitance* (Boss., *Tr. de la Comm.*, 392-93 ; cf. 428, 443-4 ; et *Hist. des Var.*, I, 388, 470).

*Délectable* — mot presque aussi odieux à Bouhours que *delecter*, *delectation* (*D.*, 39). Ménage défend ce mot qu'il a employé et cite Desmarets et De la Chambre (*O.*, II, 478-479). —* Pom., Duil., G. Miege, Rich. : terme de philosophie, ne peut se dire qu'en riant, Fur. : vieillit, A. : un lieu *delectable*, $A^2$. Voir L., et H. D. T. — en le dévorant d'abord des yeux (le fruit défendu) et prévenant par son appétit son goût *délectable*, l'amour du plaisir est entré (Boss., *Concup.*, 25, dans L. ; cf. *Max. sur la Com.*, 71) ; cf. d'Urfé, *Astrée*, II, 658 ; Racan, II, 193.

*délectation* — (cf. le précédent) ; * Pom., Duil. ; ⊖ G. Miege[1] ; * Rich., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * $A^2$. Voir L. et H. D. T. ; ⊖ Hug. — Le fond de la grace de J.-C. est une chaste et celeste *delectation* qui est toûjours dans les justes (Boss., *Div. ecr. sur les Max. des S.*, CLXIX, Préf. ; cf. *Ib.*, CLXXII, et *Max. s. la Com.*, 111). Loret le disait d'un breuvage : La *delectation* des cœurs Et la merveille des liqueurs (7 fév. 1654, v. 203-4).

1. B. F. a *delection*, qui, n'étant pas à son ordre, est peut-être une faute.

*délecter* ne peut se dire qu'en riant (Bouh., *D.*, 39). Ménage dit que ne s'en étant point servi, il n'a pas d'intérêt à le justifier, comme il a fait pour *delectable*, *se delecter de* est italien (*O.*, II, 478-480). — * Pom., Duil.; ⊖ G. Miege; * B. F., Rich. : vieux, ne se peut dire qu'en raillant et rarement, Fur. : vieillissant, A.; ⊖ Th. Corn. ; * A², qui en restreint l'usage. Voir L. et H. D. T., qui citent Bossuet pour *delecter* et *se delecter*. — Le Banquet que l'on aprêta Ravit, contenta, *délecta* (Loret, 4 nov. 1656, v. 29-30; cf. 10 fév. 1657, v. 39; 27 déc. 1664, v. 16); il *se délecte* déja dans la loy de Dieu (Boss., 2ᵉ *Inst. N. T.*, 129; cf. *Max. s. la Com.*, 77 et 111).

*dénuement* — Bouhours avait d'abord déclaré que c'était un mot de dévôts qu'il ne fallait pas imiter (*Rem.*, 189). Il se rétracta (*Suite*, 421). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege; * Rich. : se dit parmi les devots; ⊖ Fur., A., Th. Corn.; * A², * L., s. ex., H. D. T. cite Bourd., *Renonc.*; ⊖ Hug..

*Identité* n'est en usage que dans le dogmatique (A.) ; * Pom.; ⊖ Duil.; * G. Miege; ⊖ Rich.; * Fur., Th. Corn., A²; * L., qui cite Pascal et Sᵗ-Simon. — Mais quoy, vous oubliez donc que c'estoit une comparaison, et non pas une *identité* (Bossuet, *Avert. aux Prot.*, VI, § 40, 520).

*impénétrabilité* — H. D. T. cite comme premier exemple un passage de Pascal. — ⊖ Pom., Duil., G. Miege; * Rich. : terme de Philosophie, Fur. : se dit tant au propre, des corps solides et trop espais, qu'au figuré, des mysteres de la Foy et des secrets trop profonds et trop cachez; ⊖ A., Th. Corn.; * A².

*inamissibilité* est discuté par Bouhours: ce n'est tout au plus qu'un Etranger habillé à la Françoise (*D.*, 27). Renaud repousse le mot (*Man. de parler*, 514). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege; * Rich.; ⊖ Fur.; * A. : il ne se dit qu'en cette phrase, l'*inamissibilité* de la grace; ⊖ Th. Corn.; * A² qui reproduit A. — Ce dogme, qui est appellé l'*inamissibilité* de la justice (Bossuet, *Hist. des Var.*, II, 4; cf. *ibid.*, I, 504; II, 8; II, 99, etc.).

*inamissible* — terme de Science (Rich.); * Pom.; ⊖ Duil., G. Miege, Fur.; * A.; ⊖ Th. Corn., A². — Il ne reste plus qu'à examiner comment la vertu est *inamissible* (Bossuet, *Estats d'Oraison*, 190).

*indélébile* se dit en matiére de Sacremens. Hors de-là *indélebile* ne vaut rien; et qui diroit *des traits indélebiles* parleroit tres-mal (Bouhours, *Rem.*, 542). A. de B. n'approuve pas le mot et veut qu'on dise *ineffaçable* (*Refl.*, 262). — * Pom.; ⊖ Duil.; * G. Miege, Rich. : terme consacré qui se dit des Sacremens, Fur. : il ne se dit gueres qu'en parlant des Sacrements; ⊖ A., Th. Corn.; * A².

*indélibéré* — terme de dogmatique (A²). Le mot n'est dans aucun autre lexique. A. de B. signalait le mot comme élégant (*Refl.*, 262). — Le desir qu'on voit dans les saints... de leur salut éternel... n'est pas seulement un appetit *indéliberé* (Bossuet, *Estats d'Oraison*, 391); ces desirs sont autant de mouvemens *indéliberez* (Id., *Ibid.*, 404).

*indiligent* est un mot de Montaigne que Bouhours laisse à ceux qui disent *incomplaisant* (*Suite*, 139). — * B. F..

*indivisiblement* — terme de dogmatique (A²). Le premier exemple du mot est dans A., cité par H. D. T.; ⊖ Th. Corn..

*indulgence* pour dire *bonté* a vieilli; il ne s'emploie plus qu'en langage ecclésiastique (L. de Templery, *Gen. et Pol.*, 217). — * Pom.; ⊖ Duil.; * G. Miege, Rich., Fur., A., A²; ⊖ Th. Corn. — C'est une politique sûre et ancienne dans les républiques que d'y laisser le peuple s'endormir dans les fêtes... : quelles grandes démarches ne fait-on pas au despotique par cette *indulgence* (La Bruyère, I, 364).

*ineffaçable* est très mauvais, quoique quelques-uns l'emploient (Bouhours, *Rem.*, 543). — * Pom., Duil., B. F., Fur., A., A². — Il (Bourdaloue) nous peignit sa mort (de Condé) avec des couleurs *ineffaçables* dans mon esprit (Sévigné, VIII, 49).

*infrangible* — Bouhours admire Ménage qui a la force de digérer l'*infrangible*, l'*intempérature*, l'*inguerdonné*, l'*interminé* de Nicot (*D.*, 18-19).

*inhérent* n'est bon que dans le dogmatique et n'est guère en usage qu'en cette phrase: qualité *inhérente* (A. et A²); * Pom.; ⊖ Duil.; * G. Miege; ⊖ Rich.; * Fur.; ⊖ Th. Corn. — La beauté du visage est un frêle ornement... Mais celle de l'esprit est *inhérente* et ferme (Mol., IX, 153, *Fem. Sav.*, v. 1063 et 1066); il est corrompu par la concupiscence, c'est-à-dire par l'amour propre *inherent* en nous (Bossuet, *Div. ecr. sur les Max. des Saints*, CLXIII).

*iniquité* est consacré aux matieres de piété (Rich.). Bouhours reprochait aux jansénistes d'employer le mot au sens de *misère*, comme en latin *iniquitas* (*Imit.*, 9, Rosset, *o. c.*, 56). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * A². — L'impudence ne fut pas moindre en ce grand ministre que l'*iniquité* (La Roch., II, 462); de quelque belle apparence que l'*iniquité* se couvrist, il en pénétroit les détours (Bossuet, *Rec. des Or. fun.*, 1699, 420).

*inscrutable* est donné comme terme de théologie par Fur., A. et A². Le mot était repoussé par Bouhours (*D.*, 19) et ne plaisait pas trop à Andry (*Refl.*, 269), qui lui préférait *impénétrable*. — * Pom., Duil., G. Miege. — C'est un point *inscrutable* (La Font., VI, 332, v. 212).

*insoluble* — terme qui se dit entre les Philosophes de l'École (Rich.); * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur.; ⊖ A., Th. Corn., A².

*intégrant* est un terme dogmatique (Fur.). Le mot est d'ailleurs un néologisme dont on ne cite pas d'exemple antérieur. * A.; ⊖ Th. Corn.; * A²; * L., qui cite Bourdaloue.

*intempérature* est insupportable (Renaud, *Man. de parler*, 512). Voir à *infrangible*. — * Pom., Duil., G. Miege.

*intentionnel* — terme de philosophie, dit Furetière, qui offre le premier exemple du mot suivant H.D.T.; ⊖ A.; * Th. Corn.; ⊖ A². — Si la fin nous peut émouvoir par son être réel, ou par son être *intentionnel* (Mol., IV, 42, *Mar. forcé*, sc. 4). Il faut remarquer que Molière ne prend pas le mot au sens indiqué par Furetière: les especes *intentionnelles* sont de petits atomes qui sortent des objets pour frapper les sens.

*intrinsèque* — terme de philosophie (A²); ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich., Th. Corn.; * B. F., Fur., A.; * L., qui cite S^t-Simon.

*irascible* — terme de philosophie qui n'a d'usage que dans cette phrase : l'appétit *irascible* (Rich., Fur., A.) ; * Pom. ; ⊖ Duil. ; * G. Miege ; ⊖ Th. Corn. ; * A². — Les philosophes appellent appétit *irascible*, celui où domine la colère (Bossuet, *Conn.*, I, 6, cité par L.).

*Occulte* — terme de philosophie (Rich.) ; * tous les lexiques, sauf Th. Corn ; L. cite Bossuet, H. D. T., Pascal. — Ces belles raisons de sympathie... et de vertu *occulte* (Mol., VII, 442, *Am. magnif.*, a. III, sc. 1) ; Par l'*occulte* vertu d'un mixte, que je fais, Je prétends la guérir... (Montfleury, *Dame méd.*, a. III, sc. 4).

*Passible* n'a guère d'usage que dans le dogmatique (A., A²) ; * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur. — ...elle ne seroit point *passible* ny mortelle, Si les rares vertus maintenoient la beauté Dans l'immortalité (Tristan, *V. hér.*, 214). Bourdaloue l'emploie encore : Il s'est revêtu d'une chair *passible* (dans L. et H. D. T.).

*postposer* n'est pas un terme élégant ; et pour peu qu'on se pique de bien parler, on s'en abstient (A. de B., *Refl.*, 442). — * Pom., Duil., G. Miege ; ⊖ Rich. ; * Fur. ; ⊖ A., Th. Corn., A² ; * L., qui cite St-Simon ; ⊖ H. D. T., Hug. — Le plus cruel de ses ennemis, *postposant* la haine à l'estime, lui avoit confié un si grand intérêt (La Roch., II, 462).

*primatie* — * Pom., Duil., G. Miege, Rich. : terme d'église, Fur., A., A². — Quelques-uns, pour étendre leur renommée, entassent sur leurs personnes des prairies, des colliers d'ordre, des *primaties*, la pourpre (La Br., I, 159).

*primitif* — Bouhours hésite à l'employer dans le discours poli, hormis en deux endroits : l'Eglise *primitive*, les mots *primitifs*. Il abandonne le mot aux prédicateurs (*Rem.*, 446). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A., A². — L'on verra... la perfection de Dieu en elle-mesme comme le motif *primitif* de la charité (Bossuet, *Div. ecr. sur les Max. des S.*, 14).

*Quotidien* — On dit une fiévre *quotidienne*, le pain *quotidien* (Bouhours, *Rem.*, 276). Le mot ne s'emploie que dans l'Oraison Dominicale (A. de B., *Refl.*, 532). Richelet, sans critiquer ceux qui emploient le mot *quotidien* comme un mot consacré, aimerait mieux dire, au contraire de Bouhours, le pain de chaque jour et ne se servirait de *quotidien* que dans le burlesque et les proverbes. — * Duil., B. F., Rich., Fur., A., A². Les exclusions de Bouhours et de A. de B. se retrouvent dans les deux derniers lexiques.

*Ratiociner* — terme de logique (Fur.), il n'a d'usage que dans le dogmatique (A.) ; ⊖ Pom., Duil., G. Miege ; * B. F. ; ⊖ Rich. ; * Th. Corn. ; ⊖ A² ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug. — Vous avez la faculté de *ratiociner* et de parler tout ensemble (Mol., IV, 43, *Mar. forcé*, sc. 4) ; mais, quoy que je *ratiocine*, Rien, pourtant, je n'en détermine (Loret, 20 janvier 1663, v. 221-222).

*rectitude* est un mot tout latin qui ne s'entend gueres à la Cour, mais est fort usité à la Trappe (Bouhours, *Suite*, 30). — * Pom. ; ⊖ Duil. ; * G. Miege, Rich., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A² ; tous les lexiques le donnent au sens figuré, Richelet seul le donne au sens propre : la *rectitude* de la vue. Dans ce sens L. cite Bourdaloue : la *rectitude* de son mouvement (du soleil). — Mais cette *rectitude*... Cette pleine droiture... (Mol., V, 456, *Mis.*, v. 205-207).

*rétribution* déjà censuré par Vaugelas (II, 398), ne plaît pas à Alemand : il peut être tres-usité et tres-significatif parmi les Ecclésiastiques, sans qu'on puisse inférer qu'il doive être mis par tout (*Nouv. Rem.*, 137-8). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A.; ⊖ Th. Corn. ; * A ² ne donne plus le sens de récompense des bonnes œuvres, donné par A. — Il y a plus de *rétribution* dans les paroisses pour un mariage que pour un baptême (La Bruyère, II, 173). — Chapelain avait employé le mot au sens de *réciprocité* : si toutesfois je le publie, j'useray de *rétribution* et le sousmettray à sa censure (II, 79). — ⊖ tous les lexiques en ce sens.

*Sagacité* est un mot écorché du Latin, qui se dit sur tout entre gens savans (Rich.). Bouhours regrette qu'il ne soit pas bien établi et ajoute que les philosophes s'en servent librement (*Rem.*, 142-3). Andry constate que le mot s'est établi et qu'il est du bel usage (*Refl.*, 625). Renaud fait la même constatation (*Man. de parler*, 50, 96). Toutefois Bellegarde croit que le mot n'a pas grand cours dans le monde (*Eleg.*, 291). — * Pom. ; ⊖ Duil. ; * G. Miege, Rich., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A ². Au xviii^e siècle Féraud constatera que *sagacité*, qui ne se disait d'abord que par les savants, est dans la bouche de tout le monde.

*sensitif* — terme de philosophie (Rich.) ; ne se dit que dans le dogmatique (A ²) ; * tous les lexiques. — La partie brutale alors veut prendre empire Dessus la *sensitive* (Mol., I, 484, *Dép. am.*, v. 1261-1262). Livet dans le *Lex. de Mol.* cite un exemple de Richer, où *sensitif* est employé avec le sens de *sensible*.

*spéculer* est signalé comme un terme de philosophie et d'astronomie (Fur., A.). Richelet dit que le mot ne s'emploie d'ordinaire qu'en riant et dans un sens neutre ; * tous les lexiques, sauf Th. Corn..

*Thème*, au sens de *sujet*, est fort pédantesque (A. de B., *Refl.*, 664). — C'est un terme de prédicateur (Rich.), qui n'a d'usage que dans le dogmatique (A ²) ; * tous les lexiques, sauf Th. Corn. — Et moy qui les ay tant frondez Tantôt, dans cét Ouvrage même Je corige, pour eux, mon *théme* (Loret, 24 déc. 1662, v. 100-102) ; un homme qui compose fait souvent son *thème* en plusieurs façons (Racine, VII, 126) ; vous tournez votre *thème* en plusieurs façons (Sévigné, IX, 348).

## Sciences mathématiques et physiques. Médecine

*Calvitie* — dont H. D. T. cite un exemple au xiv^e, est considéré par Bouhours comme un néologisme de Ménage, qui aime à parler latin en français (Bouh., *Rem.*, 517). Le mot est à peu près universellement blâmé (cf. Renaud, *Man. de parler*, 513, et Saint-Réal, *De la Critique*, 324) ; Alemand préfère encore *chauveté*, et Richelet, dit-il, est du même avis (*G. civ.*, 289-92). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich.; * Fur.; ⊖ A., Th. Corn., A².

*Dulcifier* est employé en plaisantant par Molière (VI, 90, *Méd. m. lui*, a. II, sc. 4; cf. I, 498, *Dép. am.*, v. 1448, et note). Le mot n'est que dans Fur. et Th. Corn..

*Ecchymose* — terme de médecine (Fur. et Th. Corn.); ⊖ tous les autres lexiques. — Elle se fit mettre quelques emplastres et obtint un rapport de

plusieurs *échinoses* (c'est-à-dire esgratignures). Ce grand mot donna lieu à deux sentences. (Fur., *Rom. bourg.*, II, 34).

*effervescence* — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich.; * Fur., A., Th. Corn., A²; * L., H. D. T., qui cite Sévigné (IX, 146) : cela s'appelle donc, comment dites-vous, ma fille? des *effervescences* d'humeur. Voilà un mot dont je n'avois jamais entendu parler; mais il est de votre père Descartes, je l'honore à cause de vous. — Cf. je ne crois point que cela (suer beaucoup) se doive appeler *effervescence*; il me semble que mon pot n'en bouilloit pas plus fort (Ead., IX, 174).

*Fracture* est un mot de chirurgie bien reçu du public pour marquer un os cassé ou rompu (Bouhours, *Suite*, 226). — * Pom.; ⊖ Duil.; * G. Miege, Rich., Fur., A., Th. Corn., A²; * L., H. D. T.; ⊖ Hug.

*fuligine* est mis par Molière dans la bouche d'un médecin: la rate, dont la chaleur... porte au cerveau de notre malade beaucoup de *fuligines* épaisses et crasses (VII, 272, *Pourc.*, a. I, sc. 8). N'est que dans le B. F..

*Horaire* était dans la bouche de l'écolier limousin (Rabelais, II, 6, dans H. D. T.); ⊖ Pom., Duil., G. Miege; * Rich. : terme de géographie, Fur., Th. Corn.; ⊖ A., A².

*Lénifier* ne se dit qu'entre médecins et même en riant (Rich.); ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Fur., A.; * Th. Corn.; ⊖ A²; * L., H. D. T.; ⊖ Hug. — Une prise de petit-lait... pour adoucir, *lénifier*... le sang de Monsieur (Mol., IX, 283, *Mal. im.*, a. I, sc. 1).

*lénitif* — terme d'apothicaire (Rich., Fur.); * tous les lexiques, A. et A² signalent que le mot s'emploie au figuré. — S'il lui fallait... — Dans un péril extrême le moindre *lénitif*, ou le moindre apozème (Regnard, *Légat. univ.*, a. II, sc. 11); Ce petit *lénitif*, en attendant le reste, Pourra nous consoler d'un coup aussi funeste (Id., *Ibid.*, a. IV, sc. 1); D'un ton obligeant et plaintif, Qui fut un rare *lénitif* (Loret, 23 juin 1657, v. 139-140).

*local* — terme de Phisique et de Palais (Rich.); ⊖ Pom.; * Duil.; ⊖ G. Miege; * B. F., Rich., Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * A²; * L., H.D.T.; ⊖ Hug. — Luther accordoit facilement à Bucer que la présence dont il s'agissoit, n'estoit pas *locale* (Bossuet, *Hist. des Var.*, I, 197).

## Philologie et Littérature.

*Idiome* n'est d'usage que parmi les gens de lettres (A.), et dans le dogmatique (A²); * tous les lexiques, sauf Rich. et Th. Corn. — Les peuples les traduisaient,.. selon les divers *idiomes* de chaque langue (Bossuet, cité par L.); de quel *idiome*, de quel langage (Mol., IV, 38, *Mar. forcé*, sc. 4); dites que les poiriers rompent de fruit cette année... c'est pour lui un *idiome* inconnu (La Bruyère, II, 136).

*idiotisme* — Tous les lexiques qui le donnent le signalent comme terme de grammaire, de dogmatique; ⊖ Pom., Duil., G. Miege; * B. F.; ⊖ Rich.; * Fur., A., Th. Corn., A². — Noter que B. F. garde aussi l'ancien sens de *stupidité* qu'on ne trouve pas dans les autres lexiques.

*intermède* — terme de poésie dramatique (Rich); * tous les lexiques, sauf Th. Corn. — La Fontaine emploie ce mot au figuré : Otez le temps des soins, celui des maladies, *Intermède* fatal qui partage nos vies (VI, 336, v. 296-297).

## Métiers et Arts.

*Occasionner* est un très mauvais mot ; ceux qui l'emploient le plus sont d'une profession, où un mauvais coup est bien plus à craindre qu'un mauvais mot (Il s'agit des soldats), (A. de B., *Suite*, 423). — * Pom., Duil. ; ⊖ G. Miege ; * B. F. ; ⊖ Rich. ; * Fur. ; ⊖ A., Th. Corn., A². — ...quoiqu'elles (les passions) soient *occasionnées* par le corps (Pascal, *Pens.*, éd. Havet, II, 252).

*Recruter* est blâmé par Racine comme un mot des gazettes de Hollande, « au lieu de quoi il faut dire faire des recrues » (Racine, VII, 20, *Lett.*). De Callières en attribue aussi l'invention aux étrangers : un homme de la Cour grand liseur de Gazettes étrangeres, me disoit qu'un officier étoit allé *recruter* son Regiment, pour dire faire des recruës pour son Regiment (*Bon et mauvais us.*, 157 ; v. Schenk, 144). — * A².

*remonte* — Rich., dans H. D. T. ; * Fur. : il ne se dit qu'à la guerre, A., A².

*Sabrer* — Rich., dans H. D. T. ; * A. et A² qui donne : *sabrer* une affaire. Rich. dit que le mot est de nouvelle fabrique, qu'il ne s'écrit pas et qu'il n'est guere en usage que parmi ceux qui portent l'épée.

*Fresque* — * Pom. ; ⊖ Duil., G. Miege ; * Rich., Fur. ; ⊖ A. ; * Th. Corn., A². On trouve le mot écrit aussi *fraisque*. — la *fresque*, dont la grâce, Se conserve un éclat d'éternelle durée (Molière, IX, 555, *Val-de-Grace*, v. 239-240).

*fruste* — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich. ; * Fur. ; ⊖ A. ; * Th. Corn., A². — Diognète sait d'une médaille le *frust*... et la fleur de coin (La Bruyère, II, 137).

*Gracieux* — Vaugelas ne trouvait point ce mot bon (II, 306), mais son avis n'était pas partagé par La Mothe le Vayer (82) ni Patru. Th. Corneille suivait l'opinion de Ménage (*O.*, 1675, I, 272), et le jugeait fort bon. L'Académie ne voulait point qu'on l'appliquât à une personne dans le sens de : qui a bonne grâce, mais elle l'acceptait dans la signification de doux, civil, honnête. Elle ajoutait : il est même reçu en peinture. C'est là son seul emploi correct en prose, s'il en faut croire Bouhours (*D.*, 38 ; cf. *Rem.*, 599), Richelet, et surtout Renaud : le mot n'est François que quand il s'agit de Peinture et de Poësie ; en user ailleurs ce seroit tomber dans le Barbarisme (*Man. de parler*, 46-7). Malgré l'avis des théoriciens, les exemples sont nombreux.

*groupe* — 1676, Félibien, *Princ. de l'Arch.*, dans H. D. T. ; * tous les lexiques, sauf Duil.. Le mot n'est employé que comme terme d'art.

*Promenoir* ne se prend que pour le lieu où l'on se promene, mais tandis que *promenade* est quelque chose de plus naturel ; *promenoir* tient plus de l'art (Bouhours, *Suite*, 186). Le mot avait été employé au sens d'action de se promener : elle descendit dans le jardin, où commençeant son *promenoir*,... elle reprit (*Astrée*, I, 382ᴬ). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A². — Les Bocages sombres et noirs, Les délicieux *promenoirs* (Loret, 29 sept. 1663, v. 67-68) ; Tout estoit grand dans ces édifices ; les

sales, les vestibules, les galeries, les *promenoirs* (Bossuet, *Hist. Univ.*, 213); une capitale ...où il n'y avoit ni places publiques,.. . ni *promenoirs* (La Bruyère, I, 22).

*renvier* n'est plus connu de A² que comme terme de jeu ; les autres lexiques donnent le sens figuré. * Pom. ; ⊖ Duil., G. Miege ; * B. F., Rich., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A² ; * L., qui cite Bossuet, H. D. T., Hug. — Et pour le *renvier* encore sur Plutarque... (Poisson, *Fou de Qualité*, sc. 4) ; Enfin, ma fille, que vous manque-t-il ? vous le *renviez* sur M. de Pompone (Sévigné, II, 398).

*Suavité* est un Mot écorché du Latin, qui s'emploie en parlant de peinture (Rich.). D'après Bouhours, il ne se dit tout au plus qu'en matiere de devotion (*Suite*, 324). — * Pom., Duil. ; ⊖ G. Miege ; * B. F., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A². — Leur miel dans tous mes sens fait couler à longs traits Une *suavité* qu'on ne goûta jamais (Mol., IV, 494, *Tart.*, v. 1439-1440) ; Ce mesme attrait luy fait dire avec ardeur et une *suavité* que la charité peut inspirer seule... (Bossuet, *Div. ecr. sur les Max. des Saints*, 16, Avert.) ; dans cét ouvrage tout est plein de vie et d'une *suavité* toute extrordinaire (Depiles, *Convers. de peinture*, 146, dans Rich.).

*Tournure* (d'esprit) — Bouhours n'accepte pas cet emploi figuré. Il faut le laisser aux Precieux ; il ne peut se dire que dans le propre en parlant des *Tourneurs* (*Suite*, 316). De Callières est aussi d'avis qu'on rende le mot au métier des *tourneurs* (*Mots à la Mode*, 96-97 ; v. Schenk, 138). — ⊖ tous les lexiques. — Il nous faut des partis bien d'une autre *tournûre* (Boursault, *Mots à la Mode*, sc. 4).

J'ajoute ici une certaine quantité de mots techniques, donnés par Félibien, et aujourd'hui entrés dans la langue commune qui, sans être condamnés, ont été écartés par Richelet ou par l'Académie :

*Addoucir* en terme de Peinture, c'est mesler les Couleurs avec un pinceau qu'on appelle *Brosse* (Félibien, *Princ. de l'Architect.*, 462).

*addoucissement* — Est lors que les couleurs sont bien noyées les unes avec les autres (Félib., *Archit.*, 463) ; * Rich. ; ⊖ A. ; * Th. Corn., A².

*Calquer* — c'est contre-tirer un dessein sur une muraille, ou autrement, pour en avoir les mesmes traits (Félib., *Archit.*, 509) ; * Rich. ; ⊖ A. ; Th. Corn. ; * A².

*contraster* — ils (les Peintres) disent *contraster*, pour varier les actions et dispositions des Figures (Félib., *Archit.*, 537) ; * Rich. ; ⊖ A. ; * Th. Corn., A². Le substantif *contraste*, en ce sens, est dans A.

*contre-jour* — * Pom., Duil., Guy Miege ; ⊖ Rich. ; * Fur. ; ⊖ A. et A².

*contrepreuve* — c'est une estampe qui est imprimée sur une autre estampe fraischement tirée (Félib., *Archit.*, 539) ; * Rich. ; ⊖ A. ; * Th. Corn., A². Le verbe *contrépreuver*, qui n'est pas dans Félibien, se trouve dans Rich., Th. Corn. et A².

*couleurs rompues* — Les Couleurs sont *rompües* lorsqu'elles ne sont pas employées toutes simples et pures, mais qu'on en mesle deux ou plusieurs ensemble pour en affoiblir et éteindre une trop vive (Félib., *Archit.*, 543) ; * Rich. ; ⊖ A. ; * Th. Corn. ; ⊖ A².

*Draper* — en parlant des Figures vestuës, on dit qu'elles sont *bien drapées* (Félib., *Archit.*, 563) ; * Rich. ; ⊖ A. ; * Th. Corn., A².

*Emboire* — On dit qu'un Tableau est *embu*, lorsque la couleur n'en paroist pas bien ; qu'il y a un certain mat qui fait que toutes les touches ne se discernent pas bien, et qu'il a perdu son luisant (Félib., *Archit.*, 576) ; * Rich. ; ⊖ A. ; * Th. Corn. ; ⊖ A².

*embrunir* — l'on dit un tableau *embruny* : un visage trop *embruny* (Félib., *Archit.*, 567) ; ⊖ tous les lexiques.

*espargner* — (En Peinture) veut dire ne point toucher à quelque chose, comme on dit qu'il *faut coucher le Ciel d'un Tableau*, et *espargner les figures et les bastimens*, c'est-à-dire ne rien coucher dessus (Félib., *Archit.*, 578) ; ⊖ tous les lexiques.

*esquisser* — faire une esquisse (Félib., *Archit.*, 581) ; * Rich. ; ⊖ A. ; * Th. Corn., A².

*eurythmie* — C'est une apparence majestueuse, et ce je ne sçay quoy d'aisé et de commode, qui paroist dans la composition de tous les membres d'un corps (Félib., *Archit.*, 586) ; ⊖ Rich., A. ; * Th. Corn. ; ⊖ A².

*Force* — En termes de Peinture on dit, un *tableau qui a beaucoup de force, et de relief*. Cf. une Figure dont l'attitude est *contrainte et forcée* (Félib., *Archit.*, 598) ; ⊖ Rich., A. ; * Th. Corn. ; ⊖ A².

*Hourder* — c'est maçonner grossierement (Félib., *Archit.*, 619) ; * Rich. ; ⊖ A. ; * Th. Corn. ; ⊖ A².

*hourdage* — * Rich. ; ⊖ A. ; * Th. Corn. ; ⊖ A².

*Mouelleux* — terme dont l'on se sert en Peinture pour exprimer la tendresse qui se rencontre soit dans les carnations, soit dans les draperies, quand il n'y a rien de trop sec (Félib., *Archit.*, 662) ; ⊖ tous les lexiques.

*Prononcer* — en terme de peinture. C'est marquer et specifier les parties de toutes sortes de corps avec autant de force et de netteté qu'il est necessaire pour les rendre plus ou moins distinctes (Félib., *Archit.*, 710) ; * Rich. ; ⊖ A. ; * Th. Corn., A² (mais au participe seulement).

*Ramender* — terme des doreurs (Félib., *Archit.*, 716) ; ⊖ Rich., A. ; * Th. Corn. ; ⊖ A².

*repère* — Les Ouvriers disent *faire un repere en une ligne*, au lieu qu'en Geometrie on dit *faire un point* (Félib., *Archit.*, 722) ; ⊖ Rich. ; * A., Th. Corn. ; ⊖ A².

# FIXATION DU LEXIQUE

## CHAPITRE I

### LA LUTTE CONTRE LE NÉOLOGISME

La doctrine puriste. — L'audace de Ménage qui non seulement inventait, mais signait des mots nouveaux, tels que son *prosateur*, lui attira les censures du P. Bouhours. Il riposta, et avec colère. D'autre part, l'occasion parut belle d'attaquer les jansénistes à propos de quelques néologismes hasardés par eux ; Bouhours la mit à profit et ses attaques lui valurent quelques réponses. De sorte que nous avons sur le sujet toute une polémique, où nous ne sommes pas sûrs, toutefois, que les animosités personnelles et les préoccupations confessionnelles n'aient pas altéré les opinions. Peut-être ont-elles tout au moins contribué à les opposer plus fortement qu'elles ne l'étaient en réalité.

Le « singe de Vaugelas » suivait, sans presque rien y ajouter, la doctrine de son maître : « On a, dit-il, beaucoup enrichi la langue Françoise depuis quelques années... en faisant des mots nouveaux » mais ce sont des termes que chacun invente par lui-même, sans y penser et sans y entendre finesse (Bouh., *Entr.*, 82-83). Ils naissent dans la conversation, où cependant il ne faut pas en abuser. S'ils ne périssent pas après leur naissance, ils y demeurent jusqu'à ce qu'un long usage leur fasse perdre entièrement le caractère de la nouveauté (*Ib.*, 89). « Il faut qu'un mot, pour estre reçeu, ait les suffrages du peuple qui doit s'en servir... Dans les Langues une diction nouvelle n'est point autorisée, si toute la société... ne se déclare en sa faveur... Mais dés qu'on veut parler la Langue ordinaire, on ne peut user que des paroles communes ; et une personne particuliére, de quelque qualité qu'elle soit, fust-ce un Prince et un Souverain, bien loin de pouvoir ajoûter des mots à la langue, ne peut pas mesme ajoûter une lettre à l'Alphabet... Le Public est si jaloux de son autorité, qu'il ne veut la partager avec personne. Et c'est peut-estre pour cela qu'il rebute d'ordinaire les mots dont un particu-

lier se déclare l'inventeur, ou le patron... Témoin l'*invaincu* et l'*offenseur* de M. Corneille. Au contraire, il accepte volontiers les mots dont les Auteurs ne paroissent point ; et il a ainsi accepté *exactitude*, *gratitude*, *habileté*, *emportement*, *connoisseur*, *intrepide* et tant d'autres dont l'origine est obscure » (*Dout.*, 48-50).

« La necessité mesme n'obligera pas quelquefois le public à recevoir favorablement une diction qui luy déplaist » (*Ib.*, 63). « N'est-ce donc pas le plus seur, de ne rien innover dans la Langue ? On risque beaucoup, en faisant un nouveau mot : s'il est bien receu, on aquiert peu de gloire ; s'il est rebuté, on s'attire la raillerie du Public » (*Ib.*, 66).

« Ce n'est pas à dire pour cela que les particuliers qui ont le goust de la Langue, et qui parlent bien, ne puissent faire quelquefois des mots. Ils le peuvent sans doute, pourveu qu'ils y gardent les regles que les Maistres de l'Art ont prescrites, et qu'ils soûmettent au jugement du public les mots qu'ils font ». Ces règles sont :

1° « Estre réservez à faire des mots nouveaux... Il n'y a qu'une occasion, à proprement parler, où il soit permis de faire des mots dans une Langue déja faite. C'est lors qu'il faut exprimer une chose toute nouvelle... Ainsi, quand la fleur que nous appellons Tubereuse a paru en France, nous luy avons donné ce nom, pour la distinguer des autres fleurs. On peut prendre encore la mesme liberté, quand la Langue n'a pas un mot propre, pour signifier une chose assez commune. Ainsi nous avons fait *emportement* et *contretemps* qui nous manquoient ».

2° « Il faut que les mots que l'on invente, soient faits selon l'analogie de la Langue... La raison et l'usage veulent que les mots François... soient tirez en quelque façon du Latin, ou des autres Langues qui, comme la Langue Françoise, ont la Langue Latine pour leur mere... Nous avons fait de cette maniére *intrepide* d'*intrepidus* Latin, ou d'*intrepido* Italien... Il faut en user toûjours de la sorte à moins que les noms des choses ne nous viennent avec les choses mesmes de quelque autre source. Ainsi le mot d'*Acacia* nous est venu des païs étrangers avec l'arbre qui porte ce nom... En ce cas les mots nouveaux peuvent estre Allemans, Turcs, Arabes et mesme Chinois. Il faut seulement leur donner une terminaison Françoise, à moins que la leur naturelle n'ait rien de choquant et d'irrégulier, car alors nous n'y faisons aucun changement, comme *Thé*, *Caffé*, *Sorbet* ».

3° « Mais il ne suffit pas qu'un mot soit fait dans les regles, il faut le proposer au Public : et c'est le seul droit qu'ont les bons Auteurs ; encore le doivent-ils faire avec de certaines précautions ». La pre-

mière est de laisser croire au public qu'il ne doit ce mot à personne. *Prosateur* « passeroit peut-estre si M. Ménage n'avoit point dit si affirmativement et si hautement : J'ai fait Prosateur ». La seconde est de « se bien donner de garde d'user de ce mot comme si l'usage l'avoit receu ». Il faut user des adoucissements, comme : « si j'ose parler de la sorte, pour user de ce mot, s'il m'est permis de me servir d'un terme qui n'est pas François, ou qui n'est pas encore établi » (*Ib.*, 51-57).

Pour de Callières aussi, les termes nouveaux doivent être toujours suspects de mauvaise affectation, et son livre des *Mots à la mode* est destiné à mettre en garde le public contre ces aventuriers. Renaud ne dissimule pas non plus sa défiance à l'égard des « locutions de nouvelle fabrique » [1]. Bellegarde enfin résume par une image la théorie générale de son siècle : « Les mots et les phrases d'une Langue sont à peu-près comme les fruits qui ne valent rien ni pourris ni verds, et qui ne sont bons que dans leur maturité. Il ne dépend pas des Auteurs d'abolir de vieux termes par dégoût, ou d'en introduire de nouveaux par fantaisie ; il ne faut se servir que de ceux qui sont établis par l'usage » (*Eleg.*, 258-9).

Un homme du monde, comme un écrivain, doit se conformer à cette doctrine, c'est une forme du bon ton. M. de Vaumorière n'a pas manqué de l'enseigner :

Dorante. — Pour le choix des Mots, il ne faut que suivre l'usage qui est approuvé par les gens les plus habiles et les plus polis ; comme quand on se fait habiller, on ne sauroit prendre de meilleure précaution, que de s'attacher aux Modes que suivent les personnes de bon goût.

Eraste. — Je lisois hier, que rien n'est plus ridicule que de se servir des mots qui ont vieilli ; quoi que ces mots-là puissent avoir leur agrément dans la raillerie.

Dorante. — Vous pouvez avoir remarqué dans le même Ouvrage,

1. Les conditions qu'il impose sont les mêmes que celles de Bouhours.

1° « La premiere, c'est qu'il faut que ces locutions soient necessaires, et qu'il n'y en ait point en nôtre Langue pour exprimer la même chose aussi parfaitement...

2° La seconde, c'est qu'il faut marquer d'un caractère particulier et diferent du reste, par exemple d'Italique, le mot de nouvelle invention, pour en adoucir en quelque façon la rudesse par ce temperament...

3° La troisiéme précaution est d'ajouter à ces locutions nouvelles quelque correctif, comme, pour ainsi dire, afin de marquer par cette retenuë, le respet qu'on a pour le public à qui on le propose.

4° La quatriéme est, de ne s'en déclarer hautement et d'un ton de Pédant et de Docteur, de ne s'en déclarer, dis-je, ni l'Auteur, ni le Patron, quelque autorité et quelque caractère qu'on ait d'ailleurs ; car ce seroit-là le moïen de faire d'abord revolter le public contre ce nouveau venu » (*Man. de parl.*, 97-99).

que si la prudence veut que nous rejettions les mots qui ne sont plus en usage, elle nous défend aussi de courir aprés les termes que l'oreille n'a pas coûtume d'entendre. Il faut laisser ces nouveautez aux jeunes-gens, puis qu'ils les aiment ; la hardiesse ne leur sied pas mal.

Lisidor. — Vous m'avoüerez qu'une Langue qui perd des mots d'un côté, non seulement doit en recouvrer d'un autre, mais même qu'elle doit s'enrichir.

Dorante. — Il est vrai ; mais tout le monde ne se doit pas mêler de l'enrichir : c'est aux personnes qui ont de l'habileté et de la politesse à donner de nouveaux Mots, comme c'est aux personnes de la Cour, les mieux faites, les plus riches, et du meilleur goût, à inventer les Modes pour les habits (*L'Art de plaire dans la Conversation*, Entretien III, *De la politesse du Langage*, 37-38).

Les libéraux. — Toutefois Ménage déjà discute point par point ces théories dans son Observation LIV, intitulée : S'il est permis de faire des mots. L'opinion des anciens, celle des gens du XVIe siècle, celle de Vaugelas y sont examinées tour à tour. Bouhours est attaqué, avec tous ceux derrière lesquels il s'abrite, fût-ce Cicéron, ou Quintilien. Et Ménage en vient à exposer sa propre doctrine qui n'est pas sans précision. Comme il a réfléchi sur les fonctions diverses du langage, il lui semble que des distinctions s'imposent. Pour l'oraison, soit ! « Le peuple devant qui on parle, et qui ne juge des mots que par la coustume, est choqué des expressions qu'il n'a pas accoustumé d'entendre... C'est donc particuliérement aux Poëtes, aux Grammairiens, aux Médecins, aux Philosophes, aux Mathématiciens, et aux Théologiens, qu'il est permis de faire des mots. Il ne nous est pas seulement permis de faire des mots pour exprimer des choses nouvelles, nous pouvons en faire aussi pour exprimer les anciennes » (*O.*, II, 179). Au reste, il n'est nullement nécessaire que les mots nouveaux soient tirés du latin ou des langues néolatines. Il n'y a pas lieu de se cacher d'avoir fait quelque invention, ni d'accompagner le mot risqué de correctifs, qui par exemple chez un poète, seraient ridicules (Id., *Ib.*, 184).

On voudrait que ces idées ne fussent pas si nettement opposées à celles de Bouhours. Telles quelles, elles ont plutôt l'air d'une riposte que d'une doctrine.

Les adversaires jansénistes de Bouhours protestèrent aussi. Barbier d'Aucour, dans les *Sentimens de Cleante* (85), avait déjà répondu aux *Entretiens* : « *Resserrement*, *déchirement*, *obscurcis-*

*sement*, *attiedissement*, *enyvrement* sont bons, puisqu'ils expriment les differens états du cœur humain, ce qui est le principal sujet de la Morale... des personnses habiles trouvent des mots nouveaux fort raisonnables, pleins de sens, ils les exposent au public et les hazardent pour tâcher d'enrichir la langue : y a-t'il là quelque chose qui merite que l'Auteur s'écrie publiquement : Bon Dieu, quel langage ! Cela m'est insuportable ! »

D'autres jansénistes témoignèrent qu'ils n'étaient pas résignés à souffrir une contrainte qui les eût empêchés, pour de simples raisons de forme, de traiter commodément des plus hautes matières. Arnauld s'efforce de justifier plusieurs hardiesses dans l'Avertissement de la *Ve dénonciation du péché philosophique*[1]. Et Nicole écrit plus fermement encore : « Rien n'est plus faux que la regle que M. de Vaugelas semble vouloir établir, qu'on ne peut faire de nouveaux mots... puisqu'il reconnoît dans ces Remarques, que quantité de mots qui n'étoient point autrefois en usage, y sont devenus depuis. Il est donc avantageux pour enrichir les langues vivantes, que des personnes judicieuses soient un peu hardies à se servir de nouveaux mots et de nouvelles phrases. Il y a bonheur et malheur, les uns passent, et d'autres ne passent pas. Mais les gens d'esprit devroient être plus portés à leur être favorables que contraires. C'est ce qui rend les langues belles et abondantes, comme il est arrivé de la Grecque »[2].

Le P. Lamy se montra aussi très libéral. « Lorsque l'usage, dit-il, ne fournit point de termes propres pour exprimer ce que nous voulons dire, on a droit de rappeller ceux que l'usage a rebutés mal à propos. Un homme est excusable quand pour se faire entendre il fait un nouveau mot ; pour lors on doit blâmer la pauvreté de la langue, et loüer la fecondité de l'esprit de celui qui l'a enrichie » (*Rhetor.*, 1688,

1. « J'ay encore un mot à dire sur les mots de *Philosophisme* et *Philosophistes*, dont je me sers dans cette Denonciation. Je ne crois pas qu'on en soit choqué. Car s'il est jamais permis de faire de nouveaux mots, c'est quand ils nous épargnent de longues circonlocutions, pour exprimer des choses dont on a à parler souvent. On peut dire que le genre humain en est convenu, parce que cela est conforme à l'inclination qu'ont les hommes d'abreger les discours... » Et il s'appuie sur l'exemple de *quiétisme* et de *quiétistes*.

« Il y a aussi un mot que je sçay bien qui n'est pas encore en usage. C'est celui d'*advertance*. Mais le besoin que j'en ay eu pour bien faire entendre une chose essentielle à la matiere que je traitois, me l'a fait hazarder, comme le même besoin fit inventer autrefois le mot d'*inamissibilité*... Ce dernier a passé, et tout le monde s'en sert maintenant : peut-être que cet autre passera aussi, ou qu'au moins on le laissera entrer dans les discours dogmatiques, s'il n'est pas si-tôt reçû dans les discours ordinaires. Car il faut avoûer qu'on ressent plus le manquement qu'a nôtre langue de certains mots, quand on traite des matieres de science, que quand on parle ou qu'on écrit les choses communes de la vie civile ».

2. Nicole, *Essais de morale*, VIII, *Lett.* XC, à M. Filleau de la Chaise, p. 251.

69). Bayle à son tour soutint fortement, non dans l'intérêt de la pensée, mais dans l'intérêt de la langue même, le droit à la néologie. Notre « langue est disetteuse ». Dans une note très étendue, il dit nettement ce qu'il pense du régime auquel on la soumet. Après avoir prononcé, lui aussi, que Molière se donnait trop de liberté d'inventer de nouveaux termes et de nouvelles expressions, qu'il lui échappait même fort souvent des barbarismes, il ajoute : « Prenez bien garde qu'on ne blâme ici que l'excès de sa liberté ; car au fond, l'on ne nie pas qu'il ne s'en servît bien souvent d'une maniere très-heureuse, et qui a été utile à notre Langue. Il a fait faire fortune à quelques phrases, et à quelques mots, qui ont beaucoup d'agrémens... On ne peut contester légitimement aux bons Auteurs le droit de forger de nouveaux mots, puis que sans cela les Langues seroient toûjours pauvres, stériles, languissantes... On doit donc généralement parlant demeurer d'accord, que Moliere avoit le droit d'enrichir de nouveaux termes les matieres du Théatre où il avoit aquis une si grande réputation » [1].

Une réaction s'annonce. Fénelon. — A la fin de la période, une réaction marquée contre la diète prolongée se fait sentir. Dès 1703, il s'était trouvé un grammairien, Frain du Tremblay, non pour jeter seulement en passant un mot de protestation contre la « mauvaise crainte » du néologisme, si préjudiciable au progrès des langues, mais pour consacrer à cette question un chapitre très judicieux, où il se montre dégagé de toute espèce de préjugé, c'est le 13e de son *Traité des Langues* [2].

On voit donc que Fénelon n'était pas seul à trouver qu'il y avait lieu d'enrichir la langue, et à juger « qu'on l'avoit gênée et appauvrie depuis environ cent ans, en voulant la purifier ». Son opinion mérite pourtant d'être rappelée. La *Lettre à l'Académie*, en défendant le vieux langage, autorisait aussi la création des mots nouveaux. On pouvait les faire hardiment, à l'exemple des anciens et des Anglais, « en prenant de tous côtés », à condition de confier à des personnes d'un goût et d'un discernement éprouvé le choix des termes qui seraient à autoriser.

S'il ajoute des réserves, ce n'est que sur la mesure à garder, mais

1. *Dictionn.*, art. Poquelin.

2. L'auteur commence par poser la question en général, puis applique ses réflexions au français. Je relèverai seulement le conseil pratique, curieux à cette époque, de créer autant que possible sur des primitifs français ou de prendre, quand on en a le moyen, aux parlers des provinces, qui fourniront des éléments plus assimilables que les langues anciennes.

il revient résolument, aussitôt après, à son dessein : « Un terme nous manque, nous en sentons le besoin : choisissez un son doux, et éloigné de toute équivoque, qui s'accommode à notre langue, et qui soit commode pour abréger le discours. Chacun en sent d'abord la commodité. Quatre ou cinq personnes le hasardent modestement en conversation familière ; d'autres le répètent par le goût de la nouveauté ; le voilà à la mode. C'est ainsi qu'un sentier qu'on ouvre dans un champ devient bientôt le chemin le plus battu, quand l'ancien chemin se trouve raboteux et moins court » (*Let. à l'Acad.*, chap. III). Ce projet fut, bien entendu, tenu pour un des plus chimériques de cet esprit hasardeux.

La dérivation impropre. — J'ai, dans les volumes précédents, classé comme néologismes les mots qui, par dérivation impropre, passent à une fonction nouvelle, ainsi les adjectifs qui deviennent substantifs. Il faut pourtant reconnaître que ce ne sont pas là à proprement parler des mots nouveaux.

On peut donc imaginer une époque qui, pour hostile qu'elle soit à la création de vocables, se montrerait tolérante à l'égard de ces demi-nouveautés. Ce ne fut pas le cas. Ce procédé était aussi décrié que les autres, je voudrais le montrer brièvement d'abord.

Les adjectifs substantivés. — Adjectifs pris au sens de noms abstraits. — En 1657, il était encore de mode, nous l'avons vu (tome III, 203), de substantiver les adjectifs neutres. « On les emploie, dit l'Anonyme, sans substantifs, pour exprimer les qualités des arts ou des personnes : *il lui fit froid* (froide mine), *il se mit sur son sérieux* » (37)[1].

Mais Bouhours et son école montrent un désir très net de restreindre la liberté dont on avait usé jusque là. « Plusieurs... mots de cette espece sont établis, comme *le bon*, *le beau*, *l'honneste*, *l'utile*, *l'agréable* en fait de morale ; *le vray-semblable*, *le merveilleux*, *l'heroïque*, en matiere de poësie et de devise ; mais je voudrois bien sçavoir s'il est permis d'en faire à sa fantaisie, et de dire par exemple... *l'inutile* des dialogues... *le simple et le provincial* de mes écrits ». La réponse est : « L'usage doit nous regler à cét égard comme en tout le reste : et pour ce qui est des mots tout nouveaux, je ne pense pas qu'aucun particulier ait droit de les établir » (Bouh.,

1. Cf. Avec se *piquer* on emploie l'adjectif au lieu du nom abstrait : *se piquer de docte, de vaillant, de cavalier* (Id., *ib.*).

*D.*, 47-48 ; cf. L. de Templery, *Entr. à Mad.*, 1697, 47-48). Telle est la doctrine générale. Sur les cas particuliers, point de continuité dans les vues. On suit l'usage sauf à l'arranger au besoin : on renouvelle d'anciennes contestations. *La superbe*, que Vaugelas ne pouvait souffrir, continue d'être discuté [1], et malgré d'illustres exemples ne parvient pas à se maintenir. *Efficace* est aussi en général sacrifié à *efficacité* [2]. Au contraire *sérieux* triomphe définitivement de *sériosité* [3].

S'il ne s'agissait que de donner ici des exemples nouveaux des adjectifs substantivés cités au volume précédent, rien ne serait plus facile. Mais la question est de savoir si on en a créé. Or les nouveaux venus sont vraiment assez rares. Peut-on considérer comme tels les suivants, je me garderais bien de le garantir :

Tout en vous est de Cour, rien de Ville, Hors un petit deffaut... — Eh mon Dieu, dites-moy. — C'est dans *un droit* trop grand certain je ne sçay quoy (Hauter., *Bourg. de qual.*, a. II, sc. 4) ; J'ai beau m'armer de *fier*, je vois de toutes parts Mille cœurs amoureux suivre mes étendards (Regnard, *Joueur*, a. II, sc. 2) ; et la tante s'occupe A dire avec *son froid* qu'il vaut mieux la laisser (Montfl., *Com. Poete*, a. V, sc. 3) [4].

Je n'ignore pas que chez certains écrivains les adjectifs employés de la sorte foisonnent, ainsi chez Bossuet. Certaines phrases de lui sont faites de ces neutres : démesler *le vray* d'avec *le faux*, et *le certain* ou *le seur* d'avec *le suspect* et *le dangereux* (*Est. d'Or.*, préf., 3) ; Terence, qui à l'exemple de Ménandre s'est moderé sur *le ridicule*, n'en est pas plus chaste pour cela ; et on aura toûjours une

1. Cf. tome III, 121. *Superbe*, en ce sens, * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A., A². Rich., A., et A² le disent propre aux matières de dévotion. — Cependant de *superbe* elle a le cœur bouffi (Th. Corn., *Comte d'Org.*, a. IV, sc. 6) ; Pascal l'a employé plusieurs fois. — *Un superbe, les superbes* se trouvent aussi fréquemment.

2. Aux yeux de Bouhours, *efficacité* n'est pas français, il faut dire *efficace* (*Rem.*, 381 ; cf. A. de B., *Refl.*, 186). A la fin du siècle, *efficacité* sera, sinon accepté, du moins toléré. (Voir Belleg., *Eleg.*, 289). — * Pom. ; ⊖ Duil., G. Miege ; * Rich., Fur., A., A² ; ⊖ Th. Corn. — Dans le seul Bossuet on trouverait des centaines d'exemples d'*efficace : le mérite de J.-C. et l'efficace de son Sang* (*Hist. des Var.*, I, 137) ; *les Vaudois, qui font dépendre de leur sainteté l'efficace des Sacremens* (*Apoc.*, 643) ; *Dieu, qui... a permis que de si grossiers emportemens* (de Luther) *eussent une telle efficace de séduction et d'erreur* (*Hist. des Var.*, I, 46, etc.).

3. *Peu de gens en ce temps aiment le sérieux* (Monfl., *Procès de la fem. j. et part.*, sc. 2 ; cf. *Dam. méd.*, a. IV, sc. 5 ; *Impr. de l'Hotel de Condé*, sc. 4) ; *Le Roy d'Espagne... relâcha de son grand serieux pour M. le M^l de Turenne* (Montreuil, *Œuv.*, 361) ; *Oüi, Madame, il aime du plus grand sérieux du monde* (Devisé, *Dam. veng.*, a. IV, sc. 4) ; *Sous un visage riant,... elle cachoit un sens et un serieux dont ceux qui traitoient avec elle estoient surpris* (Boss., *Or. fun. de M^me la Duchesse d'Orléans*, éd. de 1699, 110-111).

4. Le tour : *être d'un drôle, d'un bourru* se rencontre aussi : *Elle est depuis huit jours d'un bourru qui me passe* (Montfl., *Mari s. fem.*, a. I, sc. 3).

peine extréme à séparer *le plaisant* d'avec *l'illicite* et *le licentieux* (*Max. sur la Com.*, 141) ; toutes ces expressions, quelque effort que nous ayons fait pour les épurer, sont grossieres, puisque *le menu*, *le mince*, *le delié* ne tombe aprés tout que sur des corps (*Est. d'Or.*, 152).

Il en emploie, et il en forge selon ses besoins : L'époux sacré ne dit pas toûjours qu'il aime l'épouse : à la fin cela tomberoit dans *le froid* (*Expl. de la Messe*, 149-150) ; notre critique a peu connu... *le grave* et *le serieux*, qui convient à un traducteur de l'évangile (*Instr. N. Test.*, 154) ; Il... n'ose livrer à l'idolatrie que de certains lieux ; ce qui n'empêcheroit pas la pureté du culte dans *le gros* (*2e Instr. sur les Prom. de l'Eglise*, 47) [1] ; il y aura dans l'Eglise une nouvelle espéce de gentilité qui en remplira les dehors, encore qu'elle ne pénétre pas jusqu'à *l'intime*, qui sont les Eleûs (*Apoc.*, 535-6) ; *Le licite* et *le regulier* le feroit languir s'il estoit pur (*Max. sur la Com.*, 24) ; on veut plus d'emportement dans *le risible* (*Ib.*, 141) ; saint François de Sales, qui enseigne que les actes de piété chassez et comme repoussez de tout *le sensible* se retirent dans la haute pointe de l'esprit, d'où se gouverne tout *l'inferieur* (*Est. d'Or.*, 420) ; il suffisoit que *le solide* fust peu convenable à cét âge (*Traité de la Com.*, 86) ; le veritable vertueux desire le bien, non pour *l'utile* et *le delectable*, mais pour le bien mesme,... pour s'expliquer, il (Saint Clément d'Alexandrie) adjoûte... que *ce beau*, *ce bon*, *cet honneste* qu'il oppose à *l'utile* et *au delectable*, c'est le royaume des cieux ; c'est la beatitude éternelle (*Div. ecr. sur les Max. des S.*, 157).

On remarquera les phrases où le nom est suivi d'un complément : Il ne fera pas que la vulgate n'ait pour elle la multitude et *le commun des exemples* (*Instr. N. Test.*, 169) ; la privation de *l'exterieur de la gloire* (*Div. ecr. sur les Max. des S.*, CCXV, préf.); aussi n'y en avoit-il... rien de semblable entre les Machabées et les Protestans, que *le simple exterieur d'avoir pris les armes* (*Avert. aux Prot.*, 355) ; les Calvinistes ont reconnu, aussi bien que nous, *le foible de ces argumens* (*Doctr. cath.*, 113) ; elle a fait sentir au ministre *le foible inévitable de sa cause* (*Apoc.*, 745) ; qui veut découvrir *le faux de la Réforme* et la foible idée qu'on y a du vice et de la vertu (*Def. des Var.*, 194) ; il est utile... de descendre *au particulier des diverses qualifications* que chaque proposition aura meri-

1. Cf. L'Eglise... a condamné les heretiques par la force de leurs principes, et par *le gros* de leurs expressions (*Est. d'Or.*, 35).

tées (*Est. d'Or.*, 370) ; *le vuide des choses humaines* se faisoit sentir à son cœur (*Or. fun. de la Pr. Palat.*, éd. de 1699, 304).

Mais je n'hésiterais pas à considérer que précisément nous avons là un des faits qui caractérisent la langue de Bossuet, et la marquent d'une empreinte spéciale de latinité. L'usage général abondonne peu à peu l'habitude de faire par ce procédé de nouveaux substantifs.

Adjectifs et Participes pris au sens de noms de personnes. — Les décisions des grammairiens manquent sur ce point. Bouhours, à propos *d'efficace*, fait seulement remarquer que *sacrilège* et *adultère* sont à la fois substantifs et adjectifs ; mais il ne dit rien dont on puisse tirer une règle générale. L'*Entretien à Madonte* (48-50) est un peu plus explicite : « Ces sortes de licences sont deffenduës », sauf pour quelques adjectifs. Il accepte *un mélancolique*, *un malheureux*, *un chagrin*, *un desespéré*, *un brutal*, *un étourdi*, *un bizarre*, *un ridicule*, *un insensible*. Mais Leven de Templery est sans autorité ; il semble cependant qu'il traduise ici l'opinion de son temps.

Les adjectifs anciennement substantivés se conservent [1], mais je ne crois pas qu'on pût apporter beaucoup de nouveautés. C'est le moment de la vogue des « *illustres* » (cf. III, 202), successeurs éphémères des *précieux* et *précieuses* (cf. Liv., *Lex. de Mol.*, II, 563). Il y a d'autres noms pour les gens qu'on coudoie dans le monde : Mille differentes parties formoient *cette Admirable*, tout l'air, l'action, la maniere de parler, une langueur mêlée de retenuë... la rendoient sans égale (*Ar. et Sim.*, I, 66-67) ; Un honneste homme, un fat, un jaloux, *un bizarre* (Boil., *A. P.*, III, v. 364 ; cf. *Sat.*, II, v. 22) ; Il a l'air *d'un bizarre* (Th. Corn., *Charme de la V.*, a. III, sc. 1). Tout cela est peu de chose, et Bossuet occupe ici encore une place à part. Sur le modèle des noms anciens de *fidèles*, *justes*, *libertins*, *mystiques*, *orthodoxes*, *simples*, *spéculatifs*, *superbes*, *superstitieux*, une foule d'autres pluriels nomment dans son œuvre des catégories d'hommes : *abstinents*, *contemplatifs*, *imparfaits*, *infirmes*, *intolérants*, *parfaits*, *prudents*, *rustiques*, *spirituels*, etc. [2].

1. *Une jalouse* (Rac., VI, 250, *Liv. ann.*) ; on veut contraindre *les aisés* de prêter de l'argent au Roi (Id., VI, 343, *Ib.*) ; *un lâche incestueux* (Id., III, 367, *Phèdre*, v. 1100) ; Même aux yeux de *l'injuste un injuste* est horrible (Boil., *Sat.*, XI, v. 98) ; des gens que leurs propres paroles, leurs assertions, sans artifice et sans détour, rendent ouvertement complices de tous *les vindicatifs*, de tous les duellistes et de tous les assassins (*Entr. de Cl. et d'Eud.*, 225).

2. Apollonius de Tyane... estoit de la secte Pythagoricienne, et du nombre de *ces abstinens supersticieux* (Boss., *Apoc.*, 280) ; Il y a déja quelques siecles que plusieurs de ceux qu'on appelle, *mystiques* ou *contemplatifs*, ont introduit dans l'Eglise un nouveau langage qui leur attire des contradicteurs (Id., *Est. d'Or.*, 1 ; cf. *Ib.*, 8,

Je crois qu'on peut faire la même observation sur les participes passés. Point de théories condamnant le passage des participes à l'état de substantifs [1], mais point d'exemples de nouveaux participes employés substantivement. On conserve un certain nombre de vieux substantifs de cette origine : *les élus*, *un éveillé*, *un éventé*, *un pelé*, *un raffiné*, *un déterminé*. Mais on n'en fait plus d'analogues ; à peine pourrait-on noter dans Bossuet des échantillons de ce type comme : *les dispersés*, *les tombés* [2].

Dans la langue courante, c'est à peine si on pourrait signaler quelques types comme *ensoutané* : *Votre ensoutané* saute mieux qu'un cabri (Boursault, *Med. vol.*, sc. 24) ; *nos éveillées* (Robinet, *Paneg. de l'Ec. des F.*, 1re entrée) ; Mais vous estes *un jeune emporté*, qui frappez sans reconnoistre (Le Pays, *Amit.*, 54) ; M. de Bautru disoit d'un jeune homme qui avoit mangé tout son bien à vint ans : C'est *un ruiné* précoce (*Menagiana*, I, 25).

Les participes présents fournissent moins encore ; les dames ont des *soupirants* [3] et des *protestants* [4], il y a toujours des *fendants* [5], l'Église n'a pas supprimé les *errants* [6] ; mais loin que ces mots donnent naissance à des analogues, un certain nombre d'entre eux vieillissent et cèdent peu à peu la place à des concurrents auprès

18, 20 ; *Div. ecr. sur les Max. des S.*, 212, etc.) ; se trouvant embarassé à découvrir...la différence d'entre l'état des *parfaits* et *des imparfaits*, il a veu premierement que ce n'estoit pas la charité (Id., *Ib.*, XI, préf. ; cf. *Ib.*, LXXXV, préf.) ; Dieu n'a donné tant d'autorité aux Evesques, qu'afin qu'ils puissent prester leur voix *aux infirmes*, et leur force *aux oppressez* (Id., *Hist. des Var.*, I, 378) ; où ont pris *les Intolérans mitigez*, ces bornes arbitraires qu'ils veulent donner à un pouvoir qu'ils reconnoissent établi de Dieu en termes indéfinis ? (Id., *Avert. aux Prot.*, 750) ; Ce sont *de tels sages* et *de tels prudens* à qui Jesus-Christ declare que « les secrets de son royaume sont cachez » (Id., *Max. sur la Com.*, 41) ; Les auteurs pour qui nous parlions ne sont pas de *ces grossiers* ni de *ces rustiques* qui peuvent en certains cas trouver leur excuse dans leur ignorance (Id., *Est. d'Or.*, 58) ; de sainte Terese, de sainte Catherine de Gennes, et de *quelques* autres excellents *spirituels* (Id., *Ib.*, 18 ; cf. *Ib.*, 185-6, 189-190 ; *Div. ecr. sur les Max. des S.*, LXI, préf., 294, etc.).

1. *Enragé* (Mén., *Rem. sur Malh.*, II, 126), *venue* (Id., *Ib.*, 282, 336, 105) sont condamnés comme vieux ou bas, non en tant que participes.

2. Voilà pour ce qui regarde l'Angleterre, où l'on voit que *les dispersez* indifférens ont trouvé le champ assez libre (Boss., *Avert. aux Prot.*, VI, 3, § 10, 643) ; Ceux qui renioient la Foy dans la crainte des tourmens, s'appelloient dans le style de l'Eglise *Les Tombez* (Id., *Apoc.*, 154).

3. Vous en aurez menti, *messieurs les soûpirans* (Regn., *Coq.*, a. I, sc. 2, *Th. Ital.*, III, 101).

4. Car ce galant qui voit si librement Constance, Alors que je ne suis encor que *protestant*, Étant époux, viendra chez moi tambour battant (Montfl., *Fem. j. et part.*, a. I, sc. 2 ; cf. Id., *Com. Po.*, a. II, sc. 5 ; Hauter., *Crisp. mus.*, a. I, sc. 13).

5. plus sage, Et craignant Dieu, que *ces fendans* (Richer, *Ov. Bouff.*, 522).

6. Ils parlent *d'autres errans* qu'ils appellent Sacramentaires (Boss., *Hist. des Var.*, II, 152) ; attirer les Infidèles et ramener *les Errans* (Id., *Conf. avec Mr Claude*, Avert., 34). Cf. Avec vous *enseignans et baptisans*, ce n'est pas avec vous qui estes présens, et que j'ay immédiatement éleûs (Id., *Hist. des Var.*, 1, 35).

desquels ils avaient vécu jusque là ; *contredisants* [1] va être bientôt remplacé par *contradicteurs*, *écoutants* [2] par *auditeurs*, *regardants* [3] par *spectateurs*, *connaissants* [4] par *connaisseurs*, *navigants* [5] par *navigateurs.*

Participes présents devenus adjectifs. — La reconnaissance officielle [6] d'une forme variable en genre et en nombre tirée du parti-

1. Mlle de Scudéry (*Mathilde*, Préf., 6). Ce mot est fréquent chez Bossuet : il en faut venir là pour fermer la bouche *aux contredisans* (*Div. ecr. sur les Max. des S.*, 93) ; on s'imagine fermer la bouche *aux contredisans* dés qu'on allegue un hebraïsme ou un hellenisme (*Vers. du N. Test.*, 127).

2. Et *ce jeune écoutant*, à qui je n'ai dit mot, Seroit-ce mon cousin? (Montfl., *Com. Po.*, a. II, sc. 5).

3. On ne voit plus qu'une statuë Qui semble encor, grinçant les dents, Faire la nique *aux regardans* (Richer, *Ov. bouff.*, 258). Je n'ai pas d'exemple postérieur à 1662.

4. *Connaissant* — ⊖ Pom., G. Miege, Rich., Fur., A., Th. Corn., A²; Littré cite Bossuet, Retz, Tallemant. Cf. ô siecle... où il se trouve *des gens si connoissans au merite des hommes* (Sorel, *Polyand.*, II, 616-617).

5. Je puis vous assurer... que... j'ai agi avec beaucoup de retenue... avec tous *les navigants* dans ce passage qui est fort fréquenté (*Duquesne à Seignelay*, 1681, L.).

6. A la façon dont j'ai rédigé la note 3 de la page 329 du tome III, quelques lecteurs auront pu croire que je mettais en doute la tradition d'après laquelle la règle des participes actifs fut votée le 3 juin 1679. J'ai simplement voulu constater que les *Registres* des procès-verbaux ne portent pas mention d'une séance ce jour-là. Mais il y a lieu de se souvenir que les registres que nous avons sont incomplets. Et il est impossible de supposer que d'Olivet, qui a travaillé sur les documents authentiques, se soit trompé en copiant la date. Le récit est exact, pourquoi la date ne le serait-elle pas? Voici le texte, tel qu'il le donne, à la page 341 des *Opuscules de divers Académiciens* : M. Perrault a dit qu'il étoit nécessaire d'examiner à fond la question des Participes actifs, parce qu'elle revient à tout moment. Ses doutes ou ses raisons portoient sur ce qu'il croyoit avoir trouvé des phrases où il y en avoit qui se déclinent, et qui gardent le régime de leur verbe, comme, *les Satyres portans un panier de fleurs*, *ses hoirs et ayans cause*, *une maison appartenante à un tel*, *une Requête tendante aux fins etc*... La chose bien entendue et bien discutée, on a recueilli les avis. Il y en a eu cinq du même sentiment que M. Perrault. Tous les autres ont été d'une opinion contraire. Ils ont dit qu'en cela ils ne faisoient que suivre l'avis de nos Anciens, pour lesquels nous devons avoir beaucoup de considération ; car ils ont toujours posé pour une règle certaine, Que les verbes actifs n'ont point de vrais participes, mais seulement des gérondifs, qui tiennent lieu de participes, gardant le régime de leurs verbes, et se joignant avec les noms masculins et féminins, singuliers et pluriels, sans être déclinables, et sans être d'aucun genre : par exemple, *l'homme craignant Dieu*, *les hommes craignant Dieu*; *la femme craignant Dieu*, *les femmes craignant Dieu*. Que s'il se trouve de ces noms émanez des verbes actifs ou neutres, qui se déclinent, ce sont des adjectifs verbaux, car ils n'ont point de régime. Tels sont *donnant*, *donnante*, *brillant*, *brillante*, *charmant*, *charmante*. Il y en a une grande quantité d'autres. Et quand aux exemples que M. Perrault a apportez, on a répondu que quand même ils seroient tous vrais, ils sont en si petit nombre, que ce peu d'exceptions ne détruiroit point la règle générale, mais l'établiroit, ou la confirmeroit. Que d'ailleurs la plupart de ces phrases, comme *ses hoirs et ayans cause*, n'étoient que des façons de parler purement de Pratique. Pour cet exemple, *les Satyres portans un panier de fleurs*, on a nié qu'il fût bon, et on a maintenu qu'en pareille phrase il ne falloit point d's. A l'égard de *Requête tendante*, *maison appartenante*, on a dit que c'étoient des adjectifs verbaux ; et que s'ils avoient un régime, ils ressembloient en cela à plusieurs autres adjectifs, qui gouvernent aussi le datif ; *inexorable à mes prières*, *docile à mes leçons*, *sourd à mes cris*, etc. Ainsi la règle est faite, qu'on ne déclinera point les participes actifs. (Signé Mezeray).

Comparez une rédaction moins détaillée, mais semblable et certainement venue de la même source, dans le petit *Registre des décisions* publié par M. Marty-Laveaux (*Reg.*, IV, 95.) Il n'y a pas de date indiquée dans ce Registre.

cipe présent, et assimilée aux adjectifs, en a-t-elle généralisé l'emploi ? C'est une question que des statistiques comparatives pourront seules élucider.

Ce qui est incontestable, c'est qu'on trouve des « adjectifs verbaux » en grand nombre : Par ces mots *attirans* sent redoubler son zèle (Boil., *Lut.*, IV, v. 214) ; quand on n'a, comme moi, qu'un mérite léger et *cabriolant* (Regn., *Div.*, a. I, sc. 7) ; La dépense a souvent un *chagrinant* retour (Hauter., *Bourg. de qual.*, a. IV, sc. 4) ; M. l'abbé Aubri... y est sur tous les autres marqué avec des traits bien *désignans* (*Menagiana*, II, 8) ; Un lutin, que l'enfer a vomi sur la terre. Pour faire aux gens *dormants* une éternelle guerre (Regn., *Fol. am.*, a. I, sc. 2) ; Celui qui m'embarrasse le plus, c'est ce *persécutant* monsieur André (Id., *Ret. impr.*, sc. 4) ; Va-t'elle bien, votre Montre ? — A ravir, Je l'ai depuis un an. Elle est d'or, et *sonnante* (Poiss., *Foux divert.*, a. I, sc. 4) ; Les femmes à Paris ont des attraits *tentants* (Regn., *Mén.*, a. II, sc. 4) ; J'en impute plus de la moitié à la *fracassante* voiture dont je fus obligé de me servir (Bours., *Lett.*, 226).

J'ai cité une certaine quantité de ces adjectifs, dans le chapitre qui suit, art. *causant*, *choquant*, *commandant*, *concluant*, *consolant*, *contraignant*, *criant*, *crucifiant*, *dandinant*, *dansant*, *délibérant*, *impatientant*, *infamant*, *insinuant*, *intéressant*, *jaillissant*, *offensant*, *officiant*, *rafraîchissant*, *ragoûtant*, *raisonnant*, *ramollissant*, *ravageant*, *récalcitrant*, *rechignant*, *rejaillissant*, *renonçant*, etc.

Les infinitifs substantivés. — Chevreau a donné son opinion. « Peu de gens, disait-il, voudroient écrire aujourd'huy *le flatter* pour la *flatterie* (*Obs. s. Malh.*, I, 287) [1]. En général il n'est plus question de substantifier l'infinitif. On discute *le vouloir* (A. et Th. Corn., dans Vaug., II, 167), qu'on rejette même de la poésie, comme un vieux mot. Les substantifs de cette espèce qui survivent sont pour la plupart de vrais noms : *le boire*, *le manger*, *l'être*, *un dire*, *le lever*, etc.

Bossuet ici encore est à part. Il va jusqu'à écrire : *le ministère d'instruire* (*Or. fun. du R. P. Bourgoing*, éd. Rébel., 22) ; *la loi de souffrir* (*Or. fun. d'Anne de Gonz.*, ib., 362). Cependant, même

1. Je n'ecrirois aujourdhuy, ni *le flatter*,... ni *le medire* (Marot)... ni *le naitre* (du Bellay)... Il etoit permis d'en user ainsi à ce dernier puisqu'il a dit dans son Traitté *de l'Illustration de la langue Françoise : Usez hardiment de l'infinitif pour le nom...* Mais, quand il a dit : *usez hardiment* il a été trop hardi luy-meme, et nous ne pouvons faire passer qu'avec une grande precaution... les infinitifs dans la nature du nom, comme parlent les gramairiens... quoy que nous disions dans le stile familier : *Le manger, le boire* (Chevr., Ms. Niort, 108-109, dans Boiss.).

chez lui, les infinitifs substantivés sont assez peu nombreux. Deux reviennent à chaque instant dans ses discussions théologiques. C'est *le manger* et *le boire*. On trouve en outre *le vivre* et quelques autres, mais en petite quantité : Il (Jésus-Christ) nous lie, non pas *au manger et au boire de la sainte table*, ou aux especes qui enveloppent son Corps et son Sang, mais à sa propre substance (*Traité de la Comm.*, 397 ; cf. *Ib.*, 29 ; *Ib.*, 230) ; Que *le manger* dont Jésus-Christ y parloit, n'estoit non plus *un manger mystique*, mais *un manger par la bouche* (*Hist. des Var.*, I, 89) ; Prés du Deluge se rangent le décroissement de la vie humaine, le changement dans *le vivre*, et une nouvelle nourriture substituée aux fruits de la terre (*Hist. Univ.*, 10) ; *l'aller* ou *le demeurer* dont il s'agit ne regarde que les visites (*Div. ecr. sur les Max. des S.*, 84).

Dans la langue courante, on fait fort peu d'usage de ce tour : j'avois peur que les ennemis ne vous eussent rencontré : *le plûstost marcher* est le meilleur (Buss. Rab., *Mém.*, I, 441); vous avez *le dormir* fort délicat (*Le gr. Alcand. frustré*, 45).

Ainsi par une contradiction qui est visible, la faculté de se servir de l'article pour substantifier est restreinte juste au moment où le rôle de l'article est bien établi. C'est que tout cède à l'idée générale qu'il faut se garder des mots nouveaux et que chaque partie du discours doit être enfermée dans son rôle. J'ai déjà dit plus haut que cette disparition de l'infinitif substantivé peut s'expliquer aussi, partiellement au moins, par la chute de l'*r* finale, chute qui empêchait de distinguer désormais *flatter* et *flatté*[1].

Les mots forgés[2]. — Une des conséquences de l'aversion qu'on professait pour le néologisme, fut d'engager les comiques à forger des mots aventuriers, pour faire rire. Regnard, Dancourt, Montfleury, sûrs de l'effet produit par un terme inventé, se servent à qui mieux mieux de ce moyen facile. Je citerai d'abord des verbes :

*Cataplasmer* : A vous *cataplasmer* commencez de bonne heure (Th. Corn., *Don Juan*, a. III, sc. 3, sc. ajoutée à Molière); — *gentilhommer* : Car comment, sans argent, pouvoir *gentilhommer* (Chappuzeau, *Acad. des Femmes*, a. II, sc. 3); — *insolenter* : qui ose vous *insolenter* de cette maniere-là ? (Dancourt, IV, 135, *La Foire de Besons*, sc. 5) ; — *moder* : les familles qui se ruïnent le plus souvent à force de *moder* (*Mercure reprouvé*, 1678, 138); — *préambuler* : Princesse, sans *préambuler*, Ecoutez-donc, je vais parler (Loret, 28 Mai 1651,

1. Voir p. 210.
2. Les mots de cette liste, sauf indication contraire, manquent à tous les lexiques du temps.

v. 3-4; cf. 11 août 1663, v. 1; 3 nov. 1663, v. 7); on trouve aussi *préambuliser* (Id., 24 avril 1655, v. 33; 4 fév. 1662, v. 1); — *fédériquer* : c'est trop *federiqué* (Th. Corn., *Geol. de soi-meme*, a. IV, sc. 4); — *panulphier* : vous serez mariée, Et si vous ne serez jamais *Panulphiée* (*Crit. du Tart.*, sc. 5); — *tarquiner* : Si vous n'êtes pas ma maitresse, Fussiez-vous autant que Lucrece, Je sçais bien ce que je ferai. — Quoi donc? — Je vous *tarquinerai* (Montfleury, *Mar. de Rien*, sc. 10).

*moscoviser* : Quand il veut franciser, on l'entend assez bien, Mais quand il *moscovise*, on n'y comprend plus rien (Poisson, *Faux Moscov.*, sc. 11); — *pédagogiser* : C'est donc vous, notre épouse... dont le sot esprit, avide de jaser, Nous fait passer pour dupe, et *pédagogiser* (Montfleury, *Ec. des Jal.*, a. I, sc. 13).

*cocufier* (Mol., II, 193, *Sgan.*, v. 352; Morillot le cite dans Scarron); * L., H. D. T.; — *modifier* = mettre à la mode : Il n'est plus à la mode? — Il est lourd et grossier. — Que faut-il faire donc pour le *modifier* (Th. Corn., *Am. à la Mode*, a. IV, sc. 1); — *seigneurifier* (St-Simon, dans H. D. T.); * L.; — *stultifier* : qualifié Du nom d'homme *stultifié* (Montfleury, *Mar. de Rien*, sc. 14); — *tartuffier* (Mol., IV, 443, *Tart.*, v. 674); * Richelet seulement; * L. et H. D. T. Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*déchambellaniser* : Ma Reine, ce Faquin m'a tout colerisé, Il en sera, ma foi, *déchambellanisé* (Th. Corn., *Geol. de soi-meme*, a. IV, sc. 4); — *déconstiper* : H. D. T. cite Gherardi (*Th. Ital.*, II, 395); le mot était dans Scarron, (*Virg.*, II, 160); — *découqueter* : quoique... je vous témoigne que j'ay encore conservé beaucoup de respect, et de consideration pour le beau sexe, ne doutez point pourtant que je ne me sois entièrement et nettement *découqueté* (Costar, *Lett.*, II, 109); je me flattois toujours de vous *découqueter* (Montfleury, *Gentilh. de Beauce*, a. V, sc. 5; cf. Id., *Ec. des Jal.*, a. I, sc. 4); — *défédériquer* : c'est moi qui suis le Fils du Roi mon Pere, Federic... Si vous êtes le seul qui me *défederique*, J'incague vos raisons... (Th. Corn., *Geol. de soi-meme*, a. V, sc. 6); — *défraterniser* : Si quelque qualité peut en lui me deplaire... c'est qu'il est votre Frère. — S'il ne tient qu'à cela... Je me *défraternise*, il en peut faire autant (Th. Corn., *Comt. d'Org.*, a. V, sc. 9; cf. Id., *Geol. de soi-meme*, ac. V, sc. 6); — *délionner* : Quand un coeur est Lion, j'ai l'ame Leoparde. *Delionnez* le vôtre... (Th. Corn., *Geol. de soi-meme*, a. III, sc. 3); — *dé-Marc-Antoniser* : A ce nom, de courroux je me sens embrasé, Et je suis à présent *dé-Marc-Antonisé* (Regnard et Duf., *Suite de la Foire St-Germain*, sc. 10); — *démarauder* : Ce n'étoit qu'un maraut, mais il a fait fortune; Puisqu'il a du douzain, il est *démaraudé* (Th. Corn., *Comt. d'Org.*, a. I, sc. 3); * L.; — *démariager* (*se*) : Ma femme, tu crois donc à cause qu'on enrage, Quand on est marié, qu'on *se démariage* (Poisson, *Faux Mosc.*, sc. 1); — *démarquiser* : Je l'ai *démarquisé*... J'en voudrais faire autant à tous les faux marquis (Regnard, *Joueur*, a. V, sc. 6); * L.; — *démétamorphoser* : Vous le croyez trop tôt *démetamorphosé* (Th. Corn., *Berg. extrav.*, a. V, sc. 2); — *dépromettre* : voir le *Lex. de Mol.* par Livet; * L., H. D. T.; — *déprovincialiser* : Et luy, qui s'est tout à fait *déprovincialisé*, prit le tout en galant homme (Montreuil, *Œuv.*, 1666, 381); * L; — *désarbrer* : Lisis est *des-arbré*, la Comedie est faite (Th. Corn., *Berg., extrav.*, a. V, sc. 7).

*embaronner* (*s'*) : de votre chef ainsi *vous vous embaronnez* (Th. Corn., *Bar. d'Alb.*, a. V, sc. 5); * H. D. T.; — *emmarquiser* : Depuis que dans l'Etat on

s'est *emmarquisé*, On trouve à chaque pas un Marquis supposé (Scarron, *D. Japhet d'Arm.*, a. III, sc. 4) ; ne va pas t'aviser De devenir Comtesse, ou de t'*emmarquiser* (Th. Corn., *Comt. d'Org.*, a. V, sc. 4) ; * L., H. D. T. ; — *encrêper* : nous voila plaisamment équipez, Noirs du bas jusqu'en haut, et des mieux *encrêpez* (Hauteroche, *Le Deuil*, sc. 1) ; Allez vous *encrêper* sans perdre un seul instant (Regnard, *Ménechmes*, a. II, sc. 1) ; * L., H. D. T. ; — *endioniser* : A vous, qui D. Fernand quand vous vous avisez, Chez nous effrontément vous *endionisez* (Th. Corn., *Gal. doublé*, a. II, sc. 7) ; — *endoctorer* : Il l'*endoctora* donc, moyennant sa pecune (Le Boulanger de Chalussay, *Elomire hypocondre*, au 4e acte, *Divorce comique*, sc. 2) ; — *enfontanger* : Te voilà assez bien *enfontangée* (Dancourt, II, 84, *La Folle enchere*, sc. 4) ; — *ennocer* : Quatre Marquis de mes amis, que vous avez *ennôcés* (Id., II, 284, *La femme d'intr.*, act. III, sc. 12).

On fait aussi des effets d'adverbes :

Et tu me répondras *monosillablement* ?.. — Et répondrai toujours *polissillablement* (Quinault, *La Comedie sans Comedie*, a. III, sc. 7) ; — Il debite son fait fort *nazillardement* (Th. Corn., *D. Bertr. de Cig.*, a. I, sc. 2) ; — Dans l'espoir de se voir *ducalement* Beau-pere (Id., *Charme de la Voix*, a. I, sc. 4) ; — Elle est presque toûjours sur le raisonnement, Et raisonnant, raisonne *irraisonnablement* (Id., *D. Bertr. de Cig.*, a. IV, sc. 1) ; — Elle a l'œil à mon gré *mignardement* hagard (Id , *Ib.*, a. II, sc. 4) ; — Je prétens en avoir bien tôt bonne revanche, Et venir des premiers ouïr son compliment, Quand il haranguera *patibulairement* (Id., *Galant doublé*, a. IV, sc. 8) ; — Et *sourcilleusement*, nous laissant seuls ensemble, sans plus longue replique il tourne où bon lui semble (Id., *Charme de la Voix*, a. I, sc. 7).

A peu près rien de tout cela ne compte. Aucun de ces mots ne devait entrer dans la langue.

On pourrait rapporter une foule d'autres inventions plus ou moins burlesques :

Veux-tu te taire Ou t'ôter de mes yeux, *gendricide* beau-père ! (Montfleury, *Ambigu com.*, 2e interm., 8).

*femmicide* — Elle dit à ce *famicide* : Hé ! quelle mouche cantaride Vous a piqué, mon bel amy ? (Richer, *Ov. bouff.*, 217) ; sans l'argent et les amis, j'aurois esté pendu pour un *femmicide* (Regnard et Duf., *La Foire St-Germain*, a. III, sc. 4, *Th. Ital.*, VI, 251).

*innocentituant* — Vous l'appellez ? — Herode *innocentituant* (Th. Corn., *D. Bert. de Cig.*, a. III, sc. 6).

*coffreur* — Je m'en vais au plus vîte amener le *Coffreur* (Bours., *Les Ment. qui ne ment. point*, a. III, sc. 8).

*reperdaille* — Payez-moi toujours la *retrouvaille*, et après nous ferons marché pour la *reperdaille* (Regnard et Dufr., *Foire St-Germ.*, a. III, sc. 8).

*épétier* — J'avais hypothèque spéciale sur votre cœur, sans ce visage d'*épétier* qui est arrivé (Regnard, *Coquette*, a. I, sc. 15).

*demie-fille* — une *demie-fille*, c'est une fille qui... dans l'occasion... (*La Foire St-Germain*, *Th. Ital.*, VI, 198; ce mot revient à plusieurs reprises dans la même page).

J'écarterai de ma liste de néologismes une autre série de mots : les mots aventuriers, risqués un jour et oubliés. Molière seul a la réputation de n'avoir pas évité le barbarisme [1]. En réalité, beaucoup d'autres écrivains, moins hardiment peut-être, ont osé à l'occasion prendre ou fabriquer un mot qui leur manquait. On chercherait en vain dans les lexiques du temps : *demi bel-esprit*, et il est dans Segrais [2], *rebaptisateur*, et Bossuet l'a mis dans l'*Histoire des Variations* [3], comme ailleurs *supernaturalité* [4] et *subalternité*. Mme de Sévigné s'est aussi servie de ce dernier : « s'ennuyer dans une longue *subalternité* » (IV, 152). Elle en a hasardé bien d'autres.

Il ne faut pas fouiller longtemps les textes pour en trouver beaucoup d'analogues : pied-nus ou *ensabotés* (ce mot doit bien passer, puisqu'*encapuchonné* a passé) (Rac., VI, 419, *Lett.*); Je traite dans le prémier de tout ce qui regarde la *Grammatication* (De La Touche, *L'Art de bien parler franç.*, 1710, Préf., 4); on rioit de ce qu'ils s'étoient *monseigneurisés* (St-Sim., XVII, 298-299) ; la rage où j'étois de voir un si grand *quolibetier* (Rac., VI, 425, *Lett.* ; cf. VI, 400 et 424) ; le premier président,... acheva d'entendre cette lecture si accablante pour lui, si *résurrective* pour nous (St-Sim., *Extr.*, II, 231, éd. de Lanneau); Sophocle, Euripide, Ovide... parlent bien du *trainement* d'Hector (Bayle, *Dict.*, 84, art. Achille).

Je ne tiens pas compte de tout ce qui a été lâché sans que l'écrivain pensât réellement faire un mot qui pût passer. Ce retranchement fait, la liste des néologismes que l'on pourrait citer étonnerait encore par sa longueur. Celle que je donne, tout incomplète qu'elle est, le fera pressentir.

1. « Il n'a manqué à Molière que d'éviter le jargon et le barbarisme, et d'écrire purement et simplement » (La Bruy., I, 128). « Il se donnoit trop de liberté d'inventer de nouveaux termes et de nouvelles expressions : il lui échapoit même fort souvent des barbarismes » (Bayle, *Dict.*, 745, art. Poquelin).

2. Quelque idée qu'on se puisse figurer d'un homme qui ne peut parler de ménage ou de la chasse,... elle ne sera guere plus difforme que celle que vous pouvez faire d'un mauvais Plaisant, d'un *demi-bel esprit* (Segrais, *Nouv. fr.*, 5me *Nouv.*, 267).

3. On y trouve aussi *rebaptisation* : leur *rébaptisation* les en (de ce crime) convainquoit... Aprés tout, comment ces nouveaux *rebaptisateurs* ne se firent-ils pas rebaptiser eux-mesmes ? (Bossuet, *Hist. des Var.*, II, 296-7). — * L., H.D.T.

4. La vision beatifique, qui est, pour ainsi parler, si surnaturelle, que c'est delà que les plus grands theologiens tirent la *supernaturalité* des actions ? (Bossuet, *Div. ecr. sur les Max. des Saints*, CLXXXII, Préf.).

# CHAPITRE II

## MOTS NOUVEAUX ENTRÉS DANS LA LANGUE [1].

*Badigeon* (or. inc.) — plastre meslé avec de la pierre (Félib., *Pr. d'Arch.*, 311) ; * Fur. ; ⊖ A. et A$^2$ ; *Th. Corn.

*bagne* (ital.) — Fur., 1701, dans H.D.T. ; ⊖ Th. Corn. et A$^2$.

*baguier* — * Fur., A. ; ⊖ Th. Corn.

*bailleur* — * Fur., A. ; ⊖ Th. Corn.

*bamboche* (ital.) — * Rich. (marionnettes), Fur., A.

*bambou* (malais *bambouc*) — * Fur. ; ⊖ A. ; * Th. Corn. : bois dont on fait les cannes appellées *Bamboches*.

*bannissable* (Mol., IV, 30, *Mar. forcé*, sc. 4) — ⊖ tous les lexiques du temps ; ⊖ Livet ; *L., H.D.T., qui citent Mol.

*barbacole* (ital., tiré d'une mascarade de Lulli, 1675) — ⊖ Rich., Fur., A. ; *L. H.D.T., qui citent La Font. : *Renvoyer chez les barbacoles* (III, 229, v. 46).

*baromètre* (composé avec des éléments grecs) — * Rich., Fur., A., Th. Corn., A$^2$.

*bassette* (ital.) — ⊖ Rich. ; * Fur., A., Th. Corn. — D'un tournoi de *Bassette* ordonner les apprêts (Boil., *Sat.*, X, v. 224 ; cf. Poisson, *Foux divert.*, a. II, sc. 4).

*berne* (orig. inc.) — * Fur., Th. Corn. ; ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich., A.

*binocle* (composé d'éléments latins) — H. D. T. cite comme inventeur le P. Chérubin, capucin, 1678 ; * Rich., Fur., A., Th. Corn., A$^2$.

*bisbille* (ital.) — Mén., *Dict. étym.*, 1694, dans H.D.T. ; ⊖ G. Miege, Rich., Fur., A., Th. Corn. ; mais il est déjà dans Duillier (1677) [2].

*bivouac* (all.) — Mén., *Orig.*, 1650, dans H. D. T. ; ⊖ Pom., Duil., G. Miege ; * Rich., Fur., A.

*bleuir* — Fur., dans H.D.T. ; ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich., A. ; * Th. Corn. ; ⊖ A$^2$.

*blinder* (dér. de *blinde*, all. *blende*) — H.D.T. cite Fur., 1701. Mais l'*Enterrement* (1697) reprochait à A. de l'avoir oublié (p. 245).

*blondasse* — S$^t$-Sim., dans H.D.T. ; ⊖ tous les lexiques.

1. La mention ⊖ tous les lexiques signifie que le mot manque à Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A., Th. Corn., A$^2$. Ce signe ne veut pas dire que le mot ne se trouve pas dans L., H. D. T. Quant à l'ouvrage de M. Huguet, comme il n'a pas pour objet les mots entrés au xvii$^e$ siècle dans la langue, je cesse d'y renvoyer ici.

2. H. D. T. cite *biscotin* pour la 1$^{re}$ fois dans Fur., 1701. Le mot est allégué par M$^{lle}$ de Gournay, *O.*, 502.

*boiser* — H.D.T. cite Rich. ; * Fur., A. Il est déjà dans Pom. et G. Miege.

*bondissant* — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich.; * Fur., A., A². — ces eaux *bondissantes* (Racine, IV, 88, v. 69); le monstre *bondissant* (Id., III, 390, *Phèdre*, v. 1531) ; semblable... à ces animaux vigoureux et *bondissants* (Bossuet, *Or. fun. de Condé*, éd. Rébelliau, 495).

*bouderie* — Fur. et St-Simon, dans H.D.T.; ⊖ Rich., A., Th. Corn.; * A².

*boudeur* — Rich., dans H.D.T.; * Fur.; ⊖ A., Th. Corn.; A² donne: *boudeux*.

*bouleux* (dér. de *boule*, travailleur patient) — * A², au sens propre : cheval trapu ; au sens figuré : homme d'un génie médiocre.

*boulingrin* (angl.) — On dit aussi *poulingrin*. — Rich., dans H.D.T. ; * Fur., A., Th. Corn., A²; L. cite Hamilton et Sévigné. — En passant par le *Poulingrin* (Loret, 30 juin 1663, v. 93).

*bourle* (ital.) — ⊖ tous les lexiques. Voir Livet, *Lex. de Mol.*, qui cite des ex. de St-Simon. — Une certaine mascarade.... que je prétends faire entrer dans une *bourle* (Mol., VIII, 148, *Bourg. gentilh.*, a. III, sc. 13).

*boutadeux* — * Pom. ; ⊖ tous les lexiques. — Se trouve dans un sermon ms. du P. Joseph, capucin de Morlaix (Biblioth. Gazier).

*brandebourg* — * Rich. : nom de la province de Prusse, Fur., Th. Corn.; ⊖ A.; * A², au fém. : casaque à manches.

*bretteur* — Rich., dans H.D.T.; * Fur., A.

*briquet* (or. incert.) — * Th. Corn. ; ⊖ autres lexiques.

*brisement*, qu'on trouve dès le XIVe siècle (H. D. T.), est considéré comme un mot nouveau. Bouhours l'attribue à Port-Royal (*Entr.*, 139) et prétend qu'il « ne se dit que par deux ou trois de nos Ecrivains » (*Suit.*, 295). Andry ne l'approuve que dans l'expression *brisement* du cœur (*Suite*, 31), et Renaud le repousse (*Man. de parler*, 50). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A., Th. Corn.; * B. F., A². — Que nous dit cét Auteur... du *brisement* des Images et des Autels? (Bossuet, *Hist. des Var.*, II, 127); on n'y verra rien qui soit plus marqué... que la destruction de ses temples et le *brisement* de ses idoles (Id., *Apocalypse*, 421).

*brocheur* — Rich., dans H.D.T ; ⊖ Fur., A., A²; * Th. Corn.

*brûle-pourpoint* — Rich., dans H.D.T. ; * Fur., A. — Il est déjà dans Loret, 15 janv. 1651, v. 119, et dans Scarron : Elle jette les yeux sans cesse Sur ce petit Dieu qui la blesse : Et la tire à *brûle pourpoint*, D'un petit arc qu'on ne voit point. Un autre eût dit *brûle-hongreline* (*Virg.*, I, 80).

*brusquer* — mot nouveau, réduit au discours familier, d'où il ne tardera pas à pénétrer dans les livres, suivant Bouh. (*Suit.*, 302-303). Pour Bellegarde, c'est encore un terme de conversation (*Eleg.*, 301). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich.; * Fur., A. — C'est l'employ le plus seur pour *brusquer* la fortune (Regnard et Dufr., *La Foire St-Germ.*, a. II, sc. 5, *Th. Ital.*, VI, 226).

*brusquerie* — mot barbare, suivant Sorel (*Conn. des b. Liv.*, 440; cf. Bouh., *Entr.*, 84, et *Suit.*, 302). — * Pom., G. Miege, Rich.; ⊖ Duil.; * Fur., A.,

*Cacao* (venu du Mexique par l'esp.) — Fur., dans H.D.T. ; * A., A².

*cacique* (même origine) — Fur., dans H.D.T.; ⊖ A., A$^{2}$.

*caecal* (dér. d'un mot lat.). — Fur., dans H. D. T.; ⊖ A., A$^{2}$; * Th. Corn.

*cafetière* — Fur., dans H.D.T.; * A., A$^{2}$.

*cagotisme* — S$^{t}$-Evremond, dans H.D.T.; * Rich.; ⊖ Fur., A., A$^{2}$. — Son *cagotisme* en tire à toute heure des sommes (Mol., IV, 410, *Tart.*, v. 201).

*camaraderie* — Sév., 188, dans H.D.T.; ⊖ tous les lexiques.

*caniveau* (or. incert.) — Th. Corn., dans H. D. T.; ⊖A$^{2}$.

*canot* (esp., d'orig. améric.) — 1584, L. Leroy, dans H.D.T.; * Pom.; ⊖ Duil.; * G. Miege, Rich., Fur., A., Th. Corn., A$^{2}$.

*cantine* (ital.) — Rich., dans H. D. T.; * Fur., A., Th. Corn., A$^{2}$.

*cantonade* (ital.) — Gherardi, *Th. Ital.*, préf., dans H. D. T.; ⊖ tous les lexiques.

*cantonnement* — S$^{t}$-Sim., X, 416, dans H.D.T.; ⊖ tous les lexiques.

*capitan* (ital.) — Mol., III, 54, *Fach.*, v. 273, dans H.D.T.; * Rich., Fur.; ⊖ A., Th. Corn.; * A$^{2}$. L'*Enterrement du Dict.* prétend que le mot est commun, dans la langue (272). Il était déjà dans Loret: Messieurs les *Capitans* fracasses En ont laissé des miliaces (18 août 1657, v. 157-158); cf. l'article de Livet, *Lex. de Mol.*

*capitane* (ital.) a remplacé *capitanesse* et *capitainesse* qui se trouvent dans Pom., Duil., Rich.; ⊖ A.; * Fur., Th. Corn., A$^{2}$. — Cf. M$^{lle}$ de Scudéry (*Math.*, 359). — H. D. T. cite Bouh., *S$^{t}$-Ignace*, et L. cite S$^{t}$-Simon.

*capon* (autre forme de chapon) — Fur., dans H.D.T.; ⊖ A., Th. Corn.; * A$^{2}$; L. cite S$^{t}$-Sim. — ces rooks sont proprement ce qu'on appelle *capons* ou *piqueurs* en France; gens qui portent toujours de l'argent pour offrir à ceux qui perdent au jeu, moyennant une rétribution (Hamilt., *Mém. de Gram.*, XIII, 344).

*capricant* (lat.) — Mol., *Mal. imag.*, II, 6, dans H.D.T.; ⊖ tous les lexiques. — Cf. Je lui trouve le pouls *caprissant*, inégal (Montfleury, *Dame méd.*, a. III, sc. 7).

*capsulaire* — Fur., dans H. D. T.; * Th. Corn.; ⊖ A., A$^{2}$.

*capuce* (ital.) — ⊖ Fur., A., A$^{2}$; * Rich., Th. Corn. — L'anachorète... dit sous son *capuce* (La Font., IV, 463-464, v. 39-40).

*carabinier* — H.D.T. cite comme premier exemple S$^{t}$-Sim., mais le mot est dans A. — On trouve l'expression *carabinier de la Faculté* pour désigner un apothicaire : Et y a-t-il des malades dans le Firmament, que j'y vois un *Carabinier de la Faculté*? (Regnard et Dufresny, *La Foire S$^{t}$-Germain*, a. III, sc. 2, *Th. Ital.*, VI, 238).

[*caractériser*, attesté en 1512, dans H.D.T., est considéré au xvii$^{e}$ s. comme un néologisme (Bellegarde, *Eleg.*, 267)] — ⊖ Pom., Duil., G. Miege; * Rich., Fur., A., A$^{2}$. — que ce soit là le glorieux titre du Messie, d'estre fils d'une vierge : qu'il soit seul *caractérisé* par ce beau nom (Bossuet, *Expl. de la Proph. d'Isaïe*, 64-65; cf. Id., *2$^{e}$ Inst. s. la Vers. du Nouv. Test.*, xlviii; *Ib.*, lxx, et *Hist. des Var.*, II, 367).

*carafon* (ital.) — Rich., dans H.D.T.; * Fur., A., A$^{2}$.

*caramel* (esp., d'orig. arabe) — Rich., dans H.D.T.; * Fur., Th. Corn.; ⊖ A., A².

*carbatine* (lat.) — Perr. d'Abl., *Anab.*, IV, 3, dans H.D.T.; * Rich.; ⊖ Fur., A., A²; * Th. Corn.

*carénage* — Rich., dans H. D. T.; * Fur., Th. Corn.; ⊖ A., A².

*carrelage* — Rich., dans H.D.T.; * Fur., A., A²; ⊖ Th. Corn.

*carrossée* — Sév., 1095, dans H.D.T.: Monseigneur embrassa toute la *carrossée.* — ⊖ tous les lexiques; * L., qui cite Sévigné et St-Simon.

*cartonnier* (fabricant de *carton*) — Rich., dans H.D.T.; * Fur.; ⊖ A., Th. Corn., A².

*casse-noisette* — Rich., dans H.D.T.; G. Miege donne *casse-noix*; * Fur., A²; ⊖ A., Th. Corn.

*catafalque* (ital.) — Fur., dans H.D.T.; ⊖ A., A²; * Th. Corn.

*catalectique* (lat. grec) — Fur., dans H. D. T.; ⊖ A., Th. Corn., A².

*cati* — Le marchand fait des montres pour donner de sa marchandise ce qu'il y a de pire; il a le *cati*... afin d'en cacher les défauts (La Br., I, 260). — ⊖ tous les lexiques, qui ne donnent que *catir*.

*catholicité* — (d'Aub., *Mém.*, 153, dans H.D.T., qui cite G. Patin, 17 nov. 1662, Leibn., *Lett. à Boss.*, 3 sept. 1700); ⊖ tous les lexiques, sauf A². — La *catholicité*, ou l'universalité de l'Église luy parut (à M. Pajon) plus vaste que ne la faisoit son confrere (le ministre Claude) (Boss., *Hist. des Var.*, II, 538); ce titre d'Apostolique fait partie de la *Catholicité* de l'Église (Id., *Confer. avec M. Claude*, 420).

*catholiser* — A. de B. dit à propos d'*évangelizer* : « Il y a plusieurs termes de cette sorte qu'on a pris plaisir de faire, et qui sont fort du bel usage, comme : *catholizer*, *franciser*, *latinizer*, *tranquilizer*, etc. » (*Refl.*, 217). — ⊖ tous les lexiques; ⊖ L., H. D. T.

*caudebec* (sorte de chapeau fabriqué à Caudebec) — Sév., IV, 72, dans H. D. T.; * G. Miege; ⊖ Rich., Fur., A., Th. Corn., A²; L. cite Boileau, *Ep. IV.* — Perrin, d'un vieux bahut où pend une serrure, Tira son justaucorps, fait au deuil de Voiture... et d'un crêpe reteint orna son *caudebec* (Regnard, *Tomb. de Despr.*).

*causal* (lat.) — Boss., *Conn. de Dieu*, I, 13, dans H.D.T.; ⊖ tous les lexiques.

*causant* (qui aime à causer) — L. et H.D.T. citent Sév., V, 22 : Je ne suis plus si *causante* qu'à Paris; ⊖ tous les lexiques. — *causant* (dér. de cause) — Pasc., *Pens.*, I, 1, dans H.D.T.; ⊖ tous les lexiques.

*cédrat* (ital.) — chez Cotgr. et Oud. sous la forme *cedriac*; * Rich., Th. Corn., A²; ⊖ Fur., A.

*céleri* (ital. dial.) — Rich., dans H.D.T.; * Fur., A., Th. Corn., A².

*cendrière* (amas de ruines, de cendres) — ils sçavent faire des tombeaux, des Boucheries et des *Cendrières* (Bary, *Rhet. fr.*, 1653, 139); ⊖ tous les lexiques; c'est peut-être un archaïsme. Cf. Godefroy.

*cénobitique* — Du Pin dans Trévoux, cité par H.D.T.; Vaganay cite un exemple de 1586 (*Pour l'hist. du fr.*, 28); ⊖ Rich., Fur., Th. Corn.; * A., A².

*censorique* — Quelle audace!... ou plustost quelle grandeur d'ame *censorique* (Cotin, *Crit. Désint.*, 1666, Nouv. coll. Moliér., 26). — ⊖ tous les lexiques ; ⊖ L., H.D.T.

*centonier* — quand donc nos *Centoniers* latins lisent quelqu'un de ces beaux endroits de Virgile... ils semblent dire, N'y auroit il point moyen que j'eusse fait cela ? (Charpentier, *Excell. de la langue fr.*, I, 232). — ⊖ tous les lexiques ; ⊖ L., H.D.T. Ce mot peut être considéré comme aventurier, ainsi que le précédent.

*cérémonieusement* — *soupirer cérémonieusement* est, d'après Sorel, de la langue des précieuses (*Conn. des b. liv.*, 1671, 425). — ⊖ Pom. ; * Duil. ; ⊖ G. Miege ; * B. F. ; ⊖ Rich., Fur., A., $A^2$ ; ⊖ L., H.D.T.

*chaconne* (esp.) — ⊖ Rich. ; * Fur., A., Th. Corn., $A^2$. — Allons, cette *Chaconne* en Ce sol ut (Hauteroche, *Crisp. mus.*, a. I, sc. 9). — De Callières signale un sens particulier du mot : une *Chaconne*... signifie depuis peu un certain ruban pendant du col de la chemise, sur la poictrine de certains jeunes gens qui vont à demy deboutonnez (*Mots à la mode*, 181 ; v. Schenk, 32) ; ⊖ tous les lexiques, dans ce second sens.

*chalcographe* (comp. d'él. grecs) — Jacques de Bié a pris qualité de *Calcographe*, c'est à dire de graveur en cuivre (Sorel, *Bibl. fr.*, 1667, 380). — ⊖ tous les lexiques ; * L., H.D.T., sans exemples.

*champignonnière* — A., dans H. D.T. ; ⊖ tous les lexiques, sauf $A^2$.

*charmille* — Fur., dans H.D.T. ; *A., Th. Corn., $A^2$.

*chasselas* (nom d'un village de Saône-et-Loire) — Rich., dans H.D.T. ; * Fur., A., Th. Corn., $A^2$.

*chauffeur* — Rich., dans H.D.T. ; ⊖ Fur., A., Th. Corn., $A^2$.

*chaumière* — Fur., *Rom. bourg.*, II, 39, dans H. D.T. ; * Pom., Duil. ; ⊖ G. Miege ; * Rich., Fur., A., $A^2$ ; ⊖ Th. Corn.

*chiaoux* (turc) — 1547, Chesneau, dans Delb., cité par H.D.T. ; ⊖ Pom., Duil., G. Miege ; * Rich., Fur., Th. Corn. ; ⊖ A., $A^2$ ; Rich. cite Briot, *Hist. de l'Empire ottom.*, l. 3. — cet homme qui n'estoit autre qu'un *Chiaoux*, qui est comme un Huissier du cabinet parmy nous, s'en alla le trouver (Segrais, *Nouv. fr.*, 6$^{me}$ *Nouv.*, 116) ; le *chiaoux*, homme de sens, Lui dit (La Font., I, 95, v. 8-9).

*chipotage* — M$^{me}$ de Simiane, *Lett.*, dans Sév., 151, cité par H.D.T. ; ⊖ tous les lexiques ; ⊖ L.

*chocolat* (esp.) — Ch. Spon, *Usage du caphé et choc.*, sous la forme *chocolate*, 1671, dans H. D. T. ; * Duil. : *chocolate*, G. Miege : *chocolat*, Rich., Fur., A., Th. Corn., $A^2$. — celui qui a le laboratoire au college des Quatre-Nations... vend du *chocolat* volatil, de la crême de perles et du sirop de diamans (Gherardi, *Th. Ital.*, II, 274-275, *Desc. de Mezzetin aux Enf.*) ; cf. Liger, *Nouv. Mais. rust.*, II, 873, dans H.D.T.

*choquant* — H.D.T. cite comme premier ex. Mol., *Fem. Sav.*, a. I, sc. 3, le mot se trouve auparavant ; * Pom., Duil. ; ⊖ G. Miege ; * Rich., Fur., A., $A^2$. — A la Cour, où Dames *choquantes*, ... sont assez fréquentes (Scarr., *Œuv.*, I, 233) ; sa figure est *choquante* (Montfleury, *Dupe de soi-mesme*, a. I,

sc. 9) ; Je connois vos défauts. Quelqu'un m'entend-il dire... Que vous êtes *choquant*, brutal et contrefait (Id., *Ambigu com.*, 1[er] interm., sc. 2); cf. Boss., *Traité de la communion*, 115.

*chorus* (lat.) — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich., A., Th. Corn. ; * Fur., A². — La Voutte commença... une chanson à boire à la main, à laquelle personne ne répondit... quoy qu'il eust crié deux ou trois fois *Chorus*, pour émouvoir les insensibles conviez (*Araspe et Simandre*, II, 157-158).

*chronologique* — Rich., dans H. D. T. ; * Fur., A., A² ; ⊖ Th. Corn.

*clairière* — ⊖ Rich. ; * Fur., A., Th. Corn., A². — on rencontroit une *clarière* qui servoit comme de parvis au temple (La Font., VIII, 177).

*clinamen* (lat.) — la ligne droite et le *clinamen* sont des suppositions en l'air (Fénelon, *Ex. de Dieu*, I, 3, cité par H. D. T.) ; ⊖ tous les lexiques.

*clinique* (lat. grec) — * B. F. : one that is bedred ; ⊖ Rich., Fur., A., Th. Corn., A² ; L. donne comme sens vieilli : un médecin *clinique* ; H. D. T. cite D. Leclerc, 1696, *Hist. de la Médec.*, dans Trévoux.

*clopin-clopant* — ⊖ tous les lexiques. — mes gens s'en vont *clopin-clopant* (La Font., *Fab.*, V, 2, dans L., qui cite aussi Sév.).

*coca* (esp.) — Fur., dans H. D. T. ; ⊖ tous les lexiques, sauf Th. Corn.

*coercitif* (formé d'un rad. latin) — Fur., dans H. D. T. ; ⊖ tous les lexiques, sauf A., A².

[*coexistence* — Le mystere de la Trinité c'est l'éternelle *coéxistence* de trois personnes distinctes, égales et consubstantielles (Boss., *Avert. aux Prot.*, X, § 66, 556). — ⊖ tous les lexiques.]

*coiffeur, coiffeuse* — * Duil., Rich., Fur., A., A². — *La Coifeuse à la mode* est de 1647.

*colchique* (lat.) — Rich., dans H. D. T. ; * Th. Corn. : *colchicon* ; ⊖ Fur., A.

*colorant* — Fur., dans H. D. T. ; ⊖ Rich., A. ; * Th. Corn.

*colorier* — ⊖ Pom. ; * tous les lexiques qui suivent.

*coloriste* — ⊖ Pom. ; * tous les lexiques, sauf A.

*comité* (angl.) — * Fur. ; ⊖ tous les lexiques. — Le Régent me dit qu'il formerait un *comité*, (car on ne parlait plus qu'à l'anglaise) (S[t]-Sim., dans L. et H. D. T.).

*commandant* (très usité comme substantif, plus rare comme adjectif) — les officiers *commandants* (A¹). — un vin à sève velouté, armé d'un vert qui n'est point trop *commandant* (Mol., VIII, 158, *Bourg. gentilh.*, a. IV, sc. 1).

*commandite* (anc. fr. *command*) — société en *commandite* (*Ord. de 1673*, dans H. D. T.).

*comparse* (ital.) — Ménétrier, *Traité des Tournois*, 1669, dans H. D. T. ; * Pom. ; ⊖ Duil., G. Miege ; * Rich., Fur. ; ⊖ A. ; * Th. Corn. ; ⊖ A².

*compatissant* — Fénel., *Tél.*, 14, dans H. D. T. ; ⊖ tous les lexiques jusqu'à A².

*complaisamment* — ⊖ tous les lexiques, sauf Richelet.

*complexe* (lat.) — ⊖ tous les lexiques jusqu'à A². Cité dans Bossuet par Delb., *Rec.*, dans H. D. T.

*complimenteur* — * tous les lexiques. — Les éternels *Complimenteurs* (Scarr., *Œuv.*, I, 29) ; L'Ours, très mauvais *complimenteur* (La Font., II, 261, v. 30).

*compositeur* (lat.), *composteur* (ital.) — Ménage les considérait tous deux comme synonymes (*O.*, I, 431) ; N. Berain donne à *composteur* le sens actuel (*N. Rem.*, 73). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege ; * Rich., Fur. ; ⊖ A., Th. Corn., $A^2$ [1].

*concluant* — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich. ; * Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * $A^2$. — Si cette preuve estoit *concluante* (Pasc., *Prov.*, XVII, 335, éd. Lib. d. Bibl.).

*concurremment* — ⊖ tous les lexiques ; * Fur. et A. Le mot est signalé par M. Vaganay au XVI^e^ siècle (*Pour l'hist. d. franç.*, p. 35).

*confessionnal* (ital.) [2] — * tous les lexiques. — il faudroit les exclure presque tous de nos *confessionnaux* (Pasc., *Prov.*, VII, 95, éd. citée plus haut ; cf. X, p. 164).

*conformiste* (angl.) — Boss., *Var.*, 13, dans L. ; ⊖ tous les lexiques, sauf Fur. et $A^2$.

*conjungo* (lat.) — ⊖ tous les lexiques. — Jusqu'au *conjungo* (Th. Corn., *D. César*, a. I, sc. 4, dans H.D.T.). L. cite Boursault, d'après Dochez. — A cela près, hâté le *conjungo*, Tous deux jeunes, biens faits, vous vivrez à gogo (Poiss., *Com. s. titre*, a. III, sc. 2).

*consécrateur* (lat. eccl.) — Boss., *Quiet.*, Av.-prop., dans H.D.T. ; ⊖ tous les lexiques jusqu'à $A^2$.

*considérablement* — ⊖ Pom., Duil., G. Miege ; * Rich., Fur., A. ; * L., qui cite Maucroix, et H. D. T. Racine. — Ce mot est commun chez M^lle^ de Scudéry : il s'estoit blessé *considerablement* à une jambe (*Math.*, 49) ; elle en tomba malade *considerablement* (Ead., *Ib.*, 101-102 ; cf. 327) ; M^me^ de Sévigné en fait aussi fréquemment usage (voir *Lex.*).

*consolant* — H.D.T. cite Bourd., *Comméni. des morts*, 1 ; cf. L. et le *Lex.* de Sévigné : celles-ci (les eaux de Bourbon)... sont douces et fondantes et *consolantes* (VIII, 114) ; ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich. ; * Fur., A., $A^2$.

*consubstantiellement* — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich. ; * Fur., A., $A^2$.

*consulairement* — La Mothe Le Vayer, dans H.D.T. ; ⊖ tous les lexiques jusqu'à $A^2$.

*contestable* — * Fur. ; ⊖ tous les lexiques antérieurs ; * A. et $A^2$. [3]

*continuateur* — * Fur. ; ⊖ tous les lexiques antérieurs ; * A. et $A^2$ ; H.D.T. cite S^t^-Simon, IX, 298.

*contraignant* — God., *Supp^t^*, cite un ex. du XIII^e^ s. Mais le mot manque à tous les recueils du XVII^e^. Il est au contraire commun dans les textes. Livet l'a cité dans les *Fem. Sav.*, a. I, sc. 2, sans vouloir le reconnaître pour un mot ; cf. ce

1. R. Franc. dit *compositoir* : Le Compositeur... prend le *Compositoir* en main (*Les Merv. de Nat.*, 305).

2. En remplacement de *confessionnaire*, encore dans Loret (20 mars 1655, v. 231). Celui-ci ⊖ tous les lexiques, sauf le B. F., et Fur. — Pomey et G. Miege donnent aussi *confessoir*.

3. Cotgrave a *contestablement*, ainsi que le B. F.

Ministre (Jurieu) sent qu'il a besoin sur la terre d'une autorité *contraignante* (Boss., *Avert. aux Prot.*, VI³, XCV, 757); la raison et la pudeur si importunes et si *contraignantes* (Id., *Max. sur la com.*, 14).

*contraster* — * Pom. avec le sens de *lutter*, *combattre*, de même dans G. Miege. Pour le sens de *être en opposition*, H.D.T. cite un texte de 1673, R. de Piles, *Art de Peint.*; cf. Rich. Le sens de *lutte*, accepté par A. est rejeté par A². — De groupe *contrastés* un noble agencement (Mol., IX, 540, *Val de Gr.*, v. 74).

*contre-épreuve* — Rich., dans H. D. T.; * Fur., Th. Corn., A²; ⊖ A.

*contre-ordre* — Rich., dans H.D.T.; * Fur., A., A²; ⊖ Th. Corn.

*contre-pente* — Th. Corn., dans H.D.T.; ⊖ tous les lexiques.

*contre-porte* — Fur., dans H.D.T.; ⊖ tous les lexiques.

*contre-temps* est considéré par Bouhours comme assez nouveau (*Entr.*, 84); mais le mot est « bien reçu », et il manquait à la langue (*D.*, 53). Sorel observe que le mot se dit depuis quelques années et qu'il a même servi de titre à une comédie de Moliere (*Conn. des b. liv.*, 1671, 398). De fait, on le trouve déjà au xvi^e, il n'est pas un néologisme. — * tous les lexiques. — Les exemples abondent : Ce *contre-temps* pourra traverser vos desseins (Montfleury, *Dupe de soi-mesme*, a. III, sc. 3); il ne meurt pas un malade que ses parens, ou ses amis n'en accusent le Medecin... celuy-cy accusera la violence des purgatifs, cet autre le *contre-temps* des remedes (Bezançon, *Les Medecins à la censure*, 1677, 236); Dans ce *contretemps*, Seleucus mourut; et Antiochus usurpa le Royaume sur son neveu (Bossuet, *Hist. Univ.*, 77-78).

*contre-vérité* — * Rich., Fur., A., A²; ⊖ Th. Corn. — elle commença à me faire cent discours extravagans où elle habilloit les gens de la Cour de la plus pitoyable maniere du monde, et dont on eust fait de justes *contre-veritez* (*Araspe et Simandre*, II, 107-108).

*contre-visite* — Rich., dans H.D.T.; * Fur.; ⊖ A., Th. Corn., A².

*controversiste* — * Pom., Duil., G. Miege, Fur., A., A²; ⊖ Rich., Th. Corn.; * L., qui cite Pascal : Parce, dit ce grand *controversiste*, qu'il ne croit donc pas le sacrifice de la messe (*Prov.*, XVI, 293, éd. Lib. des Bibl.); Je ne veux pas qu'on fasse toûjours le *controversiste* (Bossuet, 2^e *Inst. s. la Vers. du Nouv. Test.*, 85).

*convergent* (lat.) — Fur., dans H. D. T.; ⊖ tous les lexiques.

*convertisseur* — d'Aub., *Sancy*, I, 9, dans H. D. T. Renaud déclare le mot peu autorisé (*Man. de parl.*, 542). — ⊖ tous les lexiques, sauf Fur. — celuy... qui charge de plus d'opprobres et les *convertisseurs* et les convertis, demeure d'accord, qu'ils peuvent tous estre de vrais Chrétiens (Bossuet, *Hist. des Var.*, II, 545-546; cf. Id., *Avert. aux Prot.*, III, § XXII, 232; *Ib.*, VI, § XCII, 755).

*convulsif* — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich., Th. Corn.; * Fur., A., A²; ces deux derniers lexiques donnent aussi le sens actif : L'ellébore est *convulsif*. — J'expliquerois par raison mécanique Le mouvement *convulsif* des frissons (La Font., VI, 331, v. 188-189).

*copal* (esp.) — Th. Corn., dans H. D. T.

*coq* (cuisinier, holl.) — Fur., dans H.D.T.; ⊖ A., A²; * Th. Corn.

*coquetterie* — ⊖ Pom., Duil., G. Miege ; * Rich., Fur., A., A²; * L. et H.D.T., qui fournissent de nombreux exemples. — la belle passion se peut deffendre ; mais je ne sçay pas comme on pourroit proteger la *coqueterie* (Segrais, *Nouv. franç.*, *3e nouv.*, 209-210) ; cf. Regnard, *Divorce*, a. III, sc. 6 ; Montfleury, *Dupe de soi-mesme*, a. II, sc. 1 ; Devisé, *Les Dames vengées*, a. II, sc. 9). — On s'était servi aussi de *coquettisme* qui manque à tous les lexiques ; Mets luy le *coquetisme* en tête (Scarr., *Virg.*, I, 77) ; Savante comme tu l'es, tu devrais te mettre à monter le *coquétisme* en ville ; tu serais bientôt riche (Regnard, *Coquette*, a. I, sc. 5 ; cf. *La These des Dames*, a. III, sc. 5, *Th. Ital.*, VI, 60).

*corniche* (petite corne) — Sév., 78, dans H.D.T. ; ⊖ tous les lexiques, qui, sauf Richelet, donnent dans ce sens *cornichon* (Pour ce dernier, voir aux mots bas).

*coronateur* (lat.) est un mot de Port-Royal, condamné par Bouhours (*Entr.*, 139), qui doute qu'il entre jamais dans le Dictionnaire de l'Académie (*D.*, 13). — ⊖ tous les lexiques.

*corporifier* (comp. d'él. lat.) — Rich., dans H. D. T. ; Fur., Th. Corn. ; ⊖ A., A².

*costume* (ital.) — Félibien, *Princ. d'Arch.*, 1676, dans H. D. T. ; ⊖ tous les lexiques. Le mot est donné encore sous sa forme italienne par Fénelon : un peintre qui ignore ce qu'on nomme *il costume*, ne peint rien avec vérité (*Let. à l'Acad.*, Projet d'un traité sur l'histoire, 94).

*coulamment* — * G. Miege, Fur., A., A² ; ⊖ Pom., Duil., Th. Corn. — tout lui fournissait de quoi dire et instruire naturellement, aisément, *coulamment* (St-Simon, 87, 131, cité par L.).

*coupole* (ital.) — Fur., dans H.D.T. ; * A., Th. Corn., A².

*court-vêtu* — La Font., II, 150, v. 4 ; ⊖ tous les lexiques ; * L., qui cite : elle était crasseuse, *court-vêtue* (Fénel., XIX, 5).

*courte-haleine* — H.D.T. cite Gherardi, *Th. Ital.*, II, 118, et Nicole, *Lett.*, 36 ; ⊖ Pom., Th. Corn. ; * G. Miege : *haleine courte*, Rich., Fur., A., A². — Le mot est dans Loret : Je n'ay colique, ny migreine, Je n'ay ny toux, ny *courte- haleine* (13 mai 1662, v. 7-8).

*cravate* — ⊖ Pom. ; * Duil., G. Miege, Rich., Fur., A., A² ; * H. D. T., qui cite Berthod, *Paris burlesque*, 136, Jacob. — Mainte noire et vilaine pate Luy chifona tout son *cravate* (Loret, 11 juin 1651, v. 85-86 ; cf. Id., 22 juil. 1662, v. 56) ; je ne veux point... d'un beau-frère qui postule après une *cravate* de chanvre( Regnard, *Hom. à b. fort.*, a. III, sc. 8).

*créole* (esp.) — Fur., dans H.D.T. ; ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich., A. ; * Th. Corn. et A².

*criant* — * G. Miege : un abus *criant* ; ⊖ Pom., Duil., Rich., Fur., A., A². — le fait est trop *criant* pour estre révoqué en doute (Boss., *Avert. aux Prot.*, VI³, § 83, 745) ; Quel abus oseroit-on doresnavant reprocher à l'Église Catholique si on en avoûoit un si *criant* ? (Id., *Ib.*, IV, § 2, 253).

*crincrin* (onomatopée) — Mol., III, 96, *Fâch.*, v. 824, dans H. D. T. ; ⊖ tous les lexiques ; cf. Livet, *Lex. de Mol.*

*cristallisation*, — * Fur. ; ⊖ tous les autres lexiques qui donnent *cristalliser*.

*croque-crapauds* — ⊖ tous les lexiques. — Lazarile, fondons sur ces *croque-crapaux* (Le Boul. de Chaluss., *Elom. hypoc.*, a. I, sc. 3).

*crucifiant* — ⊖ tous les lexiques. — otez les maximes *crucifiantes* (Massill., *Mot. de conv.*, dans L.).

*cuirassier* (subst.) — * tous les lexiques.

*culottin* — * Pom., Duil.; ⊖ G. Miege; * Rich; ⊖ Fur., A., Th. Corn., A².

*Dame-jeanne* (provenç.) — * Th. Corn.; ⊖ tous les lexiques.

*dandinant* — Th. Corn. distingue entre l'esprit de rue et l'esprit de ruelle et définit le premier : Un esprit trop bourgeois, Un esprit *dandinant*, de ces Filles sans poids, Qui pour toute réponse à ce qu'on leur peut dire, N'ont qu'un, « vous vous mocquez ». et se mettent à rire (*Comt. d'Org.*, a. II, sc. 1) — ⊖ tous les lexiques; H.D.T. cite St-Simon, 6, 448.

*dansant* — ⊖ tous les lexiques. — Jamais je n'ai vu une petite fille si *dansante* naturellement (Sévigné, IV, 352). Le mot a été employé comme substantif par Molière : Les douze *dansants* sont... (VI, 203, *Past. comique*, sc. 15).

*daubeur* — ⊖ tous les lexiques. — Quoi ! contre le *daubeur* vous le faites écrire (Montfleury, *In-pr. de l'Hôt. de Condé*, sc. 1); De ce *daubeur* de mœurs, qui, sans aucun scrupule, Fait un portrait naïf de chaque ridicule (Id., *Ib.*, sc. 3).

*débuteur* — ⊖ tous les lexiques. — Voilà un petit début qui n'est point sot. — Ni la *débuteuse* non plus (Regnard, *Arleq. aux enfers*, sc. 10).

*débâcle* — * Fur., A., Th. Corn., A²; ⊖ tous les autres lexiques.

*décanat* (lat.) — * Pom., G. Miege, Fur. : se dit en quelques endroits au lieu de *doyenné*, Th. Corn.; ⊖ Duil., Rich., A., A². — M. le Cardinal de Janson... chargé des affaires, dans l'attente du *décanat* du sacré collège (Bossuet, *Lettres sur le Quiétisme*, LXXXVIII).

*déchainement* — Le mot est cité comme nouveau par Bouhours, à tort (*Entret.*, 96). — * Pom., Rich., Fur., A., A²; * L., qui donne une foule d'exemples classiques.

*déchiffrable* — ⊖ tous les lexiques jusqu'à A². — Une langue inconnue est *déchiffrable* (Pasc., *Pens.*, VII, 23, dans H. D. T.).

*déclarément* — mot de Port-Royal, mauvais selon Bouhours (*Entr.*, 139). — ⊖ tous les lexiques, y compris L. et H.D.T.

*décomposition* — * A. et A²; ⊖ tous les autres lexiques.

*déconcertement* — St-Simon, XI, 409, dans H.D.T.; ⊖ tous les lexiques.

*déconseiller* — Belleg., se demande pourquoi on ne dirait pas ce mot (*Eleg.*, 266). — * Pom., Duil., G. Miege avec †, Rich., Fur.; ⊖ A., Th. Corn., A².

*décontenancement* — ⊖ tous les lexiques. — au récit du *décontenancement* de Vardes (Sév., IV, 376).

*décréditement* — le *décréditement* du genre humain (La Bruy., II, 112, dans H. D. T.). — ⊖ tous les lexiques.

*déficit* (lat.) — Fur., dans H.D.T.; ⊖ tous les lexiques.

*défricheur* — * Pom., Duil., G. Miege, Fur., A²; ⊖ A., Th. Corn.

*défriser* — ⊖ Pom., Duil., G. Miege ; * Rich. ; Fur., A., A². — cent petites boucles... qui sont *défrisées* en un moment (Sévigné, II, 143); *défrise*-moi ceci (La Font., V, 553, v. 49).

*dégradation* (de la couleur) — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur.; * A. et A². — Leur *dégradation* dans l'espace de l'air Par les tons différents de l'obscur et du clair (Mol., IX, 551, *Val de Grâce*, v. 165-166) ; cf. exemples dans L.

*dégrader* — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich.; * Fur., A., Th. Corn., A². (Mol., IX, 544, *Val de Grâce*, v. 115).

*déisme* — ⊖ Pom., Duil., G. Miege ; * Rich. ; ⊖ Fur., A., Th. Corn.; * A². — Qu'ils en concluent ce qu'ils voudront contre le *déisme* (Pasc., *Pens.*, XI, 10 bis ; cf. *Ib.*, XXII, 6); la voye ouverte au *Déïsme*, c'est-à-dire à un Athéisme déguisé (Boss., *Hist. des Var.*, I, 279 ; cf. *Div. ecr. sur les Max. des S.*, 194 ; *Instr. sur les Prom. de l'Egl.*, 185).

*déiste* — Boil., *Sat. XII*, v. 234, dans H. D. T. ; ⊖ Pom., Duil., G. Miege ; * Rich., Fur., A., Th. Corn., A².

*délibérant* — MM. Patru et Mezeray ont donné à l'Academie les épithetes de *deliberante*, deputante et de remerciante (Fur., *Fact.*, éd. Assel., I, 193). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich. ; * Fur., A., A².

*délustrer* — Mme de Motteville, dans H.D. T. ; ⊖ tous les lexiques.

*démaigrir* (une pièce de bois) — * Rich., Fur., Th. Corn.; ⊖ A. et A².

*démâté* — * Pom., G. Miege, Rich., Fur., A., A²; ⊖ Duil., Th. Corn. — vous avez été un peu *démâté* (Regn., *Fill. err.*, a. III, sc. 4) ; Nous tenons ici le Prince d'Orange *démâté* (Sév., VIII, 215).

*démêlé* — * tous les lexiques, sauf Th. Corn. — Voir le *Lex. de Molière* par Livet, et L. — Je vous dirai ensuite que j'ai appris votre *démêlé* (La Roch., III, 97, *Let.*, 28 sept. 1652) ; nos adversaires... voudroient qu'il (le Concile) eust décidé tous les *démeslez* des Scotistes et des Thomistes (Bossuet, *Hist. des Var.*, II, 645-6).

*demi-castor* (fille qui n'est pas sage) — en ce sens ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A., A² ; ⊖ L. et H. D. T. — Le passage qui suit est peut-être la source où l'on a pris le sens nouveau, qui peu à peu a passé à celui de *femme du demi-monde* : Qu'est-ce que c'est s'il vous plaist qu'une demie fille? — Mais une demie fille, c'est une fille qui... dans l'occasion... Avez-vous jamais vu des castors? — Ouy, Monsieur. — Et bien, il y a des castors et des *demi-castors*. Une demie fille c'est comme qui diroit un *demy castor* ; il y entre... un certain mélange qui fait... que... tout le monde vous dira cela (*Th. Ital.*, VI, 198, *La Foire Saint-Germain*, a. I, sc. 7).

*demi-crucifix* (faire le) = demander l'aumône, n'est que dans le dictionnaire de Duillier; cf. le *Paneg. de l'Ec. des fem.*, 1664, 1re entrée.

*dépareiller* — Fur., dans H. D. T. ; * A., A² ; ⊖ Th. Corn. — je ne suis pas le premier Qui prend pour femme, et sans s'en méfier, Une fille *dépareillée* (Regnard, *Souhaits*, sc. 2).

*départager* — Fur., dans H. D. T. ; ⊖ A., Th. Corn. ; * A². — il sera plaisant de voir la grand'chambre s'aller faire *départager* à une chambre des enquêtes (Saint-Simon, 264, 31, dans L.).

*dépendamment* — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich., Th. Corn.; * Fur., A., A$^2$. Voir L. qui cite Bossuet, *Conn. de Dieu*, 327.

*dépiquer* (*se*), qui est fort à la mode, n'est pas approuvé par de Callières: certains jeunes gens le disent si souvent que cela seroit capable d'en dégoûter,... un jeune courtisan étoit si charmé de ce mot qu'il *se dépicquoit* sur tout... je bûs hier de mauvais vin chez Rousseau, il faut que je *me dépicque* à en boire de meilleur aujourd'huy de chez Tribouleau (*Des mots à la mode*, 43-5; v. Schenk, p. 46); « Ce verbe se met quelquefois au lieu de consoler; et M. de Voiture s'en est servy en ce sens, quand écrivant à M. de Lyonne, il dit... ce gain là *me dépique* de toutes mes pertes » (A. de B., *Refl.*, 166). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Fur., A., Th. Corn.; * Rich., A$^2$.

*déplorablement* — Fur., dans H. D. T.; ⊖ A., Th. Corn.; * A$^2$.

*dépolir* — Fur., dans H. D. T.; ⊖ A., Th. Corn.; * A$^2$.

*déposant* — Fur., dans H. D. T.; * A., A$^2$; ⊖ Th. Corn.

*dépossession* — Fur., dans H. D. T.; * A., A$^2$; ⊖ Th. Corn.

*déposter*, qui est dans Richer (*Ov. bouffon*, 211) au sens de *débarrasser*, est indiqué par Richelet comme n'étant pas encore établi, et ne se disant que parmi les gens de guerre. Mais comme il abrège et qu'il est commode, Richelet espère qu'il s'établira. — ⊖ aux autres lexiques, sauf à Th.Corn.; * L., qui cite Saint-Simon. — il n'étoit pas facile de les *déposter* de ces hauteurs (Racine, V, 331, *Siège de Namur*).

*désabusement* est un mot harmonieux, commode et nécessaire, que le public devrait recevoir (Bouhours, *Suite*, 141). — ⊖ tous les lexiques; * L., qui cite Bussy-Rabutin.

*désagrément*, qu'on trouve en 1642 chez Oudin (*desagreement*) est considéré par Bouhours comme n'étant pas encore établi (*Rem.*, 50). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege; * Rich.: n'est pas encor bien établi. Cependant il est dans la bouche de la plupart des Dames qui parlent bien, Fur., A., A$^2$; ⊖ Th. Corn. — que le *désagrément* de sa physionomie donne de grandes idées de ses autres mérites! (Sévigné, II, 198-9; cf. III, 256).

*désappliquer* est un très mauvais mot (Bouhours, *D.*, 33), il ne plaît pas aux maîtres et ne réussit pas dans le monde (Id., *Rem.*, 552). — * Rich., qui cite Port Roial, *Éducat. d'un Prince*, Fur.

*désattrister* — ⊖ tous les lexiques. — Las! en l'état qu'il est, comment vous contenter? Donnez-lui le loisir de se *désattrister* (Mol., I, 142, *Étourdi*, v. 563-564); Bellegarde demande pourquoi l'on ne suivrait pas Molière (*Eleg.*, 266).

*désaveugler* donne lieu aux mêmes critiques que *désappliquer*, de la part de Bouhours (*D.*, 33). — * Rich., qui constate que le mot, quoique employé par quelques bons auteurs modernes, n'est pas généralement reçu.

*désenrhumer* — ⊖ Pom.; * Duil., G. Miege, Rich., Fur., A., A$^2$.

*désespérant* — ⊖ tous les lexiques; * L. et H. D. T., qui citent Bourdaloue, *Exhort. Charité envers les prisonniers*, 2.

*désobligeant* — * Pom.; ⊖ Duil.; * G. Miege, Rich., Fur., A., A$^2$; ⊖ Th. Corn. — La vie est bien exposée, si pour... des gestes *désobligeants*, on

peut tuer le monde en conscience (Pascal, I, 196, *Prov.* VII, éd. Gr. Écriv.); cf. Mol., III, 345, *Crit. de l'Ec. des Fem.*, sc. 6; La Bruyère, I, 228 et Sévigné, III, 71, 6 mai 1672.

*désoccupation* est un mot de Port-Royal, que Bouhours n'accepte pas (*Entr.*, 139; cf. *D.*, 33). — * Rich., qui constate que le mot n'est pas encore établi. — le bon air, la vie réglée, la *désoccupation* (Sévigné, IX, 525). — Quant au verbe, il est l'objet des mêmes critiques de la part de Bouhours. — * Rich., A². — des gens fades, oisifs, *désoccupés* (La Br., I, 289).

*désœuvré* — Bellegarde constate le grand emploi qu'en font les femmes, et ne trouve le terme supportable que dans la conversation (*Eleg.*, 303). — ⊖ tous les lexiques; * L. et H. D. T., qui citent Mme de Maintenon.

*despotisme* — ⊖ tous les lexiques; employé par Fénelon, *Direction pour la conscience d'un roi*, 88, dans L.

*désunissant* — ⊖ tous les lexiques. — le peché, qu'on veut confesser n'a plus, pour ainsi parler, cette force *désunissante* (Bossuet, *Estats d'Oraison*, 349).

*détonation* — Fur., dans H. D. T.; ⊖ A.; * Th. Corn.; ⊖ A².

*détrompement* — ⊖ tous les lexiques; * H. D. T., qui cite Mme de Motteville, *Mém.*, IV, 34.

*diagnostic* (grec) — Mol., *Pourc.*, a. I, sc. 8, dans H. D. T.; ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich., A.; * Fur., Th. Corn., A².

*dissecteur* (formé d'un rad. lat.) — ⊖ tous les lexiques, sauf Richelet.

*divergence* (lat. sc.), 1671, le P. Chérubin, *Dioptr. ocul.*, 157, dans H. D. T.; ⊖ tous les lexiques. — *Divergent* du même auteur n'est que chez Furetière.

*docteur* = médecin — ⊖ Pom., Duil.; * G. Miege, Rich., Fur., A., A²; ⊖ Th. Corn. — Assez d'autres *Docteurs* d'une étoffe plus mince Se seroient contentez du rapport de leurs yeux (Boursault, *Med. volant*, sc. 9); Il n'est point de voisin, il n'est point de voisine, Qui,... Ne nous ait envoyé quelque *docteur* nouveau (Montfleury, *Dame Méd.*, a. II, sc. 5).

*dogmatiquement* — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich.; * Fur., A., A²; ⊖ Th. Corn. — Voir La Bruyère, I, 243.

*drôlement* — ⊖ tous les lexiques, sauf Rich. et A²; * L. et H. D. T.

*duperie* — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich.; * Fur., A., A²; * L. et H. D. T.

*Ebéniste* — ⊖ Pom., Duil., G. Miege; * Rich., Fur., A., A²; ⊖ Th. Corn.; * L. et H. D. T. — Vaugelas l'a ignoré ou évité (II, 78).

*effacement* — fort nouveau, suivant Bouhours (*D.*, 15). En 1693, il ne le considère pas encore comme reçu (*Suite*, 294). — * Pom., Duil., B. F.; ⊖ Rich., Fur., A., A² (qui donnent *effaçure*), Th. Corn.; * L. et H. D. T.

*égoutture* — Liger, *Nouv. mais. rust.*, dans Delb., *Rec.*, cité par H. D. T.; ⊖ tous les lexiques; * L. et H. D. T. — je vais vous présenter un époux qui vaudra bien cette vilaine *égoutture* de bassin (Regnard, *Hom. à b. fort.*, a. III, sc. 8). Il est probable que le mot était ancien dans la langue parlée.

*élance* — ⊖ tous les lexiques ; ⊖ L., H. D. T. — ma pauvre âme *en élance*. Cherche, travaille, sue, efface, ajoute, écrit (Regnard, *Ep. à l'abbé de Bentivoglio*).

*élastique* — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich. ; * Fur., A., Th. Corn., A²; * L. et H. D. T.

*élision* (lat.) — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich. ; * Fur., A., A² ; ⊖ Th. Corn. ; * L. et H. D. T.

*émissaire* (lat.) — ⊖ Pom., Duil. ; * G. Miege, Rich., Fur., A., A² ; ⊖ Th. Corn. ; * L. et H. D. T., qui cite Maucroix, *Hist. du Schisme*, 1685, II, 149. — Je ne m'étonne pas... qu'il parte de ces lieux des *émissaires* pour savoir... qui a descendu à terre avec un argent frais (La Bruyère, I, 269).

*emportement* au sens actuel est du XVII^e siècle. D'après Sorel, ce mot serait un de ceux que M^lle de Scudéry a été la première à employer par écrit; il a tout à fait remplacé *transport* d'esprit (*Conn. des b. livres*, 1672, 401, 402, 407, etc.). Bouhours signale le mot comme nouveau (*Entr.*, 84) et bien reçu (*D.*, 53 ; cf., *Rem.*, 465). — * tous les lexiques, sauf Th. Corn. ; * L. et H. D. T. Les exemples abondent.

*encoiffer* (*s'*) — ⊖ tous les lexiques; * L. ; ⊖ H. D. T. — si on y songe trop, on s'entête et on *s'encoiffe* (Pascal, *Pens.*, Art. III, éd. Havet, I, 30).

*enivrement* est un de ces mots que Bouhours n'accepte pas, parce qu'ils sont trop vieux ou trop nouveaux (*D.*, 14-16). On en a un exemple au XII^e siècle dans H. D. T. Il n'est ni dans Cotgrave ni dans Nicot. On le trouve dans Monet. Barbier d'Aucour rapporte l'opinion de gens éclairés et d'Académiciens qui le déclarent bon, surtout dans les matières morales (*Sent.*, 84). — * Pom., Fur. au sens propre seulement, A² : son plus grand usage est au figuré; ⊖ tous les autres lexiques. — Nous croyons avoir entrevu un épisode d'un jeune prince, au milieu de l'*enivrement* qui la rendoit si troublée (Sévigné, III, 93-94) ; Ils ont adoré non seulement les dieux Romains, mais encore Rome elle-mesme et ses Empereurs : c'est-là aussi leur *enyvrement* (Bossuet, *Apocal.*, 359-360).

*entredevoir* (*s'*) — Corn., *Clit.*, a. III, sc. 1, dans H. D. T. ; ⊖ tous les lexiques [1].

*envisagement* — ⊖ tous les lexiques ; * L., qui cite Th. Corn. : Ai-je d'un assassin l'*envisagement* blême ? (*Geol. de soi-mesme*, a. III, sc. 7) ; ⊖ H. D. T. — On trouve le mot au figuré : le Genie... est une source de Pensées et d'*Envisagemens* (Bary, *Rhet. fr.*, 1653, 67).

*épigraphe* (grec) — * Th. Corn. ; ⊖ tous les lexiques ; * L., H. D. T.

*équipement* signifie « la provision et l'assortiment de tout ce qui peut servir à la subsistance et à la seureté du vaisseau », et il faut le distinguer d'*équipage* qui signifie le personnel du vaisseau (Bouhours, *Suite*, 321-323). — * Pom., G. Miege, Fur., Th. Corn., A² ; ⊖ Duil., Rich., A. ; * L. et H. D. T., qui cite Guillet, *Art de la Navig.*, 1678.

1. On ne peut rien conclure de l'absence d'un mot composé avec *entre*. Furetière, à ce mot, cite un assez grand nombre de verbes, en laissant entendre qu'il y en a d'autres. L'Académie, en 1718, avertit qu'elle ne mentionne que les plus usités.

*éraflure* — * Pom., qui cite Mézeray, Fur., A., $A^2$; ⊖ Duil., G. Miege, Rich., Th. Corn.; * L. et H. D. T.

*escadronner* — Fur., dans H. D. T., qui cite Saint-Simon : On n'y apprend que l'exercice et à *escadronner* (XIV, 112) ; * A., $A^2$. On trouve aussi un sens figuré chez Fur.: être de bon accord, de bonne intelligence. — les Capitaines de chevaux-legers... demeureront desormais separez desdits Regimens sans qu'ils puissent à l'avenir *escadronner* avec leurs Compagnies (Bussy-Rab., *Mém.*, I, 506).

*espièglerie* — ⊖ tous les lexiques, sauf A. et $A^2$; * L. et H. D. T., qui citent Saint-Simon.

*estafette* (ital.) — Fur., dans H. D. T.; ⊖ A.; * Th. Corn., $A^2$; * L.
*estompe* — ⊖ tous les lexiques ; * L., H. D. T., qui cite *Mém. de l'Ac. des Sc.*, 1666.

*état-major* — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich.; * Fur., A., Th. Corn., $A^2$; * L. et H. D. T., qui cite Guillet, *Art mil.*, 1678.

*étioler* — La Quintinie dans Trév., cité par H. D. T.; ⊖ tous les lexiques; * L.

*étourderie* est assez nouveau, et se dit dans le discours familier (Bouhours, *Rem.*, 354). C'est un terme de conversation, qu'on ne doit point trop employer, sous peine d'être précieux (Bellegarde, *Eleg.*, 300-301). — ⊖ aux lexiques, sauf à A., Th. Corn., $A^2$; * L. et H. D. T.

*exagéreur* — ⊖ tous les lexiques ; * L. et H. D. T., qui citent Sévigné. On disait aussi *exagérateur*, qui ⊖ tous les lexiques, sauf A. et $A^2$; * L. et H. D. T. — c'est un homme... point du tout *exagérateur* incommode (Mol., VII, 410, *Am. magn.*, a. II, sc. 2; cf. Balzac, I, 533).

*excentricité* (lat. sc.) — Fur., dans H. D. T.; ⊖ A.; * Th. Corn., $A^2$; * L.

*exégèse* (lat. grec) — Cl. Chastelain, *Martyrologe*, dans Trév., cité par H. D. T.; ⊖ tous les lexiques ; * L.

*exhumer* (bas lat.) — Fur., dans H. D. T.; * A., $A^2$; ⊖ Th. Corn.; * L.

*exigible* — ⊖ Pom., Duil., G. Miege; * Rich., Fur., A., $A^2$; ⊖ Th. Corn.; * L. et H. D. T., qui citent Patru d'après Rich.

*exprimable* — ⊖ tous les lexiques, sauf A. et $A^2$; * L. et H. D. T., qui cite Comtesse de la Suze, *Poes.*, dans Trévoux.

*extincteur* (lat.) — Dufresny, *Dédit*, sc. 6, cité par H. D. T.; ⊖ tous les lexiques ; * L.

*Factice* (lat.) remplace *faitis* — Fur., dans H. D. T.; * A., $A^2$; ⊖ Th. Corn.

*failli* (qui a fait faillite) — ⊖ Pom., G. Miege, Rich., A.; * Duil., Fur., Th. Corn., $A^2$.

*fainéanter* — Fur., dans H. D. T.; * A., $A^2$; ⊖ Th. Corn.

*falbalas* (or. incert.) — la mode et le terme sont nouveaux (de Callières, *Des mots à la mode*, 178-179 ; v. Schenk, p. 71). — ⊖ tous les lexiques, sauf $A^2$. — les femmes de Paris... elles n'inventent point de modes qui ne servent à cacher quelque défaut. *Falbala* par haut pour celles qui n'ont point de hanches ;

celles qui en ont trop le portent plus bas (Regnard, *Attendez-moi sous l'orme*, sc. 6); Dans vos poches, voyons dans votre *falbala* (Baron, *le Jaloux* a. III, sc. 6).

*fanatisme* — ⊖ tous les lexiques, sauf A². — On regardoit,... comme un *fanatisme*... ce témoignage du Saint Esprit (Bossuet, *Hist. des Var.*, II, 602); ce seroit une illusion trop manifeste, ou, pour enfin trancher le mot, un franc *Fanatisme* (Id., *Avert. aux Prot.*, III, § 25, 228; cf. Id., *Div. ecr. sur les Max. des Saints*, LXX et 191).

*farniente* (ital.) — ⊖ tous les lexiques. — personne n'est plus touchée que moi du *far niente* (Sév., V, 60).

*fatigant* — * tous les lexiques, sauf G. Miege et Th. Corn. — De leurs vers *fatigants* lecteurs infatigables (Molière, IX, 143, *Fem. Sav.*, v. 958).

*fatuité* (lat.) — Bouhours le considère comme douteux (*D.*, 7). Il était dans Oudin (Cf. tome III, 89). Ménage l'appuie (*O.*, II, 22), ainsi qu'Andry (*Refl.*, 227). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege; * Rich., qui cite Port-Royal, mais sans considérer le mot comme généralement reçu, Fur., A., A². — Cette *fatuité* de quelques femmes de la ville, qui cause en elles une mauvaise imitation de celles de la Cour (La Bruy., I, 292; cf. I, 332).

*fécule* (lat.) — * Fur., Th. Corn.; ⊖ partout ailleurs.

*ferrailler* — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, A., Th. Corn.; * Rich., Fur., A². — J'ai fait rage aussi-tôt, j'ai *féraillé*, paré (Quinault, *La mère coquette*, a. I, sc. 4); Un petit enragé, qui *féraille* sans cesse (Montfleury, *Fille Capitaine*, a. II, sc. 5); j'aime à *ferrailler* (Regnard, *Fol. am.*, a. I, sc. 6).

*ferrailleur* — * Fur. et A²; ⊖ partout ailleurs.

*fiacre* (voiture) — 1650, Ménage, *Orig.*, dans H.D.T.; ⊖ Pom., Duil., G. Miege, A., Th. Corn.; * Rich., Fur., A². — Vous criez plus fort qu'un *fiacre* mal graissé (Regnard, *Coquette*, a. I, sc. 9); Un *fiacre*, me couvrant d'un déluge de boue, Contre le mur voisin m'écrase de sa roue (Id., *Ménechmes*, a. II, sc. 2). Le mot signifie aussi *cocher de fiacre*.

*filigrane* (ital.) — * Pom., G. Miege, Rich., Fur.; ⊖ Duil., A., Th. Corn., A². — si vous voulez mettre à prix cet amour-là, Je vous en donnerai tout ce qui vous plaira: cette boîte de *filigrane* (La Font., V, 149).

*filoutage* — ⊖ tous les lexiques; * L. et H. D. T., qui citent Retz. — Elles sont toutes deux d'accord du *filoutage* (Th. Corn., *Charme de la voix*, a. III, sc. 2; cf. Id., *Am. à la mode*, a. IV, sc. 4).

*filouter* — ⊖ Pom., Duil., G. Miege; * Rich., Fur., A., A²; ⊖ Th. Corn. — Lesdits sieurs Filoux dépitez D'être, eux-mesmes, les *filoutez*, Tirérent... sur le carosse (Loret, 8 janvier 1656, v. 231-234). H.D.T. cite Pascal (*Prov.*, VI, éd. Gr. Écr., I, 146).

*finiment* (ital.) — 1676, Félibien, *Princ. d'architecture*, dans H. D. T.; * Fur. et Th. Corn. seulement.

*flanelle* (angl.) — Ménage, *Dict. étym.*, dans H. D. T.; ⊖ tous les lexiques, sauf A².

*flibustier* (ou *fribustier*) (angl.) — 1667, le P. Dutertre, *Hist. des Ant.*, III, 151, dans H. D. T.; ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich.; * Fur.; ⊖ A.; * Th. Corn., A².

*fontange* — ⊖ tous les lexiques. Voir L., H. D. T. et Hug. — ... cette qualité... en quoy consiste-t-elle? Est-ce... A hausser sa *fontange* en coquette éventée (Hauteroche, *Bourg. de qual.*, a. I, sc. 5); un amant qui n'exprime son amour qu'avec des *fontanges* et des bas de soie, se morfond dix ans derrière leur porte (Regnard, *Divorce*, a. I, sc. 7; Id., *Hom. à b. fort.*, a. II, sc. 5).

*fort-vêtu* — Fur., dans H. D. T.; * A., Th. Corn.; ⊖ A²; — Je hais ces *fort-vêtus* qui, malgré tout leur bien, Sont un jour quelque chose, et le lendemain rien (Regnard, *Distrait*, a. I, sc. 1).

*frivolité* — Regnier-Desmarais, cité par H. D. T.; ⊖ tous les lexiques.

*funéraire* (lat.) — Rich., dans H. D. T.; * Fur., A., Th. Corn., A². D'après ces lexiques, le mot ne se dirait que dans la phrase: les frais *funéraires*. Th. Corn. donne cependant: colonne *funéraire*.

*furer* (lat.) = voler, est un mot réemprunté par Chapelain : Je l'ay *furée* de luy pour vous (I, 687). — ⊖ tous les lexiques. On peut le considérer comme « aventurier ».

*Gangue* (all.) n'est signalé par H. D. T. qu'en 1701, dans une réimpression de Fur.

*généalogiste* — Rich., dans H. D. T.; * Fur., A., A²; ⊖ Th. Corn. — Adieu. Je vai trouver un *genealogiste* (Poisson, *Comedie sans titre*, a. I, sc. 2).

*gentilhommerie* — Mol., *G. Dandin*, a. I, sc. 3, dans H. D. T.; ⊖ Pom., G. Miege, Fur., A., Th. Corn., A²; * Duil., au sens de *petite maison de campagne*; Rich. donne en plus le sens de *qualité de gentilhomme.* — Leur *Gentilhommerie* étant toute en paroles (Th. Corn., *Bar. d'Alb.*, a. II, sc. 9). — Dans un sens méprisant on trouve *gentilhommaille* : Suffit d'être enrôlé dans la *Gentilhommaille* (Boursault, *Mots à la Mode*, sc. 12). — ⊖ tous les lexiques.

*gigantesque* (ital.) — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich; * Fur., A., A²; ⊖ Th. Corn. — Grifonio le *gigantesque* Conduisoit l'horreur et la mort (La Font., IV, 400, v. 72-73; cf. Sévigné, V, 332).

*gigogne* (dame —) — ⊖ tous les lexiques. — Evitez la fureur de ces *Dames Gigognes* (Poisson, *Foux divert.*, a. II, sc. 8). — L. cite le mot avec le sens de danse (Dangeau, I, 173).

*gigue* (angl.) — ⊖ Pom., Duil., G. Miege; * Rich., Fur., A., Th. Corn., A². Le mot a aussi le sens de fille gaie et enjouée (Fur.), mais alors il est considéré comme bas (A., A²). — il se passe peu de soirs qu'il ne m'endorme avec une Allemande, et peu de matins qu'il ne m'éveille avec une *Gigue* (Costar, *Lett.*, I, 333).

*gracieuser*, signalé comme du bel usage par de Callières (dans L.) est donné comme appartenant au style familier par A², seul lexique où le mot se trouve. — Quand il *gracieuse* (Grimarest, *Com. de Lett.*, 177); Mademoiselle, ne seriez-vous point par hasard de ces chauves-souris apprivoisées, qui *gracieusent* le bourgeois et lui proposent la collation (Regnard et Duf., *La Foire Saint-Germain*, a. I, sc. 8).

*gradin* (ital.) — * Pom.; ⊖ Duil.; * G. Miege, Rich. qui restreint le mot à n'être qu'un terme d'église, Fur., A., A²; ⊖ Th. Corn.

*griffonnage* — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, qui donnent *griffonnement*; * Rich. citant Gombaud, Fur., A., A²; ⊖ Th. Corn.

*grivois* (soldat, de *grivoise*, all.) — Dominique, *Fille sav.*, cité par H. D. T. Le mot est donné par de Callières comme nouveau et comme bon à renvoyer en garnison (*Des mots à la mode*, 98-100; v. Schenk, p. 84). — ⊖ tous les lexiques, sauf A². — Un ustensile comme moi n'est pas à l'usage d'un *grivois* (Regnard et Duf., *Chinois*, a. III, sc. 6).

*Hâblerie* — * tous les lexiques, sauf Th. Corn. — Le mépris que je fais des *hableries* (Chap., *Let.*, II, 50, 1659); il faut mettre quelque difference entre un Docteur en Medecine, et un Medecin de theatre, qui par la rapidité de ses *hableries* arreste la populace autour de soy (Bezançon, les *Medecins à la censure*, 217).

*haleur* — ⊖ tous les lexiques, sauf Richelet.

*halter* (*se*) — Pellisson, *Lett. histor.*, 169, dans H. D. T.; ⊖ tous les lexiques.

*harem* (arab.) — 1697, d'Herbelot, *Bibl. Orient.*, dans H. D. T.; ⊖ tous les lexiques.

*harpigner* (*se*) ou *harpiller* (*se*) — Tallemant, *Histor.*, VII, 141, dans H. D. T.; * Rich.: bas et burlesque; ⊖ tous les autres lexiques. Duil. donne se *harpouiller*.

*harponneur* — 1671, dans Delb., *Rec.*, cité par H. D. T.; * Fur., Th. Corn.; ⊖ tous les autres lexiques.

*havresac* (all.) — ⊖ Pom., Duil., G. Miege; * Rich., Fur., A., Th. Corn., A²; L. et H. D. T. — As-tu ce qu'il te faut dedans ton *havre-sac*? (Montfleury *Fille, Capitaine*, a. V, sc. 7).

*hebdomadaire* (lat.) est signalé dans Sarrazin par Furetière ; ⊖ Pom., Duil., G. Miege ; * Rich., A., Th. Corn., A². Le mot n'est que substantif chez Rich. et Fur. ; il désigne le religieux qui est de semaine. Avec A. l'adjectif apparaît. Th. Corn. veut qu'on dise *hebdomadier* pour le substantif.

*hébraïsant* — ⊖ tous les lexiques. H. D. T. cite Vigneul-Marville, 1699, *Mél. d'hist.*, I, 238.

*hélioscope* (comp. d'él. grecs.) — P. Chérubin, *Dioptr. ocul.*, 303, dans H. D. T.; * Fur., Th. Corn.; ⊖ tous les autres lexiques.

*hématose* (grec) — * Fur., Th. Corn.; ⊖ tous les autres lexiques.

*héréticité* attribué à Fénelon (H. D. T.) ; ⊖ tous les lexiques.

*héroïsme* — ⊖ tous les lexiques, sauf A. et A². H. D. T. donne comme premier exemple un passage du P. Rapin en 1668. Le mot avait déjà été risqué : vous devez renoncer à la Sagesse et à l'*Heroïsme*. Cependant je doute que ce dernier mot se trouve dans le vocabulaire de M. de Vaugelas, et je crains qu'il ne nous soit defendu l'année qui vient (Costar, *Lett.*, II, 47).

*hétérodoxe* (grec) — Fur., dans H. D. T.; * A., Th. Corn., A².

*hétérogène* (lat. grec) — Pascal, *Esp. géom.*, 1, dans H. D. T.; ⊖ Pom., Duil., G. Miege; * Rich., Fur.; ⊖ A.; * Th. Corn., A².

*historiette* ne se disoit point du temps de Ronsard et se dit presentement; ... ce mot entre mesme dans les livres (Bouhours, *Rem.*, 202; cf. Renaud,

*Man. de parler*, 24). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich., Th. Corn. ; * Fur., A., $A^2$. — C'est en 1657 que Tallemant l'a inscrit en tête de son livre. Sans m'arrester davantage aux *historiettes* que M. Burnet nous rapporte (Bossuet, *Hist. des Var.*, I, 406) ; il récite des *historiettes* qui y sont arrivées (La Bruyère, I, 218).

*hombre* (esp.) — ⊖ tous les lexiques, sauf $A^2$. H. D. T. cite La Bruyère : pour un cinquième à l'*hombre* ou au reversis (I, 284 ; cf. II, 101). — Le jeu est nommé du nom français correspondant : *homme* par Sarazin (*Œuv.*, II, 80).

*hongrer* — P. d'Ablanc., l'*Afrique de Marmol*, I, 49, éd. 1667, cité par Richelet, dans H. D. T. ; ⊖ Pom., Duil., G. Miege ; * Rich., Fur., A., $A^2$ ; ⊖ Th. Corn.

*horlogerie* — Rich., dans H. D. T. ; ⊖ Fur., Th. Corn. ; * A., $A^2$.

*hors-d'œuvre* — L'expression ne s'applique d'abord qu'à l'architecture : une balustrade qui se jette *hors d'œuvre* (Pom., G. Miege), un cabinet *hors d'œuvre* (Th. Corn.). Le sens s'étend ensuite à certains mets (Fur., A., $A^2$). Puis on l'applique même à un homme qui se trouve dans une compagnie qui ne lui convient pas, et à laquelle il ne convient pas ($A^2$). On verra plus loin quel sens lui donnent les professeurs de rhétorique (Cf. au chapitre de la phrase). — H. D. T. cite La Bruyère : il n'oublie pas les *hors-d'œuvre*, le fruit (II, 56) ; J'écris ceci *hors d'œuvre*, pour vous divertir (Sévigné, V, 234).

*houblonnière* — Rich., dans H. D. T. ; * Fur., $A^2$ ; ⊖ A., Th. Corn. ; * L., qui cite S$^t$-Simon.

*hussard* (hongr.) — * Pom. ; ⊖ Duil., G. Miege, Rich. ; * Fur. ; ⊖ A. ; * Th. Corn., $A^2$.

*hydrostatique* (comp. d'él. grecs) — 1695, D. Papin, *Rec. de div. pièces*, 70, dans H. D. T. ; n'est que dans $A^2$.

*hygromètre* (comp. d'él. grecs) — 1666, *Mém. de l'A. des Sc.*, 13, dans H. D. T. ; n'est que dans Fur. et Th. Corn. qui donnent : *hygromètre* ou *hygroscope*.

*hymen* (lat. grec) — ⊖ Pom., Duil., G. Miege ; * Rich., Fur., A., Th. Corn., $A^2$. — Le mot est en 1650 dans Corneille : ... j'ai voulu Vous faire un *hymen* de ma main (V, 475, *D. Sanche*, v. 1388). Cf. le *Cid*, éd. 1660, v. 168, et Montfleury, *Crisp. Gentil.*, a. III, sc. 8 ; a. V, sc. 8 ; *Coméd. poete*, a. V, sc. 5 ; *Dupe de soi-mesme*, a. III, sc. 4 ; Poisson, *Comedie sans titre*, a. III, sc. 4 ; du Verdier, *Le Flatteur*, a. V, sc. 10. Voir les lexiques de Racine, La Fontaine et Molière.

*hypocondre* (lat. grec) n'était qu'un substantif technique de l'anatomie, chez Pom., Duil., G. Miege. L'adjectif apparaît avec Richelet. * Fur., A., $A^2$ ; ⊖ Th. Corn. — Ménage approuve Boileau de l'avoir employé au lieu de *hypocondriaque* (*O.*, I, 475-476). De Templery n'était pas du même avis : cette façon de parler équivaut à dire un homme poumon pour pulmonique, pensait-il (*Ent. à Madonte*, 285). — H. D. T. cite La Bruyère et Boileau. Cf. Son *hypocondre* de mari (La Font., I, 185, v. 16). *Elomire hypocondre* est le titre d'une comédie de Le Boulanger de Chalussay. L. cite un exemple de Régnier.

*Iconoclaste* (grec) — * Fur. et Th. Corn. seulement. — Ce fut par là que commencerent les violences des *Iconoclastes*, c'est à dire des Brise-Images (Bossuet, *Hist. Univ.*, 143).

*iconographie* (grec) n'est que dans Richelet, avec le sens ordinaire et comme terme de fortification (Littré dans ce dernier sens donne *ichnographie*).

*identique* (lat. scol.) — Fur., dans H. D. T.; * $A^2$; ⊖ tous les autres lexiques.

*imbroglio* (ital.) — le détail causerait un *imbroglio* qui ferait tout abandonner (Bossuet, *Lett. sur le Quiét.*, CLX, cité par H. D. T.); ⊖ tous les lexiques.

*immatriculation* — H. D. T. cite à tort le Fur. de 1701 comme premier exemple; * Pom., Duil., G. Miege. Le mot disparaît dans les lexiques suivants.

*immensément* — S$^t$-Simon, XII, 81, dans H. D. T.; ⊖ tous les lexiques.

*imminemment* — S$^t$-Simon, XII, 85, dans H. D. T.; ⊖ tous les lexiques.

*immixtion* (lat.) — 1701, Fur., dans H. D. T.

*impatientant* — M$^{me}$ de Maintenon, *Lett.*, 4 sept. 1704, dans L. et H. D. T.; ⊖ tous les lexiques.

*impatienter* — Nicole, *Essais de Morale*, I, 67, dans H. D. T.; ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich., Th. Corn.; * Fur., A., $A^2$. — Le pronominal ne manque qu'à Duil. et à Th. Corn. C'est l'emploi le plus ordinaire d'après Fur. — M$^{me}$ de Chevreuse commençoit à *s'impatienter* (La Roch., II, 78); ce n'est pas la peine de *s'impatienter* (Sévigné, VIII, 163).

*inaugural* — Chapelain, *Let.*, dans Delb., cité par H. D. T.; ⊖ tous les lexiques.

*incartade* (or. inc.) — Corn., IV, 152, *Menteur*, v. 225, cité par H. D. T. Le mot est très bon (A. de B., *Suite*, 160). — ⊖ G. Miege et Th. Corn. seulement. Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*indicateur* (lat.) — 1690, Dionis, *Anatomie de l'homme*, 115, dans H. D. T.; ⊖ tous les lexiques.

*indienne* — H. D. T. cite comme 1$^{er}$ exemple, Mol., *Bourg. gent.*, a. I, sc. 2. Le mot se trouve avant : En *Indiennes*, en Ecrans, En des Montres-d'or et Cadrans (Loret, 2 mars 1658, v. 95-96). — * Rich. et Fur. seulement.

*indigénat* — 1699, d'Alhérac, *Anecd. de Pologne*, dans H. D. T.; ⊖ tous les lexiques.

*indigo* (esp.) — 1658, de Rochefort, *Hist. nat. et mor. des Antilles*, dans H. D. T.; * Fur. et Th. Corn. seulement.

*in-douze* — * Pom.; ⊖ Duil., G. Miege; * Rich., Th. Corn., $A^2$. Furetière à l'article *douze* donne : un livre *en douze*. Mais il a écrit : on doit payer davantage la dedicace des livres *in-folio* que des *in-quarto*, et que des *in-octavo* ou des *in-douze* (*Rom. Bourg.*, II, 106).

*infamant* a été employé par Patru que cite Richelet, premier lexique où le mot est donné. * Fur., A.; ⊖ Th Corn.; * $A^2$.

*infériorité* — 1642, Oudin, dans H. D. T. — se dit quelquefois; et M. Racine s'en est servy fort à propos (A. de B., *Refl.*, 265). Mais Renaud blâme le mot (*Man. de parler*, 515). — ⊖ Pom.; * Duil.; ⊖ G. Miege; * Rich., Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * $A^2$. — Ostez du nom de ministre l'*inferiorité* et la sujétion (Bossuet, *Avert. aux Prot.*, VI, § 36, 516).

*infimité* — Saint-Simon, XV, 319, dans H. D. T.; ⊖ tous les lexiques.

*in-folio* — voir à *in-douze*. — * Fur. seulement. Le mot est donné par Ménage (*O.*, I, 431).

*in-octavo* est aussi donné par Ménage (*O.*, I, 431). — ⊖ tous les lexiques.

*insidiateur* (lat.) est un mot de la façon de Port-Royal (Bouhours, *Entr.*, 139); mais il est douteux qu'il s'établisse (Id., *Rem.*, 114-5). — * G. Miege, Rich.: il n'est pas en usage; ⊖ tous les autres lexiques.

*insinuant* — l'esprit *insinuant* est une expression à la mode (Sorel, *Conn. des b. liv.*, 1671, 372, 373 et 388). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, qui ne donnent le verbe qu'avec le sens d'*enregistrer*; * Rich., Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * $A^{2}$. — [Le duc de Bouillon] avoit une éloquence facile, naturelle, *insinuante* (La Roch., II, 427); il y a au monde un certain peuple agréable, *insinuant* (La Font., VIII, 156, *Psyché*, liv. II); le villageois est doux et *insinuant* (La Bruyère, II, 89); M. Burnet, sous le titre *insinuant* d'Historien, décide ainsi des antiquitez (Bossuet, *Hist. des Var.*, I, 449); Le curé... taschera de le faire entrer (le récit)... dans l'esprit des enfans, en le leur faisant de la maniere la plus vive ou la plus *insinuante* (Id., *Catechisme de Meaux*, 55).

*insolenter* — St-Simon, VII, 452, dans H. D. T.; ⊖ tous les lexiques.

*intéressant* — * $A^{2}$ seulement.

*intermédiaire* — 1678, Ph. Bornier, *Conf. des Nouv. ord. de L. XIV*, art. 7, titre 3, *de l'ord. de 1667*, dans H.D.T.; * $A^{2}$, mais seulement dans l'expression: gages *intermédiaires*.

*interrupteur* — ⊖ tous les lexiques. — Arrias prend feu contre l'*interrupteur* (La Bruyère, I, 218).

*intervertissement* — ⊖ tous les lexiques; * L., H. D. T., qui cite St-Simon (IX, 35).

*intrigueur* — * Pom., Fur., A.; ⊖ tous les autres lexiques; Il est à remarquer que $A^{2}$ ne donne plus le mot. — je savois bien qu'elles (les Carmélites) étoient... des *intrigueuses*...; mais je ne croyois pas qu'elles fussent des empoisonneuses (Sévigné, V, 364). — *Intrigant* est également nouveau; ⊖ G. Miege, Rich., Th. Corn.; * tous les autres lexiques; H. D. T. cite La Bruyère; L. Bourdaloue et Regnard. — Ai-je l'air d'une fille *intrigante*? (La Font., VII, 407, v. 80).

*investissement* — * $A^{2}$ seulement.

*isoler* — Avant Fur. on ne trouve que l'adjectif *isolé*; Fur. déclare d'ailleurs que le verbe est moins d'usage que le participe; c'est un terme d'architecture. $A^{2}$ fait la même observation; ⊖ tous les autres lexiques. Voir *isolé* au chapitre: Distinctions de sens.

*inspectateur* — ⊖ tous les lexiques. — curieux lecteurs et *inspectateurs* desdites inscriptions (Mol., III, 84, *Fâcheux*, a. III, sc. 2).

*insultant* — ⊖ tous les lexiques; Bossuet, *Elév. s. les Myst.*, VI, 14, dans H.D.T.

*interpolateur* — 1671, *Us et cout. de la Mer*, dans God., cité par H. D. T.; ⊖ tous les lexiques.

*immanquable* est assez doux, il pourra être retenu (Sorel, *Conn. des b. liv.*,

1671, 385). Bouhours a vu naître ce mot et il est né avec bonheur (*Rem.*, 543). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege; * Rich., Fur., A., A²; ⊖ Th. Corn. [1].

*immatérialité* — Pascal, *Pens.*, XXV, 31, dans H. D. T. ; ⊖ tous les lexiques,

*immodération* (lat.), bien que datant du xv[e] (H. D. T.), n'est pas encore reçu selon Rich., qui est seul à donner le mot. Bouhours ne le croit pas français (*Rem.*, 230).

*immortifié* (lat. eccl.) est un mot de Port-Royal (Bouhours, *Entr.*, 139), mais qui ne déplaît point autant à Bouhours qu'à Ménage (Id., *Rem.*, 523). — * Pom., Duil., G. Miege avec †, Rich.; ⊖ Fur., A., Th. Corn.; * A²; * H. D. T., qui cite Bossuet, *Ouverture d'une visite*, 1[re] exhort.

*impardonnable* est un mot de Segrais que le public a rejeté, dit Bouhours (*D.*, 50) ; il est mauvais, ajoute-t-il, malgré l'autorité de Ménage (Id., *Rem.*, 524). Littré signale que Boursault a aussi critiqué dans Segrais ce mot dont il y a du reste des exemples anciens chez Froissart. — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Th. Corn. ; * Fur., A., A².

*impécunieux* — Bouhours conteste *impecunieux*, malgré l'opinion de Ménage (*D.*, 18 ; cf. *Rem.*, 524). — * G. Miege, Rich., qui constate qu'il n'est pas reçu ; ⊖ tous les autres. — Comme les jeunes gens d'une haute naissance sont souvent *impécunieux* (Boursault, *Phaéton*, a. II, sc. 2, dans L.). — On trouve dans G. Miege *impécuniosité*, également blâmé par Bouhours.

*imperturbabilité* — ⊖ tous les lexiques. — L'apathie, que nous pouvons, dit-il (Saint Jerosme), appeller impassibilité ou *imperturbabilité* (Bossuet, *Estats d'Oraison*, 205).

*impoli* — Ce mot, quoiqu'il se trouve déjà dans Montaigne (III, 9, dans H. D. T.), peut être considéré comme un néologisme au xvii[e]. — Gregoire n'est qu'un

1. Je réunis les mots formés du préfixe négatif *in*. Ils ne faisaient pas « moins de peine » à Bouhours que les mots en *ment* (*D.*, 19). Les adjectifs en *able* d'abord. « *Incharitable* me semble encore plus contre le génie de nostre Langue, qu'*insurprenable* et *irramenable* : car j'ai remarqué il y a long-tems que tous les mots François qui commencent par *in* et qui finissent par *able*, viennent tous d'un verbe, comme *inconsolable*, *infatigable*, *inimitable*, etc. et je n'en sçache point qui vienne d'un nom, hors *impitoyable* qui fait bande à part, et auquel l'usage a donné cours contre la regle ». (*Ib.*, 23-4). De plus si le français forme des mots comme *injuste* et *indigne*, il ne s'ensuit pas que l'on puisse former des verbes avec le préfixe *in*. Le latin lui-même évite cette formation et ne nous a donné qu'*improuver* et *infirmer*. Ce qui est conforme au génie de notre langue, c'est la composition avec *dés* ou dé ; *désapprouver*, *dérégler*, *détromper*. Bouhours ne saurait donc admettre le monstrueux *indisposer* du sieur de Beüil : « Celuy qui aprés m'avoir receû se répand aussi-tost en des satisfactions exterieures, *s'indispose* beaucoup pour me recevoir » (*D.*, 28-29). « Ménage, qui a la force de digerer l'*intemperature*, l'*infrangible*, l'*inforçable*, l'*inscrutable*, l'*inguerdonné*, l'*interminé*, l'*internel* de Nicod; sans parler de l'*interrompu* de M. Pascal, de l'*inconvertible* des sieurs de Royaumont et de Marsilly, de l'*injudicieux* de je ne sçai qui, qu'il ne nomme point, et qu'il appelle tres-judicieux » (*D.*, 19 ; cf. *Man. de parl.*, 512 et Ménage, *O.*, I, 299). Bouhours eût dû ajouter qu'un certain Pierre Corneille, digne rival de ce Pascal, avait osé dire *invaincu*, tout comme le xvi[e] siècle, mais il savait que l'Académie avait accepté sans trop de répugnance cette hardiesse : « Je leur conseille de dire encore *inexact*, *inexactitude*, *intimidation*, *incontradiction*, qu'un de nos Grammairiens approuve ; *incorrect*, dont se sert un nouvel Auteur ; *inéloquent* et *indiligent* dont Montaigne s'est servi ; *incoupable* que j'ay veû dans l'Histoire d'un voyage fait aux Indes : enfin *inconduite* que j'ay leû quelque part » (*Suit.*, 139).

*impoli* (mot nouveau que je viens d'apprendre) (Sénecé, dans Delb., *Rec.*, cité par H. D.T.) ; L. cite un exemple de Massillon. Le mot n'est que dans le B. F. et dans $A^2$.

*impolitesse* commence fort à s'établir, dit Th. Corneille (*Notes sur Vaugelas*, 1690, dans Vaug., II, 354). Son témoignage est confirmé par de Callières (*Mots à la Mode*, 43 ; *Du bon et du mauv. us.*, 96 ; voir Schenk, *o. c.*, 100). — * $A^2$ seulement. — Je crains qu'il (le mot d'héroïsme) ne nous soit defendu l'année qui vient, sur peine d'impureté, de barbarisme et d'*impolitesse* (Costar, *Lett.*, II, 47; le mot *impolitesse* est en italique dans le texte). Cf. Boursault, *Mots à la Mode*, sc. 3.

*improbation* (lat.) — Bouhours aurait de la répugnance à s'en servir (*D.*, 18 et *Rem.*, 231). Le mot est bon et l'usage l'a reçu depuis quelques années (A. de B., *Refl.*, 259). — Il n'est que dans Duil. et Rich., qui déclarait que le mot n'était pas reçu. Il faut noter toutefois que H. D. T. donne un exemple de 1504. — Le chevalier en rioit de bon cœur, entendant dans cette approbation l'*improbation* de quelques autres (Sévigné, VIII, 302).

*inaccessibilité* (lat.) — Pascal, II, 120, *Prov.*, XVI, dans L. et H.D.T., mais il faut prendre garde que Pascal à cet endroit cite un passage de la *Défense du Chapelet du Saint-Sacrement*, 217. — * tous les lexiques.

*inaccoutumé* est considéré par Sorel comme un mot nouveau qu'il accepte volontiers (*Conn. des b. livres*, 1671, 385). C'est un terme qu'on fait revivre, selon A. de Boisregard (*Refl.*, 259). En effet le mot était ancien. Mais il était fort discuté : Vaugelas ne l'acceptait pas (II, 420) ; Richelet l'accueillait ; Alemand voulait qu'on s'en servît avec modération, en attendant la décision de l'Académie ; il y aurait quelque affectation à en user dans le langage familier (*Nouv. Rem.*, 252-255) ; Renaud ne l'acceptait pas, malgré l'autorité de Pascal (*Man. de parler*, 513). — * Pom., Duil., G. Miege, Fur. ; ⊖ A., Th. Corn., $A^2$.

*inaction* est un terme nouveau, mais qui est fort bon et fort en usage (A. de B., *Refl.*, 259-260. Cf. Fur.). — * Pom. ; ⊖ Duil., G. Miege, Rich. ; * A. ; ⊖ Th. Corn. ; * $A^2$. C'est un terme de dévotion, d'après Fur. et A.

*inalliable* — Nicole, *Essais de morale*, II, 3, dans H. D.T. C'est un mot de la façon de Port-Royal (Bouhours, *Entr.*, 139). — * Pom. ; ⊖ Duil., G. Miege, Rich., Fur., Th. Corn. ; * A. et $A^2$. (Toutefois A. qui le porte à son ordre alphabétique et renvoie à *allier*, l'oublie). Selon $A^2$, il n'a d'usage qu'en parlant des métaux. — vos amis avoient le don de vous ôter votre tristesse, comme une chose *inalliable* et incompatible avec votre santé (Sévigné, IX, 562).

*inallié* est un mot de Port-Royal (Bouhours, *Entr.*, 139) ; il est mauvais (Id., *D.*, 22 ; cf. *Rem.*, 524). — ⊖ tous les lexiques.

*inamissibilité* n'est qu'un étranger habillé à la Françoise (Bouhours, *D.*, 27). — * Rich., A., qui ne l'admet que dans la langue religieuse : *inamissibilité* de la grace, $A^2$ : id. ; ⊖ tous les autres. Voir un exemple de Bossuet, dans L.

*inamissible* — * Pom., Rich., A., $A^2$ ; ⊖ tous les autres. Voir des exemples de Bossuet, Bourdaloue, Fénelon, dans L.

*inapplication* n'est pas un mauvais mot ; assez de gens le disent (Bouhours, *Rem.*, 524). — * Pom. ; ⊖ Duil., G. Miege ; * Rich., Fur. ; ⊖ A., Th. Corn. ;

* $A^2$. — (Le cardinal de Retz) est incapable d'envie et d'avarice, soit par vertu, soit par *inapplication* (La Roch., I, 21, cité par H. D. T.); Je tâche... de réparer ses *inapplications* par mon opiniâtreté (La Bruyère, II, 507). L. cite Sévigné et S$^t$-Simon. — *Inappliqué* — (Fénelon, *Télém.*, 13, dans H. D. T.); * A. et $A^2$ seulement. L. cite Massillon. *L'Enterrement du Dict.* reproche à l'Académie d'avoir omis *inapplication*, qui est encore en usage, et donné *inappliqué* qui est inusité; il loue Furetière d'avoir fait le contraire (213-214).

*inattention* est un mauvais mot de Port-Royal (Bouhours, *Entr.*, 139 ; cf. *D.*, 22; *Rem.*, 524). — *Pom. ; ⊖ Duil. ; *G. Miege, Rich.; ⊖ Fur., A., Th. Corn. ; * $A^2$ ; H. D. T. donne à tort le premier exemple comme étant de Fur., 1701.

*incharitable* — dû à une jeune pensionnaire d'un couvent de filles, est contre le génie de notre langue (Bouhours, *D.*, 23 et suiv. ; cf. *Rem.*, 543; *Suite*, 139 : c'est un mot à renvoyer à ceux qui disent *incomplaisant*). S$^t$-Réal demande s'il est besoin d'avertir qu'*incharitable* ne se dit pas (*De la Critique*, 324). — * Rich. : ce mot n'est pas encore bien établi; ⊖ tous les autres lexiques.

*incommutable* semble dire autre chose qu'*immuable*; et il seroit à souhaiter qu'il s'establit (A. de B., *Refl.*, 260). — $A^2$ est seul à donner le mot, comme terme de pratique. Il en est de même d'*incommutabilité*. Il faut noter qu'*incommutable* se trouve déjà au xiv$^e$ siècle (H. D. T.).

*incompressible* — Fur., dans H. D. T. ; ⊖ tous les autres lexiques.

*inconduite* n'est pas approuvé par Bouhours, qui l'a lu quelque part au sujet des Dames de Remiremont (*Suit.*, 139). — ⊖ tous les lexiques ; H. D. T. ne le signale qu'en 1737, L. qu'en 1730.

*inconséquence* (lat.) — ⊖ tous les lexiques. — Lors que parmi les Chrétiens on a veû des variations dans l'exposition de la foy, on les a toûjours regardées comme une marque de fausseté et d'*inconsequence* (qu'on me permette ce mot) dans la doctrine exposée (Bossuet, *Hist. des Var.*, I, préf., § II).

*incontestablement* — Bouhours l'attribue à Port-Royal (*Entr.*, 193). — * Fur., A., $A^2$. — il est *incontestablement* déchu de son droit (La Bruyère, II, 187).

*incontradiction* n'est pas necessaire, puisqu'on peut dire *consentement*, pour signifier mesme chose (Sorel, *Conn. des b. liv.*, 1671, 385); Bouhours le renvoie à ceux qui disent *incomplaisant* (*Suite*, 139); Andry l'accepte (*Refl.*, 261), mais S$^t$-Réal le repousse : il n'y a que Port-Royal pour oser le dire (*De la Critique*, 192), Renaud est du même avis (*Man. de Parler*, 97). — ⊖ tous les lexiques. L. cite Pascal : Ni la contradiction n'est marque de fausseté, ni l'incontradiction n'est marque de vérité (*Pensées div.*, 123, éd. Faugère).

*inconvertible*, dont H. D. T. donne un exemple au xvi$^e$ s., est attribué à Port-Royal par Bouhours (*Entr.*, 139; cf. *D.*, 19); il est mauvais, quoiqu'autorisé par Ménage (Id., *Rem.*, 525). — * Pom. ; ⊖ Duil.; * G. Miege; ⊖ Rich., Fur., A., Th. Corn., $A^2$ ; L. cite un exemple de Bossuet, où le mot a le sens d'immuable, et un exemple de Bourdaloue : pécheur *inconvertible*. — Les deux sens sont dans Pomey.

*incorrigibilité* n'est que dans $A^2$; H. D. T. le cite à tort comme étant dans A.; L. donne un exemple de Retz : Je vous ai déjà dit que l'*incorrigibilité* de Monsieur m'avait rebuté.

*incorruption* — Quoy qu'on dise *incorruptible*, tous ne demeurent pas d'accord qu'on puisse dire *incorruption*. Ce mot néanmoins peut avoir sa place (A. de B., *Refl.*, 261-2). Il n'y a qu'à Port-Royal qu'on ose le dire (S$^{t}$-Réal, *De la Crit.*, 192). —* Pom., Duil., G. Miege ; ⊖ Rich., Fur., A., Th. Corn., A$^{2}$, * L., qui cite Nicole, Bossuet, Massillon ; ⊖ H.D.T.

*incorrompu* — J'aurois de la répugnance à approuver... l'*incorrompu* de M. Pascal (Bouhours, *D.*, 18-19 ; cf. Id., *Entr.*, 139, et Pascal, *Pensées*, éd. Hav., I, 186 et 208) ; c'est un mauvais mot, malgré l'avis contraire de Ménage (Id., *Rem.*, 524 ; cf. *Suite*, 139). — * Pom. et G. Miege seulement ; * L. ; ⊖ H.D.T.

*incurabilité* — 1707, Dionis, *Cours d'op. et de chirurg.*, dans H. D. T.

*indéchiffrable* — * Fur. et A$^{2}$ seulement.

*indéfectibilité* — ⊖ tous les lexiques. — Elle (l'Église prétendue réformée) se condamne elle-mesme, lors que forcée à reconnoistre la perpetuelle visibilité de l'Église dans l'*indéfectibilité* du ministere (ecclésiastique), elle ne peut se soustenir (Bossuet, *Confer. avec M. Claude*, 501).

*indéfendable* — Mol., *Crit. de l'Éc. des Fem.*, sc. 5, dans H.D.T. ; ⊖ tous les lexiques.

*indestructible* — Leibniz, dans Trévoux, cité par H. D. T. ; ⊖ tous les lexiques.

*indétermination* — 1651, La Mothe le Vayer, dans H. D. T. ; * A$^{2}$ seulement. — Si vous ostez du mot de conseil l'incertitude et l'*indétermination*, que vous y restera-t-il, si ce n'est la raison et l'intelligence (Bossuet, *Avert. aux Prot.*, VI, § 34, 513).

*indispensable* — nous avons *indispensable*, et *indispensablement*, qui ont paru si beaux d'abord, qu'il sembloit qu'un Sermon ne fust pas d'un bon françois, si le Predicateur ne s'estoit servy de ces mots quatre ou cinq fois pour le moins (Sorel, *Conn. des b. liv.*, 1672, 427). Andry reconnaît que le mot se dit (*Refl.*, 263). —* tous les lexiques, sauf Th. Corn. — ... la nécessité *indispensable* de faire mon devoir (La Roch., II, 46). Le plus souvent le mot a un sens religieux [1] : la défense d'épouser la femme de son frère est *indispensable* (Bossuet, *Var.*, 7, cité par L.) ; ... un engagement religieux et *indispensable* d'avoir de la foi pour tous les faits contenus dans ce volume (La Bruyère, II, 245).

*indispensablement* — Patru, *Plaid.*, 15, dans H. D. T. ; * tous les lexiques, sauf Duil. et Th. Corn. — Son premier devoir est *indispensablement* de conserver le dépôt (La Roch., I, 298) ; il fut obligé *indispensablement* de le rompre (le silence) par une occasion assez extraordinaire (Racine, IV, 460) ; il faut *indispensablement* que ce soit à une nature universelle ou qui pense (La Bruyère, II, 253).

*indisposé* est blâmé par Bouhours dans le sens de peu disposé (*Entr.*, 140) ; il ne signifie pas autre chose que malade (Id., *D.*, 28). Ménage acceptait *indisposé contre*, pour dire mécontent, mais non le verbe *indisposer* (*O.*, II, 446). — * tous les lexiques, sauf Th. Corn., mais avec le sens de malade. A$^{2}$ admet

1. C'est... ce qu'ils ont deu faire avec un engagement si *indispensable*, qu'il ne leur est pas plus permis de renoncer à la qualité d'Apostres que d'effacer de leur ame le charactere de Prestres (Dubosc-Montandré, *Ex. P.*, 8).

le mot au moral dans le style familier : Il insère même le verbe « actif » *indisposer*, que Bouhours jugeait monstrueux : *indisposer* contre quelqu'un. Toutefois il y est observé que le verbe « n'a d'usage que dans cette phrase ».

*indissolubilité* — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich. ; * Fur., A., A$^{2}$. — Ce n'a pas esté assez aux Prétendus Réformateurs d'abandonner la sainte doctrine de toute l'Eglise d'Occident sur l'entiere *indissolubilité* du mariage (Bossuet, *Avert. aux Prot.*, VI, § 80, 735).

*indivisibilité* — ⊖ tous les lexiques. — Saint Athanase... reconnoist dans le Fils la mesme impassibilité et impartibilité, ou *indivisibilité*, que dans le Pere (Bossuet, *Avert. aux Prot.*, VI, § 49, 535).

*inefficacité* n'est que dans A. et A$^{2}$.

*inépuisablement* — Bossuet, *Avert. aux Prot.*, VI, 31, dans H. D. T. ; ⊖ tous les lexiques.

*inévident* n'est gueres françois non plus qu'*inévidence* (Bouhours, *Rem.*, 234). *inévidence* n'est dans aucun lexique, *inévident* est chez Richelet, qui déclare que le mot est peu en usage.

*inexact* est un mot que Bouhours laisse avec *inexactitude* à ceux qui disent *incomplaisant* (*Suite*, 139). Andry accepte les deux mots, mais « il ne faut point d'affectation » (*Refl.*, 265). Il n'y a que les écrivains de Port-Royal pour oser dire *inexact* (S$^{t}$-Réal, *De la Crit.*, 192). Adjectif et substantif manquent à tous les lexiques.

*inexorabilité* — ⊖ tous les lexiques. — Madame, si j'osois parler pour ces pauvres müets (des sièges), je vous dirois qu'ils vous tendoyent les bras,... et qu'ils sembloyent se plaindre de l'*inexorabilité* que vous leur temoignez (Robinet, *Panegyr. de l'Ec. des F.*, 4$^{e}$ Entrée). La phrase est ironique.

*inexorablement* — ⊖ tous les lexiques ; * L. et H. D. T., qui citent Bossuet. — il falloit qu'elle vous écrivît ou qu'elle me vît toujours à ses talons pour la presser *inexorablement* de s'acquitter envers vous (Racine, VI, 396).

*inexpérimenté* est un mot de Port-Royal, qui est mauvais (Bouhours, *Entr.*, 139 ; cf. *D.*, 22), malgré l'approbation de Ménage (Id., *Rem.*, 524). — * Pom. ; ⊖ Duil. ; * G. Miege, Rich., Fur. ; ⊖ A., Th. Corn. ; * A$^{2}$. Il faut noter que L. et H. D. T. citent des exemples antérieurs.

*inexplicablement* est de Port-Royal, et c'est un mauvais mot (Bouhours, *Entr.*, 139), malgré l'autorité de Ménage (Id., *Rem.*, 525). — * G. Miege et Rich. seulement.

*infaisable* — Bouhours l'a trouvé « dans les Homelies de Saint Chrysostome sur Saint Matthieu » (*D.*, 19), mais c'est un méchant mot (Id., *Rem.*, 543). — Le mot n'est que dans Richelet, qui déclare qu'il n'est pas reçu.

*infatigabilité* — ⊖ tous les lexiques. — Le Seigneur... vous veüille toûjours conserver dans cette grande fecondité d'esprit et *infatigabilité* de main (Scarron, *Dern. œuv.*, I, 150).

*inintelligible* (lat.) — est un mot qui n'est pas nécessaire et auquel on peut suppléer en plusieurs façons (Sorel, *Conn. des b. liv.*, 1671, 385). — * A. et A$^{2}$ ; H. D. T. cite S$^{t}$-Simon, I, 408.

*injudicieux* — est un mauvais mot (Bouhours, *D.*, 19), malgré l'approbation de Ménage (Id., *Rem.*, 524). — ⊖ tous les lexiques.

*innocente* (sorte de vêtement) — ⊖ tous les lexiques. — Cascaret, portez cela à mon tailleur pour m'en faire une *innocente* ; et qu'il la garnisse jusqu'aux pieds de rubans couleur de feu rouge (Regnard et Dufresny, *Foire St-Germain*, a. II, sc. 2). L. cite Boursault, *Mots à la mode*, sc. 15.

*inobservance* — ⊖ tous les lexiques ; L. cite deux exemples de Massillon.

*inobservation* est un mot de Port-Royal, il est mauvais (Bouhours, *Entr.*, 139), et Ménage a eu tort de ne pas indiquer qu'*inobservation* est presque consacré dans l'expression l'*inobservation des traités*, mais qu'on dirait mal l'*inobservation des règles de l'art* (Id., *Rem.*, 524). Il se dit élégamment (A. de B., *Refl.*, 268). — ⊖ A. et Th. Corn. seulement. Noter que H. D. T. cite un exemple de 1572.

*insolvabilité* est un mot de M. le Maistre, qui n'est pas fort en usage, mais il seroit à souhaiter qu'il y fust (A. de B., *Refl.*, 269). — ⊖ Duil., G. Miege, Th. Corn. ; * tous les autres lexiques.

*insomnie* (lat.) — ⊖ Duil., et G. Miege ; * tous les autres lexiques. — l'envie a produit la jaunisse et l'*insomnie* (La Roch., I, 311) ; le sang... Se trouvant altéré, cause ces *insomnies* (Montfleury, *Dame méd.*, a. II, sc. 5).

*insurmontable*, qui se trouve dans Cotgrave est considéré comme nouveau par Sorel (*Conn. des b. liv.*, 1671, 400) et Bouhours (*Entr.*, 84). — ⊖ tous les lexiques. — la crainte de s'ennuyer à Versailles... lui parut une raison *insurmontable* (La Roch., II, 17).

*insurprenable* — Bouhours l'a lu dans la vie de D. Barthelemy des Martyrs (*D.*, 20) ; c'est un méchant mot (Id., *Rem.*, 543). — ⊖ tous les lexiques.

*intact* — ⊖ tous les lexiques. St-Simon, VII, 341, dans H. D. T.

*intarissable* qu'on trouve déjà dans Cotgrave, n'est pas encore approuvé, en 1680, de force gens qui parlent bien : « Le plus seur, ...c'est d'atendre qu'il soit un peu plus établi qu'il n'est » (Rich.) ; * Fur., A². — cela seul... a semé dans le monde cette pépinière *intarissable* de directeurs (La Bruy., I, 183).

*intenable* est dû à Port-Royal, dit St-Réal, qui blâme le mot (*De la Critique*, 192) ; — ⊖ tous les lexiques ; H. D. T. cite Rohan, *Mém.*, 1627.

*irramenable* est un méchant mot et inusité (Bouhours, *D.*, 20 ; cf. *Rem.*, 543). — ⊖ tous les lexiques.

*irréligieux* (lat.) — Bouhours le croit de la façon de Port-Royal (*Entr.*, 139), mais il approuve Ménage de l'avoir voulu garder (Id., *Rem.*, 524). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege ; * B. F., Rich., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A². — Un clerc mondain ou *irréligieux* (La Bruyère, II, 230). L. cite Pascal et Bossuet. H. D. T. donne un exemple de la fin du xve s.

*Jaillissant* — H. D. T. cite à tort comme premier exemple Richelet ; * Pom., qui cite Scudéry : fontaine *jaillissante* ; ⊖ Duil. ; * G. Miege, Fur., A. : ne se dit que de l'eau ; ⊖ Th. Corn. ; * A². — Je donne au liquide cristal Plus de cent formes différentes, Et le mets tantôt en canal, Tantôt en beautés *jaillissantes* (La Font., VIII, 259).

*jalon* (or. inc.) — * A., Th. Corn., A² seulement. — des espèces de *jalons*, vis-à-vis desquels chaque corps devoit attaquer et se loger (Racine, VII, 49).

*jettonnier* aurait été inventé par Corneille pour qualifier les Académiciens qui sont assidus à l'Académie pour y gagner des jettons (Fur., *Factums*, I, 167). — ⊖ tous les lexiques.

*jouailler* — * A² seulement ; * L., H.D.T.

*jurisprudent* (lat.) — ⊖ tous les lexiques ; ⊖ L., H.D.T. — Il luy faut pardonner... pour ce qu'il est *jurisprudent* (Chap., I, 448).

*Lacrymatoire* — Fur., dans H. D. T. ; * Th. Corn., A².

*laisse-tout-faire* — ⊖ tous les lexiques. — l'esprit le plus lourd Sçait qu'un *Laisse-tout-faire* est un Tablier... fort court (Boursault, *Mots à la mode*, 15).

*larmoyeur* — B. F. donne *larmoyeux* ; H. D. T. cite Regnard et Dufresny (*Baguette de Vulcain*, a. I, sc. 3).

*latinisme* — Rich., dans H.D.T. — l'on a... secoué le joug du *latinisme* (La Bruy., I, 147).

*lavis* — 1676, Félibien, *Princ. d'Architect.*, dans H.D.T. ; * Rich., Fur., Th. Corn., A².

*lazzi* (ital.) — ⊖ tous les lexiques. — Pierrot, derrière elle, faisant *lazzi* d'être amoureux (Gherardi, *Th. Ital.*, III, 143, dans H.D.T.).

*légaliser* — Fur., dans H.D.T. ; * A., A².

*lessiver* — * B. F., Rich. ; * H.D.T., qui cite Sévigné.

*libelliste* — Chapelain, *Lett.*, dans Delb., *Rec.*, cité par H.D.T. — ⊖ tous les lexiques.

*limonadier* — Rich., dans H.D.T. ; * Fur., A., A². — Hélas! nous avons été trop heureuses de voir la comédie de chez le *limonadier* (Regnard, *Crit. de l'h. à b. fort*, sc. 4).

*Macaroni* (ital.) — 1650, Ménage, dans H. D. T. ; * Fur. ; ⊖ tous les autres lexiques.

*madone* (ital.) — 1671, Seignelay, dans H. D. T. ; ⊖ tous les lexiques.

*mafflé* — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich., Th. Corn. ; * Fur., A. : populaire, A² : id. — elle ne tenoit de la lune que d'estre un peu *maflée*, ny de l'Aurore que d'avoir le bout du nez rouge (Fur., *Rom. bourg.*, I, 144). — H.D.T. cite St-Simon, IX, 10.

*magasinage* — 1675, Savary, *Parf. Negoc.*, dans H.D.T. ; ⊖ tous les lexiques.

*magisme* — 1697, d'Herbelot, dans H. D. T. ; ⊖ tous les lexiques.

*magister* est un mot latin qui s'emploie bien dans le style railleur (A. de B., *Refl.*, 289). — ⊖ Pom., G. Miege, Rich., Th. Corn. ; * Duil., Fur., A., A². —...Crispin est de son âge ; Sçait du Latin, il est *magister* du village (Montfleury, *Crispin gent.*, a. I, sc. 4 ; cf. a. I, sc. 5) ; D'un certain *magister* le rat tenoit ces choses (La Font., II, 254, v. 17 ; cf. I, 116, v. 10).

*maladroitement* — Fur., dans H. D. T. ; ⊖ A., Th. Corn. ; * A².

*malagréable* s'est introduit depuis peu et règne fort dans la conversation (Bouhours, *D.*, 32). — * Rich. seul ; ⊖ L., H.D.T.

*malhonnêteté* — Bouhours constate que le mot est usité (*Suite*, 81). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Th. Corn. ; * Rich., Fur., A., $A^2$. — s'il ne faut que des *mal-honnestetez* pour le satisfaire, il a sujet d'estre content (Bossuet, *Def. de l'Hist. des Var.*, 2).

*malhonnêtement* — Fur., dans H. D. T. ; * A. ; ⊖ Th. Corn. ; * $A^2$.

*malintentionné* — 1657, Colbert, *Lett.*, dans H. D. T. ; * tous les lexiques, sauf Th. Corn. Furetière seul l'écrit en un seul mot. — Les lecteurs *mal intentionnés* (La Bruyère, I, 107) ; pour les sçavans *mal intentionnez*... ils croiront qu'on peut hazarder tout ce qu'on veut (Bossuet, *Div. ecr. sur les Max. des Saints*, 37).

*malpropreté* — H. D. T. cite à tort comme premier exemple Richelet. Dans une *Lettre* à Huet du 22 janvier 1663 (B. N. ms. f° 390), Chapelain estime que « le mot de *mal propreté* est aussi François et aussi commun dans la bouche de nos Cavaliers et de nos Dames que celuy de mal propre ». — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Th. Corn. ; * Rich. avec †, Fur., A., $A^2$. — l'on ne rougit point de sa *malpropreté*, qui n'est qu'une négligence pour les petites choses (La Bruyère, II, 33) ; Il ne leur épargne aucune de ses *malpropretés* dégoûtantes (Id., II, 55).

*malsentant* — Ce mot n'est que chez Pomey, qui cite Mézeray : homme *malsentant* de la foy. H. D. T. cite Bossuet (*Avert. aux Prot.*, VI, § 3, 82).

*maniéré* — Pour Furetière, c'est un terme de peinture ; il « se dit d'un Peintre qui n'estudie ni l'antique ni la nature, mais qui ne suit que son genie ». — ⊖ A., Th. Corn. ; * $A^2$ avec le sens actuel. — Le verbe *maniérer* est signalé par H. D. T. dans Courtin (1695, *Civilité fr.*, 210). Il n'est dans aucun lexique.

*maniéreux* est un mot de Conrart, mais qu'il était seul à dire (Bouhours, *Suite*, 265) ; ⊖ tous les lexiques.

*manigancer* — 1691, Dancourt, dans H. D. T. ; ⊖ tous les lexiques.

*manille* (esp.) — terme de jeu (1696, dans H. D. T.) ; * $A^2$ ; le sens d'anneau que le mot a aussi, ne se rencontre pas dans $A^2$, mais on trouve dans B. F. : *manille* the handle of a pot, et *maniller* a Bracelet-maker.

*manœuvrier* — Fur., dans H. D. T. ; ⊖ A., $A^2$ ; * Th. Corn.

*mansarde* — Fur., dans H. D. T. ; ⊖ A. ; * Th. Corn., $A^2$.

*manufacturier* — 1675, Savary, *Parf. Negoc.*, I, 24, dans H. D. T. ; * Rich., Fur. ; ⊖ A., Th. Corn. ; * $A^2$.

*marauder* — Fur., dans H. D. T. ; * A., Th. Corn., $A^2$.

*maraudeur* — H. D. T. cite à tort Furetière (1701) comme premier exemple. Le mot est dans B. F. ; ⊖ Rich., Fur., A., Th. Corn. ; * $A^2$.

*marbrure* — Rich., dans H. D. T. ; ⊖ Fur., Th. Corn. ; * A., $A^2$.

*marcheur* — H. D. T. cite à tort Fur. (1690) comme premier exemple : * Duil., G. Miege ; ⊖ Rich. ; * Fur., A. : il est du stile familier ; ⊖ Th. Corn. ; * $A^2$.

*matelasser* — Fur., dans H. D. T. ; * A., $A^2$ ; ⊖ Th. Corn.

*matelassier* — 1701, Fur., dans H. D. T., n'est pas dans $A^2$.

*matrimonion* (lat.) — ⊖ tous les lexiques. B. F. donne *matrimonie*. — Friponne,

n'est-ce pas de ton invention, Que vient tout le projet du *Matrimonion* (Champmeslé, *Crisp. Chev.*, sc. 1). Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*médianoche* (esp.) — Rich., dans H.D.T., qui cite Sév. et Baron ; * Fur., A., A$^{2}$. — Le Medecin lui a ordonné de faire *Medianoche* (Baron, *Coquette*, a. V, sc. 4). Fur. déclare le mot venu depuis peu d'Italie (sic).

*menin* (esp.) est signalé comme nouveau par Fur. ; * Th. Corn. — Mes yeux ont vu passer dans la place prochaine Des *menins* de la mort une bande inhumaine (Regnard, *Tomb. de Despr.*). — H. D. T. cite S$^{t}$-Simon.

*mentor* — S$^{t}$-Simon, dans H.D.T. ; ⊖ tous les lexiques ; Télémaque est de 1699.

*méplat* — 1676, Félibien, *Princ. de l'Architect.*, dans H. D. T. ; * Th. Corn., comme terme de Charpenterie : se dit d'une piece de bois qui a plus d'épaisseur d'un costé que d'un autre.

*merluche* — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich., qui donnent tous *merlus* ; * Fur., qui semble le considérer comme plus rare que *merlus*, A. ne donne que *merluche*, Th. Corn., A$^{2}$. — D'huile on a plein quarante cruches, Trente barils pleins de *merluches* (Loret, 11 oct. 1664, v. 235-236). — Voir Sévigné, IV, 491 et 519.

*mésalliance* — 1701, Fur., dans H.D.T. ; * A$^{2}$.

*meurt-de-faim* — 1690, Fur., dans H.D.T. ; ⊖ A., Th. Corn., A$^{2}$.

*microscope* — 1666, Auzout, *Lett. à M. Oldembourg*, dans H. D. T. ; * tous les lexiques, sauf Duil.

*mièvrerie* — A$^{2}$, dans H.D.T. — Pour *mièvreté*, voir p. 346.

*minaudier* — * A. et A$^{2}$ seulement. — ... je me fais des leçons Sur ce qu'on peut nommer *Minaudieres* façons (Hauter., *Bourg. de qual.*, a. IV, sc. 6).

*missionnaire* — H.D.T. cite à tort comme premier exemple Colbert, *Lett.*, 1670. — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Th. Corn. ; * Rich., Fur., A., A$^{2}$. — On dit qu'il n'y a que des *missionnaires* et des archers à sa queue (derrière le prince de Conti) (Racine, VI, 497, *Lett.* à M. Vitart, 25 juillet 1662) ; c'est moins une véritable éloquence que la ferme poitrine du *missionnaire* qui nous ébranle... (La Bruyère, II, 231).

*moire* (angl.) — nous avons eu ce mot (*mouaire*) avec la chose des Anglois (Ménage, *Orig.*, dans H.D.T.) ; * Pom. ; ⊖ Duil. ; * G. Miege, Rich., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A$^{2}$. — D'une longue soutane il endosse la *moire* (Boileau, *Lutrin*, IV, v. 45).

*molécule* — 1678, Bernier, *Philos. de Gassendi*, I, 140, dans H.D.T. ; ⊖ tous les lexiques.

*monaco* — Rich., dans H.D.T. ; * Fur. ; ⊖ A. ; * Th. Corn. ; ⊖ A$^{2}$.

*monotonie* — H.D.T. cite à tort Fur. comme premier exemple ; * Pom., Duil., G. Miege ; ⊖ Rich. ; * A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A$^{2}$ ; * L. et H.D.T., qui citent Fénelon.

*morbidesse* se rencontre sous la forme italienne chez Retz et Félibien, cités par H.D.T. ; ⊖ tous les lexiques. Il faut noter que l'adjectif est dans Fur. : « Comme terme de Peinture, il se dit particulierement de la Chair grasse et vivement exprimée ».

*mordoré* —1669, dans L. ; ⊖ tous les lexiques.

*motus* — ⊖ tous les lexiques. — observer le chut *motus* (Richer, *Ov. bouff.*, 233). Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*mouillage* — terme de marine. H. D. T. cite comme premier exemple Rich. ; *Pom. ; ⊖ Duil. ; *G. Miege, Rich., Fur., A., Th. Corn., A [2].

*mouillette* — Fur., dans H. D. T. ; * A. : Quelques-uns appellent ains les apprestes qu'on fait pour manger des œufs frais à la coque ; ⊖ Th. Corn. * A[2] : populaire. — Hier encore, en mangeant un œuf sur son assiette, Il prit, sans y songer, son doigt pour sa *mouillette* (Regnard, *Distrait*, a. II, sc. 1).

*mousseline* (ital.) — 1666, Delb., *Rec.*, dans H. D. T. ; * Pom. ; ⊖ Duil. ; * G. Miege, Rich., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A [2].

*moustique* (esp.) — 1655, le P. Pelleprat, *Rel. des missions*, dans H. D. T. ; * Th. Corn. seulement.

*moutonner* (terme de mer) — Rich., dans H. D. T. ; * Fur., A., Th. Corn. — Le mot est dans A. et A [2], mais pas comme terme de mer : teste *moutonnée*.

*mysticité* — A [2], dans H. D. T.

*Nasillard* — 1650, dans H. D. T. ; ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich. ; * Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A [2]. — B. F. donne *nazilleux*, Rich. *nasilleur*. — Jodelet le *nazillard* (Loret, 14 févr. 1654, v. 134).

*négociable* — 1688, Savary, *Pareres*, 769, dans H. D. T. ; ⊖ tous les lexiques.

*népotisme* (ital.) — 1653, Balzac, *Lett.*, dans H. D. T. ; ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich. ; * Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A [2]. — Remarquer que le mot ne se dit alors qu'en parlant de l'autorité des neveux d'un pape, du vivant de leur oncle.

*neroli* (ital.) — 1672, Colbert, *Lett.*, dans H. D. T. — Ménage signale qu'il faut dire gants de *neroli*, bien que ce soit la princesse de Nerola qui en ait inventé le parfum (*O.*, I, 203).

*niable* — 1662, *Logique de Port-Royal*, dans H. D. T. ; ⊖ tous les lexiques.

*nicodème* — H. D. T. le donne à tort comme du XVII-XVIII[e] ; ⊖ tous les lexiques. Voir au mot suivant. — Ainsi ce pauvre *Nicodeme*, Fuyant le jour, se fuit luy mesme (Richer, *Ov. bouff.*, 172) ; Voilà un vrai *niquedouille*. — C'est un *Nicodème* qui n'a pas le sens commun (Regnard, *Filles err.*, a. I., sc. 10).

*niquedouille* — ⊖ tous les lexiques. — (Voir au mot précédent, dont celui-ci n'est peut-être qu'une déformation plaisante).

*non-usage* « se peut dire en certaines occasions. Plusieurs personnes néanmoins reprennent M. Ménage d'avoir dit : Ce mot s'est aboli par le *non-usage* » (A. de B., *Refl.*, 336). — ⊖ tous les lexiques.

*nouvellizer* — ⊖ tous les lexiques. — Mais, pour du temps point n'abuzer, Essayons de *Nouvellizer* (Loret, 22 avril 1656, v. 19-20) ; Je vais, Madame, en ce moment, *Nouvellizer* pour Vôtre Altesse, De tous mes Vers l'unique adresse (Id., 3 mai 1664, v. 8-10).

*numériquement* — 1697, Lagny, *Arithm.*, dans H. D. T. ; ⊖ tous les lexiques.

*numérosité* — Chapelain, *Lett.*, II, 790. — ⊖ tous les lexiques.

*Obituaire* (lat. eccl.) — H. D. T. cite à tort Fur. comme premier exemple; * Pom.; ⊖ Duil.; * G. Miege; ⊖ Rich.; * Fur.; ⊖ A.; * Th. Corn., A², qui donnent comme les autres le sens de registre des décès et aussi le sens de : qui est pourvu d'un bénéfice vacant par mort.

*obscénité* (lat.) est un mot ancien. H.D.T. cite un exemple de 1511, mais le XVIIᵉ siècle l'a considéré comme un mot nouveau : Ah mon Dieu ! *obscénité.* Je ne sais ce que ce mot veut dire ; mais je le trouve le plus joli du monde (Molière, III, 326, *Crit. de l'Éc. des Femmes*, sc. 3). Ménage défendit le mot contre Bouhours (Voir Mol., III, 326, note 2). Bellegarde néanmoins se demande encore si les dames entendent bien ce néologisme (*Eleg.*, 264). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege; * Rich., Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * A². — Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*observatoire* — 1670, Colbert, *Mém. au Roi*, dans H. D. T.; ⊖ Pom., Duil., G. Miege; * Rich., Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * A ².

*obtus* est dans Th. Corn. comme terme de géométrie. En dehors de cet emploi, il est du style familier, dit A ².

*offensant* — ⊖ Pom., Duil., G. Miege; * Rich., Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * A². — Mais je ne suis point homme à souffrir l'infamie Des refus *offensants* qu'il faut qu'ici j'essuie (Molière, IX, 202, *Fem. Sav.*, v. 1723-24). — H.D.T. cite un exemple de Corneille où le mot est employé comme substantif s'opposant à l'*offensé*.

*officiant* — H.D.T. cite à tort comme premier exemple Furetière; * Pom., Duil., G. Miege; ⊖ Rich.; * A.; ⊖ Th. Corn; * A².

*ondulation* — 1682, *Journal des Savants*, dans H.D.T.; * Fur.; ⊖ A.; * Th. Corn., A². Les lexiques donnent le mot comme terme de physique; * L., qui cite Sᵗ-Simon.

*opéra* (ital.) — on ne peut jamais faire un bon *opéra*, parce que la musique ne saurait narrer (Boileau, *Prol. d'Opéra*, Avert., éd. B.S.P., II, 477). Le mot s'appliquait aussi à tout ce qui est difficile; c'est un *opéra* que de lui parler (Bouhours, *Rem.*, 173). Scarron l'avait employé au sens de chef-d'œuvre : vos deux lettres sont des choses admirables... et en un mot ce qu'on appelle des *opera* (*Lett.*, dans Rich.). Ce sens est admis par Bouhours (*Rem.*, 173). — ⊖ Pom., Duil.; * G. Miege, Rich., Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * A²; * L., H.D.T., Hug. — On peut entendre par là ce qu'il auroit jugé de nos *opera* (Bossuet, *Max. sur la Comedie*, 95). Voir plus loin au chapitre concernant les formes du pluriel.

*oral* — 1701, Fur., dans H.D.T.; * Rich., Th. Corn.; ⊖ tous les autres lexiques; * L.

*ordurier* — Le mot, comme substantif, est pour la première fois dans Richelet au sens de : petite machine de bois... pour mettre les balïures. A² le donne comme substantif et adjectif, mais seulement dans les emplois : cet homme-là est bien *ordurier*, c'est un *ordurier*; * L., qui cite :... Mʳ Bautru et de semblables *orduriers* (*Anti menagiana*, 3), H.D.T.

*oremus* (lat.) — Voiture commença un *oremus* (Retz, *Mém.*, 1642, I, 189, dans H.D.T.); ⊖ tous les lexiques; * L., qui cite Boileau, *Lutr.*, I. — A Dame Junon l'Argienne Nous dîmes quelques *oremus* (Scarron, *Virg. trav.*, I, 246).

*orthodoxie* — 1701, Fur., dans H. D. T.; ⊖ tous les lexiques. Cf. Bossuet, *Avert. aux Prot.*, I, § XII, 21.

*oscillation* — 1701, Fur., dans H. D. T.; ⊖ tous les lexiques; * L.

*ossification* — 1709, *Merc. de France*, dans H. D. T.; ⊖ tous les lexiques; * L., qui cite Bossuet.

*Pagaie* (caraïbe) — 1686, Chaumont, dans H.D.T.; * Th. Corn.; ⊖ tous les autres lexiques. — *Pagayer*, qui est de la même date, n'est signalé nulle part, sauf dans H.D.T.

*paillasson* — Rich., dans H.D.T.; * Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * A²; * L.

*paindepicier* — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Th. Corn., A²; * Rich., Fur., A; ⊖ H.D.T; * L. supplt. — Il y a plusieurs *Paindepiciers* (*Liv. des Adr.*, I, 309).

*palatine* — Rich., dans H. D.T.; * Fur., A. (H.D.T. affirme à tort que le mot n'est entré dans le *Dict. de l'A.* qu'en 1740); ⊖ Th. Corn., A²; * L., qui cite St-Simon.

*palmiste* (créole) — 1686, Œxmelin, *Hist. des Avent.*, 1, 100, dans H.D.T.; ⊖ tous les lexiques, sauf Th. Corn.

*pamphlet* (angl.) — 1705, Bayle, dans L. et H.D.T.

*pancréatique* — 1671, Chapelain, dans Delb., *Rec.*, cité par H.D.T.; ⊖ tous les lexiques; * L., qui cite Mme de Maintenon.

*paneton* (au sens de corbeille à pain), 1701, Fur., dans H D.T.; ⊖ tous les lexiques; * L.

*pantalon* (ital.) = vêtement. — H.D.T. cite à tort comme premier exemple Rich.; * tous les lexiques, sauf Th. Corn.; G. Miege ne donne que le pluriel. — son *pantalon* le bridoit au dernier point, et laissoit voir une rotondité la plus grande du monde (*Araspe et Simandre*, I, 101).

*panthéisme* (angl.) — Benoist, *Mél.*, 265, dans H. D. T. — *panthéiste* — Id., *Ibid.*, 252, dans H. D. T.; ⊖ tous les lexiques.

*pantoufler* = raisonner à tort et à travers — Sévigné, dans L. et H.D.T.; ⊖ tous les lexiques; voir Hug.

*papalin* (ital.) — H.D.T. cite Guy Patin, Bassompierre, Bossuet; ⊖ tous les lexiques; * L.

*papillaire* — H.D.T. cite à tort comme premier exemple 1690, Dionis, *Anatomie*, 441; * Pom.; ⊖ tous les autres lexiques.

*paraguante* (esp.) présent fait à un porteur de bonnes nouvelles; — H.D.T. cite Mol., *Et.*, a. IV, sc. 7, et Fur., *Rom. bourg.*, I, 82; Livet cite un exemple antérieur de Loret. ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Th. Corn.; * Rich., Fur.: est purement espagnol, A., A².

*parallèlement* — 1671, le P. Chérubin, *Dioptr. ocul.*, dans H. D. T.; ⊖ tous les lexiques.

*parallélisme* (grec) — 1667, le P. Chérubin, *Vision parf.*, dans H.D.T.; * Fur. seulement.

*parcourir*, qu'on trouve dans Montaigne (H.D.T.), avait été repoussé par Vaugelas (II, 376), puis avait été accepté dans la deuxième moitié du siècle (Alemand, *Obs.*, 8-10). — * tous les lexiques, sauf Th. Corn.; * L. — vous

avez à loisir *parcouru* ma Maîtresse, Et vous jugez de tout avec delicatesse : Comment la trouvez-vous ? (Poisson, *Com. sans titre*, a. IV, sc. 1) ; (l'orateur) *parcourant* toute la vie de cette princesse (Sévigné, VI, 358); notre amant prit la main De sa maîtresse ; et de baisers de flamme La *parcourant* (La Font., V, 53, v. 253-255); M'as-tu tout *parcouru* (Mol., VI, 444, *Amph.*, v. 1522).

*parsemer* a eu la même fortune que *parcourir*. Employé par Ronsard (L.), il avait été lui aussi repoussé par Vaugelas (II, 376), et enfin admis, l'usage « favorisant les verbes composés aux dépens des simples » (Alemand, *Obs.*, 8). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur. ; A. cite le mot, et renvoie à *semer*, où il ne se trouve pas ; ⊖ Th. Corn. ; * A² : il ne se dit que des choses qu'on respand par ornement. — Ce sont petits chemins tout *parsemés* de roses (Mol., IX, 129, *Fem. Sav.*, v. 816).

*pasquinade* (ital.) — H.D.T. cite à tort comme premier exemple, Rich. Le mot se trouve dans Chapelain ( *Lett.*, II, 524). — * Pom. ; ⊖ Duil., G. Miege ; * Rich., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A².

*pasquiner* — Corn., *Poes. div.*, 1, dans H.D.T. ; ⊖ tous les lexiques.

*passiveté* — H.D.T. cite Bossuet. — ⊖ tous les lexiques. — C'est apparemment de cette expression qu'est venuë la *passiveté* ou l'oraison passive, celebre dans les mystiques depuis trois à quatre cens ans (Bossuet, *Estats d'Oraison*, 233; cf. 91, 261, 319, 409, 410, etc.) ; les ames passives de cette *passiveté* du Quiétisme, croyent à tous momens estre dirigées par inspiration (Id., *Div. ecr. sur les Max. des Saints*, CCXXX); L. cite Maintenon, 16 mars 1697.

*patarafe* — Fur., dans H.D.T. ; ⊖ Pom., Duil., G. Miege., Rich. ; * A., A² ; * L. et H.D.T., qui citent Boileau : Excusez mes *pataraffes* et mes ratures (*Lett. à Brossette*, 3 juillet 1700).

*pathos* (grec) — Mol., IX, 144, *Fem. Sav.*, v. 972, dans H.D.T. ; ⊖ tous les lexiques ; * A² : il ne se dit guere qu'en conversation ; * L.

*patriciat* (lat.) — Fur., dans H. D. T. ; ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich., Th. Corn. ; * A., A² ; * L.

*pays* = compatriote — H.D.T. cite à tort comme premier exemple Fur. ; ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich., Th. Corn. ; A., A². — Argus le Rominagrobis,... L'avise de loin, et l'appelle, Luy disant, *païs* ou frerot (Richer, *Ov. bouff.*, 84-5) ; Adieu *Païs*. C'est moi qu'on nomme La Rissole (Poisson, *Com. sans titre*, a. IV, sc. 7).

*pendaison* — H.D.T. et L. citent à tort comme premier exemple Hauteroche, 1680 (*Deuil*, sc. 1) ; ⊖ tous les lexiques, sauf A². — L'Anglois est un oyson Si fait à la *pendaison*... (Saint-Amant, II, 457) ; Un Prince n'a-t-il pas pouvoir de *pendaison* ? (Th. Corn., *Geol. de soi-meme*, a. II, sc. 6).

*pendillon* — ⊖ tous les lexiques. — vous êtes pour ses vapeurs (de ma mère) le meilleur *pendillon* (Sév., IV, 560, cité par L. et H.D.T.).

*pendule* (lat.) — 1664, dans H.D.T. ; * Pom., G. Miege, Rich., Fur., A., Th. Corn., A² ; * L. et H.D.T., qui citent Sévigné. — C'est un métier que de faire un livre, comme de faire une *pendule* (La Bruyère, I, 113).

*pénombre* (comp. d'él. lat.) — 1671, le P. Chérubin, *Dioptr. ocul.*, dans H. D.T. ; * Fur. et Th. Corn. : terme d'astronomie.

*pérégrination* (lat.) — Bien que le mot soit ancien, Bouhours le croit nouveau et le soumet au jugement de l'Académie (*D.*, 43). A. de B., au contraire, le trouve quelquefois très bon (*Refl.*, 382). Tallemant constatant que le mot n'est pas universellement admis souhaite qu'on le reçoive, « pelerinage estant consacré aux voyages de devotion » (*Décis.*, 20-21). — * Pom., Duil., qui renvoie à *pelerinage*, B. F., Fur.: ce mot est vieux, et on dit maintenant *pelerinage*, mais il se renferme dans les voyages de devotion, A²: il ne se dit guere qu'en plaisantant; ⊖ G. Miege, Rich., A., Th. Corn.; * L. et H. D.T., qui citent un exemple du XIIe s. — Notre *pérégrination* de Bretagne en Provence (Sévigné, II, 178).

*permissionnaire* — qui a permission du chantre de N.-D. de tenir de petits pensionnaires (Rich., dans H. D. T.); ⊖ tous les autres lexiques; * L.

*persillé* — A., dans H. D. T.; * A² : n'a guere d'usage qu'en cette phrase, fromage *persillé*; H. D. T. au propre cite Liger, *Nouv. Mais. rust.*; * L. — on ne saurait leur plaire... si l'on ne rapporte à leurs pieds un cœur tout *persillé* de poudre à canon (Regnard, *Coquette*, a. I, sc. 15).

*personnifier* — Bellegarde justifie Bouhours de l'avoir employé (*Eleg.*, 267); le mot serait peu autorisé d'après Renaud (*Man. de parler*, 542). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich.; * Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * A²; L. et H. D. T. citent Boileau (*Longin, Réfl.*, 11).

*perspicacité* (lat.) — Le mot, quoique ancien, avait si peu d'usage que Bouhours l'a cru nouveau (*Suite*, 19-21) et qu'Andry affirmait qu'il ne serait pas reçu de sitôt (*Suite*, 259). — * B. F., A., A²; L. cite Retz, H. D. T. cite Le Maire de Belges; Vaganay donne un ex. de 1488, tiré de *la Mer des Histoires*.

*pèse-liqueur* — Th. Corn. est cité à tort comme premier exemple, dans H. D. T.; ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich.; mais on le trouve dans Fur; ⊖ A.; * A²; * L.

*pétaudière* — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur.; * A. et A²; * L. et H. D. T., qui citent St-Simon, I, 315.

*philologique* — 1668, Chapelain, dans Delb., *Rec.*, cité par H. D. T.; ⊖ tous les lexiques; L. cite Bayle, *Lett.* à M***, 31 mars 1698.

*piédouche* (ital.) — A., dans H.D.T.; * Th. Corn., A².

*pierrailles* — H. D. T. cite à tort comme premier exemple, 1700, Liger, *Nouv. Mais. rust.*; * Duil.; ⊖ tous les autres lexiques.

*pintade* (portug.) — 1671, Colbert, *Lett.*, dans H. D. T.; ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich.; * Fur., Th. Corn.; ⊖ A. et A².

*pique-nique* (or. inc.) — assez nouveau selon Ménage. — ⊖ tous les lexiques.

*placier* — Fur., dans H. D. T.; ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich.; * Th. Corn.; ⊖ A. et A².

*plafonner* — Fur., dans H. D. T.; ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich.; * A.; ⊖ Th. Corn.; * A².

*platitude* — * A., A²; ⊖ tous les autres lexiques; * L., H. D. T.

*plâtrage* — A², dans H. D. T.; ⊖ tous les autres lexiques; * L.

*polichinelle* (ital.) — Rich., dans H. D. T.; ⊖ tous les autres lexiques.

*podomètre* (comp. d'él. grecs) — 1712, dans H. D. T. En réalité il est déjà dans

Fur. : *podometre* ou compte pas, et dans Th. Corn. — B. F. donnait *podimétrie.* ⊖ tous les autres lexiques.

*poitron-jaquet* — Oudin, *Cur. fr.*, dans L.; ⊖ tous les lexiques; ⊖ H. D. T. — Mainte damoizelle adonnée A dormir grasse matinée... Se leva dés *poitron-jaquet* (Loret, 15 août 1654, v. 77-80) ; Dés le *poitron-jaquet* je me suis habillé (Champmeslé, *Parisien*, a. IV, sc. 6).

*poliment* (action de polir) — 1676, Félibien, *Princ. de l'architect.*, dans H. D. T. ; * Rich., Fur., A., A [2]. — Le mot se trouve antérieurement : Il (le diamant) a plus de Splendeur, et plus de *Poliment* (La Mesnardière, *Poes.*, 1656, 97 ; le texte porte en marge : C'est le Terme de l'Art : aussi bièn que celui de *Brillement*) ; Rich. donne en exemple : les ouvrages d'émail prennent un beau *poliment* dans le feu.

*polissonner* et *polissonnerie* — A[2], dans H. D. T.; * L.; ⊖ aux autres lexiques.

*politiquer* — ⊖ tous les lexiques; * A[2]. — Je reviens de chez M^me^ de la Fayette... On a fort *politiqué* (Sévigné, VIII, 501-2) ; * L. et H. D. T., qui citent un autre exemple de Sévigné.

*poncis* — remplacé dans la suite par *poncif* (Rich., dans H. D. T.).

*ponte* — A[2], dans H. D. T. ; ⊖ tous les autres lexiques.

*pont-neuf* — ⊖ tous les lexiques. — une vieille chanson française... ce qu'on appelle vulgairement un *pont-neuf* (*Journ. des Sav.*, 1717, 376, dans H. D. T.).

*populariser* — mot nouveau, selon Bellegarde, qui cite S^t^-Evremond : il a affecté... d'être obscur, pour ne se pas *populariser* comme Aristote (*Eleg.*, 264). — ⊖ tous les lexiques.

*porte-crayon* — 1676, Félibien, *Princ. de l'architect.*, 414, dans H. D. T.; ⊖ Pom., Duil., G. Miege; * Rich., Fur., A., Th. Corn., A[2].

*porte-étendard* — Rich., dans H. D. T.; ⊖ Pom., Duil., G. Miege; * Fur.; ⊖ A., Th. Corn.; * A[2].

*porte-jupe* — ⊖ tous les lexiques. — Et rien n'est si trompeur qu'animal *porte-jupe* (Regnard, *Le Bal*, sc. 7, cité par L.).

*porte-poulet* — ⊖ tous les lexiques. — Le cocher de Sylviane est le *porte-poulet.* — Fiez-vous encore à des marauts de cocher, meres ! fiez-vous-y (Subligny, *Folle querelle*, a. II, sc. 10).

*porte-voix* — Rich., dans H. D. T. ; * Th. Corn., A [2].

*pose* = action de poser. — ⊖ tous les lexiques; * A., A[2]; * H. D. T.

*poulinière* — Mol., *Fâcheux*, a. II, sc. 6, dans L. et H. D. T.; * Rich., Fur., A.; ⊖ Th. Corn. ; * A[2]. Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*pourtour* — les ouvriers disent le *pourtour* au lieu de tour (1676, Félibien, *Princ. de l'architec.*, 709, dans H. D. T.); * Pom. ; ⊖ Duil., G. Miege, Rich.; * Fur., Th. Corn.; ⊖ A. et A[2].

*pousse-cul* — * Rich., Fur. : terme odieux, A.; ⊖ Th. Corn.; * A[2]; L. cite Boursault; H. D. T. donne à tort comme premier exemple, Colletet, 1665, *Tracas de Paris.* — Un sergent assez téméraire, Escorté de trois *Pousse-cus* (Loret, 27 oct. 1657, v. 154-155 ; cf. 23 juin 1663, v. 177); Il y a là-bas deux sergents et environ douze archers qui vous guettent pour vous mettre en prison... — Ce sont bien des *pousse-culs*, de par tous les diables (Regnard, *Hom. à b. fort.*, a. II, sc. 6-7).

*praline* — H. D. T. le signale à tort pour la première fois dans Fur.; * Rich. ⊖ A.; * Th. Corn., A².

*précautionner* (*se* —) — ce mot est employé concurremment avec : prendre ses sûretés (Bouhours, *Entr.*, 88. C'est le premier exemple que cite H. D. T.). — * Pom.; ⊖ Duil.; * G. Miege, Rich., Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * A²; tous ces lexiques ne donnent que la forme pronominale, la plus usuelle : Il *se précautionne* et s'endurcit (La Bruyère, I, 377). Le participe, bien entendu, n'a point de *se* : deux Ministres si *précautionnez* (Bossuet, *Avert. aux Prot.*, III, § xxv, 227). Bossuet emploie aussi la forme transitive : Jésus-Christ ne nous aura-t-il pas *précautionné* contre cette horrible tentation de son Eglise (*Conf. avec M. Claude*, 436).

*précoce* (lat.) — Rich., dans H. D. T. — Andry en constate le succès (*Refl.*, 445) — * Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * A²; le sens figuré apparaît dans Fur.; L. cite La Bruyère.

*précocité* — La Quintinie, dans H. D. T.; ⊖ tous les lexiques.

*prélever* — Fur., dans H. D. T.; ⊖ tous les lexiques.

*prédicatoire* n'est donné que par Pomey; ⊖ L., H. D. T. — le Pére le Boux, Qui dans l'Employ *prédicatoire* A fait monter si haut sa gloire (Loret, 10 avril 1660, v. 108-110); Il fait encor avéques gloire Sa fonction *prédicatoire* (Id., 17 mars 1652, v. 51-52). Godefroy cite le mot dans Oudin 1660, et donne chaire *prédicatoire* (1661, la Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens). Le même mot dans le sens de : qui sert à annoncer publiquement, est dans Fossetier (*Cron. Marg. G.*).

*préliminaire* entra dans l'usage après les traités de Westphalie. Il se dit surtout en matiere de negociation » (Bouhours, *Suite*, 92). — * Pom., G. Miege, Rich., Fur., A., A². — La diète d'Allemagne... n'en étoit encore qu'aux *préliminaires* (Racine, IV, 366, *Disc. acad.*); en entrant en matière, Vous n'avez pas là fait un beau *préliminaire* (Regnard, *Légat. univ.*, a. II, sc. 4); c'est un homme qui se présente de front au mariage, et ne sait pas ce que c'est qu'un *préliminaire* d'amour (Id., *Coquette*, a. II, sc. 6).

*préluder* (lat.) — Mol., *Mal. imag.*, a. I, sc. 4, dans L. et H. D. T.; * Rich., Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * A². — Que fais-tu ? — Je *prélude* (Montfleury, *Coméd. Poete*, a. II, sc. 3); Sur cette basse, Je veux que l'on m'entende un moment *préluder* (Regnard, *Le Bal*, sc. 11); Tant mieux, s'il entre tout de suite en matière; en fait de mariage, je n'aime point à voir *préluder* (Id., *Coquette*, a. II, sc. 6).

*prématuré* (lat.) — se dit quelquefois avec beaucoup de grace (A. de B., *Refl.*, 445). Renaud le trouve cependant encore peu établi (*Man. de parler*, 514). — * Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * A²; * L., qui cite un exemple du xvɪᵉ, H. D. T.

*presbyte* — Fur., dans H. D. T.; * Th. Corn.

*prestolet* (or. inc.) — H. D. T. cite à tort Fur. comme fournissant le premier exemple; il est dans Loret : Depuis les simples *Prestolez* jusqu'aux Pasteurs plus signalez (10 nov. 1657, v. 17-18). — * Fur.; ⊖ tous les autres lexiques; * L. et H. D. T., qui citent S^t-Simon. — On trouve *prestolin* chez S^t-Amant, II, 416.

*prétexter* — M[lle] de Scudéry aurait été la première à l'employer en écrivant, au dire de Sorel (*Conn. des b. liv.*, 1672, 401); Richelet déclare que le mot n'est pas bien reçu, mais Andry le trouve parfaitement bon (*Refl.*, 448). — * Pom., G. Miege, Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * A²; * H. D. T., qui cite Racine et La Bruyère; voir Hug.

*pretintaille* (or. inc.) — 1708, Lesage, *Turcar.*, dans H. D. T.

*programme* (grec) — H. D. T. indique à tort Rich. comme donnant le premier exemple; * Duil.; ⊖ G. Miege; * Rich., Fur., A., A²; ces trois derniers lexiques le considèrent comme un terme de collège; ⊖ Th. Corn.

*prolusion* (lat.) = prélude — (Chapelain, *Lett. à M. O. Ferrari*, 18 février 1671, II, 720). — ⊖ tous les lexiques; ⊖ L., H. D. T.

*prosateur* — d'après Bouhours, ce mot, dont Ménage revendique la paternité (*O.*, II, 93, 182, 189), n'a pas encore pu passer dans l'usage, parce que les noms en *eur* sont des mots verbaux, et qu'il n'existe pas de verbe *proser* (*Rem.*, 410-33). — * G. Miege, Rich., Fur.; ⊖ A., Th. Corn., A²; * L., qui cite Vaugelas [1].

*prosternement*, qui est déjà dans Cotgrave, est considéré par Bouhours comme un mot nouveau qu'il conteste (*D.*, 15). — * Pom., Duil., G. Miege; ⊖ Rich., Fur., A., Th. Corn.; * A². — Les Ministres distinguent encore curieusement les marques d'honneur, ou par le *prosternement*, ou par la génufléxion, ou par une simple inclination du corps (Bossuet, *Expl. de la Messe*, 190-191).

*pruderie* — 1666, Mol., *Mis.*, a. III, sc. 5, dans H. D. T. — Le mot, que Bouhours signalait comme assez nouveau (*Entr.*, 84), était blâmé par Sorel, comme barbare (*Conn. des b. liv.*, 1671, 397). — * Pom.; ⊖ Duil., G. Miege; * Rich. avec une †, Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * A². — Tu me la bailles belle avec ta *pruderie* (Th. Corn., *Gal. doublé*, a. IV, sc. 1); je ne m'accommode guère bien de toutes les *pruderies* qui ne me sont pas naturelles (Sév., II, 267); * L., qui cite Hamilton.

*pseudonyme* (grec) — Fur., dans H. D. T., est donné comme terme didactique.

*publicité* n'a guère d'usage qu'en parlant d'un crime commis à la vue de tous (A. et A²).

*puritain* (angl.) — ⊖ Fur.; * A., Th. Corn., A². — On leur donna le nom de *puritains* en Angleterre et en Écosse (Bossuet, *Hist. des Var.*, IX, 75, dans H. D. T.); l'Eglise Anglicane met les Calvinistes *Puritains* au nombre des Nonconformistes (Id., *Ib.*, II, 406; cf. Boil., *Sat. XII*, v. 233-4).

*puritanisme* — ⊖ tous les lexiques. — Il a fallu,... que la doctrine de l'inviolable majesté des Rois cedast au *Puritanisme* (Bossuet, *Def. de l'Hist. des Var.*, 149; cf. Id., *Avert. aux Prot.*, III, § XX, 217).

*Quadrige* (lat.) — 1667, Chapelain, *Lett. à Colbert* du 16 juin, dans H. D. T.; ⊖ tous les lexiques.

*quartier-maître* — 1670, Pellisson, *Lett. hist.*, II, 212, dans H. D. T.; ⊖ Pom., Duil., G. Miege, A., Th. Corn., A²; * Rich.: maréchal des logis d'un régiment d'infanterie étrangere. En ce sens, Fur. écrit quartier-mestre; il orthographie quartier-maître le terme de marine.

1. J'ai trouvé aussi *prosiste*: Il faut remarquer aussi que les Poëtes sont plus licencieux que les *Prosistes* (Bary, *Secr. de nostre Lang.*, 302).

*quiétisme* — Nicole, *Ess. de morale*, VIII, 181, dans H. D. T.; * A². — pour achever le triomphe de la verité sur le *quiétisme*... il effacera les couleurs et le fard sous lequel on le déguise (Bossuet, *Div. ecr. sur les Max. des S.*, 217 ; les exemples abondent dans Bossuet).

*quiétiste* — Nicole, *Ess. de morale*, VIII, 168, dans H. D. T. ; * Th. Corn., A². — on est forcé de reconnoistre dans les nouveaux *Quiétistes* de trop grandes ressemblances avec les anciens (Bossuet, *Estats d'Orais.*, 380, et ailleurs).

*quiétude* (lat. eccl.) — Ce mot, dont H.D.T. cite un exemple de 1500, est considéré au XVII^e^ siècle comme nouveau (Sorel, *Disc. s. l'Ac. fr.*, 1654 et *Conn. des b. liv.*, 1671, 384). Bouhours l'acceptait non seulement dans le sens mystique, mais encore pour signifier la fermeté et la modération de l'esprit (*Rem.*, 245). —* Pom. ; ⊖ Duil. ; * B. F., Rich., Fur., A. et A² ; ⊖ Th. Corn. — l'on convient... que tous ne sont pas appellez à l'état d'oraison passive ou de *quietude* (Bossuet, *Div. ecr. sur les Max. des S.*, LXXVI, et ailleurs) ; cf. le *Lex. de Mol.* par Livet.

*quitterie* est un mot des Precieuses, qui ne plaît pas à Sorel (*Conn. des b. liv.*, 1671, 397). — ⊖ tous les lexiques ; * L. ; ⊖ H.D.T.

*Rabbinage* — Chapelain, *Lett.*, dans Delb., *Rec.*, cité par H.D.T.; * A² : ne se dit que dans le mépris ; ⊖ tous les autres lexiques.

*râblu* — Th. Corn., *Comte d'Org.*, III, 9, dans L. et H.D.T. ; * A., A² seulement. — Aristote le begue, et Platon le *rablu* (Quinault, *Comed. sans comed.*, a. III, sc. 7).

*raboutir* — A², dans H.D.T.; A² constate que le mot est populaire.

*raccommodage* — Fur., dans H.D.T.; * A. et A² ; ⊖ Th. Corn.

*radoucissement* — H.D.T. cite à tort Fur. comme premier exemple ; L. cite Sévigné, 1671 ; * Fur., A. et A². — si quelquefois je luy paroissois plus favorable, tout ce *radoucissement* n'alloit qu'à l'écouter avec un peu plus d'attention (Segr., *Nouv. fr.*, 1^ere^ *nouv.*, 104-105).

*raffermissement* — H.D.T. cite à tort comme premier exemple Fur. ; * Pom., Duil., G. Miege ; * A., Th. Corn., A² ; * L., qui cite La Bruyère.

*raffiner* — est un mot nouveau, d'après Bouhours (*Entr.*, 96). En réalité, le mot se trouve déjà dans Cotgrave, et Bouhours doit viser seulement l'emploi figuré.

*raffinerie* — 1670, Colbert, *Lett.*, dans H.D.T.; * A² seulement.

*rafraîchissant* — Fur., dans H.D.T. ; L., cite Fénelon : zéphirs *rafraîchissants* (*Télém.*, VII) ; ⊖ tous les autres lexiques.

*ragoûtant* — * Fur., A. A² ; * L., qui cite Boileau, Hauteroche, Boursault. — elle ouvriroit le chemin de l'infidélité et ne serviroit que comme d'un passage pour aller à d'autres plus jeunes et plus *ragoûtantes* (Sévigné, V, 82-83, 30 sept. 1676); Sa figure n'est peut-être pas des plus *ragoûtantes* (Regnard, *Sérénade*, sc. 1) ; je n'ai jamais vu d'habit si bien taillé. — Ni moi de fille si *ragoûtante* (Id., *Coquette*, a. III, sc. 9).

*raisonnant* — ⊖ tous les lexiques. — Je vous trouve aujourd'hui bien *raisonnante* (Mol., IX, 372, *Mal. imag.*, a. II, sc. 6, dans H.D.T.) ; la pure foy, qui de sa nature n'est point *raisonnante* (Bossuet, *Estats d'Or.*, 66).

*rajustement* — Fur., dans H.D.T. ; * A. et A² : il ne se dit guere que de deux personnes qu'on rajuste ensemble ; ⊖ Th. Corn.

*ralentissement* — L. et H.D.T. citent Sévigné, sept. 1688; le mot est attesté plus anciennement; * Pom., Duil., G. Miege; ⊖ Rich.; * Fur.; ⊖ A., Th. Corn., A².

*ramollissant* — que d'huiles *ramollissantes*, que de fomentations nous avons mises sur ce cœur (Bossuet, *Imp. fin.*, 3, dans L.); * Th. Corn. : terme de medecine; Rich. en ce sens donnait : *ramolitif*; ⊖ tous les autres lexiques.

*rancunier* — A², dans H.D.T.

*rapatriement* — A., dans H.D.T.; le mot a le sens de réconciliation; ⊖ Th. Corn.; A² le donne comme du style familier; L. cite Th. Corn. (*Comt. d'Org.*, V, 8). — On trouve aussi *rapatriage* : Veux-tu qu'à leur exemple ici Nous fassions entre nous un peu de paix aussi, Quelque petit *rapatriage* (Mol., VI, 436, *Amph.*, v. 1429-1431).

*rapprochement* est un néologisme de Sarasin, selon Bouhours, qui trouve le mot assez inutile (*D.*, 66) : « cette multitude d'incidens, qui se rassemble en un jour, est d'une telle consequence et d'une telle beauté, que ce *rapprochement* fait une des raisons pour lesquelles Aristote n'a point douté de préferer la Tragedie au Poëme Epique » (Sarasin, *Œuv.*, 316, dans Bouhours). — ⊖ tous les lexiques.

*rasade* — H.D.T. cite à tort Rich. comme premier exemple; * Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * A²; * H.D.T., qui cite La Font. — ces bateaux couverts Sont tout pleins chaque jour de remèdes divers Que ce grand Médecin envoye à ses malades, Lors que de leur urine il a veu des *razades* (Le Boulanger de Chalussay, *Elomire hypocondre*, a. II, sc. 6); A votre intention j'ai vidé cent *rasades* (Regnard, *Distr.*, a. III, sc. 2).

*ratafia* (or. inc.) — chez luy syrops exquis, *ratafias* vantez... (Boil., *Sat.* X, v. 571, dans L. et H.D.T.; * A²; ⊖ les autres lexiques.

*ravageant* — L. cite Bossuet : ces armes *ravageantes* et détruisantes (2e *Serm.*, *Assompt. Vierge*, 2). — ⊖ tous les lexiques.

*ravilir* — Bossuet, *Honneur du monde*, 1, dans L. et H.D.T.; * Rich., Fur., A. et A²; ⊖ Th. Corn. (H.D.T. ne marque son entrée à l'A. qu'en 1740). — Le mystere de Jesus-Christ nous a fait voir comment la Divinité pouvoit sans se *ravilir* estre unie à nostre nature (Bossuet, *Hist. Univ.*, 366); ils se sont de telle sorte *ravilis*, que nul acte ecclésiastique... n'a de force en Angleterre qu'autant qu'il est approuvé et validé par les Rois (Id., *Hist. des Var.*, II, 96); ce nouveau Docteur nous apprend... à tout *ravilir* (Id., *Avert. aux Prot.*, VI, § XVII, 492), etc. Féraud constate l'emploi fréquent du mot chez Bossuet[1].

*raviment* — ⊖ tous les lexiques. — J'ay dessus le Pont-neuf joüé deux ou trois Scenes, Dans une Comedie au *Raviment* des laines (Poisson, *Faux Moscov.*, sc. 7).

*réaction* — Fur., dans H. D. T.; c'est un terme de physique ou de chimie.

*rebrousse-poil* (à) — A., dans H.D.T.; * A².

*rebutant* — Boileau, dans H.D.T.; * Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * A²; * L., qui cite Bourdaloue.

1. On trouve aussi l'adjectif verbal : la récompense qu'il cherche est pour ainsi dire dégradante, *ravilissante* et deshonorante (Bossuet, *Estats d'Orais.*, 462). Bossuet comme on voit, ne craint pas l'abus des adjectifs verbaux.

*récalcitrant* — L'âme aux leçons un peu *récalcitrante* (Regnard, *Joueur*, a. I, sc. 10, dans H.D.T.) ; ⊖ tous les lexiques.

*rechampir* — 1676, Félibien, *Princ. de l'Architect.*, dans H. D. T.; * Th. Corn.

*rechignant* — ⊖ tous les lexiques. — Mais vous avez la mine aussi bien *rechignante* (Th. Corn., *D. Bertr. de Cig.*, a. III, sc. 12)[1].

*récitatif* — Fur., dans H.D.T. ; * A.; ⊖ Th. Corn.; * A².

*recommenceur* — Bussy à Sévigné, 3 juil. 1655 et Sévigné à Bussy, 19 juil. 1655, dans L. et H.D.T.; ⊖ tous les lexiques.

*rectitude* (lat.) — H.D.T. en donne un exemple du XIVe, mais le mot a été considéré au XVIIe comme un néologisme. Selon Bouhours, il ne s'entend guere à la Cour, mais est fort usité à la Trappe (*Suite*, 30). — * Pom.; ⊖ Duil.; * G. Miege, Rich., Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * A²; * L., qui cite Bourdaloue et Molière.

*rédaction* — Fur., dans H.D.T. ; * A. et A²; ⊖ Th. Corn.

*reflet* — 1677, R. de Piles, *Conv. sur la peint.*, 280, dans H.D.T. ; * Rich., Fur., qui ne donne que le pluriel; ⊖ A.; * Th. Corn. Il figure, sous la forme *reflex* dans A². Sous cette forme on le trouve plus anciennement : Les perles et les diamans... Par trop de *reflex* à la veuë Donnoient aussi tost la berlue (Richer, *Ov. bouff.*, 125).

*refonte* — A², dans H.D.T.

*régalien* — Fur., dans H.D.T. ; * A., Th. Corn., A².

*réimpression* — Fur., dans H. D. T.; ⊖ tous les lexiques.

*rejaillissant* — Fur., dans H.D.T. ; * A.; ⊖ Th. Corn. et A².

*remaniement* — * Fur. : terme d'Imprimerie ; ⊖ tous les autres lexiques.

*remarqueur* — *Traité de la Paresse*, I, 157. — * Pom., Duil., G. Miege; ⊖ Rich.; * Fur.; ⊖ A., Th. Corn., A²; * L. avec †; ⊖ H.D.T.

*rembrunir* — Fur., dans H.D.T., qui cite un exemple de Hamilton ; * A.; ⊖ Th. Corn.; * A².

*rembrunissement* — Fur., dans H.D.T.; * A.; ⊖ Th. Corn.; * A².

*remontrant* — nom donné aux partisans d'Arminius qui avaient présenté, en 1690, sous le nom de *remontrance*, un exposé de leur doctrine (H.D.T.); ⊖ tous les lexiques. — les esprits s'échaufférent... sous le nom de *Remontrans* et de *Contre-remontrans* (Bossuet, *Hist. des Var.*, II, 418, cf. *Ib.*, 427, 453, 455, 457, 460). St-Simon a appliqué le mot à la politique. Voir L. et H.D.T.

*rempoissonnement* — 1664, Colbert, *Lett.*, dans H.D.T.; ⊖ tous les lexiques.

*rencogner* — H.D.T. ne signale le mot que dans l'A. de 1798. On le trouve chez Chapelain, *Lett. à Godeau*, 3 déc. 1638, I, 331. — ⊖ tous les lexiques. — On a déja pris les déhors Et *rencoigné* dans les murailles Ceux qui se couvroient de fûtailles (Loret, 17 mai 1653, v. 32-34). C'est probablement

1. On trouve auparavant *rechignard* : une femme importune et *rechignarde* (Chapelain, *Guz d'Alf.*, III, 516. — * encore dans Duil. et B. F. — *rechigneux* est dans Garasse, *Doctr. cur.*, 929.

le même mot, sous une autre forme, que l'on trouve dans l'exemple suivant : Mais si tost qu'Aigles brillerent Bourgeois camus demeurerent : Ces Oiseaux tant estimez... De ces Courtauts en rumeur *Recoignerent* la fureur (Brébeuf, *Lucain trav.*, 112). * L., qui cite St-Simon.

*rengaine* = refus — Rich., dans H.D.T.; ⊖ tous les lexiques.

*renonçant* — Bossuet, dans H.D.T. ; ⊖ tous les lexiques.

*rentrée* — Fur., dans H.D.T.; c'est un terme de chasse chez Fur. Dans A., le mot est donné aussi comme terme de jeu, et avec un emploi figuré, en parlant d'un homme qui rentre mal à propos dans la conversation : voilà une belle *rentrée*; A² y ajoute le sens de *rentrée* des tribunaux.

*répartition* — au sens de partage de bénéfices (Colbert, *Lett.*, II, 537, 602) ; le sens nouveau de département, régalement des impôts * Fur., A. A².

*rouge-bord* — * Rich., Fur., A., Th. Corn., A². — La grande tasse fut rincée, Et le Roy voulut tout d'abord Qu'on luy versât à *rouge bord* (Richer, *Ov. bouff.*, 504) ; Avec un *rouge-bord* acceptent son défi (Boil., *Sat. III*, v. 136, éd. B.S.P., I, 105).

*répétiteur* — Rich., dans H.D.T. ; * Fur., A., A².

*replacer* — * Pom., Duil., G. Miege ; ⊖ Rich.; * Fur., A.; ⊖ Th. Corn., A². — D'un trône où ce héros a su le *replacer* (Corn., VII, 532, *Suréna*, v. 1695).

*représentant* — H.D.T. donne comme premier exemple l'A. de 1694 ; ⊖ Th. Corn.; * A². — ô peuple! croyez que... vos Pasteurs n'ont de pouvoir que comme vos *représentans* (Bossuet, *Hist. des Var.*, II, 608-609).

*reproduction* — Fur., dans H. D. T.; ⊖ tous les lexiques.

*réside* — Les femmes curieuses qui ont des alcauves faites d'une maniere richement embellie, c'est ce qu'on appelle aujourd'huy des *Resides* enchantées entre les plus jolies ; bien que ce terme semble un peu precieux, il est bien receu (Marg. Buffet, *Nouv. Obs.*, 38). — ⊖ tous les lexiques.

*respectable* — H.D.T. le signale en 1611 dans Cotgrave ; il devait s'être peu répandu car de Callières et Bouhours le considèrent comme nouveau, mais comme heureusement introduit et favorablement accueilli (Bouhours, *Suite*, 158-160 ; de Callières, *Mots à la Mode*, cité par L.). — * Duil., B. F.; ⊖ Rich., Fur.; * A.; ⊖ Th. Corn.; * A². — un homme de bien est *respectable* par lui-même (La Bruyère, II, 93) ; Un éclat qui le rend *respectable* aux Dieux même (Racine, III, 507, *Esth.*, v. 678).

*ressaut* — H.D.T. cite à tort comme premier exemple 1691, Daviler, *Expl. des termes d'Architect.* ; * Fur., Th. Corn.; ⊖ A. et A². — Employé au figuré par St-Simon, cité par H.D.T.

*resserrement* est un mot dû à Port-Royal, que Bouhours n'accepte pas (*Entr.*, 139 ; cf. *D.*, 16 ; *Suite*, 295). Le mot ne plaît pas davantage à Renaud (*Man. de parler*, 50). Barbier d'Aucour au contraire le trouvait « fort propre dans les matieres physiques, et encor plus dans les choses morales » (*Sentim. de Cleante*, 84). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich., qui ne donne que *resserrement* de cœur, Fur. qui ne l'applique qu'à des mouvements physiques.

*restant* — Fur., dans H.D.T.; * A., A².

*retracement* — « ce mot est commode et il seroit à souhaiter que le Public le receûst » (Bouhours, *Suite*, 294). — ⊖ tous les lexiques.

*retroussis* — Rich., dans H.D.T. Le mot est surtout employé en parlant d'un chapeau (A²). A. ne donne que le simple : *troussis*.

*révérencieusement* — L. et H.D.T. citent un exemple de Sévigné ; ⊖ tous les lexiques.

*rhingrave* — le mot est venu d'Allemagne avec le vêtement, au milieu du XVIIe s. — * Rich., Fur.; cf. le *Lex. de Mol.* par Livet.

*ridiculiser* — 1666, dans H.D.T. Ménage est à peu près le seul à trouver le mot bon (*O.*, II, 260) ; en général, on hésite à l'accepter (A. de B., *Refl.*, 611 ; cf. Renaud, *Man. de parler*, 68 ; Bellegarde, *Eleg.*, 267). — * Rich., qui ne le tolère que dans le bas style, A., A² qui le réserve au style familier.

*ridiculité* — * Rich. et Fur. Le premier déclare que le mot ne s'écrit pas ; Tallemant rapporte qu'à l'Académie on le trouvait mauvais (*Décis.*, 106) ; Bellegarde, tout en constatant que quelques auteurs s'en servent, préfère l'emploi du substantif *ridicule* (*Eleg.*, 294). — j'espère que je mettrai des bornes à cette *ridiculité* par tous les discours que je fais (Sévigné, IV, 272). H.D.T. cite un exemple de Fur., *Rom. bourg.*, préf.

*rigidité* — L. et H.D.T. citent un exemple de Boileau. —* Fur., A., A².

*rigorisme* — St-Simon, I, 397, dans H.D.T. ; ⊖ lexiques du temps.

*risiblement* — Mol., *Et.*, a. V, sc. 9, dans H.D.T.; ⊖ tous les lexiques du temps. — *risibilité* apparaît dans A².

*ritournelle* — Bussy, dans Rich. (qui écrit *ritornelle*) ; * Fur., A., A². — deux dessus de violon pour jouer les *ritornelles* (Mol., VIII, 67, *Bourg. gent.*, a. II, sc. 1) ; Conservez-vous, ma chère bonne, c'est ma *ritournelle* continuelle (Sévigné, 1671, II, 196) ; ma fille, ce marmot, Dieu le conserve ! Je ne changerai point cette *ritournelle* (Ead., IX, 209).

*rivalité* — Mol., *Dép. am.*, a. I, sc. 4, dans H.D.T. — ⊖ Pom., G. Miege, Rich., Fur.; * A., A². — On trouve *rivauté* dans Duil.

*rocaille* — * Pom., qui cite Scudéry, Rich., Fur., A., Th. Corn., A² ; on trouve *rochaille* dans Cotgrave. — Un char couvert de *roquaille* (Scarr., *Virg. trav.*, II, 88) ; Six masques de *rocaille* (La Font., VIII, 33).

*rocailleux* — 1692, dans H. D. T. Féraud considère encore le mot comme un néologisme.

*rocambole* = sorte d'ail. — Rich., dans H.D.T. ; * Fur., A., Th. Corn., A² ; il apparaît avec le sens figuré dans A² : la Requeste civile est la *Rocambole* des Procés. — le crime est la *rocambole* de l'Amour et l'absence en est le quinquina (L. de Templery, *Gen. et Pol.*, 130).

*roller* — terme du palais, qui doit être plus ancien, quoique non signalé — * Fur. — il (un sergent) escrivit cependant à la haste une requeste de plainte, et tant plus il les voyoit battre, tant mieux il *rolloit* (Fur., *Rom. bourg.*, II, 33).

*romanesque* — Fur., *Rom. bourg.*, I, 7, dans H.D.T ; * Fur., A., A². — Vous êtes *romanesque* avecque vos chimères (Mol., I, 107, *Etourdi*, v. 31).

*romanesquement* — Sévigné, 772, dans H.D.T. ; ⊖ tous les lexiques. — j'écris *romanesquement* sur le bord de la rivière, où est située notre hôtellerie (Sévigné, VI, 388) [1].

*rondeau* = pièce d'eau — * tous les lexiques. — Et le jardin du plus gros Financier Languit de soif, et n'est que pietrerie Sans un *Rondeau* (*Rec. de Rond.*, 1639, 70) ; plus loin est encore un *rondeau*, avec un beau jet au milieu (Mlle de Scud., *Mathilde*, Préf., 101 ; cf. 103).

*rossolis* — H.D.T. cite à tort comme premier exemple Richelet ; * Pom., G. Miege ; * aussi Fur., A., Th. Corn., A². — Du *Rossolis* douze bouteilles (Loret, 13 fév. 1645, v. 170) ; sans truffes, *rossolis* ni vin de Champagne (Baron, *Coquette*, a. IV, sc. 11, dans H.D.T.).

*rougeaud* — G. Patin, *Lett.*, V, 200, dans H.D.T. ; * Duil., Fur., A., A² ; * L., qui cite Hauteroche.

*roussi* — cuir de Russie (Scarron, *Virg. trav.*, 4, dans H.D.T. ; * Fur., A². — il les vouloit (ses bottes) de vache de *roussi* (d'Ouville, *Contes*, I, 252) ; ses souliers estoient si couverts de rubans qu'il ne m'est pas possible de vous dire s'ils estoient de *roussy*, de vache d'Angleterre ou de marroquin (Mlle Desjardins, *Récit de la Farce des Préc.*, Nlle Coll. Moliér., 32).

*rubanté* — Cyrano, *Péd. joué*, a. V, sc. 5, dans H.D.T. ; ⊖ tous les lexiques.

*rudânier* (qui rudoie les gens) — Mol., *G. Dandin*, a. II, sc. 1, dans H.D.T. ; * Fur. ; cf. le *Lex. de Mol.* par Livet, et Hug.

*ruineusement* — Sévigné, 1194, dans H.D.T. ; ⊖ tous les lexiques.

*Sablier* — * Pom., Duil., G. Miege, au sens de : horloge à sable. * Duil., Rich., au sens de : poudrier.

*saignement* — Rich., dans H.D.T. ; * Fur., A., A². — il avoit un furieux *saignement* de nez (Sévigné, VIII, 324, cf. ib., note 28) ; il lui prit un *saignement* de nez (Racine, IV, 559).

*saisissant* — Fur., dans H.D.T. ; le mot a le sens de : créancier qui poursuit ; A. et A² donnent en outre : froid *saisissant*.

*salissant* — A., dans H.D.T. ; * A².

*salon* — H.D.T. donne comme premier ex. Félibien, 1676, *Princ. de l'Archit.*, 731. Ce mot est antérieur : la Reine Mére que mon ame toûjours révére, Qui donna les grands Violons Dans le plus charmant des *Salons*, Lieu d'Architecture à

1. *romantique*. Le premier exemple relevé par M. A. François dans sa monographie du mot (Ann. de la Soc. J.-J. Rousseau, t. V), est des environs de 1777. On trouve le mot longtemps auparavant, dans une lettre du 7 oct. 1694 : Il faut, Monsieur, finir ce billet par une pièce assez plaisante et curieuse de Messieurs les Pasteurs d'Arcadie, je veux dire de Messieurs de l'académie Arcadienne de Rome. C'est une lettre circulaire qu'ils adressent à Messieurs leurs confrères du dehors... et qu'un de mes amis de Besançon m'a envoyé pour me divertir et me faire rire des affectations pueriles de ces pastoureaux... Que dites-vous, Monsieur, de ces pastoureaux, ne sont-ils pas pas bien *romantiques* (Eug. de Budé, *Lettres inédites de l'abbé Claude Nicaise*, Extr. du Bull. d'Hist. et d'Archéol. religieuses du diocèse de Dijon, 1886 p. 153-154).

la mode (Loret, 1er mars 1664, v. 25-29) ; on se force à sortir de ce superbe *sallon* pour entrer dans une chambre magnifique (Mlle de Scud., *Mathilde*, 88-89, préf. ; *ib.*, 27). — * L., qui cite Racine, *Esther*, v. 827 ; ⊖ tous les lexiques, sauf Th. Corn.

*salpêtrière* — Rich., dans H. D. T. ; * Fur., A., A 2.

*sanctificateur* est un mot janséniste condamné par Bouhours (*Imit.*, 50-55, cf. Rosset, *o. c.*, 29). — * Duil. seulement. — La vraye presence de Dieu dont le contemplatif doit estre imprimé est celle de Dieu dans les ames comme leur *sanctificateur* (Bossuet, *Estats d'Orais.*, 64) ; voir d'autres exemples de Bossuet dans L. et H. D. T. ; de Massillon dans L.[1]

*sapinière* — Fur., dans H. D. T. ; ⊖ tous les lexiques ; * L.

*satiner* — Fur., dans H. D. T. ; A. et A2 ne donnent que le participe adjectif *satiné*. — Je suis doux, pacifique, aisé à vivre, l'humeur *satinée*, veloutée (Regnard, *Desc. d'Arl.*, sc. 3).

*satiriser*, dont on a des exemples anciens, est considéré comme un mot nouveau et douteux (Bellegarde, *Eleg.*, 267). — ⊖ tous les lexiques.

*satisfaisant* — Fur., dans H. D. T. ; * A., A2 ; * L., qui cite un exemple de Massillon.

*sautiller* — * Fur., A., A2 ; * H. D. T. — L'insecte *sautillant* cherche à se réunir (La Font., II, 42, v. 23) ; les sauterelles représentent parfaitement le génie des hérésies... qui vont toûjours comme en *sautillant* d'une question à une autre (Bossuet, *Apocal.*, 157-158).

*saveter* — Fur., dans H. D. T. ; * A., A 2 qui le déclarent bas.

*savoir-faire* — c'est un terme nouveau, mais il n'y a pas d'apparence qu'il subsiste, et je ne sçay mesme s'il n'est point déja passé (Bouhours, *Entr.*, 97) ; Bouhours constate que ce mot monstrueux, après avoir été délaissé reprend de la faveur (*Rem.*, 514). Bellegarde reconnaît que les dames le disent encore, mais il le condamne (*Eleg.*, 386). L. de Templery, qui trouve cette expression horrible, avoue qu'elle est admise dans la langue, mais soutient qu'on ne l'emploie qu'en conversation (*Gen. et Pol.*, 54). — * Rich. : mot qui se dit encore quelquefois pour (*sic*) des gens qui ne parlent pas pôliment. Fur., A., A2. — Et d'où me viendroit-il que de mon *savoir-faire* (La Font., II, 175, v. 18) ; l'extrême confiance que nous avons en son *savoir-faire* (Sévigné, dans Féraud) ; Le *savoir-faire* et l'habileté ne mènent pas jusqu'aux énormes richesses (La Bruyère, I, 260) ; riche par son *savoir-faire* (Id., II, 108).

*savoir-vivre* — Bouhours est aussi hostile à ce mot qu'à *savoir-faire* (*Entr.*, 97 ; cf. *Rem.*, 514). — ⊖ tous les lexiques. — La complaisance des honnestes gens est tres-aisée à discerner... elle n'a jamais d'interest particulier, elle regarde en general la bien-seance du monde ; c'est precisément ce qu'on appelle *sçavoir vivre* (Mlle de Scud., *Mathilde*, 58, préf.). L. cite La Bruyère.

*savonnage* — Rich., dans H. D. T. ; * Fur., A., A2.

1. Le mot n'était pas vraiment nouveau ; d'abord ce n'était que le doublet de *sainefieur* ; en outre la forme *sanctificateur* est dans Calvin ; mais au XVIIe on le considérait comme nouveau.

*scapin* — nom propre chez Molière, est bientôt employé comme nom commun. Voir S$^t$-Simon (I, 46, cité par H.D.T.); ⊖ tous les lexiques du temps.

*scélératesse* — Fur., dans H. D. T.; * A., A$^2$; * L., qui cite Fénelon.

*séchoir* — 1669, *Instr. aux insp. des Manuf.*, art. 25, dans H.D.T.; ⊖ tous les lexiques.

*séminariste* — Fur., dans H.D.T.; ⊖ tous les lexiques.

*sensitive* — Rich., dans H. D. T.; * A. et A$^2$. On trouve dans Th. Corn.: plante *sensitive*.

*serre-file* — Rich., dans H.D.T.; *Fur., Th. Corn., A$^2$.

*sgraffite* est donné par Rich. comme un mot écorché de l'italien; * Th. Corn.

*simplification* — ⊖ tous les lexiques. — une prétendue *simplification*, une prétendue réduction de tous nos actes à un acte perpétuel et universel (Bossuet, *Etats d'Orais.*, II, 3, dans L. et H. D. T.).

*siroter* — * Rich.: mot bas et burlesque, Fur., A. et A$^2$: il est bas. — Je *sirote* mon vin, quel qu'il soit, vieux, nouveau (Regnard, *Fol. am.*, a. III, sc. 4).

*sofa* (arabe) — H.D.T. le signale au xvi$^e$, mais il est considéré au xvii$^e$ comme un mot nouveau (de Callières, *Mots à la Mode*, 178; voir Schenk, *o. c.*, 152). — * Rich., Fur., A., Th. Corn., A$^2$.

*soierie* — 1664, *Cons. du Comm.*, dans H.D.T.; * A. et A$^2$, avec le sens de: marchandise ou fabrique de soie.

*solider* — ⊖ tous les lexiques. — qui... laissoit *solider* cet usage (S$^t$-Simon, XVII, 301; cf. XV, 361).

*somnambule* — Fur., dans H. D. T.; * Th. Corn., A$^2$: il est peu en usage.

*soporifique* — Fur., dans H. D. T.; Fur. le donne à l'article *soporatif*, en disant: les Medecins disent quelquefois *soporifique*; * A., A$^2$.

*sortant* — une physionomie vive, ouverte, *sortante* (S$^t$-Simon, III, 202, cité par L.); ⊖ tous les lexiques; * H.D.T.

*sottisier* — H.D.T. en cite deux exemples du début du xviii$^e$ s.; ⊖ tous les lexiques.

*soubrette* — le mot se trouve en 1640 dans *L'honeste homme* de Faret (129). — * Pom., Rich., Fur., A., A$^2$. Pour A. et A$^2$ c'est un terme de mépris. On trouvera de nombreux exemples dans le *Lex. de Mol.* par Livet.

*souffre-douleur* — H.D.T. cite à tort comme premier exemple Fur.; * A., A$^2$: il est du style familier. — Et je, parmy tant de rancœurs, Seray toûjours *souffre douleurs* (Richer, *Ov. bouff.*, 447); La gueuse encor l'attend. Pauvre *souffre-douleurs* (Th. Corn., *Am. à la Mode*, a. II, sc. 8).

*souillonner* — 1662, Racine, *Lett.*, dans L. et H. D. T.; ⊖ tous les lexiques.

*sous-bibliothécaire* — H.D.T. cite à tort comme premier exemple Fur.; * Rich.; ⊖ autres lexiques.

*sous-fermier* — * Rich., A., A$^2$; * H.D.T., qui cite un exemple de 1684, *Corresp. des Contrôl. gén.*, et L. un exemple de Regnard, *Le Joueur*, I, 1.

*sous-lieutenance* — Fur., dans H.D.T.; * A.

*sous-lieutenant* — 1669, Colbert, *Lett.*, dans H.D.T.; * Rich., Fur., A., Th. Corn., A².

*sous-ministre* — Retz, *Mém.*, II, 459, dans L.; ⊖ tous les lexiques. — je feray bien les autres petites (choses) avec les *Soûministres* qui les doivent aux gens de vostre qualité (Bussy-Rab., *Mem.*, I, 426).

*sous-précepteur* — texte d'archives de 1679, dans H.D.T.; * Rich., Fur., A.

*sous-secrétaire* — Rich., dans H.D.T.; * Fur.

*sous-traitant* — 1674, Colbert, *Lett.*, dans H.D.T.; * Fur., A.

*sous-traiter* — 1673, dans H.D.T.; * Fur., A.

*sphéricité* — 1671, P. Chérubin, *Dioptr. ocul.*, dans H.D.T.; ⊖ tous les lexiques.

*spontanéité* — 1695, Leibniz, dans H.D.T.; * A².

*stage* — Rich., dans H. D. T.; * Fur., Th. Corn., A²; il est donné comme terme ecclésiastique; * L., qui cite Saint-Simon.

*statique* — H.D.T. indique à tort comme premier exemple Fur.; * Rich.

*steinkerque* — ⊖ tous les lexiques. — Le col long et les gorges creuses ont donné lieu à la *steinkerque*; et ainsi du reste (Regnard, *Attendez-moi s. l'orme*, sc. 6).

*stoïcisme* — (on trouve *stoïcité* chez G. Patin) — le *stoïcisme* est un jeu d'esprit (La Bruyère, 2, dans H. D. T.); * A².

*substantivement* — 1660, *Gr. générale*, dans H. D. T.; * Fur., A., A².

*succédané* — Fur., dans H. D. T.; * Th. Corn.

*succursale* — Fur., dans H. D. T.; * Th. Corn., A². — Le mot est employé en matière ecclésiastique: une église *succursale*.

*sucrier* (objet de vaisselle) — L. cite un exemple de 1679; le mot doit se trouver auparavant, car, d'après Fur., Scarron aurait reproché à sa sœur « d'avoir fait appetisser les trous de son *sucrier* par un bon ménage »; *Duil., Rich., Fur., A., Th. Corn., A².

*suprématie* — * Fur., A., Th. Corn., A². — on les a fait venir en Angleterre jusqu'à souscrire la *suprématie* (Bossuet, *Var.*, X, 20, cité par L.).

*suprêmement* — St-Simon, dans L. et H.D.T.; ⊖ tous les lexiques.

*surchauffure* — 1676, Félibien, *Princ. de l'Archit.*, dans H. D. T.; * Fur., Th. Corn.

*suréminent* est dans A.; il a été supprimé dans A². — ce prétendu amour pur dont vous faites un degré *suréminent* (Bossuet, *Div. ecr. s. les Max. des Saints*, 16, Avert.); on trouvera d'autres exemples de Bossuet et de Bourdaloue dans L.

*surenchérir* — Fur., dans H.D.T.; * A., A².

*sursis* — Fur., dans H.D.T.; *A., A².

*surtout* = vêtement — * Fur., qui le signale comme étant de 1684, A., Th. Corn.: ce mot n'est en usage que depuis fort peu d'années, A². Outre ce sens, on trouve dans A.: petite charette fort legere pour porter du bagage; et dans A²: piece de vaisselle d'argent qu'on place au milieu des grandes

tables. — Pour un *surtout* de chasse il me sera commode (Regnard, *Ménechmes*, a. I, sc. 2); quel *surtout* que ce rhumatisme (Sévigné, IX, 427).

*surveillant* — H.D.T. cite à tort comme premier exemple Rich.; * Duil., Fur., A., A². — Il n'est pas mal de s'assurer un peu contre les soins des *surveillants* (Mol., VI, 246, *Le Sicil.*, sc. 6); Aux yeux des *surveillants* peut-on mieux se soustraire? (La Font., VII, 379, v. 1166).

*svelte* (ital.) — Poussin, *Lett.*, 93, dans H.D.T.; * Rich. : terme de peinture; ⊖ Fur., A., Th. Corn., A².

*symétrié* est employé à plusieurs reprises par Bary : il faut que les dénombremens soient *symmetriez* (*Secrets de nostre Langue*, 181). — * B. F.

*sympathiquement* — Th. Corn., *Charme de la voix*, a. II, sc. 1, dans H.D.T.; ⊖ tous les lexiques.

*symphoniste* — H. D. T. cite à tort comme premier exemple Trévoux, 1704; * Fur. seul — Pour ceux dont vous parlez, ce sont les *symphonistes*, Les peintres, les danseurs, et les sous-machinistes (Montfleury, *Coméd. Poete*, a. I, sc. 1).

*système* — 1664, Cureau de la Chambre, dans H.D.T. — Ce mot, d'abord employé dans la langue des philosophes et des mathématiciens, entra assez vite dans la langue courante (Bouhours, *Rem.*, 61; cf. Bellegarde, *Eleg.*, 262); toutefois Bouhours constate qu'il n'est pas encore bien établi, et qu'il est odieux à plusieurs gens habiles. Rich. confirme l'opinion de Bouhours, et Fur., Th. Corn., A. et A² ne donnent pas le sens figuré de *situation, constitution*. — C'estoit donc la difficulté du nouveau dogme, ou, comme on parle à présent, du nouveau *systême* de Luther (Bossuet, *Hist. des Var.*, I, 15).

*Tabatière* — 1650, Berthod, *Paris burl.*, 129, sous la forme *tabaquière*, dans H.D.T.; * Rich., Fur., A., A²; la forme *tabaquière* est encore dans Fur. et A. — Cf. Mol., V, 79, *Don Juan*, a. I, sc. 1. — l'exercice de la *tabatiere* (de Callières, *Mots à la mode*, 188; voir Schenk, *o. c.*, 157).

*tactique* (lat. grec) — Fur., dans H.D.T.; * A., Th. Corn., A²; suivant A. et A², le mot ne se dit guere qu'en parlant des anciens.

*tain* — * Rich. et Fur. : *teint*, A. et A².

*tangage* — Th. Corn., dans H.D.T.; ⊖ tous les lexiques.

*tangente* — Rich., dans H. D. T.; * Fur., Th. Corn.

*tanguer* — Rich., dans H.D.T.; * Fur. et Th. Corn.; tous ces lexiques donnent le mot sous la forme *tanquer*.

*tapage* — ⊖ tous les lexiques. — Je demande si on n'a point fait *tapage* chez vous? — Qu'appelez-vous, Monsieur, faire *tapage*? Je n'entends pas ce mot-là. — Faire *tapage*, c'est-à-dire, si on n'a point cassé vos meubles (Gherardi, *Retour de la foire de Bezons*, sc. dern., *Th. Ital.*, VI, 163).

*taponner* — Sévigné, *Lett.*, 157, dans H.D.T.; ⊖ tous les lexiques.

*tarauder* — Fur., dans H.D.T.; * Th. Corn. seulement.

*tatillon* — 1695, Gherardi, *Ret. de la Foire de Bezons*, dans H.D.T.; ⊖ tous les lexiques.

*temporisement* — Bien qu'on ait des exemples du xvi^e siècle, Bouhours croit que ce mot a été essayé par d'Ablancourt et il lui paraît assez inutile (*D.*, 66). Renaud estime qu'il est peu établi et que c'est un mauvais mot (*Man. de parler*, 515, cf. 541). — * Pom., G. Miege, Rich., A., A²; ⊖ Duil., Fur.

*ténébreusement* — S^t-Simon, VII, 110, dans H.D.T.; ⊖ tous les lexiques.

*ténu* remplace l'ancienne forme *tenve* encore dans A., qui n'accepte *ténu* que dans le dogmatique; * B. F., Fur., qui écrivent aux deux genres *tenuë*, A².

*thaumaturge* — H. D. T. cite comme premier exemple G. Patin, 1663; le mot est déjà dans Balzac (II, 710), sous la forme *thaumaturgue*; ⊖ tous les lexiques; * L., qui cite Fléchier.

*théocratie* — 1704, Trévoux, dans H.D.T.; ⊖ tous les lexiques.

*thermomètre* — 1667, Chapelain, *Lett.*, dans H. D. T.; * Rich. qui cite Rohault, Fur., A., Th. Corn., A². — Le jour des noces, le *thermomètre* de la tendresse est à son plus haut degré (Regnard, *Attendez-moi sous l'orme*, sc. 6).

*thuriféraire* (lat. eccl.) — Fur., dans H. D. T.; * A., Th. Corn., A²; le mot est indiqué seulement comme terme ecclésiastique.

*tignasse* — Rich., dans H.D.T.; * Fur., Th. Corn.

*tignonner* — 1704, Trévoux, dans H. D. T.; ⊖ tous les lexiques.

*timbalier* — * Pom., G. Miege, Rich., Fur., A., A².

*tire-botte* — Fur., dans H.D.T.; * Th. Corn., A².

*tire-bouton* — Rich., dans H.D.T.; * Fur., Th. Corn., A².

*tire-clou* — Rich., dans H. D. T.; * Fur., Th. Corn.

*tire-ligne* — Rich., dans H.D.T.; * Fur., Th. Corn., A².

*tolérant* — ⊖ tous les lexiques. — ...induire les esprits à la Religion Catholique, c'est-à-dire à la plus severe et à la moins *tolerante* de toutes les religions (Bossuet, *Avert. aux Prot.*, VI³, § IX, 641).

*tonique* — Fur., dans H. D. T.; * Th. Corn.

*tonte* — Fur., dans H.D.T.; * A., A².

*torchère* — Fur., dans H. D. T.; * A., Th. Corn., A².

*torréfaction* — Fur., dans H. D. T.; * Th. Corn.

*torse* — 1676, Félibien, *Princ. de l'Architect.*, dans H. D. T.; * Rich., Fur., Th. Corn.

*tortillage* — ⊖ tous les lexiques; * L., H.D.T. — elle parle de la meilleure santé de M^me La Fayette : tout cela saucé dans mille douceurs, point tant de *tortillages* (Sévigné, V, 297-298).

*tortillard* — 1700, Liger, *Nouv. Mais. rust.*, cité par Delb., *Rec.*, dans H.D.T.; le bois *tortillard* ou tortu; ⊖ tous les lexiques.

*tournebroche* — H.D.T. indique à tort comme premier exemple Rich.; * tous les lexiques. Selon Rich. on se serait servi de l'instrument en France depuis une soixantaine d'années. — Ce *tourne-broche* d'or qui vous pend au côté (Montfleury, *Gentilh. de Beauce*, a. III, sc. 8).

*tracassier* — * Rich. : mot bas qui ne se dit guere qu'en parlant, Fur., A., A²; * H.D.T., qui cite Rich.

*traînasse* — H.D.T. donne à tort comme premier exemple Rich.; * Duil. au sens de filet, Rich. et Th. Corn. au sens d'herbe.

*traîne-licou* — ⊖ tous les lexiques. — L'un m'appelle Martin coquasse, L'autre Capitaine Fracasse, Qui nomme... Mon Fils Bacchus un guigne pot,... Mon Mercure un *traisne Licou* (D'Assoucy, *Ov. en b. humeur*, 59); ... on verra la Cour sans jaloux, Le Pont-Neuf sans *traîne-licous* (Loret, 24 mars 1652, v. 37-38); ...une Troupe, assez féroce, De ces maudits *traîne-licous* Vulgairement nommez Filous (Id., 28 avril 1658, v. 78-80).

*traîne-malheur* — ⊖ tous les lexiques. — car j'aime si peu cette Engeance De Pirate et de Voleurs, Qui sont de vieux *traîne-mal-heurs* (Loret, 29 nov. 1664, v. 146-148);...à ce *traîne-malheur* Montrer de quoi finir notre misère (La Font., V, 501-502, v. 175-176).

*traîne-potence* — Fur., cité par H.D.T.; mais le mot se trouve auparavant: méchant filou, *traîne-potence* (Boisrobert, *Belle plaideuse*, a. I, sc. 8, cité dans La Font., V, 501, n. 2); * L., qui cite Hamilton.

*traitant* — Corn., *Suite du Ment.*, I, 1, dans H.D.T.; * Pom., Rich., Fur., A., A²; voir Hug. — Sorel prétend que certaines gens auraient confondu *traiteur* et *traitant*: « passant un jour sur la place du change, où deux hommes parloient d'un certain Financier, et disoient: Il s'en va estre l'un des plus grands et des meilleurs *Traictans* de Paris, il leur demanda promptement: Ou demeure-t'il? Tient il table ouverte pour traiter ses amis gratuitement, ou bien s'il traicte à une pistolle pour teste? Ces deux hommes... luy aprirent qu'il y avoit difference entre *Traiteur* et *Traitant* » (Sorel, *Polyandre*, I, 322-323). L. de Templery fera encore la distinction entre les deux mots (*Gen. et Pol.*, 110).

*traiteur* était également nouveau — Scarron, *Oeuv.*, I, 311, dans H.D.T.; *Rich., Fur., A., A². — ...je vais, pour cette affaire, Faire venir *traiteur*, violons et notaire (Montfleury, *Dame méd.*, a. V, sc. 5); Comment appelez-vous ce *traiteur* de Limoges qui fait si bonne chère? (Mol., VII, 254, *Pour.*, a. I, sc. 4).

*tranquilliser* se rencontre avant le XVIIᵉ siècle, mais il n'en a pas moins été considéré comme un néologisme: « ce terme est aujourd'huy en usage, mais il n'y a esté receu qu'avec peine; il parut ridicule dés sa naissance, et la Cour en fit mille railleries... l'accoutumance en a effacé peu à peu le ridicule » (A. de B., *Refl.*, 690); plus tard Bellegarde constate le succès de ce verbe (*Eleg.*, 267). Cependant A., A² considèrent qu'il n'a proprement d'usage qu'en parlant des humeurs du corps. — Je m'en vais un moment *tranquilliser* ma bile (Regnard, *Ménechmes*, a. III, sc. 12); il n'est pas ridicule de souhaiter qu'un sang auquel on prend tant d'intérêt se *tranquillise* et se rafraîchisse (Sévigné, V, 204).

*transcendantal* — H.D.T. cite à tort comme premier exemple Trévoux, 1704. — Le mot est dans Bossuet, 1698: il faudroit exclure jusqu'à la bonté de Dieu: je dis cette bonté excellente et *transcendentale* par laquelle on l'appelle bon (*Div. ecr. sur les Max. des Saints*, 166). — ⊖ tous les lexiques.

*transfuser* est dans le lexique de Danet; ⊖ tous les autres lexiques.

*transit* (ital.) — 1663, Colbert, *Disc. sur les Manuf.*, dans H.D.T. ; ⊖ tous les lexiques.

*transsuder* (lat.) — 1700, Liger, *Nouv. Mais. rust.*, dans Delb., *Rec.*, cité par H.D.T. ; ⊖ tous les lexiques.

*trembleur* (secte religieuse) — * Fur. et A² qui donnent aussi le sens de : qui tremble sans sujet ; A² constate qu'il n'a guere d'usage au propre. — L'autre-jour, cét Anglois *Trembleur*, Cét Apostat... (Loret, 6 janv. 1657, v. 111-112) ; En Angleterre, les *Trembleurs*, Qu'on dit être de grands hâbleurs (Id., 5 fév. 1661, v. 243-244, etc.) ; les Quakers ou les *Trembleurs* (Bossuet, *Avert. aux Prot.*, III, § XXVI, 230).

*tremplin* (ital.) — H.D.T. donne à tort comme premier exemple Th. Corn. ; * Rich.

*tresseur* — Rich., dans H.D.T. ; * Fur.

*tricolore* (lat.) — ⊖ tous les lexiques. — Son teint est... *tricolor* : elle est, ma foi, charmante (Regnard, *Le Bal*, sc. 7).

*tricot* — 1666, Depping, *Corr. adm.*, dans H.D.T. ; ⊖ tous les lexiques.

*triennalité* — Patru, cité par Rich., dans H.D.T. ; * Fur., A., A².

*trigauder* et *trigauderie* — Rich., dans H.D.T. ; * Fur., A., A². Voir des exemples de Dufresny, dans H.D.T.

*trinôme* — Fur., dans H.D.T. ; * Th. Corn.

*tripolir* — ⊖ tous les lexiques, sauf Rich.; * H.D.T. — Qui recurera son Idole, Et son Tripié *tripolira* (D'Assoucy, *Ov. en b. humeur*, 61).

*trirègne* — Fur., dans H. D. T.; ⊖ tous les lexiques, sauf Th. Corn. ; * L.

*trisection* — Fur., dans H. D. T. ; * Th. Corn.

*trivelin* (ital.) — Mol., *Am. méd.*, dans H.D.T. ; ⊖ tous les lexiques. — On trouve dans Scarron : Venez à pas de *Trivelin*, Avec Brodequins à Sonnettes, Et vos meilleures Castaignettes (*Œuv.*, I, 354).

*trivelinade* — La Font., IX, 173, dans L. et H.D.T. ; ⊖ tous les lexiques.

*trivialement* — * Duil., Rich., A²; ⊖ autres lexiques.

*troqueur* — La Font., V, 318, dans H.D.T. ; * Rich., Fur. ; ⊖ autres lexiques. — Connois-tu quelque fils, dis moi, de ces *troqueuses* (Montfleury, *Crisp. Gentil.*, a. V, sc. 3) ; Il m'a promis qu'il quitteroit sa profession de médecin,... et qu'il se ferait *troqueur* (Regnard, *Hom. à b. fort.*, a. III, sc. 5).

*trotte* — Rich., dans H.D.T. ; il est donné comme mot bas et burlesque ; * Fur.; ⊖ autres lexiques.

*trotterie* — ⊖ tous les lexiques. — je ne saurais approuver cette *trotterie* inutile (Sévigné, 1680, VI, 310, cité par L.).

*trottin* — 1652, *Mazarinades*, dans H.D.T. ; * Rich. : bas et injurieux pour dire laquais, Fur., A., qui répète Rich. ; A² : id. ; * L., qui cite Scarron et *3e suite du Parl. burlesque*.

*trottiner* — Fur., dans H.D.T. ;. ⊖ tous les autres lexiques.

*trossequin* (néerl.) — Rich., dans H.D.T. ; * Fur., Th. Corn., A².

*truité* = tacheté — Rich., dans H.D.T. ; * Fur., A., Th. Corn., A²; les uns l'acceptent en parlant des chevaux (Rich., Fur., Th. Corn.), les autres en parlant des chevaux et des chiens (A., A²).

*tuant* — Chapelain, *Lett.*, dans Delb., *Rec.*, cité par H.D.T. ; * Rich., Fur., A²; * L., qui cite Boursault et Bossuet. — Leur *tuante* amitié de tous côtés m'arrête (Mol., VI, 439, *Amph.*, v. 1453).

*tufier* — Th. Corn., dans H.D.T. ; ⊖ tous les autres lexiques.

*turbotin* — A., dans H.D.T. ; * A². Ces deux mots sont sans doute plus anciens.

*turbulemment* serait dû à d'Ablancourt, selon Bouhours qui n'oserait pas s'en servir (*D.*, 46). Ménage trouve le mot bon (*O.*, II, 458). — * Pom., Rich., Fur., A² ; il est signalé chez Oudin par L.

*turlupinade* — * Rich., A². Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*turquerie* — * Rich., Fur.; ⊖ tous les autres lexiques; * L., qui cite Mol.; ⊖ H.D.T. — il est Turc là-dessus, mais d'une *turquerie* à désespérer tout le monde (Mol., VII, 106, *Av.*, a. II, sc. 4). Cf. *turcisme* : qui n'admireroit cette relation du *Turcisme* avec la réforme (Bossuet, *Hist. des Var.*, II, 401).

*type* (lat. grec, peut-être italien aussi) — H.D.T. donne à tort comme premier exemple A.; * Duil., G. Miege : shadow of a thing, Fur., A., A²; * L., qui cite Massillon : *types* imparfaits du Christ — Je prévois qu'il aura bientôt matières à des *types* plus magnifiques qu'il n'en a encore imaginés (Racine, VII, 37, *Lett.*, 21 mai 1692). Le mot se trouve avec un sens spécial chez Bossuet : le Pape saint Martin I. assemble le Concile de Latran, où il anathematise le *Type* (décret hérétique) et les Chefs des Monothelites (*Hist. Univ.*, 137). Racine emploie *type* dans le sens technique de la langue des monnaies : je voudrois simplement mettre pour *type* la croix même de Saint-Louis, et à la légende : Ordo militaris (VII, 77, *Lett.*, 30 mai 1693).

*typographique* — 1710, *Misère des apprentis impr.*, dans H. D. T.; ⊖ tous les lexiques.

*Unitaire* — Bossuet, dans L. et H. D. T.; * Th. Corn. — Ceux qui verront ici la pensée secrette du traducteur pour les *unitaires*, cesseront de s'en étonner... (Bossuet, *Prem. Instr. sur le Nouv. Test.*, 23).

*urbanité* (lat.) — H.D.T. en cite un exemple ancien, mais avec un sens spécial : les *urbanitez*, c'est-à-dire les citez et les royaumes (H. de Gauchy, *Trad. du Gouv. des Princes*, dans God.). Il fut introduit par Balzac (2ᵉ *Diss. pol.*, dans L.) qui espère que l'usage le mûrira chez nous; le mot donna lieu à beaucoup de discussions; bien reçu, d'après Ménage (*O.*, I, 438, 442), il fut contesté par Pellisson et d'Ablancourt, par Bouhours (*D.*, 1, et suiv.), par Richelet, par Renaud (*Man. de parler*, 87, 106) ; celui-ci toutefois semble regretter qu'il ne soit pas dans l'usage (*Ib.*, 144). A. de B. affirme qu'il s'est établi (*Refl.*, 710). — * Pom., G. Miege, Rich., Fur., A., Th. Corn., A² : il ne se dit guere qu'en parlant de la politesse des anciens Grecs et Romains. — apprendre l'*urbanité* (Racine, VI, 333, *Liv. ann.*); je ne sais quoi d'attique qui lui manquoit et que les Romains ont depuis appelé *urbanité* (La Bruyère, I, 27).

*usurairement* — H. D. T. donne à tort comme premier exemple Fur.; * Pom., Duil., G. Miege.

*Vadrouille* = sorte de balai (orig. inc.) — Fur., dans H. D. T.; * Th. Corn.

*vaguement* — H. D. T. en donne un exemple du xvi[e] s., mais le mot ⊖ tous les lexiques. — Bellegarde se demande si on peut l'employer (*Eleg.*, 371).

*vaguemestre* — Rich., dans H. D. T.; * Fur., Th. Corn.

*valse* (all.) — H. D. T. ne donne pas d'exemple avant 1812, il avait été employé par Racan : les boiteux et les goutteux ne se peuvent pas empescher de marcher, mais il n'y a rien qui les oblige à danser la *valse* ou les cinq pas (I, 340). — ⊖ tous les lexiques.

*vanille* (esp.) — 1693, Savary, *Dict. du Comm.*, dans H. D. T.; * Th. Corn.

*vastement* — S[t]-Simon, XIV, 321, dans H. D. T.; ⊖ tous les lexiques.

*vénicule* — ⊖ tous les lexiques; ⊖ L., H. D. T. — Un torrent de bile qui de temps en temps m'entrouvre une *venicule* dans le rein (Chap., *Lett. à M. Heinsius*, 11 aoust 1663, II, 319).

*verbiage* — * Rich., Fur., A., A[2]; * H. D. T., qui cite à tort comme premier exemple Sévigné : l'infinité de *verbiage* dont nous remplissons nos lettres (IV, 322, *Lett.*, 5 janv. 1676); Ces complimens farcis de pompeux *verbiage* (Montfleury, *Trigaudin*, 1674, a. I, sc. 3); Ces charlatans... apprennent d'abord à debiter dans un long *verbiage* latin, les principes (Bezançon, *Med. à la censure*, 202-3); Je crois vous faire ici un long *verbiage* (La Bruyère, II, 509); Voilà bien du *verbiage* (Racine, VII, 37, *Lett.*). — Les dérivés *verbiager* et *verbiageur* ne sont que dans A[2].

*vergetier* — Rich., dans H. D. T.; ⊖ tous les lexiques.

*vergeure* — Rich., dans H. D. T.; * Th. Corn.

*érificateur* — Fur., dans H. D. T.; * A[2].

*vermicelle* (ital.) — 1675, Savary, *Parf. Nég.*, II, 63, dans H. D. T.; * Rich. : *vermicelles* ou *vermicelli*, mot écorché de l'italien, Fur. et Th. Corn. ne connaissent que la forme italienne.

*vermillonner* = fouiller la terre en parlant du blaireau. — Fur., dans H. D. T.; ⊖ autres lexiques.

*verroterie* — Fur., dans H. D. T.; * Th. Corn., A[2].

*versade* — Sévigné, V, 356, dans H. D. T.; ⊖ tous les lexiques.

*versification* (lat.) — H. D. T. donne à tort comme premier exemple Rich.; * Pom., Fur., A., A[2]. — Le mot se trouve chez Molière (VIII, 268, *Psyché*, Au lecteur).

*version* (lat.) — Ménage, *Req. des Dict.*, dans H. D. T.; * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A., A[2]. — je ne puis pas me reprocher d'avoir perdu aucune *version*, ni négligé aucun ton... pour éclairer les aveugles (Sévigné, III, 383); Il allégue comme probable la *version* « d'épier leur parole », au lieu de « la garder » (Bossuet, *Prem. Inst. sur la Vers. du Nouv. Test.*, 260).

*verticalement* — Fur., dans H. D. T.; * A[2].

*vétilleux* — Retz, *Mém.*, d'après Pougens, dans H. D. T.; * Rich. — On trouve dans Fur., A. et A[2] *vétilleur*, qui est dans Scarron, *Virg. trav.*, 6, d'après H. D. T

*vidangeur* — 1676, dans L. ; * Rich., Fur., A., A², sous la forme *vuidangeur*.

*vieillerie* — Rich., dans H.D.T. ; * Fur., A. et A².

*vigogne* (esp.) — Rich., dans H.D.T. ; * Fur., A., Th. Corn., A².

*vinaigré* — Rich., dans H.D.T. ; * Fur., A. et A². Tous ces lexiques ne donnent que le participe, et à la place du verbe on dit, selon Rich., mettre du *vinaigre*.

*virtuel* (lat.) — H.D.T. cite à tort comme premier exemple la *Logique de P.-R.*, le mot est dans Chapelain (*Lett. à M. Spanheim*, 25 avril 1661, II, 132) ; * Rich., Fur., A². — il faudroit peut-estre définir ce qu'on appelle intention actuelle, *virtuelle* et habituelle (Bossuet, *Estats d'Or.*, 230).

*virtuellement* — Rich., dans H.D.T. ; * Fur., A².

*virtuose* (ital.) — H.D.T. après L. cite comme premier exemple Sévigné (VI, 283, *Lett.* de 1680 ; * A². — Le mot avait été mis par Molière (dans la bouche d'un personnage qui baragouine le français : Signor, je suis un *virtuose* (VI, 251, *Le Sic.*, sc. 7).

*visa* (lat.) — 1668, Colbert, *Mém.*, dans H.D.T. ; * Rich., Fur., A., Th. Corn., A².

*viser* (lat.) est de la même date. — * Fur., A., A².

*vitrail* — H.D.T. cite Daviler, *Cours d'archit.*, 1691, mais le mot est déjà dans Fur. ; ⊖ A., A². Toutefois dans Fur., le mot n'est cité qu'au pluriel.

*vivat* (lat.) — Scarron, *Virg. trav.*, 8, dans H.D.T. ; * A². — Je battis des mains à tout hazard avec un *Vivat* (*Araspe et Simandre*, II, 138).

*voilier* = qui fait ou répare les voiles — 1670, Colbert, *Mém.*, dans H.D.T. ; * Rich., Fur., Th. Corn.

*voilure* — 1678, Guillet, *Dict. mar.*, dans H.D.T. ; * Rich., Fur., Th. Corn., A².

*voiturin* (ital.) — * Fur. : *veturin*, loueur de chevaux en Italie, A. et A² : ...se dit aussi dans les provinces de France qui sont voisines de l'Italie. — Pour servir de *voiturin* jusqu'en Provence (Chapel., *Lett. à M. l'Evesque de Grasse*, 20 nov. 1640, I, 722).

*volable* — Mol., *Av.*, VII, 64, a. I, sc. 3, dans H.D.T. ; * Rich. — Le mot, qui n'est pas dans le dictionnaire de Furetière, est dans un de ses *Factums* : s'il étoit permis à un Académicien de faire des mots nouveaux,... je soûtiendrois qu'ils n'ont rien de *volable* (I, 220).

*volcan* (ital.) — Fur., dans H.D.T. ; * Th. Corn.

*vole* (terme de jeu) — H.D.T. le signale dans Oudin ; * Rich., Fur., A., Th. Corn., A². — S'en aller méditer une *vole* au jeu d'Ombre (Boil., *Sat. X*, v. 230).

*volereau* — La Font., I, 180, *Fab.*, II, 16, dans H.D.T. ; ⊖ tous les lexiques.

*volte-face* (ital.) — * tous les lexiques, sauf Duil. — Monseigneur le Comte d'Harcourt... A fait depuis peu *volte-face* (Loret, 1er avril 1656, v. 197-199.) ; Tous ceux de devant moy font d'abord *volte face* (Poisson, *B*on *de la Crasse*, sc. 2) ; Puis faisant *volte-face* assez loin de ce lieu, D'un grand coup de chapeau je lui fis mon adieu (Montfleury, *Fem. juge et part.*, a. 1, sc. 2).

*vulnérable* (lat.) — * Pom., Fur., A. : il n'a point d'usage, A² : on ne le dit guere qu'avec la negative.

*Zig-zag* (orig. inc.) = appareil composé de lattes se développant sur des charnières. — * Rich., Fur., A., Th. Corn., A². C'est aussi « une sorte de manchon de chat et de martre » (Rich.). — Vite, ce moment est propice, Mon *Zig-Zag* fera son office. Ce mot de Lettre mis au bout Instruit Isabelle de tout (Poisson, *Le Zig-Zag*, 1662, sc. 6).

*zinc* (all.) — Rich., sous la forme *zin* ou *zain*, dans H.D.T.; * Fur., A., Th. Corn., A².

Observations. — La liste de néologismes qui précède est fort incomplète, j'en ai exclu un grand nombre de mots de « sciences et d'arts ». Il serait donc imprudent de fonder sur elle des calculs. Les mots de la langue littéraire ne sont pas, par rapport à l'ensemble de la production et de l'importation, dans la proportion que ces calculs feraient apparaître. D'autre part, et ceci rend impossible toute correction qu'on voudrait tenter en faisant un catalogue complet, il est certain qu'on trouvera un jour ou l'autre un assez grand nombre de mots relatifs à la vie et au travail dans des écrits antérieurs à l'époque où ils sont aujourd'hui attestés.

Mais s'il convient de s'interdire des pourcentages rigoureux, il reste légitime d'observer qu'un très grand nombre des mots notés appartiennent exclusivement à ces langues techniques qu'on tenait si soigneusement à l'écart de la langue de la Cour. Il est bien évident que dans ces domaines l'autorité des puristes ne s'exerçait, ne voulait et ne pouvait s'exercer en aucune façon. La naissance de *porte-crayon*, *séchoir*, *havre-sac* ou *thermomètre*, ne dépendait en rien d'eux. Leur autorité ne s'exerçait que du jour où les nouveaux-venus allaient frapper à la porte des salons et de l'Académie. Je les donne donc, parce que je ne fais pas exclusivement l'histoire de la langue littéraire, et que plusieurs de ces mots auront plus tard une place et une belle place dans la langue des meilleurs écrivains. Mais il importe de se souvenir — les brèves indications que j'ai données suffiront pour en avertir mon lecteur — que tout ce qui était né n'était pas reçu. La grosse majorité des mots cités n'est pas considérée comme faisant partie de la langue. Bien peu, en particulier, parmi les mots de sciences, figurent dans le *Dictionnaire* de l'Académie.

Il est arrivé pourtant qu'un certain nombre d'entre ces mots se sont fait naturaliser sans grande difficulté. Comment n'eût-on pas accepté *observatoire* ? Le *quinquina*, pour être connu, n'a pas eu besoin du secours de La Fontaine. Une invention rapidement populaire, comme celle des voitures publiques, impose presque immé-

diatement le mot qui la nomme. *Fiacre*, qui désignait ces voitures et leurs cochers, entra dans le langage de la comédie. Il y pénétra même plus facilement que tel vieux mot désignant une forme, depuis longtemps connue, de *chars*. Aussi verra-t-on qu'un certain nombre de termes analogues, nés dans les écoles, les boutiques, les corporations, ont forcé sans peine l'entrée des Dictionnaires les plus réservés. *Bivouac*, *chocolat*, *convulsif*, *cravate*, *cuirassier*, *gigue*, *insomnie*, *microscope*, *opéra*, *pendule*, *ritournelle*, *tabatière*, *vidangeur* — je mêle exprès les mots et les idées — cent autres qu'on trouvera plus haut, peuvent servir d'exemples. Leur succès prouve qu'aucune discipline ne ferme jamais complètement une langue à la vie, telle que les événements, les modes, les accidents, la font au jour le jour.

Quand on a éliminé des néologismes les mots techniques et les termes de la vie matérielle, le reste se réduit à fort peu de chose ; on constate que les conseils de prudence des théoriciens ont été respectueusement écoutés et suivis. Leurs contemporains n'ont pas partagé toutes leurs superstitions, ils se sont du moins contentés des nouveautés nécessaires. Sans se croire compromis pour avoir risqué un terme nouveau, ils ont évité d'en faire sans besoin et hors de propos. Les règles n'avaient point tué un instinct qui est immortel, elles l'avaient du moins empêché de dégénérer en une fantaisie ; elles avaient même amené les écrivains à se défier du néologisme comme d'une faiblesse, le public à le fuir comme une marque de mauvaise éducation.

En revanche, si on considère les deux cents mots environ qui ont été créés dans les milieux mondains et littéraires, on se demande si vraiment ils avaient attendu jusque là pour naître, tant ils apparaissent comme nécessaires. Le déchet est extrêmement minime [1], presque tous ont vécu [2].

1. Citons : *centonier*, *désabusement*, *impécunieux*, *inexorabilité*, *insurprenable*, *nouvellizer*, *turquerie*.

2. *Bannissable*, *bisbille*, *bondissant*, *bouderie*, *brusquerie*, *camaraderie*, *caractériser*, *cérémonieusement*, *chaumière*, *choquant*, *clairière*, *compatissant*, *complaisamment*, *complimenteur*, *concluant*, *considérablement*, *consolant*, *contestable*, *contretemps*, *coquetterie*, *déconseiller*, *démêlé*, *désagrément*, *désespérant*, *désobligeant*, *désœuvré*, *despotisme*, *drôlement*, *duperie*, *effacement*, *émissaire*, *emportement*, *enivrement*, *éraflure*, *espièglerie*, *étourderie*, *exagéreur*, *exprimable*, *factice*, *fanatisme*, *fatigant*, *fatuité*, *frivolité*, *gigantesque*, *griffonnage*, *hâblerie*, *héroïsme*, *historiette*, *hors-d'œuvre*, *hymen*, *imbroglio*, *impatienter*, *incartade*, *infamant*, *infériorité*, *insinuant*, *intéressant*, *interrupteur*, *intrigueur*, *insultant*, *immanquable*, *impardonnable*, *impolitesse*, *improbation*, *inaccoutumé*, *inaction*, *inapplication*, *inattention*, *inconduite*, *incontestablement*, *indéfendable*, *indispensable*, *indisposé*, *inexorablement*, *inexpérimenté*, *inexplicablement*, *infaisable*, *insurmontable*, *intact*, *intarissable*, *irréligieux*, *jaillissant*, *madone*, *mafflée*, *maladroitement*

J'ajoute que la forme de ces mots a dû fortement contribuer à leur succès. Sans doute, parmi eux, il y a quelques mots d'emprunt, mais en nombre extrêmement faible. Les barbarismes italiens, latins ou grecs ne forment pas une poignée. C'est là un signe. La conscience qu'a prise toute cette génération de la beauté de l'instrument qu'elle manie, lui inspire un orgueil incompatible avec l'idée d'aller chercher des richesses ailleurs. Et les bienfaits de cette indépendance sont ici faciles à constater. Les mots qu'on fait ont un caractère tout français, et ainsi, outre leur valeur intrinsèque, ils en prennent une autre. Si peu nombreux qu'ils soient, ils conservent pour les besoins ultérieurs les procédés et les instruments de formation essentiels.

*malagréable, malhonnêteté, malhonnêtement, malintentionné, malpropreté, manigancer, marauder, marcheur, mentor, mésalliance, meurt de faim, mièvrerie, minauder, missionnaire, motus, nasillard, niable, obscénité, offensant, ordurier, oremus, pamphlet, parsemer, pendaison, pétaudière, polisson, politiquer, pont-neuf, populariser, porte-jupe, pose, resserrement, retracement, révérencieusement, ridiculiser, rivalité, romanesque, rougeaud, ruineusement, saisissant, salissant, salon, satisfaisant, sautiller, saveter, savoir-faire, savoir-vivre, scélératesse, sortant, sottisier, soubrette, souffre-douleur, suprématie, suprêmement, svelte, système, tapage, tatillon, temporisement, ténébreusement, tolérant, tortillard, tracassier, traitant, traiteur, tranquilliser, trivialement, trotte, trottin, trottiner, tuant, urbanité, vaguement, verbiage, version, vétilleux.*

## CHAPITRE III

### LA PRÉCISION DU STYLE ET LE SENS DES MOTS

Le sentiment de la mesure. — Une des qualités essentielles du style, la plus précieuse peut-être après la pureté, c'est la justesse, qui naît d'une exacte accommodation du mot à l'idée. La première façon d'y manquer, c'est d'employer des termes ou trop forts ou trop faibles, qui exagèrent l'idée ou qui l'affaiblissent. Andry, après Quintilien, n'entend pas qu'on qualifie de parricide un malhonnête homme, ni de scélérat un homme qui aurait seulement quelques petites intrigues de galanterie (*Suit.*, 361). Ni lui ni personne ne prétend pour cela nier soit l'existence, soit même l'utilité des deux figures, dont tous les traités de rhétorique enseignent la théorie : la litote et l'hyperbole. « On ne les doit pas toûjours condamner, disait Sorel, comme des mensonges et des impostures. On est quelquefois obligé de s'en servir, afin que mettant nos propositions dans l'excez, cela fasse imaginer quelque chose de tres grand ou de tres petit, et que des Auditeurs opiniâtres et incredules aillent au moins à la moitié du chemin où nous les voulons mener » (*Conn. des b. Liv.*, 1672, 318). Mais il est dans le goût du temps de n'en user que fort rarement. Bouhours voit dans les termes exagérés des ennemis de la vérité (*Entret.*, 136 ; cf. *Sent. de Cleante*, 103). Et si Ménage le contredit, c'est surtout par esprit de chicane (*O.*, I, 297). Les rhéteurs sont là-dessus d'accord avec les grammairiens. Bary estime que, sitôt que l'hyperbole paraît ce qu'elle est, elle fait rire[1]. Les philosophes, cela va sans dire, n'ont point à faire appel à ces effets de l'imagination[2]. Mais il est plus curieux de voir un théoricien de « l'éloquence de la chaire et du barreau » conseiller même aux avocats et aux prédicateurs de se contenter de la vérité

1. « L'Hyperbole est belle, quand elle est bien ménagée : mais pour peu qu'elle paroisse trop ce qu'elle est, elle est plus digne d'un comique que d'un serieux » (*Secr. de nostre Lang.*, 301).

2. « Bien loin de porter les Philosophes à ce stile empoullé et hyperbolique, la Rhétorique les avertit qu'il y a même des gens qui trouvent à redire qu'ils songent seulement à plaire en écrivant » (B. Gibert, *De la vérit. Eloq.*, 71).

toute simple, qui persuade, tandis que, grossie, elle ne produit qu'un effet passager [1]. De là à se moquer même des poètes qui enflent la voix, il n'y avait qu'un pas, et Leven de Templery l'a franchi. Il va jusqu'à reprendre les brocards de Malherbe contre les chiffres arrondis, les *cent* et les *mille* [2]. Un rhéteur doit prendre la défense du Psalmiste et de ses images [3]. On ne fait de concessions qu'aux traducteurs, « esclaves en quelque façon de la pensée d'autruy » (Bouh., *D.*, 257). Par application de ces doctrines, toutes les expressions qui paraissent hors de mesure sont signalées et blâmées, quelques-unes pour être trop faibles [4], le plus grand nombre parce qu'elles sont jugées excessives (Voir p. 560) [5].

L'EXPRESSION PRÉCISE. — Le mot vague est aussi inconciliable avec un style exact. Voici des phrases, qui, suivant Bouhours, ne s'entendent pas bien : *Je suis assez puissant pour vous rendre ce que vous aurez fait pour moi* (*Im.*, 37) ; *Plus vous serez prompt à exécuter cet ordre, plus vous deviendrez fort* (*Ib.*, 35) ; *La nature ne veut pas être pressée* (*Ib.*, 42) ; *dépouillez-vous de toute propriété* (*Ib.*, 34) ; *Les saints sont remplis de la vérité de Dieu* (*Ib.*, 18) ; *Nulle action bonne en elle-même ne vous embarrassera* (*Ib.*, 14) ; *Le nom même de la nature que vous avez créée dans l'innocence se prend maintenant pour le vice et la langueur de la nature corrompue* (*Ib.*, 44. Voir Rosset, *o. c.*, 211-3) [6]. Il en est de même des images suivantes,

1. « L'on a assés de peine à croire cette verité toute simple, comment donc croiroit-on l'Hyperbole... je tairois plûtôt ces verités que de les outrer par des Hyperboles, qui épouventent d'abord, et qu'on ne croit pas un quart-d'heure aprés » (Brettev., *Eloq. de la Ch. et du Bar.*, 297).

2. *Il fait pluvoir sur eux cent et cent mousquetades*, etc. *Mille et mille lauriers dont ta tête est couverte...* Il y auroit là assez de mousquetades pour gagner une bataille, mais il y auroit trop de lauriers pour le victorieux, il n'en sauroit porter un si grand nombre (L. de Templ., *Entr. à Madonte*, 200).

3. *J'ai vû l'Impie élevé comme un cèdre du Liban*, dit le Psalmiste. « Qui peut jamais se figurer que cette hyperbole empoisonne ou falsifie la vérité ?... Si quelqu'un, dis-je, s'imaginoit sentir que la vérité est là déguisée et altérée, ne seriez-vous (le P. Lamy) pas le premier à dire que c'est un homme de mauvais sens et de mauvais goût ? » (B. Gibert, *De la vérit. Eloq.*, 84-5).

4. Andry critique : le plus grand *chagrin* des Reprouvez, la *malice* des voleurs (*Suite*, 362). Chevreau n'accepte pas *faute* pour désigner « un crime que le Soleil ne pût eclairer » (*Œuv. mesl.*, 298).

5. Andry blâme l'auteur des *Remarques nouvelles*, de s'être servi des mots *guet-à-pens* et *ennemi public*, parce qu'on avait critiqué son style, d'user des termes *d'accusateur*, *calomnie*, *horrible détour*, *affliger*, *intentions criminelles*, quand il ne s'agit que de bagatelles de grammaire (*Suite*, 362-365). Chevreau reproche à Malherbe d'avoir écrit : *comme tombe une fleur... Ainsi fut abatu ce chef d'œuvre... abatu* est ici trop fort (*Œuv. mesl.*, 312), etc.

6. Cf. *Détachement considérable*. Cet adjectif, *considerable*, est un terme general, ou commun, pour ne point dire un *passe-partout*, ou une *selle à tous chevaux* : un detachement est *considerable* en beaucoup de manieres, mais son adjectif precis ou

si communes dans le langage religieux : *une âme qui se fond en l'amour de Dieu*, *être tièdes dès le matin* (*Im.*, 50, 9. Cf. Rosset, *o. c.*, 227) ; elles n'agréent pas au père Bouhours. Il se refuse à sentir le charme de ces mots. Si on lui eût dit qu'ils étaient en rapport avec les sensations indéfinissables qu'ils traduisent, ce Jésuite, plus familier avec Vaugelas qu'avec la Bible, n'aurait pas compris.

Une des premières précautions à prendre, dit à son tour Renaud, c'est d'éviter comme un écueil la fréquente répétition de ces mots généraux, « *chose*, *ceci*, *cela*, qui sont les grands azyles de l'ignorance des Termes propres, ou les éfets de la précipitation à parler » (*Man. de parler*, 75). Le précepte paraît banal, mais peut-être faut-il chercher dans ces exigences la cause qui empêchera désormais les écrivains de se contenter des verbes généraux dont l'époque de Corneille s'accommodait sans difficulté : *étoit*, *avoit*, *faisoit*, etc. [1] Or c'est là un grand changement dans la langue.

Il arrive aussi que l'expression reste vague, parce qu'elle est incomplète. *Médine* désigne sans doute une ville, tout aussi bien que *Paris*, mais la ville n'étant pas connue, son nom ne suffit pas, il faut dire *la Ville de Médine* (*St-Evremoniana*, 243).

Un mot ambigu ne vaut pas mieux qu'un quolibet. On doit éviter de dire : *Ces charitez luy coûtoient beaucoup* (Bouh., *Rem.*, 235), *Considérez en chaque chose quelle doit en être la fin* (*Imit.*, 10) ; *L'amour ne souffre point d'être retenu par les choses basses* (*Ib.*, 22. Cf. Rosset, *o. c.*, 207). *Coûte*, *fin*, *souffre*, sont à double-sens. Bouhours ne fait pas grâce à des phrases célèbres : *Quand le Fils de l'Homme viendra dans sa gloire* (*Suit.*, 280), le lecteur pourrait comprendre : *y entrera* ; *Si vous voulez être élevés dans le ciel*, *humiliez-vous dans le monde* (*Imit.*, 281 ; cf. Rosset, *o. c.*, 210 et Thoyn., *Disc.*, 62) ; on pourrait confondre avec *élevés au ciel*. Il faut changer la préposition ou tourner autrement [2].

specifique en ce lieu, est celuy de grandeur, pour dire, *un grand detachement* (Riches., *Prise de Fribourg*, 82).

Le terme, *capituler*, n'est pas un terme peremptoire, il a des especes, ou du moins des degrez, *rendre la Place*, est juste, propre et precis (*Ib.*, 186).

1. Chevreau ne veut pas de : *ma misere*, *mon mal aura sa guerison* (Ms. Niort, 68, dans Boiss.). Il ne tolère même pas partout le verbe *sentir* : L'aise que je *ressens* lui déplaît (Ib., 146). Cf. Je souffre tous les maux que *j'ai faits* devant Troie (Rac., II, 56, *Andr.*, v. 318) ; cette sincère résignation qu'elle *a eue* aux ordres de Dieu (Boss., *Or. fun. d'Henr. d'Angl.*, éd. Rébell., 187), etc.

2. Comparez : « Mes paroles ne doivent pas être considérées *par le sens humain* ». Cela ne s'entend pas (Bouh., *Imit.*, 22 ; cf. Rosset, *o. c.*, 210). « *Hors de vous*, toute consolation est fausse (Extra te nulla consolatio valet) ». Cela est mal exprimé (Id., *Ib.*, 49 ; cf. Ross., *o. c.*, 210). « La grâce élève son âme *dans une plus grande liberté de cœur* ». Jargon (Id., *Ib.*, 57). « Etre éclairé *dans le bien* ». Mal (Id., *Ib.*, 2). « Eve

Tout mot doit pouvoir être pris à la lettre : *Levez les yeux au ciel pour y voir Dieu*, est mauvais, puisqu'on ne *voit* point Dieu (Bouh., *Imit.*, 8); *le premier jour de la semaine commence à luire* est encore mal dit, car « le jour *luit*, mais le premier jour de la semaine ne *luit* point. Par le jour, on entend l'aube du jour et la lumiere qui commence à paroistre. Par le premier jour, on entend une durée de temps composée d'un certain nombre d'heures » (Id., *Suit.*, 88-9). On ne peut pas ordonner : *Soyez ravis de joie*, « on n'exhorte gueres personne à estre ravi de joye... On ne doit point commander ces mouvemens subits qui ne sont pas tout à fait en nostre puissance » (Id., *Ib.*, 193).

Quelquefois les observations sont si subtiles qu'elle ne se comprennent pas au premier abord. Ainsi il est interdit d'écrire : *Ne vous fiez pas trop à la disposition présente*, *parce qu'elle se changera bientôt en une autre*. L'idée est que l'âme passe d'une disposition à une autre, mais une disposition ne se change point en une autre (Bouh., *Imit.*, 33; cf. Ross., *o. c.*, 221). La moindre impropriété choque nos hypercritiques. Écrire : *Il y en a qui sont plus tentés au commencement de leur conversion*, *d'autres à la fin*, c'est pécher contre la justesse, puisque *à la fin* signifie *à la fin de leur conversion*, et qu'à la fin de leur conversion « ils sont acquis à la vie pure » (Id., *Ib.*, 5). *Rendez-nous tels que nous avancions sans cesse dans cette vie qui doit durer éternellement* est presque une hérésie, « il n'y a pas de progrès dans la vie éternelle » (Id., *Ib.*, 52; cf. Rosset, *o. c.*, 219).

Il ne suffit même pas qu'une phrase rende l'idée, ou éveille l'image qu'on veut éveiller, l'exactitude exige qu'elle n'en puisse éveiller aucune autre. Quand l'auteur de l'*Imitation* traduit : *vous aurez bientôt vaincu cet ennemi du dehors*, il s'exprime de façon défectueuse; vu de l'âme, le corps est un ennemi du dehors, mais comme il fait partie de l'homme, on considère d'habitude la chair comme un ennemi du dedans. « Il falloit tourner autrement » (Bouh., *Imit.*, 25; cf. Rosset, *o. c.*, 219).

L'impitoyable censeur des Jansénistes était lui-même guetté par ses ennemis. Comme il avait écrit : *La science des devises est courte*, on l'en raille : « Il est vray que c'est une assez courte science; mais ce n'est pas là le sens de l'Auteur, qui l'estime au contraire la plus belle science et la plus étenduë qui soit parmy les hommes »

se laissa seduire par ces paroles artificieuses, et commençant de tomber *dans le cœur*, elle acheva tout-à-fait de se perdre, en s'arrestant trop à considerer ce fruit ». Pas net (Id., *Dout.*, 222; Cf. Ross., *o. c.*, 210).

(*Sent. de Cleante*, 88-9). Barbier d'Aucour juge que Bouhours a employé à contre-sens le mot *journalier* dans cette phrase : *la revolution journaliere du premier mobile*, attendu que le mot ne signifie pas un mouvement reglé, mais une chose inconstante et dereglée (*Ib.*, 89-90). Ailleurs Bouhours s'exprimait d'une façon plus obscure encore : « *J'examineray*, disait-il, *plusieurs negligences qui luy ont échappé* ». Andry, examinant ce passage de la *Suite des Remarques*, s'en égaie : « Quand je lûs cet endroit, je crus d'abord que c'étoit des negligences où j'étois tombé, et je fus tout surpris de voir aprés que c'étoit des negligences que je n'avois pas remarquées dans les Auteurs que j'avois lûs .. Cet exemple est un des plus équivoques que j'aye encore vûs » (*Suite*, 85-86). Dire que le sens supplée au défaut des paroles, rappelle Renaud, est une très mauvaise excuse, car c'est d'après la parole que l'on doit déterminer le sens, et on doit avoir soin d'éviter les constructions louches, celles qui semblent regarder d'un côté, quoique le sens du discours fasse voir qu'elles regardent d'un autre (*Man. de parler*, 61).

Conséquences de ces doctrines. Le travail sémantique. — Chacun comprend où un pareil souci d'exactitude devait porter les grammairiens. Il est impossible d'atteindre à cette précision rigoureuse sans un lexique fait. Il ne s'agissait pas seulement de déterminer le caractère des mots, de dire s'ils étaient bas ou nobles, pédants ou élégants, il s'agissait d'en établir le sens, de le délimiter, d'étudier comme on dit aujourd'hui, l'extension et la compréhension de chaque vocable, les figures qui le modifient, les expressions dans lesquelles il entre, de le confronter avec ses voisins et ses concurrents, de façon à préparer aux écrivains un matériel d'un emploi sûr, et pour ainsi dire infaillible.

Les distinctions qu'on trouvera par la suite sont extrêmement variées. Quelquefois les différences qu'on fait entre deux expressions sont grossières et sautent aux yeux : *aller en campagne*, c'est aller en voyage, *aller à la campagne*, c'est aller aux champs (A. de B., *Refl.*, 191). Mais souvent il y a fallu de l'expérience, de l'usage, et même de la subtilité.

Peut-on autoriser le passage d'un mot au sens figuré ? Doit-on tolérer que La Bruyère parle de *gens initiez dans des mysteres*, alors qu'il ne s'agit point de choses religieuses (*Sent. sur les Car.*, 275). *Induire en tentation* autorise-t-il *induire à un sentiment* (*Ib.*, 142) ? Et dans le même ordre d'idées un mot qui est bon en parlant des choses l'est-il aussi en parlant des personnes ? Parce qu'on dit *composition d'une eau, d'un parfum*, il n'en résulte pas qu'on

puisse dire *composition d'un savant homme*, bien que le verbe *composer un savant homme soit reçu* (Bouh., *Suit.*, 40). Peut-on dire *faire acquisition d'un homme* comme d'une chose ? [1] Inversement l'adjectif *inflexible* a-t-il un sens propre, est-il correct d'appeler *un fer inflexible* ? [2]

Il y a des termes qui « sont en usage sur le chapitre des hommes, et qui n'y sont point sur celuy des femmes » (Bouh., *Suite*, 101). Une dame reprochait avec raison à Monsieur de la Patelinière de lui avoir écrit : de toutes les *faveurs* dont vous m'avez comblé. « Cette façon de parler pourroit, disait-elle, me faire rougir devant des gens qui ne me connoîtroient pas assez, pour ne me point soupçonner d'avoir comblé de *faveurs* Monsieur de la Patelinière ». Il faut employer *graces* (de Callières, *Bon et mauv. us.*, 201 ; v. Schenck, *o. c.*, 72). De même *courtisan* a un sens favorable, au masculin, mais défavorable, au féminin, et Balzac a eu raison de se moquer d'un prédicateur qui, croyant louer l'impératrice Livie, l'appelait : cette habile *courtisane* (Bouhours, *D.*, 31; cf. *Suite*, 101) [3].

Un mot qui convient avec une personne, ne convient point avec une autre, même s'il ne s'agit pas de termes marquant des rangs et des titres, comme ceux dont nous avons déjà parlé. Un Académicien établissait la distinction suivante : *reconnaissance* est une action par laquelle on fait du bien à quelqu'un pour reconnaître le service qu'on en a reçu. Mais si l'on n'est pas en état de faire à son tour quelque chose pour son bienfaiteur, c'est *gratitude* qu'il faut employer [4].

Enfin il y a des différences de degrés ; ce ne furent pas les plus simples à marquer : *résider*, suivant quelques-uns, était plus fort

1. Cf. *Apol. de La Bruy.*, 468.

2. Diroit-on mesme *une regle inflexible*, comme le font certains auteurs ? (Bouh., *Suit.*, 252). — Rich., A. et A² ne connaissent que le sens figuré, Pom., G. Miege et Fur. donnent : metal *inflexible*. Bouhours craint qu'il n'y ait là une inexactitude de Furetière.

3. Toute une polémique s'engage à ce propos. Andry établit la même distinction : *courtisan* signifie un homme de Cour, *courtisanne* une femme qui méne à la Cour une mauvaise vie (*Refl.*, 141). S^t-Réal conteste cette condition de vivre à la cour énoncée par Andry dans la définition de la *courtisanne* (*De la Crit.*, 315). Toutefois Richelet et A² n'appliquent non plus le mot « qu'aux femmes un peu considerables », A² ajoute : « et au-dessus des coureuses ». En tous cas c'est avec un sens défavorable, que le mot est donné dans tous les lexiques. Duil. traduit cependant *courtisane* : qui suit la cour. Dans G. Miege, le mot est interprété par *courtisan*, mais aussi par *Court Miss*. B. F. disait : a Lady.

4. Malgré ce raisonnement, la Compagnie conclut d'ailleurs qu'il vaut mieux employer *reconnaissance*, car, selon quelques-uns, *gratitude*, nouveau venu du pays latin, et sentant encore le terroir, ne devait s'employer que dans le style soutenu, pour pouvoir passer à la faveur des mots savants; selon d'autres, il eût convenu au contraire de l'employer dans la conversation pour le familiariser avec le public (Choisy, *Opusc. de div. Acad.*, 251, et suiv.).

que *demeurer*, il marquait une habitation plus fixe et plus permanente (A. de B., *Refl.*, 592)[1]. D'après le même, *sembler* impliquait une similitude absolue et qui faisait prendre une chose pour une autre ; *ressembler* ne se disait guère que d'une « conformité qui n'empêche pas de distinguer l'un d'avec l'autre » ; *sembler* se disait de plus à l'égard de l'humeur, de la conduite du caractère, on devait donc dire : « Cette fille aime le jeu, elle *semble* sa mere, et non elle *ressemble* à sa mere » (A. de B., *Suite*, 332-6)[2].

Sans doute ces délimitations donnèrent lieu à des discussions, à des disputes même dont la forme et quelquefois le fonds prête à rire ; le ton se hausse parfois, sans que la méthode en devienne pour cela plus sûre. L'usage particulier est trop souvent pris pour l'usage général. On s'autosuggestionne. Les souvenirs des langues anciennes interviennent aussi quelquefois hors de propos. Il serait facile de donner des exemples en nombre. *Mauvais* et *méchant* en fournissent un[3]. En voici un autre : « On ne dit point *se rencontrer durant une saison*, ny en François, ny en toute langue, parce que *durant* signifiant de la durée, et *rencontrer* signifiant une action d'un moment, ou du moins le premier moment d'une action, on voit bien que ces deux mots ne s'accordent pas ensemble » (*Sent. de Cleante*, 87-88). Encore faut-il ajouter que l'usage du mot *rencontre* demandait des précautions : Cette expression ne paroît pas fort élégante, *leur rencontre n'est pas rare*, pour dire qu'ils se trouvent souvent ensemble : « outre que le mot de *rencontre* renferme toûjours quelque hazard, au lieu que, selon Pascal, il y avoit du concert dans ces frequentes visites, et qu'ils étoient continuellement mêlez les uns avec les autres » (*Entr. de Cleand. et d'Eudoxe*, 213).

Une discussion. — Je voudrais, avant de terminer ce chapitre, donner un échantillon d'une de ces controverses que j'ai dû bon gré mal gré résumer, au risque de leur enlever leur caractère.

1. Cf. La puissance du parti *résideroit* en ses mains (La Roch., II, 365) : Songez qu'en cet enfant tout Israël *réside* (Racine, III, 679, *Ath.*, v. 1342).

2. Cependant il admet : tous les esprits ne se *ressemblent* pas. — Les lexiques ne disent rien d'une pareille distinction ; ils ne donnent *sembler* que dans des emplois conformes à l'usage moderne : vous me *semblez* mélancolique, il *semble* que.

3. Oudin avait déjà essayé de les séparer (*Gram.*, 1632, 320). Pour les uns, un *méchant* livre est un livre plein d'une morale dangereuse et qui mérite d'être condamné par la Sorbonne, un *mauvais* livre est un livre mal écrit et que l'Académie condamnerait. Un *méchant* homme est un homme tout couvert de crimes, un *mauvais* homme est seulement malicieux. Pour d'autres, *méchant* homme et *mauvais* homme regardent les mœurs, mais le premier est le terme ordinaire et *mauvais* homme ne peut être supporté qu'en vertu de la liberté que donne la conversation. De même *méchant livre* est plus ordinaire et comme il y a plus de livres mal écrits que de livres dangereux, *méchant* doit se dire d'un livre mal écrit, *mauvais* de celui qui contient une mauvaise doctrine (Choisy, *Opusc. de div. Acad.*, 244).

Celle que je rapporte est empruntée à Choisy, et elle a eu lieu à l'Académie. Elle portait sur la phrase :

> *Ce Prince me fait l'honneur d'être de mes amis* ; ou,
> *J'ai l'honneur d'être des amis de ce Prince.*

On a demandé laquelle des deux phrases est la plus modeste. Le premier opinant a dit : Il faut, Messieurs, pour bien entendre ces phrases, les dépouiller de tous ces mots de *Prince* et d'*honneur*, qui jettent de l'obscurité, et dire simplement, *Monsieur un tel est de mes amis*, ou, *je suis des amis de Monsieur un tel.* Il faut ensuite convenir de ce que veut dire, *Monsieur un tel est de mes amis.* Pour moi, je pense qu'il veut dire, *Monsieur un tel a de l'amitié pour moi*; et que, *je suis des amis de Monsieur un tel*, veut dire, *j'ai de l'amitié pour Monsieur un tel.* Par exemple, on dit, *Ne croyez pas que Monsieur un tel sollicite contre moi, il est de mes amis, il m'aime. Ne dites point de mal de Monsieur un tel, je suis de ses amis, je l'aime, je prendrois son parti.* Cela est très-familier, et n'est bon que quand le supérieur parle de l'inférieur, ou tout au plus entre personnes égales, et qui vivent ensemble familierement.

Un autre a dit que toutes ces phrases sont également bonnes, parce que, qui dit *ami*, dit un homme *qui aime*, et *qui est aimé* : le mot *ami* marquant nécessairement l'affection réciproque.

Un troisième a ajouté, que, quoiqu'il croie ces deux phrases-là très-familières, cependant, comme il est persuadé qu'elles signifient ce qu'a dit le premier opinant, il croiroit qu'il seroit plus modeste de dire, *je suis des amis de Monsieur un tel*, c'est-à-dire, *j'aime Monsieur un tel*; parce qu'il est plus honnête et plus modeste de répondre de ses propres sentimens, que de ceux d'un autre.

Quelqu'un a dit, pour appuyer le même avis, qu'en disant, *je suis des amis de Monsieur un tel*, on se range, pour ainsi dire, à sa suite, on se met dans la liste de ses amis : au lieu que quand je dis, *Monsieur un tel est de mes amis*, je fais tout le contraire, et il semble que je l'appelle pour être de mon cortége.

Un autre a dit que pour entendre la question, il falloit mettre ces phrases au futur : *Vous serez toujours de mes amis*, ou, *je serai toujours de vos amis*; et que la seconde, où l'on promet amitié et protection, est bien plus haute que la première, qui ne semble parler qu'en priant.

Là-dessus le premier opinant a repris, et a dit : Prenez-y garde, Messieurs, ce futur ne fait point connoître la véritable idée du mot

d'*ami*, parce que la modestie ou la hauteur tombe sur la manière dont je promets mon amitié à quelqu'un, ou dont je le prie de m'accorder la sienne. Ainsi cela ne nous sert de rien pour décider la question proposée. Mais, pour venir au fait, souvenez-vous, Messieurs, qu'un homme peut aimer, sans être aimé ; qu'il peut aimer, et être aimé ; et qu'il peut être aimé, et n'aimer point. Celui qui aime, est ami, soit qu'il soit aimé, soit qu'il ne le soit pas ; et c'est là la véritable signification du mot d'*ami*. Mais comme il est rare qu'un homme aime longtemps, sans être aimé, ou du moins sans le croire, il est très-ordinaire de prendre le mot d'*ami* pour celui qui aime, et qui est aimé. Quant au troisième, qui est aimé, et qui n'aime point, le nom d'ami ne lui peut jamais convenir. Ceux qui croient que le mot d'*ami* signifie toujours un homme qui aime, et qui est aimé en même temps, ont pris pour l'idée naturelle du mot d'*ami*, cette amitié réciproque, qui dans le vrai en est une suite presque nécessaire. Car quand un homme me dira, *Monsieur un tel est de mes amis* ; quoique cela ne signifie proprement autre chose, sinon, *Monsieur un tel m'aime* ; cependant, cela formera presque nécessairement dans mon esprit l'idée d'une amitié réciproque. Pourquoi cela ? Parce que je ne puis pas comprendre, que celui qui me parle, connoisse et avoue que Monsieur un tel l'aime, sans que cela produise dans son cœur une amitié réciproque.

Enfin, on a recueilli les voix. Nous n'étions que neuf. Deux ont dit que ces deux phrases, *Monsieur un tel est de mes amis*, ou, *je suis des amis de Monsieur un tel*, sont ou insolentes, ou raisonnables, selon les personnes dont il s'agit. Par exemple, si parlant d'un homme qui est bien au-dessus de moi, je dis, *Monsieur un tel est de mes amis*, ou, *je suis des amis de Monsieur un tel*, je parle ridiculement, en ne lui rendant pas le respect que je lui dois. Mais, si d'un homme qui est au-dessous de moi, je dis, *Monsieur un tel est de mes amis*, ou, *je suis des amis de Monsieur un tel*, cette déclaration est obligeante. Ainsi, ce qui met de la différence dans ces deux façons de parler, n'est que la différence des personnes dont il s'agit.

Trois du Bureau ont dit que, *je suis des amis de Monsieur un tel*, étoit plus modeste ; et quatre ont choisi, *Monsieur un tel est de mes amis*, en convenant presque tous, que, *je suis des amis de Monsieur un tel*, veut dire, *j'aime Monsieur un tel*. Et tous les neuf sont tombez d'accord, que les deux phrases, comme elles ont été proposées d'abord, *ce Prince me fait l'honneur d'être de mes amis*, *j'ai l'honneur d'être des amis de ce Prince*, ne sont ni modestes, ni respectueuses (*Opusc. de div. Acad.*, 276-281).

Je ne cite point cet échantillon pour me moquer. Assurément, on frémit à la pensée que la discussion aurait pu avoir lieu en séance plénière, non plus entre neuf membres, mais entre quarante. Toutefois la valeur intellectuelle d'une langue se mesure à la netteté des rapports entre les idées et leurs signes ; sa puissance affective, aux nuances qu'elle marque dans l'expression des sentiments que les mots traduisent ou suggèrent. A certaines heures, aucun travail ne suppléerait à l'instinct créateur. Et celui qui écoute comme celui qui parle doit presque tout à la nature dans la communication qui alors lui fait sentir ou deviner ce que son interlocuteur veut dire. Mais dans l'usage ordinaire, l'entente préalable sur le sens des mots introduit l'honnêteté et la probité. Elle est la condition nécessaire et primordiale de tout échange sincère d'idées. C'est assez qu'en parlant le ton puisse encore changer la signification, la portée, le caractère des moindres mots. Au XVII^e siècle, on voulait, au moins dans la langue écrite, déterminer tout ce qu'il était possible de déterminer. C'est pourquoi les excès des faiseurs de distinctions sont excusables ; leur conscience, leur persévérance au travail, l'amour qu'ils ont eu de l'exactitude et de l'ordre, la haine des approximations vagues expliquent, s'ils ne les justifient, leurs pires erreurs. Grâce à tout cet effort, le français moderne s'est trouvé à peu près complètement ordonné dans sa partie la plus délicate et la plus immatérielle, il a eu pour jamais le sens des finesses où se complaisent les sociétés raffinées et les langues qui leur servent d'expression.

---

# CHAPITRE IV

## DÉFINITIONS DE SENS ET DISTINCTIONS DE SYNONYMES

*Captif*, *prisonnier* — Bouhours n'acceptait point *captif*, mais il acceptait *captivité* : « il a esté *prisonnier* plusieurs années et sa *captivité* ne luy a point abbatu l'esprit » (Bouhours, *Rem.*, 220). Toutefois cette phrase ne saurait se dire d'un homme qui a été en prison pour crime ou pour dettes ; on devrait dire : et sa *prison* ne lui a point abattu l'esprit. Quant au mot *captif*, il s'emploie très bien : il est *captif* entre les mains des Turcs (Ménage, *O.*, II, 370). On trouve ce sens de prisonnier des Turcs chez Rich. et chez Fur. Le sens de prisonnier de guerre est partout. — Selon Alemand, toutes ces distinctions sont vaines, *captif* et *prisonnier*, *captivité* et *prison* sont synonymes (*Guerre civ.*, 292 et suiv.). — Et je suis son *captif*, je ne suis pas son roi (Racine, I, 405, *Théb.*, v. 110) ; Pour fléchir sa *captive*, ou pour l'épouvanter (Id., II, 46, *Andr.*, v. 112).

*chargeant*, *pesant* — Le premier ne peut se dire qu'au figuré : cette dignité estoit tres *chargeante* (A. de B., *Refl.*, 117, qui cite Fléchier). Saint-Réal avait condamné le mot (*De la Critique*, 104). — * Pom., Fur., A. On remarquera que ce vieux sens disparaît dans A². — Je ne vous en chargeai qu'afin de me défaire D'un entretien *chargeant* et qui m'alloit déplaire (Corneille, II, 49, *Galerie*, v. 589-90).

*choix*, *élection* ; *choisir*, *élire* — Selon Bouhours, *choix* est actif, il se dit de celui qui choisit ; *élection* est passif et se dit de celui qui est choisi. Il y a encore une autre différence, *élection* a rapport à un corps qui choisit, *choix* trouve place quand il s'agit d'une personne (Bouhours, *Rem.*, 170-171). Pour les verbes, L. de Templery accepte *élire*, quand il s'agit d'une nomination à une charge ; dans les autres cas, il le juge archaïque, il faut employer *choisir* (*Gen. et Pol.*, 240). Cette distinction de sens actif et de sens passif se retrouve nettement indiqué dans Rich. — Les poltrons, comme les vaillans, portoient cinq ou six cens galans... Et, le tout, pour plaire aux Coquettes Sans choix et sans *élection* (Loret, 14 oct. 1656, v. 185-189) ; Je mets à vôtre *élection* de reprendre la vie que je tiens de vous (*Cleobuline*, 347). Voir dans Hug. des exemples d'*élection* et d'*élire*. — Il était du bel usage de se servir d'*élite* au lieu de *choix* (L. de Templery, *Gen. et Pol.*, 242) : Pour ses amours il n'eust point fait *eslite* D'une autre fleur (Malleville, *Poes.*, 284).

[*confiance*, *prendre* —, *mettre sa* — On dit *prendre* confiance en quelqu'un, parce que cela signifie : se fier à quelqu'un en prenant conseil de lui ; mais on dit *mettre sa confiance* en une chose ; c'est s'appuyer sur quelque chose (Bouhours, *Rem.*, 231-232).]

*crainte*, *frayeur* — Le mot de *crainte* est tout entier dans l'esprit et dans la raison, le mot de *frayeur* dans l'imagination. On dit la *crainte* de Dieu, et les *frayeurs* de la mort (Choisy, *Opusc. de div. Acad.*, 316-317).

*Dame de cour* — signifie femme d'intrigues, il faut dire *femme de la Cour* (Bouhours, *Suite*, 9).

*débonnaire*, *débonnaireté* — « En parlant de la vertu chrétienne... qui va à souffrir, à pardonner les plus grands outrages, on pourroit dire : les vrais Chrétiens sont *debonnaires* ; la *debonnaireté* est une vertu toute celeste ». En dehors de ces emplois, *debonnaire* signifie plutôt sot, et *debonnaireté* indique un manque de vigueur (Bouhours, *Suite*, 59 et suiv.). — Si on ne trouve aucune restriction chez Pom., Duil., G. Miege, en revanche Rich. n'accepte les deux mots que dans le burlesque. Fur. déclare que *débonnaire* n'est plus gueres en usage en bonne part, mais il donne sans observation le substantif : la *debonnaireté* sied bien à un Prince. A. ne fait aucune observation ; A² ne veut de *débonnaire* dans le style serieux qu'en parlant des Princes, hors de là il ne se dit qu'en raillant ; quant à *débonnaireté*, il est de peu d'usage. — Vous, n'ayant point de fiel, et moi n'en ayant gueres Les Princes nos enfans seront fort *debonnaires* (Th. Corn., *Geol. de soi-meme*, a. IV, sc. 4) ; Cette charitable Princesse, Qui fut par *debonnaireté* L'Autrice de leur liberté (Loret, 22 déc. 1657, v. 44-46) ; Foy, zéle, candeur, fermeté, Douceur et *débonnaireté* (Id., 17 janv. 1660, v. 191-192).

*déchirement* — Bouhours n'accepte pas ce mot (*Entr.*, 139). Andry le trouve fort bon au figuré : un *déchirement* de cœur (*Refl.*, 156). Barbier d'Aucour le tolère en matière de physique et de morale (*Sent. de Cleant.*, 84). — * Pom., Duil., G. Miege, qui donnent le mot sans observation ; A. et A² disent : le *dechirement* des habits ; Rich. signale qu'il est blâmé, mais il l'a trouvé dans de bons auteurs ; ⊖ Fur. — Ce qui s'est passé ce matin... me fait un *déchirement* dont votre philosophie sait les raisons (Sévigné, III, 231).

*décréditer*, *décrier* — Le premier va au crédit ; on *décredite* un homme d'affaires, un ambassadeur ; le second va à l'honneur ; on *décrie* une femme (Bouhours, *Suite*, 263). Les auteurs ne semblent pas faire la différence. — rien ne *decredite* plus la Medecine que son incertitude (Bezançon, *les Med. à la Censure*, 161) ; Le mariage se *décrie* de jour en jour (Regnard, *Coquette*, a. I, sc. 2, *Th. Ital.*, III, 100) ; Ce qui *décrie* davantage les Dévotes, c'est qu'avec les dehors et les apparences de la pieté, elles veulent faire tout ce que font les femmes du monde (Bellegarde, *Refl. sur le Ridicule*, 103).

*dégoûtant*, *fastidieux* — Le premier se dit d'un homme qui donne du dégoût, mais cela va plus au corps qu'à l'esprit : on dit qu'un homme est *dégoûtant*, quand il est malpropre, qu'il sent mauvais, etc. ; *fastidieux* se dit d'un homme désagréable, qui veut faire le plaisant mal à propos. Au figuré cependant, on confond presque les deux mots : il y a des gens *dégoûtants* avec du mérite, et d'autres qui plaisent avec des défauts (Bouhours, *Suite*, 24-25). A *fastidieux*, qui est plus en usage, Andry préférerait *ennuyeux* (*Refl.*, 226). D'autres aussi blâment *fastidieux* (Renaud, *Man. de parler*, 513). Il y a beaucoup de gens à la Cour, qui usant de la liberté de la conversation, emploient *fastidieux* pour dire *ennuyeux*, mais qui n'oseroient l'écrire (Choisy, *Opusc. de div. Acad.*, 253). — Il y a des gens qui ressemblent aux

vaudevilles, que tout le monde chante un certain temps, quelques fades et *dégoûtants* qu'ils soient (La Roch., I, 114 et note 2) ; mais qui ne soit pourtant Mal fait de corps, ni par trop *dégoûtant* (La Font., V, 40, v. 134-135) ; Voilà une malade qui n'est pas tant *dégoûtante* (Mol., VI, 81, *Méd. m. l.*, a. II, sc. 4) ; phrases outrées, *dégoûtantes*, qui sentent la pension ou l'abbaye (La Bruyère, I, 120).

*dénué* ne se dit bien que dans un sens métaphorique ; on ne diroit pas un homme *dénüé* pour dire, dépouïllé et tout nu (Bouhours, *Rem.*, 189). — A l'article *dénuer*, Pom. dit : il faut dire *dépouiller quelqu'un*. Aucun lexique ne donne *dénué* au sens blâmé par Bouhours. — Quant au substantif *dénuement*, Bouhours l'avait déclaré barbare et bon tout au plus pour les dévots, qui « ne se mettent guere en peine de l'Académie, ni de l'usage » (*Rem.*, 189-190), plus tard il l'accepta (*Suite*, 421-422).

*dire, redire* (trouver à —) — Tous deux sont également bons ; il n'y a qu'un cas où il faut *trouver à dire* et non *trouver à redire*, c'est quand il s'agit d'une chose que nous ne trouvons point ou d'une personne dont nous avons de la peine à nous passer : *J'ai trouvé* cent écus *à dire* dans ma cassette ; c'est un homme agréable et je le *trouve* fort *à dire* icy (Bouhours, *Rem.*, 97 et suiv.). D'après Andry, *trouver à redire* signifie désapprouver et *trouver à dire* désirer avec empressement, regretter (*Refl.*, 692). — Pom., Duil., G. Miege, Rich. font la même distinction et donnent des exemples comme : dans ce combat *il n'y eut à dire* que trois soldats, on *trouva à dire* de grandes sommes dans les coffres du roi ; Fur., A. et A² emploient *trouver à dire* non seulement dans cet emploi, mais aussi avec le sens de *trouver à redire*. — Les auteurs font aussi la confusion : je vous *trouve à dire*... dans toutes les parties où l'on m'entraine (Mol., V, 545, *Mis.*, Lettre de Cél., et note). Mais : Votre Majesté... ayant eu la bonté de déclarer qu'Elle ne *trouvoit* rien *à dire* dans cette comédie... (Id., IV, 388, *Tart.*, 1^er^ Placet).

*droiture* est bon au figuré, mais ne vaut rien dans le propre (Bouhours, *D.*, 101, cf. *Rem.*, 125 ; A. de B., *Refl.*, 185 ; Renaud, *Man. de parler*, 47 ; L. de Templery, *Gen. et Pol.*, 176). Même au figuré, Bouhours limite l'emploi du mot : *droiture* ne se dit proprement que de l'âme pour marquer la probité ; appliqué à l'esprit, le mot n'aurait encore rapport qu'à la probité et non à l'intelligence (*Suite*, 254). — Rich. seul donne le sens de pénétration d'esprit ; Fur. déclare *droiture* peu en usage. — Tout cela fut traité avec une justesse, une *droiture*, une vérité, que les plus grands critiques n'auroient pas eu le mot à dire (Sévigné, VII, 222).

*Élever de (s')* — L'expression *s'élever d'orgueil, s'élever de sa puissance* est blâmée par Bouhours, qui veut qu'on dise : *s'enorgueïllir de* (*D.*, 95). Andry au contraire trouve fort bien dit : Comme nous n'avons aucun avantage que nous n'ayions reçû de Dieu, il ne faut *s'élever de rien* (*Suite*, 96).

*entrevue, rendez-vous* — Le premier mot ne s'emploie bien que lorsqu'il s'agit d'une premiere rencontre ; lorsqu'on décide une rencontre pour l'avenir et qu'on en choisit le lieu dans un entretien, on dit : un *rendez-vous* (Barbier d'Aucour, *Sent. de Cleant.*, 88).

*envier, porter envie* — Le premier s'applique aux choses : *envier le bien d'autrui* ; le second aux personnes : *porter envie à quelqu'un* (Bouhours, *Rem.*,

452; cf. A. de B., *Suite*, 72). — D'après les exemples qu'ils donnent, Rich. et Fur. semblent être du même avis. Pom., Duil., G. Miege, A. et A[2] emploient indifféremment verbe et locution. A[2] indique bien qu'*envier* à l'actif se dit plutôt des choses que des personnes, mais en donnant l'exemple : tout le monde l'*envie*. — Les gens de bien sont *enviés* toujours (Mol., IV, 507, *Tart.*, v. 1659) ; il me semble que non seulement je me plains, mais encore que j'*envie* les autres (Sévigné, VIII, 73) ; J'ay sujet en un poinct de vous *porter envie* (La Font., VII, 599, v. 48) ; je ne lui *porte* plus d'*envie* (La Bruyère, I, 360) ; ceux qui font bien mériteroient seuls d'être *enviés* (Id., I, 214).

*éclaircissement* — *Eclaircir* s'emploie au propre et au figuré, mais *éclaircissement* ne s'emploie qu'au figuré. On dira : c'est un homme à *éclaircissemens* en parlant d'un homme d'épée querelleux, l'*éclaircissement* d'une difficulté, mais non l'*éclaircissement* des nuages, du brouillard (Bouhours, *Rem.*, 40). — Pom. et G. Miege donnaient : l'*éclaircissement* d'un metal.

*écrire bien*, *bien écrire* — Le second seul est bien dit, selon Ménage (II, 249), et Bouhours en demeure d'accord (*Suite*, 409). La gloire ou le mérite de certains hommes est de *bien écrire* ; et de quelques autres, c'est de n'écrire point (La Bruyère, I, 147). Je pense que ni Ménage ni Bouhours n'ont prétendu qu'il falloit en user ainsi hors de l'infinitif et dire : *Je bien écris*.

*effusion*, *épanchement* — Le premier dit plus que le second, parce que ce mot marque épancher avec rapidité. D'ailleurs *effusion de colère* est bon dans le langage de l'Écriture, mais ne peut guères servir en tout autre style (Choisy, *Opusc. de div. Acad.*, 322).

*endurer* ne peut se dire d'une fleur : elle *souffre*, elle *patit* (Chev., Ms. Niort, 142, dans Boiss.).

*épineux* s'emploie toujours dans un sens métaphorique. Au propre on dit : un champ couvert d'épines (Bouhours, *Rem.*, 315-316). — Rich. exprime le même avis que Bouhours. Tous les autres lexiques acceptent *épineux* au propre : arbres *épineux*, chemin *épineux*. — (Chemin) rude et *épineux* (La Font., I, 45).

*espoir*, *espérance* — Pour Andry, *espoir*, fort bon en Poësie, ne se dit guéres en Prose (*Refl.*, 213). Bouhours accepte le mot en prose et en poësie, hormis pour exprimer la vertu theologale qui se dit toujours l'*Esperance* (*Suite*, 345-347). — Rich. et A. sont du même avis qu'Andry. Pour Fur. le mot se dit surtout de l'amour. — Les exemples d'*espoir* en prose sont nombreux.

*éveiller*, *réveiller* — D'après Bouhours, *éveiller* se dit proprement par rapport à une heure reglée : ne manquez pas de m'*éveiller* à cinq heures ; *réveiller* emporte quelque chose d'irregulier et de subit : s'il vient des lettres cette nuit, ne manquez pas de me *réveiller* (*Suite*, 211 et suiv.). Thoynard donne raison à Bouhours (*Disc.*, 10). Pour N. Bérain, *réveiller* et *se réveiller* désignent une seconde interruption du sommeil, et il faut qu'elle se produise la même nuit que la première pour qu'on puisse employer ces composés (*Nouv. Rem.*, 101).

*exhausser* ne se dit qu'au propre (Bouhours, *Rem.*, 213). — C'est le sens de tous les lexiques ; G. Miege relègue le mot dans le B. F.

*extérieur* — Quoiqu'on dise un homme *interieur* pour signifier un homme dévot, recueïlli, détaché des choses sensibles, on ne dit pas un homme

*exterieur* pour signifier un homme sensuel et répandu au dehors. Tout au plus pourroit-on le dire pour signifier un homme superficiel, qui a une apparence trompeuse (Bouhours, *Rem.*, 175-176). Ces emplois ne sont pas dans les lexiques.

*Faible*, *faiblesse* — L'un et l'autre sont reçus: j ay connu sa *foiblesse*, j'ay connu son foible; mais les Courtisans se servent de la derniere [expression] (Bary, *Rhet. fr.*, 1653, 243). Bellegarde constate l'emploi des deux mots (*Eleg.*, 295).

*fardeau*, *charge* — Ces deux mots sont synonymes et on ne doit pas les employer inutilement tous deux dans la même phrase (Bellegarde, *Eleg.*, 163).

*farouche* — Joint à *bête*, ce mot a le sens de cruel et féroce; joint à d'autres termes désignant des animaux, il signifie difficile à apprivoiser. Appliqué aux hommes, il marque simplement une humeur sombre et retirée, ennemie du monde et de la société (Bouhours, *Rem.*, 438 et suiv.).

*faute, besoin* — *Avoir faute* signifie toûjours manquer : cette année sera abondante, et je ne crois pas qu'on *ait faute* de bled; *avoir besoin* ne signifie pas toûjours manquer : *j'ai besoin* de mon cheval, je ne veux pas m'en défaire. Dans un discours un peu élevé, il faudroit dire manquer et non *avoir faute* (A. de B., *Suite*, 18 et suiv.). — Cf. d'autres expressions : Quand nous *faisons besoin*, nous autres misérables (Mol., I, 107, *Et.*, v. 19); s'il *vient faute* de vous, mon fils, je ne veux plus rester au monde (Id., IX, 316, *Mal. imag*, a. I, sc. 7); On craignoit que le duc d'Orléans ne se rendît maître de la personne de Monsieur, s'il *venoit faute* du Roi (Racine, VI, 348, *Liv. ann.*).

*fermeté* est un mot qui convient en parlant du caractere, mais non du stile (Bouhours, *D.*, 9). — Aucun lexique ne le donne dans ce dernier sens.

*fierté* — « Quand ce mot se dit d'une femme, il signifie des maniéres dédaigneuses, mais nobles et engageantes, ... quand il se dit d'un homme, il signifie particuliérement, hauteur d'ame, passion pour la gloire, délicatesse d'honneur » (Bouhours, *Rem.*, 57-58).

*fléchir* — Bouhours acceptait le mot au figuré : *fléchir* un juge, mais non au propre : *fléchir* un arbre (*D.*, 31-32). Plus tard il a complété son observation. *Fléchir* peut s'employer dans une signification meslée où le propre et le figuré se rencontrent, on peut dire *fléchir* le genou, quand il s'y mesle une idée d'adoration. En dehors de ce cas il faut dire : ployer le genou, mettre un genou en terre. Certains, au lieu de *fléchir* le genou, aiment mieux dire: *faire une génuflexion* (*Rem.*, 184 et suiv.). Cf. page 522.

*fond*, *fonds* — Vaugelas avait distingué entre *fond*, la partie la plus basse d'un contenant, et *fonds*, portion de terre (voir tome III, 232), distinction que Ménage n'accepte pas (*O.*, I, 172). Alcide de Saint-Maurice suit l'opinion de Vaugelas (*Rem.*, 48-49). On trouve souvent les deux mots confondus : cet Art, qui au *fonds* n'est pas consideré dans le monde autant qu'il le merite (*Refl. s. la poet. d'Ar.*, 10). Un ancien qui, voyant un certain Scribe écrire des sottises, s'avisa de luy demander s'il avoit du *fond*, à quoy luy répondant assez ingenuëment le Scribe, dît qu'il avoit plusieurs heritages (*Mercure reprouvé*, 20). Bouhours s'occupe de diverses locutions: j'ay un grand *fonds* de paresse; je

fais un grand *fonds* sur vôtre parole ; je connois son *fonds* (*Entr.*, 87). Sorel avait signalé également : *faire fonds sur*, *avoir un fonds* d'amitié (*Conn. des b. liv.*, 1671, 401). — Rich., A. et A² ne donnent que des emplois comme : *avoir un fonds* de science, *un fonds* de doctrine. Fur. y joint : *faire fonds sur*. Toutes ces façons de parler sont fort communes. — Car je me sens pour vous un certain *fond* de tendre (Montfleury, *Ambigu com.*, 2e interm., sc. 9); Il croyoit avoir retrouvé l'autre jour ce *fonds* d'amitié dont je lui avois toujours répondu (Sévigné, V, 519); un grand *fonds* d'esprit (Racine, VII, 233, *Let.*); vous ne devez point faire de *fonds* sur ses promesses (Hauteroche, *Crisp. Med.*, a. I, sc. 5).

*fondre* — « Le mot se dit proprement des choses animées ou qui paroissent animées, qui sont visibles et qui ont du corps ». On peut bien dire que deux éperviers semblaient *fondre* l'un sur l'autre, que l'orage *fondait* sur le vaisseau ; mais on ne dirait pas bien : les vents sont venus *fondre* sur cette maison, parce que le vent, n'étant point visible, ne *fond* point à parler exactement (Bouhours, *Suite*, 93-94). Cette opinion est approuvée par Thoynard (*Disc.*, 34).

*fourbe*, *fourberie* — On emploie les deux mots indifferemment ; toutefois M. de Voiture dans une lettre à M. Costar distingue entre la *fourberie*, qui est la mauvaise foi en général et la *fourbe* qui est l'acte de mauvaise foy en particulier : c'est une *fourbe* que cela, la *fourberie* est un grand vice (A. de B., *Refl.*, 233-234). — Les lexiques ne font aucune distinction entre les deux mots. Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*frais*, *fraîcheur* — L'adjectif s'emploie aussi bien au figuré qu'au propre ; mais le substantif ne s'emploie qu'au figuré. On dira bien : des nouvelles *fraisches*, mais non la *fraischeur* de cette nouvelle (A. de B., *Refl.*, 234 ; cf. Bouhours, *D.*, 101-102 ; Ménage, *O.*, II, 17 ; L. de Templery, *Gen. et Pol.*, 176).

*frayeur*, *crainte* — On dit bien la *crainte* de la mort, mais non la *frayeur* de la mort. *Frayeur* d'ordinaire ne regit rien, à moins qu'il ne soit joint avec le verbe *avoir* ; la *frayeur* qu'ont les Saints de la justice de Dieu (Bouhours, *D.*, 106). L. de Templery établit une autre distinction : *frayeur* est plus fort que *crainte* (*Gen. et Pol.*, 80). — je lui ai fait prendre une *frayeur* si grande de la sévérité de la justice (Mol., VII, 319, *Pourc.*, a. III, sc. 1); Nous voici donc, hélas ! à ce jour détestable Dont la seule *frayeur* me rendoit misérable (Racine, I, 399, *Théb.*, v. 19-20).

*Humeur* (*être d'—*, *être en —*) — Le premier marque l'inclination, le temperament, le second ne marque qu'une disposition passagére (Bouhours, *Rem.*, 250; cf. *Apoth. du Dict.*, 78). — Les lexiques ne font pas cette distinction en général; Pomey dit : je ne suis pas maintenant d'*humeur* à chanter; Fur., A., A² confondent les deux tournures ; Richelet distingue : *être en humeur* d'étudier, c'est être en état d'étudier; *être d'humeur* à tout soufrir, c'est être d'un temperament à tout soufrir. — peu d'entre ces dames *Etoient d'humeur* à tenir des propos De sainteté (La Font., V, 190, v. 68-70); *je ne suis pas en humeur* de parler bien, que de M. de Vardes (Sévigné, VII, 239).

*Immonde*, *impur* — *Immonde* est consacré en certains endroits : animaux *immondes*, viandes *immondes* ; on disait aussi dans l'ancienne loi : femme

*immonde* (femme qui relève de couches). *Impur* en ces endroits ne serait pas correct (Bouhours, *Suite*, 17). Andry expose la même théorie (*Refl.*, 321); mais il n'accepte pas comme Bouhours qu'il faille dire esprit *immonde* (*Suite*, 144). — Rich., A. et A² n'acceptent *immonde* que dans le langage de l'Écriture. Furetière donne : conscience *immonde*.

*imperceptible* se dit des choses qui ont rapport à la veuë, il peut se dire peut-être de certaines autres choses, mais il ne se dit certainement pas du bruit ni du son ; le P. Bouhours fait cette faute (A. de B., *Suite*, 238-240). — * tous les lexiques, sauf Th. Corn. — Tout cela appartient à l'attrait de Dieu, qui est ou perceptible, ou *imperceptible* (Bossuet, *Estats d'Or.*, 234-235); Il y a des prologues qui sont *imperceptibles*, et qui sont pourtant de véritables prologues (Racine, V, 495, *Trad.*).

*imposer les mains* — Cette expression est consacrée à certains usages de la Religion : Les Apostres *imposoient les mains* sur les Fidelles... Les Evesques *imposent les mains* quand ils conferent les Ordres... hors delà, il faut dire : mettre les mains sur, ou toucher (Bouhours, *Suite*, 82). Thoynard approuve cette remarque (*Disc.*, 45-46).

*indécis, irrésolu* — Le premier ne se dit point des personnes, on dit *irresolu* (Bouhours, *Suite*, 121-122). — Seul de tous les lexiques, A² applique *indécis* aux personnes.

*indigne* ne se dit jamais qu'en mauvaise part : il est *indigne* des bontez que vous avez pour luy, mais non : il est *indigne* de punition. Au contraire *digne* se dit en bonne et mauvaise part (A. de B., *Refl.*, 263).

*inscription, écriteau, suscription* — Bouhours distingue entre *inscription*, ce qui s'écrit ou se grave sur un mausolée, un monument, et *écriteau*, morceau de papier ou de carton dans lequel on écrit en grosses lettres pour donner un avis au public (*Suite*, 148. Voir *écriteau* en ce sens dans Sév., I, 532). Thoynard approuve (*Disc.*, 89).

Andry distingue entre *inscription*, auquel il donne le même sens que Bouhours, et *suscription* qui se dit du dessus des lettres (A. de B., *Refl.*, 268). L. de Templery fait la même distinction (*Gen. et Pol.*, 111). — Dans la conversation, dit Richelet, on dit plutôt *dessus* d'une lettre, ou *adresse* que *suscription*.

*intérieur, interne, intestin* — Andry fait la distinction suivante : *intestin* ne se dit qu'au figuré et toujours en mauvaise part, une guerre *intestine* ; *interne* ne se dit que dans le Physique, une maladie *interne*, et *interieur* que dans le moral, une joie *interieure*, mais tous deux en bonne et en mauvaise part (*Suite*, 152).

*intimidation* — Andry juge ce mot énergique : il dit même quelque chose de plus que *menace* (*Refl.*, 271). C'est un de ces mots que Bouhours conseille à ceux qui disent *incomplaisant* (*Suite*, 139). — ⊖ Rich., A., A².

*isolé*, « séparé comme une Isle n'est pas en usage au figuré,... dans le propre il est fort usité, on dit fort bien, une maison *isolée*, lors qu'on peut tourner à l'entour... peut-estre le pourroit-on hazarder dans le figuré, pourveu qu'on ne l'employast qu'en terme Synonime, et avec quelque adoucissement » (A. de B., *Refl.*, 280-281). — * Rich. : terme d'architecture ; A.

qui ne donne que bastiment *isolé*, statuë *isolée*, A² admet l'emploi figuré, mais dans le style familier. — Il (le favori) est détaché de tout, et comme *isolé* (La Bruyère, I, 379); Quel plaisir de ranger sous l'amoureux lien De ces cœurs *Isolez* qui ne tiennent à rien !... — *Isolez* ! Ah, Messieurs, le joli mot! il charme. Qui jamais avant elle, à l'âge où la voilà, Avec tant de justesse a placé ce mot là ? *Isolez* ! — Franchement, *Isolez* me prend l'ame. — *Isolez* me ravit, me pénétre, m'enflâme. — Ce qui m'en plaît le plus, c'est qu'elle s'en sert bien. De ces cœurs *Isolez* qui ne tiennent à rien! Quand de l'architecture on sçauroit la manœuvre, On auroit de la peine à mieux le mettre en œuvre (Boursault, *Mots à la mode*, sc. 8).

*Juste* — Selon Bouhours, en matiere de mœurs, ce mot estant purement adjectif, ne signifie qu'équitable. Quand il est substantif, il signifie un homme de bien en general, un homme qui est ami de Dieu. C'est aussi le sens de l'expression composée l'*homme juste*, que Bouhours considère comme un substantif, et qu'il distingue de *l'homme qui est juste*. *Estre juste* se peut dire, dans un sens theologique, pour signifier : estre en grace (Bouhours, *Suite*, 336-341).

*Logis* et *maison* — Les deux mots sont bons quand on parle d'une maison de la ville, mais pour une maison de la campagne, il faut dire *maison* et non *logis*. Les honnestes gens disent : il est venu au *logis*; le petit peuple dit à la *maison* (Bouhours, *Rem.*, 272). Cette dernière partie de l'observation se trouve chez A. de B. (*Refl.*, 286). — Richelet définit *logis*: toute maison qui est dans une ville. — un gentilhomme, qui est venu au *logis* sans m'y trouver (La Roch., III, 82) ; j'avois passé dans quelque rue où il y avoit des *logis* suspects (Id., II, 447); un *logis* où lui-même il n'entroit qu'en rampant (La Font., II, 186, v. 19); Mademoiselle de Duras vint en mon *logis* (Bossuet, *Confer. avec M. Claude*, 62-63). — On trouve d'ailleurs *logis* et *maison* à côté l'un de l'autre : Le *logis* de Monsieur Géronte, l'est-ce là? — Oui, voici ma *maison*, Monsieur, et me voilà (Montfleury, *Dame méd.*, a. III, sc. 4). Le mot *logis* a le sens de notre moderne appartement, demeure, adresse. Dites votre *logis* (Montfleury, *Fille Capit.*, a. II, sc. 14). — D'après A. de B., la dame du *logis* ne se dit point en parlant d'une dame de qualité (*Suite*, 56).

*Main* — Bouhours ne veut pas qu'on dise *donner la main* pour signifier le mariage. En bon français cela veut dire aider, par exemple « *donner la main* à une dame, c'est luy aider à marcher, ou à monter en carosse ». De même « *prester la main* ne peut se dire qu'à un homme, dont le secours nous est necessaire pour nous venger par la plume, ou par l'épée », comme on dirait : « *prestez-moy vostre bras* ». Sans cela Bouhours « aimeroit autant dire : prestez-moy vostre pié » (*Rem.*, 554-556). Ménage n'admet point cette doctrine (*O.*, II, 147). — Rich., Fur., A² enregistrent le sens de *donner la main* : épouser, en poësie.

*maniement* ne s'emploie qu'au figuré : le *maniement* de toutes les affaires (A. de B., *Refl.*, 294), mais non au propre : on connoît la bonté de ce drap au *manîment* (L. de Templery, *Gen. et Pol.*, 175). — Les lexiques le donnent au propre, mais avec le sens de mouvement du corps : le *maniement* agreable des bras et des jambes est bien requis pour danser les Sarabandes (Fur.).

*marin* et *maritime* — Le premier signifie : qui est de la mer, algue *marine*; le second : ce qui est auprès de la mer, une ville *maritime* (L. de Templery, *Gen. et Pol.*, 76).

*médicamenter et médeciner* — Le premier s'emploie pour les soins donnés aux maux qu'on voit, le second pour les maux qu'on ne voit pas (Bary, *Rhet. fr.*, 1653, 227). — *Médicamenter* se trouve au sens de panser une plaie chez Pom., G. Miege, Fur., A. et A²; toutefois les deux derniers lexiques lui donnent aussi le sens plus général de donner des médicaments. — *Médeciner* avec le sens de donner des remèdes internes est chez Pom., G. Miege, Rich., qui ne mentionne que la forme pronominale, et déclare le verbe bas et de la langue parlée. Il est aussi chez Fur., suivant lequel on l'emploie pour dire qu'on prend trop de remèdes, chez A., A² qui répétent à la fois Rich. et Fur. Les deux mots étaient traduits de la même façon dans Duil., sans explication.

*ménage* avait été employé au sens de manège, intrigue: nous luy cachasmes aisement ce mauvais *mesnage* (*Astrée*, 1614, 185ᴮ). — ⊖ tous les lexiques. — Voici bien du *ménage*, un autre a pris la place (Th. Corn., *Am. à la Mode*, a. III, sc. 5); Le malheur fut que tout ce beau *ménage* Fut découvert d'un logis près de là (La Font., IV, 283, v. 41-42).

*mutation*, *changement* — Andry estime que le premier se dit quelquefois avec plus de grâce que le second. A l'appui il cite : « Quelque haut qu'on puisse remonter, pour rechercher dans les Histoires des exemples des grandes *mutations*... » (*Refl.*, 323 ; Andry attribue la phrase à Mascaron, elle est en réalité de Bossuet, *Or. fun. de la R. d'Angl.*). *Mutation* paraît peu établi à Renaud, malgré le prétendu exemple de Mascaron (*Man. de parler*, 515). — * Pom., Duil., B. F., Rich., Fur., A., A².

*mutuel* et *réciproque* — Ils n'ont pas la même valeur : le premier se dit de deux personnes et de plusieurs, le second ne se dit que de deux (Alc. de St-Maurice, *Rem.*, 47-48). — La restriction qui concerne *réciproque* ne se trouve que chez Rich.

*Obligé* — On ne peut, en parlant des choses, dire *être obligé*, que s'il y a une necessité Physique : une balle poussée contre un corps dur *est obligée* de réflechir, mais en parlant d'un devoir moral, l'expression ne peut s'employer que pour les personnes; on ne peut donc pas dire : la vertu *est obligée* d'être sans affectation (A. de B., *Suite*, 76-77). — L'expression : *je vous suis fort obligé*, s'emploie dans le commerce ordinaire de la vie, mais dans le style soutenu, il vaut mieux dire : je vous rends des actions de graces (Bellegarde, *Eleg.*, 305).

*obscur* ne convient pas dans : une vie *obscure* ; il faut dire privée et retirée (Barbier, d'Aucour, *Sentim. de Cleant.*, 1776, p. 339). Dans *une vie obscure*, il y a un blâme, dans *une vie retirée*, il y a un eloge (L. de Templery, *Gen. et Pol.*, 103).

*offrir* et *rendre* — Bouhours veut qu'on dise : *rendre* un culte à Dieu et non *offrir*. On *offre* à Dieu des fleurs, de l'encens, etc.; on lui *rend* le culte qu'il merite (Bouhours, *D.*, 89).

*oisif et oiseux* — Selon Bouhours, *oisif* va plus à la personne qu'à la chose et l'on dit : un homme *oisif*, mais : des paroles *oiseuses*, bien qu'on dise une vie *oisive* (*Rem.*, 226). Cette distinction n'est approuvée ni par Ménage (*O.*, II,

141 et suiv.), ni par Andry, qui invoque l'usage des bons auteurs et en particulier cette phrase de Fléchier : les Abeilles ont un Roy à qui elles obeïssent, celles qui sont *oiseuses* sont forcées de travailler (*Refl.*, 340-341). — * Pom., Duil., G. Miege, qui n'établissent aucune distinction. Pour Rich., *oiseux* signifie *oisif*, mais est vieux et du stile burlesque. Fur. dit indifféremment : une vie *oiseuse* et une vie *oisive*, mais des paroles *oiseuses*. A. et A² pensent comme Fur., mais A² signale *oiseux* comme vieux. — Ce sont des Dames *oysives* ou des Dames *oyseuses*, comme disoit tres-bien ces jours passez en chaire un fort habile Docteur (Sorel, *Polyandre*, II, 323); Tous ses valets tremblans quittent la plume *oyseuse* (Boil., *Lutr.*, IV, v. 6). Sur ce vers Desmarest observe en raillant : Il eut esté aussi bon de mettre *la plume oysonneuse*; car on la tire des *oysons*, et il a voulu marquer que ces vallets couchoient sur la plume (*Def. Po. Hér.*, 118).

*original* et *originel* — Bouhours blâme l'emploi d'*original* dans la phrase suivante : cét homme estoit sans vestement, pour figurer que nous avions perdu la foy et la justice *originale*. Il voudrait qu'on dît : *originelle*. Mais on dit les langues *originales*, les textes *originaux* (*D.*, 35-36). Andry aurait préféré qu'on dît le peché d'*Origine* au lieu du peché *Originel* (*Suite*, 215). — Pour Rich., Fur., A. et A², *originel* est un terme de theologie.

*ouïr* et *entendre* — *Ouyr* se dit proprement d'un son et d'un bruit qui ne dure pas ; . . . *entendre* se dit plûtost d'un son ou d'un bruit qui dure (A. de B., *Refl.*, 345). La même remarque était déjà chez Bouhours, qui ajoute : *ouïr* doit être employé quand il s'agit d'une chose qu'on entend par hasard, sans dessein; toutefois on dit : *ouïr* la Messe, condamner les gens sans les *ouïr* (*Rem.*, 232-234). — * Pom., Duil., Fur., A. et A², qui donnent le sens de : donner audience. Rich. signale le mot comme un peu rude en de certains temps. — Tu vas *ouïr* le comble des horreurs (Racine, III, 321, *Phèd.*, v. 260); Et conter votre honte à qui voudra l'*ouïr* (Id., *Ib.*, v. 880). Voir Hug. et le *Lex. de Mol.* par Livet.

*ouvrable* et *ouvrier* — Il faut dire *jour ouvrier* et non *jour ouvrable* (Ménage, *O.*, I, 276). Bouhours est du même avis (*Suite*, 70). — * Pom., Duil., G. Miege, qui donnent *jour ouvrier*, Rich., Fur., A. et A², qui donnent les deux expressions. L. cite La Font.

*Pardonnable*, *excusable* — Marg. Buffet ne veut pas qu'on se serve du premier en parlant des personnes, il faut dire : estre *excusable*, ou meriter le pardon (*Nouv. Obs.*, 89). Andry l'accepte aussi bien des personnes que des choses (*Refl.*, 349). — Les lexiques, sauf Rich. et A² qui sont très précis, ne prennent pas parti, mais tous leurs exemples de *pardonnable* sont avec des noms de choses. Pour *excusable*, Richelet voudrait aussi qu'on ne l'employât que des choses. A. est plus libéral.

*peindre* et *peinturer* — *Peindre*, c'est représenter quelque chose avec le pinceau ; *peinturer*, c'est étendre des couleurs sur quelque chose (A. de B., *Refl.*, 380) ; en parlant de l'objet representé, on doit dire *peint*, en parlant du sujet sur quoi l'objet est representé, il faut dire qu'il est *peinturé* ; on dira d'un beau carrosse qu'il est bien *peinturé* ; on dit cependant de la toile *peinte* et se *peindre* la barbe. Enfin il vaut mieux quelquefois dire : mettre en couleur, que *peinturer* (Id., *Suite*, 233 et suiv.). — Cette distinction n'est pas faite dans Richelet, pour qui *peinturé* veut dire couvert d'une seule couleur, ni

dans Fur., qui ne donne que le sens de couvert de couleur sans aucun art particulier. A. et A² n'ont pas admis *peinturé*. — Les visages *peinturés* sont des amants adorés (*Prom. du Com.*, 1653, V.H.L., X, 29).

*pie* — On dit un homme *impie* et non un homme *pie*; mais l'on dit fort bien des œuvres *pies*, encore que cette expression ne soit point noble ni du style relevé (A. de B., *Refl.*, 257). — Les lexiques ne donnent que : œuvre *pie*. ⊖ G. Miege; * B.F., qui ne précise pas l'emploi. Il est du langage du palais, suivant Rich., Fur.; il se dit des legs (A., A²).

*portrait*, *tableau* — L. de Templery distingue entre *portrait*, representation d'une personne et *tableau*, toute autre peinture. Selon lui, *tableau* est du bel usage au figuré. Et il cite *Cinna* : je leur fis des *tableaux* de ces tristes batailles (*Gen. et Pol.*, 107-108). — *Portrait* est réservé aux personnes par les lexiques suivants : G. Miege, Rich., Fur., A., A². — *Tableau* a presque partout le sens actuel, toutefois, Rich. le traduit par *portrait* et Fur. par : image de quelque chose. — Si je voulois pourtant faire vostre *Tableau*, Je vous peindrois ainsi : Beauté charmante et blonde (Benserade, *Ballet de la naiss. de Vénus*, 1re entrée, 1re partie); Quelqu'un aporta chez la Reine Un prézent assez rare et beau; Sçavoir le *Portrait*, ou *Tableau* De la Sœur du Duc de Savoye (Loret, 6 mars 1655, v. 198-201).

*postérieur* de même qu'*antérieur* ne peut s'employer qu'en parlant du temps, il est donc incorrect de dire comme l'Academie : le cervelet est la partie *posterieure* du cerveau (*Enterrt du Dict.*, 282-283). L'emploi reproché à A. se trouve dans Rich., Fur. et A².

*précis* ne peut pas se dire dans le sens de *concis*, malgré le P. Bouhours (Ménage, *O.*, II, 449).

*pressant* et *pressé* — L. de Templery constate qu'on dit : une affaire *pressée*, mais à tort. Il faudrait dire : *pressant*, en parlant d'une chose, et réserver *pressé* pour les personnes (*Entr. à Madonte*, 282). — Tous les lexiques donnent : affaire *pressante*; Duil. seul donne en plus : la chose est *pressée* [1].

*prince* — L'expression *Prince des Orateurs* avait été blâmée par Bouhours, comme une traduction fausse du *Princeps Oratorum* (*D.*, 107). Mais il finit par en accepter l'usage (*Rem.*, 136). L'expression est généralement approuvée (Mén., *O.*, II, 24; Renaud, *Man. de parler*, 51; Thoynard, *Disc.*, 212).

*principe* — Chapelain avait d'abord nié que ce mot pût signifier commencement (*Lett. à Balzac*, 12 sept. 1638); plus tard il revint sur cette opinion (*Lett.* Au même, 26 sept. 1638). — Ce sens se trouve encore chez Pom., Duil., G. Miege, Fur., mais non chez Richelet, A. et A². — Il ne faut pas confondre ce sens ancien, tel qu'il apparaît dans la phrase citée par Furetière : « Cette maison est ancienne, on ne sçait point son *principe*, son origine », avec le sens philosophique ou théologique de *source*, *cause*.

*propreté* et *propriété*. Cf. tome III, 229. — La décision de Vaugelas est confirmée par Marg. Buffet (*Nouv. Obs.*, 83), et L. de Templery (*Gen. et Pol.*, 104-105). Chapelain ne voulait pas que *propreté* fût réservé aux personnes, il se garderait bien de condamner : la *propreté du lieu* (*Lett. à Huet*, II, 286,

1. *prêt à*, *prêt de* et *près de* commencent à être distingués l'un de l'autre. Mais ils ne le seront définitivement qu'au XVIIIe siècle. J'y reviendrai.

12 janvier 1663). — Il... exagère la commodité des appartements, ainsi que la richesse et la *propreté* des meubles (La Bruy., I, 245).

*provincial* (Voir p. 312). — Ce mot ne s'emploie en parlant des personnes qu'en un sens défavorable. Ce n'est plus une injure, quand on parle d'une charge ou d'une assemblée. On peut employer le pluriel sans raillerie, mais au singulier on ne peut dire que : un homme *de province* (Bouhours, *Suite*, 276-279). — * Rich., qui cite Mairet : Ils méprisent les vers qui sont nez d'une plume *provinciale*; et Boileau : Monsieur Tiercelin est gentil, mais il est *provincial* (*Lettre à Costar*). — Me prenez-vous pour une *provinciale*? (Molière, VIII, 568, *Comtesse d'Esc.*, sc. 2).

*purification* — Bouhours conteste qu'on puisse employer ce mot en dehors des deux cas suivants : « pour signifier une feste de la Vierge et une cérémonie des Juifs ». On ne saurait dire : « la *purification* de la conscience » (*Rem.*, 484-485). — * tous les lexiques, comme terme de chimie (Rich., Fur., A., Th. Corn., A²) ; l'expression la *purification* du sang est dans A. et A². — la *purification* des pechez ne dépend point... de ces purgations, qu'on nomme passives (Bossuet, *Estats d'Oraison*, 268) ;... la veuë de Dieu à laquelle nous sommes préparez par la *purification* du cœur (Id., *Div. ecr. sur les Max. des Saints*, 133).

*Rabaissement* — Ce mot, au sens d'humilité, n'est pas François ; on dit : le *rabaissement* des monnoyes, et peut-estre le *rabaissement* d'une personne, mais on ne dit pas : un glorieux *rabaissement*, pour une humilité genereuse (Bouhours, *Entr.*, 138). Barbier d'Aucour discuta cette opinion ; d'abord *rabaissement* ne signifie pas l'humilité, mais l'effet de l'humilité ; de plus on ne dit pas le *rabaissement*, mais le *rabais* des monnoies (*Sentim. de Cleante*, 1776, 391 et 342). Cette distinction entre *rabais* et *rabaissement*, que Bouhours reconnut (*Suite*, 403), est admise partout (Ménage, *O.*, I, 303 ; Alc. de S^t-Maurice, *Rem.*, 50 ; N. Berain, *Nouv. Rem.*, 74). — Fur., A. et A², ne donnent *rabaissement* qu'en parlant des monnaies, les autres lexiques au contraire font plus ou moins nettement la distinction. — Je vous conjure donc, mon cousin, ...de changer votre écriteau, et si vous n'y voulez point mettre de bien, n'y mettez point de *rabaissement* (Sévigné, I, 532) ; quand on le verra sans saint-esprit, ce sera un *rabaissement* ; car du moins il ne faut pas ne l'avoir point, c'est un démérite à un duc et pair (Sévigné, IX, 269) ; il y a des âmes sales, ... toujours inquiètes sur le *rabais* ou sur le décri des monnoies (La Bruyère, I, 264).

*raillerie* et *dérision* — On ne doit pas dire comme l'Academie : on crie *par raillerie* aux masques qui courent au tems de Carnaval. Il faut dire : on crie *par derision* aux masques. La raison en est que le mot de *derision* s'ajuste mieux aux hüées qui se font alors que le mot de *raillerie* (*Enterr^t du Dict.*, 295).

*ramener*, *remener*, *remmener* — Je suis logé avec un de mes amis, ou dans son quartier; il me propose de me *mener* au Louvre dans son carrosse. Je dis : qui me *ramenera* ? Si nous logeons en différens quartiers, je dois dire : qui me *remenera* à mon logis. S'il m'avoit mené au Louvre, sans que nous ussions parlé de mon retour, je dirois : me pouvez-vous *remener* et non pas *ramener*, supposé que je fusse logé dans son quartier, sans quoi je dirois : me pouvez-vous *mener* à mon logis. On dit : Voilà un homme que les Archers

*emménent*, mais voilà un homme que les Archers *ménent* au For-l'Evesque. On m'*améne* un homme que je trouve de mauvaise compagnie, je dis : je vous prie de le *remener* où vous l'avez pris. Je vous prie de le *ramener* feroit entendre que je serois bien aise de le revoir (Mén., *O.*, I, 570-572)[1].

*ramasser*, *amasser* — Alc. de S^t-Maurice distingue entre *amasser* : relever ce qui est tombé, et *ramasser* : assembler (*Rem.*, 178). Ménage avait noté que le simple était de la Cour, et le composé de la ville (*O.*, I, 572). — * Rich., Fur., A. et A²., qui constatent que *ramasser* se dit plutôt que le simple[1].

*rassurer* ne signifie point *assûrer* de nouveau, mais *affermir*. On dit donc bien *rassûrer* les esprits, *rassûrer* d'une allarme,... et non pas *rassûrer* d'une verité (Bouhours, *D.*, 92). Il faut remarquer que dans la phrase de l'*Histoire du Vieux et du Nouveau Testament* que Bouhours critique, *rassurer* ne semble pas avoir d'autre sens qu'*assurer* tout seul : Jesus-Christ pour les *rassûrer* encore davantage de la verité de sa Résurrection (Id., *Ib.*, 91).

*ravisseur* et *ravissant* — Il faut dire un loup *ravisseur* et non *ravissant*, qui ne se dit qu'au figuré et en bonne part (A. de B., *Suite*, 417-418). — *Ravissant* au sens propre est chez Pom., Duil., Rich., Fur., A. et A². — J'oppose quelquefois... Les Agneaux aux Loups *ravissants* (La Font., I, 363, v. 23-25) ; Qu'importe que nos corps des oiseaux *ravissants* Ou des monstres marins deviennent la pâture (Id., IV, 405, v. 154-155). Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*réchapper* — On *échape* d'un danger, d'une bataille, d'un naufrage : on *réchape* d'une maladie (Bouhours, *Suite*, 177). — Les lexiques, sauf Rich., ne parlent pas de cette distinction. Toutefois A. fait cette restriction : il ne se dit guere que du peril de la mort : *reschapper* d'une maladie, d'un naufrage. Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*rechercher* ne se dit au propre que pour signifier : *chercher* une seconde fois, il s'emploie bien au figuré (Bouhours, *Rem.*, 134 ; cf. A. de B., *Suite*, 303 et suiv.). *Recherche* ne se dit pas dans le propre d'une chose perdue, mais tous les bons auteurs l'emploient au figuré (Bouhours, *Rem.*, 133).

*réforme* se dit des Monastéres, *réformation* de coutumes, d'abus, de la Langue (Ménage, *O.*, I, 548 ; cf. L. de Templery, *Gen. et Pol.*, 111). — Si cette

1. N. Bérain blâme *rachever* pour *achever* (*Nouv. Rem.*, 81). De même Ménage blâme l'emploi de *reconduire* dans la phrase : il m'est venu *reconduire* jusqu'à mon carrosse. Il faut dire comme à la Cour : il m'est venu *conduire* (*O.*, I, 572). Bouhours se prononce pour l'avis opposé (*Rem.*, 490) contre N. Bérain, qui aurait été du même sentiment que Ménage. En réalité N. Bérain en parlait fort vaguement (*N. Rem.*, 81). Il blâmait, à l'endroit où Bouhours nous renvoie, *refuir* pour *fuir* (*Ib.*, 220). Sa doctrine est très hésitante. Bien qu'il n'accepte *rejaillir* qu'en parlant d'une action redoublée, comme il reconnaît que les verbes composés servent « admirablement bien aux nobles expressions », il préfère : il a *rempli* tout l'Univers de la terreur de son nom il a *remporté* la victoire. Au contraire, au sens propre, il faut dire : il a *empli* ses tonneaux ; et on ne peut se servir de *remporter*, que quand on ne veut pas recevoir une chose qui est apportée (*Ib.*, 90-91). Alc. de S^t-Maurice approuve également l'emploi de *remplir* au figuré, d'*emplir* au propre (*Rem.*, 178-179). — On trouve chez les auteurs des composés où nous emploierions le simple : Monsieur, Monsieur le Baron est fort *rempiré* depuis hier (Hauteroche, *Crisp. med.*, a. II, sc. 5) ; Puisque vous y trouvez de si grands avantages, Prenez la pour toûjours, et *redoublez* mes gages (Th. Corn., *Am. à la Mode*, a. III, sc. 1). Les exemples inverses sont fort rares : Un bruit est *épandu*, dit-on, Dans maint païs et maint canton (Loret, 12 déc. 1654, v. 105-106). Très visiblement la langue populaire, fidèle à un ancien instinct, préfère les verbes en *re*, contre lesquels les grammairiens commencent, comme on le voit, à mener campagne.

distinction est nette dans Richelet, elle ne l'est plus autant chez Fur., qui admet la *réforme* du luxe, ni dans A. et A² qui donnent : *reforme* des abus. — Elle (la noblesse) demanda ... la *réformation* de plusieurs désordres (La Roch., II, 246); l'approbation la plus sûre... (pour les auteurs) est le changement de mœurs et la *réformation* de ceux qui les lisent (La Bruyère, I, 106); un homme de talent, ... s'il est chagrin, ... effarouche les jeunes gens, les fait penser mal de la vertu et la leur rend suspecte d'une trop grande *réforme* (Id., II, 93); Amonio a mis la *réforme* à Chelles (Sévigné, V, 81).

*regarder en pitié* — D'après Bouhours, l'emploi de cette expression dans le ridicule l'aurait décriée et en aurait modifié le sens. Il s'y introduit une nuance de mépris ; les Femmes de la Cour *regardent en pitié* les Provinciales ; les personnes charitables *regardent* les pauvres *avec un œil de pitié* (*Suite*, 126-127). C'est inexact, selon Thoynard ; les pauvres disent tous les jours : *regardez-moi en pitié* (*Disc.*, 131).

*règle* et *modèle* — Les deux mots sont tantôt synonymes, tantôt différents. On peut dire : la vie de Nostre Seigneur est la *regle* des Chrétiens, ou : est le *modele*. Mais il faut dire : les conseils des sages nous servent de *regle*, et non de *modele*, car il n'y a proprement que les actions, ou la personne, qui servent de *modele*. Dire : il se proposoit pour *modele* cette excellente parole de Saint Bernard, est mal dit; il faut dire : *regle*, pour indiquer qu'on se propose de la suivre. Les paroles de Jesus-Christ doivent estre le *modele* de nos paroles, veut dire : nous devons parler comme Jesus Christ (Bouhours. *Rem.*, 149 et suiv.) — l'avis des bons frères ... lui servira de *règle* (Sévigné, IX, 266).

*réglé* et *régulier* — Bouhours consacre une longue remarque à l'examen de ces deux mots. En parlant des choses, *réglé* se dit de celles qui ne sont point faites au hasard, mais convenues d'avance : une dispute *reglée*, un repas *reglé*; *régulier* se dit de celles qui se font dans les formes, ou selon les regles de l'art : une procedure *réguliére*, un discours *régulier*. En parlant des personnes, un homme *reglé* dans sa conduite est celui qui n'agit point par caprice, une femme *réguliére* est celle qui garde toutes les bienséances que commande la vertu (Bouhours, *Rem.*, 547 et suiv.) — Quoique ce ne soit pas une coiffure *réglée*, elle l'est pourtant assez pour qu'il n'y en ait point d'autre pour les jours de la plus grande cérémonie (Sévigné, II, 208) ; la lecture de si beaux ouvrages, ...si *réguliers* (La Bruyère, I, 24).

*relâche* et *relâchement* — Bouhours veut que le premier s'emploie en bonne part : prendre du *relasche* aprés le travail, et que le second s'emploie en mauvaise part : le *relaschement* des mœurs ; toutefois une epithete peut rectifier le sens : les honnestes *relaschemens* (*Suite*, 309). — La même distinction se retrouve dans les lexiques. — Les passions les plus violentes nous laissent quelquefois du *relâche* (La Roch., I, 195) ; les hommes ont besoin de quelque *relâche* (La Font., VIII, 30); mille petits *relâchements* sont réformés (Sévigné, V, 81); s'il (le poème tragique) vous donne quelque *relâche*, c'est pour vous replonger dans de nouveaux abîmes (La Bruyère, I, 138) ; je travaille à cela... du matin au soir sans nul *relâchement* [1] (Id., II, 477).

1. On ne peut pas assurer que le mot dans cet exemple soit synonyme de *relâche*. Le sens pourrait n'être pas celui de : sans interruption, mais celui de : avec la même application.

*relever* s'emploie bien au propre et au figuré (Bouhours, *Rem.*, 213); pourtant si on peut dire au figuré *relever le prix*, il faut dire au propre *augmenter le prix* : la force des ennemis *releve le prix* de la victoire; le luxe *augmente* d'ordinaire *le prix* des marchandises (Id., *D.*, 74).

*reliques* — Balzac proscrivait l'emploi de ce mot en parlant de choses profanes. Vaugelas au contraire trouvait bien : les *reliques* d'un naufrage (Voir tome III, 234). Sans être aussi catégorique, Alemand accepte *reliques* en parlant de choses profanes pourvu qu'elles soient anciennes (*Nouv. Rem.*, 116-120). C'est l'opinion de Ménage (*O.*, I, 204) et d'Andry (*Refl.*, 546). — *G. Miege, Rich., Fur., A., A². Voir Hug.

*reposoir* avait toujours le sens d'endroit pour se reposer : surquoy vos Muses feront sans doute un agreable *reposoir* (Costar, *Lett.*, II, 22). — * Pom., Duil., G. Miege...[1] — Et le nageur poussé du vent, De roc en roc portant la belle... Avec l'aide du Ciel et de ces *reposoirs*.. (La Font., IV, 406-407, v. 168-171). — Rich., Fur., A., A², signalent le sens d'autel dressé dans la rue pour les processions.

*reporter* et *rapporter* — Le premier se dit d'une chose qu'on renvoie, le second est un terme de palais (Alc. de S^t-Maurice, *Rem.*, 179). Il s'emploie également si la chose n'appartient pas à celui qui parle : Monsieur vous prie de lui *reporter* la carte qu'il vous a prêtée (N. Berain, *Nouv. Rem.*, 197).

*roi* — Bouhours ne veut pas qu'on se serve de ce mot pour dire le premier, bien qu'on l'emploie à tout propos : le *Roy* des Animaux, le *Roy* des Peintres. Ce seroit mal placer le *Roy* a côté des Peintres et des Poëtes (*D.*, 109 et suiv.). Renaud n'accepte pas non plus le *Roi* des Predicateurs, malgré le *Prince* des Orateurs (*Man. de parler*, 51-52).

*rompement* et *rupture*, *infraction*, *fracture* — Le premier ne s'emploie qu'au figuré et dans l'expression *rompement* de teste, il ne peut s'employer au propre à la place de *rupture* (Bouhours, *Rem.*, 227 ; cf. A. de B., *Refl.*, 614 ; L. de Templery, *Gen. et Pol.*, 176). — Tous les lexiques s'accordent sur le sens de *rompement*. Mais *rupture* n'est accepté au propre par Bouhours que comme terme de chirurgie, pour marquer ce qu'on appelle autrement *descente*. On dit bien *rupture* d'une amitié, mais on ne sauroit dire *rupture* d'une muraille, ni surtout *rupture* d'un habit, expression qui n'est permise qu'aux Etrangers qui commencent à parler François. Ce ne seroit pas bien parler de dire la *rupture* du Traité de paix, pour marquer que l'un des partis n'a pas tenu sa parole. Il faut dire : *infraction*. Enfin on ne dit pas : la *rupture* d'un os, mais : la *fracture*. Peut-être ne peut-on donner à *rupture* qu'un regime de personne : la *rupture* des amis (Bouhours, *Suite*, 225-227). Toute cette remarque est approuvée par Thoynard (*Disc.*, 43). — * Duil., qui donne *rupture* : fraction ; Rich. traduit par solution, séparation des parties charnues, il donne aussi *rupture* d'un habit. Fur., A. et A² admettent également *rupture* d'un os, d'une porte, d'un habit.

*Sauvage* — Quand on parle des animaux, *sauvage*, joint à bête, signifie : féroce; joint à un autre terme, il signifie : non apprivoisé. Quand on parle des

1. On retrouve encore un sens voisin chez Rich. et Fur. : c'est « un certain nombre de silabes dans chaque membre des belles périodes où l'oreille se repose agréablement, c'est environ le milieu de chaque membre. »

hommes, *sauvage* signifie : qui a une humeur sombre, ennemie de la société (Bouhours, *Rem.*, 439-440). Il ne faut pas confondre *sauvage* et *barbare*. Des manieres *barbares* ont de la cruauté, des manieres *sauvages* indiquent l'éloignement du monde. Quand on parle des peuples, les *barbares* désignent ceux qui ne sont pas Chrétiens, quelque civilisés qu'ils soient : les *sauvages* du Canada sont *barbares*, mais tous les *barbares* ne sont pas *sauvages*. Enfin dire : vous parlez comme un *barbare*, se rapporte à la politesse du langage ; vous parlez comme un *sauvage*, se rapporte à la morale et au commerce de la vie civile (Bouhours, *Suite*, 177 et suiv.).

*scrupule*, *scrupuleux* — St-Réal veut donner un sens péjoratif à ces mots, disant que c'est rabaisser une langue que de traiter de *scrupule* sa delicatesse, (*De la Critique*, 120) ; mais Andry proteste que ces mots s'emploient aussi bien dans un sens favorable que dans un sens défavorable (*Suite*, 337). — l'habileté de son *scrupule* découvre des saletés où jamais personne n'en avoit vu (Mol., III, 338, *Crit. de l'Éc. des Fem.*, sc. 5) ; (elles) prétendent que les grimaces d'une pruderie *scrupuleuse* leur tiendront lieu de jeunesse et de beauté (Id., III, 338, *Ib.*, sc. 5). Voir le *Lex. de Mol.* par Livet. Cf. L.

*secourable* ne doit s'employer qu'au passif, comme il convient aux adjectifs en *able*, d'après Bellegarde, qui blâme un « bon Auteur » d'avoir écrit : Les Medecins les plus doux ne sont pas les plus *secourables* (*Eleg.*, 407), Andry l'employait au sens actif (*Refl.*, 632). — * Pom., qui ne donne que le sens passif, Duil., B. F. et Rich. qui n'ont que le sens actif. Fur., A. et A² ont les deux, mais signalent que le mot s'emploie au passif surtout dans une phrase négative : = G. Miege. — Main puissante et *secourable* (Racine, IV, 86, *Poes. div.*, v. 22) ; Il faut qu'à tous moments tremblante et *secourable*, Je donne à ses discours un sens plus favorable (Id., II, 497, *Baj.*, v. 393-394).

*service* et *office* — On ne doit pas dire : je vous prie de me rendre *service* dans cette affaire, mais : de me rendre vos bons *offices*. Un homme *officieux* est celui qui aime à faire plaisir, rendre *service* est le fait d'un inférieur (de Callières, *Bon et mauv. us.*, 68-69 ; voir Schenk, *o. c.*, 152 ; cf. Bouhours, *Entr.*, 95). Selon L. de Templery, le mot *service* ne devrait s'employer qu'en parlant de ceux qu'on rend à autrui, mais non de ceux que l'on demande ou que l'on reçoit (*Gen. et Pol.*, 155). — On ne trouve pas cette distinction dans les lexiques.

*se soulever* — Bouhours n'admet ce mot au propre, que lorsqu'il s'applique à des Sujets qui *se soulèvent* contre leur Prince ; mais on ne diroit pas que l'Espagne *s'est soulevée* contre la France en luy declarant la guerre (Bouhours, *Suite*, 24). Cette opinion est approuvée par Thoynard (*Disc.*, 72). Selon A. de B., le mot ne marque pas toûjours de la revolte et il se met fort bien pour *conjurer* : les nations de l'Europe *se sont soûlevées* contre un tel Royaume (*Suite*, 338-339).

*sublimité* et *hauteur*, *élévation* — On emploie très bien *sublimité* au figuré, mais il ne s'étend pas si loin qu'*élévation* et *hauteur* ; on ne sauroit dire : *sublimité* de fortune, de montagne (Bouhours, *Rem.*, 111-112).

*suffisant* (Voir p. 276.) — Quand le mot est participe, il n'a point d'autre signification que celle de son verbe. Quand il est adjectif, il signifie toûjours orgueïlleux, à moins qu'il ne soit joint au verbe faire : car en ce cas, il signifie capable et habile (Bouhours, *D.*, 12). — * Pom., qui traduit

par *capable* et par : qui fait l'entendu, Duil. : id., G. Miege : id. ; Rich. qui suit Bouhours ; Fur. : se prend en bonne et en mauvaise part, A. et A²: orgueilleux et (avec faire) capable ; L. cite Sévigné et La Bruyère. — Certes, Messieurs les Courtizans, Vous faites bien les *sufizans* (Loret, 31 janv. 1660, v. 265-266). Le vieux sens de capable est encore dans Loret : De bien plus *sufizans* que moy (1^er^ oct. 1661, v. 262).

*superficie* et *surface* — D'après Ménage on dit, la *surface* des eaux, de la terre, mais on dit *le fond* et la *superficie* (*O.*, I, 574). Vaugelas avait trouvé *superficie* meilleur que *surface*, mais Alemand accepte l'un et l'autre dans tous les sens; *surface*, comme plus nouveau, lui paraît un peu plus à la mode (*Nouv. Rem.*, 217-218). — Parmi les lexicographes, G. Miege exprime la même idée que Ménage, Richelet et les autres disent aussi bien la *superficie* que la *surface* de la terre.

*Tas* donne l'idée de quelque chose de materiel, ou qui peut se compter, mais il ne doit pas s'employer avec des mots abstraits, comme dans le vers de Boileau : ... un *tas* de confuses merveilles (Bellegarde, *Eleg.*, 143).

*témoignage* et *démonstration* d'amitié — Selon Andry, la première expression est du bel usage; ceux qui craignent l'apparence de l'affectation se servent de la seconde (*Refl.*, 165). La différence, dit Bouhours, est que « *démonstration* va tout à l'exterieur, aux airs du visage, aux caresses, etc., *témoignage* est plus interieur et va au solide, à de bons offices, à des services essentiels. C'est une *démonstration d'amitié* que d'embrasser son ami; c'est un *témoignage d'amitié* que de luy prester de l'argent » (*Suite*, 206-7).

*témoin*, *prendre à* —, *prendre pour* —. — Vaugelas n'acceptait que le premier, et Alemand veut qu'on en use pour signifier : appeler en justice afin de témoigner. *Prendre pour témoin* ne pourrait s'employer que dans des phrases comme : Il n'a *pris pour témoins* contre moy que des miserables, qu'il luy a été fort facile de suborner (*Nouv. Rem.*, 507-8).

*tempérant*, *intempérant* — Ces mots sont renfermés dans ce qui regarde le boire et le manger ; un homme qui voudra estre entendu par son Confesseur, ne s'accusera point d'avoir eû des desirs contre la *temperance* pour dire contre la *pureté* (Bouhours, *Suite*, 357-358). — La restriction de sens est très nette dans Pom. et G. Miege; au contraire, Duil., Rich. et Fur. emploient le mot en parlant de plaisirs amoureux. A. et A² ne l'interdisent pas. Au sens blâmé par Bouhours : Luther, Bucer et Mélanchthon ne sont pas les seuls qui aient flatté les princes *intempérants* (en leur permettant deux femmes) (Bossuet, *Avert. aux Prot.*, § 12, p. 274. Bossuet a souvent usé d'*intempérance* dans le même sens).

*tendreur*, *tendreté*, *tendresse* — Vaugelas ne voulait pas des deux premiers. Alemand les accepte au propre, et il n'admet *tendresse* qu'au figuré : *tendresse de cœur* (*Nouv. Rem.*, 470-741). De même, Bouhours n'admet *tendresse* qu'au figuré (*D.*, 101). Au propre, Andry ne veut pas de *tendreté* qui est hors d'usage, mais il accepte *tendreur*, ou *tendre* : d'un grand *tendre* (*Refl.*, 660-661). —Les lexiques ne connaissent que *tendresse*; Fur., constatant qu'il ne se dit point au propre, souhaite qu'on mette en usage *tendreur* ou *tendreté*. — Ces herbes ne sont mangées qu'au renouveau, dans leur grande *tendresse* (*Del. de la Camp.*, 142). Pour *tendreté*, L. cite La Quintinie.

*tenter* peut s'employer avec un régime de personne pour dire : chercher à corrompre, mais on a tort de l'employer quand il s'agit de savoir les intentions d'un homme ; *sonder* seroit plus propre (Bouhours, *Suite*, 187-188). Le mot est employé avec un sens très voisin dans ce vers : Mes soldats dont je veux *tenter* la complaisance (Racine, III, 50, *Mithr.*, v. 623). Toutefois le régime est un nom abstrait.

*tombe, tombeau* — Selon Alemand, *tombeau* est le mot général, qui se dit plus ordinairement des *tombeaux* élevez, *tombe* ne se dit que des caves soûterraines qui sont dans les Eglises et les Chapelles (*Nouv. Rem.*, 127). —* Fur., A. et A², qui font la distinction suivante : la *tombe* est une pierre, le *tombeau*, un lieu magnifique ou enrichi qui marque qu'on y a enterré quelque personnage de considération. Selon Rich., *tombe* pour dire sepulcre, est du langage poétique, de même pour L. de Templery (*Gen. et Pol.*, 229 et suiv.). Selon Andry, *tombe* ne se dit plus que dans quelques provinces (*Refl.*, 666).

*tortu* et *tortueux* — Le premier s'applique seulement à ce qui n'est pas droit : un bâton *tortu* ; *tortueux* dit plus et désigne une chose qui fait beaucoup de détours : un ruisseau *tortueux* (A. de B., *Suite*, 372). — Le regard de travers, nez *tortu*, grosse lèvre (La Font., III, 145, v. 15) ; (je vois les ruisseaux) Traîner en cercles *tortueux* Leurs sources vagabondes (Racine, IV, 34, *Poes. div.*, v. 26-27).

[*tragédie* et *comédie* — Quand on parle d'une maniere générale, toute piéce de theatre est une *comédie*. Si on parle d'une piéce en particulier, et s'il y a lieu d'en marquer le caractere, on dira *tragédie* : Andromaque est une *tragédie* ; mais on dira aussi Andromaque est une des plus belles *comédies* qui aient paru sur le theatre.] On dit aller à la *tragédie*, quand il s'agit de piéces de theatre qu'on joue dans les colléges, mais dans ce cas seulement (Bouhours, *Rem.*, 100-102). Voici un exemple, précisément relatif à Andromaque, où les deux mots alternent : La Vicomtesse : en dépit de cette spirituelle, c'est un chef-d'œuvre surprenant que cette *tragedie*. — Eraste :... Apres Madame, j'ay ouy dire qu'Astianax fut precipité du haut d'une tour par Ulisse ; mais, dans cette *comedie*, sa mere le sauve fort subtilement (Subligny, *Folle Quer.*, a. II, sc. 9).

*traiter mal, maltraiter* — D'après Vaugelas, le premier ne doit se dire que de la table, bien qu'en ce sens on dise : priez Dieu pour les *maltraittés* ; *maltraiter* peut se dire de tout. Selon Alemand, la question n'est pas encore tranchée et l'usage hésite. Il lui semble pourtant qu'il faut dire : c'est un traiteur qui *traite mal* son monde ; si on mettait : qui *maltraite* son monde, il semblerait qu'il ne s'agit pas de la table. Il croit qu'il faut s'en fier à l'oreille (*Nouv. Rem.*, 271-273). L. de Templery fait une autre distinction : *traiter mal* suppose des traitemens qui peuvent aller jusqu'aux coups, *maltraiter* ne va que jusqu'aux injures et aux menaces (*Gen. et Pol.*, 87-88). — On trouve *maltraiter* avec le sens de faire mauvaise chère chez Pom. et G. Miege ; Richelet ne l'accepte plus qu'au passif.

*triomphant, triomphal, triomphateur* — On dit un homme *triomphant* et un arc *triomphal* (L. de Templery, *Gen. et Pol.*, 111). *Triomphateur* marque un homme qui a triomphé plusieurs fois, tandis que *triomphant* marque un homme qui triomphe actuellement (A. de B., *Refl.*, 691). — Rich. donne

*triomphant* : qui reçoit le triomphe, mais il n'a pas *triomphateur*, qui manque aussi à Duil. ; Fur. ne fait pas de réserve sur *triomphateur*, il en est de même de A. et A².

*tronquer* s'emploie très bien au figuré. On l'emploie aussi dans le propre : on voyoit ces genereux soldats, quoi-que privez d'une partie de leurs membres, et presque tous *tronquez* venir encore au combat. Toutefois on ne dira pas un homme *tronqué*, pour dire un homme à qui il manque un bras (A. de B., *Suite*, 378). — A. et A² n'admettent guère le mot qu'en parlant de livres et de textes. — Il ôte de chez lui les branches les plus belles, Il *tronque* son verger contre toute raison (La Font., III, 307, v. 25-26).

*vacillant* est bon dans le sens figuré (A. de B., *Refl.*, 696). Selon Renaud, ce mot n'est pas bien établi (*Man. de parler*, 514). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege ; * Rich., qui ne l'admet guère au propre, Fur., qui ne donne que le sens figuré, A. et A² qui donnent les deux sens. — La Foy seule a de quoy fixer l'esprit *vacillant* (Bossuet, *Rec. des Or. fun.*, 1699, 217, *Or. fun. de Marie-Terese*).

*vénéneux, venimeux* — Ménage se prononce en faveur de *venimeux* (*O.*, I, 508). L. de Templery de même (*Gen. et Pol.*, 237). — On ne trouve que *venimeux* chez Duil. et G. Miege ; Rich. déclare *vénéneux* écorché du latin : à sa place on dit *venimeux*. Bouhours acceptait les deux au propre : des serpens *venimeux* ou *veneneux* ; mais au figuré, dit-il, on emploie *venimeux* seulement (*Suite*, 239). Fur. le premier parle de plantes *veneneuses* et d'animaux *venimeux*. C'est le début de la distinction actuelle. Elle est précisée dans A. et A², telle qu'on la fait aujourd'hui. — Certaines herbes *venimeuses*... dont le poison est mortel (Fénelon, *Tél.*, X, dans L.).

*vieux, ancien, antique* — *Vieux* se dit d'une chose ou d'une personne usée par le temps ou simplement pour marquer l'âge. *Ancien* marque aussi le temps, mais il s'emploie pour signifier un avantage acquis par le temps : il doit passer devant, puisqu'il est le plus *ancien* (A. de B., *Refl.*, 50-51). Il faut dire l'*ancienne* Loy et non la *vieille* Loy, pour dire la Loy de Moïse, mais on dit le *vieux* Testament (Bouhours, *D.*, 103). Le *vieux* stile s'emploie en matiére de Palais pour dire : l'*ancienne* pratique ; et en matiére de Langue, pour dire : un stile qui n'est plus en usage (Id., *Rem.*, 230). *Antique* se dit d'une chose non seulement vieille, mais qui est faite à l'ancienne mode (A. de B., *Refl.*, 51). — Voir des exemples dans les textes cités au chapitre des mots vieux, p. 229.

*ville* (*en* —, *à la* —) — « estre *en ville*, marque qu'on est à la ville, mais qu'on est sorty de chez soy ; estre *à la ville* marque seulement qu'on est dans la ville, chez soy ou ailleurs » (A. de B., *Refl.*, 191). Rich. exprime le même avis. De Callières blâmait l'expression être *en ville* (*Bon et mauv. us.*, 72). Il a bien l'air de vouloir l'exclure tout à fait.

*violement* et *viol* (Voir tome III, p. 122). — L'auteur de l'*Apotheose du Dict.* veut conserver les deux mots, en réservant le premier à l'infraction d'une loi, d'une ordonnance (171-172). A. et A² préfèrent *viol*, quand il s'agit de la violence faite à une fille. — *Violement* de la clôture (Racine, IV, 591, *Hist. de P.-R.*).

*Zèle* — Ce mot ne se dit que de l'inferieur au superieur. Quand on s'en sert en parlant des Princes, c'est pour marquer leur religion (A. de B., *Refl.*, 712-713).

## CHAPITRE V

### LES NOUVELLES ALLIANCES DE MOTS

Malgré tout, la langue dont on s'efforçait de classer ainsi le lexique ne pouvait pas rester improductive, comme une langue morte ; et, n'ayant plus la liberté de créer des mots, elle devait nécessairement se jouer à combiner ceux qu'elle avait. L'organisation menaçait de s'en trouver singulièrement dérangée. Les théoriciens avaient conscience de ce danger. Ils constataient qu'on attachait à des mots anciens des sens nouveaux, qu'on les joignait à d'autres. Naturellement, ils ne pouvaient opposer à ces essais des prohibitions générales, qui eussent équivalu à la défense d'avoir un style. Mais Bouhours s'ingénie à montrer que « la simplicité [de la langue française] paroist aussi en ce que elle fuit avec beaucoup de soin ce qu'on appelle communément phrases : Les expressions simples et communes luy sont les plus agreables ; et pour les phrases dont elle use, elle veut que les termes qui les composent soient propres, et bien-choisis ; qu'ils y aient de la proportion entre eux, qu'ils soient faits en quelque façon l'un pour l'autre ; et que *leur alliance soit autorisée par l'usage*. De sorte qu'il n'y a rien de plus contraire à la pureté du langage, que de ne pas bien assembler ces termes ; ni rien de plus aisé que de faire une méchante phrase de deux bons mots ». (*Entret.*, 56-57).

Les défauts des expressions nouvelles tiennent à des causes très diverses.[1] 1° Un des mots unis semble impropre : Ainsi *roseau* désigne une plante marecageuse, foible et creuse, qui plie aisément et ne sauroit faire du mal. Il faut donc dire : *frapper avec une canne*, et non : *frapper avec un roseau* (Bouhours, *Suite*, 371). Cette remarque est bonne, dit Thoynard (*Disc.*, 112) ; il y en a une foule d'autres semblables. *Mener en trophée* est une expression aussi peu raisonnable que *mener en statuë*, *en obelisque*, estime Renaud (*Man. de parler*, 64). On dit *trancher* ou *couper la tête* à un criminel, or c'est le cou et non la tête que l'on coupe. C'est comme si on

1. Je ne parle pas de celles dont le sens peut être considéré comme incompréhensible : *retarder des semences d'ambition* (Belleg., *Eleg.*, 367). Contre celles-là les grammairiens ont beau jeu.

disait : *rogner les doigts*, pour : *rogner les ongles* (L. de Templery, *Entr. à Madonte*, 284). *Regretter* marque d'ordinaire du désir pour la chose qu'on regrette : *regretter son argent*. C'est pourquoi il n'est pas bien sûr qu'on puisse dire : *regretter ses pechez* (A. de B., *Suite*, 305). Bellegarde condamne la phrase : Vous m'avez donné dans cette affaire *des ouvertures que je n'avois pas encore senties* (*Eleg.*, 368) ; *la lampe qui éclaire nos pas* n'est pas non plus bien dit, car une lampe (c'est alors le récipient), n'éclaire pas (Bouh., *Im.*, 55 ; dans Rosset, *o. c.*, 169, note 1)[1]. Le censeur de la Bruyère va jusqu'à lui contester l'expression : *la melodie des cloches* (*Sent. s. les Caract.*, 467). Leven de Templery trouve « contraires à la raison » : *la mort et la vie*, *les modernes et les anciens* (*Entr. à Madonte*, 333-334). Vaugelas avait discuté *rétablir le désordre* ; Bouhours y revient à son tour (*Suite*, 65). Bary rejette : *guerir les maux* (*Secr. de nostre Lang.*, 101, cf. 124, 160) ; Chevreau conteste *guerir une misere*, quoiqu'on dise *guérir un mal* (Ms. Niort, 68, dans Boiss.).

2° Un des mots joints a beau être synonyme ou analogue d'un mot qui entre ordinairement dans une expression, cet équivalent n'y saurait être toléré. Des mots peuvent signifier même chose, observe Chevreau, « qui ne laissent pas d'avoir leurs places et leurs applications différentes, selon que l'Usage en a ordonné dans toutes les langues ». Et il cite des exemples : On ne *fait* point *un désir*, mais *un souhait*, on ne dit pas : cela me *fait du soin*, mais *de la peine*, il *m'a fait crainte*, mais *peur* ; *faire chef à quelqu'un*, mais *teste* ; c'est *la teste du conseil*, mais *le chef*. *Chef baissé* ne vaut pas *teste baissée*. Jusque-là la théorie est incontestable. Mais Chevreau va plus loin : « On dit *se rendre à la discrétion* de quelqu'un, et ceux qui se piqueront de bien parler ne diront jamais *qu'une ville s'est rendue à la discrétion d'un tel général*, mais *à un tel général*, *à discrétion*, ce qui fait voir la bizarrerie de l'Usage, qui est l'arbitre de toutes les langues. » (Chev., Ms. Niort, 13, dans Boiss.)[2]. On dit *étancher sa soif*, observe-t-il encore, mais je

1. Chevreau note naïvement que femmes *eunuques* ne convient pas pour *femmes de chambre* (Ms. Niort, 48, dans Boiss.).

2. C'est en partant du même principe que Bouhours, après Malherbe, refuse d'accepter: *gagner un combat*, c'est une expression impropre, on dit *gagner une bataille* (*D.*, 70). Le bon usage veut que l'on dise : *remporter la victoire* et *gagner la bataille* et non *gagner la victoire*, comme le dit l'Academie (*Enterrt du Dict.*, 278). On dit bien : il *sort de son caractere*, mais non : il *sort de ses inclinations*. C'est une expression qui n'est pas françoise (Bouhours, *Entr.*, 147). Barbier d'Aucour ne voit pas la raison de la différence faite (*Sent. de Cleante*, 1776, 393). Le peuple dit à tort *un brin de feu*, *un brin de bois*. Le mot convient pour l'herbe et les cheveux seulement (A. de B., *Refl.*, 97).

ne scay si on dit *etancher des larmes*, comme *etancher le sang*. Je dirois plutôt *arrester les larmes* (Ib., 171-172). On peut dire : *rendre un hommage*, mais on ne doit pas dire : *rendre ses complimens*, remarque de son côté L. de Templery (*Gen. et Pol.*, 151).[1]

Le P. Daniel reprochera à Pascal des audaces de ce genre : *hors d'exemple* (d'après *hors de prix*, *de raison*, *d'œuvre*) pour *sans exemple* (*Entr. de Cleand. et Eud.*, 202) ; *agiter un doute* (d'après *agiter une question*) (*Ib.*, 209) ; un *mot qui a de l'autorité*, d'après *un homme qui a de l'autorité* (*Ib.*, 215), etc.

Il ne faut pas se permettre non plus, au dire des théoriciens, de joindre à un premier terme qui s'accorde bien avec le verbe un deuxième terme qui ne lui convient pas, ainsi : *Il a surpassé la gloire des vivans, et la memoire des morts.* « Il falloit changer le mot de *surpassé*, il ne convient pas à *la memoire* : *Il a surpassé la gloire des vivans, il a effacé la memoire des morts* » (Bary, *Secr. de nostre Lang.*, 49).

Parfois il arrive qu'on imagine des distinctions de sens pour justifier ces réprobations. Toute une querelle s'engage ainsi autour de *demander excuse*, qu'on ne veut pas autoriser à côté de *demander pardon*, et qui devient provincial[2]. Demander *excuse*, dit Bouhours, est une phrase du peuple (*Entr.*, 95-96), et qui est ridicule, car « nous ne demandons à un autre, dans les regles de la grammaire, que ce qu'il peut nous accorder. On dit *je vous demande pardon*, parce que celuy à qui je parle peut me répondre, *je vous accorde le pardon que vous me demandez*, ... mais il ne peut pas *accorder une excuse* » (Id., *Rem.*, 45). Tout en refusant de concéder à Bouhours que l'expression soit contraire à la raison, Andry reconnaît qu'elle n'est pas du bel usage (*Refl.*, 159 et suiv.) ; Ménage luimême en avait jugé ainsi (*O.*, I, 129). De Callières rejette aussi l'expression : c'est le pardon, et non l'excuse, qui dépend de celui à

1. Bouhours renouvelle la censure de l'Académie contre *rendre la guérison* : *Jesus-Christ... les assûra de la guerison interieure de cét homme par la guerison exterieure qu'il luy rendit.* On ne *rend* pas *la guerison* (*Dout.*, 86-87). Chevreau considérait ce verbe comme une espèce d'écueil contre lequel il est aisé de se heurter si l'on n'y prend garde. Il condamne *rendre le supplice aux mechans*, (Ms. Niort, 38, dans Boiss.) et *rendre un naufrage* (Ib., 88).

2. Féraud cite un passage ironique de M[me] de Sévigné : Je vous *demande excuse*, à la mode du pays (elle était alors en Bretagne). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, A. ; * Rich , Fur., qui condamnent l'expression, A², qui l'admet dans le style familier. — Astorix luy... *demanda excuse* de son incivilité (*Cleobuline*, 41-42). L'expression est employée par les comiques : mille fois je vous *demande excuse* (Montfleury, *Gentilh. de Beauce*, a. III, sc. 6) ; je leur *demandais excuse*, si je ne faisais pas aussi bien que je l'aurais souhaité (Regnard, *Divorce*, a. I, sc. 2).

qui il est demandé, c'est à celui qui *demande pardon* à fournir *une excuse* (*Bon et mauv. us.*, 29-30; voir Schenk, *o. c.*, 48). Malgré toute cette logique, *demander excuse* tendait à s'introduire dans les accommodements, la locution ménageait l'honneur de personnes de haut rang, étant plus faible que *demander pardon* (Bouhours, *Rem.*, 47 ; cf. de Callières, *Bon et mauv. us.*, 31 ; A. de B., *Refl.*, 163 ; Renaud, *Man. de parler*, 120).

La rigueur en ces matières était incroyable. On en viendra à discuter : *donner une impression*, alors qu'on accepte *donner une bonne* ou *une méchante impression* ; si l'on parle en général, il faut dire *faire impression* (*Entr. de Cleand. et Eud.*, 208). L'Académie s'occupa un jour de savoir si *inspirer une persuasion* était une locution qui pût être acceptée ; quelqu'un dit « qu'il y a une espece de contraction, et que c'est comme si l'on avoit dit ; *son supplice inspira à plusieurs un sentiment qui les persuada, etc.* Qu'il y avoit souvent mesme de l'élegance et de la force à racourcir ainsi le discours... On est pourtant demeuré dans le sentiment que cette Phrase estoit peu reguliere, mais qu'oratoirement on la pouvoit employer » (*Decis.*, 4-5).

Andry a poussé aussi loin l'esprit d'analyse; ainsi il se demande jusqu'à quel point l'habitude peut justifier : *je vous demande mille pardons*, pour *mille fois pardon* (*Suite*, 208), et il voit une contradiction dans ce sont *de grandes bagatelles.* Pour se rassurer, il ne lui faut pas moins que la phrase : ce sont *de grandes petitesses d'esprit* (*Ib.*, 368).

Il est facile de voir qu'en certains cas les griefs qu'on a contre une expression se réduisent à un seul : elle n'est pas en usage. On ne dit point simplement : *troubler* le peuple, bien qu'on dise : exciter des *troubles* parmi le peuple (Bouhours, *Suite*, 144-145) ; l'usage détermine à écrire, *enflé* d'orgüeil, mais non *gonflé* d'orgüeil (*Sent. sur les Car.*, 405) ; « on n'a jamais écrit *faire d'aprés nature*, *forcer une passion.* M. de la Bruyere est le premier qui ait hazardé ces phrases » (*Ib.*, 177) ; Je ne sçai s'il est bien regulier d'écrire, *avoir un mauvais choix*, dit le même critique : je sçai que *faire un mauvais choix* est plus d'usage (*Ib.*, 121) ; *apporter une occasion* est suspect ; l'usage est pour *offrir* ou *donner* (*Ib.*, 249).

On voit pourquoi les créations d'expressions, comme les créations de mots, se font rares. Suivant la spirituelle observation de M. Lanson, elles se réduisent à des alliances de mots d'une nouveauté modérée et d'un imprévu logique (*Art de la Pr.*, 89).

# CHAPITRE VI

## LES IMAGES [1]

Préciosité et style figuré. — On connaît la campagne de Molière contre le style figuré. Il l'avait commencée dans *Les Précieuses*, il la continua, jusqu'au bout, des *Précieuses* au *Misanthrope* [2], du *Misanthrope* aux *Femmes Savantes* [3]. Il haïssait « tous ces colifichets, dont le bon sens murmure » (Mol., V, 468, *Mis.*, v. 403), et tous ces gens, pédants ou rimailleurs de sonnets, dames ou pimbêches, qui « faisoient les honneurs de leur esprit » (Id., IX, 141, *F. Sav.*, v. 932). La Climène de l'*École des Femmes* a des Précieuses non seulement les pudibonderies, mais les défauts de langage. Elle tombe dans « le vice de la métaphore trop continuée ». Mais Molière est mort en 1673, et il ne faut pas ici mêler les dates. Pendant les quinze années de sa trop courte carrière, il y avait encore des abus à corriger. La préciosité n'était pas morte.

On rencontre dans des romans des expressions qui eussent fait la joie de Somaize : *être de verre dans la conversation ; il n'y a point de meilleure contrebatterie contre ceux qui veulent crocheter la serrure du cœur, que de mettre la clef de la retenue en dedans.* Et dans le *Panégyrique de l'École des femmes*, Robinet a pu reprocher

1. J'ai oublié de noter au commencement du siècle un long plaidoyer en faveur des métaphores dans Ant. de Laval (*Dessin des professions*, 206 v° et suiv.). Il rapporte une dispute à ce sujet avec un pédant.

2. Il n'est guère besoin de rappeler les vers célèbres :

> Ce style figuré, dont on fait vanité,
> Sort du bon caractère et de la vérité :
> Ce n'est que jeu de mots, qu'affectation pure,
> Et ce n'est point ainsi que parle la nature (V, 467, *Mis.*, v. 385 et suiv.).
> J'estime plus cela (la chanson du roi Henri) que la pompe fleurie
> De tous ces faux brillants, où chacun se récrie (V, 468, *Ib.*, v. 415-416).

3. Voir IX, 124 et suiv., *Fem. Sav.*, aux vers 761-767, sur *votre prudence est endormie*. Cf.

> Que riche appartement est là joliment dit !
> Et que la métaphore est mise avec esprit ! (*Ib.*, v. 780-781)
> Chaque pas dans vos vers rencontre un trait charmant.
> Partout on s'y promène avec ravissement.
> On n'y sauroit marcher que sur de belles choses.
> Ce sont petits chemins tout parsemés de roses, etc. (*Ib.*, v. 813 et suiv.).

à Molière de tomber lui-même dans les défauts qu'il raillait : « Je suis d'avis qu'on l'envoye (un laquais beau parleur) à toutes les *Précieuses* que nous connoissons, pour nous vanger de luy et d'elles, de nous avoir infectez de leur maudite façon de parler : car on ne sçauroit si bien s'en défendre qu'en effet il ne vous en échape tousjours quelque terme qui gaste la pureté du beau langage. — On avoit cru cet idiome précieux entierement destruit ; mais il est plus en regne que jamais. Vous voyez comme Zoïle (Molière) l'a remis sur le théatre dans sa *Critique* [de *l'Éc. des Fem.*], où ceux-mesmes qui font semblant de le condamner le parlent autant que les autres ; et je vous assure que la plus part des femmes prennent plaisir à luy redonner la vogue. — Ouy de certaines petites pelées, qui croyent se rendre fort recommandables par là ».

« Elle (une précieuse) affecte de ne parler qu'en termes qui soyent de sa façon, et veut que les autres s'en servent à l'exclusion de tous ceux qui ont esté inventez par les sectatrices de la *Preciosité*. Elle a substitüé *Irrision* en la place de Risée ; elle use fort du terme de *Pruderie* et de celuy de *Ridiculité*, et l'on m'a dit que depuis peu elle appelle le vitrage le *Transparent de la maison* ; le lit, le *Domicile du sommeil et des songes* ; le miroir, le *Fidelle Conseiller du visage*, et les autres choses par des noms aussi saugrenus. — O la ridicule précieuse ! » (1664, 4e Entrée).

Réaction contre le style Balzac. — L'expression *parler Balzac* était commune (*Lett. de Phyll.*, I, 337 ; cf. Liv., *Lex. de Mol.*, vo *parler* ; Somaise, I, 118). Longtemps l'influence du grand maître de la rhétorique persista. Tout le monde n'était pas capable de séparer le bon du mauvais, dans un homme si admiré [1], comme Bossuet le faisait sans doute, quand, en 1669, il lui accordait d'avoir « enrichi la langue de belles locutions et de phrases très nobles » (*Sur le style et la lect. des écriv. pour former un orateur*, dans Hervier, *les Ecriv. fr. jugés par leurs contemp.*, 161). Il est juste de reconnaître à Sorel le mérite d'avoir su démêler, avec une haute indépendance, tout ce qui n'était, dans cette prose ampoulée, qu'affectation hyperbolique, et enflure [2]. « Il y a aussi, dit-il, un endroit du *Socrate Chrestien*, où parlant d'une certaine Paraphrase du Livre d'un Prophete, il dit, Qu'elle n'est que la broderie d'un Stile figuré ;

1. Chevreau, si sévère d'habitude, trouve très belle une image de Balzac, *les carcasses des villes* (Ms. Niort, 89, dans Boiss.).
2. Voir Roy, *Sorel*, 307-317.

Que cela s'appelle en la langue de la raison, Friser et parfumer les Prophetes ; . . . Que les cizeaux, les marteaux et les tenailles, les dislocations et les ruptures se voyent et se sentent dans chaque Vers ;. . . Que de charger les Prophetes d'Epithetes et de Metaphores, c'est les charger d'Alchymie et de Diamans de verre. . . Beaucoup de Gens nous representent que cet Autheur s'est servy icy par tout des Metaphores qu'il semble condamner et que mesmes il en donne plusieurs differentes pour une mesme chose et que cela est plus capable d'ennuyer que d'instruire » (*Conn. des b. livres*, 1672, 380-381 ; cf. 399).

Boileau a raillé aussi la magnificence de ce style : « Il y a huict jours, que j'ay receü vostre magnifique présent, et j'ay esté tout ce temps-là à chercher des paroles pour vous en remercier dignement, sans en pouvoir trouver. En effect, à un homme qui faict de tels présens, ce n'est point des lettres familières, et de simples complimens un peu ornés, ce sont des Epistres liminaires du plus haut style qu'il faut escrire, et où les comparaisons du Soleil soient prodiguées. Balzac auroit esté merveilleux pour cela, si vous lui en aviés envoyé de pareils, et il auroit peut estre égalé la grosseur de vos fromages par la hauteur de ses hyperboles. Il vous eust dit que ces fromages avoient esté faicts du laict de la chèvre céleste, où de celui de la vache Io, que vostre jambon estoit un membre détaché du sanglier d'Erimanthe » (Boil. à Bross., *Corr.*, 125).

Les images et le langage de l'amour. — C'est en particulier au jargon amoureux qu'on s'en prit et avec raison, car nulle part ailleurs le style maniéré ne persistait avec tant de force. « Il n'y a point de petit Abbé de deux jours, dit Guéret, qui ne debutte par là pour faire sa cour ; et pourveu qu'il puisse dire que sa Cloris a les cheveux luisans et deliez, que les amours se joüent sur son front, que son tein est plus vermeil qu'une rose, et plus blanc qu'albâtre, que ses yeux sont noirs et bien fendus, que son nez est d'une grandeur proportionnée à tout le reste de son visage, que sa bouche est petite, que ses lévres sont d'un rouge plus vif que le coral —. . . Pourveu enfin qu'ils pillent le portrait d'Iris. . . ils s'imaginent avoir fait des efforts dignes d'être admirez dans les ruelles les plus galantes » (*Parn. ref.*, 102-3.)

Je ne veux point soutenir de paradoxe, je dois observer pourtant qu'hyperboles, comparaisons et métaphores sont la langue propre de l'amour. Rapprocher les beautés d'une femme aimée des objets les plus précieux et les plus rares, tout amant s'y essaie, ou bien,

ou mal. Ce langage peut devenir une manière, sans doute, il est dans son essence un élan spontané, une forme inconsciente de l'idéalisation.

L'analyse qui seule pourrait — et le pourrait-elle ? — conduire l'homme épris jusqu'à l'expression directe et exacte est impossible à sa passion, et si même l'âme parvenait à réfléchir pour s'observer, elle ne trouverait de ses observations aucune traduction suffisante, tandis que la métaphore, la comparaison, jaillissent spontanément. C'est l'image empruntée ou créée, qui est ici le naturel ; l'expression abstraite sentirait l'effort et la froide recherche, elle serait plus exacte, et moins sincère. Malheureusement un misérable instinct d'imitation, la paresse d'esprit, la prétention, l'insincérité substituent aux formes passionnelles de langage des contrefaçons de toute fausseté. Chose pire encore, souvent l'esprit travaille, au lieu et place du cœur ; de là un jargon fade ou prétentieux, banal ou alambiqué. Celui du roman du XVII[e] agaçait, on le comprend, les gens de goût.

Sévérité générale. — Mais, en réalité, le mal était guéri, que les sévérités redoublaient. A vrai dire, aucun de nos classiques n'a paru assez réservé aux censeurs. Molière a été repris par Fénelon [1]. La Bruyère [2], Boileau [3] ont subi des critiques moins retentissantes, mais très âpres. C'est qu'à cette époque les théoriciens, grammairiens ou critiques, sont hostiles non à l'abus des images, mais aux images mêmes. Sans doute ils ne prétendent pas exclure celles dont l'usage est consacré, mais ils les considèrent comme des moyens de fortune dont on s'est servi faute de mieux. Elles sont non pas une forme supérieure de l'expression, mais un pis aller, par lequel on

1. Térence dit en quatre mots, avec la plus élégante simplicité, ce que celui-ci ne dit qu'avec une multitude de métaphores, qui approchent du galimatias. J'aime bien mieux sa prose que ses vers (Fénel., *Lett. à l'Acad.*, ch. VII).

2. *Il avoit poussé sa vie au de là de cent ans*. Le naturel manque ici ; et la métaphore qui orne certains discours, est mal placée dans le stile historique (*Sent. s. les Caract.*, 49).

Cf. « Lorsqu'une langue a tous les mots nécessaires pour exprimer toutes les idées simples et distinctes, le secret de l'enrichir ne consiste plus que dans l'usage de la métaphore, qui, joignant à propos les idées, sait tantôt les aggrandir et les fortifier, tantôt les diminuer et les affoiblir l'une par l'autre. M. de La Bruyére seroit un parfait modelle en cette partie de l'art, s'il en avoit toujours assez respecté les bornes, et si, pour vouloir être trop énergique, il ne sortoit pas quelquefois du naturel. Car voilà par où l'usage des métaphores est dangereux. Elles sont dans toutes les langues une source intarissable, mais source que l'imagination doit se contenter d'ouvrir, et où le jugement seul a droit de puiser. » (d'Olivet, *Hist. de l'Acad.*, éd. 1730, II, 355).

3. *De reproches hargneux sans cesse t'affliger*. Quelle epithete de *hargneux* pour *reproches* ? On dit bien *un homme hargneux*, *un esprit hargneux*, et *une humeur hargneuse* : mais cela ne se dit point des paroles ny des reproches (*Def. Po. Her.*, 116).

remplace des phrases simples qui manquent [1]. Écoutons Bouhours : « *elle* [la langue françoise] *ne s'en sert que quand elle ne peut s'en passer* ». « Nous ne sommes plus au temps du *zenit de la vertu*, du *solstice de l'honneur*, et de *l'apogée de la gloire*... les metaphores les plus agreables ne sont point au gré de nôtre langue, si elles ne sont fort modestes... elle n'ose employer celles qui sont un peu fortes, si elle ne les adoucit, par *si j'ose dire*, *pour parler ainsi*, etc. » (*Entr.*, 51-52) [2]. Et Sorel donne une théorie toute analogue : « En ce qui est des Metaphores, il y en a de si autorisées par l'usage qu'on ne les peut desaprouver, et que mesmes nôtre Langue ne s'en sçauroit passer, à cause de sa disette en quelques endroits, où elle n'a pas de mots particuliers pour exprimer tout ce qu'on desire : Où trouvera-t'on des paroles plus propres que de dire, qu'on s'embarque en une affaire, ou qu'une autre vient d'échoüer, et que de certains Hommes prennent l'essor ? Ce sont toutes façons de parler Metaphoriques qui ont cours depuis long-temps, et dont l'on sçait assez l'origine » (*Conn. des b. livres*, 1672, p. 317).

Quand on discutera sur la prééminence de la langue latine ou de la nôtre, un des arguments que les panégyristes du français feront valoir, c'est qu'il est « ennemi du fard et des fleurettes » [3]. « Je me souviens, dit Le Laboureur, d'avoir veû en trois ou quatre divers endroits des ouvrages de Monsieur l'Evéque du Bellay, qu'*un Amant gagnoit païs dans les terres des bonnes graces de sa Maîtresse*. Je ne m'en prens pas à luy, mais à son temps qui étoit infecté de cette maladie, dont je puis dire que nous sommes parfaitement gueris aujourd'huy. On écrit comme l'on parle, et les personnes d'esprit ne recherchent dans le discours ny dans les écrits que les termes les plus propres et les tours les plus naturels » (*Avant. de la Lang. Franç.*, 180). Les métaphores des Anciens font parfois sourire, comme les vieux mots : « Les poëtes et les Orateurs, dit Chevreau, écrivoient autrefois : *un front d'airain*, *un cœur de fer*, *d'acier*... Mais nous ne sommes plus aujourdhuy pour ce *courage d'acier*, ni pour cet *acier de courage*, pour cette *foy de rocher*, ni pour cette *roche de*

1. Les comparaisons, qui ne sont point de mon sujet, sont aussi mal traitées que les métaphores (Voir *Sent. de Cleant.*, 1671, 34, et *Sent. sur les Car.*, 341).

2. *C'est le porte-faix ; c'est le traisne-fardeau ; en un mot, c'est le cheval au grand colier*. Comme la comparaison d'un homme à un cheval est assez rude, il faloit user de quelque adoucissement. *C'est le porte-faix ; c'est le traisne-fardeau, et s'il m'est permis d'user du mot, c'est le cheval au grand colier* (Bary, *Secr. de nostre Lang.*, 45).

3. Jamais langue a t'elle esté plus ennemie du fard et des fleurettes que l'est presentement la langue Françoise ? Elle ne les peut souffrir avec quelque addresse qu'on les luy presente. Le moindre jeu de paroles la choque. Les equivoques affectées luy sont insupportables (Charpent., *Excell. de la Lang. Fr.*, I, 376).

*foy*, et nos oreilles sont devenues si délicates qu'elles ne peuvent souffrir cette dureté ». (Ms. Niort, 19-20, dans Boiss.) L'autorité de l'antiquité ne compte guère. « Dirions-nous bien apres les Latins... *une âme puante*... apres Plaute : *Foetet anima uxoris* (Ib., 47, *Ib.*) ? je ne croy pas, que celui la trouvât en France des admirateurs, qui écriroit... apres Sophocle : *Aveugle de l'esprit*, *des yeux et des oreilles* » (Ib., 45, Ib.).

Ceux qui veulent bien prendre les images pour des « ornements », ne leur accordent pas pour cela une place beaucoup plus importante. Le P. Lamy, tout plein de raison raisonnante, dit bien que « l'homme étant fait pour la grandeur,... les Metaphores... qui sont des manieres de parler extraordinaires et, generalement toutes les expressions qui ne sont pas communes, nous sont agreables » (*Rhetor.*, 291). Mais il ajoute presqu'aussitôt que les faux ornements, la fécondité excessive déroutent le lecteur (*Ib.*, 294), et si l'on veut peser les termes de la phrase même que je viens de citer, on voit qu'il ne donne au style imagé qu'un rôle accessoire et exceptionnel. En effet — ses adversaires le lui ont bien reproché — « l'Eloquence qui nous remplit d'idées et d'images sensibles,... qui parle à l'esprit par la voie de cette imagination ébranlée » ne lui agrée pas, c'est à ses yeux la « fausse Eloquence » (B. Gibert, *De la vér. Eloq.*, 16).

Dans les *Dialogues satyriques et moraux* de Petit, il y a un débat à ce sujet :

Le puriste. — Outre que ces ornemens luy sont absolument inutiles, parce qu'ils ne sont point naturels, ils luy font perdre beaucoup de sa grace (à la Langue). Moins elle est parée, plus elle est belle. Il suffit qu'elle soit propre, et sa plus riche parure vient de sa naïveté.

Le poete burlesque. — Je suis persuadé du contraire, et que ses ornemens luy donnent beaucoup d'éclat.

Le puriste. — Cet éclat éblouït, et par consequent fait tort aux pensées. Ce qui est bien pensé se pense toûjours naturellement ; mais ces ornemens tiennent de l'artifice, et ils imposent souvent à l'esprit (p. 212).

L'ennemi des métaphores est un puriste, c'est vrai, mais leur défenseur est un burlesque.

Qualités que doivent avoir les images. — [Les métaphores nouvelles, « pour estre bien receuës, dit Sorel, doivent estre fort energiques et fort significatives » (*Conn. des b. liv.*, 1672, 317).]

On accepterait volontiers cette formule, et même la suivante : « Toutes les Metaphores estans proprement des similitudes racourcies, elles doivent avoir beaucoup de ressemblance aux choses qu'on veut figurer » (*Ib.*). Cela revient en somme à demander à l'image d'être juste et forte [1]. « Si on en fait, dit le P. Lamy, une vive image semblable à celle que nous avons dans l'esprit, sans doute que ceux qui la verront, auront les mêmes idées que nous, qu'ils concevront pour elles les mêmes mouvemens... (*Rhetor.*, 88).

Mais certaines analyses montrent à quelle rigueur on prétendait en venir. Sorel, qu'il approuve ou qu'il fasse ses réserves, n'est pas le moins exigeant : « On dira, observe-t-il, d'un Soldat qui s'est trouvé à un assaut, *Qu'il a essuyé mille mousquetades*. Cela est dit galamment pour montrer le mépris que les Gens de Guerre font du peril ; De dire qu'ils essuyent des mousquetades, c'est comme si les ayant receuës, il ne faloit faire autre chose qu'essuyer ses habits, de mesme que quand on a jetté dessus quelque ordure. On dit *essuyer les perils*, et cela s'applique encore à toutes sortes de mal-heurs et d'incommoditez, tant l'on donne de vigueur aux mots depuis qu'ils ont commencé d'avoir cours. Dans les Entretiens d'Ariste il y a, *Nous sommes en danger d'essuyer l'Orage*, car il y a quelque chose à essuyer et à seicher, apres qu'on a esté exposé au vent et à la poussiere, et enfin à la pluye, comme cela arrive dans la tempeste et l'orage » (Sorel, *Conn. des b. liv.*, 1672, 457-458). On voit par là à quels emplois le verbe *essuyer* convient, il faut qu'il soit tout proche de son sens propre. Si l'exemple ne suffit pas, en voici un plus significatif encore : « On dit, *Envisager son ennemy*, *Envisager la mort*, *Envisager les perils*. En cette derniere occasion, cette façon de parler ne paroist pas si bonne, pource qu'il le faut imaginer que la chose dont l'on parle ait un visage ; Nos ennemis ont un visage, et nous donnons aussi un visage à la mort, mais pour les perils et les autres choses, nous ne les concevons pas ainsi. Neantmoins le visage est la face, et l'on dit aussi la face des choses, mais c'est à sçavoir si on peut dire pourtant, *Envisager les choses* » (*Ib.*, 454) [2]. Je ne

1. *Il rebat souvent sur l'enclume les vers qui ne sont pas bien tournez.* Pour bien écrire, il faloit de deux choses l'une, ou ne point user du mot d'*enclume*, ou user du mot de *forge. Il rebat souvent sur l'enclume les vers qui ne sont pas bien forgez* (Bary, *Secr. de nostre Lang.*, 47).

2. Pom. et G. Miege ne donnent qu'*envisager* quelqu'un ; Rich., Fur., A. et A [2] acceptent : *envisager* la mort, une affaire. On trouve dans Duil. : l'Angleterre *envisage* la France ; L'Inghilterra è in prospettiva della Francia. — Les suites de ce mot, quand je les *envisage*, Me font voir un mari, des enfants, un ménage (Mol., IX, 61, *Fem. Sav.*, v. 15-16) ; attendez du moins que vous ayez confronté les dépenses pour *envisager* votre départ (Sévigné, VII, 124) ; Et, loin d'*envisager* ces périls évidents (La Font., VII, 403, v. 5) ; Vous les accusez (les Jésuites) de n'*envisager* dans les personnes que la haine ou l'amour qu'on avoit pour leur compagnie (Racine, IV, 284, *Imag.*).

m'accommode point, avoue ailleurs Sorel, du *grand fonds de paresse*, pource que la Metaphore nous doit faire imaginer quelque chose de reel et de possible ; Comme qui diroit, *J'ay un grand fonds d'amitié*, on se represente que cette amitié est quelque chose dont on fait amas, car mesme il y peut avoir grand nombre d'amitiez, puisqu'on dit, *Il m'a fait mille amitiez* ; Mais il n'y a pas plusieurs paresses dont on fasse fonds. La Paresse est une habitude, non point une chose qu'on puisse amasser pour en faire fonds et magazin » (*Ib.*, 445-446. Voir plus haut, p. 532). De dire, *Donner là dedans*, pour signifier qu'on se range à quelque avis, c'est en parler comme si on donnoit dans quelque barricade, au lieu que cela se peut faire paisiblement et sans violence. Il y a pourtant des occasions où cela est dit fort proprement, à cause de l'impetuosité qu'on témoigne, et en d'autres temps nous nous accoûtumons à l'usage » (*Ib.*, 446).

Sous des prétextes analogues, Bouhours trouve à redire aux expressions de M. de Sacy : *Étendez mon cœur, afin qu'il vous aime davantage* (*Imit.*, 22 ; cf. 54) ; *la charité agrandit l'âme* (*Ib.*, 25 ; cf. Ross., *o. c.*, 226-7). Sont-elles si vagues, alors que l'expression *grand cœur* les éclaire et les précise ? Il cherche vingt querelles aux jansénistes, qui essaient de garder à leurs traductions le caractère concret de la langue originale. Il censure *une vie assiegée de pieges et de filets* (*Entret.*, 142) ; *arroser ses discours par de ferventes priéres*, parce qu'*arroser* donne l'idée d'humidité et de rafraischissement, et que *ferventes* fait penser à de l'ardeur, des feux, des flâmes (*D.*, 80-81) ; *illuminer mes yeux aveugles* : on n'a jamais dit des *yeux aveugles* (*Imit.*, 58, etc. Cf. Rosset, *o. c.*, 227-8). Il se demande si on peut dire *une miette* ou *une goutte de grâce* (*Ib.*, 55, Id., 225) ; *vous êtes le breuvage de mon âme* (*Ib.*, 58) ; *se refroidir de ses saints desirs* (*Entr.*, 145) ; *Fermez sur vous la porte de votre cœur*, qui est sans aucun doute du jargon (*Imit.*, 8 ; cf. 24, 7, 39 ; *D.*, 109 ; Rosset, *o. c.*, 226). Les images comme les expressions, sont considérées comme si elles étaient des productions logiques.

Une des fautes les plus faciles à commettre consiste, nous l'avons vu, à remplacer dans une expression un terme plus général par un particulier. Il en est de même naturellement, lorsque le style est imagé. Nicole avait écrit : « Outre les liens spirituels qui les unissent entre eux, ils sont encore attachés par une infinité de petites cordes toutes humaines dont ils ne s'aperçoivent pas ; et la fermeté de leur union ne dépend pas seulement de ces liens spirituels, mais aussi de ces autres cordes humaines qui la conservent. Il arrive de là, que lorsque ces petites cordes viennent à se rompre, par une infi-

nité de petits scandales, de petits mécontentements, de petites négligences, on vient ensuite à se diviser dans les choses même les plus importantes ». Nicole, pour la clarté de cette phrase particulière a voulu employer deux métaphores, l'une créée sur l'analogie de l'autre, afin d'exprimer la même idée d'union ; on peut discuter et mettre en doute le succès de sa tentative, mais Bouhours ne s'en tient pas là ; c'est le procédé même qu'il condamne, parce que, dit-il, « la métaphore ne doit jamais descendre du genre à l'espèce, et *cordes* ne doit pas remplacer *liens* ». De même on peut bien dire *les flammes d'amour*, mais non *les tisons*, *le falot*, *la mèche d'amour* (*Doutes*, 112 ; cf. Rosset, *o. c.*, 224) [1].

L'image évoquée doit être en harmonie parfaite avec l'idée, estime Bouhours après Sorel. Entrez dans votre cœur pour *vous y reposer comme sur un lit* dans des sentiments de componction, est mal écrit, *se reposer comme sur un lit* ne donnant pas l'idée d'un homme pénétré de douleur (Bouh., *Imit.*, 7 ; cf. Rosset, *o. c.*, 220). « Quand on parle d'*entrer dans le sens de quelqu'un*, on se figure d'entrer dans quelque... Edifice, mais au contraire c'est le sens et la pensée de quelqu'un qui entrent en nous [2].

En somme il faut que les images ne soient ni rares, ni communes, qu'elles satisfassent raison et imagination, mais ce n'est pas tout. « Les metaphores pour bien estre receuës ne doivent estre tirées ny des choses trop éloignées, ny des choses trop proches. Elles ne doivent pas estre tirées des choses trop éloignées, parce que comme elles peinent l'esprit, elles ne plaisent pas. Elles ne doivent pas estre

1. M. de Balzac ne s'est pas contenté de cette phrase étrangère : *parler des pierres* et *parler du fer*, il a dit encore, dans une lettre au P. du Creux, qui est la cinquième du troisième Livre de la première partie de ses Lettres choisies : « *Ils écrivent du fer et des pierres comme eux-mêmes le confessent, pour ne pas dire de la boüe et du fumier, comme quelques-uns le leur reprochent* »... On m'opposera qu'*écrire du fumier et de la boüe* est une manière de parler qui n'est pas mauvaise, puisqu'*écrire des douceurs et des fleurettes* est en usage... Il y a bien de la différence entre marquer une chose .... dans l'*espèce* et dans le *genre*, et l'on descend rarement de l'un à l'autre. Mais il ne nous est point encore arrivé de dire : *Il a écrit des roses, des lys, des jonquilles et des anémones* (Chevr., Ms. Niort, 11, dans Boiss.).

2. *Entrer* a plusieurs significations fines : *entrer* dans le sens de quelqu'un, *entrer* dans la pensée d'un auteur, *entrer* dans le monde, ... *entrer* dans une affaire, pour dire s'y engager, ... il y *entre* un peu de cela ; en parlant d'un homme qui ne dit mot en compagnie, il n'*entre* point dans la conversation (Bouhours, *Entr.*, 92-93). — Rich. confirme que ce mot au figuré à plusieurs belles significations ; * Pom., Duil., G. Miege, Fur., A. A[2] qui donnent les uns ou les autres de ces emplois. — une autre tragédie, où l'on *entroit* dans des intérêts tout nouveaux (Racine, I, 393, *Théb.*, préf.) ; M. de Pontchartrain est *entré* dans cette affaire avec beaucoup d'amitié (Sév., X, 221) ; *j'entre* avec une tendresse infinie dans tous vos sentiments (Ead., X, 313) ; mon fils a une qualité très-commode, c'est qu'il est fort aise de relire... ce qu'il a trouvé beau : il le goûte, il y *entre* davantage... cela s'incorpore (Ead., IX, 403) ; Que je vous suis obligé d'*entrer* ainsi dans mes interests (du Verdier, *Le Flatteur*, a. II, sc. 2) ; vous n'*entrez* pas assez dans le dépit où je dois être (Id., *Ib.*, a. V, sc. 5).

tirées des choses trop proches, parce que, comme elles sont familieres, elles semblent fades. Celuy, par exemple, qui appelleroit *Casserons, des soldats lasches*, comme fit Themistocles, pourroit ne pas agréer, parce qu'à moins de se ressouvenir que ce sont des poissons de mer qui ont une espece de couteau au milieu de la teste, et qui n'ont point de cœur, cette façon de parler ne feroit point une agreable impression.... Qui diroit que le *sein d'une certaine Dame seroit d'albâtre*, ne diroit rien qui arrestat l'esprit, parce que c'est une loüange qui est tirée d'une chose vulgaire » (Bary, *Rhet. fr.*, 1676, 303). Toutes ces exigences se justifient en principe assez facilement. L'image n'ajoute rien au style quand elle n'évoque rien, ou qu'elle évoque mal, ou qu'elle évoque autre chose que ce qu'elle devrait évoquer.

Mais avec l'esprit du temps, on devait nécessairement pousser jusqu'à l'abus des idées excellentes. Nous en avons vu déjà plusieurs preuves. Quand on parcourt les ouvrages de polémique, les pamphlets et les critiques, on est effrayé des chicanes qu'occasionnent aux écrivains les hardiesses les plus timides. Maynard avait employé *flambeau* dans : *Le grand flambeau qui l'embellit, Fera sa tombe de son lit*, Chevreau remplace par *astre* : Un *astre* se couche, non un *flambeau* (*Œuv. mesl.*, 296 et suiv.) [1]. Bary corrige la phrase : *d'un lien sacré qui ne devroit produire que du plaisir et de la vertu, l'on en fait une chaîne miserable qui ne produit que de la peine et du peché* ; *les liens* et *les chaînes* doivent être changés, ils n'engendrent pas ; *produire de la vertu* ne vaut guère mieux, c'est une façon de parler inusitée (*Secr. de nostre Lang.*, 130). Desmarest raille Boileau sur ses vers : *Mais la posterité d'Alfane et de Bayard, Quand ce n'est qu'une rosse, est venduë au hazard*... Cela est admirable de faire de la posterité de quelques chevaux une rosse. Dor. : Dy moy, Damon, n'as-tu jamais monté sur la posterité d'un bon cheval ? (*Def. Po. Her.*, 40). La Bruyère est, à chaque page, pris à partie : *Cette pepiniere intarissable de Directeurs* scandalise son critique : *intarissable* convient mieux à des sources qu'à des pepinieres (*Sent. s. les Car.*, 176) ; des choses dont *nous nous sommes vûs le plus fortement imprimez* est mal, on ne dit pas qu'il s'imprime des choses, ce sont les choses qui s'impriment dans l'esprit (*Ib.*, 593). Ailleurs le même discute l'expression : *une sécheresse de pulmonique*. « La comparaison n'est pas juste, il n'y a pas de gens qui

1. Ailleurs il juge que *la chasse n'invite pas au bois* (Ms. Niort, 67-68, dans Boiss.), qu'on ne peut pas dire, *mettre bas la colère* (Ib., 87-88), *abattre un bonheur* (Ib., 163), *fâcher* ou *affliger le repos* (Ib., 5), *la santé de vos affaires* (Ib., 48).

crachent plus » (*Ib.*, 287). Et l'Apologiste répond : « Le crachement produit enfin une *secheresse mortelle* » (*Apol. de La Br.*, 212) ! La défense s'inspire des principes mêmes de l'attaque, et la discussion n'en est que plus curieuse. Elle révèle des deux côtés une hostilité absolue à toute locution qui évoquerait puissamment une idée, mais ne satisferait pas en même temps, à l'analyse. Je terminerai sur cet exemple burlesque, on en trouvera d'autres dans ce qui suit. La moindre tentative pour animer les choses, était sévèrement guettée : un *discours qui parle* ou *un réduit qui crie merveille* alarmaient les gardiens de la langue (v. Mén., *O.*, II, 388; cf. *Def. Po. Her.*, 106). La vérité est qu'on n'aimait pas l'expression imagée, considérée comme souvent dangereuse, et presque toujours inutile [1].

Images outrées. — Il arrive souvent, et c'est un des pires reproches qu'on puisse faire à un auteur, que ses figures sont outrées. Critique dangereuse entre toutes, puisqu'elle ne se fonde sur rien de précis, qu'il n'existe aucun étalon de la mesure à laquelle on prétend soumettre le style, et qu'au surplus la variété des genres et des styles obligerait à changer constamment cette mesure. Un auteur, parlant de la célèbre scène du cirque où Néron fit brûler les chrétiens, avait risqué les expressions : *une torche qui crie*, *un flambeau qui se plaint*. Ces simples mots, tout pleins de l'horreur du supplice, tout débordants de pitié humaine, choquent Chevreau (V. *œuv. mesl.*, 296-297). Ailleurs La Bruyère osait montrer des ouvrages qui *marchent sur le ventre* à d'autres. Métaphore outrée (*Sent. sur les Car.*, 92-93). S'il dit : *Pressez ces gens*, *enivrez de la faveur*, *tordez-les*, *ils dégoûtent l'orgüeil*, *l'arrogance*, *la présomption*. Metaphore outrée (*Ib.*, 286-287). De même pour sa phrase célèbre : *Des ames paitries de bouë et d'ordure* « je permets cette expression à ceux qui croyent l'ame materielle... *Des ames paitries de gloire*, cela est noble, si l'on veut, mais ces metaphores passent trop le naturel » (*Ib.*, 256).

Mots a figures effacées employés comme des mots simples. — Pouvait-on, après qu'une figure s'était assez effacée pour que le

1. *Comme il est accoûtumé aux assauts, aux saccagemens, aux cris, aux massacres ; l'on a raison de dire, qu'il est insensible, qu'il n'y a point d'objet, quelque pitoyable qu'il soit, qui puisse humecter ses yeux.* A quoy bon se servir de la derniere phrase, puis qu'elle n'est ny belle, ny necessaire ; et qu'il n'y a des choses simples qui expriment tres-bien la dureté ? *Comme il est accoûtumé aux assauts, aux saccagemens, aux cris, aux massacres ; l'on a raison de dire, qu'il est dur ; qu'il est insensible ; qu'il n'y a point d'objet, quelque pitoyable qu'il soit, qui puisse luy tirer des larmes.* (Bary, *Secr. de nostre Lang.*, 130-131).

mot ait pris un sens équivalent à celui du mot ordinaire, se servir du mot figuré comme de l'autre, sans plus tenir compte de l'image ancienne? *Flamme*, devenue par l'usage synonyme d'*amour*, allait-il pouvoir tenir sa place dans toutes les locutions, sans qu'on fît aucune attention à l'image primitive? Corneille s'en était servi cent fois de la sorte, sans aucun scrupule. Mais Chevreau posa la question à propos d'un vers d'Othon : « C'est vôtre interêt seul qui fait *parler ma flamme. Agir*, dit-il, eût été plus propre, parce que la flamme ne *parle* point, quoi qu'ici *flamme* signifie amour; et que la plûpart de nos Poêtes, sans y prendre garde, n'écrivent presque jamais autrement » (*Œuv. meslées*, 300).

Ailleurs, il s'en prend à *compas*, que Malherbe trouvait bon et propre à tout : *Bornez-vous*... dans un juste *compas* (Ms. Niort, 127, dans Boiss.). On pourrait citer d'autres critiques analogues, ainsi l'observation de Subligny sur ce vers : *un sang sur qui la Grece aujourd'huy se repose*; se reposer sur un sang est une étrange figure, remarque-t-il, non sans raison (*Folle Quer.*, p. 11 de la Préf.) [1]. Au premier abord, on est tout à fait enclin à donner raison aux censeurs. Il faut prendre garde pourtant. *Faire choir le front d'une ame* nous paraît aussi mauvais qu'à Chevreau (Ms. Niort, 77, dans Boiss.); *je n'ai point pris foi sur ces méchantes langues*, a beau être de Molière, c'est du galimatias (III, 196, *Éc. des Fem.*, v. 472).

Mais tel n'est point le cas de toutes les expressions auxquelles je fais ici allusion. Qu'on considère le mot *sang* : Il signifie *fils*, *descendants*, et s'étend à toute *une famille*, *une race*. Dans ces conditions, Racine dira tout naturellement : Votre vie, Esther, est-elle à vous? N'est-elle pas *au sang* dont vous êtes issue? (III, 479, *Esth.*, v. 208-209). C'est comme s'il disait *au peuple*, *à la race*. Seulement il y a heur et malheur. Tantôt le développement continue, la métaphore s'efface de plus en plus, personne ne fait plus attention au sens jadis figuré. Au contraire si le développement s'arrête, si même, comme il arrive, on abandonne le sens métaphorique, les expressions ainsi créées paraissent étranges et mal faites, incohérentes. On demande compte à l'auteur d'une *vie* qui est à un *sang*.

1. Comparez encore l'observation suivante du censeur de La Bruyère : *Regorger d'honneurs* : cette expression n'est pas moins élegante, parce que l'usage donne aussi à l'ambition le nom de *soif*. Mais *regorger de train* ne peut être un mot usité, qu'aprés que l'on aura mis en vogue celui-ci, *être affamé de carrosse* (*Sentim. s. les Caract.*, 278). L'Apologiste répond : le verbe *regorger* s'applique aux choses qui ne sont pas susceptibles de cette *faim* ni de cette *soif*... Ce verbe n'est que pour signifier l'abondance... *regorger*, pris au figuré, peut s'appliquer à toutes choses (*Apolog. de La Bruy.*, 192-3).

Rien n'est plus injuste. L'instinct qui porte à donner à un mot figuré tous les emplois du simple est un des instincts essentiels du langage. Par une action et une réaction réciproques, la figure s'efface au fur et à mesure que le mot s'étend et le mot s'étend parce que la figure s'efface. Il faut réserver nos sévérités pour les cas où l'usage du mot ne justifiait pas les libertés prises. On a souvent crié trop facilement à l'impropriété. Pyrrhus qui *demande sa main* à Andromaque et lui *offre son bras* paraît bizarre (Rac., II, 55, *Andr.*, v. 293). Il parle la langue de son temps, voilà tout.

L'IMAGE ET LES ÉCRIVAINS. — Alors qu'ils multiplient, ainsi que nous venons de le voir, les précautions et les conseils, jamais les théoriciens ne font allusion à l'instinct si sûr qui a rempli les langues de tant d'expressions heureuses [1]. Il semble qu'ils ne croient qu'à la figure élaborée par le styliste, cherchée et ensuite examinée, retournée, pesée, contrôlée, toute artificielle. Ils sont, avec raison du reste, en défiance de celle-là. L'autre, qui fait presque tout le style, est oubliée.

Aussi les hommes qui avaient de l'imagination résistèrent-ils dans une certaine mesure. Chez un Bossuet, comme on l'a remarqué, le goût du temps ne parvint jamais à éteindre complètement le sens du réel, du concret, des choses vues, ou grandes ou familières. M. Lanson a cité de lui un lever de soleil digne de Chateaubriand (*Art de la Prose*, 107). Même dans les *Oraisons funèbres*, il y a des images hardies et neuves : Si jamais l'Angleterre revient à soi, si ce levain précieux vient un jour à sanctifier cette masse, où il a été mêlé par ces royales mains (*Or. fun. d'Henr. de Fr.*, éd. Réb., 91 ; cf. sur Alger, p. 232-233 ; sur un jour d'hiver, p. 239). Mais pour que Bossuet se laisse aller à ce goût, il faut qu'il se trouve dans des conditions particulières, dans son diocèse d'abord, loin des mondains, ou qu'il se laisse entraîner par quelque texte biblique, plein de vie et de couleur. Ailleurs il s'étudie à sarcler son style, à extirper ces plantes sauvages et puissantes. Ses adjectifs ne montrent plus rien. Ils

1. Un homme de bon sens remarque pourtant que d'instinct le peuple sait créer en ce genre divers modèles inimitables à l'art : « Il est étrange qu'il n'y ait rien dans l'Eloquence dont on se serve si mal que des Figures, puis qu'il n'y a rien de si aisé et de si naturel... on trouveroit dans son propre fonds, et suivant simplement les mouvemens de la nature, tous ces tours sublimes, vehémens et agréables, ausquels on a donné le nom de Figures. J'ay pris souvent plaisir à entendre des païsans s'entretenir avec des Figures de discours si differentes, si vives, si éloignées du vulgaire, que j'avois honte d'avoir si long-temps étudié l'Eloquence, voyant en eux une certaine Rhetorique de nature, beaucoup plus persuasive et plus éloquente que toutes nos Rhétoriques artificielles » (Brettev., *Eloq. de la Ch. et du Bar.*, 204-205).

deviennent abstraits, pompeux, ils veulent nous imposer une sensation, au lieu de la faire naître : « Qu'il embellît cette *magnifique* et *délicieuse* maison, ou bien qu'il munît un camp au milieu du pays ennemi, et qu'il fortifiât une place ; qu'il marchât avec une armée parmi les périls, ou qu'il conduisît ses amis dans ces *superbes allées*, au bruit de tant de jets d'eau qui ne se taisaient ni jour ni nuit, c'était toujours le même homme » (*Or. fun. de Condé*, Ib., 518-519).

Et combien pourrait-on citer d'occasions où, volontairement, d'autres s'abstiennent et se précautionnent. Boileau prend ses sûretés : « Il y a dans le grec, dit-il, que *l'eau*, en voyant Neptune, *se ridait* et *semblait sourire de joie* ». Mais cela serait trop fort en notre langue (*Rem. sur Long.*, éd. B. S. P., III, 415). Avait-il peur qu'un Desmarets lui reprochât semblable hardiesse, comme il lui avait reproché : *au nom de nos baisers* [1] ?

La Bruyère, lui-même, écrit parfois des lignes si pâles qu'elles ne laissent plus paraître sa personnalité : « Quand vous voyez quelquefois un *nombreux* troupeau, qui répandu sur une colline vers le déclin d'un *beau* jour, paît tranquillement le thym et le serpolet, ou qui broute dans une prairie une herbe *menue* et *tendre* qui a échappé à la faux du moissonneur, le berger, *soigneux* et *attentif*, est debout auprès de ses brebis ; il ne les perd pas de vue, il les suit, il les conduit... si un loup *avide* paroît, il lâche son chien... l'aurore le trouve déjà en pleine campagne... quels soins ! » (La Bruy., I, 385, *Du Souverain*). On croirait entendre M^me^ Deshoulières, en prose.

En général, puisque la vision neuve, personnelle, est proscrite, puisqu'on rebute tout ce qui reflète l'impression d'une âme particulière, les meilleurs en arrivent à se contenter de l'image banale, usuelle, attendue, qui, après tout, n'est qu'une expression propre d'une autre sorte. Biblique ou classique, quelle que soit son origine, elle est sûre, celle-là, de se faire accepter, et même saluer au passage [2]. Sur ce vers banal : *D'où pleuvent la flamme et le fer*, Chevreau note : Il est excusable de s'être servi plus d'une fois de cette pensée, parce que l'on ne peut rien voir de plus grand ni de plus beau que cette pluye de tempestes, de fer et de feu (Ms. Niort, 38, dans Boiss. ; cf. la suite). Comme les mots approuvés, les bonnes métaphores sont celles qui ont pour elles l'usage. Au lieu de se

1. Il faut demander « quel nom avoient les baisers de l'horloger et de l'horlogere » (*Def. du Po. Her.*, 115).

2. Encore faut-il dire que Bouhours, dans sa haine de Port-Royal, trouve à reprendre dans : *fruit de vigne*, que Thoynard doit défendre (*Disc.*, 80).

marquer au coin des personnes, il est mieux que les images soient frappées au coin de l'époque ; ce ne sont plus des médailles, ce sont des monnaies [1].

Une réaction s'annonce. — En réalité, cette austérité ne pouvait se soutenir qu'un temps. Déjà La Bruyère, à l'occasion si sévère pour Acis [2], estimait qu'on abusait de la rigueur, sous prétexte de combattre des abus. Il l'a dit : « Il faut éviter le style vain et puéril, de peur de ressembler à Dorilas et Handburg : l'on peut au contraire en une sorte d'écrit hasarder de certaines expressions, user de termes transposés et qui peignent vivement, et plaindre ceux qui ne sentent pas le plaisir qu'il y a à s'en servir ou à les entendre » (I, 149-150, *Des ouvr. de l'esprit*). Il avait déjà proclamé ailleurs : « Moïse, Homère, Platon, Virgile, Horace ne sont au-dessus des autres écrivains que par leurs expressions et par leurs *images* » (La Bruy., I, 116-117, *Ib.*).

Du reste son style ferait à lui seul connaître la doctrine de l'écrivain, si aucune déclaration n'avait manifesté son opinion. Il est plein de choses vues, et vues partout, au cercle, en ville, à la campagne même : « Ils heurtent de front et de côté, comme des béliers : demande-t-on à des béliers qu'ils n'aient pas de cornes ? (I, 226, *De la Société*) ; On fait sa brigue pour parvenir à un grand poste... les uns doivent entamer, les autres appuyer ; l'amorce est déjà conduite, et la mine prête à jouer : alors on s'éloigne de la cour (I, 313, *De la Cour*) ; si elle a vu de sa fenêtre un bel attelage... et que

1. Aucun genre ne donne plus cette impression que la harangue politique. Les mots, les épithètes, figurées ou non, pompeuses et décoratives, mais abstraites, pourraient être catalogués : *grand* alterne avec *incomparable* et *bienfaits* avec *vertus*, sitôt qu'il s'agit du roi. On ferait en quelques heures une collection de cent phrases analogues à celles-ci : « Que s'il vient de reprendre les armes, ce n'est que pour restablir le repos *public* que des esprits *inquiets* et *jaloux de sa gloire* ont troublé par de *noirs* artifices, par des desseins *injustes*, et par des entreprises *odieuses* » (*Har. de F. de Callières à sa réception*, fév. 1689).

2. L'on voit des gens qui... vous dégoûtent... par l'impropriété des termes dont ils se servent, comme par l'alliance de certains mots qui ne se rencontrent ensemble que dans leur bouche, et à qui ils font signifier des choses que leurs premiers inventeurs n'ont jamais eu intention de leur faire dire... Leur bizarre génie... tourne insensiblement à un jargon qui leur est propre, et qui devient enfin leur idiome naturel ; ils accompagnent un langage si extravagant d'un geste affecté et d'une prononciation qui est contrefaite. Tous sont contents d'eux-mêmes et de l'agrément de leur esprit, et l'on ne peut pas dire qu'ils en soient entièrement dénués ; mais on les plaint de ce peu qu'ils en ont ; et ce qui est pire, on en souffre.

Que dites-vous ? Comment ? Je n'y suis pas ; vous plairoit-il de recommencer ? J'y suis encore moins. Je devine enfin : vous voulez, Acis, me dire qu'il fait froid : que ne disiez-vous : « Il fait froid » ? Vous voulez m'apprendre qu'il pleut ou qu'il neige : dites : « Il pleut, il neige ». Vous me trouvez bon visage, et vous desirez de m'en féliciter ; dites : « Je vous trouve bon visage ».—Mais, répondez-vous, cela est bien uni et bien clair ; et d'ailleurs qui ne pourroit pas en dire autant ? — Qu'importe, Acis ? (La Bruy., I, 216, *De la Société*).

plusieurs rangs de clous parfaitement dorés l'aient éblouie (I, 291, *De la Ville*) ; après toutes ses rêveries et toutes ses mesures, on est échec, quelquefois mat ; souvent, avec des pions qu'on ménage bien, on va à dame, et l'on gagne la partie : le plus habile l'emporte, ou le plus heureux (I, 325, *De la Cour*) ; ils crient, ils s'agitent ; semblables à ces figures de carton qui servent de montre à une fête publique, ils jettent feu et flamme, tonnent et foudroient : on n'en approche pas, jusqu'à ce que venant à s'éteindre, ils tombent, et par leur chute deviennent traitables, mais inutiles (I, 349, *Des Grands*) ; Les roues, les ressorts, les mouvements sont cachés ; rien ne paroît d'une montre que son aiguille, qui insensiblement s'avance et achève son tour : image du courtisan, d'autant plus parfaite qu'après avoir fait assez de chemin, il revient assez souvent au même point d'où il est parti (I, 325, *De la Cour*) ; il est au guet... sur tout ce qui paroît de nouveau avec les livrées de la faveur (I, 322, *Ib.*) ; Le panneau le plus délié et le plus spécieux qui dans tous les temps ait été tendu aux grands par leurs gens d'affaires... est la leçon qu'ils leur font de s'acquitter et de s'enrichir » (I, 381, *Du Souverain*).

Certains théoriciens de la poésie et de l'éloquence avaient aussi, d'assez bonne heure, fait leurs réserves, le P. Rapin, par exemple : « On est tombé, dit-il, dans une autre extremité par un soin trop scrupuleux de la pureté du langage : car on commença d'oster à la Poësie sa force et son élevation, par une retenuë trop timide, et par une fausse pudeur, dont on s'avisa de faire le caractere de nostre langue, pour luy oster toutes ces hardiesses sages et judicieuses que demande la Poësie : on en retrancha sans raison l'usage des metaphores, et de toutes ces figures qui donnent de la force et de l'éclat aux paroles... Le goust du siecle qui aimoit la pureté ; les femmes qui sont naturellement modestes, la Cour qui n'avoit alors presque aucun commerce avec les Sçavans de l'antiquité, par son antipatie ordinaire pour la doctrine, et l'ignorance universelle des gens de qualité donnerent de la reputation à cette maniere » (*Refl. s. la Poet. d'Arist.*, 82-83).

A la fin du siècle, les adversaires du « phébus » chantent victoire : « On commence fort à se défaire de tout ce galimatias, et pour dire moi-même quelque chose qui approche peut-être du Phebus ; on laisse le Soleil et l'Aurore assez en repos, et on n'aime plus aux dépens des astres. Tout de bon, on a fort abandonné ce jargon, plus impertinent qu'idolâtre, et l'Amour a quitté le langage du Parnasse, pour ne plus parler que celui de la Cour et de la nature. On se contente de dire naïvement et simplement ce qu'on sent, et souvent

ce qu'on ne sent pas » (*Dial. sur les Plaisirs*, p. 141)[1]. Or dès ce moment un changement d'opinion se prépare. « La corruption du goût », comme dira plus tard Madame Dacier, s'annonce. Des maîtres de la rhétorique reprennent le P. Lamy de son abstinence des Métaphores, « mortification nouvelle, mais réjoüissante » (B. Gibert, *Refl.*, *Lett. III*, 56). La vérité, suivant eux, est ailleurs. Les images « contribuent à l'abondance du discours, à la délicatesse et à la force, à la noblesse et à la beauté, à la clarté, à l'agrément et à la vivacité, tant des pensées que des expressions » (Id., *Ib.*, *Lett. III*, 12). « Elles y sont aussi utiles, qu'il est utile de bien peindre et d'expliquer clairement les sujets dont on est obligé de parler pour porter les hommes à agir » (Id., *Ibid.*, 13). « On n'entend par cette expression (images sensibles), que les Métaphores et les Comparaisons; que les Hyperboles et les autres figures qui mettent les choses devant les yeux ; que les preuves palpables ; que les peintures vives et circonstanciées, ce Dramatique, ces nobles imaginations.... Tout cela est l'effet d'un génie heureux, d'un enthousiasme, d'un mouvement extraordinaire de l'ame, qui represente d'une maniére sensible toutes les choses dont on parle » (Id., *Ibid.*, 10)[2]. Et l'auteur de citer, pour défendre sa thèse, le plus vénérable des textes anciens : l'Ecriture. « Où trouverez-vous plus d'images sensibles, que dans le Sermon de Jesus-Christ sur la Montagne, dans lequel le Sauveur du monde explique tant de véritez de la Morale Chrétienne par des expressions populaires et métaphoriques, ou autrement figurées ? » (Id., *De la vérit. Eloq.*, 114)[3]. En exemple, il allègue un chapitre de Job, le Cantique de Moïse, etc., et il me semble qu'il en comprend le caractère aussi complètement que le P. Bouhours le méconnaissait. Les temps de La Mothe vont venir.

1. Renaud est du même sentiment que Bary, sur le sujet des métaphores : et comme Bouhours, il ne croit plus au temps « où dès-là qu'on s'étoit embarqué en amour, on prenoit pour phare le flambeau de l'amour même, on faisoit voler ses désirs. à pleines voiles, à la faveur du vent de l'espérance, et on aloit enfin échouër contre un cœur de rocher ». Il trouve outré et on ne saurait trop l'approuver, « d'apeler les bâtimens irréguliers *des solécismes en pierre*; la Sentence, *le poivre blanc de la diction*; les longues queuës des femmes, *des hyperboles de drap* ». Il veut que l'on garde dans la « Métaphore de la retenuë, de la netteté et de la vérité » (*Man. de parler*, 158 et suiv.).

2. Voici qui est moins net : « Il est presque impossible de ne pas se servir souvent de Metaphores dans un discours, par la raison que les langues n'ayant pas assez de mots propres pour exprimer toutes les pensées, il faut necessairement avoir recours aux mots impropres ; et ainsi l'on fait à tout moment des Metaphores sans y penser » (Brettev., *Eloq. de la Ch. et du Bar.*, 295).

3. « Mais on peut lui nier aussi (au P. Lamy) que toutes les fois que l'on aura à parler de Dieu dans un discours, et à se servir des idées sensibles dont l'Ecriture se sert, et à parler du bras, du doigt, de la bouche de Dieu, il faille commencer par dire au peuple qu'il n'y a aucune de ces parties corporelles dans la Divinité, et qu'on parlera figurément quand on les lui attribuëra » (Gibert, *De la vérit. Eloq.*, 96).

# CHAPITRE VII

## LES SENS NOUVEAUX. LES SENS FIGURÉS. NOUVELLES EXPRESSIONS.[1]

*Basilique* prend le sens d'église (H. D. T. cite un premier exemple de Bossuet, *Hist. un.*, I, 11) ; * Rich., Fur., A.; ⊖ Pom., G. Miege.

*Cheminer* — Le sens propre tendait à disparaître (Bouh., *Suite*, 166; cf. A. de B., *Suite*, 34). Richelet le trouvait déjà un peu vieux. En revanche Bouhours constatait que dans la conversation on disait un tel *cheminera*, une affaire *chemine* (*l. c.*). — Pour réussir, il faut *Cheminer* en avant (Hauter., *Bourg. de qual.*, a. II, sc. 4). Ce nouveau sens est dans A². Toutefois, L. de Templery conseille d'appliquer le mot aux choses plutôt qu'aux personnes (*Gen. et Pol.*, 243).

*combustion* ne se dit qu'au figuré, *mettre tout en combustion*, semer partout « la dissention et le desordre » (A. de B., *Refl.*, 127). C'est le seul sens donné par les lexiques contemporains. — l'ambitieuse Fredegonde.... mettoit toute la France *en combustion* (Boss., *Hist. Univ.*, 133)[2].

*considération* — *Avoir de la considération*, tout en gardant le sens actif de *considérer*, prenait peu à peu le sens passif de *être l'objet de la considération*. Bouhours et Andry protestèrent (*Entr.*, 86 ; *Refl.*, 133-134). — A² enregistra pourtant : il n'a nulle *consideration* dans le monde, *estre en* grande *consideration*[3].

1. Ce chapitre devra être rapproché du chapitre IV de la Section I : *Mots qui perdent des sens anciens*, et du chapitre IV de la Section II : *Définitions de sens et distinctions de synonymes*. Souvent en effet, quand un mot perd un sens ancien, c'est pour en prendre un nouveau. D'autre part les observations des grammairiens portent fréquemment sur des changements de sens qu'on tendait à introduire dans les mots.

2. *briller* — L'emploi du mot dans une expression comme *briller* dans la conversation, aurait été assez nouveau, selon Bouhours (*Entr.*, 95). — Richelet traduit : paraître avec éclat, c'est un esprit qui *brille*. Fur., A. et A² donnent : *briller* dans toutes les compagnies. — Elle *brilla* dans toutes ses réponses (Sévigné, cité par L.).

De même pour *chapitre*. Sorel signale comme nouveau l'emploi du mot dans les locutions : n'avoir rien à se reprocher sur le *chapitre* de quelqu'un, se mettre sur le *chapitre* de quelqu'un, et il ne les approuve pas dans un livre sérieux (*Conn. des b. liv.*, 1671, 387). Bouhours constate que l'emploi en est commun (*Entr.*, 94). — * Pom., Duil., Rich., Fur., A., A². On trouvera de nombreux exemples dans le *Lex. de Mol.* par Livet. — En réalité cet emploi remonte plus haut.

Il y a lieu de faire les plus expresses réserves sur ces mots et expressions cités comme nouveaux par Bouhours dans les *Entretiens*. *Briller* et *chapitre* nous fournissent des exemples. On en trouvera une foule d'autres par la suite. Je n'ai cependant pas cru devoir omettre ce qui passait pour nouveautés aux yeux d'un homme comme Bouhours, je cite ses observations, généralement en note.

3. *compte* et *compter* « sont fort usitez dans certains sens. Je vous tiendray *compte* de tout ce que vous ferez pour luy ;... j'ay lû le livre d'un tel, je n'y ay pas trouvé mon *compte*. Je *compte* pour rien la faveur des Grands ; ... vous pouvez *compter* sur moy »

*consolable*, *consoler* — A. de B. admet qu'on peut employer *consolable*, en parlant *d'une douleur* aussi bien que d'une *personne* (*Refl.*, 218). L'*Enterr*t *du Dict.* condamne cette expression (314). Bellegarde fait une réserve analogue à celle d'Andry pour le verbe *consoler* (*Eleg.*, 368) [1].

*convive* commence à signifier qui assiste à un repas. Alemand signale l'emploi du mot par Bouhours dans sa *Traduction de Martial*; il n'est pas François, ajoute-t-il, mais Bouhours a raison de s'en servir (*Guerre civ.*, 134-135). — ⊖ Duil., G. Miege, Rich.; * Pom., Fur., A., A². — Un *convive* échappé de la table du roi (Regnard, *Démoc.*, a. IV, sc. 7). — Les dictionnaires ne donnent plus, sauf Duillier, le sens de *repas*, qu'on rencontre si souvent dans Loret (9 fév. 1658, v. 108; 9 août 1659, v. 88; 3 janvier 1660, v. 49; 17 juin 1662, v. 177, etc.).

*cossu* — Tandis que Furetière ne le cite que comme terme de botanique, l'Académie de 1694 mentionne la locution : *il en conte de bien cossuës*, avec le sens de *choses invraisemblables*. En 1718, A² donne enfin le sens de *riche*. Il faut signaler toutefois que Godefroy (Complt) cite un exemple de ce dernier sens, au XIVe siècle, *Mir. de N.-D.*, VI, 232.

*creuser* — Ce mot peut-il s'employer au figuré et peut-on dire *creuser une matière*? Oui, selon Bouhours (*Suite*, 365). St-Réal a même entendu des gens de grande distinction dire : *creuser un homme*, pour dire pénétrer dans sa pensée (*De la Critique*, 93). Andry conteste que cette dernière locution soit en usage, et s'il accepte qu'on emploie *creuser* au figuré, encore veut-il que ce soit « dans un sens neutre » : *creuser* dans la Physique, mais non *creuser* la Physique. Il est exact que les exemples rapportés par Bouhours lui-même sont tous des exemples de *creuser* intransitif (A. de B., *Suite*, 50-54). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich. ; * Fur. : *creuser* dans un procés, A. et A² : *creuser* une affaire et *creuser* dans une affaire. — *Creusant* dans les sujets, et forts d'expériences, Ils étendent partout l'empire des sciences (La Font., III, 320, v. 15-16); où a-t-il rêvé, *creusé*, rassemblé des idées si extraordinaires? (La Bruy., II, 107).

*culture*, que Vaugelas écartait, se prend au figuré (Alem., *Nouv. Rem.*, 514-516). A. de B. admet *la culture des Lettres* (*Refl.*, 145). — Richelet donne : *culture des arts*, *de son esprit*; ⊖ Fur. et A. Mais A² reprend les expressions de Richelet.

*Déboutonner* — Au sens d'ouvrir son cœur, faire connaître sa pensée, ⊖ dictionnaires jusqu'à A², qui donne : se *deboutonner* avec ses amis ; * L., qui cite St-Simon, H. D. T.; ⊖ Hug. On trouvait déjà ce sens chez Camus : si je ne vous *deboutonnois* entierement mon cœur (*Iphigene*, I, 334; cf. *Alcime*, 235).

*déchaîner (se)* — Bouhours signale qu'on dit élégamment : « les peuples se *déchaisnent* contre les favoris. C'est un *déchaisnement* horrible contre luy »

(Bouhours, *Entr.*, 89-90). — Tous les lexiques donnent ces sens figurés de *compte* et de *compter*. Cependant Duil. et G. Miege ne les mentionnent que pour le substantif. — Mon amour-propre y trouve si bien son *compte* (Sévigné, I, 408); vous pouvez *compter* qu'elle l'a fait de son chef (Racine, VII, 265, *Lett.*). Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

Au sens de réputer, estimer donné par A., A² ajoute le sens de se proposer.

1. *consolider* — Vaugelas n'aimait pas ce mot au sens figuré, mais Alemand en publiant la Remarque posthume du maître, approuve l'emploi nouveau (*Nouv. Rem.*, 335); il passa dans A. et A² : *consolider* une union, une amitié.

(*Entr.*, 96). — * Pom., qui ne donne dans cet emploi que le substantif, Rich., Fur., A., A². — jamais on ne s'étoit si fort *déchaîné* contre le théâtre (Mol., IV, 378, *Tart.*, Préf.) ; Que feront des valets qui toute la journée Vous verront contre eux *déchaînée* (La Font., II, 105, v. 41-42). — Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*défaire* — On dit depuis quelques années : « elle a été *défaite* au premier mot qu'on luy a dit, en parlant d'une personne qui a perdu contenance. Il ne faut rien pour le *défaire*, c'est à dire pour l'embarrasser. Des personnes dont l'une *défait* l'autre, pour dire, dont l'une obscurcit le merite de l'autre » (Bouhours, *Entr.*, 99). — * Pom., Fur., A., A². Les deux derniers donnent de plus le sens d'obscurcir une personne par l'éclat, le mérite, la beauté. — le voilà qui se trouble. — Courage, Seigneur !... Ne vous *défaites* pas (Mol., IV, 199, *Princ. d'El.*, a. IV, sc. 1) ; Le rebut de la cour est reçu à la ville, ...où il *défait* le magistrat (La Bruy., I, 177) ; Mme de Roquelaure est revenue tellement belle, qu'elle *défit* hier le Louvre à plate couture (Sévigné, I, 406-407) ; l'offense la plus irrémissible parmi ce sexe, c'est quand l'une d'elles en *défait* une autre en pleine assemblée (La Font., VIII, 45, *Psyché*, liv. 1).

Je note pour mémoire que *se défaire* continue toujours à signifier *se tuer* : Je crains, dieu me pardonne, qu'elle ne se *defasse*, elle se veut jetter dans le puits (Dancourt, *Colin-Maillard*, 8, p. 139)[1].

*démêler* — On dit elegamment se *démesler* d'une affaire, *démesler* une intrigue, je n'ay pû vous *démesler* dans la foule (Bouhours, *Entr.*, 96). Bouhours a même écrit : *démêler* un mouvement, ce que Barbier d'Aucour blâme fort (*Sent. de Cleante*, 1671, 90). Villars l'accepterait, quand il s'agit de mouvements si imperceptibles qu'on a peine à s'en apercevoir (*Delicat.*, 134). — * tous les lexiques. — son esprit étoit... capable de *démêler* les affaires les plus difficiles (La Roch., II, 427-428) ; la fausse femelle, qui d'un tel pas se sut bien *démêler* (La Font., IV, 104, v. 35-36); en *démeslant* l'obscurité d'un passage (Bossuet, *Apocal.*, 701). Voir le *Lex. de Mol.* par Livet[2].

*dérangé*, employé dans le sens nouveau de dérouté, déplaît à de Callières : *dérangé*, dit-il, « suppose diverses choses qu'on avoit mises auparavant dans quelque ordre », or, vous avez beau être détourné de votre chemin, vous n'êtes toujours qu'une seule personne. Et il préfère *désorienté*, que les jeunes trouvent « colet monté » (*Mots à la Mode*, 46-49 ; voir Schenk, *o. c.*, 51). — Comme de Callières, Pom., Duil., G. Miege, Rich. n'emploient le mot qu'en parlant d'objets matériels ; A. et A² l'appliquent aux personnes : cela m'a tout

1. *délicat* — « Quoy-que *delicat*, *delicatesse*, *delicatement* ayent toûjours été en usage, on ne s'en est pas toûjours servi comme l'on s'en sert. Un esprit *delicat*, une raillerie *delicate*... Il a beaucoup de *delicatesse* dans l'esprit ; il sçait toutes les *delicatesses* de la langue. A raisonner un peu *delicatement* » (Bouhours, *Entr.*, 85). Il faut ajouter que Sorel signalait comme locution nouvelle : des sentiments tendres et *délicats* (*Disc. sur l'Acad. fr.*). — Tous les lexiques donnent ces emplois de *délicat* et *délicatesse*. L'adverbe est aussi reçu, sauf dans Pom. et G. Miege, qui ne précisent pas suffisamment. — La moquerie... plaît toujours, quand elle est *délicate* (La Roch., I, 327) ; Le ragoût d'un sonnet, qui chez une princesse A passé pour avoir quelque *délicatesse* (Mol., IX, 121-122, *Fem. Sav.*, v. 751-752) ; entre ceux qui lisent, ceux-ci aiment à être forcés par la démonstration, et ceux-là veulent entendre *délicatement* (La Bruy., I, 9).

2. Noter que *démêler une fusée* (ce qu'il y a sur un fuseau, c'est-à-dire débrouiller une affaire) est déjà dans Malherbe (II, 93) ; ces emplois sont donc plus anciens que ne le croyait Bouhours.

*dérangé*, un homme *dérangé* dans sa conduite, dans ses affaires. — Jamais il ne fut une telle dissipation : on est quelquefois *dérangé* ; mais de s'abîmer et de s'enfoncer à perte de vue, c'est ce qui ne devroit point arriver (Sévigné, IX, 436)[1].

*dérouter* — Boursault le range parmi les mots à la mode : S'il me fait *dérouter* du chemin de la gloire (*Mots à la mode*, sc. 4). — * $A^2$. Cependant il faut noter qu'on en a des exemples antérieurs. — c'est trop se moquer... de ne prouver leurs voyages dans ces vastes païs de l'antiquité, que parce qu'ils s'y sont souvent *déroutez* (Bossuet, *Avert. aux Prot.*, VI, 1re part., § CIII, 605-6).

*désaccoutumer* — On dit elegamment *se desaccoûtumer* d'une personne (Bouhours, *Entr.*, 96). — * Pom.; Rich. ; ⊖ tous les autres lexiques. — il *s'est désaccoutumé* de Mme de Coulanges (Sévigné, IX, 526).

*désoler* est signalé par de Callières dans des phrases comme : le dîner et le cercle sont deux endroits qui *desolent*, mais on a la chasse, etc. (*Mots à la Mode*, 9 ; voir Schenk, *o. c.*, 53). — Les lexiques ne donnent pas d'emploi du mot dans un sens aussi affaibli[2].

*diligence* prend le sens de voiture : aux *diligences* de Lyon (*Liv. des Adr.*, II, 168). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege ; * Rich., Fur., Th. Corn., A., $A^2$.[3]

*Ecúmer* est employé par St-Simon au sens de connaître, savoir des nouvelles le premier : Maulévrier *écuma* des premiers ce qui se passoit à l'égard de Nangis (XII, 274); Je ne sais comment M. de Lauzun l'*écuma* (XVII, 346-347). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich., Th. Corn. ; * Fur., A., $A^2$.

*effusion* — Bouhours constate qu'on dit *effusion* de sang, de bile, mais il ne sait ce que c'est qu'*effusion* de colere (*D.*, 99). Ménage conteste cette opinion et accepte l'expression (*O.*, II, 52).

1. Notons : mon style naturel et *dérangé* (Sévigné, II, 487).

2. *détruire* est devenu un beau mot en devenant métaphorique : Des gens qui *se détruisent* eux-mesmes par leur mauvaise conduite ; *détruire* une personne dans l'esprit d'un autre ; l'absence ne m'a-t-elle point *détruit* dans vôtre cœur ?... cette moderation qu'ils affectoient dans leurs paroles, étoit *détruite* par leurs actions (Bouhours, *Entr.*, 90-91). — * tous les lexiques. — Chez vous Quintilien s'en va tous nous *détruire* (La Font., IX, 201, v. 2); M. de Grignan se soutiendra toujours très-bien, pourvu qu'il ne se *détruise* point lui-même (Sévigné, VII, 273) ; Il est vrai que Mme de Schomberg vous aime, vous estime, et vous trouve fort au-dessus des autres : ce sera à vous cet hiver à ne pas *détruire* (Ead., IV, 558).

3. *distinguer* — On dit elegamment : *distinguer* les personnes de merite, en faire *distinction* : des gens de basse naissance, qui se *distinguent* par leur esprit, et par leur sçavoir (Bouhours, *Entr.*, 96). — Le verbe se trouve avec cet emploi dans Rich., Fur., A., $A^2$. — Vous avez bien caressé, ménagé, *distingué* la bonne Baronne (Sévigné, IV, 205-206) ; le maréchal d'Humières était bien avec le roi, qui le *distinguait* fort (St-Simon, I, 196, dans H. D. T.). — Le substantif se rencontre avec ce sens dans Rich., Fur., A., $A^2$. — Le duc de Beaufort... avoit été, depuis longtemps, particulièrement attaché à la Reine : elle venoit de lui donner une marque publique de son estime, en lui confiant M. le Dauphin... Le duc de Beaufort... se servoit utilement de cette *distinction*... pour établir sa faveur (La Roch., II, 59-60) ; Vous m'en dites beaucoup de bien en me parlant de la *distinction* et de l'épanouissement qu'il a eu pour vous (Sévigné, VII, 205). Plus tard Bouhours signale que *distingué* et *distinction* sont fort à la mode (*Suite*, 166). — Il faut noter que le sens actuel : personnage de *distinction*, ne se montre que dans A. et $A^2$. Voir L.

*donner*, se dit depuis quelque temps en plusieurs façons fort elegantes. *Donner* dans le sens de quelqu'un, *donner* dans le galimatias, etc. (Bouhours, *Entr.*, 94). — * Pom., Fur., A., $A^2$. On trouve dans Rich. un emploi approchant : *donner* là dedans, c'est-à-dire entrer dans ce dessein. Voir de ces expressions qui sont assez anciennes de nombreux exemples dans le *Lex. de Mol.* par Livet.

*égard* — On a toujours dit : *avoir égard à*, mais : *avoir des égards* est une locution nouvelle (Bouhours, *Entr.*, 84 ; cf. Sorel, *Conn. des b. liv.*, 1671, 400). Bellegarde constate le grand usage de ce pluriel qu'il trouve fort énergique (*Eleg.*, 373) [1].

*employer* ne vaut rien dans des expressions comme : *employer* de la dépense (Bary, *Secr. de nostre Langue*, 65) ; on *employa* pour cela les plus pénibles recherches est également mal (A. de B., *Refl.*, 406) [2].

*engagement* — Selon Bouhours, les *engagemens* du monde, prendre des *engagemens* avec quelqu'un, sont des termes de nouvelle creation (*Entr.*, 93). Le sens donné au mot par les lexiques antérieurs est en effet : mise en gage, hypothèque, embarras. — ⊖ Pom., Duil., G. Miege ; * Rich., qui donne comme exemple : les *engagemens* du monde sont puissans ; * Fur., avec le même sens, sans exemple précis, A²: prendre des *engagements*. A. donne bien le sens de promesse, d'attachement, d'obligation qui est cause que l'on n'est plus en liberté de faire ce que l'on veut, mais on n'y trouve point le pluriel. — M^me^ la Princesse suivoit ses *engagements* (La Roch., II, 81) ; Il y a quelquefois dans le cours de la vie de si chers plaisirs et de si tendres *engagements* (La Bruy., I, 214).

*engoué* = entêté de quelque chose — Sorel note que quelques personnes en usent dans ce sens, mais cet emploi lui paraît barbare (*Conn. des b. liv.*, 1672, 447). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege ; * Rich. avec †, Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A² ; * L., H.D.T. ; ⊖ Hug. — M^me^ de la Fayette... est *engouée* de vous, c'est son mot (Sévigné, VII, 351) ; Un auteur n'est que trop facile à *s'engouer* (La Font., VII, 354, *Ragotin*, v. 872) ; Je vois bien que nous ne sommes pas *engouées* de musique aujourd'hui (Regnard, *Divorce*, a. II, sc. 8) [3].

*enrôler* — L'emploi figuré du mot est familier selon A², très bas, selon Bellegarde, qui blâme la phrase : c'est *s'enroller* avec le peuple, pour dire : avoir les sentimens du peuple (*Eleg.*, 139, 375). — Le mot au sens propre est dans tous les lexiques, au sens figuré, il n'est que dans Fur. et A². — Corbinelli me trouve un peu *enrôlée* dans la sacrée paresse (Sévigné, IV, 496). Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*entamer* se prend dans une nouvelle signification, pour dire faire les premieres démarches, ou les premieres avances pour la réussite de quelque projet, ou d'une intrigue (Bellegarde, *Eleg.*, 264). — Personne à la cour ne veut *enta-*

1. *s'embarquer* dans une affaire est une métaphore. Bouhours constate la vogue de l'expression à la cour (*Entr.*, 93 ; cf. Sorel, *Conn. des b. liv.*, 1672, 317). Voir de très nombreux exemples dans le *Lex. de Mol.* par Livet.

2. *empoisonner* est devenu un beau mot en devenant metaphorique : les medisans *empoisonnent* tout... des loüanges *empoisonnées* (Bouhours, *Entr.*, 90-91). — * Pom., Rich., Fur., A., A². — Des louanges *empoisonnées* (La Roch., I, 90) ; On a pris soin, Monsieur, d'*empoisonner* ma maniere de vie ; quand vous voudrez l'examiner, vous ne la trouverez point criminelle (Baron, *Coquette*, a. V, sc. 10).

*endroit* se dit élegamment depuis quelques années en un certain sens : vous ne le connoissez que par ses mauvais *endroits*, pour dire, par ses mauvaises qualitez... On a toûjours dit, les beaux *endroits* d'un livre (Bouhours, *Rem.*, 188). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege : * Rich., Fur., A. : ⊖ Th. Corn. : * A² ; * L., H.D.T. : ⊖ Hug. Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

3. Voir le sens ancien dans Scarron : Il ne mange pas, il devore, Et le fait tant avidement, Qu'il s'*engouë* ordinairement (*Virg. trav.*, I, 254).

*mer* ; on s'offre d'appuyer, parce que... on espère que nul n'*entamera* La Bruyère, I, 309) ; on fait sa brigue pour parvenir à un grand poste,... les uns doivent *entamer*, les autres appuyer (Id., I, 313). — ⊖ tous les lexiques, en ce sens.

*enterrer* et *déterrer* s'employent élegamment dans le figuré depuis quelques années. On dit d'une femme qui a renoncé au commerce du grand monde, qui aime la retraite, et qui ne voit presque personne, *elle s'est enterrée*. On dit, en faisant une confidence, et recommandant le secret, *il faut enterrer cela*, pour dire qu'il n'en faut point du tout parler (Bouhours, *Rem.*, 470-1). Bellegarde confirme (*Eleg.*, 262). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Th. Corn. ; * Rich., Fur., A., A²; * L., H.D.T. ; ⊖ Hug. — Quel âge avez-vous, s'il vous plaît ?... D'où vient donc que *vous vous enterrez* comme Philémon et Baucis (Sévigné, VI, 302) ; J'admire l'étoile de M. de Lauzun, qui veut encore rendre son nom éclatant, quand il semble qu'il soit tout à fait *enterré* (Ead., VIII, 354) ; cf. le *Lex. de Mol.* par Livet[1].

*épuiser* — Bouhours soutient l'expression : *épuiser* une remarque, contre Ménage, qui acceptait *épuiser* une matiere, mais non *épuiser* une Remarque (Bouhours, *Suite*, 99). Andry est de l'avis de Ménage (A. de B., *Suite*, 97).

*éreinter* est employé par S^t-Simon dans le sens figuré moderne : Elle avoit *éreinté* Vendôme (XVII, 159). H. D. T. cite : M^me de Maintenon, qui peu à peu avec les jésuites l'*éreintèrent* auprès du roi (S^t-Simon, III, 360). — Le mot est seulement dans Fur., A. et A², et il n'y a que son sens propre celui d'*esrener* : fouler ou rompre les reins.

*essentiel* est signalé comme nouveau par Bouhours dans l'emploi suivant : un homme *essentiel* (*Entr.*, 102). Cet emploi ne se trouve dans aucun lexique. * L., qui cite deux exemples de Massillon, H. D. T. ; ⊖ Hug.

*étinceler* — C'est mal parler que de dire *estinceller de beautez*. Il faut au moins sçavoir parler François, quand on s'établit en maistre de la Poësie Françoise (*Def. du Po. Her.*, 87). Richelet est le seul lexique qui donne cette expression.

*étoile* — parmy les Gens du Monde, le nom d'*Etoile* est aujourd'huy employé dans les Discours, sans que l'on pense à l'heure de la naissance, ny aux fai-

1. *entêté de* ; être *entesté* d'un homme ou d'une femme, c'est les avoir toûjours en la *teste* ; C'est ce qu'on disoit autrefois, *en estre coiffé* (Sorel, *Conn. des b. liv.*, 1671, 402). Ailleurs Sorel constate que l'*Histoire de la Comtesse de Selles*, qui suit le langage à la mode, a employé l'expression (*Ib.*, 372). Bouhours ne discute que son contraire *desentester*, qui lui paraît bas (*Entr.*, 97 ; *Rem.*, 552). — * Pom., Duil., Rich., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A². Il n'est pas sûr que le mot ait ce sens dans G. Miege. — ce Prince a toûjours esté tres-zelé : ou, pour parler avec luy, tres-*entesté* de tous ces articles (Bossuet, *Hist. des Var.*, I, 386) ; un protecteur *entesté* de la nouvelle hérésie (Id., *Ib.*, I, 435 ; cf. II, 173, 292, 407). Les exemples sont nombreux. Le mot *entêtement* a été formé au XVII^e s., avec le sens du verbe. Les exemples sont nombreux également. Voir pour les deux mots L., H.D.T., Hug. et surtout le *Lex. de Mol.* par Livet.

*envenimer* est devenu un beau mot en devenant metaphorique : les médisans... *enveniment* tout, jusqu'aux actions les plus innocentes, ...un cœur *envenimé* (Bouhours, *Entr.*, 90-91). — * Pom., Rich., Fur., A., A². — Cette querelle *envenimée* (La Font., II, 170, v. 4) ; un protestant très-*envenimé* contre l'Eglise (Racine, IV, 472, *P.-R.*) ; Luther... publia,... une réponse si *envenimée* (Bossuet, *Hist. des Var.*, I, 69). Voir à **vénéneux**, **venimeux**, p. 545.

seurs d'horoscopes [1]; C'est comme de dire *La Fortune, le Sort, le Destin*, ou *la Destinée* (Sorel, *Conn. des b. liv.*, 1671, 391 ; cf. 373); On a été jusqu'à dire l'*étoile* d'un mot, expression monstrueuse (Renaud, *Man. de parler*, 111). ⊖ Pom., Duil., G. Miege; * Rich., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A [2]; * L., H.D.T. ; ⊖ Hug. — on ne sçauroit resister à son *estoile* (Montreuil, *Œuv.*, 163) ; je n'ai point encore trouvé en mon chemin cette Lisette si aimable ; j'en sais mauvais gré à mon *étoile.* — Ce n'est pas votre *étoile*, Monsieur; c'est moi qui ai pris soin de vous cacher Lisette (Regnard, *Attends-moi s. l'orme*, sc. 1) [2].

*évaporation* — Pour Bouhours, si ce mot est François, c'est un mot de Physique et de Chimie. On peut, quand il s'agit d'un alambic, dire l'*évaporation* des esprits, mais, en matiére de morale, esprit *évaporé* ne justifie pas *évaporation* de l'esprit (*D.*, 43-44). — * tous les lexiques, sauf Rich.

*évaporé* a été, d'après Sorel, introduit au sens figuré par M[lle] de Scudéry « pour signifier que la cervelle s'est évanoüie, s'estant subtilisée en vapeur » (Sorel, *Conn. des b. liv.*, 1671, 361-362). Bouhours l'a accepté dans ce sens (*D.*, 44). — * Pom. ; ⊖ Duil. ; * G. Miege ; ⊖ Rich. ; * Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A [2]; * L., H.D.T. ; ⊖ Hug. — Tant emportez, que modérez, Tant gros cerveaux, qu'*évaporez* (Loret, 15 fév. 1659, v. 11-12) ; L'opulente Ville d'Erfort... Ne fait plus tant l'*évaporée* (Id., 1[er] nov. 1664, v. 71-74) ; si nous avons nostre defaut en ce que nous sommes trop *evaporez*, ils (les Espagnols) vont dans un autre excés qui n'est pas moins condamnable avec leur gravité (Montreuil, *Œuv.*, 360-361).

*exercer* — Andry ne veut pas qu'on dise : *exercer une vengeance*, mais : *exercer sa vengeance.* Et il reproche au P. Bouhours d'avoir écrit : Il *exerce une impitoyable critique...* il aurait fallu écrire : ...il *exerce impitoyablement sa critique* (A. de B., *Suite*, 73-75). — Il me laisse *exercer un pouvoir inutile* (Racine, II, 484, *Bajazet*, v. 90); *la* dure et impitoyable *vengeance* qu'il (Dieu) voulait *exercer* sur eux (Bossuet, *Hist.*, II, 3, dans L.)

*extinction* — On a toûjours dit *extinction de la chaleur naturelle*; mais ce n'est que depuis quelques années qu'on dit *extinction de raison*, *de sentimens*, etc. Encore n'y a-t-il que quelques Ecrivains qui parlent de la sorte... Je connois des gens qui... font scrupule de mettre *extinction* à tout indifferemment dans le figuré. Ils diroient neanmoins sans peine l'*extinction d'une famille*, *d'un droit*, *d'une rente.* ...On ne dit point dans le propre l'*extinction d'un grand incendie* (Bouhours, *Suite*, 127-128). Il ajoute que le mot s'emploie au propre en terme d'art dans les expressions comme : les fermes du Roy s'ajugent à l'*extinction de la chandelle*; on fulmine les excommunications à l'*extinction de la chandelle* ; mais ce seroit parler allemand que de dire : j'ay leû toute la nuit jusqu'à l'*extinction de ma chandelle* (Id., *Ib.*, 129). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege ; * Rich., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn., en ce sens ; * A [2]; * L.,

1. Barbier d'Aucour avait reproché à Bouhours de s'être servi de ce mot d'*étoile* dans ses *Entretiens*. Il demande s'il est devenu Astrologue et s'il croit à l'Astrologie (Sorel, *Conn. des b. liv.*, 1671, 391).

2. *étudier* le goust, l'humeur des gens, *étudier* un homme sont des expressions elegantes (Bouhours, *Entr.*, 97). — * Pom., G. Miege, Rich., Fur., A., A [2]. — *Je vous étudie* des yeux et des oreilles (Mol., III, 328, *Crit. de l'Éc. des Fem.*, sc. 3) ; Des siècles, des pays, *étudiez* les mœurs (Boil., *Art P.*, III, v. 113).

H.D.T., ⊖ Hug. — ce qui va à l'*extinction* de la piété (Bossuet, *Avert. aux Prot.*, III, § xv, 196) ; il rachèterait volontiers (sa mort) de l'*extinction* du genre humain (La Bruyère, II, 56) ; Le roi, ...me demanda... comment alloit votre *extinction* de voix (Racine, VI, 561, *Lett.*) ; Ah ! l'horreur ! quelle *extinction* de teint ! (Regnard, *Divorce*, a. I, sc. 6).

*Face* — Des mots à double *face*, pour dire : à double sens, est un monstre dans notre langue (Renaud, *Man. de parler*, 111) [1].

*faix* — Coeffeteau avait écrit : ...Qui mouroient cruellement sous le *faix* de leurs playes et de leurs armes. Vaugelas trouvait l'expression fort bonne, par la raison qu'on dit très bien : chargé de blessures. Toutes les raisons du monde n'empêchent pas le *faix des playes* d'être une expression condamnée par l'usage (Alemand, *Nouv. Rem.*, 65-66). Ce n'était pas une nouveauté, ç'eût été bien plutôt un archaïsme.

*fantassin* ne s'emploie plus exclusivement dans le langage militaire. Les bourgeois de Paris en usent pour désigner un gentilhomme ridicule (Sorel, *Berger extrav.*, Rem. du XI[e] livre, 369 ; cf. Roy, *o. c.*, 150). Regnard l'emploie avec le sens de petit laquais : *Fantassin* ? — Mon maistre ? — Petit garçon, ne laissez approcher ny fille ny femme auprés de moi (Regnard et Dufresny, *La Foire Saint-Germain*, a. II, sc. 3, *Th. Ital.*, VI, 210). Il a aussi employé le mot au sens de piéton comme adjectif : c'est bon pour les maîtres à danser *fantassins* (Regnard, *Divorce*, a. I, sc. 7). — ⊖ tous les lexiques dans ce sens.

*fasciner l'esprit* est une expression qui a de l'elegance (A. de B., *Refl.*, 226). Elle se trouve dans Rich., qui cite Maucroix, et aussi dans A. et A[2]. Le mot n'est pas dans Duil. et il était rejeté dans le B. F. par G. Miege.

*finement* a vu récemment son sens se développer dans des expressions comme : il entend tout *finement* (Bouhours, *Entr.*, 84). Cette association de mots est aussi considérée comme neuve par Sorel (*Conn. des b. livres*, 1671, 379). C'est un adverbe de nouvelle création et fort expressif, dit à son tour Bellegarde (*Eleg.*, 335). Barbier d'Aucour prétend que : il entend tout *finement* marque plutôt un défaut d'esprit qu'une qualité (*Sent. de Cleante*, 1776, 339). — Ce sens est dans tous les lexiques ; toutefois on peut hésiter sur l'interprétation de Duillier qui traduit : astutamente.

*fins* [2] (aller, venir à ses —) se dit elegamment (Bouhours., *Entr*, 96). — * Rich., Fur., A., A[2]. Les autres lexiques ne donnent pas l'expression. Toutefois on y trouve *fin* avec le sens de but. — Pour venir à ses coupables *fins* (Mol., II, 220, *Ec. des Fem.*, v. 826) ; Il vient à ses *fins* sans se donner même la

1. *Façon*, *façonner*, *façonnier* sont à la mode (Bouhours, *Entr.*, 91). — *Façon*, en ce sens, est dans tous les lexiques. — vous m'écriviez avec des *façons* que, si vous continuez, nous ferons comme les évêques (La Roch., III, 175). Voir le *Lex. de Mol.* par Livet. — *Façonner* manque à Duil. et à G. Miege. — J'ai de l'esprit, et je ne fais point difficulté de le dire ; car à quoi bon *façonner* là-dessus ? (La Roch., I, 7). — *Façonnier* manque à Duil. et à G. Miege. Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

2. *Fin*, *finesse*. Bouhours signale l'extension d'emploi de ces mots : *finesse* d'esprit. *finesse* de l'art, esprit *fin*, goût *fin* (*Entr.*, 83-84). Balzac, dans une lettre à Chapelain. (30 juin 1636) faisait déjà remarquer que la *finesse* d'une langue, la *finesse* d'un art « sont termes qui ne se prennent pas en mauvaise part ». — * tous les lexiques. — On y épuisa toutes les *finesses* du métier (Rac., V, 254). — Sorel dans son *Disc. sur l'Académie* avait noté l'emploi de *fin* : un raisonnement *fin* (*Hist. de l'Acad.*, éd. Livet, I, 471). Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

peine d'ouvrir la bouche (La Bruy., II, 159); tout y fait quand on aime; Tout tend aux *fins* (La Font., V, 29-30, v. 34-35).

*flatté* — un portrait *flatté* est une expression nouvelle (Bouhours, *Entr.*, 101). — * Pom. ; ⊖ Duil. ; * G. Miege ; ⊖ Rich. ; * Fur., A. ; ⊖ Th. Corn ; * A²; * L., H.D.T. ; ⊖ Hug. Furetière dit : on l'a *flatté* dans son portrait. C'est par là que s'est fait le passage. Voir à ce propos Molière : Si votre pinceau *flatte* autant que votre langue, vous allez me faire un portrait qui ne me ressemblera pas (VI, 261, *Le Sic.*, sc. 11); L'homme d'esprit, est si prodigieusement *flatté* dans toutes les peintures qu'on fait de lui (La Bruy., I, 310, *De la Cour*).

*fleurette* (propos galant) — Bouhours constate que le mot a perdu sa signification propre et n'a plus que celle que la galanterie lui a donnée (*Entr.*, 45). Marg. Buffet prétend qu'on ne dit plus : il sait bien dire la *fleurette*, mais : il entend la belle galanterie (*Nouv. Obs.*, 42). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A² ; * L., H.D.T. ; ⊖ Hug. — le nombre de mes livres est fort borné, encore ne sont-ce pas des livres à *conter fleurettes* (Racine, VI, 484, *Lett.*). Cf. les lexiques d'auteurs, et en particulier le *Lex. de Mol.* par Livet.

*fleuri* est fort en usage dans le figuré : On dit un teint *fleuri*, un stile, des termes *fleuris*, des maniéres *fleuries* (Bouhours, *Rem.*, 297). A l'égard du stile, ajoute-t-il, *fleuri* se prend d'ordinaire en mauvaise part (Id., *Ib.*, 298). Ce ne fut pas l'avis de Ménage (*O.*, II, 139 et suiv.). — Un jeune homme *fleuri*, vif, enjoué, spirituel (La Bruy., I, 290); quelque grand seigneur... dont j'aurois tenté la libéralité par une épître dédicatoire bien *fleurie* (Mol., II, 50, *Préc. Rid.*, préf.); Ils penchoient tous deux vers le lyrique, avec cette différence qu'Acante avoit quelque chose de plus touchant, Polyphile de plus *fleuri* (La Font., VIII, 27, *Psyché*, liv. 1).

*foi* — Barbier d'Aucour reprend Bouhours d'avoir dit : la *foi* d'un chien, pour signifier : la *fidélité* d'un chien (*Sent. de Cleante*, 1776, 339).

*force* — Bouhours signale le mot comme fort employé dans des phrases telles que : on voit peu d'amis *de sa force*; deux discours *d'une mesme force* (*Entr.*, 94-95). Bouhours veut dire ici deux discours de même valeur, de même espèce; ce n'est pas exactement le sens que donnent au mot les lexiques dans : Avez-vous jamais vu un discours *de cette force* ? Mais voici des exemples : Il entra dans une salle où les fées avoient fait trouver un souper... Tout étoit *de la même force*, c'est-à-dire beaucoup de commodités, beaucoup de noblesse (Sévigné, VIII, 519); De cette belle persuasion il passa à une autre *de la même force* (La Roch., II, 465).

*former des résolutions inconstantes* est mal, on dit qu'*un homme est inconstant dans ses résolutions* (Bouh., *Im.*, 6; cf. Rosset, *o. c.*, 170, note). — Il n'y a pas trace de l'expression dans les lexiques.

*fort* — Je luy ay dit des choses un peu *fortes* est une expression nouvelle, selon Bouhours (*Entr.*, 94). De Callières signale l'expression : cela est *fort*, comme enchérissant sur : cela est violent (*Mots à la Mode*, 54-55; voir Schenk, *o. c.*, 28). — Le paradoxe est *fort* (Mol., IX, 167, *Fem. Sav.*, v. 1285).

*fréquence* s'était employé au sens de: habitude, fréquentation, nombreuse assemblée. Il prend le sens actuel. De Callières propose de dire : la *frequence* des visites de M. le comte de... est fort agreable à madame de...

au lieu de : les frequentes visites... (*Du bon et du mauv. us.*, 97-98 ; voir Schenk, *o. c.*, 74). — * Pom. : frequentia, crebritas, Duil., G. Miege ; ⊖ Rich. ; * Fur. : vieux mot qui se dit encore : Ce Docteur a une grande *frequence* d'auditeurs ; ⊖ A. et Th. Corn. ; A²: reïteration.

*Gauche* est un des mots que relève Boursault : les amans dont vous faites l'ébauche, Ont un esprit si louche! un entretien si *gauche* ! (*Mots à la mode*, sc. 4). De Callières signale aussi l'expression *airs gauches* (*Mots à la Mode*, 10; voir Schenk, *o. c.*, 76). — * Pom., Rich., Fur., A., A². — Sa taille est assez *gauche*, sa beauté très-médiocre (Mol., VII, 161, *Av.*, a. IV., sc. 3)[1].

*Hasardeux* avait le sens passif. — Traiter tout noble mot de terme *hasardeux* (Boil., *Ep. X*, v. 51) ; ainsi finit heureusement la bataille la plus *hazardeuse* et la plus disputée qui fut jamais (Bossuet, *Rec. des Or. fun.*, 1699, 520, *Or. fun. de Condé*). — Richelet est le premier des lexiques qui donne le sens actif, il est suivi par Fur., A. et A². — Oh ! monsieur Griffonet est un brave, madame, Un garçon *hasardeux* (Regnard, *Les Vendanges*, sc. 7).

*humanité* — On a beaucoup discuté sur le sens de ce passage : je te le donne pour l'amour de l'*humanité*. *Pour l'amour de* étant très usuel au sens du latin *gratia*, on peut, on doit peut-être traduire : *humanitatis gratia*, *causa*, *par humanité*. Voir Molière, V, 146-147, *D. Juan*, a. III, sc. 2 et la note. Aucun dictionnaire du temps ne donne le mot comme équivalent de *genre humain*. Toutefois ce sens se rencontre, comme on le verra dans le passage indiqué de l'édition des Grands Écrivains. En tout cas, voici un texte précis : « Les noms qui marquent ces idées s'appellent abstraits, comme ce mot *humanité*, qui marque l'homme consideré en general, sans qu'on pense à aucun homme en particulier » (B. Lamy, *Rhetor.*, 18-19).

*Illumination*, qui désignait une décoration de plusieurs figures peintes sur du papier ou de la toile (Pom., Duil., G. Miege, Rich., Th. Corn.), prend avec Fur. le sens actuel, au propre et au figuré. A. et A² suivent Fur. — Il parut des signes et des *illuminations* surprenantes... dans le ciel (Bossuet, *Avert. aux Prot.*, V, § XXIV, 348); Il y a enfin un certain éclat, une certaine splendeur... qui n'est autre chose que l'*illumination* marquée par saint Paul de la science et de la gloire de Dieu sur la face de J.-C. (Id., 2^e^ *Instr. sur les Prom. de l'Egl.*, 125-126); L'un paroist agir par des réfléxions profondes, et l'autre, par de soudaines *illuminations* (Id., *Rec. des Or. fun.*, 521, 1699, *Or. fun. de L. de Bourbon*). — *Illuminer* prend les mêmes sens. — Pourquoy faut-il croire tout ce qu'elle (l'Église) enseigne ? — Parce qu'elle est *illuminée* par le Saint Esprit (Bossuet, *Catech. de Meaux*, 114); quelques lignes de plus... eussent *illuminé* tout le discours (Id., *Div. ecr. sur les Max. des Saints*, XLIX); pour peu que les Copistes consultent *les Illuminez*, ils peuvent éviter le deffaut de leurs Maistres (Bary, *Rhet. fr.*, 1653, 74).

*immoler* (*s'*) — L'emploi du mot au figuré était condamné par diverses personnes dans Balzac : *s'immoler* à la risée publique (Sorel, *Bibl. fr.*, 1664,

1. *gré*. — *Se sçavoir bon gré* de quelque chose est indiqué comme une façon de parler assez nouvelle (*Entr.*, 95). Si Bouhours ne se trompe pas, sa remarque porte sur l'emploi réfléchi de la tournure, car *savoir bon gré* à quelqu'un est ancien (Voir Cotgrave). La forme réfléchie * Pom. (qui donne *se savoir* et *se sentir bon gré*), Fur., A., A². — La belle *se sut gré* de tous ces sentiments (La Font., II, 116, v. 26) ; Qu'il *se sait si bon gré* de tout ce qu'il écrit (Mol., IX, 74, *Fem. Sav.*, v. 258).

108 ; cf. *Conn. des b. liv.*, 1672, 396 ; Ménage, *O.*, II, 465). Marg. Buffet trouve que *se sacrifier* est meilleur et plus doux (*Nouv. Obs.*, 76).

*incongruité* — Jusqu'à Fur., les lexiques lui donnent le sens de barbarisme. Les Précieux l'avaient aussi appliqué par extension à des fautes contre les techniques de divers arts : « il n'y a pas... un endroit, où il n'y ait une *incongruité* en Architecture » (Balzac, *Lett. à M. de Zuylichem*, 25 janvier 1640) ; des *incongruités* de bonne chère (Mol., VIII, 157, *Bourg. gentilh.*, a. IV, sc. 1). A partir de Fur., il signifie : faute contre l'honnêteté.

*invétéré* — Boursault en relève l'emploi dans la phrase suivante : Monsieur parle en bourgeois des plus *inveterez* (*Mots à la mode*, sc. 8). — Aucun lexique ne l'applique à un nom de personne. Pascal ne l'avait pas employé dans la fameuse phrase de la *IVe Provinciale* : pour ces francs pécheurs, pécheurs endurcis, pécheurs sans mélange, pleins et achevés, l'enfer ne les tient pas (I, 81). Mais Littré le signale dans Massillon.

*Lanterne* prend le sens de tribune d'où l'on voit sans être vu. — * Fur., A., Th. Corn., A². Voir Hug.

*laurier* — *Planter des lauriers* en parlant d'un soldat avait déplu à Balzac ; c'était, selon lui, de l'agriculture et non de l'art de la guerre ; Ménage approuve l'expression (*Obs. s. Malh.*, II, 121) ; tout le siècle a ergoté là dessus (L. de Templ., *Entr. à Madonte*, 270-271). — *Arborer des lauriers*, employé par Corneille, avait déjà été discuté (Voir tome III, 255).

*léger* — Si on peut raisonnablement dire que quelqu'un a la conversation *legere* pour dire qu'il n'est pas ennuyeux dans la conversation, en revanche un esprit *leger* ne peut signifier qu'un esprit changeant, sans jugement et non pas un esprit vif, subtil ; de même, travailler *légerement* ne peut signifier, suivant l'usage reçû en nôtre langue, que travailler foiblement, superficiellement et non pas travailler avec facilité (de Callières, *Mots à la Mode*, 169-171 ; voir Schenk, *o. c.*, 112). — C'est bien le sens d'inconstant qui est donné par Pom., G. Miege, Rich., Fur. ; A. et A² disent : un *esprit leger* est un esprit inconstant.

*louche* — Boursault signale le mot : les amans dont vous faites l'ébauche, Ont un esprit si *louche* ! (*Mots à la mode*, sc. 4). — Les lexiques ne donnent pas cet emploi figuré.

*Mazette* — Primitivement : *mauvais cheval*, prend le sens d'*homme sans valeur*. — ⊖ Pom. ; * Duil. ; ⊖ G. Miege, Rich., Fur., A., Th. Corn. ; * A². — Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*marier* — L'emploi de ce mot avait été condamné dans deux expressions : *marier* la plume avec l'épée, *marier* le luth avec la voix par Ménage (*O.*, II, 20). Cette condamnation est reprise par L. de Templery (*Gen. et Pol.*, 212). La métaphore n'avait rien de nouveau.

*ménagements* — L'expression avoir des *ménagemens* pour quelqu'un étoit de la Cour, selon Bouhours, mais elle n'étoit pas encore fort établie ; les plus sçavans dans la langue ne la pouvoient ouïr qu'avec peine (*Entr.*, 86).

— * Rich., Fur., A., A²; ⊖ Pom., Duil., G. Miege. — je me sens des *ménagements* pour la Provence, qui me font croire que j'y retournerai quelque jour (Sévigné, IX, 328).

*ménager* — Sorel note comme nouveau et comme élégant l'emploi de *ménager* dans des expressions telles que : *ménager* les esprits, *ménager* une affaire (*Conn. des b. liv.*, 1671, 380 et 401). C'est un des mots que nous avons le plus fait valoir, avait dit Bouhours (*Entr.*, 85) ; A. de B. constate que le mot se prend « en je ne sçay combien de significations : *ménager* les esprits, les bonnes graces du Prince, les intérests de ses amis, une affaire, sa santé, *se ménager* : user avec reserve de son credit, ...Les couleurs de cette étofe sont bien *ménagées* (*Refl.*, 296-297). — Les lexiques indiquent ces différents sens. — dans la mesme année du Decret de Spire il *ménagea* la conférence de Marpourg (Bossuet, *Hist. des Var.*, I, 110); Les supplices furent *mesnagez*, et ordonnez sous d'autres prétextes que celuy de la Religion (Id., *Hist. Univ.*, 118); Joïada (Joas) le fit connoistre à quelques-uns des principaux Chefs de l'armée Royale, qu'il avoit soigneusement *ménagez* (Id., *Ib.*, 28). Nombreux exemples dans les lexiques d'auteurs.

*mériter de* (bien ou mal — quelqu'un) est une expression toute latine que Bouhours attribue à Ménage et qu'il condamne (*Rem.*, 516-517). Renaud partage son avis (*Man. de parler*, 476). — ⊖ Pom., qui donne : bien *meriter auprés de* quelqu'un, Duil., G. Miege; * Rich., qui exprime la même opinion que Bouhours, Fur., A., A², selon qui l'expression s'écrit plus qu'elle ne se dit. — l'homme du monde qui *avoit* le plus *mérité de* la Reine (La Roch., II, 449).

*mesure* — Bouhours dit que l'emploi de ce mot dans les expressions *prendre ses mesures, rompre les mesures* de quelqu'un, est assez nouveau (*Entr.*, 88). — Rich. est aussi d'avis que la première de ces locutions est nouvelle au figuré. * tous les lexiques. — bien loin de *prendre ses mesures* de concert avec lui (La Roch., II, 278-279) ; Est-on sot, étourdi, *prend*-on mal *ses mesures* (La Font., I, 401, v. 21). Cf. j'y *perds* toutes *mes mesures* (Racine, VI, 414, *Lett.*).

*mettre* (*se*) au sens de *se vêtir*, est placé dans la bouche de la marquise néologue par de Callières (*Mots à la Mode*, 10). — * Pom., Duil., G. Miege; ⊖ Rich. ; * Fur., A. ; ⊖ Th. Corn.; * A². — Nombreux exemples dans le *Lex. de Mol.* par Livet.

*misérable* — Bouhours considère qu'au sens de sans valeur, le mot est nouveau (*Entr.*, 101 ; cf. *Rem.*, 90). — ⊖ Duil., G. Miege; * Pom., Rich., A., A². Fur. note que le mot s'emploie aussi pour exagérer un mépris. — elle est *misérable* (cette pièce) depuis le commencement jusqu'à la fin (Mol., III, 344, *Crit. de l'Éc. des Fem.*, sc. 6 ; cf. IX, 147, *Fem. Sav.*, v. 994) ; nous verrons peut-estre ailleurs les raisons de Grotius, qui sont en verité *misérables* (Bossuet, *1re Inst. Nouv. Test.*, 219-220; cf. *Def. de l'Hist. des Var.*, § XXIV, p. 82.)

*mitonner* au figuré, serait, d'après Sorel, une expression précieuse (*Conn. des b. liv.*, 1672, 470). —* Rich., Fur., A., A²; ⊖ autres lexiques. — Mon cœur aura bâti sur ses attraits naissans Et cru la *mitonner* pour moi durant treize ans

(Mol., III, 232, *Éc. des Fem.*, v. 1030-1031) ; je vous trouve bien dorlotée et bien *mitonnée* (Sévigné, VI, 215 ; cf. V, 188 ; VII, 144). Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*mouvement* — Ce mot a un emploi élegant et nouveau, dit Bouhours : cet homme s'est donné bien du *mouvement* là-dessus, en parlant d'un homme d'intrigues qui a fait joüër toutes sortes de ressorts pour réüssir dans une affaire (*Rem.*, 474).— ⊖ Pom., Duil., G. Miege ; * Rich. ; ⊖ Fur. ; * A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A² ; * L., qui cite Bossuet : Les effroyables *mouvements* que s'est donnés la cabale (*Lett. quiét.*, 433) ; ⊖ H.D.T., Hug.

*myrmidon* s'introduit, avec le sens de chétif : C'est bien à vous, petit ver de terre, petit *mirmidon* que vous êtes... (Mol., V, 91, *D. Juan*, a. I, sc. 2). — ⊖ Pom. ; * Duil. : *scorcio d'uomo* ; ⊖ G. Miege ; * Rich., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A² : il est du style familier. — Un *myrmidon* de mine et d'esprit tel que tel, Se joue à moi ! (Montfleury, *Crisp. gent.*, a. IV, sc. 3) ; ce petit *mirmidon* de Clistorel (Regnard, *Crit. du Légat.*, sc. 7).

*Naissance* — St-Réal admet que l'on donne à ce mot le sens de disposition avantageuse de l'esprit, de l'âme et du cœur, comme dans cette phrase qu'il emprunte à Andry : une si heureuse *naissance* la rendit la passion de tout ce qu'il y avoit de vertueux à la Cour. Mais St-Réal ne saurait approuver cette autre phrase d'Andry : les Romains ont de la *naissance* pour les pieces de Theatre. Il falloit dire du *genie* (*De la Critique*, 106-107). — Pomey seul mentionne un emploi analogue à l'emploi condamné : Il n'est personne qui ait une plus belle *naissance* pour les affaires, *Nemo illo est magis à naturâ factus gerendis negotiis*.

*naturel* — On dit depuis quelques années,... c'est un homme fort *naturel*, pour dire un homme trop franc, et un peu simple (Bouhours, *Entr.*, 97). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, A. ; * Rich., Fur., A².

*Parler* — Bouhours constate que le verbe *parler* s'emploie très bien dans des expressions comme : *parler guerre*, *parler blason*, etc., pour indiquer que l'on emploie à propos les termes de guerre, de blason. On peut aussi dire *parler Fouïlloux*, pour dire : *parler* avec capacité de la chasse dans les termes où en parlerait Fouïlloux. *Parler Horace*, *parler Balzac*, *parler epigramme*, *parler métaphore* sont des expressions élegantes, mais dont il faut surveiller l'emploi et desquelles il ne faut pas abuser (*Rem.*, 237-240)[1]. Il constate encore que *parler raison* se dit, mais déplaît à des personnes très raisonnables ; cependant l'expression *parler raison* sera peut estre admise, à la faveur d'*entendre raison* (*Suite*, 57-58).—Les lexiques acceptent ces tournures[2].

1. Cf. Tu *parle* [s] *Precepteur* (de La Tuillerie, *Crispin precept.*, sc. 12) ; pour ne *parler* point *Ronsard* Vendosmois (Fur., *Rom. bourg.*, I, 161).

2. *parti* — *J'ay pris le parti* de me taire ; *il n'y a point d'autre parti à prendre* que de pousser les choses à l'extremité, seraient des locutions de nouvelle formation d'après Bouhours (*Entr.*, 93). — * Pom., Duil., Fur., A., A² ; ⊖ G. Miege. — le meilleur *parti* qu'on puisse *prendre*, c'est de s'aller jeter dans l'eau (Mol., VI, 594, *G. D.*, a. III, sc. 8) ; La Gèvres avoit pris le *parti* des évanouissements (Sévigné, II, 490). Ces expressions sont anciennes.

*passer* — Bouhours signale comme nouveaux deux emplois du mot : cela me *passe*, pour dire je n'entends rien à cela, et : on ne vous *passera* rien, pour dire : on ne vous pardonnera rien (*Entr.*, 98). — Au premier sens *passer* * Pom., Fur., A., A². —

*patriote* — Selon H.D.T., ce mot n'a pris le sens moderne qu'au xviiie siècle. Littré donne des exemples du xvie où *bon patriote*, *vrai patriote* ont la valeur de *bon citoyen*. Je suppose que c'est par ces expressions que le changement s'est fait. Cf. conspirant avec moi pour l'honneur de nôtre Langue, en *bons patriots* (J. Godard, *Lang. fr.*, 212). En tout cas l'expression contraire à *bon patriote*, savoir *mauvais patriote* se rencontre dans une lettre de Mazarin au comte de Daugnon (14 juin 1648), au sujet de prétendues intelligences entre les gens de la Rochelle et les Espagnols : tout cela sont chimeres, dont ces meschans esprits et *mauvais patriotes* repaissent les ennemis (Mazarin, *Lett.*, III, 139-140). — Le mot ⊖ Pom., Rich., Fur., A. et $A^2$. Il est traduit par *compatriote*, son ancien sens, dans Duil. et aussi dans B. F.; mais ce dernier lexique donne aussi : a Father, or Protector of the Country or Commonwealth.

*pauvreté*, en terme de mépris, se met à bien des choses, comme *pauvre* (A. de B., *Suite*, 230 et suiv.); les précieuses emploient le mot partout (Bellegarde, *Eleg.*, 387). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege; * Rich., Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * $A^2$. — Et les soins où je vois tant de femmes sensibles Me paroissent aux yeux des *pauvretés* horribles (Mol., IX, 63, *Fem. Sav.*, v. 51-52). — Voir le *Lex. de Mol.* par Livet. C'est un mot à la mode plus qu'un mot nouveau.

*pénétration* est de notre temps, de la maniere dont on s'en sert : homme d'une grande *penetration* (Bouhours, *Entr.*, 102). — ⊖ Duil., G. Miege; * Pom., Rich., Fur., A., $A^2$. — l'autre prenoit l'ascendant par sa *pénétration* (Bossuet, *Rec. des Or. fun.*, 1699, 196, *Or. fun. de Marie Terese*).

*pente* — Sorel relève dans les *Histoires amoureuses des Gaules* l'expression : esprit qui a de la *pente* à quelque chose; il trouve cet emploi excellent (*Conn. des bons liv.*, 1672, 413-414). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege; * Rich., Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * $A^2$. — j'ai toujours eu une *pente* et une inclination pour vous (Sévigné, I, 500); Je n'ai que trop de *pente* à punir son audace (Racine, II, 323, *Brit.*, v. 1424); Les hommes... n'ont qu'une foible *pente* à s'approuver réciproquement (La Bruy., II, 75). Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*peuple* a une signification élegante quand on l'emploie comme attribut du verbe *être* au lieu d'un adjectif : il faut *estre bien peuple* pour... c'est à dire : il faut avoir l'ame bien basse (Bouhours, *Rem.*, 487). L'expression n'était pas encore établie (A. de B., *Refl.*, 405), et Richelet, le seul lexique qui donne ce sens, le signale comme assez nouveau. Renaud estime que « le mot a bonne grace et exprime bien ce que Mlle de Scuderi veut dire dans cette phrase : tout le monde est *Peuple* une fois en sa vie » (*Man. de parler*, 152-153). Voir tome III, 166, *paraître peuple*.

*pièce* — C'est un homme *tout d'une piece*, se dit depuis quelques années pour un homme qui ne s'accommode ni au temps ni aux personnes (Bouhours,

J'ay bien bézoin de ton secours, Car cette Matiére me *passe*. (Loret, 14 juin 1660, v. 14-16); Je tombe de mon haut, et tout ceci me *passe* (Montfleury, *Trigaudin*, a. IV, sc. 10); Qu'ils trouvent... autant de dupes... c'est ce qui me *passe* (La Bruy., I, 269). — Au second sens, *passer* * Pom., et Fur. Un sens assez voisin est noté par $A^2$, celui d'approuver, « allouer ». L'article *passer* est du reste un des plus étendus et des plus étudiés du Dictionnaire. — Nous devons nous prêter aux faiblesses des autres, Leur *passer* leurs défauts, comme ils *passent* les nôtres (Regnard, *Ménech.*, a. I, sc. 2).

*Entr.*, 97). Bellegarde signale l'expression avec un sens un peu différent : un homme qui n'a point de génie, qui n'entre dans rien, qui est impropre aux affaires délicates, ou bien un homme embarrassé de sa contenance. Cette locution n'est tolérable que dans la conversation (*Eleg.*, 300-302). — De tous les lexiques, A² est seul à donner le sens d'homme rigide, inflexible, qui ne se dement jamais. — Un homme qui n'a de l'esprit que dans une certaine médiocrité est sérieux et *tout d'une pièce* (La Bruy., II, 42)[1].

*porter* — On ne peut pas dire : il est temps de vous *porter* patience ; il faut dire : vous *donner* patience, ou vous *laisser en* patience (Chapelain, *Lett. à M. Brieux*, 12 juin 1661)[2].

*pratique* — Andry blâme l'emploi de ce mot dans une phrase de La Bruyère : un homme *pratique* dans les affaires. *Versé et expérimenté* lui paraissent meilleurs (*Refl.*, 443-444).

*préconiser* prend le sens de louer. — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich., Th. Corn. ; * Fur., A. : il ne se dit qu'en plaisantant, A². — Je n'ay rien apris de Venize, Que volontiers je *préconize* (Loret, 25 sept. 1660, v. 205-206); Certes, il faut qu'on *préconize* Les Argonautes de Vénize (Id., 1er oct. 1662, v. 197-198).

*produire* du plaisir et de la vertu est une expression condamnée par Bary (*Secr. de nostre Langue*, 130).

*promis* — Il faut dire : la terre *de promission* et non la terre *promise* (Bouhours, *Suite*, 365).

*Raffinement* est signalé par Bouhours comme un mot nouveau (*Entr.*, 96). En réalité il s'agit de l'emploi figuré. — * Pom., Rich., Fur., A., A². Le mot est dans Duil. et G. Miege, mais sans indication précise. — ses transformations (de l'amour-propre) passent celles des métamorphoses, et ses *raffinements* ceux de la chimie (La Roch., I, 243) ; ce grand *raffinement* n'est qu'un vice, que l'on appelle fausseté (La Bruy., I, 298); leurs grimaces savantes et leurs *raffinements* ridicules (Mol., III, 355, *Crit. de l'Éc. des Fem.*, sc. 6) ; etc. — *Raffiner* lui aussi s'emploie au figuré. — * Pom., G. Miege, Rich., Fur., A., A²; Duil. ne dit pas s'il accepte ce sens. — voyez,... comme tout s'est *raffiné* sur notre Loire, et comme nous étions

1. *pied* — Bouhours signale comme assez nouvelles les expressions : quand on *s'est mis sur ce pied là*, je ne le regarde pas *sur le pied de bel esprit* ; il est à la Cour *sur un bon pied* (*Entr.*, 98). — * tous les lexiques. — je me regarde aujourd'hui *sur ce pied-là* (Sévigné, VIII, 129) ; c'est aussi *sur ce pied-là* que je suis votre ami sincère (La Bruy., II, 514) ; étant de la politique, parmi les personnes de ce sexe qui se sont mises *sur le bon pied*, de faire la guerre aux survenantes (La Font., VIII, 189, *Psyché*, liv. II) ; Quand un homme n'est point *sur un pied* d'étourdi, Monsieur, prendre une femme, est un coup bien hardi (Montfleury, *Trigaudin*, a. V, sc. 7) ; Hippocrate et Galien... *sur ce pied* auroient esté de fort mauvais Medecins (Bezançon, *Med. à la Censure*, 347). Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

2. *pousser* est nouveau dans une certaine signification : *Pousser* les gens à bout, ne me *poussez* pas, *pousser* une matiere, cela est trop *poussé* ; on dit aussi : cela est outré (Bouhours, *Entr.*, 93). — * tous les lexiques. — L'époux ne voulut pas *pousser* plus loin la chose (La Font., V, 131, v. 326) ; *Poussons* à bout l'ingrat, et tentons la fortune (Racine, II, 536, *Baj.*, v. 1238) ; Le marquis d'abord souffroit patiemment tous ces brocards assez communs... Enfin, on le *poussa* tant là-dessus qu'il fut contraint de repartir (Fur., *Rom. bourg.*, I, 41-42). La vérité est que le mot était à la mode. Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

grossiers autrefois (Sévigné, VI, 387); Forte femelle, et d'assez bon aloy Pour telles gens qui n'y *raffinent* guère (La Font., V, 320, v. 12-13); Ils... *raffinent* sur le luxe et sur la dépense (La Bruy., I, 302). — *Raffineur* se trouve avec le sens figuré dans Fur., A., A². — Que ces *rafineurs* sont grossiers (Bossuet, *Est. d'Or.*, 67).

*raisonnable* ne s'apliquoit qu'aux personnes, aujourd'huy l'usage l'applique jusqu'aux bâtimens (L. de Templery, *Entr. à Madonte*, 280). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege; * Rich., Fur., A.; ⊖ Th. Corn.; * A². — un sang *raisonnable*, qui n'iroit point plus vite qu'un autre (Sévigné, V, 205-206); une *raisonnable* grandeur (La Roch., I, 5); une lettre *raisonnable* (Racine, VI, 439, *Lett.*); il aura déjà fait un gain *raisonnable* (La Bruy., I, 263); il étoit... de grosseur *raisonnable* (La Font., II, 151, v. 17); une *raisonnable* compensation des peines de l'autre vie (Bossuet, *Rémission des Péchés*, 114). Voir le *Lex. de Mol.* par Livet. L. cite un exemple de Montaigne.

*récrépir* — ⊖ Fur., A., Th. Corn., A². Suivant Rich. les habiles maçons consultés ont affirmé qu'ils n'employaient que *crépir*. Il est commun au figuré. — Oui l'on dit que c'est vous qui *récrépissez* toutes les vieilles du quartier (Regnard, *Crit. du Légat.*, sc. 8); Je compterais vingt fois... Et combien la Milieu, la beauté de notre âge, A de fois en un an *recrépi* son visage (Regnard, *Epître V*); S[t]-Hérem avait été grand-louvetier, et avait vendu à Heudicourt pour le *recrépir* (S[t]-Simon, 97, 25, cité par L.).

*refroidir* — Bellegarde condamne l'emploi de ce mot dans la phrase, laisser *refroidir* une belle fortune (*Eleg.*, 366-367). — Il n'y a aucune trace de l'expression dans les lexiques[1].

*résidence* a, chez M[me] de Sévigné, le sens de défaut d'exercice: J'ai le plaisir de faire l'exercice après un an de *résidence* (cité par Féraud); Il a fort bien dormi, mais cet état de *résidence* et de ne pouvoir sortir lui donne beaucoup de chagrins (Ead., VIII, 409). — ⊖ tous les lexiques[2].

*revenant* — On dit qu'une femme a du *revenant*, quand elle a quelque chose d'agreable; c'est un terme nouveau et fort en usage (Marg. Buffet, *Nouv. Obs.*, 35). Ce sens est indiqué nettement dans A². Dans A., on notait que l'adjectif a le sens de son verbe, et que *revenir* se dit quelquefois pour plaire[3].

1. *régulier* — Bouhours signale comme nouveau l'emploi de *régulier* dans les expressions: traits du visage *reguliers*, les civilitez les plus *regulieres* ne sont pas les plus obligeantes; un ami *regulier*; une femme *reguliere* (*Entr.*, 101). — * Pom., Rich., Fur., A. Il n'y a pas de renseignement précis sur l'emploi chez Duil. et G. Miege; * L., qui cite Sévigné et Hamilton. — Ces beautés *régulières* qui ne touchent point (La Font., IV, 147); suis-je homme qui se pique D'être si *régulier*? (Id., V, 279, v. 508-509)

2. *revenir* — Bouhours signale comme nouveau l'emploi du mot dans une phrase comme: « *cela m'est revenu* de plusieurs endroits. Ceux qui ont le plus étudié la langue, trouvent quelque chose à dire à cette phrase; mais elle ne laisse pas d'avoir cours » (*Entr.*, 98-99). — * Fur., A., A². — Le plus grand déplaisir qui puisse m'arriver au monde, c'est *s'il me revenoit* que vous êtes un indévot (Racine, VII, 141, *Lett.*): *Il nous est revenu* que le maître de ce logis vient d'arriver d'un long voyage (Regnard, *Ret. impr.*, sc. 20). — Bouhours signale encore l'emploi suivant: *je n'en reviens pas*, pour dire, je suis fort étonné (*Entr.*, 99). — ⊖ tous les lexiques. — *Je n'en puis revenir*, et tout ceci m'assomme (Mol., IV, 499, *Tart.*, v. 1530): *Je ne puis revenir* de tout ce que j'entends (Regnard, *Fol. am.*, a. III, sc. 1).

3. J'ai trouvé la suivante D'un minois *revenant*, et fort appétissante (Regnard, *Ménech.*, a. II, sc. 7).

*rêver* prend le sens de méditer. — *Pom. ; ⊖ Duil., G. Miege ; * Rich., Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A². — Il faut... froncer le sourcil, et *rêver* à rien très-profondément (La Bruyère, I, 278) ; Je vous laisse *rêver* sur ce grand événement (Sévigné, VIII, 355) ; Allons à ce dessein *rêver* ailleurs (Racine, II, 156, *Plaid.*, v. 164) ; Dès que j'y veux *rêver*, ma veine est aux abois (Boil., *Sat. VII*, v. 27).

*rire à deux mains* — encore que nous eussions ris jusques aux larmes, c'estoit un *rire à deux mains*, nous ne laissions pas de mourir de froid (Bussy-Rab., *Mem.*, I, 72). — ⊖ tous les lexiques. — Molière avait dit : *épouseur à toutes mains* (V, 83, *D. Juan*, a. I, sc. 1).

*rosse* — ⊖ tous les lexiques — Il a été employé en parlant d'une personne par Poisson : Vous aurez le foüet en entrant au logis, Petit gueux. — Qu'ai-je fait ? — Comment, petite *rosse*, sans vous on auroit crû que j'avois un Carosse (*Comedie sans titre*, a. I, sc. 3). — H. D. T. cite un exemple de Baron (*Ec. des Pères*, a. IV, sc. 3).

*Sacrifice* et *sacrifier* sont à la mode : *sacrifier* ses amis, je luy ay fait un grand *sacrifice* (Bouhours, *Entr.*, 93-94). — Le sens figuré de *sacrifier* est dans tous les lexiques ; *sacrifier* ses biens à la patrie, son ambition à l'amitié ; celui de *sacrifice* ⊖ Pom., Duil., G. Miege ; * Rich., qui juge ces emplois nouveaux, mais d'un grand usage. — Que d'amis, de devoirs j'allois *sacrifier* (Racine, II, 71, *Andr.*, v. 639) ; La retraite qu'il vient de faire est... un *sacrifice* qu'il fait à son orgueil (La Roch., I, 21). Leven de Templery blâme : il s'est *sacrifié à la joie* (*Entr. à Madonte*, 268). L'expression est incohérente.

*salpêtre* est pris au sens de vivacité : Cette façon d'agir tient trop de l'éventé, Ce *salpêtre* sied mal aux gens de qualité (Montfleury, *Crisp. Gentilh.*, a. II, sc. 3). — * Furetière, qui signale qu'on dit proverbialement qu'un homme n'est que feu et que *salpêtre*, quand il est prompt à se mettre en colère, A., A².

*scène* se rencontre dans un sens nouveau : « ce fut une étrange *scene*,... il a donné une plaisante *scene* au public, c'est à dire,... s'est exposé aux railleries du monde » ; mais dans ce sens, il est du discours familier (Bouhours, *Suite*, 174-175). Bellegarde range le mot parmi les termes de la conversation (*Eleg.*, 305-306). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich. ; * Fur., A. ; ⊖ Th. Corn. * A² : il ne se dit guere qu'en mauvaise part. — Les malheurs de Monsieur le Grand fournirent alors une nouvelle *scène* (La Roch., II, 42-43) ; toutes les diverses *scènes* qui se passent ici (Sévigné, VII, 215).

*situation* — Ce mot, qui ne se disoit autrefois que dans le propre, commence à supplanter *assiéte* dans le figuré : dans la *situation* où sont les affaires. (Bouhours, *Rem.*, 496). Bellegarde cite un exemple où ce mot à le sens de *condition*, *état* : la *situation* de ces gens-là (les jaloux) n'est gueres plus avantageuse que celle des insensez (*Eleg.*, 343). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege ; * Rich. ; ⊖ Fur. ; * A. ; ⊖ Th. Corn. ; * A².

*songer* — Dire : « vous ne *songez* pas à ce que vous dites, pour : vous ne pensez pas, est une façon de parler fort en usage » (Alc. de S^t-Maurice, *Rem.*, 175). Vous n'y *songez* pas est une locution nouvelle de la cour, dans le sens de : songez-vous bien à ce que vous dites ? (de Callières, *Mots à la Mode*, 119 ; voir Schenk, *o. c.*, 164).

*sortir de soi*, *être hors de soi* sont bons, mais non pas *sortir de son sens*, *de son jugement* (Chevr., Ms. de Niort, 25-27, dans Boiss.).

*Terrain* — Rich. le premier donne le sens figuré, en citant un exemple de Benserade : on enferma Danaë dans une Tour d'airain, mais Jupiter connoissoit le *terrein* (C'est-à-dire, Jupiter savoit la maniere, connoissoit le moien d'avoir la belle Danaë) ; *Fur., A., A². — Le mot est signalé comme étant à la mode par Sorel (*Conn. des b. liv.*, 1671, 408). — Mon maître... M'envoie ici devant pour sonder le *terrain* (Regnard, *Fol. am.*, a. I, sc. 5).

*texture* — Le sens figuré était dans B. F. ; ⊖ tous les lexiques, mais réapparaît dans les textes : C'est à l'analyse, à la conduite, à la *texture* d'une pièce que je m'attache (Regnard, *Crit. du Lég.*, sc. 4).

*toilette* — De Callières signale l'expression nouvelle : il y a eu *toilette* pour dire que la Cour a vu la Reine d'Angleterre à sa toilette. On disait de même : il y a eu *appartement*, il y a eu *canal* (*Mots à la Mode*, 4, 28-33 ; voir Schenk, *o. c.*, 158).

*tomber* — On ne doit pas dire : *tomber dans* la severité de sa justice, mais : éprouver la severité de sa justice, *tomber entre les mains* de sa justice (Bouhours, *D.*, 87-88).

*touché* — Bouhours signale l'emploi nouveau du mot dans une expression comme : un portrait hardiment *touché*. Il y a dans cét ouvrage des endroits délicatement *touchez* (*Entr.*, 102). — ⊖ Pom., G. Miege, Rich., Fur., A., A². Voir Hug. — On y voit des endroits heureusement *touchez* (Cotin, *Sat. des Sat.*, 1666, 9, Nouv. Coll. Moliér.) [1].

*tourne-broche* (voir p. 508) a chez Fur. et A² le sens de marmiton ou chien qui tourne la broche [2].

*tympaniser* que Vaugelas ne considérait que comme mot de raillerie (II, 467) et qui signifiait publier, perd ce sens. — ⊖ tous les lexiques, qui ne donnent plus que le sens de *diffamer*. Voir Hug. et le *Lex. de Mol.* par Livet ; * L., qui cite encore un exemple de Fontenelle : Vous ne devriez jamais vous résoudre à être *tympanisée* trois fois de suite à haute voix dans une église (pour une publication de mariage) [3].

*Visage* prend, dans la langue comique, le sens de personnage. —* Duil., Rich., Fur., A., A². — Fut dans quelque bois, ou bocages, Assailly par quatre

1. *tour*, *tourner* — Bouhours signale une foule d'emplois nouveaux de ces mots : *tour* de visage, *tour* d'esprit, *tourner* bien un vers, les choses ont *tourné* heureusement, *tourner* une personne en ridicule, etc. (*Entr.*, 86-87). Sorel les constate également (*Conn. des bons livres*, 1671, 386). — Richelet dit que ce mot entre dans plusieurs expressions nouvelles et figurées. — On trouvera de nombreux exemples dans le *Lex. de Mol.* par Livet. — Pour *tournure*, voir p. 441.

2. *tragique* est un des mots dont tout le monde a abusé, derrière Malherbe. Chevreau n'eût pas voulu que d'après *avanture tragique*, *coup tragique* on dît *la France se fait tragique*, *cet homme devient tragique* (Chev., Ms. Niort, 60-61, dans Boiss.).

3. *Vanitez*, pour exprimer des choses pueriles, badines, fades, ne me paroît pas françois (*Sentim. s. les Caract.*, 225). L'Apologiste de La Bruyère défend le mot, il l'a trouvé dans Boursault (*Lett.*, II, 15) ; « si le Censeur n'est pas content de cet exemple » il « le renvoye à l'usage » (*Apol. de La Bruy.*, 139). — Aucun lexique ne donne cet emploi.

*vizages* (Loret, 20 mai 1656, v. 123-124) ; on me présenta à cinq ou six *visages* vénérables, qui étaient assis sur des fleurs de lis (Regnard, *Div.*, a. I, sc. 2) ; croyez-moi, mon petit *visage* botté (Regnard, *Filles err.*, a. I, sc. 2, *Th. Ital.*, III, 13).

*vivacité* — « Ce mot, qui ne s'employoit autrefois que pour les qualitez de l'esprit, s'applique maintenant à mille autres choses. On dit : Le Roi avoit pour elle la même *vivacité* et les mêmes soins ; les *vivacitez* les plus animées ou vous rebutent ou vous lassent » (Bellegarde, *Eleg.*, 261-262).

---

# APPENDICE

## L'ENSEMBLE DU MOUVEMENT DU LEXIQUE ÉTUDIÉ DANS LES MOTS QUI COMMENCENT PAR UN *A*

*Abandon* et *abandonnement* — Le premier est déclaré moins en usage que le second par Richelet et Furetière. L'A. ne l'admet guère que dans l'expression *à l'abandon*. Le mot était donc menacé. Mais Alemand estime qu'il n'y a aucune raison pour le rejeter (*G. civ.*, 8-11). — Voir L. ; ⊖ Hug. — Il est très commun dans les textes : Voilà quel est l'*abandon* du chrestien (Boss., *Est. d'or.,* 428 ; cf. *Ib.*, 421, 422, etc.). Cf. tome III, 195.

*abâtardissement* — Grimarest eut souhaité que Furetière dît de ce mot, qui signifie diminution de valeur, de mérite, de bonnes qualités, qu'il n'est en usage ni sur le papier, ni dans la conversation, et qu'il n'est connu que de peu de personnes (*Comm. de Lett. cur.*, 171-172). — ⊖ Rich. ; * Fur., A., $A^2$ ; ⊖ Hug.

*abdiquer* est signalé par Boursault comme un des mots « nouveaux que sans cesse affecte » Madame Josse : On *Abdique* aisément ce qu'on a de Bourgeois (*Mots à la mode*, sc. 3). C'était une simple extension d'emploi. — Le mot ⊖ Duil., Rich. ; mais * Pom., G. Miege, toutefois ils ne donnent que l'expression juridique : *abdiquer* son fils ; Fur. y ajoute : *abdiquer* le pouvoir, une magistrature, seule expression que mentionnent A. et $A^2$. — Aprés qu'il l'eût *abdiqué* (le pouvoir dictatorial)... le Consulat reprit le dessus (Bossuet, *Apoc.*, 547). — Le sens nouveau n'est pas dans les lexiques.

*abdomen* - Renaud a remarqué qu'il manque à Richelet (*Man. de parl.*, 542). A. l'a omis également et l'a renvoyé au recueil de Th. Corn.

*abéquer* — Renaud note qu'il manque à l'Académie (*Man. de parl.*, 540). Elle l'a renvoyé au recueil de Th. Corn. ; * Rich., Fur. ; ⊖ Hug., II. D. T. ; * L.

*abhorrer* « ne scauroit estre justement exclus du bel usage, mais il ne se doit employer que dans les fortes expressions » (Chap., *Let. à Brieux*, 17 sept. 1661). — * Rich., Fur., A. ; ⊖ Hug. — Les Manichéens *abhorroient* le vin (Boss., *Traité de la Commun.*, 151) ; soumis au Pape dont en son cœur il *abhorroit* la puissance (Id., *Hist. des Var.*, I, 366).

*abjection*, se dit dans les matieres de piété (Rich.), ce mot vieillit (Fur.) ; * Pom., Duil., G. Miege, A., $A^2$. — Avec combien peu d'orgueil un chrétien se croit-il uni à Dieu ! avec combien peu d'*abjection* s'égale-t-il aux vers de la terre (Pascal, *Pens.*, éd. Havet, I, 189).

*abois* (être aux —) — Bouhours constate que les expressions : « estre aux *abois*, rendre les derniers *abois* ont été transportées fort élegamment de la langue de la Venerie dans la langue courante » (*Entr.*, 75). Il eût fallu

ajouter que la métaphore était très ancienne. — Tous les lexiques donnent l'expression *être aux abois*, sans la restreindre à la langue de la vénerie. — Elle est souvent employée en parlant d'un homme à l'agonie. Chapelain (dans la lettre citée plus haut au mot *abhorrer*) dit qu'il préférerait de beaucoup *estre aux abois* à *rendre aux abois*. A. et A² donnent de plus : *rendre les abois*, mais seulement en parlant du cerf. (Cf. Clément, *H. Est.*, 404). — Il sanglota deux ou trois fois, Puis la mort le mit aux *abois* (Loret, 7 août 1660, v. 255-256); Ah, Nymphe, je suis mort, ou du moins aux *abois* (Th. Corn., *Berg. extrav.*, a. II, sc. 5) ; Quand près de quelque objet vous jurez quelquefois. Quoi qu'en pleine santé, d'être presque aux *abois* (Id., *Am. à la Mode*, a. I, sc. 3) ; Un nouvel Esculape en cette extrémité, Au malade aux *abois* assure la santé (Regnard, *Ep. au M^is de...*) ; Il luy vint une sueur froide Qui la fit mourir toute roide, Et rendit les derniers *abois* (Loret, 2 juil. 1651, v. 165-167). — Voici des exemples un peu moins communs : ce mois, S'en va demain être aux *abois* (Loret, 30 déc. 1656, v. 3-4) ; Dès que j'y veux rêver, ma veine est aux *abois* (Boil., *Sat. VII*, v. 27) ; Philisbourg est aux *abois* en dix jours malgré l'hiver qui approche (Bossuet, *Rec. des Or. fun.*, 1699, 487-488, *Or. fun. de L. de Bourbon*) [1].

*aboyer* et *japper* — Les deux sont bons, mais Andry préfère le premier, qui s'emploie élégamment au figuré : c'est une femme qui *abboye* tous ses domestiques (*Refl.*, 253). Cette préférence n'est marquée par personne d'autre. Mais Alemand ferait deux mots de *abayer* et *aboyer*. Le premier serviroit au propre et au discours ordinaire, le second au figuré et au discours public (*G. civ.*, 11-18). Alc. de S^t-Maurice note que *abayer* se dit d'un homme qui regarde quelque chose attentivement sans rien faire (*Rem.*, 176). Il confond avec *bayer*, *béer*. Furetière n'a garde de tomber dans cette erreur, où Richelet avait donné aussi en expliquant : *aboyer* par aspirer avidement après quelque chose, l'attendre avec passion [2].

*abrier* était cité par Pasquier comme un mot de Montaigne (*Lett.*, liv. XVIII, 1 ; cf. Mén., *O.*, I, 435) ; * encore dans Oudin, 1642. — ⊖ Duil., G. Miege, Rich., A. ; * Fur., qui cite Mézeray et dans Th. Corn. : vieux mot ; ⊖ Hug. — elles veulent estre *abriées* du Soleil de Midy (*Jard. fr.*, 32) ; Enfin le bon Dieu nous *abrie* (S^t-Am., I, 454).

*abroger* — Terme de palais (Rich.); ne se dit guere que des lois et coutumes (Fur., cf. A.).

*absolutoire*, qui porte absolution. — ⊖ Rich., A., Th. Corn. L'*Enterr^t* remarque cet oubli et soutient que le mot est d'usage courant (171).

*abstract* — Terme d'école, qui n'est admis dans le commerce du monde que si on traite un point de philosophie. Dire un homme *abstract* pour un homme *abstrait*, c'est ne pas parler françois (Bouh., *Rem.*, 469). — ⊖ Rich. ; * Fur. : terme de philosophie, A. : ib., il n'a guere d'usage que dans cette phrase : terme *abstrait* ou *abstract*.

*abstrait*, *distrait* — « Qui dit *abstrait*, dit une personne qui n'entre point dans la conversation, qui ne songe à rien ou qui songe à toute autre chose, par

1. *Et, de Marseille aux rivages de Tyr, Son roiaume aboutir. Aboutir* est vieux et même bas (Chevr., Ms. Niort, 103, dans Boiss.).
2. Pour *abrégement* voir tome III, p. 104.

exemple, à la matiére subtile de M. Des Cartes, quand on parle des nouvelles de la guerre. *Distrait* au contraire dit une personne qui écoute ce qu'on dit, mais qui n'y donne pas une attention entiére. Ils se confondent quelquefois » (Bouh., *Rem.*, 468-470).

*abstrus*, ne se dit qu'au figuré, mais se dit avec grace (A. de B., *Refl.*, 17). — * Rich., Fur., A. : n'est en usage que dans *science abstruse, sens abstrus.*

*acabit*, barbare pour sorte, nature (N. Berain, *N. Rem.*, 243-244). — * Rich. : se dit des viandes, Fur. : bonne ou mauvaise qualité d'un fruit. Quelques uns le disent aussi des viandes et des étoffes, A. : se dit surtout des fruits et des legumes. L'*Enterr*t condamne l'emploi figuré : *un auteur de cet acabit* (144-145). Voir L., H.D.T. ; ⊖ Hug.

*acacia* est signalé comme nouvellement introduit en même temps que l'arbre (Bouh., *Dout.*, 55). La forme seule était nouvelle. — * Rich., Fur., A.

*académie* — Fur. trouve que c'est l'employer abusivement que de s'en servir pour un berlan, ou un lieu public où on reçoit toutes sortes de personnes à joüer aux dez et aux cartes. Sens accepté par A. — il vit faire de sa maison une *académie* de jeux défendus (Regnard, *Div.*, a. III, sc. 6) ; (Elle) Donne de grands Cadeaux, fait la grande joüeuse, Et tient *Academie* (Poiss., *Fem. coq.*, a. I, sc. 6). Ce sens était déjà dans Chapelain (*G. d'Alf.*, III, 247). Plusieurs livres de l'époque portent le titre d'*Académie des Jeux.*

*acajou* — ⊖ Rich., Fur., A., A[2] ; * Th. Corn.

*acariâtre* est du style simple, suivant Rich. ; Fur. rappelle le sens ancien de folle ; donné sans observation par A. — Le Combat fut *acariâtre* (Loret, 7 déc. 1658, v. 161) ; Les Bordelois *acariâtres* (C'est encor pis qu'opiniâtres) (Id., 31 mai 1653, v. 155-156 ; cf. Th. Corn., *D. Bertr. de Cig.*, a. IV, sc. 2).

*accablant* — *personne accablante* est une expression nouvelle de la *Clélie* et de *Cyrus*, d'après Sorel (*Conn. des b. liv.*, 1671, 362). — ⊖ Rich., Fur. ; * A. : incommode, importun.

*accablement* — Le sens propre (*accablement* d'une maison tombée) est blâmé par A. de B. (*Refl.*, 18) ; cf. Fur. et A. ; H.D.T. cite Fr. de Sales. — Au sens figuré, le mot, considéré à tort comme nouveau par Sorel (*Conn. des b. liv.*, 1671, 363 et ailleurs), est partout. — Cét accident... leur fut comme un *accablement* (Segrais, *Nouv. fr.*, *4e Nouv.*, 124).

*accagnarder* (*s'*) était encore dans Duillier ; il n'est plus dans G. Miege ni Richelet ; * Fur., A., qui déclare le participe bas ; « rude à prononcer... tres-populaire et de province », dit Grimarest (*Comm. de Lett. cur.*, 174).

*accastillé* = vaisseau garni de ses châteaux, donné par Fur. sous *accastillage* ; * Th. Corn.

*accélérer*, *accélération* — Ce mot est considéré à tort comme nouveau par A. de B. d'après lequel il n'est pas assez établi, et doit être réservé à la Philosophie (*Refl.*, 18). Cf. tome III, 144.

*acceptable* — ⊖ Rich., A. — L'*Enterr*t reproche à l'A. cet oubli (peut-être volontaire) on dit très bien : ces propositions sont *acceptables* (171 ; l'exemple est dans Furetière).

*acceptant* — ⊖ Rich., A. — L'*Enterr*[t] reproché à l'A. d'avoir oublié ce mot necessaire à toutes les transactions, et qu'elle-même a dû employer dans le contrat par lequel elle a cedé son privilege à l'Imprimeur (172)

*accoler* — * Rich., Fur., A. ; Rich. signale que les mots *accoler*, *accoler la cuisse* sont vieux et ne se disent qu'en riant. — Cinq ou six fois il l'*acola* (Loret, 2 juin 1657, v. 175) ; Asseurez-vous de ma parole, Et souffrez que je vous *accole* (Richer, *Ov. bouff.*, 69). — Ce mot s'emploie aussi comme terme de blason. — * Fur., Th. Corn. ; ⊖ A. (cf. L'*Enterr*[t], 173).

*accommodement* « n'a que deux significations en nostre Langue. On dit dans le propre, les *accommodemens* d'une maison... On dit dans le figuré, *accommodement*, pour réconciliation. Mais on ne le dit point... pour signifier : commodité ou interest » ; chercher son *accommodement* et son avantage particulier (Bouhours, *Rem.*, 203-204). Alemand n'est pas de cet avis (*G. civ.*, 29-31). — * Fur. et l'A., qui donnent les mêmes sens que Bouhours, Rich. note seulement le sens figuré.

*accommoder*, au sens de maltraiter * Fur., A., du style simple d'après Rich. — Je veux faire aboyer tous nos chiens après lui ; Avant que de sortir, je veux qu'on l'*accommode* (Montfleury, *Ambigu com.*, 3[e] interm., 16).

*accortise* relégué dans le B.F., n'est plus dans Rich. ni A. ; Furetière le cite avec *accortement* dans l'article *accort*, en les indiquant comme vieillis, (Cf. La Mesnard., *Poes.*, 179 ; Loret, 22 mars 1664, v. 213) ; A[2] le reprend aussi, en le signalant comme peu en usage. L. en cite des exemples de S[t]-Simon, et même un de Voltaire.

*accostable* — Ce mot vieillit. — Un Homme *accostable*, pour dire de facile accés (A. de B., *Refl.*, 20). — * Rich., Fur., A. ; voir L. et H.D.T. — Cy gist qui tenoit bonne table, Doux, facile, honnête, *acostable* (Bensserade, *Œuv.*, I, 206). Cf. Richer : une belle Nymphe *accostable* (*Ov. bouff.*, 116).

*accoter* (*s'*) — incorrect pour s'appuyer (Marg. Buffet, *Nouv. Obs.*, 29). — * Rich. : vieux mot, Fur., A. ; * L., H.D.T. ; ⊖ Hug. Cf. tome III, 144.

*accoucher*, au sens figuré, est du style simple seulement, d'après Rich. ; * Fur., A. — *j'accouche* d'un dessein (Regnard, *Lég. univ.*, a. IV, sc. 2 ; cf. Montfleury, *Ambigu com.*, 1[er] interm., 4). Bossuet dit *accoucher d'un dogme*, en empruntant le mot à Jurieu (*Avert. aux Prot.*, VI[3], § VII, p. 639).

*accouplement* « se dit proprement de la conjonction des bestes ; pour adoucir en quelque façon ce mot, j'aurois mieux aimé lui donner l'épithéte de divin que celle de fatal » (Ménage, *Obs. sur Malh.*, II, 219-220). — * Rich., qui est d'avis qu'en dehors du sens propre on doit l'adoucir ou le relever par quelque épitete ; Fur., A. donnent sans observation l'emploi contesté.

*accoutrement* est du style simple d'après Rich. — Ce terme ne peut guéres avoir de place que dans le Burlesque ou le Stile bas, non plus que le verbe *accoustrer* (A. de B., *Refl.*, 20). Il ne se dit que parmi le peuple (Fur.). Il est vieux (A.) [1].

1. Ce dernier mot (accoustrement) est vieux et l'on ne se sert plus d'*accoutrement* ni d'*accoustrer*. Il etoit encore bon du tems de la Reine Marguerite, tesmoin le sonnet de la Roque de Clermont, qui étoit le poëte de cette Reine et qui l'avoit fait sur le Blason des couleurs (Chevreau, Ms. Niort, 161, dans Boiss.).

*accoutrer* = au propre, *habiller*; au figuré, *maltraiter*. Du style simple dans les deux emplois (Rich.). Il est vieux au propre (Fur., A.). Fur. l'accepte au sens figuré, mais l'A. ajoute : Il ne se dit que par maniére de raillerie. — Il se rencontrait au sens propre dans Chapelain (*Guzm. d'Alf.*, III, 437, 511). Cf. Loret, 15 sept. 1652, v. 115 ; 9 fév. 1659, v. 122.

*accoutumance*, déjà discuté dans la première partie du siècle (Voir tome III, 104), l'est encore. C'est un méchant terme pour Marg. Buffet (*Nouv. Obs.*, 60), mais Bouhours assure qu'il se dit plus que jamais (*Rem.*, 594). Alemand l'approuve et signale le mot dans les livres de MM. de Port-Royal, chez la Rochefoucaut, l'Abbé de la Chambre. Il n'y a que M. Corneille le J. qui soit hostile à ce mot (*G. civ.*, 32-35). Renaud affirme aussi qu'*accoutumance* est de nouveau en usage (*Man. de parler*, 97). — * Rich., Fur., A.

*accouvé*, n'auroit pas dû être obmis par l'A., s'il n'a point d'autre défaut que d'estre vieux et populaire (*Enterr*[t], 173-174). — ⊖ Rich., A. ; * Fur. : bas et vieux.

*accréditer* = mettre en réputation. — * Fur., A., Rich. ne l'admet que dans le style simple. — Et, voyant contre Dieu le diable *accrédité* (Boil., *Ep. XII*, v. 61) ; Son beau-pere trés-*accredité* aupres de Darius (Boss., *Hist. Univ.*, 64) ; le plus *accredité* d'entre eux (les ouvriers) (Id., *Ib.*, 371).

*accrocher* est, d'après Richelet, du style simple dans le sens d'attraper par adresse, empêcher qu'une chose ne se termine. Le deuxième sens est dans Fur. et A.

*accueillir* — Après que Vaugelas eût prescrit de ne l'employer qu'en bonne part, on ne sut plus du tout comment s'en servir (II, 10). Car le P. Bouhours le considère comme presque passé et ne s'employant qu'en mauvaise part (*Rem.*, 591). Alemand croit plus sage de s'en abstenir, cependant, il pourroit entrer en mauvaise part dans le stile relevé, et en bonne part dans le sublime et le moyen, mais à condition que l'endroit soit bien preparé (*G. civ.*, 40-41). Andry constate que certains évitent de dire : il a esté bien *accueilly*, mais il écrirait : je me vis *accueilly* d'une gresle épouvantable (*Refl.*, 20-21). Pour Richelet, on ne s'en sert plus qu'en bonne part, mais rarement. L'A. admit tous les sens, Fur. celui de recevoir favorablement. Le mot fut sauvé. — Il se verra en fin *accueilly* d'une centaine de mal-heurs (Gar., *Doctr. cur.*, 992) ; cf. Eh ! Monsieur. — La tendresse m'*accueille* (Regn., *Lég. univ.*, a. V, sc. 8) [1].

*accumulation* — God. le cite au XIV[e] s. ; ⊖ Rich. ; * Fur., A. — L'on peut dire *accumulation* de richesses (Renaud, *Man. de parl.*, 108).

*achalander* — Il n'y a guéres que le peuple qui parle de la sorte ; on dit accrediter (A. de B., *Refl.*, 21). — * Rich., Fur., A. — Cette hostellerie... estoit des plus hantées et des mieux *achalandées* de la ville (Chap., *Guzm. d'Alf.*, III, 424).

*acheminement* — Action de celui qui s'achemine ; en ce sens propre, vieux et peu en usage, dit Rich. Ce sens manque en effet dans Fur. et A.

1. On le trouvait antérieurment au sens de *recueillir, amasser* — (je) mis une pierre mouvante qui n'*accueille* point de mousse (Chap., *Guzm. d'Alf.*, III, 72). Je n'ai pas d'exemple postérieur à 1660.

*achevé* se dit des choses, il est alors pris en bonne part, et des personnes, en ce cas, il est pris en bonne ou en mauvaise part (Rich.; cf. Bouh., *Rem.*, 505 et *Enterr*t, 177). — J'amène pour ma sœur un mari d'importance, C'est un homme *achevé*, cadet, mais de naissance (Montfleury, *Com. Poete*, a. II, sc. 5); C'est un âne *achevé*, blessé par le cerveau (Id., *Dam. méd.*, a. II, sc. 6).

*acoquiner* est du style simple au sens de *accoutumer* (Rich.). Ce sens est dans Fur. et A. Cf. Livet, *Lex. de Mol.*, qui cite des exemples, et surtout Furetière. Ajoutez : Celuy qui t'a donné le premier (l'aumône) t'a perdu, parce qu'il l'avoit *acoquiné* (P. d'Abl., *Apopht.*, 292).

*acquêt* — Bérain le distingue de *conquêt*. Celui-ci désigne seul ce qui s'acquiert pendant le mariage (30-31). — Rich. considère *acquêt* comme un terme de Palais : Fur. lui donne d'autres sens : *bénéfices*, *achats*. Cf. A. — Comme terme de droit, il entre dans le *Légat. univ.* de Regnard (a. IV, sc. 6); Scarron avait joué sur le sens : Ce Roy donc que je dis, en qui seul tout abonde, Dont l'esprit chaque jour fait *acquests* et *conquests*... Peuples, c'est vôtre Roy (*Œuv.*, I, en tête : Le Roy). Voir L. et cf. : ton premier *acquest* Doit estre du moins un Rocquet (Loret, *Po. burl.*, 68).

*acquiescer* — Terme excellent, dit A. de B., qui le défend contre des auteurs trop scrupuleux (*Refl.*, 21). — * Rich., Fur. : terme de jurisprudence ; l'A. l'accepte sans observation.

*acquit patent* — L'*Enterr*t reproche à l'A. de l'avoir écarté, quoique ce ne soit pas un mot d'art (180). — ⊖ Rich.; *Fur. ; ⊖ A. — On le trouvait en poésie : Mon foible esprit ne songe que Finances ; Qu'*Acquits Patents* ; que Brevets, qu'Ordonnances (Scudéry, *Po. div.*, 254); Vous qu'on peut dire plus de mille Beaux Courtisans, Qui briguez les *acquits pattans* (*Airs et Vaud. de Cour*, I, 88, air de ballet. Cf. Loret, *Po. burl.*, 31)..

*acravanter* est un mot d'une terrible prononciation pour des personnes qui flatent la leur (Grimarest, *Comm. de Lett. cur.*, 175). Voir tome III, 125.

*acteur*, *comédien* — Le premier ne se prend jamais en mauvaise part. Toutefois il se dit de quelqu'un qui a eu part à une affaire mêlée d'intrigue et d'embarras (Bouh., *Rem.*, 131-132).

*action* — L'*Enterr*t remarque que le Dict. de l'A. ne donne pas le sens de *combat*, *bataille*, qui était nouveau (181). — ⊖ Rich., Fur., A. — On le trouve dans Scarron au sens d'exploit guerrier : Et cette derniere *action*, Qui plus que le Soleil éclaire, Est comme ce grand Luminaire Connüe à chaque Nation (*Œuv.*, I, 202). L. v° *action*, 8, cite Pellisson. — Le sens de *combat* est très commun chez Bossuet : aprés la memorable *action* de l'Isle de Ré (*Rec. des Or. fun.*, 1699, 28-29, *Or. fun. de la R. d'Angl.*); il se multiplie dans une *action* : ni le fer ni le feu ne l'arrestent (*Ib.*, 491, *Or. fun. de Condé*) [1].

1. *Acte vicieux* — Nous disons un *homme vicieux*, mais il me semble qu'on ne dit plus *acte vicieux*, et je n'imiteray point ceux qui le disent, quoi que nous disions : *Un acte devant Notaire* ; *les actes des Apôtres* ; *l'acte d'une piéçe de Theatre ; commettre des actes d'hostilité*. Quelques-uns le trouvent pourtant fort poëtique : et j'avoüe qu'en vers *action* a quelque chose de plus languissant. Mais si l'on peut fort bien dire en vers : *Et nos actes guerriers*, je ne conseilleray pourtant à qui que ce soit de l'ecrire en prose (Chevr., Ms. Niort, 109, dans Boiss.).

*actuellement* — Le seul sens connu de Rich. est *en effet*. Même chose dans Fur. et A. L'*Apotheose* observe qu'il est synonyme de *presentement* (33). L. cite Bossuet. Mais dans tous les exemples que j'ai remarqués chez cet auteur, *actuellement* équivaut à en effet, en réalité.

*adapter*, mot un peu vieux, on dit apliquer (Rich.) ; * Fur., sans observation, A.

*adhérer* est du style simple, suivant Rich., Fur. dit qu'il n'est guere en usage au propre que dans le dogmatique et en Medecine. Il accepte au figuré : *adherer* aux Heretiques. L'A. donne les deux sens. — Et c'est le bruit où plus j'*adhére* (Loret, 8 août 1654, v. 180) ; la chair a une partie de l'esprit qui luy *adhere* (Boss., *Est. d'Or.*, 197) ; pour *adherer* à la verité (Id., *Ib.*, 153).

*adirer* = égarer — ⊖ Rich., A. ; * Fur. comme terme de Palais. L'*Enterr*^t^ regrette que l'A. l'ait oublié (183) ; * Th. Corn.

*adjudicataire* — * Rich. : terme de palais, Fur. ; ⊖ A., Th. Corn.

*adonner* — L'*Enterr*^t^ signale un vieux sens, écarté par l'A. : Je vous prie de passer par là, si vôtre chemin s'y *addonne* (182) ; ⊖ Rich., A. ; * Fur.

*adulateur*, malgré son ancienneté, est presque considéré comme un néologisme. — Ce mot est un peu hardy, il est meilleur en Poësie qu'en Prose (A. de B., *Refl.*, 32.) M. Desmaretz ne peut souffrir ce terme qu'il dit estre écorché du Latin, ...*adulateur* est en usage dans nos Livres, et M. Menage soûtient avec raison qu'il est fort bon et fort François (Alemand, *G. civ.*, 62-63. Cf. *Def. du Po. Her.*, 87). Le mot paraît encore peu établi à Renaud (*Man. de parler*, 515), et Bellegarde ne sait si les dames l'entendent bien (*Eleg.*, 265). — *Pom., Duil., B. F., Fur. : ce mot n'est gueres en usage qu'au pays Latin, A., A². — Ni fade *adulateur*, ni parleur trop sincère (La Font., II, 133, v. 35) ; *adulateurs* à outrance (Mol., III, 415, *Impr.*, sc. 4). Alemand cite Boileau : Du Tiran soupçonneur pâles *adulateurs* (*G. Civ.*, 62).

*adulation* est discuté comme le précédent. A. de B. accorde qu'il a souvent de la grace en prose (*Refl.*, 32) ; Alemand l'accueille et cite en exemple Bourdaloue, mais il reconnaît que le mot, comme celui d'*adulateur*, « n'est gueres propre pour le discours ordinaire et familier » (*G. civ.*, 63-64). Bellegarde en juge comme d'*adulateur*, et cite S^t^-Evremond (*Eleg.*, 265). — * Duil., B. F., A².

*aduste* pour brûlé, n'est d'usage qu'en Medecine (A. de B., *Refl.*, 32). — * tous les lexiques, mais à partir de Rich., il est noté comme terme de médecine. — C'est avoir le sang trop *aduste* (Loret, 25 mars 1662, v. 255); ...D'un sang *aduste* Proviennent quelquefois ces inégalitez (Le Boulanger de Chalussay, *Elomyre hypocondre*, a. II, sc. 6). Cf. tome III, 192.

*advertance* n'est pas en usage, quoy que, *inadvertance* y soit (A. de B., *Refl.*, 32). « On n'a pas besoin d'estre averti que ce mot ne se dit pas » (S^t^-Réal, *De la Crit.*, 324). — * Pom., G. Miege, Th. Corn. : vieux mot ; * L., Suppl^t^.

*aéré* s'était employé au sens d'*aérien*. — Mais on ne fait point mention Combien cette aparution Eut dans la région *ærée* De subsistance et de durée (Loret, 27 oct. 1663, v. 133-136) ; ... cette flâme *aërée*, Si blême et si peu purpurée (Id., 19 fév. 1661, v. 249-250). — Ce sens n'est plus dans aucun lexique. Quant au sens de : exposé en bon air, qui se trouve donné par Fur., A., A², il est contesté par Rich. : il faut dire une maison qui est en bel air.

*affable* et *affabilité* ne sont plus guere dans le commerce des gens du monde, ils ont été remplacés par honnête et honnêteté (de Callières, *Bon et mauv. us.*, 173 ; voir Schenk, *o. c.*, 4-5). Bouhours les acceptait, malgré Patru (*Suite*, 184). — *Pom., Duil., G. Miege, Rich. : un peu vieux, Fur., A., A². — Ces *affables* donneurs d'embrassades frivoles (Mol., V, 446, *Mis.*, v. 45) ; Lui, parmi ces transports, *affable* et sans orgueil, A l'un tendoit la main, flattoit l'autre de l'œil (Racine, III, 689, *Ath.*, v. 1525-1526).

*affaire* et *goût* — On ne se sert pas seulement du mot d'*affaire* pour exprimer un combat, on s'en sert encore fort heureusement pour l'amour ; et quand un homme galand dit : *J'ay une affaire*, cela veut dire parmi les Courtisans, J'ay une galanterie ; ils font encore difference entre *une affaire*, *un goût*, et une passion, ils entendent par *une affaire*, un commerce reglé, et un attachement d'une longue suite, et par *un goût*, une simple inclination et un amusement passager qui ne détruit point une veritable passion (de Callières, *Mots à la Mode*, 15-16 ; voir Schenk, *o. c.*, 4-5). — *affaire*, en ce sens, *Rich., Fur., A. et A². Quant au mot *goût*, il ne se trouve pas dans les lexiques avec ce sens particulier. — ces femmes qui croient que le péché n'est que dans le scandale, qui veulent conduire doucement les *affaires* qu'elles ont sur le pied d'attachement honnête, et appellent amis ce que les autres nomment galans (Mol., III, 404, *Impr.*, sc. 1). — Dans un sens très voisin de celui qui est indiqué pour le mot *goût*, on trouve : Il y a encore un nigaud de Normand... qui a du *goût* pour moi (Regnard et Dufresny, *La Foire St-Germain*, a. I, sc. 2). On pourrait en rapprocher l'exemple d'A² : il a beaucoup de *goust* pour cette personne là.

*affaler* — Jal, *Gloss. naut.*, dans H. D. T. ; *Pom., Fur., Th. Corn.

*affamé* — Dans Bary on trouve souvent l'expression : chute *affamée* pour désigner une fin de période trop brusque. Il reproche à un auteur d'*affamer* la diction en supprimant trop de mots qui ne sont pas indispensables (*Secr. de nostre Lang.*, 151 ; cf. 149, 155). — * Fur., A., A². — N'entendre pour tous vers qu'une prose *affamée*, Pleine de quolibets, et pauvrement rimée (Montfl., *Proc. Fem. juge et part.*, sc. 2)[1].

*affectif* n'était pas accepté par Bouhours, malgré le livre de la Theologie *affective* (*Suite*, 23) ; Andry lui reproche d'avoir confondu deux sens différents : « *affectif* est ce qui produit des sentimens touchans, *affectueux* est ce qui contient les affections mêmes ou qui les exprime » (*Suite*, 8). — * A. : son plus grand usage est dans cette phrase, theologie *affective* ; A² : n'a guere d'usage qu'en parlant des choses de pieté. — Quelle oraison donc encore un coup est en péril ? est-ce celle qu'on nomme *affective*, à cause qu'elle s'exhale comme un encens en pieux desirs, en saintes affections (Bossuet, *Div. ecr. sur les Max. des S.*, 48) ; vingt femmes... qui croyoient chacune être en droit de l'embrasser. Cela fit une confusion,... une suffocation... tout cela soutenu par les tons les plus hauts et les paroles... les plus *affectives* qu'on puisse imaginer (Sévigné, III, 469).

*affection* — Bouhours ne veut pas qu'on joigne un verbe à *affection* et qu'on dise : j'ai une grande *affection* de vous servir ; il faut dire : une grande pas-

1. Chevreau trouve fort belle la figure *affamée de massacres*, qui est dans les meilleurs auteurs de l'Antiquité (Ms. Niort, 82, dans Boiss.).

sion (*D.*, 72-73). — L'expression est admise par A. — A. de B. signale un emploi particulier du mot : il se prend aussi quelquefois pour les qualitez et les changemens différens, qui arrivent aux choses, comme lors que l'Auteur des Réflexions sur la Physique dit : on a trouvé l'art d'observer toutes les différentes *affections* de l'air par le Thermometre (*Refl.*, 34). — Ce sens n'est dans aucun lexique.

*affectionner* est accepté par Bouhours avec un nom de chose pour complément (*Rem.*, 29). — * tous les lexiques. — c'est une affaire qu'elle *affectionne* extrêmement (La Roch., III, 27). — Bouhours trouve mauvais l'emploi du mot avec un complément de personne, surtout quand il s'agit d'un superieur (*Rem.*, 29 et suiv.). — * tous les lexiques, sauf Duil. — Enfin Bouhours cite un autre sens, celui d'intéresser, ainsi : « les faiseurs de comédies doivent *affectionner* les spectateurs à leurs principaux personnages » (*Ib.*, 30). — Ce sens ⊖ tous les lexiques. H. D. T. en cite un exemple du P. André au XVIII^e siècle.

*affectueusement* — Vaugelas lui préférait *affectionnément* (voir tome III, 350). Bouhours l'accepta (*Suite*, 23), mais ce ne fut pas la fin des résistances : on le signale parmi les mots qui ne sont plus en usage (L. de Templery, *Gen. et Pol.*, 226). Aux yeux d'Alemand c'est un mot qui se dit, mais qui est douteux, (*Nouv. Rem.*, 504). — *Pom., Duil., G. Miege, Fur., A., A².

*afficheur* — Rich., dans H. D. T. ; * Fur., A., dans les additions, A².

*affier* = assurer, n'est plus que dans le B. F. — Je vous *affie* Et certifie (La Font., VIII, 442, v. 37-38). — H. D. T. indique aussi le sens de se confier et cite Dancourt (*Opér. de Vill.*, sc. 6).

*affiner* = surprendre par quelque finesse — En ce sens, le mot est signalé comme bas par l'Académie ; * Pom., G. Miege, Fur., A., A². — Pour fin que vous soyez, Monsieur, on vous *affine* (Th. Corn., *Am. à la Mode*, a. III, sc. 2) ; notre maître Mitis Pour la seconde fois les trompe et les *affine* (La Font., I, 257, v. 35-36) ; C'est un grand cas quand on m'*affine* (Id., VII, 130, v. 81).

*affluer* — Quelques-uns évitent ce mot, comme un peu vieux ;... *affluence* neanmoins est fort bon (A. de B., *Refl.*, 39). Grimarest reproche à Furetière de dire : les délices *affluent* dans la Cour de France (*Comm. de Lett. cur.*, 177). — *Pom., Duil., Fur., A., A².

*affoler* avait été soutenu par M^lle de Gournay : Que logerons-nous... en eschange d'*affoler*, qui sonne par fois autre chose que forcener (*O.*, 427. Voir tome III, 144). Le mot se maintint. Mais il perdit son sens de blesser, qu'on trouve encore dans Pom., Duil., G. Miege, et qui est indiqué comme hors d'usage par Fur. — Il m'a... toute *affolée* (La Font., V, 374, v. 169) ; Mais prends garde, je te conjure, Qu'il ne t'*affole* la fressure (Id., IX, 182, v. 18-19). — Richelet dit : mot vieux et comique, pour dire blesser, mais il ne donne que l'expression : *affolé d'amour*. Dans ce sens figuré, * Duil., Rich., Fur., A., A². Ces deux derniers lexiques ne l'acceptent que dans le style familier. Pour les exemples, voir le *Lex. de Mol.* par Livet. Furetière donne aussi le sens de *devenir fou* : il y a longtemps que cet homme a l'esprit dereglé, mais il *affole* tous les jours. En ce dernier sens A. et A² disent *affolir*, et réservent le mot au style familier.

*affourcher* = enfourcher — Là-dessus arrive Romule, Qui... *Affourche* une quin-

teuse mule (S$^{t}$-Amant, II, 403). — ⊖ tous les lexiques, sauf Fur., qui le considère comme un terme de marine.

*affres* est un mot hors d'usage et connu même de peu de personnes (Grimarest, *Comm. de Let. cur.*, 178). — * Pom., Duil., B. F., Fur., A. : il vieillit, A$^{2}$ : id. ; * L., qui cite S$^{t}$-Simon ; — aprés les *afres* de la mort, elle ressentit toutes les horreurs de l'enfer (Bossuet, *Rec. des Or. fun.*, 1699, 327, *Or. fun. d'Anne de Gonzague*). Voir tome III, 144.

*affrioler* est signalé par le *Dict. des Halles* (80). — * Duil. : vieux et bas, B. F., Fur. : populaire, A. : bas, A$^{2}$ : id. — en peu de temps il y fut fort *affriolé* (Fur., *Rom. bourg.*, I, 161) [1].

*affronter* avait eu le sens de : offenser, insulter. — * Duil., G. Miege. — Est-ce courage à un homme mourant, d'aller,... *affronter* un Dieu tout-puissant (Pascal, *Pens.*, éd. Havet, II, 107) ; Je sçai que toutes deux ont droit de m'épouser ; Mais qui dois-je choisir, Qui puis-je refuser ? Il faut qu'une des deux souffre que je l'*affronte* (Quinault, *les Rivales*, a. V, sc. 6). Les exemples fournis par Hug. et par Livet dans le *Lex. de Mol.*, se rapportent presque tous au sens de mystifier, tromper.

*affubler* est considéré comme vieux ou burlesque par tous les lexiques à partir de Rich., * Pom., Duil., G. Miege, Fur., A., A$^{2}$ ; * L., qui cite S$^{t}$-Simon, H. D. T., La Fontaine et Ch. Perrault. — *Affublez* une mariée de village d'un manteau royal... elle en sera seulement plus ridicule (Cotin, *Crit. desintér.*, 1666, 53, Nouv. coll. Moliér.) ; Il veut auparavant que d'*affubler* le froc... (Baron, *Le Jaloux*, ac. IV, sc. 11) ; Ce Protée aussitôt s'*affuble* d'un surtout (Regnard, *Ep. au M$^{is}$ de ****). Voir tome III, 144.

*affût* — *Etre à l'affût* est une expression basse dans le style figuré (Bellegarde, *Eleg.*, 139). — ⊖ Rich. ; * Fur., A., A$^{2}$ ; * L., H. D. T. ; ⊖ Hug.

*affûteau* (L. et H. D. T. le donnent sous la forme *affûtiau*) ; ⊖ tous les lexiques. C'est un mot patois : Je ne sçaurois trouver vos *affusteaux* (Hauteroche, *Crisp. med.*, a. II, sc. 6).

*âge* — « *Avec l'âge* ne se dit qu'au sujet de choses un peu considerables..., s'il ne s'agissoit que d'une bagatelle, ce seroit parler fort improprement, que de dire qu'on l'a apprise *avec l'âge* : comme de dire, par exemple, avec l'Auteur des Remarques nouvelles, qu'on a appris *avec l'âge*, qu'aucun terme ne pouvoit exprimer ce que signifie temporisement ; *avec le temps* eut été meilleur dans cét exemple » (A. de B., *Suite*, 13-14).

*agence* — Fur., dans H. D. T. ; ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich. ; * A., A$^{2}$ ; * L., qui cite Massillon et S$^{t}$-Simon.

*agenda* était nouveau (Voir tome III, 218). — ⊖ Pom. ; * Duil. ; ⊖ G. Miege ; * Rich., Fur., A., A$^{2}$. — Mais je n'ay ni billet, ny mémoire Et, depuis long-temps, je n'ay vû Mon *Agenda* si mal pourvû (Loret, 13 mai 1662, v. 13-15) ; N'ayant jamais eu, comme aucuns, D'*Agendas*, ny de lieux communs (Id., 13 oct. 1663, v. 31-32).

*aggraver* = rendre plus pesant — * Pom., Duil., G. Miege. Le mot n'est plus donné par les dictionnaires postérieurs qu'au sens de : rendre plus

1. Le mot est sous *friand*, après *affriandé*, mais il a été oublié dans la table.

grave. — les yeux encore *aggravés* (La Font., IV, 382, v. 46); Pourquoi *aggravez*-vous votre fardeau ? (Bossuet, *Pensées détachées*, 12, dans L.).

*Agnès* — Le nom devient synonyme d'ingénue — Sévigné, 813, dans H.D.T.; ⊖ tous les lexiques.

*agrégé* = tas, monceau — L'auteur de l'*Apotheose* soupçonne ce mot, du moins en ce sens, de venir du pays latin et des écoles de la pédanterie. Dans le beau monde, on ne dit jamais un *aggregé de bled*, mais un *tas de bled*. En fait, ce mot ne s'emploie qu'au figuré, avec le sens d'associé : Monsieur tel est *aggregé* au College de Medecine (36-38).

*agrouper* est un terme de peinture, mais *grouper* est plus usité depuis quelque temps (Rich.); ⊖ Fur., A. — Les contrastes savants des membres *agroupés* (Mol., IX, 545, *Gloire du Val-de-Grâce*, v. 116). Le mot était dans les lexiques de la première partie du siècle[1].

*aguet* (Voir tome III, 144). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich. avec †, Fur., A². Le mot est donné par A. dans la table, mais il ne se trouve pas à sa place sous *guet*. —... à toute heure Son Eminence... Fournït, pour le Siége susdit, Malgré les *aguets* aversaires, Toutes les chozes nécessaires (Loret, 24 août 1658, v. 254-258); ... un coup du mousquet, Qu'un Dunkerquois tira, d'*aguet* (Id., 22 juin 1658, v. 179-180); Exposée aux *aguets* des rusés séducteurs (Mol., III, 200, *Éc. des F.*, v. 546). Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*aguimpé* — La Font., *Contes*, *Mazet*, dans H.D.T.; ⊖ tous les lexiques; c'est un archaïsme.

*ahan* (Voir tome III, 144). — Peine qui fatigue le corps, et qui fait quelquefois perdre l'haleine, n'est guére en usage que parmi le peuple de Normandie (Grimarest, *Comm. de Let. cur.*, 180). — *Duil., B. F., Rich., Fur., A. : bas, A² : id. — Et que le vent de son haleine Qu'il poussoit d'*ahan* et de peine (Richer, *Ov. bouff.*, 609). Il était très commun chez les burlesques.

*ahanner* donne lieu à la même critique de Grimarest. — * Duil., B. F., Fur., A., Th. Corn. : *ahaner* la terre, sous *ahanable*, A².

*aider* — La formule du serment : *se m'aist Dieu* n'est plus que dans Furetière qui le donne sous la forme : *ainsi m'aist Diéu*. Cf. ses *Factums*, (I, 313.) On trouve dans B.F. la forme *médieu*. C'est un juron qu'on ne comprend plus. Cf. *çamon*.

*aigrefin* = chevalier d'industrie — H. D. T. cite à tort comme premier exemple, 1698, Dancourt, *Curieux de Compiègne*; ⊖ tous les lexiques. — Les Cartes dans leurs mains sont d'abord corrompuës...; Quels *aigres-fins*, tu-dieu (Poisson, *Fem. coquet.*, a. II, sc. 7);... Je l'ai laissé là-bas Avec ces *aigrefins* que je mène à l'armée; Qui lui souflent au nez du tabac en fumée (Montfleury, *Fille Capit.*, a. V, sc. 3); Où prendrons-nous Un *aigre-fin* bien dru, dont la mine soutienne Ce que nous prétendons (Id., *Trigaudin*, a. IV, sc. 2).

1. Livet signale le mot dans Rich. sous *groupe*; il est exact qu'il s'y trouve avec la remarque citée plus haut, mais *agrouper* figure aussi à sa place alphabétique. Le B.F. donne bien *s'agrouper*, mais le traduit ainsi : a horse to knit and gather himself close together, as if he would yerk out behinde; comme on le voit, *s'agrouper* est mis ici pour : *s'accroupir*. Voir d'ailleurs au mot *To knit* : The horse knits, i. e. draws up the hinder parts, le cheval *s'accroupit*.

*aimer mieux* et *aimer plus* — Bouhours n'acceptait pas le premier comme terme d'amitié, mais seulement comme synonyme de préférer, sans aucune idée d'amitié. Cette opinion parut en général subtile et inexacte (Ménage, *O.*, II, 158 et suiv.; Alemand, *G. civ.*, 84-89). Renaud ne sait pas si l'on pourrait dire *aimer le mieux* au lieu de *le plus* (*Man. de Parler*, 513).

*air* (Voir Tome III, 66, 260). — Le mot continue d'être à la mode; de Callières cite de nombreux tours : cela a l'*air* de qualité (*Mots à la Mode*, 64; voir Schenk, *o. c.*, 6-7); messieurs du bel *air* (*Ib.*, 75; voir Schenk, *o. c.*, 19); du tabac de bon *air* (*Ib.*, 187; v. Schenk, *o. c.*, 24); de l'*air* dont je suis, je ne puis avoir vû ce temps-là (*Ib.*, 50; v. Schenk, *o. c.*, 64-65); se donner des *airs* (*Ib.*, 71; v. Schenk, *o. c.*, 55), etc. Cette vogue avait été constatée par Bouhours (*Entr.*, 91); au temps de Leven de Templery, *bel air* est devenu archaïque (*Gen. et Pol.*, 33). — L'expression *se donner des airs* « quand on ne met rien au bout, usée à la Cour »... avoit passé aux femmes de la Ville (de Callières, *Mots à la Mode*, 71 et suiv.; v. Schenk, *o. c.*, 55). —*tous les lexiques. — On trouve des exemples partout. Voir Hug. et surtout le *Lex. de Mol.* par Livet.

Andry distingue entre les trois mots *air*, *manières*, *façons*. « *Air* veut dire je ne sçay quoy qui paroist en un instant que la nature donne, et qu'on ne peut bien définir; les *manieres* font entendre que toutes les paroles, et que toutes les actions de la personne à qui on les attribuë sont agréables, plaisent et doivent plaire... Mais pour avoir les *manieres* charmantes, il s'en faut faire une heureuse habitude. La raison y a sa part, et la nature toute seule ne les peut donner;... Les *façons* ont un grand penchant à estre prises en mal... Et je mettrois volontiers les *façons* avec les *minauderies* (*Refl.*, 293-4).

*ais*, planche de bois — A Paris les Menuisiers se servent plus communement du mot de *Planches*,... les Charpentiers... de *Ais* (Félib., *Princ. de l'Archit.*, 465). *Ais* n'était-il pas plus poétique? C'est lui que préfère Boileau (*Sat. VI*, v. 33; *A. poét.*, III, v. 73; *Lutr.*, I, v.161; IV, v. 227; V, v. 206). — * Rich., A.; ⊖ Th. Corn.; * A².

*aisance* — Plusieurs personnes du monde se servent de ce mot, et entendent par là un air aisé et degagé... On dit aussi, si on en croit le Dictionnaire universel : Donner de l'*aisance* à quelque chose... *Aisance* signifie encore commodité : ...des devoirs qui ont rapport aux choses d'où dépend l'*aisance* de la vie, ou qui peuvent luy donner de l'éclat. Il y a pourtant des gens delicats qui ne peuvent souffrir ce mot à cause de la signification qu'il a au pluriel (Bouhours, *Suite*, 279-280). — Au premier sens * Pom., Duil., B. F., A²; au second sens * Fur., qui donne aussi le terme de pratique *aisances et dépendances*. Le sens de fortune n'est que dans A².

*aisé* — Selon Bouhours, c'est un mot nouveau dans l'acception suivante : un esprit *aisé*, des vers *aisez*, une taille *aisée* (*Entr.*, 101). — * Pom., Duil., Rich., Fur., A., A². — Lui seul des vers *aisés* possède le talent (Mol., IX, 124, *Fem. Sav.*, v. 766); elle a l'esprit juste et *aisé* (Sévigné, VIII, 413); ... de quelle manière *aisée*, ... il m'a bien voulu raconter (Racine, VII, 56, *Lett.*).

*Aisé à* s'emploie où nous emploierions *facile à* : Monsieur le Prince n'étoit pas si *aisé à* satisfaire (La Roch., II, 132); si j'étois aussi *aisée à* succomber

à l'envie de vous entendre (Sév., VI, 237); je suis fort *aisé à* vivre (Regnard, *Coquette*, a. II, sc. 2). — * Duil., Rich., Fur.; ⊖ A., A².

*Aisé de* est hors du bel usage, il faut dire : il est facile de (Marg. Buffet, *Nouv. Obs.*, 48). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur.; ⊖ A., A². — Il n'est pas si *aisé de* se faire un nom par un ouvrage parfait, que d'en faire valoir un médiocre par le nom qu'on s'est déjà acquis (La Bruy., I, 114).

*Aisé* au sens de riche semble avoir déplu aux puristes. Richelet ne le donne pas; et A. de B. dit : « Ce terme se dit quelquefois, c'est un Bourgeois *aizé* » (*Refl.*, 42). — * Pom., Duil., G. Miege, Fur., A., A².

*ajuster (s' —)* est blâmé comme vieux par Marg. Buffet (*Nouv. Obs.*, 41). — * tous les lexiques, sauf Th. Corn. — Pour plaire à César allez vous *ajuster* (La Font., VII, 366, *Ragot.*, v. 1019). Voir le *Lex. de Mol.* par Livet et Hug.

*ajutage* — Fur., dans H.D.T.; * A., Th. Corn., A². Th. Corn. donne le pluriel, A. le singulier. Le mot est donné au pluriel seulement sous la forme *ajustages* par Fur.

*alambiquer* n'est « d'usage qu'au figuré burlesque » : *alambiquer* son esprit, mais on ne dira pas *alambiquer* des herbes (A. de B., *Refl.*, 43). — C'est aussi l'avis de A. et de A² qui ne l'acceptent qu'avec le pronom réfléchi. Au sens figuré, le mot est dans tous les lexiques, sauf Fur. et Th. Corn., qui l'ont oublié. — Sans nous *alambiquer*, servons-nous-en (Mol., I, 195, *Et.*, v. 1340); il faut donc *alambiquer* son esprit dans ces questions (Bossuet, *Avert. aux Prot.*, VI, § XXIX, 666). Voir le *Lex. de Mol.* par Livet et Hug.. Au sens propre * Pom., Duil., G. Miege.

*allègre* est un peu vieux (Rich.). Le mot est cependant cité par Bary : Les valets de pied ont les jambes *alaigres* (*Secr. de nostre Langue*, 444). — * tous les lexiques, sauf Th. Corn. — Mon corps est un peu plus *allaigre*, Et je feray, vendredy, maigre (Loret, 7 oct. 1662, v. 227-228); Pour s'échapper de nous, Dieu sait s'il est *allaigre* (Rac., II, 148, *Plaid.*, v. 43).

*albâtre*, au figuré est signalé comme poétique par Rich. et A², mais Rich. en même temps le déclare un peu vieux. Les expressions du genre de : sein d'*albâtre*, sont condamnées par Bary, « parce que c'est une loüange qui est tirée d'une chose vulgaire » (*Secr. de nostre Langue*, 303-304). — * Rich., Fur., A²; * H.D.T., qui cite La Fontaine.

*album* — 1704, Trévoux, dans H.D.T. ; ⊖ tous les lexiques.

*alcoviste* — 1660, Somaize, *Dict. des Préc.*, dans H.D.T. ; ⊖ tous les lexiques.

*algarade* signifiait autrefois : course imprévue sur l'ennemi, aujourd'huy il signifie seulement injures ou insultes (Fur.). Les autres lexiques ne donnent que le dernier sens. — C'est, dit-il, par la cheminée, Qu'il faut tout soudain s'évader Ce qu'ils firent sans marchander, Craignans toûjours quelque *algarade*; En suite de cette escalade (Loret, 1er mai 1655, v. 176-180).

*aliénable* — H.D.T. cite à tort comme premier exemple Fur.; * Duil., A., A². D'après A., il se met d'ordinaire à la négative.

*allèchement* (Voir tome III, 167). — Bien que le mot déplaise à certaines personnes, A. de B. estime qu'il peut s'employer tres-élegamment (*Refl.*, 43). — * Pom., Duil. avec †, G. Miege, Rich. : un peu vieux, Fur. : ne se dit qu'au

figuré, A. : se prend toujours en mauvaise part, A²: il vieillit. — Des Gens de la Reine Christine... Par des *allèchemens* divers Furent receus à bras ouverts (Loret, 11 mars 1656, v. 22-29).

*allégeance* = soulagement — * Pom., B. F., A. ; vieux, A² : id.; * L., H., D. T., Hug. Voir le *Lex. de Mol.* par Livet[1].

*aller, venir* — Ménage distingue entre les deux mots : *aller* « se dit du lieu où l'on est à celui où l'on n'est pas. *Venir*, se dit aucontraire du lieu où l'on n'est pas à celui où l'on est. » ... : Voulez-vous *venir* en Anjou, avecque moi ? On emploie aussi *venir* quand on parle de l'endroit où l'on demeure : *Viendrez vous* mécredi à la Mercuriale ? (*O.*, I, 185). Andry fait les mêmes distinctions; toutefois, pour lui, *venir* peut bien s'employer quand on n'est pas sur le point de quitter le lieu : j'iray dans un an à Rome, voulez-vous *venir* avec moy? (A. de B., *Refl.*, 44). Ménage et Andry sont d'accord pour distinguer entre *j'ai été*, qui indique un déplacement passé : *j'ai été* à la messe ce matin, et *je suis allé*, qui indique que l'absence dure encore : Madame n'est pas ici, *elle est allée* à la messe.

*il y va* = il s'agit — Vaugelas voulait qu'on dît : C'est une affaire où *il va* de mon honneur, plutôt que : c'est une affaire où *il me va* de l'honneur. Alemand l'approuve, et constate que dans cette signification le mot est nouveau et ne figure pas dans les auteurs du xvi^e siècle (*Nouv. Rem.*, 261-262). — * tous les lexiques, sauf Th. Corn. D'après A², quand dans cette signification on se sert du « futur du subjonctif » *iroit*, on supprime la particule *y*. — L'emploi de l'expression était plus étendu que de nos jours : *Il* ne *va* enfin que de mourir seul (Segrais, *Nouv. fr.*, *4^eme nouv.*, 198) ; A jouer un tel rôle, *il y va* trop du mien (Montfleury, *Com. poete*, a. II, sc. 3); une dispute où *il y va* du tout pour la religion (Bossuet, *Div. ecr. sur les Max. des S.*, 44)[2].

*allobroge* — Richelet est seul à donner ce mot avec le sens de grossier. — Renaud le signale comme omis par l'A. (*Man. de parler*, 540). A² l'a mis aux additions.

*allure*, au sens non de marche, mais de manière, tournure, est signalé par Boursault : Vous nous offrez des gens d'une agréable *allûre* (*Mots à la mode*, sc. 4). — Ce sens n'est dans aucun lexique ; A² dit cependant : au pluriel *allure* se dit au figuré de la maniere dont un homme se conduit dans une affaire.

*altération* — Selon quelques personnes, *altération*, au sens de soif, ne peut s'employer qu'au figuré : l'*altération* d'une terre desséchée (A. de B., *Refl.*, 47-48). — Ce sens * Pom., Duil., Rich., Fur., A., A² ; * L., H.D.T., Hug. H.D.T. cite un exemple de Fur. (*Rom. bourg.*, II, 29).

*altercat* — * Duil. ; ⊖ Pom., G. Miege, Rich. ; * Fur. : vieux, A. : id., A² : id. ; A. et A² ne donnent que le pluriel : *altercats*. Voir Hug., qui cite La Fontaine.

*altièrement* — 1683, Danet, *Dict.*, dans H.D.T. ; * Fur. ; * L.

*amabilité* – H. D. T. cite à tort comme premier exemple Danet, *Dict.*, 1683 ;

1. *Alléger du faix* est vieux ; c'est *soulager* qui est le vrai mot (Chevr., Ms. Niort, 107, dans Boiss.).

2. On trouve dans Corneille : Quand mon honneur *y va* (III, 184, *Cid*, v. 1528). La tournure blâmée par l'Académie fut changée en 1660.

* Pom. — L'amour que Dieu a pour nous, est en luy, pour ainsi parler, une speciale *amabilité* (Bossuet, *Div. ecr. sur les Max. des S.*, 163); Il faudroit encore s'empescher de regarder en aimant la propre *amabilité* de Dieu (Id., *Ib.*, 166). H.D.T. cite la forme *aimabilité* dans Sévigné, 585.

*amateloter* — Fur., dans H.D.T.; * Th. Corn.

*ambitionner* (Voir tome III, 212). — Ce mot avait été blâmé par Vaugelas. On continue à le discuter. Les uns n'en veulent pas (Marg. Buffet, *Nouv. Obs.*, 73; Bouhours, *Rem.*, 1675, éd. in-4, 408). Les autres l'acceptent (Ménage, *O.*, II, 475; Alemand, *G. civ.*, 119-121). —* tous les lexiques, sauf Th. Corn., mais Rich. et A² ne l'admettent qu'avec peine. — mon cœur n'*ambitionnera* Que d'être auprès de vous tout ce qu'il vous plaira (Mol., I, 220, *Et.*, v. 1737-1738)[1].

*ambré* — H.D.T. cite à tort comme premier exemple Fur. — De Noix confites, bien nombrées, Dont la plus-part êtoient *ambrées* (Loret, 25 déc. 1660, v. 61-62). — ⊖ Pom., Duil., G. Miege, Rich.; * A., A².

*ambulant* — Rich., dans H. D. T.; * Fur., A., A². — ces Scythes vagabons... traisnoient sur des chariots leurs familles toûjours *ambulantes* (Bossuet, *2e Instr. sur les Prom. de J.-C.*, 378, pour 278); mais, que dis-je, un homme ?... c'est plutôt une futaille... un bouchon *ambulant* (Regnard, *Divorce*, a. III, sc. 6).

*à même* (être —; mettre —) est une expression du style familier (A²); * Duil., Rich., Fur., A. — Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*amender* = baisser le prix — Cette forme cède à *ramander* (Rich.); * Fur., A., A²; * L., qui cite Scarron, H.D.T., Hug. — M. de Malherbe leur demanda s'il feroit *amander* le pain et le vin (Racan, I, 261).

*aménité* (Voir tome III, 144) était décrié par presque tout le monde, « on ne le jugeoit digne d'entrer que dans le ridicule des Precieuses de Moliere.... M. Menage est presque le seul qui en ait eû pitié,... il ne veut pourtant pas qu'on le dise en parlant aux Dames... A la verité ce terme est si latin et si peu usité qu'il ne peut gueres passer que dans un discours sçavant... *Aménité* nous fait pourtant besoin » (Alemand, *G. civ.*, 121-123); Renaud le condamne encore comme écorché du latin (*Man. de parler*, 476). —* B. F., A²: il ne se dit guere que d'un lieu, d'une situation agréable, d'un air doux et agréablement temperé. — Et quand cette *Aménité*... n'y est point semée par le Naturel du Poëte... (La Mesnardière, *Poes.*, Préf., 3). Le mot existait depuis le xiv<sup>e</sup> siècle.

*ameublement* prend la place de : *emmeublement*. Tandis qu'*ameublement* ne manque qu'à Duil. et Th. Corn., *emmeublement* ne se trouve plus que dans B. F. et Fur., qui remarque : « quelques-uns disent *emmeublement* »[2]. — Jamais les *emmeublemens* n'y avoient esté fort somptueux (Sorel, *Polyand.*, II, 146-147); Quantité de Dames fort belles... Se rendirent audit Hôtel, Dont l'*Emmeublement* êtoit tel (Loret, 21 février 1660, v. 113-116); — La riche tapisserie, La soye et la broderie Qui font mon *ameublement* Sont des livres seulement (Tristan L'Hermite, *Vers her.*, 337);... Aux endroits où sont les Peintures, Les *Ameublemens*, les Tentures (Loret, 20 août 1661, v. 267-268).

1. Le mot malgré ces proscriptions fera fortune au xviii<sup>e</sup> s. (cf. Féraud).
2. D'après Duil., *emmeubler* était meilleur qu'*ameubler*. A. et A² disent *ameubler* ou *emmeubler*.

*amiable* — Chevreau le blâme dans Malherbe comme prosaïque (*Obs. s. Malh.*, I, 244); Ménage à propos du même passage remplacerait par *ami* le mot *amiable*, bien qu'il soit françois (*Obs. s. Malh.*, II, 41). — D'après Rich., on ne se sert plus d'*amiable*, en la place on dit : doux, honnête, plein d'amitié ; * Duil., G. Miege, A., A²; Pom. le traduit par aequus; Fur. ne lui donne qu'un emploi restreint : se dit d'un tiers qui fait office d'ami. — Cy gist qui fut douce, *amiable* (Bensserade, *Œuv.*, I, 208); Son cœur se rend incontinent A cét *amiable* prélude (Loret, 5 juin 1651, v. 80-81); Et qu'au lieu d'y trouver un accueil *amiable*, On lui dira néant? (Th. Corn., *Comt. d'Org.*, a. V, sc. 2); votre air *amiable* (La Font., VII, 294, v. 209); je lui ai écrit un billet fort *amiable* (Sévigné, III, 152).

*amignarder* est un terme bien populaire et bien peu connu pour dire, caresser avec tendresse une personne qu'on aime (Grimarest, *Comm. de Lett. cur.*, 181). — * Fur. — On trouve la forme *mignarder* dans Pom., Duil., G. Miege, A., A². *Amignarder* était ancien. Voir tome III, 144.

*amignotter* donne lieu de la part de Grimarest à la même remarque que *amignarder*. — * Pom., Duil., G. Miege avec †, Fur. — On trouve le simple *mignotter* dans A. et A² avec la mention : bas. — la mere prit le plus petit des enfans sur ses genoux pour l'*amignotter* (Fur., *Rom. bourg.*, II, 24).

*amitié* s'emploie comme terme de peinture dans l'expression *amitié* des couleurs (Rich.); * A., A². — L'union, les concerts, et les tons des couleurs, Contrastes, *amitiés*, ruptures, et valeurs (Mol., IX, 549-550, *V. de G.*, v. 157-158)[1].

*amorce* s'emploie bien au figuré et au propre (A. de B., *Refl.*, 50). — * tous les lexiques, mais Duil. et Th. Corn. ne donnent que le sens propre. — C'est à Vous, ô Grand Empéreur, D'opozer à cette fureur, Dont vos Païs sont les *amorces*, Vos Confédérez et vos Forces (Loret, 4 oct. 1664, v. 205-208); L'éclat d'une Couronne est une douce *amorce* (Th. Corn., *Charme de la voix*, a. IV, sc. 1); Le bien pour les Vieillards est une douce *amorce* (Id., *Comt. d'Org.*, a. V, sc. 1); je les tiens (les coffres-forts) justement une franche *amorce* à voleurs (Mol., VII, 70, *Av.*, a. I, sc. 4).

*amorcer* — Ce verbe est vieux et s'employe mal dans le sens figuré, mais il est d'usage dans le propre (A. de B., *Refl.*, 50). — * tous les lexiques; au propre Pom., Duil. et G. Miege ne le donnent pas comme terme de pêche, mais citent l'expression *amorcer* un fusil, c'est d'ailleurs à cet emploi que pense A. de B. — *Amorcé* par le gain (La Font., III, 314, v. 8).

*amourette* est un des rares substantifs diminutifs que nous ayons retenus (Bouhours, *Rem.*, 202; *Entr.*, 45); Renaud exprime le même avis (*Man. de parler*, 23). — * Rich. avec †, * tous les lexiques, sauf Th. Corn. Cependant le sens n'est pas seulement diminutif, il est plus ordinairement péjoratif : folles amours (Pom., Duil., G. Miege) : amours illicites ou entre personnes disproportionnées (Fur.). C'est avec cette nuance qu'il entre dans la phrase : se marier par *amourette* (A²). Ce mot désignait aussi la personne aimée : mes

1. Il n'y a pas... fort long-temps qu'on dit faire des *amitiez*... Neanmoins on n'employe gueres ces façons de parler hors de la conversation; et elles ont lieu tout au plus dans les billets. Peut-estre qu'avec le temps elles seront receuës dans toutes sortes de stiles (Bouh., *Entr.*, 89; cf. Sorel, *Conn. des b. liv.*, 1672, 422, 445-446).

belles *amourettes* (A., qui donne la phrase comme vieille). — Au doux jeu d'*amourette* (La Font., IV, 313, v. 169); Petits mots, jargons d'*amourettes* (Id., IX, 174, v. 40); Faire une folie et se marier par *amourette*, c'est épouser Mélite (La Bruy., II, 180).

*amoureux*, comme substantif, paraissait à M^lle de Gournay « façon de parler empruntée du gros peuple de la campagne » (*O.*, 603). Ménage ne le trouvait guère bon (*O.*, II, 33-34) et L. de Templery ne l'admettait que comme adjectif (*Gen. et Pol.*, 228). — * Pom., Duil., Rich., Fur., A. : est quelquefois substantif, A². — Et que sont devenus ces *Amoureux* transis? (Poisson, *Foux divert.*, a. I, sc. 4).

*amour-propre* — Les premiers exemples qu'en donne H.D.T., qui cite Pascal et La Roch., sont du XVII^e siècle; * Rich., Fur., A., A². — L'orgueil, qui est inséparable de l'*amour-propre* (La Roch., I, 345) ; ...certain mouvement Qu'on appelle communément *Amour-propre* (La Font., III, 124, v. 8-10); l'*amour-propre* est dans l'homme la cause de tous ses foibles (La Bruy., I, 29); ...la concupiscence, c'est-à-dire par l'*amour-propre* inherent en nous (Bossuet, *Div. ecr. sur les Max. des S.*, CLXIII).

*amovible* — Patru, *Plaid.*, 18, dans H.D.T.; * Fur., A.: il ne se dit qu'en matiere Ecclesiastique; A² répète la première édition, en ajoutant à la phrase le correctif : guere.

*amphore* — On a tort de blâmer l'emploi de ce mot, car il n'y a pas de terme français pour rendre exactement l'idée. Il suffit, pour pouvoir employer ce terme, de l'expliquer quelque part; de plus il s'acclimate vite (Sorel, *Bibl. fr.*, 1664, 212). Pour Bouhours, c'est un mot de traducteur fidèle, latin et non français ; il faut traduire par bouteille (*Rem.*, 84). Alemand s'élève contre cette opinion, d'autant que la traduction où il est employé n'est pas destinée aux harengeres, mais aux Sçavans (*G. civ.*, 131-133). Le mot n'est pas encore accepté par Renaud (*Man. de parler*, 106). — * B. F.; ⊖ tous les lexiques.

*amusable* est attribué à M^me de Maintenon, par Duclos, dans H.D.T.; ⊖ tous les lexiques.

*amusant* — * A., A²; * H.D.T., qui cite S^t-Simon, I, 349.

*amusette* — * Fur., A., A². — Le berger... Le donne à ses enfants pour servir d'*amusette* (La Font., I, 179, v. 21-22, dans H.D.T., qui cite aussi S^t-Simon, IV, 29).

*anachronisme* (Voir tome III, 220). — * Rich., Fur., A., A². — éviter par ce moyen les *anachronismes*, c'est à dire cette sorte d'erreur qui fait confondre les temps (Bossuet, *Hist. Univ.*, 5).

*analogue* — H.D.T. cite à tort comme premier exemple Fur.; * Pom., G. Miege; ⊖ A.; * A²; * L., H.D.T.

*ancrer* (*s'*), au sens figuré de s'établir, est familier (Rich.); * Duil., Fur., A. : il ne sert guere « qu'au neutre passif », A²: id. — La vanité est si *ancrée* dans le cœur de l'homme (Pascal, *Pens.*, éd. Havet, I, 25); Enfin chez son rival je m'*ancre* avec adresse (Mol., I, 177, *Et.*, v. 1091).

*anecdote* — 1685, Varillas, *Anecd. de Flor.*, dans H.D.T.; * Fur., A., Th.

Corn., A². Ces deux derniers lexiques ne l'admettent guère qu'au pluriel. — Pour l'adjectif, voir tome III, 220.

*angéliquement* — La phrase : il vivoit *angeliquement* est blâmée. Il faut dire : il menoit une vie *angelique* (*Enterr^t du Dict.*, 209). — * Fur., A. ; A² a cru devoir ajouter : il a peu d'usage.

*anglican* — Bouhours, cité dans Trévoux, par H.D.T. ; * Rich., qui ne donne que le féminin : l'église *anglicane*. – L'église *anglicane* prit sa forme (Bossuet, *Hist. Univ.*, 135).

*anomalie* — * Fur. : terme de grammaire, A., Th. Corn. : terme d'astronomie, A² ; * H.D.T.

*anonner* — Le sens de : mettre bas un ânon, n'est plus que dans Richelet.

*antépénultième* — * A., A² ; Fur. ne le considère pas seulement comme un terme de grammaire : Cet écolier est l'*antepenultiesme* de la seconde decurie.

*antériorité* — H.D.T. donne à tort Fur. comme premier exemple ; * Pom., G. Miege, A. : n'est guere usité qu'en Pratique, A² : id.

*antipathique* — 1683, Danet, *Dict.*, dans H.D.T. ; ⊖ tous les lexiques. Fur. donne dans le même sens : *antipathetique*.

*antipode*, au sens figuré, est signalé par Rich., qui cite Mol. et Benserade ; Fur., A., A² admettent aussi le figuré. — je me mis à songer qu'il y avoit au monde l'*antipode* de notre beau-père (Sévigné, VII, 259). Voir L.

*antipolitique* — Balzac, *De la Cour*, dans H.D.T., où il est d'ailleurs employé comme substantif : avec ces belles maximes et cette *antipolitique* ; ⊖ tous les lexiques.

*antiquaille* — C'était un vieux mot. Il est bien reçu, on le fait nouveau, dit Marg. Buffet (*Nouv. Obs.*, 39). — * Pom., Duil., B. F., Rich., Fur., A., A² ; ces trois derniers lexiques le donnent comme terme de mépris. — Les porcelaines, les miroirs, Les tableaux et les *antiquailles* (Loret, 23 février 1664, v. 226-227) ; On le prend aux habits dont il pare sa taille, Pour un homme du temps, vous pour une *antiquaille* (Montfleury, *Gentilh. de Beauce*, a. V, sc. 5) [1].

*antique* se dit, en matiére de médailles, de statuës, et de tableaux, comme substantif, et comme adjectif... Hors ces sujets-là, *antique* ne se dit gueres en prose, que dans deux ou trois occasions, un habit à l'*antique*, un air *antique*... en vers, il se dit souvent, et a bien plus de grace qu'*ancien* (Bouhours, *Rem.*, 246-249). — Comme substantif, le mot est dans tous les lexiques, sauf Th. Corn. L'expression *à l'antique* est partout. — On fit une Procession Tant de jeunes Gens, que d'*antiques* (Loret, 24 avril 1660, v. 124-125) ; Il n'êtoit pas trop grand Guerrier, Mais... tellement *antique*, Qu'au dire de Gens bien sensez, Il avoit octante ans passez (Id., 3 avril 1655, v. 142-146).

*anuiter* est signalé comme vieux ou populaire par tous les lexiques qui le donnent. Fur. seul le mentionne sans observation ; * Duil., B. F., Rich.,

1. Duillier donne le sens figuré de vieille fille. — Scarron l'avait employé au sens abstrait d'antiquité : Sa Race avoit quelque *anticaille*, Et pouvoit des Heros compter (*Œuv.*, I, 220).

A., A². — Le sens donné est *s'anuiter* : être surpris par la nuit. L'impersonnel ancien, *il anuite* : il fait nuit, ne se trouve plus.

*aparté* — Fur., dans H.D.T. ; * A., A². C'est un terme de la Poëtique, dit Furetière.

*aperception* — Leibniz, dans H.D.T. ; ⊖ tous les lexiques.

*apogée* — Ce mot employé metaphoriquement est trop hardi et insupportable (Bouhours, *Entr.*, 51). — ⊖ tous les lexiques, au figuré ; *L., qui cite Saint-Simon, 58, 218 et H.D.T., Balzac, *Dissert. crit.*, 8. Voir plus haut, p. 554.

*apostumer* — Ce mot vieillit, et en sa place on dit supurer ou venir à supuration (Rich.) ; * tous les lexiques, sauf Th. Corn.

*apparemment* perd son sens de : visiblement, probablement, pour ne plus garder que le sens de : *en apparence*. — * Pom., Duil. ; Rich. est peu clair, Fur., A., A². Dans les *Remarques critiques* qui suivent l'*Apotheose du Dict.*, on reproche à Varillas d'avoir dit : Quoique cette Duchesse fût *apparemment* Calviniste, au lieu de dire : évidemment, manifestement (126). Voir Hug [1].

*apparition* — Selon Bouhours, ce mot au propre ne se dit que de ce qui apparoist : l'*apparition* de Nostre-Seigneur ; mais au figuré, *apparition* s'emploie élegamment pour signifier une personne qui vient rarement en un lieu et n'y demeure pas longtemps : il n'a fait qu'une *apparition*, ou encore pour exprimer la surprise d'une visite inattendue « c'est une *apparition* ». Alors il n'a point de regime, sauf dans quelques rencontres, comme : Il y a dans les Cours des apparitions de gens avanturiers et hardis (*Suite*, 170-171). — On ne trouve aucune précision dans Pom., Duil., G. Miege. Le mot est réservé dans Fur. et A. à ce qui étant de soi invisible se rend visible : l'*apparition* d'un ange. A² y joint le dernier sens indiqué par Bouhours, et de plus l'emploie pour la manifestation brusque d'un phenomene, d'une chose qui n'avoit pas encore paru : l'*apparition* d'une comete, exemple que donne également Rich.

*appel* — Bouhours croyait « qu'on ne le disoit qu'en matiére de duel et de chicane. Cependant il est pris dans un excellent Livre pour une inspiration sainte, et pour une vocation divine » (*D.*, 8) — ⊖ tous les lexiques.

*applaudi* se dit élegamment aujourd'huy des choses, comme on l'a toûjours dit des personnes (Bouhours, *Suite*, 384). — * Pom., G. Miege, Fur., A². — Mais d'un aveu trompeur voir ma flamme *applaudie* (Mol., V, 522, *Mis.*, v. 1305).

*appréhender* — Le sens de : saisir par l'esprit, ne se trouve plus nulle part. — ce mystére surmonte... la mesure de nostre sens,... et pour ce qu'il est céleste, il ne peut estre *appréhendé*, c'est-à-dire compris que par foy (Calvin, cité par Bossuet, *Hist. des Var.*, II, 26).

*apprendre* — Bouhours rassure les délicats et leur affirme qu'*apprendre* traduit à la fois et également bien *docere* et *discere*. « Il y a mesme des endroits où *enseigner* pour *apprendre* ne vaudroit rien » (*Rem.*, 294-295). Tout en acceptant le mot au sens de *docere*, Alemand lui préfère cependant

1. Au siècle suivant, Féraud distinguera avec soin entre *apparemment* et *en apparence*.

enseigner (*Nouv. Rem.*, 432-434). — Dans les deux sens * tous les lexiques, sauf Th. Corn. — nous n'*apprenons* pas que nul ancien ait plus écrit que Théophraste (La Bruyère, I, 21); je lui ai *appris* ces derniers jours la Suède, le Danemark (Id., II, 477). Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*apprendre de faire quelque chose* au sens de: s'habituer à, est un archaïsme (Marg. Buffet, *Nouv. Obs.*, 30; cf. de Callières, *Bon et mauv. us.*, 147; v. Schenk, *o. c.*, 12). — * A. : on dit populairement qu'on n'a pas *appris à faire telle ou telle chose* pour dire qu'on n'a pas accoutumé de la faire. On trouve chez Duil. : il est *appris* de, au sens de : il est accoutumé.

*apprêteur* — Rich., dans H.D.T. Mais le mot ne signifie pas celui qui apprête (les tissus); il veut dire: peintre qui peint sur le verre, sens aujourd'hui vieilli (Cf. L.); * Fur. : même sens, Th. Corn.: id.

*apprivoisé* et *privé* sont bons tous deux, selon A. de B., mais « quelques-uns croyent qu'*apprivoisé* est du plus haut stile » (*Refl.*, 450). D'après L. de Templery, *aprivoiser* ne doit se dire que des animaux, cependant la coutûme veut qu'on dise *apprivoiser une personne* (*Entr. à Madonte*, 283). — * tous les lexiques, sauf Th. Corn.; on ne trouve que la forme pronominale chez Fur. — Ce qui nous paroissoit terrible et singulier *S'apprivoise* avec notre vue (La Font., I, 303, v. 6-7); C'est un mérite que j'ai *apprivoisé* il y a longtemps (Sévigné, V, 41); votre fille... *s'est apprivoisée* depuis qu'elle est chez moi (Mol., VI, 522; *G. Dand.*, a. I, sc. 4); ce seroit... *nous apprivoiser* et nous familiariser avec un si grand mal (Bossuet, *Estats d'Orais.*, 114).

*approchement* est un vieux mot qu'on ne trouve plus que dans Duil. et B. F.

*appuie-main* — Rich., dans H.D.T.; * Fur., Th. Corn.

*après-demain* est donné comme substantif par Fur. : il est feste le lendemain de Pasques et l'*apres-demain* pareillement.

*après-midi* — H.D.T. cite à tort comme premier exemple Fur.; * Pom., Duil., G. Miege; ⊖ Rich., A. et A², qui dit encore *apres-dinée*.

*aptitude* est un mot tout latin qui n'est guere connu à la Cour; on peut absolument s'en passer, comme d'un mot qui est un peu barbare et qui n'est pas fort necessaire (Bouhours, *Suite*, 203). — * Pom., Duil., B. F., Rich., Fur., A. : il vieillit, A²; * L.; H.D.T.

*arabe*, au sens d'usurier, est du style simple selon Rich.; * Duil., A., A²; Fur. traduit par : avare, cruel, tyran. Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*arabisant* est cité au XVIIᵉ, par H.D.T.; ⊖ tous les lexiques.

*archaïsme* que H.D.T. attribue à Ménage (*Obs. s. Malherbe*), est dans une lettre de Chapelain à Lancelot du 21 déc. 1659. — ⊖ tous les lexiques; * L.

*archi-* — Sorel note que le préfixe ne s'emploie guere que joint à quelques mots de respect, ou par raillerie (*Conn. des b. liv.*, 1672, 416). Les comiques se sont amusés à créer des mots avec ce préfixe : *Archiépiscopizer* (Loret, 4 déc. 1655, v. 73); *archi-badaud* (Montfleury, *Inpr. de l'Hostel de Condé*, sc. 3); *archi-beste* (Loret, 1ᵉʳ juil. 1662, v. 16); *archi-cruel* (Id., 30 oct. 1660, v. 162); *archidétestable* (Regnard, *Crit. du Lég.*, sc. 4); *archifou* (Id., *Coquette*, a. II, sc. 15); *archi-fourbe* (Th. Corn., *Galant doublé*, a. III, sc. 2);

*archi-frondeur* (Loret, 16 juil. 1651, v. 39); *archi-gueux* (Id., 10 déc. 1651, v. 89); *archi-jolie* (Id., 13 fév. 1655, v. 50); *archi-malade* (Id., 23 sept. 1662, v. 22); *archi-malin* (Id., 19 fév. 1656, v. 92); *archi-mutine* (Id., 13 nov. 1655, v. 85); *archi-plaizant* (Id., 31 déc. 1651, v. 184); *archipatelin* (La Font., II, 426, v. 3).

*archiviste* — 1701, Fur., dans H.D.T.; ⊖ tous les lexiques.

*archivolte* — Th. Corn., dans H.D.T.

*argentin* — Segrais raconte que Chapelle blâmait Boileau d'avoir écrit: Les cloches dans les airs de leurs voix *argentines* Appeloient à grand bruit les chantres à matines. « Je ne te passerai pas *argentines*, disait Chapelle, *argentine* n'est pas un mot françois » (*Œuvres de Chapelle*, éd. Jannet, 38). Le mot était cependant français, mais l'emploi en était assez nouveau. — Pom. et G. Miege n'appliquent *argentin* qu'à la couleur, Duil. et Rich. l'appliquent aussi au son. Furetière n'indique plus que ce dernier emploi ; A. et A² donnent comme sens principal celui de clair en parlant du son, et n'acceptent l'autre sens qu'en poésie (il se dit (A.), il s'est dit (A²) en poësie).

*argoulet* est vieux (Voir tome III, 144). — Il se dit figurement d'un homme pour le mespriser (A. et A²); * Pom., Duil., B. F.; ⊖ Rich.; * Fur. — N'avez-vous point de pistolets Pour repousser ces *Argoulets* ! (Loret, 16 août 1659, v. 249-250); Pour enrôler des Piétons, Des *Argoulets* (Id., 3 mars 1663, v. 140-141; etc.); une ville Qu'eût prise un *argoulet* (La Font., IX, 54, v. 5-6).

*arguer* avait le sens de *reprendre*, *quereller*. — * Duil., B.F.; ⊖ Rich.; * Fur.: il est de peu d'usage, A.: il est vieux, A²: id. On trouve le sens d'argumenter chez Th. Corn., qui signale le mot comme vieux. — Et quant à ce vieux os qui restoit du gigot, Le chat l'avoit mangé, dont il fit la matiére D'*arguër* le mausoin qu'avoit sa chambriére (Fur., *Déjeuner d'un Procur.*, 1655, 38); Et le Podestat de la Ville Aprés s'être échaufé la bille A les *arguër* et tancer, Les envoya faire panser (Loret, 9 oct. 1655, v. 115-118).

*aride* — Bouhours ne voulait pas qu'on l'employât au figuré (*Imit.*, 16, dans Rosset, *o. c.*, 59), ni même au propre (*Imit.*, 52, Ib.). On ne le trouve, pour qualifier le physique d'une personne, dans aucun lexique. — Corps *aride* et exténué de mortifications (Massillon, *S^t-Benoît*, dans L.); Mais Harpagon, *aride*, et presque diaphane (Regnard, *Sat. contre les maris*). Au sens figuré, pour qualifier des choses spirituelles * Rich., qui cite Mol., Fur., A., A². — Il n'est rien de plus sec et de plus *aride* que ses bonnes grâces (Mol., VII, 105, *Av.*, a. II, sc. 4).

*aristotélicien* (Voir tome III, 212). — ⊖ tous les lexiques. — On trouve dans les personnages du *Mariage forcé* : Pancrace, Docteur *aristotélicien* (Mol., IV, 16).

*armes* et *armoiries* — Selon Ménage, il faut dire : Quelles sont vos *armes* ? Gentilhomme de nom et d'*armes*, mais : un Livre d'*armoiries* (*O.*, I, 574). A. de B. réfute cette opinion (*Refl.*, 63-64); il est appuyé par Saint-Réal, qui, toutefois, accorde qu'il faut dire *armoiries*, quand le mot *armes* fait équivoque (*De la Crit.*, 260-261). *Armes*, au sens d'*armoiries*, * tous les lexiques. — les *armes* de Grignan sont sur la porte (Sévigné, X, 161); ...Inventa le blason avec les *armoiries* (Boil., *Sat. V*, v. 102).

*armistice* — 1701, Fur., dans H.D.T.

*armorier* — * Rich., qui cite Boileau, *Lutr.*, Fur., A., A².

*arpenter* au sens de parcourir, faire du chemin, est du style simple selon Rich.; *Fur., A., A² sans observation. — J'ai bien été grondée, et j'ai bien *arpenté* (Montfleury, *Fille Capit.*, a. III, sc. 6);... les renvoie aux calendes, Et leur fait *arpenter* les landes (La Font., II, 33, v. 15-16).

*arrangé* — Bouhours, dans la Préface de ses *Remarques*, s'était servi de l'expression suivante : ces personnes propres et fort *arrangées*, qui ne plaisent point, parce qu'elles sont toujours droites et contraintes ; Ménage critique cette phrase qu'il trouve ridicule, contraire à l'usage et à la raison, le mot *arranger* ne se disant que d'une multitude. Le P. Bouhours l'aura sans doute entendu de quelque Précieuse (Ménage, *O.*, II, 202-204). — ⊖ tous les lexiques; cependant on trouve un sens voisin dans A. et A²: un homme *arrangé*, c'est un homme dont les meubles sont *arrangés* avec beaucoup de soin et d'ordre.

*arrérage* s'emploie au figuré dans l'expression : *arrerages des plaisirs*, que Richelet cite. Selon Fur., on dit proverbialement d'un bon compagnon et vigoureux, que c'est un bon payeur d'*arrerages*.

*arrêté*, substantif (Balzac, *Soc. chrét.*, 8, dans H. D. T.); *Fur.; A. et A² donnent non seulement le sens d'« *arrêté de cour* », mais d'« *arrêté de comptes* ». — Je vous ai envoyé l'*arrêté* que j'ai fait au compte d'Hébert (Sévigné, X, 100).

*arrhes* est la forme écrite, *errhes* la prononciation courante. (Voir p. 175). Bien entendu *errhes* n'a rien de commun avec le vieux substantif verbal tiré de *errer*. Mais on essaie d'établir une distinction. Au propre il faut dire *airrhes*, au figuré, on dit *arrhes* (Bouhours, *Rem.*, 449; cf. Alemand, *Nouv. Rem.*, 385; d'Aisy, *Genie de la langue*, 335; *Apotheose du Dict.*, 47; L. de Templery, *Gen. et Pol.*, 73) A. de B. signale les deux termes, déclare que *arrhes* ne se dit que dans le figuré, mais ne spécifie rien pour *airrhes* (*Refl.*, 64). — Le mot est dans tous les lexiques, sauf Th. Corn.; Rich. est le seul à faire entre *arrhes* et *airrhes* la distinction que nous venons de voir. — Mais le valet d'Oronte a rompu mon dessein, Qui m'ayant sû couler quelque douceur en main Pour *arrhes* qu'il feroit encor toute autre chose, m'a promis monts et vaux moyennant bouche close (Th. Corn., *Am. à la Mode*, a. V, sc. 2); On lui donne un baiser pour *arrhes* de la grâce Qu'il demandoit (La Font., V, 266, v. 316-317). Cf. Corn., V, 490, *D. Sanche*, v. 1732.

*arriérer* est signalé comme vieux par Th. Corn. avec le sens de retourner en arrière ; ⊖ autres lexiques. — St-Simon l'emploie avec le sens de retarder, être en retard : ses affaires, que sa mauvaise santé et ses voyages en Flandres avoient *arriérées* et brouillées dans sa tête (XVII, 190); Mais il faut encore interrompre ici cette matière, qui *arrièreroit* trop sur les autres (Id., VII, 158).

*arrimeur* — Fur., dans H. D. T., sous la forme *arrumeur* ; * Th. Corn.

*arrogant* est rude, on s'en sert peu, il faut dire fier (Marg. Buffet, *Nouv. Obs.*, 42). — * tous les lexiques sans observation. — Pendant qu'on ne fait que rire de l'important, il n'a pas un autre nom ; dès qu'on s'en plaint, c'est l'*arrogant* (La Bruyère, II, 99).

*arsenical* — Fur., dans H. D. T. ; *A., A².

*article* — Se mettre *sur l'article* de quelqu'un ne semblerait pas à Sorel une expression plus mauvaise que se mettre *sur le chapitre* de quelqu'un (*Conn. des b. liv.*, 1672, 429). — ⊖ tous les lexiques.

*artifice* a failli perdre son sens favorable : il se prend plus ordinairement en mauvaise part (A., A²); * Pom., G. Miege; chez Rich. le sens n'est pas précisé, mais celui de l'adverbe est nettement défavorable. Fur. traduit par adresse, subtilité, et ajoute : il signifie aussi fraude, mauvaise finesse. — entre les Procureurs il est difficile d'en trouver qui brouïlle et qui prolonge une affaire avec plus d'*artifice* (Bezançon, *Medec. à la Censure*, 102). En matière de critique il reste élogieux : un louable *artifice* (Chapelain, *Lett. au duc de Longueville*, 1er Août 1662); D'un pinceau délicat l'*artifice* agréable (Boil., *A. poét.*, III, v. 3); Il (Sophocle) se sert ici d'un *artifice* très-agréable (Racine, VI, 246, *Liv. ann.*).

*artificier* — H. D. T. donne à tort comme premier exemple Fur., 1701 ; * Fur., 1690, A., A².

*artisan* est bas, selon Balzac (*Lett. à Chap.*, 4 oct. 1639). Ce mot bas est employé dans le plus haut style au sens figuré, mais il est toujours accompagné d'un adjectif ou d'un complément. Au propre il n'a jamais de régime (Bouhours, *Rem.*, 94-95). — * tous les lexiques, sauf Th. Corn. — Qu'est-il encore écrit de Jesus-Christ? — ...Qu'il travailloit avec Saint Joseph, et qu'il estoit connu comme un *artisan* (Bossuet, *Catech. des Festes*, 1687, 31); on y voit (chez les hérétiques) les plus grossiers *artisans* et les femmes mesme et les enfans citer l'Ecriture (Id., *Catech. de Meaux*, Avert., 7) ; celles (les saletez) qu'on n'oit sortir que de la bouche des plus vils *artisans* (Id., *Hist. des Var.*, I, 44); nul *artisan*... n'a ses lettres de maîtrise sans faire son chef-d'œuvre (La Bruyère, II, 451-452).

*artisanne* ne se dit pas au propre, selon Rich. qui est le seul avec Duil. à donner ce féminin ; on dit *femme d'artisan.*

*artiste* se dit fort bien de l'Ouvrier,... sur tout en Chimie (Chapelain, *Lett. à M. Brieux*, 12 Juin 1661). — * Pom. : celui qui professe un art, G. Miege : an ingenious man, Rich. : ouvrier qui travaille avec esprit et art, Fur., A. et A². — les Escrivains, qui... ne se proposent pour modelles que les Poëtes Italiens... passent pour si mauvais *Artistes* (La Mesnard., *Poësies*, 1656, Préf., 10). Pour l'adjectif, voir tome III, 125.

*artistement* — A. de B. trouve que Danet a été un peu précipité en déclarant le mot vieux ; il fait observer qu'il est encore en usage et cite Boileau (*Refl.*, 65-66). — * Pom., Duil. : voyez *artificiellement*, G. Miege, Rich., Fur., A., A². — Une belle arme ciselée *artistement* (La Bruyère, I, 187) ; Il... cueille *artistement* cette prune exquise (Id., II, 137). L. cite Pascal et Boileau.

*ascendant* — Il ne faut point abuser de ce mot qui se dit des Astres et des Constellations, mais peut néanmoins s'employer au figuré (A. de B., *Refl.*, 67). — Au propre * tous les lexiques, sauf Duil. et G. Miege; au figuré * tous les lexiques, sauf Th. Corn. [1]. — Votre *ascendant* à l'hymen vous expose (La Font., VI, 118, v. 318) ; quel *ascendant* ne prennent-ils pas sur les savants ! (La Bruyère, I, 263) ; Les hommes s'accoûtument à tout, quand une fois leurs

1. Noter que Rich. ne donne au figuré que le sens de : pente naturelle, inclination.

conducteurs ont pris l'*ascendant* sur leurs esprits (Bossuet, *Hist. des Var.*, II, 273-274). Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*ascète* — Bossuet, *Obl. de l'état relig.*, 1, dans H. D. T. ; ⊖ tous les lexiques.

*ascétique* — Fur., dans H.D.T. ; * A., Th. Corn., A².

*aspreté* avait été condamné par Vaugelas, qui trouvait dans le mot luy-mesme quelque chose de ce qu'il signifie (II, 443). Voir tome III, 25 et 44. Alemand juge cette opinion sévère (*Nouv. Rem.*, 369). — En fait, tous les lexiques l'insèrent sans réserve. Il faut toutefois noter que Pom. et G. Miege ne le donnent qu'en parlant d'un chemin ou d'une peau, Duil. de l'hiver, Rich. d'une saveur. A partir de Fur., on trouve le sens figuré. — l'humeur y mêle plus ou moins de douceur ou d'*âpreté* (La Roch., I, 328); Non qu'enfin toutes *âpretés* Causent le même effet (La Font., VI, 343, v. 111-112) ; ce chemin, que sa hauteur et son *aspreté* rendront toûjours assez difficile (Bossuet, *Rec. des Or. fun.*, 1699, 19-20, *Or. fun. de la R. d'Angl.*); C'est une chose qui crie vengeance, que... l'*âpreté* que l'on a en ce pays-ci pour les sottises (Regnard, *Crit. de l'Hom. à b. fort.*, sc. 4).

*assaillir* n'est guéres en usage au propre, mais s'emploie avec élegance au figuré (A. de B., *Refl.*, 66, citant Bossuet, *Or. fun. de la duchesse d'Orléans*). — Au propre * tous les lexiques, sauf Th. Corn. ; Rich. signale qu'il vieillit (Cf. Chevr., Ms. Niort, 61, dans Boiss). Fur. seul donne le sens figuré. — N'estoit-ce rien... d'entrer dans son Palais de nuit et à main armée ? de l'*assaillir*, et de le forcer? (Bossuet, *Hist. des Var.*, II, 106); De tous côtés se trouvant *assaillie*, Elle se rend aux semonces d'Amour (La Font., IV, 259, v. 228-229) ; les desirs qui pourroient l'*assaillir* (Mol., II, 369, *Éc. des Maris*, v. 177).

*assaisonner* — S^t^-Réal avoit dit : La reprehension est déja assez odieuse d'elle-même,... sans la rendre encore de plus mauvais goût par les termes dont on l'*assaisonne*. Cet emploi n'est pas approuvé par A. de B., parce que, selon lui, on n'*assaisonne* les choses que pour les rendre de meilleur goût (*Suite*, 342-343 ; cf. S^t^-Réal, *De la Crit.*, 163).— En fait, les lexiques qui donnent le sens figuré, Duil., Rich., Fur., A., A², n'indiquent pas cet emploi péjoratif; on trouve dans A. et A² : ce mot se dit des manieres agreables, honnestes, douces, dont on accompagne ce qu'on dit. — la vertu la plus nécessaire à une femme,... c'est un peu d'inconstance, *assaisonnée* quelquefois de perfidie (Regnard, *Filles err.*, a. II, sc. 3). — Le mot avait pris simplement le sens de : mêler, accompagner; le plus souvent il s'y joint l'idée de : donner du piquant. Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*assassinant* — H.D.T. cite comme premier exemple Mol., *Psyché*, II, 1, mais le mot était déjà dans Scarron : Vostre œil, Planette *assassinante*, Brûle comme un Miroir ardent (*Œuv.*, I, 161). — * Rich.; ⊖ autres lexiques.

*assassinateur* — H.D.T. cite un exemple de Rabelais, III, 2; Bouhours doutait que ce mot entrât au dictionnaire de l'Académie (*D.*, 13-14). — * Pom., G. Miege; ⊖ autres lexiques. L. dans son Supp^t^ cite Sévigné, 22 janvier 1674.

*asséner*, qui était vieux au temps de du Bellay, a été repris depuis (Ménage, *O.*, I, 434). Vaugelas le trouvait bon, mais Alemand constate qu'il commence à moisir (*Nouv. Rem.*, 510). — * tous les lexiques, sauf Th. Corn. — Et pouvoir, à plaisir, sur ce mufle *assener* Le plus grand coup de poing qui

se puisse donner (Mol., IV, 517, *Tart.*, v. 1799-1800). Le mot se construisait aussi transitivement, avec un nom de bête ou de personne pour complément (Pom., G. Miege, A., A²). — Almon,... D'un coup de flèche qu'on luy tire, Fut dans le gosier *assené* (Scarron, *Virg. trav.*, II, 252-253).

*assertion* (Voir tome III, 144). — Il est du stile dogmatique et sent un peu l'école. On dit plûtost : ma *proposition* (A. de B., *Refl.*, 67). — * Pom., G. Miege ; ⊖ Rich. ; * Fur., A. : il n'est guere en usage, Th. Corn. : l'usage en est renfermé dans le dogmatique ; A² répète A.

*assiette* — Bouhours constate que ce mot, autrefois très employé au figuré, cède devant *situation* (*Rem.*, 496). — * tous les lexiques; Rich. le marque d'une croix au figuré. — l'esprit de leur cadette étoit toujours dans la même *assiette* (La Font., VIII, 100, *Psyché*); ...le camp de Taxile Garde dans ce désordre une *assiette* tranquille (Racine, I, 556, *Alex.*, v. 701-702); les hommes... ne se trouvent souvent dans une *assiette* plus tranquille que lorsqu'ils meurent (La Bruyère, I, 213). Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*assignable* — Bossuet, *Lib. Arb.*, 4, dans H.D.T. ; ⊖ tous les lexiques.

*associé*, substantif. — H.D.T. cite à tort comme premier exemple Rich. ; * Pom., Duil., G. Miege, Fur., A., A². — l'époux et son *associé* (La Font., VI, 134, v. 150) ; ces Bohémiens chercherent en vain des *associez* sur la terre (Bossuet, *Hist. des Var.*, II, 324).

*assommoir* — Liger, *Nouv. Mais. rust.*, dans Delb., *Rec.*, cité par H.D.T. ; ⊖ tous les lexiques.

*assoter* devient burlesque. — * Pom., Duil. avec †, B. F., Fur., A. : style bas. — On ne trouve plus que le participe dans A² qui déclare le verbe hors d'usage et n'admet le participe lui-même que dans le style bas. B. F. donne aussi la forme *assotir*. — On trouve chez La Font. et Mol. des exemples du participe.

*assoupissant* — Quinault, 1676, *Atys*, III, 4, dans H.D.T. ; * Pom., G. Miege, Fur., A. A².

*assouvir* ne se dit bien qu'au figuré (A. de B., *Refl.*, 68). — Au propre * Pom., G. Miege, Fur., A., A² ; au figuré * tous les lexiques, sauf Th. Corn. — tous les rafinemens dont nous nous servons pour couvrir nos tables suffisent à peine à nous déguiser les cadavres qu'il nous faut manger pour nous *assouvir* (Bossuet, *Hist. Univ.*, 174). Les exemples du figuré sont nombreux. Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*assurément* — Sorel voulait qu'on distinguât entre *asseurément* qui vouloit dire certainement, et *seurement* qui signifioit avec seureté et qu'il reprochait aux Dames d'employer au sens de *asseurément* (*Conn. des b. liv.*, 1671, 414-415), cette soi-disant confusion est dans A. — En fait le mot avait trois sens : 1° avec assurance, * Pom., Duil., G. Miege ; Qui marche *assurément* n'a point peur de tomber (Corn., *Pol.*, a. II, sc. 6, dans Hug.); 2° sans danger, en toute sécurité, * Pom., Duil., G. Miege ; 3° probablement, certainement, * tous les lexiques, sauf Th. Corn. — l'abbé de la Rivière étoit *assurément* gagné par la cour (La Roch., II, 167); cette confusion... vous cause très-*assurément* les maux de tête que vous avez eus (Sévigné, X, 132). Voir Hug.

*assureur* — 1681, *Ordonn. s. la Mar.*, dans H.D.T. ; * Fur., A. et A², qui ne l'admettent que comme terme de commerce maritime.

*astragale* — De Lerac approuve fort Boileau de s'en être servi dans le vers : Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'*astragales*. « Ce sont des mots de l'Art, repliquera le Censeur. Il est vray. Et que tirez-vous de là ? Y a-t-il rien qui enrichisse plus une langue que ces nobles termes » (*Def. des b. esprits*, 10). — * Pom., G. Miege, Rich., Fur., A., Th. Corn., A².

*astreindre* n'est d'usage qu'au figuré (A. de B., *Refl.*, 69). — Au propre * Pom., B. F., Fur. ; au figuré * Pom., Duil., B. F., Rich., Fur., A. : il ne se dit guere qu'en parlant d'obligations civiles, A² ne fait pas cette remarque. — A ses lois croit-il nous *astreindre* ? (La Font., I, 216, v. 31). — Fur. et A. donnent aussi le sens de resserrer le ventre.

*atmosphère* — Fur., dans H.D.T. ; * A., Th. Corn., A².

*atrabile* — Ce mot surprend Bouhours ; « on dit bile noire » (*D.*, 44). Ménage le défend comme terme de Medecine, en reconnaissant d'ailleurs que ce serait un tres-mauvais mot dans la conversation (*O.*, II, 157 et 339). — * Pom., G. Miege, Rich. ; ⊖ Duil., Fur., A., Th. Corn., A². — A travers toute cette *atrabile* (*Perr. d'Abl. vengé*, 18).

*atrocité* que Vaugelas condamnait (*Rem. Posth.*, II, 458) est accepté dans le style relevé par Alemand (*Nouv. Rem.*, 429-430). A. de B. trouve que c'est un terme excellent pour exprimer la grandeur d'un crime (*Refl.*, 72). — * Pom., Duil., G. Miege, Fur., A., A² ; *L., H.D.T., Hug.

*attache* et *attachement* — Bouhours a consacré plusieurs pages à délimiter les emplois d'*attache* et *attachement*. On ne dit pas : il a de l'*attache* pour telle personne, mais on dit bien : jouer *avec attache* pour dire avec ardeur. *Attachement* ne conviendrait pas. En parlant de choses, *attache* et *attachement* se disent indifferemment. Au pluriel, on dit les *attachemens* de la terre, du monde et aussi les *attaches* de la terre (*Rem.*, 34 et suiv.). Ce sont-là des subtilités qui mériteraient au P. Bouhours le nom de « Scot de la Grammaire Françoise » (Alemand, *Guerre civ.*, 169-173). Au sens d'affection, *attache* * Pom., G. Miege, Rich., Fur., A., A² ; mais il faut noter que Pom. et G. Miege ne l'emploient qu'avec les choses. Quant à *attachement*, il n'est avec le sens d'affection que dans Rich., Fur., A., A². Il n'a que le sens de relations chez Pom. et chez G. Miege : il a de l'*attachement* avec mes ennemis. Duil. ne l'emploie qu'avec un nom de chose. Pour d'autres exemples de *attache* et *attachement*, voir le *Lex. de Mol.* par Livet. — Il a un *attachement*, pour dire, il aime une personne, est un emploi nouveau, selon Bouhours (*Entr.*. 103) ; cette expression ne se trouve que chez Pomey.

*d'attache* = avec passion, avec persévérance — ⊖ tous les lexiques. — Est-il croyable... que depuis quarante ou cinquante siecles que les Medecins estudient *d'attache* les maladies et les remedes... (Bezançon, *Med. à la Censure*, 97).

*attachant* — Sévigné, 572, dans H.D.T. ; ⊖ tous les lexiques. — disons icy.., qu'elle est (cette affection naturelle) trop attachée et trop *attachante* (Bossuet, *Div. ecr. sur les Max. des Saints*, CLXIX).

*atteindre* — Au sens de : tirer dehors ; il n'y a que dans les Provinces qu'on se sert d'*atteindre*. Il faut dire : *aveindre*, comme à Paris et à la Cour

(Ménage, *O.*, I, 265-266). — ⊖ tous les lexiques. — *Aveindre* paraissait douteux à Andry (*Refl.*, 76; cf. de Callières, *Bon et mauv. us.*, 77; v. Schenk, *o. c.*, 14-15).

*atteint* — En terme de Palais, on déclare qu'un homme est *atteint* et convaincu de crime... Il faut remarquer que le mot *atteint* se dit seulement d'un accusé, au lieu que le mot convaincu se dit de celui contre lequel il y a une preuve claire et certaine (Fur.); * Pom., Duil., G. Miege, Rich., A., A². — Il demeura froid comme glace, et si esperdu que sur la premiere demande il confessa et demeura *atteint* et convaincu de tout (Chapelain, *Guzm. d'Alf.*, I, 80); Quoique déjà je sois *atteint* et convaincu, Par les maux que je sens, d'avoir longtemps vécu (Regnard, *Lég. univ.*, a. I, sc. 4).

*atteler* — Mettre les chevaux au Carosse est plus noble qu'*atteler* les chevaux, et c'est comme parlent les personnes de qualité. Toutefois, s'il y a un grand nombre de chevaux, il est mieux de dire : *atteler* (A. de B., *Refl.*, 70). — * tous les lexiques, sauf Th. Corn. L'opinion de Rich. confirme celle d'A. de B.

*attenant* — La Font., *Fabl.*, IV, 4, dans H. D. T.; * Duil., G. Miege, Fur., A., A².

*attendre* peut à la rigueur s'employer au sens de *craindre*, mais il ne faut pas s'en servir en toutes sortes d'occasions : vous ne devez plus *attendre* rien qui vous puisse troubler (Tallemant, *Decis.*, 25-26).

*atténuer* — Il faut dire : il est tout *atténué* de mortification et non pas : *exténué*. C'est un mot de Provinciaux (A. de B., *Refl.*, 223-224). — * Duil., Rich., Fur., A., A².

*atterrer* — Chapelain ne l'admettait que dans la haute poésie, et pour l'ordinaire lui préférait *terracer* (*Lett. à M. Brieux*, 12 juin 1661). A. de B. accepte le mot sans observation, mais il ne lui donne que le sens de : confondre, exterminer, ruiner (*Refl.*, 71). — * tous les lexiques, mais Rich. déclare qu'il vieillit et *terrasser* lui semble meilleur; Fur. le donne comme vieux et A² en restreint l'usage à quelques phrases. — ...ils (les Anges) *atterrent* le dragon qui vouloit engloutir l'Eglise (Bossuet, *Apocalypse*, Préf., 78). Voir Hug.

*attiédir* — A. de B. distingue entre *attiédir* et *tiédir*. *Tiédir* se dit de froid en chaud, et *attiédir* de chaud en froid; on ne dit pas *tiédir* de l'eau, mais faire *tiédir* de l'eau (*Refl.*, 71). — Richelet conteste l'emploi d'*attiédir* au propre et veut qu'on dise en sa place : devenir *tiède*. Le mot est dans tous les lexiques, sauf Th. Corn., mais il est souvent difficile de savoir s'il font la même distinction qu'Andry : ils traduisent par rendre *tiède*. Toutefois, G. Miege rend par to warm; Richelet donne : rendre plus froid, mais c'est dans un exemple de sens figuré; Fur., A. et A² traduisent par rendre plus froid, mais en même temps A. et A² donnent : l'air s'est *attiédi*, est devenu moins froid.

*attiédissement* est, selon Bouhours, un mauvais mot qui vient de Port-Royal (*Entr.*, 139; *Rem.*, 344). Au contraire « c'est un bon mot, en matieres physiques et encor plus dans les choses morales », pour Barbier d'Aucour (*Sent. de Cleante*, 84). — * Pom., Fur., qui ne le donne qu'au figuré, A., A² font de même.

*attifer* — Il ne se dit que par moquerie (A. de B., *Refl.*, 72). — * tous les lexiques, sauf Th. Corn.; Rich., qui ne garde que le participe, le marque d'une croix, Fur., A. et A² le déclarent vieux. Il faut remarquer que les trois

derniers lexiques ne le donnent qu'au sens de coiffer, tandis que les autres ont le sens plus général de parer, orner.

*attifet* — * B. F., Rich. avec †, Fur. : vieux mot, A. et A² : id.

*s'attirer* de l'estime, *s'attirer* des reproches, *s'attirer* de méchantes affaires, sont des expressions à la mode (Bouhours, *Entr.*, 96). — *Pom., G. Miege, Rich., A., A². — au lieu... de *s'attirer* par là le mérite d'avoir procuré le repos public (La Roch., II, 247); Il *s'est attiré* tout cela, en dépit même du destin (Racine, VI, 57, *Rem. s. l'Odys.*).

*attraper* — Ce mot qui se dit communément pour tromper, ou pour atteindre en courant, s'employe élegamment comme terme d'art et de littérature au sens d'arriver ou de parvenir à une perfection (A. de B., *Suite*, 12-13). — Dans ce sens * Rich., Fur., A., A². — les gens du commun ne peuvent jamais *attraper* ce bel air (Fur., *Rom. bourg.*, I, 18); jamais comédie n'a mieux *attrapé* son but (Racine, II, 142-143, *Plaid.*, au lect.).

*attrayant* — « Des personnes tres-polies dans la Langue prétendent qu'on ne le doit dire que des objets de la veuë, et que ce ne seroit pas parler dans l'exactitude que de dire, la Musique est quelque chose d'*attrayant*. Tous néanmoins ne sont pas de ce sentiment » (A. de B., *Refl.*, 69-70). — *tous les lexiques, sauf Th. Corn., sans aucune restriction. — et cette bouche... est la plus *attrayante*... du monde (Mol., VIII, 131, *Bourg. gentilh.*, a. III, sc. 9); les charmes *attrayants* d'une conquête à faire (Id., V, 88, *D. Juan*, a. I, sc. 2).

*aube* — L'*aube* du jour est une expression qui a vieilli; on dit le point du jour (A. de B., *Refl.*, 74). Le mot *aube* ne s'emploie guere seul (A., A²); *tous les lexiques, sauf Th. Corn. — Et du temple déjà l'*aube* blanchit le faîte (Racine, III, 616, *Ath.*, v. 160).

*aubergiste* — 1667, Le Tac, *Hist. du Canada*, dans Delb., *Rec.*, cité par H. D. T.; ⊖ tous les lexiques.

*audace* — Ce mot signifie plus que hardiesse et se prend toûjours en mauvaise part, à moins qu'il ne soit adouci par une épithete ou un autre substantif qui l'accompagne, ou encore par le sujet traité (Bouhours, *Rem.*, 376-377). — * tous les lexiques, sauf Th. Corn., mais tandis que pour Rich. et Fur. le sens ordinaire est péjoratif, pour A. le sens de hardiesse impudente est rare. A² contredit A., et se rallie à la façon de voir de Fur. — Voilà ses yeux, sa bouche, et déjà son *audace* (Racine, II, 72, *Andr.*, v. 653); De mes accusateurs qu'on punisse l'*audace* (Id., II, 317, *Brit.*, v. 1288).

*austère* — Vaugelas n'avait pas voulu qu'on se servît du mot dans l'expression : une mine *austére*. C'est pourtant un sens fort usité (Alemand, *Nouv. Rem.*, 486-487). Le mot, appliqué à visage, n'est pas dans Rich.; * Fur., A., A².

*auteur* se prend quelquefois en mauvaise part : un *auteur*, tout court, se dit d'un homme qui se mêle d'écrire sans y entendre rien, qui ne parle jamais naturellement (A. de B., *Refl.*, 81-82; cf. *Suite*, 16). — « Un fort honneste homme qui ne vouloit point passer pour *autheur* déclaré le vint menacer (un libraire, éditeur de Recueils) de lui donner des coups de baston à cause qu'il avoit fait imprimer un petit nombre de vers de galanterie sous son nom, et l'avoit mis au commencement du livre, dans le catalogue des *autheurs* qu'il avoit mesme fait afficher au coin des rues » (Fur., *Rom. bourg.*, I, 125); Voilà écrire

en vrai *auteur* que de commencer par parler de ses ouvrages (La Roch., III, 132-133); Quand on voit le style naturel, on est tout étonné et ravi; car on s'attendait de voir un *auteur*, et on trouve un homme (Pascal, *Pens.*, éd. Havet, I, 105).

*autrement* — Vaugelas trouvait beaucoup de grâce à des expressions comme: il n'est pas *autrement* riche, et Alemand acceptait qu'on dît le mot et même qu'on l'écrivît quelquefois (*Nouv. Rem.*, 481-482). *Autrement*, ainsi employé, a quelque chose de naïf (A. de B., *Suite*, 17). — A. et A² indiquent expressément qu'*autrement*, avec la negative pas, signifie Guere ; * Duil. ; ⊖ G. Miege, Rich. ; *Fur. ; * L., qui cite Pascal. — Ce n'étoit pas *autrement* sa coutume (La Font., IV, 157, v. 9).

*s'avachir* est un terme bien bas et bien populaire (Grimarest, *Comm. de Lett. cur.*, 188). Toutefois A. le considère comme pouvant s'employer au figuré. — * B. F., Fur. : bas, Th. Corn. : vieux, A² : bas.

*avalasse* = inondation — les *avallasses* étoient si grandes... qu'à peine se pouvoit on retirer des chemins (d'Ouville, *Contes*, I, 216). — Le mot n'est plus que dans B. F. et Fur. : *avalasse* ou *avalaison*.

*avaler* = descendre — C'est un mot condamné par les personnes qui se servent de termes choisis (Grimarest, *Comm. de Lett. cur.*, 188-189). — Il est bas et populaire (A. et A²) ; * Duil., Fur. On ne trouve chez Richelet que la forme *s'avaler* : le ventre de ce cheval *s'avale.* — S'il *s'avale*, ses pieds toucheront jusqu'en bas. J'en suis certaine... (Poisson, *Foux divert.*, a. III, sc. 3).

*avancement* — Il n'est pas accepté au propre, mais seulement au figuré (A. de B., *Refl.*, 74; cf. L. de Templery, *Gen. et Pol.*, 176). — Au propre le mot n'est que chez Pom. et G. Miege.

*avantage* doit être remplacé par *honneur* dans l'expression : *avoir l'avantage de*... qui est bourgeois (de Callières, *Mots à la Mode*, 73 et 80; cf. *Bon et mauv. us.*, 31 ; v. Schenk, *o. c.*, 13). — ⊖ tous les lexiques.

*avant-chemin* — Racine, *Siège de Namur*, dans H. D. T. ; ⊖ tous les lexiques.

*avant-fossé* — Racine, *Ib.* ; * Fur.; Th. Corn.; * H.D.T.

*avarement* « n'est nullement en usage, on dit *avec avarice* » (A. de B., *Refl.*, 75). — * Pom., Duil., qui préfère *avaricieusement*, G. Miege, Fur., A., A²; ⊖ Rich.; * L., qui cite Balzac.

*avaricieux* n'est employé que par les gens du commun; *avare* seul est du bel usage (de Callières, *Bon et mauv. us.*, 69; v. Schenk, *o. c.*, 14). — * tous les lexiques, sauf Th. Corn. — un roi *avaricieux* et ingrat (La Font., VIII, 293, *Songe de Vaux*); Voulez-vous, démentant un généreux effort, Être *avaricieux* même après votre mort ? (Regnard, *Légat. univ.*, a. V, sc. 7). Voir le *Lex. de Mol.* par Livet.

*avertin* (Voir tome III, 144). — * Duil. avec ✝, Fur., Th. Corn. : vieux. — Perrault, philosophe mutin,... Et coiffé de son *avertin* (Racine, IV, 246, *Poes. div.*).

*avertissement* — Selon Bouhours, *Avertissement* au lecteur a remplacé Avis au lecteur, devenu ridicule (*Suite*, 342-343). — * Fur., A., A². Voir le *Lex. de Mol.* par Livet et Hug.

*aveuglement* — L'*Apotheose du Dictionnaire* n'accepte pas *aveuglement* au propre (128) ; L. de Templery est du même avis (*Gen. et Pol.*, 176). — Au propre * Pom., G. Miege, Duil. ; au figuré seulement dans Fur., A., A².

*aveuglette* — « C'est un mot du peuple, que personne ne voudroit proférer ni écrire » (Grimarest, *Comm. de Lett. cur.*, 189). — * B. F., Fur., A. : bas, Th. Corn. : vieux, A² ; bas.

*avorter* — Ménage n'accepte le mot que pour les animaux, pour les femmes il aime mieux : faire une fausse couche (*O.*, I, 273-274). — Il se dit d'une femme qui fait périr à dessein son fruit, mais si c'est par accident, on dit qu'elle s'est blessée. Pour les animaux, on dit toujours *avorter* (A. de B., *Refl.*, 77). — * Pom., Duil., G. Miege, Rich., Fur., A., qui confirme Andry, A². — Que sait-on ? Si ma cousine allait *avorter* (Regnard, *Crit. de l'h. à b. fort*, sc. 3).

*avouer* ne doit s'employer qu'à propos de ce qui est vray. On ne peut pas dire : il a *avoué* ce qu'il n'a point fait. De même, *aveu*, *confesser* et *confession* supposent la verité (A. de B., *Refl.*, 80).

*azyme* — Thoynard reproche à Bouhours d'avoir traduit : primâ autem die Azymorum, par : le premier des jours où l'on mangeoit des pains sans levain. Il falloit dire le premier jour des *Azymes* (*Disc.*, 76). — * B. F., Rich., Fur., A., A² ; les deux derniers lexiques seuls le donnent comme substantif dans l'expression : *la Feste des Azimes.* — leur sacrifice en pain levé se conservant mieux que nos *azymes* (Bossuet, *Traité de la Comm.*, 58).

---

# CONCLUSION

## LE LEXIQUE CLASSIQUE

L'œuvre tant souhaitée était faite, le lexique français était constitué. Mais il ne ressemblait guère à celui qu'on avait rêvé autour de cette année 1539, où parurent à la fois l'Ordonnance qui fit du français la langue officielle du royaume, et le premier Dictionnaire. Les hommes du XVIe siècle avaient vu grand. Sans doute, leur facilité à recevoir des mots leur venait en partie d'une certaine humilité, commune chez les gens qui débutent et qui sont peu sûrs d'eux-mêmes. Mais cette résignation passagère, loin d'exclure les hautes ambitions, s'expliquait et se justifiait par elles.

Obligés ou naturellement enclins à employer un idiome jusque-là réputé inférieur, naïvement éblouis des trésors grecs et latins, envieux aussi, sans l'avouer franchement, des richesses d'outre-monts, ils n'avaient ni le courage, ni le moyen, ni le désir de vivre sur leur propre fonds. Trois civilisations supérieures, où les arts, les sciences, tout ce que créent la pensée et le rêve de l'homme, religion mise à part, semblait avoir atteint des sommets inaccessibles, exerçaient un tel ascendant que les esprits les plus vigoureux se sentaient incapables de réagir. De même qu'ils imitaient des modèles et copiaient des procédés, de même ils s'efforçaient d'acquérir et d'adapter un outillage et un matériel. Pour égaler leurs rivaux, ce qui était leur but suprême, il fallait non seulement atteindre à la beauté, mais atteindre à la même beauté. Et elle leur paraissait hors de portée, tant qu'on n'aurait pas à sa disposition une égale richesse de moyens. Étrangers à toute notion de propriété littéraire, ne sachant guère ce que c'était que l'originalité dans les conceptions, les idées et les formes d'art, et ignorant tout à fait qu'il est vain d'essayer de les faire revivre dans un temps et un milieu pour lesquels elles n'ont pas été faites, comment eussent-ils imaginé qu'il y avait aussi une propriété des mots,

et qu'en croyant les emprunter, on n'en naturalise le plus souvent que ce qu'ils ont de matériel, leurs éléments phonétiques, pendant que leur âme reste au loin, dans le pays dont ils ont traduit le sentiment et la pensée. Et ils faisaient main basse sur tout, ainsi que des soldats ivres après un assaut, enchantés par une erreur qui était celle de tous, des artistes, des courtisans, des hommes du monde. Les mots arrivaient, s'empilaient comme des dépouilles.

Mais, il faut bien le dire, telle est la puissance d'assimilation de notre France qu'elle a adopté et transformé des architectures qui ne semblaient pas faites pour son ciel de pluie, si bien qu'on les croirait indigènes. De même, une foule de mots : *caprice, délicatesse, disgrâce* ont si bien pénétré dans le lexique français, ils y ont pris une telle place qu'ils semblent l'avoir toujours occupée. L'erreur n'en fut pas invariablement une.

D'autre part, il n'existait point au XVI[e] siècle d'hommes de lettres, au sens où nous entendons ce mot. Les lettres occupaient des personnes de toute profession, et aussi de tout pays. Le XVI[e] siècle ignorait cette centralisation qui a eu sur la destinée de la littérature française une si grande influence. Ronsard, Du Bellay, Montaigne, n'ont point vécu à Paris. Rabelais est de Touraine et de partout. Jusqu'à Henri IV, tout en France est resté provincial, la paix et même la guerre. Et dans la vie ainsi organisée, quoique les distinctions sociales existassent et fussent très rigoureuses, des nécessités quotidiennes rapprochaient les classes. Un grand seigneur rural, qui faisait valoir ses domaines, percevait ses redevances, traitait avec ses intendants, ou bien directement avec ses vassaux et ses fermiers, restait tout près des paysans et loin de ses voisins de caste. Les mots de terroir, les termes d'arts et de métiers entraient ainsi dans les œuvres, comme ils circulaient dans la société. Et un Ronsard, frappé du parti qu'Homère, Hésiode ou Virgile avaient tiré de cette technique pouvait, sans se compromettre ni choquer en rien ses lecteurs, fréquenter les « minérailleurs » et prendre à leur langage des images pittoresques et ces sonorités qui « font batterie au vers ». La cité des mots était ainsi large ouverte. Elle le resta jusqu'au début du XVII[e] siècle.

A cette époque, la direction passa à d'autres mains. Ce ne furent plus les écrivains, les poètes, les parlementaires, les gens des cours de justice qui continuèrent l'élaboration du lexique, ce furent les hommes et les femmes de cour. Et les maîtres de l'œuvre ayant changé, l'œuvre changea également. L'idéal qu'on se proposa fut

tout autre. On ne rêva plus d'ampleur, mais d'ordre. Il ne s'agit plus de s'agrandir et d'ajouter, mais de se limiter et de se restreindre. On se mit à vérifier, à recenser, à classer. Le lexique de la langue de cour — il ne faut pas dire de la langue littéraire, c'est trop tôt ou trop tard — sortit de cette organisation, qui dura un siècle.

Il fut dans ces conditions ce qu'il pouvait être, une réduction du lexique commun. Plus d'influences étrangères ni anciennes. On étudie les langues, mais sans idée d'y conformer la sienne. Les communications sont sinon coupées, du moins si bien surveillées par des censeurs rigoureux qu'il n'entre à peu près rien par le canal, où autrefois un flot avait passé. La tradition française elle-même n'en impose point. Assurément on ne prétend pas faire un vocabulaire nouveau, mais loin que l'ancienneté recommande un mot, elle le rend suspect. On abat sans respect tout ce qui sent le gothique, les termes vieux comme les vieilles églises. Des provinces, chacun cherche à perdre l'air et l'accent. Malherbe est normand, Vaugelas savoyard. Comme s'ils voulaient faire oublier leurs origines, ils « dégasconnent » les Gascons et... les Parisiens.

L'un et l'autre sont et veulent être de classe noble. Partout ils recherchent et dégagent le pur air de la Cour, et ne font grâce qu'aux mots qui le portent, n'aiment que ceux qui l'affichent. Le lexique s'aristocratise. Bientôt de même que la noblesse, en vain sollicitée par Colbert de se livrer au grand commerce, qui ne déroge point, se ferme et s'enferme, le Versailles des mots n'a plus ni faubourg, ni banlieue. Entre le quartier populaire, les rues de commerce et les avenues plantées d'hôtels et de châteaux, on a creusé un fossé et élevé un mur de l'autre côté desquels on ne laisse pénétrer qu'à grand'peine et un à un les habits noirs et les robes.

Il n'est pas besoin de faire voir ce qu'un lexique ainsi composé a gagné en unité. Tout y avait été accepté, vérifié par les maîtres ou par des commis plus sévères et plus regardants encore que les maîtres. Sur le sens et la valeur de chaque mot, la catégorie à laquelle il appartenait, le style auquel il convenait, on n'avait rien oublié de ce qu'on pouvait établir. Là où le Code officiel ne suffisait pas, le public savait où recourir. Une foule d'arrêts existaient qui faisaient jurisprudence, et que des La Touche allaient bientôt réunir en Corpus. Et puis la coutume et la voix publique suppléaient au silence des Auteurs. Toute la société du temps formait une vaste Académie.

Sans doute, on avait oublié que la vie ne souffre point de règles si précises et si immuables. Déjà, en attendant qu'une autre époque

se passionnât pour l'art, les sciences, la philosophie, dont on tenait si soigneusement à l'écart et les idées et le vocabulaire, les grands artistes du style dérogeaient, en quelque façon, aux règles posées, en faisant un emploi personnel d'une matière qui semblait commune à tous. Mais on ne s'en apercevait point, ou on ne voulait point s'en apercevoir. Entre La Fontaine qui continuait la tradition de l'indépendance, et Fénelon qui faisait présager les futures révoltes, la soumission générale suffisait pour qu'on crût avoir établi un ordre immuable. Et dans cette illusion, s'il y avait de l'aveuglement, c'est que par une exagération de sentiments compréhensible, on croyait éternel ce qui n'était que durable. Mais il reste vrai que si l'ordre imposé ne devait pas subsister toujours, il devait du moins se conserver longtemps. L'amplitude et la vitesse des mouvements ultérieurs jusqu'au romantisme ne peuvent se comparer à celle des mouvements du XVI^e siècle. On n'avait pas arrêté la vie, on l'avait ralentie.

A quel prix, nous l'avons vu. De suppression en suppression, d'interdiction en interdiction, le lexique français s'était resserré. Comme dans ces minoteries où les tas de blé en passant de trémie en trémie, abandonnent d'abord toutes les impuretés étrangères, ensuite les grains noirs, puis ceux qui sont trop petits, et finissent par se réduire à quelques mesures de grains choisis, entre les mains de vanneurs si difficiles, la belle et ample moisson du XVI^e siècle s'était fondue et envolée avec la bourre, ou avait été jetée à terre avec les rebuts. Le reste tenait maintenant dans les deux sacs de l'Académie.

La grandeur de certaines œuvres du temps nous dissimule ce résultat. Séduits par leur grave et noble ordonnance, épris de leur beauté morale et psychologique, émus de la puissance affective que l'âme d'un Racine a communiquée à ses vers, nous ne nous occupons guère des mots dont il s'est servi. Je suis de ceux qui estiment que sa gloire a tout à gagner aux analyses qu'on en pourra faire. La pauvreté de la matière grandit le mérite du génie qui l'a mise en œuvre. Dans les arts plastiques aussi, il n'est pas rare de voir les plus grands effets obtenus avec les matériaux les plus pauvres. Mais là n'est pas la question. Quelque conséquence que puissent avoir des recherches de ce genre, aucune superstition ne doit nous empêcher d'examiner si, en supportant les conditions faites à la langue, nos grands écrivains ne se sont pas résignés à certains renoncements, s'ils n'ont pas aussi accepté certaines faiblesses. Il serait vain d'objecter que s'ils en avaient eu conscience, ils auraient

cherché à s'émanciper de règles trop étroites, comme un ou deux l'ont fait. J'ai montré pourquoi la soumission fut et devait être générale.

Nous qui avons et le recul nécessaire et la liberté de juger, nous sommes obligés de constater que cet art classique, qui fut admirable, s'est en général interdit de riches sujets, qu'il s'est appliqué surtout à l'homme intérieur et à la vie de société plutôt qu'à la vie sociale. Le monde matériel, la nature aussi lui échappe, presque tout entière. Et ce qu'il en a étudié, il a essayé de le comprendre plus que de le voir. Il n'est pas pittoresque, il n'est même pas plastique. Pour peindre, un La Fontaine a dû emprunter des couleurs. Ce n'est pas le lieu de discuter pourquoi ses contemporains n'ont pas fait comme lui. Se sont-ils interdit les mêmes goûts parce que les moyens autorisés leur manquaient, ou ont-ils renoncé à se procurer ces moyens parce que leurs goûts ne les portaient pas de ce côté? Le fait est que, chez les plus grands, l'épithète est froide, banale : Son *heureuse* fécondité, dit Bossuet, redoublait tous les jours les *sacrés* liens de leur amour mutuelle (*Or. fun. d'Henr. de Fr.*, éd. Rébell., 82). La périphrase est déjà un peu noble pour dire que « tous les ans », sinon « tous les jours », il leur naissait un enfant ! mais elle était nécessaire. Soit. Les mots *heureuse* et *sacrés* ne la relèvent guère, même si on donne au premier son sens latin, au second sa valeur religieuse. Dans *Esther*, dans *Athalie*, si on rencontre de-ci de-là quelques adjectifs évocateurs, la plupart du temps on peut annoncer, avant de les avoir entendus, ceux que les substantifs traîneront par la main. Nous verrons, au chapitre de la phrase, comment ces répétitions s'accordaient mal avec les règles qui imposaient de la variété dans le style. Il convient de reconnaître dans ces faiblesses moins une négligence des auteurs qu'un effet des théories qui n'avaient cessé de réduire le vocabulaire.

Quoi qu'il en soit, en pleins chefs-d'œuvre, il nous faut, à nous, un réel effort pour nous accommoder de ce vocabulaire pauvre, stérile, où les mêmes expressions, les mêmes ornements surtout sont répétés à satiété. Nous avons peine à nous figurer le spectacle d'une ville prise d'assaut et détruite d'après les mots si froids d'Andromaque, ancienne princesse de cette ville : « des toits que la cendre a couverts ». Nous nous représentons mal le cadavre d'un homme qui vient de mourir victime d'un accident et d'un monstre, dans ce vers si nu, tout négatif : « Hippolyte étendu, sans forme et sans couleur » (Rac., *Phèd.*, v. 1579). La célèbre bataille de Rocroi elle-même, malgré le mouvement dramatique du récit, ne

donne à nos imaginations, sans doute parce qu'elles sont blasées, que des visions un peu vagues. *Vieilles troupes* ressemble trop à *vieux régiments* et à *vieilles bandes*. Comme trois fois une portion de l'armée ennemie est ainsi qualifiée de vieille, ce n'est presque plus qu'une désignation de corps, comme serait : *les réservistes*, ou *la vieille garde*. *Braves* revient aussi deux fois, et il n'a rien qui frappe l'attention, quand il s'agit de soldats. *Grand prince*, *jeune prince*, sentent trop ces circuits de parole, dont l'étiquette obligeait à couvrir la nudité simple d'un pronom, et que l'orateur a multipliés sans fin d'un bout à l'autre des Oraisons funèbres. D'autres épithètes, soi-disant pathétiques, sont flasques, comme *timides* appliqué à *brebis*. Il est naturel qu'un prêtre occupé à représenter le caractère d'un héros insiste sur l'air assuré du chef, sur les *grâces* que la *clémence* ajoute à sa *haute contenance*, et nous n'avons rien à y redire, mais de la scène de carnage et de lutte, presque tout ce que nous apercevons est également psychologique : *la furie*, *l'enivrement*, *les courages émus*, et jusqu'à la *décharge* qui est qualifiée par l'impression que l'orateur entend qu'elle donne aux esprits : *effroyable*. Il n'y a que la belle image des bataillons semblables à des *tours*, où se retrouve l'imagination si naturellement concrète de Bossuet, pour nous rappeler nos façons d'écrire. Et il est bon de remarquer que c'est une comparaison, on n'a pas osé la métaphore[1]. Il en est ainsi partout, ou presque partout. Font seuls exception les indépendants, comme La Fontaine, les égarés ou ceux qui n'ont pas écrit pour le public de leur temps, comme Retz[2], Mme de Sévigné ou St-Simon.

Nous acceptons sans peine la syntaxe d'alors, car si elle a été étroite et sévère, la phrase y a gagné une clarté et une sûreté dont nous profitons ; la versification, pour raide et monotone qu'elle ait pu être, ne nous gêne pas plus, nous l'assouplissons par notre façon actuelle de lire. Au contraire critiques et écrivains modernes ont souvent reproché aux plus grands maîtres de l'art classique ce lexique qu'il n'ont pas fait, mais dont ils ont accepté de se contenter, choisi, ordonné, noble, juste, mais qui parlait plus à la raison qu'à l'imagination, et ne pouvait suffire qu'à une société repliée sur elle-même, dont la littérature était toute d'observation intérieure et de fine analyse.

1. Mme de Coligny écrivait qu'il y avait souvent « de mauvaises épithètes et de méchantes expressions » dans l'oraison funèbre de Condé (Boss., *Or. fun. de Condé*, éd. Rébell., 557, n. 3).

2. « Il s'y rencontre nombre de mots dont Richelet ni Furetière ne firent jamais mention » (Senecé, dans Hervier, *Les Écriv. franç.*, I, 283).

# INDEX LEXICOLOGIQUE [1]

## A



1. Les mots qui existent encore ont été, pour la commodité du lecteur, mis en orthographe moderne, et insérés à la place que cette orthographe leur assigne.
J'ai volontairement exclu de cet index un certain nombre de mots grossiers, qui se trouvent aux chapitres v, vi, vii, du livre III.

## D

## E

## J



## L

## S

## U



## V

# TABLE DES MATIÈRES

## LIVRE PREMIER

## THÉORICIENS ET THÉORIES

### CHAPITRE PREMIER

### LES GRAMMAIRIENS ET LA GRAMMAIRE.



### CHAPITRE II

### POURQUOI LA FRANCE N'A PAS EU SA GRAMMAIRE OFFICIELLE DE L'ACADÉMIE, COMME L'ESPAGNE.



### CHAPITRE III

### LES LEXICOGRAPHES ET LE LEXIQUE DE 1660 A 1694.



### CHAPITRE IV

### LE DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE.



### CHAPITRE V

### LES PRINCIPES. LES DOCTRINES. LES AUTORITÉS. UN NOUVEAU MAITRE « LA RAISON ».

CHAPITRE VI

**ATTITUDE DES ÉCRIVAINS ET DU PUBLIC.**



CHAPITRE VII

**LA LANGUE LITTÉRAIRE ET L'ESPRIT GÉNÉRAL DU TEMPS.**



APPENDICE AU LIVRE I^er



LIVRE DEUXIÈME

## LA FORME EXTÉRIEURE DE LA LANGUE. L'ORTHOGRAPHE

CHAPITRE PREMIER

**AU TEMPS DE MALHERBE.**



CHAPITRE II

**DE MONET A VAUGELAS.**



CHAPITRE III

**NOUVEAUX PROGRÈS DE L'IDÉE DE RÉFORME. PORT-ROYAL. PIERRE CORNEILLE.**



CHAPITRE IV

**LA RÉFORME DANS LES SALONS ET LES CERCLES. UNE CAMPAGNE PHONÉTISTE.**

CHAPITRE V

## L'OPPOSITION DE L'ACADÉMIE.



CHAPITRE VI

## L'ORTHOGRAPHE NOUVELLE GAGNE DU TERRAIN. MÉNAGE, POMEY, RICHELET.



CHAPITRE VII

## LE CENTRE DE RÉSISTANCE. L'IMPRIMERIE.



CHAPITRE VIII

## LA DIFFUSION DE L'ORTHOGRAPHE. L'ORTHOGRAPHE ET L'ENSEIGNEMENT.



CHAPITRE IX

## DÉSIR GÉNÉRAL DE RÉFORME CHEZ LES MAITRES.



CHAPITRE X

## LE DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE. L'ANCIENNE ET LA NOUVELLE ORTHOGRAPHE RESTENT EN PRÉSENCE.



Appendice au livre II

*Spécimens orthographiques.*

# LIVRE TROISIÈME

# LA PRONONCIATION

## CONDITIONS NOUVELLES DE L'ÉVOLUTION PHONÉTIQUE

### CHAPITRE PREMIER

### GÉNÉRALITÉS.



### CHAPITRE II

### LE BON USAGE.



### CHAPITRE III

### CONTRADICTIONS DE LA MODE ET INFLUENCES SAVANTES.



### CHAPITRE IV

### LES CONSÉQUENCES. NAISSANCE DE NOUVEAUX GROUPES DE CONSONNES.



### CHAPITRE V

### RÉSISTANCE DE L'INSTINCT POPULAIRE.



## PRINCIPAUX CHANGEMENTS PHONÉTIQUES

### CHAPITRE VI

### L'E FÉMININ MODERNE.

CHAPITRE VII

**LA VOYELLE E.**



CHAPITRE VIII

**LES CONSONNES FINALES.**



APPENDICE AU LIVRE III

*Spécimens de prononciations figurées.*



LIVRE QUATRIÈME

**LE VOCABULAIRE**

ÉPURATION DU LEXIQUE

CHAPITRE PREMIER

**LE LANGAGE A LA MODE. LA MODE DE LA PAUVRETÉ.**



CHAPITRE II

**LES MOTS VIEUX.**



CHAPITRE III

**RÉSULTATS. LES MOTS VIEUX PROSCRITS.**

## CHAPITRE IV

### MOTS QUI PERDENT DES SENS ANCIENS.



## CHAPITRE V

### L'HONNÊTETÉ DANS LE LANGAGE.



## CHAPITRE VI

### LES MOTS RÉALISTES.



## CHAPITRE VII

### RÉSULTATS.



## CHAPITRE VIII

### LES MOTS BAS.



## CHAPITRE IX

### RÉSULTATS. CLASSIFICATION DES MOTS.



## CHAPITRE X

### AUTRES EFFETS DE L'ESPRIT DE POLITESSE. TITRES ET FORMULES.

## CHAPITRE XI

### LES PROVERBES.



## CHAPITRE XII

### LA LANGUE DU PALAIS ET LA LANGUE DE COUR.



## CHAPITRE XIII

### EXCLUSION DES MOTS DU PALAIS



## CHAPITRE XIV

### LES SAVANTS ET LE MONDE.



## CHAPITRE XV

### LA LANGUE PÉDANTE ET LA LANGUE COURTISANE.



## CHAPITRE XVI

### LA LANGUE DES ARTS ET LA LANGUE DE COUR.



## CHAPITRE XVII

### RÉSULTATS. LES MOTS TECHNIQUES ET LA LANGUE LITTÉRAIRE.

# FIXATION DU LEXIQUE

## CHAPITRE PREMIER

### LA LUTTE CONTRE LE NÉOLOGISME.



## CHAPITRE II

### MOTS NOUVEAUX ENTRÉS DANS LA LANGUE.



## CHAPITRE III

### LA PRÉCISION DU STYLE ET LE SENS DES MOTS.



## CHAPITRE IV

### DÉFINITIONS DE SENS ET DISTINCTIONS DE SYNONYMES



## CHAPITRE V

### LES NOUVELLES ALLIANCES DE MOTS.



## CHAPITRE VI

### LES IMAGES.

## CHAPITRE VII

### LES SENS NOUVEAUX. LES SENS FIGURÉS. NOUVELLES EXPRESSIONS.



### Appendice au livre IV.



### Conclusion

# ERRATA ET ADDENDA

P. 20, note 2, ajouter : Voyez *Reg. de l'A.*, IV, 135 et suiv.
P. 65, note 3, au lieu de : *La Chèvre*, lire : *Lachèvre.*
P. 78, titre, lire : LISTE DES PRINCIPAUX OUVRAGES FRANÇAIS...
P. 104, note 2, dernière l., au lieu de : comme nu *ai*, lire : comme un *ai*.

Ce chapitre était tiré quand on m'a signalé un très curieux opuscule dû à un ingénieur visiblement acquis à toutes les idées nouvelles. En voici le titre : La karte du nouveau kanal de Languedoc pour la Ioncsion des deux mers Océane et mediteranée drésée sur céle ki a été prézantée à sa Maiesté...par N. de Fer. A Paris, ché l'auteur, An l'ile du Palés sur le ké de l'Orloge à la Sfére Roiale, 1669, Nouuelle ortografe.

En bas : Discour seruan d'instrucsion pour le nouveau Kanal de Languedoc. (Cet opuscule se trouve à la B. N.)

P. 105, note 3, ajouter : cf. *Reg. de l'A.*, IV, 57 et suiv.
P. 107, l. 34, ajouter la note suivante : Un jour où les novateurs étaient sans doute en nombre, le 29 Décembre 1678, on décida de supprimer tous les *y*, sauf dans *y* adverbe (*Reg. de l'A.*, IV, 98) ; mais ce vote téméraire n'eut point de conséquences.
P. 121, l. 2, au lieu de 1660, lire : 1663, et ajouter : Willems, p. cxv de son Catalogue des Elzévirs, cite deux autres opuscules, imprimés par Moynet. Il avait été correcteur chez les Elzévirs. On le trouve à Leyde en 1656, il y enseigne le Français. C'était un Parisien, alors âgé de 38 ans. Il avait composé un traité de l'orthographe, qu'il se proposait de dédier à De Thou, ambassadeur à la Haye ; mais d'après une lettre du 6 Janvier 1661, publiée dans l'Annuaire de la Librairie Hollandaise, n'ayant pu obtenir audience, il avait déposé son manuscrit, et ne pouvait se le faire restituer.

Willems signale en outre sous le n° 1651, un autre Parisien, réfugié en Hollande, nommé Poirier, qui imprime un volume en orthographe réformée.

P. 143, liv. 19, au lieu de : *Académie*, lire : *Dictionnaire*.
P. 192, note 1, l. 2, au lieu de : *Vers.*, lire : *Vers*.
P. 215, ajouter à la note 1 : L'Académie s'était occupée de la prononciation de *n* finale en liaison (*Reg. de l'A.*, IV, 94) ; elle avait décidé qu'on prononçait *peut-onn'avoir*. Mais Mézeray ayant demandé s'il en était de même partout, et s'il fallait dire : *la façonn et l'argent*, *bonn et sage*,...

*chascunn a pris sa part*, *le mienn et le tien*, *chrestienn et catholique*, la réponse fut celle-ci : « La Compagnie fera droit sur ces doutes quand il lui plaira ».

P. 218, l. 3, au lieu de : *nu*, lire : *nu*.

Ib. avant dernière l., au lieu de : *Elã !... ka*, lire : *Ela !... kã*.

P. 242, l. 1, lire : ...me souviens pas l'avoir rencontré.

P. 247, au mot *cornichon*, la référence de Rotrou doit être complétée ainsi : *Cél*. accom. au théâtre sous le nom d'Amarillis. Paris, de Luyne, 1661.

P. 301, l. 14, au lieu de : homonyme, lire : synonyme.

P. 309, l. 14 et 15, lire : la caricature écrite, comme l'autre, a cessé d'être ordurière. Toutefois, Sainte-Beuve nous en a...

P. 328, l. dernière, au lieu : *Rec. de div. Aut.*. lire : *Rec. de div. Rond.*

P. 337, au mot *famille*, ajouter : Cf. de Call., *Mots à la Mode*, 86-88, et Bours., *Mots à la mode*, sc. 3.

P. 352, au lieu de : *Toiller de la besogne*, lire : *Tailler*.

P. 467, supprimer *contre-épreuve*. Cf. p. 441.

P. 480, *isoler*. Cet alinéa doit être reporté p. 486, après *irréligieux*.

P. 504, l. 1 et 2 de la note, lire : *saintefieur*.

---

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

